This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1137

Per. 23728 d. 35
35.3-4

REVUE
DU LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

—

(Troisième Série)

—

TOME III

12

LYON
AIMÉ VINGTRINIER, DIRECTEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.
PARIS
F. SAVY, LIBRAIRE
Rue Hautefeuille, 24
1867

REVUE

DU LYONNAIS

POÉSIE.

A MON SIÈCLE.

Comme le malheureux au bout de sa carrière,
Tristement accroupi sous sa pauvre chaumière,
Vaincu par le travail, aigri par les chagrins,
Pose languissamment sa tête dans ses mains,
Repassant dans son cœur tant d'atroces blessures,
Ainsi qu'on jetterait d'inutiles armures,
Méprise l'espérance, et blasphème les cieux,
Maudit en son délire et sa mère et les dieux,
Moi, chétif et perdu dans l'océan du monde
Comme un grain que les vents auraient jeté dans l'onde,
Ne sachant que prier, chanter ou consoler,
Avant que des humains je cherche à m'isoler,
Je viens, fier et debout, et relevant la tête,
De ma petite voix d'enfant et de poète,
Vous dire avec orgueil, et même avec mépris:
« J'ose vous renier, siècle et monde où je vis.
« J'ose te renier, siècle qui m'as vu naître,
« J'ai vécu bien assez pour pouvoir te connaître,
« Et juger d'un cœur droit et fier par sa vertu
» Ce que tu m'as promis, et ce que j'ai reçu. »

Comme tant de mortels semblables à moi-même,
L'on m'a donné ce bien qu'on appelle suprême.
Le jour, mot ironique et railleur, aborré,
Par mon cœur aujourd'hui ne peut être adoré.
Comme tous, j'ai passé l'aube de ma jeunesse
Sans plaisir, sans ennui, sans joie et sans tristesse.
J'ai goûté jusqu'ici de ce que goûte un cœur,
Je ne me souviens pas d'avoir vu le bonheur;
Vierge du désespoir, ainsi que d'espérance,
Ce temps fut un sommeil et non pas une enfance,
Et comme les ruisseaux qui grossissent sans bruit,
L'aurore de mes jours en fut plutôt la nuit.

Puis un soir, ma jalouse et sombre destinée,
Fit aumône à mon front de sa vingtième année;
Vingt ans! c'était bien l'âge où du cœur et des sens
Vers un monde inconnu s'exhalent les accents;
C'était l'âge où ma main en essayant la lyre
Cherchait pour s'inspirer les souffles du zéphyre,
C'était l'âge où le cœur, privé de la raison,
N'adore bien souvent qu'un regard ou qu'un nom;
Et moi, timide enfant, je voulais pour ma vie
Un peu de ce bonheur qui me faisait envie;
Je voulais, tout heureux de ma voix de printemps,
Commencer le duo que l'on chante à vingt ans,
J'ai fait ce qu'on peut faire et dit ce qu'on peut dire;
Les regards enflammés, les accents de la lyre,
Rien ne m'a réussi; sévère jusqu'au bout,
On refusait un peu, lorsque moi j'offrais tout;
Car, au prix de l'audace et de la flatterie,
Ce qui remplit un cœur et fait aimer la vie,
Ce qui peut apporter le bonheur ici-bas,
Le vendre, on le pourrait, mais le donner, non pas.

Oh ! profanation ! oh ! détresse et misère !
On riait, quand chez moi je pleurais solitaire;
Et je n'ai rien reçu, pour prix de tant d'amour,
Que haine inépuisable et mépris sans retour.
Alors, le cœur rempli de pleurs et de vengeance,
Je voulus oublier les maux de l'existence ;
Ne pouvant être aimé, j'essayai de jouir,
Et pris à pleines mains la coupe du plaisir.

Je cueillis aussitôt toutes les fleurs profanes,
Pour en orner le front des belles courtisanes.
Je goûtai la jeunesse, et l'orgie et le bruit;
Je reposais le jour, et je vivais la nuit;
Par des vins écumants ma lèvre était rougie,
Je n'avais pour soleil qu'un lustre de bougie,
Et mes rêves du cœur ayant été déçus,
J'achetai de l'amour puisqu'on n'en donnait plus.

Horreur ! dans cette coupe, où j'éteignais ma vie,
De nectar colorée et de poison remplie,
Esclave sans remords de la blonde Astarté,
Je ne recherchais rien qu'ivresse et volupté ;
Je courais, chaque soir, au temple de l'orgie,
Écraser ma pensée, user mon énergie ;
Et goûtant le plaisir jusque dans son horreur,
Au lieu de l'amollir, j'endurcissais mon cœur.
Et pourtant, dans ces lieux de voluptés brûlantes,
J'ai versé bien des fois des larmes abondantes,
Quand je voyais des yeux hideux, tristes à voir,
Pétiller le matin et s'éteindre le soir,
Ou lorsque devant moi, des femmes au cœur d'ange
Que la sombre misère entraîna dans la fange
Donnaient à leurs amours le contraste effrayant

Du sourire à l'aurore et du râle au couchant,
Et de sombres plaisirs, énervant leur jeunesse,
Poignarder de la main quand la bouche caresse,
Entraînant à jamais dans l'éternelle nuit
Des âmes que le ciel avait faites pour lui.

Que croire de ces mots : honneur, vertu, patrie,
Quand la bouche du crime à toute heure les crie !
Que croire de ce Dieu grand et dur tour à tour
Qui donne l'existence et qui défend l'amour,
Qui sans me consulter, malgré moi me fait naître
Et prévoyait pourtant ce que je devais être;
Qui nous jette ici-bas sans guide et sans appui,
Et créant des mortels les veut purs comme lui ?

Voilà ce qu'à vingt ans je venais pour te dire,
Siècle qui malgré moi me force à te maudire.
J'ai demandé longtemps, j'ai cherché, j'ai lutté,
Mes yeux n'ont pu trouver la sombre vérité ;
J'ai regardé le ciel et j'ai sondé la terre ;
Rien n'a pu déchirer le voile du mystère ;
J'ai remué partout, sous le trône et l'autel ;
N'ayant rien deviné qui fasse croire au ciel,
Je n'ai plus retenu ma raison révoltée :
L'absence de vertu fait devenir athée.
J'ai voulu consulter de sublimes esprits :
Socrate ni Platon n'avaient pas mieux compris.
Ils se sont demandé quelle était la lumière ?
Et sans se contenter ont fermé leur paupière.
Vingt siècles sont passés qu'ils ont fui d'ici-bas.
J'interroge à mon tour, et l'on ne répond pas ;
Et dégoûté de tout, de moi, de l'espérance,
Ennuyé des plaisirs d'une sombre existence,

Vaincu par les douleurs que l'on m'a fait souffrir,
Je voudrais ne pas vivre, et je crains de mourir.

. . . . . .

Mais tandis que lançant l'injure et le blasphème,
Je maudis le soleil en un sinistre essor,
J'entends deux fortes voix s'élever en moi-même :
La voix de l'espérance, et celle du remords.

L'espérance! Toujours ce bienfaisant arome
Nous suit dans le chemin, répandu dans notre air,
Puis le remords! Toujours cet importun fantôme
Dont la voix dans le cœur entre comme du fer!

A mes derniers accents, tous les deux dans mon âme
Se dressent, me jetant comme un poids sur le front :
Le remords, cette absinthe et l'espoir ce dictame,
Me disent tous les deux l'hymne de la raison :

« O poète, apprends donc qu'il faut attendre encore ;
Que l'on boive ici-bas le nectar ou le fiel,
Ce soleil d'un plus grand n'est pas même l'aurore,
La tente est sur la terre et l'édifice au ciel.

« Et parce que ton cœur a souffert d'une injure,
Parce qu'on te blessa dans tes heures d'amour,
Tu portes jusqu'au ciel ton sinistre murmure,
En maudissant le monde et ton siècle et le jour!

« Quand tu jettes ta haine au Créateur suprême,
De son éternité le veux-tu renverser?
Pourquoi tant déchaîner de rage et de blasphème!
Pour le combattre ainsi, peux-tu le remplacer?

« Il te donna sa loi, qu'en tous points tu dois suivre,
Que tu dois écouter et lire jusqu'au bout;
Pourquoi donc murmurer? Tais-tu bien qu'à ce livre,
Effacer un seul mot, c'est le déchirer tout?

« Cette loi que tu vois pleine d'ingratitude,
Ce n'est pas le travail puis la stérilité,
Non! ce n'est pas la mort après la servitude,
C'est la gloire éternelle après l'humanité.

« Cette loi par ton cœur appelée esclavage,
C'est beaucoup d'ambroisie après un peu de fiel,
C'est un mois de soleil pour un instant d'orage,
C'est un moment la terre, et c'est toujours le ciel.

« Puis c'est encore un bien qu'une dure existence;
On connaît un grand cœur à ce qu'il a souffert.
Bien souvent on s'épure à travers la souffrance,
Comme on guérit le sang par un breuvage amer.

« Va donc! suis ton chemin ; qu'importe si la route
A des passants impurs sert aussi bien qu'à toi ;
Marche, et si devant toi tu rencontres le doute,
Sois fidèle à ton cœur, sois fidèle à ta foi.

« Dans cette indigne vie où tout bonheur s'écroule,
Dans ces sombres chemins, c'est trop laisser tes pas:
Rends-nous tes hymnes saints; que t'importe la foule?
Le mépris est bien peu quand il part de si bas.

« Puis quand le pélerin monte aux âpres collines,
Un calme et doux zéphyr toujours rafraîchit l'air.
Va! malgré les buissons et malgré les épines,
Le sceptre de roseau n'est pas sceptre de fer.

« Mais si, le cœur rempli de fiel et d'anathème,
Ton orgueil se révolte, appelant les combats,
Chante l'hymne du mal, injurie et blasphème,
Sois maudit! meurs à Dieu! ce Dieu n'en mourra pas. »

Auguste CADEAUX.

QUELQUES RÉFLEXIONS D'UN LYONNAIS

SUR

LA LETTRE DE M. DEBOMBOURG, A M. GUILLAUME BONNET

STATUAIRE

au sujet des

ARMOIRIES DE LA VILLE DE LYON

Malgré le concert discordant qui, suivant M. Debombourg, s'élève sur la question, futile en apparence, des armoiries de Lyon, je me permets d'y ajouter une note de plus, — sans aucune acrimonie, bien entendu, — mais dictée tout simplement par l'intérêt qu'un Lyonnais doit porter à tout ce qui se rattache á l'histoire de son pays. Et pourtant il faut bien reconnaître qu'à Lyon, chez les artistes et même parmi les classes instruites, on donne fort peu d'importance à cette question d'histoire locale, et que généralement sur ce sujet, on n'a que des notions fort incomplètes. Donc, puisqu'il est grand temps, comme dit M. Debombourg, de sortir du labyrinthe où l'on est entré, tâchons alors de faire la lumière en y contribuant chacun suivant nos moyens, et c'est ce que je vais faire pour ma faible part.

Constatons d'abord que notre noble emblème lyonnais remonte à la fondation même de Lyon par les Romains, puisqu'une petite monnaie d'argent du triumvir Marc-Antoine, frappée trois ou quatre ans après la fondation de cette ville, représente un lion avec le mot *Lugduni*. (Colonia, *Hist. litt.*) C'était trente-huit ou trente-neuf ans avant J.-C. Voilà un titre de noblesse déjà assez

ancien. Mais reconnaissons aussi que ce fier lion s'endormit d'un sommeil profond, sans plus faire parler de lui, durant la longue nuit du moyen-âge, et qu'il ne se réveilla enfin qu'au commencement du XIIIe siècle, au bruit des énergiques clameurs de l'affranchissement de nos pères.

Or, M. Debombourg, en présentant le détail des variations que ces armoiries ont subies, prétend qu'au XIe siècle, sous la domination temporelle des archevêques, l'écu de la ville était de *gueules au lion d'argent grimpant* (1) *tourné à dextre*, et que le Chapitre de Saint-Jean mettait une couronne comtale sur la tête du lion en signe de son pouvoir temporel.

Est-ce bien sûr qu'au XIe siècle ce blason existât déjà ainsi qu'il vient d'être décrit ? Et ne serait-ce pas plutôt en 1220, lorsque les habitants de Lyon, s'étant assemblés pour la première fois, se constituèrent en Commune, après avoir élu leurs magistrats, qu'ils prirent pour armes sur leur sceau un *lion lampassé d'argent sur champ de gueules ?* C'était en effet un signe de leur émancipation, un énergique emblème de la force et du courage (2). Ce fut alors que le nom latin de LUGDUNUM fut remplacé par celui de LEONA dérivant du premier emblème, d'où est venu naturellement plus tard celui de Lyon.

(1) En langage héraldique, on dit rampant et non grimpant, et l'on n'indique pas que le lion est tourné à dextre, ce qui est sa position ordinaire. Ainsi on dira correctement : de gueule au lion d'argent, ce qui veut dire suffisamment, pour ceux qui connaissent cette langue, que le lion est debout, c'est-à-dire rampant et tourné à dextre.

M. DE V.

(2) Il ne faut pas confondre un *sceau*, terme général qui indique toute empreinte scellant un acte, avec une armoirie, signe distinctif d'une *personne* ou d'une *corporation* (plus tard) noble et exerçant certains droits inhérents à la noblesse. M. DE V.

Quant à la couronne comtale que le chapitre de Saint-Jean mettait sur la tête du lion de ses armes, il n'a pas cessé de la mettre jusqu'à nos jours ; car ce ne sont pas les armes de la ville, mais celles du Comté de Lyon, composées d'un écu de *gueules au lion d'argent et au griffon d'or*, affrontés.

D'ailleurs le lion du Chapitre a une signification toute différente de celui de la ville; c'est l'emblème du Christ vainqueur, sous la figure du lion de la tribu de Juda, *Ecce vicit leo de tribu Juda*, que l'on peut lire encore aujourd'hui sur la bannière de l'église primatiale (1). — Poursuivons. En 1312, l'archevêque Pierre III de Savoie, ayant cédé tous ses droits au roi Philippe le Bel, la ville de Lyon fut réunie définitivement à la couronne de France. Cet évènement avait une grande importance politique, et les Lyonnais, pour en perpétuer la mémoire, ajoutèrent à l'écu de leurs armes un *chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lis d'or* (2). Cet écusson subsista ainsi *sans changement* pendant toute la période monarchique jusqu'en 1790, où il disparut en vertu du décret de l'Assemblée nationale en date du 18 juin, qui abolissait toutes les armoiries ainsi que tous les titres de noblesse. Bientôt la ville elle-même, à la suite de son trop funeste siége, fut sur le point de disparaître aussi comme son antique lion, et de ne laisser d'autre vestige de son

(1) L'origine du lion du chapitre est obscure et peut être multiple.

(2) Les Lyonnais n'ajoutèrent pas de chef à leurs armes en 1312, car avant ils n'en pouvaient pas avoir, mais ils prirent des armes et les composèrent naturellement des pièces qui figuraient sur le sceau du XIIIe siècle, le lion et les fleurs de lis, qu'ils arrangèrent selon l'usage héraldique en changeant les détails du pont de Saône et de la croix. Notons bien qu'un *chef* en armoirie, à moins d'un titre spécial, n'est point une superfétation ni l'indice d'une modification, mais une *pièce* comme le *chevron*, la *bande*, le *pal*, le *lion*, etc. M. DE V.

existence que la fameuse colonne que le terrorisme voulait élever sur ses ruines afin d'attester à la postérité que cette ville rebelle avait cessé d'exister pour avoir fait la guerre à la liberté, selon le langage du temps, c'est-à-dire au monstrueux régime de sang et de ruines qui pesait sur la France entière. — L'ordre étant enfin rétabli sous le premier Empire, les villes de France reprirent leurs anciennes armoiries; mais sans tenir compte des traditions historiques de la cité lyonnaise, un décret changea le *chef d'azur* de son écusson et le mit *de gueules chargé de trois abeilles d'or*. C'était, suivant M. Debombourg, la prise de possession de l'Empire. Il n'y avait tout simplement dans ce fait qu'une preuve de l'extension du pouvoir d'alors, en même temps que du complet effacement de l'esprit d'indépendance municipale. En effet, pourquoi ce *chef de gueules* sur un *écu de gueules?* C'était déjà contraire aux règles du blason (1), mais bien plus, malgré le remplacement des fleurs de lis par des abeilles, il eût été rationnel et logique de conserver le *chef d'azur*, qui n'a pas cessé d'être la couleur de l'écu de France, avec l'aigle impériale d'or, tout aussi bien qu'avec les fleurs de lis de l'ancienne monarchie. Du reste, cet écusson fautif a été abandonné depuis longtemps, et le gouvernement actuel a eu le bon esprit de ne pas l'imposer à la ville.

Or donc, si en restaurant un monument datant du premier Empire, on jugeait à propos de reproduire dans sa décoration cet écusson quoique fautif, seulement comme

(1) Ce chef était uniforme pour toutes les villes de France. comme le chef des maréchaux, le franc-quartier des comtes et des barons, selon l'ordre d'où ils étaient tirés. La théorie héraldique de l'empire repose sur une toute autre base que l'ancienne théorie de la monarchie et de la féodalité, réglée et définie par les hérauts d'armes. M. de V.

un indice historique rappelant cette époque, on pourrait à la rigueur le comprendre ; mais ce que l'on ne comprend pas et que rien ne peut motiver, c'est qu'on ait représenté cet écusson erroné, en peinture et en sculpture, sur le palais de la Bourse, qui est un monument de notre époque, pendant que sur d'autres monuments publics construits en même temps, on a placé les armes de Lyon à peu près telles qu'elles doivent être.

Arrivons à la Restauration. M. Debombourg dit bien qu'en 1819, des lettres patentes déclarèrent que les armes de la ville seraient de *gueules au lion d'argent grimpant, armé à dextre d'un glaive de même, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or en face.* Mais suivant lui, c'était la reprise de possession de la monarchie, distinguée de la première par le glaive.

Eh bien ! ce n'était point pour cela, car depuis 1814, excepté pendant l'épisode des Cent Jours, les fleurs de lis avaient reparu sur l'écusson de la ville. Les lettres patentes du roi Louis XVIII, en date du 27 février 1819, eurent pour but, en accordant à la ville de Lyon la faveur d'ajouter une épée haute d'argent dans la *patte dextre* du lion de ses armes, de récompenser le courage héroïque que ses citoyens montrèrent au siége mémorable qu'ils soutinrent en 1793, pendant deux mois, contre les armées de la Convention. Ainsi, par ces glorieux motifs, cette épée est loin d'être, pour les vrais patriotes lyonnais, un signe insignifiant et un emblème sans valeur, et par conséquent, il ne doit pas être permis de le supprimer comme on fait si souvent. Du reste cela n'est guère étonnant, il y a si peu de gens qui connaissent ces détails.

Nous voici maintenant au gouvernement de juillet. On ne mit au *chef d'azur* ni fleurs de lis ni abeilles, on les remplaça par trois étoiles d'or, espèce de compromis

juste-milieu entre la Royauté et l'Empire, mais, comme dit M. Debombourg, cela fut fait sans légalité. Dans tous les cas, il faut reconnaître que ces trois étoiles allaient fort bien avec la figure de la Charte de 1830, devenue le ridicule écusson des armes de France pendant cette époque. — Aujourd'hui, se demande M. Debombourg, sous le second Empire que fait-on? On amalgame les abeilles de Napoléon Ier avec le glaive de Louis XVIII, les uns sculptent un *chef de gueules*, d'autres *d'azur*, et le tout aussi illégalement que pour les étoiles de 1830. Je suis bien complètement de son avis, et passons en revue, comme lui, la manière dont les armes de la ville sont représentées sur quelques-uns de nos monuments. D'abord au fronton de l'Hôtel-de-Ville où il est sculpté, M. Debombourg l'appelle blason de 1312; mais il dit en note (1), que de 1312 à 1380, le chef d'azur fut semé de fleurs de lis *sans nombre;* or dans celui-ci il n'y a que *trois* fleurs de lis, et si le lion ne tient pas d'épée, c'est qu'on n'a pas cru devoir, en restaurant la façade de l'Hôtel-de-Ville, faire figurer un emblème qui n'existait pas encore dans les armes de Lyon à l'époque de la construction de ce monument, et qui ainsi aurait été un anachronisme. Sur le même édifice, du côté du Grand-Théâtre, le lion placé dans un médaillon circulaire, ne peut être considéré que comme motif d'ornement, mais nullement comme l'écus-

(1) Aucune pièce, aucun monument n'indique que le chef des armes de Lyon ait été semé de fleurs de lis de 1312 à 1380, au lieu de n'en avoir que trois. C'est une supposition basée sur une autre supposition que les rois de France avaient eux mêmes opéré cette réduction, ce qui est controversé dans le savant ouvrage de M. Rey sur le drapeau français. Selon cet auteur, il existe des patentes de Philippe-le-Bel dont le sceau est à trois fleurs de lis. (*Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*, par M. Rey. Paris, Techener, 1837.) M. DE V.

son des armes de la ville, n'en ayant aucun caractère. — Au temple des Protestants, l'écusson est pour les mêmes raisons semblable à celui de la façade de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire chargé de trois fleurs de lis seulement. Il est inexact, ainsi qu'il vient d'être observé ci-dessus, de l'appeler blason de 1312.

Au Palais de Justice, si le chef de l'écu, d'après M. Debombourg, est *semé* au lieu d'être *chargé* de trois fleurs de lis, c'est qu'on a peut-être eu l'intention de rappeler de cette manière l'établissement de la justice royale à Lyon à l'époque où ce chef était encore en usage. — Au fronton de la Banque de France, rue Impériale, l'écusson est représenté avec les trois fleurs de lis et sans épée dans la dextre du lion, comme à l'Hôtel-de-Ville; ici on devait mettre l'épée puisque c'est un monument contemporain, et c'est ce qu'on a fait avec grande raison à la Caisse d'Epargne, rue de la Bourse, où l'écusson de la ville est sculpté au-dessus de la porte avec le *chef d'azur aux trois fleurs de lis* et *le lion avec l'épée*; il est complet et légal, comme dit M. Debombourg, mais malheureusement il est le seul à Lyon. Partout ailleurs, soit sur les monuments soit sur les enseignes, on ne peut rien voir de plus hétéroclite et de plus bizarre; souvent ainsi, c'est le lion qui, au lieu d'être *d'argent*, est *d'or* avec l'épée et les trois étoiles du gouvernement de juillet sur le chef; d'autres fois, c'est le chef qui est entièrement supprimé ou, s'il est conservé, il est vide, il ne porte rien, et puis une foule d'autres variétés plus fantastiques les unes que les autres. Il est donc parfaitement superflu d'en poursuivre le très-fastidieux détail. — Arrivons à la fontaine des Brotteaux, qui fait le sujet principal de la lettre de M. Debombourg à M. Bonnet. « Pour être dans le vrai « héraldique, lui dit-il, vous devriez suivre les armes de

« 1819, tant qu'il ne sera pas dérogé aux lettres paten-
« tes. »

Rien de plus juste et de plus raisonnable; aussi on est tout étonné de le voir ajouter aussitôt « que la logique « des dates et la destination du monument des Brotteaux, « qui est une œuvre de gratitude, doit faire changer le « chef, qui de gueules serait de sinople (vert, couleur de « la maison de l'Empereur), en y mettant les abeilles du « premier Empire. Alors la postérité y verra un fait per- « sonnel à Napoléon III, et d'ailleurs le chef ainsi changé « ne fera que continuer la chronologie des grands faits « historiques de notre ville. Car, qu'on ne s'y trompe pas, « le champ de gueules avec son lion d'argent grimpant, « voilà les vraies armes de Lyon; le chef n'est qu'un ap- « pendice, qu'un sceau apposé au-dessus du blason de la « ville en marque de possession, comme l'indique la liste « suivante: Blason sans chef, comtes de Lyon. — Chef « d'azur avec fleurs de lis, Royauté. — Chef de gueules « avec abeilles, premier Empire. — Chef d'azur avec « fleurs de lis et glaive, Restauration. — Chef d'azur avec « étoiles, Gouvernement de 1830. — Chef de sinople avec « trois abeilles, second Empire. »

Il me semble que l'opinion que vient d'émettre ci-dessus M. Debombourg est singulièrement contestable. En effet, que signifient les armoiries que les villes ont adoptées depuis les temps les plus reculés? Ce sont évidemment des emblèmes spéciaux, imaginés pour conserver à la postérité la mémoire de leur fondation ou des événements importants de leur histoire. Ce sont comme les titres de noblesse du peuple, que les cités ont conservés religieusement, à travers les révolutions, sur l'écusson de leurs armes, et que des circonstances politiques ne peuvent ni dénaturer ni changer. Ainsi, la ville de Lyon, entre toutes

les villes de France, doit être justement fière de son glorieux blason, qui lui rappelle, avec son antique et noble origine, la mémorable époque de sa réunion définitive à la grande patrie commune; or, que signifierait, je vous prie, le changement du chef d'azur, qui est, par parenthèse, aussi bien la couleur de l'écusson impérial que celle du royal, en celui de sinople ou vert, qui est la couleur de l'Empereur, c'est-à-dire de sa livrée, et en y mettant les trois abeilles du premier Empire à la place des fleurs de lis? Ce serait, d'après M. Debombourg, une marque de reconnaissance et un fait personnel à Napoléon III (par exemple pour l'affranchissement des ponts sur le Rhône). Mais s'il en devait être ainsi, il faudrait donc que toutes les villes qui ont reçu des faveurs du gouvernement actuel fissent de même; bien loin de là, les villes de France, et il y en a beaucoup, qui portent des fleurs de lis sur leurs écussons, les ont toutes invariablement maintenues, malgré les fréquents changements politiques; et la première de toutes, la ville révolutionnaire par excellence, et qui pourtant reçoit à elle seule plus de faveurs du pouvoir que toutes les autres ensemble, Paris enfin, Paris, la capitale de la France, conserve toujours, sans changement, au-dessus du navire de son écusson, *le chef d'azur semé de fleurs de lis sans nombre*. D'après ce remarquable exemple, il faut convenir qu'il serait bien étrange que la ville de Lyon, seule en France, fût obligée de dénaturer les symboles de son histoire et de renier ses antiques traditions sous les moindres prétextes; et ce qu'il y a de certain, c'est qu'au lieu de concilier la logique de la date du monument avec la gratitude, on ne réussirait qu'à s'enfoncer davantage dans l'anarchie héraldique, dont M. Debombourg voudrait nous faire sortir; anarchie qui résulterait évidemment des variétés actuelles de l'écusson de la ville,

compliquée encore de celui qu'il propose de faire adopter. Et puis, sous un autre point de vue et par des considérations d'un ordre plus élevé, serait-il bien digne d'une grande et noble cité comme Lyon, en marque de sa gratitude pour quelques faveurs du prince, de se revêtir des couleurs de sa maison, c'est-à-dire de la livrée de sa gent domestique? Je crois qu'il suffit de poser cette question pour la résoudre (1).

Pour conclure, il me semble donc, sans vouloir donner des conseils à M. Guillaume Bonnet, qu'il n'aura qu'une chose bien simple à faire, ce sera de placer tout bonnement, sans tant de recherches, sur l'écu de sa statue, les anciennes et véritables armes de la ville de Lyon, qui sont d'ailleurs les seules légales, nées logiquement des faits de son histoire : *De gueules au lion d'argent grimpant, armé à dextre d'un glaive de même, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or en face.*

A ce propos, on doit regretter que l'administration municipale lyonnaise n'ait pas cru devoir depuis longtemps donner l'exemple en faisant représenter officiellement ou rectifier les armes de la ville telles qu'elles doivent être, sur tous les monuments publics, comme aussi d'en faire surmonter les affiches émanant de l'autorité. Car il est permis de s'étonner, en voyant la moindre petite ville tenir à honneur de représenter son écusson sur ses monu-

(1) L'auteur a parfaitement raison et il faut bien se garder de confondre les *émaux* du blason avec les *couleurs* d'une livrée. Si l'on adoptait une pareille erreur, c'est pour le coup qu'on nous appellerait une nation de laquais.

Notons encore que les fleurs de lis étaient les armes de la France et non celles de la famille de Bourbon, de même que l'aigle constitue les armes de l'empire et non celles de la famille Bonaparte, qui en avait d'autres qui ne contenaient pas de *sinople*. M. de V.

ments et ses affiches municipales, que Lyon, la seconde capitale de l'Empire, ait si peu de souci de conserver intacts et de montrer ses antiques et glorieux emblèmes. Ce serait au moins un moyen sûr de distinguer à première vue les actes administratifs de l'autorité municipale, confondus le plus souvent au milieu d'une multitude d'autres placards. Alors les Lyonnais seraient enfin fixés sur la véritable composition et la valeur réelle de leurs armes, et en faisant disparaître toutes ces variantes dans leur représentation, on sortirait de l'anarchie héraldique, à la pleine et entière satisfaction de M. Debombourg et de tous ses concitoyens, pour voir désormais, réuni à l'emblème national de la vieille France, le *fier lion* de nos ancêtres *armé de la vaillante épée* de notre histoire contemporaine. Je répéterai donc avec M. L. Charvet : « Si l'armoirie ne dit rien, ne la plaçons pas : si elle trace l'histoire, blasonnons-la exactement. »

Louis Réal.

Lyon, décembre 1866.

NOTES GÉNÉRALES SUR LA QUESTION DES ARMOIRIES DE LYON.

Cette question des armoiries de Lyon a été traitée d'une manière complète dans divers articles de la *Revue*, antérieurs à la lettre de M. Debombourg. M. Debombourg reproduit des erreurs déjà réfutées et n'ajoute aucune preuve à l'appui de sa théorie. Cette théorie elle-même n'est pas nouvelle et fut inaugurée dans la première série de la *Revue* par Leymarie, lequel, malgré son goût et son érudition, commit alors une énorme bévue historique. Il s'agissait alors, comme probablement aujourd'hui, de justifier avec quelques raisons spécieuses l'exclu-

sion des fleurs de lis brutalement expulsées par la Révolution, mais qu'on veut mettre à la porte avec un semblant de politesse. Pour cela Leymarie imagina des armoiries à une époque où elles n'étaient pas en usage, du moins dans les conditions qui constituèrent l'art héraldique après les croisades, à une époque où les armoiries étaient l'apanage exclusif des seigneurs et nobles, où les villes n'en pouvaient pas avoir. Sitôt que les villes furent communes, c'est-à-dire *sui generis* et non vassales d'un souverain ou d'un seigneur particulier, elles prirent des armes et les fleurs de lis apparaissent aussitôt.

Il est superflu de répéter encore les diverses considérations historiques et archéologiques qui établissent ce fait et que M. Debombourg n'infirme par aucune découverte postérieure. Voici la liste des articles publiés à diverses époques par la *Revue du Lyonnais :*

1° *Tome XI 1855.*

Des armoiries de la ville de Lyon (MOREL DE VOLEINE).
Lettre de M. Auguste Bernard à ce sujet.

2° *Tome XX, 1860.*

Essai d'une monographie des armoiries de la ville de Lyon (CHARVET).

3° *Tome XXI, 1860.*

Notes à propos de l'article sur les armoiries de Lyon (M. DE V.).
Lettre à M. Morel de Voleine au sujet des armoiries de Lyon (CHARVET).
Encore un mot au sujet des armes de Lyon (CHARVET).

4° *Tome Ier, 3e série, 1866.*

A propos des armoiries de la ville de Lyon (MARTIN-DAUSSIGNY).

Tome II, 3e série, 1866.

Encore une lettre au sujet des armoiries de Lyon (MOREL DE V.).

Nous renvoyons à ces travaux les lecteurs de la *Revue* et M. Bonnet, s'il désire être fixé à cet égard.

MOREL DE VOLEINE.

JACQUES DE VINTIMILLE

SUITE (1).

Une caraque avait été disposée pour recevoir le grand-maître et les chevaliers ; mais la crainte de nouveaux excès fut cause que l'embarquement se fit à la hâte et pendant la nuit. Comme Enée emportant ses dieux, les chevaliers sauvèrent du moins ce qu'ils avaient de plus précieux, les reliques des saints, les vases sacrés, les titres de l'Ordre de Saint-Jean. Un grand nombre de Rhodiens, vieillards, femmes, enfants, qui craignaient les représailles de l'ennemi, se jetèrent pêle-mêle dans des bâtiments de moindre importance. Madame de Vintimille et ses enfants, auxquels il ne restait plus d'autre appui que François et Augustin, frères d'Alexandre, prirent place, avec George de Vauzelles, dans le vaisseau de l'Isle-Adam (2), qui leva l'ancre le 1er janvier 1523, à cinq heures du matin, escorté d'environ cinquante voiles. C'est dans ce triste appareil, au milieu des pleurs et des gémissements de tout un peuple, que les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (3) quittèrent,

(1) Voir la livraison de décembre 1866.

(2) Pierre Palliot, *le Parlement de Bourgogne* (Dijon, 1649, in-folio, à l'article *Vintimille*). — J. de Vintimille, *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*, M S. — Dominique Robert, *Histoire généalogique de la maison de Vintimille* (Villefranche, Joseph Ravoux, 1681, petit in-4°) ; et les auteurs déjà cités.

(3) On les appelait alors chevaliers de Rhodes, comme on les a appelés depuis chevaliers de Malte.

pour n'y plus rentrer, l'île de Rhodes, où ils s'étaient glorieusement maintenus pendant près de deux cent vingt ans !

Les tempêtes, les maladies, la famine, mirent le comble à tant d'infortunes. Obligée de relâcher à Candie, à Cérigo, à Gallipoli, la petite flotte n'arriva à Messine qu'au commencement du mois de mai, et dans un état si misérable, que le grand-maître, au lieu du pavillon ordinaire de l'Ordre (1), ne voulut arborer sur son vaisseau qu'un étendard où la sainte Vierge était représentée tenant son fils mort entre ses bras, et sur lequel on lisait ces mots : *Afflictis spes unica rebus :* « Dans notre affliction, il n'y a que lui qui puisse nous venir en aide. » Bientôt la peste s'étant déclarée à Messine, les chevaliers, atteints presque tous par le fléau, durent se réfugier dans le golfe de Baïes, près de Naples, où ils séjournèrent pendant un mois. Enfin, plus de six mois s'étaient écoulés depuis leur départ de Rhodes, lorsqu'ils entrèrent dans le port de Civita-Vecchia, qui était le but de leur navigation. De là, ils se rendirent à Rome, où le grand-maître eut une conférence avec le pape, s'établirent provisoirement à Viterbe, dans le patrimoine de saint Pierre, puis, de nouveau chassés par la peste, se retirèrent à Nice, d'où ils revinrent à Viterbe.

Ils menaient à leur suite et continuaient d'entretenir à leurs frais les quatre ou cinq mille Rhodiens qui s'étaient attachés à leur fortune. Mais on comprend que, dans de certains moments, le dénûment de toute cette population était extrême. Quelles rudes épreuves pour les enfants de Madame de Vintimille, élevés dans le luxe, et parvenus à un âge où les impressions sont aussi vives

(1) Une croix blanche, sur fond rouge.

que les besoins sont nombreux ! Les chevaliers étant à Viterbe et à Nice, les oncles de Jacques déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'occuper de lui davantage; quant à sa mère, elle était, la pauvre femme, dans l'impossibilité de lui venir en aide, ne vivant elle-même que des secours qu'elle tenait des chevaliers. George de Vauzelles se souvint alors des recommandations de son ami; il se chargea de l'enfant abandonné, et profitant de l'inaction à laquelle était momentanément condamné l'Ordre de Saint-Jean, il partit pour la France avec son pupille et le conduisit à Lyon, afin de lui faire donner une éducation conforme à sa naissance et qui lui assurât dans l'avenir une existence honorable et indépendante.

La ville de Lyon, très-florissante alors par le commerce, était en même temps le centre d'un grand mouvement intellectuel. Ses imprimeries étaient célèbres : les Gryphes, les Dolet, les Trechsel, les de Tournes, les Roville, en multipliant les bons livres, y propageaient le goût des études. Le séjour ou le passage de plusieurs rois et de plusieurs reines, pendant les guerres d'Italie, la présence de la cour, les fêtes, les tournois, les carrousels, les spectacles de toutes sortes, y attiraient un grand concours d'étrangers, de savants, de curieux, de personnages distingués de toutes les nations, et y entretenaient l'amour des arts et l'émulation littéraire.

Au milieu de ce mouvement des esprits, dans cette ville où l'élégance et la politesse étaient les plus puissants auxiliaires du savoir, la famille de Vauzelles était représentée par deux frères de George (1). L'aîné, Mathieu,

(1) Elle passait, dès ce temps-là, pour très-ancienne. Voir Guichenon, *Histoire de la souveraineté de Dombes*, livre 5, tom. II, page 34, de l'édition publiée en 1863, et Gilbert Duchert, dans des vers latins cités plus loin. — La famille de Vauzelles quitta Lyon, pour aller s'établir à Brioude, dans

qui fut échevin de Lyon en 1524, et avocat-général au parlement des Dombes de 1535 à 1559 (1), aimait les lettres et les cultivait avec non moins de succès que la jurisprudence. On a de lui un *Traité des péages* (2), qui

la Basse-Auvergne, à la suite d'une alliance contractée, en 1636, par Michel de Vauzelles, capitaine au régiment de Villeroi. Ce Michel, petit-fils du premier avocat-général Mathieu, dont il est fait mention dans cette histoire, était le second fils de Mathieu de Vauzelles, écuyer, seigneur du Jonchay, recteur de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1593. François, fils de Michel, devint fermier général vers 1691. Pierre, Jean-Baptiste et Julien-Léonard, ses descendants, exercèrent, depuis 1730 jusqu'à la Révolution, la charge héréditaire de chevalier héraut d'armes de France, qu'exerça à son tour, de 1815 à 1830, Jean-Baptiste de Vauzelles, décédé premier président de la cour d'Orléans. La postérité de Michel résida à Brioude jusqu'en 1804, époque où Julien-Léonard de Vauzelles, aïeul de celui qui écrit ces lignes, fut nommé directeur des droits-réunis d'Indre-et-Loire, à la résidence de Tours, après avoir siégé pendant cinq ans comme député au conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif.

(1) Le parlement de Dombes siégeait à Lyon.

(2) Traicté des péages, *composé par M. Mathieu de Vauzelles, docteur ès droits et avocat du Roy au Parlement de Dombes et Séneschaucée de Lyon* (à Lyon, par Jean de Tournes, 1550, in-4°). Cette production valut à son auteur les vers suivants de Maurice Scève :

MAURICE SCAEVE

En grace de si charitable et vertueuse Œuvre de l'Autheur.

Qui pour la fame, ou l'honneur entreprend,
Entre Mortelz c'est chose autant louable.
Et qui labeure à son besoing, il prend
Part de la gloire à luy seul proufitable.
Mais par sus tous est saintement louable,
Et tel tousjours j'estimeray celuy,
Qui sans espoir de loyer ou d'appuy,
Fors de vous, Loix saintes et éternelles,
Travaille au bien et publiq et d'autruy
(Comme on peult voir) à l'ombre de voz esles.

Ce dernier vers contient une allusion aux armoiries de la famille de Vau-

fut très-estimé de son temps, et qui mérite encore d'être consulté au point de vue historique. Élu par ses concitoyens Recteur de l'Aumosne générale, dont il fut l'un des bienfaiteurs, Mathieu de Vauzelles jouit d'une grande popularité, comme l'attestent les vers nombreux qui ont été publiés à sa louange, en latin et en français (1). Lui-même il était poète, et avait composé en français des

zelles, qui sont *d'azur, à trois demi-vols d'argent, posés deux et un, au chef d'or*, avec cette légende, empruntée au psaume XVI : *Sub umbrâ alarum tuarum protege nos*, et, selon l'ancienne traduction française :

« Abritez nous sous vos esles. »

(1) C'est ce qu'exprime en peu de mots ce distique de Claude Rousselet, célèbre avocat de Lyon :

Matthæo Vauxello, judici majori.

Quid te onerem laudum cumulo, Vauxelle? Tua ex te
A populo virtus nota frequentè satis.

Claud. Rosseletti, jurisconsulti patritiique lugdunensis Epigrammata (Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1537, petit in-4°, page 48).

On trouve de nombreux renseignements sur Mathieu de Vauzelles dans les ouvrages déjà cités de Guichenon, Ménestrier, Le Laboureur, Colonia, Pernetti ; dans les *Bibliothèques françaises* de Du Verdier et La Croix du Maine, et dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de Lyon* par Poullin de Lumina. Nous avons en outre consulté les registres du parlement de Dombes conservés aux archives de la Côte-d'Or, et publiés en partie par M. d'Assier de Valenches, dans son *Mémorial de Dombes* (Lyon, 1854, in-8°) ; le *Catalogue des noms de MM. les Recteurs et administrateurs de l'Hôpital général de la Charité et Aumône générale de Lyon, depuis son institution* (Lyon, 1742, in-4°) ; une note manuscrite de d'Hozier, conservée à la Bibliothèque impériale, aux *Archives des familles* ; enfin, un manuscrit très-intéressant de Chuinague, dernier greffier en chef du parlement de Dombes, appartenant à M. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans, président de la Société archéologique de l'Orléanais, auquel on doit, entre autres travaux, de savantes dissertations sur le pays de Dombes et sur la monnaie de Trévoux et de Dombes.

Emblèmes (1), à la manière du jurisconsulte Alciat. Il fit partie d'une société littéraire qui se forma à Lyon, sous le nom d'*Académie de Fourvière* ou *l'Angélique*, et où se réunissaient habituellement les personnes les plus distinguées par leurs talents et la culture de leur esprit : les de Lange, les de Villeneuve, les Patarin, les Fournier, qui arrivèrent aux plus hauts siéges de la magistrature (2) ; le poète latin Jean Voulté, le célèbre littérateur et imprimeur Etienne Dolet, l'annaliste Symphorien Champier, l'antiquaire du Choul, Maurice Scève (3), le lieutenant-général du roi du Peyrat, enfin, malgré sa vie errante, le père de notre poésie, Clément Marot ; et à côté d'eux, comme pour stimuler leur verve, toute une pléiade de femmes spirituelles et charmantes : Sybille et Claudine Scève, celle-ci première femme de Mathieu (4) ; Catherine de Vauzel-

(1) Voir les *Lettere scritte al signor Pietro Aretino da molti signori, communità, donne di valore, poeti et altri excellentissimi spiriti* (Venezia, Francesco Marcolini, 1551, 2 vol. in-8°, tome II, page 417 et suiv.)

(2) Ils devinrent tous les quatre premiers présidents.

(3) Maurice Scève, beau-frère de Mathieu de Vauzelles, comme on le verra plus loin, descendait des marquis de Scèva, ancienne famille du Piémont, qui était venue s'établir à Lyon, au quinzième siècle, avec beaucoup d'autres illustres familles étrangères. Poète distingué, il exerça, selon Pasquier, une certaine influence sur la littérature de son temps, et fut l'ami particulier de Clément Marot, qui lui adressa plusieurs pièces de vers. Il avait deux frères, très-lettrés aussi. Elevé par ses concitoyens à la dignité d'échevin, il dirigea les fêtes qui signalèrent l'entrée solennelle du roi Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon, en 1548. Sa devise était : *Souffrir, non mourir* On peut consulter sur Maurice Scève et sur ses ouvrages le P. Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 513-517 ; l'abbé Goujet, Biblioth. franç. t. XI, p. 442-452 ; Estienne Pasquier, *Recherches de la France*, VII, 6 ; enfin, l'abbé Pernetti, *les Lyonnais dignes de mémoire*.

(4) Sybille et Claudine, sœurs de Maurice Scève, avaient, paraît-il, un

les (1), parente ou sœur du même ; Pernette du Guillet, dont les poésies ont été plusieurs fois réimprimées de notre temps ; Clémence de Bourges, qui ne voulut point survivre à son fiancé ; enfin, supérieure à toutes par la hardiesse passionnée de son génie, celle que l'on appelait *la Belle-Cordière*, la célèbre Louise Labé !

L'autre frère de George, son frère puîné, Jean de Vauzelles, avait embrassé l'état ecclésiastique. Curé de l'église de Saint-Romain, puis chevalier de l'église métropoli-

rare talent pour la poésie. Le père Colonia considère comme certain que c'est à elles que Clément Marot, malade, adressa les vers suivants :

A deux sœurs, damoyselles lyonnaises.

Puisque vers les sœurs damoyselles
Il ne m'est possible d'aller,
Suz, dizain : courez devers elles,
Au lieu de moy vous fault parler :
Dictes leur que me mettre à l'air
Je n'ose, dont me poise fort,
Et que, pour faire mon effort
D'aller visiter leurs personnes,
Je me souhaitte estre aussy fort
Comme elles sont belles et bonnes.

(1) Voir M. Bréghot du Lut, dans ses *Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon* (Lyon, Barret, 1828, in-8°, p. 336). — Un autre auteur lyonnais, M. Cochard, dans la notice qu'il a placée en tête des *Œuvres de Louïze Labé* (Lyon, Perrin, 1824, in-8°, p. 24), cite Catherine parmi les dames de Lyon qui dans le seizième siècle se firent remarquer « autant par les charmes de leur esprit que par la régularité de leur conduite, et qui toutes jouirent du rare avantage d'inspirer aux meilleurs poètes du temps les meilleurs vers qu'ils aient faits. » Cette Catherine de Vauzelles ne doit pas être confondue avec celle dont parle le poète Villon, dans son *Grand Testament* (*double ballade, continuant le premier propos*), laquelle vivait à une époque plus ancienne, et que l'on croit être de la même famille.

taine de Lyon et prieur commendataire de Montrottier(1), dépendance de l'abbaye de Savigny, il appartenait à cette élite de savants, de littérateurs et d'artistes dont aimait à s'entourer la sœur de François Ier, Marguerite, reine de Navarre, qui le nomma son maître des requêtes(2). La gravité de ses mœurs, l'ardeur de sa piété, sa noble prestance (3), le faisaient remarquer à cette cour si brillante, mais novatrice et quelque peu licencieuse. Il était en même temps aumônier de François Ier (4). On lui doit plusieurs livres ascétiques, notamment une histoire de la vie de Jésus-Christ d'après les Évangiles (5). Épris de la littérature italienne, il fut le premier qui la fit connaître à la France, en traduisant en langue vulgaire les ouvrages qui obtenaient alors en Italie le plus de vogue(6). Il a laissé en outre des poésies, qu'on trouve éparses dans

(1) Du Verdier et La Croix du Maine, Guichenon, Le Laboureur, Colonia, Pernetti, Vintimille, *de Bello Rhodio*, etc.

(2) Mazzuchelli, *Vita di Pietro Aretino* (in Brescia, 1763, in-12, p. 247).

(3) Insignis formâ justitiâque vir est.

J. de Vintimille, dans une élégie inédite, qu'on trouve à la suite de son poème *de Bello Rhodio*.

(4) Voir la dédicace à François Ier de la traduction de la *Genèse* de P. Arétin par Jean de Vauzelles (Lyon, Sébastien Gryphius, 1542, in 8°).

(5) *Histoire évangélique des quatre Evangélistes* (Lyon, Gilbert de Villiers, 1426, petit in-8°). — Mais l'ouvrage le plus curieux de Jean de Vauzelles est intitulé : *Les simulachres et historiées faces de la Mort, autant élégament pourtraictes que artificiellement imaginées* (à Lyon, sous l'écu de Coloigne, 1538, petit in-4°, vélin, orné de gravures sur bois représentant des sujets dans le genre de la danse macabre). La bibliothèque de Lyon en possède un exemplaire.

(6) C'est ainsi qu'il traduisit les principaux ouvrages de piété composés par Pierre Arétin, avec lequel il entretint, comme plusieurs personnages illustres de son temps, une correspondance littéraire. Voir les *Lettere di Pietro Aretino* (in Parigi, 1609, 6 vol. in-8°) et les *Lettere scritte a Pietro Aretino*.

les recueils que publiaient en commun Clément Marot, Mellin de Saint-Gelais et les poètes de leur société (1). A l'instar de l'antiquaire du Choul, son ami, et du célèbre Jean Grollier, il possédait une bibliothèque précieuse et un cabinet d'objets rares et curieux (2).

C'est auprès de ces savants hommes, c'est dans un milieu si favorable au developpement d'un jeune esprit, que George de Vauzelles commença l'éducation de son pupille. Passionné lui-même pour les belles-lettres, il avait rapporté de ses voyages de précieux manuscrits grecs (3), et s'occupait alors à rédiger le récit des événements dont, comme un autre commandeur de Rhodes, le bâtard de Bourbon, il avait été l'un des héros (4) avant

(1) Voir notamment le recueil intitulé: *Blasons anatomiques du corps féminin faits par divers auteurs* (Lyon, François Juste, 1537, in-16; réimprimé avec d'autres blasons, en 1807 et 1809, à Paris, par Méon.) Voir aussi les éditions données par Jean de Tournes, au seizième siècle, des œuvres de Louise Labé et des Rymes de Pernette du Guillet. — Jean de Vauzelles ne mettait pas toujours son nom en tête de ses ouvrages ; il y substituait souvent ces mots : *D'un vray zèle* ou *Crainte de Dieu vault zèle*. Ces sortes de devises ou anagrammes étaient alors fort à la mode, surtout à la cour de Marguerite.

(2) *Lettere scritte a Pietro Aretino*, tom. II, p. 414 et suiv.

(3) « Tant y a, dit Guillaume du Choul, en parlant du Colosse de Rhodes, que sommairement j'en diray ce que j'en ay tiré d'un livre grec fort ancien, toutesfois acéphale, qu'autresfois me presta feu messire George de Vauzelles, chevalier de Rhodes, commandeur de la Torrette, et qu'il avoit autresfois apporté de Grèce, mon voisin et singulier amy, et duquel je n'ay voulu taire le plaisir qu'il me feit, pour avoir esté en son vivant homme libéral de ce qu'il avoit à l'endroit de tous ses amys. »

Discours de la Religion des anciens Romains (Lyon, Guillaume Roville, 1557, grand in-4°, p. 194).

(4) « Egregium sanè de se specimen exhibuit », dit en parlant de George de Vauzelles, J. Fontanus, *de Bello Rhodio* (Paris, Christian Wechel, 1540, lib. II, p. 71).

d'être l'historien, récit qui, malheureusement, s'est perdu et dont le souvenir ne serait même pas venu jusqu'à nous, si Jacobus Fontanus (Jacques Fontaine), de Bruges, chevalier de Rhodes, ne disait y avoir puisé quelques détails pour écrire l'histoire du siége.

George et ses frères habitaient sous le même toit; ils avaient les mêmes relations, les mêmes goûts, les mêmes sentiments; ils vivaient dans la plus parfaite union (1). Chacun d'eux fut un père pour Vintimille. Mais ce n'était

(1) C'est ce qu'atteste un petit hendécasyllabe de Voulté :

Ad tres Vauzellios fratres.

Tres fratres celeberrimi optimorum;
Tres vitâ, et genio, et pares amore;
Quibus una domus tribus fidesque
Una est, una eadem tribus voluntas :
Vos sic vivite semper, et valete,
Humanis pariter Diisque grati.

« *Aux trois frères de Vauzelles.*

« Frères, tous trois des plus célèbres entre les meilleurs, qui tous trois rivalisez de vertu, de talents et d'affection; qui n'avez tous trois qu'une maison, qu'une foi, qu'une volonté, puissiez-vous vivre ainsi toujours, et en santé, également agréables aux hommes et aux dieux ! »

Joannis Vulteii, Remensis, Epigrammatum libri IV (Lugduni, sub scuto basiliensi, apud Michaelem Parmentarium, 1537, petit in-12).

Un poète cité par Guichenon, Gilbert Duchert, comprend également les trois frères de Vauzelles dans un même éloge :

Sæpius audaces tentavi effundere versus
Vauzelianorum stemma decusque trium.
Conatum ecce meum, sed non sine scommate risit
Ipsa sui princeps Calliopæa chori, etc.

« Bien des fois, malgré mon insuffisance, il m'est venu en tête de célébrer en vers la noble origine et la gloire des trois Vauzelles. Je l'essaie aujourd'hui, mais non sans faire sourire de pitié Calliope, cette reine de la troupe qu'elle conduit, etc. »

point assez de cette éducation domestique: George envoya successivement son élève aux écoles de Lyon, de Paris et de Toulouse, où professaient les maîtres les plus habiles (1). Le jeune descendant des empereurs de Nicée répondit merveilleusement à tant de soins : il acquit en peu de temps des connaissances presque universelles, apprit plusieurs langues, et montra bientôt les rares qualités d'esprit et de cœur qui devaient le distinguer.

LUDOVIC DE VAUZELLES.

(1) Il nous suffira de citer Jean de Boysson et Jean Coras, sous la direction desquels Vintimille étudia la science du droit à Toulouse, avant d'aller prendre à Pavie les leçons d'Alciat. Il se perfectionna dans l'étude du grec sous Lazare Buonamico, qui enseignait avec beaucoup d'éclat les humanités à Padoue. Catarino (Lancelot Polito), habile théologien, et un certain abbé Hurault, l'eurent également pour élève.

(*A continuer*).

LA MAISON DE RETRAITES

ET LES JÉSUITES DE SAINT-JOSEPH

DE

LA RUE SAINTE-HÉLÈNE.

I.

Avant que la démolition ait fait régner l'alignement et l'uniformité dans notre ville entière, il est bon de signaler à l'attention des contemporains les vieux bâtiments existant encore. Ce sont là des jalons qui rappellent les anciens souvenirs et réveillent instinctivement des désirs studieux. Cette tendance à connaître la destination antérieure de ces témoins du passé contrebalance un peu l'envahissement des idées utilitaires, en dirigeant les esprits vers les occupations intellectuelles ; elle réchauffe le patriotisme local et contribue beaucoup plus qu'on ne pense à la conservation de la morale sociale (1). Ainsi donc, promenant simplement mes lecteurs le long de la rue Sainte-Hélène, je leur ferai remarquer entre

(1) Pour donner un appui à mon opinion, je ne saurais mieux faire que de recommander la lecture du discours prononcé par M. de Persigny au sein de la Société archéologique de la *Diana*, à Montbrison. L'orateur pense que le progrès ne consiste pas seulement à innover, mais encore à conserver ce qui est bien ; et dans l'amateur des vieux souvenirs on reconnait l'homme véritablement attaché à son pays. (Voir les journaux des premiers jours de septembre 1866).

celles de Saint-Joseph et de la Charité, une maison qui n'est placée ni sur l'alignement, ni dans la direction de ladite rue, et qui sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie à pied. L'aspect étrange de cette construction appelle l'attention et dénote une destination en dehors des usages ordinaires. En effet, dans le siècle dernier, c'était une maison de retraites élevée et dirigée par l'influence des RR. PP. Jésuites de Saint-Joseph, qui possédaient un vaste établissement contigu dans la rue Sainte-Hélène avant leur expulsion de France, en 1762, et leur suppression par le pape Clément XIV, en 1773.

II.

L'ordre des Jésuites, fondé par saint Ignace de Loyola, en 1534, eut quelque peine à se faire reconnaître par la cour de Rome, et n'obtint une première bulle d'autorisation qu'en 1540, sous la condition que la société se composerait de 60 religieux seulement ; mais de nouvelles bulles de 1543 et 1549 supprimèrent cette restriction et lui donnèrent des privilèges qui contribuèrent à son prompt développement. A l'époque où le protestantisme commençait à se répandre dans toute l'Europe, le général des Jésuites, à la sollicitation des évêques de France, envoya dans le royaume plusieurs membres de sa compagnie, au nombre desquels fut le P. Emond Auger (1), qui partit de Rome en 1559. Il prêcha et stationna dans quelques villes de France, et il se trouvait à Lyon, en 1562, au moment de l'occupation de

(1) Le véritable prénom du P. Auger est bien *Emond* et non pas *Edmond* ou *Ennemond*. M. Péricaud, dans sa notice sur ce jésuite célèbre, cite à l'appui une lettre autographe, signée *Emond*.

cette ville par les protestants. Mis en prison, il courut le danger de perdre la vie, mais il put s'échapper. Il revint en juillet 1563, après la soumission des Calvinistes, et fut chargé par le gouverneur, maréchal de Vieilleville, du rétablissement du culte catholique; ce qui lui donna, aussi bien que sa courageuse charité pendant la peste qui désola notre ville, une position importante.

Le principal du collége de *la Trinité* (le lycée actuel), Barthélemy Aneau, ayant été massacré par une troupe de fanatiques, le jour de la Fête-Dieu de l'année 1561, eut pour successeur André Martin, dont la mort laissa bientôt libre la place de principal, et mit le consulat dans l'embarras. Le P. Auger, profitant de cet état de choses, sollicita la direction du collége, et obtint, en 1565, d'en prendre provisoirement possession. Il appela auprès de lui plusieurs de ses collègues, afin de remplir les fonctions de professeurs, et les Jésuites se trouvèrent ainsi installés à Lyon; mais l'acte, entre la ville et la compagnie, pour la remise du collége, ne fut légalement validé qu'en 1567.

La ville rentra dans tous ses droits lorsque les Jésuites furent renvoyés de France, en 1594, à la suite de l'attentat de Jean Chatel (1) contre Henri IV. En 1597, un nommé Person, précédemment jésuite, devint principal du collége; mais la cour, qui avait défendu à tous corps et communautés de recevoir aucun des prêtres ou écoliers de la société de Jésus, malgré leur renonciation aux vœux de profession, ordonna que Person serait amené

(1) Jean Chatel, âgé de 18 ans, avait été élève des Jésuites, et leurs adversaires invoquèrent cette circonstance pour obtenir un ordre d'expulsion.

à la Conciergerie, et qu'on remettrait la conduite du collége à un principal et à des régents n'ayant eu aucune relation avec les Jésuites. La ville fut donc forcée d'obéir, et par acte du 10 juillet 1597 elle installa, en qualité de directeur du collége, Antoine Pourcent, qui fut poursuivi par les mêmes accusations que son prédécesseur, Person. Il paraît effectivement qu'il avait débuté chez les Jésuites, sans avoir cependant jamais fait profession, et qu'il s'était retiré de la compagnie avant l'arrêt d'expulsion. Malgré sa défense, prise par le consulat, voulant se justifier auprès de qui de droit, il cède son poste, et son départ cause un vif plaisir aux échevins, qui déclarent que : « Depuis que ledit Pourcent est sorti, deux « cents écoliers sont allés à Tournon et Avignon, qui en « étaient revenus. Et puis qu'on fasse des défenses, tant « qu'on voudra, d'envoyer des enfants aux Jésuites ! »

Les religieux expulsés obtinrent de rentrer en France en 1603 ; et comme la ville de Lyon était un des lieux où l'édit leur permettait de reparaître, le consulat passa un nouveau traité avec eux, et ils rentrèrent en possession du collége. On peut croire que l'autorité communale de Lyon ne partageait pas la haine du parlement contre les Jésuites, car, obligés de quitter notre ville, pour aller à Avignon, le consulat, désirant les aider dans leurs frais de voyage, leur avait accordé une gratification de cent écus. Aussi, lorsqu'ils eurent la permission de revenir, le P. Coton, conduisant avec lui plusieurs de ces religieux, les présenta lui-même à nos magistrats, et l'affaire du collége fut promptement terminée. (*Hist. de France* de Velly, Villaret et Garnier. XXIX, p. 693. — *Compte-rendu aux chambres assemblées,*

par de l'Averdy. — *Notice sur E. Auger,* par Péricaud aîné. — *Dict. des Ord. relig.* — Gastine. *Droits de la ville à la propriété du collége.* — *Invent. des Arch. comm.* 1595-1603. — *Id. Corresp. politiques,* 1596-97).

III.

Si les Jésuites, devenus directeurs du Collége, étaient établis à Lyon, ils n'y possédaient cependant point de noviciat. Le 6 juillet 1592, Louis-François de Rhodes (1) donna par testament tout son bien pour bâtir une maison professe; mais l'expulsion de 1594 ayant mis un arrêt momentané à ce projet, le nouvel établissement fut seulement approuvé, par des lettres patentes du 17 mars 1605, enregistrées à la sénéchaussée de Lyon, le 22 avril suivant, du consentement de la ville. C'est au P. de Canillac, qui se fit religieux en 1606, et qui voulut y employer une partie de son patrimoine, que l'on dut la réalisation du projet susdit. Le résultat fut la construction d'une maison de probation, c'est-à-dire destinée principalement aux exercices de la troisième année du noviciat, que ces pères sont obligés de faire avant la profession solennelle. Les Jésuites de la rue Sala conservent encore un portrait de leur ancien bienfaiteur, sur la toile duquel, en assez mauvais état, on lit cette inscription : *François de Montboissier de Canillac, recteur et principal bienfaicteur de la maison de probation de Saint-Joseph de la*

(1) Un P. Georges de Rhodes, jésuite, a été recteur du Petit Collége. Il mourut en 1661. (Tabl. hist. alm. de 1837). — Histoire de cinq Pères, de la compagnie de Jésus, qui ont souffert dans le Japon, par Alexandre de Rhodes. Paris, 1653, in-8°.

compagnie de Jésus, et fondateur de la mission de Constantinople.

Il y eut cependant une opposition, de la part du consulat, aux lettres patentes du roi qui accordaient la permission de fonder un noviciat de l'ordre à Lyon, comme contraire au traité passé entre les religieux et les échevins, pour la direction du collége de *la Trinité*; mais le P. Claudius Aquaviva, général des Jésuites, ayant rectifié les clauses du contrat, le consulat révoqua son arrêté antérieur. *(Inv. des Arch. comm.*, 1605.*)*

Le nouvel établissement des Jésuites était situé à l'angle de la rue Sainte-Hélène et de la rue d'Auvergne, et s'étendait à l'orient jusqu'à la maison de retraites que je signale en commençant. La première de ces rues doit son nom à une ancienne recluserie (1), dont l'imprimeur Roville acheta le bâtiment et les dépendances, dans le XVIe siècle. La seconde ne fut ouverte qu'en 1738, sur un terrain concédé par le cardinal de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne et abbé d'Ainay.

Le long de cette dernière rue existait une congrégation de laïques sous la direction des Jésuites. Elle se réunissait d'abord dans une chapelle de l'intérieur de la maison; mais, le 24 mai 1643, les congréganistes achetèrent de leurs directeurs un emplacement, moyennant 1,500 livres et une rente de 150, pour y construire un bâtiment, avec cette clause que, si les exercices venaient à cesser, les Jésuites ne pourraient rentrer en possession de ce bâtiment qu'en payant aux congréganistes l'achat

(1) Détails sur les recluseries :

Voir la *Description de Lyon*, par Cochard, t. 42. — *Lyon tel qu'il était*, par l'abbé Guillon, p. 22.

du terrain et les frais de construction. A l'angle des rues d'Auvergne et de Sainte-Hélène, une chapelle affectée à cette congrégation avait été décorée de belles boiseries sculptées et en partie dorées. On y voyait plusieurs tableaux de Sarrabat, et celui du maître-autel, quoique d'une main inconnue, était remarquable. (Rapport de L'Averdy. — Alm. de 1750. — Cochard. *Descrip. de Lyon.* — Clapasson, id.).

L'église officielle des Jésuites, sous le vocable de Saint-Joseph, occupait l'emplacement actuel du prolongement de la rue Saint-Joseph, qui alors n'était ouverte que jusqu'à celle de Sainte-Hélène, comme on peut le voir sur le plan de Lyon de 1740. Cette église fut bâtie au moyen des libéralités de François Clapisson, président des trésoriers de France, et de Marguerite d'Ullins, son épouse, vers l'an 1620. Le roi Louis XIII, le cardinal de Richelieu, Horace et Jacques Cardon frères, contribuèrent par leurs dons à son accroissement et à son embellissement. Le tableau du grand autel était l'œuvre d'un élève de Mutien. On attribuait à Palme-le-Vieux un *ecce homo* placé à côté de la chapelle de Saint-François-Xavier, et dans celle de vis-à-vis se trouvait un tableau peint par François Leblanc. Le petit autel, dédié au cœur de Jésus, avait été construit sur les dessins de Ferdinand Delamonce (Alm. de 1750. — *Descript. de Lyon.* 1741).

IV.

L'église de Saint-Joseph était contiguë au vaste bâtiment qui sert de motif à ce travail, et qui se compose de cinq étages, plus d'un rez-de-chaussée élevé, auquel on parvient au moyen de plusieurs marches. Son existence

est due à des assemblées de citoyens, que les Jésuites recevaient chez eux pour y faire des retraites, et dont le nombre devint considérable en 1720. Pour obvier à un encombrement, qui ne permettait pas d'accueillir tous ceux qui se présentaient, il fut décidé que l'on construirait une maison, afin de remédier à cet inconvénient. Les hommes habitués à faire des retraites se cotisèrent, et l'argent fut déposé entre les mains d'un particulier, qui, sous la direction du P. de Broissia (1), en jeta les fondements. Elle fut élevée sur un terrain qui faisait partie d'un emplacement acquis, le 1er octobre 1637, de Claude Burlet, pour 4,500 livres, des deniers provenant d'un legs de 9,000 livres, fait par la dame Chassagne à l'établissement de Saint-Joseph. Ce terrain était considérable, puisqu'il put servir à la maison de retraites, au jardin qui en dépendait, et à celui des chevaliers de l'Arc, que les Jésuites avaient vendu à la ville moyennant une rente de 220 livres. Il est à présumer que le consulat profita des travaux de cette nouvelle construction pour élargir et rectifier la rue Sainte-Hélène; car je lis dans le rapport de M. de L'Averdy, que les Jésuites possédaient *une rente foncière de* 200 *livres, sur la ville de Lyon, créée le* 17 *mai* 1722, *pour indemnité du reculement de la maison des retraites.*

Il paraît qu'en 1727, cette construction était loin d'être achevée, et comme on la réputait d'utilité publique, les

(1) Dans les divers documents consultés par moi, je lis de Brossia; mais le P. Prat, conservateur de la bibliothèque des Jésuites de la rue Sala, m'apprend que le véritable nom de ce religieux était de Broissia. Un de ses petits-neveux, le comte de Broissia, est aujourd'hui maire d'Arbois, département du Jura.

intéressés s'adressèrent au consulat et lui demandèrent une subvention. Voici l'accord intervenu entre nos magistrats communaux et les PP. Jésuites : « Sur ce qui a « été représenté au consulat par les sieurs Rolland, an- « cien échevin, Quinson, Rousseau, Jouvencel, Birouste, « Laplanche et Bouchage, tant en leur nom que des « autres citoyens, associés pour l'établissement des re- « traites dans cette ville, que depuis qu'elles ont été « formées dans la maison professe des RR. PP. Jésuites, « le nombre de ceux qui s'y sont engagés a tellement « augmenté qu'on est obligé de renvoyer plusieurs per- « sonnes, parce que la maison n'était pas assez spacieuse « pour les contenir. Cet inconvénient donna lieu au « dessein qui fut pris de proposer aux PP. Jésuites de « consentir à la construction d'un bâtiment, sur leur sol, « composé d'une chapelle et d'appartements, suffisants « pour loger soixante personnes ; ce qui a été exécuté « jusqu'à présent par la libéralité des citoyens les plus « attachés à ce pieux établissement ; mais comme il « reste encore à faire bien des dépenses, et qu'il est « important d'en assurer l'usage à perpétuité aux exer- « cices qu'on y pratique, les sieurs Roland, Quinson et « autres, ci-dessus nommés, auraient humblement sup- « plié les dits sieurs prévôt des marchands et échevins « de vouloir bien contribuer à la dépense qu'il reste à « faire, pour une entreprise qui coûtera plus de 60.000 « livres.

« Ces représentations leur ont donné lieu de s'assem- « bler plusieurs fois avec le R. P. Paulin, recteur de la « maison professe et le R. Père de Broissia, qui est « chargé de la direction des retraites, et s'étant trans-

« portés dans le bâtiment qui y est destiné, il a été « reconnu qu'il n'y manquait plus que les agencements « et les commodités intérieurs, auxquels on travaille. « Après quoi, étant entrés avec les dits PP. Jésuites et « avec les personnes, ci-dessus nommées, on est con- « venu de ce qui suit : »

1° Le P. Paulin et le P. de Broissia reconnaissent que le bâtiment élevé sur leur sol, pour des retraites spirituelles, a été construit par les libéralités des citoyens ; 2° ils s'engagent à ne pas le faire servir à d'autres usages ; 3° il sera fait un inventaire des meubles dont les RR. PP. prendront soin « sans qu'ils soient tenus du « dépérissement, qui peut arriver par l'usage ou par les « événements fortuits, » et cet inventaire sera fait tous les trois ans ; 4° pour constater la propriété par les citoyens, les comptes d'ouvriers et quittances seront déposés dans l'année aux archives de l'hôtel de ville ; 5° le P. Paulin fera ratifier la présente convention par le R. P. Charles Dubois, provincial des Jésuites de Lyon, et sera tenu d'en rapporter la ratification dans trois mois ; « et finalement lesdits sieurs prévôt des marchands et « échevins, voulant contribuer de leur part à la perfec- « tion d'une entreprise, dont ils connaissent l'utilité et « la nécessité, ils ont donné et accordé la somme de « 3,000 livres, pour le payement de laquelle il sera « expédié un mandement consulaire, au profit dudit « sieur Laplanche, trésorier, dont lesdits RR. PP. Jésuites « et les sus-nommés ont très humblement remercié le « consulat, dont a été fait le présent acte. » (*Arch. commun.* BB. 291.)

Cette maison de retraites a cinq étages, dont chacun se

composait d'un long corridor, servant de communication à de nombreuses cellules, où logeaient ceux qui venaient s'y retirer. On y trouvait aussi une habitation pour les femmes auxquelles était confié l'entretien de l'établissement lorsque des personnes du sexe s'y mettaient en retraite. On y faisait régulièrement tous les ans, dans le temps de Pâques, deux retraites de huit jours, et une chaque mois d'un jour seulement. (Rapport de l'Averdy. — *Descrip. de Lyon,* 1741.)

Il existait une grande différence entre la maison de retraites et la congrégation, qui avait son centre chez les Jésuites, dans la partie du bâtiment qui longeait la rue d'Auvergne. Les personnes qui fréquentaient la maison de retraites n'y venaient pas par suite d'une affiliation à une confrérie, mais simplement sous l'influence de leur volonté personnelle. La congrégation se composait de membres d'une société obéissant nécessairement à un règlement, et dont les intérêts religieux avaient été placés sous la direction des Jésuites. Les gens qui ne faisaient pas partie de la congrégation ne pouvaient être admis à ses exercices, tandis que chaque citoyen avait le droit de se faire recevoir dans la maison de retraites. La prévoyance des dévots constructeurs de la susdite maison ne tarda pas à être justifiée par les évènements. En effet, de grandes cérémonies religieuses, motivées par un jubilé et une mission, eurent lieu à Lyon, en 1734, et beaucoup d'âmes sentirent le besoin de revivifier leur dévotion dans les eaux pures de la retraite.

V.

Voici quelle fut l'occasion de ces pieuses cérémonies :

Lorsque la Fête-Dieu coïncidait avec celle de la nativité de saint Jean-Baptiste, l'église de Lyon avait un jubilé. La fête de Pâques, en 1734, tombait au 18 avril ; mais comme ce devait être le jour de la pleine lune, dans lequel les Juifs célèbrent la pâque, et que les chrétiens ne pouvaient pas avoir l'air de judaïser, le pape Clément XII renvoya le jour de Pâques au dimanche suivant, 28 avril. Par suite de ce changement, les deux fêtes susdites se rencontrèrent le même jour Le premier jubilé eut lieu en 1451, le second en 1546, le troisième en 1666, le quatrième en 1734, et le cinquième se célèbrera en 1886. Deux autres églises, dans le monde chrétien, avaient le privilège d'un jubilé : celle du Puy, chaque fois que la fête de l'Annonciation se trouvait le Vendredi-Saint, et celle de Saint-Jacques-de-Compostelle, lorsque la fête de son patron tombait un dimanche. Le premier jubilé ne durait qu'un jour, et le second l'année entière, afin probablement de donner aux nombreux pélerins le temps de le gagner.

Dans cette année 1734, le jour de la Passion se trouva donc le 23 avril, fête de saint Georges ; le jour de Pâques le 25 avril, fête de saint Marc, et la fête-Dieu le 24 juin, fête de saint Jean. Cette succession de dates donna naissance au quatrain suivant, qui doit nous paraître un peu naïf :

Quand Georges Dieu crucifiera,
Quand Marc le ressuscitera,
Et lorsque Jean le portera,
Grand jubilé dans Lyon sera.

(*Instruction sur le jubilé de l'église primatiale de Lyon.* 1734) (1).

(1) Cette instruction sur le jubilé est attribuée au P. Colonia, né à Aix, le 26 août 1660, mort à Lyon, le 12 septembre 1741.

Pour ajouter à la solennité du jubilé, l'autorité ecclésiastique décida l'ouverture d'une mission, qui fut annoncée par monseigneur de Rochebonne, archevêque de Lyon, dans un mandement du 15 mai 1734. On y remarque les paroles suivantes : « Souffrez, mes très-chers « frères, que nous le disions dans toute l'amertume de « notre cœur, que le désordre, le déréglement, le liber- « tinage, ne sont que trop communs. Vous le savez et « nous n'avons besoin d'autres témoins que de vous- « mêmes. » Je ferai observer, en passant, que le bon vieux temps, d'après le susdit mandement, ne valait pas beaucoup plus que celui de notre époque de *progrès,* à laquelle on pourrait également appliquer les mêmes reproches.

Les Jésuites furent chargés de la prédication, et monseigneur l'archevêque appela de toutes parts les plus habiles orateurs de la compagnie ; il fit lui-même les frais de cette mission, et donna une somme de six mille livres, pour payer le voyage de ces réligieux. On pensait que la dépense du Chapitre pouvait s'élever de huit à neuf mille livres. On désigna six églises pour les exercices : Sainte-Croix, Saint-Paul, Saint-Nizier, Saint-Pierre-des-Terreaux, l'Hôpital et la Charité ; mais la foule du peuple était si grande que l'on se trouva dans l'obligation d'étendre ce privilége à toutes les paroisses de la ville. Dans quelques-unes on fit une mission particulière pour les domestiques, laquais, cochers, cuisiniers et porteurs de chaise. Les femmes n'y étaient pas admises.

Naturellement, au milieu de ces circonstances, la maison de retraites joua un rôle important. Elle ne fut

pas oubliée par les Jésuites de Saint-Joseph, qui y donnèrent une retraite pour les hommes, et une autre pour les jeunes gens, de huit jours chacune. Toute personne qui y était admise donnait trois livres par jour. Les retraites pour femmes se firent dans la maison voisine des Religieuses Pénitentes, et s'accomplissaient en un seul jour, dont la dépense était fixée à trente sous au moins.

VI.

Cette maison des Pénitentes, dans la rue Saint-Joseph, fut fondée en 1654 par le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon. On y recevait les filles de famille dont la conduite demandait une correction, et le plus grand nombre finissaient par se faire religieuses. La maison des recluses, — aujourd'hui prison militaire, — établie par les mêmes fondateurs, attenait à la précédente, et était destinée à la *réclusion* des femmes de mauvaise vie. La religion et la police avaient un égal intérêt au développement de cette œuvre. C'est en raison de cela, qu'en 1702 les échevins fournirent une somme de 1,500 livres aux directeurs, afin de contribuer aux frais d'aménagement, « pour recevoir, loger et renfermer pour tou-« jours les maquerelles, qui prostituent les jeunes filles, « et les coureuses qui infectent la jeunesse et les sol-« dats. » (Inv. des arch. comm. 1702.) La même chapelle desservait les deux communautés, dont le but avait beaucoup d'analogie ; elle était sous le vocable de Sainte-Marie-Magdeleine, et depuis elle est devenue la paroisse de Saint-François. La première de ces maisons avait été confiée aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie,

et la seconde aux sœurs de la congrégation de Saint-Joseph.

A propos des *maquerelles* et des *coureuses*, que l'on emprisonnait aux recluses, je ferai les réflexions suivantes : Dans notre siècle de progrès, nous avons aussi des *coureuses* ; mais au lieu de courir à pied, elles dévorent l'espace au moyen de *paniers découverts*, qu'elles conduisent elles-mêmes, escortées d'un superbe laquais, chargé probablement de les défendre. Aujourd'hui tout est beau, même le scandale, et je ne sais pas si la police oserait arrêter ces magnifiques *coureuses*, qui proclament insolemment la prééminence de l'impudeur sur la modestie. Combien nous sommes supérieurs à la misérable époque où vivait la grisette, que l'on séduisait avec une simple cruche de bière ! Aujourd'hui, — mai 1866, — celui qui n'aura pas joué à la baisse sur les fonds italiens n'aura aucun succès auprès de ses belles et *chères* contemporaines ; ainsi donc, on doit avouer qu'un grand progrès s'accomplit dans la morale ; car bien petit est le nombre de ceux dont la bourse est assez remplie pour avoir accès chez ces dames, devenues les reines de la mode.

VII.

Pendant la mission, il se fit plusieurs processions d'hommes et de femmes. Beaucoup de celles-ci, par modestie, ne voulurent pas y paraître avec des *paniers*, espèce de *vertugadin* (1) qui servait à enfler les robes,

(1) Gros et large bourrelet que les dames portaient au-dessous de leur corps de robe. (Le grand Vocabulaire-français, 1773.) L'archevêque d'Arles, Jacques de Forbin-Janson, dans un mandement du 5 septembre

et dont la mode dura plusieurs années. Voilà vraiment du sublime ! et je doute que chez nous on trouvât des personnes du sexe capables d'une pareille abnégation. Une procession féminine risquerait d'être entièrement abandonnée si l'on imposait pour condition l'abandon de la crinoline.

Le jour de la Fête-Dieu, les comtes de Saint-Jean firent tirer un feu d'artifice sur la Saône, et le même soir il y eut, autour de l'église et du clocher, dans tout le cloître et sur les quais, une illumination qui produisit un effet merveilleux. La ville avait proposé aux comtes de Saint-Jean de payer la moitié des frais du feu d'artifice, à condition que les armes de la commune y figureraient à côté de celles du Chapitre ; mais cette demande fut refusée. C'était probablement un reste de rancune des anciens seigneurs de Lyon contre les bourgeois révoltés du XIIIe siècle.

On frappa une médaille commémorative, sur laquelle on voyait la sainte hostie dans un soleil placé sur un jubé. Autour du soleil on lisait ces paroles : *Ecclesiæ lugdunensis jubilæum seculare quartum*, et au-dessous : *Decanus et capitulum Ecclesiæ comites lugduni, anno* 1734; au revers, un saint Jean-Baptiste, avec cette légende à l'entour : *Prima sedes Galliarum.*

D'après la demande de messieurs les comtes, la compagnie du guet fut distribuée à toutes les portes de leur

1732, appelait les paniers *opercula iniquitatis*. Je recommande un traité du P. Bridaine : *L'indignité et l'extravagance des paniers, pour les femmes sensées et chrétiennes*. C'est un factum d'une actualité saisissante, et *ces enflures d'orgueil* y sont doublement fustigées avec la plaisanterie et l'indignation. (*Hist. de la crinoline*. Albert de la Fizelière.)

église. Le prévôt des marchands, qui commandait en l'absence du gouverneur, le duc de Villeroy, établit plusieurs corps-de-garde bourgeois aux avenues de Saint-Jean : au Change, à la place Neuve, à Roanne et aux deux extrémités du pont de bois ; il publia aussi une ordonnance de police, excessivement détaillée, qui démontre que l'on s'attendait à une affluence extraordinaire de gens de la ville et du dehors. J'en rapporterai seulement un des articles, qui paraît singulier par la difficulté que l'on devait avoir d'en contrôler l'observation : « Pour éviter « le désordre et la confusion, nous défendons à toute « personne d'entrer plus d'une fois dans l'église de Saint-« Jean, depuis le mercredi jusqu'au samedi, ni de se « présenter aux portes de l'archevêché ou de Sainte-« Croix, pour entrer dans l'église primatiale, à peine de « huit jours de prison, attendu que les deux dernières « portes ne sont destinées que pour la sortie (1). »

Le 27 juin, une procession générale termina la mission : elle partit du Grand-Collége et arriva sur la place Bellecour, en passant le long du quai de la Saône. Un reposoir pour le Saint-Sacrement avait été élevé au bas de la maison de M. de Riverieux, et il était garanti de la foule par une barrière, qui ne s'ouvrit que pour le clergé et les personnes qualifiées. On estima qu'il y avait eu 40,000 personnes sur la place. On prétendait que la ville avait donné 500 écus, pour les frais de l'autel, de l'estrade et du reste de la charpente.

La procession de la Fête-Dieu fut renvoyée au di-

(1) On peu lir : les nombreux détails de cette ordonnance, dans la petite chronique lyonnaise, de M. Morel de Voleine (*Revue du Lyonnais*, 2e série, IV, 410.)

manche suivant. Les pelletiers, qui, le jour de la saint Jean, avaient la coutume d'offrir un cierge pendant le graduel, ne purent se présenter à cause de la grande foule de peuple, et il fut décidé que cette année ils feraient leur offrande le jour de la décolation de saint Jean. (*Relation du jubilé de* 1734, par Pallieu, 1735. — Morel de Voleine. Petite chronique. *Revue du Lyonnais*. IV, 409. — Alm. de 1750. — Cochard. *Descrip. de Lyon* (1).

VIII.

Depuis leur institution, les Jésuites avaient de nombreux adversaires dans la magistrature, ainsi que dans plusieurs congrégations rivales, et l'orage qui grondait finit par éclater sur leurs têtes. Je n'entreprendrai pas l'histoire des causes de la suppression de l'ordre; car il faudrait pour cela un volume considérable. Je ferai seulement remarquer qu'un travail de ce genre n'a peut-être pas encore été fait d'une manière convenable, c'est-à-dire par une plume impartiale. Les amis ou les ennemis, également exagérés, manquent le but, et le plus souvent les lecteurs ne sont pas capables de se défendre contre l'esprit de parti des auteurs (2).

Je ne sortirai pas de Lyon, et je m'y reporte à l'année 1761, qui précéda celle de l'expulsion des Jésuites.

Le tribunal de la sénéchaussée descendit dans l'arène, à l'occasion d'une brochure intitulée : *Réponse aux objec-*

(1) Dans cette même année 1734, célèbre par ses actes religieux, on posa la première pierre du théâtre, construit sur les dessins de Soufflot, et qui a été démoli en 1827. (Tabl. chron. alm. 1831.)

(2) Feu Z. Collombete de Lyon, a publié une histoire critique et générale de la suppression des Jésuites au XIIIe siècle.

tions publiées contre l'institut des Jésuites, avec une lettre de M. Condorcet, évêque de Lisieux, adressée à M. l'archevêque de Paris, et une de M. de Lodève à M. le chancelier. Un réquisitoire fut prononcé par Me Jean-François Tolosan, avocat du roi, dans lequel il lançait une accusation sur les réponses faites dans la brochure aux quinze objections contre l'existence des Jésuites. Je dois avouer que ce réquisitoire, de 23 pages in-4°, est excessivement partial, et que dans les quinze réponses signalées par l'avocat du roi, il n'y a pas matière à une accusation raisonnable ; d'autant plus qu'il y règne un ton modeste, qui semble indiquer, de la part des défendeurs, la prévoyance de l'avenir. Un seul point pourrait motiver la poursuite : ce serait l'imputation de fausseté adressée aux lettres des évêques de Lisieux et de Lodève ; mais si le fait eût été véritable, il est à présumer que ces prélats eussent réclamé eux-mêmes ; ce que le réquisitoire n'eût pas manqué de constater. Quoi qu'il en soit, le tribunal ordonne que *la brochure demeure supprimée, comme attentatoire à l'honneur et à l'autorité de la magistrature.* . . . . . .

« Fait à Lyon, en la chambre du conseil de la sénéchaussée, « le 17 décembre 1761. Signé : Pupil (1), Pullignieu,

(1) Messire Barthélemy-Jean-Claude Pupil, chevalier seigneur de Myons, Corbas, la Tour en Jarest, Saint-Jean-de-Bonnefond et Saint-Christôt, fut reçu conseiller en la cour des Monnaies, sénéchaussée et siége présidial de Lyon, le 30 mars 1712 ; président en la cour des Monnaies, et lieutenant général en la sénéchaussée, le 29 avril 1722 ; premier président de la cour des Monnaies, le 27 mars 1726, et commissaire du conseil dans l'hôtel de la Monnaie, par arrêts du conseil des 14 mai 1726 et 8 octobre 1748. Il a exercé toutes ces charges jusqu'au 15 avril 1764.

Je donne cette biographie succincte du président du tribunal qui con-

« Posuel de Verneaux, Dugas, Yon de J. Bona, Pupil de « Myons, Berthelon de Brosse, Quatrefages de la Roquelle, « Bollioud, Coupier, Dumarest, Descombles et Fourgon « de Maison-Forte. Collationné, Charrin, greffier. »

Dans cette même année 1761, le parlement de Paris soumit aussi à l'examen de ses commissaires un assez grand nombre d'ouvrages publiés par les Jésuites, et j'en citerai seulement quelques-uns qui furent imprimés dans notre ville : un livre de Robert Person (1), autrement nommé André Philopater, Lyon, 1593 ; Jean Azor, *Institutions morales*, Lyon, 1607 ; Jean Lorin, *Commentaires des psaumes*, Lyon, 1617 ; Antoine Escobard, *Théologie morale*, Lyon, 1659. Le parlement n'y allait pas de main morte, car un de ses arrêts du 29 janvier 1768 condamne à être lacérée et brûlée, au pied du grand escalier du palais, par l'exécuteur des hautes œuvres, une *Histoire impartiale des Jésuites* (2). Le *vœ victis* poursuivra

damna la susdite brochure, par la raison que c'était un magistrat jouissant d'une grande considération parmi ses contemporains. Lorsqu'il prit sa retraite, pour céder la succession de sa charge à son fils, il y eut, le 2 mai 1764, une séance de la cour des Monnaies, dans laquelle fut prononcé un certain nombre de discours en l'honneur des démissionnaires. Un procès-verbal, accompagné des discours susdits fut imprimé par les soins des syndics de la corporation des procureurs de Lyon. — Chez J. I. Barbier. 1764, in-4°. 48 pp.

(1) L'arrêt du parlement ne donne pas le titre du livre. Ce Robert Person serait-il celui dont j'ai parlé plus haut, qui fut nommé principal du collége et ensuite conduit à Paris, pour y être emprisonné ?

(2) Je ne saurais dire si cette *Histoire impartiale des Jésuites* serait la même qu'une brochure de 69 pp. petit format, intitulée : *Tout le monde a tort, ou jugement impartial d'une dame philosophe sur l'affaire présente des Jésuites en France.* 1762. Cet opuscule est une apologie des Jésuites, sous forme légère. On y trouve des traits, qui ne manquent pas d'à propos,

toujours ceux qui ont le malheur d'être les plus faibles, et celui qui écrit l'histoire doit résister au préjugé privé de la réflexion. Un fait qui frappe l'observateur impartial, c'est que très-souvent les partis victorieux pratiquent avec exagération les abus dont ils ont fait un crime aux vaincus, et tel qui aura prêché la liberté votera ensuite des lois contre les suspects.

IX.

L'impartialité dont je fais profession m'oblige à dire que les Jésuites, lorsqu'ils étaient tout-puissants, lorsqu'ils confessaient le *grand roi* Louis XIV, n'avaient pas empêché la révocation de l'édit de Nantes et les persécutions qui en furent les suites naturelles; mais les protestants ne furent pas les seuls à souffrir de l'intolérance : la qualification de janséniste fut appliquée à tout ce qui n'était pas jésuite, de même que de notre temps, nous avons entendu l'épithète de jésuite donnée à tout homme qui manifestait le moindre sentiment religieux. La prévoyance indiquait naturellement, comme devant succéder à la corporation menacée, deux congrégations ses rivales : les prêtres de l'Oratoire et les missionnaires de Saint-Joseph. Il fallait donc les écraser, et on les accusa de jansénisme. L'affaire même alla si loin, que l'archevêque de Lyon, monseigneur de Montazet, dans une lettre pastorale, datée de Paris 30 juin 1763, fit l'apo-

contre les détracteurs à outrance des susdits religieux. L'auteur, prétendu féminin, cite en terminant un arrêt du parlement de Rouen, du 27 mars 1762, où l'on trouve le passage suivant : *La Société dans dix ans était capable de donner des lois à toute la terre, et elle semble préparer des fers au monde.* Cette exagération prêtait naturellement à la plaisanterie.

logie des principes de la congrégation de l'Oratoire (*Tabl. chron.*, alm. de 1832). Ces accusations de jansénisme n'étaient pas nouvelles, car voici le titre de quelques anciens pamphlets publiés contre les missionnaires de Saint-Joseph :

1° Parallèle des erreurs enseignées par les missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, surnommés Crétinistes (1), avec celles de Bains, Jansénius, Quesnel et autres, condamnées par l'Eglise. — Sans nom de ville, 1722, in-12.

2° Lettre instructive adressée à MM. les missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, sur leur attachement aux erreurs du temps. — Sans nom de ville, 1723, in-12.

3° Maximes des missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, conformes à celles des anciens et nouveaux hérétiques, par l'abbé de Saint-Pierre. — Avignon, 1724.

Les accusations de jansénisme se sont reproduites récemment encore, à l'occasion des déplorables discussions soulevées par les tentatives de destruction de l'antique liturgie lyonnaise ; mais ces ridicules imputations ont suscité l'improbation générale du clergé de notre ville, lequel n'a pas cessé de donner des preuves de dévouement au Saint-Siége. Il faut espérer que nous ne verrons pas se renouveler des querelles, qui paraissent assoupies, car il est bon de rappeler que les *ultra* ont toujours perdu les partis qu'ils avaient la prétention de défendre.

(1) Les missionnaires de Saint-Joseph, dits crétinistes, furent d'abord assemblés par Jacques Crétenet, chirurgien de Lyon, pour faire des missions dans les campagnes.

X.

La guerre déclarée aux Jésuites se termina par un arrêt du parlement, du 6 août 1762, qui prononça la dissolution de l'ordre en France, et le consulat de Lyon fit aussitôt comparaître les PP. Dejame, de Vertrieux et Cochard, pour leur signifier l'arrêt en question. Les Jésuites quittèrent notre ville le 24 décembre suivant et se réfugièrent à Avignon. Leur remplacement, pour la tenue du Grand et du Petit-Collége, avait déjà présenté d'assez nombreuses difficultés ; car il fallait trouver des professeurs capables et dévoués. Les deux établissements furent d'abord livrés à des maîtres laïques, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant l'almanach de 1763, qui donne les noms et les adresses du préfet, Antoine Nivolet, et des autres professeurs (1). Mais les nouveaux venus rencontrèrent une certaine opposition : la sénéchaussée supprima plusieurs brochures, relatives aux nouveaux colléges, et une petite sédition motiva une *plainte du procureur du roi à M. le lieutenant-criminel,* en date du 2 avril 1762 : « Un grand tumulte a eu « lieu dans plusieurs classes du Grand-Collége, no- « tamment dans la classe de rhétorique, dans lequel « des jeunes gens qui n'étaient point écoliers ont été « compromis ; il y a eu des pierres lancées contre le « préfet et les nouveaux régents qui ont été mis en

(1) Pour de plus nombreux détails, on peut consulter l'inventaire des archives communales, par M. Rolle, année 1762, p. 222. Qu'il me soit permis de rendre hommage à l'infatigable rédacteur de cet inventaire, qui constitue une mine excessivement variée. Le collége de la Trinité en particulier fournit une multitude de documents très-importants.

« possession, le jour d'hier, ainsi que contre les fenêtres « des classes. » Ces divers faits sembleraient prouver que, dans un certain nombre de familles, on voyait avec peine l'éloignement des Jésuites. (Tabl. chron., alm. 1832. - Morel de Voleine. Chron. lyonn. *Revue du Lyonn.* IV, 423. 2e série).

En présence de ces difficultés, le consulat, par sa délibération du 1er octobre 1762, s'adressa aux Pères de l'Oratoire, qui prirent possession du Grand-Collége le 4 juillet 1763. Il passa aussi un accord avec les missionnaires de Saint-Joseph, pour la tenue du Petit-Collége; mais il ne paraît pas qu'il y fût donné suite (1), ce que l'on pourrait attribuer à certains doutes sur la capacité des prêtres missionnaires. On trouve, en effet, dans le compte-rendu de M. de L'Averdy le passage suivant: « La congrégation de Saint-Joseph a sept maisons : tout « son but est l'instruction des jeunes gens de la cam- « pagne, et elle n'a établi de petits collégos, ou pen- « sionnats, que dans la vue d'y former des sujets propres « à recruter la congrégation, ayant toujours négligé la « littérature, la philosophie et les mathématiques. »

La remise du Grand-Collége aux Oratoriens ne se fit pas sans opposition, et l'on peut à ce sujet consulter une brochure (70 pp. petit format), imprimée en 1763, et dont le titre seul démontre l'importance:

« Représentations de la Cour des monnaies, Séné- « chaussée et Présidial de Lyon, présentées à M. le « chancelier, et envoyées au parlement, au sujet des

(1) Si l'on consulte les almanachs de Lyon postérieurs à cette délibération consulaire, on voit que le personnel du Petit-Collége se compose d'ecclésiastiques séculiers et de laïques.

« lettres patentes du 29 avril 1763, qui confient le « Grand-Collége à la congrégation de l'Oratoire. »

« Délibérations de divers corps de cette ville, dont « la sénéchaussée avait demandé l'avis sur ces lettres « patentes. »

On lit à la page 11 de ces représentations : « L'extrême « ambition des prêtres de l'Oratoire engage le consulat « à excéder ses pouvoirs, en cédant à perpétuité ce qui « ne lui est pas encore définitivement adjugé. Si l'on « décidait de ce qu'on doit attendre de cette congréga- « tion, par les entreprises du supérieur de la maison de « Lyon, à peine élevée sur les dépouilles de ses ennemis, « les citoyens de cette ville en auraient plus à craindre « que de la société à laquelle l'Oratoire succède. »

P. 37 : « De toutes ces réflexions il résulte que, dans « la réforme que la cour a jugée nécessaire sur l'admi- « nistration des colléges, le plan le plus opposé à ses « premières vues était de remplacer en partie une com- « munauté par une autre. »

Ces représentations s'appuient sur les délibérations des chapitres de Saint-Just, de Saint-Paul, de Fourvière, de Saint Nizier, d'Ainay, et sur celles du bureau des finances de la généralité de Lyon, et du collége des médecins. La brochure se termine par un *résumé* des raisons qui doivent empêcher de confier l'enseignement à des congrégations religieuses, auxquelles on reproche l'amour de la routine et l'ignorance des choses du monde (1);

(1) D'après ce que j'entends raconter, cette ignorance des choses du monde n'existe plus dans certains établissements, tenus par de peu sévères religieux, et les jeunes gens en sortent bien préparés à leur entrée dans les salons élégants.

car, est-il dit, la science et la pratique des usages sociaux sont nécessaires pour mener à bien l'éducation de la jeunesse (18 mai 1863). Ces conseils n'eurent pas d'effet, et les Oratoriens restèrent chargés de la direction du Grand-Collége jusqu'au moment de la Révolution. Dans les almanachs de Lyon de 1789-92, je rencontre le nom du P. Mollet, chargé de l'enseignement de la physique, et qui, rendu plus tard à la vie laïque, a professé la même science au palais Saint-Pierre. Je me souviens d'avoir suivi ses leçons, et il eut pour successeur, vers 1824, M. Tabareau, qui devint ensuite professeur et doyen de notre Faculté des sciences, et est décédé au mois d'août 1866. (Alm. de 1763. — Gastine. Propriété du collége. Tabl. chron., alm. 1832. — Morel de Voleine. Petite chronique, *Revue du Lyonn.* IV, 423, 2e série).

XI.

Le drame des Jésuites s'était terminé par leur suppression totale, en vertu d'une bulle du pape Clément XIV, du 21 juillet 1773 (1). Plusieurs établissements, parmi le grand nombre confié à leur direction, durent momentanément souffrir de leur absence, et la maison de retraites n'échappa probablement pas à cet inconvénient passager. Mais un arrêt du parlement, du 13 août 1762, mit à la charge des curés *les maisons et établissements*

(1) Cette bulle, imprimée à Lyon sur deux colonnes, texte latin en regard, se vendait chez Ve Reguillat, libraire, place Louis-le-Grand, 1773. Elle a été imprimée — texte français seulement, en 1845, chez Marle aîné, rue Saint-Dominique. Cette édition est accompagnée du fac-simile d'une médaille très-rare commémorative de la suppression des Jésuites par Clément XIV.

des Jésuites, et leur enjoignit de veiller *à tout ce qui concerne la décence des vases sacrés, et des chapelles intérieures et extérieures, le tout par provision, et jusqu'autrement il y ait été pourvu*. Il est donc à présumer que le clergé de la paroisse d'Ainay (1), sur laquelle étaient établis les Jésuites, se chargea des exercices religieux de la maison de retraites.

Quoi qu'il en soit, la pratique s'en conserva postérieurement à la suppression des Jésuites. M. Perret de La Menue, architecte, dont la famille a possédé l'hôtel attenant à la maison de retraites, a recueilli dans ses traditions de parenté, des souvenirs « de la coutume « qu'avaient beaucoup d'hommes de la bonne société « lyonnaise, avant la Révolution, de se retirer, pendant « quelques jours, loin des affaires et des plaisirs, pour « se livrer à la prière et à la contemplation. Le plus or- « dinairement cette retraite était de huit jours, et se « terminait par la communion. Pendant sa durée, on « n'avait aucune communication avec les personnes du « dehors, et l'on recevait seulement celles qui aux heures « des repas apportaient les aliments dont on pouvait « avoir besoin ; le seul signe religieux conservé à ce « bâtiment se voyait sur la porte d'entrée, et a existé « jusqu'au jour où il a été transformé en caserne de « gendarmerie à pied. On voyait sur les deux panneaux

(1) On lit dans l'almanach de 1755 : « La paroisse d'Ainay a une église « succursale, sous le vocable du Saint-Esprit, à côté de la porte du pont « du Rhône. Il y a sur cette paroisse l'hôpital de la Charité, le couvent des « dames de la Visitation de Sainte-Marie, celui des dames de Sainte-Claire, « les PP. Jésuites de Saint-Joseph, le couvent des filles pénitentes et la « maison des Recluses, la chapelle des pénitents de Saints-Charles. »

« de cette porte, remplacés par des grilles, l'image de la « sainte Vierge et celle de N. S. Jésus-Christ. Ces deux « figures de profil, sculptées sur bois, étaient d'une exé- « cution médiocre. » Il est bien étonnant que ces souvenirs de la destination religieuse de ce bâtiment n'aient pas disparu sous le marteau des vandales de 93, qui trouvaient un si grand plaisir dans la destruction de tout ce qui pouvait rappeler la mémoire du passé. Il paraît que le propriétaire a fait en dernier lieu enlever ces deux médaillons, pour en assurer la conservation.

XII.

Dans le siècle dernier, une grande partie du terrain de la paroisse d'Ainay était occupée par des couvents et des établissements publics. Cette partie de la ville se terminait au sud par des remparts, dont on peut reconnaître la direction, en suivant la rue des *Remparts d'Ainay*, — qui pourtant, du côté du Rhône, s'infléchissait vers le nord, — la place *Henri IV* et la rue *Bourgelat;* et même au bout de cette dernière, près de la Saône, on remarque des traces probables de la porte qui donnait entrée dans la ville (1). Deux seules rues aboutissaient directement de la place *Bellecour* aux remparts : celles de la *Charité* et *Vaubecourt*. Ainsi que je l'ai

(1) Voici ce que je lis, dans le t. 2e, p. 40, des *Tablettes historiques*, 1823 : « En 1621, on donna aux remparts d'Ainay une forme plus régu- « lière, et ce fut à cette époque qu'on éleva le portail d'Ainay, dit d'Ha- « lincourt, qui se trouvait près de la tête orientale du pont actuel d'Ainay, « et dont il existe encore quelques vestiges. » Sur le plan de 1740, cette entrée de ville se nomme *porte d'Ainay*, et celle d'*Alincourt* (sic) est sur le quai de Serin.

dit, la rue Saint-Joseph se terminait à l'église des Jésuites sous le vocable de Saint-Joseph, à laquelle elle avait emprunté un nouveau nom ; car antérieurement elle s'appelait rue Saint-Jacques. La circulation et le commerce devaient se trouver absolument nuls dans ce quartier, et il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle valeur pouvait y avoir le terrain.

A l'occasion du renvoi des Jésuites de Lyon, M. de L'Averdy fit, le 8 mars 1763, aux chambres assemblées du parlement, un compte-rendu sur les biens que ces religieux possédaient dans notre ville et les environs. Il s'agissait d'en distraire les diverses propriétés des colléges et de constater ceux de la maison de retraites et des congréganistes. L'emplacement de la maison et du jardin des Jésuites, qui contenait 86,000 pieds carrés, est estimé 150,000 livres. Il est à présumer que, ce rapport étant fait pour être lu à Paris, il est ici question du pied de roi, égal à $0^m,325$; on aurait par conséquent une surface de 9,137 mètres carrés, ce qui donnerait au mètre carré une valeur de 16 livres 8 sous. — La livre tournois, ancienne monnaie de compte, d'après la loi du 7 germinal an XI, équivaut à 0 f. 99 cent. (*Ann. des longitudes.*)

La Révolution vint donner le dernier coup aux établissements religieux, et les vastes terrains de ce quartier ne pouvant rester improductifs, s'ouvrirent bientôt à une circulation plus commode et plus active. La rue Saint-Joseph fut continuée sur l'emplacement de l'église de ce nom, laquelle attenait à la maison de retraites et lui servait probablement de chapelle. Je ne saurais préciser la date de cette ouverture, mais les

maisons à l'angle sud-ouest des rues Saint-Joseph et Sainte-Hélène me semblent par leur style être antérieures au siècle présent, et peut-être même ne sont-elles qu'une modification des constructions qui ont fait partie de l'établissement des Jésuites. Dans le *Lyon tel qu'il était*, par A. G., 1797, on lit ces mots à propos de la rue Saint-Joseph : « Elle porte le nom d'une ancienne « église à laquelle elle aboutissait. » Ces expressions indiquent la disparition de l'église avant l'année 1797.

Lorsqu'une rue présentait une grande longueur, il était d'usage de la partager en tronçons, dans le but d'indiquer plus facilement la position des maisons. Ainsi quand la rue Saint-Joseph fut prolongée jusqu'aux remparts d'Ainay, l'espace parcouru depuis la rue Sala reçut le nom de rue *de Pusy*. Il y avait peut-être bien quelque chose de bon dans cette division, cependant une rue dont toutes les parties dans le même alignement ne sont pas séparées par quelque différence bien accentuée ne me semble pas réclamer diverses dénominations ; car souvent on ne se rend pas compte où commence tel ou tel tronçon, et l'on risque de commettre des erreurs. L'administration actuelle a aboli cet état de choses, et je crois qu'elle a eu raison ; mais cette réaction est allée trop loin. Ainsi, par exemple, les deux parties de la rue Impériale, séparées par la place, non-seulement ne sont plus dans la même direction, mais encore sont fortement différenciées par un vaste espace. C'est pour cela qu'en parlant du parcours de la place Bellecour à la place Impériale, on ajoute ordinairement ces mots : *l'ancienne rue Belle-Cordière*. Il eût été d'autant plus convenable de lui laisser cette étiquette, que la rue Bourg-

Chanin, à laquelle ce nom a été adapté, n'a jamais servi de demeure à la célèbre Louise Labé, dite la Belle-Cordière. Il serait à désirer que les conseils municipaux recélassent dans leur sein, outre de simples hommes d'affaires, quelques membres au courant de l'histoire locale ; on éviterait ainsi certaines bévues très-regrettables.

XIII.

La maison de retraites, vendue probablement comme propriété nationale, se trouva donc placée à l'angle de la rue Sainte-Hélène et de la rue de *Pusy*. Cette dernière reçut ce nom afin de perpétuer le souvenir d'un administrateur du département du Rhône. Jean-Xavier Bureaux de Pusy, naquit le 7 juillet 1750, d'une famille noble, à Port-sur-Saône, dans le département de la Haute-Saône. Il parvint au grade de capitaine du génie, et quand les états-généraux furent convoqués, en 1789, il fut nommé député à l'Assemblée constituante, qu'il présida plusieurs fois. Lorsque cette assemblée eut terminé ses travaux, il reprit la carrière militaire, et reçut la croix de chevalier de Saint-Louis, le 1er janvier 1792.

Le désordre et la tyrannie révolutionnaires le forcèrent bientôt à s'expatrier, en compagnie du général Latour-Maubourg et d'une foule d'officiers distingués. Arrêté à la frontière par les avant-postes ennemis, il fut traîné de prison en prison, et enfin conduit à Olmutz, sur le territoire autrichien, soumis à un secret rigoureux, et retenu pendant quarante-neuf mois dans une affreuse captivité. Grâce aux victoires du général Bonaparte, les portes de la prison d'Olmutz s'ouvrirent en septembre

1707, et Bureaux de Pusy passa en Amérique, où il proposa un projet de fortifications de New-Yorck.

Bonaparte s'étant emparé du pouvoir, Bureaux de Pusy revint en France, et fut appelé à la préfecture de l'Allier, en l'an X, et de là il passa à celle du Rhône, en l'an XI. Ce choix fut d'autant mieux approuvé à Lyon, que le nouveau préfet avait épousé la fille d'un de ses plus illustres citoyens, le célèbre Poivre (1). Il s'agissait de relever la ville de ses ruines matérielles et morales, et la tâche était des plus difficiles. Il rêvait une multitude d'améliorations, telles que la substitution d'un pavé en lave du Vésuve (2), à celui en cailloux roulés du Rhône, dont nous sommes en partie débarrassés. Il voulait aussi élever l'eau du Rhône jusqu'au sommet du plateau de la Croix-Rousse, à l'aide d'un bélier hydraulique, mais ces projets furent abandonnés par le déplacement de ce sage

(1) Pierre Poivre, de Lyon, né en 1719, mort en 1786. La France lui doit l'introduction dans ses colonies de la culture des épiceries fines, qui était la propriété exclusive des Hollandais. Son administration de l'Ile-de-France fut tellement distinguée que cette colonie voulut tenir sur les fonds de baptême une de ses filles, Mme de Susy, et lui donna pour prénom *Ile-de-France*. (Cochard. *Guide du Voyag.*)

(2) Ce projet de pavage en lave du Vésuve me semble une utopie. D'abord l'éloignement du gite aurait rendu le prix de revient excessivement cher. En second lieu, la lave proprement dite donne un très-mauvais résultat; mais je pense que l'on confond la lave avec le basalte. La lave se compose d'une matière très-poreuse, renfermant dans son sein des noyaux siliceux. La matière poreuse s'use plus facilement, mais les noyaux siliceux résistant et présentant des aspérités, il en résulte pour les pieds des passants une sensation très-désagréable. Le basalte, qui n'est autre qu'une lave compacte, fournit un meilleur pavage; cependant il a le défaut de devenir rès-glissant. Les trottoirs des rues de Rome sont en lave et les pavés en basalte, et l'on peut, par leur inspection, se rendre compte des inconvéuients que je signale.

administrateur, que le gouvernement envoya à Gênes, où il mourut le 2 février 1806, à l'âge de 56 ans.

Ce ne fut que quelques années après son départ que son nom fut donné au prolongement de la rue Saint-Joseph. En effet, le conseil municipal, dans sa séance du 14 mai 1806, exprimait le vœu que, dans le quartier des Capucins, en construction au nord de la place des Terreaux, une des rues nouvelles portât le nom de Pusy. (Eloge de Bureaux de Pusy, par J. Guerre, lu à l'Académie de Lyon, dans sa séance du 21 juillet 1807) Ce désir de nos municipaux ne fut pas entièrement mis en oubli. En effet, au milieu de la petite place Forez, de forme circulaire, qui divise en deux parties la rue des Capucins, on éleva une fontaine sur laquelle on grava l'inscription suivante : *Le maire de Lyon a consacré ce monument à la mémoire de X. Bureaux de Pusy, troisième préfet du Rhône.* 1808.

L'*Echo de Fourvière* du 3 février 1866 (p. 40), contient la note suivante, relative à la susdite fontaine : « Le « monument élevé en 1808 par M. Fay de Sathonay, « maire de Lyon, en l'honneur de M. Bureaux de Pusy, « ancien préfet du Rhône, fut établi place Forez, au « centre des rues Saint-Polycarpe, Rozier et des Capu- « cins. Ce monument se composait d'une fontaine à deux « vasques, adossées au piédestal d'une colonne sur- « montée d'une aigle aux ailes ouvertes. En 1814, l'ai- « gle fut enlevée; la circulation devenant très-active « dans ce nouveau quartier, la fontaine fut transportée, « en 1816, à la place Croix-Pâquet, sur la terrasse du « Grand-Séminaire. C'est alors seulement que la croix « surmontant la colonne y fut placée, par les soins de

« M. Boréty, curé de Saint-Polycarpe ; la pose et la bé-
« nédiction de cette croix furent faites avec une grande
« solennité, quelques mois seulement avant la mort de
« ce vénérable écclésiastique, qui eut lieu le 18 décem-
« bre de la même année. » S. F.

Plus tard, la rue de *Pusy* fut suivie de la rue de *Sarron*, qui s'étendit jusqu'à la place *Louis XVIII*, aujourd'hui *Napoléon*. La voirie a fait disparaître ces diverses dénominations, et la rue *Saint-Joseph* remplace les trois tronçons. Une histoire détaillée de l'ancienne paroisse d'Ainay serait des plus intéressantes et nous montrerait la transformation des nombreux établissements de ce quartier. La maison des Jésuites de Saint-Joseph, prise en location par l'Administration, dans les premières années de ce siècle, servit de prison jusque vers 1832, époque à laquelle le transport de ce pénitencier à Perrache permit d'ouvrir la rue de *Bourbon* de la rue *Sainte-Hélène* à la rue de *Jarente*.

Les Jésuites, chassés de France en 1762, supprimés par Clément XIV en 1773, et rétablis par Pie VII en 1814, revinrent à Lyon vers 1832, et dans leur local de la rue *Sala* ils ont établi une magnifique bibliothèque. Je ne saurais trop louer la complaisance du R. P. Prat, conservateur de cette collection, ouverte aux chercheurs de documents. La rue *Sainte-Hélène* offrira bientôt un nouvel asile à ses anciens habitants, qui y font bâtir un vaste établissement, au centre duquel s'élèvera une église.

Quant à la maison de retraites, elle a perdu, sans aucun espoir de résurrection, son ancienne destination, et depuis le 24 juin 1861, elle a été prise en location pour servir de caserne à la gendarmerie à pied.

P. SAINT-OLIVE.

QUELQUES MOTS

sur une

INVASION DU FOREZ PAR LES ANGLAIS

EN 1390

M. Alain Maret a publié dans la *Revue du Lyonnais*, avril 1863, p. 258, un article plein d'intérêt sur les incursions des Routiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais au XIVe siècle. En écrivain consciencieux, qui ne s'appuie que sur des documents certains, il arrête sa narration à l'année 1377, et termine son récit par l'observation suivante : « Il y a eu peut-être d'autres incursions des « Anglais ou des Routiers dans notre province ; car, en « 1387, ils tenaient encore plusieurs forts en Auvergne, » d'après le témoignage de Froissard ; mais nous n'avons « pas de documents qui puissent constater ces incursions, « ou du moins, *ces documents sont encore enfouis dans la* « *poussière des archives* du Puy-de-Dôme, de la Côte-d'Or « et du Cantal ; mais pour rassembler et déchiffrer ces docu- « ments, il faudrait de nombreux employés, habitués aux « études paléographiques ; leur publication exigerait, en « outre, des frais assez considérables ; le gouvernement « seul pourrait faire entreprendre ce travail qui serait émi- » nemment utile, non seulement pour l'histoire de notre « province et de celles qui l'avoisinent, mais encore pour « l'histoire générale de France. »

Les nombreuses visites que j'ai faites aux archives du département de la Loire, dans l'intérêt de l'*Histoire de Feurs*, (dont l'impression est à peu près achevée), m'ont fait découvrir un de ces *documents enfouis dans la poussière des archives*. Il confirme ce que la sagacité de M. Maret lui

faisait entrevoir, et je le sens assez intéressant pour en faire part aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais*.

Ces documents consistent en un registre in-folio, tenu pendant les années 1387 à 1394. Il contient la répartition, entre tous les habitants de Feurs, des impôts qui furent levés chaque année pour réparer les remparts et le château de Feurs, afin de mettre la ville en état de résister aux Anglais. Ce registre renferme, de plus, à la suite de chaque répartition, l'emploi qui fut fait des deniers perçus, soit dans l'intérêt de la patrie commune, le Forez, soit dans celui de Feurs en particulier.

Les pages de ce registre qui renferment la répartition de l'impôt, et par conséquent, les noms des habitants de Feurs à cette époque et leur fortune relative, ne sont pas sans intérêt pour cette localité, mais les notes sur l'emploi des deniers me paraissent bien plus importantes et jettent quelque lumière sur une époque assez obscure.

Les Anglais, retirés en Auvergne, avaient conservé bonne souvenance des *oisons de Forez*, qu'ils avaient plumés en 1357. Ils abandonnèrent les forts de l'Auvergne qu'ils occupaient encore en 1387, dit Froissard, franchirent les montagnes qui nous séparent de cette province et envahirent notre plaine jusque sur la rive gauche de la Loire. Denis de Beaumont, bailly de Forez, profitant de l'obstacle que le fleuve devait apporter à leur invasion, ordonna en 1387 l'imposition d'une taille sur Feurs, pour la fortification et la clôture de la ville : *Ex quo fortificatio et closura Fori fuit ordinata*. Cette taille devait aussi pourvoir au salaire du portier du château et du guêteur (on appelait ainsi celui qui, du haut d'une guérite, veillait à la sûreté de la ville). Cet impôt était réparti entre tous les habitants par les prud'hommes de Feurs et du mandement. Il y avait, comme de nos jours, des répartiteurs urbains et forains. Le registre où nous puisons ces renseignements nous a conservé leurs

noms. Ils étaient renouvelés tous les ans, mais pouvaient être réélus ; car nous voyons revenir souvent les noms de Jean Pipier, Jean Chardon, Benoît Ponchon et Jean Pictre. C'étaient, à n'en pas douter, les principaux habitants de l'époque.

A la suite de la répartition de l'impôt, nous trouvons l'emploi des deniers qui en provenaient. Ainsi, il fut payé en 1388, à..... *pro puniando loux marchicoux castri Fori*, sept gros et tiers. Item, en 1388, à André Logeat, sergent de Montbrison, qui apporta deux fois *des nouvelles des Anglais*, six gros. Item, en 1389, aux sieurs Etienne Tricaud et Jean Pictre, quatre gros qu'ils avaient avancés à un messager que le châtelain de Feurs, noble Jean des Rues, y avait envoyé au sujet des Anglais qui étaient aux environs de *Macoux* (Marcoux près de Boën?) Ce village est en effet situé au pied des montagnes qui nous séparent de l'Auvergne, sur le versant qui regarde le Forez.

La même année, en 1389, dans une assemblée générale des Etats de Forez, tenue à l'occasion des Anglais qui envahissaient la province, Feurs fut taxé à quinze francs d'or, pour sa part dans la défense de la patrie commune : *pro tuitione et defensione patriæ Forensis contra Anglicos* ; plus, à douze francs pour le salaire du guêteur et du portier de Feurs. Sur cet impôt il fut remboursé au sieur Ponchon, *leveur des tailles*, quinze francs qu'il avait avancés pour les murailles et fortifications de la ville : *pro muralia fortificationis villæ Fori*.

Nouvelle taille levée en 1390, s'élevant à cent quatre francs d'or dix gros, dont cent francs furent employés de suite à la clôture de la ville et quatre francs à une réparation à la porte du château.

Le danger devenait pressant ; les Anglais serraient Feurs de plus près. Après avoir pourvu à la défense de la ville, il fallait mettre le château en état de résister. Aussi, au mois

de septembre de la même année, une nouvelle taille de vingt francs onze gros et demi d'or fut levée pour la réparation du château, sur l'ordre du châtelain Jean des Rues. Ce dernier impôt fut employé : 1° à payer quinze francs à Jean Bressant, pour construire un pilier en pierre, chaux et sable, dans le mur du château, derrière la maison d'André Chevrot, et pour refaire un mur en pisé ; 2° deux francs au même, pour refaire à neuf le pont-levis du château, qui était tombé dans les fossés ; 3° un perpalian (*perpalianum*) fut payé au sieur Jean Frado, pour avoir, sur l'ordre du châtelain, fixé les chaînes du pont levis au fond des fossés du dit château ; *pro pivertigare catenas in aquâ fossatorum dicti castri* ; 4° enfin il fut encore payé, sur le produit de cette taille, cinq sous tournois à un messager envoyé par le châtelain, qui apporta des nouvelles des Anglais : *pro quodam nuntio misso apud Forum per dictum castellanum, qui apportavit nova Anglicorum.*

L'emploi de la taille levée en 1394 nous apprend que les Anglais étaient maîtres de la campagne aux environs de Feurs ; ils serraient même la ville de si près qu'un messager, envoyé du château de Clepé à Feurs par le maître d'hôtel de notre comte, eut besoin d'un sauf-conduit des Anglais pour parcourir sans danger l'espace de trois kilomètres qui sépare ces deux localités : *pro quodam nuntio misso de Cleipiaco apud Forum per dominum magistrum hospitii, super asseguramento Anglicorum.*

Le précieux registre où nous avons puisé ces détails s'arrête à l'année 1394 ; en faut-il conclure que les remparts et le château de Feurs avaient été mis en état de résister aux Anglais , et que dès lors, le maintien de cet impôt était inutile ? Je crois au contraire que ni les travaux de défense ordonnés par le châtelain Jean des Rues, ni les impôts que les habitants avaient supportés pour mettre leur ville en état de résister n'avaient eu le succès qu'on en attendait.

Feurs, à cette époque, tomba au pouvoir des Anglais. Ils renversèrent les remparts et le château que les habitants venaient de fortifier avec tant de soin. C'est du moins la conclusion logique qu'il faut tirer de la reconstruction des remparts de Feurs qui eut lieu quelques années après, vers 1409, par les ordres de notre comte Louis IIe duc de Bourbon. Un terrier de Feurs, dressé par Jurieu en 1473, conservé aux archives du département de la Loire, nous apprend aussi que le château avait été reconstruit après 1400, sur une surface moins grande que celle occupée par l'ancien, et qu'en 1450, les fossés qui séparaient autrefois le vieux château de la ville, avaient été vendus par abénevis et convertis en jardin.

Pour amener la destruction des remparts et du vieux château de Feurs, il fallut une lutte énergique entre les troupes anglaises et les Foréziens. Ces tailles levées chaque année de 1387 à 1394, ces nombreuses réparations faites aux remparts et au château de Feurs, en face des Anglais maîtres de la campagne, nous font connaître la vigoureuse résistance que les habitants opposèrent à l'étranger ; mais elles nous disent aussi que le jour de la vengeance des Anglais dut être terrible, et que, maîtres de la ville, ils durent faire peser lourdement sur elle l'épée du vainqueur.

En voilà assez, je crois, pour établir, d'une manière certaine, cette seconde incursion du Forez par les troupes anglaises en 1390. Si nos historiens, qui nous ont fourni tant de détails sinistres sur les ravages des Anglais en 1357, n'ont rien dit de leur retour en 1390, il faut peut-être attribuer leur silence à une défense plus énergique des Foréziens, au souvenir encore présent de la dernière invasion, qui ranima l'esprit national, réunit les efforts dans une défense commune et repoussa nos envahisseurs avant qu'ils aient eu le temps de renouveler les désastres de 1357.

Aug. Broutin, de Feurs.

NÉCROLOGIE.

M. LA ROCHE LA CARELLE.

M. le baron Ferdinand de la Roche la Carelle, auquel nous avons déjà consacré quelques lignes lorsque nous apprenions sa mort (1), était d'une famille ancienne du Beaujolais, remontant selon Louvet à Edouard de la Roche, damoiseau vivant en 1375, et qui fut déclarée noble et issue de noble race par jugement du bailliage du Beaujolais, en 1547 (de Valous, *Essai d'un nobiliaire lyonnais*). Plusieurs alliances rattachaient cette famille à la ville de Lyon.

Antoine-Isodore de la Roche, né à Lyon en 1743, y avait épousé, en 1772, Françoise-Thérèse Ferrari de Romans, fille d'Etienne Lambert Ferrari de Romans, capitaine au régiment de Lyonnais, petit-fils de César Ferrari, échevin en 1712, et de Gertrude Charrier de la Roche, fille de Guillaume Charrier de la Roche, président de la Cour des Monnaies et lieutenant de la sénéchaussée de Lyon, et sœur de Louis Charrier de la Roche, qui fut chanoine puis curé d'Ainay, grand-vicaire et official de l'archevêque de Lyon, député aux états généraux en 1789, et mourut évêque de Versailles en 1827.

Le baron de la Carelle s'était allié aussi à une famille lyonnaise en épousant en 1813 Jeanne-Claudine-Marie-Thérèse Collabaud de Juliénas, dont l'aïeul et le bisaïeul étaient conseillers et présidents à la Cour des Monnaies en 1728 et 1732 et qui eux-mêmes étaient issus de deux échevins, Durand et Jacques Collabaud, en 1593 et 1696.

En 1853, M. de la Carelle publia son *Histoire du Beaujolais*. Ce fut presque un événement parmi les esprits sérieux adonnés aux recherches du passé et parmi les bibliophiles à l'affût des beaux livres. Celui-ci, en effet, édité avec les caractères élégants,

(1) Revue du mois de novembre 1866.

la correction et le goût qui ont rendu célèbre le nom de M. Louis Perrin, laissait bien loin derrière lui cette foule d'ouvrages de pacotille sortis des officines parisiennes, dont le luxe bourgeois n'est bon qu'à parader sur une table de salon ou dans des vitrines du jour de l'an. Ce n'est pas à dire que l'*Histoire du Beaujolais* soit à l'abri de la critique. Après quatorze ans de réflexions, si l'auteur avait pu recommencer son travail, il l'eût sans doute enrichi de nouveaux aperçus, de notions plus positives. On ne finit jamais un ouvrage de ce genre; chaque jour ajoute une ligne aux lignes tracées la veille, et d'ordinaire ces documents n'arrivent jamais avec plus d'abondance que lorsque la tâche du typographe achevée ne laisse plus à l'auteur que la ressource des cartons et des appendices. Néanmoins, tel qu'il est, l'ouvrage était utile, intéressant, laissait entrevoir les trésors enfouis dans nos chroniques locales et ouvrait une voie suivie dès lors avec zèle par d'autres compilateurs.

Au point de vue typographique, M. Perrin a fait mieux depuis en se rapprochant davantage des modèles du XVIe siècle, et en élaguant les petites illustrations de détail. Néanmoins, quelques-uns des ornements empruntés soit aux monuments, soit à la numismatique ou reproduisant des vues de Villefranche ou de Beaujeu, sont exécutés avec un goût parfait et une grande finesse de gravure.

La partie la plus importante est sans contredit la généalogie historique des sires de Beaujeu, qui occupe à elle seule le 1er volume. Dans le second, qui contient une sorte de dictionnaire topographique des paroisses du Beaujolais, l'auteur suit pas à pas le manuscrit de Louvet, et il eût été à désirer qu'il lui donnât plus d'extension en passant en revue, soit l'architecture si originale des châteaux et des églises, soit en étudiant les transformations de l'état politique et agricole de cette contrée depuis l'époque romaine, qui y jeta de profondes racines, jusqu'à nos jours. On remarquera toutefois dans ce volume une dissertation intéressante sur l'autel d'Avenas, sur l'emplacement de Lunna et sur le vitrail de la maison de la Bessée. M. de la Carelle fut assez heureux pour retrouver et acquérir le témoin de la transmission du Beaujo-

lais à la maison de Bourbon et de la fin de ses anciens seigneurs. Il le reproduit d'une manière exacte au moyen d'une planche coloriée, aussi précieuse pour son intérêt historique que pour les détailsde costume et d'ameublement qu'elle offre à l'archéologue.

GAUTHIER DE COUTANCES.

M. Georges-Marie Gauthier de Coutances, mort le 4 octobre à Lyon, était le troisième fils de M. André-Marie Gauthier de Coutances, mort le 28 mai 1848, conseiller à la Cour royale de Lyon, et de Mlle Favre, lequel avait été conseiller à la Chambre des comptes de Montpellier, en 1783, et tenait par ses alliances aux Beaufort d'Hautpoul et au célèbre auteur dramatique Marsollier des Vivetières. M. de Coutances, le père, avait éprouvé des revers de fortune; ses trois fils surent par leur travail et leur intelligence se créer une position et reconquérir l'aisance dans un commerce exercé honorablement. M. Georges de Coutances passa sa vie à faire le bien et à être utile aux autres. Son existence a été sans éclat, mais le souvenir de ses bonnes actions et de son dévouement vivra dans la mémoire de ses nombreux obligés. Il avait une grande expérience des affaires, et l'on recherchait avidement ses conseils toujours dictés par la justice, l'impartialité et la bienveillance. Il fut successivement juge au tribunal de commerce, et administrateur des hospices, et contribua largement à la fondation et à la prospérité de l'Asile des jeunes détenus à Oullins. Ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent point de se livrer à la culture des lettres et des beaux-arts. Il aimait les tableaux et dessinait bien lui-même; il a composé quelques poésies pieuses, mises en musique par M. Ward, et laisse imprimé un ouvrage intitulé : l'*Irlande et les Irlandais*, *mémoire de Daniel O'Connel*, traduit par M. de Coutances, Lyon, Blanc, 1843, in-12.

MOREL DE VOLEINE.

ÉTIENNE REY.

A Lyon, comme à Paris, les illustrations s'éteignent.

Paris vient de perdre Ingres et Cousin ; ici, après Trimolet, nous voyons Étienne Rey disparaître.

Rey, peintre de paysages, naquit à Lyon le 28 janvier 1789. Il eut pour premiers maîtres Pillement dont on connaît le genre maniéré et Cogel, peintre suédois, professeur à l'Ecole de dessin de Lyon, mort dans notre ville en 1812. Rey, après s'être inspiré de la pensée de ces artistes, modifia son genre sous l'influence et l'inspiration de Revoil.

Vers 1810, il essaya d'établir, avec son ami Thierriat, un atelier pour former des dessinateurs de fabrique, mais la guerre nuisait au commerce : l'atelier, deux fois ouvert, fut deux fois fermé et l'artiste dut choisir une autre voie.

En 1814, il fut nommé professeur à l'Ecole gratuite de dessin de Vienne. En 1819, il exposa les ruines d'un portique d'architecture romaine. Cette toile fut remarquée. Depuis lors, il prit rang parmi nos peintres les plus connus, et les paysages qui suivirent agrandirent et fixèrent sa réputation.

En 1821, il fut nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts, à Lyon ; en 1823, associé honoraire de la Société des arts de Genève ; en 1828, membre de l'Académie de Lyon.

Parmi ses nombreux dessins, on remarque les albums qu'il fit pour Mme la duchesse de Berry et pour Mme la comtesse de Tournon, mais l'œuvre qui a le plus illustré son nom est le grand ouvrage intitulé : *Monuments anciens et gothiques de Vienne, en France, dessinés et publiés par Etienne Rey, suivis d'un texte historique et analytique* par Vietty. *Paris*. Treutell et Wurtz, 1821-1831, grand in-fol., et cet autre : *Monuments de Vienne, ancienne et puissante colonie romaine* ; dessinés et publiés par Etienne Rey, peintre et conservateur du Musée, membre de la Commission des Beaux-Arts. *Paris*, 1821, de l'imprimerie lithographique de Villain, grand in-fol. Ces travaux lui valurent, en 1824, une médaille d'or.

Étienne Rey fit un grand nombre de planches à l'eau forte pour le grand ouvrage de M. Artaud.

Quand il fut question d'amener à Lyon la statue équestre de Louis XIV, Etienne Rey publia une très-belle lithographie intitulée : Louis-le-Grand ; statue équestre coulée en bronze par Desjardins, inaugurée à Lyon en 1713 et renversée en 1792; Rey, d'après Gérard Audran, lith. de Brunet, in-4°. Les exemplaires sur papier de Chine sont recherchés.

Quelque temps plus tard, il publia : Louis-le-Grand, statue équestre coulée en bronze, à Paris, par F.-F. Lemot et inaugurée à Lyon le 6 novembre 1825; dessiné par E. Rey, 1825, lith. de Brunet, grand in-fol. Une autre édition parut in-8.

Non content de créer, Etienne Rey voulut enseigner : on a de lui : *Exposé succinct d'une méthode analytique, mnémonique et synthétique pour l'enseignement du dessin. Paris*, Hachette, 1834, in-8° 34 pag. ; *Dissertation sur la peinture encaustique, Lyon*, Barret, 1840, in-8°, 25 pages, et sa collaboration dans la *Relation du voyage fait en 1843-44 en Grèce et dans le Levant*, par A.-M. Chenavard, architecte, Etienne Rey, peintre et Dalgabio, architecte. *Lyon*, Léon Boitel, 1846, in-8°.

La *Revue* lui doit une étude sur Butavand, graveur. Ce travail, qui parut dans le numéro de mai 1853, fut tiré à part et offert aux amis de l'auteur. Il révèle des connaissances sérieuses et le style d'un écrivain.

Assidu aux séances de l'Académie, Etienne Rey ne recherchait cependant ni les louanges, ni l'éclat. Petit de taille, mince, fortement ravagé par la petite vérole, il glissait dans la foule et ne craignait pas de passer inaperçu. A la rencontre d'un ami, sa figure mobile s'illuminait, son œil brillait, son premier mouvement trahissait la sympathie de son âme, et l'on sentait le cœur au simple mouvement de sa main.

Etienne Rey s'est éteint le 12 janvier après une courte maladie. Le 14, un cortége nombreux parti de son domicile, cours Morand, 16, l'a suivi au temple protestant et de là au cimetière de Loyasse, où se donnent rendez-vous avec une effrayante rapidité tous ceux qui faisaient l'orgueil de Lyon. A. V.

NÉCROLOGIE LYONNAISE DE 1866.

Coste, notaire honoraire; Champin, docteur-médecin; Martin, ancien maire de Lyon, ancien député du Rhône; Chastaing, ancien journaliste; Riquet, lieutenant au 7e lanciers; Moussy, sous-lieutenant au 6e lanciers; ces deux officiers morts d'accident au milieu d'une fête donnée au bénéfice des petites Filles des soldats; le marquis de Gast; Bocoup, négociant, ancien juge au Tribunal de commerce; Chavant, négociant; l'abbé Dard, curé de Saint-Laurent d'Ainay, auteur d'une *Histoire de la Bénissons-Dieu*; Tabareau, doyen de la Faculté des sciences; Louvier, ancien juge au Tribunal de Commerce; Vingtrinier, ancien juge au Tribunal de commerce, créateur de la rue de la Préfecture; Ward, compositeur de musique, membre de l'Académie de Lyon; Pelletier, médecin; Brachet, doyen de l'ordre des avocats; Biétrix, pharmacien; Teissier, membre du Conseil municipal; Durand-Fornas, conseiller à la Cour impériale de Paris Dattas, avocat; Billiet, homme de lettres; Colpart, ancien juge au Tribunal de commerce; Demoustier, agent de change; Gauthier de Coutances, ancien juge au Tribunal de commerce, administrateur des hospices; Coignet, manufacturier, ancien président du Tribunal de commerce; Malibran, docteur-médecin; Tresca, négociant; Barret, maître imprimeur; le baron de la Roche la Carelle, auteur d'une *Histoire du Beaujolais*; Mathevon, négociant, adjoint à la mairie du 2e arrondissement; Trimolet, artiste peintre, archéologue; Perrier, statuaire; Mgr Pavy, évêque d'Alger; Mgr Rossat, évêque de Verdun.

A. V.

ENCORE UN MOT SUR M. TRIMOLET.

Sera-t-il permis à un obscur anonyme d'ajouter quelques lignes à la mention un peu brève que la *Revue du Lyonnais* a faite de l'homme exceptionnel qui vient de s'éteindre au milieu de ses concitoyens oublieux et indifférents ? Doué de tous les dons de la nature, Trimolet ne sut jamais tirer parti de son mérite, et il n'obtint jamais aucune de ces distinctions honorifiques accordées si souvent aux artistes de talent. Il ne fut d'aucune Société, d'aucun Cercle, d'aucune Académie; entouré d'amis, il n'eut pas de protecteurs. Toute intrigue, toute sollicitation lui semblait au-dessous de lui. Ses intimes seuls jouissaient de son vaste savoir, et appréciaient la souplesse de son esprit. Bon de cœur, il ne comptait jamais ses peines pour obliger. L'Administration de la cité avait en lui un serviteur dévoué. Pendant quarante ans on le vit faire partie du jury de l'École des Beaux-Arts, et, si j'ose le dire, on se rendait le plus souvent à ses avis. Enfin, pendant plusieurs années, il fut de la Commission des Musées.

Je ne ferai pas mention de ses nombreux ouvrages en peinture, la *Revue* en a donné dernièrement la consciencieuse nomenclature, je me bornerai ici à déclarer qu'archéologue distingué, il était au service de quiconque avait besoin de ses lumières, que sa porte était ouverte à tous, et que même l'importunité indiscrète ne trouvait jamais chez lui que bonne grâce, exquise distinction, politesse gracieuse et empressement bienveillant. Sculpteur, graveur, poète, écrivain humouristique, érudit profond, il a laissé des souvenirs de ses diverses aptitudes, de ses talents divers. Une œuvre curieuse qui révèle toute la finesse de sa plume et de son burin est cet album précieux, dont il n'existe qu'un exemplaire, qu'il fit pour son bon et fidèle ami Charles Michel, et qui se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Poulot, capitaine d'état-major.

Ce recueil est une suite d'épreuves, depuis le premier trait jusqu'à la dernière planche, de son beau portrait gravé par lui-même. La première feuille est d'une entière blancheur, ainsi qu'il le fait remarquer dans une note empreinte d'un esprit tout gaulois. La seconde n'offre qu'une ébauche informe, puis les traits s'accusent, le modelé se dessine, les ombres naissent, la planche se perfectionne, et toujours la remarque artistique et narquoise accompagne le feuillet jusqu'au dernier, où l'artiste s'écrie dans un désespoir comique : Ici l'auteur, pour avoir trop bien voulu faire, a gâté son œuvre. — Toppfer ou Petit-Senn aurait signé ces réflexions plaisantes et railleuses qui accompagnent, expliquent et complètent le travail du savant burin.

Maintenant, si l'on osait lever le voile qui recouvre sa vie privée, on verrait tout ce que son cœur a renfermé de bonté ; mais le public ne doit pas être initié aux regrets de sa malheureuse épouse et des personnes qui ont vécu dans son intimité.

E. T.

MUSIQUE

—

Les amis de la vraie musique ont de rudes épreuves à subir. On chante, on souffle, on râcle dans tous les coins de l'univers; dans chaque maison tapote un piano ou nasille un cornet; au théâtre, aux concerts, même dans les églises, on entend grincer les violons, mugir les bombardes; et quel débordement de vulgarités, de compositions non pas mauvaises, cela était bon pour le temps jadis, mais insignifiantes, ce qui est pis, de *rengaines*, qu'on nous passe le terme, il désigne assez bien cet amas incohérent de pastiches, de formules usées, d'une mise décente, mais creuses et jetées dans le même moule. C'est à désespérer de l'art, c'est à prendre le parti extrême de se boucher les oreilles et de vivre de souvenirs. Heureusement que de temps en temps, il se fait une éclaircie au milieu des ténèbres; sa courte durée laisse apercevoir des hyérophantes fidèles aux saines doctrines, des auditeurs qui écoutent et ne viennent pas uniquement dans le but de faire constater leur présence par *toute la fashion*. Ecouter, tout est là : quand on écoute, on comprend et on apprécie; combien est petit le nombre de ceux qui écoutent, non par les yeux et la lorgnette, mais avec les oreilles et le cœur.

Donc, une seule éclaircie console de toute une année de vide musical et de plénitude de mauvaise musique Et nous l'avons saluée à la fin de décembre, lors de l'apparition d'un pianiste de premier ordre, M. Mortier de Fontaine. Quel est celui-ci, qui ne couvre pas les murs d'affiches gigantesques, et n'embouche pas la trompette un mois d'avance pour annoncer ses exploits? D'où vient-il, quelle est sa manière? procède-t-il de Thalberg ou de Listz? Est-ce un pianiste chevelu ou un pianiste calme et d'une tenue irréprochable? Est-ce un pianiste compositeur, transpositeur ou vulgarisateur ?

Nenni! laissons les balivernes aux programmes de concerts

à toilettes; M. Mortier de Fontaine est un pianiste, tout court, sans adjectif, un musicien, que voulez-vous de plus? Il joue de la musique qui n'est ni arrangée, ni transposée, ni composée *spécialement*, de la vraie musique; il la joue comme elle doit être jouée, et chose qui étonnera peut-être, il joue si bien chaque pièce comme elle doit être jouée, sans prétendre embellir, compléter, rajeunir et, mutiler les maîtres, qu'il vous les fait comprendre sans effort, vous donne envie de les feuilleter, de les étudier, de vivre avec eux et de jeter enfin aux oubliettes toute la cohue d'arrangements, de fantaisies, de babioles incorrectes ou niaises, de grands morceaux prétentieux, pour revenir puiser aux sources intarissables de la vérité artistique. Manquent-elles donc ces œuvres de génie? Faut-il rester dans la pauvreté d'un répertoire monotone de quelques sonates célèbres et difficiles? Mon Dieu non, le répertoire des bonnes choses est aussi varié, aussi nombreux que celui des mauvaises. Voilà bientôt trois siècles que les compositeurs (les vrais) en ont produit en tous genres, de gaies, de tristes, de badines, de solennelles, de faciles et de difficiles, depuis les bergeries de Couperin, de tant de grâce et de finesse, jusqu'aux élégantes et limpides sonates d'Haydn, jusqu'aux élans passionnés de Mozart et de Beethoven, jusqu'aux excentricités de Schumann. La bonne musique n'est pas rare, il ne s'agit que de bien vouloir la chercher. M. Mortier de Fontaine, énergique, doux, précis, fougueux ou discret, selon l'esprit du compositeur, est ce que devraient être tous les pianistes familiers avec tous les maîtres qui ont travaillé pour son instrument; et si l'on veut absolument classer son jeu dans un rang défini, il faut oublier les noms qui étincellent derrière les vitrines des marchands, et dire qu'il joue du piano comme devaient en jouer ceux dont il exécute les ouvrages, comme ceux qui veulent communiquer une pensée et non surprendre par une exhibition de tours de force. Il n'y a que deux manières, la bonne et la mauvaise. La bonne est celle qui transmet exactement l'idée et qui s'attache non à la reproduction mécanique, mais à la reproduction intelligente, sait faire parler la note qui interroge et celle qui répond avec leurs accents spéciaux, et agit de telle sorte, que l'on ne

s'aperçoit pas plus des difficultés du mécanisme, que des difficultés de la composition.

Aussi quelle intéressante revue de l'art musical M. Mortier de Fontaine a passée dans cette séance du 28 décembre! Seulement elle a été trop abrégée, trop incomplète. Comme M. Fétis dans ses concerts historiques, il n'avait pas à sa disposition un orchestre et des chœurs. Seul, néanmoins, avec un excellent chanteur, M. Holtzem, il a pu nous initier avec les chefs-d'œuvre oubliés et en tracer une rapide histoire; il y a joint quelques explications verbales. Après cela, que chacun complète cet essai par des études particulières, la leçon aura été des plus utiles.

L'air d'*Euridice* de Péri laisse entrevoir ce que pouvait être le premier opéra joué à la fin du XVIe siècle, une exquise mélodie qui tient encore au plein-chant par son rhythme et sa tonalité et qui n'a pas encore subi les influences du mouvement et de la passion dramatique. La fugue et la sonate de Sébastien et Friedmann Bach sont un progrès sous ce rapport, mais à travers ce réseau compliqué d'un contrepoint ingénieux, les idées disparaissent pour l'auditeur, le sentiment est affaibli par les efforts qu'il doit faire pour ne pas s'égarer dans ce labyrinthe d'imitations serrées. Ce n'est pas là le dernier mot de la musique; la voici qui éclate dans toute sa splendeur à la fin du XVIIIe siècle, avec les immenses génies qui joignent à la fécondité créatrice la science des siècles précédents et l'intuition de tout ce qui peut y être ajouté sans rétrograder vers une scholastique aride, maîtres en tout, et d'autant plus puissants qu'ils savent se modérer et proportionner leurs moyens d'effets à ce qu'ils veulent dire.

Paesiello, Cimarosa et Rossini, le dernier des maîtres italiens; pour les Allemands, Gluck, Haydn, Mozart et Beethoven; en France, Méhul et Grétry. Après eux l'art musical redescend la pente opposée. Quelques-uns résistent et enrayent la marche fatale de la décadence. Mendelsohn entre autres, fidèle à l'ordre et à la clarté, ce qui ne l'empêche pas d'avoir dans ses ouvrages une couleur toute nouvelle et une puissante individualité. Puis à force de recherches de l'imprévu et de l'original, d'autres enveloppent de belles inspirations d'aspérités scientifiques, et par

crainte de paraître vulgaires deviennent inintelligibles. Ils reviennent ainsi à un système primitif, sont intéressants à étudier sur la partition et sans charme à l'audition, peuvent étonner par leur hardiesse calculée, mais parviennent rarement à gagner les sereines et idéales régions de la poésie. Les compositions des *maîtres de l'avenir*, comme on les appelle, m'apparaissent comme les légendes des cathédrales dont le plan était tracé par le diable. Satan, habile architecte, émerveillait les trop crédules constructeurs par une esquisse originale et grandiose : mais l'ensemble ne pouvait jamais se bien coordonner, toujours un point défectueux rompait l'unité, et l'empreinte de sa griffe apparaissait en quelque partie.

Quelques jours après, dans une réunion intime, M. Mortier de Fontaine jouait une sonate de Mozart et le trio en *ré* de Beethoven, avec MM. Resch et Viereck. Ce trio, aussi sublime d'inspiration mélodique que parfait dans sa forme, appartient à la grande manière de l'auteur, entre les tâtonnements des premiers quatuors et les obscurités des derniers. Quant à l'exécution, je ne sais quels termes employer pour en faire l'éloge qu'elle mérite. C'était joué avec tant de verve, de correction, de délicatesse et de précision, qu'un enfant, que dis-je, qu'un joueur de contre-danses, qu'un chanteur de chansonnettes aurait compris de suite que là étaient la beauté et la vérité, et se seraient hâtés de brûler leurs idoles.

Ce n'est pas tout : puisque nous en sommes au chapitre des consolations, n'oublions pas qu'un groupe d'artistes de notre ville, dévoués aux saines doctrines et dont le talent est éprouvé, a organisé pour cet hiver des matinées de musique de chambre, où leur auditoire d'élite vient sans bruit se nourrir de chefs-d'œuvre. Nous en reparlerons à la fin de la saison. Les exécutants, ce sont : MM. Ten Have et Resch, Aimé Gros, Lapret, Wiereck, Merlen et Bey, Mmes Pontet et Wiereck. Ainsi, aucune partie n'est livrée à l'inexpérience d'un débutant ou aux distractions d'un tiède amateur.

Mais qui nous consolera de ce qui vient de s'accomplir à Ainay? Il s'agit d'architecture, d'histoire monumentale et un peu de

musique. Il existe, accolée à cette église, une chapelle non sans quelque renom et sans quelque valeur artistique. Fondée par Guichard de Pavie, d'une famille marquante à Lyon par les emplois et la bienfaisance, elle fut la première consacrée à l'Immaculée-Conception. Sa voûte hardie est ornée de nervures fermées par un écusson aux armes du fondateur. Ses murs jadis étaient ornés de peintures dont on avait retrouvé les traces et qui ont disparu sous un badigeon. Aux retombées de l'arc d'ouverture sur l'église sont des niches du XVIe siècle fort curieuses par leur sculpture coloriée. Cet arc a été bouché aux trois quarts par un buffet d'orgue. Tant pis pour les peintures de Flandrin qui l'avoisinent et que l'on ne peut plus voir; tant pis pour les niches que l'on a mutilées afin d'asseoir la charpente; j'allais dire, tant-pis pour les oreilles des fidèles qui ne s'ouvriront plus aux chants sacrés de la messe et des vêpres, mais ce n'est pas là mon sujet, j'ai assez rabâché de doléances sur cette transformation des églises en salles de concerts... on ne pouvait, dit-on, trouver une autre place pour l'orgue, je le crois sans peine; Ainay, comme toutes les anciennes églises du diocèse, n'avait pas été construit pour recevoir cet appendice prohibé par l'usage et les règles de seize siècles, pas plus que Saint-Jean, Saint-Nizier et Saint-Bonaventure pour avoir une toiture aiguë. Aujourd'hui les rites sont réglés, non par des anciens statuts du Chapitre, mais par des musicomanes. Est-il donc indispensable de se faire enterrer en musique, de se marier en musique et de tempérer par d'agréables distractions musicales la gravité du saint Sacrifice? L'éminent architecte, qui a la surveillance de cette église, a cherché en vain à détourner le fléau, il n'a réussi qu'à sauver l'église en sacrifiant la chapelle. Je n'ai pas le courage après cela de parler de la chaire qu'il a placée dans la nef, chaire raisonnable, étudiée avec soin et d'un travail remarquable; je ne puis la regarder qu'à demi, l'œil droit l'admire, l'œil gauche entrevoit l'orgue et je quitte la place. C'était bien la peine de défendre pied à pied la liturgie lyonnaise, pour la saper en détail, en admettant une des choses qu'elle avait repoussées avec le plus d'insistance et de raison.

MOREL DE VOLEINE.

CHRONIQUE LOCALE.

J'expose, tu exposes, il expose, nous exposons, vous exposez, que n'expose-t-on pas ?

Canards et dindons, poulardes et chapons, fromages qui remuent, coursiers rapides, cochons sans jambes, insectes utiles ou inutiles, machines à coudre et autres, charrues et bœufs, fleurs de nouvelle invention, fruits récemment baptisés, chiens de tous pays, gros comme le poing ou comme des ânes, vaches bretonnes à mettre dans un salon, roses inodores, pommes de terre comme des haricots, mais moins bonnes, vins de Bordeaux et de Brindas, fusils à tuer d'un seul coup un régiment, remèdes à tout guérir, insecticides sans pareils, chaudières qui éclatent toutes seules, tableaux de maîtres, plats d'épinards, statues en marbre de Paros ou en pierre de Tournus, maquettes en terre ou en cire, bas-reliefs en bronze ou en chocolat, photographies à couleurs, églises plus ou moins suspendues, tout s'expose ou est exposé.

Sont exposés les chevaux qui se couronnaient autrefois, et qui de plus aujourd'hui se mangent, les voyageurs qui partent sans arriver, les trains en détresse, les journalistes qui se battent en duel, on en a vu, les villes qui se trouvent prises une belle nuit sous un mètre de neige, les laitières qui versent, les bateaux qui sombrent, les toits qui s'enfoncent et les imprimeurs qui publient des journaux.

A propos de ces grandes feuilles, une simple coquille a failli mettre hier le trouble dans la ville.

Une explication loyale a mis fin à une discussion *engagée* entre le *Courrier de Lyon* et le *Progrès*, disent ces deux journaux qui venaient d'avoir maille à partir; à une discussion *enragée*, répète le *Salut public* qui veut reproduire la nouvelle et à qui la langue a fourché. *Enragée ?* s'écrie le meilleur combattant du *Progrès*, rétractez-vous, ou, sinon !...

Heureusement que le *Salut* s'était rétracté de lui-même vingt-quatre heures d'avance. Il n'y aura pas de sang répandu.

Voilà pourtant des écrivains qui étaient exposés sans le savoir.

L'Exposition des Amis-des-Arts s'est ouverte le samedi, 12 janvier. Elle est belle, dit le *Courrier*; médiocre, dit le *Salut*. Notre chroniqueur artistique vous dira son avis dans notre prochain numéro. Nous croyons, quant à nous, que les artistes lyonnais ne sont pas restés au-dessous d'eux.

— Les cours publics continuent à florir. Toute leçon a des auditeurs. On ne sait plus ce qui ne s'enseignera pas dans notre ville.

— A côté de la science, la philanthropie. Décidément, nous nous améliorons. Il vient de se créer une *Société protectrice de l'enfance*. Article 1er, le fouet est aboli.

— Une autre Société protectrice, mais des animaux, a tenu sa séance annuelle, le 29 décembre, au Palais des Arts. On a couronné plusieurs cochers. Devant l'extension qu'elle prend, la Société a déclaré qu'elle était tenue à une publicité plus grande. Nous souhaitons succès à cette œuvre qui a déjà fait beaucoup mais à qui beaucoup reste à faire (voir les tombereaux des marchands de charbon et des balayeurs).

— Triste nouvelle aux Célestins. M. et Mme Lamy nous quittent, de compagnie avec Tony Seiglet. Y aura-t-il encore des rires joyeux après

leur départ? Hélas!... Voilà pour nous. Mais trouveront-ils la fortune? Diable! diable! Voilà pour eux.

Et dire que ces vaillants comiques passaient pour des hommes sages dans leur intérieur!

— Le 18, bénéfice de la charmante Mme d'Herblay.

— A l'occasion du 1er janvier, ont été nommés officiers de l'instruction publique: M. Faivre, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon; M. Heinrich, professeur à la Faculté des Lettres; officiers d'Académie, M. Teissier, professeur à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie; M. Rouzé, professeur au Lycée impérial.

— On annonce que notre compatriote, le cardinal Louis Aleman, né en 1390, au château d'Arbent, dont la seigneurie appartenait à son père, sera canonisé dans la grande cérémonie qui réunira, le 26 juin prochain, les évêques français à Rome.

— Le *Moniteur* du 14 contenait les décrets érigeant l'évêché d'Alger en métropole, et lui donnant pour suffragantes les Eglises de Constantine et d'Oran. C'est encore l'Eglise de Lyon qui a l'honneur de donner un évêque à la province africaine.

M. l'abbé Callot, que le décret du 9 janvier appelle au siége d'Oran, appartient, dit le *Courrier de Lyon*, à la Compagnie des Missionnaires Chartreux qui a donné à l'épiscopat tant de sujets distingués.

« M. Callot est né à Beaujeu en 1814. Il professa à Alix la théologie et le droit canon, et fut appelé par Mgr Mioland pour prendre part au dernier concile de Toulouse. Mgr Plantier et Mgr de Bonald l'avaient nommé chanoine d'honneur.

« Mais M. Callot s'est surtout fait connaître à Lyon par ses efforts pour secourir les classes pauvres. Aussi son zèle l'avait-il fait choisir pour être le directeur de plusieurs œuvres importantes: l'œuvre des Savoyards, l'œuvre des Veilleuses, l'œuvre du Travail de Marie, etc., et c'est à son œuvre de prédilection, la paroisse du Bon-Pasteur, érigée en 1856, et dont il était le fondateur, que le décret de l'Empereur est venu l'enlever, pour le faire passer au siége d'Oran. »

Il faut à Lyon de pareilles gloires pour le consoler des deuils d'Alger et de Verdun.

— Les travaux de l'église de l'Hôpital se continuent. M. Châtigny est chargé des peintures murales de la chapelle du Sacré-Cœur. On a confié à M. Sublet la chapelle de Saint-Joseph.

— La belle église romane de Charolles est terminée. Elle est due au talent de M. Berthier, architecte, qui s'est révélé d'une manière si brillante par la construction de l'église Saint-Pierre de Mâcon.

— Le Conseil municipal de Bourg vient d'approuver une transaction survenue entre M. le maire et le conseil de fabrique au sujet du beau tryptique de saint Jérôme, attribué à Albert Durer.

Ces magnifiques peintures, dit le *Journal de l'Ain*, seront désormais placées dans le Musée de la ville où elles pourront être librement visitées par les étrangers.

— La presse lyonnaise a fait, ce mois-ci, une perte qui a été profondément sentie. Le *Moniteur des Soies*, créé au mois de mai 1862, et qui avait

grandi chaque année, grâce au dévouement de ses fondateurs, à l'intérêt de sa rédaction, la précision de ses renseignements et sa haute impartialité, a cessé de paraître en pleine prospérité. Répandu en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Turquie et jusque dans l'extrême Orient, dont il tirait des dépêches précieuses, il a été entraîné par la dissolution de la Compagnie des Courtiers pour la soie. « La chute de l'une entraîne naturellement la chute de l'autre, dit-il dans son dernier numéro du 5 janvier. L'esprit et le corps périssent en même temps. » Espérons qu'une feuille si utile, si nécessaire au principal commerce de notre cité n'a pas dit là son dernier mot, que l'esprit qui l'inspirait lui rendra la vie, et qu'elle reparaîtra sous peu triomphante d'une crise douloureuse mais passagère.

— Quant à la petite presse lyonnaise, elle continue à donner de nombreux rejetons. *Caquet-Bonbec*, le *Bon Diable*, le *Sapeur* essaient de ramasser quelques débris de la succession de défunt *Guignol*, mais celui-ci n'a pas laissé d'héritier direct. Il ne suffit pas d'un titre pour faire un journal, et quoique le public remplisse la salle des Célestins chaque fois qu'on joue la *Vie parisienne*, il y a encore trop de bon goût et de dignité en France pour que les *cascades* d'un *journal à barbe* aient un long succès.

Le *Réveil*, qui a donné son premier numéro le 13 janvier, est dans de toutes autres conditions. Il est sérieux, digne, littéraire, et pour l'honneur de la province, on peut lui souhaiter bienvenue et prospérité.

Nous recommandons aux bibliophiles collectionneurs le *Journal de l'Arbresle*; oui, nous disons bien, l'Arbresle. Le premier numéro a paru le 5 décembre, le fait est positif.

— Soyons de notre temps, exposons; il en restera toujours quelque chose. A la dernière exposition, nous avons appris que les marrons *de Lyon* venaient du Vivarais, le fromage de *Gruyère* de Gex, le meilleur kirsch de la *Forêt-Noire* de la Guillotière, et le plus parfait fromage *de Hollande* de la Bresse. La ferme modèle de M. Nivière en fournira bientôt le monde entier. A la prochaine exposition de Paris, nous en verrons bien d'autres.

— La neige tombe, le Cirque tombe, la gare de la Croix-Rousse tombe, les serres-chaudes tombent, les ciels-ouverts tombent et les passants aussi.

Jamais on n'a vu tant de neige à Lyon.

Au Cirque, le toit des écuries couvrant quatre-vingts chevaux se serait effondré sur les nobles animaux et les aurait écrasés infailliblement, si un clown ne l'eût retenu en l'air à la force du poignet.

Pour plus amples renseignements, voir les journaux sérieux de notre ville.

Et la neige tombait toujours !

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE.

MA BREBIS (1).

Quand je t'appelle,
O ma brebis,
Que ta voix grêle
Réponde à mes cris,
Car je te suis.
Bêle, bêle,
O ma chère brebis!

Tu t'en vas par la vallée
Sur les hauteurs,
Y brouter l'herbe mêlée
De mille fleurs.
Ta bouche rose et fine,
Du thym, du serpolet,
Mord jusqu'à la racine
Pour en tirer du lait.

Que la chèvre au précipice
Aille courir,
Brouter est ton seul caprice
Pour me nourrir,
Et tu livres sans peine
A mon cruel ciseau,
La blanche et fine laine
Que file mon fuseau.

(1) La Revue est très-fière de donner une poésie inédite de notre illustre compatriote. Qu'il reçoive nos remerciements pour cette faveur. A. V.

Nos enfants t'ont vue agnèle,
Voilà deux ans,
Poil frisé, corps blanc si frêle,
Et pieds luisants,
Jouer sur la prairie,
Tomber sur tes genoux,
De ta tête aguerrie
Bravant déjà les loups.

Alors tu tétais ta mère,
Puis vint ton tour
D'être aussi ma nourricière,
Et ton amour
Me donne, avec ta laine,
Tous les ans des agneaux ;
Ils sont sevrés à peine,
Que l'on vend les plus beaux.

Quand tu rentres dans la crèche,
J'ai mis mon soin
A t'offrir litière fraîche,
Luzerne et foin.
La veillée est chauffée
Par ta douce chaleur,
La lampe d'une fée
Ajoute sa lueur.

Travaillez, fuseaux, aiguilles ;
Rouets, tournez !
Grand'mères et vieilles filles
Aux vœux bornés,
De peur que ne grelotte
L'enfant, chéri là-bas,
Votre amour lui tricotte
Une paire de bas.

Quand je t'appelle,
O ma brebis,
Que ta voix grêle
Réponde à mes cris,
Car je te suis.
Bêle, bêle,
O ma chère brebis.

PIERRE DUPONT.

1866.

LES DÉGUISÉS.

Ce monde est un grand bal masqué
Encombré de dominos roses;
Le fard et le linge musqué
Y couvrent de bien tristes choses;
Mais moi qui trouve mal aisé
De prendre un *gibus* pour un casque,
Je dis à chaque déguisé :
Je te connais, beau masque.

Egoïsme imbibé de miel,
Vices dorés de face austère,
Cagots, les yeux toujours au ciel,
Prudes, les yeux sans cesse à terre,
Au jour étalant vos vertus
Et dans l'ombre abritant vos frasques,
En vous voyant je dis : *connus*,
Je vous connais, beaux masques.

Un aspirant au grand Conseil
Est reluisant de courtoisie,

Pour l'électeur il est pareil
Au vase embaumé d'ambroisie;
Mais son accès d'urbanité
Passe et vient comme une bourrasque;
Sur le maroquin, la fierté :
Je te connais, beau masque.

Héros de belliqueux festins,
Ta voix, sans doute, est meurtrière;
Armé de terribles refrains,
Tu rugis ton hymne guerrière;
Mais si pour boire et pour manger,
Tu cours à table ainsi qu'un basque,
Tu cours aussi loin du danger,
Je te connais, beau masque.

C'est un crésus qui resplendit
Par sa bienfaisance à trompettes,
Donnant au peuple qui lui dit:
Merci dans toutes les gazettes;
Moins généreux pour l'indigent
Dont le bonnet de coton flasque
Sans retentir reçoit l'argent,
Je te connais, beau masque.

Monde que je croyais si beau
A cet âge où l'on peut tout croire,
De toi je n'attends qu'un tombeau
Et de l'oubli pour ma mémoire;
Monde faux que du chansonnier
Fustigea la muse *fantasque*,
Je te dis pour adieu dernier :
Je te connais, beau masque.

J. Petit-Senn.

NOTES

SUR

UN PEUPLE GAULOIS

INCONNU

MENTIONNÉ PAR CICÉRON.

Il y a plus de vingt ans que, restituant le véritable nom gaulois des habitants du Lyonnais, et repoussant les tentations de l'amour de clocher, j'ai nié l'assimilation qu'on avait faite jusque-là des Ségusiaves avec le peuple gaulois mentionné dans le discours de Cicéron pour P. Quintius. (Voyez mon Mémoire sur les origines du Lyonnais, inséré dans le tome XVIII, pages 341 et suivantes, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*) (1). Cependant cette assimilation vient d'être faite de nouveau dans un livre qui tire une grande autorité de la position éminente de son auteur et des informations de tout genre dont il a pu disposer. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Jules César*, édition in-8°, tome II, page 57, note 1 : « On comptait de Rome à Lyon, pays « des Ségusiaves, 700 mille pas, soit 933 kilomètres. (Cicéron, « *Discours pour Quintius*, XXV.) »

Quoiqu'il n'y ait là qu'une simple énonciation, sans commentaire, l'importance seule de cet ouvrage me fait un devoir de prouver que je ne me suis pas trompé en 1846, et c'est ce que je vais tenter. Je suis pour cela obligé d'entrer dans quelques détails qui paraîtront peut-être d'abord étrangers à la question, mais qui sont essentiels, comme on le verra bientôt.

(1) Tirage à part, p. 12.

Caius Quintius, citoyen romain, avait un établissement de commerce dans la Narbonnaise, où il possédait en outre un domaine considérable. Pour donner plus d'importance à sa maison, il crut devoir s'associer un autre citoyen romain, Sextus Névius, crieur public. Celui-ci vint s'établir aussitôt au-delà des Alpes (*trans Alpes usque transfertur*). Peu après Caius mourut, instituant pour son héritier Publius Quintius, son frère, qui résidait à Rome, mais qui vint également dans la Gaule. Névius le reçut avec une grande apparence d'amitié. Ils passèrent ensemble une année occupés de leur commerce, et comme Publius parlait de vendre les propriétés de son frère pour payer les dettes que celui-ci avait laissées, Névius le détourna de ce projet, lui offrant une somme d'argent qu'il avait à Rome entre les mains de ses commis. Publius, ne se méfiant de rien, accepte la proposition, retourne à Rome, assigne des termes de payement aux créanciers de son frère, puis va trouver Névius, qui venait aussi de rentrer dans la capitale, pour lui demander l'argent promis. Névius change alors de langage. Il demande avant tout à régler les comptes de la société, pour être sûr de n'avoir pas de discussion plus tard..... Les engagements de Publius allaient échoir : il obtient un délai des créanciers et donne ordre de vendre une partie de ses terres de la Narbonnaise (*auctionem in Gallia P. hic Quintius Narbone se facturum esse proscribit*). La vente se fit à son désavantage, parce qu'il n'était pas alors sur les lieux ; mais les créanciers furent payés, et c'était l'important. Dégagé de ce côté, et ne voulant plus avoir de rapport avec Névius, Publius l'appela en règlement de compte devant des arbitres. L'affaire n'ayant pu se régler ainsi, fut portée devant les tribunaux. Là, Névius déclare qu'il a pris ses mesures pour que l'association ne lui dût rien ; qu'il ne réclame rien sur l'héritage de Caius Quintius ; qu'ainsi on n'avait pas de raison de l'ajourner, et qu'il ne comparaîtrait plus. Un mois après, Publius Quintius, appelé en Gaule pour ses affaires, y retourne (le 2 des kalendes de février, sous le consulat de Scipion et Norbanus, c'est-à-dire l'an 671 de Rome, 83 ans avant notre ère). Névius n'a pas plutôt appris ce départ qu'il se présente devant le juge, se déclare créancier de

Publius, demande acte de sa comparution et de l'absence de son débiteur; puis il s'adresse au préteur pour être mis en possession des propriétés de Publius, en vertu d'une loi qui adjugeait au demandeur les biens de sa partie dans le cas de non comparution, et l'autorisait à les vendre après les avoir possédés trente jours sans réclamation. Mais, avant d'avoir obtenu cette décision, et afin d'avoir plus tôt la prescription exigée par la loi, Névius envoie l'ordre à ses agents en Gaule d'expulser Publius de ses propriétés. Un ami de ce dernier, résidant à Rome, mit opposition à la saisie, et l'affaire en resta là. Publius revint dans la capitale. Son adversaire laissa s'écouler dix-huit mois sans lui faire aucune sommation juridique; il lui proposa seulement un accommodement que celui-ci repoussa comme désavantageux pour lui. Alors Névius demanda au préteur d'ordonner à Publius de consigner une amende ou de fournir caution pour la valeur des biens que lui, Névius, avait, disait-il, possédés trente jours, en vertu d'un édit du préteur précédent. Dolabella, le nouveau préteur, confirma l'édit. Publius consigna l'amende, mais il se pourvut en cassation. L'affaire était grave : les lois condamnaient à la déportation l'assigné qui ne comparaissait pas. Cette peine était infamante, et celui qu'elle frappait perdait ses droits de citoyen. Il s'agissait donc pour Publius de sa fortune, de son honneur et de son existence civile.

C'est dans cet état de choses qu'il chargea Cicéron de plaider pour lui. C'était une des premières causes du grand orateur : il n'avait que vingt-six ans, et avait pour adversaire le célèbre Hortensius, avocat de Névius. Il n'hésita pas, cependant, quand il connut bien les faits.

Je ne citerai qu'un passage du plaidoyer de Cicéron; c'est le plus important pour nous; le célèbre avocat interpelle ainsi l'adversaire de son client :

« Névius, quel est le jour (de votre demande)? — Le cinquième « avant les kalendes intercalaires. — Fort bien, et combien y « a-t-il d'ici à vos domaines de Gaule? — Sept cents milles. — « Encore mieux. Quel jour Publius a-t-il été chassé du domaine? « Vous nous direz bien cela encore, Névius? Mais quoi! vous

« gardez le silence. Allons, dites-nous-le : la honte vous retient;
« je le conçois ; mais cette honte est aussi tardive qu'inutile.....
« Publius est chassé du domaine la veille des kalendes interca-
« laires. En deux jours, ou, si l'on accorde que le courrier soit
« parti aussitôt après l'audience, en moins de trois jours on a
« parcouru sept cents milles. O merveille incroyable ! Aveugle
« cupidité ! Messager sans pareil ! Les agents et les satellites de
« Névius partent de Rome, franchissent les Alpes et arrivent en
« deux jours chez les Sébusiens (*apud Sebusianos*). »

Le mot de *Sebusianos* est celui qu'on lit généralement dans les imprimés ; et de ce mot on a fait *Segusianos*, puis *Segusiavos*, depuis que j'ai démontré que tel était véritablement le nom des habitants gaulois du Lyonnais ; mais, au lieu de *Sebusianos*, c'est *Sebaginos* que je trouve dans deux importants manuscrits de Cicéron que possède la bibliothèque impériale (nos 6369 et 7777). Quels sont ces *Sebagini* ou *Sebusiani ?* Sont-ce les mêmes que les *Segusiavi ?* Je réponds non sans hésiter ; car il est évident que le peuple en question faisait partie de la Narbonnaise et non de la Celtique, où les Romains n'avaient pas encore mis le pied, et où par conséquent on ne pouvait appliquer les lois romaines, comme on voit que cela se fit dans cette affaire, par les détails dans lesquels je suis entré. D'ailleurs, le texte de Cicéron est formel ; il porte que les biens à vendre étaient dans la Gaule narbonnaise : « *Auctionem in Gallia Publius Quintius Narbone* « (abréviation de *Narbonensi*) *se facturum esse proscribit.* »

Comment donc a-t-on pu faire la confusion que je signale, c'est-à-dire mettre dans la Celtique un peuple indiqué dans la Narbonnaise? C'est ce que je ne comprends pas. Aurait-on été induit en erreur par les mots *trans Alpes*, qui servent à désigner ailleurs la situation des biens en litige ? Mais la Narbonnaise, qui s'étendait jusqu'à Genève, est précisément le pays *au-delà des Alpes* pour les Romains. Se serait-on fondé, pour faire l'assimilation que je repousse, sur la distance indiquée par Cicéron entre Rome et le pays en question ? Je réponds que ce chiffre rond, et plutôt exagéré dans l'intérêt de la cause qu'amoindri, ne prouve rien, car il est impossible de faire exactement aujourd'hui le

calcul des milles qui existaient entre Rome et Lyon près d'un siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant la création des routes romaines en Gaule. A vol d'oiseau, je trouve 400 milles de Rome à Genève, 500 milles de Rome à Lyon, et 550 milles de Rome à Narbonne. On voit que c'est Genève qui est le plus rapproché. Or, l'auteur de l'*Histoire de Jules César* porte à 1,200 kilomètres la distance de Genève à Rome, c'est-à-dire à 800 milles environ (1), et seulement à 932 kilomètres ou 700 milles celle de Rome à Lyon (2). On peut juger par là de l'incertitude de nos mesures actuelles, quand il s'agit de fixer les distances sur les routes anciennes.

Certes, personne n'aurait été plus heureux que moi de trouver dans Cicéron la mention des Ségusiaves ; mais si j'aime Cicéron, j'aime encore plus la vérité. Or, la vérité est qu'il ne peut être question des Ségusiaves dans le passage cité plus haut. Mais si les *Sebusiani* ou *Sebagini* ne sont pas les Ségusiaves, qui sont-ils donc? me demandera-t-on peut-être. La réponse me paraît difficile. Toutefois, si j'osais à mon tour émettre une hypothèse dans une question aussi incertaine, je proposerais de les identifier aux habitants de la Savoie, qui semble avoir formé jadis un *pagus* des Allobroges. Là, nous nous trouvons dans la province romaine, au-delà des Alpes, mais dans la portion de la Gaule la plus voisine de Rome, et pour ainsi dire au bout des routes régulières de l'Italie, ce qui explique les fréquents voyages que nous voyons faire à Publius Quintius. Ce pays, beaucoup plus rapproché de Rome que Genève, nous permet de trouver les 700 milles de Cicéron, s'il est vrai qu'il y en ait 800 entre les deux villes que je viens de citer, et dont la distance ne demanda pas moins de huit jours de voyage à César lui-même, suivant Plutarque (3).

Au reste, je vais essayer d'éclaircir cette question intéressante.

Le chiffre de 800 milles entre Rome et Genève ne paraît pas

(1) *Hist. de Jules César*, t. II, p. 57.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 47.

exagéré, car l'Itinéraire d'Antonin donne 796 milles de Rome à Arles par la voie *Aurelia* et les Alpes maritimes (1). Genève devait être à peu près à la même distance de Rome, à en juger par l'inspection seule de la carte; mais en prenant, bien entendu, les Alpes penninces au lieu des Alpes maritimes, c'est-à-dire en passant par Aost (*Augusta Prætoria*) et Martigny en Valais (*Octodurus*). En prenant les Alpes cottiennes, c'est-à-dire en passant par Suze (*Segusio*) et Briançon (*Brigantio*), ou les Alpes graies, c'est-à-dire en passant par Aost (*Augusta Prætoria*) et Moutiers en Tarentaise (*Darantasia*), nous arrivons à *Lemencum* (près Chambéry) après avoir parcouru environ 700 milles, ce qui concorde parfaitement avec mon hypothèse.

Voyons maintenant si la philologie est aussi favorable à mon système que les mesures itinéraires.

Le premier auteur chez lequel on trouve le nom de la Savoie est Ammien Marcellin. Décrivant le cours du Rhône, cet auteur s'exprime ainsi : « *Per Sapaudiam fertur et Sequanos* (2), » c'est-à-dire : « Le Rhône coule entre la Savoie et les Séquanes. » C'est à peu près ce que dit César dans son récit de la guerre contre les Helvètes, si ce n'est que ce dernier nomme les Allobroges au lieu de la Savoie; mais cela s'explique par la raison que la Savoie, qui n'avait pas alors l'importance qu'elle eut du temps d'Ammien Marcellin, n'était encore, comme je l'ai dit, qu'un petit *pagus* des Allobroges.

La Notice des dignités de l'Empire, qui date du quatrième siècle de notre ère ou des premières années du cinquième, mentionne deux fois la Savoie. Voici la copie du paragraphe dans lequel on trouve ces mentions :

(1) *Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, pour 1850, p. 192.

(2) Lib. XV, cap. II. Je dois dire que cette lecture est fort contestable. Les manuscrits portaient *per pen sapaudiam*, d'autres *per dend paludia* (édit. de Rob. Estienne, 1544). C'est Adrien de Valois qui a restitué *per sabaudiam*.

Præposituræ magistri militum præsentalium a parte peditum :

1° In provincia Gallia ripariensi :

Præfectus classis fluminis Rhodani, Viennæ sive Arelati ;
Præfectus classis barcariorum, Ebreduni *Sapaudiæ* ;
Præfectus militum muscularioruin, Massiliæ Græcorum ;
Præfectus cohortis primæ Flaviæ, *Sapaudiæ* Cularone.

2° In provincia Novempopulanam, etc.

Ce qui doit se rendre ainsi en français :

Sous le commandement du maître des soldats présents dans la division de l'infanterie :

1° Dans la province dite Gaule riveraine :

Le préfet de la flotte sur le Rhône, à Vienne ou à Arles ;
Le préfet de la flotte des barcariens, à Embrun (1) en Savoie ;
Le préfet des sapeurs, à Marseille des Grecs ;
Le préfet de la cohorte Flavienne première, à Grenoble en Savoie.

2° Dans la province Novempopulane, etc.

Plus tard, le chroniqueur Prosper Tyro fait mention de la Savoie sous l'an 443. Il dit que ce pays fut alors occupé par les Bourguignons : « Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda (2). »

Vers 520, on voit encore la Savoie mentionnée dans une lettre de saint Avit, archevêque de Vienne, au roi de Bourgogne Sigismond, auquel il exprime sa surprise de le voir traverser les chemins difficiles de la Savoie pour se rendre en Provence : « Cæterum non absque scrupulo potest accipi quod de Sapaudia,

(1) On traduit généralement dans ce passage le mot *Ebreduni* par Iverdun (en Suisse) ; mais il me paraît impossible d'admettre cette version, car elle supposerait que Genève même faisait partie de cette circonscription. D'ailleurs il est incroyable qu'on ait amalgamé des peuples si différents de race que les Allobroges et les Helvètes, et rangé Iverdun parmi les villes riveraines du Rhône, comme Vienne, Arles, Marseille. Evidemment, il s'agit ici d'une ville située, comme Grenoble, à la gauche du Rhône et sur une rivière qui y débouchait. Ces barcariens étaient sans doute des ouvriers chargés de conduire au Rhône par la Durance les bois tirés des Alpes pour la confection des bateaux. La confusion vient de ce que le nom d'Embrun s'écrit en latin comme celui d'Iverdun.

(2) *Recueil des historiens de France*, t. I, p. 639, n° 20.

itineribus exquisitis, videmus ad Provinciam præteriri (1). »

Vers 580, des difficultés s'étant élevées entre les évêques de Maurienne et d'Embrun sur les limites respectives de leurs diocèses, le roi Gontrand envoya un de ses généraux pour fixer les limites et terminer le différend. Parmi ces limites, il en est une ainsi décrite : « Et a flumine Baïsdra, quod intrat in Isaram flumen, usque ad Berientinum castrum quod Sabaudia vocatur (2). »

Enfin ce nom paraît encore sous une forme plus rapprochée de celle aujourd'hui en usage dans un capitulaire de Charlemagne : c'est l'acte de partage de l'empire fait par ce prince entre ses enfants en 806. On y voit que la Savoie et les pays voisins avaient été attribués par Charlemagne à son fils Louis le Débonnaire : « [Pagos] Matisconensem, Lugdunensum, Sabojam, Moriennam, Tarentasiam, Montem Cinisium..... Ludovico dilecto filio nostro delegavimus (3). »

Nous voyons donner à la Savoie, dans les divers documents que je viens de citer, trois noms différents, ou pour mieux dire trois formes différentes du même nom : *Sapaudia*, *Sabaudia*, *Saboja* ou *Saboia*, qui servent de transition au nom moderne.

Si nous rapprochons ces noms de l'ethnique *Sebusiani* ou *Sebagini*, fourni par Cicéron, nous leur trouvons à tous un grand air de famille. Il suffit presque de changer dans les deux derniers mots l'*e* de la première syllabe en *a* (et l'on sait combien sont fréquentes de semblables permutations de lettres) pour obtenir le dérivé *Sabaudia* ou *Saboja*, car il convient de remarquer que les premiers sont de fait et de droit antérieurs aux seconds. En effet, ce n'est que lorsque la civilisation eut fixé chaque tribu (nomade, comme tous les peuples primitifs) dans un certain territoire, qu'on a pu donner à ce territoire le nom de la tribu qui l'occupait. Aussi, sauf les noms collectifs, comme *Aquitania*, *Gallia*, *Belgium*, César ne cite-t-il que des noms de peuples. Il

(1) Sirmond, *Opera varia*, t. II, col. 3, et Muratori, *Rer. ital.*, t. I, part. 2, p. 115.

(2) *Mém. de la Soc. acad. de Savoie*, t. III, p. 204.

(3) *Recueil des historiens de France*, t. I, p. 771.

ignore les noms d'*Arvernia*, *Sequania*, etc., dont nous nous servons aujourd'hui; et cela est naturel, puisque de son temps il y avait encore des migrations dans la Gaule, témoin l'abandon de leur pays par les Helvètes, que César contraignit d'y rentrer. S'ils avaient réussi dans leur projet, l'Helvétie ne serait pas aujourd'hui en Suisse, elle serait dans la Saintonge. Ce sont ces migrations qui expliquent pourquoi il y avait des Bituriges dans le Berry et dans le Bordelais, des Ceutrons dans les Alpes et, dans la Belgique (1), des Auleres Brannovices, Cénomans et Eburons, etc.; c'est ce qui explique enfin la disparition de certains peuples cités par les auteurs anciens et la dissidence de ces derniers relativement à d'autres peuples, placés ici par les uns et là par les autres, suivant la date des sources auxquelles ils puisaient.

Abordons maintenant la question géographique, pour bien préciser, s'il est possible, le pays dont Cicéron a voulu parler.

Nous avons vu que, suivant Ammien Marcellin, la Savoie confinait aux Séquanes, le Rhône entre deux; d'après la Notice des dignités de l'Empire, elle s'étendait même jusqu'à Grenoble et Embrun (2), embrassant ainsi une grande partie du pays des Allobroges et des Caturiges leurs voisins. Les deux autres documents cités ne sont pas assez explicites pour qu'on en puisse conclure quelque chose de précis. Certains auteurs ont cru voir dans la lettre d'Avit la preuve que la Savoie s'étendait jusqu'à Vienne, ou, en d'autres termes, absorbait tout le pays des Allobroges; mais il faut pour cela avoir les yeux de la foi. Quant à la limite du diocèse d'Embrun et de Maurienne, peut-être y trouverait-on la confirmation de ma traduction de la Notice des dignités de l'Empire; mais il faudrait que l'on sût où placer la rivière de *Baïsdra* et le château de *Berientinum* appelé *Sabaudia*. Or la chose est

(1) Il est aujourd'hui démontré que ces peuples s'appelaient *Ceûtrons* et non *Centrons*. Voyez ma *Lettre à M. Léon Renier*, insérée dans la *Revue archéologique* du 15 nov. 1857 (14e année), p. 469; et un article de M. Léon Renier inséré dans le même recueil en 1859 (16e année).

(2) Voyez plus haut une note sur ce mot. Si je suis dans l'erreur à cet égard, la Savoie doit être étendue jusqu'à Iverdun en Suisse.

encore en litige. En tous cas cette vaste étendue de la Savoie ne se maintint pas, car nous voyons par le capitulaire de Charlemagne, qu'en 806 elle ne comprenait ni la Tarentaise, ni la Maurienne, qui cependant en font aujourd'hui partie.

On s'explique, au reste, parfaitement que l'étendue donnée à la Savoie par la Notice des dignités de l'Empire n'ait pas été conservée. Il en était de cette division toute spéciale, créée pour les besoins de la guerre contre les barbares, comme d'autres divisions existant en France aujourd'hui même, les circonscriptions forestières, par exemple, qui attribuent souvent à des localités sans importance au point de vue général un rang supérieur à celui donné dans le même ordre de choses aux plus grandes villes. Ainsi Lyon dépend, je crois, de la gruerie de Moulins, et cela s'explique par la raison qu'il n'y a pas de forêt de l'Etat aux environs de Lyon. Mais ces circonscriptions spéciales sont aujourd'hui en dehors de la division régulière de la France en départements, comme elles étaient alors en dehors de la division de la Gaule en cités et en provinces.

Ainsi, non seulement la Maurienne et la Tarentaise ne faisaient pas partie de la Savoie, administrativement parlant, aux quatrième et cinquième siècles; mais elles avaient sur elle alors l'avantage d'être constituées l'une et l'autre en cité, tandis que la Savoie dépendait de la cité de Grenoble.

Du reste, l'assimilation de ces trois petits pays est tout à fait moderne. A l'époque romaine la Savoie appartenait à un peuple gaulois, et la Maurienne et la Tarentaise à un des peuples alpins soumis par Auguste, mais qui ne firent pas d'abord partie de la Gaule. Le fait est constaté par un monument curieux de l'an 74 de notre ère : c'est une borne fixant la limite des territoires des Ceutrons et des Viennois (ou Allobroges), comme l'indique l'inscription qu'elle porte. Voici la copie de cette inscription, que nous empruntons aux publications de M. le docteur Payen (1),

(1) Voyez particulièrement sa belle carte des environs des bains Saint-Gervais, édit. de 1863, in-fol. Le monument en question se trouve à 4 ou 5 kilomètres à l'est de Saint-Gervais, dans un lieu appelé *Larioz*, près du col de la Forclaz des Prariqns.

ancien inspecteur des eaux de Saint-Gervais (Haute-Savoie), près desquelles elle se trouve, et qui l'a étudiée avec le plus grand soin pendant plusieurs années consécutives.

EX. AVCTORITA[TE]
IMP. CAES. VESPASIAN[I]
AVG. PONTIFICIS MAX.
TRIB. POTEST. V. COS. V.
DESIG. VI. P. P.
CN. PINARIVS CORNEL[IVS]
CLEMENS LEG. EIVS PROPR
EXERCITVS GERMANICI
SVPERIORIS INTER
VIENNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT

Ce qui signifie que, par l'ordre de l'empereur Vespasien, *Cneius Pinarius Cornelius Clemens*, son légat, pro-préteur de l'armée de la Germanie inférieure, a fixé les limites entre les Viennois et les Ceutrons.

M. Mommsen a tiré du titre même du légat de Vespasien la preuve que les deux peuples en question faisaient partie de provinces distinctes (1). En effet, si les Ceutrons avaient fait partie de la Narbonnaise, comme les Viennois, il aurait suffi du gouverneur de la Narbonnaise pour opérer la démarcation entre les deux peuples; mais comme le gouverneur de cette province, et celui de la Rhétie, dont devaient dépendre les Ceutrons, ainsi que les *Vallenses* (le Valais), étaient tous deux de rang prétorien, le règlement de l'affaire avait dû être confié au consulaire le plus voisin.

(1) Voyez le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1854, p. XLVIII. M. Mommsen, ayant lu *Vallenses* au lieu de *Viennenses*, place par erreur les Ceutrons dans la Narbonnaise, mais son raisonnement n'en est pas moins fondé.

L'endroit où est placée cette borne semble indiquer que ce point était un de ceux en litige. On trouve encore près de là, dans l'église de Passy, deux *ex voto* à Mars parfaitement conservés, sur lesquels on lit des inscriptions faisant mention de deux magistrats de la Viennoise (1), ce qui vient confirmer l'autorité du monument de *Larioz*. Ils proviennent, dit-on, d'un lieu voisin, où existait jadis un grand monument, et qui est appelé les *Outards*, peut-être en souvenir d'un des personnages cités (*Vaturus*).

Je viens de dire que la Savoie proprement dite ne s'étendait pas, à l'époque romaine, dans la Tarentaise et la Maurienne; mais peut-être, se fondant sur les termes d'Ammien Marcellin et sur l'état de choses actuel, voudra-t-on lui attribuer la portion de la Viennoise que limitait la borne dont j'ai parlé, et s'étendant jusqu'au Rhône et au lac Léman. Je ne pense pas que la Savoie ait jamais compris d'une manière sérieuse et permanente la ville de Genève, qui était comme la seconde capitale des Allobroges, et qui fut constituée en cité puis en diocèse de fort bonne heure. Le territoire de ce diocèse, qui s'étendait jusqu'au midi d'Aix, portait encore naguère le nom de Genevois, quoique le chef-lieu de l'évêché ait été transféré à Annecy depuis la réforme au XVIe siècle. Au reste, notre borne même prouve le peu de fondement de cette supposition, au moins pour l'époque antérieure au second siècle de notre ère, puisqu'on nomme sur l'inscription les Viennois et non les Savoyards.

Ainsi donc au sud, à l'est et au nord, la Savoie antique se trouve limitée par les diocèses de la Maurienne, de la Tarentaise et de Genève. Il en est de même à l'est, où se trouve le diocèse de Belley, qui limite de ce côté le diocèse de Grenoble, et qui, faisant jadis partie d'une autre province, celle de Besançon (ou des Séquanes), n'a pu être compris dans la Viennoise.

Resterait le diocèse de Grenoble, dont le chef-lieu même aurait fait partie de la Savoie au IVe ou Ve siècle, suivant la Notice

(1) C'est ce qu'a démontré M. Léon Renier dans son article de la *Revue archéologique* de 1859 (16e année).

des dignités de l'Empire. Mais, je le répète, cette circonscription toute spéciale n'avait aucun effet sur l'organisation régulière des cités, et nous avons dans la Notice des Gaules la preuve que Grenoble était à la même époque chef-lieu d'une cité, la troisième de la province Viennoise (la seconde était Genève), cité qui forma plus tard le diocèse de Grenoble.

Où était donc en définitive la Savoie ancienne, et quelle était son étendue? D'après ce qui précède, la réponse est facile. La Savoie se composait uniquement du décanat portant son nom (*decanatus Sabaudiæ*) dans le diocèse de Grenoble; décanat qui fut érigé en évêché au dix-huitième siècle, pour mettre d'accord la religion avec la politique, ce décanat dépendant du royaume de Sardaigne tandis que son chef-lieu dépendait du royaume de France, dont les princes n'étaient pas toujours d'accord avec leurs voisins.

Ce décanat, qui, comme je viens de le dire, forma l'ancien diocèse de Chambéry, fondé en 1770 et supprimé en 1793, se composait d'une soixantaine de paroisses s'étendant du nord au sud, d'Aix-les-Bains à Entremont, et, de l'est à l'ouest, d'Aiguebelette à Grézy-sur-Isère, avec Chambéry pour chef-lieu (1).

On sait que les circonscriptions ecclésiastiques remontent en général à une haute antiquité, et peuvent servir parfois à rétablir les anciennes circonscriptions gauloises. Tel est le cas du décanat de Savoie, suivant moi. Sa disposition, sa forme, son étendue, permettent parfaitement d'y voir le *pagus* des *Sebusiani* ou *Sebagini* à l'époque de Cicéron, *pagus* auquel on pourrait donner pour chef-lieu l'antique *Lemencum*, près de Chambéry, avec lequel même on l'identifie habituellement.

Au reste, je puis citer à l'appui de mon opinion un document curieux, quoique d'une époque un peu tardive : c'est une donation faite au commencement du onzième siècle par Evrard, évêque de Maurienne, à l'abbaye de Savigny en Lyonnais, de l'église de Saint-Véran d'Arbin, qui est dite dans le territoire de

(1) Voyez la description de ce décanat dans le tome III des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

Grenoble, et dans l'*ager* de Savoie : « Ecclesia Sancti Verani in villa quæ vulgo vocatur Erbins, in pago Gratianopoli, in agro Savogensi (1). »

L'église d'Arbin se trouvait, en effet, jadis dans le décanat de Savoie, qui correspondait ainsi à l'*ager* du même nom. Je n'ignore pas qu'une autre charte de la même époque donne à la Savoie le titre de *comté*; mais le nom ne fait rien à la chose, car ce prétendu comté sans comte, ce qui n'est pas rare à cette époque (2), n'est rien autre que le grand *ager* ou le petit *pagus*, car il est toujours dit dans le territoire de Grenoble : « In pago videlicet Gratianopolitano, in comitatu Savogensi, in villa Sancti Andreæ (3). » On ignore aujourd'hui où était cette localité de Saint-André, donnée par un comte Manassé à l'évêque de Maurienne en échange de quelques autres propriétés.

Je demande pardon de cette trop longue dissertation ; mais j'ai voulu prouver que si, d'un côté, la Savoie restreinte convient aux 700 milles de Cicéron, d'un autre côté, elle ne convient pas moins au nom de *Sebusiani* qu'il nous a fourni. Ai-je réussi à faire partager mon opinion au lecteur? C'est à lui à répondre.

(1) Voyez mon *Cartulaire de Savigny*, t. I, charte 582.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 1078 (*Forensis comitatus*) et p. 1084 (*Rodanensis comitatus*).

(3) *La Savoie historique et pittoresque*, par Joseph Dessaix, t. I, p. 166.

Auguste BERNARD.

Paris, le 8 décembre 1866.

JACQUES DE VINTIMILLE

SUITE (1).

Mais le premier usage qu'il fit de ses talents fut de composer un poème en vers latins à la louange de son libérateur et second père. Ce poème, dont le sujet est la guerre de Rhodes, est divisé en trois livres, et contient plus de deux mille vers. Il n'a jamais été imprimé. Vintimille le commença à l'âge de quatorze ans, vers 1526, le termina l'année suivante, et le dédia au frère de son bienfaiteur, Jean de Vauzelles, prieur de Montrottier. — Sans doute, lui disait le jeune poète, les vers que je vous envoie ne sont ni de Virgile ni d'Ovide ; sans doute vous trouverez dans cet ouvrage bien des fautes, que, plus âgé j'y reconnaîtrai moi-même : mais vous aurez égard à ma jeunesse et me tiendrez compte de ma bonne volonté. Je l'ai composé dans les courts instants que j'ai pu dérober à mes études. Je ne me flatte point d'y avoir rendu pleine justice au chevalier votre frère, dont la Renommée a publié partout les hauts faits : j'espère du moins n'avoir jamais parlé de lui qu'avec convenance (2).

Dans ce poème, qui, malgré des traits heureux, accuse en effet l'inexpérience d'un enfant (3), Vintimille célèbre ou raconte les principaux faits d'armes accomplis en

(1) Voir les précédentes livraisons.

(2) Dédicace du poème *de Bello Rhodio* au prieur de Montrottier.

(3) Le manuscrit de la Bibliothèque impériale contient d'ailleurs beaucoup de fautes qu'on ne peut attribuer qu'à la négligence du copiste.

commun par son père et George de Vauzelles ; la trahison, si funeste aux chrétiens, du trop fameux chancelier d'Amaral ; la mort glorieuse d'Alexandre ; le désespoir de madame de Vintimille et de ses enfants ; l'entrée des janissaires dans la maison paternelle ; l'embarquement des chevaliers, tableaux, hélas ! auxquels la mémoire avait plus de part que l'imagination ! Un peu plus tard, il y joignit quelques pièces fugitives, entre autres, la suivante dans laquelle il rend à la bravoure du commandeur de Vauzelles et en même temps au profond savoir du prieur de Montrottier un nouvel hommage :

Ad dominum de la Torrette, Mœcenatem suum,

O quàm excellebas, qualis quantusque ruebas,
Millia Turcarum cum tibi terga darent !
Hic virtus animi defendere Græca docebat;
Addebat magnum robur in arma Deus.
Tu pietate tuos vincis, tu robore Turcas;
Doctrinâ frater nomen in astra refert.
Vobis exopto vitam longamque beatamque;
Ætherea jàm vos ibitis astra semel (1).

A Messire de la Torrette, son Mécène.

« Oh ! de quel éclat tu brillais, avec quel élan tu te « précipitais, quand les Turcs fuyaient devant toi par « milliers ! Ton noble cœur t'apprenait à défendre la cause « des Grecs ; Dieu, au milieu de la mêlée, te donnait une « rare intrépidité. Par ta piété tu surpasses tous les tiens, « par ta bravoure tu triomphas des Turcs. Ton frère, « par la science, porte son nom jusqu'aux cieux. Je vous « souhaite à l'un et à l'autre une vie longue et heureuse ;

(1) Manuscrit de la Bibliothèque impériale, feuillet 68.

« un jour, vous vous élèverez ensemble vers les constel-
« lations célestes. »

Deux autres pièces du même recueil témoignent que si le jeune Vintimille éprouvait pour sa nouvelle famille les sentiments de la plus vive reconnaissance, il n'avait pourtant pas oublié les personnes auxquelles il tenait par des liens encore plus étroits, principalement sa mère et sa sœur, dont il ignorait alors la destinée. On en jugera par la pièce à sa mère :

Ad Matrem.

Te quacumquè ferat, vitæ discrimine salvam,
Vel mare, vel tellus, nostra vel arva ferant,
Tu tamen hâc mecum semper tellure manebis,
Te mea, te servant carmina, corque meum (1).

« *A ma Mère.*

« Débarrassée enfin du fardeau de la vie, quel que soit
« le lieu qui te possède, ou la mer, ou la terre, ou notre
« pays, va, tu seras toujours avec moi sur la terre que
« j'habite ; va, mes vers et mon cœur conservent ton
souvenir. »

Elle vivait encore, cette mère bien-aimée ; Perretine et Marc vivaient. Liés à la fortune de l'ordre de Saint-Jean, ils suivirent les chevaliers dans l'île de Malte, quand Charles-Quint la leur eut concédée, en 1530. Le grand-maître et le conseil de la Religion proposèrent alors à madame de Vintimille de donner la croix et l'habit de chevalier à ses deux fils, malgré leur grande jeunesse ; mais cette dame ne voulut jamais y consentir, disant que la destinée de ses enfants tendait ailleurs, et qu'avec

(1) Manuscrit de la Bibliothèque impériale, feuillet 63.

l'aide de Dieu, elle espérait que leur race pourrait un jour, non-seulement se perpétuer, mais redevenir florissante.

Cependant, Jacques de Vintimille avait atteint l'âge de vingt ans; son éducation était terminée : le moment était venu de la compléter par des voyages et par de nouvelles études dans diverses universités. Il demanda à son bienfaiteur la permission de se rendre en Italie, où il espérait retrouver son frère et recueillir quelques débris du patrimoine de sa famille. George, qui était à cette époque l'un des plus anciens et des plus illustres compagnons de Villiers de l'Isle-Adam, accéda d'autant plus volontiers à ce désir, qu'ayant accompli la tâche qu'il s'était imposée en France, il tournait déjà les yeux vers l'île de Malte, où l'appelaient de nouveaux devoirs, de nouveaux périls, mais où l'attendaient aussi de nouvelles dignités, car il devint peu de temps après receveur général du grand prieuré d'Auvergne (1).

Vintimille partit donc ; tantôt écolier, tantôt soldat, il visita les principales universités de l'Italie, à la suite des armées françaises, qui avaient repris les hostilités quelque temps interrompues par la paix de Cambrai; puis il se dirigea vers la contrée qu'avaient habitée ses pères ; mais, comme elle était en proie aux factions, il n'y séjourna point, et se rendit à Pavie, dont l'université était alors très-célèbre. « L'été, dira-t-il plus tard (2),

(1) Guichenon, Pernetti, dans les ouvrages déjà cités. Un *factum* imprimé à Lyon, en 1630, pour François de Vauzelles, petit-neveu du commandeur, et conservé aux *Archives des familles*, à Paris, dit même que George était désigné pour remplacer comme Grand-Maître l'un des successeurs de Villiers de l'Isle-Adam (sans doute Jean d'Omèdes), mais qu'il fut surpris par la mort.

(2) Dans une élégie tirée d'un recueil de pièces latines composées par

« j'y vivais en soldat, ainsi me pressait la dure nécessité,
« mais l'hiver, j'occupais mon temps à cultiver les Muses.
« Les lauriers que j'avais mérités par mon épée, je les
« méritais également par ma plume, disciple tour à tour
« de Minerve et de Mars. »

Miles eram æstate hic, ita me sors dura premebat :
Musarum at brumæ tempore cultor eram.
Quæ meritus bello fueram studia ipsa merebant.
Palladis inque vices Martis alumnus eram.

Vintimille rencontra sur les bancs de l'université de Pavie un jeune homme venu de la province de Bourgogne pour étudier le droit sous Alciat. A peine se furent-ils connus, qu'ils s'aimèrent ; ils ne se perdirent plus de vue et vécurent pendant près de quarante ans dans la plus touchante intimité. On a remarqué, dit à ce sujet Vintimille, qu'un Grec est rarement fidèle à un Grec, et un Français à un Français : c'est pour cela sans doute que voulant faire deux amis, le sort a réuni un Français à un Grec. Ce jeune homme s'appelait Maclou Popon. Sa naissance était obscure ; mais il se faisait déjà remarquer par son mérite. Infatigable au travail, également apte à tous les genres d'étude, il parlait les langues grecque et latine avec la même facilité et la même distinction que la française, aimait les lettres et les arts, et jouait admirablement du luth. Il s'adonna principalement à la jurisprudence, acquit à Dijon une grande réputation comme avocat, puis entra au Parlement, dont il devint une des lumières.

C'était le moment des expéditions de Charles Quint

Vintimille et ses amis à la mémoire de Maclou Popon ou Pompon, conseiller au Parlement de Dijon.

contre Barberousse et contre l'Afrique. Aussitôt après avoir quitté Pavie, Vintimille suivit ce prince à Alger. Il revint en France par l'Espagne et se rendit à Lyon. Il y retrouva, non-seulement les frères de son bienfaiteur, mais encore leurs amis, qui étaient déjà les siens, Jean du Peyrat, les frères Scève, Guillaume du Choul et Clément Marot.

Cette société choisie descendait quelquefois des hauteurs de Fourvière et oubliait volontiers, dans des réunions d'un caractère plus intime, les solennités littéraires de la maison de l'Angelique. Ces personnages si divers d'esprit et de mœurs, mais au milieu desquels régnait la plus franche et la plus invariable cordialité, se rencontraient quelquefois, avant 1537, chez le poète Jean Voulté, de Reims, ancien professeur à Toulouse, qui fut assassiné quelques années après par un homme contre lequel il avait gagné un procès. C'est pour inviter Vintimille à une semblable réunion, que Voulté lui envoyait ce billet en deux vers :

A Cœna, si, Jacobe, vis jocari,
Nobiscum venias, sumus parati.

« Jacques, si tu veux te divertir avec nous, viens nous « rejoindre après souper ; nous t'attendons. »

Une autre fois, le même poète forme des souhaits pour son jeune ami ; mais que lui souhaite-t-il ? la richesse, les plaisirs ? Non. La vie des camps ? Pas davantage. Et quoi donc ? O sagesse antique, te voilà bien ! — Un esprit droit dans un corps sain.

Nen aurum, nec opes locupletum, castra nec arces,
Nec segetes tibi, nec pinguia rura precor;
Non merces varias, non ditis munera Crœsi,

Non regum mensas, Pontificumque dapes;
Non armenta, greges, mollis non gaudia lecti,
Sed rectum in valido corpore mentis opus.

Vintimille tenait d'ailleurs dignement sa place au milieu de ces spirituels et illustres amis. La nature avait été libérale envers lui, et l'éducation avait secondé la nature : il avait étudié avec succès l'histoire, la jurisprudence, les mathématiques et jusqu'à l'architecture; il possédait la plupart des langues mortes et vivantes, et cultivait tout à la fois la peinture, la musique et la poésie. Il faut remonter au seizième siècle pour trouver chez un seul homme des connaissances si étendues réunies à des talents si variés.

Mais les belles-lettres eurent d'abord ses préférences, et c'est d'elles qu'il fera plus tard cet éloge bien senti : « Tant s'en fault que les lettres corrompent ou amolis- « sent les cœurs généreux, que par le contraire elles les « façonnent, aiguisent et enflamment aux belles entre- « prises. Car l'on void par expérience que la hardiesse, « dénuée de discours, se tourne en furie et témérité, et « l'esprit de beaucoup se rend lourd et hébété, s'il n'est « poly et façonné par les lettres (1). »

Il n'avait d'ailleurs aucun préjugé de race; il connaissait toute la dignité de la pensée; il croyait, en se livrant à l'étude, moins encore satisfaire un goût personnel, que donner aux hommes de sa caste un utile exemple. « Pour « corriger, dit-il, les humeurs de ceux qui estiment les « lettres inutiles aux gens nobles, j'ay bien voulu donner « la voile aux vents avec ceux qui ont couru ceste « mer (2). » C'est ainsi que Jean-André Lascaris, sur-

(1) *Epistre dédicatoire* de la traduction d'Hérodien, édition de 1580.
(2) *Epistre dédicatoire*, ibid.

nommé *Rhyndacénus* (1), son parent, n'avait pas dédaigné, dans son zèle pour l'avancement des lettres, de corriger des épreuves d'imprimerie, avant que François Ier l'eût chargé de former, avec Guillaume Budé, la bibliothèque de Fontainebleau. Jacques, dans sa première jeunesse, avait connu ce vénérable vieillard; il l'honorait comme un père, et avait toujours son exemple devant les yeux (2).

Cependant Vintimille avait dépassé l'âge de trente ans, et il ne s'était pas encore préoccupé sérieusement de l'avenir. De ressources personnelles, il n'en avait point; ses protecteurs pouvaient lui être enlevés par l'âge, par la maladie ; quant à sa propre famille, elle était disséminée ou disparue. Disons, pour n'y plus revenir, dans quelle situation elle se trouvait.

Trop cruellement éprouvée, madame de Vintimille était morte en 1533, après avoir édifié les habitants de l'île de Malte par sa piété. Par une sorte d'intuition, dans laquelle on crut voir une révélation surnaturelle, elle avait prévu le jour de sa mort, et béni, avant d'expirer, le mariage de sa fille, l'arcondesse Perretine, avec un gentilhomme rhodiot, de race noble et ancienne, nommé Théodore (3). Quant à Marc, frère aîné de Jacques, il rem-

(1) Du fleuve Rhyndacus, en Phrygie, sur les bords duquel il était né.

(2) Lascaris ille mihi consanguinitate propinquus,
Pro patre quem colui, tunc puer ipse, senem.
Is gratus Musis, et rebus natus agendis,
Non magè principûs quàm mihi charus erat.
J. de Vintim., dans le recueil relatif à M. Popon.

(3) Il s'était distingué pendant le siége de Rhodes :
Te levir Theodore, Rhodos quo clara regente,
Sæpè hostes vidit vertere terga suos.
Vintim., dans l'élégie déjà citée.

plit longtemps les fonctions de grand-vicomte près l'Ordre de Malte ; puis revint au Cunio, dans la maison paternelle, et épousa Thomasine de Galioni, issue d'une noble famille génoise. Il en eut deux fils. Alexandre, l'aîné, se fit prêtre ; le second, Prosper, vint en France, s'attacha à la fortune des princes de Lorraine, et épousa madame Claude de Cornillon ; mais cette dame, qui appartenait à l'une des premières maisons de Savoie, ne lui donna point de postérité.

Vintimille se trouvant donc privé de ses appuis naturels, profita du crédit dont jouissait auprès de François Ier et de sa sœur Marguerite le prieur de Montrottier, pour se faire présenter à la cour, où il fit bientôt d'illustres et utiles connaissances. Sa position toutefois y demeura quelque temps incertaine, « non par faute de courage, « mais, comme il le dit, par défaut de moyens. » Il ne trouva d'abord à la cour qu'un seul emploi de ses talents : ce fut de faire « des devises et pourtraicts de ta- « bleaux, tapisseries, verrières et ornements de maisons « et jardins de rois et princes, avec des inventions belles « et rares, pour satisfaire à leurs desseins (1). » Il s'appliquait d'ailleurs à ne voir que la meilleure compagnie, fuyant avec un soin extrême le commerce des parvenus et des courtisans. Quant aux hommes d'une naissance distinguée ou d'un mérite solide, il recherchait avidement leur entretien, et s'oubliait souvent à disserter avec eux sur la politique et sur la guerre.

François Ier, qui aimait et favorisait les gens de lettres, distingua bientôt Vintimille ; et, pour utiliser la connaissance naturelle que ce jeune homme avait de la langue grecque, il lui commanda de traduire en français

(1) *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille*, etc.

la *Cyropédie* de Xénophon. Jacques s'empressa de déférer à ce désir : il entreprit sans répugnance un travail dont il comprenait toute l'utilité pour sa nouvelle patrie. « J'ay tousjours estimé, écrivait-il longtemps après, « dans son excellent *Advertissement et remonstrance* « *aux censeurs de la langue françoise*, que ce n'est « moins d'honneur de bien traduire que d'inventer. Et « diray plus, que les translateurs ont plus apporté de « profit aux Romains et François, que les autheurs mes- « mes; et sans iceux, l'Italie, la France et Allemaigne « seraient abysmées en profonde ignorance. Les au- « theurs plus signalez, qu'ont-ils faict autre chose que « traduire, imiter, refaire, desguiser et compiler les in- « ventions d'autruy? Conférez les Grecs aux Latins, « vous trouverez que Plaute et Térence ne sont autre « chose que Ménandre et Aristophane desguisez; Cicéron, » orateur tant estimé, imitateur et singe de Démosthène; « Virgile, poëte sans pair, translateur de Théocrite, « Hésiode et Homère. Justin, par ses épitomes, a faict « perdre l'histoire de Trogus Pompéius, le premier de « son temps; et peu s'en a fallu que Florus n'en ayt faict « autant de Tite-Live. Bref, les plus grands autheurs se « sont emplumez, sinon par larcin, du moins par imita- « tion des œuvres d'autruy. Telle est la vicissitude de « toutes choses, et la condition des influences célestes. »

Cette manière d'envisager l'invention littéraire était plus neuve du temps de Vintimille, elle était surtout plus nécessaire qu'elle ne le serait aujourd'hui. Notre vieille langue avait son génie sans doute; mais elle ressemblait à ces arbres qui, faute de culture, ne produisent que des fruits médiocres. Rabelais, dans la prose, et Marot, dans la poésie, avaient montré ce qu'elle pouvait; mais, sous leur plume habile, elle n'avait guère exprimé que la gaîté

naïve ou l'humeur satirique de nos pères : il fallait puiser aux sources d'une littérature plus étendue et plus élevée ce qui lui manquait, et lui donner de cette manière comme une expérience anticipée. De bonnes traductions, en dissipant l'ignorance, étaient le moyen le plus sûr d'atteindre ce résultat. C'est ce que comprit Vintimille, moins hardi sans doute, mais beaucoup plus sage que Ronsard et sa pléiade, qui, pour avoir voulu trop tôt marcher seuls, se perdirent, et par l'importation maladroite d'idiotismes grecs et latins dans notre langue, mirent en péril son heureuse ingénuité. Vintimille, disons-nous, ne voulut parler que la langue ordinaire, et il rendit ainsi un véritable service à la littérature :

« C'est ce que j'estime, écrit-il, devoir estre gardé « principalement ès traductions, et trouve bon d'escrire « tout ainsi que je parle, espérant que la France me re- « cognoistra, non pour hoste, mais pour enfant, et m'en- « tendra sans truchement : et comme le François aime la « rondeur et simplicité, il ne rejettera la naïfveté et » candeur dont je fais estat, usant d'un langage com- « mun, non fardé et vrayement françois, que j'ay appris « au sortir de Rhodes, des mieux parlans de la cour (1). »

Le choix de la Cyropédie, ce roman moral, qui fut à peu près pour l'antiquité ce qu'a été pour nous le *Télémaque*, convenait à Vintimille, qui, comme plusieurs personnages éminents des quinzième et seizième siècles, appartenait par ses tendances élevées à l'école socratique ou platonicienne. Les deux premiers livres de sa traduction étaient terminés ; il les avait recopiés de sa main, et venait de les offrir au roi, en 1547, quand celui-ci mourut à Rambouillet.

(1) *Advertissement et remonstrance aux censeurs de la langue françoise.*

Henri II accueillit favorablement la traduction complète de la Cyropédie : Vintimille la lui présenta avec la traduction de l'*Histoire des successeurs de Marc-Aurèle* par Hérodien (1), qu'il avait commencée vers la même époque, étant, comme il le dit, » en expédition de guerre « soubs le grand roy François, ès camps de Jaillons et « Boloigne. » Il avait dédié cette dernière au connétable Anne de Montmorency dès l'année 1544. Elle ne parut que dix ans après, précédée d'une lettre à l'auteur par Pontus de Tyard, son ami, qui lui avait dérobé sa traduction et l'avait fait imprimer à son insu (2).

Ces traductions furent alors très-remarquées, quoique Amyot eût déjà publié son Plutarque. Elles méritèrent à Vintimille les bonnes grâces du roi, et lui valurent une gratification considérable. Le naturel, la simplicité gracieuse, l'élégance qui les distinguent, le feu doux et piquant qui les anime, trouvèrent dans le monde savant et à la cour de dignes appréciateurs. Mais elles essuyèrent aussi quelques critiques (3), épreuves que subissent tôt ou tard les œuvres auxquelles il est donné d'occuper l'attention publique. Vintimille, plus sévère encore envers lui-même, remania plusieurs fois, et après beaucoup d'années, ses traductions ; mais de la mauvaise humeur pédantesque de quelques censeurs, qui lui reprochaient jusqu'à sa qualité d'étranger, il ne se préoccupa guère ; car son premier tort à leurs yeux était précisément de

(1) C'est une traduction latine du même ouvrage qui, dans le siècle précédent, avait commencé la réputation d'Ange Politien, dont les talents jetèrent tant d'éclat sur l'administration de Laurent de Médicis, à Florence.

(2) On lit en tête de la traduction d'Hérodien (édition de 1580) une longue pièce de vers, adressée par Guillaume des Autels, poète Bourguignon, à Pontus, au sujet de ce larcin littéraire.

(3) Baillet, *Jugement des savants* (1722, 7 vol. in-4°, tome III, page 110).

résister à l'importation barbare que nous signalions tout à l'heure :

« Autres m'ont voulu blasmer, dit-il, de n'avoir usé « en mes traductions tant de l'Hérodien que de la Cyro- « pédie, des phrases modernes, élégances et figures af- « fectées et obscures, dont les nouveaux escrivains ont « commencé d'orner leurs escrits, me rejettant comme « estranger et antiquaire. De m'appeler estranger, ils ne « me font pas tant d'injure qu'ils font de tort aux rois « qui m'ont receu et enté en France, il y a plus de cin- « quante ans (il écrivait ceci en 1580), et honnoré d'es- « tats et charges souveraines et loüables. Des autres « objets je ne tiens compte, et ne demanderay jamais le « pardon que demandoit Albin, puisque jusques à présent « on a trouvé peu ou rien à redire en mes traductions. « Si je n'ay suivy leur façon de parler, je ne pense avoir « failly : d autant que aucuns d'eux usent de termes, « phrases, épithètes et orthographes si estranges, qu'ils « font comme une fricassée de mots de divers pays, et « gastent et corrompent la grâce et naïfveté de la langue « françoise. En quoy je ne suis pas d'accord avec eulx, « comme l'on verra un jour par un Traicté à part, si j'ay « loisir. » Puis, parlant des écrivains pui honoraient alors la France par leurs talents, il ajoute avec modestie: « Je ne tend pas à si hault vol. Ceulx qui ont l'aîle plus « forte monteront plus hardiment à l'essor : à moy ce « sera assez de voler bas et nager terre à terre pour ne « courir fortune (1). «

Dans le temps même où il s'occupait de la Cyropédie et de l'Histoire d'Hérodien, Vintimille traduisait de l'italien en français deux ouvrages de Machiàvel : *Le Prince*

(1) *Advertissement et remonstrance aux censeurs de la langue françoise.*

et *l'Art de la guerre*. Il offrit encore au connétable de Montmorency ces traductions, qui peut-être n'ont jamais été imprimées, qui, dans tous les cas, ne se trouvent plus aujourd'hui, et dont nous aurions jugé inutile de parler, si Vintimille lui-même, dans le précis succinct qu'il a laissé de sa vie, n'en faisait mention.

Pour montrer ce qu'il pouvait dans un autre genre, Vintimille, à l'exemple de son ancien maître Alciat, donna une édition des lois romaines, qui a conservé le nom d'*Editio vintimilliana*. Le Code et les Novelles parurent en 1548, à Paris; le Digeste, en 1550 (1). C'était le texte publié, en 1529, à Nuremberg, par le jurisconsulte allemand Haloander, mais revu sur les Pandectes florentines, c'est-à-dire sur le célèbre manuscrit trouvé à Amalfi, dans le XIIe siècle, et qui, des mains des Pisans, était passé dans celles des Florentins. Vintimille y ajouta un grand nombre de textes ou gloses, qu'il avait recueillis en Italie, plus de dix ans avant que le duc de Florence publiât une édition authentique des Pandectes. Il composa en outre quelques ouvrages qui ne virent point le jour, mais que ses amis se passèrent de main en main.

Des travaux si divers avaient étendu sa réputation, et, en lui conciliant l'estime des plus hauts personnages, lui avaient permis de faire à la cour une figure digne de sa naissance. Outre le connétable de Montmorency, qui le protégeait ouvertement, à cause de la parenté qui existait entre sa femme, Magdeleine de Savoie, et la famille de Vintimille; outre les enfants du connétable, spécialement François et Henri, avec lesquels il vivait dans une grande familiarité, il avait trouvé de puissants amis dans

(1) Voir Antoine Terrasson, *Histoire de la jurisprudence romaine* (Paris, 1750, in-fol. p. 381.)

les cardinaux du Bellay et de Tournon, ceux de Lorraine et de Sens, les ducs de Guise et d'Aumale. Bientôt, les seigneurs de Rambouillet-d'Angennes, père et fils, à la maison desquels il était plus particulièrement attaché, lui donnèrent accès auprès de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, qui faisait bâtir le célèbre château d'Anet. Les devises et poésies que Vintimille composa pour cette délicieuse résidence, dans le genre où excellait son ancien ami Maurice Scève (1), eurent tant de succès, qu'elles lui concilièrent la faveur de Diane, souveraine maîtresse des libéralités du roi et de son cœur.

Mais une protection qui lui était plus précieuse encore, parce qu'elle était le prix d'un solide mérite, était celle des chanceliers Olivier, Bertrand et de l'Hospital. Ce dernier surtout faisait beaucoup de cas de Vintimille, et ne perdait aucune occasion de le lui témoigner. Un office de conseiller-clerc étant devenu vacant au Parlement de Bourgogne, par l'élévation d'Antoine de Saint-Anthost aux fonctions de premier président du parlement de Rouen, Vintimille en fut pourvu le 6 mars 1549 (2), et fut reçu le 10 mai 1850. Le décès d'un de ses collègues, Jean Tisserand, lui permit d'échanger cet office, le 5 octobre 1551, contre un office de conseiller-laïc. La réception de Vintimille en cette dernière qualité eut lieu le 13 novembre de la même année.

Le parlement de Bourgogne avait à sa tête, en 1550, un illustre Lyonnais, un ancien membre de l'Académie de

(1) Mauricius Scæva in charis mihi vixit amicis,
Gallica quo primùm Delia clara fuit.
(*Vintim.*, dans l'élégie latine déjà citée.)

(2) Guichenon et le *factum* conservé à la Bibliothèque impériale disent que ce fut à la recommandation de George de Vauzelles. Vintimille, dans son *Discours des hommes illustres*, etc., ne s'explique point à ce sujet.

Fourvière, un ami de la famille de Vauzelles, Claude Patarin. Ce fut une première satisfaction pour Vintimille. Mais quelle ne fut pas sa joie, lorsqu'en 1554, une décision royale, à sa sollicitation peut-être, lui donna pour collègue son ami le plus cher, parce que c'était l'ami des jeunes années, Maclou Popon! Les douceurs de la famille conviaient en ce moment Vintimille aux plus tendres épanchements de l'amitié. Peu de temps après son arrivée à Dijon, il s'était engagé dans les liens d'un mariage modeste, mais selon son cœur, et Jeanne Gros, dame d'Agey et d'Escoüelle, sa femme (1), veuve de Zacharie Chappellain, greffier civil et des présentations en la cour du parlement, venait de lui donner une fille.

Partagé entre les devoirs de la magistrature, la culture des lettres, les soins de la famille et de l'amitié, la vie du pauvre exilé allait s'écouler tranquille; enfin il l'avait trouvé, ce *nid* qu'il cherchait *pour s'y tenir à couvert le demeurant de ses jours, moins jaloux d'agrandir que d'assurer sa petite fortune : Dieu*, disait-il, *y a donné bon succès et accroissement* (2). — Vaines espérances! il allait être forcé de s'expatrier une seconde fois; et déjà s'amassaient sur sa tête des orages plus terribles que ceux même auxquels il avait échappé dans sa jeunesse!

LUDOVIC DE VAUZELLES.

(1) Elle était de Verdun, sur Saône et Doubs.

(2) *Discours des hommes illustres*, etc.

(*A continuer*).

RUE BOURGELAT

ÉCOLE D'ÉQUITATION

La rue Bourgelat se dirige de l'Est à l'Ouest. Elle commençait autrefois à la rue d'Enghien, et se terminait à la place Henri IV, à la rencontre de la rue du Chapitre-d'Ainay ; mais aujourd'hui, elle arrive jusqu'au quai d'Occident, d'après un arrêté préfectoral du 17 février 1858, qui a étendu ce nom à la section portant alors le nom de rue du Chapitre-d'Ainay.

La longueur de la rue Bourgelat est de 146 mètres, sa largeur de 10^{m} 50. — On y compte 17 maisons particulières.

Elle a été formée en 1777 dans les mêmes conditions que la rue des Remparts-d'Ainay.

Son nom est un hommage rendu à la mémoire de Claude Bourgelat, né à Lyon le 27 mars 1712, mort le 3 janvier 1779, directeur de l'Académie royale d'équitation établie le long des remparts et fondateur de la première école vétérinaire de France.

Nous manquons de documents pour fixer le commencement de cet établissement.

Le 1er décembre 1639, le Consulat permit au sieur Rives, écuyer de cette ville, de faire un manége près le

port de Notre-Dame (place Tolozan), le long de la muraille des Pères Feuillants (1).

Le 7 novembre 1645, le Consulat appuya de sa recommandation la demande du sieur Duclepier, écuyer de la grande écurie du roi, qui sollicitait des lettres-patentes à l'effet d'établir à Lyon une Académie pour l'instruction de la jeunesse et de la noblesse (2).

On conjecture que ce dernier acte est le point le départ de l'Académie d'équitation dont nous allons tracer l'histoire.

L'Académie d'équitation eut dès le commencement un certain éclat.

Voici ce qu'en dit Chappuzeau dans son livre intitulé : *Lyon dans son lustre*, imprimé en 1656.

« Lyon ne veut pas qu'il lui manque rien de ce que la noblesse du pays et la noblesse étrangère semblent rechercher, et il se trouve au quartier de Bellecour une Académie que la beauté de son manége, et les écoliers qui la remplissent rendent un des ornements de la cité. Son écuyer (Jacques Forestier) est un des mieux montés, et a fait dresser des écuries pour cinquante chevaux, qui méritent bien la peine de les aller voir..... C'est là qu'avec celui du cheval, s'apprennent tous les nobles exercices que doivent savoir les personnes de naissance, et l'on peut, en un mot, nommer cette Académie l'école de la gentillesse et de la vertu. »

Cet établissement a pris naissance non sur les remparts d'Ainay où il était en dernier lieu, mais sur le territoire du Plat; il occupait un vaste emplacement formant un carré de 5,200 mètres à l'angle des rues Sala et du Plat.

(1) BB, Actes cons., 193.
(2) BB, Actes cons., f° 230.

La rue Pomme-de-Pin n'était alors qu'un passage privé, intérieur, desservant les écuries, hangars, remises, fenils de l'Académie; plusieurs des anciens bâtiments existent encore aujourd'hui (1).

Ce n'est qu'en 1716 que l'Académie d'équitation fut transférée et installée aux frais de la ville le long du boulevard des remparts d'Ainay, sur un emplacement qui forme aujourd'hui l'angle de la place Henri IV et de la rue Bourgelat.

Avant de faire l'historique de cet établissement municipal, nous remonterons aux origines de propriété, où nous trouverons des détails d'un certain intérêt local.

Le tènement de l'Académie d'équitation provenait de deux ventes de terrain faites par les religieux d'Ainay au sieur Dunay.

Le 27 juillet 1635 (acte reçu Grangier, notaire), ils abénévisèrent à Charles Dunay un petit terrain en friche de la contenance de trois quarts de couperées de semailles, limité de matin et de bise par le jardin de l'abbaye, de soir par les jardins du frère Boudon, religieux de l'ab-

(1) Les immeubles de l'Académie d'équitation faisaient partie du tènement du Plat, et appartenaient à Pierre Perrachon, seigneur de St-Maurice et de Villeneuve-le-Plat. — Ils furent vendus par ce dernier aux religieuses de Sainte-Marie-de-Bellecour, suivant acte du 11 janvier 1686, pour le prix de 58,000 livres. — Ils sont ainsi désignés : Maisons, bâtiments et grande cour appelés à présent l'Académie, consistant en plusieurs bâtiments, remises de carrosses, écuries, fenils, le tout clos de murs. (Terrier, Jayoud, f° 30). C'était préalablement la maison-forte, c'est-à-dire la maison noble de Villeneuve-le-Plat.

C'est probablement le voisinage de cette Ecole qui détermina Boissat, en 1648, à faire construire une salle de jeu de paume, qui avait son entrée par un passage voûté rue Boissat, n° 7; — calculant sans doute que la riche clientèle de l'Académie d'équitation ne manquerait pas de fréquenter son établissement.

baye, de midi par les remparts de la ville. A la charge de 6 deniers de servis portant laods et milaods. Il est expliqué que cet abénévis est fait en rémunération des services rendus par Dunay à l'abbaye par le recouvrement d'un ancien terrier appelé *prepositi*, contenant les droits seigneuriaux de la terre et baronnie de Chazay-d'Azergues dépendante de l'abbaye.

Le 13 août 1644, les religieux décidèrent, en assemblée capitulaire, de vendre une portion de leur jardin « pour le prix en provenant être employé aux réparations de maisons appartenant au chapitre, situées au quartier de Saint-Michel, lesquelles étaient si vieilles et caduques, qu'elles étaient en éminent péril et bientôt inhabitables. »

Ils dressèrent un cahier des charges où il est dit : que la portion à vendre formant le tiers du jardin de l'abbaye a une contenance d'environ trois couperées de semailles, qu'elle est limitée de matin par le jardin particulier du seigneur-abbé ; de bise par le jardin de l'abbaye ; de vent et soir par le jardin du sieur Dunay, et encore de soir par le jardin des frères Pinet et Barcos, religieux de l'abbaye.

L'acquéreur sera tenu de faire à ses dépens un mur de clôture de 8 pieds de hauteur sur terre, lequel sera mitoyen, et il ne pourra faire aucun bâtiment sur ladite muraille, il ne pourra planter aucun arbre pouvant donner ombrage sur les jardins des religieux. Ledit terrain sera vendu à la charge d'un sol de servis portant laods et milaods et au plus fort enchérisseur.

Il fut adjugé au sieur Dunay pour le prix de 1,000 livres, suivant acte du 12 décembre 1644, passé devant Dufournel, notaire (1).

La servitude *non ædificandi* à laquelle était assujetti

(1) *Inventaire Chappe*, t. XX, f° 359 et suivants.

l'acquéreur, a été la source de nombreux procès, depuis l'origine, jusqu'à nos jours. Le dernier, à notre connaissance, était pendant devant le tribunal civil en 1828.

Et d'abord en 1643, le sieur Dunay ayant exhaussé de quelques pieds certains endroits des murs de clôture, et appuyé contre divers bâtiments, les religieux en demandèrent la démolition. Le procès se termina par une transaction du 27 novembre 1643, par laquelle les religieux consentirent à ce que les bâtiments fussent conservés, mais à la condition qu'à l'avenir Dunay et les siens ne pourraient faire élever les murailles de clôture ni même rehausser les bâtiments qu'il avait fait faire; que néanmoins, il pourrait faire une écurie de 24 pieds de longueur et 5 pieds de hauteur le long de la muraille du côté du rempart. — Moyennant quoi Dunay paierait 200 livres pour dédommagement et ferait présent à l'église d'un bénitier avec son aspergès en argent, d'un parement pour le maître-autel et d'un pavillon sur le tabernacle.

Une quittance du 16 décembre 1644 constate la délivrance de ces objets.

En 1645, nouvelles constructions, nouvelles difficultés. On transigea le 3 février (acte reçu Dufournel, notaire), à la condition que le sieur Dunay ferait faire une chasuble et un voile de calice de même étoffe que le parement par lui donné ci-devant; qu'il paierait 60 livres tournois pour être employées à deux petits bassins d'argent pour les bulettes (*sic*); enfin, qu'il ferait faire une fenière et une chambre pour agencement du logis de frère Pinet, religieux de l'abbaye. — Le tout fut fait et fourni suivant quittance du 19 janvier suivant (1).

Le 7 mars 1704, Dunay et son épouse D^lle^ Sardes, firent

(1) *Inventaire Chappe*, t. XX.

donation des immeubles ci-dessus à Jean-Pierre Sardes, seigneur de Saint-Véran.

Celui-ci entreprit de nouveaux bâtiments et crut éluder les réserves de l'acte de 1644, en se tenant à quelques pieds de distance seulement du mur de clôture mitoyen avec l'abbaye, prétendant que s'il lui était interdit de planter dans son jardin, il ne lui était pas défendu d'y bâtir, attendu que les servitudes doivent être restreintes et non étendues. Les religieux firent signifier une opposition. Le procès se termina par une transaction du 28 avril 1717 (reçu Genevrier, notaire), où conformément au rapport des experts, il fut stipulé que la hauteur des nouveaux bâtiments ne dépasserait pas 28 pieds, et que le sieur Saint-Véran constituerait au profit de l'abbaye une rente foncière annuelle de 50 livres, rachetable au capital de 1,000 livres.

Nous arrivons à l'époque où l'Académie d'équitation allait être transférée dans ce nouveau local et jeter son plus grand lustre.

Cet établissement avait jusqu'alors éprouvé bien des vicissitudes, et avait été fermé plusieurs fois malgré les secours accordés par le Consulat pour le soutenir, tantôt à cause de l'incapacité de ses directeurs, tantôt à cause des grandes guerres de l'époque.

C'est ce qui résulte des documents suivants :

1675, 14 février. Le Consulat arrête qu'il sera payé annuellement au sieur Forestier, écuyer, une subvention de 2,000 livres, tant qu'il fera subsister l'Académie déjà établie par son père, pour former les jeunes gentilshommes et ceux qui voudraient faire profession des armes (1).

Acte extra-judiciaire signifié le 4 août 1682 au prévôt

(1) BB, Actes cons.

des marchands à la requête de Forestier, écuyer de la grande écurie du roi, pour être payé des appointements qu'on lui refusait. 23 novembre suivant, acte de désistement passé devant Nérat, notaire au Châtelet, à Paris (1).

1685, 7 août. Rétablissement de l'école d'équitation, qui avait été fermée faute de sujets capables de la diriger. Nomination de Duplessis-Duvernet, écuyer de la grande écurie du roi, à l'emploi de directeur avec un appointement de 1,000 livres (2).

1687, 10 juillet. Révocation de la décision ci-dessus, le directeur n'ayant point d'élèves et n'exerçant aucune fonction dans l'Ecole (3).

1688, 30 décembre. Le Consulat confie la direction de l'Ecole à Pavan de Floratis et lui accorde une pension de 2,000 livres payable de 6 en 6 mois, pour subvenir au paiement des maisons, écuries, remises, manége composant cet établissement.

1706. Délibération consulaire portant que le sieur de Floratis est déchargé, sur sa demande, du soin et de l'entretien de l'Académie, moyennant quoi sa pension de 2,000 livres sera réduite à 1,000 (4).

Même année. On décide la fermeture temporaire de l'école, qui n'avait pas reçu un seul élève depuis 2 ans, la présente guerre engageant les gentilshommes à entrer de bonne heure dans le service de Sa Majesté, sans leur laisser le loisir de s'attacher aux exercices préliminaires de la carrière militaire (5).

(1) *Inventaire Chappe*. t. XX.
(2) BB, 242, Actes cons.
(3) BB, 244, Actes cons.
(4) BB, 266 Actes cons.
(5) BB, 266, Actes cons.

1714. Convention avec Pavan de Floratis pour le rétablissement de l'école militaire (1).

1716, 17 juillet. Acte consulaire par lequel le sieur Pavan de Floratis s'engage à établir et diriger l'Académie à monter à cheval, moyennant une pension de 1,000 livres, et à la condition que le Consulat lui fournira une maison et des écuries sur le rempart d'Ainay (2).

Pour remplir son engagement, la ville prit à bail la maison de Jean-Pierre Sardes, seigneur de Saint-Véran, et ses dépendances, située sur les remparts, proche de l'église d'Ainay, — et le 30 décembre 1717, il en fit l'acquisition pour le prix de 6,300 livres, savoir: 6,000 livres pour introges et 300 pour étrennes; à la charge encore d'une pension annuelle, irrachetable, de 500 livres, et d'une autre pension de 50 livres due à l'abbaye d'Ainay en suite d'une transaction du 28 avril précédent, — acte reçu Genevrier, notaire, folio 127. La surface était d'environ 21,430 pieds.

L'immeuble comprenait alors deux corps de logis séparés par une grande cour, une chapelle, des écuries pour 50 chevaux avec remise.

Les laods dus pour cette acquisition furent payés, savoir : 700 livres au fermier de l'abbaye d'Ainay ; 1,040 livres à l'abbé ; et 60 livres pour droits de partage, le tout suivant quittance du 18 avril 1719.

La directe de l'abbé d'Ainay sur ces immeubles fut amortie par acte du 9 janvier 1725, moyennant constitution d'une pension annuelle de 60 livres au profit de l'abbaye.

L'année de l'acquisition, la ville fit construire un ma-

(1) BB, 278, Actes cons.

(2) BB, 279, Actes cons.

nége et divers autres bâtiments pour le logement du directeur et des élèves (1).

A partir de cette époque, l'Ecole marcha de progrès en progrès.

A Pavan de Floratis, mort en 1718, succéda Pierre Budin d'Esperville, choisi en 1719 par le comte d'Armagnac, grand écuyer de France. — Le Consulat lui continua la pension de 1,000 livres par délibération du 4 juillet (2).

En 1740, Claude Bourgelat, écuyer, exposa au Consulat que la place de directeur de l'Académie d'équitation étant devenue libre par suite de la démission volontaire de Pierre Budin, qui avait succédé à son oncle Claude Budin d'Esperville, il avait obtenu le brevet de cette charge de M. le comte d'Armagnac, le 29 juillet dernier, pour en jouir avec les honneurs, priviléges, revenus y attachés; qu'en conséquence, il priait le Consulat de vouloir bien lui continuer la pension de 1,000 livres accordée à ses prédécesseurs, pour l'aider à soutenir un établissement qui faisait tant d'honneur à la ville, et dont les frais étaient si considérables, à cause de la chèreté excessive des denrées, — qu'il se proposait de soutenir la réputation où cette école était parvenue et même de l'augmenter s'il était possible, par les soins qu'il apporterait non-seulement à bien instruire à monter à cheval les jeunes gens qui lui seraient confiés, mais aussi à leur faire apprendre tous les exercices et les sciences qui peuvent leur convenir.

Le Consulat, considérant que la ville devait soutenir cet utile établissement, où elle avait fait construire un très-beau manége qui attirait un grand nombre d'étran-

(1) BB, 280, Actes cons.
(2) BB, 281, Actes cons.

gers, décida que la pension de 1,000 livres serait continuée à Bourgelat (1).

Le 12 avril 1742, on lui accorda une gratification de 700 livres à cause de la cherté des fourrages (2).

Sous la direction de cet écuyer célèbre, le renom de l'Ecole s'étendit dans toute l'Europe.

Voici ce qu'en dit l'almanach de Lyon de 1759 :

« Outre les mathématiques, les exercices militaires et l'art de monter à cheval, de danser, de voltiger, que l'on enseigne ordinairement dans toutes les autres Académies, on est encore assuré de trouver, dans celle-ci, une explication assidue et méthodique des éléments d'hippiatrique, explications qui mènent les jeunes gens pensionnaires, non-seulement à connaître la conformation des parties extérieures du cheval, mais même à pénétrer dans son intérieur, à voir la source des maladies auxquelles il est sujet, et s'instruire surtout des divers remèdes qui leur sont propres.

« Les règlements de cette Académie entrent dans le détail de tout ce qui peut donner une éducation bien entendue et convenable à des gentilshommes qui se destinent au service du prince. »

C'est alors que Bourgelat conçut le projet d'une école vétérinaire.

Il fut autorisé, par arrêt du Conseil du 5 août 1761, à établir dans la ville une Ecole qui devait avoir pour objet « la connaissance et le traitement des maladies des bœufs, chevaux, mulets, moutons, chèvres, porcs, chiens, etc. »

Le gouvernement lui accordait en même temps 50,000 livres pour subvenir aux frais de premier établissement.

(1) BB, 305, Actes cons., f° 119.

(2) BB, 307, Actes cons., f° 47.

C'est à la Guillotière que fut fondée et, le 15 février 1762, que fut ouverte cette première Ecole vétérinaire qui devait servir de modèle à celles de tous les pays (1).

Sous la direction de Bourgelat, les bâtiments de l'Académie d'équitation étaient devenus insuffisants pour loger les nombreux élèves. Faisant droit à sa demande, le Consulat décida le 14 octobre 1746 que les bâtiments seraient exhaussés et agrandis, qu'on réparerait à neuf le logement du directeur. Les travaux furent adjugés à l'architecte Roche sur devis montant à 13,000 livres (2).

Le 7 septembre 1766, l'assemblée des notables arrêta que les bâtiments de l'Académie seraient démolis pour être remplacés par d'autres plus vastes, plus commodes, et qu'on ferait un hôtel pour le logement du directeur.

Le projet fut mis au concours; six plans avec devis furent déposés. — On donna la préférence à ceux de l'architecte Pierre-Julien Thenadey, dont le devis montait à 88,220 fr.

Les travaux furent adjugés à l'auteur du projet le 27 mai 1766 (3).

A peine avait-on mis la main à l'œuvre qu'on se trouva empêché par l'opposition des chanoines d'Ainay, toujours à cause des servitudes *non ædificandi* stipulées dans la vente du 16 septembre 1644.

(1) Bourgelat était propriétaire d'un immeuble important, situé rue Buisson. Nous avons trouvé dans les registres des mesures et alignements (DD, 6), que le 15 mars 1707, son père avait obtenu alignement pour construire une maison dans cette rue, sur l'emplacement d'une écurie, avec un reculement de 3 pieds 11 pouces. — Le 3 décembre de la même année, autre alignement lui fut donné pour la construction de la maison dite *de Saint-Ambroise*, même rue, en lui prescrivant un reculement de 4 pieds 7 pouces.

(2) BB, 312, Actes cons., f° 165.

(3) BB, 334, Actes cons., f° 59.

La ville essaya de transiger en leur offrant une augmentation sur les 50 livres de pension stipulées dans le traité de 1717. — Ils repoussèrent cette offre et exigèrent le maintien du traité dans toute son intégrité.

Le prévôt des marchands exposa la difficulté à l'assemblée des notables, et il fut décidé qu'on modifierait les plans, — que pour regagner ce qu'on perdrait en hauteur, on ferait un corps de bâtiment en avant des écuries, ce qui serait tout aussi commode et ne coûterait pas davantage; que néanmoins on continuerait à négocier avec les chanoines; le prévôt des marchands autorisé à traiter au mieux des intérêts de la ville (1).

Le projet de reconstruction de l'Académie d'équitation ne put être mis à exécution par suite de circonstances qui nous sont inconnues ; — on sait seulement que les plans envoyés à Paris en furent rapportés par Soufflot en 1773, et réintégrés au secrétariat (2).

En 1772, on forma un nouveau projet pour construire une nouvelle Académie d'équitation en façade sur l'emplacement destiné pour une place publique au centre du nouveau quartier de Perrache.

En effet, le 23 octobre de ladite année, le Consulat émit le vœu qu'une statue fût élevée à Louis XV au milieu de la place du nouveau quartier de Perrache, et arrêta que son député à Paris verrait immédiatement monseigneur Bertin, en sa qualité de ministre de notre département, pour en obtenir l'autorisation du roi, comme aussi pour obtenir celle de construire sur un des côtés de ladite place l'Académie d'équitation et une salle d'armes, priant Sa Majesté d'accorder à la ville comme dédommagement les terrains de l'arsenal, ainsi que la directe sur ces terrains,

(1) BB, Assemblée des notables, 866, f° 22.

(2) AA, Correspondances, 133, f° 42.

avec faculté de les vendre pour y bâtir des maisons et ouvrir trois rues (1).

Le sieur Achard, architecte, auteur d'un projet pour la reconstruction de l'Ecole d'équitation, dressé à la demande du Consulat, réclama ses honoraires. Il lui fut accordé 720 livres par délibération du 8 avril 1772 (2).

Nous arrivons à une époque où la protection du Consulat semble faire défaut à cette Ecole.

Le 31 juillet 1781, il écrit à M. Joly de Fleury :

« Le sieur Charpentier, écuyer tenant l'Académie de cette ville, demande la continuation d'un secours de 1,000 livres, qui lui a été précédemment accordé pour trois années et qui a été acquitté par cette ville.

» Jamais demande, Monseigneur, ne nous a paru plus extraordinaire. Les appointements de l'écuyer sont fixés par lettres-patentes de 1764 et par celles de 1772 à la somme de 1,000 livres, indépendamment du logement. A l'époque où le sieur Charpentier fut nommé à cette place, la ville employa 15,000 livres en réparations aux bâtiments de l'Académie, en partie pour la commodité de l'écuyer et augmenter ceux destinés aux pensionnaires. Malgré cela, il prétendit, en 1776, qu'il y avait dépensé une somme de son argent de 3,000 livres. Le directeur général des finances ordonna qu'elle lui serait payée à raison de 1,000 fr. par an et à titre d'indemnité. Sa demande d'aujourd'hui n'a donc aucun fondement. (3). »

Le 24 octobre 1783, le prévôt des marchands écrivait à M. de Vergennes :

« Le mémoire qui vous a été présenté par M. le prince de Lansberc, contient une demande qui nous a été faite

(1)

(2) BB, 340, Actes cons., f° 48.

(3) AA, Correspondances, 134, f° 56.

par les sieurs Charpentier et Vial, écuyers de l'Académie d'équitation. Ils demandent qu'il leur soit permis de transporter le manége dans un local plus sain et plus avantageux, et de louer celui qui existe actuellement, pour employer le prix de location à celle d'un nouveau manége. Nous avons refusé. »

Il faut se souvenir que les grandes mares d'eaux stagnantes occasionnées par les travaux de Perrache en cours d'exécution, avaient rendu cette partie de la ville malsaine et causé des fièvres pernicieuses.

Le dernier acte consulaire concernant l'Ecole d'équitation est une délibération du 27 février 1787, portant enregistrement du brevet délivré le 10 du même mois par le grand écuyer de France, à Jean-Baptiste Berthaud, nommé en remplacement du sieur Charpentier (1).

Avec la Révolution arriva la décadence de l'Académie. Une Ecole spécialement destinée à la noblesse n'avait pas de raison d'être, ou du moins ne pouvait plus se soutenir. Elle tomba dans un état notoire de dépérissement. La nouvelle municipalité en ordonna la clôture à partir du 1er janvier 1790. Les bâtiments furent mis en location et le bail fut adjugé le 4 avril 1791 au prix de 2,500 fr.

Peu après, ils furent mis en vente, en exécution de la loi du 10 août 1791, et adjugés au sieur Abraham Muller, le 23 août 1792, pour le prix de 64,110 fr.

L'acquéreur était tenu de démolir certaines portions de bâtiments et de livrer le terrain nécessaire (soit environ 780 pieds), pour l'ouverture d'une nouvelle rue (rue Adélaïde-Perrin), aussitôt qu'il en serait requis par la municipalité, et ce, sans indemnité (2).

L'immeuble vendu comprenait une superficie de 21,430

(1) BB, Actes cons.

(2) Arch. du départ., ventes nationales.

pieds, soit 2,518 mètres, déduction faite du terrain dévolu à la voie publique.

Sous l'Empire, l'Administration s'occupa de rétablir une Ecole qui avait rendu de si grands services. Le Conseil municipal vota son rétablissement dans sa séance du 24 juillet 1807.

Dès le principe, on jeta les yeux sur le claustral des ci-devant religieuses de Sainte-Marie-de-Bellecour, qui avait été vendu par la nation au sieur Dittmar.

Celui-ci ayant manifesté des prétentions exorbitantes (il demandait 150,000 fr.), le Conseil municipal vota l'établissement de l'Ecole dans l'ancien monastère de la Déserte.

Cette décision porta le sieur Dittmar à réduire ses prétentions.

Il s'engagea, par soumission du 18 décembre 1809, à céder à la ville la partie du tènement du monastère nécessaire à l'Ecole impériale d'équitation, où se trouvait déjà un manége tenu par le sieur Cordan, des écuries pour 20 chevaux, des logements spacieux, un vaste emplacement pour la carrière, pour le prix de 95,000 fr.

Ces propositions servirent de base à un acte de vente du mars 1810.

Dans cet acte, le prix d'acquisition est fixé à 95,000 fr., savoir : 85,000 fr. pour l'emplacement et les bâtiments et 10,000 fr. pour indemnité du terrain que le sieur Dittmar devait délaisser pour l'élargissement de la rue Sainte-Hélène, et dont la valeur avait été fixée par expertise préalable du mois d'août 1807.

L'emplacement vendu était limité au nord par la rue Sala, à l'occident par la rue Sainte-Marie (aujourd'hui Saint-François-de-Sales), au midi par la rue Sainte-Hélène, enfin à l'orient par un mur de clôture, ce qui comprenait une superficie d'environ 3,356 mètres.

Nous savons très-peu de chose sur cette nouvelle Ecole.

Le département du Rhône lui faisait une subvention annuelle de 2,500 fr. — Elle en recevait une autre du Gouvernement

Le 19 février 1818, le préfet informa le maire de Lyon, que le Conseil général du département ne ferait plus aucuns fonds pour l'entretien de l'Ecole d'équitation; que le ministre de l'Intérieur verrait avec plaisir que la ville prît la place du département, en payant la subvention annuelle de 2,500 fr.

Le Conseil municipal, considérant que cet établissement n'était pas seulement utile pour la ville, qu'il l'était aussi pour le département; que Lyon pour sa quote-part avait acquis les bâtiments en vertu du décret du 24 mars 1812, au prix de 95,000 fr., et dépensé 15,000 fr. en réparations, soit en tout 110,000 fr.; — que l'intérêt de cette somme à 5 % était une subvention suffisante pour la part de la ville, décida qu'on ne pouvait aller au-delà.

En présence du refus de la ville et du département de contribuer aux frais d'entretien de l'école royale d'équitation, le ministre annonça au préfet que l'Etat n'allouerait aucun fond, et prononça la suppression de l'Ecole à partir du 1er juillet 1822 (1).

C'est sur son emplacement qu'a été bâti, en 1827, l'Hôtel de la Gendarmerie.

(1) Délibération du Conseil municipal, registre 14.

M. l'Ingénieur en chef du service municipal a eu la pensée de faire rechercher et mettre en ordre tous les documents relatifs à l'origine et à la nomination des rues de Lyon. Nous nous étions adressé à lui pour avoir un renseignement relatif à une maison de la rue Bourgelat. Il nous a donné obligeamment communication de la notice qu'on vient de lire. Elle nous a vivement intéressé, et nous avons demandé et obtenu la permission de la publier. A. V.

FONTAINES

ESQUISSES PAR A. M. CHENAVARD.

La *Revue du Lyonnais* a rendu compte, dans le temps, des *Compositions historiques* de M. Chenavard (1), et nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié quelle science, quelle fécondité, quelle énergie, cette œuvre nouvelle révélait chez un artiste déjà illustré par des travaux d'un autre ordre (2). Aujourd'hui l'infatigable créateur publie une nouvelle série de productions plus directement en rapport avec les études de toute sa vie; ce sont des fontaines ou plutôt des décorations aquatiques de toute espèce, dans lesquelles l'architecte, souverain des arts d'ornementation, disposant à son gré les lieux et les constructions, s'y montre aussi statuaire ou sculpteur, dans la formation des groupes et les attitudes des personnages; seul mérite que des esquisses puissent présenter.

Le caractère le plus saillant du talent de M. Chenavard, ce nous semble, c'est l'harmonie générale; et il l'a puisée indubitablement dans son commerce de prédilection avec la Grèce antique, cette patrie naturelle de l'harmonie, pour les yeux comme pour les oreilles: *Graiis Musa dedit...* A l'exemple des Ictinus et des Polyclète, M. Chenavard a tracé pour chaque site le genre spécial d'ornementation qui lui convient: de là une extrême variété dans leurs expressions; mais on peut les classer en trois divisions principales, quoique l'ouvrage, en son aimable fantaisie, n'en suive aucune apparemment: pour

(1) 61 planches en 2 volumes in-4°, 1862 et 1863, impr. Perrin. *Revue*, tome 26.

(2) Voir entre autres *Lyon antique restauré*, d'après les recherches de M. Artaud, 5, planches grand in-folio, 1850.

nous ce sont les sujets, les nymphées et les fontaines proprement dites.

L'auteur rencontre-t-il dans la nature, ou dans sa riche mémoire, ou dans son imagination fertile, une source ignorée, un courant oublié, une nappe limpide, mais à demi-voilée par les roseaux, à l'instant, véritable Ovide, il anime et peuple le paysage qui l'entoure. L'humble source sort d'une grotte où dort un petit enfant, dont les deux frères jouent sur les bords humides. D'un pic de Thessalie, Hippocrène jaillit sous le bond de Pégase, et les Muses se rafraîchissent déjà dans son onde. Castalie épanche ses flots avec mélancolie au pied des rochers de Delphes dépouillés et déserts. La fontaine intermittente coule de l'urne d'une nymphe endormie, et un petit génie interroge son sablier pour deviner l'heure de son réveil. Au fond d'une forêt, dans l'étang où elle vient de forcer un cerf, Diane est surprise avec ses compagnes par l'imprudent Actéon.

M. Chenavard, dans les textes concis qui précèdent chacune de ses planches, nous avertit souvent que de tels sujets ne sont point faits pour être exécutés; et je le crois sans peine à l'égard de Diane, si souvent représentée par la peinture. Il n'y a plus de Louis XIV capable de peupler de bronzes un nouveau Versailles, sauf à en jeter les comptes au feu et à léguer leur solde à deux banqueroutes; et si quelque principicule du lac Majeur ou du Neckar voulait encore singer ces imprévoyantes magnificences et se faire aussi gros... que LE ROI, il risquerait fort de ne laisser à ses descendants d'autres revenus que les fermes payées par la curiosité des touristes. Mais je n'en dirais pas autant des scènes moins nombreuses : cette nymphe au sablier, qui symbolise les variations périodiques, ne serait nullement dépla-

cée à l'origine mystérieuse du Loiret, au fond de ces ombrages touffus que leur maître ouvre si libéralement aux voyageurs ; elle vivifierait leur solitude, sans la troubler, et ne serait point en désaccord avec le château qui la domine. Tout près de Lyon, en face de Brignais, j'aperçois une source que la science a devinée, puis bordée des plantes étrangères les plus rares : Castalie ne dédaignerait pas d'y présider, et plus d'une Muse s'y trouverait en bonne compagnie. Et pourquoi les bassins, qu'alimentent la source devenue ruisseau rapide, ne se changeraient-ils pas, au milieu des prés verdoyants, en un de ces nymphées où l'architecte déploie tout l'art qui lui est propre?

M. Chenavard nous rappelle que les Grecs appelaient *nymphées* des grottes qu'ils croyaient habitées par des nymphes. Les Crœsus d'Athènes et de Rome les ornaient souvent de colonnades et de statues ; et la ville, qui sait unir depuis longtemps « les ondes du Permesse et celles du Pactole, » n'est point indigne d'imiter ce luxe gracieux. Donnez à M. Chenavard des eaux abondantes, la nature et lui feront le reste. Il a déjà fait exécuter un élégant nymphée chez M. Th. B..., à St-Didier. J'aimerais qu'il en fît bientôt un autre pour cette hospitalière villa de Saint-Rambert, qui semble recueillir les plus belles eaux du Mont-d'Or. Je n'y voudrais ni le vaste salon découvert de la planche IX (tome 1er), si gracieusement partagé en demi-cabinets par des pilastres ioniques, tantôt isolés, tantôt géminés, ni le bassin quadrangulaire de la déesse Hygée, (II, pl. IX), dont s'est emparée, je crois, la source minérale de Charbonnières. Mais le Génie de l'arboriculture serait dans son domaine, à l'origine de ces tranquilles cascades, au milieu de ces bocages d'arbres toujours verts, plantés et nourris avec

tant d'art par les mêmes mains, et qui rendent aux eaux dont leurs pieds sont baignés la fraîcheur qu'elles tirent de leur sein.

C'est encore un nymphée, cette fontaine d'Ithaque qui tombe, comme une autre Staubbach, du sommet de la montagne homérique jusqu'au niveau de la mer, où un bassin la reçoit à côté de l'autel des Nymphes. Ce petit tableau est comme une restauration des souvenirs d'Ulysse, inspirée par l'aspect des lieux et aidée par l'Odyssée. Mais la plus splendide des créations de ce genre se voit à la planche XVIII du t. II. Au bas d'un mont couvert de bois, s'étend une pièce d'eau rectangulaire, entre deux murs à hauteur d'appui pour les terrasses extérieures et ornés chacun de quatre statues. Au fond s'élève un escalier demi-circulaire, d'un effet délicieux, qui conduit à une double colonnade en hémicycle, formant à l'étage supérieur une galerie à jour. Dans la partie centrale au-dessous, deux fleuves emblématiques versent une gerbe énorme qui alimente l'aquarium ou le bain d'été, et à sa suite un canal qui forme le premier plan : là, dans une élégante nacelle, repose Cléopâtre, je pense, conduite au Cydnus par Shakspeare; deux cygnes lui frayent la route; deux Génies ailés remorquent l'embarcation avec une précaution respectueuse; d'autres suivent à la nage, et l'un deux, plus hardi, son favori sans doute, fait tous ses efforts pour escalader la barque royale. Je ne sais si ce magnifique projet sera jamais exécuté : mais assurément, il ne serait nulle part mieux placé que dans un pays qui a su dompter le Rhône et faire de ce terrible vagabond le plus serviable des esclaves.

Les autres compositions de ce recueil sont des fontaines proprement dites; nous les partagerons en fontaines mythologiques et fontaines monumentales. Leur

caractère général est une originalité puissante, qui nous fait espérer de les admirer quelque jour en marbre, et de les voir substituées à ces épreuves en fonte que l'on voit par tout et dont le moindre défaut est la banalité. Rien de moins banal que les idées de M. Chenavard, parce qu'elles ne sont point isolées, mais toujours rattachées à un plan général, à quelque vue d'ensemble.

S'agit-il d'un château d'été? Voici pour le bout de l'avenue la fontaine de Jouvence, où la déesse, élevée sur un autel antique, orné de bas-reliefs, semble appeler les ris et les jeux; rien de plus simple, rien de plus élégant. Voici pour le bas du vallon une vaste corbeille que soutiennent quatre lions marins : deux Génies ailés la remplissent à l'envi avec leurs urnes; l'onde s'élève en jet et retombe alentour, couvrant presque toute la construction et se perdant parmi la verdure des bords. A voir cette charmante composition, on la dirait conçue tout exprès pour le château de la Carelle, dans le Beaujolais.

S'agit-il d'un port de mer? La fontaine porte Neptune, qui promène un regard protecteur sur les navires que son pied fécond va approvisionner d'eau douce. Sur une autre, Arion trône avec son dauphin, pour rassurer sans doute l'aventureux passager.

Les modèles destinés aux places publiques sont plus nombreux et très-variés.

Dans quelques-uns, l'onde s'élève en jet énorme comme dans les vasques ordinaires; mais M. Chenavard sait toujours jeter dans son œuvre un motif poétique. Ainsi sa Galatée se balance sur une conque inondée à demi, portée par deux tritons attentifs, mais point assez au gré de l'impérieuse déité; le flot retombe dans la vasque soutenue par deux hippogryphes marins; douze têtes de lions la font redescendre en nappe tout alentour.

D'autres fois, par un procédé moins commun, l'auteur entraîne le courant jusqu'au sommet d'une colonne, pour qu'elle retombe en chute majestueuse, comme des hauteurs de la Suisse. C'est ainsi qu'il restitue la colonne du Verseau, si justement regrettée par M. Paul Saint-Olive, ou la colonne étrusque de Vénus Anadyomène, d'après ses souvenirs d'Herculanum.

Parmi les fontaines monumentales, nous ne citerons que *le Léman*, *la France* et *Lyon*. Le *Léman* s'élève majestueusement au milieu des fleuves et des rivières qui fournissent à son lac le tribut de leurs eaux : quel honneur se ferait Genève en plaçant cette élégante fontaine dans son île des Cygnes, ou bien à l'autre extrémité de sa mer azurée!

La fontaine de *France* est un édifice complet, de l'effet le plus grandiose, attendu que le sujet principal y domine sans être noyé dans les accessoires, comme on fait trop souvent. Au sommet brille la statue colossale de la Patrie, couronnée de lauriers et de créneaux, la Victoire dans une main et le sceptre impérial dans l'autre. Son trône, défendu par un aigle, repose sur un socle que supportent ses quatre grands fleuves : leurs flots s'échappent en masse par de larges orifices, tombent en trois étages et se réunissent en torrents arrondis, à droite dans l'Océan, à gauche dans la Méditerranée. Ce beau monument est fait pour la capitale, puisqu'il a pour horizon les principaux monuments de Paris. Mais Lyon ne doit pas lui porter envie, puisque l'architecte dont elle s'honore a destiné aussi un monument à sa ville natale : c'est par lui que s'ouvre l'ouvrage (I,I), et c'est par lui que nous finirons, parce qu'il nous paraît, de tous, le plus original, le plus saillant, le plus capable de laisser dans l'esprit l'empreinte vraie du génie de l'architecte. Un lion gigantesque, fier et calme, prêt à dire dans son langage :

« Suis le lion qui ne mords poinct,
« Si non quand l'ennemi me poingt, »

se tient debout sur un plateau de rocher, entre les deux collines de Lyon crénelées des vieux aqueducs : tranquilles sous sa protection, le Rhône et la Saône marient leurs ondes en un vaste courant qui envahit la vallée. Rien de plus. La grandeur de la conception est dans cette simplicité cyclopéenne. Qu'on se représente le rocher qui termine vers le nord la colline de Fourvière, taillé en un lion immense qui semblerait défendre l'abord de sa cité : son aspect n'imprimerait-il pas le respect et l'admiration, et ne donnerait-il pas, dès l'abord, l'idée d'une grande et opulente cité, justement nommée la seconde capitale de la France ? C'est par un lion colossal, taillé dans un de ses rocs, que Lucerne, une petite ville de la Suisse, a éternisé la gloire de ses héros, martyrs de leur fidélité à nos rois. Quand Lyon aura fait assez pour sa propreté, pour son confort et ses intérêts prosaïques, dirait le satyrique que nous avons nommé, elle songera peut-être à sa gloire, et n'aura pas besoin d'aller chercher hors de ses murs des Thorwaldsen pour lui ériger ses Propylées.

Telle est l'œuvre nouvelle de M. Chenavard : voilà l'esquisse de ses esquisses, ou du moins voilà la réduction bien raccourcie, bien effacée, de ses cartons remplis de trésors. Nous avons entendu reprocher au talent de M. Chenavard d'être trop grec : autant vaudrait lui reprocher d'être trop lui-même. Quand on parcourt un autre de ses grands ouvrages, le *Voyage en Grèce et dans le Levant*, exécuté en 1843 (1) et complété en 1861, par les *Vues d'Italie, de Sicile et d'Istrie (2)*; quand on voit avec quel amour, quelle passion, le doyen de notre grande

(1) 80 planches in-folio, texte imprimé par Louis Perrin, 1858.
(2) 12 planches in-4°.

Ecole des Beaux-Arts a étudié l'art grec dans ses plus belles productions, dans leur ensemble et leurs plus minces détails, on comprend que l'éminent professeur en soit resté imprégné pour sa vie! Bien loin de s'étonner de son goût exclusif pour les formes pures et régulières de ces vieux chefs-d'œuvre, on ne peut que lui savoir gré d'avoir creusé des sources dont il a su faire jaillir tant de jets nouveaux. Vous voudriez qu'un artiste eût mené de front l'art grec et l'art ogival? Accusez donc Racine de n'avoir pas rompu avec l'hémystiche et avec les trois unités. Permis de le regretter, mais non de s'en plaindre. Sans doute, si j'eusse pu trouver, après tant de fontaines païennes, parmi tant de déités de l'Olympe et de Paphos, un sujet modestement chrétien, comme on en voit plus d'un dans les *Compositions* architecturales de M. Chenavard (1), qui symbolisât la fidélité, le deuil relevé par l'espérance, la douleur tempérée par la charité, la gaieté même, don inséparable d'une conscience sans tache et de l'incessante envie de répandre le bonheur autour de soi, je sais bien la fontaine où je l'aurais conseillé, le vieux saule pleureur qui l'aurait ombragé, l'humble oratoire qui l'eût avoisiné. Mais la montagne porte une chapelle gothique, et rien de païen n'a jamais approché de ce jardin. J'éprouve quelque peine, je l'avoue, de n'avoir pu, parmi tant de charmantes fontaines, en découvrir une seule qui pût s'harmoniser avec lui, mais je n'en suis point surpris; je ne pouvais m'y attendre, et je n'en tiens pas moins le recueil de M. Chenavard pour une mine féconde, où les vrais artistes, toujours honorés d'être les disciples d'un tel maître, puiseront souvent des inspirations et des modèles.

Louis GUILLARD.

(1) 54 planches in folio et texte, Perrin, 1860.

LE

SCARABÉE INDÉCHIFFRABLE

BOUTADE ÉGYPTOLOGIQUE.

— Ce soir à neuf heures! m'avait dit l'habitant de Luxor.

A l'heure dite, je le trouve au pied du grand obélisque, monolithe solitaire que les Anglais ont dédaigné pendant qu'à grand renfort de diplomates, d'ingénieurs et de millions, la France a transplanté son camarade sur la place de la Concorde. L'habitant de Luxor tient en laisse deux ânes vigoureux. Je monte sur l'un, il enfourche l'autre et nous partons au galop.

La lune éclaire comme un soleil.

A peine sortis du village, nous nous engageons dans une avenue de sphinx colossaux qui à droite et à gauche de la route nous regardent passer d'un œil que les siècles ont rendu indifférent. Nous ne tardons pas à apercevoir les grandes ruines de Karnak. Alors quittant l'avenue des sphinx, qui a plus d'un kilomètre, et laissant sur la gauche le temple de Khons et le superbe pylône de Ptolémée, nous nous dirigeons vers les portes de granit en longeant le lac desséché, en forme de fer à cheval, qui est encore orné, malgré les déprédations scientifiques, de deux cents statues de la déesse Pacht à tête de lionne,

déesse de l'amour et de la pourriture, être idéal qui symbolise à la fois la force qui crée et celle qui détruit...

Mais voilà que nos ânes ralentissent leur allure et se mettent à escalader, non sans difficulté, le mur du grand temple; les débris accumulés d'une brèche déjà ancienne facilitent cette ascension. Arrivés au sommet, nous ne prenons même pas le temps d'admirer cet amas de ruines colossales, ce *diluvium* de portiques, de statues, d'obélisques et de colonnes... Nos montures redescendent rapidement la brèche et reprennent leur galop à travers les colonnades monstrueuses.

Nous sommes dans l'intérieur du grand temple; grâce à l'ardeur de notre course, les bas-reliefs, les chapiteaux, les chambres sacrées et les colosses de porphyre passent à côté de nous comme des rêves. Nous allons toujours. Les portiques succèdent aux portiques, les obélisques suivent les obélisques, les colonnes forment des forêts que nous traversons d'un galop échevelé.

Tout d'un coup l'habitant de Luxor arrête son âne, et me dit:

— C'est ici!

Je descends et nous entrons dans un sanctuaire en granit rose qui est venu s'emboîter je ne sais comment dans un autre sanctuaire de grès dur de Silsileh, et qui paraît être une réduction de celui qui l'enveloppe.

Arrivé au fond du sanctuaire, dont les murs sont couverts d'inscriptions et de sujets religieux, mon guide tire de dessous ses vastes habits une pioche et se met à creuser dans le sable avec vigueur.

J'avais allumé une bougie et je ne tarde pas à voir sous la pioche, qui s'agite sans relâche, l'entrée d'un souterrain.

Lorsque le sable est suffisamment déblayé, nous nous

introduisons en rampant dans un couloir aboutissant à une chambre sépulcrale dont la momie a été enlevée.

Je sais que lorsqu'on enterrait un dignitaire égyptien, les assistants apportaient de nombreuses amulettes qu'ils déposaient dans le sable autour du tombeau...

— Cherchons! dit l'homme de Luxor.

Et chacun une bougie à la main, nous nous accroupissons et grattons le terrain avec nos ongles.

Nous ne tardons pas à trouver de nombreux débris de statuettes, des morceaux de bronze, des petites pierres taillées en forme de scarabée. Chez les anciens Egyptiens, le scarabée était l'image de l'âme, et ils en couvraient leurs momies en ayant soin de graver de pieuses inscriptions sur ces insectes de pierre.

Au bout d'une heure, j'ai ramassé près d'un kilo de ces antiquités. Je suis dans une véritable jubilation. C'est tout un musée que j'emporte.

Mon guide me fait observer que ces objets ont la plus grande valeur. Il me recommande de garder le secret sur son gîte aux amulettes, car le vice-roi ne badine pas sur cet article, et le commerce des objets pharaoniques est sévèrement interdit en Egypte.

On a compris que j'ai affaire à un braconnier d'antiquités qui, au lieu d'indiquer les bons postes aux perdreaux et les passages de bécasses, mène le touriste dans les terriers séculaires où gisent les raretés égyptologiques.

II.

De retour au Kaire, je m'empresse d'aller voir un collectionneur renommé pour son habileté en fait de choses égyptiennes. Avec grand soin j'étale devant lui mes richesses antiques, je les présente sous leur meilleur jour,

je les classe autant que possible pour les faire ressortir, j'essuie celles qui sont ternies, je souffle sur celles qui ont de la poussière. Puis quand tout est bien en ordre je lui demande d'un air indifférent,mais le cœur tout ému, ce que peut valoir un pareil trésor.

Le savant me regarde, puis abaisse ses yeux sur mes morceaux de pierre et de bronze, et finalement me jetant en plein visage un regard vif et ironique, il se met à sourire.

— Rien, me dit-il, absolument rien!

— Comment! ces débris que j'ai retirés moi-même d'un hypogée funéraire...

— Ces débris n'ont aucune valeur. C'est informe, brisé, massacré. Il est impossible de leur assigner ni une époque ni même un nom.

A ces mots je suis stupéfait.

Tout en parlant, le collectionneur frotte entre ses mains quelques-uns des scarabées de pierre, les considère, puis les rejette avec dédain.

Subitement sa figure s'illumine. Il saisit avec empressement sa loupe d'antiquaire et se rapprochant de la fenêtre il examine avec une certaine émotion.

— Vous avez là un scarabée fort curieux, me dit-il.

— Ah, bah!

— C'est un scarabée funéraire; vous avez dû le trouver dans un tombeau,

— Parbleu, je viens de vous le dire.

— Voyez-vous? il est sculpté des deux côtés et les élytres ne sont pas figurées.

— Hé bien, qu'est ce que cela prouve?

— D'un côté l'on a représenté un dieu accroupi, il a une tête d'oiseau et une palme à la main; c'est un péché ou une qualité, ce qui est la même chose. Lorsqu'un grand

personnage était mort, on lui faisait subir un interrogatoire auquel il ne répondait pas ordinairement; on lui disait: As-tu fait ceci, as-tu fait cela? C'était une confession négative. Pourtant si l'un des assistants pouvait prouver que le défunt eût commis un des quarante-deux péchés capitaux, on devait refuser la sépulture. Il y a des rois qui n'ont pas été enterrés à cause de cela... ou pour autre chose... ou du moins, on a trouvé leurs tombeaux vides et on en a conclu qu'il n'y avait jamais eu personne dedans. Ce petit dieu que vous voyez est un des quarante-deux péchés capitaux, ou mieux une des vertus qui correspondent à ces péchés. Vous comprenez? C'est très-clair.

Mon savant s'anime, je n'ose pas l'interrompre. Il est superbe.

— De l'autre côté, continue-t-il, nous avons cinq signes. Ils sont symboliques; ils doivent être symboliques, car s'ils étaient phonétiques, ils ne voudraient rien dire.

— Pardon, je ne comprends pas.

— Symbolique vient de symbole...

— Oui, je sais...

— Et phonétique vient de φονος, son; l'écriture phonétique se compose de signes qui ne représentent que des lettres ou des syllabes; c'est un rébus. Vous comprenez, c'est très-clair. Je disais donc que nous avions affaire à des caractères symboliques, un soleil, une barque, une guitare, un dieu avec une pioche (l'*ascia* des Romains), et un crocodile. Ce qui veut dire évidemment: *Soleil protecteur de la vérité et de l'harmonie contre les esprits inférieurs.*

— Evidemment.

— Or, cette formule toute royale indique que ce scarabée a été gravé pour un membre de la famille royale

de la dynastie des... Quelle dynastie cela peut-il bien représenter?

— Je ne pourrais pas trop vous dire.

— En examinant le style et l'orthographe je ne craindrais pas de faire remonter cela à la XIIe dynastie.

— Ne craignez pas, estimable savant. Va pour la XIIe dynastie.

— Après ça, peut-être que la XVIIIe...

— Non, j'aime mieux la XIIe, c'est plus ancien.

— Je crois bien, cela remonte à Abraham.

— Mon scarabée est du temps d'Abraham?

— Oui.

— Oh! que je vous embrasse!

Et jetant par la fenêtre tous les produits de mes fouilles, je me sauve, sans en demander davantage, muni de mon précieux scarabée.

Dans la rue, je rencontre le docteur S., qui se pique aussi d'être connaisseur. Je lui montre mon objet antique

— XIIe dynastie, dit-il en l'examinant.

— Vraiment, vous en êtes sûr?

— Eh, oui! toutes les fois qu'on n'a aucune preuve, on dit: XIIe dynastie, c'est une de celles qui ont le plus produit: on a une chance contre trente-trois de ne pas se tromper. Il y a trente-trois dynasties.

— C'est bon à savoir.

— Le scarabée est fort curieux, continue le docteur, car il a deux faces, d'un côté il a un dieu quelconque, et de l'autre cinq caractères phonétiques.

— Moi, je les crois symboliques.

— Du tout. Nous avons un soleil, une barque, une guitare, une déesse...

— Pardon, c'est un dieu.

— Une déesse et un crocodile; je néglige la barque,

qui n'est que le véhicule du soleil; je néglige la guitare, qui n'est que la confirmation du signe suivant; je néglige tout ce qui me gêne... et pourrait entraver l'explication, et je lis: RA, MA, SA *Ramsès!* C'est un cartouche royal.

— Ah! par exemple, je serais curieux de voir comment vous pouvez lire Ramsès dans tous ces signes.

— C'est bien simple. Le soleil s'appelle *ra*, tout le monde connaît Ammon-soleil, Ammon-ra; la déesse qui tient un fouet...

— C'est une pioche.

— La déesse qui tient un fouet est la déesse de la justice, *Thma*, dont les Grecs ont fait Thémis. Enfin, le crocodile s'appelle encore en arabe *Timsah*, ce qui nous fait bien *Ra-Thma-Timsah*, par contraction *Ra-ma-tsa*, et enfin, pour dire comme les Grecs, RAMSÈS.

III.

Une fois à Paris, je fais des empreintes exactes de mon scarabée, j'en envoie aux égyptologues de Berlin, à ceux de Londres, et je vais moi-même consulter un habile lecteur d'hiéroglyphes.

— Vous avez là un spécimen fort curieux, me dit le savant français.

— Oui, mais que signifient les caractères qui y sont tracés?

— Je ne sais pas.

A ces mots, mon étonnement est à son comble. Un savant qui ne sait pas! C'est inouï.

— Je ne sais pas, répond-il. Il ne faut pas croire que nous ayons le don de divination. A part une cinquantaine de signes dont la signification est bien établie, le reste n'est que problématique.

— Ah, bah!

— Pourtant, à force d'examiner, je reconnais d'un côté *Chons lunaire,* le second dieu de la trinité thébaine.

— Je pensais bien que vous ne resteriez pas court. Et de l'autre côté?

— Une prière quelconque adressée à la lune.

— Ou au soleil.

— Ou au soleil, répéta le savant.

Je n'aime pas le doute; aussi cette explication négative ne fait qu'exaspérer l'ardeur que j'ai de trouver la solution de ce problème hiéroglyphique.

C'est donc avec un grand mouvement de joie que quelques jours après je reçois deux lettres maculées de timbres étrangers. L'une vient de Londres, l'autre de Berlin.

Voici la première:

« Cher Monsieur,

« Votre scarabée est un chaton de bague qui a appartenu à un écrivain de la XIXe dynastie. D'un côté on voit Thot, le dieu de la littérature; il a une tête d'ibis et une plume à la main. De l'autre côté on lit très-facilement le nom de l'écrivain possesseur de ce joyau, il se nomme: NEFER-MERI, ce qui peut se traduire littéralement par « bon garçon » (good fellow).

« Lord Belbrelok, à qui je l'ai communiqué, vous en offre cinquante livres sterling.

« Agréez, etc, »

Voici la seconde lettre:

« Monsieur,

« Exemplaire unique! D'un côté le dieu Horus victorieux, une palme à la main; sa tête d'épervier est surmontée d'un disque solaire. Sur l'autre face on a gravé le cartouche royal d'un Pharaon tout-à-fait inconnu. Ce fait donne une grande valeur à votre scarabée. Il comble une lacune. Il jette un jour énorme sur la dynastie de ce monarque que je n'hésite pas à placer entre la XVe et la XVIe dynastie, pendant

la domination des Hycsos sur la basse Égypte.

Je vous demande l'autorisation de faire un ouvrage sur ce cartouche, dont la valeur historique est incontestable.

« Agréez, etc. »

Plus je reçois d'explications, plus la question s'embrouille.

Pour en finir je vais trouver un marchand de bric-à-brac. Ces gens-là sont souvent plus forts que tous les savants réunis.

— Ah, ah ! me dit le marchand en lorgnant ma petite pierre, c'est notre numéro 64.

— Qu'est-ce que c'est que votre numéro 64?

— Un scarabée de notre fabrication et que nous avons retiré du commerce, parce qu'il avait des fautes d'égyptien.

— C'est ça, vous allez me faire croire qu'un objet que j'ai trouvé moi-même au fond des ruines de Thèbes...

— Nous avons justement un correspondant à Luxor.

— Je n'en crois rien.

— Et même, je vous serai obligé de me le céder, car nous n'aimons pas laisser circuler de mauvais produits.

— Oui, je vous vois venir.

Alors le marchand, ouvrant tranquillement un tiroir, en tire une poignée de scarabées identiques au mien.

J'ai bien envie d'écrire à Lord Belbrelok.

Réflexion faite, je garde le produit de mes fouilles; il me servira à cacheter mes lettres et je dirai à qui voudra l'entendre que j'ai volé ce scarabée à Sésostris lui-même.

Émile Guimet.

LA VILLA DE MONCORIN.

Samuel Sorbière, médecin et philologue, qui a séjourné plusieurs fois à Lyon où il fut un des éditeurs des Œuvres de Gassendi, a décrit dans une lettre datée de cette ville, le 17 octobre 1657, La villa de Moncorin, située sur la paroisse d'Irigny. Cette lettre est adressée à Madame *** et j'en ai donné un extrait dans la livraison de la *France littéraire* du mois de novembre dernier; j'ignorais alors à qui elle était écrite, mais M. l'avocat Vachez, si versé dans la statistique de notre province, m'a tout récemment appris qu'une étude sur le château de Moncorin, due à la plume élégante et féconde de M. Aimé Vingtrinier, avait été insérée en février 1846, dans le tome 25me de la *Revue du Lyonnais*. Cette étude, qui remonte à vingt ans, avait échappé à mes recherches.

Quoi qu'il en soit, la belle villa de Moncorin (1) appartenait, quand Sorbière l'a décrite, à *Esther Wimar*, fille d'un marchand apothicaire citoyen de Lyon, qui l'avait apportée en dot à *Barthélemy Hervart*, banquier du cardinal Mazarin. Après la disgrâce de Fouquet, Hervart, qui avait prêté des sommes considérables à Louis XVI, fut nommé intendant et contrôleur général des finances, toutefois il mourut simple conseiller d'Etat en 1676; il avait eu deux fils et une fille de son union avec Esther Wimar. L'aîné, Jean-Antoine, paraît avoir été le possesseur de la majeure partie de l'immense fortune de son père ; il avait eu pour précepteur l'abbé Jacques Vergier, né à Lyon en 1657, qui habitait le magnifique hôtel qu'avait fait construire, à Paris, Barthélemy Hervart, rue de la Platière, sur la paroisse de Saint-Eustache. C'est dans cet hôtel que vint demeurer La Fontaine après la mort de madame de la Sablière, et qu'il y mourut le 13 avril 1695.

(1) M. Aimé Vingtrinier donne pour le nom latin de Moncorin, *Mons Corvinus*, et M. le baron Raverat, *Mons Corvorum* ; le grec ou le latin de la décadence pourraient nous offrir une étymologie qui serait plus rationnelle.

— Tout me porte à croire que le volume imprimé l'année suivante à Paris sous le titre d'*Œuvres posthumes de Monsieur de La Fontaine*, et dont la dédicace, au marquis de Sablé, est signée Ulrich, a été publié par madame Hervart; ce qui me conduit à faire cette conjecture, c'est que Mathieu Marais a dit, sous l'année 1691 de sa *Vie de La Fontaine*, que « les lettres en prose à madame Hervart sont mises « sous cette année, parce qu'il y est parlé de faits arrivés en ce temps (1) » . Or, ces lettres, dans toutes les éditions que j'ai pu consulter, portent pour adresse à madame Ulrich (2) laquelle, suivant toutes les probabilités, n'est autre que la femme de Jean Antoine Hervart, celui dont Vergier a fait l'épithalame vers 1686. Je pourrais en dire davantage, mais il me suffit d'avoir, en réparant une omission, signalé deux noms qui manquent au catalogue très-incomplet des Lyonnais dignes de mémoire.

A. PÉRICAUD.

(1) Voyez les Œuvres inédites de J. de La Fontaine recueillies par Paul Lacroix, p. 449, les *Œuvres* de Vergier, édition Cazin, tome 8, page 226 et 246 ; le La Fontaine de Walckenaer, Œuv. diverses, p. 582 ; Moreri et la Biogr. Didot, article HERVART, Voyez aussi, sur le voyage de La Fontaine à Lyon, mes *Notes et Documents*, année 1678 p. 45

(2) L'édition stéréotype d'Herhan, Paris 1804, porte pour adresse des deux lettres : à Madame *** »

EXPOSITION

DE

LA SOCIÉTÉ DES AMIS-DES-ARTS

A coup sûr il y a de fort bonnes choses à l'exposition de 1867, et pourtant dans la série des *salons* dus à la Société des Amis-des-Arts, celui-ci occupera un rang très-modeste et passera inaperçu. Non que les favoris du public fassent défaut ; on les retrouve à peu près tous présents à l'appel, mais n'apportant que de simples jetons de présence. En sortant de là on se dit : Nous avons déjà vu ces toiles ; ces procédés qui nous semblaient audacieux et nouveaux il y a dix ans nous sont connus et ne font plus sensation. Les peintres sont las ; ce qu'ils ont envoyé est bien, il nous faudrait du meilleur. Ce n'est pas malheureusement le goût seul que l'on consulte en venant voir le musée, on obéit plutôt à une curiosité fiévreuse qui veut des épices et des boissons alcooliques. Cela va de pair avec le roman et l'attente des cataclysmes politiques, il faut quelque chose d'émouvant, cet émouvant dût-il être absurde ou inique.

Il faut entrer cependant ; cette partie de mon programme n'est pas la plus difficile ; pour cinq sous on s'en tire ; il faut voir, premier obstacle, il neige au début, le soleil nous boude, une lumière blafarde tombe sur les peintures, les rend pâles, mornes, plates et lugubres ; il faut faire pour les lecteurs de la *Revue* une critique de ces peintures, ni trop longue, ni trop courte, ni trop acerbe, ni trop élogieuse. Il faut parler de tous. Parler de tous ! j'ai bien assez de buissons à traverser sur ma route sans donner encore dans le piége.

Et par lequel vais-je commencer ? Ordre alphabétique, ordre

chronologique, classifications par genre et espèces, autant de guides commodes pour la confection d'un article. Choisissons celui qui abrége, et groupant les sujets ayant entre eux quelques affinités, procédons comme un catalogue de Techener ou de feu Fontaine.

I. — THÉOLOGIE.

Mystiques. — Histoire religieuse. — Légendes. — Tableaux de piété.

Peu de choses en ce genre. Signalons le *Jérémie* de M. Nigote. Le prophète étend son bras vers Jérusalem, que l'on aperçoit dans le lointain, et semble livré à un profond désespoir. Son attitude est un peu forcée. Le nom de Jérémie et ses sublimes lamentations sont empreints d'une telle grandeur, que leurs élans ne semblent pas devoir se traduire par les gestes ordinaires des passions humaines. A part cette observation, la figure est noble, expressive, les raccourcis dénotent un dessinateur consciencieux, la couleur est solide sans tomber dans une exagération d'effet. Les fonds sont d'une disposition et d'un fini convenable pour expliquer le sujet sans absorber l'attention au détriment de la figure principale. L'autre tableau de M. Nigote appartient au genre anecdotique, moins important malgré la valeur historique des personnages parce qu'il exige un commentaire imprimé pour être compris. Il représente *Bossuet au lit de mort d'Henriette d'Angleterre*. L'un nuit à l'autre, ce sont deux trop grandes figures pour un petit cadre, l'artiste en les réduisant à cette dimension abandonne l'intérêt inhérent à de tels souvenirs et garde seulement la séduction d'un pinceau brillant et facile.

Une *Sainte femme*, par M. Belliveaux. Figure d'une beauté régulière et pleine de distinction ; expression profonde et vraie ; c'est la douleur qui croit et prie et non la contorsion d'un désespoir charnel. On pourrait désirer un peu plus de modelé surtout dans les vêtements ; la teinte uniforme et le dessin un peu lourd de la robe nuisent à cette tête remarquable.

Le *Golgotha*, tryptique, par M. Reverchon. C'est gigantesque et l'on ne peut le voir d'assez loin, ce qui le fait paraître lourd, d'un coloris noir et d'un dessin heurté. Le meilleur de ces trois

tableaux est celui de *Jésus portant sa croix*, mais pourquoi appeler cela un tryptique? Les tryptiques étaient, si je ne me trompe, des tablettes de bois ou d'ivoire de petites dimensions, où l'on inscrivait les noms des martyrs et qui se posaient sur l'autel; on peut en voir dans la plupart des cabinets d'antiquités. Ces tablettes, jointes par des charnières qui permettaient de les replier sur elles-mêmes, étaient très-ornées à l'extérieur. Quand il y en avait deux, c'était un dyptique; trois, un tryptique; un plus grand nombre, un polyptique. Le carton qui se met au milieu de l'autel et contient certaines intonations notées avec le canon de la messe, est une réminiscence des tryptiques et par conséquent doit être toujours en trois feuilles se repliant sur elles-mêmes comme à la Primatiale, et non d'un seul morceau encadré. Mais jamais, je crois, les grands tableaux à volets, comme la *descente de croix* de Rubens, n'ont eu ce nom.

Citons encore une *Visitation* de M. Doze, une *tête de Christ* de M. Danguin; *le mariage mystique de sainte Catherine*, de M. Baron, toile malheureusement dans un mauvais jour et par trop sombre, et passons au chapitre suivant.

II. — HISTOIRE.

Mythologie, histoire ancienne et moderne, histoire anecdotique. — Biographies. — Portraits. — Histoire naturelle. — Animaux. — Géographie. — Vues de villes, de monuments, de sites divers.

§ 1er. *Le jugement de Pâris*, copie d'un Rubens, par Mlle de Maussion. Bien réussie, malgré la difficulté que présente la peinture sur porcelaine.

Polyphème, par M. Domer. Dessin magistral. Quant au tableau tiré de l'histoire de Savoye, il faut remarquer que c'est un panneau décoratif dont la mise en scène et la couleur ne pourront être appréciés que lorsqu'il sera à sa place. Ici tout concourt à en amortir les contours et la couleur; il est difficile de se rendre compte *à priori* des effets combinés pour un endroit désigné et pour un ton général qui modifie le ton de la peinture.

Tableaux de batailles. On ne voit cette année que des épisodes,

des fragments de scènes détachées. Tout cela est fort estimable, mais ne s'élève pas à la hauteur de l'histoire. Passons.

Une matinée chez Barras, par M. Masse. Grande composition dans un petit cadre exécutée avec finesse. Tableau portrait, de même que la *Visite de l'empereur Alexandre à la Malmaison*, de M. Viger-Duvignau. Dans celui-ci on admire le fini extrême des costumes et des ameublements.

Les compagnes de Sapho. L'auteur a conservé l'anonyme, c'est une preuve de modestie, car le tableau est charmant.

§ 2. Le meilleur portrait, ne serait-ce pas un petit portrait d'homme, dans un cadre noir, de M. Bail, placé dans une embrasure de fenêtre? Il doit être frappant de ressemblance, portrait bonhomme, sans la moindre recherche de pose ni d'accessoires, et pourtant distingué dans sa simplicité. Couleur à la Teniers, relief puissant, harmonieuse gamme de tons un peu roux.

Ex æquo, je mettrais le portrait de M. Danguin, remarquable par le modelé, la souplesse et la vérité des carnations; cela vit, respire et va parler. Puis sur une ligne à peu près semblable celui de M. Hirsch, peinture sévère et puissante; celui de M. Chatigny (n° 189); celui de Mme Salles-Wagner (n° 676); les têtes d'enfants si correctement dessinées par M. Miciol, et un beau fusain de M. Sibuet.

Et la perle au milieu de tout cela? La tête de jeune fille de M. Landelle, gracieuse apparition, d'un coloris discret et vigoureux néanmoins, de contours suaves. Perle bien vite découverte sans qu'il ait été nécessaire de l'entourer d'une monture tapageuse.

§ 3. Des animaux, il y en a pour tous les goûts, chats, chiens, chevaux, oiseaux, poissons! On admire beaucoup les petits chats de Mme Ronner, d'autres aiment mieux son marchand de sable.

§ 4. Ici la foule est grande, c'est le genre facile à la portée de tous. On prend une boîte, on se plante devant une mare, un tronc d'arbre, une baraque vermoulue, on brosse, on brosse; avec quelque pratique d'atelier, quelque sentiment de la nature, on fait un paysage passable.

Ainsi tous font bien, en tant que leurs ouvrages ne sont que des études, des essais, une recherche des secrets de la lumière,

de l'air et des ombres. Chacun trouve une partie de ces secrets, très-peu les possèdent en entier et les font servir à rendre une idée ou un sentiment.

M. Allemand, qui nous rappelle la grande et savante manière de Ruysdael, expose cette année un *Crépuscule*, petite toile devant laquelle on s'accouderait des heures entières, pour rêver, pour fouiller ces replis de terrains, pour suivre la marche de ces nuages, pour se perdre dans les lointains à perte de vue, et encore est-elle dans une donnée tellement sombre que l'on perd son temps par les jours brumeux à vouloir l'interroger.

M. Appian a de superbes fusains. En peinture, j'admire sa *Vue de Chanaz*, effet de soir, qui réunit au *chic* d'exécution que possède cet artiste une teinte mélancolique et une scène intéressante.

M. Bellet du Poizat. Un soleil couchant, sujet complètement nul. Uu coin insignifiant du port d'Amsterdam. Touche brutale et dédaigneuse de tout fini; mais quelle vérité dans ces eaux, dans ce ciel si bien massé; ciel du nord, lourd et qui recèle la pluie; ciel véritable que l'on reconnaît.

Le brouillard d'automne de M. Ponthus-Cinier est un des plus importants par le choix du site et la correction du style. Il n'y a rien à reprendre, seulement si d'autres abusent du réalisme, M. Ponthus-Cinier s'en éloigne peut-être trop. M. Van Mœr, grand coloriste, n'a envoyé que des pochades. M. Gudin, il faut avoir vu ses marines il y a trente ans. M. Corot, une grande célébrité, se préoccupe peu de la soutenir à Lyon. Sa vue de la forêt de Fontainebleau est sans doute une étude ancienne exhumée d'un coin obscur de son atelier. Les arbres sont étudiés avec la conscience d'un peintre qui veut se rendre compte de leurs masses principales et de leur charpente, voilà tout; les terrains ne sont pas faits, il n'y a ni lumière, ni air, ni pittoresque. Les écoles belges et genevoises ont de bonnes pages, les deux de M. Keelhoff surtout. M. Fonville fils est en progrès, et s'il n'a pas encore la science de dessin et la main exercée de son père, du moins on doit reconnaître en lui plus d'observation et moins de tendances au genre décor. Encore un Belge, M. de Beul,

effet de soleil dans une basse-cour. Le *lac de Bagnols*, par M. Boulogne. Le nom de M. Chenu n'est pas inscrit pour la première fois sur le livret des Amis-des-Arts; s'il a eu peu de retentissement jusqu'à ce jour, il doit maintenant écarter la foule et se faire une place d'honneur, avec ses deux effets de matin et de nuit. Le matin c'est le quai de l'Hôpital, un brouillard transparent permet à peine de voir le monument et laisse les rayons du soleil levant éclairer de blancs reflets les galets du bas-port. La nuit, c'est une grande rue d'une ville quelconque, effet de stéréoscope ; au premier abord on ne voit qu'une teinte uniforme d'un bleu noirâtre et des points rouges. Un peu d'attention, isolons le tableau avec le creux de la main et l'illusion devient complète, plus forte encore que dans les fameux effets de nuit de M. Van Schendel. M. Girardon, le *Rhône à Arles*. M. Humbert a faibli. Une excellente marine c'est la vue des *Côtes d'Espagne* de M. Labor. Une touche fort légère, un coloris un peu bleuâtre comme celui de Joseph Vernet, un arrangement heureux des falaises et des vagues. M. Lortet, classé maintenant parmi les meilleurs, a un coloris plus chaud, plus de puissance et de vigueur dans ses terrains et ses feuillages. Il y a plusieurs manières de bien faire s'il n'y en a qu'une d'être parfait, et M. Papeleu excelle dans le genre sombre et austère, etc., etc.

J'en passe beaucoup, et que l'on ne me taxe pas d'injustice ou de partialité, il est vraiment impossible de donner ici un catalogue complet de tous les paysages qui se distinguent par quelques bonnes qualités. Ce serait vouloir rééditer le livret avec notes, faire un livre au lieu d'un article.

III. — SCIENCES.

Agriculture, fleurs et fruits.

Les peintres lyonnais sont passés maîtres dans cette spécialité, on les retrouve à peu près tous présents à l'appel. Les éloges qu'on leur a adressés les années précédentes, on peut les leur adresser encore.

M. Vollon, un vase de chrysanthèmes et de fruits sur un fond

noir ; de l'éclat et une certaine sécheresse, imitation réussie de la manière de Baptiste Monnoyer. Or, voici l'opinion d'un connaisseur sur cet artiste :

« Le plus habile peintre de fleurs du siècle de Louis XIV est sans contredit Jean-Baptiste Monnoyer dit Baptiste.....

« ..... Ayant manqué de cette observation qu'exigent les sciences naturelles, il est trop en arrière des connaissances auxquelles est parvenu le genre qu'il a traité.....

« Van-Huysum, au contraire, est un de ces hommes rares qui sut allier l'illusion à la plus profonde pénétration.....

« .....Il parvint à exprimer le caractère distinctif de chaque fleur, en imitant la fraîcheur et les grâces fugitives qu'elles reçoivent des caresses de l'aurore et de ses douces rosées. Or, Baptiste est bien éloigné d'avoir le charme qui fait aimer les tableaux de fleurs. »

(Gault de Saint-Germain : *Les trois siècles de la peinture en France.*)

L'école de Van-Huysum était dignement représentée par Saint-Jean. Ses collègues et ses élèves en ont continué la tradition jusqu'à un certain point en cherchant surtout à grouper les fleurs avec goût, en tenant compte de leurs formes et du contraste de leurs nuances, en s'attachant à rendre la transparence et la légèreté tout en ayant l'exactitude du botaniste, en leur donnant un intérêt par l'adjonction de quelque idée morale ou de quelque sentiment. Parmi ces maîtres il en est qui surent se frayer une autre voie et se montrer originaux, et cela sans abandonner la noblesse de la composition et le fini du travail ; d'autres inclinant vers le réalisme ont reproduit l'intensité des couleurs, leurs reflets, leurs ombres, et ils sont arrivés à de prodigieux résultats. A cette catégorie appartiennent les peintres dits de nature morte, qui peignent aussi volontiers un meuble ou un vase qu'une fleur ou un fruit ; tout cela n'est qu'un prétexte au clair-obscur et aux recherches du ton vrai. Parmi eux M. Carrey est passé maître ; on est étourdi de la puissance et de la magie de sa palette et de la vérité palpable des objets qu'il fait poser devant le spectateur.

Voici par exemple un pâté qui n'attend qu'un gourmet pour le finir, et des faïences à tenter tous les collectionneurs. M. Carrey a un rival cette année, M. Dupasquier, qui a traité une nature morte dans le même style, avec la même puissance et, je crois, plus de facilité ; son plat d'étain et ses oranges sont d'un modelé obtenus de prime à bord avec des touches larges et hardies. En regard, M. Dupasquier a comme contraste un vase de roses thé, un vrai bijou.

M. Lays, une petite toile. On y retrouve toutes les qualités de ce fidèle disciple de la grande école de Saint-Jean. On a pu voir exposée chez lui une grande composition destinée à Paris, la *Vierge aux roses*, roses de toutes sortes, fraîches, humides de rosée, enlaçant leurs rameaux autour d'une madone. Cette œuvre est capitale, et n'est-ce point une erreur des artistes que de lancer ce qu'ils font de mieux dans ce tohu-bohu de l'Exposition universelle ? Ils y seront perdus et noyés au milieu d'éléments disparates. Qui sait si la bimbeloterie, les vêtements confectionnés, les chiens peut-être, n'auront pas aux yeux de la foule incongrue plus d'attrait que les choses d'art ?

M. Pizzety brille comme toujours par la correction du dessin et une ordonnance magistrale; MM. Reignier et Maisiat, par la finesse des détails et le charme du coloris. Au rebours de tant d'autres, M. Sicard a deux pastels plus importants que ses précédents envois. Ce genre a moins d'éclat que la peinture à l'huile; je ne sais si pour la reproduction des fleurs et des fruits il n'est pas préférable, l'absence du miroitage inséparable du vernis, le moelleux des tons et des contours rendent bien mieux les gradations imperceptibles et infinies de la nature végétale, surtout quand le pastel est employé par une main exercée comme celle de M. Sicard.

Citons encore parmi les fleuristes émérites, MM. Lépagnez, Bruyas, Biétrix, Rivoire, Mmes Cherpin et Wagner.

IV. — BEAUX-ARTS.

Archéologie. — Architecture. — Sculpture. — Musique. — Art culinaire.

§ 1. — *Intérieur de la salle d'armes au musée de Cluny*, par M. Castiglione. Etourdissant par le nombre des pièces et le fini de leur exécution. C'est à prendre une loupe pour tout découvrir. Merveille d'un travail patient accompli avec dextérité.

Une boutique au moyen âge, par M. Chatigny. C'est bien peint, mais c'est plutôt une charge du moyen âge, que le moyen âge vrai.

Ruines de Pompeï, par M. La Volpe. Peinture chaude, assez archéologique pour intéresser, assez *paysage* pour plaire.

§ 2. — Cette section se compose d'un seul projet *d'une école de médecine à Lyon*. Trois concurrents sont en présence et me paraissent au fond avoir une valeur à peu près égale. Les plans, coupes et élévations attestent de bonnes études, mais le *mens divinior* de l'architecte n'y est pas. Les plans sont, je crois, bien conçus comme distribution. Il est inutile d'en parler, puisqu'il ne s'agit que d'un projet, sans exécution probable. Quant à l'aspect monumental, il est aussi bien parisien, anglais ou américain que lyonnais. C'est une transaction entre l'architecture classique et l'architecture industrielle. Ni grandiose dans les lignes générales, ni originalité dans la conception. Trop de vides et de petits corps détachés; les soubassements ne manquent pas de caractère; les toitures sont manquées et ne présentent ni la majesté de la terminaison horizontale des monuments méridionaux, ni le pittoresque et le tapage des grands jeux de combles de l'école française du XVIIe siècle. Les concurrents ont adopté ces malheureux toits de pavillons qui font fureur aujourd'hui, toits coniques surmontés d'une pyramide obtuse, juste-milieu que ne sauvent pas les ornements prétentieux de la ferblanterie des crêtes et des girouettes taillées à l'emporte-pièce.

Le défaut de ces façades tient aux influences d'une époque sans doctrines sûres, et non aux artistes, dont les dispositions sont paralysées par cette atonie intellectuelle. Il leur manque la puissance de la synthèse, ce que l'on nommait autrefois une *belle ordonnance*, c'est-à-dire l'ordre et la clarté dans la disposition de toutes les parties et leur fusion dans un ensemble harmonieux et approprié à la destination de l'édifice. La *belle ordonnance* semble un secret perdu ; on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les gravures qui représentent le nouvel Opéra en construction à Paris. Cela nous coûtera cher, et nous autres provinciaux pour lesquels il n'est pas fait, nous pourrions nous consoler en riant sous cape de ce dévergondage de lignes, de colonnes, d'ordres divers, de toitures de toutes formes, dômes, frontons, attiques; tout cela papillotant comme un décor. Et c'est peut-être avec une intention narquoise que l'architecte bâtit le dehors comme les machinistes bâtissent les palais de carton de l'intérieur. Une belle ordonnance, on peut en voir des exemples remarquables à Lyon : la façade de l'Hôtel-Dieu, sur le quai ; celle de l'église de Saint-Just, et celle de la maison Tolozan.

§ 3. — Ce n'est pas la peine d'en parler. Des bustes, des statuettes; il y a d'excellentes choses, mais tout cela est la monnaie de la statuaire véritable. M. Cubisole avait fait en ivoire une figure d'Eve, d'une beauté et d'une pureté de style antique. Elle est partie pour la grande Exposition.

§ 4. — Quatre ou cinq tableaux où figurent des pianos, des cors ou des guitares. — *Guy d'Arezzo*, de M. Jacquand, entouré d'enfants de chœur fort peu *liturgiques*, comme eût dit J. Bard, et dont les types ne rappellent guère le moyen âge.

§ 5. — Voir la liste des natures mortes et des animaux. Y ajouter des intérieurs de cuisine fort bien reproduits, de M. Bail, Chauche, Faivre, etc.

V. — BELLES LETTRES.

Poèmes. — Mélanges. — Facéties. — Polygraphes.

Orientale, par M. Diaz. Une belle dame quelconque magnifiquement habillée, peinture éclatante, *crânement tripotée* et *faite dans la pâte avec beaucoup de ragoût*..... Ouf !!

Quant aux deux enfants du même peintre, j'avoue qu'ils ne m'inspirent qu'une médiocre admiration. Je vois là des pâtés de blanc, de rose, de bleu de ciel; c'est un effet de kaléidoscope assez agréable.

Mendiant et *Bergère bretonne*, par M. Antigna. Mention honorable.

Pèlerinage dans la campagne de Rome, par M. Bertrand. On a singulièrement abusé des scènes et des costumes empruntés à l'Italie. N'importe, il y a là un élément des plus favorables à la peinture et l'on y revient toujours. Il me semble que ce pèlerinage n'est qu'une variante d'un pèlerinage déjà exposé par M. Bertrand. Un autre aspect, quelques détails différents, et comme toujours un style sage, raisonné et correct.

On admire beaucoup le *Corps de garde*, de M. Comte, et le *Bureau d'enrôlement*, de M. Ten-Kate, emprunté aussi aux faits et gestes des soudards.

Intérieurs à effet: en première ligne MM. Bail, Faverjon et Malaval. M. Bail, plus bourgeois, plus terre à terre, a poussé plus loin l'exactitude de reproduction appliquée aux objets les moins susceptibles d'être bien reproduits; en cela il s'éloigne tout à fait des Teniers, Ostade, G. Dow, des maîtres français, et de notre grand artiste Grobon. Ceux-ci avaient soin pour produire leurs séduisants effets, de choisir de vieux réduits, de vieux pots, de vieilles ferrailles, réunissant des gammes de ton adoucies et harmonisées par le temps. M. Bail, au contraire, prend l'intérieur moderne tel qu'il est, bête d'agencements, aux tons crus, faux et incertains, le costume de l'année, si ingrat et si trivial qu'il puisse être, le parquet à lames miroitantes, la persienne

verte, la chambre proprette et la cuisine désolante des villes modernes. Tout lui est bon ; il cherche les difficultés et les surmonte. Les œuvres des Flamands n'ont rien perdu; au contraire, n'est-il pas à craindre que celles de M. Bail ne soient bientôt démodées et que le peu de pittoresque des sujets ne finisse par nuire aux qualités du peintre ?

Un Changeur et une *étude*, par M. Gauthier. Début qui s'annonce d'une manière brillante. L'*étude*, simple tête de jeune fille, est d'une touche plus sûre, plus primesautière. Dans le *Changeur*, il y a plus d'efforts, et ils étaient nécessaires afin d'arriver à réaliser un type et donner une valeur suffisante à une grande toile. La tête est d'un bon caractère et les détails étudiés. Il faut féliciter M. Gauthier de ne pas avoir cédé à de trop fréquents exemples, en exposant comme *tableau* une simple pochade d'atelier.

De M. Salles, un portrait d'Italienne et un charmant petit poëme anacréontique intitulé : *Juniola*. Cet essaim de beautés est fort attrayant ; on pourrait néanmoins désirer plus de variété dans le galbe des figures, d'une correction un peu imaginaire et uniforme, mais cela est bien groupé et corrige comme un réactif salutaire les *laideurs* affectées de certaines écoles.

M. Guichard, professeur de l'école de Lyon, a fait jadis de grandes compositions, et il y a de sa part un grand désintéressement à n'exposer qu'une *bluette*, comme son *Far niente*, un joli enfant couché sur des fleurs.

Je mets l'*Enfant prodigue* de M. Tissot dans la classe des facéties et non dans celle des pièces historiques ou religieuses. En effet, il n'y a rien là d'historique, cet Enfant prodigue est tout bonnement un gandin du XIVe siècle. Quant à la partie morale et religieuse de la parabole, il n'en est pas question ; M. Tissot n'a trouvé en elle qu'un prétexte pour une imitation des vieux peintres ; imitation si exacte que l'on pourrait s'y méprendre chez un marchand de bric-à-brac. Il faut examiner un à un tous les personnages, tous les détails de cette architecture fantastique, pour apprécier le talent et la minutieuse recherche des poses, des airs de tête, des maisons bizarres, des costumes impossibles. Il y a

de tout : des singes, des chiens, des perroquets. En général, les expressions et les attitudes sont naturelles, et s'il n'y a pas de perspective aérienne, c'est le résultat d'un parti pris d'imiter le vieux, non seulement dans sa bonne naïveté, mais jusque dans ses défauts. J'en dirai autant de la couleur ; c'était bien l'occasion de chercher celle des Vénitiens de la grande époque, mais M. Tissot a préféré rester gris et terne, non par impuissance, mais pour donner un spécimen complet de l'enfance de l'art. Après avoir rendu un hommage mérité à ce tour de force, on se demande s'il n'est pas une mystification et quel est le but de cet étourdissant pastiche ? A quels principes d'esthétique peut-on le rattacher ? je ne le vois pas trop et c'est pour cela que je l'ai désigné comme une facétie. Après tout, celle-là est curieuse, amusante et même instructive. Je la mets bien au-dessus de celle de M. Biard, *Mon atelier*, sujet incompréhensible au premier abord et qui apparaît comme une grosse farce, quand on l'a bien compris. Sujet de lithographie dans le *Journal pour rire*, avec une légende gauloise au bas.

J'allais oublier M. Paul Saint-Jean, et cela avec la meilleure envie de lui consacrer quelques lignes élogieuses. *Rose*, tel est le titre qu'il a donné à une charmante figure de jeune fille assise, portrait ou fantaisie. La tête est irréprochable ; le coloris de l'ensemble, séduisant par sa douceur ; le bras droit me semble négligé et manquer de modelé et de précision.

VI. — SUPPLÉMENT, ARTICLES OMIS.

Quelques changements dans la distribution des tableaux m'ont fait découvrir ceux de M. Vernay. Je ne puis les passer sous silence, car M. Vernay a une manière à lui, manière bien tranchée qui a son bon côté et son côté faible. Il peint ce qu'il voit, comme il le voit, sans vouloir corriger l'âcreté de certaines couleurs, le disgracieux de certaines lignes, dans les sites peu choisis qu'il retrace. Il arrive ainsi à une vérité naïve, ayant son charme comme toute vérité, et malgré cela, trop brutale pour flatter les

regards. Il faut dans le paysage, non pas embellir la nature, qui est toujours assez belle par elle-même, mais choisir la nature vraie et non celle que la main de l'homme a gâtée en la faisant servir à ses besoins. Et puis la vérité ne doit pas exclure la pureté du dessin, au contraire, ni le fini relatif que chaque objet exige selon son plan : voilà quelles sont les qualités acquises de M. Vernay, et les qualités à acquérir pour être au premier rang.

J'aurais encore beaucoup d'oublis à réparer, et tant que j'y renonce. Mes yeux éblouis et lassés par le défilé de 810 objets d'art, se refusent au service ; je confesse mon impuissance et demande pardon d'avoir employé tant de pages pour dire si peu de choses.

L. MOREL DE VOLEINE.

LETTRE AU SUJET DE LA MOSAÏQUE

DU

PALAIS SAINT-PIERRE.

Lyon, le 4 février 1867.

A Monsieur le Directeur de la Revue du Lyonnais.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous me faites l'honneur de me demander quelques détails sur l'absence de la mosaïque dite du cirque, placée autrefois dans la troisième travée de la grande galerie de peinture.

Je me fais un plaisir de répondre à votre demande.

Lors de la démolition d'une partie de la façade latérale du Palais-des-Arts sur la rue de l'Impératrice, pour établir l'entrée principale du palais des Facultés des Sciences et des Lettres, il fut reconnu que les voûtes portant la mosaïque menaçaient de s'écrouler, étant privées de leur principal point d'appui. Il fallut donc s'empresser de déplacer ce monument précieux, et de le mettre en état de conservation. C'est ce qui a été fait avec tous les soins et les précautions nécessaires.

Mais lorsque les voûtes furent rétablies, on comprit qu'en replaçant la mosaïque du cirque au même lieu, on se sortait à tout jamais le moyen de mettre en lumière la célèbre mosaïque des *Gargattes* de Vienne (Isère), acquise par la ville en 1857. Sa dimension est plus de

dix mètres était un obstacle à ce qu'elle pût être placée dans une autre salle.

Cette grande mosaïque, d'un superbe travail, et peut-être la plus belle de toutes sous le rapport de l'art, sera un des riches ornements de notre grande galerie. Elle se compose de quarante-quatre médaillons variés, et d'un tableau représentant l'ivresse de Bacchus.

Quant à la mosaïque du cirque, qui, sous le rapport archéologique, est la plus précieuse et la plus importante, elle a sa place marquée dans la salle des statues antiques, au milieu de deux autres mosaïques fort remarquables. C'est là où le public pourra bientôt la retrouver.

Si ce placement a éprouvé quelque retard, il ne faut l'attribuer qu'aux dépenses excessives que nécessite le maniement de ces monuments.

La mosaïque qui décore le vestibule de l'escalier du palais des Facultés, rue de l'Impératrice, a été découverte il y a deux ans dans le bâtiment des Chazaux, montée Saint-Barthélemy ; elle est de quatrième ou cinquième ordre.

Les travaux qui se font actuellement de l'autre côté de la voie publique, vis-à-vis le bâtiment des Chazaux, ont mis au jour les restes d'une maison gallo-romaine. Ces restes consistent en quelques vestiges de murailles antiques, et un fort beau pavé de briques en *opus spicatum*. Les médailles (petit bronze) qui m'ont été apportées sont de l'époque de Constantin Ier.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.

RECTIFICATION

Dans l'histoire de l'établissement des Jésuites de Saint-Joseph, publiée par la *Revue du Lyonnais* du mois dernier, il est dit que: « cette maison, prise en location par l'administration *dans les pre-* « *mières années de ce siècle*, servit de prison jusque vers l'année 1832. » Il y a là une erreur: en effet, bien avant le commencement du XIXe siècle, les bâtiments de Saint-Joseph furent convertis en prison. Des lettres patentes du roi, du 5 mars 1767, reconnaissant la nécessité de reconstruire des prisons de Roanne, il fallut songer au transport des prisonniers dans un autre local. Alors des lettres patentes du 5 avril 1772, ordonnèrent de réparer les prisons de Saint-Joseph, et d'autres lettres, du 14 juilet 1773, prescrivirent le transport provisoire des détenus de Roanne dans ce nouvel asile pénitentiaire. (voir ma notice sur l'architecte Bugniet, *Revue du Lyonnais*, 2e série, tome 27, p. 23).

Le 9 septembre 1792, la populace ayant envahi le château de Pierre-Scize, y massacra plusieurs officiers du régiment *Royal-Pologne* et de là se porta dans les prisons de Roanne et de Saint-Joseph, où plusieurs assassinats eurent lieu. Plus tard, après le 9 thermidor, les passions réactionnaires ensanglantèrent de nouveau les prisons de la ville, parmi lesquelles se trouva celle de Saint-Joseph. (A GUILLON, *Hist. de la révolut. à Lyon.*)

P. S.-O.

CHRONIQUE LOCALE.

Qui sera timbré ? qui ne le sera pas ? Naturellement personne ne veut l'être, et la *Revue du Lyonnais* moins que tout autre ; on n'aime pas à s'entendre dire : « Tiens. il a son coup de marteau, » et une publication si savante serait peu flattée d'être traitée comme si elle publiait Rocambole. Eloignez de nous ce fléau, grand Dieu ! *sit ut est;* la *Revue* dit comme la blanche hermine de Florian :

Une tache me fait mourir.

Qu'elle reste donc pure et immaculée afin de vivre, quoique, suivant le *Courrier de Lyon*, son existence importe peu au monde, puisqu'elle ne s'occupe pas de politique. Merci du *peu*.

Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère.

Elle ne pèse pas le destin des États, non, mais elle instruit le présent par les leçons du passé.

Et souvent ces leçons valent bien un fromage.

— Des bruits qui forment le concert universel le plus grand, le plus fort, le plus puissant, est celui de l'ouverture de la Chambre; il domine tout comme le tonnerre au milieu de l'orage; puis vient, comme un grand vent, celui de l'Exposition universelle; c'est sonore et solennel Au-dessous, tout bas, comme ces mille murmures qui animent la forêt et qui s'élèvent de chaque pied d'arbre, de chaque buisson, gazouillent les voix qui partent de chaque cité; c'est chez nous l'Exposition des Amis-des-Arts, toujours fréquentée, les cours des Facultés assidûment suivis, les conférences du dimanche qui font prime, le concert annuel de la Fanfare lyonnaise dont le succès a montré quelle grande place cette institution tenait parmi nous, c'est le futur concert de l'Union chorale, c'est *Martha*, c'est le *Prophète*, c'est le Grand-Théâtre qui a retrouvé ses plus beaux jours, c'est un roi nègre qui joue Othello sur la scène des Célestins, c'est l'*Africaine* dont l'apparition prochaine émeut la ville, c'est la *Vie parisienne* dont la perpétuité tient plus au talent des acteurs qu'à celui des auteurs, c'est là-bas, dans un autre monde, un bal, une fête de nuit, une féerie sans exemple à Lyon, preuve évidente que nous sommes en carnaval, ce dont nombre de gens pourraient douter.

— On demande ce que deviennent les théâtres des Brotteaux et de la Guillotière?

— Plusieurs feuilles de la petite presse n'ont pas attendu les prochains événements pour disparaître. Le *Pitre* et le *Sapeur* n'existent plus.

— Un joli volume vient de paraître. La librairie Hachette a fait imprimer à Lyon les *Croquis égyptiens*, *journal d'un Touriste*, par M. Émile Guimet. Cette œuvre, écrite avec verve et gaîté, promène le lecteur à travers ce vieil empire des Pharaons que la civilisation envahit et dont l'Europe suit avec un si vif intérêt les destinées. L'auteur, en décrivant ces ruines célèbres, en rappelant les grands événements dont cette terre fut témoin, n'oublie jamais le petit grain de sel gaulois qui, en charmant le récit, maintient la sérénité sur le front du lecteur et le sourire sur ses lèvres.

— Nous avons sous les yeux un autre livre que la maison Pélagaud a mis récemment en vente, et qui, écrit à Grenoble, rappelle des contrées qui nous environnent. *La Vie de M. Rousselot*, par M. le chanoine Auvergne, ajoute plus d'une page à l'histoire de la Révolution. Né en Franche-Comté, proscrit, émigré, dès l'enfance, le jeune Rousselot parcourt la Suisse, l'Allemagne, la Russie; il revient en France; habite Briançon, le Bourg-d'Oisans, la Côte-Saint-André, et enfin Grenoble, où il meurt vicaire général. On ne peut suivre sans intérêt cette vie de labeurs et de vertus mêlée aux événements récents du diocèse. Son guide à travers l'Europe, l'illustre abbé de Lestranges, est mort en 1827 chez les Trappistines de Vaise; et son corps repose encore dans ce dernier et pieux asile.

— Un autre vénérable ecclésiastique du diocèse de Lyon a eu l'heureuse idée de faire l'histoire de son humble paroisse. La *Notice historique et descriptive sur la commune de Trèves, près Condrieu* (Rhône) est le fruit des longues veillées, quand la neige couvre les montagnes et que le froid retient prisonniers les pauvres habitants. Qui connaît mieux son pays que le pasteur? qui peut mieux que lui le décrire et rappeler les faits dont il a été témoin? Que de trésors sauvés, que de faits rappelés si l'exemple de M. l'abbé Chavanne était suivi! mœurs,

coutumes, productions, événements, M. le curé de Trèves a tout décrit avec affection, dévouement, amour, et il s'est mérité ainsi mieux que la reconnaissance de ses ouailles, il doit être profondément remercié des historiens.

M. Pierre Gras nous a envoyé des *Notes sur quelques blasons de la Diana*, guide précieux pour tous les visiteurs de la célèbre salle, et des *Observations sur l'ouvrage de M. Callet, intitulé : La Légende des Gagats*, critique piquante mais juste d'un livre où une imagination hardie cherchait à entraîner la science au-delà des limites qu'elle ne devait pas franchir.

— Le savant curé de Notre-Dame-de-Fontaines, l'auteur de l'*Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, M. l'abbé Christophe a été nommé, par décret du 25 janvier, chanoine titulaire de Saint-Jean de Lyon Le nouveau chanoine a été installé le 6 février. Nous nous réjouissons d'avoir à Lyon ce collaborateur aimé. Ce sont de nouvelles œuvres, de nouveaux travaux que cette position va donner à l'Église et à l'histoire.

— M. Potier, libraire à Paris, a publié, ces jours derniers, un ouvrage de M. Le Roux de Lincy sur la vie de Jean Grôlier et sur sa bibliothèque célèbre. Jean Grôlier naquit à Lyon en 1470. Une place de notre ville porte son nom.

— Le dernier volume du *Mémorial de l'Ain* publie un travail du plus haut intérêt sur les fouilles faites à Izernore. Au moment où les études historiques sont si en faveur, au moment où tous les esprits cherchent à remonter aux premiers âges de notre histoire, on est heureux de voir une plume autorisée comme celle de M. Jules Baux nous révéler les secrets du passé et nous initier à la vie et aux mœurs de nos pères. Les ouvriers de Nantua, dit M. Baux, sont dans l'admiration en voyant ces murs si habilement appareillés, ces angles si nets et si purs, ces ciments qui résistent à tous les efforts, et ils avouent ingénûment leur impuissance à faire aussi bien. Plus de trois cents médailles ont été trouvées dont plus de vingt appartiennent à l'époque celtique. Grâce aux érudits dévoués du département de l'Ain, Izernore va prendre, à côté d'Alésia, une des premières places dans les études qui ont pour objet de faire connaître ce que fut la Gaule avant la honteuse domination romaine.

— La Société d'architecture a mis au concours la question suivante : « Donner la biographie des principaux architectes lyonnais, à l'exception de ceux qui sont aujourd'hui vivants. Le premier prix consistera en une médaille d'or, plus une somme de 800 francs. Le deuxième prix consistera en une médaille d'or.

— Nous avions des Sociétés de savants, de littérateurs, de peintres, de musiciens, d'écuyers, de jardiniers, de protecteurs de l'enfance et des animaux, d'à peu près tout. Une seule lacune restait encore; c'était peu mais c'était trop. Aujourd'hui le vide est comblé et rien ne manque plus à notre bonheur. On vient d'organiser une Société de francs tireurs lyonnais. On a déjà des membres et un règlement; je pense un local et une caisse. Mais que vont-ils tirer? je me le demande !

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

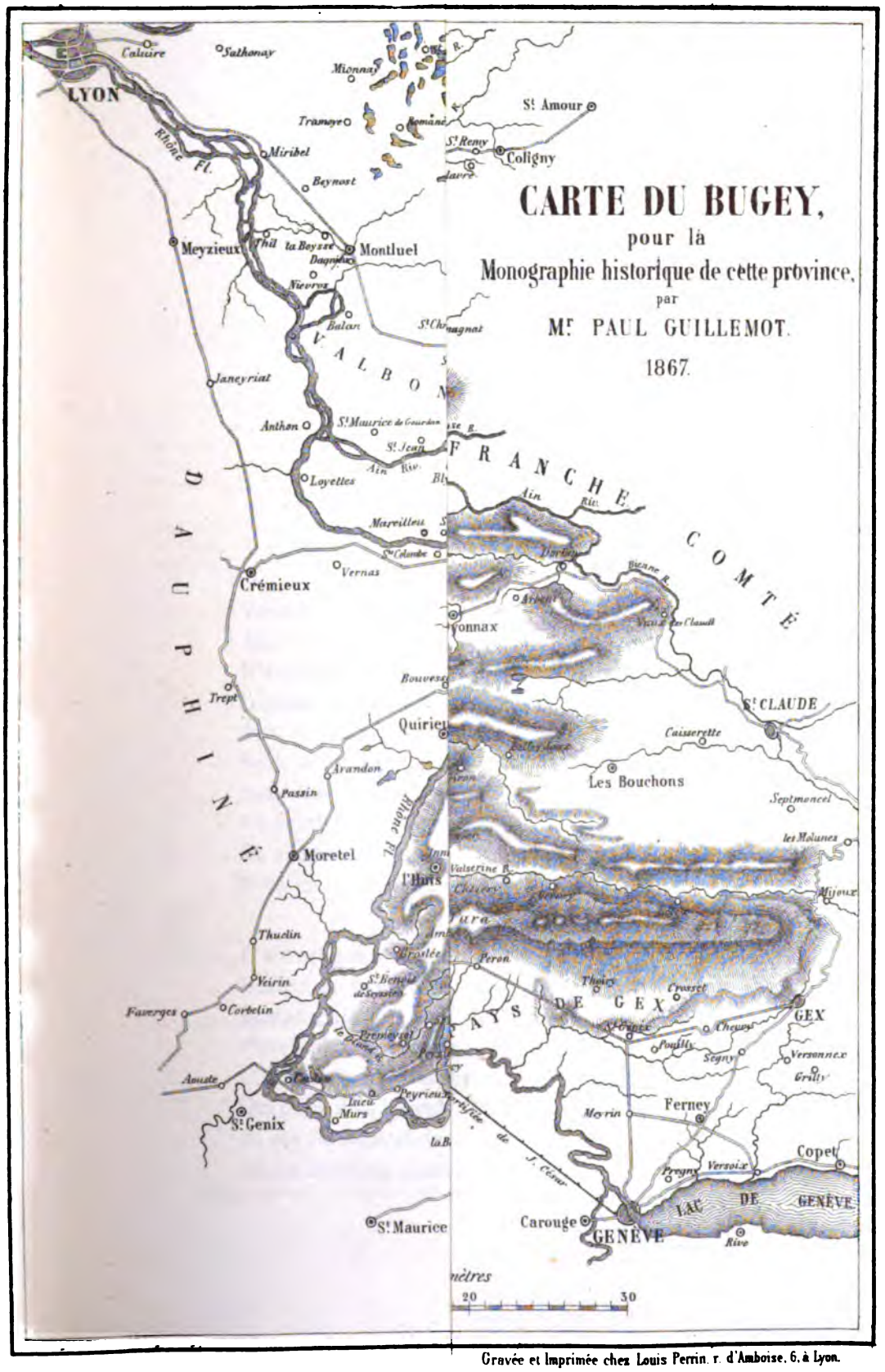

Gravée et Imprimée chez Louis Perrin, r. d'Amboise, 6, à Lyon.

POÉSIE.

LE POÈTE A SA FILLE.

—

A MADEMOISELLE MATHILDE FOULC

—

Voici le soleil qui s'incline
Aux bords pourprés de l'horizon ;
L'ombre descend sur la colline,
L'oiseau taît sa douce chanson.
Aux bois, aux champs tout est silence ;
Seul, le rameau qui se balance
Sous des baisers mystérieux,
Au bruit du ruisseau qui murmure,
En s'enfuyant sous la verdure,
Mêle un soupir harmonieux.

L'air est pur et la terre est belle !
Enfant, ne sens-tu pas ton cœur
Battre d'une force nouvelle
Pour s'élancer vers le Seigneur ?..
Oh ! ces campagnes, ces étoiles
Qui de la nuit percent les voiles,
Et ces parfums et ce ciel bleu,
Et ces lumières infinies,

Et ces sublimes harmonies
Elèvent l'âme jusqu'à Dieu !

Viens adorer, enfant, cette magnificence
Qui se révèle à tous en splendides bienfaits,
Ce Dieu dont l'astre au ciel proclame la puissance
Comme l'oiseau des champs et l'herbe des forêts,
Prête à la voix qui prie une oreille attentive ;
Et le cœur oppressé se relève soudain ;
L'azur renaît aux yeux de la douleur craintive,
Et l'orphelin se sent conduit sur le chemin !

Viens donc prier, enfant, la prière est si belle !
Laisse monter ton âme avec l'encens des fleurs ;
Fixe ton doux regard à la voûte éternelle,
Et dis un hymne à Dieu pour toutes les douleurs !
Si tu savais hélas ! ici-bas, que d'alarmes,
De tristesses au front et d'angoisses au cœur !
Si la prière, enfant, peut sécher quelques larmes,
Oh ! viens vite, à genoux implorer le Seigneur !

Prions pour la veuve troublée
Qui voit, sous un ciel triste et noir,
S'ouvrir sa route désolée
Sans un rayon, sans un espoir !
Pour le méchant au cœur infâme,
Qui pour le crime vend son âme,
Et boit à la coupe du fiel ;
Pour la jeune vierge timide
Qui porte sur son front candide
La douce auréole du ciel !

Prions, enfant, pour l'homme injuste
Qui foule à ses pieds l'équité ;

Pour le vieillard au front auguste
Qui touche au seuil éternité ;
Pour l'apôtre au mandat sublime
Qui va, franchissant toute cime,
Enseigner la paix et l'amour ;
Pour les heureux que tout convie
Aux délices de cette vie,
Et que Dieu frappe au dernier jour !

O ! mon enfant voile ta face !
Dans l'ombre j'entends des clameurs ;
C'est l'orgie infâme qui passe
Dépouillant toutes les pudeurs !
Prie, enfant, dans ton ignorance.
La prière de l'innocence
Est un parfum pour le pécheur :
Ah ! laisse donc ta voix si tendre
S'élever à Dieu pour défendre
Ces réprouvés du doigt vengeur !

Et quand ton chant d'amour, comme un parfum suave
Aura monté pour tous dans les brises du soir,
Enfant, tu songeras qu'il est un peuple esclave,
Qui languit ici-bas sans amis, sans espoir !
Et tu diras à Dieu dans l'élan de ton âme :
« Seigneur vous êtes bon, Seigneur vous êtes grand !
« Que votre droite, ô Dieu ! brise le joug infâme
« Rivé sur tant de fronts par la main du méchant ! »

Louis OPPEPIN.

TOUJOURS LES ARMOIRIES DE LYON

Réponse de M. Debombourg à M. Louis Réal.

A Monsieur Louis Réal.

Je vous remercie, Monsieur, de vos observations critiques sur ma lettre à M. Bonnet, relative aux armoiries de la ville, car elles me font connaître un défenseur de plus de la vérité héraldique. Si quelques idées ou opinions nous divisent, le fond reste pour nous le même, *respect du vrai et correction du faux.*

Quant à moi, je ne laisserai jamais passer l'occasion de signaler l'erreur qu'on a commise en mettant au pont Tilsitt un champ d'*azur* pour un champ de *gueules*. Ce sera pour moi un *delenda Carthago* tant que correction ne sera pas faite.

Cela dit, je réponds à votre critique.

I. — Vous vous demandez, Monsieur, s'il est bien sûr que le lion lyonnais existât au XIe siècle. Hé! pourquoi pas? puisque vous le faites apparaître 39 ans avant J.-C. Ne connaissez-vous pas la *chouette* d'Athènes, le *crocodile* de Nîmes, le *sanglier* gaulois; et si nos ancêtres sont allés à la croisade (ce serait impie de penser le contraire à l'égard d'une ville aussi religieuse que Lyon), est-ce que ces croisés n'ont pu avoir le lion pour bannière? Je crois même qu'ils n'ont pas dû avoir d'autre enseigne. « Les trois lions, D'OR, selon Géliot, pour Lyon-Bour-« gogne; DE SABLE, selon Ménestrier, pour le Lyonnais;

« D'ARGENT, comme il nous est resté, se perdent, *dit* « *M. Léon Charvet* (1), dans l'obscurité de ces siècles « éloignés. »

II. — Vous prétendez « que le lion du Chapitre a une signification toute différente de celle de la ville. » Et moi je pense que ces deux lions n'en font qu'un, et j'ai pour preuve de mon opinion celle du savant héraldiste et historien Ménestrier (2) qui dit : « Le Chapitre de Lyon, composé de chanoines comtes de Lyon, porte un lion et un griffon affrontés, pour marque de ses deux juridictions temporelle et spirituelle ; le lion est couronné d'une couronne de comte, *pour marque de leur dignité de comtes de Lyon.* »

Cette couronne au-dessus du lion n'est-elle pas le premier chef de nos armoiries ? Cela me paraît évident ; « et « le griffon, animal composé moitié aigle, moitié lion, « est le symbole des deux parties de cette ville, dont un « côté était de l'empire, qui a l'aigle pour symbole, et « l'autre était du royaume, dont les anciens comtes, qui « l'étaient aussi du Forez, avaient un *lion pour armoirie.* » Le P. Ménestrier nous apprend encore qu' « an- « ciennement le Chapitre faisait porter en ses proces- « sions, *outre la bannière d'un lion,* deux griffons. » D'après cela, permettez-moi, Monsieur, de ne pas partager votre idée que le lion était l'emblème du *Christ vainqueur, ecce vicit leo de tribu Juda.* Aussi M. Morel de Voleine, notre maître, a-t-il bien soin d'ajouter en note : « L'origine du lion du Chapitre est obscure et peut être multiple. »

(1) Monog. des Armoiries de Lyon, *Revue du Lyonnais*, 1860, tome XX, p. 398.

(2) *Méthode raisonnée du blason*, Lyon, in-12, 1750, p. 287.

L'idée naturelle qui vient à l'esprit que la couronne comtale du Chapitre était une espèce de chef commun à tous les comtes de Lyon, a fait dire à M. Charvet (1): « Il « n'y a pas lieu à s'étonner de ce que Lyon n'eut plus de « chef sous les archevêques dans ses armoiries; *il ne pou-* « *vait en changer avec chaque nouveau prélat* (2), et « ceux-ci n'avaient pas d'armes de communauté, du moins « à ma connaissance. Il n'y avait que le Chapitre qui en « eût, parce qu'il était corps, tandis que l'archevêque, le « seul maître réel, n'était qu'un. »

III. — Etes-vous bien sûr que le chef de gueules du premier empire « était contraire aux règles du blason, comme vous le dites? » M. Charvet n'est pas de votre avis, et il dit avec justesse, je crois: « C'est à tort que M H. Ley- « marie a cru qu'il y avait faute à placer un chef de « gueules sur un champ de même. Il n'y a pas là couleur « sur couleur; il n'y a que couture (3). Ce n'est pas gra- « cieux, il est vrai, mais c'est héraldique. »

IV. — L'opinion que le chef des armoiries de Lyon ait été d'abord *semé de fleurs de lis sans nombre*, que vous réfutez par les notes de M. de Voleine, se prouve pour moi de deux manières: 1° par la citation suivante du savant travail de M. Léon Charvet; 2° par vos propres expressions. M. Charvet dit: « Vraisemblablement, « c'est à cette époque de 1320 que remontent les armes « de Lyon: *De gueules, au lion armé et lampassé d'ar-* « *gent, sous le chef cousu de France*, lequel, jusqu'en « 1380, sous Charles VI, fut D'AZUR, SEMÉ DE FLEURS DE

(1) *Revue du Lyonnais*, id., p 398.

(2) M. Charvet, ainsi que moi, regarde le chef comme une pièce mobile selon les temps et les maîtres.

(3) Id., p. 479.

« LIS SANS NOMBRE. (1) » Vous-même, Monsieur, vous dites : « Au Palais de Justice, si le chef de l'écu, d'après « M. Debombourg, est *semé* au lieu d'être *chargé* de trois « fleurs de lis, c'est qu'on a peut-être eu l'intention de « rappeler de cette manière l'établissement de la justice « royale à Lyon à l'époque où CE CHEF ÉTAIT ENCORE EN « USAGE. » Or, si ce chef a été en usage, il a existé.

V. Dans la citation que vous faites de mon idée sur le *chef de sinople* à créer, j'ai dit : « qui de gueules serait de sinople (vert, couleur de l'Empereur), et non pas : vert, couleur *de la maison* de l'Empereur. Ces trois mots interpolés changent la discussion en donnant à mon idée un cachet de servilisme que je n'ai pas eue. Comme la fontaine des Brotteaux est un monument de gratitude, je n'ai eu en vue que le destinataire, *l'Empereur*, sans songer à sa maison, *à la livrée de sa gent domestique*, ni au chef qui ferait de nous *une nation de laquais ;* voilà de bien gros mots pour une minime affaire. Néanmoins, j'abandonne mon opinion si elle doit avoir de telles conséquences. Sur un cadeau fait à un particulier, on a soin de faire graver son chiffre, je pensais que pour l'Empereur l'apposition de *ses armes* au chef des armoiries de la fontaine représentait la même pensée, tout en différenciant le second empire du premier. Je soutiendrai toujours, malgré les règles héraldiques qui ont pu être violées, que le chef ne fait partie qu'*accidentellement* des vraies armes de Lyon, et que depuis 1312 il a été changé cinq fois et même six, en admettant la couronne comtale des chanoines comme l'embryon des chefs du blason lyonnais. M. L. Charvet, en parlant des étoiles de 1830, dit : « Les étoiles n'ont rien à faire dans le chef d'azur, et ce chef

(1) *Revue du Lyonnais*, t. XX, p. 400.

« lui-même, sans ses fleurs de lis, *n'étant plus le chef* « *du royaume*, ne signifie plus que nous en faisons par- « tie (1). » Par cette citation, l'on voit que M. L. Charvet donne au chef une origine différente de celle de l'écu avec son lion, qui reste toujours, tandis que le chef change et représente le pouvoir régnant, selon qu'on y met des fleurs de lis, des abeilles ou des étoiles; donc, en y mettant actuellement des aigles, on aura les armes de la *France impériale* et tout pourra s'arranger. Quant au mot *grimpant* que j'ai employé pour *rampant*, j'ai eu tort, et cela d'autant plus que M. Morel de Voleine avait déjà repris M. Martin-Daussigny sur cette mauvaise appellation héraldique (2). Mais que voulez-vous ? ce mot de *rampant*, appliqué à un beau lion qui se dresse sur ses deux pattes et tient fièrement un glaive, est tellement peu *réaliste* que vous-même, Monsieur, vous employez le mot *grimpant* dans votre critique, en conseillant à M. Bonnet « de « placer tout bonnement, sans tant de recherches, sur « l'écu de la statue, les anciennes et véritables armes de « la ville de Lyon..... de gueules, au lion *d'argent* GRIM- « PANT armé à dextre d'un glaive, etc., etc. » C'est bien le cas d'appliquer ce dicton *errare humanum est*, et toutes ces contradictions justifient bien le bon sens du conseil de M. Rolle, archiviste de la ville, qui m'écrit, à propos de notre querelle, qu'au lieu de disputer entre nous, nous devrions nous adresser à qui de droit. Or, comme cette lettre traite des fleurs de lis, permettez-moi, Monsieur, de vous la communiquer et surtout, si nous écrivons de nouveau sur les Armoiries de Lyon, que ce soit à M. le Sénateur, Préfet du Rhône, et à M. l'ingénieur en

(1) *Revue du Lyonnais*, t. XX, p. 486.

(2) *Revue du Lyonnais*, septembre 1866, p. 261.

chef des ponts et chaussées, pour les prier : M. le Sénateur, de régulariser nos armoiries si on ne veut plus de fleurs de lis, M. l'ingénieur en chef, de faire changer le champ d'azur des armoiries du pont Tilsitt en *champ de gueules*.

Agréez, Monsieur, etc.

Lettre à M. Debombourg sur les armoiries de la ville.

Lyon, le 29 janvier 1867.

Cher Monsieur DEBOMBOURG,

J'ai lu avec intérêt les réflexions que M. Louis Réal vient de publier, dans la *Revue du Lyonnais,* sur les Armoiries de Lyon. Je partage complètement sa manière de voir sur tous les points contenus dans son article. Seulement je me permettrai une rectification à l'endroit de la proposition qu'il émet au sujet de l'origine du chef aux trois fleurs de lis d'or.

Quant à vous personnellement, je vous prierai d'abord de me dire sur quelle preuve vous vous appuyez pour avancer que ce fut en 1320 que la commune prit pour armoirie *le lion lampassé sur champ de gueules*. La ville de Lyon pouvait, en effet, avoir adopté le lion rampant pour emblème, antérieurement à cette époque, non en qualité de commune mais pour caractériser son peuple, de même que Rome avait la *louve*, Athènes la *chouette*, etc. ; mais elle ne songea vraisemblablement pas à se fabriquer une armoirie dans les règles. Le sceau dont elle se servit jusqu'en 1380 (je n'en ai jamais rencontré d'autre sur les pièces postérieures à cette époque) n'était qu'un cachet gravé en creux et qu'on appliquait sur une couche de cire rouge. Il y en avait de trois modules diffé-

rents; le plus petit, qui servait aux actes courants, avait pour légende: SIGILLVM SECRETVM VNIVERSITATIS LVGDVNI ou LVGDVNENSIS, si vous aimez mieux. Mais ces cachets, quelle qu'en fût la grandeur, ne constituaient point des sceaux d'armes; ils n'étaient que de simples marques, comme le fait très-judicieusement observer M. Morel de Voleine. Je crois donc que, dans le courant du XIVe siècle, Lyon n'eut point d'armoirie peinte et que, même à la rigueur, les empreintes de ses sceaux peuvent ne pas être considérées comme une armoirie. Me trompé-je? Je l'ignore; mais cette opinion, si elle n'est pas complètement la vérité, n'offre rien du moins qui l'offusque. Plus tard il en fut autrement.

Passons à ce qui concerne M. Réal. Celui-ci ne pèche que par défaut d'information. Après avoir rappelé les circonstances de la réunion de la ville de Lyon à la couronne de France, M. Réal ajoute: « Cet événement avait une « haute importance politique, et les Lyonnais, pour en « perpétuer la mémoire, ajoutèrent à l'écu de leurs armes « un *chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*. Cet « écusson subsista ainsi, *sans changement*, pendant « toute la période monarchique, jusqu'en 1790, époque « à laquelle il disparut, etc. » Le *chef d'azur à trois fleurs de lis d'or* a aujourd'hui une origine authentique et beaucoup plus moderne. Voici, en effet, ce qu'on lit en tête d'un document de la fin du XVe siècle, sur la situation de la ville de Lyon, au point de vue des impositions levées pour le compte du roi *(Archives de la ville)*:

« L'an 14..., le Roy..., pour décorer sa ville de Lyon, « à laquelle il avoit donné *quatre* foires, l'exempta d'estre « taillable avec le plat pays de Lyon et la mit au nombre « de ses villes franches et, *en signe de ce, la décora en*

« *ses armes, y adjoustant un* CHEFZ, EN CHAMP D'AZUR...
« AVEC TROYS FLEURS DE LIZ D'OR, etc. »

Il est fait allusion ici au sceau ou *sigillum* de la ville, auquel, par extension et abusivement on donne le nom d'*armes*.

Ce mémoire, comme presque tous les documents du même genre, n'est ni signé, ni daté; mais il appartient évidemment à la fin du XVe siècle. La question d'armoirie n'est ici traitée qu'incidemment et pour servir seulement aux besoins de la cause que plaide le rédacteur de cette pièce; on remarque sans peine qu'il n'a en vue que les intérêts financiers de la commune, et qu'au sujet de l'autre question, il ne fait que rappeler ce que chacun savait alors. A la vérité la mémoire lui fait défaut pour le moment, et il ne peut citer ni la date à laquelle la commune reçut le complément de son armoirie, ni le nom du souverain qui concéda celui-là. Mais il s'agit évidemment du roi Louis XI, qui, par ses lettres patentes données à Acqs en Gascogne, au mois de mars 1462, accorda aux conseillers et habitants de Lyon *quatre foires* dans l'année, au lieu des trois qui leur avaient été octroyées par le roi Charles VII. Or, le passage cité plus haut dit formellement que ce fut après la concession de cette quatrième foire que le roi (qui est incontestablement Louis XI) donna à la commune la pièce héraldique qui figure en haut de son écusson. Dans tous les cas, l'addition du chef d'azur fleurdelisé à l'armoirie de la ville de Lyon est postérieure, de peu de jours peut-être, mais enfin elle est postérieure à la date de 1462. Cette addition n'a donc pas l'ancienneté que M. Réal lui attribue par une simple hypothèse.

Il ne me reste plus guère actuellement qu'à vous répéter, une fois pour toutes, ce que j'ai déjà proclamé en

maintes circonstances, notamment en pleine séance du *Comité d'histoire et d'archéologie*, savoir, qu'il y a huit ans, M. Gauthier et moi, nous reçûmes l'ordre de rédiger un mémoire historique sur les Armoiries de la ville de Lyon. M. le Sénateur Vaïsse transmit ce travail à Son Excellence le garde des sceaux, qui l'avait demandé. Quelles considérations avaient dicté cette démarche au ministre? Je l'ignore; mais ce que je sais bien, c'est que, si au lieu de nous livrer, comme nous le faisons (car, moi aussi, j'ai mis la main à la pâte, et récemment presque), à des débats sans fin, et de nous épuiser en discussions passionnées et stériles, nous nous adressions directement au ministre, par l'intermédiaire obligé du préfet, la question serait sur-le-champ résolue.

Il n'est qu'un seul tribunal qui soit compétent pour rendre des arrêts en fait de jurisprudence nobiliaire et d'art héraldique : c'est, personne ne l'ignore, le *Conseil du sceau des titres*, qui fonctionne sous l'autorité du ministre de la justice. Il est donc obligatoire, indispensable même, de recourir à lui en tout ce qui concerne la matière. D'après cela, on conçoit que sans l'intervention de cette juridiction aucune question relative aux armoiries ne saurait jouir du moindre crédit, et par conséquent recevoir la moindre application.

Agréez, mon cher Monsieur Debombourg, etc.

Fortuné ROLLE.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU FOREZ

—

Nous publions la suite de nos recherches et descriptions des anciens monuments héraldiques du Forez, dont l'impression a été commencée en 1866. Nous avions espéré pouvoir décrire cette année les vieux écussons de nos comtes de Forez, ceux de la royale maison de Bourbon qui leur ont succédé dans la souveraineté du pays; mais ces matières sont tellement considérables, et les armoiries si nombreuses, que nous avons pris la détermination, puisque nous n'avons pu leur donner la première place de ce recueil, de leur consacrer une partie spéciale de notre *Armorial archéologique du Forez*, qui sera le vrai titre de ces recherches.

Bourg-Argental, le 9 Janvier 1867.

ECUSSON DES BLACHON DE VILLEBŒUF.

L'azur à un dextrochère de carnation vêtu d'argent et d'or, tenant trois épis d'or posés en pal et en sautoir.

Les armes de cette famille stéphanoise se voient dans l'église de Notre-Dame de Saint-Etienne, à la clef de voûte

du premier arceau, côté gauche en partant du chœur, faisant face à celui des *Julien Chomat.*

Cet écusson porte la date de 1669, année qui suivit celle de la fondation de l'église. Il est entouré de lambrequins sans casque, comme c'était l'usage chez les bourgeois pour leurs armoiries. Les Blachon sont anciens à Saint-Etienne, d'après M. de la Tour-Varan ; leur origine est inconnue. Ce nom se trouve mentionné dans des actes très-reculés mais étrangers à la localité. Le premier connu auteur des sieurs de Villebœuf est Jean Blachon, marchand à Saint-Etienne-de-Furan, qui vivait en 1630. Il se maria deux fois et testa en 1670, eut plusieurs enfants, entre autres Thomas, l'aîné, et Jean, le second. Ce dernier épousa Jeanne Boyer et fut père d'Annet Blachon, conseiller du roi, maire perpétuel, juge civil, criminel et de police de la ville de Saint-Etienne et marquisat de Saint-Priest. Ce conseiller du roi épousa Antoinette Carrier. C'est sans doute pendant l'administration d'Annet que fut placé à Notre-Dame son écusson. D'Hozier enregistre les armes de ce maire telles qu'elles sont décrites plus haut. Sur un dessin qu'en donne M. de la Tour-Varan, on a figuré une espèce de vêtement mis sur le dextrochère ou bras qui ne figure pas dans cette sculpture.

Thomas, fils aîné de Jean, premier cité, fut père de Jean-Joseph Blachon, écuyer, sieur de Villebœuf, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage et sénéchaussée de Forez, vers 1702. Il s'était marié, en 1700, avec Claudine Courbon des Gaux. Les Blachon se sont alliés aux familles Palfuat de Besset, Mazenod, Bernon de la Bernarie, aujourd'hui de Rochetaillée, Courbon des Gaux, plus tard de Saint-Genest. La famille Blachon de Villebœuf est éteinte.

ECUSSON DES BOLLIOUD.

D'azur au chevron d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois besans d'or.

Les armes de la famille Bollioud de Saint-Jullien se trouvent à Bourg-Argental sur plusieurs belles bretagnes du dernier siècle, encore conservées dans leur ancienne maison-forte, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville. Les Bollioud ont joué un rôle trop important pour que nous les passions sous silence. Les armes qui sont reproduites sur ces bretagnes ont l'écu ovale, posé sur un gracieux cartouche surmonté d'une couronne de *marquis* ; elles ont pour support deux lions affrontés ; au bas, presque dans leurs pattes, se trouvent deux palmes mises en sautoir.

La famille Bollioud est originaire de l'ancienne ville de Bourg-Argental en Forez. Une tradition, que conservaient ceux de cette maison, la fait venir, en 1400, d'un gentilhomme de Picardie. Pernetti, dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, fait mention de cette tradition, mais n'affirme rien; quoi qu'il en soit, on les retrouve sans qualifications nobiliaires, à Bourg-Argental, en 1472. Auraient-ils dérogé? C'est ce que nous ignorons. L'histoire locale n'en dit rien; le premier connu est Pierre Bollioud, en latin, *Boulhoudi*. Il demeurait à Bourg-Argental, dans le XVe siècle, avec Marguerite sa femme, dont le nom est ignoré. Il eut pour fils Béranger Bollioud, qui fut pourvu, en 1488, de la charge importante de procureur d'office, en la châtellenie d'Argental, qu'il exerça jusqu'en 1522. On conservait, dans les archives de la grande maison principale, résidence de cette famille, une lettre d'Anne de France, adressée à Béranger, qui lui ordonnait de faire réparer la poutre dorée de la grande salle du château d'Argental. Il est encore fait mention de lui dans

une transaction du 3 mai 1463, entre Marguerite de Montchenu et les habitants de Bourg-Argental. Pierre, le premier dont il est fait mention, fut la souche de tous les Bollioud qui se sont répandus du Forez à Lyon, en Vivarez et en Dauphiné. Pernetti qualifie Pierre de procureur général de la reine dans le Forez; cet auteur seul lui donne ce titre pompeux.

Les nombreuses branches de cette ancienne famille furent anoblies à diverses époques, et ont porté des armes différentes. On voit Joseph Bollioud anobli pour services militaires, mais tué pendant la guerre de Franche-Comté. Noble Arnaud Bollioud, archer des gardes du corps, réduisit à l'obéissance du roi, le 23 mars 1594, le château d'Argental. Il est, d'après M. Seytre (1), la tige de la branche Bollioud de Mary. Des rameaux de cette nombreuse famille doivent leur noblesse à l'échevinage de la ville de Lyon; d'autres, à des charges de secrétaire du roi. Cette maison s'était si multipliée qu'il est difficile de se retrouver dans les généalogies que plusieurs auteurs, notamment d'Hozier, ont publiées.

Voici les principaux personnages qu'elle a donnés dans l'Eglise, l'épée ou la robe. Un Bollioud fut page de Monsieur, frère unique du roi; un autre, mousquetaire; un, garde du corps; plusieurs, capitaines de terre ou de mer, chevaliers de Saint-Louis, cinq conseillers à la Cour souveraine des Monnaies de Lyon et au présidial de la même ville. Neuf Bollioud eurent des charges dans ces corps, trois conseillers au Parlement de Dombes et un lieutenant-général

(1) C'est probablement la dernière fois que nous citerons l'abbé Seytre, auteur du manuscrit sur l'*Histoire de Bourg-Argental*, si souvent mentionnée dans nos pages publiées en 1866. Nous devons cette communication à M. et Mme Aynard de Courtivron. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements, pour leur gracieuse obligeance.

de cette principauté, qui fut aussi maître des requêtes de son Parlement; trois échevins de Lyon, de 1610 à 1678; plusieurs secrétaires du roi, dont deux au parlement de Piémont et chancellerie de Turin. Sous François Ier, un lieutenant général d'épée au bailliage de Bourg-Argental; un subdélégué général de l'intendant de Lyon, un receveur du clergé de France; et enfin, dans l'Eglise, un chanoine baron de Saint-Just, à Lyon. Il est probable que plusieurs cumulaient de ces charges. On voit par cette longue nomenclature la considération dont devait jouir cette famille. Voici maintenant le nom des terres et seigneuries qu'elle possédait et qui servaient souvent à distinguer les membres des différentes branches : de Mary, de Baumont, du Regard, de la Tour, du Crozet, des Granges, de Saint-Julien-Molin-Molette (terre qui donna son nom à la principale), de Bourg-Argental et d'Argental, de la Roche, de Fétan, de Changieu, de Tartara, de Brogieu, de Lamponil. Elle a pris alliance avec les maisons Palerne, Le Bon (1), de Sevenas, Charrier de la Barge, Alonëz de la Fayette, de Villars, de Mayol, de la Tour du Pin, de Voguë, de Serre, Olivier de Senozan. La branche aînée des Bollioud s'est éteinte au milieu du XVIIe siècle, celle des seigneurs de Saint-Jullien finit dans le XVIIIe; elle est aujourd'hui très-honorablement représentée par les Bellet de Tavernot de Saint-Trivier, qui descendent de Françoise Bollioud, mariée en 1731 avec Louis Bellet, seigneur de Tavernot et de Curis, chevalier d'honneur au parlement de Dombes.

(1) Les Le Bon étaient seigneurs de la Mayolière. Cette terre leur venait des Bollioud, qui en étaient eux-mêmes seigneurs en 1585, et qui très-probablement l'avaient eue par leur alliance avec les Mayol. (Voyez le *Dictionnaire des fiefs de l'ancienne France*).

ECUSSON DES JULLIEN.

De gueules, au pal d'argent, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or (aujourd'hui cette maison porte un lion d'or au lieu d'un soleil), le lion étant l'écu des Jullien, de Bourgogne, dont ceux du Forez se prétendent issus.

Les armes de la famille des Jullien, ou Julien, se voient dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Etienne; elles sont sculptées à la clef de voûte du premier arceau, à droite en partant du chœur. Cet écusson est d'assez grande dimension; il est timbré d'un casque, entouré de ses lambrequins, et posé de profil, ne montrant que trois grilles. Il doit être du XVIIe siècle, époque où les Jullien se sont fixés à Saint-Etienne, et où ils ont été pourvus de charges anoblissantes (1677). Le blason en question représente les armes primitives des Jullien telles qu'ils les portaient il y a près de deux siècles, avant la modification importante qu'on leur fit subir en remplaçant le soleil d'or du chef par le lion des armes des Jullien, de Bourgogne, qui était de même métal que le soleil, et en transformant le chef en un écu coupé. Nous n'avons pu trouver nulle part la date et la mention des lettres qui ont dû autoriser ce changement se rattachant, comme nous l'avons déjà dit, à l'ancienne tradition qui fait descendre les *Jullien-Chomat* d'un cadet de ceux de Bourgogne; du reste nous trouvons à une lettre de M. Jullien du Bessy, adressée à M. de Fogères, procureur du roi à Bourg-Argental, un cachet de cire rouge reproduisant très-exactement les armes de sa famille; telles qu'elles sont sculptées à l'église Notre-Dame, seulement le casque y est remplacé par une couronne de *comte*. Cette lettre est du du 7 janvier 1759, le sceau doit être du XVIIe siècle, ce qui prouve d'une ma-

nière irrécusable qu'il n'y a guère plus d'une centaine d'années qu'ils ont définitivement adopté le lion à la place du soleil. Ces variantes héraldiques ont induit en erreur M. d'Assier de Valenches dans son *Mémorial de Dombes*, en désignant N. Jullien-Chomat, secrétaire du roi au parlement de la principauté en 1680, comme étant d'une famille différente de celle des Jullien de Villeneuve citée dans le même ouvrage et dont un des membres était pourvu d'une charge de conseiller-secrétaire au même parlement, en 1677; et cependant M. de Jullien de Villeneuve fut appelé à faire partie de l'assemblée de la noblesse du Forez en 1789, comme petit-fils de Claude de Jullien, conseiller au parlement de Dombes en 1680. Le même sieur de Villeneuve y représentait le seigneur de Lupé, son allié. Ceci confirme ce que nous avons dit plus haut, et prouve que M. d'Assier a eu tort de désigner ce Jullien-Chomat sous le nom exclusif de Chomat, tandis qu'il est certain que ce personnage, qui portait les armes se voyant à Notre-Dame, est la souche de la famille de Jullien de Villeneuve (page 192 et 221, *Mémorial de Dombes*). Il est encore certain que ce nom de Chomat a été porté par les auteurs nobles ou anoblis de cette maison; leur venait-il d'une terre acquise, comme le dit l'*Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, ou d'une alliance avec la famille Chomat ou Chaumat, qui a donné son nom à la Chaumassière? Je pencherais pour cette version. Voilà une longue dissertation sur les armoiries de cette famille; nous ne nous permettrons pas de trancher ces si délicates questions d'origine et de changement ou modification d'écu, à défaut de documents authentiques qui n'existent pas à notre connaissance. Nous espérons qu'un jour la chose sera élucidée, et que nous aurons fait faire un pas à cette question, qui, quoique toute d'intérêt particulier et local, a le sien, puisqu'elle doit aider à décider en grande partie la question

d'origine d'une famille du Forez, que certains auteurs contestent, notamment M. de La Tour-Varan (page 313 du volume *Armorial et Généalogie*). Dans le supplément des *Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe-lès-Lyon*, attribué à Le Laboureur, il est parlé dans ces termes des Jullien, qui ont donné des moines à cette abbaye; à l'article des maisons nobles, il est dit: « *Jullien, maison de robe bien alliée mais de peu de durée,* « *par un sort commun et très-fréquent aux nouveaux no-* « *bles.* » Ce que dit Le Laboureur, qui vivait au XVIIe siècle, doit être l'historique de nos Jullien, étant sans contredit les plus considérables de ceux de ce nom de l'ancienne généralité de Lyon; mais il commet une erreur en les croyant éteints.

Dans les *Assemblées bailliagères du Forez en* 1789, M. d'Assier dit que les Jullien de Villeneuve se rattachaient à la famille de Bourgogne, mais il commet la même erreur que dans le *Mémorial de Dombes* en attribuant François de Jullien, conseiller-secrétaire au parlement de Dombes en 1677, aux Jullien du Viviers, qui ne semblent pas être de la même maison que les nôtres. M. de Valous, dans son *Rôle des familles nobles de la généralité de Lyon*, cite le secrétaire du roi comme l'auteur noble de la maison des Jullien de Villeneuve; il exerça sa charge, d'après le même auteur, de 1677 à 1698. Nous sommes loin de contester la descendance de cette famille avec l'ancienne maison des Jullien, de Bourgogne, qui a donné deux conseillers en son parlement dans le XVIe siècle: Edme Julien, conseiller clerc en 1516 et laïque en 1537, et Etienne Julien, conseiller laïque en 1524. La différence d'armoiries ne signifie rien; on voit dans les plus grandes maisons (et surtout chez elles) des variantes encore plus considérables que celles des armes des Jullien, du Forez. Cinq familles notables ont porté ce nom, dans l'ancien gouvernement de Lyon.

Si donc on remontait aux XIIIe et XIVe siècles, ne leur trouverait-on pas une commune origine? Il est probable que si, au moins pour celle du Forez, et il aurait été plus naturel que M. Jullien du Bessy, qui s'est tant occupé de son origine, ait cherché à se rattacher aux seigneurs de Ferlay, qui ont donné Laurent Jullien, chapelain de Saint-Jean, mort en 1380, que d'affirmer sa descendance bourguignonne. Noble Henri Jullien, seigneur de Férlay, était châtelain de Rive-de-Gier en 1445. Cette famille, originaire de Saint-Genis-les-Ollières, possédait encore, en 1457, le pré Regnault, dans la châtellenie de Sury-le-Comtal (Forez). Sans avoir la moindre prétention à refaire les degrés de cette volumineuse généalogie donnée par M. Jullien de Courcelles, qui, lui, se dit issu de ceux de Bourgogne et qui a voulu cependant, sous la Restauration, se rattacher à ceux du Forez, qui étaient à cette époque, par leurs alliances considérables, dans une position supérieure à la sienne, mon travail, en relatant tous ces faits, a pour but de mettre en lumière des documents presque inconnus jusqu'à ce jour et que de nouvelles recherches certainement compléteront. Il est bien difficile, lorsque l'on écrit l'histoire d'une famille dont le nom est si communément porté par tant de maisons du royaume, de ne pas commettre quelques erreurs surtout lorsque l'on se choque avec des généalogistes qui ont traité d'une manière opposée l'histoire de cette famille; les uns par une condescendance coupable, les autres avec l'esprit trop prévenu peut-être. Ainsi on trouve encore Claude-François Jullien, écuyer, et son fils, Jean-Marie Jullien, aussi écuyer, qui étaient l'un et l'autre lieutenant-général au bailliage de Bourg-Argental, dans le XVIIIe siècle. Se rattachent-ils aux Jullien de Villeneuve? Nous ne le pensons pas; cependant ils étaient qualifiés écuyers et avaient des charges importantes en Forez. Du reste, comme je l'ai déjà dit, la famille de Jullien de

Villeneuve est ancienne et bien alliée avec les maisons de Thomas, de Tréméolles de Barges, Parchas de Saint-Marc, de Mayol de Lupé, de Diennes, d'Arlos, de Ville, et, dans ce siècle, aux barons Dallemagne, Puy du Roseil et de Lille. Ils ont possédé en Forez les seigneuries de Vaux, de Villeneuve (près Firminy) vers 1725, et enfin le Bessy. Il sera curieux de terminer cet aperçu historique en rapportant sommairement une reconnaissance faite le 24 décembre 1711 par demoiselle Virginie de Tréméolles de Barges, veuve de Claude Julien Chaumat (Jullien Chomat), écuyer, conseiller-secrétaire de Son Altesse royale Monseigneur le duc du Maine en son pays de Dombes, habitant Saint-Etienne. Elle reconnaît être justiciable de Messire Pierre-Hector de Charpin, pour le domaine de Poy et le pré de la Posière dépendant de la rente de Feugerolles. Les Jullien, outre les magistrats que nous avons cités, ont encore donné des militaires, chevaliers de Saint-Louis. L'*Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, signale encore, à Saint-Etienne, une vieille sculpture *mutilée* des armes des Jullien; mais nous n'avons pu, malgré nos recherches, la découvrir.

De Lupé.

(*A continuer*).

LETTRE A M. MULSANT

A PROPOS DU MONT PILAT

Lyon, le 26 janvier 1867.

Monsieur,

Je vous avais promis, il y a déjà quelque temps, certaine étymologie du mont Pilat, le but récent de vos pérégrinations; ce pli vous la transmettra. Le désir de m'acquitter consciencieusement de ma promesse m'a fait différer ce travail plus que je n'aurais voulu. Je me reprocherais ce délai, s'il avait pu retarder la publication de votre voyage. Vos ouvrages, Monsieur, sont de ceux dont le lecteur retire à la fois du plaisir et de l'instruction; la coupe où vous lui versez la science a ses bords toujours humectés de miel recueilli sur l'Hybla, *Hyblæis in montibus*. Quant à ces pages, en vous les adressant, je leur souhaite d'accompagner les vôtres : elles auraient, si mes vœux sont exaucés, l'heureux sort de cette feuille buissonnière, qui fut, raconte Saâdi, prise pour une feuille de rose, parce qu'elle avait erré dans le vallon parmi les pétales odorants de la reine des fleurs.

Vienne donc notre étymologie.

J'appelais en commençant *Pilat* la montagne en ques-

tion, j'aurais pu dire aussi bien *Pilate*, car on trouve l'une et l'autre orthographe (1).

L'origine de cet appellatif est le sujet d'autant de débats que le siége d'Alise ou l'emplacement de la ville des Oxydraques. Mais *pileatus* « coiffé d'un bonnet (2) » réunit le plus grand nombre des suffrages. Vous êtes, Monsieur, trop au courant de l'histoire de la nature pour que j'aie la prétention de vous apprendre à quelle influence météorologique revient l'honneur de cette étymologie. Toutefois, je crois opportun de dire un mot du phénomène, ne serait-ce que pour faire voir le peu de fondement de son vocable.

Par certaines circonstances atmosphériques, dont vos regards savent pénétrer le mystère, les sommets du Canigou, du Puy-de-Dôme et de plusieurs autres montagnes ont le privilége de s'entourer d'un amas de nuées affectant une forme plus ou moins circulaire. Aux environs, le peuple, qui fait de ce nimbe momentané un pronostic de pluie, lui donne le nom de chapeau. « La montagne a son chapeau, » dit-il (3).

J'ai vu ce phénomène naître et se former. J'étais sur l'une des places de Clermont, place éminente et fort belle :

(1) Voir les *Dict. de géograph.* — Bouillet donne *Pilate* pour une partie du système des Cévennes et pour une chaîne des Alpes bernoises, entre Lucerne et Underwald ; la topographie forézienne *Pila*.

(2) *Pileus* signifie au propre le bonnet de laine ou de feutre dont on coiffait les esclaves qu'on affranchissait. Ce symbole d'émancipation, dit aussi « bonnet phrygien », couvre le chef de la déesse de la liberté sur les monnaies de la première république française ; par extension, ce terme s'applique au pétase ailé du fils de Maia.

(3) Une montagne célèbre, au cap de Bonne-Espérance, a le sommet taillé carrément et plane comme une table ; de là son nom. Aussi, lorsqu'elle se couronne de nuages, les gens du Cap, oublieux du sublime Adamastor qu'y avait aperçu Camoens, lui font-ils tout bonnement mettre la nappe (Babinet, *Etudes et Lectures*, etc., t. VII, p. 8).

on me fit remarquer dans le ciel de petites taches floconneuses, à demi-transparentes, et semblables à de légères fumées. Ces vapeurs accouraient de divers points de l'horizon, comme si quelque ange leur eût donné le mot d'ordre, vers le Puy-de-Dôme, le géant du groupe volcanique d'alentour. A peine arrivées, elles tournoyaient un instant autour de la haute cime, puis se fixaient pressées par l'afflux et condensées par la juxta-position de nouvelles arrivantes. Le chapeau se trouva bientôt fabriqué, noir, dense, opaque, chargé d'une averse. Je n'ai pas vu que de loin la surprenante fabrique : le lendemain ou le surlendemain, dans l'après-midi, je me suis trouvé au beau milieu de l'officine, en plein Puy-de-Dôme, et je me rappelle encore quelle pluie fine et glaciale me pénétrait la chair et les os, distillée par la coiffure du géant devenue un très-vulgaire brouillard. Je puis donc en parler avec la conscience d'un témoin oculaire, sinon avec l'autorité d'un juge compétent. Entièrement vôtre, celle-ci, Monsieur, vous appartient : elle s'exerce sur le domaine illimité d'Uranie, la muse divine de l'éternelle évolution des choses ; aussi m'empressé-je de retourner à mon humble question, c'est-à-dire à mon chapeau.

Ce chapeau n'est pas de date récente ; non moins âgé que la terre, il a laissé dans l'enchaînement des traditions un souvenir aussi vieux que les premiers humains groupés en société. C'est le « Jupiter assembleur de nuages » des épopées homériques. Ce Jupiter, vous vous en souvenez, a reçu de l'habile pinceau de Virgile une physionomie dont Buffon, Laplace ou Humboldt, ces grands peintres, n'auraient pas désavoué la ressemblance. On se croirait en face du Puy-de-Dôme, à l'heure solennelle où quelques-uns des enfants d'Eole procèdent à sa coiffure.

Hinc ad Tarpeiam sedem et Capitolia ducit.

. . . . . .

Quis deus? Incertum est. Habitat deus. Arcades ipsum
Credunt se vidisse Jovem, cum sœpè nigrantem
Œgida concuteret dextra, nimbosque cieret.

« Il le mène aux monts Tarpeius et Capitole..... Un dieu y fait son séjour. Quel dieu? on se le demande. Mais les Arcadiens prétendent y avoir vu Jupiter lui-même, bien des fois, comme il agitait sa noire égide et appelait les nuées pluvieuses. »

Virgile, *Æn.*, VIII.

Vous le voyez, Monsieur, le phénomène ne laisse pas d'avoir attiré de bonne heure l'attention des peuples; il est vrai que les vieux Ausoniens, à la place d'un pétase, y virent Jupiter, le dieu des espaces atmosphériques, d'accord en cela avec les Ioniens d'Homère qui croyaient y apercevoir Zéus, le roi du serein Olympe, avec les Aryas védiques qui s'imaginaient y entendre Indra, le maître sublime de la sphère étoilée, avec les Celtes enfin, nos aïeux, qui se flattaient d'y reconnaître les fantômes divinisés de leurs pères, ces *Laoch neulach* « héros vêtus de nuées » ou « tissus de météores » (1). Dans Ossian, le chef Nathos, près d'expirer, s'écrie:

Darthula, dans nos tours antiques,
Convie à tes banquets les filles des héros,
Et que leurs voix mélancoliques
Eternisent le nom du malheureux Nathos.
Mais plus heureux si la harpe sonore
Sous les doigts d'Ossian pleurait en mon honneur;
Mon ombre alors, errante au sein d'un météore,
S'enivrerait de joie et de bonheur.

Baour-Lormian, *Darthula*.

(1) Chez les Celtes d'Ossian, les âmes des ancêtres se manifestaient dans tous les phénomènes atmosphériques: les nimbes vaporeux des mon-

Après tout, que le phénomène se fasse bonnet ou chapeau, le miracle n'a rien qui doive surprendre. En ces siècles positifs où le voile adoré des illusions s'efface si tristement sur chaque chose, quel miracle incroyable cette récente métamorphose nous révèlerait-elle ? Oui,

> Quel miracle ? Jupin, qui revêt toute forme,
> Excessive ou petite, admirable ou difforme,
> Qui se fait or, poisson, aigle, cygne, taureau,
> Jupin ne peut-il pas se changer en chapeau ?

Quoi qu'il en soit, nos Ausoniens, qui possédaient *ab ovo* le terme *pileus*, auraient cru profaner une cime quelconque du site déjà sacré de la ville éternelle, en se la représentant affublée de leur bonnet au moment redoutable où s'y manifestait, éclatante et sévère, l'ire du puissant fils de Saturne.

Ce furent nos ancêtres du moyen-âge qui s'avisèrent les premiers de la métamorphose. Fils aînés des Celtes et leurs héritiers directs, ils en répudièrent, après l'avénement du christianisme, les dieux d'abord, les idiomes ensuite. Pour eux, le *Laoch neulach* devint la populaire coiffure dite en leur temps *capel* ou *chapel;* et cette expression, relativement moderne, n'assigne pas à la substitution plus de mille à douze cents ans d'âge. Puis, vinrent les étymologistes latinisants des XVIe et XVIIe siècles. Or, comme l'appellatif Pilat ou Pilate désignait l'une des cimes à chapeau, ces savants, dont quelques-uns sont illustres, crurent leur conscience engagée à le dériver de *pileatus* « enchaperonné, » sans faire attention que, hors et loin des dépendances de la langue latine, et de

tagnes, les nuages chargés d'électricité, les aurores boréales, les étoiles filantes, etc.

temps immémorial, il était générique de « sommet, » synonyme de « montagne. »

C'est ce que je vais vous démontrer, si vous le voulez bien.

Le terme *Pilat* forme deux syllabes: *pil*, l'initiale, *ate*, la terminale, celle-ci venant du gaëlique *aite*, région, endroit, l'*et*-um de *pomeretum*, *castanetum*, *Argiletum*, etc.

Identique au sanscrit *balh*, être grand, élevé, excédant la dimension ordinaire; au sémitique *phil* ou *pil*, toute chose élevée, un éléphant, par exemple ; au caucasien *pil*, montagne, cime, éléphant (1), notre initiale *pil* apporte avec elle le sens de « surpassant en grandeur ou hauteur; » ce que démontrent surabondamment ses congénères.

Chez les Grecs :

Πέλα, φέλα, macédon, roche éminente.

Πέλωρ, excessif, énorme, prodigieux, d'où le Πέλωρον, le *Pélore*, l'un des trois grands caps de la Sicile, l'Ἄκραν Πέλωριδα « extrémité prodigieuse » de Strabon (2).

Pélion, cette montagne fameuse qui, chargée du poids de l'Ossa, son voisin, servit d'escalier aux géants ligués contre les dieux, immortels buveurs de nectar:

> Mais le grand Jupiter, armant sa main puissante,
> Foudroya de leurs monts la menace effrayante,
> Et sous le poids d'Ossa haussé sur Pélion
> Il écrasa l'orgueil de leur rébellion.
>
> De Saint-Ange, *Métamorph.*, chap. 1.

Pallène, la plus occidentale des extrémités péninsulaires de la haute Chersonèse chalcidique.

(1) Andi : *bil*, *pil*, mont, éléphant; Ostiak : *pel*, *pelle*, cime. — Ossète : *pil*, éléphant (Klaproth, *Voyage au mont Caucase*, t. II, p. 301, 316, 481.)

(2) Le *Pélore* rappelle le *Bélour*, chaîne de l'Hindou-Kouch. Le suffixe *or*, *our* répond au cymr. *awr*.

Chez les Latins :

Palatium et *Palantium*, le *Palatin*, le mont à jamais célèbre où furent bâtis des plus beaux hexamètres du monde la divine Pallantée, *nobile Pallanteum*, et la royale cabane du bon Evandre, *tecta pauperis Evandri* (1).

Chez les Celtes cymris :

Bal, plur. *balaoz* et *baloz*, éminence, avancement, montagne terminée en pointe.

Bala, plur. *balaon*, tout ce qui excède, saillie, proéminence, rejeton, pousse de plante, d'où *balon* et *ballon*, montagne pyramidale, cime en pain de sucre, dans la chaîne des Vosges (2).

Donc, sous les formes diverses *pil*, *pel*, *bal*, *pal*, l'élément initial du mont Pilat sonne « montagne à sommet plus élevé ou plus aigu que les sommets environnants ». Vous revenez, Monsieur, de cette branche des Cévennes ; vous êtes plus que moi, qui ne l'ai pas vue, à même de savoir si mon étymologie s'accorde avec la nature. J'ose le croire.

Vous allez me demander sans doute pourquoi le nom de certaines montagnes, dans notre vieille Europe, s'est plutôt revêtu de la forme sémitique *pil* que des formes aryennes *bal*, *pal*, etc. Ah ! j'attendais votre question, ma réponse à la main : prêtez-moi donc un peu d'attention encore. Le peuple, quel qu'il soit, qui laissa ce pil ou phil comme une marque ineffaçable de son

(1) Sur *Palatium* et *Palantium*, v. M. le duc de Luynes en son *Nummus de Servius Tullius*, p. 17, édit. Ce sont, au surplus, deux formes d'un même nom amenées par les suffixes *ate* et *ant* ou *anta*, indo-européens l'un et l'autre.

(2) Dans *Pélion*, *ballon*, le suffixe *on* n'est qu'une différence de prononciation des suffixes indo-européens *ana*, *an*, *ain*.

passage en Gaule, eut une de ses stations primitives non loin du Taurus et du Caucase, à l'ouest des grands empires araméens du bassin de l'Euphrate et du Tigre ; et sa langue, alors, reçut l'appellatif de « montagne » usité dans ces empires, en même temps que beaucoup d'autres appellatifs des façons d'être de la nature extérieure. N'est-ce pas de cette manière que les établissements français de l'Algérie infusent, dans les idiomes indigènes de cette ancienne régence, une foule de termes appartenant à notre langue ?

Quant à vous détailler, par le menu, le nom et l'origine du peuple dont je parle, ce serait, je le crains, étendre outre mesure cette dissertation déjà passablement longue. Trouvez bon que je me dispense de la besogne. Aussi bien, dois-je, si Dieu le permet, la reprendre autre part. Puis, cette recherche des problèmes les plus barbus de la science étymologique a je ne sais quoi de sérieux et d'austère, qui pourrait effaroucher beaucoup de vos lecteurs et surtout de vos lectrices peu familiarisés, ce que j'excuse du reste, avec les graves études de Bochart et de Bopp, de Grimm et de Burnouf. Ne les effarouchons donc point: n'a pas qui veut, Monsieur, des lecteurs et surtout des lectrices. Parlons plutôt de ce qui les charme et les attire: de vos *Lettres à Julie*, par exemple. Mais que dirai-je de ce poétique prélude d'une œuvre immense, qui ne soit dans la pensée de tous ?

Doué de la jeune vieillesse de Buffon, lorsqu'il dictait ses Epoques de la nature, vous menez un labeur digne d'Hercule et pour la grandeur et pour l'utilité: cette œuvre entomologique que rien n'interrompt ni n'arrête. Vous nous donnez là, Monsieur, non-seulement la description, mais aussi l'histoire d'un monde ignoré de la plupart d'entre nous, êtres frivoles que nous sommes !

De la description, je ne dirai rien, un profane ne peut qu'en médire; pour l'histoire, c'est autre chose : je l'ai lue, relue, méditée (1).

Combien miraculeuse, combien profitable est votre science! Autour de nous, sous nos pas, au-dessus de nos têtes, dans nos ruisseaux, au fond de nos sources, à même nos champs, nos prés, nos jardins, nos appartements, nos habits, nos meubles, vit, se développe, s'agite et se renouvelle une multitude incroyable, diverse, féconde, parée de la beauté des fleurs, de l'éclat de l'aurore, de la splendeur du jour, ou forcée d'endosser l'aspect des feuilles que la bise dessèche, des débris que l'âge déshonore; multitude qui, comme nous, a ses amours, ses sympathies, ses guerres, ses combats, ses conquêtes et (qui le croirait?) ses annexions : témoin ce royaume des pucerons que s'annexe, l'été durant, l'empire des fourmis parcimonieuses.

O merveille des merveilles! Ces faits et gestes qui nous prennent à nous des siècles et des décades, ne lui prennent à elle que des jours, des mois, une saison! Elle y consacre pourtant le cours de plusieurs existences. Hélas! mieux rétribuée que notre espèce, elle jouit de la faculté de parcourir deux, trois et quelquefois quatre degrés d'une métempsycose. Tel qui, parmi ce peuple, éclôt et nage au milieu des eaux, rival un instant de l'ablette, revit dans les airs, habillé comme un colibri,

(1) Une autorité compétente, M. L. Perris, l'un de vos plus savants collègues, disait avant moi de cette histoire : « Ce que j'ai lu de plus remarquable en fait de généralités sur cette grande famille (les Lamellicornes), c'est l'introduction de l'ouvrage de M. Mulsant.... Il est impossible de faire preuve, à la fois, de plus d'habileté et d'élégance comme écrivain, de plus de science comme entomologiste. » (*Annal. de la Société entomolog. de France*, Sér. III, tom. 2, pag. 106).

ou pimpant comme une fauvette. Mais je m'arrête et vous laisse parler, car vous discourez de ces infiniment petits comme en eût discouru Bernardin de Saint-Pierre, notre maître.

« Quelques insectes destinés à n'avoir d'ailes à aucune époque de leur vie ne sont sujets qu'à des *mues* et conservent ainsi jusqu'à la fin la figure qu'ils ont à leur naissance. Mais tous les autres, outre les changements de peau, éprouvent des transformations parfois si remarquables, qu'on leur a donné le nom de *métamorphoses*. Ils passent, au sortir de l'œuf, par trois états distincts, c'est-à-dire se montrent sous la forme de *larve*, de *nymphe* et d'*insecte parfait*. En revêtant la dernière livrée, l'insecte est encore dans un certain état de mollesse; ses ailes sont chiffonnées et incapables de le soutenir dans l'atmosphère, mais l'air en s'introduisant dans les trachées développe ces organes; il dessèche ses téguments; ceux-ci se parent peu à peu des couleurs qu'ils doivent avoir, et bientôt l'animal est prêt à jouir des moments les plus brillants de son existence. Ces moments ont en général peu de durée. Il semble n'arriver à ce terme que pour assurer le sort de ses descendants et perpétuer par eux l'action qu'il exerçait dans l'économie de la nature. Quand ce but est rempli, il ne tarde pas à périr (1). »

Ainsi change, ainsi passe ce peuple innumérable; mais, dans ce prompt changement, dans ce bref passage, il nous laisse ou des témoignages d'affection ou des preuves de malveillance. Si quelques-uns des siens, acharnés à notre perte, rongent nos plantes, se font des magasins aux dépens de nos greniers, se creusent des routes à travers nos étoffes, s'attaquent à nos fruits et souvent à nos personnes, quel-

(1) Cours élémentaire d'histoire naturelle, Zoologie, 1858, 276,

ques autres, prenant il est vrai nos intérêts à cœur, se font pour nous apothicaires laborieux, chimistes consommés, teinturiers habiles, ou se chargent, édiles prévoyants, de nettoyer notre séjour.

« Parmi ceux, poursuivez-vous dans votre beau langage, parmi ceux que leur genre de vie fait nommer *Coprophages*, quelques-uns comme les Trogidiens, s'attachent parfois aux restes desséchés des substances animales ; la mission des autres est généralement de faire disparaître les matières excrémentielles ou stercorales. Ces petits vidangeurs ne remplissent pas tous de la même manière le rôle confié à leur zèle. Les Copriens, par exemple, plus délicats ou plus recherchés dans leurs goûts, en raison de l'état membraneux de leurs mandibules, trouvent dans les mucosités ou dans les autres parties les moins consistantes ou les plus fluides, une nourriture appropriée à la faiblesse de leurs principaux organes masticateurs. Là, toutefois, ne se bornent pas leurs utiles services ; plusieurs d'entre eux forment, avec les déjections sordides au sein desquelles ils vivent, des sortes de petites boules qu'ils conduisent et enterrent au loin, soit pour y déposer le germe de leurs descendants, soit uniquement, d'autres fois, pour remplir le but providentiel de leur création, celui de délivrer la surface du sol des immondices qui la souillent (1). »

Bien mieux, les plus industrieuses de ces frêles organisations tiennent manufacture des substances textiles, la gloire et l'orgueil de nos costumes. Celles-là, dès que l'heure sonne au timbre invisible que l'ordonnateur souverain leur départ à l'état de nymphe, ourdissent en hâte les parois de la cellule discrète où se doit opérer la

(1) *Histoire naturelle des coléoptères de France*, LAMELLICORNES, 23.

transition de la vie obscure à la destinée resplendissante :

> La nymphe s'enferme avec joie
> Dans ce tombeau d'or et de soie
> Qui la voile aux profanes yeux,
> Certaine que ses nobles veilles
> Enrichiront de leurs merveilles
> Les rois, les belles et les dieux.
>
> Lebrun, *Od.*, III.

Vos travaux à la main, Monsieur, je puis connaître, je puis distinguer, je puis éviter ou chercher dans les foules de ces générations infimes mes amis et mes ennemis, mes partisans et mes adversaires. Nul n'échappe à vos regards, nul à vos attentions; vous savez où celui-là se fourre, où celui-ci se retire ; quelles ruses l'un emploie, et quels outils l'autre. Rien ne vous échappe : mœurs, habitudes, distinctions, ressemblances, vous remarquez tout, vous prévenez de tout. Théophraste, Labruyère, Duclos ont-ils mieux disserté sur le compte des humains que vous sur celui des insectes, en ce passage?

« Arrivés à leur état complet de liberté dans la dernière période de leur existence, les Lamellicornes ont des destinées bien différentes : ils semblent reproduire le tableau bigarré de l'inégalité des rangs dans la vie humaine. Les uns, comme des parias, incapables de s'élever au-dessus de la condition obscure dans laquelle ils ont passé leurs premiers jours, restent condamnés jusqu'à la fin de leur vie à la nourriture la plus vile, aux fonctions les plus dégoûtantes. Analogues, au contraire, à nos heureux du siècle, ceux qui occupent l'extrémité opposée de cette échelle sociale, après avoir échappé aux misères communes à l'enfance, se trouvent parés de vêtements somp-

(1) Id., ibid., et 24.

tueux, et n'ont plus qu'à jouir, au sein des fleurs, de toutes les délices que la terre peut leur offrir (1). »

Mais, et ce ne sera pas la moindre de vos gloires, vous ne cherchez pas, à l'aide de votre science, à nous enlever l'intervention d'une intelligence éternelle. Cette Providence éclate à vos yeux dans les moins apparentes de ses œuvres, et votre loupe et votre scalpel nous la font voir aussi prévoyante, aussi merveilleuse dans les mille facettes de l'œil d'un papillon que dans les nobles facultés dont elle a doté la famille des hommes, « le but, la main de la Providence, » vous plaisez-vous à dire.

Continuez donc! S'il nous est permis à nous, chercheurs de noms antiques, de deviner celui que portait le Pilat chez les hôtes primitifs de la Gaule, il vous est donné à vous de savoir le rôle que ce haut sommet remplit dans la création, et de n'être ignorant d'aucune des peuplades entomologiques de qui, depuis son apparition, il est la changeante et perdurable patrie. En vous lisant, Horace, cet autre de nos maîtres, vous appliquerait plus d'une fois, je me l'imagine, son immortel arrêt:

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma profonde et bien sincère estime.

A. PÉAN.

JACQUES DE VINTIMILLE

SUITE (1).

Qui ne la connaît, cette douloureuse, cette sanglante histoire des discordes civiles qui ont déchiré notre patrie pendant la seconde moitié du seizième siècle ? Les ruines qu'elles ont amoncelées sur notre sol subsistent encore, au milieu de ruines plus récentes. Sous la minorité de Charles IX, une famille illustre, celle des princes de Lorraine, plus populaire, plus influente que celle du roi, ose aspirer à la couronne, et, pour y atteindre, déploie toutes les ressources de son génie. Sauver la foi catholique, affermir la monarchie, tel est le prétexte dont elle colore ses entreprises ; chasser les Valois du trône, en éloigner les Bourbons, tel est le secret de sa politique. Catherine de Médicis, mère du roi, qui administre les affaires du royaume comme régente, quoiqu'elle n'en ait pas le titre, seconde en les maudissant, ces ducs de Guise qu'elle redoute : elle ménage, pour les leur opposer, les chefs du parti calviniste, qu'elle hait. Mais, pour l'honneur de la France, Michel de l'Hospital était alors investi de la dignité de chancelier. Né à Aigueperse, en Auvergne, d'un médecin qui suivit le connétable de Bourbon dans son exil, il n'avait pu rentrer lui-même en France que grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine. Cette circonstance n'affaiblit point son dévouement au roi et à

(1) Voir les précédentes livraisons.

l'Etat ; et voyant dans la protection envahissante des Guises un danger pour la royauté plutôt qu'une force pour le catholicisme, convaincu d'ailleurs qu'on ne ramène pas les esprits en irritant les courages, il se déclara pour la tolérance, au risque de mécontenter les deux partis, et s'efforça de la faire prévaloir dans les conseils de la reine-mère et de son fils.

C'est à son instigation, et dans cet esprit, que fut rendu l'édit du 17 janvier 1562, qui accordait aux protestants, entre autres droits, celui de s'assembler pour l'exercice de leur culte, mais seulement hors des villes.

Dans ces difficiles conjonctures Vintimille pensa que le devoir du parlement était d'appuyer une mesure qui avait pour objet de prévenir la guerre civile. Il connaissait le chancelier de l'Hospital ; il avait foi dans l'expérience et la droiture de cet intègre homme d'Etat. Il résolut de montrer la même sagesse, fallût-il encourir les mêmes haines; ajoutons qu'il fit la même violence à ses affections; car, s'il devait moins aux princes de Lorraine que le chevalier, il avait vécu longtemps dans leur société et reçu le meilleur accueil dans leur maison.

Mais la majorité du parlement de Bourgogne ne partagea pas sur ce point les idées de Vintimille : tous les parlements du royaume, il faut le dire, étaient alors dévoués à la maison de Guise. Le parlement résista donc à l'enregistrement de l'édit, et députa vers le roi deux conseillers, afin de lui adresser des remontrances.

Cependant Gaspard de Tavannes, qui était lieutenant-général pour le roi dans la province, et qui fut plus tard l'un des instigateurs de la Saint-Barthélemy, après avoir expulsé de Dijon quinze cents calvinistes qui s'étaient réunis en armes dans un même quartier, avait fait arrêter comme suspects, puis bannir par la justice de la ville,

plusieurs conseillers au parlement. Vintimille, qui s'était montré favorable à l'enregistrement de l'édit, fut compris dans cette proscription.

Les remontrances du parlement, présentées avec beaucoup de force et d'éloquence par un de ses députés, Jean Bégat, ayant obtenu l'approbation royale, cette compagnie judiciaire, le 1er juillet 1562, enjoignit à tous ses membres de prêter un serment contenant confession explicite de leur foi, conformément aux articles accordés en Sorbonne en 1543 ; elle décida en même temps que ceux qui refuseraient de prêter ce serment n'auraient plus droit aux entrées ni voix délibérative. Les conseillers exilés par Tavannes ne se soumirent, on le comprend, qu'avec une extrême répugnance à l'accomplissement de cette formalité. Vintimille pourtant n'hésita pas, car il était sincèrement attaché au catholicisme ; mais voyant que plusieurs de ses collègues paraissaient mettre en doute sa sincérité, il n'attendit pas qu'on se portât sur sa personne à de plus grands excès, et quitta la France (1).

Le chancelier de l'Hospital lui-même n'était pas traité avec plus de ménagement par ses ennemis. On l'appelait

(1) C'est ce qui résulte d'un sonnet de Vintimille à Jean Tixier, secrétaire du roi, que l'on trouve à la suite du poème intitulé : *Carmen saturnalitium*. « Dis à Tixier, s'écrie-t-il, en s'adressant à son livre :

Que j'ay des estrangiers mieux aimé le repaire
Quand le peuple françois estoit tant irrité.
Di luy tout hardiment que je quittay la France
De bon cœur, quand j'y vei toute cruelle outrance
Régner plus qu'en Sithie (austère religion);
Quand j'y vei Mars sanglant au milieu des campagnes
Abandonner au vent ses sanglantes enseignes,
Pour empescher le cours de la Religion. »

huguenot, athée : *Homo doctus*, disait-on, *sed verus atheus*.

C'est vers cette époque que Vintimille composa son *Carmen saturnalitium* (poème saturnal), dont le titre contient peut-être une allusion à la licence effroyable de ces temps de fanatisme. Il est dédié à Maclou Popon, et je me figure que Vintimille le lui envoya comme un de ces légers présents que l'on faisait à ses amis pendant les Saturnales romaines. Ce poème latin comprend environ deux cents vers. Il parut à Lyon en 1564 (1), accompagné d'une traduction en vers français, par Pierre Trédéhan, Angevin, qui avait inséré dans le même volume une traduction du dialogue de Platon, intitulé *Théagès, ou De la Sapience*, et une épître en vers français, adressée à Vintimille. Vintimille, de son côté, avait écrit, à la suite du *Carmen saturnalitium*, les vers suivants, qui servent comme de préambule à la traduction française de ce poème :

A Maclou Popon, conseillier, etc.

ÉPIGRAMME.

Je sçay que si, Maclou, tu fais ta douce lime
Passer dessus ma lourde et raboteuse rime,
Tu trouveras de quoy fascheusement limer :
Aussi le temps auquel je me mis à rimer
Ne pouvoit apporter qu'un grossier style et rude.
Tu sçais que le poète ayme la coye estude,
J'estoy de tous côtez par guerres tourmenté :
Le carme doit de crainte estre tout exempté,

(1) Il doit avoir été composé vers la fin de 1562, car le privilége du roi qui en autorise l'impression est du 5 janvier 1563.

A tous coups me sembloit veoir la poignante pointe
De la dague meurtrière estre à mon gosier jointe.
Brief, fust que je dormisse ou prinse le repas,
Toujours frayeur de mort me suyvoit pas à pas.
Parquoy sans nul esgard, tu te mettras à lire
(Comme juge esbahi) ce que j'ay pu escrire (1)

Le *Carmen saturnalitium* n'est qu'une sorte d'épître familière, mais pleine de grâce, de bonhomie et de finesse. Maclou ayant été appelé auprès du roi pour affaire (2), Vintimille lui souhaite un heureux voyage, et le prie d'aller visiter leurs communs amis,

leur donnant à l'entrée
Un millier de saluts, en recevant aussi.

Peut-être, lui dit-il, *entre-mi les risées*, car vous ne travaillerez pas toujours, vous arrivera-t-il à l'un ou à l'autre de prononcer mon nom, mais sur le ton de l'amitié ;

(1) Si le *privilége* de l'imprimeur n'attribuait expressément à Trédéhan la version française du *Carmen saturnalitium*, nous inclinerions à penser qu'elle est de Vintimille lui-même, surtout après avoir lu cette dédicace. Dans un siècle où l'érudition était comme inséparable des talents, il n'était pas rare qu'un poète publiât ainsi ses productions dans plusieurs langues à la fois.

(2) Il s'agissait sans doute du démêlé que Popon et le conseiller de Récourt, commissaires députés du roi pour l'exécution de l'*édit de pacification*, eurent avec Gaspard de Saulx-Tavannes, en 1563. Popon avait assisté, le 27 janvier 1561, à la conférence tenue en présence du roi entre les docteurs catholiques et les ministres de la religion réformée, et dans laquelle on s'était principalement occupé du culte des images. Voir l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1745, in-fol., 2e partie, pag. 164 et suiv.).

et alors, si le proverbe est vrai, les oreilles me tinteront. Puis, il le félicite de ce qu'il va voir le chancelier de l'Hospital, *Xénie*, du mot grec *xénos*, en latin *hospitalis*, par allusion au nom du chancelier. Vous pourrez, continue-t-il, entendre commenter par ce grand homme et recueillir comme à leur source les lois qu'il promulgue chaque jour pour le bien de l'État. N'ayez garde pourtant d'ajouter à ses fatigues ; essayez plutôt de le distraire; entretenez-le de poésie, car

Ès saussayes il aime encore se desfascher,
Et sous les bois branchus tout le jour se cacher,
Mesmes les faunes suyvre et tout lascif satyre ;
La petite bruière et quelquefois Tityre
De tuyaux de ségüe, ensemble joints, chanter.

Et ne craignez pas de l'importuner par vos visites : il sait qui vous êtes ;

De Popon se souvient, cognoissant son sçavoir.

N'est-ce pas lui qui nous a jugés dignes des emplois que nous occupons ? Non, jamais je n'oublierai tout ce qu'il a fait pour moi !

Mais peut-être, avec un sourire : Ce bon Rhodien, vous dira-t-il, cet aventurier, ce soldat, se mêle donc aussi de poésie ? Est-il fou ? Ne sait-il pas que, pour escalader le double mont, il faut être *soutenu par les Grâces, et convoyé par les Muses* ? — Répondez que c'est en marchant sur ses traces et malgré moi que je suis devenu poète. Suit une fiction, dans laquelle Vintimille amène ingénieusement l'éloge du chancelier. Une des Muses, Erato, après avoir rappelé tout ce que l'Hospital a fait pour le jeune roi et pour la France, trace de lui ce portrait :

Il n'est sanctifié par une agraphe d'or ;
Ses vêtements ne sont de pourpre somptueuse,
N'encor moins enrichis de pierre précieuse ;
Mais il est d'un habit tout simple et propre orné.

Elle le montre debout, au milieu des partis contraires, et comme sur les ruines de la patrie :

Il résiste, puissant contre la grand' tempeste.

Vintimille s'applaudit alors de n'être point lui-même au timon des affaires : et quel homme sage eût voulu d'un tel honneur au prix d'une telle responsabilité !

. . . . . J'envoye aux dieux supresmes
Et prières et vœus : les suppliant qu'ainsi
Ne me veuillent jamis charger de tel souci ;
Mais qu'aux heures d'esbat, sans plus, veuillent permettre
Aux muses de chanter, plaisans jeux entre-mettre,
Et avec les amis venir perdre les nuicts,
L'esprit par ris et vin tout deschargé d'ennuis.

Souhait de poète, mais qui dénotait chez un homme habitué comme Vintimille à la vie active, plus de lassitude et de découragement que d'indifférence !

Telle est à peu près l'économie de ce petit poème, dont les exemplaires sont devenus fort rares. Voulant en détacher quelques morceaux, nous avons dû, pour la commodité du lecteur, préférer au texte latin, qui a plus de grâce, la version française de Trédéhan.

Cependant le zèle intempestif des parlements portait ses fruits : la guerre civile exerçait partout ses ravages. Les progrès du parti calviniste, qui venait de s'allier avec les Anglais, forcèrent le conseil de la régence à publier, le 19 mars 1563, un nouvel édit, qui fut appelé

édit de pacification, et qui faisait au culte réformé des concessions beaucoup plus étendues que l'édit de 1562. Le parlement de Bourgogne formula aussitôt de nouvelles remontrances ; mais les temps étaient changés ; elles furent mal accueillies, et des lettres patentes du roi du 26 mai 1563, prescrivirent à la cour l'enregistrement et la publication de l'édit. Elles lui enjoignirent en outre de laisser rentrer dans son sein, sans leur imposer de conditions, les conseillers qui en avaient été exclus ou qui s'en étaient éloignés. Le parlement hésita d'abord ; mais enfin il se rendit. Vintimille revint alors à Dijon.

Déjà le chancelier de l'Hospital, dont l'activité suffisait à tout, se préoccupait de réformes à introduire dans l'administration de la justice, et préparait la célèbre ordonnance de Moulins, que celles de Louis XIV n'ont fait en quelque sorte que reproduire. Vintimille, consulté, prit une très-grande part à ces travaux préliminaires, avec Claude Lefèvre, premier président du parlement de Bourgogne ; et tous deux furent appelés à leur donner la sanction dans l'assemblée des notables de Moulins, en 1566, honneur auquel le chancelier n'associa que cinq membres des autres parlements.

Vintimille reçut bientôt une nouvelle et non moins importante commission. A la sollicitation des États de Bourgogne, le parlement, depuis quelques années, avait décidé qu'il serait procédé à la réformatiou, interprétation et ampliation de la coutume qui régissait cette province.

Le roi Charles IX ayant accordé à cet effet des lettres patentes en 1567, Jean de Guesle, premier président, du consentement et avis des députés des trois États, s'associa pour rédiger ce nouveau code les deux jurisconsultes

les plus distingués du parlement, Jacques de Vintimille et Jean Bégat.

Le premier président fit ensuite notifier la commission par tous les bailliages et siéges principaux de la province de Bourgogne, et en même temps ajourner les députés de chaque bailliage pour apporter par-devant les commissaires les procès-verbaux des conférences et avis sur la réformation.

Et le 30 décembre 1568, de Vintimille et Bégat, conseillers, réunis en commission avec le premier président de la Guesle, dans son hôtel, en présence de Claude de Bretagne, aussi conseiller, de Marc Fyot, avocat et conseil des États, et de Lazare de Souvert, commis greffier desdits États, commencèrent leurs opérations : ils en prononcèrent la clôture le 23 septembre 1569. Ce travail avait donc duré environ neuf mois, pendant lesquels les commissaires s'étaient réunis plusieurs fois chaque semaine. Les cahiers rédigés par eux comprenaient 391 articles.

La commission dressa, l'année suivante, les procès-verbaux de la réformation, avec le concours de Fiacre Hugon de la Reynie, président à mortier, appelé pour remplacer le premier président de la Guesle, qui venait d'être nommé procureur-général à Paris ; et le nouveau texte de la coutume, sanctionné par lettres patentes du roi, devint exécutoire dans toute la Bourgogne, à partir du 9 décembre 1575, jour où ces lettres furent entérinées par arrêt du parlement. Il n'est pas besoin d'ajouter que des services si considérables avaient acquis à Vintimille autant d'influence au sein du parlement qu'il y avait rencontré, quelques années auparavant, de préventions. Déjà, sur les représentations de ce corps tout entier, des lettres patentes du roi du 17 décembre 1568, l'avaient déclaré expressément affranchi de la déchéance

qui venait d'atteindre pour la seconde fois ceux de ses collègues que l'on accusait de favoriser les nouvelles doctrines. Aucun doute qu'il ne fût parvenu promptement aux premières charges de la magistrature, si la modération de ses idées au milieu de l'effervescence générale, si d'ailleurs sa qualité d'étranger, n'eussent fait obstacle à son élévation.

Vers l'année 1570, Vintimille fut bien cruellement frappé dans ses affections : il perdit sa femme, après vingt ans de mariage. Il la regretta vivement, si l'on en juge par la touchante expression de ses regrets : « Tant qu'elle vécut, s'écrie-t-il, la vie ne me fut jamais à charge ; depuis qu'elle est morte, je n'ai pas connu un seul instant de vrai bonheur.. Et s'il ne me restait une fille, gage de son amour, une fille et un gendre qui sont les appuis de ma vieillesse ; si Popon, cet invariable ami, ne m'avait assisté et reconforté dans ma détresse subite ; si, par ses prières et en élevant mes pensées vers Dieu, il ne m'avait rappelé à la vie, mes cendres et celles de cette épouse adorée reposeraient, à l'heure qu'il est, dans la même urne (1). »

Mais les consolations que Vintimille trouva auprès de personnes si chères ne lui suffirent pas encore : il embrassa le sacerdoce, donnant ainsi un irrécusable témoignage de l'orthodoxie de sa foi, et devint, tout en conservant ses fonctions de conseiller, archidiacre de Notre-Dame de Beaune, chanoine de Saint-Lazare d'Autun et doyen de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (2). Sa mo-

(1) Ce passage est traduit de l'élégie latine déjà citée, et qui parut en 1580.

(2) Claud. Roberti, *Gallia christiana*, in Episc. August., page 216 ; — Palliot ; — de la Monnoye, dans les *Bibliothèques françaises* de Du Verdier et La Croix du Maine, etc.

dération prit aisément les allures plus vives de la charité : hâtons-nous de dire qu'il fut un de ceux qui contribuèrent à préserver la Bourgogne des horreurs de la Saint-Barthélemy ; car c'est après avoir réuni, le 26 août 1572, un conseil secret où Vintimille se trouvait, avec Jeannin, avocat au parlement, et trois autres, que Chabot de Charny, grand-écuyer de France, qui commandait la province comme lieutenant-général, se refusa à ordonner les massacres (1).

L'Europe, malgré tant de sujets d'inquiétude, avait accueilli avec enthousiasme, au mois d'octobre 1571, la nouvelle de l'éclatante victoire remportée sur les Turcs, dans le golfe de Lépante, par les flottes de Philippe II, du Pape et des Vénitiens, réunies sous le commandement de Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Vintimille prit sa part de l'allégresse générale : mais son émotion fut d'autant plus profonde, que l'ennemi de la chrétienté était en même temps l'ennemi particulier de sa race. Non-seulement c'étaient les Turcs qui, cinquante ans auparavant, avaient massacré dans Rhodes son père et ses oncles, versé le sang de sa mère et de son bienfaiteur, causé la dispersion et la ruine de sa famille, et qui l'avaient contraint à se réfugier sur la terre étrangère, dure extrémité, quoique cette terre fût la France ! mais c'étaient eux encore qui, dans le siècle précédent, avaient ravi à ses ancêtres maternels le trône de Constantinople. Il composa sur l'anéantissement de leur flotte un poème latin, qu'il dédia au Sénat et au peuple de Venise

(1) Voir les œuvres du président Jeannin. Ayant dû opiner le premier, comme le plus jeune et le moins qualifié, Jeannin émit courageusement l'avis, bientôt adopté par tout le Conseil, qu'il y avait lieu de résister aux ordres du roi.

et qui parut en 1572. Ce poème intéresserait davantage, s'il était l'œuvre d'un témoin oculaire; mais quelle verve dans le prologue ! et comme le sentiment du triomphe y fait vibrer l'âme de ce vieux gentilhomme, dont on voit bien que les anciennes blessures saignaient encore !

Cui grata est brevitas, satis, hostem dicere victum, est :
  Sed me amissa Rhodos non sinit esse brevem.
Nam dulce est longos Turcis refricare dolores,
  Mergere bis victos, bis jugulare juvat.

« Que celui qui aime la concision se contente de dire : « Nous avons vaincu ! la perte de Rhodes ne me permet « pas, à moi, d'être si court. J'ai du plaisir à raviver l'amère « douleur des Turcs ; j'ai du plaisir à les submerger une « seconde fois et à les égorger de nouveau. »

L'épilogue est un morceau plein d'originalité, et qui mérite d'être rapporté tout entier ; car dans aucun autre peut-être Vintimille n'a plus délicatement et plus poétiquement exprimé le sentiment secret qui, malgré son âge, ses fonctions et tant de nouveaux liens, le rappelait vers la riante patrie de ses jeunes années. Touchante coïncidence ! le même regret, la même espérance s'exhalera, longtemps après, des lèvres d'André Chénier, cet autre Gallo-Grec, aussi intéressant et non moins malheureux que Vintimille :

Salut, Thrace, ma mère, et la mère d'Orphée ;
Galata, que mes yeux désiraient dès longtemps, etc.

Vintimille s'exprime ainsi :

Nuper ab antiquis exsurgens Pallas Athenis,
  Vocibus his visa est imperiosa loqui :
Pulse Rhodo, et pelagi variis erepte periclis,
  Quid tantùm in Francûm finibus exul agis ?

En patefacta via est, Venetûm victricibus armis,
  Quà patrios possis tutus adire lares ;
Quàque Palæologis quæ olim ferus abstulit hostis,
  Hæres legitimus regna superba petas :
Surge, age, pelle moras, ego te freta lata remensum
  Efficiam optatâ conditione frui.
Huic ego : Quid dulcem rumpis mihi, Diva, quietem ?
  Non stimulant fessum præmia tanta senem.
Quò mihi vela, rates ? Quò pontus, monstra, procellæ ?
  Quò longi errores, exiliumque duplex ?
Quid mihi regna refers tantis obnoxia curis ?
  Regnent, queis fastus, sanguis et arma placent.
Gallia nunc patria est : valeat Rhodos atque Penates.
  Natalisque, Coos Hippocratæa vale.
Stare loco, et tutâ est animus considere terrâ .
  Hic ubi pax, pietas, et sacra jura vigent ;
Hìc, ubi doctorum jucunda caterva virorum,
  Flora, Pales, Bacchus et Ceres alma virent.
Barbara nunc Cyrrha est, Scythicos jàm Græcia mores
  Induit, antiquæ nil pietatis habet.
Sed si Threiciis Turcæ expellantur ab oris,
  Mæoticos ultrà Tartareosque sinus ;
Insita si feritas dulci mitescat amore,
  Thespiadis priscus si redivivat honos :
Non equidem abnuerim (neque enim me Caucasus horrens
  Nutriit, ut patriæ non memor esse velim) ,
Ionias iterùm lætus remeare per undas,
  Et semel, optatos rursûs adire lares :
Musa per Ægeam ut Delum, Coon, atque Colossos
  Currat, et Aoniis fontibus ora riget.

« Naguère je crus voir Pallas s'élancer de l'ancienne ville
« d'Athènes ; elle vint à moi et me dit avec autorité : Rho-
« dien banni, toi qui as impunément affronté les mille périls
« de la mer, pourquoi prolonger ton exil sur les frontières
« de la France ? Grâce au succès des Vénitiens, les che-

« mins te sont ouverts ; tu peux aller retrouver sans crainte « les lares paternels ; légitime héritier des Paléologues, tu « peux rentrer au sein du magnifique empire dont un en- « nemi barbare les a dépouillés. Allons, pars, ne tarde « plus : repasse la vaste étendue des mers ; je te rendrai « alors l'heureuse condition que tu regrettes. — Et moi : « Pourquoi, déesse, troubler le repos dont je jouis? Je suis « fatigué; je suis vieux: de si grands avantages ne me ten- « tent pas. Que me parles-tu de mer, de navires, de calamités « et de tempêtes? Qu'ai-je affaire de nouvelles aventures et « d'un second exil ? Pourquoi m'offrir un trône que d'in- « nombrables soucis environnent ? Le trône ne convient « qu'à ceux qui aiment le faste, le sang, la guerre ! La « France est désormais ma patrie. Adieu, Rhodes, pénates ; « et toi, qui m'as vu naître, Cos, patrie d'Hippocrate, adieu ! « Je n'ai qu'un désir, c'est de rester oú je suis, dans cette « contrée sûre, là où sont encore respectés la paix, la re- « ligion, les plus imprescriptibles droits ; là où fleurissent « de savants hommes en tout genre, troupe aimable, et « avec eux Flore , Palès, Bacchus, la nourricière Cérès. « Cyrrha (1) maintenant est barbare ; la Grèce a adopté les « mœurs de la Scythie : il ne lui reste plus rien de son antique « piété. Mais si les Turcs étaient chassés des rivages de « la Thrace, par-delà les Palus-Méotides et les mers de la « Tartarie ; si à la rudesse qu'ils ont introduite succé- « daient des mœurs plus douces ; si Thespies recouvrait « son ancienne gloire.... oh ! alors, je ne m'en défends pas « (car il faudrait que j'eusse été élevé dans l'affreux Cau- « case pour vouloir oublier tout-à-fait ma patrie), c'est « avec joie que je voguerais de nouveau sur les mers « d'Ionie ; c'est avec joie que j'irais revoir mes lares tant « regrettés. Ma Muse volerait à travers la mer Égée, « Délos, Cos et les Colosses, et irait tremper ses lèvres « aux fontaines d'Aonie. »

(1) Ville de la Phocide, au pied du Parnasse.

C'est à peu près dans le même temps que Vintimille, à la prière de Maclou Popon, composa une histoire généalogique de sa famille, sous ce titre : *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris.* Il la dédia à son ami, et la lui envoya sous la condition d'en faire, après l'avoir lue, *un présent à Vulcain.* Mais Popon n'eut garde de prendre au sérieux la recommandation de Vintimille. La copie manuscrite de cet ouvrage que possède la bibliothèque impériale (1) provient du monastère de Saint-Germain-des-Prés, auquel elle avait été léguée, en 1732, par Henri de Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, qui la tenait lui-même de Louis Machon, chanoine de Toul. Elle doit avoir été faite, après la mort de Jacques de Vintimille, pour Prosper, son neveu, fils de Marc ; car elle contient une notice sur Prosper et les armes des Vintimille, plusieurs fois écartelées ou accolées avec celles de madame Claude de Cornillion, sa femme. Malheureusement, Jacques, dans cette sorte de compilation biographique (2), s'occupe moins de lui-même que de sa famille, et les documents qu'on y trouve sur celle-ci manquent quelquefois d'exactitude, parce que, comme il nous l'apprend, les *titres anciens* de sa maison étant en la puissance de son frère, au Cunio, il n'avait pu, en écrivant, consulter que ses souvenirs.

Quelques années après, Vintimille, sur la demande de Philibert Bugnyon, avocat en la sénéchaussée, siége présidial de Lyon et parlement de Dombes, traduisit du

(1) Voir l'Avertissement.

(2) Les premiers auteurs qui en fassent mention sont Palliot, dans son *Parlement de Bourgogne*, et le P. Louis Jacob, dans l'ouvrage qu'il a composé en langue latine *sur les Écrivains illustres de Châlon*. Tous deux florissaient au XVIIe siècle.

grec en français l'oraison ou apologie de Lysias sur le meurtre d'Eratosthène, surpris en adultère. Cette traduction parut à Lyon, en 1576, précédée, suivant l'usage, de vers latins et français adressés à l'auteur par divers poètes du temps, tels que Jean de Chevigny, G. Chappuys, Antoine Armand, et accompagnée d'un commentaire de Bugnyon, dans lequel « est traictée et comprinse toute la matière des adultères insérée dans le droit civil. » Bugnyon plaça en tête de l'ouvrage la lettre suivante, qui contient ses remerçîments au traducteur :

« *A noble et généreux seigneur Jacques, des comtes de Vintemille, Rhodien, etc. Philibert Bugnyon, jurisconsulte masconnais, salut.*

« Je serois du tout ingrat envers vous, Monsieur, si « ayant reçu ce bien de votre part qu'en ma faveur l'o- « raison de Lysias, qui se présente, soit mise en public, » je ne tâchois de l'accompagner du commentaire que je « vous ay dès-longtemps promis.... Et me sens gran- « dement obligé à votre seigneurie, d'avoir gaigné ce « poinct, que pour l'amour de moy, en l'âge où vous es- « tes, vous ayez prins la patience, et croy-je le plaisir, « de faire celuy parler françois, qui n'eut jamais eu le « crédit d'estre et paroistre entre les nostres, si ne l'eus- « siez mis en autorité, bruit et réputation : par le moyen « de laquelle j'estime qu'il sera bientost si avancé, que « peu d'autres Grecs y seront les mieux venus. Ce qui « me contrainct de vous prier mettre la main au surplus « de ses insignes et laborieuses œuvres, de la traduction « desquelles vous me rapporterez moins d'honneur que « vous vous en estes acquis par la docte Cyropédie de « Xénophon, etc... Ne permettez donc, Monsieur, que la « république et nation françoise soit privée du fruict qui

« ne luy peut (que je sache) commodément estre imparty « que par vous et le docte prélat Amyot, qui a peu de « semblables en son estat et profession : et recevez mes « scolies et lucubrations d'aussi bon cœur que je les vous « dédie, en commémoration et souvenance de l'amitié « qu'il vous plaist me porter ; vous recommandant la « version que vous préparez des livres de Ptolomé, « ainsi que m'escrivistes n'aguères, et baisant les mains « de Votre Seigneurie. A Lyon, ce 24 de septembre « 1575. »

La traduction projetée des ouvrages de l'astronome Ptolémée ne parut jamais (1) ; mais on voit, par la mention qui précède, avec quelle ardeur Vintimille se livrait encore au travail, quand déjà commençait pour lui la longue série des désenchantements de la vieillesse.

Peu de temps après la Saint-Barthélemy, Michel de l'Hospital était mort, dans une retraite qui ressemblait à un exil, et gémissant des maux qu'il s'était vainement efforcé de conjurer. Au mois de mars 1577, ce fut le tour de Maclou Popon, âgé seulement de soixante-trois ans. La mort de ce magistrat si savant et si vertueux fut un coup cruel pour Vintimille ; on peut même dire qu'il ne s'en releva pas. Tout ce qu'il écrivit depuis, et il n'écrivit guère que pour parler de ce triste événement, est empreint d'une profonde mélancolie. Il résolut du moins d'élever à son ami un monument, non de marbre,

(1) Le passage suivant d'une pièce de Philippe Robert, avocat au parlement de Dijon, donne à penser que cette traduction était terminée en 1580, et que Vintimille l'avait communiquée à quelques amis :

Hujus ab auspiciis Xenophon, Ptolemæus, et ipse
Historiæ scriptor romanæ, in luminis auras
Emergunt, et Franciaco spectantur amictu.

d'or ou d'ivoire, ni gigantesque, ni orné de colonnes précieuses, mais plus durable encore, tout littéraire, tel en un mot qu'il convenait à un si docte et si modeste personnage. Tous les amis du défunt se mirent aussitôt à l'œuvre, et chacun d'eux apporta le tribut poétique de ses regrets (1). Vintimille, pour sa part, composa un grand nombre de pièces en vers latins. Au frontispice de ce recueil, imprimé à Paris en 1580, est une pyramide qui supporte un globe terrestre surmonté d'une Renommée, avec cette inscription :

Æternæ memoriæ Macuti Pomponii, senatoris Divionensis ; doctrinæ, fidei, pietatis et justitiæ ergo, Musæ Burgundicæ alumno clarissimo posuerunt, consecraverunt (1577).

« A l'éternelle mémoire de Maclou Popon, magistrat « dijonnais : il doit à sa science, à sa bonne foi, à sa « piété et à sa justice, ce monument que les Muses de « la Bourgogne lui ont élevé et consacré comme au plus « illustre de leurs nourrissons. »

Puis Vintimille raconte, dans une lettre en prose latine, datée du mois d'avril de la même année, et adressée à Charles Alibout, évêque d'Autun, la vie, mais surtout les derniers moments de Maclou. A l'élévation du langage on reconnaît un disciple de Platon ; mais l'accent contenu, quoique pénétrant du narrateur, laisse deviner la résignation plus touchante encore d'un chrétien :

« Pendant les six mois qu'a duré sa dernière maladie, dit-il, ses amis pleuraient, sa femme éclatait en san-

(1) Maclou Popon, dans sa jeunesse, avait inspiré des sentiments semblables à Théodore de Bèze, comme l'attestent deux élégies qui se trouvent dans les poésies latines de cet auteur, et qu'il composa sur la fausse nouvelle qui s'était répandue que Maclou était mort en traversant les Alpes.

glots, et de même ses petits enfants, toute sa maison. Pour moi, dans une conjoncture si cruelle, à la manière d'Annibal, je cachais sous un visage souriant ma tristesse ; je l'encourageais, je l'affermissais de mon mieux contre la mort, me préparant à des sentiments semblables, afin de pouvoir, quand le moment en serait venu, mourir avec le même courage. »

Viennent ensuite l'épitaphe de Popon et les élégies inspirées par sa mort. Mais non, ce n'est point assez des pieux efforts de l'amitié ; Vintimille voudrait y associer tout ce que Paris, tout ce que la France comptait alors de plus illustre. Ah ! si des poètes comme Ronsard, Jodelle, Daurat, Jamyn, Baïf, Desportes, Remi Belleau, Garnier, pouvaient prêter à sa douleur le concours de leurs talents ! Il sait combien leurs moments sont précieux ; il ne voudrait pas être indiscret : mais il faut enfin, il faut avant tout que le souvenir d'un si regrettable ami ne périsse pas (1).

LUDOVIC DE VAUZELLES.

(1) Voir la pièce intitulée : *Vintimillius Rhodius ad Musas.*

(*A continuer*).

FAMILLES LYONNAISES

DE COMBLES

On rencontrerait difficilement, aujourd'hui, une personne ayant lu la tragédie de *Caquire*; c'est un livre rare. Quant à son auteur, un des hommes spirituels de ce XVIIIe siècle, où l'on avait tant d'esprit, c'est à peine si quelques-uns de ses compatriotes moins ingrats, moins indifférents à l'égard des célébrités locales, connaissent les détails de sa vie. En dehors du territoire lyonnais, il est ignoré, et celui qui eut l'insigne honneur de troubler Voltaire dans la plénitude de ses triomphes par des vers moins cyniques à coup sûr que ceux de la *Pucelle*, a eu son nom étrangement défiguré par les bibliographes. L'érudit M. Janet, dans la *Scatologie*, l'appelle Bécombles, d'après un autre érudit, M. Beuchot. Bien plus, une foule de gens qui n'ont lu de *Caquire* que le titre, sont persuadés que c'est une production vulgairement ordurière d'un émule de Grandval ou de l'anonyme qui compila le *Merdiana*. Il n'en est pas ainsi pour les lecteurs qui ont étudié les ouvrages de M. de Combles et ne voient en lui qu'un de ces types rabelaisiens, penseurs profonds voilant aux yeux du monde la case sérieuse de leur cerveau sous une apparente désinvolture de langage, se moquant des charlatans de leur époque au moyen de facéties épicées, s'abstenant toutefois de jamais blesser la religion et la pudeur, et amusant leurs contemporains sans probablement

s'amuser eux-mêmes. M. de Combles nous semble donc en réalité un philosophe railleur à la façon de Molière et de Swift, original à un degré que rarement d'autres ont atteint, original jusqu'au fantastique, ayant laissé après lui une renommée légendaire. A de tels personnages, on prête toutes les anecdotes, tous les mots en circulation, tous les traits ingénieux dont ils étaient capables, comme toutes les platitudes rabâchées par les sots. Tel aussi fut Piron ; Piron qui expia deux ou trois pièces indécentes sorties réellement de sa plume par une foule d'ordures dont on a sali sa mémoire. Il y a quelques beaux diseurs de carrefours qui croient que l'auteur de la *Métromanie* n'était qu'un pilier de mauvais lieux, ayant la bouche toujours pleine de propos grossiers ; de même, parce que M. de Combles, magistrat d'une Cour respectable, homme de bonne compagnie, a laissé paraître, sous un nom d'emprunt, une pièce d'un goût équivoque, d'exagérés puritains se croient obligés de se boucher le nez sitôt qu'on vient à parler de lui.

Avant de citer ses ouvrages et quelques-unes de ses boutades humouristiques, disons un mot de sa famille, qui tient un rang honorable à Lyon, et cela afin qu'à l'avenir on veuille bien ne plus estropier son nom et tracer son portrait avec le crayon du caricaturiste.

Charles-Jean de Combles, né à Lyon le 15 mars 1735, de Jean de Combles et de N. Rousseau, mort dans la même ville le 16 janvier 1803, fut reçu conseiller à la Cour des Monnaies le 20 juin 1759 et figure en 1789 parmi les électeurs de la noblesse du Dauphiné pour les Etats-Généraux. D'après Waroquier de Combles, généalogiste dont je ne garantirais pas l'exactitude, sa famille, d'origine chevaleresque, était originaire d'Arragon, passa en Lorraine vers le milieu du XV• siècle, y exerça des charges importantes et se sépara ensuite en plusieurs branches établies en Champagne, en

Bretagne, en Dauphiné et en Lyonnais. Comme je crois que Waroquier a confondu différentes familles du même nom, je m'abstiens de le citer *in extenso* et je ne commence la généalogie qu'à Oudard de Combles, fils, selon Waroquier, de Jacques et de Louise Maillet ; lequel Jacques était le deuxième fils de Pierre de Combles, écuyer, conseiller du roi au bailliage de Vitry-le-Français en Champagne, et de Marie Le Besgue.

Donc Oudard de Combles, né à Troyes, vint s'établir à Lyon en 1677. Sa noblesse n'était pas bien authentique, car M. de Valous, dans son Nobiliaire Lyonnais, le cite comme marchand, inscrit sans réserves sur le registre des nommées le 18 décembre 1687, et de plus, son fils Jean de Combles fut pourvu d'une charge de secrétaire du roi en 1741.

I. Oudard épousa, à Lyon, Marie Prenel, fille d'Estienne Prenel et de Françoise Piarron, et fut père de :

1° Gabriel de Combles, né à Lyon, marié à Paris à N. Coignard, dont il eut un fils unique mort sans postérité ;

2° Jean, qui suit ;

3° Françoise, qui épousa en 1711 David Olivier, échevin, dont l'immense fortune avait été gagnée *sans faire crier personne*, selon l'expression fort honorable d'un chroniqueur de cette époque ordinairement peu charitable. David Olivier acheta de la famille Perrachon la maison qui est aujourd'hui l'hôtel de l'Europe, et l'on y voit encore ses armes sur les panneaux d'un salon splendidement décoré. Marie Jacqueline, sa fille, épousa un d'Albon, d'autres membres de sa famille s'allièrent aux Grolée, aux Montmorency, aux Lamoignon et furent comtes de Senozan.

II. Jean de Combles, né à Lyon, secrétaire du roi en 1741, épousa N. Rousseau, dont il eut :

1° Charles-Jean, qui suit ;

2° Vincent de Combles, capitaine au régiment de Bourbonnais, mort en 1768 ;

3° René de Combles, capitaine des gardes du duc de Wurtemberg, mort en 1770, laissant deux filles de son mariage avec Willemine X.

III. Charles-Jean de Combles, dont nous avons parlé plus haut, épousa Marie Testel, dont il eut :

1° Jean de Combles, né à Lyon, le 16 septembre 1763, lieutenant au régiment d'Orléans, chevalier de Saint-Louis ;

2° Pierre, qui suit ;

3° Une fille née en octobre 1765, morte le 10 mars 1847, au château d'Anthon, en Dauphiné.

IV. Pierre de Combles, né à Lyon le 27 octobre 1764, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, mort à Anthon, le 22 juillet 1815, avait épousé Marie-Joséphine de Montrichard, dont il eut :

Théodore de Combles, né à Anthon le 15 novembre 1805, et deux filles, dont l'une épousa M. Alphonse Brossier de la Rouillère.

Les deux fils de Charles-Jean de Combles avaient comme leur père un esprit tourné à la plaisanterie. La société lyonnaise dont la jeunesse s'épanouissait au commencement de ce siècle, se rappelle encore le talent si finement caustique qu'ils déployaient avec un théâtre de marionnettes. Quant à lui, il fit mieux encore que d'égayer avec des poupées un cercle de femmes aimables : avec elles il trouva le moyen, pendant la Terreur, de s'échapper des prisons de Grenoble et de se soustraire ainsi à la guillotine ; voici comment.

Pendant sa détention, il sut introduire une sorte de gaîté dans un lieu peu propre à en inspirer, en improvisant quelques scènes ; le geôlier s'y laissa prendre et fournit le matériel du théâtre. Sous prétexte de compléter ses décorations, ses costumes et ses machines, M. de Combles put se procurer ce qui était nécessaire pour une évasion. La veille du jour fixé pour l'accomplir, il annonça pour le lendemain une représentation extraordinaire devant surpasser tout ce que l'on avait vu jusque-là, *la grande fuite de Polichinelle*. Afin de ne pas contrarier les préparatifs, il demanda et obtint qu'on ne vînt pas le déranger pendant toute la matinée. Il tint parole, à l'heure indiquée pour la représentation, Polichinelle était parti. Le tour était bien joué, et M. de Combles, dit-on, parvenu hors des limites du bourreau, utilisa encore son talent dramatique pour gagner sa vie jusqu'au retour de l'ordre.

Une autre anecdote de marionnettes, arrivée plus tard dans les salons du comte de C..., à Lyon, doit être mise, je crois, sur le compte de son fils. Il s'agissait d'une pièce inspirée par une circonstance dont le souvenir n'est pas venu jusqu'à nous et intitulée : *l'Ecole des maris*. Dans cette pièce burlesque, trente maris mécontents des fredaines de leurs moitiés, les empoignaient, le Code civil à la main, les troussaient et, exposant aux regards du public la partie opposée au visage, leur administraient une correction conjugale. Les spectatrices furent exaspérées de ce dénouement et M. de Combles honni pour avoir semé d'aussi dangereux ferments de révolte dans le camp des maris jusque-là si débonnaires. On démolit son théâtre et on exigea qu'il fît solennellement des excuses au beau sexe.

Ce fait appartient aux chroniques intimes de la société de Bellecour. Il serait indiscret d'en entretenir le public, même à soixante ans de distance. Revenons à Charles-Jean

de Combles, auteur imprimé et exposé aux investigations des commentateurs. Passons néanmoins très-légèrement sur une foule d'anecdotes curieuses, mais incertaines, sur sa manière originale de montrer des vues d'optique, sur le célèbre dîner donné à Lyon, dont les mets étaient servis dans des pots de chambre, les sauces dans des *bourdaloues*, et le chocolat étendu en virgules sur des carrés de papier; sur la non moins célèbre partie de Colin-Maillard.... Celle-ci est moins connue....., je grille d'envie de la raconter; il y a un si joli mot d'une dame.... qui s'écria, en mettant son doigt..... Eh, monsieur, ne me mordez pas !..., etc. Passons outre et abordons les faits authentiques.

En 1784, le comte de Provence, qui depuis s'appela Louis XVIII et fit la charte, le comte de Provence, doué, chacun le sait, d'un esprit caustique, se posant comme le protecteur des savants et des gens de lettres, comme le champion obligé des découvertes nouvelles, fit insérer un monstrueux *canard* dans le *Journal de Paris*. On était au plus fort de l'engouement pour les expériences aérostatiques. Le royal écrivain racontait donc l'histoire émouvante d'un *globiste* allemand dont la chambre était encombrée de machines et de récipients pour le gaz hydrogène: Il tombe malade, se met au lit; survient le docteur qui ordonne le remède de M. de Pourceaugnac, et sa fille, innocente et blonde Germaine, chargée du rôle de matassin, va, par une erreur funeste, remplir la seringue de gaz au lieu du liquide émollient. On devine le reste : à peine l'opération est-elle achevée, que le savant gonfle, s'élève, flotte dans la chambre, s'échappe par la fenêtre restée ouverte et se perd dans les nuages. L'étonnement de sa fille égale son désespoir; etc., etc.

Le comte de Provence eut soin d'ajouter que l'article n'était qu'une plaisanterie, mais qu'il croyait devoir en préve-

nir les lecteurs de province, assez simples pour la prendre au sérieux. Il y avait à Lyon un magistrat digne de relever le gant ; c'était M. de Combles. Outré de l'insulte lancée à la province, il part pour la capitale, et dans le même journal fait annoncer qu'il a trouvé le moyen de marcher sur l'eau avec des sabots élastiques, provoque une souscription destinée à couvrir les frais de l'expérience, que lui-même doit tenter sur la Seine, entre la Monnaie et la place de l'Ecole. L'annonce a un succès fou, l'argent vient de tous côtés; le comte de Provence, un des premiers, souscrit pour une forte somme ; l'argent est déposé chez un notaire, et M. de Combles fait exécuter une charmante gravure qui le représente accomplissant son trajet. Nous verrons tout à l'heure comment il donna un démenti à la gravure.

Cette anecdote, ainsi que celle de la fuite de Polichinelle, fut racontée dans le 2e volume de *Paris, Versailles et les provinces*, recueil de M. Dugas de Bois-St-Just, compatriote et contemporain de M. de Combles, mais avec quelques variantes. J'ai puisé ma version à une source non moins sûre, aux souvenirs d'un aimable conteur, M. de M...., proche parent de M. Dugas. M. Dugas ne parle pas du canard du comte de Provence et attribue le tour des sabots à un pari entre M. de Combles et M. de Flesselles, intendant de Lyon.

La gravure, exécutée par Sellier, est bonne. La vûe est prise à peu près de l'endroit où est actuellement le pont des Arts. On voit sur le premier plan, à gauche, la Monnaie et le quai garni d'une foule compacte; au second plan, une partie du pont Neuf et de la place Dauphine; au fond, la flèche de Notre-Dame. Sur la rivière, M. de Combles qui a l'air de patiner avec des sabots et quelques bateliers qui ont l'air de se désespérer d'une découverte ruineuse pour eux.

Cette planche, fort rare, a quatre pouces six lignes de long sur trois de hauteur. Elle a pour titre :

Vue du trajet de la rivière de Seine à pied sec, au-dessous du Pont-Neuf, au moyen de sabots élastiques. Dédiée aux souscripteurs.

Gravée d'après le dessin du rédacteur du *Journal de Paris*, Janvier 1784 — De la part de M. de Combles, magistrat de Lyon, inventeur.

En 1850, le *Magasin Pittoresque* a reproduit cette planche d'une manière inexacte, par la faute du dessinateur moderne, qui aura voulu donner plus de *chic* à la gravure primitive.

Voici en quels termes l'affaire est racontée avec son dénouement dans les Mémoires de Bachaumont.

« 8 décembre 1783. Nous sommes dans le siècle des merveilles. Un horloger qui ne dit pas son nom, mais qu'on assure résider à cent lieues de la capitale, se fait fort de traverser la rivière de Seine entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, à fleur d'eau et avec assez de vitesse pour qu'un cheval qui partira en même temps que lui au grand trot d'une extrémité du Pont-Neuf, n'arrive pas avant lui à la rive opposée.

« Pour qu'il fasse cette expérience, il demande à trouver deux cents louis à la rive opposée de la Seine après la première traversée. Cette somme est pour le dédommager des frais de voyage, de son séjour à Paris et de la perte de temps qu'il éprouvera. Il consent, si au jugement des commissaires nommés il n'a pas rempli toutes les conditions du pari, à ne rien toucher.

« Il indique le 1er janvier 1784 pour le jour de l'expérience, qui sera remise si la rivière est prise ou qu'il fasse un brouillard épais. »

« 17 décembre. Tout se dispose pour l'expérience du

moderne saint Pierre, qui va marcher sur les eaux sans enfoncer. La souscription est déjà presque remplie.

« Son moyen est une paire de sabots élastiques, distants l'un de l'autre de la grandeur d'un pas ordinaire et fixés par une barre comme deux boulets ramés. Chaque sabot est long d'un pied, il a sept pouces de hauteur sur pareille largeur. Tel est l'appareil qu'il annonce et avec lequel il assure pouvoir répéter cinquante fois par heure la même merveille. Peut-être aura-t-il encore à chaque main une forte vessie bien enflée. On confirme que c'est un horloger et qu'il est de Lyon, et l'on ajoute qu'il s'est essayé avec succès. »

« 21 décembre. Il paraît constant, aujourd'hui, qu'on a mystifié les journalistes de Paris, et que le prétendu horloger de Lyon, devant passer la Seine à pied sec, est un être idéal. On attribue cette plaisanterie à un M. de Combles, facétieux personnage. »

« 22 décembre. On regarde la plaisanterie de M. de Combles comme pouvant être d'autant plus funeste pour lui, qu'en se jouant des journalistes, il s'est joué successivement d'une foule d'amateurs distingués qui avaient souscrit, et dont les noms sont consignés au *Journal de Paris*. Entre ceux-ci se trouve une société de Versailles pour 1080 livres. Il passe pour constant que cette société n'est autre que la famille royale, et que c'est Monsieur, prince ami des sciences et des arts, qui avait excité ses augustes parents à l'imiter. A cette souscription envoyée anonymement était jointe une lettre plaisante, qu'on assure avoir été composée par le même. On observe à cette occasion qu'il se délasse quelquefois à en faire de pareilles.

« La ville de Paris avait aussi souscrit pour 240 livres, et se disposait déjà à faire construire dans le meilleur emplacement, des échafauds destinés aux souscripteurs. »

« 23 décembre. M. de Combles est un conseiller honoraire

de la Monnaie de Lyon, jouissant d'une fortune honnête, y tenant un état et ayant des alliances avec quelques personnes les plus distinguées. C'est d'ailleurs un homme de beaucoup d'esprit, mais plaisant, hardi et aimant à jouer des tours. Dans l'engouement général où il a vu les Parisiens pour les machines aérostatiques, il s'est imaginé qu'on pourrait désormais leur faire accroire toutes les merveilles qu'on voudrait. En conséquence il a fait le pari de cinquante louis sur celle dont il est question, de faire donner dans cette mystification et les journalistes et les souscripteurs. Tout a réussi comme il le désirait; mais le jour de l'expérience approchant, il a fallu se tirer d'embarras. Il est allé trouver M. de Flesselles, intendant de Lyon, lui a conté son histoire, l'a prié de l'aider à sortir adroitement du défilé où il s'était jeté et d'écrire à M. le lieutenant général de police de Paris, que l'horloger ayant voulu faire un essai de son expérience sur le Rhône, y était tombé et s'était noyé. M. de Flesselles lui a déclaré ne pouvoir se servir d'un mensonge aussi impudent, mais qu'il écrirait simplement à M. Le Noir, sans nommer les masques, que l'horloger était un fou qui n'avait point envie d'escroquer, mais qu'il ne fallait pas le croire, et qu'il était incapable de tenir l'engagement qu'il avait pris. Cette annonce met les journalistes dans un bel embarras, et fait bien rire de leur crédulité.»

« 25 décembre. D'après la lettre de M. Flesselles, relativement au prétendu horloger, inventeur des sabots élastiques pour marcher sur l'eau, M. Le Noir en a prévenu M. le baron de Breteuil, qui a mis la lettre sous les yeux du roi. Sa Majesté en a ri beaucoup, et depuis en a plaisanté son frère. Cependant les journalistes de Paris ont prévenu les souscripteurs qu'ils pouvaient retirer leur argent. La société de Versailles leur a marqué qu'elle désirait que la souscription fût employée à délivrer des prisonniers; la ville en a

fait autant, en sorte que la plaisanterie de M. de Combles a tourné au profit de l'humanité. Quant à lui, il paraît qu'il en sera quitte pour la peur. »

Parlons maintenant des œuvres de M. de Combles. Deux seulement de ses productions ont été imprimées, les autres ne subsistent que dans la mémoire de ses contemporains, dont le nombre diminue chaque jour. En première ligne vient *Caquire* :

Caquire, tragédie en cinq actes et en vers, par M. de Vessaire. — A Chio, de l'imprimerie d'Avalons, rue Basse-Braye, 1780, avec cette épigraphe :

Quis talia fando
Temperet à lacrimis?

En tête, les pièces suivantes :

Epitre dédicatoire. — Avant-propos. — Post-scriptum. — Avis de l'imprimeur. — Prospectus d'une table des matières. — Erratum. — Sujet historique. — Justification de M. de Vessaire. — Epitaphe de l'auteur.

A la fin du volume, l'approbation ainsi conçue :

J'ai lu avec avidité, par ordre du grand-maître des basses œuvres, la tragédie de *Caquire*, et je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la plus saine digestion.

A Cuba, le 1er janvier 1780,

CUSSINET.

Il existe une édition d'une date antérieure et moins complète, car elle ne contient que la tragédie sans les pièces accessoires que nous venons de citer, et sans les remarques piquantes qui se trouvent à la fin de chaque acte. Quelques exemplaires rarissimes sont accompagnés d'une gravure indescriptible, représentant le tombeau de M. de Vessaire. M. de Vessaire c'est M. de Voltaire, et *Caquire* n'est autre que *Zaïre*. Cette parodie, de la plus audacieuse excentricité, eut un grand succès, et l'on ne peut nier, quand on a le cou-

rage de la lire, qu'elle ne soit faite avec beaucoup d'esprit et d'habileté. On m'a assuré qu'elle avait été jouée à Lyon.

Le second ouvrage de M. de Combles est : *l'Art de mystifier dans les jardins*. A Lœtitia, 1784, in-12. Dans ce petit poème d'un genre badin, l'auteur fait la description de la maison de campagne qu'il possédait à Anthon en Dauphiné, et des surprises qu'il avait ménagées aux visiteuses de son parc, traquenards, trappes, fusées que l'on faisait partir en marchant, bancs rembourrés d'épingles, cadrans qui lançaient de l'eau à la figure, etc. Le poème est précédé d'une épître dédicatoire à Mlle de Trois-Sens, sourde, muette et aveugle de naissance, signée de Bernanbois, et suivi du privilége et de l'approbation.

L'*Almanach Caqueret*. Tel est le titre du troisième ouvrage ; je ne l'ai jamais vu et je ne connais aucun bibliophile qui l'ait rencontré. Peut-être n'a-t-il jamais existé qu'en projet, je ne le cite que pour mémoire.

J'ai déjà transcrit, dans la *Revue*, une chanson sur les ballons, sans nom d'auteur, mais évidemment de M. de Combles, car le trajet de la Seine en sabots élastiques y est annoncé. Une chanson très-célèbre à Lyon, est celle qu'il fit pour Mlle Fuselier. Il est impossible de la donner dans son intégrité. Citons seulement quelques vers des moins décolletés, pour donner une idée de ce genre qui divertissait une génération moins prude que la nôtre :

Air très-connu.

Pétrarque a célébré la belle Laure,
Quand il chanta ses amoureux regrets ;
Sophie au jour ne brillait point encore,
Pour elle seule il aurait fait des ....

Cupidon boude, il s'ennuie à Cythère ;
Il a raison, c'est un pays perdu ;

Depuis que les Grâces sont à la Claire,
A tout l'Olympe il a tourné le.....

Potentats, l'éclat de votre couronne
M'éblouit peu, ce n'est pas là mon lot ;
J'aime mieux voir Sophie en amazone,
Nonchalamment assise sur son.....

La famille Fuselier, à laquelle appartenait l'héroïne de cette chanson, était originaire de Montagny-en-Lyonnais. Pierre Fuselier, marchand de dorures, rue Quatre-Chapeaux, mort en 1738, à 52 ans, avait acquis une grande fortune, et acheta la maison de campagne dite la *Grande-Claire*. Peu de temps après on lui vola sur la route de Marseille un ballot où il y avait pour quatorze mille livres en sequins d'or. Sa femme était de Saint-Quentin-en-Picardie, et se nommait *Chaufourneau* ; il en eut deux garçons et deux filles. Le cadet eut la Claire et entra chez les Jésuites ; une des filles de Fuselier épousa M. Dareste, conseiller à la Cour des Monnaies. Fuselier laissa une fortune de près de 500 mille livres.

La propriété de la Claire, située au faubourg de Vaise, près de la gare actuelle, a complètement disparu, sauf, je crois, quelques parties de la maison. C'est fâcheux, car elle était charmante et de plus des souvenirs historiques d'un puissant intérêt y étaient attachés. Ce fut sous ses beaux ombrages que le Consulat reçut Henri IV, lorsqu'il vint à Lyon, en 1595 (1).

Deux cents ans plus tard, les Lyonnais, épuisés par une lutte inégale contre le despotisme sanglant de la Révolution, se réunirent encore dans le parc de la Claire, pour com-

(1) Voir Cochard. *Guide du voyageur à Lyon*. — *Histoire de Lyon*, par Monfalcon, etc.

mencer cette désastreuse sortie, lugubre et émouvant épisode de cette fatale époque. Le parc avait été tracé, dit-on, par Le Nôtre. On attribue à cet architecte célèbre, toutes les belles plantations. A qui attribuera-t-on les jardins modernes, appendices mesquins de constructions de pacotille? L'histoire des possesseurs de la Claire est peu connue. Le premier qui apparaisse est Jean Dubois, échevin en 1614; puis Benoît Gayot, échevin en 1685. Les armoiries de celui-ci étaient sculptées sur la maison, et sont peut-être encore sur ce qui en reste. Quant aux arbres, nous les avons vu abattre et débiter en planches, puis l'enclos a été éventré par des rues et,

Les Grâces ne sont plus à la Claire.

L. Morel de Voleine.

CARTE

DES DIOCÈSES DE LYON, DE BELLEY ET DE GENÈVE

DANS LE BUGEY.

J'ai mentionné dans la *Monographie historique du Bugey* les trois diocèses qui se partagaient cette province, dès le Ve siècle et durant tout le moyen-âge. J'en retrace les limites d'après d'anciens pouillés. Cette carte, en reproduisant avec précision les circonscriptions diocésaines, présente en même temps l'état ecclésiastique du Bugey, pendant quatorze siècles.

DIOCÈSE DE LYON.

Dès les premiers temps de l'Eglise primatiale de Lyon, lorsque les persécutions des empereurs eurent cessé, ses évêques envoyèrent dans les pays voisins des religieux pour y propager la foi chrétienne et y fonder des monastères. Le Bugey fut remarquablement l'objet de cette pieuse sollicitude, Nous voyons, en effet, un éminent prélat, Eucher, désigner à Domitien, fondateur de Saint-Rambert, la vallée de l'Albarine, vers 440. C'est sous les auspices des évêques de Lyon que furent crées les abbayes de Marcilleu et de Sessieu riveraines du Rhône, les monastères d'Ambronay et de Nantua, ainsi que les chartreuses de Portes et de Meyria.

Toutes ces maisons, dont quelques-unes sont devenues puissantes sous la féodalité et qui ont jeté un grand éclat par

leurs saints personnages, notamment Portes, étaient dans la circonscription du diocèse de Lyon.

Ce diocèse s'étendait dans la vallée du Rhône jusqu'à Sessieu (Saint-Benoît), dont le monastère avait été créé par un abbé d'Ainay, Aurélien, qui fut depuis archevêque de Lyon. De là jusqu'à Briord, Lyon ne possédait qu'une zone littorale, en sorte que, dans les montagnes contiguës, Consieu, Innimont, Prémesel, Ambléon et Colomieu dépendaient de Belley. Mais au-dessus de Briord, le diocèse de Lyon s'élargissait dans les montagnes de Portes et de Saint-Rambert, laissant, toutefois, Arandas et Ordonnas à celui de Belley.

Près de Saint-Rambert, la ligne séparative des trois territoires diocésains coupait les montagnes du Haut-Bugey jusqu'à Saint-Claude et comprenait dans la circonscription de Lyon Chalet, Montgrifon, Aranc, Meyria, Nantua et Arbent, prieuré fondé par un abbé de Nantua, et même Saint-Claude dans la Franche-Comté et qui devint le siége d'un évêché en 1742; en sorte que le périmètre du diocèse de Lyon dans le Bugey égalait, surpassait même en importance les deux autres.

Lyon n'avait qu'un seul archiprêtré dans le Bugey : c'était celui d'Ambronay. Philibert Collet, dans ses Commentaires des statuts de Savoie, nous en a conservé un ancien pouillé, contenant soixante-cinq paroisses, dont la plupart des noms sont estropiés, à commencer par celui du chef-lieu, *Ambournai*. Il n'est pas sans intérêt de consulter ce document qui nous fait connaître les paroisses antérieures au XIIe siècle, et par induction, celles qui furent créées postérieurement, par exemple Lagnieu, qui, toutefois et par une importance rapidement acquise, au XVe siècle, avait une église collégiale, fondée par Claude de Montferrand et autorisée par une bulle du pape, en 1476.

DIOCÈSE DE BELLEY.

Sur la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, le siège épiscopal de Nyon, sur les bords du Léman, fut transféré à Belley. Les évêques de Lyon, de Genève et de Vienne présidèrent à cette translation, probablement opérée à l'instigation de l'évêque de Genève, qui se réserva, dans le Bugey, le Valromay et la Michaille, et y porta les limites de son propre diocèse, jusqu'aux portes de la nouvelle cité épiscopale. On attribua donc à l'évêque de Belley une langue de territoire assez étroite dans le Bugey et dont le bout touchait aux confins du monastère de Saint-Rambert. Il est vrai que ce diocèse s'étendait au-delà du Rhône, dans la Savoie et dans le Dauphiné. Mais, à tout prendre, c'était l'un des plus petits évêchés et des plus pauvres dans les Etats bourguignons, et qui par la suite, ne s'enrichit pas, car, au XVIIe siècle, il n'avait que six mille livres de revenus, ce qui faisait dire plaisamment de cette église à Pierre Camus, l'un de ses plus éminents prélats: Qu'il avait là une pauvre épouse, mais qu'elle était assez bonne pour un *Camus*.

Toutefois, le siége épiscopal de Belley ainsi restreint dans d'étroites limites, fut néanmoins illustré par des prélats d'un grand mérite, et qui ont laissé, comme saint Anthelme, des noms célèbres dans les annales hagialogiques. Parmi eux figure un personnage vénérable, feu Mgr Devie, restaurateur de cet évêché en 1821.

Guichenon nous a conservé dans ses documents historiques un vieux pouillé, écrit en latin et qui mentionne les archiprêtrés de ce diocèse, à savoir trois dans le Bugey: Arbignieu, Rossillon et Consieu; trois dans la Savoie et deux dans le Dauphiné. Il avait dans sa circonscription les pa-

roisses limitrophes de Prémesel, Innimont, Arandas, Oncieu, Evoges, Longe-Combe, Saint-Sulpice, Virieu, Billieu et Pierre-Châtel. Tel était cet ancien diocèse dans le Bugey, n'y possédant que quarante-six petites paroisses pauvres, sans autre localité importante dans le Bugey que la métropole, et dans la Savoie et le Dauphiné, Yenne, l'ancienne *Etanna* des *Itinéraires* et le siége probable du concile bourguignon d'Epaonne en 517.

DIOCÈSE DE GENÈVE.

On a prétendu faire remonter au IIIe siècle la création de ce diocèse, mais cette assertion n'est pas appuyée sur des documents, et il paraît plus vraisemblable de l'attribuer au IVe siècle, lorsque les persécutions étant à leur terme, les églises de Vienne et de Lyon purent organiser le culte dans l'une des principales villes de la Province romaine. Genève devint l'une des villes capitales des rois bourguignons qui s'étaient établis dans la Savoie et le Bugey, en 448.

Il est évident que l'évêché de Belley ne fut créé que pour l'agrandissement de Genève, absorbant l'évêché de Nyon. En possession d'un territoire très-étendu dans le Bugey, l'évêque de Genève s'y réserva une large part au détriment de Belley, puisqu'il se réserva le Valromay, la Michaille et toute la vallée du Séran, et même une grande partie de la montagne de Parves (*Parvus mons*), ainsi dénommée comparativement à l'élévation des montagnes voisines. Si l'on trace, en effet, une ligne à partir du Rhône, entre Cressin et Pierre-Châtel jusqu'à Brenod et de là près de Saint-Claude, on voit le Bugey partagé du sud-est au nord-ouest par les limites du diocèse de Genève. Ce diocèse possédait dans le Valromay et la Michaille cinq archiprêtrés, savoir:

1° Celui de Chandore, composé de six paroisses situées dans les forêts noires, Cormaranche, Hauteville, Lompnes, Corcelles, Chandore et Brenod;

2° Celui de Valromay, réunissant le grand et le petit Abbergement, Hotonnes, Larivière, Rufieu, Lompnieu, Sutrieu, Songieu, Sothonod, Lilignod, Merulas, Chavornay et Marchamp;

3° Celui du bas Valromay : Charencin, Fitignieu, Chemilieu, Passin, Poisieu, Lochieu, Vieu, Champagne, Belmont, Thésieu;

4° Celui de Champfromier, dont les paroisses étaient : Echallon, Belleydoux, Saint-Germain-de-Joux, Moranges, Cras, Champfromier, Laleirias, Charix, Seyssel, Corbonod, Anglefort, Chanay, Lhopital, Sorgieu, Genissiat, Billiat, Ville-en-Michaille, Châtillon-de-Michaille, Ardon, Vouvray, Ochias, Musinens, Longeray, Furens, Mentières;

5° Celui de Flaccieu; paroisses : Vonges et Marignieu, Flaccieu, Pollieu et Cressin, Lavours, Chanas, Béon, Culoz et Luyrieu, Talissieu, Amésieu, Yon et Cervérieu, Rochefort.

Au moyen des pouillés conservés par les anciens historiographes de notre province et dans les archives de la bibliothèque de Lyon, j'ai tracé avec précision les limites des trois diocèses dans le Bugey. Les archiprêtres, délégués des évêques pour surveiller et administrer les paroisses, étaient tenus de résider dans leurs archiprêtrés; ils visitaient les églises, s'enquéraient de leurs besoins, distribuaient les huiles saintes, constataient l'état du mobilier, ordonnaient les réparations des édifices et l'état convenable des ornements et habits sacerdotaux, maintenaient la bonne discipline ecclésiastique, recevaient les plaintes des paroissiens et déféraient le tout à l'évêque dans des rapports périodiques.

La plupart des paroises étaient en outre placées sous le

patronage et à la nomination des plus puissants abbés, et des chapitres métropolitains ; il est à remarquer qu'aucune, à peu près, n'était sous le patronage de seigneurs, ce qui démontre la puissance du clergé au moyen-âge. Il est vrai que les abbés d'Ambronay, de Saint-Rambert et de Nantua, étaient aussi investis du pouvoir féodal et qu'à ce titre, ils jouent un rôle considérable dans les annales de cette province. Aussi n'est-ce pas précisément au point de vue religieux qu'ils se recommandent à notre appréciation; ce rôle appartient aux Chartreux qui sont restés longtemps attachés à l'observation de leur règle, ce qu'on pourrait dire sans restriction, si les Chartreux de Portes n'avaient pas acheté le marquisat de Saint-Sorlin au XVIIIe siècle, et tous les droits féodaux attachés à cette grande seigneurie qu'ils exerçaient avec une ardeur temporelle très-intéressée, au détriment des communautés voisines.

Paul Guillemot.

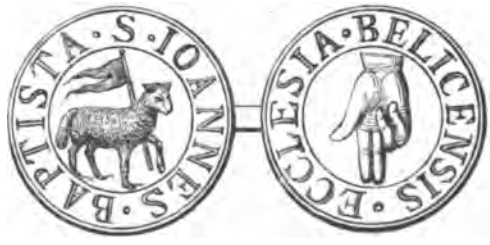

ANECDOTES SUR VOLTAIRE (1)

Il est peu d'étrangers amis des lettres passant dans nos contrées qui ne fassent un pélerinage au château de Ferney, si longtemps habité par le génie le plus universel du dix-huitième siècle. Le séjour d'un grand homme est une source féconde de réflexions et de souvenirs; on aime à voir les horizons qui l'inspirèrent, les avenues que foulèrent ses pas, le banc où il se reposait, la terrasse d'où ses regards se promenaient autour de sa demeure. Il semble qu'on doive y retrouver quelques-unes de ses pensées, et la lecture de ses œuvres a plus de charme faite dans les lieux mêmes où elles furent composées.

Or, un jour que je parcourais un volume des poésies légères de Voltaire, assis sur le mur de la terrasse du château de Ferney, un cultivateur âgé vint s'y reposer près de moi; je n'eus aucune peine à entamer la conversation avec lui; une splendide matinée de juin, en 1819, avait ouvert son cœur à l'allégresse et sa bouche aux joyeux propos. Je profitai de son entrain verbeux pour lui demander si, dans sa jeunesse passée à Ferney, il n'avait pas connu l'auteur d'*Alzire*, et il se trouva que non-seulement il l'avait vu souvent, mais que plus souvent encore il avait volé des fruits dans son verger; je désirais pourtant connaître des choses plus intéressantes que celle-là, et comme je le mis en veine, il me débita une foule d'anecdotes, parmi lesquelles j'en trouvai quelques-unes qui me semblèrent assez curieuses pour ceux qui s'intéressent aux moindres détails de la vie d'un grand homme.

Puis, lorsqu'il eut fait jaillir de sa mémoire, comme autant de fusées, ses petites historiettes, il m'offrit, pour le bouquet, d'acheter une canne de Voltaire, que celui-ci avait donnée à son frère.

— Oh! non, mon cher Monsieur, lui répondis-je, j'en ai déjà emplette quatre et ne vois pas la nécessité d'en augmenter le nombre; mais, pour se servir d'autant de soutiens, il aurait fallu qu'ainsi que Briarée M. de Voltaire eût au moins cent bras, et

(1) La *Revue*, qui n'a pas encore ouvert de souscription pour élever une statue à Voltaire, ni même envoyé ses cinquante centimes à M. Havin, croit devoir compenser cette négligence en accueillant quelques pages d'un de nos plus aimables collaborateurs. En sa qualité de Génevois, M. Petit-Senn est riche en anecdotes sur le patriarche de Ferney. Nous le remercions de s'être souvenu combien nos lecteurs aiment sa prose vive, spirituelle et toute française. A. V.

j'aurais voulu qu'au lieu d'écrire sur le vase qui contient son cœur :

Son esprit est partout mais son cœur est ici,

on eût gravé le vers ainsi travesti :

Ses cannes sont partout mais son cœur est ici.

Et en effet il n'est pas de pays qui ne possède au moins un jonc du philosophe de Ferney ; si ses plumes ont préjudicié à quelques auteurs, ses cannes ont fait gagner bien des habitants de votre commune ; il y a eu vraiment là une compensation.

Le brave et loquace agriculteur, bien qu'un peu désappointé de mon peu de foi à la provenance du bâton qu'il m'offrait, me quitta d'assez bonne humeur. Voici maintenant celles de ses anecdotes qui m'ont semblé mériter quelque intérêt, car je ne les crois pas connues.

Un baron allemand, doué d'un esprit médiocre, d'un corps énorme surmonté d'une tête d'une grosseur prodigieuse, arriva en 1772 à Ferney, dans le but unique et avoué par lui de faire un speech au patriarche de Ferney ; mais il fallait que ce dernier se trouvât à l'ombre de l'un des arbres de sa campagne pour que son hommage verbal valût tout son prix.

A cet effet, il chargea le père du cultivateur, dont je tiens cette anecdote, de guetter le moment où Voltaire se trouverait se promenant ou assis durant un beau jour sous les arbres du château.

Cet heureux instant arriva, et le baron, empressé d'en profiter, accourut tout essoufflé devant Voltaire se reposant alors sous un chêne, entouré des familiers du château. Après avoir profondément salué par trois fois l'auteur de *Zaïre :*

— Monsieur de Voltaire, lui dit-il, vous me voyez tout surpris de trouver *le soleil à l'ombre.*

— Et moi, Monsieur, encore plus de voir *la lune en plein soleil*, répondit le malin vieillard, qui égaya sa compagnie aux dépens de la face ronde et rubiconde du gros baron allemand.

Voltaire fut presque sans cesse indisposé durant son séjour à Ferney. Souvent il exagérait ses souffrances à ce point qu'il quittait parfois le salon où il venait de charmer son auditoire, en lui disant : *Je suis mourant.* Une fois même il lui assura qu'il *était mort*, ce qui fit dire à M. de La Harpe, alors en visite au château : « Eh bien, mon cher défunt, vous avez eu une délicieuse agonie « et vous ne pouvez pas mieux vous y prendre pour vous faire « regretter. »

Toutefois, un jour que Voltaire, plus mourant que de coutume, avait comme un surcroît d'agonie, Mme Denis, sa nièce, jugea convenable de faire venir le médecin, et comme l'illustre Tronchin, son docteur habituel, était absent de Genève, elle envoya

chercher l'Esculape le plus voisin, M. E..., de Gex, qui, arrivant de suite auprès du patient alité, lui tâta le pouls, examina sa langue et, d'une voix solennelle, prononça les paroles suivantes : « M. de Voltaire, je vais vous faire une *saigne*; demain vous prendrez une *purge* et, si ces deux remèdes n'opèrent pas, nous aurons une *consulte* avec le médecin que vous jugerez convenable de m'adjoindre. »

A ces mots, Voltaire, mu comme par un ressort, se mit sur son séant, prit sa tête à deux mains et s'écria d'une voix de stentor :

— Sortez, Monsieur, de la demeure d'un auteur trop ami de la langue pour la laisser ainsi massacrer impunément devant lui ; chacun de vos remèdes est un barbarisme qui fait plus de mal à mes oreilles, qu'il ne ferait de bien à mon pauvre corps. Sortez, vous dis-je !

Le docteur s'en fut, stupéfait d'entendre le patriarche de Ferney se récrier sur l'inconvenance d'expressions que sa longue habitude de s'en servir avait consacrées à ses yeux.

Rentré chez lui, il courut à son dictionnaire et vit que ses locutions péchaient par leur finale seule, puisque de *saigne*, *purge* et *consulte*, on faisait *saignée*, *purgation et consultation*.

Mais voici un fait plus honorable pour Voltaire, puisqu'il prouve qu'à tout son esprit il joignit souvent un excellent cœur.

En 1770, et lorsqu'il habitait momentanément le Petit-Sacconnex, il eut un procès avec un agriculteur de cette commune au sujet d'une portion de terrain que Mme Denis prétendait appartenir à son oncle, et qu'elle avait intercalée dans une avenue conduisant au château de Ferney.

Le propriétaire, M. Pa...t, gagna sa cause en première instance au tribunal de Gex ; Voltaire interjeta appel au tribunal de Dijon. Le procès avait duré longtemps : pour le continuer, il fallait que l'adversaire de Mme Denis fît de nouveaux frais et se rendit à Dijon pour y solliciter ses juges, suivant l'usage du temps.

L'argent manquait à l'agriculteur, qui, dans sa détresse, imagina pour s'en procurer de s'adresser au patriarche de Ferney lui-même. Il se rendit donc au château, peignit sa pénible situation au philosophe et lui conjura de lui prêter 25 louis.

— C'est l'héritage de mon père qu'on veut me ravir ; et vous seul pouvez me fournir les moyens d'obtenir justice.

— Oh ! oh ! voilà qui est nouveau ! s'écria Voltaire. Vagnère, dit-il à son secrétaire, avons-nous cette somme en caisse ?

— Oui, M. Voltaire.

— Eh bien, compte-les à ce brave homme, qui vient chercher ici des verges pour me fouetter, et qui n'aura pas compté en vain sur mes bons sentiments.

La somme fut prêtée ; le parlement de Dijon confirma la première sentence, et Voltaire alla de suite féliciter M. Pan...t d'un succès qui lui était dû.

J. Petit-Senn.

CHRONIQUE LOCALE.

— Allez-vous à Tours? allons-nous à Tours? telle est. en ce moment, la question que s'adressent les typographes de la France entière. Hélas! les malheureux, à l'opposé des augures de Rome, ils ne peuvent se regarder, les uns les autres, sans pleurer. Pour conjurer les dangers qui les menacent ils ont suivi le conseil de Bérenger et convoqué un congrès à Tours. Le congrès les sauvera-t-il? on le désire sans l'espérer. Les pruneaux sont d'ailleurs complètement étrangers à l'évènement.

A tout hasard, les typographes lyonnais viennent de reconstituer leur chambre syndicale.

— La position des imprimeurs n'est pas seule menacée; celle du Mont-d'Or paraît aussi précaire. Un soulèvement s'est produit au nord de la dent de Verdun, et l'on se demande si l'ère des volcans va recommencer? MM. Falsan et Locard, les savants auteurs de la *Monographie géologique du Mont-d'Or,* en ce moment sous presse, se sont rendus sur les lieux et ils ont examiné ce phénomène avec un intérêt mélangé d'une certaine inquiétude. On comprend, en effet, que si le Mont-d'Or se changeait en Vésuve, leur livre demanderait un complet remaniement.

— Autre phénomène. Le 6, nous avons eu, de neuf à onze heures, une très-belle éclipse. Comme conséquence, un peu d'obscurité et beaucoup de froid. Grande consommation de verres noircis. Ceux qui n'ont pas bien vu devront attendre à 1870.

— Troisième et dernier phénomène. Ces jours derniers, à Anthon, au confluent du Rhône et de la rivière d'Ain, les souris ont dévoré un troupeau de moutons. Les grands journaux ajoutent que le berger aurait été heureusement sauvé.

— La clôture de l'exposition des Amis-des-Arts aura lieu le 17. Parmi les jeunes artistes lyonnais qui se sont plus particulièrement révélés cette année, on doit citer MM. Bidault, Chenu, Gautier, Malaval, mis hors de pages. La sculpture a fièrement exposé deux bustes, de MM. Flandrin et Bonnefond, par MM. Fabisch et Bonnet. La ville de Chambéry a commandé à M. Domer un tableau du mariage de Philibert-le-Beau, avec Marguerite d'Autriche, la pieuse fondatrice de l'église de Brou. Le grand tableau de cet artiste, la seule toile historique de l'exposition, Bonne de Bourbon et Amédée VII accompagnant les restes mortels du comte Vert à Haute-Combe, appartient à M. le marquis Albert Costa de Beauregard, et est destiné au château de la Motte, une des grandes résidences de la Savoie.

—L'appel adressé par le *Salut public* aux artistes lyonnais, à l'occasion du don récent fait à la bibliothèque du Palais-des-Arts, par M. Ponthus-Cinier, a été entendu. M. Duclaux, qui occupe un rang si élevé parmi les peintres de paysage et d'animaux, vient d'offrir à la ville, pour le même établissement, une série d'eaux-fortes très-remarquables, gravées par lui-même, d'après ses toiles les plus estimées.

Les aquafortistes lyonnais auront ainsi doté la bibliothèque d'une collection des plus intéressantes. Commencée par l'excellent professeur Thierrat et par M. J. Baron, dont l'œuvre ne renferme pas moins de 167 pièces, enrichie par MM. Ponthus-Cinier et Duclaux, cette

collection se complètera bientôt, il faut l'espérer, de manière à représenter tout ce que notre cité artistique compte de maîtres en ce genre.

— La Société de lecture a transporté sa bibliothèque et ses salons rue Neuve, 26, au premier. Ce changement sera des plus avantageux à cet utile établissement.

— Voici le nom des journaux en cours de publication dans le département du Rhône, au 1er mars 1867 :

Annales de la Propagation de la Foi. — Annales des Sciences industrielles de Lyon. — Annales du Saint-Sacrement. — Argus et Vert-Vert réunis. — Bulletin de la Société Impériale d'Horticulture. — Gazette Médicale. — Journal de Médecine. — Journal de médecine vétérinaire. — Journal des Annonces du canton de l'Arbresle. — Journal des Bons-Exemples. — Journal de Villefranche. — La Couronne de Marie, annales du Saint-Rosaire — La Navette. — La Semaine religieuse. — La Vérité. — L'Echo de Fourvière. — L'Entracte Lyonnais. — Le journal du Diable. — Le Moniteur de Lyon. — Le Moniteur Judiciaire. — Le Réveil. — Petit Courrier de la Semaine. — Petit Journal des Tribunaux. — Revue des Jardins et des Champs. — Revue du Lyonnais.

Ont cessé de paraître :

La Pioche. — Le Pitre. — Caquet-Bon-Bec. — Le Sapeur.

Le *Moniteur des Soies*, qui avait éprouvé une interruption du 5 janvier au 1er mars, a reparu le 2. Les journaux politiques, à Lyon, sont, depuis longues années : Le *Courrier de Lyon*, le *Salut Public* et le *Progrès*.

— Un de nos collaborateurs, M. Paul Saint-Olive, a publié dernièrement une satire, intitulée : *Puissance de la Bêtise*. Si son nom ne figure pas sur la couverture, c'est le résultat malheureux de l'inattention de l'auteur et de l'imprimeur.

— Le jeudi 28 février, a eu lieu, au Palais des Arts, la séance publique de la Société d'Education. Honorée de la présence de M. Chevreau, sénateur, de M. le comte de Palikao, de M. de La Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon, de magistrats, d'administrateurs et de dames nombreuses, la solennité a été intéressante. M. Ducurtil, président, a lu le compte-rendu des travaux de la Société, M. Vingtrinier des vers, et M. Million un rapport élégamment écrit, à la suite duquel on a décerné un prix de 400 francs à M. Guernet, de Rouen, auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : « Les parents ne sont-ils pas, le plus souvent, cause du peu de succès qu'obtiennent les maîtres dans l'éducation des enfants ?» Quarante-trois mémoires avaient été présentés.

— Le grand bal du 2 mars, à l'Hôtel-de-Ville, a été de la plus gracieuse animation et de la plus exquise élégance. Décors et toilettes ont été splendides. On aurait pu craindre, pour ces dernières, les reflets éblouissants de la nouvelle ornementation ; mais le goût des invitées avait tout prévu et tout a été sauvé. L'ensemble et les détails de la soirée ont révélé d'ailleurs, de la part des maîtres de la maison, autant d'attention et de vigilance que de bienveillance, d'empressement et de bonté.

— Le *Courrier de Lyon* a donné, le lundi gras, son dîner annuel dans les salons de Maderni. Le Conseil d'Administration, les rédacteurs et quelques amis avaient été seuls invités, c'était une fête intime ; mais ce qui lui a donné un caractère particulier et en conservera le souvenir ce sont les paroles éloquentes que M. Paul Sauzet a prononcées au dessert pour raconter la vie du journal, louer sa ligne de conduite pendant plus de trente années et glorifier surtout l'honnêteté et l'indépendance qui lui ont fait mettre la fidélité aux principes au-

dessus de l'esprit de mercantilisme, chose rare de nos jours, l'honneur au-dessus de la fortune. Jamais l'orateur n'avait trouvé de plus belles et de plus nobles paroles; aussi, jamais dans les plus grands jours des luttes parlementaires n'a-t-il été plus vivement applaudi.

Ce qui caractérise surtout l'éloquence de l'éminent orateur lyonnais, ce qui est le reflet d'une nature bienveillante, alliée à une grande élévation d'esprit, c'est cet art incomparable de dire toute sa pensée sans blesser personne, et sans que les convictions opposées les plus ardentes puissent s'en irriter.

— Pendant que l'*Africaine* triomphe au Grand-Théâtre, *Maison neuve* débute, avec Mlle Fargueil, aux Célestins. C'est encore un succès; mais celui-ci sera de courte durée, Mlle Fargueil ne pouvant nous donner que cinq ou six représentations.

— On nous fournit, dit le *Salut Public*, quelques détails intéressants à propos de la mise en scène de l'*Africaine*. Pour monter cet opéra, le personnel a été augmenté de 173 sujets se décomposant de la façon suivante :

30 Choristes supplémentaires;
6 Musiciens supplémentaires à l'orchestre;
25 Musiciens militaires (musique du 6e lanciers):
26 Nouvelles figurantes pour la marche indienne;
10 Danseuses de plus pour le corps de ballet;
35 Comparses militaires;
20 Comparses civils;
10 Machinistes supplémentaires;
6 Habilleurs supplémentaires;
5 Habilleuses supplémentaires.

Certains détails de mise en scène. — la lumière électrique, par exemple, — entraînent aussi bon nombre de dépenses supplémentaires; enfin, Mme Meillet touche par représentation un cachet de 500 fr.

— La réunion du comité de la Diana, a eu lieu le lundi 11 février, à Montbrison, sous la présidence de M. le duc de Persigny. Le comité a entendu, avec le plus vif intérêt, la lecture du mémoire de M. de Persigny sur les origines de la splendide décoration héraldique qui a motivé la restauration du monument. Ce travail, aussi savant qu'ingénieux, et qu'on imprime en ce moment, satisfera les plus difficiles.

Dans cette séance, la Diana a décidé qu'une médaille serait offerte à M. Aug. Bernard, avec cette inscription: *A M. Aug. Bernard, pour ses travaux et ses recherches, la société de la Diana reconnaissante.*

— Un savant de Paris est venu dernièrement nous faire une conférence sur le Musée des antiques de Lyon. Eh bien! voyez le peu de chance, et comme il est dangereux de parler devant des provinciaux; cet homme hors ligne, dont la complaisance et le savoir sont hors de cause, nous a rappelé le célèbre discours prononcé par Alexandre Dumas sur les origines de notre cité. A peine arrivés au pied de l'autel d'Auguste, nous sommes partis pour l'Égypte et, ma foi, je ne sais si nous en sommes revenus. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

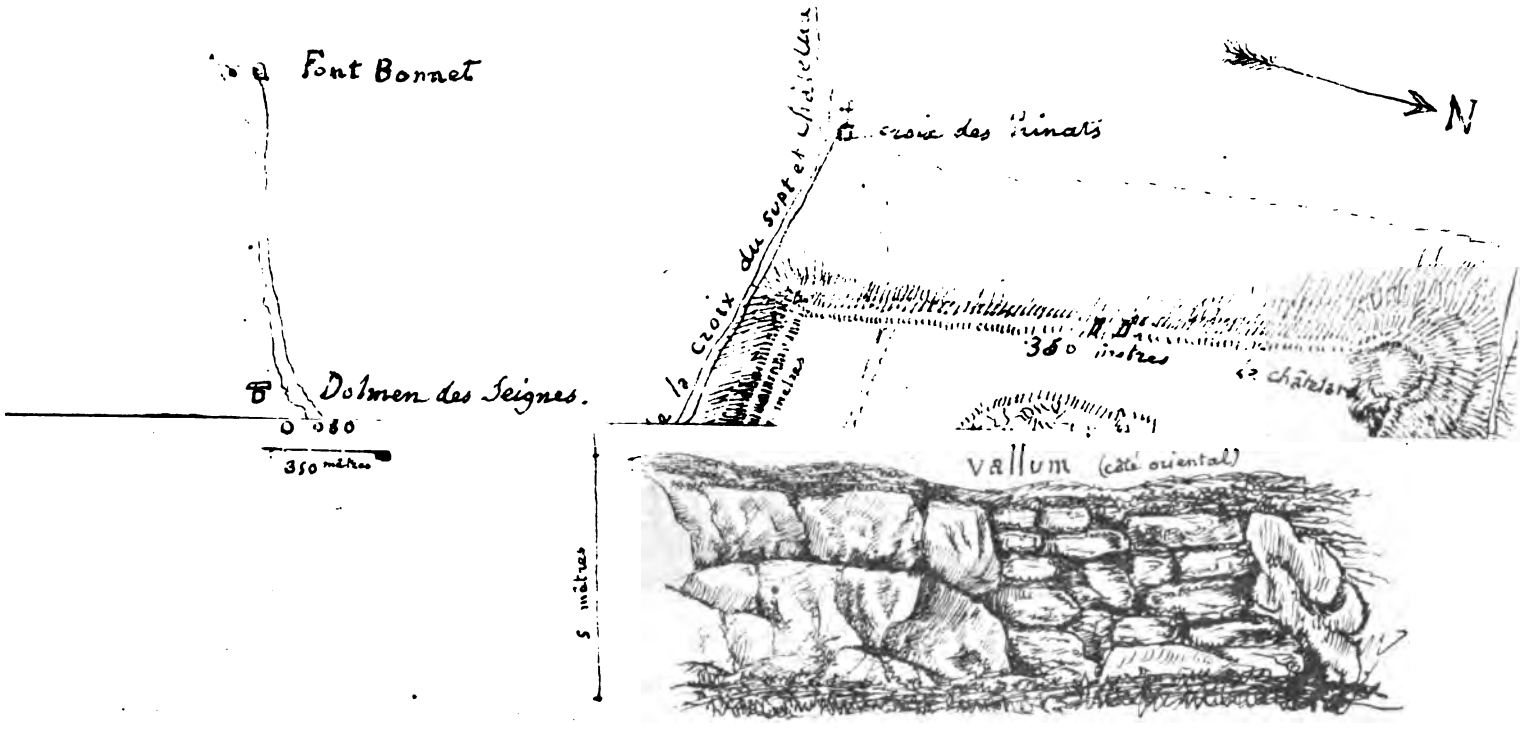

PLAN. DU CAMP DES CHÂTELARDS
à Ambierle

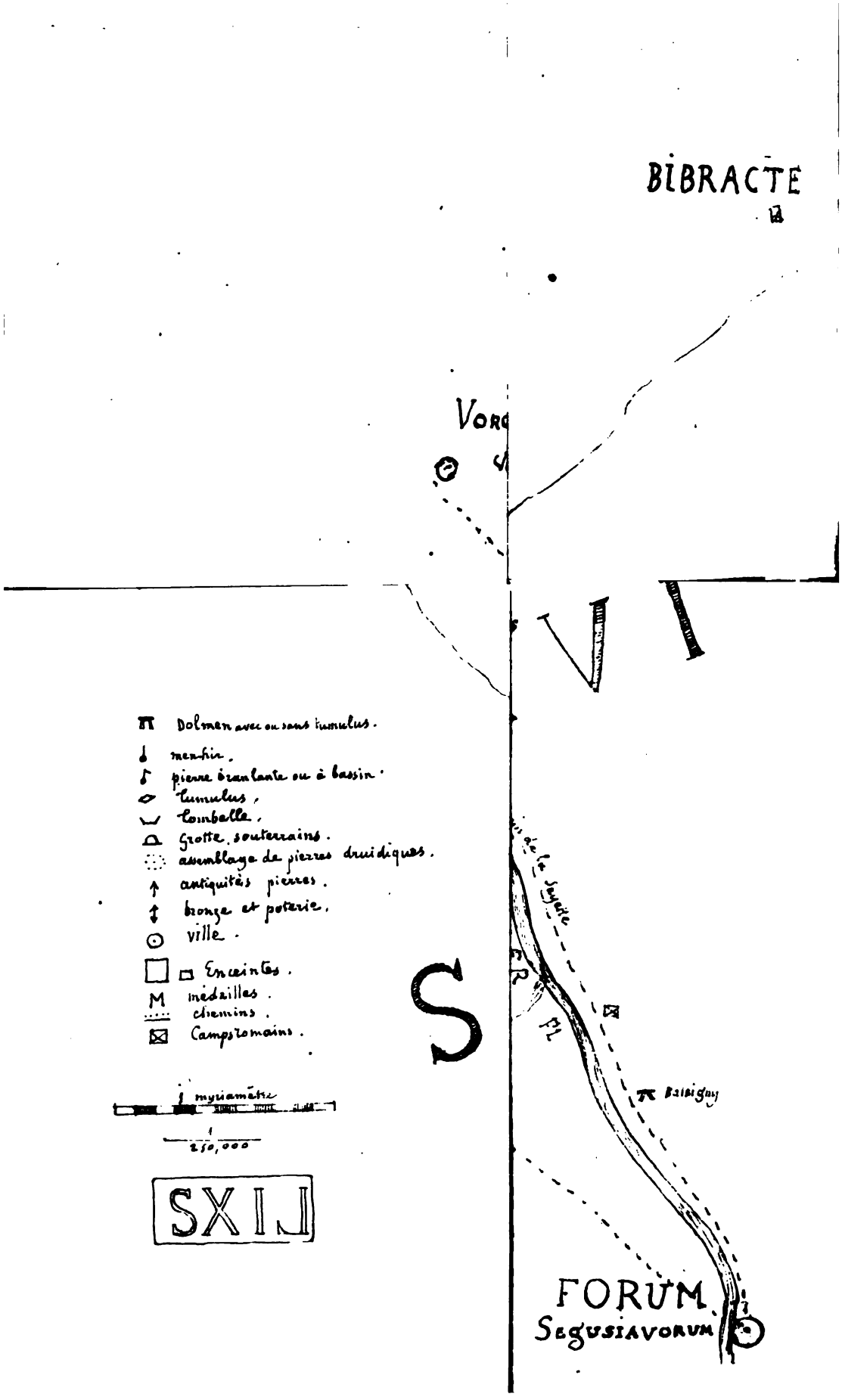
BIBRACTE
VORO
Dolmen avec ou sans tumulus.
menhir.
pierre branlante ou à bassin.
tumulus.
tombelle.
grotte souterrains.
assemblage de pierres druidiques.
antiquités pierres.
bronze et poterie.
ville.
Enceintes.
M médailles.
chemins.
Camps romains.
myriamètre
1/250,000
SXIJ
S
FR
FL
Balbigny
FORUM
SEGUSIAVORUM

POÉSIE.

LE FOREZ

CHANSON

—

Dans un petit coin de ce monde,
Je connais un pays charmant ;
La Loire y promène son onde,
En longs méandres, lentement.
Autour de deux riantes plaines,
Les monts s'étagent en gradins ;
On dirait de vastes arènes,
Dont le temps a fait des jardins.
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

J'aime à te contempler, quand l'aube
Couvre tes monts d'azur et d'or,
Et qu'une vapeur nous dérobe,
A leurs pieds, la plaine qui dort,
Ou, lorsque la nuit tend ses voiles,
Qu'on voit les étangs miroiter,
Et que, dans le ciel plein d'étoiles,
On entend le courlis chanter.
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

Quand, après un trop long voyage,
A sonné l'heure du retour,
Au seul aspect du paysage,
Tes enfants tressaillent d'amour.
Ils reconnaissent tes domaines,
Dès qu'à leurs regards attendris,
Sous les châtaigniers et les chênes,
Ondulent tes vallons fleuris.
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

Dès l'an mil, plus d'un grave apôtre,
Dans une main portant la croix,
L'araure (1) ou la hache dans l'autre,
Est venu défricher tes bois.
Redites-nous leur vie austère,
Valbenoîte, Ambierle, Charlieu,
Et toi que saint Bernard, ton père,
Baptisa : La Bénissons-Dieu !
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

Des souvenirs de tous les âges
Sur ton sol fécond sont épars.
On retrouve, en tes pâturages,
La voie où marchaient les Césars.
De même qu'au temps de l'Astrée,
Le frais et doux-coulant (2) Lignon

(1) Vieux nom de la charrue, notamment en pays de Forez. *Araure* ou *araire* vient d'*arare :* labourer, suivant les latinistes ; d'*arar*, charrue, suivant les celtistes.

Ar, en gallois, signifie terre labourable. Le glossaire breton du IXe siècle donne : *aradar*, charrue. Le latin n'a rien à voir là.

(2) Honoré d'Urphé donne cette épithète, parfaitement juste, au Lignon, dans le premier chapitre de l'*Astrée*.

Murmure sa plainte sacrée,
Sous le rocher de Céladon.
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

L'enchanteresse Mélusine
Prit un de tes fils pour mari (1),
Et la sainte Vierge est cousine
De tes fiers sires de Lévi (2).
Tes comtes, près de l'oriflamme,
Vaillamment portaient leurs écus.
A Brignais, l'un d'eux rendait l'âme,
Pour te sauver des Tard-venus (3).
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

Auprès d'eux flottaient les bannières
De nombreux et hardis vassaux.
Le temps a brisé les plus fières,
Comme le vent les arbrisseaux.
Il nous reste, avec leur mémoire,
Les Armes que Dieu leur donna.

(1) D'après les vieilles chroniques, la fée Mélusine épousa Raymondin de Forez, l'un des fils de Guy Ier.

(2) La légende affirme qu'un sire de Lévis, passant devant l'image de la sainte Vierge, aurait ôté son chapeau en disant : Bonjour, cousine ! La sainte Vierge aurait rendu le salut en répondant : Bonjour, cousin.

La sainte Vierge appartenait, comme on sait, à la tribu de Lévi.

(3) Louis Ier, comte de Forez, fut tué à la bataille de Brignais, livrée aux bandes de routiers, qui prirent le surnom de Tard-venus, à cause de leur entrée tardive en campagne, juste au moment où le traité de Pressigny venait d'être signé.

Arche auguste de cette gloire,
Nous, relevons la Diana.
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

Mais voilà qu'une ère nouvelle
Rajeunit le monde trop vieux.
Quelle clarté vive étincelle
Dans tes vallons tumultueux ?
Où vont ces messagers rapides,
Portant la flamme dans leurs flancs,
Glissant sur ces chemins rigides,
Et dépassant presque les vents ?
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

Honneur à toi, chère patrie,
Qui, la première entre tes sœurs,
De cette moderne féerie
Affrontas les rudes labeurs.
Porte au loin le fer et la soie ;
Fais pâlir les vieux nécromans,
Mais que, toujours, on te revoie
Pieuse pour les anciens temps.
Si je ne devais plus te revoir, je mourrais,
Mon doux pays, doux pays de Forez.

J. PAGNON.

LES AMBLUARETI

ET LE CAMP DE LA ONZIÈME LÉGION

A AMBIERLE.

EXISTENCE ET IDENTITÉ DES AMBLUARETI.

1° César, au VII° livre de ses Commentaires, nomme parmi les nations clientes de la confédération Eduenne les Segusiavi, les Aulerci Brannovices et un peuple que l'on appelle Ambivareti : « Imperant Æduis atque eorum clientibus Segusiavis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Blannoviis XXXV. (VII, 75) milia. »

2° Plus tard, après la prise d'Alise, César envoie chez ce même peuple des Ambivarètes hiverner une légion (la onzième) sous le commandement de Caius Antistius Reginus, pendant que lui-même passera l'hiver à Bibracte : Legiones in hiberna mittit ..... Caium Antistium Reginum in Ambivaretos, T. Sextium in Bituriges, C.G. Rebilum in Rutenos cum singulis legionibus mittit. Q. Tullium Ciceronem et P. Sulpicium Cabilloni et Matiscone in Æduis ad ararim, rei frumentariæ causâ, collocat ; ipse Bibracte hiemare constituit (VII, 90).

3° Et d'abord, doit-on lire Ambivareti, ou bien Ambluareti ?

MM. Valentin Smith, Debombourg, et après eux la *Vie de César* admettent la version Ambluareti ; l'examen des manuscrits ne peut que confirmer cette manière de lire.

En effet, dans les vingt-cinq manuscrits de la bibliothè-

que impériale, vingt et un écrivent au livre VII Ambluareti, un Ambluaretis, un autre Ambularetis, un seul Ambivaretis; les manuscrits du Vatican, ceux d'Amsterdam, les éditions du XVe siècle disent Ambluaretis, celles du XVIe siècle Ambruaretis, (Nipperdei Ambluaretis, Frigell Ambivaretis); il faut donc lire désormais ce nom : Ambluareti.

4° Les Ambluareti ne peuvent être les Ambibarii, ces nations : « Quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur » (VII,75) de l'Armorique qui occupaient le diocèse d'Avranches. Nipperdei les confond avec les Ambibarii, et Walkenaer avec les Ambarri (consanguines Eduorum). Les Ambluareti ne peuvent être non plus les Ambiliati ou Ambiani, aussi peuples bretons : « *Britannia, quæ contra eas regiones posita* (*III*, 9).

Enfin, on ne peut pas les confondre avec les Ambibarii trans Mosam qui ne pouvaient être clients des Eduens.

5° Enfin, M. Debombourg fait des Ambluareti la queue de l'émigration des Amrhas, dont les Ambarres, devenus aussi clients ou mieux consanguins des Eduens étaient à l'époque de César les principaux représentants (1)

SITUATION ET LIMITES.

1° Les Ambluareti étaient donc clients et voisins des Eduens; dans l'ordre des peuples de la confédération, ils sont placés immédiatement après les Ségusiaves entre ceux-ci et les Aulerci Brannovices. Or, la position des Ségusiaves avec leurs villes Forum et Rodumna est bien déterminée, celle des Aulerces Brannovices dans le Brionnais très-généralement admise; mais il reste au nord des Ségusiaves, entre les Arvernes et les Eduens, une assez grande région composée actuellement d'une partie de l'arrondissement de

(1) *Revue du Lyonnais*, mars 1866, Les Ambarres.

Roanne et d'une partie de celui de Lapalisse. C'est là que nous plaçons les Ambluareti, dont le nom d'Ambierle, Amberta (cartulaire de Cluny, cartulaire de Savigny), Ambirliacus (pouillés du diocèse de Lyon), rappelle la présence.

(MM. Valentin Smith et Debombourg, se fiant au nom de lieu, admettent Amberta comme capitale des Ambluarètes ; la carte de la *Vie de César* l'admet aussi avec un point de réserve).

2° Examinons donc dès à présent les limites et le territoire de ce peuple que nous verrons tout à l'heure posséder des traditions, des monuments, des routes et même une mention dans les chartes anciennes.

La Besbre à l'ouest et au nord, la Loire à l'est, le Renaison ou bien l'Houdan au sud devaient être ses limites naturelles si l'on peut les préciser.

Après la pacification et l'organisation de la Gaule sous Auguste les Ségusiaves conservèrent le privilége d'une espèce d'autonomie, *Segusiavi liberi*, à cause de leur ville, Lugdunum fondue ou confondue avec le vieux Condate, mais les clients des Eduens disparurent, les Ambluareti les premiers.

A Lorsque les diocèses ecclésiastiques se formèrent sur les divisions gallo-romaines, les petits peuples suivirent ceux avec qui ils avaient le plus d'affinités. Les pagus des Ambluarètes se partagèrent entre les diocèses de Lyon, d'Autun et de Clermont. Nous voyons les paroisses de Changy, Toursie, Vivans, Saint-Martin d'Estreaux, Arfeuilles, Châtelux, Saint-Pierre-Laval et autres de l'archiprêtré d'Isserpent et plus tard de Cusset, compléter l'ancien diocèse des Arvernes.

B Lyon, capitale de la Gaule, primant désormais Augustodunum, garde pour elle Amberta, l'ancienne ville des Ambluarètes, et ainsi s'explique cette curieuse enclave du Lyon-

nais au milieu du Forez et du Bourbonnais; Montmorillon à Arfeuilles forme aussi enclave, Noally sur la Tessonne également, enfin Melay plus tard cédé à Autun appartenait aussi à l'Eglise de Lyon.

C Le Diocèse d'Autun a possédé jusqu'à la Révolution la plus grande partie des paroisses du territoire des Ambluarètes le long de la Loire, dans le pays que l'on nommait Bas-Brionnais, petite Bourgogne, souvenir évident de l'ancienne clientèle des Eduens. Artex, Chenay, Chambilly, Bourg-le-Comte, Céron étaient du diocèse d'Autun et le sont encore.

2° Les divisions politiques des provinces n'y eurent jamais des limites bien précises. Les ducs de Bourgogne et les seigneurs de Semur conservaient des terres et des droits jusqu'à Crozet, et Saint-Haon : Saint-Forgeux, Saint-Germain en Roannais, Noally, Briennon et Maltaverne, la baronie de l'Espinasse étaient partie en Bourgogne, partie en Forez ; les limites de ce dernier comté n'ont été fixées de ce côté qu'en vertu d'un accord entre Guy IV comte de Forez et Marie de Bourgogne dame de Semur; le traité fut signé en mars 1223, à Saint-Germain en Roannais. Le comte abandonne la paroisse de Saint-Julien (Noally), garde Baignaux et le grand chemin jusqu'aux étangs de Vivans. La dame de Semur abandonne ses droits sur Roanne, Crozet, Saint-Haon, et ne pourra plus rien acquérir au delà des confins du côté de Changy et de l'Espinasse (1).

Du côté d'Arfeuilles, les provinces du Bourbonnais et du Forez avaient aussi des territoires contestés.

Enfin, le duc Jean de Bourbon, en 1503, réclama comme appartenant à son apanage, toutes les paroisses du Brionnais au delà de la Loire, borne naturelle de ce bailliage Ces pré-

(1) De La Mure. *Histoire des comtes de Forez.*

tentions furent réglées sur un ancien traité entre les ducs de Bourgogne et les ducs de Bourbon. Tout ce qui se trouvait sur la rive gauche du fleuve, au-dessus de Briennon passant aux fossés de Vince à Noally, l'Espinasse, Saint-Forgeux, Vivant, Melay, Chenaix, Chambilly, Avrilly, resta aux ducs de Bourgogne (1)

Il est cependant à remarquer qu'au IXe et au Xe siècle, les paroisses outre-Loire ne font pas partie du pagus Briennensis (2) quoique Briennon rappelle immédiatement le voisinage des Brannovices; peut-être dans l'antiquité les Aulerci Brannovices s'étaient-ils assuré, suivant la coutume celtique, du gué ou passage de la Loire à Rhodon, dans cette paroisse, et sur cette route menant chez les Ambluarètes et les Arvernes.

3° Enfin, si nous voulons reconnaître dans les parties du diocèse de Clermont, de Lyon et d'Autun de petits pagi des Ambluarètes, il nous reste un canton nommé anciennement les Basses marches du Bourbonnais, qui formerait un autre pagus, c'est le Donjon : Cassini écrit encore le Donjon, Neuvy en Donjon, Saint-Didier en Donjon et n'est-ce pas là l'indice certain d'une antique division de territoire ? c'est au reste une fraction de l'ancien archiprêtré de Pierrefitte, pays Eduen et diocèse d'Autun.

Cherchons encore une preuve relative de la puissance antique des Ambluareti dans les possessions au IXe et au Xe siècle de la célèbre abbaye d'Amberta, dotée par les rois de trente mas qui sont devenus des paroisses où l'abbaye nommait à la cure.

(1) Courtépée. *Description du duché de Bourgogne-Brionnais.*

(2) Courtépée. 2e *édition*, 1er vol. p. 281.

TRADITIONS ET HISTOIRE DES AMBLUARETI.

Les populations qui occupent actuellement le territoire des Ambluareti ont conservé des traditions historiques dont la précision et l'esprit de suite ont lieu d'étonner.

Une première tradition rapportée à Ambierle même, veut que la frontière des Arvernes et celle des Foréziens (Ségusiaves et Ambluarètes) aient été marquées par le célèbre menhir appelé La Pierre Fitte, qui a plus tard donné son nom à une seigneurie et à un village de la paroisse. Deux seigneurs voisins de la borne frontière, l'un Auvergnat, l'autre Forézien, se disputaient les terres et les moissons situées près du menhir. L'Auvergnat, le plus méchant, voulut malgré son compétiteur aller fourrager au delà de la borne; le Forézien tua son adversaire. De là de longues et grandes guerres entre les gens d'Auvergne et ceux du Forez, alliés des Bourguignons. N'est-ce pas là le souvenir exact des grandes luttes des Arvernes et des peuples de la confédération Eduenne?

De plus, à l'approche de César et des Romains qui viennent conquérir le pays, les peuples oublient leurs vieilles querelles, font alliance entre eux et en mémoire de cet événement érigent un monument au Py-le-Men, que l'on appelle en patois : *Les pires lians, les pierres liées où assemblées.*

Le Py-le-Men ou Py-le-Magnin (on remarquera la désinence celtique : *Py-le-men, pierre plantée*) offre actuellement une réunion de roches énormes qui ont été travaillées de main d'homme et arrangées. On trouve autour d'elles des fragments de poterie qui n'ont pas subi la cuisson ni le tour. Elles sont situées près de la Pierre Fitte, et non loin d'un refuge souterrain au bois Jolis, où l'on a trouvé des bracelets celtiques, mais elles ne nous ont pas paru consti-

tuer le genre de monument appelé chromlech: (1) Toute la région qui les environne se nomme terre des Grandes-Pierres, et elle offrait il y a peu d'années un trilithe ou dolmen élevé fort remarquable.

Prenons maintenant une autre tradition qui nous donne une suite directe à la première. César arrivant dans le pays, y trouve deux villes gauloises toutes les deux nommées: *Rocdamnias*, Roanne? mais l'une située sur la Loire est dite *la Marine*; elle accueille le conquérant et devient son alliée (alliance des Eduens et des Romains). L'autre est dite *la Montagne*, située entre Ambierle et Saint-Haon, et s'apprête à faire résistance; elle met en sûreté ses femmes, ses vieillards, ses trésors au *Refuge du Forêté*, sur le mont Py-Lote. César ne peut forcer ce refuge, mais il surprend Rocdamnias *la Montagne*, y massacre cinq mille de ses défenseurs et la détruit de fond en comble.

Enfin une troisième tradition continue l'histoire de la conquête. Il n'est pas un paysan qui ne nous raconte la bataille de Mayeuvre, dans la plaine de Saint-Haon, entre César et les Gaulois. On montrait il y a peu d'années, au lieu dit *Verchin* ou *Vercheux*, une grande table sur laquelle les esprits merveilleux voyaient sculptées deux clefs. C'était un monument érigé sur le champ de bataille où César défit après la bataille d'Alise les derniers Gaulois qui se repliaient sur l'Auvergne; l'affaire fut majeure, *majora opera*, de là le nom de Mayeuvre. Les Gaulois firent des efforts désespérés, et leur capitaine fut pris vivant. *Vergasillaunus Arvernus vivus in fugâ comprehenditur*. (*Verchin* représente le commencement du mot *Vercingétorix*.) Voici ce que l'observation scrupuleuse des lieux désignés nous a appris. La plaine de Mayeuvre est effectivement un ancien champ de bataille encore parsemé de débris gallo-romains.

(1) Il est possible que le véritable monument ait été détruit.

Nous avons encore pu dessiner la pierre de Mayeuvre maintenant brisée. Elle n'avait aucun signe de sculpture, ni clefs, ni autre objet; elle reposait sur quatre autres blocs irréguliers et constituait un véritable dolmen isolé de toute roche dans un pays plat.

Le champ est traversé par un ancien chemin celtique conduisant d'Amions, *Mediolanum Segusiavorum*, à Amberta; le chemin est bordé de tumulus dont celui de Montjard est le plus considérable.

De plus, au sud-ouest de la petite plaine existe, encore bien conservée, une enceinte carrée à angles arrondis avec larges fossés et deux fosses en entonnoir sur le front méridional; cette enceinte pouvait contenir *une cohorte* et surveillait tous les passages du pied des montagnes; elle est de construction romaine (poteries gallo-romaines), près de Place-Bouthier.

ROUTES ET MONUMENTS DES AMBLUARETI.

Avant d'étudier les voies de communication des Ambluareti, il est bon d'énumérer brièvement leurs montagnes et leurs rivières.

La chaîne de la Madeleine, de la *Pierre du Jour*, au pic de *Jard* et aux hauteurs de *Montéguet*, courait du sud au nord. Les points principaux étaient le plateau de Tombérinos, Beccajat, et le plateau de Saint-Jacques-des-Biefs, Jard la Montagne, endroits où l'on a trouvé des débris celtiques, Cinq cors à Arfeuilles.

Les rivières étaient le Tessonant, l'Arçon, la Vosance (une branche du Tessonant ou Tessonne porte même dans les chartes le nom de rivière des Ambarets, comme nous le verrons tout à l'heure) et le Barbenant.

Le territoire était traversé par deux voies encore recon-

naissables ; elles offrent ce caractère commun : d'être bien distinctes des voies romaines, de relier entre elles les localités celtiques et les monuments et tombelles, et d'offrir en plusieurs endroits tous les caractères assignés aux chemins gaulois (fosses, ornières, largeur reconnues) (1).

L'une allait du sud au nord, d'abord de Forum à Mediolanum Segusiavorum (Feurs et Amions), et se dirigeait sur Amberta et Vorogium (Voroux près Varennes) ; nous l'avons bien déterminée à partir d'Amions (2) : elle passait au village de Quincié, paroisse de Bully, recevait à Châtelus un embranchement venu de Jœuvre et de Saint-Maurice-sur-Loire, localités bien connues par la découverte d'un dépôt de médailles au nom même de Vercingétorix et au type du cheval avec le vase renversé. De là, la voie rencontrait sur le territoire de la Garde à Saint-André une pierrefitte, puis une pierre branlante et une source sacrée au Breu, près le Châtelard ou Châtard ; ici elle prend le nom de *chemin du Breu, vieille route de Paris à Lyon*, qu'elle conserve dans tout le parcours sous les montagnes de la côte. Au-dessous de Saint-André, elle devient la *rue Franche*, traverse ensuite les Guérines et les pierres folles, bordée de tumulus ; puis la rivière de Roannaison, enfin rencontre une autre voie, celle de Rodumna à Vicus Aquæ calidæ, près du carrefour de l'orme de Montgaultier. *Le chemin charretier de l'Orme à Lamurette* la continue, formant une crase profonde et étroite jusque vers Azole et le champ de Mayeuvre. Il traversé ce champ, passe près des tombelles de Montjard, sur la rivière des Ambarets, continue par les crases des Georges et de Rullières, au-dessous d'Ambierle, pour rencontrer les

(1) Chemins celtiques, par M. Bial. Voie roulière, moyenne 1m 204 de large.

(2) A. Chaverondier. Inventaire des titres du Forez, supplément.

tumulus ou tombelles des Vernelus, qui nous ont fourni des haches celtiques. Ce chemin porte aussi le nom vulgaire (1) de chemin de la Fringale. Le même chemin rencontrait à Changy et Arçon la pierre Trocésar, entre Sail, Montéguet et Saint-Martin-d'Estreaux, la pierre maligne, et se dirigeait sur la Besbre, dans la direction de Vorogium.

La seconde voie importante continuait le chemin de Sayette, venant de Forum à Rodumna; de Rodumna elle paraît avoir passé près du palet du Diable, le long du Roannaison; à Pouilly-les-Nonains elle est connue sous le nom de *rue Fourny*, *crase des Buissons*. Elle coupait la voie de Médiolanum vers l'orme Montgaultier, près de l'étang de Boisy, remontait vers Saint-Haon par *les Croses* et y prenait le nom de *vieille route de Clermont, chemin des Chargrohds*, bien distincte de la voie romaine connue sous le nom de *chemin des soldats*.

Cette voie gauloise, qui conduisait chez les Arvernes, est particulièrement intéressante parce qu'elle traverse le *refuge du Forêté* au-dessus d'Amberta, et parce qu'elle nous a donné plusieurs *cèltæ* à Saint-Haon-le-Vieux, à Saint-Jacques-des-Biefs. Elle desservait aussi les *Cars* ou forteresses de Saint-Bonnet-des-Cars; on peut la suivre jusqu'à Arfeuilles, Ariolica, et de là elle gagnait Vicus aquæ calidæ; sur son parcours, ou près d'elle on remarque la *pierre qui vire* la fontaine sacrée de Sainte-Luce (Châtelux Ambierle), celle des Biermes près du moulin Corbet et de la rivière de Renaison à Pouilly, le souterrain du bois Joly, à Ambierle, les souterrains de Petrassaint à Arfeuilles, etc.

Au-dessus de Saint-Haon, une courte section a conservé dans la roche, les ornières, la largeur de la voie.

Sur ces voies venaient sans doute se souder des chemins

(1) Procès pour la réparation de la chaussée de l'étang d'Azole, 1591.

secondaires dont le mieux marqué est le chemin de *la Charmette* dans la vallée de la Tessonne, prenant à la Loire, vis-à-vis le pays des Branovii, rencontrant les *tumulus* de la Bénissons-Dieu, les tombelles du *pré Arlan*, dolmens sous tumulus près de l'Espinasse, les *pierres des Seignes*, dolmen ruiné à Amberta même, la *pierre fitte*, le *py-le-men* et aboutissant au refuge du Forêté.

Les principaux monuments des Ambluareti viennent d'être indiqués rapidement (1). Nous pouvons y ajouter la Grotte aux Fées à Renaison, les tombelles près des pierre folles qui ont fourni plusieurs celtæ, d'autres tumulus et menhirs.

Enfin, nous devons parler des objets de l'âge de pierre trouvés récemment (2) dans la vallée de la Vosance et le pays du Donjon, objets fabriqués en sulfate de baryte. Remarquons à ce sujet que ce minéral est très-abondant chez les Ambluarètes et notamment à Ambierle même; près du Châtelard, il y en a des carrières remarquables.

Un souterrain au-dessous du Forêté nous a fourni de curieux bracelets de bronze en général semblables à ceux trouvés à Vinols près Montbrison (3), mais aussi de forme se rapprochant de l'époque de la conquête. Les souterrains ou buttes de Buffinand, à Ambierle, nous ont donné des fragments de poterie gauloise. Dans la carte annexée à cet article, on trouvera l'indication des principaux lieux où l'on a trouvé les monuments et les objets, mais on peut compléter cette carte tous les jours.

Etudions avec soin les points fortifiés ou les lieux de refuge des Ambluareti.

(1) Voir Répertoire archéologique du canton de Saint-Haon.

(2) A Lenox en Donjon, 1866, M. Meilheurat de Montcombroux a signalé dans cette région un grand nombre de tumulus et d'objets de pierre et de bronze. Cabinet historique, 1861. Lettre à M. Paulin Pâris.

(3) V. Bulletin monumental. Vincent Durand.

Un premier que la tradition nous apprend elle-même, c'est le Forêté, Foresté, Foretey (de Forum?). C'est un plateau assez étroit isolé sur le mont Py-Lots (1), entre les paroisses de Saint-Riran, de Saint-Haon-le-Vieux et d'Ambierle; il est traversé par la voie de Rodumna à Aquæ calidæ, et une foule de chemins y aboutissent; c'est le rendez-vous de tous les êtres superstitieux, biermes, druides, fées, selon nos campagnards, et il y a eu du sang répandu; le terrain y est de nature sablonneuse et paraît avoir été remué par le travail, car on y voit des traces de fossés peu déterminés, et des vestiges de tumulus (2), le lieu est environné de bois taillis.

Nous trouvons de l'autre côté du col de la Croix-du-Supt, passage obligé de la voie, la paroisse de Saint-Bonnet-des-Cars (de Carris) où l'on connaît plusieurs vestiges d'enceintes de pierres sèches: des cars celtiques proprement dits. L'un situé au-dessus du village Dépalle-des-Bois (des pals), paroisse Saint-Nicolas-des-Biefs, commande les sources du Barbenant; il est peu conservé, cependant on y voit des terres en pente circonscrites de petites murailles à pierres sèches à peine hautes d'un mètre, et qui ont l'air plutôt de divisions de pâturages.

Les restes du Car de Rade et du Car du Roc de Montlune à Saint-Bonnet sont mieux déterminés. Le rocher de Rade conserve à son sommet une assez haute muraille de blocs de rochers cyclopéens, et l'on a trouvé dans ces régions des poteries, des objets de pierre, mais il faudrait exactement mesurer ces restes.

Enfin, le cours de la Besbre est dominé par le Car-

(1) 350 mètres sur 500 de large.

(2) Le Forêté est aussi traversé par la voie romaine. C'est près de là que l'on a trouvé des celtæ et les bracelets du bois Joly.

Grohd (1), où s'est fondé le curieux village des Chargrohds : l'origine antique des habitants est incontestable, mais les traces de fortifications gauloises y sont peu visibles. Nous mentionnons seulement près d'Arfeuilles la montagne de Cinq-Cors ou Cinq-Cars qui surveille le bas pays des Ambluareti et les frontières Arvernes (2).

EXAMEN DES CHARTES.

Voilà donc le peuple des Ambluareti bien défini par ses routes, ses monuments, ses forteresses et les faits plus ou moins probants de son histoire.

Leur existence nous est démontrée dans leur propre pays par une charte qui nous a conservé le nom et l'attribution du cours d'eau qui coulait à Amberta, leur capitale même. Nous l'avons trouvée dans les vieux papiers de la seigneurie de Lamurette, longtemps possédée par les Chabannes de la Palisse, conjointement avec les abbés et prieurs d'Ambierle. Cette seigneurie était traversée par la voie de Mediolanum à Vorogium, et c'est dans les confins énumérés qu'est désignée la rivière des Ambarrets et le territoire des Ambarrets, entre les paroisses d'Ambierle et Saint-Germain-Lespinasse. Cette rivière descend de Pierrefitte, sous le nom de Brassotières, alias de Terrassonières, alias de Pierrefitte ; elle traversait un grand chemin bien connu au moyen-âge, celui de Saint-Haon à Crozet, sous un pont de pierre : *pons de petrâ*, seul débris d'une petite voie romaine encore très-bien marquée, allant de Campanianum, Champagny, à Am-

(1) Ils sont décrits au Répertoire archéologique des cantons de Saint-Haon et de la Pacaudière.

(2) Des celtæ y ont été trouvées, et on a conservé le souvenir des ruines antiques d'une tour.

berta, dont le bourg et le fanum étaient alors, suivant la tradition et d'après l'inspection des lieux et des débris gallo-romains, au village des Georges. (Il est possible que le pont ait été construit en pierre, mais nos vieillards ont gardé le souvenir d'un beau menhir, situé à la Maladière, sur le ruisseau, près du tumulus de Montjard).

De ce point, la rivière prenait le nom de Maladière, ruisseau des Barres, qui rappelle encore les Amblarets, rivière des Ambarrets, et enfin conservait et conserve encore dans tout son parcours jusqu'à la Tessone où il se jette, le nom celtique de Tegnetenant; ceux de Filerin et de Cacherat lui sont aussi quelquefois donnés.

Dans la charte désignée, elle porte le nom de *Rivière des Ambarrets*, plusieurs fois répété. Dans une charte latine provenant du couvent d'Ambierle et portant la date du jeudi 6 avril 1469, la même rivière est ainsi désignée : « In dicto tenemento de Muretia juxta ripiam labentem de ponte de petrâ aux Embruns... et dictum stagnum et situm est juxta ripiam *des Barres* (plus bas des Barris). » Ce document, relativement moderne et du temps du célèbre abbé de Balzac, rappelle la donation du territoire des Embruns le long de cette rivière, en 1267, par Guillaume d'Arnole.

On remarquera ce nom d'*Embrun*, que nous avons retrouvé écrit *Ambruns*, et même *Ambrodunum* ; il rappelle encore les Ambluarètes, ou Ambruaréti, comme l'écrit un manuscrit ; le lieu ainsi designé est rempli de débris gallo-romains, on y signale un tumulus et il est tout voisin du champ de Mayeuvre. Une tradition prétend que Saint-Haon-le-Châtel, situé tout proche, portait autrefois le nom d'Ambrun.

Nous convenons au reste que ce dernier rapprochement est plus ingénieux que très-probatif, mais les chartes ont leur valeur. Les nombreux vestiges d'antiquité nous don-

neront à la fin une inscription qui fixera l'opinion, mais nous ne sommes pas à bout de preuves, comme nous l'allons voir par l'examen du camp où a *hiverné* la onzième légion sous le commandement de Caius Reginus Antistius.

CAMPEMENT DE LA ONZIÈME LÉGION A AMBIERLE.

Après la prise d'Alise, César envoie Caius Antistius Reginus hiverner avec une légion chez les Ambluareti. Ce lieutenant s'était distingué, en défendant contre les efforts de l'Arverne Vergasillaunus, le poste désavantageux de la colline, située au nord du camp de César et qu'on n'avait pu enfermer dans les lignes de circonvallation.

Il commandait la *onzième légion* : « Summæ spei, delectæ juventutis, undecimam : quæ octavo jam stipendio functa, tamen, collatione reliquarum, nondum eamdem vetustatis et virtutis ceperat opinionem.

César apprenant la révolte de plusieurs peuples gaulois, part de Bibracte, pour aller chez les Bituriges, qui ne pouvaient être contenus par la seule légion campée chez eux. Il prend avec lui la douzième, et lui joint la onzième qui n'était pas campée très-loin. « Ipse... ab oppido Bibracte proficiscitur ad legionem duodecimam quam non longe à finibus Eduorum collocaverat in finibus Biturigum. Eique adjungit legionem undecimam quæ proxima fuerat. Finis cohortibus ad impedimenta tuenda relictis. »

Il existe à Ambierle même, Amberta des Ambluareti, un camp où a campé la onzième légion, à cinq cents mètres à peine au couchant du bourg sur le plateau des Châtelards. Voici la description de ce qui reste de cette castramétation.

Plateau en pente douce, isolé de toute part, au levant, au nord et au couchant, en vue du mont Beuvray, Bibracte,

qui apparaît à l'extrême horizon par les temps clairs, même la nuit, en vue aussi des plaines des Ségusiaves et des Brannovices, correspondant avec un système d'autres châtelards voisins, et gardant les routes gauloises de Forum à Vorogium et de Rodumna à Vicus Aquæ calidæ.

Plan quadrilatère un peu allongé, 350 mètres sur 250 (mesurés au vallum) (1). Le front tourné vers la plaine offre, sur une longueur de cent mètres, un vallum haut de cinq mètres, formé de murs à pierres sèches, de la roche naturelle et de gros blocs alignés ; ce vallum est souvent interrompu par des éboulements, mais son profil est bien marqué, ainsi que les vestiges du fossé. Un sentier qui descend à la Croix-des-Jaunards et au bourg, indique une porte sur cette pente.

Le côté nord forme une arête peu déterminée jusqu'à un gros de rocher exploité en carrière et qui formait comme un bastion près d'une porte; à partir de ce point, un talus d'un mètre de haut et un petit fossé dessinent le camp en ligne droite jusqu'au pied du rocher du châtelard. Les terres qui avoisinent et le village Besson ont montré des ruines, des murs de petit appareil, avec chaînes de briques et des fontaines.

L'angle N. O. est occupé par le roc culminant, auquel on réserve le nom de Châtelard et dont le pied est couvert de débris antiques. Le côté occidental est encore assez bien marqué par un talus et un alignement de roches. C'est de ce côté et près d'un groupe de pierres qui indiquent la porte prétorienne, que des bœufs de labour ont effondré un fossé obstrué de broussailles ; il était creusé dans le roc à une

(1) On voit combien les dimensions de ce camp se rapprochent de la normale au temps de César pour une légion, 250 à 370 mètres. Voir le tableau de M. le capitaine Bial : Chemins, habitations et oppidum de la Gaule, t. 1, page 229.

profondeur de 2 mètres 60 centimètres, sur une largeur de 9 pieds, trois mètres.

Le côté méridional est bien marqué vers l'angle S.-O. par un talus de roches *taillées*, de quatre mètres de haut. Un chemin qui vient d'une carrière situé dans le camp, correspond à la porte et à la voie qui y accédait du côté de Hauteville (*alta villa*). Cette porte et cette voie ont été découvertes cette année, à une profondeur d'un mètre cinquante environ; la voie a une largeur de trois mètres, elle est pavée de grandes dalles et bordée de deux murs de petit appareil; tout a été recouvert par les terrassiers.

L'angle S.-E. est aussi bien marqué par des roches taillées. Sur le trajet du grand diamètre du camp, E.-O., plus près du côté occidental, est un rocher, aujourd'hui exploité en carrière de granit; on le nomme le Py-le-Mortier. Il était couvert, il y a trente ans, de singuliers bas-reliefs dont la population d'Ambierle a gardé le souvenir précis. On y voyait des tourtes de pains, des glaives, des haches, une tête de taureau, un génie ou enfant ailé dans une espèce de corbeille ou berceau, un bras nu tenant un rameau d'olivier, des inscriptions en grandes et belles lettres latines avec des chiffres romains. Tout cela a été impitoyablement détruit par les carriers. Il reste sur le rocher de nombreux trous creusés de main d'homme, pouvant contenir 20 à 30 litres d'eau au moins, semblables à ceux que l'on voit les légionnaires de la colonne Trajane creuser, pour asseoir les pièces de bois et les tentes du prœtorium; ce prœtorium devait être placé sur ce rocher.

Autour du Py-le-Mortier, près le rocher du Châtelard formant redoute, vers le front du camp et dans les terres du village des Bessons, on trouve encore à la surface du sol beaucoup de débris de campement (poteries noires et jaunes, débris de tuiles à rebord); des sépultures par incinération se

sont montrées en assez grande quantité à Hauteville. Enfin des archéologues demeurés inconnus ont fouillé le terrain, qui renferme, dit-on, des trésors; des ouvriers cupides y ont travaillé en secret. Il y a une trentaine d'années, les cultivateurs eux-mêmes ont rencontré, bien souvent, beaucoup de poteries entières, des vases de bronze, notamment des plaques percées de trous, et d'autres ustensiles romains, quelques armes qui n'ont pas été décrites, et des médailles, des lampes, des disques d'ardoise, etc. Ces objets se trouvent surtout entre deux lignes parallèles au front du camp, marquées par de petits talus comme les rues parallèles; on pourrait encore supposer que ces vestiges désignent une seconde enceinte plus rétrécie que la première, et qui aurait été construite lorsque Caius Antistius Reginus, rappelé de ses quartiers, laissa une seule cohorte à la garde des bagages.

Mais en l'absence des inscriptions et des recherches dont j'ai parlé, nous trouvons une preuve singulière en même temps de l'existence des Ambluareti et du campement de la onzième légion : à cinq cents mètres du camp environ, sur le trajet du sentier du bourg d'Ambierle à Pierrefitte, non loin du dolmen des Seignes, au lieu dit Font-Bonnet, auprès de la route de Charlieu à la Croix-du-Supt, des fouilles profondes ont mis à nu de vastes substructions, poteries, briques, tuiles à rebord, semblables à celles du camp et formant dans la vallée une chaîne non interrompue de débris; parmi les objets curieux déterrés en cet endroit figuraient deux masses d'étain blanc, ciselé et travaillé en forme de pilons à mortier, et enfin des tuiles à rebord (30 centimètres de largeur sur 40 de long), dont quelques-unes ont été conservées dans une construction voisine. Elles portent en

caractères assez irréguliers le sigle suivant, inscrit du côté de la saillie des rebords au milieu de la tuile :

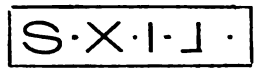

Doit-on lire : *Signum undecimæ legionis*? On remarquera que la lettre L est renversée, comme il arrive assez souvent pour les empreintes en terre cuite.

Il est donc prouvé pour nous que le camp d'Ambierle est celui où campa la onzième légion, sous le commandement de Caius Antistius Reginus. Ambierle n'est qu'à deux étapes de Digoin, trois de Decise, et par conséquent la onzième légion, *quæ proxima fuerat*, pouvait très-bien être rappelée par César partant de Bibracte, et recevoir de lui jour et nuit des dépêches.

Nous pouvons conclure de ce qui précède, que les Ambluareti étaient placés près d'Ambierle, que Amberta était leur capitale, et le camp d'Amberta le castrum de la onzième légion.

Nota. Pour M. le capitaine Bial, le campement de la onzième légion est chez les Ambivareti près de Nevers.

Pour M. Léon Fallue, c'est le camp de Bou, non loin de Decise, où l'on a voulu aussi placer les Boïens.

Pour M. l'abbé Boudant, Chantelle près Moulins-sur-Allier ; mais il ne faut pas oublier que ce campement est intimement lié à l'existence des Ambluareti, et l'on ne peut déterminer l'un si l'on ne fixe la position de l'autre.

(*Bis*). Le résumé de ce Mémoire a été lu en décembre 1866 au congrès provincial de Moulins.

ENLÈVEMENT

DES

TABLEAUX DU MUSÉE DE LYON

EN 1815 (1).

—

Je crois à peu près superflu de rappeler ici, quand bien même ce ne serait que sommairement, l'arrêté des consuls de la République française, portant création de musées de tableaux dans un certain nombre de chefs-lieux de nos départements (2). Cette disposition est trop connue, pour qu'il soit besoin d'y revenir, si ce n'est pour applaudir à la pensée large et généreuse qui dicta au gouvernement d'alors une mesure si essentiellement utile et féconde. Parmi les villes qui participèrent aux libéralités de l'État, celle de Lyon, s'il en faut juger par les dons qu'elle reçut, ne fut certes pas la moins bien partagée, au double point de vue de la quantité et de la qualité. Une première organisation ne pouvait comporter davantage. Mais le germe existait ; il était suffisamment robuste, et l'avenir se chargeait du soin de le faire fructifier. Ce qui va suivre démontrera qu'il en fut ainsi, au moins pendant quelques années ; car je dois prévenir que mes recherches dans ce sens ne dépasseront pas un cercle assez étroit.

(1) Les documents utilisés dans ce travail sont la plupart tirés des archives du département du Rhône.

(2) Cette décision fut prise le 14 fructidor an IX, sur un rapport de Chaptal, ministre de l'Intérieur. Les villes désignées étaient au nombre de quinze.

I.

Je consacrerai, en premier lieu, quelques lignes aux dispositions prises par l'administration locale pour l'aménagement et l'installation du Musée de Lyon.

Un arrêté des consuls, en date du 23 germinal an X, rendu sur une délibération du Conseil municipal de Lyon et l'avis conforme du préfet du Rhône, porte, entre autres choses, que l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, située à Lyon et affectée pour le moment à des établissements d'instruction publique et de commerce, sera administrée par la municipalité de cette ville, sous la direction du préfet.

Une décision du même fonctionnaire, qui, dans ce temps-là, s'appelait le citoyen Najac, porte, à son tour, qu'au nombre des établissements publics dont la place est marquée dans la ci-devant abbaye royale des Bénédictins de Saint-Pierre, figurera le « Muséum de tableaux, statues, etc. »

Cet arrêté, qui est daté du 1er pluviôse an X, fut approuvé par le ministre de l'Intérieur, le 20 thermidor suivant.

On conçoit que l'unique journal de Lyon s'empressait de tenir la population de la ville au courant des progrès réalisés dans les travaux d'installation du nouveau service, et de l'éclairer sur ce qui restait encore à faire pour atteindre le but que le gouvernement s'était proposé. J'exhume donc des *Petites Affiches de Lyon* (28 fructidor an X), où elle gisait, enfouie, depuis soixante-cinq ans, le fait divers qu'on va lire, mais dont quelques points me semblent manquer d'exactitude.

« Nous touchons à l'organisation du Musée, dans cette ville. Le vœu des amis des arts, depuis si longtemps exprimé, va enfin se réaliser.... »

Après un exposé rapide de ce qui vient d'être dit au sujet de cet établissement, le rédacteur reprend :

« Le maire de la division du Nord (la ville était encore partagée en trois arrondissements municipaux : Nord, Ouest et Midi) est chargé de faire faire toutes les dispositions nécessaires pour la préparation de la galerie destinée à recevoir les tableaux. La direction du Musée est confiée à quatre citoyens, sous la présidence du maire. Ce sont les citoyens Regny père, Dechazelle, de Boissieu et Moutonnat ; ce dernier est nommé conservateur.

« La Commission d'artistes que le ministre de l'Intérieur avait chargé de désigner les tableaux à distribuer à chacun des musées établis dans les départements ayant terminé son travail, le ministre a dressé l'état des tableaux destinés au Musée de Lyon. Ces tableaux sont au nombre de quarante-six. Une partie d'entre eux a besoin d'être restaurée ou nettoyée; le reste, au nombre de vingt-huit, peut être envoyé de suite. On remarque dans cette collection, qui est presque toute de l'ordre ascétique :

« *Le Couronnement de la Vierge*, par Rubens ; — *l'Adoration des Rois*, par Paul Véronèse ; — *un Christ en croix*, par Le Brun ; — *David rendant grâce à Dieu d'avoir vaincu Goliath*, par Alexandre Véronèse (*Alessandro Turchi*, comme on sait, lequel n'a aucun rapport avec *Paolo Cagliari*, l'autre Véronèse) ; — *les Epoux Plantin à genoux devant la Vierge*, par Rubens ; — *saint Jean prêchant dans le désert*, par l'Albane ; — *le Baptême de Jésus*, par le même ; — *l'Adoration des Bergers*, par Noël Coypel ; — *la Diseuse de bonne aventure* , par Bylert, d'après Caravage ; — *la Foi*, attribuée à Lesueur ; — *la Religion*, idem ; — *Niobé et sa famille*, par Durameau ; *la Gloire des Saints*, de Guercino : — *la Visitation*, par Jordaëns, etc.

« Presque toute la collection est composée d'originaux.

On y trouve cependant quelques copies estimées, parmi lesquelles on distingue *l'Assomption*, par le Guide; — *le Christ aux Anges*, d'après Van Dyck, etc. »

Une lettre adressée, environ deux ans après, — le 22 prairial an XII, — par Vivant Denon, directeur général du Musée Napoléon, à M. Bureaux de Puzy, préfet du Rhône, complète sûrement cette liste de copies que le journaliste ne fait guère qu'ébaucher.

« Monsieur le préfet, » est-il dit dans ce document, « j'ai l'honneur de vous prévenir que, désirant procurer au Musée de la ville de Lyon quelques tableaux utiles pour l'étude, j'ai fait choix, d'après l'autorisation du gouvernement, de cinq belles copies d'après les grands maîtres, exécutées en Italie par les élèves de l'École de France. Ces copies, que je remettrai au fondé de pouvoirs de votre département, sont :

Le Martyre de saint Pierre, d'après Le Guide, par Fabre; — *le Christ mort, la Vierge et saint François*, d'après Annibal Carrache, par Garnier; — *le Christ porté au tombeau*, d'après Michel-Ange de Caravage, par Perrin; — *un Prophète*, d'après Raphaël; — *la Sainte-Famille*, d'après Le Poussin.

« Vous verrez, M. le préfet, dans cet envoi, une nouvelle preuve de la bienveillance du gouvernement pour la ville de Lyon. »

Il me faut maintenant revenir un peu sur mes pas pour reprendre le fil des événements, dont je tâcherai, autant que possible, de ne plus m'écarter. Dès les premières années de ce siècle, l'attention de l'autorité municipale s'était portée, avec l'intérêt le plus vif, sur une institution qui venait d'être réorganisée nouvellement, et au succès de laquelle se rattachait étroitement la prospérité de la fabrique locale. Je veux parler de l'école communale de dessin (1), organisée sur le mo-

(1) On prétend, — et moi-même je l'ai publié assez étourdiment,

dèle de l'école gratuite de peinture, sculpture, gravure et architecture, qui avait été fondée à Rouen, en 1749, par le

— qu'une Académie publique de dessin fut instituée à Lyon, en 1676; mais jusqu'à présent rien n'était venu justifier cette assertion, que va, au contraire, formellement démentir le renseignement officiel qui vient ci-après.

Après le décès du peintre Thomas Blanchet, qui eut lieu le 21 juin 1689, on fit choix de Pierre-Paul Sevin pour remplacer ce maître en qualité de peintre titulaire de la ville ; mais on ne tarda pas à se convaincre qu'en fait de portraits, — qui était le genre dans lequel le peintre de la ville devait plus particulièrement faire preuve de dextérité et de talent, — Sevin n'était qu'un barbouilleur tout-à-fait incapable d'occuper la charge qu'on lui avait confiée, et qui exigeait, de la part de celui qui en était revêtu, des qualités d'un ordre supérieur... « Il est à désirer, disait-on, que ce mesme peintre entende l'architecture et la perspective, et soit tel enfin qu'il puisse estre le chef de tous les autres peintres de la ville, et digne de l'estre de l'Académie des arts de peinture et sculpture, dont l'école devoit estre establie par le dit feu sieur Blanchet, qui avoit les lettres de Sa Majesté, et dont l'establissement, sous les auspices et avec l'approbation de l'illustre M. Le Brun. ne *pourroit* estre que très-agréable et très-utile à la ville. » etc. (*Actes consulaires de Lyon*, BB. 246.)

On voit, d'après ce qui précède, que Blanchet mourut sans avoir eu le temps de réaliser le projet qu'il avait conçu d'instituer une Académie des Beaux-Arts, à Lyon. Si donc le Consulat regrette que la cité soit privée d'un pareil établissement, c'est qu'évidemmet elle n'en avait pas jusqu'alors possédé d'analogue.

Il paraît, toutefois, qu'une sorte d'Académie de dessin parvint à s'organiser, plus tard, dans la ville ; mais elle y demeura à peu près inconnue et livrée a elle-même, jusqu'en 1756, époque à laquelle une société d'amateurs généreux et éclairés, à la tête de laquelle se trouvait Henri Bertin, intendant de la ville et Généralité de Lyon, la prit sous sa protection et la tira de l'obscurité. En 1769, le Consulat la réorganisa sur des bases plus larges, et l'ouverture s'en fit le 1er octobre de la même année, sous le nom d'*Ecole royale académique de dessin et de géométrie*. Dès lors elle prit rang parmi les établissements municipaux. Les événements de la Révolution fermèrent les portes de

peintre Jean-Baptiste Descamps, sous le patronage et la direction supérieure de l'Académie des sciences de cette ville. A Lyon, le dessin de la fleur était alors, comme il l'avait été antérieurement et le fut depuis, d'une importance de premier ordre pour la fabrication des étoffes d'or, d'argent et de soie, qui avait fait jusqu'à la Révolution l'orgueil et la fortune de l'industrieuse cité. Il était donc essentiel, au premier chef, de régénérer l'art du dessinateur de fabrique que les orages politiques, en jetant une perturbation profonde dans le goût public et les modes, chez nous aussi bien qu'à l'étranger, avaient fait déchoir de son ancienne renommée, et de lui rendre le lustre dont il avait brillé jadis,— mais surtout dans le dernier siècle, — avec un éclat incomparable. On n'a point oublié le nom de Philippe de La Salle, anobli et décoré du cordon de l'ordre de Saint-Michel par le roi Louis XV, en considération de son rare talent de dessinateur de fabrique ; mais on ignore très-certainement les noms d'autres hommes qui le précédèrent dans la carrière et furent, eux aussi, des maîtres éminents en ce genre. Je citerai en première ligne Hugues Simon, Lamy (1), Douët, Courtois,

l'Ecole de dessin, qui ne se rouvrit définitivement qu'en 1807, à la suite du décret impérial du 25 germinal an XIII (15 avril 1805). Elle prit alors le nom d'*Ecole spéciale des arts du dessin*, que lui attribuait le décret précité. Depuis, elle n'a cessé de fonctionner, et l'on sait le rang qu'elle occupe aujourd'hui parmi les établissements du même genre, qui existent en France.

(1) Les récompenses officielles venaient assez souvent trouver ces artistes de la fabrique. C'est ainsi que, en 1749, M. Orry, contrôleur général des finances, fit payer à Hugues Simon une gratification de 6,000 livres sur les fonds de la commune ; — l'an suivant, le même ministre accorda une gratification de 1,200 livres, — bien entendu, toujours sur les fonds de la ville; l'ancienne monarchie n'en usa jamais autrement à l'égard de Lyon, — au sieur Lamy, pour « les services qu'il a rendus à la manufacture de cette ville, en élevant et for-

lequel imagina de traiter les fleurs sur les étoffes dans le style et avec les nuances usitées aux Gobelins où, — mettant sans doute à profit un séjour de dix ans à Paris, — il dut recevoir les leçons et les conseils du sieur Ladé, artiste d'élite, attaché à cette manufacture célèbre. Or, pour préparer les voies à cette renaissance si impatiemment attendue, n'était-il pas indispensable de posséder des modèles peints, d'un goût irréprochable et d'une perfection exquise, bien préférables, — sans qu'il entre le moins du monde dans ma pensée de vouloir dénigrer celles-ci, — aux compositions gravées de Nicolas Robert, de Jean-Baptiste Monnoyer, de Bailly, de Vauquer et enfin de Richard Earlom, le charmant interprète des œuvres de Van Huysum? Oui sans doute. De là les demandes de modèles spéciaux, adressées de temps à autre au gouvernement, qui accueillait ces requêtes avec plus ou moins de faveur.

Le ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône.

14 *floréal an XI.* — « La ville de Lyon, citoyen préfet, désire que je fasse mettre à sa disposition, pour son École de dessin, un certain nombre de tableaux de fleurs.

« Je sais que ce genre de tableaux est d'une très-grande utilité dans cette commune pour le progrès des manufactures qu'elle renferme; mais je vous préviens que, d'après l'ordre d'un de mes prédécesseurs, le Musée central des arts délivra, le 27 messidor an VII, à la ville de Lyon neuf tableaux de fleurs, fruits et animaux, par Baptiste (Monnoyer), Fontenay, Hulliot et Desportes, plus une suite très-précieuse de quarante feuilles d'oiseaux coloriés à la Chine sur papier vélin, et trente-trois dessins faits d'après les plus belles têtes antiques.

mant des sujets pour les dessins des étoffes, » etc. (*Actes consulaires de Lyon*, BB. 315 *et* 316.)

« La ville de Lyon a eu, par conséquent, ce qu'elle demande, indépendamment de quarante-trois tableaux (*sic*, — il doit y avoir erreur par rapport à la quantité) qui vont former son Musée (1).

« Veuillez donc lui rappeler, citoyen préfet, que le gouvernement a fait pour elle, en ce genre, plus que pour aucune ville de la République, et qu'elle possède d'ailleurs, parmi ses artistes, des peintres de fleurs justement estimés et qui, par leurs talents, sont en état de fournir à ses manufactures des modèles dignes de soutenir leur ancienne réputation.

« Je dois observer cependant que j'aurais, avec plaisir, ajouté quelques tableaux à ceux que Lyon a reçus, si le Musée central en eût pu fournir; mais les écoles qu'il renferme ne seraient plus complètes si l'on en ôtait encore quelques ouvrages de peintres estimés.

« CHAPTAL. »

N'oublions pas de mentionner, en passant, que, par un arrêté du 3 octobre 1806, le maire de Lyon ayant nommé François Artaud au poste d'inspecteur général du Conservatoire des arts et « antiquaire » de la ville, le Musée se trouvait naturellement placé dans ses attributions.

Le 29 brumaire an XIV, le *Bulletin de Lyon*, qui paraît avoir remplacé les *Petites-Affiches*, citées précédemment, publie la note suivante que je ne puis moins faire que d'attribuer à Artaud :

« Le Musée de cette ville vient de s'enrichir de plusieurs morceaux très-intéressants. Les élèves de l'Académie de

(1) Il paraît décidément qu'aucune cérémonie n'eut lieu pour consacrer officiellement l'ouverture du Musée de Lyon. On n'avait pas jugé à propos de faire les honneurs d'une inauguration à l'établissement naissant, sans doute en raison de sa faible importance

France à Rome étaient chargés autrefois d'exécuter, pendant leur séjour en Italie, quelques-uns des chefs-d'œuvre de cette contrée. Ces copies sont devenues inutiles à Paris, dès l'instant que les originaux ont été transportés dans le Musée Napoléon (1).

« La Commmission administrative de Lyon vient d'obtenir de la munificence du gouvernement, indépendamment de ces objets curieux, différents tableaux des Écoles de Bologne et de Venise, des Écoles flamande et française, savoir (je laisse, bien entendu, à Artaud, la responsabilité de ses remarques et de ses appréciations) :

1° *La Vierge, sainte Catherine et quelques Saints*, par le Tintoret. Ce morceau provient de la galerie de Munich. On regrette qu'un peintre allemand ait substitué au visage de sainte Catherine un méchant portrait, qui gâte le tableau. Les autres figures sont rendues avec la liberté de pinceau et la rapidité pittoresque de cet habile maître (2) ; — 2° l'*Assomption de la Vierge*, par le Guide. Ce morceau, malheureusement très-usé, est peint avec une grande finesse ; — 3° *la Visitation*, par Jacques Jordaëns. Ce morceau, d'un ton clair, est intéressant, quoiqu'il n'ait pas la vigueur de coloris et d'effet que l'on admire dans le tableau de *l'Adoration des Bergers*, qui est du même auteur et qui se voit

(1) Ces tableaux sont les mêmes que ceux annoncés par le baron Denon.

(2) Dans quelques-unes des pages si colorées et si étincelantes d'esprit et d'aperçus nouveaux que M. H. Taine consacre, dans la *Revue des Deux-Mondes*, à l'Italie et à l'art de ce pays, il nous montre Jacopo Robusti, autrement dit *le Tintoret*, comme un prodige de puissance et d'audace. Mais c'est à Venise même qu'il faut être pour étudier le génie du grand artiste et l'admirer. Les deux compositions du Musée de Lyon qui lui sont attribuées ne répondent guère, malgré leur mérite, à l'idée que M. Taine nous donne des facultés merveilleuses du fougueux maître.

dans la même salle; — 4° *la Nativité*, par Philippe de Champagne. Ce grand tableau, retouché dans quelques parties, est un peu froid, mais on y remarque des têtes et des détails rendus avec un pinceau moelleux et d'un bon ton de couleur; — 5° *l'Adoration des Mages*, de l'École de Rubens. Cette pièce capitale, peinte dans la plus célèbre École de Flandre, a toute la force de couleur et la franchise de touche d'une peinture originale. La même composition se trouve, avec quelques différences, dans le musée Napoléon; — 6° *le Crucifiement de saint Pierre*, d'après le Guide. L'original a été peint dans le temps où l'auteur voulait imiter la manière du Caravage. Par cet ouvrage, il s'était placé à côté du peintre vigoureux qu'il prenait pour modèle... Cette superbe copie donne une idée parfaite des beautés de l'original; elle a été faite par Fabre; — 7° *le Christ porté au tombeau*, d'après Michel-Ange de Caravage. On ne doit rechercher dans les figures qui composent les tableaux du Caravage ni le choix ni le beau caractère que l'on admire dans les productions de l'École romaine. Cette copie, faite par Perrin, conserve toute la vigueur du tableau original; — 8° *le Christ mort, sur les genoux de la Vierge*, d'après Annibal Carrache... Garnier est l'auteur de cette superbe copie; — 10° *une Sainte-Famille dans un paysage*, d'après Le Poussin. On admire la sagesse de cette composition : l'expression de sainte Élisabeth est remarquable; — 11° *Lyon relevé de ses ruines*, par Pierre Revoil, élève de David. Sa Majesté passant à Lyon après la victoire de Marengo, y posa la première pierre des *façades* (1) de la place Bellecour.

(1) Tout Lyonnais connaît la signification de ces mots, dont je vais donner l'explication pour ceux qui l'ignorent. On appelle ainsi deux vastes édifices symétriquement construits, en regard l'un de l'autre, sur les côtés Est et Ouest de la place Bellecour. Ils remplacent des constructions analogues, tombées sous le marteau révolutionnaire,

C'est afin de consacrer cette époque que ce tableau a été commandé par le gouvernement. Lyon, sous les traits d'une mère éplorée, est gisante auprès du monument qu'elle a élevé aux mânes des braves qui l'ont défendue. Elle est environnée du reste de ses enfants. Celui qui est à ses côtés, pâle et amaigri, retient à peine la navette (outil de l'ouvrier tisseur) prête à s'échapper de ses mains. Celui-là, noyé de larmes, semble ne pouvoir soutenir l'éclat des rayons qui frappent soudainement sa vue, tandis qu'un autre, plein d'espérance, tend les bras et sourit au héros dont la main secourable relève leur mère infortunée. Ce héros la console en lui ramenant le Commerce et les Arts. La Poésie célèbre ce bienfait et déploie une banderole sur laquelle on lit ce vers de l'*Enéide :*

« *O fortunati ! quorum jàm mœnia surgunt*

« Le génie de l'Architecture montre à celui du Commerce le nouveau plan de la place Bellecour. D'autres (génies) désignent par leurs attributs l'industrie du fabricant d'étoffes et l'art du dessinateur. Les drapeaux et les palmes de la Victoire terminent ce cortége. On aperçoit dans l'éloignement des ouvriers construisant de nouveaux édifices. L'aurore d'un beau jour brille sur le sommet du coteau de Fourvières et dissipe les ténèbres qui couvrent la ville. Parmi les ruines, on voit encore le tronc mutilé de la statue du dieu du Commerce, qui est encore sur son piédestal.

« Cette composition est simple et nette : le peintre a bien observé les convenances dans les détails. La Ville de Lyon

après le siége de la cité, en 1793, et qui concouraient à la décoration de la place Louis le Grand, au centre de laquelle s'élevait la statue équestre de ce monarque. Celle-ci fut, comme on sait, renversée en 1792, puis remplacée par une autre, en 1825.

est vêtue d'une étoffe en soie, semée d'étoiles d'or. Sa couronne murale est entourée de *gramen* (les anciens désignaient ainsi les villes qui avaient soutenu des siéges); les clés de ses portes sont placées sur un bassin où l'on voit l'effigie de Henri IV, qui avait fait construire les murs de cette cité (1).

(1) Parmi les dépenses qu'occasionnèrent les préparatifs faits, en 1749, pour la réception du roi Louis XV, qui était attendu à Lyon, où, entre parenthèse, il ne vint pas, on remarque la somme de 750 livres, qui fut payée au sieur Gallien, orfèvre de Paris, pour la fourniture de « deux grosses clés d'argent, destinées à être présentées à Sa Majesté; lesquelles ont été déposées au cabinet des médailles. » Ce cabinet faisait partie de la bibliothèque publique de la ville. (*Actes consulaires*, BB. 329.)

C'est l'unique fois que, sous l'ancienne monarchie, il est fait mention des clés de la ville, — j'entends de celles qu'on présentait aux souverains faisant leur première entrée dans les cités. Mais il était réservé à l'empereur Napoléon 1er de se voir rendre cet hommage, pour la première fois de la part la ville de Lyon, lorsque Sa Majesté fit son entrée solennelle dans ses murs, le 23 germinal an XIII.

Ces clés avaient été exécutées par M. Saunier, orfèvre, d'après les idées et les dessins du statuaire Chinard. En voici la description donnée par le *Bulletin de Lyon*, du 20 germinal : « Elles forment des allégories qui caractérisent les trois divisions municipales, du Nord, du Midi et de l'Ouest. — « La tige et l'anneau d'une de ces clés est un caducée, emblème du commerce; le panneton est une hache antique, ornée de l'aigle impérial. — « Le panneton de l'autre clé est un aviron qui porte d'un côté la figure du Rhône, et de l'autre côté celle de la Saône; deux dauphins en forment l'anneau. — « Deux crosses réunies sont la tige de la troisième clé; le livre du Code civil en forme de panneton. Entre les deux crosses est le glaive de la Justice. Un lion debout figure l'anneau de cette troisième clé. »

Deux de ces clés ont disparu. Il ne reste plus maintenant que la première, qui est conservée, avec son plateau, aux archives municipales.

En ce qui concerne les fortifications de Lyon, il n'est pas exact de dire qu'elles furent élevées par Henri IV : elles ont une origine beau-

« L'Empereur, qui était premier consul à son retour de Marengo, porte l'uniforme de général français; un manteau militaire donne plus d'ampleur et de noblesse à ce costume.

« Le coloris, très-brillant, de ce tableau est d'un ton vrai; la distribution des lumières et des ombres est bien entendue, et l'expression des têtes ne laisse rien à désirer... »

Artaud termine son article, en tête duquel on lit: CONSERVATOIRE DES ARTS, par quelques mots sur une autre composition d'un peintre appelé Gallais, qui devait aussi prendre place au Musée de Lyon. Cette peinture, non encore terminée, représentait l'*Entrée triomphale de Bonaparte à Lyon*.

Fortuné ROLLE.

coup plus ancienne. Pour ne parler que des remparts, aujourd'hui détruits, de la Croix-Rousse, qui remplaçaient ceux qui s'élevaient le long des Terreaux, ils furent commencés sous le règne de François 1er et achevés sous ses successeurs. Les comptes de la ville sont là pour attester le fait. Quant à la participation de Henri IV à ces travaux de défense, elle se réduit à ceci: En 1597, le Consulat adressa une requête au roi pour obtenir de Sa Majesté les subsides qui étaient indispensables pour réparer les fortifications de la ville qui, partout dégradées, menaçaient ruine. (*Actes consulaires*, BB. 134.) Ce prince fit la sourde oreille jusqu'en 1602, époque à laquelle il écrivait au Consulat de pourvoir le plus diligemment possible aux fortifications de la ville. (*Actes consulaires*, BB. 139.) Cette mesure urgente était sans doute commandée au roi par la défiance que lui inspirait la conspiration récente du duc de Biron; car la France était alors en paix avec le duc de Savoie, et Lyon avait cessé d'être une place frontière, par le fait même de la réunion de la province de Bresse au royaume.

(*A continuer*).

JACQUES DE VINTIMILLE

FIN (1).

De toutes les pièces déposées par Vintimille sur la tombe de Maclou, nous ne rapporterons qu'un court dialogue, mais sublime dans sa brièveté. L'allusion qu'il contient aux malheurs de notre pays suffit pour montrer jusqu'à quel point Vintimille était devenu français.

Vintimillii cum Pomponio dialogus.

VINTIMILLIUS.

Men', Macute, fugis ? An te præsagia terrent ?
Proxima nec patriæ cernere damna potes ?

POMPONIUS.

Non fugio, dùm celsa peto; dùm jungere Christo,
Quam dedit ille animam nocte dieque paro.

VINTIMILLIUS.

Tu felix, ego non; nam quò mihi vita superstes ?
Aura mihi sine te nulla placere potest.

POMPONIUS.

Parce, sat est. Summi Jovis est spectanda voluntas,
Nam tua, nec longùm, stat tibi certa dies.

(1) Voir les précédentes livraisons.

« VINTIMILLE.

« Eh quoi ! me fuis-tu donc, cher Maclou ? as-tu quel-
« que funeste pressentiment ? crains-tu de ne pouvoir en-
« visager d'un œil ferme les prochains désastres de la pa-
trie ?

« POPON.

« Je ne fuis pas ; je m'élève. Je m'efforce, et sans re-
« lâche, de réunir à Jésus-Christ l'âme qu'il m'a donnée.

« VINTIMILLE.

« Tu es heureux, mais non pas moi : car qu'ai-je désor-
« mais à faire de la vie ? La vie, sans toi, n'a rien qui
« me puisse être agréable.

« POPON.

« Épargne-moi ; n'en dis pas davantage. Il faut respec-
« ter la volonté du souverain Maître. Va, ton heure est
« déjà marquée ; tu ne languiras pas longtemps. »

On le voit, Vintimille pressentait sa fin prochaine. Et comme les vieillards aiment à se reporter au temps de leur jeunesse, il se ressouvint alors des heureuses années qu'il avait passées à Lyon, dans la famille de son bienfaiteur. Depuis longtemps déjà, Mathieu, George et Jean de Vauzelles étaient morts. Vintimille voulut prononcer une dernière fois le nom de George, et, comme pour prolonger la reconnaissance, rendre impérissable le souvenir du bienfait. Il publia dans le recueil dont nous avons parlé, moins de deux années avant sa mort, les vers suivants, qu'il ne prévoyait pas sans doute que la dernière postérité de Mathieu pourrait répéter encore après trois siècles :

Teque, Vozelle, colam, quo nullus charior unquàm,
Quo ductore mihi est Gallia facta Rhodus.

Gallia nunc patria est; literas, te autore, latinas
Perdidici : tu mî dux, pater atque comes.
Cùmque forent Græci atque Itali mihi sanguine juncti,
Non mihi qui dextram porgeret ullus erat.
Tu verò, qui Gallus eques, qui patris amicus,
Servasti Græco, laus tua tanta, fidem.
O quàm pulchra tui, Virtus, splenderet imago,
Humanis manibus si benè picta foret !
Quàm magnos animis hominum inspiraret amores !
Cordaque divinis ureret igniculis !
Nulla, Vozelle, tuos Lethe delebit honores :
Sic veteris facti gratia fixa manet

« A toi aussi, Vauzelles, je garderai un pieux souvenir : « car jamais personne ne m'a été plus cher. Conduit par « toi en France j'y trouvai une autre Rhodes : la France, « est désormais ma patrie. Tu m'as initié aux lettres lati- « nes, tu fus mon guide, mon père, mon ami. Quoique les « Grecs et les Italiens me tinssent par les liens du sang, « pas un ne me tendait la main. Mais toi, chevalier fran- « çais, qui avais été l'ami de mon père, tu es demeuré, « que ce soit là ta gloire ! fidèle à un Grec. Ah ! vertu, « que tu semblerais belle, si la main des hommes pou- « vait dignement te représenter ! quel immense amour tu « saurais leur inspirer ! de quelle divine flamme tu em- « braserais leur cœur ! Non, Vauzelles, pas de Lethé qui « puisse effacer le souvenir d'une si belle action ; et de « cette façon l'honneur qui t'en revient sera indélébile. »

Vintimille mourut en 1582, âgé d'environ soixante-dix ans. Par son testament, en date du 9 mai 1580, il avait institué héritière universelle de ses biens en Bourgogne, et de tous les droits, noms et actions qui lui appartenaient dans le comté de Vintimille, et ès-lieux de Cunio, Carpaxio, Larzèno et Saint-Barthélemy, en la seigneurie de

Maro, sur la côte génoise, Jeanne, sa fille unique, qui avait épousé, plusieurs années auparavant, Melchior Bernard, seigneur de Montessus, gouverneur de la citadelle de Chalon (1). Jeanne ne recueillit sans doute que la moindre partie de l'héritage paternel, et c'est dans cette prévision que Vintimille avait écrit ces lignes, où l'on aime à retrouver la belle réponse de Phocion aux envoyés du roi Philippe (2) : « Dieu ... m'a donné une « fille, de laquelle je vois sortir de la lignée pour ma « consolation. Des biens, il y en a peu ; mais à suffi- » sance de ma vie. Il y en a assez pour mes héritiers, « s'ils s'adonnent à bien, et trop, s'ils s'adonnent à « mal (3). »

Il fut inhumé auprès de sa femme, en la chapelle des Gros, dans l'église de Saint-Michel, à Dijon. L'église existe encore, mais la chapelle a changé de destination, et la pierre tumulaire a disparu. Quelle inscription fut mise sur cette pierre? On ne sait. Un Dijonnais, Jean Girard, en composa deux, en vers iambiques, qui parurent dans son recueil d'épitaphes. Le père Jacob les rapporte dans son ouvrage sur les écrivains illustres de Chalon (4), mais elles sont tellement amphigouriques, qu'elles ne méritaient pas d'être conservées.

Il eût suffi d'inscrire sur la tombe de Vintimille les deux vers suivants, que nous avons pris pour épigraphe

(1) M. Abel Jeandet, dans sa *Vie de Pontus de Tyard* (Paris, 1863, in-8°, p. 87), dit que la famille de Montessus existe encore en Bourgogne.

(2) Cornélius Népos, *Phoc.*, c. I.

(3) *Discours des hommes illustres*, etc.

(4) Ludovici Jacob, *de Claris scriptoribus cabilonensibus libri III* (Paris, Sebast. Cramoisy, 1652, in 4°, p. 31).

de sa vie, et qui sont d'un de ses contemporains, Philippe Robert, avocat au parlement :

Vintimillius, clarus proavis et stemmate regum,
Sed magis ipse suæ virtutis imagine fulgens !

« Vintimille, illustre par ses aïeux et son origine « royale; plus illustre par l'éclat de son mérite per- « sonnel ! »

Doué des aptitudes les plus diverses, passionné pour tous les nobles exercices de l'esprit, Vintimille n'a laissé pourtant aucun de ces monuments qui frappent les yeux de la postérité : mais pourrait-on, sans injustice, demander à un homme d'un génie si étendu la supériorité des hommes spéciaux ? Les lois même qu'il avait faites avec Bégat et la Guesle, ces lois qui ont régi pendant plus de deux cents ans la Bourgogne, ont été remplacées par d'autres lois. Ses traductions ont vieilli ; et cependant on ne peut lui refuser, comme écrivain, le naturel, l'élégance l'atticisme du langage. On trouve dans ses poésies latines, qui sont peu nombreuses, et où lui-même ne voyait sans doute que des œuvres de circonstance, des fautes de prosodie, comme dans celles de Philelphe, des Bèze et de plusieurs de ses contemporains (et certes ce n'était pas de sa part dédain de gentilhomme, ni qu'il craignît d'encourir le reproche que Salluste faisait à une Romaine : *psallere, saltare elegantiùs quàm necesse est probæ (1)*; c'était plutôt inadvertance d'un homme voué par profession à d'autres travaux) ; mais on y trouve aussi le sentiment du rhythme, parfois même, ce qui n'appartient qu'au vrai poète, du mouvement et de la passion. Vinti-

(1) *Bellum Catilinarium.*

mille fut en un mot l'un des types les plus distingués du seizième siècle, tels que les formaient tout à la fois les agitations de la vie publique ou des camps, les salutaires labeurs de la science, l'étude intelligente et assidue des plus beaux génies des siècles de Périclès et d'Auguste ; mais ce qu'il faut surtout admirer chez lui, c'est l'équilibre parfait des facultés morales et intellectuelles. Il méritait, suivant l'expression de Colletet, *la réputation qu'il a eue de son temps de bien faire tout ce qu'il faisait.* Dans tout ce qu'il a écrit, dit le même auteur, *il paraît bien que c'est un homme d'honneur et de condition qui parle* (1). Ce double éloge peut lui suffire. Ajoutons pourtant que, comme magistrat, il s'honorait avant tout d'aimer la justice : « Parmi notre compagnie et en tout le « pays, dit-il, je n'ai point acquis mauvais nom (soit « dit sans envie), ainsi une réputation d'aimer la justice « que j'espère continuer avec l'aide de Dieu (2). » Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier s'il rappelait d'ailleurs par quelques traits les trois races souveraines dont il était issu, et dont lui-même a si bien décrit les principaux caractères : « On raconte, dit-il, que ces Paléolo- « gues ont été quasi tous de grande stature, grand front, « large barbe, ayant care d'hommes de guerre, vénéra- « bles, hautains, ayant toujours la tête élevée, le main- « tien auguste, la parole douce et néanmoins retenant sa « grandeur, éloquens et gratieux envers un chacun, gens « de fait et de discours, de grande entreprise et négo- « ciation. Les Lascaris étaient plus petits, de moyenne

(1) *Le Hérault de la poésie françoise, ou l'Histoire générale et particulière des poètes françois, tant anciens que modernes*, par Guillaume Colletet (5 vol. de format in-4°), manuscrit appartenant à la Bibliothèque du Louvre.

(2) *Discours des hommes illustres*, etc.

« stature, humains et courtois, amateurs des dames,
« soupçonneux, cauts et fins, et aucuns d'eux plus dévo-
« tieux et dissimulateurs. Ceux de Vintimille naturelle-
« ment ouverts, simples, libéraux, non soupçonneux ni
« simulateurs, secourables à leurs amis, ne se défiant
« de personne, hautains de cœur et convoiteux d'honneur
« et de gloire, se contentant de leur fortune (1). »

Pour moi, ce n'est pas sans quelque émotion qu'après plus d'une année de laborieuses recherches, j'ai essayé de retracer cette grave et touchante physionomie Auprès de cette ombre, si complaisamment évoquée, bien des ombres se pressaient, qui ne me sont pas moins chères, et que je n'ai pas repoussées toutes, comme le héros antique. Je voudrais que Vintimille me dût, à moi aussi, quelque chose : heureux, si faisant pour sa mémoire ce que Georges fit autrefois pour sa personne, je puis lui épargner cette seconde mort de ceux qui ont vécu par la pensée, l'oubli !

LUDOVIC DE VAUZELLES.

(1) *Discours des hommes illustres*, etc.

UNE AVENTURE

DU

CHEVALIER DE BOUFFLERS

COMÉDIE EN DEUX ACTES, EN PROSE,

Jouée pour la première fois dans un salon de Lyon.

PERSONNAGES.

La comtesse de Larcy, jeune veuve.
Aline, suivante et filleule de la comtesse.
Le chevalier de Boufflers.
Le marquis.

La scène se passe à Nancy, chez la comtesse.

ACTE PREMIER.

Petit salon élégant, style Louis XV. Dans le fond une console avec des vases à fleurs.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA COMTESSE, ALINE.

La COMTESSE, *assise auprès d'un guéridon, tient une broderie.*

ALINE, *assise de l'autre côté du guéridon, a laissé tomber son ouvrage et, rêveuse, pousse de gros soupirs. La comtesse la regarde un instant en souriant, lève les épaules et l'appelle.*

La COMTESSE. Aline.... Elle ne m'entend pas !... Aline ?

ALINE (*tirée en sursaut de sa rêverie*). Voilà, madame, voilà, qu'y a-t-il ?

La COMTESSE. De grâce, qu'as-tu à soupirer ainsi ?

ALINE. Pardon ! j'ai donc soupiré ?... Madame la comtesse est bien bonne de le remarquer.

La COMTESSE Et peut-on connaître la cause de ces gros soupirs ?

ALINE. Madame la comtesse le sait bien ; depuis que j'ai quitté Blamont, c'est plus fort que moi, j'ai toujours le cœur gros ; Germain dit comme ça que j'ai le mal du pays.

La COMTESSE. Oui, le mal du pays, et peut-être un autre mal aussi que j'appellerai le mal du mariage, car, entre nous, il te tarde fort d'épouser André, le jardinier de ma tante, auquel tu étais déjà fiancée l'année dernière lorsque nous habitions ce beau château de Blamont que tu regrettes tant. Ai-je deviné ?

ALINE. Dame.... je ne veux pas contredire madame la comtesse.... puisqu'elle le dit il faut bien que cela soit... Eh puis, madame la comtesse sait bien que je n'ai rien de caché pour ma marraine, si bonne, si indulgente.

La COMTESSE. Ce sont là de louables sentiments; aussi tu en seras récompensée. Je puis t'assurer, dès aujourd'hui, que ton mal finira bientôt. Tu sais que je m'intéresse à toi et à ton prétendu qui est un brave garçon. Bien que je n'eusse que cinq ans lorsque je t'ai tenue sur les fonts baptismaux, je ne m'en crois pas moins obligée de remplir envers toi mes devoirs de marraine.... Si j'ai retardé ton mariage, c'est un peu par égoïsme, mais tu n'y perdras rien... Tu m'étais nécessaire, indispensable. Je déteste ces soubrettes intrigantes et friponnes si à la mode aujourd'hui, et parfois si compromettantes. Jeune encore, entièrement libre de mes actions depuis la mort du comte, passablement courtisée, il me fallait une suivante ou plutôt une compagne fidèle et dévouée comme tu l'es. M'en veux-tu beaucoup d'avoir ainsi dérangé, ou du moins retardé l'exécution de tes projets ?

ALINE. Oh ! pour cela, non, vous en vouloir... Madame la comtesse est trop bonne, mille fois trop bonne.

La COMTESSE. Dans quelques jours tu seras libre; aussitôt mon union avec le marquis conclue, nous irons à Blamont, chez ma tante, célébrer ta noce, nous inviterons tout le pays, ce sera une occasion de s'amuser.

ALINE. Ah merci ! ma marraine, ma chère marraine ! Pardon, je voulais dire madame la comtesse.

La COMTESSE. Appelle-moi ta marraine, ce nom familier me rappelle un heureux temps de simplicité et de plaisirs purs.

ALINE. Oh ! oui, un temps bien agréable et bien amusant, lorsque dans le beau parc de Blamont nous jouions aux pastorales, comme vous appeliez cela.

La COMTESSE. Oui, c'est la mode du jour ; à la ville on est grande dame, à la campagne on est bergère.

ALINE. Les jolis agneaux ! comme ils étaient blancs et enrubanés ! chaque matin nous faisions leur toilette.

La COMTESSE. La nôtre était bientôt faite, te le rappelles-tu ?

ALINE. Je crois bien ! vous aviez pris un de mes costumes et, ainsi vêtue, vous veniez avec moi traire les brebis. On eût dit une de nos paysannes de la Lorraine... mais une bien jolie paysanne, une paysanne comme on n'en voit pas.

La COMTESSE (*souriant*). J'ai tout lieu de croire cependant qu'on pouvait s'y tromper.

ALINE. N'allez pas vous imaginer cela... Mais ce qui m'a toujours étonnée, c'est que madame, qui semblait prendre le plus grand plaisir à ce divertissement, s'en soit tout à coup dégoûtée.. mais tout à coup... comme cela d'une minute à l'autre.

La COMTESSE. Vraiment ? le crois-tu ?

ALINE. Ah ! j'en suis bien sûre ; je me le rappelle comme si j'y étais : — Un beau matin nous étions à la petite métairie où je m'occupais à traire les brebis... Vous remplissez votre pot au lait et vous me dites : « Au revoir, Aline, je retourne au château pour souhaiter le bonjour à ma tante. » Là-dessus vous voilà partie sautillant et chantant comme une fauvette. A travers la porte ouverte de l'étable, je vous vois descendre le petit sentier qui conduit au ruisseau, vous tournez les grands saules et là je vous perds de vue... Un quart d'heure après, j'entends Germain qui m'appelle, il m'ordonne de me rendre auprès de vous, dans votre chambre. Vous étiez émue, agitée, vous vous parliez toute seule à vous-même : « Aide-moi à me déshabiller, » me dites-vous d'un ton froid et sévère qui me rend toute glacée. Et vous quittez votre costume de paysanne pour ne plus le reprendre jamais à dater de ce jour. Adieu nos bergeries et nos pastorales, tout depuis ce moment a été fini, bien fini, et vous n'avez presque plus quitté le salon, jusqu'à notre départ du château qui était devenu fort triste et que je n'aurais certes pas regretté si...

La COMTESSE (*agitée*). Si André n'y était pas... C'est bien, puis-

que tu es si impatiente, puisque tu m'obsèdes avec tes regrets, tu es libre, tu peux à l'instant partir pour Blamont et rejoindre ton prétendu.

ALINE (*pleurant*). Mais pas du tout, madame la comtesse, pardon, ce n'est pas ce que je voulais dire... Je disais que je n'aurais pas regretté Blamont si j'avais pu savoir du moins le motif de votre tristesse et de votre brusque départ.... Et voilà que vous me grondez, que vous me chassez.... Maudit mariage, va, je n'en parlerai plus, je n'en veux plus.

LA COMTESSE. Allons, calme-toi ; je t'ai mal comprise, j'ai tort... mais, vois-tu, je ne sais pourquoi, cette métairie, ce vallon, ce ruisseau... Il y a là, dans ce souvenir, quelque chose qui m'impatiente et me met hors de moi.

ALINE. Ah ! je l'ai bien remarqué et j'ai toujours pensé que vous aviez eu ce matin-là quelque ennui, quelque contrariété. D'autant plus qu'en m'en retournant au château, je trouvai au détour du chemin, derrière les saules, votre joli pot au lait brisé en vingt morceaux, et puis, comme je regardais autour de moi, j'aperçus dans le lointain un cavalier monté sur un grand cheval et suivi de trois ou quatre lévriers, qui galopait à travers champs. L'idée m'est alors venue que le cheval ou les chiens vous avaient effrayée, et que de là venait la cause de votre émotion et de votre lait répandu.

LA COMTESSE. Tu as peut-être raison. Mais quittons ce sujet qui m'est pénible... Le marquis est-il venu ce matin ?

ALINE. Non, madame ; il n'est pas encore midi, et vous lui avez interdit votre porte avant cette heure-là.

LA COMTESSE. Il est vrai... Dis-moi, Aline, crois-tu qu'il m'aime bien ?

ALINE. S'il vous aime ? A la passion, à la folie ! Il le faut bien, puisqu'il avait juré cent fois de ne jamais se marier, et qu'il ne cesse à présent de vous supplier de fixer le jour du mariage.

LA COMTESSE. Ah ! je veux bien le croire, ma bonne Aline, j'ai tant besoin d'être aimée! Mariée à l'âge où l'on n'est encore qu'une enfant, avec le comte de Larcy que je n'ai vu qu'un jour et qui, trois semaines après notre union, se faisait tuer à la guerre, je

n'ai jamais connu l'affection, la tendresse, les petits soins charmants qu'un mari bien épris doit avoir pour sa femme. Dans le cours de mes trois ans de veuvage, j'ai refusé bien des partis brillants, et si je choisis le marquis, ce n'est peut-être pas que de tous les hommes qui m'ont courtisée, il soit celui qui me plairait le plus, mais c'est parce que j'ai la conviction que de tous c'est celui qui m'aime davantage.

ALINE. Tiens, c'est drôle, ce que dit là madame la Comtesse, je ne saurais pas distinguer ainsi... André me plaît le mieux, parce qu'il m'aime le plus, et s'il m'aimait moins, il ne me plairait pas autant.

(*A l'entrée du marquis, Aline va prendre sur la console les vases à fleurs et les emporte pour les garnir*).

SCÈNE II.

LA COMTESSE, LE MARQUIS.

LE MARQUIS. Mille pardons, belle dame, si je me présente sans me faire annoncer, mais je me considère un peu comme chez moi.

LA COMTESSE. A votre aise, marquis, vous êtes d'un sans-gêne!

LE MARQUIS. Cette méchante migraine qui tourmentait hier ce front charmant, est-elle bien partie?

LA COMTESSE. Oui, marquis, ce front charmant est débarrassé de la migraine.... mais vous, ne débarrasserez-vous jamais votre langage de ces fades épithètes que je déteste?.. Qu'avez vous fait de votre soirée?

LE MARQUIS. Je suis allé chez la baronne de Givray, que je n'avais pas visitée depuis un siècle.

LA COMTESSE. Qui avez-vous vu chez la baronne?

LE MARQUIS. Mais un peu tout le monde, car la foule était grande. On attendait quelqu'un, une célébrité... devinez qui... je vous le donne en cent, je vous le donne en mille...

LA COMTESSE. J'y renonce, dites de suite.

LE MARQUIS. Mon ami le chevalier de Boufflers.

LA COMTESSE. Un de vos mauvais sujets, de vos roués, comme vous les appelez.

Le MARQUIS. Ah! dites le plus aimable gentilhomme, le plus délicieux écrivain, le plus galant poète!

La COMTESSE. Votre admiration pour M. de Boufflers me ferait presque douter, marquis, de votre conversion à la sagesse et de votre vocation matrimoniale, mais je me sens ce matin en veine d'indulgence, et je ne veux pas vous faire une querelle. Revenons-en à la soirée de Mme de Givray.

Le MARQUIS. Eh bien, lorsque je suis entré, il y avait déjà beaucoup de monde; on parlait, on s'agitait comme à l'approche d'un grand évènement. Je m'informe des causes de cette émotion, et j'apprends qu'il est de retour, qu'on l'a vu le matin même à Nancy, et qu'il doit venir donner lecture d'une de ses dernières compositions.

La COMTESSE. *Il*... Mais qui donc, s'il vous plaît?

Le MARQUIS. Ne vous l'ai-je pas dit? Boufflers, le chevalier de Boufflers. En effet, il paraît bientôt en costume de hussard.

La COMTESSE. D'abbé, voulez-vous dire; le chevalier n'est-il pas dans les ordres?

Le MARQUIS. Allons donc, comtesse, vous n'en faites jamais d'autres, vous n'êtes jamais au courant de la chronique, fût-elle de l'an passé!... Mais ne vous souvenez-vous pas que Boufflers a quitté depuis plus d'une année Saint-Sulpice et jeté le froc aux ortics pour aller en Westphalie prendre le commandement d'une compagnie de hussards et faire la guerre?

La COMTESSE. La guerre à qui? la guerre à quoi?

Le MARQUIS. A qui? Au fait je n'en sais trop rien, il ne le sait peut-être pas lui-même.

La COMTESSE. Le chevalier a donc renoncé au beau bénéfice qu'il avait obtenu du roi en entrant dans les ordres?

Le MARQUIS. Pas le moins du monde; pour ne pas perdre ce bénéfice, Boufflers s'est fait chevalier de Malte, bien qu'il lui fallût pour cela contracter un vœu de chasteté perpétuelle.

La COMTESSE. Vous voulez dire de célibat.

Le MARQUIS. Célibat, chasteté, c'est la même chose.

La COMTESSE. Pour les chevaliers de Malte peut-être, mais à coup sûr pas pour tout le monde.

Le MARQUIS. Vous ne pouvez vous imaginer l'effet qu'a produit son entrée, c'était de l'enthousiasme, du délire... enthousiasme discret, réservé, de bonne compagnie. Si les hommes l'embrassaient, les femmes le dévoraient des yeux : « Qu'il est bien comme cela ! » disait la petite femme du colonel. « Je l'aimais mieux en abbé, » murmuraient quelques belles dévotes. « Quant à moi, s'écriait étourdiment la grande demoiselle de Beaupré, il ne m'a jamais plu autant qu'en costume de chasseur, lorsque je galopais auprès de lui aux grandes chasses du roi Stanislas. » « Que sera-ce donc quand vous l'entendrez, mesdames, reprenait la femme de notre président à mortier, il dit si bien les vers ! » Il les fait mieux encore, ne pouvait s'empêcher d'exclamer madame de Givray, et il en a fait souvent pour moi, » ajoutait-elle, en se rengorgeant, comme si on ne le savait pas assez. Chacun ainsi de dire son mot et de faire sa remarque. Boufflers, cependant, après avoir salué toute la société et adressé un compliment gracieux à chaque dame, nous a amusés quelques instants par le récit de sa fuite du séminaire et de ses campagnes de Hongrie. Se rendant ensuite au vœu général, il a tiré de sa poche un petit manuscrit pour nous en donner lecture : « Ce que je vais vous lire, mesdames, a-t-il dit alors du ton le plus gracieux, est un conte, mais ce conte est vrai, c'est un récit encore inachevé, et j'espère, grâce à votre concours, pouvoir bientôt le terminer. » Ces paroles ont excité la curiosité générale, et on a supplié le chevalier de s'expliquer : « Oui, belles dames, a-t-il dit alors, vous prendrez pitié de mon tourment et vous m'aiderez à finir ce conte, ou plutôt cette histoire, en m'en faisant retrouver l'héroïne, la belle Aline, que je n'ai vue qu'une fois, qu'un instant, car le soir même du jour où je la rencontrai, je partais pour la guerre. C'est non loin d'ici, dans un vallon charmant où je me reposais, après m'être égaré à la chasse, qu'Aline m'est apparue il y a un an bientôt. Ce n'est qu'une petite paysanne, mais la plus jolie, la plus gracieuse, la plus séduisante des paysannes ; je reviens bien résolu à chercher ses traces, à la découvrir, dussé-je pour cela fouiller tous les vallons, toutes les

chaumières de la Lorraine, et si dans ces recherches vous voulez bien me seconder, je suis certain de réussir. » ..... Si vous aviez vu l'ardeur, le feu avec lesquels il prononçait ces paroles ! l'amour, la passion semblaient déborder de ses lèvres, et je crois que parmi les dames qui l'écoutaient, plus d'une aurait ardemment souhaité d'être à la place de la gentille Aline, de la jolie villageoise

La COMTESSE (*avec intérêt*). Il s'agit, dites-vous, dans ce récit, d'une jeune fille que M. de Boufflers aurait rencontrée dans un vallon un jour qu'il s'était égaré à la chasse ?

Le MARQUIS. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. La scène se passe près d'un ruisseau, traversé par un petit pont ; un village se voit dans le lointain. C'est très-joli, on dirait un décor d'opéra comique ou un tableau de M. Boucher.

La COMTESSE (*à part*). Ce serait par trop singulier (*haut*) ! Je serais très-désireuse, marquis, de connaître cette historiette ; ne pourriez-vous pas me la conter ?

Le MARQUIS. Rien de plus aisé, d'autant plus que j'ai sur moi le manuscrit. J'ai prié Boufflers de me le confier, dans la pensée que vous seriez bien aise de connaître une nouvelle dont toute la ville s'entretient aujourd'hui.

La COMTESSE. Vous avez eu, marquis, une excellente idée, donnez-vous la peine de vous asseoir et commencez. Je suis tout oreilles.

Le MARQUIS (*lisant*). « *Mes lecteurs, je vous avertis d'avance que c'est pour mon plaisir et non pour le vôtre que j'écris...* » Ce début ne vous semble-t-il pas tout-à-fait cavalier et digne d'un gentilhomme : « Faquins, dit-il à ses lecteurs, n'allez pas croire au moins que je me donne la peine de prendre la plume pour vous être agréable, vous n'en valez certes pas la peine. Si j'écris, c'est dans un moment d'ennui, pour me distraire, pour mon propre agrément, et je me soucie de vous comme d'une prise de tabac ! »

La COMTESSE. Cela est peut-être fort bien, mais ces délicatesses de style ont besoin, pour être convenablement appréciées, d'une lecture calme et attentive ; or, pour le moment, je suis un peu

impatiente... Arrivez-en donc, je vous prie, à ce qui concerne la petite villageoise.

LE MARQUIS. Qu'il soit fait, comtesse, selon vos désirs.

« *J'étais dans un vallon riant formé par deux coteaux couronnés d'arbres verts. Une échappée de vue offrait à mes yeux un hameau bâti sur la pente d'une colline éloignée, dont une vaste plaine couverte de riches moissons et d'agréables vergers me séparait.* »

LA COMTESSE (*à part*). C'est bien cela.

LE MARQUIS (*lisant*). « *Mais j'étais moins occupé de toutes ces beautés de la nature que d'une paysanne en corset et en cotillon que je voyais venir de loin avec un pot au lait sur la tête.* »

Voyez-vous le gaillard, il était moins occupé de la verdure, des fleurs, de la belle vue, que de la jeune fille. C'est très-naturel ; c'est la nature prise sur le fait.

(*La comtesse lui fait signe, avec impatience, de continuer.*)

LE MARQUIS. « *Je la vis avec un secret plaisir passer sur une planche qui servait de pont au ruisseau et suivre un sentier qui devait conduire ses pas auprès de l'endroit où j'étais assis. En approchant elle me parut d'une grande fraîcheur, et sans rien concevoir de ce qui se passait au-dedans de moi, je me levai pour aller à sa rencontre. Chaque pas que je faisais l'embellissait à mes yeux et bientôt j'eus regret à tous ceux que j'aurais pu faire pour la voir plus tôt. La Géorgie et la Circassie ne produisent que des monstres en comparaison de ma petite laitière, et jamais une créature aussi parfaite n'avait orné l'univers.* »

Convenez, comtesse, que ceci est parfaitement tourné, du dernier galant, et qu'il est vraiment à regretter que des hommages aussi délicats s'adressent à une simple villageoise, à une grossière fille des champs qui ne les lira jamais et ne saurait en aucun cas les apprécier.

LA COMTESSE (*souriant*). Eh ! qui sait, marquis ?

LE MARQUIS. Comment, comtesse, pourriez-vous admettre qu'une créature de cette sorte ait l'intelligence assez élevée pour comprendre.... Si c'était une grande dame, à la bonne heure !

LA COMTESSE. Ah ! marquis, entre une grande dame et une

paysanne, il n'y a souvent d'autre différence que le costume.

LE MARQUIS. Eh quoi, madame, est-ce bien vous que j'entends énoncer des idées pareilles? Admettriez-vous ces ridicules principes d'égalité que prêchent partout depuis quelque temps de soi-disant philosophes?

LA COMTESSE. Rassurez-vous, marquis, je ne suis nullement philosophe et je vous expliquerai une autre fois ce que je veux dire. Continuez, de grâce, et ne vous interrompez plus.

LE MARQUIS (*lisant*). « *Ne sachant quel compliment lui faire pour entrer en conversation avec elle, je lui demandai à boire un peu de son lait pour me rafraîchir. Je lui fis ensuite quelques questions sur sa famille, sur l'âge qu'elle avait; elle me répondit à tout avec une naïveté et une grâce qui rendaient ses paroles dignes de sortir de sa bouche.* »

LA COMTESSE (*à part*). Il paraît que je ne jouais pas trop mal mon rôle.

LE MARQUIS. « *Je sus qu'elle était du hameau voisin et qu'elle s'appelait Aline.* »

LA COMTESSE (*à part*). Le nom de ma filleule que j'imaginai de me donner.

LE MARQUIS. « *Ma chère Aline, lui dis-je, je voudrais bien être votre frère. Et moi, me répondit-elle, je voudrais bien être votre sœur.* »

LA COMTESSE (*étourdiment*). Par exemple, ceci n'est pas exact.

LE MARQUIS. Pardon, comtesse, j'ai parfaitement lu. « *Et moi, me répondit-elle, je voudrais bien être votre sœur. Ah! je vous aime pour le moins autant que si vous l'étiez, ajoutai-je en l'embrassant.* (*Mouvement de la comtesse.*) *Elle se mit à pleurer et se dégageant brusquement de mes bras, elle ramassa son pot et voulut se sauver. Son pied glissa sur la voie lactée... Elle tomba, je volai à son secours, mais inutilement, et...* »

LA COMTESSE (*saisit brusquement le manuscrit et, après l'avoir parcouru des yeux, le jette avec indignation sur le guéridon.*) Assez, monsieur, veuillez m'épargner la suite de cette lecture, je devrais dire de ce libelle qui n'est qu'un tissu d'indignités, de faussetés...

LE MARQUIS. Mais, comtesse, veuillez me permettre de vous faire observer que ni vous ni moi ne pouvons savoir...

LA COMTESSE. Vous vous trompez ; je sais, moi, que votre Boufflers en a menti comme un poète qu'il est.... Il ment, vous dis-je, j'en suis certaine. (*Le marquis paraît étonné.*) J'en suis moralement certaine, car je n'admettrai jamais que vos roués séduisent ainsi à première vue toutes les femmes qu'ils rencontrent ; oui, malgré la fatuité, l'audace, les prétentions de ces messieurs, il y a encore, grâce au ciel, et il y aura toujours des femmes qui sauront les braver sans peine. La modestie, l'innocence, la vertu ne sont point mortes, grâce au ciel, le jour où ces soi-disant invincibles sont venus au monde.

LE MARQUIS. Je n'ai garde, comtesse, de vous contredire, et je regrette sincèrement de vous avoir autant irritée par une lecture que vous aviez sollicitée vous-même... convenez-en.

LA COMTESSE. Il est vrai ; j'avais oublié qu'une honnête femme ne peut rien lire de ce qui s'écrit aujourd'hui et que ce genre de littérature qu'on appelle frivole, et que moi je nommerai honteux, est seul à la mode dans un monde qui s'imagine que la France entière suit ses tristes exemples et copie ses mœurs... Mais assez de morale comme cela, emportez ce manuscrit et souvenez-vous bien, après comme avant notre mariage, que je ne veux sous aucun prétexte me trouver en face de l'écrivain dont la plume a tracé ces pages plus que légères.

LE MARQUIS. Mais, comtesse.... à peine à présent oserai-vous dire..... Boufflers doit ce matin même venir ici chez vous et je suis étonné qu'il n'y soit pas encore.

LA COMTESSE. Serait-il possible ! sans ma permission !

LE MARQUIS. Pardonnez-moi, comtesse, mais le chevalier est de la meilleure noblesse, de l'une des premières familles de France ; je m'honorais de le connaître (*mouvement de la comtesse*), j'avais tort peut-être, mais c'est comme cela. Boufflers et moi nous sommes liés depuis bien des années ; en apprenant mes projets d'hymen il avait sollicité l'honneur de vous être présenté, et j'avais cru pouvoir prendre sur moi de lui accorder cette faveur ce matin même, un homme comme lui n'étant jamais bien certain

du lieu où il sera le soir. Si je suis venu d'aussi bonne heure c'était précisément pour vous prévenir et solliciter de vous un consentement qui ne me semblait pas douteux.

LA COMTESSE. Vous ne l'aurez pourtant pas... Sonnez et dites que je ne veux recevoir personne.

LE MARQUIS. Mais Boufflers sait que je suis ici, et ne pas le recevoir c'est lui faire un sanglant affront. Quel parti prendre? Comment faire?

LA COMTESSE. Comment faire?.., Comme vous voudrez. C'est votre faute aussi. Ah! une idée, courez à son hôtel et dites-lui... dites-lui ce qu'il vous plaira.

LE MARQUIS. J'y cours, comtesse; mais vous me placez dans une position bien... désagréable, et franchement convenez que Boufflers n'est pas aussi coupable, aussi impardonnable. .

LA COMTESSE (*le regardant d'un air courroucé.*) Impardonnable, vous dis-je, impardonnable. (*Le marquis salue et sort.*)

SCÈNE III.

LA COMTESSE, SEULE.

Que d'émotions, que d'événements extraordinaires et inattendus! Me voici seule enfin, tâchons de nous y reconnaître un peu. L'été dernier, travestie en paysanne et un pot au lait sur la tête, comme la Perrette de La Fontaine, je traversais le petit vallon du parc de Blamont, lorsque, au détour d'un bouquet de saules, je suis accostée par un jeune et joli cavalier qui avait mis pied à terre Il m'adresse quelques questions; fidèle à mon rôle, je lui réponds avec l'accent et le langage d'une villageoise..... Encouragé par mon air naïf, le jeune gentilhomme devient plus audacieux, il m'adresse un compliment, je lui réponds par une révérence; il veut me prendre la main, je la retire; il s'élance et veut m'embrasser, oh! alors... irritée, exaspérée de son audace... je lui allonge, Dieu me pardonne, un soufflet... mais là un vrai soufflet... comme une paysanne que j'étais. Rien que d'y songer la main me fait encore mal. — Qui n'a pas vu à cet assaut inattendu la mine piteuse et déconfite du pauvre cavalier, n'a rien vu... Ah! ah! ah! j'en ris encore, d'autant plus

qu'au même instant mon pot au lait perdant l'équilibre, lui tomba juste sur la tête en inondant son visage et ses vêtements; ah! ah! ah!... Je n'avais pas envie de rire sur le moment. L'émotion, la colère, un certain je ne sais quoi qui me faisait battre le cœur et bouillir le sang... Je m'enfuis à toutes jambes et sans doute le jeune galant eut assez à faire à se frotter la joue et à se débarbouiller de ma crème pour ne pas courir après moi, car je ne le revis plus. Ah! ah! ah! quand j'y pense, c'est à s'en pâmer. (*Elle se laisse tomber sur le canapé, et devient pensive.*) Oui, sans doute, voilà le côté plaisant de l'aventure, mais elle a aussi un aspect sérieux. Boufflers est un fat et un écrivain, deux qualités qui vont fort souvent ensemble. En sa qualité d'écrivain, il n'a pas cru pouvoir laisser ignorer au public la bonne fortune qu'il avait eue de rencontrer à la chasse une petite laitière assez jolie... Les faits et gestes de ces messieurs ont une si grande importance! Ce sont des événements! et ils croiraient voler le public en ne lui révélant pas la moindre de leurs actions... Jusqu'ici cependant il n'y avait pas grand mal, et le poète, le littérateur était dans son droit; mais voilà le fat qui arrive et qui ne peut admettre l'idée de rester dans la réalité prosaïque, de raconter l'aventure purement et simplement comme elle s'est passée. Avouer que l'on n'a pas eu tous les honneurs de l'entreprise, que la petite villageoise a eu le beau rôle et a triomphé, voilà qui nuirait singulièrement à votre réputation de séducteur, d'homme à bonnes fortunes, et qui serait tout à fait contraire à la vraisemblance et aux convenances littéraires; aussi, dans l'intérêt de la vraisemblance et des convenances, aimez-vous mieux, plutôt que d'avouer la vérité, calomnier l'innocence et faire de votre héroïne une petite niaise qui se laisse prendre sans savoir ni pourquoi ni comment. (*Elle se lève.*) Mais savez-vous bien, monsieur l'écrivain, monsieur le poète, que ceci est tout simplement une infamie! En vain me direz-vous que votre Aline est une inconnue, je vous répondrai qu'elle peut cesser de l'être d'un instant à l'autre; mille indices peuvent mettre sur sa trace, et si on ne retrouve pas la véritable Aline, on en inventera une, on en créera une de fantaisie; le monde est si méchant! On mettra sur

le compte d'une femme quelconque, de la première qu'il vous plaira de compromettre par un mot ambigu, par une allusion volontaire ou non, le crime imaginaire que vous prêtez à la pauvre laitière. Et quand je songe que c'est moi... moi, comtesse de Larcy, qui suis cette petite malheureuse, cette soi-disant victime de votre jolie figure et de vos belles manières; quand je pense qu'un jour, aujourd'hui peut-être, vous pourriez me reconnaître, oh! je frémis rien que d'y songer. Votre vanité blessée, votre amour-propre de poète mis en jeu et forcé de soutenir par tous les moyens les mensonges de votre plume, sous peine de voir les rieurs se tourner contre vous, à quelles extrémités cette nécessité ne vous eût-elle pas poussé? Je serais perdue, je ne puis en douter, je serais déshonorée!

SCÈNE IV.

LA COMTESSE, BOUFFLERS.

UN DOMESTIQUE (*annonçant*). Monsieur le chevalier de Boufflers.

LA COMTESSE. O ciel, quel contretemps... le marquis sera arrivé trop tard.

(*Boufflers s'avance et salue avec le plus profond respect la comtesse qui paraît agitée et contrainte.*)

BOUFFLERS. Il m'est aisé, madame, de voir que j'arrive mal à propos. Je pensais trouver le marquis ici, il devait me servir d'introducteur auprès de vous.

LA COMTESSE. Il est vrai, chevalier, mais un malentendu que je regrette... Je ne sais comment vous expliquer...

BOUFFLERS. Je n'ai besoin d'aucune explication; du moment que je suis importun, c'est moi qui suis en faute.... Permettez que je me retire.

LA COMTESSE. (*Voyant que Boufflers ne la reconnaît pas, à part.*) Il ne me reconnaît pas; en effet, quelle vraisemblance... Un an écoulé, il m'a si peu vue, et puis ce costume. Le renvoyer, n'est-ce pas lui donner des soupçons? (*Haut.*) Vous me désobligeriez, chevalier, en abrégeant votre visite; veuillez vous asseoir.

BOUFFLERS. Vous n'ignorez pas, madame, que le marquis est

l'un de mes meilleurs amis ; aussi, comme tout ce qui l'intéresse, m'intéresse également, dès que j'ai appris ses projets de mariage, ai-je vivement désiré connaître la personne avec laquelle il doit s'unir et dont l'éloge me revenait de toutes parts.

La comtesse. Cet empressement est infiniment flatteur pour moi, chevalier. Mais avec vos idées et vos principes que partageait le marquis, n'avez vous pas été surpris d'apprendre ces projets ?

Boufflers. Si j'avais pu en être surpris, madame, je ne le serais plus du moment que je vous vois. Les grâces n'ont jamais enfanté tant de charmes !

La comtesse. Par pitié, chevalier, ne m'incendiez pas des étincelles de vos madrigaux. Je ne suis pas une femme à la mode et je ne sais pas répondre aux compliments.

Boufflers. En vous louant, madame, on ne saurait faire des compliments ; on ne peut qu'énoncer des vérités.

La comtesse. Vous voyez les gens à travers le prisme de votre imagination poétique.

Boufflers. L'imagination n'a que faire là où la vérité surpasse tout ce qui se peut concevoir. Ici le poète n'a rien à inventer et le peintre ne peut que copier un modèle de toutes les perfections.

La comtesse. Je sais, chevalier, que vous maniez le pinceau aussi bien que la plume, et je m'imagine que vous devez avoir dans vos cartons de bien charmants portraits, car vous avez le bonheur de rencontrer fréquemment de ces modèles de perfection dont vous me parlez.

Boufflers. Je ne me souviens pas d'en avoir encore admiré d'aussi parfaitement accompli que celui que j'ai sous les yeux.

La comtesse. Cependant le marquis me parlait ce matin d'un conte dans lequel vous mettez une petite villageoise au-dessus de toutes les beautés de la Géorgie et de la Circassie.

Boufflers. Il est vrai, madame, mais aussi mon Aline vous ressemble.

La comtesse (*à part*). Que dit-il ?

Boufflers. Elle vous ressemble, madame, car la beauté par-

faite est une dans sa diversité, et partout où il la rencontre mon œil charmé voit une seule et même personne, vers laquelle s'élance mon cœur brûlant d'amour... Oui, madame, en vous je revois Aline et je vous aimerais, comme je l'aime, comme je l'aimerais toujours si vous n'étiez fiancée à mon meilleur ami, si la froide raison n'enchaînait les élans de ma passion.

La comtesse (*à part*). C'est un fou décidément. (*Haut.*) Je veux bien croire, chevalier, puisque vous me l'affirmez, que les portraits charmants que trace votre plume sont pleins d'exactitude; mais vous m'accorderez du moins qu'il n'en est pas tout à fait de même de vos récits. Dans l'histoire d'Aline, par exemple, les choses se sont-elles bien passées comme vous les racontez?

Boufflers. Ah! Madame, si vous avez lu ce récit, l'ardeur, l'entraînement, la passion qui l'animent et l'inspirent d'un bout à l'autre sont de sûrs garants que je n'ai rien inventé, que je n'ai fait que dépeindre les impressions brûlantes de mon cœur.

La comtesse. Vos impressions d'accord; mais avez-vous retracé avec la même fidélité les événements mêmes, les diverses circonstances de l'aventure, par exemple la façon dont vous avez abordé la jeune fille, dont vous lui avez pris la main?

Boufflers. En quoi ces détails insignifiants peuvent-ils vous intéresser, madame?

La comtesse. Mais, chevalier, qu'y a-t-il de plus intéressant pour nous autres lecteurs, que de connaître les procédés au moyen desquels les écrivains d'esprit, d'imagination... de génie! composent ces œuvres admirables qui font nos délices, que de savoir au juste la part qu'ils donnent à la réalité et celle qu'ils accordent à la fiction. Ainsi, pour en revenir à votre histoire d'Aline, dont le fond est vrai, très-vrai .. n'est-ce pas, chevalier?

Boufflers. Parfaitement vrai, madame.

La comtesse. Eh bien, qu'avez-vous ajouté à ce fond primitif?

Boufflers. Rien absolument.

La comtesse (*à part.*) Quelle effronterie. (*Haut, avec un peu de dépit.*) Excusez-moi si j'insiste, mais il me semble impossible

quelque excellente que soit la mémoire d'un auteur, qu'elle puisse lui rappeler bien exactement toutes les paroles qui ont été prononcées, tous les gestes qui ont été échangés, toutes les moindres circonstances d'un événement, quelque intéressant qu'il soit du reste.

BOUFFLERS. L'esprit est oublieux, il est vrai, mais le cœur ne l'est pas et cette scène charmante est restée gravée dans le mien en caractères ineffaçables.

LA COMTESSE (*à part*). Je crois vraiment qu'il a fini par se persuader à lui-même de la vérité de son récit. (*Haut.*) Mais, si cette jeune fille était elle-même ici, devant vous, à ma place, et qu'elle vous dît : « Monsieur le chevalier, vous êtes mille fois trop « aimable et trop galant d'avoir consacré de si gracieuses pages « à la pauvre Aline qui ne mérite en rien un pareil honneur. »

BOUFFLERS. Elle le mérite, madame; la beauté, la grâce, l'innocence réunies ont droit à l'immortalité.

LA COMTESSE. Et grâce à vous elles l'obtiendront, chevalier, gardez-vous d'en douter. (*A part.*) Quel fat ! (*Haut et s'animant de plus en plus.*) Mais enfin Aline est modeste et devrait parler ainsi. Elle ajouterait : « Tant de gloire ne saurait m'éblouir au « point de m'empêcher de voir toutes les inexactitudes. (*Mouve-« ment de Boufflers.*) Oui, inexactitudes, dont est émaillé votre ré-« cit. Êtes-vous bien sûr, monsieur, de m'avoir embrassée ? » (*Mouvement de Boufflers.*) C'est toujours Aline qui parle : « Et « dans ce qui suit, chevalier, est-il bien possible que vous, si « délicat, si pointilleux sur le point d'honneur, vous n'ayez pas « hésité à sacrifier brutalement celui d'une pauvre fille qui ne « vous avait rien fait que de vous sourire et de vous paraître « jolie ? »

BOUFFLERS. Mais, madame...

LA COMTESSE. Convenez que les choses ne se sont point passées comme vous le dites.

BOUFFLERS. Je vous jure...

LA COMTESSE (*fâchée*). Ah ! c'est mal de jurer, et si Aline était ici elle pourrait bien vous punir de votre obstination.

BOUFFLERS. Expliquez-vous.

LA COMTESSE. En vous disant....

BOUFFLERS. Quoi donc ?

LA COMTESSE. En vous disant : (*Avec le ton d'une paysanne.*) « Faites excuse, mon beau monsieur, mais vous ne m'avez pas « embrassée. » (*Une révérence.*)

BOUFFLERS. Serait-il possible !...

LA COMTESSE. « Et loin de triompher de la petite Aline, vous « êtes parti tout capot et vos beaux habits tout gâtés par mon « lait. » (*Une révérence.*)

BOUFFLERS (*s'élançant vers elle*). Comment pouvez-vous savoir ?

LA COMTESSE (*le menaçant de son éventail*). Voulez-vous recommencer la scène du vallon ?

BOUFFLERS. (*Il se laisse tomber sur un siége et s'absorbe dans ses réflexions.*) Qu'est-ce que cela signifie? oh ! je le saurai.

LA COMTESSE (*à part*). Le voilà aussi déconfit que le jour d'Aline... Mais il ne fait plus attention à moi ; laissons-le à ses réflexions et allons un peu nous recueillir sur tout ceci. Je crains d'en avoir trop dit et d'avoir commis quelque imprudence.

SCÈNE V.

BOUFFLERS, puis ALINE qui apporte les vases pleins de fleurs et les place sur la console.

BOUFFLERS. Surprenante aventure ! C'est pourtant vrai, l'imagination m'avait entraîné, j'avais fini par croire à la réalité du rêve délicieux que m'avait inspiré le souvenir charmant d'Aline. A présent que j'ai donné à tout le monde ce rêve pour une réalité, comment affronter les regards lorsque la vérité viendra à se répandre ? Quelle bonne fortune pour les rieurs, vont-ils assez se railler de moi et de mes prétentions ! Hélas ! on te l'a toujours dit, pauvre chevalier, tu as trop d'imagination, voilà ton malheur..... Mais comment la comtesse a-t-elle pu savoir? Serait-ce elle-même ?.... Il faut que j'éclaircisse ce mystère. (*Il se lève et regarde autour de lui.*) La comtesse n'est plus là, elle est partie en se moquant de moi. (*Il aperçoit Aline qui lui tourne le dos.*) Que vois-je, une paysanne.... Le costume d'Aline, celui qu'elle portait le jour où.., c'est bien cela, le même bonnet, le même

jupon et, Dieu me pardonne, la même taille, la même tournure. Oh! sur ma foi je deviens fou! partout, toujours je crois la voir. Il n'y a qu'un instant je retrouvais ses traits dans ceux de la comtesse, et voici qu'à présent je crois revoir son costume, sa taille... Oh! Aline! oh! Aline!

ALINE. Monsieur m'appelle?

BOUFFLERS. (*Vivement et la dévorant des yeux*). Tu t'appelles Aline?

ALINE. Pour vous servir, monsieur.

BOUFFLERS. Et tu es de la Lorraine?

ALINE. Du bourg de Blamont, à deux lieues de Nancy.

BOUFFLERS. L'été dernier tu étais encore dans ton village?

ALINE. Pas au village, mais au château de Blamont, chez la tante de madame la comtesse.

BOUFFLERS. Tu allais le matin traire les vaches?

ALINE. Non, les brebis et les chèvres, s'il vous plaît.

BOUFFLERS. Les vaches, les brebis, peu importe... Un pot au lait sur la tête tu traversais un vallon.

ALINE. Le Val-Joli, monsieur.

BOUFFLERS. Et là tu rencontrais parfois des passants, des chasseurs?

ALINE. Pas souvent, le pays est assez désert..... Tiens, seriez-vous le beau cavalier que j'ai vu un jour avec des chiens et un cheval noir? J'en parlais encore ce matin à madame la comtesse.

BOUFFLERS. Tu n'en as que trop parlé, petite babillarde! (*A part.*) C'est elle, il n'y a pas à en douter. (*Haut.*) Avance donc un peu par ici que je te voie. Comment, c'est toi, mais là vraiment, c'est toi?

ALINE. Mais oui, c'est moi...

BOUFFLERS. Sais tu bien que je ne te reconnais pas du tout, il me semble que je ne t'ai jamais vue; et toi me reconnais-tu?

ALINE (*riant*). Mais non, comment voulez-vous que je vous reconnaisse. (*A part.*) Est-il singulier avec ses interrogations, et de quels yeux il me regarde! Il me ferait peur s'il n'était pas aussi joli garçon.

BOUFFLERS. La comtesse avait raison, je m'étais créé une Aline

de fantaisie. Ce petit minois chiffonné ne me dit rien du tout et ne ressemble guère à l'image qui m'a suivi durant toute la campagne. Il est vrai que cette image était un peu vague, un peu indécise. (*Il s'approche d'Aline et lui dit avec tendresse.*) Aline !

ALINE. Plaît-il, monsieur?

BOUFFLERS. Ton cœur ne te dit-il rien près de moi ?

ALINE. Oh ! absolument rien, je vous assure.

BOUFFLERS. C'est exactement comme moi. Ce cœur qui tout à l'heure ne demandait qu'à parler auprès de la comtesse, qui battait à rompre ma poitrine au seul souvenir d'Aline, reste maintenant insensible. Non décidément, cette jeune fille ne peut être Aline... (*Il va pour sortir et revient sur ses pas.*) Au fait, une dernière épreuve. (*Il s'approche d'Aline et lui prend la main.*) Elle ne la retire pas ! Voyons encore. (*Il l'embrasse, Aline fait une petite moue et ne bouge pas.*) Elle ne dit rien ! Elle se laisse embrasser ! Décidément ce n'est pas elle.... Mais alors ce n'est pas elle non plus qui a raconté à sa maîtresse... Comment celle-ci a-t-elle pu savoir? (*Comme saisi d'une idée soudaine.*) Ah ! cette fois-ci enfin je vais savoir la vérité ! (*Il sort en courant. Aline le suit des yeux en levant les épaules.*)

ALINE. Il est fou bien sûr, il est fou ; courons raconter tout cela à madame la comtesse.

FIN DU PREMIER ACTE.

ACTE II

SCÈNE PREMIÈRE.

LE MARQUIS, puis LA COMTESSE.

Le marquis entre d'un air rêveur et garde quelques instants le silence.

LE MARQUIS. Boufflers sort d'ici tout ému, tout égaré ; il court comme un fou et manque de me renverser en descendant le perron que je montais. Je l'arrête, je lui demande les causes de cette agitation : « Je l'ai retrouvée, s'écrie-t-il ! » — « Qui? » — « Aline, ce n'est pas une paysanne. » — « Qu'est-ce donc alors? » — « C'est... c'est... » Il s'interrompt, me regarde d'un air tout singulier. « Ce n'est rien... je ne sais... ce n'est pas vrai au moins, ne va pas t'imaginer... à bientôt, au revoir, marquis. » Il me plante là et il court encore. Que diable signifie tout ceci ? — Ce n'est pas que j'aille me forger des imaginations et être jaloux, oh ! non ; mais il y a là dessous quelque chose que je ne comprends pas. (*Apercevant la comtesse qui entre sans le remarquer.*) La comtesse,..... elle me paraît bien rêveuse, bien absorbée dans ses méditations. (*Il la salue cérémonieusement.*)

LA COMTESSE. Vous êtes là, marquis, je ne vous avais pas aperçu.

LE MARQUIS. Je regrette, comtesse, de n'avoir pu vous éviter la visite du chevalier, je ne l'ai pas rencontré à son hôtel.

LA COMTESSE. Il est vrai, marquis, mais je ne vous en veux pas, il n'y a pas de votre faute.

LE MARQUIS. Sa visite a été longue?

LA COMTESSE. Mais... non ; je ne crois pas, je ne sais pas.

LE MARQUIS. Ne l'avez-vous point trop maltraité, comtesse? Vous étiez tantôt si fort irritée contre lui !

LA COMTESSE. Moi le maltraiter, mais de quel droit, je vous prie, suis-je donc chargée de régenter M. de Boufflers ?

LE MARQUIS. Excusez-moi, j'ai pu croire... Il avait l'air si agité, si hors de lui-même en sortant d'ici. D'où pouvaient venir de pareils transports ?

LA COMTESSE. Vous imaginez-vous, par hasard, que je le sais ?

LE MARQUIS. Il vous a dit sans doute qu'il avait retrouvé son Aline ?

LA COMTESSE. Non.

LE MARQUIS (*appuyant*). Ce n'est pas une paysanne.

LA COMTESSE. Vraiment?.. Qu'est-ce donc alors ?

LE MARQUIS. Mais, on ne sait pas au juste ; les suppositions vont leur train, c'est peut-être une femme du monde, comme l'affirmait tout à l'heure encore M. de Lornange. Du reste, je pourrai bientôt satisfaire votre curiosité, puisque dans une heure toute la ville connaîtra les traits de la belle héroïne.

LA COMTESSE. Comment cela , s'il vous plait?

LE MARQUIS. Voici l'explication de ce petit mystère : Boufflers, vous ne l'ignorez pas, dessine fort bien, et de plus il possède une mémoire si fidèle, si merveilleuse, qu'il peut tracer, rien que de souvenir, le portrait parfaitement ressemblant des personnes qu'il a vues une fois. Or le soir même de sa rencontre avec Aline, l'imagination encore toute pleine de ce souvenir il s'est empressé de fixer sur le papier cette image adorée ; voilà du moins ce qu'il racontait hier au soir chez madame de Givray.

LA COMTESSE. Ainsi, non content d'avoir mis hier toute la ville dans la confidence de sa soi-disant bonne fortune, cet amant discret va aujourd'hui révéler à tout l'univers les traits de sa bien-aimée..... Oh! marquis, je n'ose dire ce que je pense d'une semblable façon d'agir. Monsieur de Boufflers devrait rougir, lui un gentilhomme.

LE MARQUIS (*à part*). Comme elle s'enflamme. (*Haut.*) Ne l'accusez pas ainsi, comtesse ; Boufflers peut être léger et inconséquent, mais il est incapable d'une action basse et indigne d'un homme d'honneur. Si ce portrait est livré à la publicité il n'y a nullement de sa faute. Voici comment la chose s'est passée : ainsi que je vous le disais, Boufflers s'est vanté étourdiment de posséder le portrait de son héroïne ; ce portrait, tracé à la hâte le jour de l'événement, avait été laissé par lui, avec ses autres papiers, ici même à Nancy dans le pavillon où loge encore aujourd'hui le chevalier. Or, le vicomte de Lor-

nange, qui a la prétention d'être un homme à bonnes fortunes et qui est fort jaloux de celles de Boufflers, n'a pas plutôt connu tous ces détails qu'il s'est mis en tête de s'emparer du portrait d'Aline, de la retrouver avant Boufflers et de la lui enlever. A l'instant même où je venais ici j'ai rencontré de Lornange qui avec deux ou trois mauvais sujets de ses amis se vantaient tout haut d'aller à l'instant exécuter leur beau projet et de pénétrer dans le pavillon qui est fort mal gardé, car le valet du vicomte a eu soin, par ordre de son maître, d'enivrer celui du chevalier. Ils voulaient m'entraîner avec eux, j'ai refusé bien entendu, et en ce moment-ci ils sont sans doute occupés à mettre tout sens dessus dessous chez Boufflers pour découvrir l'objet de leurs recherches.

La comtesse. Et vous n'avez rien trouvé à redire, marquis, à de si beaux projets?

Le marquis. Mille pardons, comtesse; j'ai tâché de démontrer au vicomte tout ce qu'il y avait de blâmable dans une telle façon d'agir; mais au lieu de m'écouter il a éclaté de rire et m'a tourné le dos. Tous ces roués ont fait tant de plaisanteries plus mauvaises que celle-ci, ils ont joué tant de tours cent fois plus diaboliques qu'il est bien difficile de leur faire comprendre qu'en agissant ainsi ils ne font pas la chose la plus galante, la plus divertissante du monde..... J'ai donc pris le parti d'accourir ici, pensant y trouver Boufflers et pouvoir le prévenir de ce qui se machinait contre lui; je l'ai rencontré en effet, mais vous savez dans quel état d'exaltation... Où allait-il? où courait-il? Je l'ignore, il n'a pas voulu m'écouter, et....

La comtesse. Et en ce moment le portrait est entre les mains de M. de Lornange?

Le marquis. Je le crains, comtesse.

La comtesse (*exaspérée*). Et voilà une femme avilie, déshonorée, et ce qui pis est encore, s'il est possible, vouée à jamais au ridicule, parce qu'il a plu à un bel esprit de broder à son sujet un récit de fantaisie; parce que quelques désœuvrés n'ont pas craint de dérober son portrait... Et vous... vous pouviez empêcher tout cela et vous ne l'avez pas fait.

Le marquis. Je ne vous comprends pas, comtesse.

LA COMTESSE. M. de Lornange ne devait pas pénétrer chez votre ami. N'avez-vous pas une épée et ne savez-vous pas vous en servir?

LE MARQUIS (*sérieusement et en appuyant*). Pardon, comtesse, je sais me servir de mon épée et je l'ai prouvé maintes fois, Dieu merci; mais si je ne crains pas le danger, je crains singulièrement le ridicule, et je ne désire nullement devenir la fable de la ville en me faisant le Don Quichotte des petites laitières qui laissent casser leur pot au lait par M. de Boufflers. On n'aurait pas manqué, veuillez le remarquer, de me croire intéressé dans la question et peut-être des éclaboussures de tout ceci auraient-elles pu rejaillir jusque sur une personne dont la réputation m'est plus chère encore que la mienne. Voilà, comtesse, puisque vous desirez le savoir, pourquoi je n'ai pas tiré l'épée, bien que j'en eusse un instant quelque démangeaison, je vous l'avoue.

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, BOUFFLERS. (*Il tient un carton à la main.*)

BOUFFLERS (*saluant la comtesse*). Madame... (*au marquis*) je te cherchais, marquis, j'ai bsoin de ton office.

LE MARQUIS. Tout à ton service; de quoi s'agit-il?

BOUFFLERS. Peu de chose... mais je désirerais parler seul à seul, je craindrais d'importuner madame.

LA COMTESSE (*vivement*). Vous vous battez avec M. de Lornange!

BOUFFLERS. Qui a pu vous dire?

LA COMTESSE. Le marquis m'a tout raconté (*avec une émotion contenue*). M. de Lornange a vu ce portrait?

BOUFFLERS. Non, madame, grâce au ciel je suis arrivé à temps, j'ai saisi le carton au moment où on allait l'ouvrir... C'est heureux pour le vicomte. (*Il porte la main à son épée.*)

LA COMTESSE (*se laissant tomber sur le canapé*). Je suis sauvée.

LE MARQUIS (*à part*). Comme elle est émue!

BOUFFLERS. Je puis être léger, madame, je puis ne pas calculer d'avance la portée de mes paroles, de mes écrits, mais lorsque je

m'aperçois des fatales conséquences de mon étourderie, ah ! croyez-bien que rien ne me coûte pour réparer mes fautes et qu'au prix même de mon sang je saurai prouver la sincérité de mes regrets, de mon repentir.

La comtesse (*à part*). Le malheureux, il va nous trahir.

Le marquis (*à part*). Il faut que tout ceci s'éclaircisse. (*A Boufflers*) Je suis à ton service, je te l'ai dit, mais auparavant.....

Boufflers. Ah ! pardon, j'oubliais, tu iras trouver de Lornange pour régler avec lui les conditions d'une rencontre qui aura lieu dans une heure.

Le marquis. D'accord, mais auparavant, j'exige de toi une preuve d'estime et d'amitié.

Boufflers. Quelle qu'elle soit, je te l'accorde davance.

Le marquis. Montre-moi le portrait d'Aline.

La comtesse (*à part*). L'imprudent.

Le marquis. Je te donne ma parole que jamais personne au monde ne saura de moi quelle est ton héroïne, si toutefois je me trouve la connaître.

Boufflers (*embarrassé*). Voilà, marquis, je te l'avoue, une singulière demande. Quel intérêt peux-tu avoir ?...

Le marquis. Que t'importe ; ne m'as-tu pas promis ?

Boufflers (*à part*). Il a des soupçons ; comment le satisfaire sans compromettre la comtesse ?

Le marquis. Je suis surpris de ton hésitation, toi d'ordinaire si empressé à tenir ta parole.

La comtesse (*à part*). Quel supplice !

Boufflers. Ma parole... d'abord tu l'as surprise, ma parole, ensuite je ne suis pas maître de te montrer une image à laquelle est attachée la réputation d'une femme, il faudrait qu'elle me le permît elle-même.

Le marquis. Ah ! c'est trop d'hésitation et mes soupçons, vagues d'abord, se changent peu à peu en certitude... De qui se raille-t-on ici, chevalier ?

Boufflers (*avec hauteur*). Parbleu, marquis, si tu n'es pas content !

LA COMTESSE (*se mettant entre eux*). Ah ! messieurs, de bons amis comme vous vont-ils se quereller pour une chose de si peu d'importance ? De quoi s'agit-il en effet ? le marquis insiste pour voir ce portrait, et vous, chevalier, par un sentiment fort louable, vous prétendez ne le montrer qu'avec l'autorisation du modèle. Eh bien ! puisqu'Aline n'est pas ici, moi, une femme comme elle, je vais prendre la parole à sa place : « M. de Boufflers, vous dit-elle « par ma bouche, pourquoi hésiter à montrer mon portrait ? Si « le marquis ne me connaît pas, qu'importe qu'il voie mes traits ? « et s'il me connaît, s'il a ou croit avoir quelque intérêt à savoir « quelle est la personne que vous appelez Aline, oh ! alors il im- « porte encore moins, car je ne puis tenir à l'opinion d'un « homme qui, sur la foi d'un conte, d'une bluette échappée à « l'imagination d'un conteur fantaisiste, s'imagine de me soup- « çonner sérieusement, de concevoir sur mon honneur les doutes « les plus injurieux, montrant clairement par son insistance à « connaître mes traits, la bassesse de sa jalousie et la petitesse « de son caractère. »

LE MARQUIS (*à part*). Que dit-elle !

LA COMTESSE. « N'hésitez donc pas, chevalier, à montrer ce « portrait, c'est toujours Aline qui parle, puisque dans un cas « comme dans l'autre, il ne peut y avoir pour moi le plus petit « inconvénient ; M. le marquis a juré d'être discret et l'on sait « que s'il lui manque certaines autres qualités, il a du moins celle « de tenir fidèlement ses promesses. » N'est-ce pas ainsi, marquis, que devrait parler Aline, si elle se trouvait ici à ma place ?

LE MARQUIS (*balbutiant*). En vérité, madame... je ne sais... (*à part*). C'est égal, je crois avoir deviné juste.

LA COMTESSE. Allons, M. de Boufflers, puisque l'arrêt est prononcé, exécutez-vous de bonne grâce.

BOUFFLERS (*à part*). J'ai une idée qui peut tout sauver (*Haut.*) Qu'il soit fait, madame, selon votre décision. Marquis, tu vas voir ce portrait. (*Il ouvre le carton et fait semblant de chercher*). Il est, autant que je me le rappelle, car je ne l'ai pas vu depuis mon départ pour l'armée, sur une feuille de vélin ; au bas est écrit le

nom d'Aline, avec des vers à sa louange.... le voici, je crois... non, je me suis trompé... ah! je le tiens... non pas encore. Aide-moi donc à chercher, marquis. (*Il lui donne plusieurs dessins*). N'as-tu rien trouvé ?

LE MARQUIS. Parbleu non, tu ne me donnes que des paysages.

BOUFFLERS. Je me serai trompé de carton... En effet, celui-ci est vert et je crois me souvenir... oui, j'en suis certain, le carton qui renferme le portrait est rouge avec un liseré d'or.

LE MARQUIS (*à part*). J'en étais sûr, il se moque de moi, mais nous verrons bien.

BOUFFLERS. Je vais le chercher et je le rapporte à l'instant.

LE MARQUIS (*à part*). C'est cela, il prendra un portrait de fantaisie sous lequel il écrira le nom d'Aline avec les vers. (*Haut à Boufflers*). Je vais avec toi. Ne faut-il pas que je parle à de Lornange ? (*Il se dirige vers la porte*).

BOUFFLERS (*bas à la comtesse*). Cherchez un moyen de me retenir, il faut que je reste (*Haut*). Tu as raison, allons donc ensemble.

LA COMTESSE. Il me semble, messieurs, que vous m'abandonnez un peu sans façon. Le marquis, si désireux de contempler ce portrait, fait bon marché de la curiosité des autres. Cependant après avoir pris sur moi de trancher votre différend et de jouer à la satisfaction générale le rôle d'Aline, il me semble que j'ai bien quelques droits à connaître l'image de la jolie laitière.

LE MARQUIS. Sans doute, aussi nous nous empresserons d'apporter ici cette image pour la mettre sous vos yeux.

LA COMTESSE. Vous oubliez M. de Lornange.... une fois sortis d'ici, vous aurez bien, M. de Boufflers, et vous marquis, autre chose à penser qu'à satisfaire mon désir. J'exige donc que l'un de vous deux, messieurs, me reste en ôtage.

BOUFFLERS. Le marquis sera heureux de remplir ce rôle et de rester auprès de vous.

LE MARQUIS (*à part*). C'est cela, il a ses raisons pour aller lui-même. (*Haut.*) Je suis, vous le savez, obligé de voir de Lornange.... J'apporterai le dessin dès que j'aurai réglé cette affaire. Tu dis un carton rouge avec des ornements d'or.

BOUFFLERS. Ta mémoire est des plus fidèles, marquis ; tu le trouveras dans mon secrétaire dont voici la clé.

LA COMTESSE. N'oubliez pas que je dois être la première à contempler le portrait.

LE MARQUIS. Personne, madame, ne le verra avant vous, je vous le jure. (*A part*). Je vais donc enfin connaître la vérité. (*Il sort.*)

SCÈNE III.

La COMTESSE, BOUFFLERS.

LA COMTESSE. Maintenant, chevalier, m'expliquerez-vous ?...

BOUFFLERS (*ouvre le carton et prend le portrait*). Ce portrait, le voici, madame, soyez la première à le contempler ainsi que vous l'avez désiré et jugez par vous-même s'il est fidèle, si mon cœur a dirigé mon crayon. Voici bien ces traits si fins et si distingués, ce visage aux contours harmonieux, ces yeux surtout, ces yeux dont le regard doux et fier à la fois me subjugua dès qu'il m'eut été permis de les contempler une fois.

LA COMTESSE. Ce sont bien là mes traits, en effet, mais singulièrement embellis par votre crayon. L'œuvre de l'artiste est admirable et mérite des éloges, certes, fort exagérés s'ils s'adressent au modèle.

BOUFFLERS. Comme nous voyons, madame, avec des yeux différents, ou plutôt comme votre modestie vous aveugle sur le compte de vos charmes ! Quant à moi, le portrait me semble mille fois au-dessous du modèle.

LA COMTESSE. Chevalier, vous me rendez vraiment confuse, que diriez-vous de plus à la personne que vous aimeriez ?

BOUFFLERS. A la personne que j'aimerais ?... Mais, madame, ne vous ai-je pas dit mille fois depuis ce matin, et mes yeux, ma voix, mon être tout entier ne vous ont-ils pas répété sur tous les tons de la passion, de l'ivresse, du délire, que j'aime Aline, que je l'aimerai toujours. Je disais cela lorsque je croyais mon adorée une simple fille des champs, une paysanne belle, ingénue, charmante, mais une paysanne enfin, et maintenant que, comme dans les contes de fées, ma bachelette s'est transformée en une femme du monde plus gracieuse, plus élégante, plus spirituelle

que tout ce que j'aurais jamais pu rêver, lorsque j'exprime en termes contenus à cette merveilleuse apparition, mon amour respectueux, mon admiration, vous me demandez ce que je pourrais dire de plus à la femme que j'aimerais ?... (*Tombant à genoux*). Je lui dirais, madame...

La comtesse. Chevalier, vous oubliez que le marquis est votre meilleur ami.

Boufflers. Puisque vous êtes Aline, je lui conteste tout droit sur vous ; je vous connaissais, je vous aimais avant lui.

La comtesse (*à part*). C'est pourtant vrai.

Boufflers. Je lui dirais : Adorable Aline... Madame la comtesse, voulez-vous accepter la main du chevalier de Boufflers ?...

La comtesse (*à part*). Ah marquis, ah marquis ! si j'étais coquette, j'aurais une belle occasion de me venger de vos accès de jalousie ! (*Haut.*) Chevalier, relevez-vous d'abord, je vous répondrai ensuite.

Boufflers (*se relevant*). J'attends mon arrêt.

La comtesse. M. de Boufflers vous êtes enthousiaste, éloquent, fort entraînant même, je vous assure, mais...

Boufflers. *Mais*... il y a donc un *mais*; parlez, de grâce.

La comtesse. Mais vous êtes bien léger ...

Boufflers. Oh ! croyez qu'à l'avenir...

La comtesse. Et vous en fournissez la preuve à l'instant même.

Boufflers. Comment cela ?

La comtesse. En oubliant que vous êtes chevalier de Malte et que par conséquent vous ne pouvez épouser ni Aline, ni aucune autre femme au monde. (*A part, avec un soupir.*) Et vraiment c'est bien dommage !

Boufflers (*se frappant le front*). C'est palsambleu vrai, je n'y pensais plus. Vœux maudits !

La comtesse. Maintenant, de grâce, plus d'enfantillages, parlons sérieusement et revenons-en à la situation, il en est temps. Le marquis sera ici dans quelques instants.

Boufflers. Hélas ! puisque vous le voulez, revenons-en à la triste réalité. — Il s'agit, n'est-il pas vrai, de réparer mes étourderies ; je vais pour cela vous donner, madame, une preuve de

dévouement, qui, je l'espère, vous fera me pardonner toutes mes sottises. — Ce portrait est tout ce qui peut désormais me rester d'Aline, eh bien, nécessité cruelle ! de cette même main qui l'a tracé avec tant d'amour, je vais l'anéantir... Ce sacrifice, joint à la dureté de ma position, doit me tuer, madame, il me tuera !

La comtesse. Du courage, chevalier, du courage, et expliquez-moi votre projet.

Boufflers. Ne faut-il pas que le marquis voie ce portrait, sans vous reconnaître, et ne faut-il pas cependant qu'il en reconnaisse le modèle afin de rester bien convaincu qu'il n'y a aucune supercherie de ma part?

La comtesse. Je ne vous comprends pas du tout.

Boufflers. Pardonnez-moi... le trouble, le désespoir... N'avez-vous pas une jeune suivante qui s'appelle Aline ?

La comtesse. Sans doute, c'est ma filleule.

Boufflers. Veuillez la faire venir. (*Boufflers prépare ses crayons ; la comtesse sonne, Aline paraît.*)

Aline. Que désire madame la comtesse?

Boufflers. C'est pour moi que tu viens, Aline ; assieds-toi là, comme ceci, la tête un peu de côté ; regarde-moi cependant, très-bien. (*Il dessine*).

La comtesse (*riant*). Je comprends à présent, il n'y a qu'un Boufflers pour avoir de ces imaginations.

Boufflers. Ah ! crayon maudit, je te briserai en mille pièces, lorsque tu auras achevé ton œuvre infernale. Va, scélérat, profane à ton aise ces traits ravissants ; agrandis cette bouche, raccourcis ce nez et ces yeux, ces yeux.. (*regardant les yeux d'Aline.*) ceux-ci, au fait, ne sont pas trop mal non plus. (*à Aline.*) Sais-tu, friponne, que tu as de jolis yeux?

La comtesse (*à part.*) Il n'en mourra pas pour cette fois-ci, me voilà bien rassurée.

Aline. Vous êtes bien bon, monsieur, mais n'avez-vous pas bientôt fini? ça me lasse joliment de rester comme ça sans bouger.

Boufflers (*se levant*). Je te rends la liberté ; tiens, regarde toi-même, je t'ai faite plus jolie que tu n'es.

ALINE. Je ne trouve pas, moi, je crois même que vous auriez pu... mais ce n'est pas trop mal tout de même. (*Elle sort*).

BOUFFLERS (*à la comtesse*). Le sacrifice est accompli, madame, me pardonnez-vous à présent?

LA COMTESSE. Il le faut bien! soyez absous, chevalier, et ne péchez plus, si la chose est possible.

BOUFFLERS. Maintenant, pour faciliter la réussite de mon petit stratagème, tâchez d'occuper un peu le marquis lorsqu'il rentrera. (*Il cache le portrait sous le carton*).

LA COMTESSE. Je n'y manquerai pas.

SCÈNE IV.

LA COMTESSE, BOUFFLERS, LE MARQUIS.

LE MARQUIS. Madame, voici le portefeuille demandé.

LA COMTESSE. Monsieur de Boufflers, veuillez chercher vous-même, j'ai quelques paroles à dire au marquis.

LE MARQUIS. A vos ordres, madame. (*Ils s'avancent sur le devant de la scène*).

LA COMTESSE. Vous désirez beaucoup, marquis, de voir ce portrait?

LE MARQUIS. Il est vrai, comtesse, je le désire.

LA COMTESSE. Et pourquoi cela, je vous prie?

LE MARQUIS. Parce que. .. je ne sais trop en vérité, une idée, un caprice.

LA COMTESSE. Vous vous calomniez, marquis, un homme comme vous n'a pas de caprices. Vous me cachez vos motifs, donc ils doivent être sérieux. Seriez-vous jaloux, par hasard?

LE MARQUIS. Mais, comtesse, en vérité, quel rapport... pourquoi, de qui serais-je jaloux?

LA COMTESSE. C'est là précisément ce que je vous demande, vous me répondez par la question, ce n'est pas de la franchise.

BOUFFLERS (*présentant le portrait à la marquise*). Voici ce dessin, madame ; ainsi que vous l'avez désiré, soyez la première à le contempler. (*Le marquis veut regarder le dessin, la comtesse le lui cache*).

LA COMTESSE. Quelle impatience, marquis, la passion vous em-

porte, décidément j'avais raison, il y a là dessous quelque jalousie cachée. Seriez-vous aussi amoureux d'Aline?

LE MARQUIS. Vous êtes cruelle, comtesse; pourquoi prolonger cette plaisanterie?

LA COMTESSE. Plaisanterie, dites-vous, je crains, moi, que cela ne soit très-sérieux, car vous connaissez le modèle du portrait.

LE MARQUIS. Et quand cela serait!

LA COMTESSE. Il faut vous préparer à une surprise, à laquelle vous ne vous attendez guère. Vous sera-t-elle agréable ou désagréable? je l'ignore.

LE MARQUIS. Comtesse, je suis prêt à tout, mais laissez-moi voir...

LA COMTESSE. La personne n'est pas loin d'ici, vous lui portez même quelque intérêt.

LE MARQUIS. Qu'importe, voyons.

LA COMTESSE. Et je ne sais en vérité s'il ne vaudrait pas mieux pour elle, comme pour vous, anéantir ce portrait avant que vous ne l'ayez vu.

LE MARQUIS. C'en est trop, vous me faites bouillir!

LA COMTESSE. Vous en aurez du regret, je vous en préviens.

LE MARQUIS. Je n'y tiens plus et il faut que je sache... — (*Il veut saisir le portrait, la comtesse le lui donne; il regarde et reste stupéfait*). Aline, le portrait d'Aline!

BOUFFLERS. Je te le dis depuis deux heures et te voilà tout étonné; t'attendais-tu donc à voir le portrait du grand Mogol?

LE MARQUIS. Votre filleule, la petite Aline!

LA COMTESSE. Dont vous êtes jaloux, marquis, convenez-en.

LE MARQUIS. Oh! madame, pardonnez si j'ai pu un instant... l'excès de mon amour doit me servir d'excuse. (*A Boufflers*). Comment, mon pauvre ami, c'est pour cette petite que tu as prodigué tant d'esprit, de grâce, de sentiment en prose et en vers?

BOUFFLERS Mon Dieu, oui, marquis; tu comprends maintenant pourquoi je tenais tant à ne pas laisser voir ce portrait, je craignais les railleries.

LE MARQUIS. Nous te garderons le secret, tu peux être tranquille. (*Regardant le portrait.*) Voilà donc cette créature incom-

parable auprès de laquelle toutes les beautés de la Géorgie et de la Circassie ne sont que des laiderons. Ah ! ah ! ah ! Satané poète, va, tu nous la donnais belle. Tiens, reprends cette image adorée.

BOUFFLERS (*avec un soupir*). Je n'y tiens plus.

LE MARQUIS. Patatra, voilà l'idole par terre.

LA COMTESSE. Donnez-moi ce portrait, c'est celui de ma filleule et je tiens à le conserver.

LE MARQUIS. Oui, avec ça, comtesse, que votre filleule.... l'aurait-on jamais cru avec ses airs innocents ? — Car enfin l'histoire est vraie !

BOUFFLERS. Hélas ! marquis, il faut encore que je l'avoue ici, pas un mot de vrai, à cela près qu'un jour j'ai aperçu Aline et que j'ai dessiné son portrait de souvenir ; le reste est une fiction poétique.

LE MARQUIS. « Menteur comme un poète, » le proverbe dit vrai, et je commence à comprendre pourquoi le sage Platon expulsait ces messieurs de sa République.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, ALINE.

ALINE. Une lettre pour madame la comtesse.

BOUFFLERS. N'est-il pas temps, marquis, d'aller trouver de Lornange ?

LE MARQUIS. Ah ! j'oubliais de te dire : le vicomte m'a chargé, en présence de plusieurs amis, de te faire des excuses. « J'apprends à l'instant, m'a-t-il dit, que la guerre va recommencer, et deux braves gentilshommes, en pareille circonstance, doivent garder leur épée pour le service du roi. »

LA COMTESSE (*tendant au marquis la lettre qu'elle vient de parcourir*). Une lettre de ma tante, Mme de Blamont, elle vous intéressera marquis.

LE MARQUIS. (*Parcourant des yeux la lettre*). Tout est prêt au château de Blamont pour nous recevoir, et madame votre tante veut que dans huit jours notre union soit célébrée (*baisant la main de la comtesse.*) Comtesse, vous voyez le plus heureux des hommes. (*à Boufflers.*) Chevalier, tu seras mon témoin.

BOUFFLERS. (*En soupirant.*) Merci, mes bons amis, je pars ce soir.

LE MARQUIS. Comme tu dis cela !

BOUFFLERS. Hélas ! j'en conviens, mes illusions envolées, mes rêves évanouis m'ont laissé au cœur une blessure qui ne se cicatrisera de longtemps.

LA COMTESSE (*à part*). Pauvre jeune homme !

LE MARQUIS. Tu te consoleras, poète, en faisant quelque autre rêve.

ALINE. A propos de rêve, j'en ai fait un bien joli la nuit dernière ; puisque monsieur en fait aussi il serait bien bon de m'expliquer le mien.

BOUFFLERS. De grand cœur, chère enfant, quel était ce beau rêve ?

ALINE. J'ai rêvé d'abord que je me mariais.

LA COMTESSE. Ce songe n'a rien d'extravagant, et comme je l'ai promis depuis longtemps, une semaine après mon mariage tu épouseras André.

ALINE. Oh ! que je suis contente... J'ai rêvé ensuite que quelqu'un me donnait une jolie dot.

BOUFFLERS. Tu as de l'esprit, Aline, et comme l'esprit, dit-on, court les rues, il faut qu'il soit bien vêtu. (*Lui donnant une bourse.*) Voici d'abord pour ton trousseau.... j'aviserai pour ta dot.

ALINE. Oh ! monsieur, merci, vous êtes trop bon... qu'ai-je fait pour mériter tout cela ?

LE MARQUIS. Ce que tu as fait, je vais te le dire : la laitière de la fable fut battue pour avoir cassé son pot au lait ; toi, tu es dotée pour avoir cassé le tien.

ALINE. (*Elle cherche à comprendre*). « Pour avoir cassé le tien ?... » (*A part.*) Ah ! je comprends !... encore l'histoire du vallon. On aura fait accroire à ce bon marquis que c'était mon pot au lait, tandis que c'était celui de... .... Ce n'est pas moi qui me chargerai de le détromper. Au fait, peu m'importe ce que l'on pensera, pourvu que je sois certaine que ce n'est ni moi ni mon fiancé qui avons payé les pots cassés.

Eugène FLOTARD.

ÉTUDE SUR L'AFRICAINE

Opéra en cinq actes

PAR SCRIBE ET MEYERBEER

L'apparition de *l'Africaine* sur nos scènes lyriques a été plus qu'un événement artistique. Ce chef-d'œuvre si annoncé, si attendu, si désiré et aussi très-contesté, avait surexcité la curiosité du public. L'émotion qu'a produite sa réussite complète, surtout en province, s'est étendue au loin et a remué les petites villes et même les villages.

Ce n'est pas du reste le premier opéra qui, à peine écouté par les Parisiens, leur est ensuite en quelque sorte imposé par un succès provincial, par une consécration éminemment française ; *Faust* de M. Gounod a été dans ce cas, et je crois que bien des ouvrages, que les directeurs de théâtre ont dédaignés à cause de leur peu de succès devant l'aréopage de la presse parisienne, auraient pu fournir une carrière honorable devant un public sans préventions musicales et dont le goût s'épure constamment.

Car c'est un fait dont il faut bien tenir compte, l'amour de la musique a pénétré partout. Dans quelque temps nous ne le cèderons en rien à l'Allemagne, où tout le monde est musicien. Aussi ce n'est pas *le public* ordinaire qui a fait réussir *l'Africaine*, c'est un public neuf, impressionnable, naïf même, et qui, sans parti pris, s'est laissé dominer par le grandiose de la conception de Meyerbeer. Et ce public accouru de la banlieue a été plus touché du septuor, du grand duo du 4e acte qu'émerveillé des splendeurs de la fête in-

dienne ; les beautés matérielles l'ont frappé, l'art l'a ému!

Son initiation a débuté par un chef-d'œuvre ; car tout ce qu'on a pu dire contre cette partition n'ôte rien de son mérite énorme. On lui a reproché d'être une réminiscence des *Huguenots*, du *Prophète*, de *l'Etoile du Nord*, c'est possible, mais *l'Africaine* n'a-t-elle pas pu être faite antérieurement à ces opéras ? et alors elle serait le modèle au lieu d'être le pastiche. Et d'ailleurs, peu importe, Meyerbeer avait le droit de se copier, de se redire ; il est permis de radoter quand on radote de la sorte.

L'Africaine a-t-elle un cachet, une couleur spéciale? Je ne puis pour ma part lui en trouver d'autre que celle que Meyerbeer met à tout ce qu'il touche. On a trouvé que le rôle de Nélusko était oriental au possible ; il ne me semble pas plus étrange que certaines parties de *l'Etoile du Nord*. L'*étrange* c'est là ce qui caractérise Meyerbeer. Mettez des paroles indiennes sur l'air du *pif, paf*, des *Huguenots*, et l'on s'écriera : « Comme c'est oriental ! » Non, la musique de *l'Africaine* n'est pas plus orientale qu'une autre, elle est étrange comme tout ce qu'a fait Meyerbeer. Cette étrangeté est du reste plus judaïque qu'autre chose ; les rhythmes hébraïques, qui inspiraient les schergos de Mendelshonn, se retrouvent dans le genre spécial de Meyerbeer. Mais on ne peut pas appeler cela de la couleur locale. La couleur locale a été exactement rendue par Félicien David, et ce n'est pas là du Meyerbeer.

Je n'ai pas compris pourquoi on reprochait à *l'Africaine* de manquer de mélodies. On sort de la représentation, prétend-on, sans avoir un air dans la tête. Si les gens qui se plaignent de cela se rappellent l'effet que leur a produit les autres ouvrages de Meyerbeer, ils se souviendront qu'à la première audition ils en sont sortis aussi ahuris, aussi écrasés. C'est là le fait de toutes les grandes partitions. J'ai pour-

tant remarqué que les auditeurs novices sont revenus de *l'Africaine* la mémoire bourrée de motifs. Motifs excentriques, difficiles à rendre, mais qui n'en laissent pas moins dans le souvenir une trace ineffaçable.

Le plus saillant en ce genre est la mélodie des *Rives du Tage*, chantée par Inès, mélodie au contour bizarre, se déroulant sur un renversement de septième mineure et qui pourtant, pour me servir de l'expression énergique d'un auditeur du parterre, vous *fiche une intonation dans la tête*.

La prière des évêques qui vient ensuite a le défaut d'être chantée ordinairement par des choristes qui ne savent pas vocaliser, et c'est une vigoureuse vocalise depuis le commencement jusqu'à la fin. Aussi ce chœur, qui fait beaucoup d'effet à Paris où les *évêques* sortent du Conservatoire, donne en province l'impression d'une foule qui se gargarise.

Toute cette scène du conseil est une des mieux réussies de l'opéra, l'intérêt est constant et va toujours en grandissant; les oppositions y sont bien ménagées, les développements ingénieux et bien en situation; l'orchestre et les masses chorales y sont traités de main de maître. Du reste il s'agit du combat de la science contre la superstition, et toutes les fois que Meyerbeer a eu, dans ses opéras, à traiter les grandes luttes religieuses, il l'a fait avec un rare bonheur et peut-être avec une secrète joie toute judaïque. Ne serait-ce pas dans un sentiment semblable qu'Halévy a puisé les belles pages de sa *Juive*? L'acte de la prison semble être un défi jeté à ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de *morceaux* dans cet opéra. L'air du sommeil, le chant de Nélusko, enfin l'admirable septuor qui, à Lyon notamment, a été chanté avec un style et une fusion au-dessus de tout éloge, sont là pour répondre.

Je sais bien que dans les mélodies de Meyerbeer il y a toujours un endroit où il déroute l'auditeur. Est-ce un parti

pris? Est-ce un besoin de sa nature de compositeur? Est-ce une crainte de tomber dans le banal? Dans tous les cas, il est très-rare de voir une idée de cet auteur se dérouler naturellement et simplement; à peine la forme mélodique est-elle établie qu'il arrive subitement une modulation éloignée, brutale, qui la brise en quelque sorte et donne une sensation d'étonnement pénible. C'est tellement une habitude chez Meyerber qu'on reconnaît facilement le procédé qui le guide et que l'on finit par prévoir l'instant précis où il tendra à l'oreille ce piége désagréable.

Dans l'acte du vaisseau, le premier rôle est aux chœurs d'hommes et de femmes, et le succès dépend du talent des choristes. Or, comme en province le talent des choristes dépend de la manière dont on les paie, et comme on leur donne à peine de quoi vivre, il en résulte que l'acte du vaisseau est un des plus pâles.

Malgré un décor très-réussi, malgré une sauvage chanson de Nélusko, les chœurs sont insuffisants, et le niveau des sensations baisse.

Je me souviens toujours de l'effet magistral que produisit le chœur des matelots au festival de Dijon! Mais aussi c'était tout un bataillon choral, parfaitement exercé, et le quatuor solo était chanté par huit orphéonistes d'élite, choisis dans l'excellente Société chorale de Dôle. Et puis M. Ruffrès, leur directeur, avait ralenti un peu le mouvement du quatuor: *Voyez-vous l'aurore!* et les voix fraîches et bien posées produisaient une sensation ravissante. Au théâtre, où l'on ne ralentit pas, les choristes ont l'air de chanter une polka-mazourke.

Enfin, nous touchons à l'acte indien qui est une suite de ravissements. D'abord la marche, si originale, si variée. C'est à la fois bizarre, sauvage, religieux, mystique, guerrier, dansant, sacerdotal. C'est bien là le défilé d'une race

vieillie dans le culte des trois castes, prêtres, soldats, peuple. La phrase si calme dite par les cuivres fait un contraste charmant avec les rhythmes sautillants qui l'entourent. Et lorsque les développements semblaient épuisés, lorsqu'une strette à pédale de basse se déroule sourdement comme une fatigue de l'orchestre, le crescendo s'accentue, les trompettes éclatent, Sélika paraît sur son palanquin resplendissant et la phrase musicale jaillit vigoureuse, pleine de lumière et d'extase. Voilà un véritable effet d'instrumentation! Les plus indifférents ne peuvent y rester insensibles.

Après une scène assez bête, grâce au libretto où Vasco cherche à toucher ses bourreaux les Indiens, en leur déclarant qu'il va mourir deux fois si on lui ôte la vie et l'immortalité... — qu'est-ce que çà peut leur faire à ces sauvages?— après cette scène, dis-je, le compositeur vous enlève dans les hauteurs orchestrales et chorales. Il n'y a pas à analyser ici, il faut écouter et se laisser charmer. Le récit de la bénédiction est d'une grandeur achevée; les trois accords de trombones, qui servent de prélude, montrent que Meyerbeer ne redoutait pas les fautes d'harmonie lorsqu'elles pouvaient lui servir à rendre un effet.

Et le duo! certes, il n'a pas le dramatique de celui des *Huguenots*. Il s'agit tout simplement d'un homme qui vient de boire un philtre amoureux et subit l'effet de la petite préparation pharmaceutique versée par les prêtres de Brahma. Mais quel délire suave, quel feu ce poison indien fait naître dans ses veines, quelle morbidesse extatique! Vraiment c'est de la musique qu'il ne faut pas trop analyser, on irait trop loin.

Pour finir, le chœur dansé parmi des voiles de gaze; un gazouillement tropical, au milieu duquel vient se perdre le refrain d'Inès. C'est pour Vasco le remords dans l'ivresse, mais la cérémonie nuptiale continue, toujours chantée, toujours dansée. Inès aura tort.

Je me permettrai pourtant de trouver que, dans cet acte, il y a un abus des mouvements lents: le duo qui est un peu animé se perd dans un océan d'adagios; aussi les huit mesures que les chanteurs disent un peu plus vite sont un véritable soulagement pour l'auditeur. N'y aurait-il pas une petite coupure à faire là-dedans, ou un conseil à donner aux chanteurs qui s'endorment dans leur délire?

Parlerons-nous du duo du dernier acte? c'est un peu du remplissage, à mon avis. J'en excepte pourtant une phrase qui module très-heureusement sur ces paroles : *Et pourtant, il t'aime toujours!*

L'opéra se termine par la grande scène du mancenillier qui, après avoir été le triomphe de Mlle Sax, a été surtout celui de Mme Meillet, dont le talent est arrivé, on peut le dire, à la perfection.

J'allais oublier la fameuse ritournelle qui donne à l'orchestre et à son chef, M. Luigini, l'occasion de recevoir une ovation qu'ils mériteraient tout le long d'un ouvrage étudié avec tant de soin.

Emile Gumet.

LETTRE AU SUJET DES DIOCÈSES DE LYON, DE BELLEY ET DE GENÈVE.

A Monsieur le Directeur de la *Revue du Lyonnais*.

MONSIEUR,

Je viens de lire avec intérêt l'article de M. Paul Guillemot, publié par votre *Revue* de mars dernier, sous le titre : *Carte des diocèses de Lyon, de Belley et de Genève* ; permettez-moi, tout en rendant hommage à l'érudition de l'auteur, de lui signaler, ainsi qu'aux érudits lyonnais, l'existence, à la Bibliothèque impériale de Paris, d'un registre manuscrit qui pourrait être mis à profit pour de nouvelles études sur les anciennes circonscriptions territoriales des diocèses suffragants de la métropole de Lyon. Ce *codex* en vélin, qui faisait autrefois partie du supplément latin sous le n° 982 et porte actuellement la cote ms. l. 10031, comprend les *pouillés des diocèses de Lyon, Mâcon, Autun, Chalon, Langres, Vienne, Valence, Die, Viviers, Genève, Maurienne, Grenoble, Besançon, Lausanne, Belley, Tarentaise, Sion et Aoste*, qui correspondent aux anciennes provinces ecclésiastiques de Lyon, Vienne, Besançon (partie) et Tarentaise. M. Aug. Bernard lui-même ne semble pas avoir connu ce précieux document du XIVe siècle, du moins n'en a-t-il pas fait usage dans sa remarquable publication des *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*. (1re part., p. 899 sqq.).

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

C.-U.-J. CHEVALIER.

CHRONIQUE LOCALE.

Les morts vont vite, et les souvenirs aussi. Qui se rappelle encore l'assassin de Couzon et l'exécution qui, le mois dernier, mit en émoi la population de la ville? Qui se souvient, à part les intéressés, du vaste incendie de la Manutention? Qui gémit encore de la neige et se met en souci des inondations? Depuis lors, nous avons pensé à bien d'autres choses.

Dans les hautes sphères, il n'est plus question des arbres du Luxembourg; on s'occupe de la forteresse; on use beaucoup d'encre à ce propos.

L'Exposition universelle fait fureur. On se précipite, on envahit Paris, on y va même de la Chine et pour satisfaire à ce besoin d'expension, les chemins de fer parlent sérieusement de nous offrir des trains de plaisir à prix réduit. Vingt francs, aller et retour; on ne dit pas si on sera nourri. Dans tous les cas, vu la grève des tailleurs, on ne sera pas habillé.

Pour les déshérités qui restent chez eux, le *Monde illustré* prépare des montagnes de bois et de dessins. C'est comme si on avait vu.

Hier, ce n'est pas vieux, passait un prince, le prince Charmant, dit-on. Comme dans les contes de fées, il était suivi d'un ministre, d'un précepteur et de vingt-quatre officiers. Il séduisait par sa grâce, charmait par son esprit, étonnait par ses réparties. Chez nous, on s'étonne toujours un peu quand les étrangers ne sont pas d'énormes bûches, or, celui-ci était aussi étranger que possible, il venait du Japon. Et où allait ainsi Son Altesse impériale le prince Tougounkawa Mimboutaïo, le propre frère du Taïkoun? Mais, si les fleuves vont à l'Océan, lui, comme le monde entier, se rendait à l'Exposition. Peut-on aller ailleurs? Ce voyage, qui eût fait crier au miracle il y a vingt ans, nous a fait penser que l'idée mise en avant par un journal de créer une chaire de chinois dans notre ville, n'était pas aussi chinoise qu'elle en avait l'air, car enfin, nos relations se nouent chaque jour davantage avec le pays de la soie, et qui peut se vanter, Suez percé, de ne boire jamais les eaux du fleuve Jaune?

L'attraction du moment entraîne fatalement tous les esprits. Pour répondre au besoin général, M. Gaspard Bellin fait tous les mercredis, à 7 heures, au Palais des Arts, des conférences au sujet de l'Exposition universelle. C'est une préparation pour ceux qui veulent se rendre au Champ de Mars.

Un autre savant, comprenant aussi son époque, a fait, le 14 de ce mois, toute une conférence sur *la poésie de l'économie politique*. C'était fort. Plus fort encore a été notre cher poète Soulary, qui, lui, a su mettre de la poésie jusque dans un signalement. Les gendarmes n'ont qu'à se bien tenir. Voici le portrait qu'il a tracé de lui-même et qu'il a envoyé à un ami :

Signalement du prévenu :
Taille haute. Age, cinquante ans
Né dans Lyon. Visage ovale.

Cheveux et barbe grisonnants.
Front élevé. Teint un peu pâle.
Yeux gris-bleu. Bouche au coin moqueur.
Nez original. Menton BÊTE.
Signe particulier : du cœur.
Nature du crime : POÈTE.

C'est bon la poésie, quand on la fait comme cela. Aussi ne pouvons-nous résister au désir d'enregistrer encore le sonnet suivant, qui n'est pas inédit, tous les journaux de Lyon et probablement de Paris, l'ont publié, mais il est si joli, si bien dans la situation actuelle, qu'on sera bien aise de le retrouver dans la *Revue*, au siècle prochain, quand il n'y aura plus de débats. Il est adressé à un chroniqueur parisien, en lui envoyant la dernière édition des *Figulines*.

Ami, laissons les petits vers ;
Il s'agit bien vraiment de gloses
Sur le vin, l'amour et les roses !
Dieu nous fait ses yeux de travers.

Vois se plisser les fronts moroses ;
L'orage gronde aux cieux couverts,
Et mille avant-coureurs divers
Sonnent l'heure des grandes choses.

Fermons les pages du loisir ;
Quand la main s'apprête à saisir
Le glaive, abhoré de la plume,

Que faire d'un livre coquet ?
Rien — que des bourres de mousquet.
Je t'offre à ces fins mon volume.

— Lyon qui peut si fièrement exposer ses poésies à côté de ses étoffes, a non moins brillamment triomphé dernièrement avec le propulseur à roue intérieure, (système Salmon) dont les expériences ont complètement réussi sur cette même Saône, dans ce même poétique bassin de l'Ile-Barbe et de Fontaine où, au siècle dernier, le marquis de Jouffroy avait résolu le problème de la navigation par la vapeur. Aujourd'hui, notre marine légère, non contente de faire le service de l'Exposition parisienne, est appelée à servir la civilisation sur les vastes fleuves de la Chine. C'est du chantier de la Mouche que va partir la flotille destinée aux armements pacifiques de Saïgon.

— Le grand concert annuel de Luigini a été digne de notre éminent chef d'orchestre. Le mérite des exécutants, l'affection qu'on porte au bénéficiaire, étaient des motifs suffisants pour attirer la foule. Un autre attrait, cette année, était offert aux Lyonnais. M. Luigini avait eu l'heureuse pensée de faire connaître quelques fragments du grand opéra inédit du *Gui de chêne*, dû au talent de notre regretté compatriote Jules Ward. L'attente des amateurs n'a point été trompée et on a salué les beautés d'un ouvrage dont nous aurons sans doute la représentation complète l'année prochaine. Si le *Gui de chêne* triomphe de l'é-

preuve de la rampe, on saura gré aux hommes intelligents qui, les premiers, ont travaillé à la gloire postume du jeune et infortuné compositeur.

— Le théâtre des Célestins a eu les primeurs d'une petite comédie en un acte, due à un officier de l'armée de Lyon et intitulée : le *Médaillon*. La pièce a parfaitement réussi et elle le méritait, ainsi qu'on peut s'en convaincre en la lisant. On la trouve, dès aujourd'hui, chez tous nos libraires.

Presque en même temps, se jouait au Grand-Théâtre un ballet nouveau dont la jolie musique est due à un compositeur lyonnais à ses débuts, M. Pichoz.

— La rectification de la montée Saint-Barthélemy est achevée depuis la montée des Chazeaux jusqu'au bâtiment principal de l'Antiquaille; on a établi de larges trottoirs de chaque côté de la chaussée.

Pour faciliter l'accès du jardin de Fourvière, dont l'entrée se trouve à proximité de la montée des Chazeaux, on procède à la démolition d'une maison connue sous le nom de *Belair*.

Elle fut jadis habitée par des religieuses de l'ordre de saint Benoît, venues de la Bruyère en Dombes; mais vers l'an 1684, leur nombre comme leur fortune s'étant considérablement accru, ces dames abandonnèrent ce local peu élégant et encore moins confortable, pour s'établir dans une maison qu'Henri Forendal avait construite sur le quai Saint-Vincent et à laquelle elles ajoutèrent un bâtiment spacieux flanqué de deux gros pavillons.

La maison de Belair était occupée en dernier lieu par un pensionnat de demoiselles.

— La Société de lecture, dont le siége est rue Neuve, 26, au 1er, vient de publier le catalogue de sa bibliothèque.

Cette bibliothèque se compose actuellement de 2,000 volumes environ : histoire, poésie, philosophie, art, littérature, il y a de tout. Chaque catégorie de lecteurs trouve ainsi à satisfaire ses goûts particuliers.

Le grand progrès, la pensée même de cette institution, c'est de pouvoir livrer les ouvrages remarquables aussitôt qu'ils paraissent et de permettre aux lecteurs d'emporter chez eux les publications qu'ils veulent lire ou consulter.

— Le 7 avril, s'est éteint, dans une retraite obscure, en Angleterre, M. Démophile Laforêt, ancien notaire à Lyon, qui, nommé maire en 1848, acclamé par le peuple dont il avait caressé les opinions, salué par la bourgeoisie pour avoir maintenu l'ordre, nommé membre de la Constituante et de la première Assemblée législative, avait connu toutes les gloires et tous les honneurs, puis, tombé en déconfiture, poursuivi par l'opinion publique, frappé par la justice, errant et fugitif, avait, dans ces dernières années, connu toutes les hontes et toutes les humiliations.

— Notre collaborateur, M. E. Sérullaz, a lu dernièrement à la Société d'émulation de l'Ain un travail sur les chartes et les franchises des communes du Bugey au moyen âge. Le jeune

archéologue étudie avec ardeur les annales de cette petite contrée qui nous touche, que nos artistes parcourent, que nos poètes chantent et qui a eu le privilége d'illustrer une pléïade d'écrivains et d'érudits sans que les richesses de son histoire soient épuisées.

— Un décret impérial du 30 mars déclare d'utilité publique la construction des trois chemins de fer d'intérêt local de Bourg à La Cluse, de Bourg à Chalon par la haute Bresse, enfin d'Ambérieu à Villebois et en autorise l'exécution.

— Le *Courrier de l'Ain* nous donne quelques détails sur une découverte archéologique faite par un de nos plus courageux explorateurs.

A Ossy, commune de Passin, on vient de mettre à jour l'emplacement d'une villa romaine. Les fouilles opérées, sur l'indication de M. Guigue, ancien élève de l'école des Chartes, ont fait trouver des débris de marbre, de poterie et surtout une statuette en bronze qui, quoique mutilée, n'en aurait pas moins beaucoup de valeur. Cette statuette a au musée de Lyon deux analogues sur lesquels on a longtemps été divisé. Un savant antiquaire, M. Martin-Daussigny, en a donné une définition qui fait autorité maintenant : c'est la déesse *Hupnos* (déesse du sommeil) que l'on représente habituellement semant des pavots.

La statuette trouvée à Ossy est entre les mains de M. Martinand, maire de Passin et propriétaire du terrain qui la renfermait.

Dans une localité voisine, à Vieu, près Champagne, M. Guigue a aussi fait opérer des fouilles qui ont amené deux fragments d'inscription latine de grande dimension, ayant appartenu probablement à la façade d'un temple.

— Depuis quelques jours, dit le *Moniteur viennois*, est posée sur la tombe de M. Victor Teste, architecte, la pierre commémorative, sculptée et gravée au moyen d'une souscription faite parmi les amis du défunt.

L'ordonnance de ce monument funéraire, sévère, simple tout à la fois, et du meilleur goût, fait le plus grand honneur à M. Lucien Couturier, architecte, camarade du défunt, qui a mis dans la conception de cette œuvre, remarquable à tous les points de vue, tout son cœur, tout son généreux dévouement.

— Les bergères du Beaujolais continuent à chanter la romance célèbre :

N'allez pas dans la Forêt noire !

Il paraît que les montagnes que l'Azergue arrose sont ravagées par une bête féroce qui a un appétit de *chien*. Elle dévore les dogues les plus vigoureux et pour le moment se contente de cette nourriture. Mais on craint qu'elle ne porte plus haut ses vues et l'on prend ses précautions. Est-ce un tigre, une panthère? une simple hyène échappée d'une ménagerie? on l'ignore; on en fait un portrait monstrueux, seulement, malgré les battues les plus actives et les poursuites des chasseurs les plus déterminés, personne ne l'a vue On dit qu'il est question de faire venir quelques francs-tireurs de la Suisse ou du Tyrol. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE.

LE BONHEUR

Qu'est-tu, Bonheur? qu'est-tu, toi que l'âme inquiète
Sollicite sans cesse en son ardeur muette?
Dis-moi, qu'es-tu, problème insoluble du cœur
Qui poursuit vaguement ta mouvante lueur?
Qu'es-tu, toi qui soudain, fulgurant météore,
Étincelles des feux d'un soleil sans aurore,
Doux reflet qu'accompagne un mystérieux bruit,
Que chassent aussitôt le silence et la nuit?
Qu'es-tu, baume inconnu, salutaire dictame,
Divin accord que font toutes les voix de l'âme,
Brillant caméléon, phalène aux ailes d'or,
Si séduisant!... hélas! plus fugitif encor!...

Qu'es-tu, Bonheur? Es-tu dans cette humble chaumière,
Où, calme, souriant, et jamais abattu,
Bornant ses vœux, le pauvre entoure sa carrière
D'une auréole de vertu?

Mais j'ai vu sous le chaume, hélas! la pâle Envie
Empoisonner souvent la candeur que j'aimais,
Et la vertu du pauvre, aux besoins asservie,
A l'or ne résista jamais.

Es-tu du dans ces palais de marbre et de porphyre,
Où ton nom resplendit d'un éclat emprunté,
Qù l'art humain s'épuise, et ne peut plus suffire
Aux efforts de la volupté?

Mais j'ai vu, dans ces lieux où la Vanité siége
Soudain s'évanouir l'orgueil et les faux bruits;
J'ai vu, près du chevet que la Mollesse assiége,
Veiller la troupe des Ennuis.

Où donc es-tu, Bonheur? peut-être dans la gloire,
Hochet éblouissant, aux mobiles reflets,
Ivresse qui nourrit sa fièvre aléatoire
Sous le chaume comme au palais?

Mais trop souvent j'ai vu cet impuissant délire,
Ce rêve du génie aux jours de liberté,
Échanger, pour la palme ardente du martyre,
Celle de l'immortalité.

Es-tu donc sur l'autel où le poète élève
Son encens, pur hommage aux célestes clartés,
Cet holocauste humain, consacré par le rêve
Aux divines réalités?

Mais le besoin accourt, comme l'eau sur la flamme,
La poésie, hélas! n'a pas de lendemain;
Et j'ai vu convertir ces effluves de l'âme
En cris de colère et de faim.

Serais-tu dans l'amour? l'amour, ce doux mystère,
Dialogue muet, silence plein de mots,
Où le cœur sur un cœur palpite, et, sur la terre,
Trouve de célestes échos?

Mais trop souvent encor j'ai vu, folle chimère,
L'amour prendre son vol sur l'aile des plaisirs,
Et, lentement, j'ai vu son ardeur éphémère
Expirer au sein des désirs.

Car une loi d'en haut veut que tout ainsi passe,
Bien et mal, vie et mort, à peine on se souvient;
L'amour usé d'hier fait, sans laisser de trace,
Place à l'amour nouveau qui vient.

Es-tu donc dans la foi, magnifique langage,
Cantique que le cœur nous murmure en tout lieu,
La foi, secret du ciel, imprescriptible gage
De notre alliance avec Dieu?

Dans la foi qui, pour l'homme, affranchi de ses langes,
Est ce qu'aux Hébreux fut la manne du désert,
Hymne de vérité, rhythme sacré des anges,
Dans leur ineffable concert?

Mais par l'erreur j'ai vu, de la foi déguisée,
D'âge en âge affaibli, s'éteindre enfin le son;
Bientôt, comme une idole, elle tombe épuisée
Devant l'orgueil de la raison.

. . . . . .

Où donc es-tu, Bonheur? car tu n'es pas le crime,
Écueil de la raison, gouffre étrange et sans bords,
Peut-être es-tu plutôt un mot, un but sublime,
Marqué par l'Éternel à nos vagues efforts!

Il est une plaine infinie,
Sphère éternelle d'harmonie,
Splendide palais du génie,
Où l'âme trouve le repos,
Quand, lasse d'user sa carrière
A travers l'humaine poussière,
Elle va chercher la lumière
Des imaginaires coteaux.

Là, loin de notre fange immonde
Et de tous les vains bruits du monde,
Croît cette fleur, plante féconde,
Qui dérobe aux cieux ses couleurs,
Et se nourrit de la rosée
Que, descendant de l'empirée,
De l'Aurore l'aile azurée
Distille en innombrables pleurs.

En vain le mortel indocile
Tente, par un effort stérile,
De ce mystérieux asile
L'accès, secret que garde Dieu;
Vers d'autres bords le torrent coule;
Le fleuve de la vie, en foule,
Dans son eau bourbeuse nous roule
Loin des délices de ce lieu.

Ou si quelque main étrangère
Vient, dans son ardeur passagère,
Profaner la fleur qui, légère,
L'attire, rêve ambitieux!
Soudain, pudique sensitive,
Voilant sa grâce fugitive,
Elle s'incline et meurt, captive....,
Et son parfum remonte aux cieux!

Eugène ROULLEAUX.

A VERNAISON

Un entresol au fil du flot,
Voilà tout ce que je demande.
Qu'en bas, s'entr'ouvre un porte-pot
Où j'aille quérir ma provende.

Que, sur ma fenêtre, un gros pot
S'emplisse (sans pourtant qu'il fende),
De bluets, d'un coquelicot,
Et d'œillets rouges en grand'bande.

Par surcroit, je serais content
Si le hasard, dont on dit tant
De bien et de mal, pêle-mêle,

Faisait nicher, au prochain clos,
– Juste l'espace d'un coup d'aile...—
Une paire de tourtereaux.

Ch. WILLEMIN.

Vernaison, 1867.

ORIGINES DE LUGDUNUM

—

SSSSS

—

SUITE DU CONDATE.

J'ai dit que les Dombes, d'abord région-frontière, avaient reçu dans la suite des temps une colonisation de Celtes, de Lètes ou Gentiles, de Gallo-Romains et de Barbares Francs et Burgondes. Cette affirmation exige des preuves ; elles vont suivre, empruntées aux désignations topiques et aux traditions locales. Avant les dénominations laissées par des nations historiques, viendront les vocables des âges de pierre et de bronze, âges éloignés où n'avait pu se formuler l'organisation sociale gauloise, connue des Grecs et des Romains. De cette manière, nos lecteurs parcourront, sans dévier de l'ordre chronologique, la série des probabilités relatives à l'histoire du vieux pays limitant qui commence aux portes de la seconde ville de l'Empire ; ses frontières auront ensuite leur démonstration.

AGES PRIMITIFS. — Pélasges. — Ombriens. — Ligures.

— *Echeux*, *Echeyx* (les), *Acciaci* (S. E. paludes), indiquent deux ou plusieurs lacs réunis par un canal ou cours d'eau, comme certains lacs de l'Afrique centrale ou de l'Amérique du Nord, au Canada. Le singulier *Acciacus* privé de sa désinence latine *us* et

de sa locative celtique *ac* (1), laisse en initiale *acc* ou *ac*, eau, liquide, comme dans : l'*Acc*-ion, le Léman avant la fondation de Marseille.

Vastam in paludem, quam *vetus mos Græciæ*
Vocitavit Accion. . . . . (2).

L'*Ac*-ionna, la fontaine de l'étuvée, à Orléans,

AVG. ACIONNAE
SACRVM
CAPILLUS. . . . . (3).

L'*Ac*-ronius lacus, aujourd'hui l'Untersée, au-dessous de Constance (4); l'*Ac*-is, rivière de Sicile, en laquelle fut changé le jeune berger, amant de Galatée ; l'*Ach*-élous, nom générique de fleuves aux eaux blanches ; l'*Ach*-éron, de fleuves aux eaux noires, dans la Hellade primitive (5); l'*Ac*-iris, aujourd'hui *Ag*-ri, petite rivière d'Italie sur les confins du Brutium (6), etc.

(1) Cette attributive ou locative est afférente dans l'antiquité aux lacs, aux cours d'eau; le Bena*cus*, le lac de Garde en Cisalpine, les Isa*c* ou Isa*ac* du Maine et de Bretagne, notre Athana*cus*, etc.

(2) Rufi Avieni *Ora maritima*, v. 673, 673. — Walckenaër, dans le 1er volume de sa *Géographie ancienne des Gaules*, a déterminé, avec l'autorité d'un esprit supérieur, l'âge approximatif des documents mis en œuvre par Aviénus. Voyez notamment les pages 106, 114, 115 et leurs suivantes.

(3) Jollois, *Mém. de la Soc. imp. des Antiq. de France*, t. VII, p. ljx, lx.

(4) Danville, *Notice de la Gaule*, p. 31, in-4°.

(5) Cf. Αχέρουσια (λίμνη), *Achérusie*, nom de lacs et de marais en Grèce et en Italie. Les Achérons et les Achérusies appartenaient aux dieux inférieurs ou Chthoniens, à cause de la teinte sombre et de l'odeur empestée de leurs eaux.

(6) Cf. ὠκ-εανὸς, ὠγ-ὴν, mer, océan; αἴγ-ειρ, vagues, flots ; αἰγ-ιαλὸς, falaise battue des vagues. — Cymr. *aç* (ach), eau, *açes*, courant d'eau, rivière ;

O'i fynawn lydan dyleinw *açes*;
« De cette fontaine large inondera (le) courant. »
TALIÉSIN.

ag-en, eau qui sourd de terre, bassin de fontaine ; *eig*-eion, *eig*-iawn, gaël.

Acciac ou Echey provient de la famille humaine qui dénomma l'Accion, l'Acionna, l'Acis, l'Aciris, les Achélous et les Achérons, famille inconnue, d'origine indo-aryenne ou zende, ayant pour divinité des eaux l'*Ac*-eion d'un clan des Convenæ, dans le pays pyrénéen,

ACEIONI
DEO
ANTONI
VS . . . . . (1)

Assurément, cette famille n'était pas gauloise, Acis (un Pélasge?), qui la symbolise en Sicile et qui fut tué par un Cyclope (un Ligure, un Lélège?) n'est que l'amant, l'allié de Galatée (les Galates, les Celtes). Les traditions attachées au lac des Echeyx apportent un appui merveilleux à ces données éthnogéniques et philologiques. L'affaissement du sol le forma, disent-elles. Une ville y fut engloutie, qu'on appelait Dole (2), nom mémorable dénotant des constructions de pierre (3), et, par voie d'induction, la connaissance d'un métal.

La tradition d'une ville submergée, qui doit faire allusion aux

aig-ean, source immense, mer, lac, — sansc. *aug*-ash, fluentum. Les éléments préfixes *ac*, *ag*, *eig* se permutent: le gr. *Ac*-ragas, cours d'eau de la Sicile, aux bords duquel s'élevait une ville du même nom, se prononçait chez les Romains *Ag*-rigas et mieux *Ag*-riges, dont les cas obliques en *ent* firent la ville d'*Ag*-rigente.

(1) M. Cénac-Moncaut, *Rev. archéol.*, XVIe ann., pp. 488, 489.

(2) M. Fournet, *De l'influence du minerai sur les progrès de la civilisation*, p. 13.

(3) Cf. *Dolus* de l'ile d'Oléron, connue par un dolmen placé sur le chemin de *Saint-Pierre* (*Mém. des Antiq. de France*, IV, 56). — *Dol* de Bretagne ainsi nommée d'ouvrages de pierre disparus pour la plupart, mais attestés par le merveilleux menhir de 10 mètres de hauteur élevé près de ses murs (sur ce peulvan V. l'abbé Mahé, *Antiquit. du Morbihan*, p. 123, *en not.*). — *Toull* ou *Toul*-du-puy, *Tull*-um des Cambiovicences dont les monuments de roche brute ont été révélés par Barailon (*Recherches sur les peupl. Cambiovic.*, Paris, 1806, in-8°). — *Dolumen* « table-pierre », en cymr. *dolmen*, de *taul* ou *taol*, construit *daul* ou *dôl* et mieux *dol*, toute substance amenée à la forme de table, lat. *tabul*-a, it. *tavol*-a, fr. *tôl*-e, et

cités lacustres (1), subsiste partout où la population anté-historique de l'Europe donna satisfaction à ses habitudes de collocation amphibie : en Dauphiné, au Paladru, dont la profondeur récèle des lignes de pieux enfoncés (2); en Bresse, à la problématique Thanus (3); en Bretagne, au Grand-Lieu qui recouvre de ses eaux turbulentes la populeuse et coupable Herbadilla (4); en Berry, aux sources du Modon, à Houblaise, et là, de même qu'au Paladru et au Grand-Lieu, les voisins s'imaginent entendre retentir, dans la nuit de Noël, le son des cloches d'une ville engloutie.

Au demeurant, trois groupes, dépendant chacun d'une grande évolution de l'humanité, se laissent successivement apercevoir aux bords des Echeyx géologiques, à travers la brume épaisse des siècles ignorés : celui qui, se faisant des demeures de bois ou de grossier clayonnage, fixés sur pilotis à même le lac, disparut

maën, const. *men*, pierre, roche. *Dolumen*, synonyme de *dolmen*, se prenait déjà pour un petit temple au VIe siècle (S. Isid., *Origin.*). — *Delubr*-um pour *Doluber*-um « table-portant », expression construite par laquelle les populations latines, osques et ombriennes désignaient primitivement un *dolmen* ou *dolumen*. — *Dolopes*, Δολ-οπες « des dolmens-ceux », *dol* et *op*, finale ethnique analogue d'*ov* de Lix*ov*ii, *ap* de Men*ap*ii, *abb*, *av* de Sè-gusi*abb*i, Segusi*av*i, Vell*av*i, etc. Les Dolopes habitaient parmi les Étoliens, sur les bords d'un Achéloüs; issus de Saturne, par leur éponyme Dolops, ils devaient être consanguins de la race qui possédait le Latium, au temps où fut censé la gouverner le Chronos des Italiotes, etc.

(1) M. Fournet, ibid.

(2) M. Fournet, ibid. — M. G. Vallier, *Légende de la ville d'Ars*, dans la *Rev. du Lyonn.*, XXXIIe ann., t. II, pp. 367 sqq.

(3) M. Fournet, ibid. — Citons à propos de Thanus une coïncidence remarquable : le nom de *Brou* que porte un faubourg célèbre de Bourg. Très-commun dans la topographie de la France, ce terme est indicatif de lac, étang, marais. Le moyen-âge le latinisa *braium*, *braiolum*, ou le rendit par *braiol*, d'où *brou*, comme *mou* de *mol* (V. *Dict. topograph. d'Eure-et-Loir*, v° *Brou*). Le Brou de Bresse, au Xe siècle (M. de Bombourg, *Atlas historiq. de l'Ain*, preuv. 46), est qualifié de *saltus* « saltus *Bromii* »; Bromius, forme abbréviative de *Bro*magus « du lac plaine ou place-réservée. »

(4) Thomas de Saint-Mars, *Mém. de l'Acad. celtiq.* t. V, p. 93.

le premier; celui dont l'industrie plus perfectionnée arrivait à créer des monuments de roches entassées ou dressées symétriquement, la Dole traditionnelle (1); celui, enfin, que les travaux

(1) Cette seconde race est ou la pélasgique ou la ligurienne: la pélasgique composée de peuples constructeurs par excellence et souveraine dans une partie de l'Europe, à une époque qui dépasse le plus lointain horizon de l'histoire; la ligurienne, sa parente, dont plusieurs tribus, les cyclopéennes entre autres, ont mérité de donner leur nom aux édifices d'appareil irrégulier. La première a été le sujet d'excellents travaux; occupons-nous de la seconde dont la source est toujours enveloppée de ténèbres.

Les Ligures d'Italie, de Gaule et d'Hispanie sont identiques aux Lélèges du continent et des îles de la Grèce. L'un et l'autre nom s'interprètent « hommes de sang mêlé ». Seulement, chez les Ombres, habitants de la Grèce, Lélèges, Λέλεγες, sing. Λέλεξ, vient du vieux superlatif celtique de duplication: Λέγ-Λέγ « très-mélangé », tandis que, chez les Galls et Cymris, *Ligur*, *Lloegur*, *Lloeggur* procède du dénominateur unique et de *wur*, en const. *gur*, homme: *Lig-wur*, *Loeg-gwr* « mélangé-homme »; énonciation que les Grecs rendaient plus simplement par l'élément seul: Λέγ-υς « mélangé-le ». La fusion ethnogénique, qui avait donné l'être aux Lélèges, était adoptée de Strabon: λεκτοί τινες ἐκ παλαιοῦ μιγάδες (*Géograph.*, VII). A son exemple, Fréret voyait en eux des réunions de peuplades appartenant à des races différentes. Soit assimilées, soit simplement confédérées, ces peuplades pourraient se relier au groupe pélasgique.

Homère associe les Lélèges aux Pélasges et aux Caucones:

Καὶ Λέλεγες καὶ Καύκωνες, δῖοί τε Πελασγοί.
Iliad., X, 429.

Etienne de Byzance nomme Pelasges-Lélèges « τῶν Πελασγῶν Λέλεγων » les fondateurs de Ninoé de Carie.

Les Lélèges et les Ligures seraient de la famille des Cyclopes trinacriens d'Homère. Ces Cyclopes, de qui Polyphême est la personnification chez les Ioniens primitifs, ont Neptune pour père, et joignent une taille gigantesque à la cruauté des mœurs. Dans la légende odysséenne, où quelques-uns de leurs clans occupent une position puissante au débouché des mers Adriatique et Thyrrhénienne, ils portent le nom cymrique de Lestrygons « rois des navires », de *lestr*, plur. *listry*. vaisseau, et *cûn*, en composition *gûn*, prince, chef, préfixe en *Cunobelinus*, suffixe en Mael*gun*. Les Ligures voisins de l'embouchure du Rhône sont aussi fils de Neptune et géants si for-

de l'archéologie suisse présentent comme une sorte d'avant-garde des Galates, Gaulois ou Celtes, c'est-à-dire l'Ombrien (1).

midables qu'Hercule ne peut les vaincre sans l'aide de son père (Méla, II, 5, et notre art. *Arus*). D'après le témoignage unanime des historiens, les Lélèges et les Ligures auraient possédé de bonne heure les côtes septentrionales du bassin de la Méditerranée. Intrépides marins, mais redoutables corsaires, ils étaient l'effroi des navigateurs ; leurs flottilles infestaient la mer, et leurs hordes, toujours armées, le rivage. De là, cette descendance de Neptune, cette taille surhumaine, et cette réputation d'anthropophages que leur décernent les cycles homériques et les traditions héracléennes. Dans le sud-est du continent européen, ils dépendent d'un rameau pélasgique mêlé à des Ombres : leur type symbolique, Polyphème, Πολύφημος « au langage bruyant » ou plutôt « multiple », met à mort, amant malheureux de Galatée, le pélasge Acis qu'elle préfère, amant heureux rend, d'après une tradition citée plus loin, cette divinité mère de Galas et de Keltos ; ils sont donc antérieurs aux vrais Galls. Dans l'ouest et le sud-ouest, ils paraissent venir d'un très-ancien assemblage d'Ibères ou Atlantes, d'Ombres et de ces Pélasges dont les anciennes histoires de la Corse nous ont transmis le nom dans sa forme ombrienne : *Bal*-ari « émigrants ». L'antiquité a désigné les Ibéro-Ombriens par le nom de Celtibères. Au demeurant, divisés en deux parts : constructeurs sédentaires et turbulents pirates, les Lélèges ou Ligures sont les Malais du vieux monde occidental.

(1) *Gal*-ates et *Gall*-us sont deux noms entièrement analogues. « Τους Γαλάτας τουτέστι Γάλλους » (App., *Bell. hispan.*, I) ; « Galatas... ita Gallos sermo græcus appellat » (Amm. Marcell., XV, 9). Chez les Grecs, l'élément *Gall* ou *Gal* reçoit l'ethnique *ate*, chez les Latins, la désinence casale *us*. Les premiers ont même une forme nominative singulière Γάλ-ας dans l'éponyme *Galas*, fils de la nymphe *Galat*-ée, et ce Galas a pour frère Κέλτος, éponyme des Κέλται, Celtæ, Celtes (App., *Bell. illyr.*, 2). Soumis à l'analyse, *keltæ* donne le dénominateur *kel* et l'ethnique *ete* ou *ate*, d'où se déduit *Kelat* ou *Kelet*-æ, qui, par le rejet de la voyelle médiane, a formé *Kelt*-æ, comme *Melit*-a Malt-e, *Volut*-a Volte, *calid*-us *cald* des patois du midi, *chald* de l'anc. franc. D'autre part, une prononciation inhérente encore à notre race a produit l'*ai* ou l'*e* de *kel*, à l'instar de clef, clavis, blé, bladum, italien, italianus, romain, romanus, etc. *Keltæ* a donc formé d'abord *Kalatæ* et mieux *Ghalatæ*, le *k* répondant ici à l'aspiration *c'h* des Cymris (Cf. *Khiât*-a, all. *gut*, angl. *god*, gr. α-ΓΑΤ-ος, suivant Ben-

La marche sacrée n'était pas encore : deux races, au moins, ayant vécu, bâti, pris un développement ethnique dans l'intérieur de ce qui devint « les Dombes ».

fey). Si, dans une tradition probablement anté-homérique, les Hellènes ont fait deux peuples consanguins des Galls et des Kels, s'ils ont partagé toute la race gauloise en deux branches : les Celtes qu'ils étendent sur une grande partie de notre continent, les Galates qu'ils restreignent à la Gaule, c'est que leur arrivée en Europe est postérieure à l'établissement de cette race. Quand les Yavânas, leurs ancêtres, quittèrent les campements communs de l'Aryana, ils avaient devant eux, au nord-ouest de Bactres, « le septentrion primitif », plusieurs tribus des Galls parties antérieurement. Des vicissitudes diverses tinrent longtemps séparés ces essaims d'une même ruche. Entrés les derniers en Europe, les descendants des Yavânas retrouvèrent les Galls à l'ouest et au nord des contrées qui devinrent la Hellade.

En entendant nommer ces clans innombrables Galls et Kels, au gré des lieux et des circonstances, ils en firent, oublieux des traditions paternelles, deux peuples issus d'une souche unique. Cette division des Galls en deux branches se maintint parmi les lettrés d'Athènes jusques vers la fin du premier siècle avant notre ère. Il fallut que César vînt conquérir la Gaule pour leur apprendre ce fait qui leur parut inexplicable, à savoir : que le peuple nommé par eux Γαλ-άται se disait lui-même *Kail*-t, *Gail*-t, « ii qui lingua *sua* Celtæ, *nostra* Galli appellantur » (*De bell. gall.*, I, 1). Mais d'où vient l'appellatif *Ghal* ou *Ghail?* L'ethnologie cherche aujourd'hui à rattacher les Germains aux populations de l'ancienne Karamanie persane, le Kermân actuel. Pourquoi ne pas souder de même le glorieux rameau de nos ancêtres à quelque souche zende ou hindoue? Je signalerai les *Gahalat*-as, aliàs *Ghelot*-s, *Gallit*-alutæ de Pline « dont la vaste expansion occupe le bassin du Sind jusqu'au Sourachtra » (M. Vivien de Saint-Martin (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, sér. 1, t. IV), et dont le nom offre ces analogies étranges : *Gahalat*-a, *Gallit*-a, *Galat*-ée, *Galat*-ès, *Gall*-us, *Ghél*-ots, *Kail*-ts, *Ghail*-ts. De ce groupe d'Aryens se seront détachées, l'une après l'autre, deux masses de clans ou tribus : l'ombrienne qui partit, lorsque le terme Gahalat n'était pas encore créé, ou ne désignait qu'une partie du groupe ; la gauloise qui se sépara, quand ce groupe se fut donné sa désignation collective.

Suivons maintenant dans leur évolution les tribus dites ombriennes, les aînées de l'émigration parmi les races de sang gaulois.

« Les anciens auteurs, dit le P. Pezron, qui ont parlé de l'Umbrie ou

—*Glarins* (le). C'était à l'origine, de même que les Echeyx, un vaste marais ou lac naturel. Il entourait un terrain émergé. On

plutôt des Umbriens qui l'ont habitée, disent unanimement que cette nation a été très-ancienne: *Umbri*, dit Florus, *antiquissimus Italiæ populus*. Pline confirme la même chose, quand il écrit qu'on regardait les Umbriens comme le plus ancien peuple de l'Italie : *Umbrorum gens antiquissima Italiæ existimatur*. Cela est si vrai, que Denys d'Halicarnasse assure que, quand les Pélasgiens vinrent de la Grèce en Italie, quelque temps après le déluge de Deucalion, c'est-à-dire plus de quinze cents ans avant Jésus-Christ, les Umbriens occupèrent alors beaucoup de terres en Italie, car, ajoute-t-il, c'était une nation fort grande et fort ancienne : *Habitabant tunc Umbri, et alios multos Italiæ agros; eratque ea gens multùm antiqua et ampla*. Cette nation s'était tellement étendue qu'elle a autrefois possédé plus d'un tiers de l'Italie et, entre autres, toute l'Umbrie et toute la Toscane. Et Pline marque que les Etruriens étant venus en Italie leur firent longtemps la guerre, et qu'ils prirent et ruinèrent plus de trois cents de leurs villes : *trecenta eorum oppida Tusci debellasse reperiuntur*.

« Voilà donc une nation, non-seulement très-ancienne, *gens antiquissima Italiæ*, mais encore très-puissante et très-étendue, qui s'est établie dans le milieu de l'Italie, plus de quinze cents ans avant la fondation de la ville de Rome. Si je disais de mon crû que c'a été une nation de Celtes ou de Gaulois, on se moquerait de moi, et on dirait que je prends plaisir à inventer des choses nouvelles, pour ne pas dire inouïes; mais si je fais parler les anciens auteurs, et des auteurs qui ne sont nullement suspects, je crois qu'on n'aura rien à me reprocher. Quand Solin parle des Umbriens, il dit, sur la foi de Bocchus l'historien, qu'ils venaient de l'ancienne race des Gaulois : *Bocchus absolvit, Gallorum veterum propaginem Umbros esse*. Que si l'on dit que Solin s'est trompé en cela, aussi bien qu'en beaucoup d'autres choses, il n'y a qu'à voir ce qu'écrit Servius dans ses excellents commentaires sur le 12e livre de l'Enéide. C'est là qu'il confirme ce que dit Solin par les paroles suivantes : *Sanè Umbros Gallorum veterum propaginem esse, Marcus Antonius refert*. Tout cela est soutenu de l'autorité de saint Isidore, évêque de Séville, qui parlant des Umbriens dans ses origines dit, livre IX : Les Umbriens sont une nation d'Italie, mais ils sont descendus des anciens Gaulois, *Umbri Italiæ gens est, sed Gallorum veterum propago*.

« Ajoutez à tous ces auteurs le scholiaste de Lycophron, qui ne s'éloigne pas de leur sentiment puisqu'il dit : que les Umbriens sont un genre de

bâtit dans cette île un château auquel, suivant un titre de 1301, on arrivait en s'embarquant au port de *Charabuas* ou *Charaboi*. Depuis 1301, une chaussée qui porte encore ce nom de Charaboi divisa le Glarins en deux parts inégales, le grand et le petit Glarins, et fit communiquer le château avec la terre-ferme. D'autres travaux créèrent dans le reste du marais trois nouveaux étangs, aujourd'hui cultivés. En 1791, le grand Glarins, maintenant encore son état lacustre, n'était qu'un réservoir de poisson. A cette époque, une rivière de ceinture, creusée aux frais d'un riche propriétaire, le rendit sujet à l'assec périodique (1). Le Glarins est donc un amas d'eau antérieur à la présence de l'homme dans les Dombes. Son nom primitif, *Galar*, *Gélar*, *Gilar* « rempli d'eau-le, » subissant la crase de *gel*u dans *Gla*cies, ver*glas*, de *γέλ*αν dans le Gaël, *gle*an, est devenue *Gliar*, *Glear*,

Gaulois, Ομβροι, γένος Γαλατῶν, *Umbri Gallorum genus*. Ce scholiaste grec, qui est le savant Tzetzès, semble avoir parlé plus correctement que les auteurs latins. Car il est constant que les Umbriens ne descendaient pas proprement des anciens Gaulois, c'est-à-dire de la race de ces peuples, qui étaient depuis longtemps établis dans les Gaules, puisqu'ils étaient dans l'Italie avant que ceux-ci eussent occupé ces provinces qui sont vers l'Occident.

« Les Umbriens étaient donc une nation semblable à la Celtique ou à la Gauloise, qui venait de la même source et de la même origine, à savoir les Titans, et qui avaient la même langue et les mêmes coutumes. C'est uniquement ce qu'ont voulu dire les auteurs latins, quand ils ont écrit que les Umbriens étaient de la race des anciens Gaulois : *Umbros, Gallorum veterum propaginem esse.* » (*Antiquit. de la nation et de la lang. des Celtes*, pp. 166, 167, 168, 169, édit. in-12, Paris, Boudet, 1703).

Mettez les *Aryas* à la place des *Titans*, et ce passage du docte abbé de la Charmoye pourra passer avec raison pour ce qui a été écrit de plus judicieux jusqu'ici sur l'origine des Ombres. Au surplus, ces idées de Pezron ont été le point de départ de tous les travaux d'ethnologie relatifs à l'origine des anciens peuples de l'Italie septentrionale (V. surtout Fréret, *Œuvr. complèt.*, t. IV, pp. 201 et suiv.).

(1) M. A. Pericaud, *Lett. à M. de Saint-Pulgent*, faisant suite à l'*Amélioration de la Dombes*, pp. 64 et suivantes.

Glar (1). Les colons de race tudesque lui postposèrent *ang* ou *ing*, particule attributive d'emplacement, devenue quelquefois *ange*, *inge*, et le plus souvent *ans*, *ins* (2).

L'élément préfixe de *Gl*-arins prépose aux environs *Gl*-ay, près de Chessy, où M. Fournet a signalé des eaux minérales ; la *Gal*-aure, affluent de l'Isère ; le *Gl*-at, nom perdu d'un cours d'eau de l'arrondissement de Mâcon (3); *Gl*-étins et la *Gl*-enne en

(1) Glarins s'est formé de l'un ou de l'autre de ces groupes indo-européens :

1° gaël. *glan*, cymr. *glân*, *glean*, limpide, brillant; gaël. *galla*, cymr. *gawl*, clair, brillant, *goleu*, *goleuni*, clarté, — gr. γλῆνος, γλήνη, γαλήνη, éclat, sérénité, — sansc. *djalâ*, lumière, splendeur.

2° gaël. *gil*, eau, cym. *gêl*, ce qui se réduit ou tend à se réduire en liquide, à former un marais, — sansc. *djhalash* (ghalas,) l'eau, l'élément liquide).

Mais ce deuxième groupe me semble avoir une analogie plus grande que l'autre avec Glarins et ses analogues: Glaris, Glay, Glat, Clyde, Gléan, Gélin, en considérant la forme de ces noms et leur signification précise d'amas d'eau, d'endroit distingué ou rempli par l'élément liquide.

(2) L'évidence de cette postposition subséquente de la particule *ang*, *ing*, résulte de la composition même des noms de lieux. En effet, leur dénominateur est le plus souvent étranger aux idiomes germaniques, par exemple : le lat Mont*ange* « castrum Bast dictum de Mont*ang*io (M. de Bombourg, *Hist. de Nantua*, aux *Preuves*, 278); les Celt. Chal*eins* « Ecclesia de Chal*engo* » (Menestrier, aux *Preuves*, 1), Arb*enc*, aujourd'hui Arb*ent* et Arb*ant* « per Andream Ducreto de Arb*enco* » (M. de Bombourg, *loc. cit.*, 276), Lyer*ans* « in villa Lier*enco* » (*Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon*, 182), etc. On peut quelquefois suivre dans un même mot la dégradation successive de la terminale : Lier-*ing* ou Lier-*ang*, Lier-*enc*-o, Lyer-*ins* ou Lier-*ans*, plus correctement Lyer-*inse* ou *ince*, Lier-*anse* ou *aince* ; mais, dans les pays où, au lieu d'une colonisation locale et partielle, s'est implantée en masse une population germanique, le dénominateur est invariablement deutche, et la particule *ing*, *ang*, ne se dégrade pas ou se borne à prendre l'*e* muet (V. *Recherch. sur les noms de lieux de l'arr. de Thionville*, dans les *Mém. de la Société imp. des Antiq. de France*, IV, 420 sqq.).

(3) « Rivo percurrente qui vocatur *Glat*mor seu *Glat*inor » (899-927, CCCLII du *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*.)

Dombes ; le *Gél*-in, lac du Bugey, etc. — Au loin ou hors de Franc : le *Gél*-as de Sicile ; le *Gel*-bis, affluent de la Moselle (1); la *Gal*-ine, aujourd'hui *Gél*-ine, cours d'eau pyrénéen (2); la *Cl*-yde d'Ecosse, lat. *Gl*-ota, gaël. *Cl*-utha, *Gl*-utha (3); les gaël. *gl*-ean, corn. *gl*-in, écoss. mod. *gl*-en, vallée avec cours d'eau, prairie arrosée (4); l'inalpin *Gl*-aris, all. *Gl*-arus, ville et canton de la Suisse (5), etc. De la présence de l'élément de Glarins (6), chez les Sicules, les Cyrnéens, les Belges, les Bretons insulaires, les Edues et les habitants des Alpes, je tire la conclusion que le nom de ce lac doit être contemporain de celui des Echeyx.

— *Chalaronne* (la), lat. *Calarona* (7), sur d'anciennes cartes *Chalarinne* (8), réunit deux éléments, *cal*, *gal*, bois, forêt, dont

(1) « Rapidus Gelbis... Nobilibus Gelbis celebratur piscibus » (Auson., *Mosell.*).

(2) « L'aigue aperado la *Galine* » 1429 (*Censier de Bigorre*, f° 25, au *Dict. topogr. des Haut.-Pyrén.*).

(3) De la *Glot*-a vient *Glas*-gow, ville célèbre de l'Ecosse bâtie sur ce fleuve. *Glas* indique une forme *Glat*-a, qui ne s'est point conservée. La Glota serait la « serpentante » suivant quelques interprètes d'Ossian.

(4) Par exemple, la vallée de *Glen*-Coé, la *Gleann*-Caothan, patrie d'Ossian, croit-on, est baignée à la fois par la Coé ou Cona, et par un petit lac qui donne naissance à cette rivière (cf. Glandevès, lat. *Glannat*-iva. Danville *Ouvr. cit.*, au mot *Glannativa*), « pays de vallon arrosé ».

(5) Glaris, de la Linth, rivière à débordement, dont les rives couvertes d'immenses marais ne furent desséchées que de 1808 à 1816.

(6) M. Guigue, de l'Ecole des Chartes (*Fiefs et paroisses de l'arr. de Trévoux*, p. 127), identifie le topique Glarins au nom officiel ou féodal Liarins ou Lyerins que je viens de citer. Cette assimilation a pour elle la prononciation du *gl* italien, usitée encore dans l'intérieur des Dombes et dans les montagnes voisines du Jura. Dombes : *Gl*-étins, *Li*-étins; Jura : sei-*gle*, sei-*liou*, etc. (V. M. Monnier, *Vocab. de la lang. rust. et popul. du Jura*, dans les *Mém. de la Société imp. des Antiq. de France*, V, 254.)

(7) « Juxta flumen cujus vocabulum est *Calarona* » (Bolland., *Vit. S. Desider.*, VIIe siècle).

(8) M. Siran, *Antiq. génér. de l'Ain*, 21.

je reporte l'explication à Calhuire, et *rin* ou *rinn*, liquide en mouvement, savoir : Sansc. *rhin*-ash, fluide ; cymr. *rhîn*, canal, courant d'eau ; méso-goth. *rinn*-o, angl-sax. *ryn*-e, anc. all. *run*, franciq. *runs*, all. *rinn* ; gr. *ρυν-ῶν*, lit de fleuve, conduit, rivière, fluide, etc.; donc « des bois rivière. »

Rin, élément isolé dans le *Rhin* du canton de Thisy, (1), élément suffixe dans la Sab-*rina*, la Saverne, s'adjoint en Bresse et en Bugey à la Valse-*rine*, « rocheuse rivière (2), » et à l'Alba-*rine*, Alba-*rana* dans la Vie de saint Domitien (3), Arba-*rona* dans un titre savoisien de 1196 (4). La Calarona « de forêts-rivière » n'est qu'une opposition topique de sa proche voisine, l'Albarone

(1) On écrit Rhins, conformément à la prononciation locale.

(2) « Cette..... rivière s'est fait un chemin entre les rochers qu'elle a creusés » (Guichenon); « de Bellegarde à Châtillon-de-Michaille, court et se précipite entre deux murailles à pic... elle a son embouchure dans le Rhône par une fissure effrayante que le travail incessant des eaux a creusée dans le roc » (*Vacanc. en Bugey*, dans le *Salut public*, n° 300, 27 octobre 1866). Jamais rivière n'a donc mieux mérité le nom de *Vals*-rine « rocheuse », ce nom fait de : cymr. *balç* (balch), it. *balso*, sax. *fels*, rocher élevé, rive escarpée, usité chez les Celtes de l'est qui l'ont transmis à leurs descendants, les Foréziens. Au XVIe siècle, Loys Papon, *Panfile*, p.13 de la belle édit. de M. Yéméniz, écrivait :

> Mais cent foys plus estrange et plus rude je treuve
> De voir aux murs baignez de l'un et l'autre fleuve,
> Ou le pied d'un cousteau en hymen different
> Marye l'onde calme aux *balses* du torrent.

Le bon chanoine connait même un verbe *balser*, it. *balsare*, sauter, s'élever, jaillir ; *Pastorelle*, 36 :

> Nous *balsions* à sursaut, brusques pirouettant.

Le *balse* de Papon construit *vals* suivant la loi des muables, dénomme bien d'autres localités de l'est et du midi : *Vals*one, ancien fief d'Amplepuis, près Tarare ; *Vals* de l'Ardèche, célèbre par ses hautes murailles basaltiques et réputé pour ses eaux minérales ; les divers B*alz*-ac ; la *Vals*esia, province montueuse du Piémont. Les Etrusques possédaient *Fels*ina et *Vuls*inies, aujourd'hui *Bols*ena.

(3) « Ad vicinum alveum qui *Albarana* (legit. quoq. *Albarona*) dicitur ».

(4) M. Siran, dans l'ouvrage ci-dessus mentionné.

« alpestre rivière » (1), opposition remarquée chez les Gaëls d'Ecosse entre *Cel*yddon (*Cal*edonia), la région des forêts située sur le revers des monts Grampiens (2), et *Alb*an, *Alp*in (*Alb*ania), le pays des hautes terres, et chez les Bretons de France entre *arvor*, la côte maritime, et *argoad*, la forêt, l'intérieur des terres. Ces expressions contrastées, naturelles à la topographie naïve des peuplades primordiales, ne peuvent venir que de la famille ethnique qui, baptisant du nom d'*Alban*, *Alpen*, *Alpe* des chaînes de montagnes en Grèce, en Gaule, en Bretagne insulaire, etc., pénétra dans l'est de l'Europe après les races lacustres. Alors, Chalaronne et Albarine seraient du même âge que Glarins et Echeyx.

Cf. le Rhin (*Rhen*-us), le *Ren*-o d'Italie, etc.

— *Bannins*, *Bannains*, Bantans*, Bantins*. L'un des rares reliefs indiqués dans les Dombes par les cartes spéciales, a déterminé cette dénomination. L'élément surnage en gaël. : *bean* et *beann*, en cymr. *bann* et *pen* construit *ben*, *ven* « montagne, colline, » et persiste en Helvétie romande :

Quant verris fouma notha bouârna
Quant dechindris vê le borni
La renounâïe de ma couârna
Faret gûria tot le vani.

« Quand tu verras fumer notre cheminée,
Quand tu descendras à la fontaine,

(1) D'*Alp*, mentagne, expliq. dans l'art. suivant, et de *rian*. « L'Albarine naît auprès de Brenod, dans les plus hautes montagnes du Bugey » (Guichenon); « prend sa source sur le plateau de Retord, plateau très-élevé d'où l'on jouit d'une vue splendide sur la Savoie, la Suisse, le Dauphiné et les premières cimes du Jura » (*Vacanc. en Bugey*, ibid.).

(2) « *Bellum in silva Caledonis*, id est *cat coit Kelidon* » (Nenn., édit. Stevens., p. 48.

Afallen peren, a pren fion,
Attif ydan gel, *yg coet Kelidon*.

Pommiers doux, aux fruits savoureux,
Qui croissez au loin, *dans les bois de la Calédonie*.
Ms. noir de Caermarthen, f° 26.

Le son retentissant de ma trompe
Fera gémir toute la *montagne* (1).

Fief de temps immémorial, Bannins fut créé chef-lieu d'une circonscription seigneuriale des Dombes, en 1653, d'une commune du département de l'Ain, en 1789, à la place d'Antan ou Antans, aujourd'hui Athaneins, prieuré, puis paroisse (2). Villa sous l'Empire, il avait dû succéder à l'un de ces établissements concédés par les Arvernes, les Edues et les Séquanes, dont j'ai parlé précédemment. Cette villa, comme toutes les villas latines, se composait de deux parties distinctes : l'œdes, la demeure du maître, et l'ergastulum, l'exploitation (3). Après la domination burgonde et franque, l'œdes devint le fief, l'ergastulum le prieuré, germe de la paroisse ; et, dans le cours de cette époque transitoire, l'un et l'autre prirent le suffixe *ang* ou *ing* : Bann-*ing*, Antan-*ing* (4). La dernière localité même n'était très-probablement que la forme primitive *bant*, *beantan* « les collines, » pluriels de *bann*, *beann*, dépouillée de sa lettre initiale : *b*-Antan; et cette aphérèse s'explique comme en *A*-bolena, Bolène ; *A*-stenidum, Stenay ; *Oc*-tasiacum, Thoizy ; *Nir*-banium, Bayne, etc. (5).

Bann charpente l'*Orban*-dale, la mystérieuse aïeule de Cabillonum (6) et les Vill-*Orbaine* et Vill-*Eurbane* des Edues et des

(1) Athenæum français, n° 51, 22 décembre 1855, p. 1105.

(2) M. Guigue, *Fiefs et paroiss. de l'arr. de Trévoux*, aux mots *Athaneins* et *Baneins*.

(3) Nous avons retrouvé à la limite des Dombes, dans son nom intégral, une de ces anciennes exploitations serves ; nous la donnons plus loin.

(4) M. Guigue (*ouvr. cit.*) offre ces variantes : *Antanes*, *Antanens*, *Antaignieu*, *Anthaneins* ; la carte de Cassini *Anthenans*.

(5) M. J.-Quicherat, *Format. franç. des anc. noms de lieu* dans la *Rev. de l'instruct. publ.*, 1866.

(6) Le préfixe et les deux éléments, tous indo-européens, existent encore dans le néo-celtique : *ar*, le, *beann*, *bann*, hauteur, et *tal*, *tol*, *tyl*, dans Saint-Isidore *tol*-es, en const. *dal*, *dol*, front, prééminence, saillie exubérante : *Ar-beann-dal* « le sommet avancé, le cap », désignation conforme à la position assignée. Antérieure à l'époque cymrique qui vit naître Ca-

Allobroges (1), identiques au gaël. *arven* « la montagne » des poëmes ossianiques (2), à la Volsque *Arpin*-um, à l'ombrienne *Urbin*-um, inscript. *Urvin*-um, et se référant avec *Bann*-ins et *Van*-i à l'âge ou reçurent leurs dénominations les Echeux, le Glarins et la Chalaronne.

», Cf. Al-*pe*, Al*pinn* « le *Pen*, la *haute* région, » *Pen*nines « les

billonum, Orbandale vécut dans cette époque indéterminée où Théline florissait avant Arles, Barra avant Bergomum des Orobii, Rhodanusia avant Lugdunum, etc. Elle ne subsiste plus qu'à l'état de tradition; mais les deux premiers termes de son vocable « *Ar-beann* » génériques aux alentours, lui donnent un brevet certain d'existence. Notons en passant que Saint-Julien de Balcure et André Duchesne font, le plus naïvement du monde, découler du nom d'Orbandale les trois cercles d'or des armoiries de Chalon, qu'ils appellent trois *bandes d'or* (V. l'*Illustre Orbandale*, ou *Hist. anc. et mod. de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, t. I, pp. 12 et seqq., Chalon, Pierre Cusset, 1662).

(1) « *Orbana* villa » (*Diplôme de Clovis III*, de 695), la Villorbaine du canton de Charolles, et « Vill*arbane*, Vill*erbane* » (*Carte de Jaillot*, 1748), la Vill*eurbane* actuelle, ne se dérivent ni d'*urbanus*, avec le sens de faubourg ou d'attenance à une ville : l'une, commune rurale, est éloignée des centres populeux, l'autre, fraction détachée du territoire allobrogique cisrhodanien, ne fut réunie au departement du Rhône que le 22 juin 1864 (*Rev. du Lyonn.*, 1865, XXXI, 197); ni d'*Urbanus*, subst. propr.; le VIIe siècle écrit *Orbana* et non *Urbani* villa; ni enfin d'*Urbana*, S. E. colonia, comme la Sullana d'Italie : Villorbaine et Villeurbane sont de simples *villæ*, et non, ce qui est bien différent, des *coloniæ*. L'*Orban* d'Orbandale et l'*Orbana* d'Orbana villa, sœurs étymologiques, sont sorties pareilles du même moule de prononciation locale. Villorbaine s'élève au milieu d'un massif montagneux (M. Manès, *Carte géologiq. de Saône-et-Loire*), et la balme viennoise sur laquelle Villeurbane est assise affirme aussi rigoureusement l'étymologie de ce chef-lieu de canton que sa haute antiquité le tumulus qui l'avoisine. Contemporaine probable de la Dole des Echeyx, cette butte factice, en langag. popul. *moleron*, fut surmontée ou proche de menhirs, la carte de Cassini la dénommant « Pierre-fitte » (V. MM. Monnier et Vingtrinier, *Tradit. compar.*, pp. 201, 202 et *not.*).

(2) « Vieillard, dit le héros, va sur les rochers d'*Arven* » (Fingal, chapitre III).

cimes A*pen*nin, le *Pen* par excellence « Pater Appenninus » (1); Mor*van*, chez Ossian Mor*ven*, « grande extrémité ou montagne; » les Cymr. Mor*ben*, promontoire, mot à mot « de mer-hauteur » *arben*, homme puissant, revêtu d'une haute dignité, littéralement « l'élevé, le haut; » la Sicilienne, Δρέπαν-ον, Dre-*pan*-um « trois caps, » etc. (2).

(1) Al-pe, Al-pen, A-penn sont des constructions manifestes, plus ou moins altérées, de l'élément *pen*, précédé de l'art. *ar*, le, devenu *al*, comme *Alvernia* pour *Arvernia*. Il est à peu près impossible de trouver le radical *alp* dans le groupe des langues indo-européennes. On rencontre *ailp* en erse, tantôt avec le signe de doute, tantôt avec l'obèle de désuétude. L'existence ancienne dans cette langue d'*Alban*, *Albin*, *Alpin*, pour désigner une terre élevée, a fait supposer avec raison que l'introduction d'*ailp* y était venue par le contact de la langue romaine; il a dû en être de même d'*alpe* qui, dans quelques cantons de l'Allemagne, s'attribue à des pâturages en montagne. Si, à toute force, on voulait chercher un radical *alp*, il faudrait peut-être le demander avec M. Bergmann (*Peupl. primit. de la race de Japhète*, p. 38) au nom des *Chalybes* ou *Halybes*, des K-*arp*athes et de K-alpé ou *Alibé*, la montagne de Gibraltar.

(2) *Tri*, trois, *penn*, pointes, extrémités, hauteur; idée rendue chez les Celtes de l'Ibérie par *Trileucum* « trois roches », dont ces peuples firent le nom du cap la Roque, à l'embouchure du Tage. Suivant des mythographes d'époques assez récentes, Drépane de Sicile tenait le sien de la faulx, δρεπάνη, que Saturne y laissa tomber en fuyant, ou, selon certains géographes, de la forme de son port arrondi comme cette faulx; assertions également erronées, également futiles: 1° l'arme de Saturne n'est tombée ni dans la Drépane de Sicile, ni dans aucune autre; 2° au siècle où se fondait la cité trinacrienne, l'instrument destructeur de Chronos n'avait aucune similitude avec la faulx que nous mettons dans la main du Temps; cet instrument, alors, était la harpé, épée à deux tranchants, munie d'un appendice latéral, plus ou moins parallèle à la lame, de même que l'angon des Francs et la vraie hallebarde (V. notre ch. III). Toutes les Drépane de l'antiquité ou leurs ports auraient dû, ce qui n'est pas, présenter la forme d'une harpé. L'île de Corcyre, par exemple, qui porta ce nom de Drépane et qui, certes, n'a pas changé depuis Alcinoüs, est toujours hérissée d'angles. Trois de ces caps, plus remarqués des premiers navigateurs, lui auront valu son vieux topique: *tripenn*, *trepen*, *drepen* « trois extrémités ».

— *Rossière*, *Roussière*, poype qui subsiste; Mont-*Rosard*, poype disparue depuis longues années, ont leur origine dans l'élément *ros*, *rhos*, tertre, cap, terrain en pente, tout objet qui croît en hauteur et grandeur, conservé par le néo-celtique (1).

Ros appartint aussi à la langue des Ligures, et sa présence dans une multitude de noms de lieu du midi et de l'est de la Gaule doit être attribuée à ce peuple plutôt qu'à nos ancêtres.

Lorsque Annibal, après avoir franchi les Pyrénées, régla les conditions de son passage sur le territoire des peuplades réunies à Rouscinon, aujourd'hui Castel-Roussillon (2), ces indigènes stipulèrent que leurs femmes seules seraient juges des réclamations élevées contre leurs nationaux par des Carthaginois (3). Cette condition étrange, dont l'illustre capitaine n'eut, dit-on, qu'à se féliciter, tenait à une coutume particulière aux nations liguriennes : chez ces nations, les femmes avaient droit de connaître de toutes les contestations publiques ou privées (4). Le fait en lui-même n'a pour moi que peu d'importance, pourtant j'en tire cette conclusion, ici très-considérable, c'est que les tribus avec qui traitait Annibal, étaient une race ligurienne et que Ruscinon, leur oppidum, avait un nom dépendant de l'idiome de cette race Mais quel était cet idiome? Les Ligures ont disparu de la face du monde sans laisser de monuments. Pline et quelques autres écrivains de l'antiquité nous ont conservé un petit nom-

(1) Arm. *ros*, *ross*, tertre inculte, terrain en pente qui regarde la mer : *terros*, hauteur rude, *Kerros*, le hameau du tertre, *Roslan*, le monticule de la lande; gall. *rhos*, ce qui s'accroît ou s'accumule; ers. *ros*, cap, isthme — all. *rei*-sen, isl. *reis*-a, ang. *ris*-e, prét. *ros*-e, élever, hausser, d'où *ris*-e, avancement, saillie, lever du soleil, — gr. inusit. ῥώω, fut. ῥώσ-ω, remparer, — sansc. *ruh*, surgir, croître.

(2) Le peuple Sarde, Sardon ou Sorde, divisé en deux branches : celle d'Hispanie (Plin., III, 7) et celle des Pyrénées orientales (Méla, II, 5). Ruscino, l'oppidum de cette dernière, avait donné son nom à la tribu la plus voisine de ses murs, les *Roscini* ou *Roscinates*, d'où s'était formée la dénomination de *Roussillon*, que portait la contrée avant 1789.

(3) Plutarch., *De virtut. mulier.*, p. 149. — Polyœn., lib. VII, c. 50.

(4) Plutarch., id., p. 246. — Polyœn., ibid.

bre de termes, *Bodincomagum*, par exemple (1), qui attestent que les populations liguriennes parlaient, comme toutes les races mêlées, une langue empruntée à des familles humaines différentes. Ainsi *magum* ou *magus* est du pur gaulois. En admettant que *bodinc*, pour lequel le doute existe, soit d'un autre idiome, il reste avéré qu'un terme celtique entrait à l'état de suffixe dans l'appellatif d'une ville des Ligures. Ruscinon peut donc être une expression gauloise que se serait assimilée, soit en entier, soit en partie, un idiome ligurien. Elle est intégralement celtique, car de sa décomposition s'échappent ces deux éléments :

1° *Rus* (rous), le *ros* ou *rhos* du néo-celtique, montagne, signification justifiée par la position du Ruscinon pyrénéen et de tous les Ruscinon (Rossillon ou Roussillon), de la Celtique ou de la Narbonnaise (2) par le Mont-Rose et par notre Mont-Rosard, indubitablement. Que signifierait pour ce dernier le terme préfixé *mont*, s'il ne qualifiait une façon d'être, existante ou détruite, en relation avec l'idée qu'il présente ?

2° *Cin*, forme construite du celtique *càn*, *cain*, pur, éclatant remarquable, de Vindoc*in*-um, Vendôme, *Cain*-o, *Chin*-on, *Cin*-isius, *Cén*-is, etc. (3).

(1) « Ligurum lingua amnem *Bodincum* vocari, quod significat fundo carentem, cui argumento adest oppidum juxta Industria, vetusto nomine *Bodincomagum*, ubi præcipua altitudo incipit » (Plin., *Hist.mund.*, III, 20).

(2) Le Ruscinon des Edues, pour ne citer que celui-là, était bâti au sommet du mont de Lasçois (M. Mignard, *Hist. et légend. concernant le pays de la Montagn.*, II). Cette forte assiette avait donné lieu, à l'époque des bailliages, à ces dénominations de *Montagne* et *Pays de la Montagne* (M. Mignard *Girart de Rossill.*, 296). Le poème fait nombre d'allusions à la situation du castel de Girart :

Tres bien près de Laussois ; *c'est une grant monteigne,*
En qui si com lisons *en la tres fort hautesce*
Ot jadis un chasteau qui fut de grant noblesse
Rossillon avoit nom. . . . . .
V. 332, 333, 334, 335.

(3) Gaël. *cain*, pur, éclatant, remarquable, en cymr. *can*, d'où *cann*, lune en son plein, — sansc. *kan*, luire, apparaître.

Rien ainsi n'empêche d'interpréter *Ruscin*-o par *Mons-Clarus* ou *conspicuus*, équivalant à l'*Ida* des Grecs et des Phryges, à l'*a-garda* des Occitaniens.

La dissémination de l'élément *ros* dans la Gaule, de la Loire à la Méditerranée, cependant, n'est le fait des Gaulois ni des Ombres, leurs devanciers. Cet élément se rencontre dans l'Afrique septentrionale et jusque chez les Arabes. Une race navigatrice, une race établie au bord de la mer intérieure, comme le fut de tout temps la race ligurienne, a pu seule opérer une aussi vaste diffusion des deux côtés de cette mer. En Afrique, on compte : *Rus*-icada, *Rus*-adir, *Rus*-cinon, *Rus*-coniæ, *Raz*-Addar (dans El Bekrî *Adar*); en Arabie, *Ras*-el-Had, le *Didymi montes* des anciens, etc.; en Europe, le *Rus*-cinon pyrénéen, et ces autres *Rus*cinon situés à portée du Rhône et de ses affluents, chez les Allobroges (1), les Sébusiens (2), les Edues (3), les Séquanes (4); le Mont-*Ros*e (5); les *Ross*-ière, *Ros*-ard des Dombes, etc.

Placer des Ligures hégémones aux bords de la Loire, avant la domination gauloise, est aujourd'hui une nécessité de l'ethnographie celtique. Le savant J.-J. Ampère, dans un ouvrage célèbre, a reconnu leurs traces jusque sur le territoire des Turones, au-delà du fleuve central (6). M. A. Maret, qui les a suivies dans

(1) Roussillon sur la rive gauche du Rhône, dép. de l'Isère.

(2) Rossillon, ancien castel et commune de l'arrondissement de Belley.

(3) C'est, comme nous avons dit, le Rossillon de Girart.

(4) Près de Voiteur, département du Jura, la pente abrupte d'une montagne porte le nom de Rossillon (Gollut, *Mém. hist.*, liv. IV, c. VIII, cité par M. Mignard, *Rom. de Gir.*, 309, en *not.*).

(5) Pur pléonasme. La succession des idiomes rend innombrables ces manières de parler. Nous disons le lac Léman (lac-lac); la rivière Avon (rivière-rivière); la forêt de la Sauve, de la Selve (la forêt de la forêt), etc.

(6) Ampère dit les Ibères; mais le nom qu'il cite *Luccæ*, *Lucceas*, Loches, est ligurien : 1° il se retrouve dans *Lucca*, Lucques d'Italie, comme le remarque Ampère lui-même; 2° la forme de l'expression est originale. Au lieu de *loucc* (*Lucc*-æ, *Lucc*-a), les Basques, représentants des Ibères, disent *leskch* (*leskh*-ua), les Gr. *lech* (λέχ-ος), les Lat. *loc* (*loc*-us), les sansc.

le bassin du Rhône, croit même apercevoir, opinion que je regrette de ne pouvoir partager, l'élément initial de leur nom, *lig*, *lug*, dans celui de Lugdunum (1). Il y a plus, longtemps après l'occupation romaine, des peuples, des tribus, des clans de la famille ligurienne, habitaient sur le Rhône de la mer aux Alpes helvétiques (2).

Dans une ère qui échappe à tout calcul, cette famille humaine a régné dans la Narbonnaise, l'Allobrogie, l'Arvernie et la région éduenne, appuyée à l'ouest aux Ibères, ses alliés, à l'est aux Ombres, ses adversaires. Cette suprématie a pu durer sans grande contestation jusqu'au XVIIe siècle avant J.-C. Alors, réunies aux Ombres, leurs congénères, et aux Cymris primitifs, arrivant du Nord-Ouest, les peuplades galliques franchirent la barrière de la Loire et se précipitèrent sur les races mêlées, maîtresses de la Gaule méridionale. La lutte dura plusieurs siècles. Terminée entre le XIIe et le XIe, elle avait eu pour résultat de rejeter au-delà des Pyrénées et dans la région avoisinante les Ibères et ce groupe particulier de Ligures auquel l'antiquité imposa le nom significatif de Celtibère. J'ai fait voir, dans la légende d'Arus, un autre aspect de cet évènement immense. Quand le calme se fit, le bassin du Rhône se trouva ethnographiquement constitué comme l'Europe actuelle à l'est des Alpes et de l'Adriatique. Plusieurs races, les unes dépendantes, les autres hégémones, y vivaient juxta-posées. Ainsi s'explique cette alternance de Ligures (3), d'Ombres (4), de Gaulois et de Cymris, tantôt fixée et

lay (*lay*-ash), site, emplacement, lieu où l'on aime à s'arrêter, endroit où l'on se repose. Les Ligures semblent s'être assimilé l'anc. lat. *locus* et non l'ibère *leskua* (V. *Hist. litt. de la Fr. jusqu'au XIIe siècle*, t. I, p. 5).

(1) M. A. Maret, *Ess. pour servir à l'hist. politiq. de Lyon.*

(2) Les Salluves ou Salyes ; les Voconces : DE LIGURIBUS VOCONTIEIS SALLUVIEISQUE (Gruter, *Inscript.*, p. 298, n° 3) ; les Lœi, Lybici, Eleates, Lœvi (Plin., *Ouvr. cit.*, ibid.— Tit,-Liv., v, 36), Seduni, nom identique à Seduna du nord-est de l'Hispanie (M. Boudard, *Numism. ibérienn.*, 254, 278).

(3) Les Umbranici, Ambari.

(4) V. ci-dessus.

tantôt flottante, qui frappa les regards des Grecs et des Romains, et disparut, profondément atteinte par l'habile organisation du second des Césars, après avoir été une source continuelle d'erreurs en géographie.

Ces faits énoncés, il ne faut pas s'étonner si le terme *ros* indique un établissement des Ligures, ce grand et singulier amalgame ethnogénique.

L'unanimité qui a présidé au changement de *n* en *l* et produit, au lieu de Ruscinon, Rossillon ou Roussillon, tant au pied des Pyrénées qu'en France, jusqu'à la Loire, cette unanimité peut paraître surprenante, néanmoins elle existe ; elle existe également dans Barcel-one, venue de Barcin-o (1). A l'époque où florissait le trouvère du Girard de Rossillon, savamment édité par M. Mignard, la prononciation *Rossinion* ou *Rossignon* ne devait pas être complètement abolie. Au nombre des étymologies extraordinaires que ce vieil écrivain propose du Rossillon de Bourgogne figure celle de *Rossignol*, prise d'un bois voisin rempli, dit-il, d'oiseaux mélodieux.

> Cils noms près s'entr'accordent : *Rossignez*, *Rossillons*
> De telz etymologes pas ne vous mervoillons.
>
> *Girart de Rossillon*, v. 535 et 586.

Quant à Rossière ou Roussière, il se construit de *rossia*, forme fémin. de bas-lat. faite de *ros* (2), et du suffixe néo-lat. *ière*, attributif de collocation. Il n'en est pas ainsi de *Rosard* : celui-ci se dérive directement de *ros* et du suffixe gothique *ard*, âpre,

(1) Le nom de *Barcino* ne s'est point fait de *Barca*, surnom du plus grand des Amilcar, mais, ce qui est bien évident, de *bar*, montagne, et *cin*, brillant à la vue, remarquable. Avant toute invasion carthaginoise, un oppidum existait sur la hauteur, en effet magnifique, qui domine la rade de Barcelone. Son nom, cause unique de l'opinion qui le prétendait fondé par le père d'Annibal, atteste au contraire son origine gauloise ; ligure, il se fût appelé Ruscinon.

(2) « *Rosciam* sive *ros* dicunt Britanni » ; *rossia*, ita dicta, antiquo vocabulo, quod alii promontorium... (Camden dans Lepelletier, *Dict. de la ang. bret.*, au mot *ros*).

rude, difficile. Rossière appartient à l'ère gallo-romaine. Rosard, œuvre de la période létique, burgonde ou franque, annonce l'existence, du IVe au IXe siècle de J.-C., d'une élévation à pentes raides et à cime ardue (1).

Je viens de traiter des noms de lacs, de rivières, de montagnes que je regarde comme antérieurs, dans les Dombes, à l'ère gallo-cymrique ; celle-ci va suivre, et avec elle le nom de *poype* et ses corrélatifs, les divers *Beuvray*, tels que *Bibrax*, *Bibracte*, etc.

(1) On rencontre dans la topographie dombale des *Rosay* et *Roset*. Ces lieux placés près d'étangs ont une signification différente. Nous les retrouverons à l'époque burgundo-franque. Cf. Mont*rozier*, commune de l'Aveyron où existent trente-neuf dolmens et tumulus (M. l'abbé Cérès, *Monum. celtiq. des envir. de Rodez*, dans les *Mém. lus à la Sorbonne*, pp. 13 sqq , 1866).

A. Péan.

(*A continuer*).

ENLÈVEMENT

DES

TABLEAUX DU MUSÉE DE LYON

EN 1815 (1).

—

Pour en revenir au tableau de Révoil, il eut, hélas! une existence bien courte et une triste fin. Cette toile capitale, sur laquelle, l'artiste noblement inspiré, avait dû concentrer toute son âme et tout son talent, fut, en effet, arrachée de son cadre, en 1814, par ordre supérieur, et mise en pièces dans la cour du Palais-des-Arts, en compagnie du tableau de Gallais et d'une autre toile (le portrait de l'Empereur d'après Gros), d'une moindre valeur, qui partagèrent son sort. Après quoi, ces débris informes furent brûlés dans la cheminée de la salle qu'on affecta depuis à la Chambre de commerce, en présence de MM. Hodieu, secrétaire de la mairie de Lyon, et Artaud, conservateur du Musée, et du sieur Berger, concierge (2).

Fort heureusement cet acte de vandalisme n'anéantit pas complètement l'œuvre de Révoil. Le peintre nous a laissé un fort beau dessin de *la Ville de Lyon relevée de ses ruines*, que lui-même a exécuté au lavis combiné avec l'estompe et

(1) *Revue* du mois d'avril 1867.

(2) *Éloge historique de Pierre Révoil*, par E.-C. Martin-Daussigny; Lyon, Barret, 1842, in-8° de 32 p. Un témoin oculaire, digne de foi, m'a rapporté qu'un royaliste enragé avait fait subir un premier outrage à ce tableau, en le crevant d'un coup d'épée. Mais, justement indigné de cet acte de vandalisme, un patriote qui vint à rencontrer le coupable, sur le pont Tilsitt, le désarma et brisa son épée sur son genou.

le crayon noir. Les figures de ce morceau sont d'un fini achevé, qui ne doit laisser subsister aucun doute sur la fidélité et l'exactitude de la copie. Outre le titre, qui se trouve dans la marge, on lit à gauche, sous le trait carré : P. RÉVOIL LVGDVNENSIS.

Mesquinement encadré, mais bien conservé, ce précieux dessin est déposé aux archives municipales, où il me semble entièrement dépaysé, car c'est avant tout une œuvre d'art proprement dite. N'existe-t-il donc pas assez de documents, imprimés ou autres, qui rappellent le fait historique que cette page retrace, sans qu'il soit encore nécessaire de la faire concourir au même but ? A mon avis, — que d'autres partageront certainement, — la véritable place de la composition allégorique de Révoil est marquée au Musée du Palais-des-Arts, dans cette même galerie des peintres lyonnais dont quelques-uns furent ses amis et peut-être ses émules. L'esquisse terminée de l'œuvre capitale du maître se trouvera ainsi réunie à ses autres ouvrages, dont elle augmentera le nombre et rehaussera la valeur artistique.

Au mois de mars 1807, la collection du Musée Saint-Pierre s'enrichit d'une nouvelle acquisition. C'était le tableau de l'Espagnolet représentant un *Moine en extase* Ce morceau a été, j'espère, assez popularisé par la fine pointe de Jean-Jacques de Boissieu, qui a cru devoir adopter pour sa planche un fond de convention, bien différent de celui de la toile originale. Aussi, la substitution maladroite dont il s'agit détruit-elle en partie, quand on regarde l'estampe, le sentiment austère et l'accent énergique de cette sombre peinture. — « On le voyait autrefois, » dit encore le *Bulletin de Lyon*, qui me fournit ces détails, « dans une des chapelles du couvent des Collinettes ; il a passé depuis par différentes mains. Son dernier propriétaire, M. de Boissieu (le graveur dont il vient d'être parlé), avait reçu des offres avantageuses

pour le céder au Musée de Grenoble; mais il a préféré en enrichir celui de Lyon, en se contentant d'une moindre valeur. »

Deux ans après, en avril 1809, l'Administration du Musée acheta encore un tableau : c'était une toile de van Huysum. Les fonds dont cette Administration disposait n'étant pas suffisants pour conclure le marché, la Société des Amis du commerce et des arts s'empressa d'y contribuer pour une somme de 3,000 francs, qui compléta le prix demandé pour cette peinture. Une inscription devait être mise sur la bordure pour « perpétuer » le souvenir de cet acte de munificence. Aujourd'hui les fleurs de van Huysum sourient toujours, à travers leur cadre, au visiteur charmé de la délicatesse harmonieuse de leur touche; mais ce visiteur chercherait en vain au bas du tableau l'inscription commémorative qu'on devait y joindre. Ainsi donc l'indifférence d'abord, puis l'oubli : telle n'est que trop souvent la perspective ouverte, en ce bas monde, aux sacrifices généreux et désintéressés!

Si minces qu'ils soient, ces détails sont bons à recueillir et à enregistrer partout où on les rencontre; c'est à peine si nous en découvrons un de ce genre dans les catalogues si arides et si écourtés qui nous viennent d'Artaud, à coup sûr, beaucoup mieux entendu en archéologie qu'en peinture.

Ici s'arrêtent les informations, à la vérité bien sommaires et bien incomplètes, que j'ai pu réunir sur les origines du Musée de Lyon. Il était temps, au surplus, qu'elles me fissent défaut, car je me laissais insensiblement aller à la dérive; si bien que j'aurais fini par perdre de vue l'objet principal de mon travail.

II.

Cependant les affroyables désastres de 1814 et 1815 étaient venus consécutivement accabler notre malheureuse

patrie, dont la moitié du territoire était à la merci des puissances alliées. Dieu me préserve de revenir davantage sur cette page lugubre et trois fois maudite de notre histoire nationale. Si j'évoque pour un instant, ici, le funeste souvenir de l'occupation étrangère, ce n'est uniquement que dans le but de remettre en mémoire les conséquences très-regrettables qu'elle eut pour quelques-uns de nos dépôts publics. La ville de Lyon devait, comme on va le voir, ressentir le contre-coup de ces douloureux évènements.

Le directeur général du Musée royal au préfet du Rhône.

27 septembre 1867. — « Le Roi ayant autorisé la restitution des objets d'art enlevés à la Prusse et dans les Etats de Brunswick, de Cassel et de Meklembourg-Schwerin, en 1806 et 1807, je viens d'être autorisé par Sa Majesté à vous redemander les tableaux, dont ci-joint la liste (qu'on trouvera plus loin), qui ont été remis au Musée de Lyon par ordre du dernier gouvernement.

« Les frais d'encaissement et de transport étant à la charge des diverses Cours auxquelles ces tableaux doivent être remis, je vous prie de faire faire soigneusement, et cependant avec économie, les caisses qui sont nécessaires, et de charger une personne intelligente de leur emballage. Vous voudrez bien avoir la bonté de faire régler les mémoires, de les arrêter ensuite et de les joindre au marché que vous ferez avec le commissionnaire de roulage, lequel en recevra le payement, ainsi que de celui du transport, des mains de M. Aldenstein, ministre de Sa Majesté prussienne.

« Il est inutile de laisser les bordures aux tableaux, et je crois même qu'il est nécessaire de faire rouler tous les tableaux sur toile, au dessus de cinq ou six pieds, afin d'éviter de faire faire de trop grandes caisses.

« Je laisse, toutefois, à votre sagesse à ordonner ce qu'elle jugera de plus convenable, et vous invite à faire accélérer par tous les moyens qui sont en votre pouvoir l'expédition de ces tableaux, et de les adresser à la Direction du Musée, qui en fera la répartition à chaque Cour.

« DENON. »

Le 5 octobre suivant, le comte de Chabrol, préfet du Rhône, écrivit, d'une part, au comte de Fargues, maire de Lyon, et de l'autre, à François Artaud, conservateur du Musée de la ville, pour communiquer à chacun d'eux les intentions du Roi, et inviter ces fonctionnaires à s'y conformer sans délai et dans les formes prescrites. Voici la lettre qu'Artaud adressa au préfet, dans cette circonstance:

7 octobre. — « Monsieur le comte, — « J'ai reçu, hier au soir, la lettre et la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet des huit tableaux demandés au Musée de Lyon par M. le baron Denon.

« J'ai déjà commandé les deux caisses qui doivent les renfermer, et je veillerai à ce qu'ils soient emballés avec tout le soin possible. Je crois devoir vous prévenir que ces tableaux, arrivés sur châssis, ne sont pas de nature à être roulés sur un cylindre, et qu'il en est un (celui de Peter Neefs) qui avait souffert du peu de soin avec lequel il avait été encaissé.

« Je suis sûr que vous vous ferez un plaisir, en répondant à M. Denon, de l'engager, s'il est possible, à réparer le vide désagréable que cause l'enlèvement de ces tableaux dans un Musée déjà peu riche...

« F. ARTAUD. »

Dès le lendemain, 8 octobre, le préfet écrivait au baron Denon pour lui faire part des observations contenues dans

la lettre d'Artaud.—On allait vite en besogne dans ce temps-là, car il fallait bien se donner de garde de mécontenter MM. les Alliés, qui étaient alors les maîtres chez nous. — En parlant de ces tableaux, M. de Chabrol ne désigne comme ayant droit à leur restitution que les Etats de Brunswick seuls, « auxquels ils avaient précédemment appartenu. » Le préfet ajoute, conformément au vœu exprimé par Artaud : « Vous penserez sans doute, M. le baron, que ce n'est pas sans regret que le Musée de Lyon perd les chefs-d'œuvre qui lui sont en ce moment enlevés, et je crois devoir vous prier d'employer votre médiation pour remplacer, autant qu'il sera possible, le vide que l'envoi de ces tableaux occasionnera dans le Musée. »

Cependant les toiles réclamées avaient été dirigées sur Paris, où quatre d'entre elles étaient déjà arrivées; inquiet du sort des quatre autres, qu'on attendait vainement, le directeur des Musées royaux chargea M. A. Lavallée, son secrétaire général, de s'enquérir de ce retard, dans la dépêche qu'on va lire.

4 *novembre*. — « Monsieur le Préfet,— « Vous avez eu la bonté de m'annoncer, par votre lettre, en date du 15 octobre, que vous alliez m'expédier les tableaux du Musée de Lyon, qui sont réclamés par les diverses Cours du Nord.

« Il est effectivement arrivé au Musée une caisse contenant quatre tableaux, et qui sont ci-après désignés : 1° *Coqs et Dindons* par Hondekoëter (1) ; —2° *Saint Pierre délivré de prison*, attribué à van Mol ; — 3° Une *Sainte-Famille*, par le Titien ; — 4° *Tobie rendant la vue à son père*, École de Sienne.

« Les quatre suivants ne sont pas arrivés et sont vainement attendus :

(1) Je laisse telle quelle l'orthographe de ces noms. Le lecteur la rectifiera à son gré.

1° *Saint Pierre délivré de prison*, par Peter Neefs ; — 2° *la Vierge faisant jouer l'enfant Jésus*, par Cignani; — 3° *du Gibier*, par Jean Fyt; — 4° *une Famille de dix personnes*, par Mireveldt.

« Veuillez faire accélérer, par tous les moyens possibles, l'envoi de ces tableaux et, s'ils sont partis avec les quatre premiers, faire demander au commissionnaire de roulage en quel lieu il a fait déposer cette dernière caisse.

« A. LAVALLÉE. »

Pendant qu'on se met sans doute à la recherche de ces derniers tableaux, M. Lavallée expédie un nouvelle lettre au préfet pour l'inviter à livrer aux commissaires belges, délégués à cet effet, les peintures dont ils pourraient demander la restitution.

6 *novembre*. — « Monsieur le Préfet, — « En conséquence des ordres qui m'ont été transmis par M. le comte de Pradel, directeur général de la Maison du Roi, j'ai été autorisé à désigner aux commissaire belges les villes des divers départements où, par ordre du dernier gouvernement, il a été envoyé des tableaux provenant des Pays-Bas. J'ai, de même, été autorisé à vous mander que l'intention du Roi est que l'on n'oppose aucune résistance à leur enlèvement, s'il se présente des commissaires pour les reprendre.

« J'ai l'honneur de vous transmettre, en conséquence, la liste des tableaux qui peuvent être redemandés, et [je] vous prie d'avoir la bonté de m'informer s'ils ont été réclamés et remis.

« A. LAVALLÉE. »

Voici cette liste telle qu'elle est inscrite sur la deuxième page de la dépêche précédente :

« Un tableau représentant des *Animaux morts*, par Sneyders ; — *la Visitation de la Vierge*, Jordaëns ; *saint*

François et saint Dominique préservant le Monde, Rubens ; — *l'Adoration des Bergers*, Jordaëns. »

Peu de jours après, le secrétaire général du Musée royal écrivait encore au préfet :

16 *novembre*. — M. Canova, commissaire de Sa Sainteté, a réclamé avec instance un tableau du Pérugin, représentant l'*Ascension du Christ*, qui provient de l'église Saint-Pierre, à Pérouse, et qui a été envoyé par le dernier gouvernement au Musée de Lyon.

« Je suis autorisé par M. le comte de Pradel, directeur du ministère de la Maison du Roi, à vous prier de remettre ce tableau à M. Canova, lors de son passage à Lyon. »

L'ordre fut aussitôt transmis à Artaud de tenir à la disposition du statuaire italien la célèbre toile désignée plus haut. — Toutefois, ces réclamations surgissant de toutes parts commençaient à donner des inquiétudes sérieuses, et rien ne faisait pressentir qu'elles dussent avoir un terme prochain. Bien loin de là, les exigences vexatoires des commissaires étrangers croissaient chaque jour davantage, et il fallait bien, coûte que coûte, chercher à leur donner satisfaction. L'heure de la résistance n'avait pas encore sonné. C'est en de pareilles conjonctures que le comte de Chabrol reçut de M. Lavallée une nouvelle dépêche, datée du 15 février 1816, dans laquelle ce dernier s'exprime en ces termes :

. . . . . .

« De nouvelles réclamations des Puissances et l'obligation de régulariser d'une manière uniforme la restitution de ces tableaux (ceux originaires des Pays-Bas), ont déterminé M. le comte de Pradel à me charger de faire revenir à Paris, non-seulement les tableaux de la Belgique, mais encore ceux qui proviennent des Etats italiens de l'Autriche et qui sont réclamés.

« J'ai l'honneur de vous adresser en conséquence, M. le Préfet, un état des tableaux qui vous ont été remis par l'ancienne Administration du Musée, et qui font partie de ceux redemandés. Je vous prie de les faire encaisser et emballer avec soin, en faisant toutefois rouler sur un cylindre les tableaux sur toile, et à me les expédier le plus promptement possible.

« Tous les frais que cette opération coûtera seront payés par moi sur un bordereau de dépenses que je vous prie de faire joindre à la lettre de voiture... »

DÉSIGNATION DES TABLEAUX.	MAÎTRE.	PROVENANCES.
1. *La Visitation de la Vierge* (1).	Jordaëns.	Belgique.
2. *L'Assomption de la Vierge*....	Guide.	Pesaro.
3. *Le Christ soutenu par des Anges*.....	d'apr. van Dyck.	Belgique.
4 *La Vierge, Jésus, S. Jean et Ste Catherine*.....	Tintoret.	Munich.
5. *L'Adoration des Rois*.....	Rubens.	Id.
6. *Sophonisbe*.....	Calabrèse.	Naples.
7. *L'Immaculée Conception*.....	Nuvolone.	Turin.
8 et 9. *Deux Vues de ville* (L'une est celle de Lille).....	Van der Meulen.	Palais du Roi
10. *Le Sacrifice d'Abraham*	André del Sarto.	Stathouder.
11. *Danaé*.....	Tintoret.	Vienne.
12. *La Présentation au Temple*...	Josepin.	Id.
13 et 14. *Deux grandes Batailles*.	Léandre Bassan.	Id.
15. *Une Cuisine*.....	Sneyders.	Belgique.
16. *La Circoncision*.....	Guerchin.	Bologne.
17. *La Vierge, S. Antoine, S. Georges*.....	Sisto Badalocchio	Parme.
18. *S. Conrad*.....	Lanfranc.	Id.
19. *Le Baptême de Jésus*.....	Louis Carrache.	Munich.
20. *Guirlande de fleurs et portraits* (sic).....	David de Heem.	Stathouder.
21. *S. François et S. Dominique préservant le Monde de la colère du Christ*.....	Rubens.	Anvers.
22. *Du Gibier mort*.....	Jean Fyt.	Munich.
23. *La Vierge, l'Enfant Jésus, un Donataire*.....	Imit. du Corrége.	Vienne.
24. *La Vierge, Jésus, la duchesse de Bourgogne, Alb. Dürer*.	Albert Dürer.	Id.
25. *L'Adoration des Bergers*.....	Jordaëns.	Belgique.

(1) Ces répétitions sont fastidieuses, on ne saurait se le dissimuler ; mais, quoi que j'aie pu faire, il m'a fallu les maintenir.

Cet état, que je reproduis intégralement, c'est-à-dire en lui conservant la forme qu'il a reçue dans le document original, est certifié véritable par le secrétaire général du Musée royal, et signé de lui.

Le comte de Pradel s'efforçait en vain de multiplier ses ordres d'expédition, tout en recommandant la plus grande célérité dans leur accomplissement : Artaud ne se pressait pas davantage pour cela, soit qu'il éprouvât le regret, du reste bien naturel et que tout homme de cœur eût partagé avec lui, de se séparer des tableaux précieux confiés à sa garde, et qui lui étaient en quelque sorte enlevés par la violence, soit que sa lenteur fût calculée, — et cette dernière hypothèse est la seule vraisemblable, — dans l'espoir qu'avant d'être forcé dans ses derniers retranchements, quelque incident heureux viendrait à propos le tirer d'embarras en modifiant la situation, et peut-être même en la transformant complètement au profit du Musée de Lyon.

Quoi qu'il en soit, l'excellent Artaud recevait du préfet ce qu'on appelle dans le langage administratif une *lettre de rappel*, à laquelle le directeur du Conservatoire des arts fit la réponse que voici :

2 *mars*. — « Monsieur le comte, — « J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, l'une à la date du 23 février, l'autre (la lettre de rappel) au 1er mars courant, toutes deux relatives aux vingt-cinq tableaux que la Maison du Roi demande encore au Musée de Lyon. Quelque pénible que soit ce sacrifice, je vais m'occuper à les faire emballer et encaisser avec tout le soin possible, ainsi que vous voulez bien me l'indiquer.

« J'ose attendre de votre amour pour les arts, M. le comte, que vous aurez la bonté de faire sentir à Sa Majesté la perte immense que fait en cette circonstance la ville de Lyon, et

combien il est essentiel de la réparer dans une cité où les arts sont si étroitement liés à la prospérité de ses manufactures.

« F. ARTAUD. »

Au milieu de ces pourparlers, qui menaçaient de se prolonger indéfinivement, M. de Chabrol paraît sentir la nécessité de rendre compte au ministre de l'Intérieur (dépêche du 7 mars) de ses dernières démarches, dont la responsabilité ne laisse pas que de l'inquiéter et de lui paraître lourde, en l'absence de toute direction imprimée par S. Excellence, qui, dans une profonde ignorance de ce qui s'agite à ce sujet, n'a pu, par conséquent, signifier ses intentions à son subordonné, et l'autoriser à suspendre ou à poursuivre l'affaire, et à la terminer.

Ce document, en effet, a presque le caractère d'une justification, En dehors de cela, il résume la situation tout entière: si bien qu'on peut, en le parcourant, avoir une idée nette et précise de la marche des négociations entamées jusqu'à ce jour-là, 7 mars 1816, pour la restitution que l'on sait.

« Monseigneur, — « Au mois d'octobre dernier, huit tableaux du Musée de Lyon ont été réclamés par les diverses Cours du Nord; Sa Majesté en a ordonné la remise et, quels que fussent les regrets que cet évènement dût occasionner, j'ai donné des ordres nécessaires pour qu'ils fussent envoyés sans délai à M. le directeur général du Musée de Paris. Cet envoi a été effectué.

« De nouveaux ordres, adressés le 16 novembre, ont prescrit de tenir à la disposition de M. Canova, commissaire de Sa Sainteté, un tableau du Pérugin, représentant *l'Ascension du Christ*, provenant de l'église Saint-Pierre, à Pérouse, et qui avait été envoyé par le dernier gouvernement au

Musée de Lyon. Ces ordres ont également reçu leur exécution.

« Enfin, par une lettre du 15 février dernier, le directeur général du Musée de Paris m'a fait connaître que, d'après de nouvelles réclamations des puissances, et en raison de l'obligation de régulariser d'une manière uniforme la restitution des tableaux qui leur avaient été enlevés, il a été chargé de faire revenir à Paris, non-seulement les tableaux de la Belgique, mais ceux qui proviennent des Etats italiens de l'Autriche et qui sont encore réclamés. Il m'a, en conséquence, adressé une liste de vingt-cinq tableaux, et M. le comte de Pradel m'a fait connaître, par sa lettre du 23 février, que l'intention du Roi est que la remise de ces tableaux soit promptement effectuée.

« Je n'ai pas hésité, Monseigneur, à donner sur-le-champ à M. Artaud, directeur du Musée de Lyon, les ordres nécessaires; il m'a annoncé qu'il s'occupait de faire emballer et encaisser ces tableaux avec tout le soin possible, et qu'ils partiront très-incessamment.

« Mais, en me soumettant sans réserve aux ordres de Sa Majesté, qu'il me soit permis d'exprimer à V. Excellence mes regrets et l'ardent désir que j'ai de voir remplacer, autant que possible, le vide que l'enlèvement de trente-quatre tableaux précieux va occasionner dans un aussi utile établissement.

« L'Ecole de dessin recevait un grand encouragement de la communication de ces tableaux. Elle va se trouver privée d'une ressource bien précieuse, et V. Excellence n'ignore pas combien le progrès des arts offre d'intérêt dans une ville toute commerciale. J'ose invoquer son intervention pour obtenir un remplacement, qui puisse, en diminuant mes regrets, conduire au but si désirable de voir prospérer les arts, et j'éprouverais une vive satisfaction si elle veut bien,

en m'autorisant à en donner l'assurance au directeur du Musée de Lyon, me mettre à portée de relever le courage des élèves de l'école de dessin. »

Cependant les rumeurs soulevées par le démembrement décidé de plusieurs de nos Musées provinciaux étaient enfin parvenues jusqu'à M. le comte de Vaublanc, qui, de son côté, se hâtait d'envoyer au préfet la dépêche qui suit, avant même d'avoir connaissance de celle qu'on vient de lire.

6 *mars*. — « Monsieur le comte, — « Je suis instruit que M. le secrétaire général du Musée de Paris a écrit à plusieurs préfets pour demander le renvoi des tableaux qui avaient été donnés précédemment aux départements.

« Il est possible que vous avez reçu une invitation de ce genre, mais je vous prie d'attendre une autorisation de ma part avant de rien entreprendre à ce sujet.

« Les Musées des villes du royaume sont dans les attributions de mon Ministère, et rien n'en doit être distrait sans ma participation. »

Il était grand temps que cette dépêche parvînt à M. de Chabrol, car il résulte d'une note transmise, dans le moment même (7 mars), par le préfet à Artaud que les tableaux n'avaient pas encore été dirigés sur Paris. Seulement le directeur du Musée de Lyon prenait ses dernières dispositions pour envoyer ces toiles à leur destination. — Ici commence à se manifester une opposition sérieuse. Chez nous, en effet, on était las de courber la tête sous la loi de l'étranger. Les avanies qu'il nous prodiguait sans mesure avaient surexcité la fibre nationale à ce point qu'elle se roidissait d'une façon menaçante, et pour le gouvernement fraîchement restauré, et pour les puissances alliées elles-mêmes. C'est sous l'influence de ce réveil imposant de l'esprit public en France que les prétentions des Cours étrangères durent céder, du moins en ce qui touche l'intégrité de nos Musées, et que

celui de Lyon, en particulier, dut son salut, sauf quelques pertes regrettables sans doute, mais relativement minimes.

Pour ne pas entraver davantage la succession des faits, je me bornerai, pour le moment, à reproduire dans l'ordre chronologique et sans commentaires les lettres qui vont suivre, mais en les dégageant toutefois de leurs accessoires inutiles.

Le comte de Fargues, maire de Lyon, au préfet du Rhône.

8 *mars.* — « Par deux lettres successives, des 24 février et 7 mars présent mois, M. Artaud, directeur du Musée, m'instruit que vous lui avez donné l'ordre de dégarnir entièrement le Musée de Lyon pour en envoyer les tableaux à Paris.

« Veuillez observer que la fermeture du Musée de Lyon entraînera la ruine de l'École de dessin, et portera un coup funeste à nos manufactures. Je connais votre bienveillance pour notre ville; je me persuade donc que vous n'hésiterez pas à appuyer les humbles remontrances que le Conseil municipal pourrait adresser à Sa Majesté. Si vous ne voyez aucun inconvénient à réunir le Conseil pour cet objet, je vous prierais de m'en donner l'autorisation. »

Le préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur.

11 *mars.* — « J'ai eu l'honneur de prévenir V. Excellence de la demande qui m'a été faite, par M. le comte de Pradel, de vingt-quatre (*sic*) tableaux, ou nationaux ou étrangers, donnés au Musée de Lyon à diverses époques. L'enlèvement de ces tableaux dépouillait le Musée de sa richesse la plus précieuse; il rendait sans objet la dépense considérable qu'a faite la ville pour mettre le Musée en état. Il ôtait à l'École de dessin le moyen de donner au talent le dévelop-

pement qu'il a reçu depuis quelques années sous des mains habiles, et à la fabrication, des avantages immenses qu'elle retirait, dans le commerce de l'étranger, de la correction et de la pureté de ses dessins, seul moyen de préférence qu'elle ait à faire valoir aujourd'hui parmi tant de manufactures qui se sont élevées en Prusse, en Allemagne et en Italie.

« Monseigneur le ministre de la police, prévenu particulièrement par M. de Bastard, premier président de la Cour royale (de Lyon), de l'impression fâcheuse que faisait la demande de M. le directeur de la Maison du Roi, lui a répondu qu'il avait pris à ce sujet les ordres de Sa Majesté, et que la ville de Lyon conserverait ses tableaux. Le directeur du Musée a, en conséquence, suspendu l'envoi qu'il devait en faire à Paris (1). J'en ai prévenu M. le comte de Pradel, et je prie V. Excellence de vouloir bien insister auprès de lui pour qu'il fasse rendre à la ville de Lyon l'équivalent des tableaux qui lui ont été enlevés dans le cours de l'été dernier. »

Le ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône.

15 *mars*. — « Je reçois votre lettre du 7 de ce mois, relativement aux tableaux qui existaient au Musée de Lyon, et qui nous ont été redemandés pour être rendus aux commissaires des puissances alliées.

« Ces demandes vous ont été faites par la Direction du Musée du Louvre, et je regrette bien que vous ayez cru devoir y obtempérer sans m'en informer plus tôt.

« Les Musées des départements sont essentiellement dans les attributions du Ministère que le Roi m'a confié; rien ne doit se faire dans ces établissements sans que j'en sois ins-

(1) J'imagine qu'Artaud attendait ce moment avec une vive anxiété, et qu'il dut ressentir une joie suprême de la tournure que l'événement avait prise.

truit et sans mon autorisation. Je suis leur soutien, leur défenseur naturel, et peut-être que dans cette circonstance, si les réclamations m'avaient été envoyées, comme elles devaient l'être, aurais-je eu les moyens d'y répondre sans voir nos Écoles privées de leurs modèles et les villes de leurs richesses.

« D'autres cités que Lyon ont des Musées. Des tableaux provenant de la Belgique et de l'Italie avaient aussi été envoyés à ces établissements ; mais je n'ai pas eu connaissance qu'on ait rendu les ouvrages, et si on les revendiquait, je ferais tout ce qui serait en mon pouvoir pour les conserver.

« Vous avez eu de moi récemment une lettre (celle du 6 mars) sur un objet semblable. J'ai cru qu'elle vous arriverait assez à temps pour prévenir les enlèvements irréguliers qui ont eu lieu depuis le mois d'octobre dernier, et dont je ne suis averti qu'à présent.

« A l'avenir, du moins, ayez la bonté de suivre les instructions que je vous ai adressées. J'ai écrit à M. le directeur de la Maison du Roi sur toute cette affaire. »

Le maire de Lyon au préfet du Rhône.

18 *mars*. — « M. Sampy, fondé de pouvoirs de M. Canova, s'est présenté à moi pour demander que je lui fasse la remise du tableau de *l'Ascension*, par Pérugin, existant aujourd'hui au Musée de Lyon et que réclame notre Saint-Père le Pape.

« Je n'ai pas cru devoir obtempérer immédiatement à sa demande, d'abord parce qu'ayant présenté, par l'entremise de M. le comte Orlof, une humble supplique au Saint-Père, j'en attends, d'un jour à l'autre, la réponse, et qu'ensuite, d'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 12 du courant, il ne doit rien être distrait du Musée de

Lyon sans l'autorisation de S. Excellence le ministre de l'Intérieur, dont on ne justifie pas. J'ai enfin à vous annoncer que S. Excellence M. le gouverneur (le comte Roger de Damas) vient d'écrire pour le même objet à S. Éminence Monseigneur le cardinal Consalvi, pro-secrétaire de Sa Sainteté, sur la demande que lui en a faite M. Artaud.

« Je pense que vous partagerez mon opinion et que, jusqu'à la réception de nouveaux ordres, vous autoriserez la suspension du déplacement et de la remise du tableau dont il s'agit.

« M. Sampy devant se représenter aujourd'hui, je vous serai obligé de me faire connaître votre réponse (1). »

Le ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône.

20 *mars*. — « J'ai sous les yeux votre lettre du 11 de ce mois. Comment se fait-il que je ne sois informé qu'à présent de tout ce qui s'est passé au Musée de Lyon depuis six mois et plus ?

(1) Celle-ci n'arriva que le lendemain, et naturellement elle approuvait sans réserve la conduite du maire. C'est en définitive aux sollicitations pressantes du comte de Damas, gouverneur de la 19e division militaire, dont le siége était à Lyon, que le pape accorda ce tableau à la cité. A cette occasion, Pie VII fit écrire à M. de Damas une lettre des plus flatteuses et en même temps des plus honorables pour la ville de Lyon. Il y était dit, entre autres choses, que « La viva memoria che il Santo Padre conserva della testimonianza di devozione et di attacamento date alla sua sacra persona del popolo lionese, tutti le volté che e transito per codesta citta, e della religione che la distingue, non lo ha permesso di negare ad uno popolo si bon merito la grazia che egli ha domandato. » — Cette lettre se terminait par une déclaration de Sa Sainteté, portant qu'Elle donne ce tableau « in attestato del suo affeto e della grata sua rimanbranza per la città di Lione. » — (*Notice sur les tableaux du Musée de Lyon*, par F. Artaud, Lyon. Lambert-Gentot, 1817, in-8°, de 32 p.)

« Vous m'apprenez que c'est sur la demande de M. le premier président de la Cour royale et par l'entremise de M. le Ministre de la police générale que le renvoi d'une partie des tableaux réclamés a été suspendu.

« N'est-il pas affligeant que ce ne soit pas vous qui, le premier, ayez pensé à vous opposer à l'enlèvement des richesses du Musée, avant du moins que mes ordres n'aient été pris; et n'ai-je pas lieu de me plaindre de ce que des autorités étrangères à l'Administration de cet établissement se soient trouvées les seules protectrices d'un dépôt dont vous reconnaissez pourtant l'intérêt?

« Vous demandez aujourd'hui de nouveaux tableaux pour remplacer ceux que vous avez perdus : il sera sans doute fort peu facile d'en obtenir dans un pareil moment.

« J'ai écrit à M. le comte de Pradel. J'attends qu'il me réponde pour juger du parti que l'on pourra prendre. »

Le comte de Pradel au préfet du Rhône.

22 *mars.* — « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 11 de ce mois, pour m'informer que, en outre des ordres du Roi, pris par S. Excellence le ministre de la Police, vous aviez autorisé M. Artaud, directeur du Musée de Lyon, à faire cesser l'emballage des tableaux réclamés par les puissances et que je vous avais prié de diriger sur Paris.

J'ignore quels peuvent être les motifs qui ont porté M. le ministre de la Police à prendre à ce sujet les ordres du Roi; mais les tableaux que j'ai redemandés étant sortis du Musée et n'ayant pas cessé d'être la propriété incontestable de la couronne, jusqu'au moment où ils doivent être remis aux puissances qui les réclament, c'était à moi seul qu'il appartenait de vous faire connaître les volontés de Sa Majesté.

« Je sais cependant tout l'intérêt que mérite la ville de Lyon, et tout le prix qu'elle attache aux richesses de son Musée. J'ai été le premier à me rendre l'interprète de ses regrets auprès de la Cour des Pays-Bas, et je me suis empressé de solliciter en faveur de la ville de Lyon la cession des tableaux provenant de la Belgique que renferme son Musée. J'attends la réponse de cette Cour, et si, comme je l'espère, cette demande est prise en considération, je me ferai un plaisir de vous faire part d'une faveur à laquelle je sais tout le prix que vous attachez. »

Le préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur.

31 *mars.* — Après avoir mandé au comte de Vaublanc qu'il lui adresse une expédition de la lettre précédente, ce fonctionnaire ajoute, à propos de la surprise que M. de Pradel exprime de ce qu'on regarde comme étrangère à ses attributions la disposition exclusive des tableaux sortis du Musée général, et sur lesquels il prétendait que la couronne avait conservé tous ses droits :

« Je n'ai point à m'occuper de cette question, et j'ai lieu de craindre que la disposition des tableaux réclamés, qui proviennent de l'École belge, ne dépende pas plus des négociations extérieures que des décisions de l'Administration intérieure. Quand on a vu piller le Muséum, à Paris, sous les yeux du gouvernement et malgré les stipulations les plus formelles, on peut n'être pas complètement rassuré sur le sort des Musées de province qui recèlent des richesses échappées à ce pillage.

« Au reste, je dois prévenir V. Excellence qu'aucun des vingt-huit tableaux (1) demandés n'a été emballé ni en-

(1) Plus haut, ce nombre est diminué de quelques toiles ; mais un

voyé ; que le fondé de pouvoirs de Canova, qui est venu chercher *la Vierge* (c'est *l'Ascension* qu'il faut lire) du Pérugin, est retenu depuis deux mois ici, sous divers prétextes (on devine que c'était pour laisser aux démarches du comte de Damas le temps de se produire et d'amener un résultat décisif), malgré un ordre du directeur général du Musée, qui annonce que la volonté du Roi est que ce tableau soit mis à sa disposition pour remplir nos engagements avec l'étranger ; qu'il n'a été expédié à Paris que les huit tableaux demandés au mois d'août (septembre) dernier, et qui ne sont point de grande valeur. »

Le ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône.

8 *avril.* — « J'ai sous les yeux votre lettre du 31 mars dernier, et je vois que l'emballage et le départ des tableaux du Musée a cessé, tant par mes ordres que par ceux du ministre de la Police générale, qui lui-même avait pris les ordres du Roi.

« Je vous fais toujours remarquer que cette affaire a été mal engagée. Vous ne doutiez pas que l'École des Beaux-Arts et le Musée de Lyon, comme tous les établissements de ce genre, étaient dans les attributions du Ministère de l'Intérieur. Toutes les instructions générales le portent ; la notion sur la distribution du travail de mes bureaux, telle que je vous l'ai adressée, le rappelle formellement. Si vous m'eussiez prévenu des demandes qui vous étaient faites, avant d'y avoir en aucune façon donné suite, j'aurais agi pour sauver vos modèles.

« Que pendant le séjour de l'armée autrichienne à Lyon ses commissaires ou les agents des Alliés eussent enlevé

simple coup d'œil jeté sur la liste officielle produite par M. A. Lavallée, suffira au lecteur pour redresser cette incertitude et d'autres analogues.

leurs tableaux dans votre galerie, malgré vos réclamations, il aurait bien fallu s'en tenir à des regrets et subir dans cette ville une loi semblable à celle qu'on imposait à Paris.

« Mais quand les troupes qui étaient à Lyon n'ont rien redemandé, que ce soit la Direction du Musée de Paris qui reprenne les tableaux pour les rendre, cela ne paraît en aucune façon ni régulier ni convenable.

« Le droit que revendique le secrétaire du Musée de Paris sur tous les tableaux des départements est aussi fort singulier.

« Ces tableaux, envoyés dans les villes de deuxième et de troisième rang pour leurs Musées fondés par des arrêtés du gouvernement et par des lois, ont été pris, non dans la grande galerie du Musée royal, mais dans les dépôts du Louvre, qui étaient alors propriété nationale et sous la main du ministre de l'Intérieur.

« Ce furent les ministres de l'Intérieur qui provoquèrent les décrets de répartition, et si le conservateur du dépôt, qui le devint, par suite, de la grande galerie, intervint dans cette affaire, ce ne fut que pour faire emballer les tableaux sur les ordres du ministre, qui paya ou fit payer les frais de l'opération.

« Les tableaux furent donnés sans retour, et, fussent-ils sortis de la grande galerie elle-même, ils eussent tout à fait cessé de faire partie de ceux sur lesquels le directeur à le moindre pouvoir.

« Tout cela est évident, d'après la nature même et des actes et des choses. Je suis entré dans cette explication pour vous mettre en état de répondre aux nouvelles lettres de la Direction du Musée (royal). Tout doit rester en place jusqu'à nouvel ordre, et *s'il y a* des stipulations qui vous doivent encore faire perdre des tableaux, c'est à moi qu'il convient qu'elles soient notifiées, et vous sentez que si j'élève des réclamations à cet égard, ce n'est pour avoir le triste honneur de rendre, mais par l'espoir que j'ai de pouvoir conserver. »

Voilà certes un langage très-digne, très-ferme et surtout catégorique. Il ne pouvait moins faire, — et c'est en effet ce qui arriva, — que de mettre fin du coup au malencontreux débat soulevé entre le ministre de l'Intérieur, d'un côté, et le directeur du Musée royal, d'autre part, à l'occasion des tableaux donnés par l'État aux Musées de province. Le temps avait marché, et les améliorations survenues dans nos rapports avec les gouvernements étrangers épargnèrent heureusement au Musée de Lyon le retour de nouvelles et plus rudes épreuves. De pareils faits, s'ils se fussent renouvelés, n'auraient pas failli, en tout cas, de rencontrer un adversaire ardent et redoutable dans la personne de M. le comte de Vaublanc, qui, bien différent, en cela, de M de Pradel, dont la condescendance singulière et un empressement qui frisait de près la complicité, pouvaient donner lieu à une interprétation fâcheuse pour la pureté des intentions du directeur du Musée royal, s'était distingué au contraire par son opposition courageuse et énergique, unie à un patriotisme intelligent et sincèrement dévoué aux intérêts de l'art.

Il me reste encore à parler de deux lettres (octobre 1816) : l'une, — où l'on voit, quand même, pointer le dépit et l'aigreur — adressée par le comte de Pradel au préfet du Rhône, et l'autre, écrite par M. de Chabrol, en réponse à la précédente. Ces deux dépêches complètent la correspondance officielle qui a trait à la restitution des tableaux du Musée de Lyon ; mais elles n'ont que fort peu de valeur. Il ne s'agit plus ici que des frais d'emballage (133 francs), nécessités par l'envoi des huit tableaux à Paris, et dont le préfet du Rhône, qui avait fait l'avance de cette modique somme, réclamait le remboursement au directeur du Musée royal.

Sans me préoccuper davantage des suites de cet incident final, je m'arrête ici même, n'ayant plus rien de nouveau ni d'instructif à offrir au lecteur. Fortuné ROLLE.

Lyon, février 1867.

LE CHATEAU DE CLÉPÉ

(LOIRE) (1).

S'il vous est arrivé de parcourir en chemin de fer la plaine qui s'étend de Feurs à Balbigny, vous avez sans doute remarqué une haute tour qui s'élance du milieu des arbres qui bordent le cours de la Loire ; c'est la tour de Clépé, c'est le dernier débris d'un château fort, apanage ordinaire des comtesses de Forez, c'est le dernier souvenir de la duchesse Anne de Bourbon, et des fêtes qu'elle y donna à sa petite cour.

M. André Barban, aujourd'hui secrétaire général à la préfecture de Chambéry, autrefois archiviste du département de la Loire, nous a fait espérer une notice sur le séjour de la duchesse Anne à Clépé ; en attendant qu'il nous fasse part des richesses recueillies dans le dépôt qui était confié à ses soins, j'essayerai d'offrir ici les glanes que j'ai pu réunir sur le château de Clépé.

Ce château était situé sur la rive gauche de la Loire, sur un plateau d'environ un hectare de superficie, séparé des coteaux qui l'environnent par les escarpements creusés par les eaux et la main des hommes. Il domine le cours du fleuve, et il en est à peine séparé par une petite plaine très-fertile formée d'alluvions.

Des remparts d'un mètre et demi d'épaisseur, flanqués de

(1) Extrait de l'*Histoire de Feurs*, par M. A. Broutin, en cours de publication, chez M. Chevalier, libraire-éditeur à Saint-Etienne, rue Gérentet.

grosses tours, formaient autrefois une enceinte redoutable autour des bâtiments assis sur le plateau ; les fondations de ces remparts gisent encore sur les pentes escarpées. Outre les appartements destinés à l'habitation des comtes de Forez et de leur suite, le château renfermait dans son enceinte, dans la partie méridionale, un bâtiment *servant de conciergerie et d'auditoire pour la justice, à l'entour duquel, à droite en entrant, sont les cachots enterrés de 12 pieds, dans lesquels néanmoins on n'ose plus mettre les prisonniers à cause de leur grande humidité.* (Archives du département de la Loire, inventaire dressé en 1667.) Le même inventaire nous apprend que *du château de Clépé subsistent encore trois tours reliées entre elles par la muraille et une quatrième en ruine.*

Pendant longtemps, les habitants de Clépé ont exploité les ruines de ce château comme une carrière de pierres pour la construction de leurs cabanes. Heureusement pour ces ruines, M. le comte de Saint-Didier a fait valoir de nos jours ses droits de propriété et les a sauvées d'une destruction totale. Aujourd'hui, il ne reste plus que deux tours, dont une très-élevée, reliées entre elles par la muraille percée de meurtrières, et une cave voûtée qui semble avoir été un cachot semblable à ceux dont parle l'inventaire de 1667. A l'angle sud-est de ce cachot, on a pratiqué, dans l'épaisseur de la maçonnerie, un conduit rond et perpendiculaire d'un diamètre de 25 centimètres, pouvant établir une communication facile entre le sol extérieur et l'intérieur du cachot. Ce conduit servait sans doute à descendre aux prisonniers leur nourriture journalière, sans qu'il fût besoin d'ouvrir les deux portes, espacées entre elles par un guichet.

En 1862, M. Godard est devenu propriétaire de ces ruines ; il a démoli une partie de la petite tour et les der-

niers débris de la conciergerie pour en employer les matériaux à la construction d'un chalet près du domaine Virieux Jusqu'à ce moment, il a respecté la grande tour; mais un jour viendra où elle sera démolie comme l'ont été ses autres sœurs, et peut-être cherchera-t-on l'emplacement du château de Clépé comme on cherche de nos jours celui de Sury-le-Bois.

Si tel est le sort réservé aux habitations de ceux qui furent les seigneurs et maîtres du pays, gardons au moins le souvenir du séjour que nos comtes et comtesses y faisaient autrefois, en réunissant dans cet article les notes éparses dans l'histoire de notre province sur le château de Clépé.

Antérieurement à 1224, un prieuré, relevant de l'abbaye de l'Ile-Barbe, avait été fondé au château de Clépé, peut-être par nos comtes. Toutefois les moines du prieuré eurent bientôt maille à partir avec les seigneurs, au sujet de la juridiction que le prieur prétendait exercer sur le mandement de Clépé. Si les moines d'alors cherchaient à absorber à leur profit les droits et les pouvoirs du comte sur Clépé, de leur côté les seigneurs n'étaient pas disposés à les leur abandonner; aussi, dès l'année 1224, intervint une transaction entre le comte de Forez et l'abbé de l'Ile-Barbe, défenseur-né du prieuré de Clépé, sur les droits et juridiction appartenant à chacun d'eux. Ces droits étaient importants; on doit du moins le penser par l'ardeur que les moines mettaient à les étendre aux dépens du comte et par le zèle que nos comtes mettaient à réprimer les envahissements des moines; car nous voyons que pendant le XIII siècle quatre autres transactions intervinrent entre les mêmes prétendants, en 1240, 1250, 1281 et 1300 (1).

(1) *Inventaire des titres des comtes de Forez*, publié par M. Aug. Chaverondier.

Le château de Clépé était le plus souvent donné en apanage aux veuves et aux filles de nos comtes. C'est à ce titre que Jeanne de Montfort-l'amaury, veuve de Guy VI, le possédait en 1279; les revenus de cette seigneurie étaient alors évalués à 200 livres tournois. Jeanne de Montfort était fille de Philippe de Montfort, comte de Castres, et nièce du célèbre Simon de Montfort, le chef cruel de la croisade contre Raymond de Toulouse et les Albigeois. Le château de Clépé, par sa belle position sur un plateau boisé, dominant les bords de la Loire, en face de Feurs, dont il est séparé par le fleuve, était depuis longtemps un lieu de prédilection pour cette comtesse; elle y avait même acquis, en 1279, divers cens et rentes et fait, pour l'agrandissement des bâtiments, plusieurs échanges avec un nommé Guillaume de Bosigne. Toutefois, sa résidence habituelle était au château de Chambéon; elle affectionnait cependant beaucoup Feurs, et, comme témoignage de cette affection et de sa charité envers les pauvres, elle y fonda, en 1284, la commanderie ou léproserie de Saint-Antoine. Feurs ne conserva pas longtemps dans ses environs la comtesse Jeanne de Montfort; en 1285, elle se remaria avec le prince Louis de Savoie; les noces furent célébrées avec grande pompe dans le château de Chambéon, l'un des apanages de la mariée. Mais le prince Louis, ayant voulu s'immiscer dans la tutelle du jeune comte de Forez Jean Ier et dans l'administration du comté, les tuteurs nommés par son père s'opposèrent à ses prétentions. Alors Louis et sa femme, fatigués d'une lutte sans résultat, se retirèrent dans le comté de Savoie. La comtesse Jeanne de Montfort y mourut en 1300, mais elle dut souvent revenir sur les bords de la Loire. Son fils Jean Ier y portait la couronne comtale, et Isabeau, une de ses filles, faisait sa résidence habituelle à Clépé.

Isabeau était mariée à Béraud, seigneur de Mercœur; cé-

dant au désir de son mari, elle se retira avec lui au château d'Ussel, en Auvergne; mais devenue veuve, elle revint à Clépé et y vécut en grande affection pour son frère. En 1322 elle y recevait à coucher ses neveux Jean et Renaud de Forez, partis le matin à cheval de Montbrison et se rendant ainsi à petites journées à Paris. Ils étaient accompagnés d'Henry de Rochefort, chanoine de Lyon, leur gouverneur, et de Pâches de la Varenne, leur secrétaire.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rapporter le texte même du registre qui nous a conservé la visite des jeunes fils du comte de Forez à leur tante Isabeau, dans le château de Clépé. On aura une idée du langage de l'époque qui, sauf quelques variantes, est resté le patois de nos jours :

« L'an de notre Senyor 1322, lo mercres après la Tos-
« sayns, Jo (moi) Pâches de la Varenna, commensey à faire
« lo dépens de mes senyors Reynau et Johan de Foreys qui
« demoriant à Paris, liqual sont écrit en icet papier.....
« prumairement, la dimène avant la saint Luc évangélica,
« partiront li dit mihseynor de Montbrison, è furont lo seïr
« à Clépeu avoy madame de Merceuil. »

Il faut convenir qu'un voyage de Montbrison à Paris, fait à cheval et par les mauvaises routes de l'époque, n'était pas une partie de plaisir bien séduisante; et, quelque amateur qu'on soit du pittoresque et des paysages, on préfèrera, je pense, à la chevauchée des fils de nos comtes, les moyens de transport que la vapeur offre au plus simple bourgeois de notre époque.

Après la défaite de Brignais, où notre comte Louis fut tué à vingt-trois ans sans postérité, et qui rendit fou Jean, son frère et son successeur, l'administration du comté de Forez fut vivement disputée par Jeanne de Bourbon, comtesse-mère, et par Renaud, oncle du jeune comte. Mais une assemblée des principaux seigneurs du pays, tenue au château

de Donzy en 1362, mit fin à leurs prétentions et confia à Renaud la tutelle du jeune comte.

Renaud absorba bientôt tout le pouvoir ; il avait fixé sa résidence au château de Clépé, et de là il administrait tout le comté, plutôt en son nom personnel qu'en celui de son pupille. C'est de cette résidence et de celle de Sury-le-Bois, autre château de nos comtes, situé, comme Clépé, aux environs de Feurs, que sont datés plusieurs actes de son gouvernement, entre autres la nomination de Giraud de Sainte-Colombe, bailly de Forez, avec l'institution de capitaine-châtelain de Néronde, pour la défense de cette ville et à cause des guerres « *pro custodia dicti loci et propter guerras.* » Il confia la garde de la ville de Feurs, le 23 janvier 1363, à Hubert d'Urgel, capitaine-châtelain de Feurs et de Virigneux, avec tous les droits attachés aux dites châtellenies. De plus, pour le lier plus étroitement à son parti, Renaud lui fit don annuellement « de 100 florins d'or petit poids, qui lui seront « payés par les dites villes et mandement, et de quatre sep- « tiers d'avoine ; et le dit châtelain s'engage à tenir et gar- « der les lieux en armes et chevaux et jure de ne rendre à « nulle personne la ville de Feurs, sinon du commandement « de mon seigneur de Forez (1). »

Renaud, comte de Forez de fait, s'il ne l'était de droit, prévoyant qu'un jour la mort de son neveu Jean l'imbécile, sans héritier direct, lui fournirait l'occasion de faire valoir ses droits au comté, cherchait déjà à augmenter le nombre de ses partisans ; pour s'assurer la fidélité des principaux seigneurs des environs, il les réunit dans son château de Clépé en 1367 et leur fit jurer la foi et l'hommage qu'ils devaient à l'avènement de chaque nouveau comte. En conséquence, il reçut le serment de Pierre Boiron en qualité de

(1) Archives du département de la Loire.

juge de Forez ; de Hugues Favre de Chatelus comme prévôt de Feurs ; du chevalier Pierre Mitte, châtelain de Feurs, Donzy et Néronde ; du chevalier Hugues de Talaru, châtelain de Saint-Galmier ; de Henry Le Merle, châtelain de Marclopt ; de Jean Gaudin, prévôt de Saint-Germain ; de Jean de Chatel-Neuf, prévôt de Donzy ; du chevalier Geoffroy d'Angérieux, châtelain de Sury-le-Bois ; de Hugues d'Acre, châtelain de Virigneux, pour son château et mandement de Magneux-Haute-Rive ; de Hugues de Charpinel, pour son château et fief de Civens ; de Guichard de Montagny, pour son château de Magnieux-le-Gabion et son fief d'Estaing ; de damoiseau Philippe de Geoffroy, pour sa maison de Jas ; de Jean Coquet de la Varenne, pour sa maison de Salt-en-Donzy ; du chevalier Perceval de Lavieu, pour son château de Poncins ; de Jean de Boisvair, pour les châteaux de Boisvair et de Pellussieux ; de la veuve d'Arthaud de Saint-Germain, pour le château de Montrond ; de messire Arnulfe, seigneur d'Urfé, pour sa maison de la Bâtie ; et de Jean Dignassy, pour sa maison-forte de la Liègue (1).

Ces précautions de la part de Renaud, ces serments de fidélité de la part des seigneurs, au lieu de consolider le pouvoir du tuteur, eurent un effet contraire ; ils éveillèrent les soupçons de la douairière Jeanne, qui, voyant chaque jour diminuer son influence dans l'administration du comté, faisait tous ses efforts pour la rétablir. La grande majorité du comte qui venait d'atteindre sa vingt-cinquième année, en 1368, lui en fournit l'occasion.

Un ordre du roi, du 12 octobre de cette année, convoqua une assemblée pour juger la conduite de Renaud ; les parents du comte, les principaux seigneurs, les consuls des bonnes villes de la province : Feurs, Montbrison, Saint-Bon-

(1) Archives du département de la Loire.

net-le-Château, Saint-Galmier et Saint-Germain-Laval y furent appelés. L'assemblée eut lieu le 6 mars 1369 ; Renaud fut invité à s'y rendre, mais les sergents auxquels fut confiée la périlleuse mission de l'appeler à cette assemblée n'osèrent affronter sa colère et déclarèrent qu'ils n'avaient pu pénétrer dans *le château-fort de Clépé*. Renaud, par son absence, rendit ses adversaires plus puissants ; la tutelle du comte lui fut enlevée et fut confiée à Louis duc de Bourbon, fiancé depuis quelques années à Anne, dauphine d'Auvergne, petite-fille de la comtesse douairière.

Un des principaux griefs reprochés à Renaud était d'avoir engagé le comté de Forez à Louis de France, duc d'Anjou et roi de Jérusalem, moyennant 30,000 liv. Cet engagement aurait amené dans peu de temps la réunion du comté à la couronne de France ; aussi, le premier soin du nouveau tuteur fut-il de racheter le Forez des mains du duc d'Anjou par un traité signé à Vincennes, en présence de Charles V, en 1370. Le duc de Bourbon Louis II s'occupa ensuite de réaliser, avec la jeune Anne d'Auvergne, son mariage projeté depuis longtemps, mariage qui lui apportait l'espérance de réunir un jour la couronne du comte de Forez à celle du duc de Bourbon.

Renaud de Forez, retiré dans sa forteresse de Clépé, ne se tint pas pour vaincu ; il intrigua de nouveau auprès des principaux seigneurs du pays et en appela au parlement ; de son côté, le duc de Bourbon révoquait les fonctionnaires nommés par Renaud, faisait enlever le jeune comte de la ville de Feurs, pour le soustraire à l'influence de son ancien tutur, et le faisait d'abord conduire au château de Marcilly, puis en celui de Montbrison. Une guerre civile était sur le point d'éclater dans la province quand la mort de Renaud vint mettre un terme à cette petite fronde.

La comtesse-mère, retirée dans le château de Donzy, qui

faisait partie de son douaire, débarrassée des tracasseries de Renaud, gouverna le comté d'un commun accord et en bonne intelligence avec Louis de Bourbon, mari de sa petite-fille, lorsque le comte Jean II l'imbécile mourut, le 15 mai 1372, âgé de vingt-neuf ans.

A cette mort, qui ne laissait aucun héritier direct au comté, les ambitions un instant assoupies se réveillèrent plus ardentes, et les courtisans de l'un et l'autre parti s'agitèrent. Le paisible séjour de Donzy et la petite cour qui s'était formée autour de la comtesse-mère ne suffirent plus à ses loisirs; elle voulut se faire proclamer héritière du comté; elle invoquait à l'appui de ses prétentions : 1° une substitution faite en sa faveur en 1357 par le testament de Guy VII, comte de Forez, dans le cas où ses fils Louis et Jean mourraient sans postérité (1); 2° une cession que son fils Jean lui avait faite de tous ses droits. Toutefois, la comtesse rencontra, dans le mari de sa petite-fille, la même résistance qu'elle avait trouvée dans Renaud, et, une seconde fois, elle dut renoncer à ses projets de domination exclusive. Un nouveau traité fut signé entre les deux prétendants : la comtesse-mère abandonna tous ses droits à Louis II, duc de Bourbon ; le traité qui intervint à cette occasion fut passé le 5 juillet 1382, à Clépé, dans la maison de Guyonnet de Rochefort, damoiseau, en présence de Jean Alcanon, clerc-notaire public à Néronde (2).

Ce traité important rendit la paix à notre province; mais les conditions de cette cession furent plus onéreuses que celles qui avaient été stipulées par l'assemblée de 1362.

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez*, publié par A. Chevrondier, f° 336.

(2) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par de la Mure, IIe volume, publié et illustré de notes précieuses pour l'*Histoire de Forez*, par M. Régis de Chantelauze.

Aux places déjà abandonnées par la comtesse Jeanne, Louis II en ajouta d'autres, avec la condition d'entretenir honorablement la comtesse avec une suite de 33 personnes et 18 chevaux dans le château qu'elle choisirait ; elle choisit Clépé.

Alors commença pour ce petit village et son château une ère de prospérité et de plaisir qui s'accrut jusqu'au décès de la duchesse Anne de Bourbon, petite-fille de Jeanne. Les hautes tours qui s'élançaient du plateau de Clépé et dominaient les bords de la Loire devinrent le rendez-vous d'une petite cour. Le château de Clépé n'était encore au XIVe siècle qu'une de ces nombreuses et tristes demeures féodales que les comtes de Forez avaient semées autour de Feurs, une place forte à en juger par les vastes ruines qui marquent sa première enceinte, par les deux larges fossés ou escarpements qui l'entourent, et par les grosses tours, dont une domine encore le pays ; ces tours qui protégeaient jadis des soldats bardés de fer autant qu'elles en étaient protégées elles-mêmes, abritèrent alors les fêtes brillantes auxquelles la comtesse Jeanne convia la noblesse de Forez.

Le duc de Bourbon Louis IIe, qui venait, par son mariage avec Anne, de réunir le Forez à ses nombreuses possessions, n'habitait pas son nouveau comté ; Paris et Moulins le retenaient loin de nous ; aussi, la foule des courtisans, cette foule qui ne peut se passer de soleil, se retourna bien vite vers la comtesse douairière, astre à son déclin, mais qui répandait encore éclat et chaleur.

La comtesse Jeanne, au milieu de sa petite cour, s'occupait aussi de fondations pieuses, elle fonda et dota notamment, dans l'église de Chambéon, une prébende ou commission de messe pour l'âme de son fils Louis, tué à la bataille de Brignais. Elle mourut en 1402, âgée de 92 ans.

Cette mort aurait porté un coup fatal au château de Clépé,

si le duc Louis de Bourbon n'eût suivi de près son aïeule. La duchesse Anne de Bourbon, sa veuve, à qui le séjour de Paris n'avait pu faire oublier Feurs, où elle avait passé son enfance, vint se fixer à Clépé et continua d'embellir le château préféré par son aïeule. A cet effet, elle achetait, le 4 juillet 1414, de Jeanne Madinier et de son fils Durand, « une maison sise audit château, tirant de la rue par la-« quelle on va de l'église du prieuré à la tour du dit lieu (1). »

Les derniers souvenirs que la duchesse Anne retrouva à Clépé, les embellissements qu'elle avait faits à cette demeure, la fertilité du sol, l'heureuse position du château sur les bords de la Loire, tout se réunit pour y fixer la duchesse. C'est pendant ce séjour qu'elle agrandit, en 1414, le prieuré de Clépé et y établit quatre religieux pour le desservir. Sa dévotion ne la porta pas seulement à faire de nombreuses fondations de messes à Sury-le-Comtal, Saint-Bonnet-le-Château, Montbrison, Moind, Saint-Thomas, Saint-Marcellin, elle signala surtout l'attachement qu'elle portait à Feurs par la reconstruction et l'agrandissement, en 1415, de son église ravagée et en partie détruite par les Anglais. C'est à cette pieuse comtesse que Feurs est redevable de trois nefs qui composent aujourd'hui le vaisseau simple et hardi de son église. Sur une des clefs de voûte de la grande nef, on a sculpté les armoiries de Bourbon (trois fleurs de lis, deux en chef, une en pointe ; un bâton péri au milieu). La duchesse Anne n'oublia pas non plus la petite église de Clépé, et, par son testament, fait au château de ce nom le 19 septembre 1416, elle ratifia « la fondation qu'elle avait « faite en l'église et prieuré dudit lieu, d'une grand'messe à « notes, à dire chaque jour de la semaine par le prieur, le

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez*, publié par A. Chaverondier, p. 60.

« sacristain et quatre moines, » et donna pour cette fondation la rente annuelle de 173 livres 8 sous 9 deniers tournois à prendre sur les péages, laydes et fours des villes de Feurs et Saint-Galmier.

Un régistre bien précieux, conservé aux archives du département de la Loire, est arrivé jusqu'à nous ; il renferme les comptes journaliers des dépenses de la duchesse Anne pendant son séjour à Clépé (1). Nous apprenons, par quelques pages de ce registre relatives à la dépense de bouche de la duchesse, depuis le Jeudi-Saint 4 avril 1409 jusqu'au lundi de Pâques 8 avril, que Madame et Mademoiselle (la duchesse et sa fille Izabelle, son 4e enfant) vivaient à Clépé avec leurs gens, en compagnie de Mme Izabeau Mareschalle, de sa fille et de plusieurs seigneurs, tels que Louis d'Achier, Amien Verd, Bertrand Chaux et Charles Soleillant. Plusieurs prêtres, moines et cordeliers faisaient aussi partie de la suite de la duchesse ; enfin, 33 pauvres étaient encore nourris dans le château. Il est à croire que ces moines et ces pauvres étaient appelés auprès de la duchesse pendant la semaine sainte pour y célébrer les mystères de la grande semaine, ou attirés par les aumônes et l'hospitalité que le moyen-âge offrait aux malheureux dans ces jours consacrés à la religion. De plus, le château était occupé par les hommes d'armes de la duchesse et 55 chevaux.

Les repas, pendant ces jours maigres, étaient composés de *harengs blancs*, de poissons de toute espèce et de lamproies ; les desserts, peu variés, consistaient en miel, confitures, amandes et hippocras (vin sucré et aromatisé). Quelques-uns des prix portés dans la dépense nous feront

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Régis de Chantelauze, éditeur de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par de la Mure, la communication de ces comptes et bien d'autres renseignements précieux, extraits du IIe volume de son ouvrage en cours d'impression.

connaître le rapport qui existait alors entre la valeur de l'argent et certaines marchandises ; ainsi nous lisons dans ces comptes :

Payé à Pierre le limousin, de Feurs, 14 sous pour le prix de 7 douzaines d'écuelles de bois pour les pauvres ;

Payé cinq sous, pour un char de bois ;

Payé quatre livres dix sous, pour un pain de sucre de neuf livres ;

Payé à Péronnet, cinq sous pour lui, un valet et chevaux employés pendant un jour *à chasser les biches pour la dépense de l'hôtel de Madame.* C'était le Vendredi-Saint ; le maître-queux de la duchesse voulait bientôt remplacer par la venaison les harengs et les poissons du carême ; une chasse avait été organisée dans les grands bois qui couvraient alors les coteaux de Clépé. Quel qu'en ait été le résultat, nous voyons, par les dépenses faites le jour de Pâques, qu'il fut consommé ce jour-là pour la nourriture de la duchesse et de sa suite :

5 moutons ;

1 bœuf, payé 8 livres à Jean Mazoyer de Saint-Laurent-la-Conche, *qui a fait quatre-vingt pièces et chair à pâté ;*

13 chevreaux, payées ensemble 30 sous 5 deniers à Martin le boucher ;

Au même, quarante poules payés 38 sous 4 deniers ;

Au même, six poussins payés 2 sous 6 deniers ;

Au même, 120 œufs payés 2 sous 11 deniers ;

Au même, un veau payé 12 sous 6 deniers ;

La consommation en pain s'éleva à 38 douzaines et celle en vin à 46 septiers.

Toutes ces provisions, quelque abondantes qu'elles nous paraissent, furent consommées pendant le jour de Pâques ; la dépense du lundi fut à peu près la même ; un second bœuf, entre autres, fut acheté au prix de neuf livres du

sieur Nicolas de Villeneuve, paroisse de Chambéon, et fut consommé dans cette journée.

Nous pouvons juger par là de l'importance de la maison que la duchesse Anne entretenait à Clépé, de l'animation et de la richesse que sa présence devait procurer à ce petit village.

Dans les prix des objets acquis pour la table de la duchesse, le lecteur aura sans doute remarqué qu'un pain de sucre de 9 livres était payé 4 livres 10 sous, tandis qu'un bœuf, dont le poids non indiqué ne saurait être inférieur à cinq cents livres, était payé 8 à 9 livres. Une livre de sucre coûtait donc, en 1409, environ trente fois plus qu'une livre de viande. Une poule coûtait trois fois plus qu'une livre de bœuf, cette dernière proportion subsiste encore.

A la mort de la duchesse Anne, vers 1416, le château de Clépé fut abandonné par Marie de Berry, nièce du roi Charles V, qui gouverna le comté de Forez en l'absence de Jean de Bourbon, son mari, prisonnier des Anglais depuis la malheureuse journée d'Azincourt. Elle avait fixé sa résidence au château de Sury-le-Bois, situé à 3 kilomètres au matin de Feurs. Elle préféra les forêts marécageuses et tristes de cette partie de la plaine, plus en rapport sans doute avec les tristesses de son esprit, au riant plateau de Clépé. Dès lors finirent les beaux jours de ce petit village. Le château fut abandonné à un intendant et redevint ce qu'il était auparavant, un château-fort qui dut plus d'une fois disputer le passage de la Loire aux divers partis, ligueurs, huguenots ou catholiques, qui se pourchassèrent en notre province.

Toutefois, en 1452, on y discuta et arrêta le mariage du dauphin, qui fut depuis Louis IX, fils de Charles VII, avec Charlotte de Savoie. Le roi de France fût logé à Feurs, et le duc de Savoie au château de Clépé. Ce château se para pour

la dernière fois de ses habits de fête ; les coteaux ombragés de Clépé résonnèrent de cris de joie ; les courtisans célébrèrent à l'envi une union qui rétablissait la paix entre Charles VII et son fils. Depuis lors cette habitation favorite de nos comtesses fut délaissée ; et le jour vint où Richelieu, pour terminer d'un seul coup la lutte commencée par ce même Louis XI contre la féodalité, lutte que lui-même avait si longtemps soutenue contre les hauts et puissants seigneurs de l'époque, fit démanteler toutes ces petites forteresses.

Alors, la belle habitation de Clépé devint une ruine, ruine imposante et majestueuse, qui couvre encore de ses débris le plateau d'un hectare de surface qu'occupaient autrefois les bâtiments et les jardins. Quelques baraques rampent encore au pied de la vieille tour, sur le plateau où s'étalaient les jardins de nos comtesses, et la charrue se promène dans l'enceinte où résonnait le pas des hommes d'armes. Mais les coteaux qui entouraient la forteresse n'ont rien perdu de leur beauté ; la petite plaine qui s'étend du château à la Loire est toujours couverte de riches moissons et de grands chênes, contemporains peut-être de la duchesse Anne, et la Loire anime toujours le beau paysage que domine la tour.

BROUTIN.

INSCRIPTION ANTIQUE DE NÉRONDE

(LOIRE)

UN MESSALA EN GAULE (1)

Néronde, petite ville du Forez qui fut longtemps le siége d'une châtellenie royale, possède, à cinq cents mètres environ de ses murs, une chapelle dont la construction remonte au XIVe siècle, mais qui fut fondée à une époque bien plus ancienne, puisqu'il en est fait mention dans la charte de l'archevêque Burchard II, de l'an 984, qui nous apprend que l'Église de Lyon possédait une rente de quinze sous sur la chapelle de Néronde, pour le luminaire nécessaire à la célébration des fêtes de la sainte Vierge : « *Et quindecim solidos in capellâ de Nigrâ undâ, « undè luminaria haberentur ad ipsas festivitates (sanctæ Ma- « riæ)* (2). » S'il faut même en croire Delandine, ce sanctuaire était fréquenté dès le VIIIe siècle, et toutes les populations voisines venaient y célébrer avec solennité la fête de la nativité de la sainte Vierge (3) Les Salemard, seigneurs du fief voisin de la Fay, le firent reconstruire vers 1350, et y fondèrent une prébende. Une autre fut due à la générosité des comtes de Forez, dont les faveurs ne firent point défaut à l'humble chapelle, comme le témoignerait encore une inscription de l'an 1301, placée dans le chœur en l'honneur du comte Jean Ier, dont nous parle de La Mure, et que des travaux de restauration viendront peut-être un jour dégager du grossier enduit qui la recouvre (4).

(1) Lu au Comité d'histoire et d'archéologie dans sa séance du 1er mars 1867.

(2) Menestrier. *Histoire consulaire*, preuves, p. IV.

(3) *Prix de Néronde*, p. 45.

(4) Saint-Allais. *Nobiliaire de France*. II, p. 154. — Notice inédite de Delandine. — de La Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*. I, p. 328.

Cette chapelle, située au sommet d'une montagne d'où l'on jouit d'une vue fort étendue sur la vallée de la Loire, est entourée d'un cimetière où avait voulu reposer Delandine (1). L'antique nef elle-même n'est qu'un vaste tombeau où reposent les Salemard, les Puivilas, les Coton et plus d'une autre famille forézienne dont les écussons armoriés, mais bien effacés par les pieds des fidèles, se voient encore sur les dalles funèbres.

A l'entrée de la chapelle se trouve un vieux bénitier, de forme ovale, et fort grossièrement taillé, qui ne mériterait pas un regard s'il n'était supporté par un cippe antique de soixante-dix centimètres de hauteur environ, sur lequel on lit l'inscription suivante :

ET MEMO
RIAE . AET .
TITIVS . ME
SSALA . VI
VO . SIBI . PO
NEN . CVRA . (2)

La formule habituelle D. M. (*Diis Manibus*) ne peut être retrouvée ; mais les termes mêmes de l'inscription font supposer qu'elle a existé. Les trois dernières lettres du mot SIBI sont presque entièrement effacées, ainsi que les trois premières de la dernière ligne ; mais tout le reste est facile à lire, et le sens de cette épitaphe ne saurait donner lieu à aucune difficulté.

La forme correcte et régulière des lettres formant cette inscription semble indiquer qu'elle remonte au premier siècle de

(1) Collombet. *Historiens du Lyonnais*. II, p. 279.

(2) « Aux dieux Manes, et à la mémoire éternelle. Titius Messala s'est « fait élever ce tombeau de son vivant. »

— La transformation des anciens cippes funéraires, en supports de bénitiers, a été assez fréquente à toutes les époques. Paradin (p. 436), nous parle d'une pierre semblable qui servait, de son temps, à cet usage, dans l'église de Saint-Irénée, et un monument qui fait partie aujourd'hui de notre collection lapidaire, a rempli, jusqu'en 1858, le même office dans l'église de Taluyers (Rhône).

notre ère, ou du moins qu'elle n'est pas postérieure au règne des Antonins. Nous pensons aussi que ce monument funèbre, placé dans la chapelle d'un cimetière situé sur l'ancien chemin de Néronde à Tarare, ne doit pas être bien éloigné de son lit de pose; car on sait que les Romains avaient introduit en Gaule l'usage d'inhumer les morts le long des voies publiques. Ajoutons enfin que la forme du cippe, celle des caractères de l'inscription, et même les expressions employées, tout donne à ce monument une ressemblance avec celui de *Titius Ervandus*, trouvé à Randan (Loire) et reproduit par M. l'abbé Roux dans ses *Recherches sur le Forum Segusiavorum*. On aura donc une idée fort exacte du cippe de Néronde, en consultant le *fac simile* que ce savant archéologue en a donné dans son ouvrage (1).

M. Auguste Bernard a déjà fait observer que le nom de *Titius* était fort commun chez les Ségusiaves (2); c'est en effet la cinquième fois que nous le trouvons inscrit sur des pierres découvertes dans nos pays, et ce qu'il y a de remarquable c'est que, sur ce nombre, quatre ont été trouvés auprès de Feurs, dont Néronde n'est pas éloigné de plus de dix kilomètres (3).

Mais cette inscription tire un intérêt bien autrement grand du nom de Messala, l'un de ces noms si connus qui remplissent les pages de l'histoire romaine.

Les Messala formaient, en effet, une famille distinguée de la *gens Valeria*, dont le premier auteur connu, Publius Valerius Publicola, fut l'un des fondateurs de la République romaine. M. Valerius Maximus Corvinus, consul en 263 avant Jésus-Christ, qui combattit les Carthaginois en Sicile, porta le premier ce surnom de Messala, à cause des secours qu'il fournit à Messine. Un Messala fut le lieutenant de César en Afrique et s'empara d'Utique après la mort de Caton. Un autre, simple tribun légionnaire

(1) V. planche x.

(2) *Description du pays des Ségusiaves*, p. 140 et 141.

(3) La dernière, qui fait partie de notre collection lapidaire sous le n° 344, a été découverte à Saint-Irénée. V. Comarmond. *Description du Musée lapidaire*, p. 242.

pendant la guerre civile de Vitellius et de Vespasien, laissa une histoire des évènements de son temps, qui a mérité d'être citée par Tacite. (*Hist. III.* 25, 28.)

Mais le plus illustre représentant de cette noble famille fut M. Valerius Messala Corvinus, l'un des amis de Brutus, auprès duquel il combattit à la bataille de Philippes (42 ans avant Jésus-Christ). Grâcié par les triumvirs, Messala devint plus tard l'ami d'Auguste et l'un de ses premiers généraux. Consul en 31 avant Jésus-Christ, nous le voyons ensuite revêtu des fonctions de proconsul d'Aquitaine, en 28 et 27 avant notre ère. Poète, historien, grammairien, orateur, Messala partagea avec Mécène l'honneur de protéger les lettres. Horace et Tibulle furent de ses amis et le nom de Messala se retrouve sans cesse dans les élégies de ce dernier. Sa mort a été fixée vers l'an 3, avant ou après Jésus-Christ.

La famille Messala était l'égale des premières de Rome, et les Césars ne dédaignèrent point son alliance. La fille de M. Valerius Messalinus Barbatus épousa l'empereur Claude, et devint la trop fameuse Messaline. Mais il restait aux Messala assez de titres de gloire pour leur faire pardonner la honte de l'indigne mère de Britannicus. Aux jours de sa décadence, comme aux plus beaux temps de la République, Rome se fit un honneur de conférer les plus hautes fonctions aux membres de cette famille. Flavius Valerius Messala était préfet de la ville sous les empereurs Arcadius et Théodose (1). Pendant près de huit siècles, depuis le jour où le défenseur de Messine prit le surnom de Messala, ce nom illustre apparaît à vingt reprises dans les fastes consulaires, et cette liste glorieuse ne se ferme qu'au VIe siècle, par le nom d'Ennodius Messala, consul en l'an 506 de notre ère.

Comment ce grand nom de Messala se retrouve-t-il dans nos pays, sur un monument dont aucun historien du Forez n'a signalé l'existence? Est-ce un descendant de l'ancien gouverneur d'Aquitaine, qui est venu mourir dans une obscure bourgade de la Gaule romaine? Ne serait-ce pas plutôt quelqu'un de ses affran-

(1) *Gruter.* I, p. 174.

chis qui avait, suivant l'usage, ajouté à son nom celui de son patron ? Voilà ce qu'on se demande involontairement devant ce monument d'un autre âge. Malheureusement ni les historiens romains, ni les recueils des inscriptions découvertes jusqu'à ce jour, ne nous révèlent l'existence d'un Messala portant le nom de Titius. Mais si le nom de Messala n'est, à vrai dire, qu'un simple surnom (*cognomen*), il n'en est pas moins incontestable que ce surnom était propre à une famille de la *gens Valeria*, dans laquelle il fut héréditaire pendant des siècles.

Quoi qu'il en soit, en attendant le jour où quelque lumière pourra se faire sur le personnage inconnu qui se fit élever ce tombeau, nous nous estimons heureux de pouvoir, le premier, signaler à l'examen des savants antiquaires l'existence d'une nouvelle inscription, découverte dans le voisinage de l'ancienne capitale des Ségusiaves, et qui offre un intérêt assez grand pour avoir sa place marquée dans un de nos musées lapidaires.

A. VACHEZ.

BULLE (INÉDITE) DU PAPE SERGIUS III

EN FAVEUR

DE L'ÉGLISE DE LYON

(Mai 910).

—

La bulle confirmative des priviléges de l'Eglise de Lyon que nous mettons au jour, est extraite du VIIe *registre* (acte n° 2) des copies manuscrites de documents diplomatiques recueillies par l'ordre du président de VALBONNAIS (Moret de Bourchenu), illustre historien des Dauphins de la troisième race, qui réunissait sur ses vieux jours les éléments d'une *Histoire générale de Dauphiné depuis ses origines*; une partie de ces transcriptions est aujourd'hui la propriété de M. P.-E GIRAUD, connu des érudits aussi bien pour son obligeance et sa modestie que pour son bel ouvrage sur *l'abbaye de Saint-Barnard et la ville de Romans* (4 vol. in-8°), sorti des presses d'un habile imprimeur lyonnais, L. Perrin. — Nous avons lieu de croire cette pièce inédite : du moins M. Ph. JAFFÉ ne la mentionne pas dans ses *Regesta Pontificum Romanorum* (Berlin, 1851, in-4°, p. 308), et elle ne fait point partie des *Chartes relatives à l'Église de Lyon*, publiées par M.-C. GUIGUE (*Bibliothèque de l'école de Chartes*, 4e série, t. III, pp. 370-6). On nous saura gré de donner le texte,— aussi exact que peut le permettre une copie

tirée d'un registre coté : *Copiæ informationum archiepiscopi Lugdunensis, fol. 69*,— d'un diplôme qui, émané de la plus haute autorité ecclésiastique, donne l'énumération des possessions de l'ancienne métropole de la 1re Lyonnaise au commencement du Xe siècle.

[SERGII III PAPÆ
CONFIRMATIO PRIVILEGIORUM ECCLESIÆ LUGDUNENSIS].

Sergius episcopus, servus servorum Dei (1), reverendissimo ac sanctissimo confratri nostro Austerio, archiepiscopo sanctæ Lugdunensis ecclesiæ (2), imperpetuum. — Quotiens ea nos tribuere et sacris locis statuere videmur quæ rationi et ecclesiasticæ utilitati conveniunt, decet nos et pro statu piorum locorum omni sollicitudini insistere et ut vigor ecclesiarum Dei augmentetur inpigro vigilare affectu, quatenus ex hoc ecclesiasticum incrementum proficiat et nobis (...) omnium ecclesiarum Dei curam suscepisse scientes et uniuscujusque ecclesiæ robur indiminutum haberi volentes, omnia inferius ascripta loca immobilia, cum omnibus ad eam juste pertinentibus, in eadem sancta Lugdunensi ecclesia apostolica auctoritate stabilimus atque confirmamus: id est cœnobium quod Saviniacum (3) nuncupavit, Athanaseum (4) cœnobium, Nantoado (5), abbatiam Sancti Eugendi (6) et Sancti Laurentii (7), atque Genoliacum (7*), Dagniacum (8), Ansam (9) in usus fratrum, Polimarcum seu Pisinacum (9*), Digniacum (9**), Ambriacum (10), cœnobium Sancti Regneberti (11), et abbatias duas Ambroniacum (12), Guigniacum (13), Laigniacum (14), cum monasterio Saxiaque (15) Dentasiacum (16), Olleonis villam, Montem (17) et villam Urbanam, Casetum (18), Quinsiacum (19); sed et omnes res quas in Equitanica (20) ab antiquis diebus ipsa auctoritate possedit ecclesia : Aianam (20*) villam, Ram-

sonerias, Montaurum (21), Aulanium, Caliscum, Vicum, Pocetum, Flaviacum, Flonellam, Cociacum in usus fratrum, Caduliacum, Fistiliacum, Colonicas, Costermacum, Catianis, Lucumacum, Turnonem (22), Luperciacum, Lentem cum vicum, cum capellis ; necnon et omnes res quæ a gloriosissimis imperatoribus seu regibus et principibus per præcepta et auctoritates eidem sanctæ Lugdunensi ecclesiæ concessas esse noscuntur. Statuentes apostolica censura, sed divini judicii obstestatione et anathematis interdicto, ut nulli hominum magno vel parvo superbiæ fastu licitum sit quoquo modo contra hoc nostrum apostolicum privilegium agere, conanti aliquam vim seu fortiam in ipsis præfatis rebus inferre vel quamcumque querimoniam emittere ; potius autem ad laudem Dei omnipotentis et ipsius sanctæ Lugdunensis ecclesiæ stabilitatem et pauperum sustentationem, omnia ut superius leguntur firma auctoritate apostolica perpetuis consistant temporibus. Et quando metropolita divino jussu obierit, liceat ecclesiæ Lugdunensi et suffraganeis ejus quem divina clementia providerit ex ipsa ecclesia eligere et canonice sibi ordinare antistitem ; similiter et de suffraganeis statuimus ut, eorum quolibet deffuncto, qui a metropolita et a viduata ecclesia electus fuerit canonice ordinetur, ut canonica auctoritas vigeat et ecclesiastica doctrina poleat, volumus et obtamus. Si quis autem, quod non credimus, temerario ausu contra hoc nostrum apostolicum privilegium, in toto vel in parte, ire agereve præsumpserit et in omnibus non observaverit, sciat se anathematis vinculo innodatum et a regno Dei nisi resipuerit alienatum, *etc.*—Scriptum per manum Johannis, scriniarii sanctæ Romanæ ecclesiæ, in mense maio, indictione tertia decima.

NOTES.

(1) *Sergius III*, le seul des quatre papes de ce nom à qui la présence de l'archevêque Austerius et le chiffre de l'indiction réunis permettent d'attribuer cette bulle, fut consacré le 29 janvier 904 et mourut en septembre 911 ; on ne connaissait de lui que onze lettres apostoliques (JAFFÉ, *op. cit.*, pp. 307-9, 945-6).

(2) *Austerius*, ou Ansterius, assista comme archevêque de Lyon à l'assemblée tenue à Saint-Oyan en 905 et au concile de Soissons en 915. (Hug. DUTEMS, *Clergé de France*, t. IV, p. 357).

(3) Saint-Martin de *Savigny*, célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît : l'époque précise de sa fondation est ignorée, elle existait sous Charlemagne (Hug. DUTEMS, *op. cit.*, t. IV, p. 398 sq. : Aug. BERNARD, *Cartulaire de Savigny*, Ire partie, p. LXXV sq.). — Commune de l'Arbresle, arrondissement de Lyon (Rhône).

(4) Saint-Martin d'*Aisnay* ou *Ainay*, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, déjà florissante en 534 (Hug. DUTEMS, t. IV, p. 392 sq. ; *Cartulaire de Savigny et d'Ainay*, 2e part., p. V sq.). — D'abord hors des murs, puis dans l'enceinte de Lyon.

(5) *Nantua* en Bugey, monastère fondé au diocèse de Lyon, sous le vocable de saint Pierre, avant l'an 700. — Sous-préfecture du département de l'Ain.

(6) Nommée aussi *Jurensis*, *Saint-Oyan-de-Joux* dit *le Grand*, ensuite *Saint-Claude*, cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, fut fondée vers 435 et érigée en évêché par le pape Benoît XIV, en 1742. (Hug. DUTEMS, t. IV, p. 671 sq.). — Sous-préfecture du département du Jura.

(7) Une abbaye du nom de *Saint-Laurent* existait avant l'an 830, près de Mâcon (*Gallia Christ.* nova, t. IV, c. 1109). — Canton de Bagé-le-Chatel, arrondissement de Bourg-en-Bresse (Ain).

(7*) *Genouilleux*, commune de Thoissey, arrondissement de Trévoux (Ain).

(8) *Dagneux*, commune de Montluel, arrondissement de Trévoux (Ain).

(9) *Anse* était une résidence royale au Xe siècle ; plusieurs conciles s'y sont tenus. — Arrondissement de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

(9*) *Poligny* (*Pollemniacum*?), avait une abbaye avant l'an 870. — Sous-préfecture du Jura.

(9**) *Digna*, canton de Saint-Amour (Jura).

(10) *Ambérieux*, canton de l'arrondissement de Belley (Ain).

(11) *Saint-Rambert* de-Joux, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au Ve siècle par saint Domitien ; elle prit le nom de saint Rambert, qui y fut massacré par ordre d'Ebroïn. (Hug. DUTEMS, *op. cit.*, t. IV, p. 396 sq.). — Arrondissement de Belley (Ain).

(12) Notre-Dame d'*Ambronay* ; ce monastère de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, fut fondé à la fin du VIIIe siècle par saint Barnard, qui, après en avoir été abbé, devint archevêque de Vienne. (Hug. DUTEMS, *op. cit.*, t. IV, p. 401 sq.; GIRAUD, *op, laud.*, Ire part., *Eloge hist. de s. Barn.*, par D. ESTIENNOT, bénéd.). — Canton d'Ambérieux, arrondissement de Belley (Ain).

(13) Ou *Gigniacum*, abbaye fondée avant 895, au diocèse de Lyon, sous le vocable de saint Pierre ; c'est *Gigny*, canton de Saint-Julien, arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura).

(14) *Lagnieu*, canton de l'arrondissement de Belley (Ain).

(15) *Saxiacum*, Saint-Benoît de *Seyssieu*, monastère fondé au diocèse de Lyon, vers 869. — Canton de Lhuis, arrondissement de Belley (Ain).

(16) *Demptezieu*, canton de Saint-Savin, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère).

(17) *Mons*, commune de Replonges, arrondissement de Bourg-en-Bresse (Ain).

(18) *Chassieux*, commune de Meyzieux, arrondissement de Vienne (Isère).

(19) *Quincieux*, canton de Neuville-sur-Saône, arrondissement de Lyon (Rhône).

(20) L'*Aquitaine*, érigée en duché en 877, comprenait alors le pays entre l'Océan, le Rhône, la rive gauche de la Loire et l'embouchure de la Gironde.

(20*) *Aine*, commune d'Azé (Saône-et-Loire)?

(21) Saint-Cyr-au-*Mont-d'Or*, canton de Limonest, arrondissement de Lyon (Rhône) ?

(22) D'après le *Cartulaire de Saint-Chaffre*-du-Monastier (*Biblioth. impér.*, ms. lat. 541, p. 28), le *pagus Lugdunensis* s'étendait sur la rive droite du Rhône jusqu'en face de Valence; il peut donc s'agir ici de *Tournon*, sous-préfecture de l'Ardèche.

C.-U.-J. CHEVALIER.

LES LYONNAIS A LA SORBONNE.

Parmi les orateurs qui ont fait des communications à la réunion annuelle des sociétés savantes, qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, nous remarquons MM. les professeurs Jourdan, membre de l'Académie de Lyon, Chaurand, membre de la Société d'rgriculture, et le docteur Chassagny, membre de la Société impériale de médecine.

La lecture faite par M. Heinrich, avait pour objet : *Le théâtre de Hortswitha*, religieuse saxonne du Xe siècle.

M. Merget a présenté le résumé d'un travail sur l'emploi des divers métaux de la dernière section (argent, or, platine, etc.), dans les opérations de la photographie.

M. Jourdan a entretenu l'assemblée d'empreintes de pas de *Cheirotherium* nouvellement découvertes dans les marnes irisées entre Chalon et Tournus et dans les environs de Lyon. Ces empreintes, dont on connaît des exemples depuis plus de trente ans, présentent l'image d'un pied très-analogue à une main ; les quatre doigts étant fort rapprochés et le pouce très-écarté. Elles ont donné lieu à de longues dissertations de la part des naturalistes. les uns les considérant comme appartenant à un mammifère, les autres, et notamment M. Richard Owen, comme des pas d'une très-grande espèce de batraciens. Des empreintes de *Cheirotherium* avaient été rencontrées en Allemagne, aux États-Unis ; M. Jourdan est le premier qui en ait trouvé en France.

M. Jourdan a mis ensuite sous les yeux de l'assemblée des figures du squelette d'un reptile fossile (genre *Saphlosaurus*), découvert dans les calcaires jurassiques des environs de Lyon. C'est un animal fort étrange de l'ordre des sauriens. Il est privé de dents, et ses mâchoires, taillées en biseau pour diviser les aliments, suppléent ainsi par leur forme particulière à l'absence de l'armature ordinaire de la bouche.

M. Armand Chaurand a combattu avec énergie les tendances à désespérer de nos races de vers à soie ; il déclare que si la

science n'a pas fait disparaître jusqu'ici la maladie qui sévit depuis plusieurs années dans les magnaneries, elle a amené néanmoins, par les indications hygiéniques qu'elle a fournies, une diminution notable dans les pertes.

Le 27 avril a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1866.

Parmi les lauréats, nous mentionnerons les nominations suivantes :

Dans la section d'archéologie, le prix a été partagé entre l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry, pour les *habitations lacustres de la Savoie* (2e mémoire par M. Laurent Rabut), et la Société des sciences de l'Yonne.

Dans la section d'histoire et de philologie, une mention honorable a été accordée à la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, pour le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône*, par M. Canat.

Parmi les personnes auxquelles M. le ministre, en récompense de leurs travaux, a décerné les titres d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie, nous trouvons M. Aug. Allmer, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Saint-Priest (Isère), nommé officier d'instruction publique (officier d'académie du 14 août 1859).

A la fin de la séance, M. Duruy a lu un décret par lequel S. M. l'Empereur a nommé chevalier de la Légion d'honneur M. le docteur Ollier (de Lyon).

Ces nominations ont été saluées par les plus vives acclamations.

Salut Public.

LA FÊTE DES MAIANCHES, A VIENNE.

EN DAUPHINÉ.

—

La coutume des Maïanches est presque toute locale, et l'on pourrait même dire qu'elle est spéciale à la ville de Vienne (1).

Cet usage remonte à une époque déjà bien ancienne, et tire son origine d'une institution qui, dans la chrétienté, s'appelait la *fête des Merveilles*.

Chorier rapporte que quarante-huit martyrs souffrirent la mort dans Lyon, sous l'empire d'Antonin ; c'est là où l'on vit la ferme constance de Blandine et de son frère Ponticus, ébranler celle de leur tyran. Leurs corps furent réduits en cendres pour ôter aux chrétiens l'occasion de leur rendre la vénération qui leur était due, et ces cendres sacrées furent jetées dans le Rhône.

La légende ajoute à ce fait un grand miracle : les cendres, ainsi dispersées, se rejoignirent à Vienne, et le nom de chaque martyr y était visiblement écrit.

Cet événement fut rendu public, et l'église de Vienne établit une grande fête qui fut célébrée le dimanche après l'Ascension. On chantait une messe solennelle, et une procession générale était faite dans les églises de Saint-Martin et de Saint-Pierre.

Un livre de chant, imprimé en 1537, par les soins de Pierre Palmier, archevêque de Vienne, appelle ce journal le *jour des Merveilles*, et donne à la fête le nom de *fête de SS. Marcellin, Pierre, Blandine et ses compagnons*.

D'après Charvet, le clergé de Vienne, en habit de chœur, c'est-à-dire en surplis et en chappes, dans des bateaux ornés de verdure, remontait le Rhône jusqu'à Givors. Le clergé de Lyon y descendait de son côté, et tous deux s'unissaient pour chanter

(1) En contradiction avec ce qu'avance ici l'auteur, voir les *Traditions populaires* par MM. Désiré Monnier et Vingtrinier. Le chapitre XIV, *Étrennes à l'épousée de mai*, donne quelques détails sur la reine de Mai dans le Jura et le Midi de la France.

A. V.

des hymnes, des litanies et des antiennes en l'honneur des saints martyrs; et peut-être même pour célébrer une messe solennelle.

C'est aussi le même jour qu'on honorait la mémoire de saint Maurice, tribun de la légion thébéenne, et de ses illustres compagnons et martyrs qui furent sacrifiés par Maximilien.

La procession ne se fait plus depuis longtemps, mais les cérémonies religieuses de cette époque de l'année ne sont certainement pas étrangères à la légende merveilleuse des martyrs.

Cette légende devint populaire, et le peuple, lui aussi, célébra la fête à sa manière, à l'imitation des anciennes fêtes de la déesse Maïa.

Une jeune fille choisie parmi les plus belles, dit M. Rey (*Guide des étrangers à Vienne*), était parée de guirlandes et de fleurs; quatre compagnes ou suivantes la portaient sous un berceau de verdure dans les différents quartiers de la ville. Les habitants, souvent pressés par les grâces de son âge, faisaient, à cette innocente troupe, des dons volontaires, ce qui contribuait souvent à faire durer la cérémonie plusieurs jours de suite.

Des troupes se succédaient aussi en entonnant des chansons moitié naïves, moitié burlesques :

« Voici, voici le joli mois de Mai
« Où la rose boutonne, etc. »

On voit encore à Vienne, chaque année, au commencement du mois de mai, dans les quartiers aux extrémités de la ville, de toutes jeunes filles, couronnées de fleurs, assises sous une voûte de verdure, se placer au coin des rues, pendant qu'une de leurs compagnes demande aux passants un sou pour la *maïanche qui a bien bonne grâce*.

Cette coutume, il faut le reconnaître, disparaît de plus en plus et il ne restera bientôt de la *fête des Merveilles* et de la fête des Maïanches que le souvenir naïf et poétique qui s'y rattache.

(*Journal de Vienne*)

BOUTADES.

Le souvenir de son jeune âge est le paradis du vieillard ; il aime à promener ses dernières pensées dans l'Eden de sa première innocence.

Le sage n'en appelle jamais à sa raison, ou à l'opinion d'autrui, des arrêts de sa conscience.

Les nullités sont susceptibles ; il ne faut qu'une étincelle pour enflammer un homme de paille.

On oublie plus vite vingt services rendus qu'un seul refusé.

Même en jouissant d'un bien, l'on regrette souvent le temps où on le désirait.

On croit impossible d'être soupçonné de ce que l'on se sent incapable de faire.

On ne surpasse pas mieux l'auteur qu'on imite, qu'on ne devance le passant qu'on suit.

On oublie plus vite les morts qui emportent toute notre estime que les vivants qui emportent un peu de notre argent.

Faire confectionner son chignon avec les cheveux de son époux est pour une femme le seul moyen d'en être toujours coiffée.

On arrive à l'indulgence des autres par sa sévérité envers soi-même.

On est moins mal à l'aise devant celui qui nous trompa que devant celui qu'on a trompé.

L'amour-propre est la loupe avec laquelle on regarde son mérite.

J. Petit-Senn.

CHRONIQUE LOCALE.

Décidément les esprits se calment et on revient, en général, à de meilleurs sentiments. Voilà au moins quinze jours qu'il ne s'est pas commis le moindre assassinat, pas le plus petit crime, ni à Lyon ni dans les environs, et c'est heureux ; nous allions bien. Chaque jour, les grandes feuilles nous régalaient d'un entre-filet annonçant un mari tué par sa femme, une femme par son mari, un jeune homme coupé en petits morceaux, une fermière égorgée avec des détails que nous nous empressons d'omettre, et, le plus souvent, pas de trace d'assassin ; ni homme ni femme, tous innocents. C'était à faire croire que Lyon était comme la cité de Romulus un refuge de bandits et, comme le Paris de Rocambole, une ville toute machinée. On n'y venait plus qu'armé jusqu'aux dents, on ne s'y promenait plus que costumé à la prussienne C'est ce qui explique le succès prodigieux des deux magasins de revolvers et de poignards qui ornent la rue Impériale et la rue de l'Impératrice. Le commerce des poignards et celui des petits pâtés étaient, cette année, en pleine prospérité ; espérons que bientôt ce dernier sera seul à florir.

La Société protectrice des animaux a eu la magnifique idée de prier MM. les auteurs de faire beaucoup de beaux ouvrages pour convertir les âniers qui donnent des coups de pelle sur la tête des pauvres bourriques et les voituriers, charbonniers, boueurs, même cochers de bonne maison, d'appliquer des coups de sabots dans le ventre de leurs chevaux. Ne pour-

rait-on demander aussi des ouvrages de haute morale à l'usage des assassins qui foisonnent dans notre ville, avec prière à ces Messieurs d'en lire un chapitre avant de commettre leurs forfaits? Nous ne doutons pas d'une amélioration complète dans les mœurs de cette classe de la société.

Paulo minora canamus.

— L'année théâtrale est finie. Notre première scène a fermé ses portes sur le succès inouï de l'*Africaine*. La dernière soirée a été consacrée à une ovation générale. Les couronnes pleuvaient. Seul, notre excellent chef d'orchestre a été privé du bâton d'honneur que M. D'Herblay lui destinait et qui n'est pas arrivé à temps de Paris. Les Célestins ont prolongé leur saison jusqu'au 31 mai, pour rouvrir le 1er juin. C'est le contraire de la caisse de Robert Macaire qui était toujours fermée. La troupe se disperse de fond en comble. MM. Lamy et Seiglet prennent la direction du théâtre de Saint-Etienne et ils emmènent tout ce qu'ils peuvent emmener. Espérons que la bonne veine de M. D'Herblay ne lui fera pas défaut, et qu'en nous donnant de nouveaux artistes, il soutiendra la réputation hors ligne de la *bonbonnière* des Célestins. Les adieux de Mme Lamy auront lieu, le 23 mai, au Grand-Théâtre. On y entendra, dans une représentation à son bénéfice, une Conférence sur le fusil à aiguille, par M. Lamy, professeur de droit canon.

— Le train de plaisir du 9 courant a eu un succès complet. 800 voyageurs sont partis en poussant des cris de joie, et sont revenus, disent les journaux, la bourse vide. Prodigieux effet d'un séjour d'une demi-semaine à Paris! De l'avis de tous, Lyon n'a jamais eu une exposition plus complète, plus variée et qui atteste mieux la puissance de son industrie. Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier ont partagé son triomphe; les rubans, les aciers, les machines, l'orfévrerie, la soie ont montré le génie et le goût de cette famille industrieuse, de cette race active et travailleuse qui couvre les vallons du Lyonnais et du Forez.

— Nos artistes aussi ont été remarqués. L'École lyonnaise a été dignement représentée. Maisiat, Lortet, Appian, Chenu, tant d'autres, ont soutenu l'honneur de notre peinture. Le statuaire Cabuchet a représenté le curé d'Ars en prière ou plutôt en extase. C'est à faire hâter l'acte de canonisation du bienheureux curé.

— L'industrie lyonnaise a perdu ce mois-ci M. Prosper Meynier, à qui on devait plusieurs inventions précieuses pour le tissage de la soie; la magistrature M. Nadaud, une figure antique. La science a vu s'éteindre un Dauphinois célèbre, M. de Champollion-Figeac, doyen des archéologues français.

— Une Commission nommée par les anciens élèves de la Martinière a ouvert une souscription pour ériger un monument à la mémoire de leur vénéré professeur, M. Tabareau.

— Le tome V de l'*Histoire de France* de M. Dareste a paru. Louis XIII, Richelieu, Mazarin, Louis XIV sont décrits avec une impartiale liberté par le savant écrivain et peints sous l'inspiration seule de la vérité, non comme trop souvent les ont représentés les passions de notre époque.

— Est-ce une réhabilitation ? une étude historique ? un roman ? Mme Xavier Drevet trace, de sa plume élégante, dans les pages du *Dauphiné journal*, l'histoire du fameux contrebandier Mandrin.

— La librairie Josserand a mis en vente les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley*, par l'abbé Cattin; l'habile éditeur Scheuring, un gracieux petit volume dû à la plume érudite et connue de M. Dufay: L'*Eglise de Brou et ses tombeaux*. Deux planches, dont une belle eau forte de Hillmacher, ornent cette publication qui paraîtra juste au moment où le Comice agricole va réunir à Bourg tant d'étrangers. Nous faisons d'autant plus volontiers l'éloge de cette œuvre de mérite que l'auteur et l'éditeur sont de nos amis, et..... que nous l'avons imprimée.

A. V.

AIMÉ VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE.

—

LE CERF-VOLANT ET LE BATEAU.

D'un lac de nos cantons abandonnant la plage,
Un bateau déployait sa voile au vent du nord :
Un cerf-volant au-dessus du rivage
S'élevait en fendant les airs avec effort;
« —Le même temps tous les deux nous seconde,
Dit le cerf-volant au bateau,
« Mais quand timidement tu vogueras sur l'onde,
« Je serai dans la nue et te verrai d'en haut.
« —Oui, ton essor est prompt, mais le mien est plus sage.
« Répartit le bateau, le vent me pousse au port;
« Toi, tu dois, pour monter, tenir tête à l'orage;
« Toujours lutter sera ton sort,
« Et quand un calme salutaire
« Nous rendra le ciel pur et beau,
« Hélas! tu tomberas à terre
« Quand je serai toujours sur l'eau. »

Ainsi, des magistrats au pays sachant plaire
S'aident du souffle populaire,
Pour guider en port sûr le vaisseau de l'État,
Tandis que des tribuns ardents et frénétiques
S'élevant au moyen d'orages politiques,
Tombent quand vient le calme et que le vent s'abat.

J. PETIT-SENN.

LES DERNIERS CARLOVINGIENS

Les Carlovingiens comme les Mérovingiens n'eurent aucune idée de ce que nous appelons aujourd'hui l'unité nationale. Les Capétiens eux-mêmes ne l'eurent pas d'abord; mais peu à peu cette idée se fit jour, et elle s'est imposée ensuite au point de ne plus permettre aux souverains la division du pays entre leurs enfants, du moins d'une manière absolue. Si parfois ils donnent une part aux puînés, c'est à la condition de l'hommage à l'aîné, et du retour à la couronne dans certaines circonstances.

Le système du partage héréditaire du royaume fut particulièrement fatal aux derniers Carlovingiens, car on aurait tort de croire, avec les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, que ce partage n'eut pas lieu sous Louis d'Outremer. Ce prince divisa aussi son royaume, déjà si restreint et si souvent occupé par les aïeux de Hugues Capet, (Eudes, Robert et Raoul), qui préparaient les voies à la dynastie capétienne. Cette division eut lieu pour donner une part aux deux enfants de Louis d'Outremer : Lothaire et Charles ; mais l'aîné s'empara de tout après la mort de son père, et voilà ce qui a trompé les historiens.

Nous avons la preuve de ce partage dans deux chartes de Cluny qui font mention du règne de Charles.

La première porte la souscription suivante : « Ego Bernardus, « escripsit et datavit die jovis, in mense octyber, anno primo « regnante Carlo rege. »

C'est un acte de constitution de dot en faveur de la dame Neutelt, par Engelard, son mari. Engelard donne à cette dame

certaines propriétés dans les pays de Mâcon et de Lyon, et comme ce dernier ressortissait au royaume de Bourgogne provençale, et non à la Bourgogne française, le même notaire rédigea un acte semblable avec le nom du roi Conrad, ce qui fixe l'époque de notre charte, que Lambert de Barive, à qui nous en devons la copie, fait remonter au règne de Charles-le-Simple (893-898), ne connaissant pas la particularité dont nous parlons. Cette charte doit être d'octobre 953.

La seconde charte faisant mention du règne de notre jeune Charles porte pour souscription : « Rotardus, levita et mona-« chus, scripsit sexto nonas marcii, die jovis, Cluniaco, publice, « regnante Karolo rege (1). »

Il s'agit ici d'une donation faite entre les mains de l'abbé Aimard, par un certain *Rodingus*, d'une église dédiée à la Vierge, en un lieu appelé « *Vererias*, in villa Salentiaco, in pago Matis-« conensi. » C'est Verrière, commune de Salencé (Saint-Martin-de-Salencé, canton de la Guiche (département de Saône-et-Loire), localité qui a dû jouer autrefois un certain rôle, car elle a donné son nom à de grands bois qui l'environnent.

C'est vainement que, pour pouvoir dater cet acte d'une manière précise, on chercherait dans les ouvrages historiques la mention d'un roi Charles dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les années 942 à 954, lequel embrasse tout le temps du gouvernement de l'abbé Aimard. Il faut donc recourir à une hypothèse pour expliquer la dernière souscription, qui nous reporte positivement au 2 mars 954.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, parlant des deux fils de Louis d'Outremer, s'expriment ainsi dans leur 2e édition (p. 542) : « Charles, né seulement en 953 (2), ne partagea point

(1) J'ai publié cette pièce dans un travail intitulé : *Note sur un roi inconnu de la race carlovingienne*, in-8, 185. (*Mém. des Antiquaires de France*, XXIII).

(2) Il serait né en 945, si l'on s'en rapportait à Frodoard (*Rec. des historiens de France*, t. VIII, p. 198-199) ; mais cet auteur a probablement confondu notre Charles avec un autre enfant de Louis d'Outremer, mort jeune.

avec son frère (Lothaire), contre la coutume de ce temps, tant à cause de son bas âge que parce qu'il ne restait plus alors au roi de France aucune ville en propre que Reims et Laon. »

Ils insistent encore plus sur ce sujet dans leur 3e édition, à l'article de Lothaire : « Charles, son frère, disent-ils (t. I, p. 564), *contre l'usage*, n'eut, comme on l'a dit, aucune part dans le royaume, et dès lors commença à s'établir la loi qui adjuge la couronne à un seul prince du sang royal. »

On voit que les Bénédictins se sont trompés doublement. Si Charles n'eut point de part à l'héritage paternel, et cela contre la coutume *de ce temps*, ce n'est ni parce que ce prince était trop jeune, ni parce que le roi Louis d'Outremer n'avait plus que deux villes en propre (de telles considérations n'arrêtaient pas alors), mais parce que Lothaire, comme nous venons de le voir, dépouilla son jeune frère, aussitôt après la mort de leur père commun, de l'apanage qui lui avait été attribué par celui-ci de son vivant.

En effet, il ressort des termes de la dernière charte que Charles fut reconnu roi pendant quelque temps dans le pays dont dépendait Cluny, où cet acte a été rédigé. Il faut donc en conclure, comme je l'ai fait, que Louis d'Outremer avait, avant sa mort (qui arriva par accident, le 16 septembre 954), conféré à son second fils le titre de roi dans la portion de la Bourgogne qui ressortissait à sa couronne, c'est-à-dire dans le duché de ce nom, que les rois de France étaient parvenus à arracher aux successeurs de Boson. C'était comme un témoignage de gratitude envers ce pays, qui avait été le plus fidèle au pauvre Louis d'Outremer dans ses malheurs. C'est ainsi que nous avons vu de nos jours donner à un jeune prince, par reconnaissance dynastique, le nom de duc de Bordeaux, qui n'a aucune origine féodale.

A l'appui de ma conjecture, je citerai quelques faits dignes de fixer sérieusement l'attention.

1° L'empressement que mit Lothaire à recevoir le serment des seigneurs de Bourgogne, aussitôt après la mort de son père, à l'instigation de Hugues le Blanc, duc de Bourgogne, qui craignait de perdre son influence dans ce pays si on reconnaissait un

roi particulier, et qui fut en effet confirmé dans les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine par Lothaire. (*Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 209.)

2° L'existence de plusieurs chartes de Cluny des premières années du règne effectif de Lothaire, où ce règne ne part que du deuxième ou même du troisième mois de l'année 955, c'est-à-dire de l'époque où le jeune Charles fut évincé de la Bourgogne. J'en citerai, entre autres, deux dont voici les souscriptions : 1re. « Data in mense aprili, terciæ ebdomadis mensis ejusdem, anno « II incipiente ex quo cepit regnare Lotharius rex, filius Ludo- « vici regis. » — 2e. « Data mense aprili, feria V terciæ ebdo- « madis ejusdem..... anno secundo incipiente ex quo regnare « cepit Lotharius, filius Ludovici regis. »

3° Les conférences que Brunon, archevêque de Cologne, oncle de Lothaire et de Charles, eut à Compiègne, en 959, avec la reine Gerberge, sa sœur, pour raccommoder ses neveux, brouillés, dit Frodoard, à l'occasion de certains châteaux dont Lothaire s'était saisi dans la Bourgogne : « pro quibusdam castris quæ « rex Lotharius ex Burgundia recepperat. » (*Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 211.) Si la Bourgogne lui eut appartenu de droit, il n'aurait pas eu besoin de *s'emparer* de ces châteaux.

4° La précaution que Lothaire eut d'associer à la couronne, en 978, Louis, son fils, âgé seulement de dix ans, craignant que Charles, créé duc de Lorraine, en 976, par l'empereur Othon, son cousin, ne formât quelque dessein préjudiciable à sa domination.

J'ajouterai que Lothaire, en dépouillant son jeune frère, put croire qu'il agissait dans les limites de la justice, se considérant comme lésé par l'octroi fait à ce jeune prince du titre de roi de Bourgogne, ou pour mieux dire de *roi en Bourgogne* ; car alors la royauté n'était pas limitée à un territoire précis. L'étendue de la circonscription territoriale d'un royaume dépendait de mille circonstances diverses, au nombre desquelles la force tenait le premier rang. On était *roi* comme on était *comte*, sans désignation de pays.

En effet, Lothaire avait reçu précédemment le titre absolu de

roi sur tous les pays de l'obédience de Louis d'Outremer avant la naissance de son frère Charles, comme le prouve un acte bien connu, donné à *Oyadellis*, en 952, et dont voici la souscription : « Actum apud Oyadellis publice, mense junii, anno incarnationis « DCCCCLII,..... regni autem Lotharii regis anno I. » Ainsi au mois de juin 952 Lothaire était reconnu roi d'après cet acte. Cette date justifie ce que dit l'*Art de vérifier les dates*, d'une grave maladie qu'aurait éprouvée Louis d'Outremer en Auvergne en 951, et qui l'aurait porté à faire alors couronner son fils unique pour éviter des troubles, s'il venait à mourir.

Oyadellis est une localité dont l'identification est aujourd'hui incertaine, mais qu'une foule de chartes de Cluny placent sur les confins des diocèses de Lyon, Autun et Clermont, et plus particulièrement dans ce dernier (1). On s'explique parfaitement la mention du règne de Lothaire en 952 sur un acte rédigé dans le pays même où avait eu lieu la cérémonie d'intronisation. Il ne paraît pas du reste que ce mode de comput ait été employé une autre fois. Sans doute le retour à la santé de Louis d'Outremer mit fin à la régence de son fils Lothaire. Mais les événements portèrent ensuite celui-ci à revendiquer cette cession primitive. Il paraît d'ailleurs qu'il avait reçu lui-même bien longtemps avant le titre de roi en Bourgogne, car nous possédons beaucoup de chartes de Cluny qui donnent quarante ans de règne à ce prince. Or, comme il est mort en 986, ces quarante ans de règne nous reportent à 946. Il faut donc admettre qu'on a reconnu roi de Bourgogne le jeune Lothaire en 945 ou 946 , lorsque le roi Louis d'Outremer, son père, fut fait prisonnier par les Normands, et remis entre les mains de Hugues-le-Grand puis de Thibaut, comte de Blois, ses ennemis. (*Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 199.)

A mon avis, il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer une masse de chartes de Cluny datées de l'an 33 à l'an 40 du règne de Lothaire, c'est-à-dire de huit ans de plus qu'on ne lui en donne ha-

(1) On croit que c'est Huillaux, commune du Donjon, département de l'Allier.

bituellement ailleurs qu'en Bourgogne ; car il convient de remarquer qu'on ne trouve pas ailleurs de ces chartes.

En 946, Lothaire n'avait encore que cinq ans, il est vrai, étant né en 941 ; mais on n'était pas arrêté alors par des considérations d'âge dans les questions dynastiques. Nous venons de voir que le second fils de Louis d'Outremer avait été nommé roi à peine âgé d'un an.

Mais, dira-t-on peut-être, comment expliquer la souscription des actes qui font commencer le règne de Lothaire en 954, 955 et 956, et invoqués par l'*Art de vérifier les dates*. Ces chartes, dont les archives de Cluny me permettent d'augmenter considérablement le nombre et l'autorité, ne m'embarrassent pas. Voici ma réponse. Tant que Lothaire se vit paisible possesseur de la couronne, il data ses actes régulièrement de la prise de possession du trône après la mort de son père ; mais lorsqu'il vit que son jeune frère, qu'il avait dépouillé, avait des partisans, il invoqua son ancien titre pour annuler celui de Charles, et alors, à la façon de Louis XVIII, qui débuta par la vingtième année de son règne pour annuler celui de Napoléon, Lothaire fit remonter le sien à 946. Quand eut lieu cette innovation, c'est ce que je ne saurais dire d'une manière certaine ; mais il me semble qu'on peut la rattacher à l'association de Louis à la couronne de son père en 978. Il paraît, en effet, que Lothaire était alors sérieusement inquiété par Charles, qui vers cette époque tenta de lui enlever Laon.

L'incertitude dans cette affaire rend difficile la fixation de la date des actes du règne de Lothaire rédigés en Bourgogne, lorsqu'ils ne portent pas de millésime, ou quelque autre indication précise capable de nous éclairer sur la rétroactivité dont nous venons de parler. Toutefois il y a un moyen d'éclaircir cette question. D'abord tout ce qui est daté de l'an I à l'an VIII, sauf la charte isolée d'*Oyadellis*, rentre forcément dans l'ordre régulier, c'est-à-dire dans le système qui fait commencer le règne de Lothaire en 954 ou 955, autrement ces actes commenceraient par dater de la neuvième année et non de la première. Or le chiffre VIII nous conduit à l'an 962. Voilà donc un point mis hors de doute.

Par un raisonnement analogue tous les actes datés de l'an XXXIII à XL rentrent forcément dans les années 978 à 986, dernière du règne de Lothaire. Il n'y a pas moyen de placer ces actes en deçà ni au delà. C'est encore un point incontestable. Restent donc les actes datés de l'an IX à l'an XXXII, dont on peut contester la précision. Mais nous avons encore ici un point de repère. Nous avons vu qu'on avait compté régulièrement des années 954 à 962, même en Bourgogne, seul pays où on ait admis plus tard le système rétroactif. Evidemment les notaires ne se sont pas arrêtés à l'an 962 dans l'emploi du calcul primitif, car il ne s'est rien produit à cette date qui ait pu le faire abandonner. Ils ont continué encore pendant quelques années, et plusieurs même pendant tout le règne de Lothaire, à suivre le vieux système. C'est ce que démontre une masse de nos chartes dont les dates sont précisées par d'autres indices chronologiques que les années du règne. Or ces chartes nous conduisent avec l'an XXXII jusqu'en 985. D'autres notaires, il est vrai, ont commencé à se servir du nouveau système dès l'an 978; mais ici la confusion n'est pas possible, par suite d'un hasard heureux, qui fait que Lothaire est mort précisément huit ans après, et que les chiffres adoptés par les novateurs ne peuvent se confondre avec ceux des partisans du vieux système. En effet, les uns partent du chiffre même auquel les autres s'arrêtent. Je m'explique : Si Lothaire eût vécu après l'an 986, les partisans de l'ancien système auraient daté les actes postérieurs des années XXXIII et suivantes, et ces dates se seraient confondues avec celles des novateurs, qui font partir l'an XXXIII de 978. Mais cela heureusement n'a pas eu lieu. Il n'y a donc dans cette occasion pas d'autres difficultés que celles inhérentes au système de comput des années suivi au moyen âge.

Quoi qu'il en soit, au reste, de ce raisonnement sur les dates des chartes en question, il ressort évidemment de ces pièces la preuve que Lothaire avait reçu le titre de roi de Bourgogne avant son jeune frère Charles, et que, l'égoïsme aidant, il put se croire le droit de dépouiller celui-ci d'un titre qu'il considérait comme lui appartenant à lui-même depuis longtemps, en

vertu d'une concession primitive de son père. La spoliation, d'ailleurs, ne consista guère, de la part de Lothaire, ainsi qu'on peut l'induire des termes de la chronique de Frodoard, déjà cités, que dans la saisie de quelques châteaux, qui avaient été donnés au jeune prince comme apanage, et dont il n'était pas alors en état de regretter la perte, car il n'avait que deux ans, suivant l'*Art de vérifier les dates*. Aussi sont-ce les personnes chargées naturellement de ses intérêts, sa mère, son oncle, etc., qui interviennent seules alors dans l'affaire. Plus tard, cependant, il paraît que Lothaire craignit une revendication sérieuse de la part de son frère, et c'est pour cela qu'il fit reconnaître son fils comme roi en 978. La cérémonie du couronnement se fit à Compiègne, le 8 juin 979. Charles avait alors vingt-cinq ans, et avait montré quelque velléité de réunir son ancien apanage de Bourgogne à celui que son cousin l'empereur Othon II venait de lui constituer en Lorraine.

Qu'était devenu le jeune prince depuis son éviction du royaume de Bourgogne en 955 jusqu'en 978 ? Nous l'ignorons. Il paraît qu'il fut conduit par sa mère auprès de son oncle Othon Ier, alors roi de Germanie, de Lombardie, etc., et plus tard empereur, à la cour duquel il fut élevé. Ce dernier étant mort en 973, son fils Othon II lui succéda. C'est ce prince qui donna à Charles, comme nous venons de le voir, le duché de basse Lorraine et une partie de la haute, dont celui-ci lui fit par contre l'hommage.

Lothaire tenta encore de dépouiller son frère de cet apanage en 978 (*Art de vérifier les dates*, 2e édit. p. 542) ; mais il paraît que c'est Charles qui avait pris l'offensive, si l'on s'en rapporte à une lettre pleine d'injures (1), que lui écrivit quelques années après son parent Thierry, évêque de Metz, et dont voici un pas-

(1) Charles lui répondit dans le même style. Et ce qu'il y a d'étrange dans cette affaire, c'est que les deux lettres ont été écrites par le même individu, l'Auvergnat Gerbert, qui devint pape plus tard sous le nom de Sylvestre II. (Voyez *Recueil des Historiens de France*, t. IX, p. 280 et 287.)

sage : « Léger et inconstant dans vos démarches, l'aveugle ambition vous a fait pencher tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre. Ennemi de votre propre sang, vous avez vomi toute la haine dont votre cœur est infecté contre le prince votre neveu (Louis). Et doit-on s'en étonner après vous avoir vu marcher à la tête d'une troupe de voleurs et de scélérats que nul crime n'effrayaient pour enlever par fraude au noble roi des Français, votre frère, sa ville de Laon (sa ville, dis-je, et non la vôtre, ce qu'elle ne sera jamais), et le dépouiller même de son royaume. »)*Recueil des Historiens de France*, t. IX, p. 280.)

Lotaire mourut le 2 mars 986. Son fils, Louis V, lui succéda. Ce prince, qu'on a surnommé le Fainéant, étant mort à son tour bientôt après (le 21 mai 987), sans enfants, Charles revendiqua la couronne de France ; mais il avait été devancé par Hugues Capet, à qui Lothaire avait lui-même recommandé son fils, en mourant, et qui, étant sur les lieux, se fit proclamer roi par les seigneurs de son parti, puis sacrer à Reims, le 3 juillet 987, par l'archevêque Adalbéron. « Peut-être Charles eût-il empêché cette élection, dit l'*Art de vérifier les dates* (4e édit. in-8, t. XIV, p. 76), s'il eût été plus diligent à faire valoir ses droits ; mais elle était faite, et même à son insu, lorsqu'il délibérait encore sur le parti qu'il avait à prendre. L'ayant apprise, il prit aussitôt les armes pour déposséder son rival. Ses premiers efforts furent heureux. S'étant rendu maître de Laon, il y fit prisonniers la reine Emme (veuve de Lothaire), sa belle-sœur et sa mortelle ennemie, et l'évêque de la ville Adalbéron, surnommé Ascelin, entièrement dévoué à cette princesse. En vain l'impératrice Théofanie, mère de l'empereur (Othon III, fils d'Othon II), lui écrivit-elle pour demander la délivrance de la reine, en vain les évêques de France s'intéressèrent-ils et pour cette princesse et pour leur confrère : il fut sourd à toutes les sollicitations, et brava même l'excommunication que plusieurs de ces prélats fulminèrent contre lui, tant pour ce fait que pour les pillages que ses troupes exerçaient sur les terres de différentes églises. »

Il en voulait surtout à Adalbéron, archevêque de Reims, à qui il avait rendu service, et qui néanmoins s'était empressé de sacrer

Hugues Capet. Ce prélat, se sentant coupable, crut devoir se justifier des reproches que lui adressa Charles à ce sujet. « Qu'étais-je, lui écrit-il, pour oser seul entreprendre de donner un monarque aux Français ? C'est ici une affaire publique et non particulière. Vous me regardez comme l'ennemi de la maison royale. Je prends le Rédempteur à témoin que je n'ai aucune haine contre elle... Vous me demandez mon amitié. Plût à Dieu que l'honnêteté me permît de m'employer utilement pour votre service ! car, quoique vous ayez ravagé le sanctuaire du Seigneur, quoique vous ayez arrêté la reine contre le serment que vous lui aviez fait, que vous ayez mis en prison l'évêque de Laon, et que vous comptiez pour rien l'anathème dont les prélats vous ont frappé..... je ne puis oublier l'obligation que je vous ai de m'avoir garanti des hostilités dont j'étais menacé. » (*Recueil des historiens de France*, t. X, p. 394.)

Le sacre de Hugues Capet n'eut aucune influence sur les populations méridionales, qui restèrent longtemps dévouées aux derniers Carlovingiens. Nous possédons un acte rédigé au Puy, le 11 août 987, et dans lequel on mentionne seulement la mort du roi Louis V, sans parler de Hugues Capet. Cet acte est ainsi daté : « *V^a feria, IIII° idus Augusti, anno quo Ludovicus rex in adolescensia vitam finivit.* »

Charles avait établi son gouvernement dans la ville de Laon dès 988 ; c'est là qu'il résidait habituellement. Hugues Capet était alors occupé à réduire le comte de Poitiers et d'autres seigneurs du Midi qui refusaient de le reconnaître. Ayant échoué dans son entreprise, il marcha contre Charles, et vint l'assiéger dans sa capitale. Celui-ci, qui s'y était renfermé, défendit la place pendant six semaines avec la valeur d'un héros (1). Réduit à l'extrémité, il fit une sortie si heureuse que Hugues put à peine s'échapper, après avoir vu passer au fil de l'épée une grande partie de son armée et les tentes brûlées dans plusieurs de ses quartiers.

Ainsi repoussé, Hugues chercha à acquérir de nouveaux par-

(1) Ce sont les termes mêmes de l'*Art de vérifier les dates*, 4e édit., in-8.

tisans. Il crut s'en être fait un dans la personne d'Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, en lui conférant l'archevêché de Reims, vacant par la mort d'Adalbéron, arrivée le 5 janvier 988; mais ce prélat, loin de lui être fidèle, livra la ville à Charles, son oncle. (*Art de vérifier les dates*, 4e édit., in-8, t. XIV, p. 77.)

D'un autre côté, Guillaume II, duc d'Aquitaine, tenait toujours pour Charles, n'ayant pas voulu reconnaître Hugues. Il était soutenu en cela par l'opinion publique dans son pays, où Charles était encore qualifié de roi en 990, témoin l'acte d'élection de Gausbert comme évêque de Cahors, qui est daté du 5 janvier de cette année, *régnant le roi Charles*. (Vaissète, *Hist. de Languedoc*, 1re édition, t. II, p. 128.)

Mais en 991, trahi par Adalbéron, évêque de Laon, qu'il avait relâché, et qui ouvrit une des portes de cette ville à Hugues, il fut pris dans son palais, la nuit du Jeudi au Vendredi-Saint (2-3 avril), ainsi que toute sa famille, alors qu'ils n'étaient occupés que de la dévotion du jour. On les conduisit aussitôt à Senlis et de là à Orléans, où ils furent enfermés dans la Tour Neuve, espèce de prison d'Etat. (Lottin, *Hist. d'Orléans*, t. I, p. 75.)

Arnoul, achevêque de Reims, déposé dans le concile de cette ville (ou pour mieux dire de Saint-Basle, à trois lieues de Reims), sur l'*ordre* de Hugues Capet, le 17 juin 991, fut aussi enfermé dans la même prison, où se trouvèrent ainsi réunis tous les rejetons de la race carlovingienne.

Cette catastrophe ne fit pas perdre à Charles toutes les sympathies qu'il avait su gagner à sa cause. Le rédacteur d'une de nos chartes de Cluny laisse encore percer son opinion politique en sa faveur, dans la souscription, où il ajoute à la mention officielle du règne de Hugues Capet un mot de pitié pour le prince déchu : « *Datum et ratum per manum Roberti sacerdotis, die* « *sabbati, in mense januario, anno quinto Hugone rege feliciter* « *regnante in Francia, Karolo trusus in carcere.* » Cet acte est du mois de janvier 992. C'est cette année même que mourut Charles, on ignore quel jour.

Même après sa mort, il conservait encore des partisans. Don Vaissète (*Hist. de Languedoc*, 1re édit., t. II, p. 121), cite une

vieille chronique, tirée de l'église de Carcassonne, dont l'auteur semble regarder Hugues Capet comme usurpateur : « Louis V étant mort, dit-il, Hugues Capet, qui auparavant avait été duc, s'empara du gouvernement et régna en France pendant dix ans. Après sa mort, Robert, son fils, régna et fit mettre en prison Charles et son fils, qui étaient de la race de nos rois. » (Voyez le texte latin de cette pièce dans le tome I, pr., p. 20.)

Pour comprendre la dernière phrase, il faut se rappeler que Hugues Capet avait fait sacrer roi à Orléans (qui était le centre de sa domination), le 1er janvier 988, son fils Robert, alors âgé de seize ans, pour parer autant que possible aux éventualités de la guerre qu'il faisait à Charles. Une chose digne de remarque, c'est que plusieurs chartes rédigées du temps de ce prince ne font partir son règne que de l'emprisonnement de Charles (991), comme si on eût reconnu les droits de ce dernier jusque-là.

« Le royaume appartenait de droit à Charles, dit l'*Art de vérifier les dates*, mais comme ce prince s'était rendu odieux aux Français par sa conduite, et spécialement par son traité avec Othon II, roi de Germanie (l'empereur), les seigneurs, le regardant comme un transfuge et un déserteur de l'Etat, l'exclurent de la succession, et déférèrent la couronne à Hugues Capet, duc de France et le prince le plus puissant du royaume. Le sceptre avait déjà été deux fois dans la maison du comte de Paris. Eudes et Robert, l'un et l'autre fils de Robert-le-Fort, comte d'Anjou, l'avaient porté sans pouvoir alors le transmettre à leurs descendants. Hugues Capet, chef de la troisième race de nos rois, fit entrer pour la troisième fois la couronne dans cette illustre famille, qui la possède depuis près de huit cents ans, et qui semble, dans les desseins de Dieu, destinée non-seulement à remplir le trône de France *jusque dans les siècles les plus reculés*, mais encore à donner des monarques aux autres nations de l'Europe. »

Qu'avaient donc à reprocher à Charles (si tant est qu'ils lui reprochassent quelque chose), les *bons Français* qui l'avaient laissé dépouiller par son frère Lothaire? Ils ne pouvaient lui reprocher, il me semble, que d'être trop faible pour pouvoir lutter contre le comte de Paris, dont trois aïeux avaient déjà envahi le trône des

Carlovingiens, Eudes, Robert et Raoul, sans pouvoir le transmettre à leurs descendants. Hugues Capet fut plus heureux, voilà tout. Son plus grand mérite fut d'être le plus fort, n'en déplaise aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui, à la veille de la Révolution, croyaient sa race destinée à remplir le trône de France jusque dans les siècles *les plus reculés*. O vanité des jugements humains !

Disons toutefois, à la décharge des Bénédictins, qu'ils n'étaient pas toujours aussi injustes à l'égard de Charles. Ainsi, parlant plus loin de son élévation au duché de Lorraine, « on sait, disent-ils, les malheurs de ce prince. Il mourut dans sa prison d'Orléans, l'an 992. » (*Art de vérifier les dates*, 2e édit., p. 630.)

En effet, comment Charles aurait-il été coupable en acceptant de son cousin un titre que tout autre *bon Français* de son temps eût accepté comme lui de grand cœur? Ne transportons pas les hommes du dixième siècle dans le nôtre pour les juger. Laissons-les au milieu de leurs contemporains.

Charles avait épousé, suivant l'*Art de vérifier les dates* : 1° Bonne, fille de Ricuin, duc de Mosellane, dont il eut Otton, qui lui succéda dans le duché de Lorraine, et mourut en 1005, sans laisser de postérité, et deux filles : Gerberge, l'aînée, qui épousa Lambert, comte de Louvain, et Ermangarde, la seconde, qui épousa Albert, comte de Namur ; 2° Agnès, fille d'Herbart II, comte de Troyes, dont il eut Louis et Charles, qu'on croit nés dans sa prison, et qui sont appelés jumeaux dans la chronique de Guillaume Godel (*Rec. des Historiens de France*, t. X, p. 259). Ces deux derniers enfants, après la mort de leur père, furent recueillis par Guillaume III, comte de Poitiers, qui prit soin de leur éducation, et les fit reconnaître pour rois de France dans les parties de l'Aquitaine qui dépendaient de lui, comme on le voit par la date d'une charte du cartulaire d'Uzerche en Limosin, qui les nomme concurremment avec Robert, fils de Hugues Capet, « *Anno incarnatione Domini* MVIII (Dom Mabillon lisait MVIIII), *regnante Roberto, et Ludovico et Carloino.* » (Blondel, *Geneal. franc. plenior. assert.*, p. 37.) On ignore, ou du moins on ne sait point avec assurance ce qu'ils devinrent depuis cette époque.

Ainsi finit la race des Carlovingiens. Un des descendants de Hugues Capet subit, au seizième siècle, le même sort que Charles de France au dixième : c'est Charles de Bourbon, proclamé par les ligueurs sous le nom de Charles X. Comme le fils de Louis d'Outremer, il mourut dans la prison où l'avait fait jeter son compétiteur (Henri IV).

Et à ce sujet, je ferai remarquer qu'il y a eu non pas seulement dix, mais bien treize rois du nom de Charles en France, non compris Carloman. En voici la liste :

1° Charles le Grand ou Charlemagne ; — 2° Charles le Chauve ; — 3° Charles le Gros ; — 4° Charles le Simple ; — 5° Charles de France (frère de Lothaire) ; — 6° Charles le Bel ; — 7° Charles V ; — 8° Charles VI ; — 9° Charles VII ; — 10° Charles VIII ; — 11° Charles IX ; — 12° Charles de Bourbon (X de la Ligue) ; — 13° Charles X, expulsé en 1830.

Aug. Bernard.

DESCRIPTION

D'UN

MÉDAILLIER LYONNAIS

CHAMBRE DE COMMERCE

(SUITE)

Dans le tome XXXe de la *Revue du Lyonnais*, page 432, nous avons publié quelques jetons de la Chambre de commerce de Lyon, en prévenant toutefois le lecteur qu'il en existait probablement d'autres dont nous ignorions l'existence et que nous ne pouvions par conséquent mentionner. Ayant obtenu depuis lors l'autorisation de faire quelques recherches dans les archives de cette Chambre, nous y avons puisé, pour la série de ces jetons, des documents qui exigeraient *ab ovo* le remaniement complet de notre premier article, d'autant plus que nous avons été assez heureux pour découvrir plusieurs jetons inédits à intercaler parmi ceux que nous avons signalés.

Ne voulant cependant pas nous répéter, nous nous contenterons de présenter ici, en guise de supplément, tout ce que nous avons pu recueillir de nouveau à ce sujet, ainsi que nous l'avons déjà fait du reste pour notre notice sur les prud'hommes.

Afin de mettre plus d'ordre dans ce que nous avons à dire, nous pensons qu'on peut diviser nos notes sur les jetons de la Chambre de commerce en trois paragraphes : 1° les jetons de l'ancienne Chambre jusqu'à sa suppression en 1791 ; 2° la médaille d'or de ladite Chambre qui embrasse le même laps de temps, et 3° enfin les jetons de la nouvelle Chambre qui ne datent que de ce siècle. — Nous allons suivre cette classification.

§ 1. Les Chambres de commerce, dit Brossette, dans

son Histoire de Lyon, furent instituées « pour recevoir les mémoires des autres villes contenant les propositions des négociants sur l'avancement du commerce, ou leurs plaintes sur ce qui peut y être contraire », et parmi les directeurs de notre Chambre, il place le Prévôt des marchands, un échevin négociant et un ex-consul marchand. Le secrétaire de la ville fut aussi selon lui le secrétaire de la Chambre particulière de commerce, dont les assemblées se tinrent à l'Hôtel-de-Ville. Quelques difficultés s'étaient d'abord élevées pour l'établissement d'une Chambre de commerce à Lyon, mais on parvint à les surmonter (1).

Le consulat, autorisé à former cette Chambre, avait reçu à ce sujet un mémoire qui lui fut remis par les députés des quatre corps de marchands de la ville (drapiers, merciers, toiliers et épiciers), et des statuts organiques furent rédigés spécialement pour la Chambre de commerce de Lyon et soumis à l'approbation du roi (2).

Cette Chambre était à peine instituée, et son délégué, M. Jean Anisson seigneur d'Hauteroche, installé à Paris, que le 22 août 1702, les directeurs, pour se conformer à l'article 19 de l'édit de leur établissement qui porte qu'une somme de 13,000 francs sera employée au paiement des appointements et à payer le prix de deux jetons d'argent du poids de dix deniers, lesquels seront donnés à chacun des directeurs à la fin de chaque assemblée de la Chambre particulière de commerce, ces directeurs, disons-nous, écrivaient à leur député : « Nous vous prions aussi de nous envoyer quelque dessin de Messieurs de l'Académie des inscriptions pour la devise des jetons que

(1) Inventaire-sommaire des archives communales, série AA, 128.
(2) Inventaire-sommaire des archives communales, série BB, 261.

nous devons faire frapper; nous souhaiterions qu'il eût quelque rapport à notre institution et à notre établissement et que le revers fût aux armes de la ville. »

On voit, par une lettre du 12 septembre, que M. Anisson, pour se conformer à ce désir, s'adressa à M. l'abbé Bignon, conseiller d'Etat et président de la Société des inscriptions et médailles, à Paris, et le 26 décembre suivant, il annonce à la Chambre que son jeton a été enfin résolu dans l'Académie; qu'on s'est arrêté à mettre d'un côté les armes de la Ville et celles de la Chambre, avec ces mots : *La Chambre du Commerce de Lyon*, et, pour revers, un Mercure tenant à la main droite un caducée, et de l'autre, une bourse, avec ces mots pour légende : *Consilio commercia firmat*. Il conseille de prendre des armes particulières pour la Chambre et de laisser à MM. les Prévôts des Marchands et échevins seuls celles de la Ville, car tel est le sentiment de l'Académie qui propose pour armes un lion rampant de même métal que celui de la Ville avec entourage de fleurs de lis tout autour de l'écu. — Quant au poids des jetons, il croit qu'il ne faut pas les faire plus forts que ceux de Messieurs du consulat.

La réponse à cette lettre, le 22 janvier 1703, fut que la Chambre adhérait à ce qui venait de lui être proposé, en ajoutant toutefois qu'il serait à propos de retrancher la bourse du Mercure; mais deux jours après, on ajoutait à la fin de la correspondance . « Pour ce qui concerne nos jetons, nous soumettons respectueusement nos sentiments à ceux de Messieurs de l'Académie royale, prenez donc la peine de les ordonner avec la devise qu'on trouve à propos sans en retrancher la bourse. »

Le 22 février, M. Anisson mande le nombre de jetons qu'il faudra frapper et quels sont les émaux des armoiries de Messieurs de la ville, c'est-à-dire de quelles couleurs sont le lion, les fleurs de lis et les fonds de l'écu. — On lui répond à ce égard, le 3 mars : « Nous n'aurons besoin, quant à présent, que de quinze bourses de cent jetons chacune que vous aurez la bonté de faire faire, et vous ne les enverrez que sur un nouvel ordre. A l'égard des métaux des armoiries de la ville, nous ne croyons pas qu'on les distinguât dans les carrés, cependant nous vous dirons que l'écu porte de gueules au lion d'argent, au chef cousu de France ; ces armoiries se mettent ordinairement dans un beau cartouche, sans autre cimier, et quand on veut le jeton plus parfait, l'on y ajoute, par forme de support, le Rhône et la Saône. C'est là le modèle des derniers que Messieurs du Consulat ont fait faire. »

Le 18 mai, puis le 10 juin, la Chambre demande si les jetons qu'elle a ordonnés seront bientôt terminés. M. Anisson prévient, huit jours après, qu'on est en train de les monnayer, et qu'il comptait les apporter lui-même, mais il désire savoir si dans les quinze bourses qu'on lui a demandées est comprise celle que M. Le Fèvre affirme lui avoir été promise par la Chambre.

Le 26 du même mois et le 25 août suivant, nouvelles réclamations au sujet de ces jetons. Nous espérions en même temps, ajoute cette dernière lettre, de vous offrir une bourse en vous assurant nous-mêmes de votre reconnaissance, mais dans l'incertitude du terme de notre voyage, nous vous prions, Monsieur, de garder une bourse de jetons pour vous, comme une marque bien lé-

gère de notre attention sur tous les bons offices que vous nous rendez, et d'en donner une autre à M. Lefebvre de la part de notre compagnie, qui a tous les sujets du monde d'être contente de ses complaisances et de ses bontés. — Vous nous enverrez, s'il vous plaît, le reste des jetons en treize bourses que vous trouverez au palais toutes faites; nous en aurons assez pour cette fois.... »

La Chambre accusa enfin réception le 15 septembre de ces treize bourses de jetons en demandant le compte de cette dépense, et une lettre du 1er octobre a dû contenir le détail des frais pour les jetons, les bourses et la gravure que M. Gaultier a payés au sieur Delaunay, directeur du Balancier.

D'après les explications qui précèdent et quoique nous n'ayons pu jusqu'à présent nous procurer ce premier jeton, on voit qu'il doit représenter le Mercure tel qu'il avait été proposé par l'Académie, c'est-à-dire tenant de la main droite un caducée et de l'autre une bourse avec la légende : *Consilio commercia firmat*, sans millésime.

MANQUE

1703

CONSILIO COMMERCIA FIRMAT.

Quant à l'avers de ce jeton, aux armes de la Chambre, nous ne craignons pas d'en donner le dessin, parce que

nous aurons la certitude que ce coin ou carré resta le même jusqu'en 1749. Nous rectifierons seulement à son égard un grave *lapsus calami* qui s'est glissé dans notre premier article en décrivant ces armoiries : nous avons mis le lion dans *un champ d'azur*, tandis qu'il faut lire : *un champ de gueules*.

Les treize bourses de jetons à distribuer ne durèrent pas longtemps, car nous trouvons, le 7 février 1704, que la Chambre prie M. Anisson de lui envoyer des jetons le plus tôt qu'il lui sera possible, parce qu'elle est en arrière sur cet article auprès de MM. les directeurs qui l'ont quittée. Au 14 avril suivant, nous lisons encore à ce sujet : « Nous vous prions aussi de songer à bonne heure à nous faire frapper des jetons, car nous n'en avons plus, et nous sommes déterminés à suivre à cet égard l'édit de notre établissement en les distribuant à chacune de nos assemblées ; mais il nous paraît que la devise de l'année dernière n'est guère agréable. Ne trouveriez-vous point à propos de la faire changer et d'y ajouter le millésime ? Nous sommes bien aises d'avoir votre avis avant que de nous déterminer. »

M. Anisson répond le 25 du même mois : « Pour les nouveaux jetons que vous demandez, si vous consentiez au Mercure tenant une bourse d'un côté et un caducée de l'autre, c'est le plus beau sujet de jeton que vous puissiez avoir....; pour le millésime, comme il en faut tous les ans, si vous voulez l'y mettre il faudra faire un quarré nouveau toutes les années, hors que vous ne vous contentiez d'une ancienne date. »

Cette question n'était pas encore vidée le 24 mai, d'après ce qui suit : « Nous attendons votre réponse pour

nous déterminer sur le sujet de notre jeton. La bourse que vous proposez de faire tenir au Mercure nous fait toujours quelque petite peine. Ceux qui connaissent le mérite de ces sortes de choses en pourroient juger comme vous, Monsieur, mais les personnes qui ne sont pas dans ce goût-là, trouveroient dans cette devise quelque occasion de railler ou de tenir de mauvais propos qu'il est toujours important d'éviter. Il nous faudra, s'il vous plaît, 1500 jetons au moins. »

Ce à quoi M. Anisson répondait, le 28 mai : « Pour la devise de vos nouveaux jetons, puisque vous ne voulez point le Mercure, il faudra chercher quelque autre chose, mais ne laissez pas de votre costé d'en demander à M. de Colonia et à quelques autres gens de lettres de votre ville. »

On chercha en effet assez longtemps, car ce n'est que le 22 avril 1705 que M. Anisson annonce que ce jeton est enfin gravé, et que ce sont Messieurs de l'Académie qui en ont choisi le sujet. Le 10 juillet seulement, il était achevé et « il ne s'agit plus, dit la lettre de cette date, que de faire convenir M. Gaultier et M. de Launay, directeur du Balancier, pour le payement. Le premier ne voulant le faire qu'en billets de monnoye, l'autre à prendre de l'argent en espèces, parce qu'il ne paye, dit-il, sa matière que de cette façon. J'ay déjà obligé M. Gaultier de donner moitié argent et moitié billets, je tâcheray de résoudre M. de Launay qui l'a refusé à mon commis. »

Plus loin nous lisons (27 juillet) : « Je feray porter demain à la diligence vos jetons en deux cassettes de cuir qui contiennent l'une les jetons, l'autre les bourses. »

Ce jeton pour 1704 porte la devise : *Dum circuit ornat*;

c'est le premier qui figure dans notre précédent article ; nous l'avons trouvé dans le cabinet des R. P. Jésuites à Lyon. La Chambre en accusa réception le 19 août et le trouva beau et très-bien frappé. « Mais il faut, s'il vous plaît, ajoute-t-elle, travailler à faire graver le quarré de 1705. Vous nous aviez proposé pour le sujet de la devise une nacre de perles qui nous paraissait très-convenante ; si l'on n'en trouve pas une meilleure, vous aurez la bonté d'y faire travailler incessamment et de nous en apporter douze bourses au voyage que vous méditez pour Lyon. »

Le 2 septembre 1705, M. Anisson répond : « J'ai envoyé à M. Perrichon fils des sujets de jetons parmi lesquels vous pourrez en choisir un de votre goust, et j'ay marqué la raison pour laquelle la plus saine partie de l'Académie avoit rejeté le sujet de la nacre de perles, j'attendray donc vos ordres là-dessus que je vous prie de me donner incessamment, parce que je compte partir pour votre ville le 25 de ce mois.

1705

EXERCET SUB SOLE LABOR.

Une ruche placée sur un banc est exposée aux rayons du soleil ; un essaim d'abeilles se précipite vers l'ouverture de cette ruche ; légende circulaire : *Exercet sub*

sole labor (son travail s'exécute sous le soleil). Exergue: *Collegium* X *virorum lugdunensium commerciis regundis* 1705 (Collége des dix directeurs de Lyon préposés aux intérêts du commerce).

C'est la première fois que paraît le millésime qu'il avait été question de mettre sur le jeton de 1704.

Le coin de ce revers existe à la Monnaie de Paris où nous nous en sommes procuré une frappe.

Une délibération du 6 février 1709 porte : « Mandement de la somme de mille six cent soixante treize livres huit sous pour M. Delaunay, pour la valeur des jetons d'argent qu'il a faits et fournis à ladite Chambre pendant l'année 1705 à la forme du règlement. » — Ce mandement fut probablement fait à l'avance pour être envoyé à Paris, car ce jeton éprouva aussi du retard dans sa confection, puisque le 23 mars 1706 nous lisons : « Nous vous prions de nous marquer s'il y a quelque difficulté dans la fabrication de nos jetons de l'année dernière ; il est fâcheux que nous soyons tous les ans en arrière sur cet article, surtout quand on a le loisir d'y faire travailler à bonne heure. »

On ne reçut douze cents jetons que le 9 avril, et on les trouva en fort bon état. « Si, dit M. Anisson le 29 du même mois, le dessin et le sujet des jetons que vous avez reçus sont de votre goût et qu'il n'en faille point graver de nouveaux pour l'année prochaine, vos ordres seront exécutés en quinze jours dès que vous me chargerez d'en faire monnoyer pour votre distribution. »

Quant au jeton de 1706 que nous avons déjà reproduit sous le n° 2, voici ce que nous avons recueilli à son sujet, en date du 16 octobre. « Comme nous approchons

insensiblement à la fin de l'année et qu'il faut pourvoir... aux jetons d'argent qu'il conviendra de donner à Messieurs les directeurs qui sortiront de la Chambre, nous vous prions de faire frapper..... quinze bourses de cent jetons chacune pour distribuer cette année, le tout du poids ordinaire. Nous croyons qu'il n'y a rien à changer pour les jetons d'argent au costé des armes de la Chambre, mais pour la devise du revers la compagnie a choisi une de celles que vous lui avez envoyées ci-devant : Le globe de la Terre au centre du monde avec ces mots d'Ovide : *Ponderibus librata suis.* »

Le 29 novembre, M. Anisson fait savoir que le graveur qui fait le carré du nouveau jeton demande si l'on veut mettre la date de 1706 ou de 1707.

On remarquera que le mot *collegium* qui se trouve dans l'exergue du jeton de 1705 a été supprimé sur celui de 1706.

C'est du cabinet des R. P. Jésuites à Lyon que nous avions eu ce jeton dont le coin se trouve exister encore à la Monnaie de Paris.

Avant de présenter le jeton suivant, nous devons faire remarquer une chose assez curieuse que nous révèle la lettre de M. Anisson du 29 janvier 1707. C'est que ce député, sous l'influence sans doute de Messieurs de l'Académie de Paris qui tenaient essentiellement à la représentation de Mercure *avec une bourse* toutes les fois qu'il était question de personnifier le commerce, revient encore sur ce sujet malgré la répugnance bien prononcée que, dès le principe de son institution, la Chambre avait manifestée pour ce type. Nous lisons en effet : « Je ne puis m'empêcher pourtant d'ajouter ici deux mots sur

vos jetons, tant sur le poids dont vous ne m'avez rien dit, que sur la bourse du Mercure que vous voulez supprimer, laquelle est proprement le symbole du Commerce, et c'est ainsi qu'elle a été employée dans la médaille que le roi a fait faire par l'Académie sur l'établissement du *Conseil de Commerce*, comme vous le pourrez voir dans le grand livre des médailles du Roy à la 283e médaille, dans laquelle vous trouverez deux figures, l'une de la Justice et l'autre de Mercure qui tient son caducée de la main droite et la bourse de la main gauche avec cette devise : *Seæ viri commerciis regundis*. Si la bourse de Mercure vous répugne il vaut mieux en supprimer la figure que de la mettre sans bourse, et demander un autre sujet.... »

La Chambre, tenace dans ses idées, ne tint aucun compte de ces observations, comme le prouve le jeton qui suit.

1707

VIS OCCULTA REGIT :

Au milieu des flots se balance la poupe d'un navire sur laquelle est placée une boussole avec cette devise : *Vis occulta regit* (une puisance invisible le dirige). Même exergue que sur le jeton de 1806, sauf le millésime.

C'est de la Monnaie de Paris que nous avons eu ce revers.

Les lettres originales de M. Anisson que possèdent les archives communales de notre ville (série AA. 57 et 58) s'arrêtent à 1708 ; les documents nous manquent pour l'historique des jetons suivants ; nous n'en continuerons pas moins à glaner, dans la correspondance et les délibérations de la Chambre de commerce, tout ce qui a rapport à notre sujet.

Après le jeton de 1707, celui de 1708 devrait occuper ici sa place, mais nous n'avons pu le découvrir et nous n'en connaissons même pas la devise. Nous avons eu cependant l'espoir de le posséder, par la raison que la Monnaie de Paris, sur la demande qui lui en a été faite, avait mis ce millésime dans la nomenclature de ceux dont elle a les coins, mais il paraît qu'on s'était trompé, puisque ce jeton manquait parmi ceux qu'elle a envoyés; il doit néanmoins exister.

1709

SERIT QUÆ COLLIGAT ALTER.

Un homme est occupé à planter une rangée d'arbres au bord d'un champ. A sa gauche sont une pelle et un râteau ; dans le lointain, à droite, des montagnse bor-

nent l'horizon. Légende : *Serit quæ colligat alter* (un autre profitera de cette plantation). L'exergue est le même que sur le jeton de 1707, à l'exception du millésime 1709 qui cette fois a été mis en chiffres romains, M.DCCVIIII, tandis que ci-devant nous l'avons vu en chiffres arabes. Cette modification était en effet rationnelle puisqu'on employait la langue latine.

Ce jeton pèse 8 grammes 32 centigrammes; il a la tranche cannelée, et fait partie de la collection Lambert au musée archéologique de notre ville. Le coin du revers est à la Monnaie de Paris.

Une délibération du 20 décembre 1709 porte : « Comme il ne seroit pas juste de faire la même dépense pour les jetons d'argent..... dans un temps où les assemblées sont plus rares, il a été résolu que pour ménager la dépense, la distribution des jetons ne se fera que tous les deux ans. »

Cet extrait de délibération éclaircit un point essentiel pour la série de nos jetons, puisqu'il nous permet d'en conclure qu'on n'en frappa point pour les années 1710, 1712 et 1714. Cette résolution de n'en distribuer que tous les deux ans n'eut du reste qu'une durée fort restreinte, attendu que nous possédons sans interruption ceux de 1715, 1716, 1717 et 1718.

D'après ce qui précède, c'est le jeton de 1711 qui devrait suivre ici, mais nous ne l'avons découvert nulle part. Brossette, qui publia cette année son *Éloge historique de la ville de Lyon*, dit, en parlant de la Chambre de commerce : « A la fin de chaque assemblée on donne deux jetons d'argent à chacun des directeurs. »

1713

DUM CIRCUIT ORNAT.

Le revers du jeton de 1713 n'est qu'une copie de celui que nous avons classé à l'année 1704. Le motif d'économie dont la Chambre avait fait l'aveu, existant probablement encore, elle aura utilisé cet ancien coin après y avoir fait ajouter en exergue le millésime qui primitivement n'existait pas sur ce carré. — Ce revers ne nous a été envoyé par la Monnaie de Paris que comme cliché en étain, dans le doute où elle était qu'il appartînt à la Chambre de commerce de Lyon, mais nous croyons que toute incertitude doit cesser à cet égard, puisque nous verrons plus loin employer le même mode pour deux jetons de date différente. Aussi n'avons-nous pas hésité à le placer ici.

1715

FELICIS PIGNORA CURÆ.

Du milieu de quelques légers nuages se détache une

corne d'abondance qui déverse sur la terre les richesses qu'elle contient. Légende : *Felicis pignora curæ* (gages d'une heureuse gestion). L'exergue comme sur le jeton de 1709, sauf le changement du millésime : M.DCCXV.

Nous avons eu ce revers de la Monnaie de Paris qui en possède le coin, ainsi que ceux de 1716 et 1717 qui doivent suivre et que nous avons figurés sous les numéros 3 et 4 dans notre premier article, les ayant eus du cabinet des R. P. Jésuites.

MÊMES ARMOIRIES

1718

CLARUM SIGNAT ITER.

Un gracieux village est situé sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle coule une rivière qui se bifurque et dont un bras offre un écueil à éviter, car un phare élevé sur la pointe d'une des rives projette au loin une vive lumière et révèle son but et son utilité par cette légende : *Clarum signat iter* (il indique une route sûre). Une flèche symbolique suit le courant et prend en effet la direction désignée. — L'exergue est toujours le même ; nous y remarquons pourtant, en plus, les lettres I. B. qui sont sans doute la signature du graveur.

C'est encore de la Monnaie de Paris que nous tenons ce revers, le dernier en date de ceux qu'elle possède de

la Chambre de commerce de Lyon ; on peut donc s'y procurer les neuf années 1705, 1706, 1707, 1709, 1713, 1715, 1716, 1717 et 1718. — Nous ferons cependant une observation essentielle pour les amateurs, c'est que quand nous l'avons vu et comme le prouvent les différentes pièces de l'époque qui ont été entre nos mains, un seul avers doit exister jusqu'à présent pour ces jetons, ce sont les armoiries spéciales que la Chambre avait choisies, et cet avers n'est point à la Monnaie, de sorte que comme M. Aug. Dériard, notre infatigable et persévérant collectionneur, a commandé en bronze, sur notre indication, huit jetons sur chaque coin, on les a frappés avec des armes de Lyon, style Louis XV, qui existent sur le jeton de 1745 pour la fabrique des étoffes de soie or et argent et qui sont de Duvivier (1). Du reste en voici le dessin pour ceux entre les mains desquels ces pièces pourraient tomber (2) :

Une autre remarque que nous devons faire relativement à notre revers de 1718, c'est que nous l'avons vu

(1) *Revue du Lyonnais*, tom. XXX, pag. 324.

(2) Nous avons cédé quelques-uns de ces jetons à divers amateurs, et le musée archéologique de notre ville s'est empressé dernièrement de les acquérir pour les joindre, dans ses nouvelles vitrines, aux deux seuls jetons en argent qu'elle possédait de la Chambre de commerce.

reproduit sur un jeton qui portait sur l'autre face les armoiries des de Neufville de Villeroy. Ce double emploi de coin n'est pas rare, surtout parmi nos jetons consulaires, où l'on trouve d'un côté les armoiries ou les devises du consulat et de l'autre les armes de divers dignitaires de la ville, mais c'est la première fois que nous rencontrons ce fait pour les jetons de la Chambre de commerce. Est-ce, envers cette illustre famille, une gracieuseté de la part de la Chambre qui aurait fait don, suivant l'ancien usage, d'une bourse de ses jetons en y faisant mettre, par galanterie, sur une face les armes de celui à qui on l'offrait? La chose n'aurait rien d'impossible et nous ne pouvons que l'indiquer vaguement, car le lecteur sait que depuis 1709 les renseignements nous manquent pour notre sujet. Nous sommes arrivé même à un moment bien autrement obscur, puisque nous sommes obligé de passer sur une trentaine d'années avant de retrouver la trace d'un nouveau jeton que nous avons reproduit sous le n° 5 avec la devise : *Muneribus pretiosa suis.* Nous avions eu cette pièce dans la collection des PP. Jésuites à Lyon, et quoiqu'elle ne porte point de millésime, la signature D. V. (Duvivier) nous indique qu'elle se rapproche du jeton suivant qui est du même graveur.

1749

MUNERIBUS PRETIOSA SUIS.

Jusqu'à cette année on a vu que la Chambre de commerce avait fait maintenir sur l'avers de ses jetons les armoiries particulières qu'elle s'était choisies dès sa création, et qui étaient différentes de celles du consulat tout en les rappelant. Pour la première fois, et nous ne savons pour quel motif, nous trouvons cet usage enfreint. Un nouvel avers nous présente le lion d'argent dans un champ de gueules avec le chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, le tout dans un cartouche style Louis XV, placé entre le Rhône et la Saône mélangeant leurs eaux. L'inscription ordinaire : *la Chambre du commerce de Lyon,* a disparu ; on ne voit dans les eaux du Rhône que les deux lettres D. V., qui nous indiquent que cet avers est de Duvivier, et la date de 1749 qui se lit entre le Rhône et la Saône en caractères assez fins. — Un ancien jeton de l'Académie des sciences porte la même face.

Quant au revers, qui est le même que celui du jeton précédent, nous avons déjà fait remarquer ce double emploi ou répétition de devise pour les années 1704 et 1713, et nous ne saurions déterminer exactement la troisième figure allégorique qui est dans le fond, du moins d'après les diverses opinions que nous avons entendu émettre à son sujet. Nous l'abandonnons donc à la sagacité des connaisseurs.

Cette pièce en argent, à tranche cannelée, pèse 9 gr. 95 centigrammes et fait partie de la collection Lambert, au musée archéologique de notre ville. C'est le dernier jeton de cette période de la Chambre de commerce que nous puissions, pour le moment, présenter au lecteur.

Cela fait sept nouveaux jetons, inédits, qui doivent

être ajoutés aux cinq publiés l'année dernière, plus l'indication de quelques lacunes qu'on pourra combler avec le temps Malgré cette trouvaille inespérée, nous n'hésitons pas à dire que le jeton de 1749 ne doit pas être le dernier, ce qui du reste est confirmé par l'article 3 d'une délibération du 14 mars 1750, où il est dit :

« Mondit sieur le trésorier (1) se charge pareillement et à l'avenir de faire frapper les jetons d'argent du poids ordonné et en quantité suffisante pour être distribués à MM. les Directeurs, et en demeurera dépositaire afin de savoir les temps où il deviendrait nécessaire de les renouveler en cas d'insuffisance de ceux frappés, sauf à luy de remettre la quantité desdits jetons qu'il jugera nécessaires au sieur Legras, commis au secrétariat de la ville, tenant la plume à ladite Chambre sous M. Perrichon, secrétaire du commerce, pour être fournis à la distribution de chaque séance, desquels ledit sieur Legras sera tenu de rendre compte à mondit sieur le trésorier toutes fois et quantes.... », etc.

Les Chambres de commerce furent frappées de proscription par une loi du 16 octobre 1791, mais on les créa à nouveau sous le consulat, comme nous le dirons dans le paragraphe III.

Le manque de pièces pendant un laps de temps si considérable peut s'expliquer, selon nous, en ce sens que les jetons de la Chambre n'étant frappés qu'en argent, puis distribués à un nombre restreint de membres dont les familles se sont en partie éteintes, sont devenus la propriété de gens qui n'ont considéré que la valeur

(1) M. Torrent, ex-consul, alors trésorier de la Chambre.

du métal et les ont vendus à l'orfévre, qui les a fait disparaître pour toujours dans le creuset. A l'appui de cette probabilité nous pourrions citer des personnes qui, ayant rempli plusieurs charges honorifiques rétribuées par des jetons de présence, les ont échangés contre de l'argenterie de table. Par conséquent, si quelques-uns échappent par hasard à la fonte, c'est qu'il en a été gardé, par ostentation, juste ce qu'il en faut pour marquer les points d'une partie d'écarté, ou bien parce qu'un amateur, en passant, les aura aperçus dans une vitrine où ils auront été placés en attendant le jour de la fonte, et se sera décidé à faire l'acquisition d'une de ces pièces moyennant un prix un peu plus élevé que le poids légal. La série de nos jetons consulaires est bien à peu près dans le même cas, mais elle a l'avantage qu'on a souvent frappé en bronze les mêmes jetons qu'en argent, de sorte qu'il est plus facile d'en retrouver ; ce qui fait aussi que cette collection, quoique très-incomplète, n'offre pas de lacunes aussi grandes que celles de la Chambre de commerce.

Espérons qu'avec le temps ces lacunes disparaîtront, et qu'on parviendra à faire connaître tout ce qui peut exister encore de cette intéressante série.

§ II.

MÉDAILLE D'OR.

AUGUSTA COMMERCIORUM TUTELA.

Aux termes de l'article 19 de l'arrêt du Conseil d'Etat du mois de juillet 1702, outre les jetons d'argent qui

devaient être donnés à chacun des Directeurs à la fin de chaque assemblée de la Chambre particulière de commerce de Lyon, il devait en outre leur être distribué en sortant de charge, à la fin des deux années de leur exercice, ainsi qu'au député au Conseil de commerce lorsqu'il cessait d'en faire la fonction, une médaille d'or du poids de cinq louis d'or, comme une marque de la satisfaction qu'on avait eue de leurs services.

M. Jean Anisson fut le premier député de la ville de Lyon au Conseil du commerce, et en cette qualité il devait résider à Paris, où les directeurs ses confrères lui adressaient fréquemment des missives relatives aux affaires commerciales et à leurs délibérations particulières. Les lettres originales de M. Anisson existent encore, en partie du moins (1), ainsi que celles de la Chambre à leur député (2). Nous allons extraire de cette correspondance tout ce qui concerne cette médaille qui doit exister encore quelque part, sinon en or, du moins en argent, quoique nous n'ayons pu nous la procurer jusqu'à ce jour; mais pour compléter nos documents sur ce qui a rapport aux pièces que la Chambre de commerce a fait frapper, nous ne pouvions nous dispenser de consacrer un paragraphe à cette médaille d'or, avant de revenir sur les jetons de la nouvelle Chambre.

Dès le 2 août 1702, M. Anisson demande s'il ne serait pas bon qu'il parlât à M. l'abbé Bignon, président de l'Académie des inscriptions et médailles, du dessin de la médaille d'or destinée à ceux qui sortiront de leur compagnie.

(1) Inventaire-sommaire des Archives communales, série AA., 57 et 58.

(2) Bibliothèque de la Chambre de commerce, au palais de la Bourse.

Le 12 septembre, MM. les Directeurs écrivent qu'ils attendent le projet de devise; et le 26 décembre, la réponse est que la médaille « a été arrestée, mais qu'on est encore en différend pour la légende. »

Le 4 mai 1703, M. Anisson mande : « Je ne vous dirai que deux mots sur votre médaille. On mettra d'un costé la teste du roy avec la légende ordinaire : *Ludovicus magnus;* au revers la Ville de Lyon représentée par une femme couronnée de tours qui reçoit des mains du roy un caducée, symbole du commerce, ayant à ses pieds une corne d'abondance et des ballots de marchandises avec un écusson aux armes de cette ville avec la légende : *Augusta commerciorum tutela.* » — Et le 28 du même mois, le député annonce l'envoi, par le prochain ordinaire, du dessin de cette médaille.

Le 10 juin suivant, MM. les directeurs répondent : « Nous sommes très-satisfaits de la médaille qui a été arrêtée pour notre Chambre; elle est très-naturelle et aussi simple qu'il le faut pour être excellente ; tout ce qui nous embarrasse, c'est que nous avons peine à croire que le graveur puisse exécuter tout le dessin de cette médaille qui nous paraît extrêmement chargée; vous pourrez en ce cas supprimer la corne d'abondance et les ballots de marchandises, parce que le commerce est suffisamment désigné par la légende et que nous craignons que les figures qui doivent entrer dans cette médaille ne soient trop petites à cause de la quantité qu'il y en a, mais nous n'avons qu'à nous laisser conduire et tout ira bien ; nous vous prions seulement de les faire frapper incessamment et de nous les envoyer avec les jetons. »

Ces observations furent soumises à Messieurs de l'A-

cadémie (lettre du 18 juin 1703), par M. Anisson, qui fut prié, le 26 juin, de faire frapper vingt médailles du poids qui est réglé par l'arrêt de l'établissement de la Chambre.

Le 25 août et le 20 octobre, MM. les directeurs réclamèrent l'envoi de cette médaille, mais leur député écrivait le 3 décembre : « Votre médaille ne sauroit estre faite pour la fin de l'année comme vous l'avez désiré ; le graveur (Delaunay) qui y travaille ayant été détourné pour faire une médaille pour le roy, pour la prise de Landau et la bataille de Spire. Je viens d'apprendre, ajoute-t-il, par M. Ménager, député de Rouen, mon ami, que leur Chambre de commerce alloit faire faire une médaille à l'imitation de la vôtre, et qu'il désiroit en faire présent à chacun de MM. nos commissaires ; voyez, s'il vous plaît, s'il ne seroit pas de la bienséance que vous en fissiez autant ; j'ai pourtant dit là-dessus à M. Ménager qu'il y falloit penser à deux fois, parce que de pareils présents font croire que nos communautés sont aisées, ce qui d'un côté n'est pas vray et de l'autre me paroît une dangereuse conséquence ; ainsi je vous prie, Messieurs, délibérer là-dessus avec votre prudence ordinaire.

Ce à quoi la Chambre répondait, le 18 décembre :

« La proposition que vous a faite M. Ménager d'offrir à chacun de MM. les commissaires du Conseil une médaille, nous embarrasse fort, et il faut que la ville de Rouen soit bien plus riche que la nôtre, car cette dépense seroit considérable s'il falloit la faire annuellement. Nous ne voyons d'ailleurs aucune nécessité, pas même de bienséance, à s'y engager, et si vous pouvez l'insinuer à

M. Ménager, nous croyons que nos affaires n'en iront pas plus mal ; cependant, comme il faut toujours que la ville de Lyon se distingue, nous vous prions de ne pas nous laisser prévenir en honnêteté, supposé que Messieurs de Rouen soient absolument déterminés à cette politesse, et pour cela de faire incessamment graver et frapper cette médaille et d'être le premier à la présenter de notre part à MM. les commissaires, mais nous croirions toujours le premier parti meilleur ; nous nous en rapportons, Monsieur, à votre prudence, etc.. »

M. Anisson s'acquitta parfaitement de la mission dont on le chargeait, puisqu'il disait le 26 décembre : « J'ai persuadé à M. Ménager de porter sa communauté à retrancher le présent de médailles qu'il vouloit faire à MM. nos commissaires, et il m'a promis d'y porter la Chambre de Rouen, le présent n'étant destiné que pour une seule fois, la même médaille devant servir pour toujours. »

MM. les directeurs, dans une délibération du 5 mars 1704, proposent de faire offrir par M. Anisson la première des médailles à M. l'abbé Bignon, conseiller d'Etat et président de l'Académie des inscriptions à Paris, pour la composition du sujet de la médaille d'or ordonnée pour leur Chambre de commerce. Ils écrivent à ce sujet, le 17 courant, à leur député : « Nous connaissons si parfaitement le mérite de M. l'abbé Bignon et nous sentons si bien les obligations que nous lui avons, que nous sommes honteux de lui offrir une bagatelle ; cependant, si vous pouvez l'engager à accepter une de nos médailles, nous vous en serons très-redevables et la reconnaissance que nous lui devons augmentera. Nous n'aurions pas osé prendre cette liberté si nous ne savions,

Monsieur, qu'il ne vous refuse rien et qu'il a pour vous toute la considération que vous méritez. Quand ces médailles seront frappées, vous nous ferez plaisir de nous les envoyer. »

Il paraît que cette lettre ne fut pas expédiée de suite ou qu'elle éprouva un retard quelconque, car le 28 mars, M. Anisson ignorait la décision prise ci-dessus; le passage suivant le prouve : « Je ne say si je vous ay mandé qu'ayant sceu que M. l'abbé Bignon avoit vu vostre médaille au Balancier du roy, j'avois cru ne pouvoir me dispenser de lui en offrir une de votre part quoyque j'attendois là-dessus votre appréciation. »

Ce n'est donc que les premiers jours d'avril 1704 que cette médaille fut enfin envoyée à Lyon, et le 14 du même mois, MM. les directeurs écrivent à M. Anisson : « Nous avons appris avec plaisir la bonne grâce avec laquelle M. l'abbé Bignon a bien voulu recevoir une de nos médailles. C'est à vous, Monsieur, à qui nous en sommes redevables. Nous en avons adressé une pour vous à M. Perrichon, que nous vous prions d'agréer, non pas pour nous conformer au 19e article de l'édit de notre établissement, mais pour ne laisser passer aucune occasion de vous donner des marques de notre reconnaissance et de vous marquer la satisfaction que nous avons de vos services. Au reste, l'on ne peut rien ajouter à la beauté de ces médailles ; nous en avons présenté une à Monseigneur l'Intendant qui en a jugé tout comme nous ; mais comme il seroit difficile de faire souvent des présents de cette magnificence et qu'il se présente quelquefois des occasions où l'on est bien aise de marquer de la reconnaissance, nous avons pensé qu'il étoit à

propos de faire frapper en argent deux douzaines de ces médailles pour les distribuer à propos, et nous vous prions même d'en donner une à M. de la Vigne, et de nous envoyer incessamment le surplus avec le compte de toute cette dépense que nous avons prié M. Gauthier de vous rembourser.

Le 25 avril, M. Anisson adresse sa lettre de remercîment : « Je vous rends, dit-il, un million de grâces, Messieurs, de la médaille d'or dont vous m'avez fait présent et que j'ai reçue par M. Perrichon ; je suis honteux de recevoir tant de marques de vos bontés, etc... »

Ce n'est que le 16 octobre 1706 que nous retrouvons trace de notre médaille dans une lettre de la Chambre de commerce à M. Anisson : « Comme nous approchons insensiblement, y est-il dit, de la fin de l'année, et qu'il faut pourvoir aux médailles d'or.... qu'il conviendra de donner à MM. les directeurs qui sortiront de la Chambre, nous vous prions de faire frapper quatorze médailles d'or qui serviront pour deux années.... Nous croyons qu'il n'y a rien à changer à la médaille d'or.... » Ce à quoi M. Anisson répond, le 20 courant : « Avant que d'ordonner vos médailles... il faut savoir si vous les ferez payer en espèces et si vous ferez donner pour cela des ordres à M. Gauthier. Le prix de l'or, y compris la façon de M. Delaunay, est de 30 liv. l'once et de 39 liv. le marc d'argent, ce qui fera environ 3800 livres... »

Le 30 du même mois, on lui réclame de nouveau ces médailles, et le 14 décembre on lui rappelle encore que la fin de l'année approche et qu'on le prie d'envoyer incessamment l'état de frais et de faire expédier les médailles pour l'année 1706. »

Le 29 janvier 1707, nous trouvons comme dernière citation que nous puissions faire de M. Anisson : « Pour la médaille, vous me permettrez de vous dire qu'il n'y a rien à changer; elle a été trouvée très-heureuse et très-belle dans toutes ses parties et cela d'un consentement universel. »

En 1709, dans la délibération du 20 décembre que nous avons citée à propos des jetons, il est écrit qu'on ne donnera des médailles d'or que quand les sieurs directeurs sortiront de charge, et que M. le secrétaire sera chargé de la correspondance ordinaire de M. Anisson, député au Conseil du commerce. Brossette, dans son *Eloge de la ville de Lyon*, publié en 1711, ajoute à ce sujet : « A la fin des deux années de leur exercice, on leur donne aussi une médaille d'or d'un poids considérable. »

M. Jean Anisson resta député de la Chambre à Paris jusqu'en 1724 ; néanmoins il n'est plus question de la médaille dans les lettres que lui adressent MM. les directeurs. Nous avons parcouru celles qu'on envoya à M. Palerne (1), son successeur, et quoique ces missives ne s'arrêtent qu'en 1740, il n'en est fait nulle mention. Cependant il est certain qu'on ne cessa point, ou seulement pendant peu de temps, la distribution de cette médaille d'or, à laquelle chaque membre de la Chambre, y ayant droit, paraissait tenir particulièrement. Nous en avons une dernière preuve dans une délibération du samedi 14 mars 1750, citée déjà pour les jetons, où

(1) M. Palerne, député de la Chambre de 1724 à 1740, et trésorier général de la maison de Monseigneur le duc d'Orléans.

M. Flachat, échevin, président de la Chambre en l'absence de M. le prévôt des marchands, expose que MM. les directeurs sortis de charge l'année dernière et ceux qui avaient servi les années précédentes le temps ordinaire ou par continuation, représentent qu'aux termes de l'article 18 de l'arrêt du Conseil d'Etat du mois de juillet 1701, il devait leur être donné une médaille d'or du poids de cinq louis d'or « comme une marque de la satisfaction qu'on avoit eue de leurs services; » que la privation où ils étaient de cette preuve honorable de leur zèle, accordée à ceux auxquels ils avaient succédé, alarmait leur délicatesse et que c'était l'unique motif de la demande qu'ils faisaient de cette médaille qui ne leur avait pas été délivrée à l'expiration de leur exercice. — « Sur quoi lesdits sieurs directeurs s'étant fait représenter ledit arrêt du Conseil du mois de juillet 1702 et celui du 31 aoust 1728 qui augmente jusqu'à la somme de vingt mille francs les fonds assignés pour subvenir aux frais nécessaires à ladite Chambre de commerce et qui contiennent toutes les dispositions nécessaires à l'ordre et au service de ladite Chambre, ont reconnu que le moyen le plus expédient de satisfaire à la demande qui étoit faite, dont ils sentoient toute la justice et le fondement, étoit de se conformer littéralement aux dispositions desdits articles, et que le défaut d'exécution de l'article 19 dudit arrêt du mois de juillet 1702 pouvoit peut-être provenir de l'insuffisance des fonds affectés à la Chambre et avoir pour cause des dépenses imprévues qu'elle a été obligée de faire et qui ont empêché la distribution ordinaire des médailles d'or, sur quoy voulant donner une satisfaction légitime auxdits sieurs anciens

directeurs.... ont arrêté ce qui suit... 1° que M. Torrent, ex-consul, actuellement trésorier de la Chambre, est prié et invité de vérifier les dépenses cy devant acquittées et toutes les sommes payées, à commencer du temps auquel l'on a cessé de distribuer les médailles d'or qu'on avoit coutume de délivrer à MM. les directeurs sortant de charge et qui leur sont dues, d'en faire ensuite son rapport à la Chambre, laquelle examinera si les dépenses annuelles complètent ladite somme de vingt mille francs accordée chaque année à ladite Chambre..... »

Nous regrettons de ne pas posséder cette médaille et de n'avoir pu la reproduire : peut-être la publication de ces notes aidera-t-elle à la faire retrouver et à la faire publier ; — tel a été notre but.

§ III.

Nous avons dit que l'ancienne Chambre de commerce de Lyon, comme tant d'autres établissements de ce genre, avait été supprimée à la Révolution ; on comprit néanmoins bien vite qu'il était impossible de se passer longtemps d'une institution aussi éminemment utile, et l'on ne tarda pas à la remplacer d'abord par un *Bureau consultatif du commerce*, puis par un *Conseil de commerce* créé par arrêté du ministre de l'intérieur Chaptal, en date du 14 prairial an IX (3 juin 1801). Le nombre des membres de ce Conseil fut fixé à trente-trois le 29 nivôse an X (19 janvier 1802), et le Conseil divisé en trois sections :

Section de commerce ; — Section de manufactures et arts ; — Section d'agriculture.

L'installation de ce Conseil de commerce eut lieu au palais de la Préfecture, dans la salle dite d'Henri IV, le 11 pluviôse an X (31 janvier 1802). — (*Alm. histor.* de l'an XI.)

Les séances se tenaient dans la maison du palais Saint-Pierre.

Cet état de choses n'eut qu'une courte durée, puisque le 3 nivôse an XI (24 décembre 1802), un arrêté des consuls reconstitua à Lyon une Chambre de commerce qui fut installée le 23 ventôse an XII (14 mars 1803), à onze heures du matin, dans une des salles de la Préfecture. (*Bulletin de Lyon*, page 162, n° 50.)

Elle fut chargée de présenter ses vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce; — de faire connaître les causes qui en arrêtent les progrès; — d'indiquer les ressources qu'on peut se procurer; — de surveiller l'exécution des lois et arrêtés concernant la contrebande.

Les membres de notre Chambre, au nombre de quinze, devaient avoir fait le commerce en personne au moins pendant dix ans. Ils nomment annuellement leur président choisi par eux. M. le Préfet du département du Rhône en est en outre membre-né et le président d'honneur; il préside effectivement les séances où il assiste en personne.

Cette assemblée voulut aussi, comme sa sœur aînée, avoir des jetons de présence, qui se distinguent de ceux de l'ancienne Chambre en ce que jusqu'à ce jour on leur a donné à tous la forme octogone.

Le premier que nous avons reproduit sous le n° 6, a pour devise : *Virtute duce, comite Fortuna*, paroles tirées

d'une lettre de Cicéron à L. Munatius Plancus (X *ad fam.*, 3) et qu'on grava sur le frontispice de la Loge pour les changes, en 1749. Nous prévenons seulement le lecteur que dans la reproduction de ce jeton le graveur a oublié de *perler* le cercle qui entoure les mots *Chambre de commerce*. — Quant à la légende du revers : *Svis le Lyon*, etc., nous la lisons encore sur un jeton du Tribunal de commerce de 1847.

La dépense de ce jeton au 28 décembre 1809 avait été évaluée à 3,000 francs en supposant un jeton par séance à tous les membres présents, et en portant à six cents par an le nombre de ces jetons estimés cinq francs pièce.

Le 28 février 1811, M. Régny, secrétaire de la Chambre de commerce, donna avis qu'il avait été confectionné par erreur à Paris deux cents jetons de la Chambre au lieu de deux cents qui avaient été commandés par la Société des Amis du Commerce et des Arts. Il proposa à la Chambre d'en faire l'achat, ce qui fut adopté.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit du jeton représenté sous le n° 7, si ce n'est que les comptes-rendus de la Chambre de commerce nous révèlent que de 1822 à 1825, le nombre des jetons de présence ou d'assistance à distribuer se montait ordinairement à cent par trimestre, soit quatre cents par an, lesquels coûtaient quatre francs cinquante-cinq centimes la pièce, et avec les frais d'emballage et de port formaient une dépense annuelle de 1,500 francs.

Quant au n° 8, il ne doit dater que de 1827, car il paraît être celui qui est désigné dans la délibération suivante :

Le 13 décembre 1827, M. Clément, caissier-adjoint de la Monnaie royale des médailles, annonce par une lettre du 10 du courant que quoiqu'il n'eût commandé, suivant le désir de la Chambre, qu'un nouveau carré de revers pour le coin de ses jetons d'assistance, le graveur, vu le mauvais état de l'autre carré, a pris sur lui de le refaire aussi, et demande pour le tout le prix de trois cents francs; que peut-être la Chambre pourrait réduire cette demande à 280 francs en raison de ce que le second carré, quoique nécessaire, a été confectionné sans son ordre, mais qu'il regarderait cette réduction comme rigoureuse attendu la bonne et satisfaisante exécution du travail. — La Chambre, d'après les explications contenues dans la lettre dont elle vient d'entendre la lecture, arrête qu'elle gardera les deux carrés en question au prix de trois cents francs.

Par une dépêche du 25 mars 1829, S. E. le ministre du commerce transmet à la Chambre une facture de 1,500 francs, « dus à la Monnoie royale des médailles et payable le 6 octobre prochain, pour le prix de 341 jetons. »

Nous n'avons plus à rappeler que le jeton n° 9, qui date du règne de Louis-Philippe et dont on se sert encore aujourd'hui.

L'ordonnance royale du 21 avril 1831, relative à l'organisation du Conseil général du commerce, confère à la Chambre de commerce de Lyon la nomination directe de deux membres dudit Conseil, et conformément à une seconde ordonnance du 25 décembre 1832, l'un de ces deux membres est désigné par M. le ministre du commerce et des travaux publics, pour siéger au Conseil général des manufactures. (*Annuaire de Lyon.*)

Le renouvellement intégral des membres de toutes les Chambres de commerce a été opéré en vertu de l'arrêté de la Commission du pouvoir exécutif du 19 juin 1848, par le vote de tous les patentés. M. Ed. Réveil, maire de Lyon, procède, comme délégué de M. le préfet, à l'installation de la nouvelle Chambre. — Après avoir rappelé tous les titres de l'ancienne Chambre à la reconnaissance publique et signalé ceux qui recommandent la Chambre nouvelle à la confiance dont le suffrage des électeurs a été, pour elle, un témoignage anticipé, M. le maire a invité l'assemblée à procéder à la formation de son bureau. — M. Brosset aîné a été réélu président à l'unanimité des voix moins une; M. Hippolyte James a obtenu la même majorité pour les fonctions de secrétaire. (*Annuaire de Lyon.*)

Par l'effet des élections opérées le 29 janvier 1853, en exécution d'un décret présidentiel du 30 août 1852, la Chambre de commerce de Lyon s'est trouvée intégralement renouvelée.

VACHERON.

REVUE DU LYONNAIS

PLAN DE JÉRUSALEM
à l'époque du Martyre de St. ETIENNE

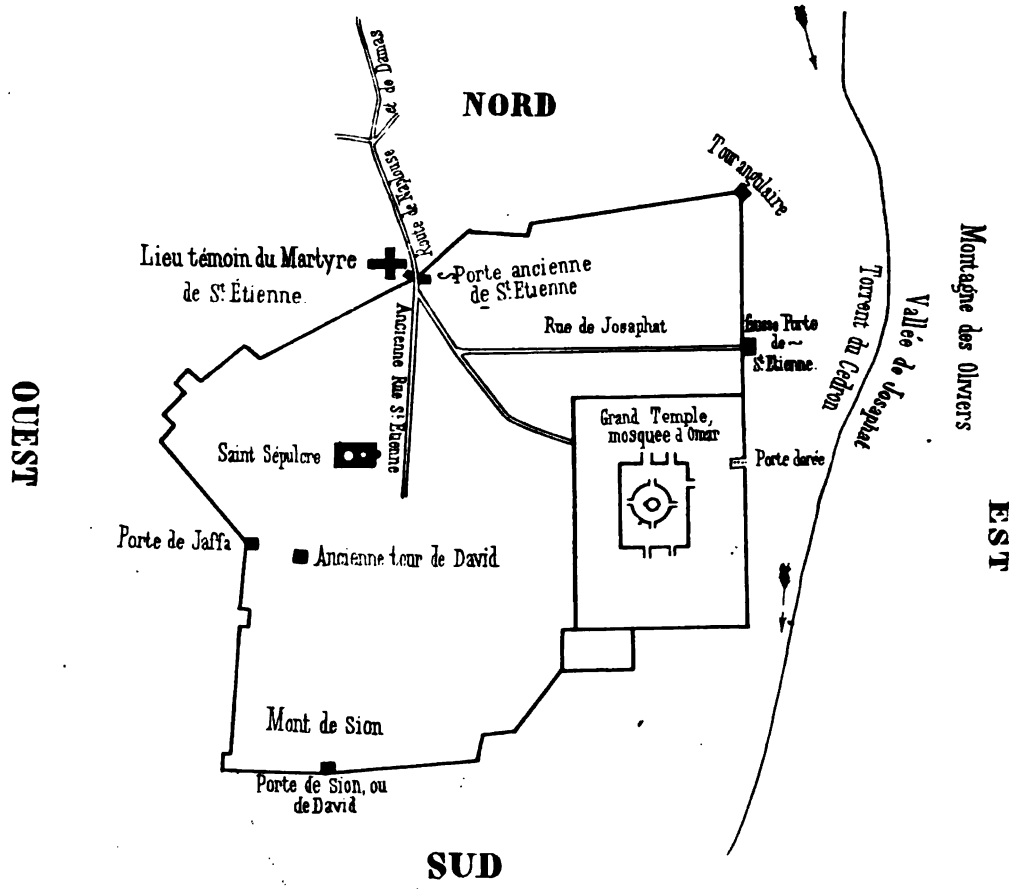

ERREUR DE L'OPINION

QUI PLACE A L'ORIENT DE JÉRUSALEM LES LIEUX TÉMOINS DU MARTYRE DE SAINT ÉTIENNE.

L'antique usage des pèlerinages aux lieux consacrés par les mystères de la Rédemption a pris de nos jours un développement dont l'importance tend à s'accroître d'année en année. Cette circonstance nous a paru donner un grand intérêt d'actualité à l'examen d'une question que nous avons déjà sommairement traitée dans une note de notre *Histoire de la première Croisade* (1). Cette question est celle de la véritable situation des lieux témoins du martyre de saint Etienne, que les documents les plus anciens et les plus vénérables placent au nord de la ville et sur la route de Naplouse et de Damas, pendant que toutes nos cartes modernes et l'opinion à peu près universelle s'obstinent à les placer en plein orient, au-delà de la porte conduisant à la vallée de Josaphat et à la montagne des Oliviers, porte située entre la vieille église de Sainte-Anne et l'angle nord-est du grand parvis de la mosquée d'Omar. Ma conviction était grande lors de la publication de mon livre en 1859; mais mon désir de rectifier l'opinion publique ne fit que s'accroître, lorsque je vis la persistance que continuaient à mettre les pieux pèlerins de nos jours à aller chaque année se prosterner, pour

(1) *Histoire de la première croisade*, par J.-F.-A. Peyré. Paris, Aug. Durand, libraire, rue des Grès, deux volumes in-8.

honorer la mémoire de notre saint martyr, sur un point fort distant des lieux où s'était accompli ce premier témoignage de soumission à la foi nouvelle. Bientôt d'itératives recherches à la Bibliothèque impériale, particulièrement dans le département des manuscrits anciens, dont le conservateur eut la plus entière obligeance de m'ouvrir les trésors, mirent à ma disposition les documents les plus authentiques et je dois dire les moins consultés. L'étude à laquelle je me livrai ne fit que fortifier mes premières convictions; et de ce second travail fondu avec le précédent résulta celui que je présente aujourd'hui, heureux s'il m'est donné d'apprendre qu'une critique éclairée est enfin venue faire justice d'une erreur obstinée et plusieurs fois séculaire. Que, si l'on me demande à quelle cause il convient d'attribuer ce singulier revirement de l'opinion qui, à une époque restée inconnue du Moyen-Age, a pu conduire les pèlerins chrétiens à se porter à l'orient de Jérusalem pour témoigner de leur vénération pour la mémoire du premier martyr, pendant que jusque-là dans le cours des siècles précédents, et dans un temps plus voisin de la fondation du christianisme, ils allaient se prosterner sur un point fort éloigné, vers le nord, pour accomplir le même devoir de dévotion, je répondrai que je l'ignore. Peut-être la clé de cette singulière difficulté se trouve-t-elle dans les susceptibilités ombrageuses des maîtres musulmans de la cité sainte, qui pouvaient, à certaines époques, se croire intéressés à interdire aux chrétiens les communications par la porte du nord, comme déjà cela était arrivé ailleurs, ainsi que nous le verrons plus loin.

Dans ce cas, obligés de se transporter sur un autre point à l'orient de la ville, il n'est pas difficile d'admettre qu'à la suite des temps, les traditions anciennes se sont obscurcies, et que le côté où l'on allait chaque année se prosterner sur le point que l'on croyait être le lieu du martyre de saint

Etienne, ait fini par faire tout-à-fait oublier aux pèlerins venus d'Occident, le souvenir des lieux où s'était accompli, pendant tant de siècles, ce pieux acte de dévotion.

Quoi qu'il en soit, nous allons essayer de fournir nos preuves.

Si de nos jours il est incontestable que la porte de l'Est, qui s'ouvre sur la vallée de Josaphat et conduit les pèlerins sur le lieu réputé pour être le théâtre du premier martyre, a reçu le nom de *Porte Saint-Etienne*, ou de la Vierge Marie, il est une vérité non moins avérée, c'est qu'au temps de la première croisade, pendant toute la durée du royaume latin de Jérusalem et plus tard encore, il existait au nord de la cité sainte, comme de nos jours, une autre porte qu'on nommait indifféremment porte septentrionale ou *porte de Saint-Etienne, voisine d'une église du même nom, ce qui est singulièrement à remarquer*. Cette dernière porte joua un grand rôle dans l'histoire des premières dispositions stratégiques des croisés, et de la prise d'assaut qui en fut le couronnement. Tous les chroniqueurs du temps, sans exception, appliquent le nom de *Saint-Etienne* à l'unique porte regardant le nord dont ils fassent mention. Aucun ne le donne à la porte tournée à l'orient qui domine la vallée de Josaphat ou du Cédron, laquelle ils s'accordent tous à désigner sous le nom de *porte de la vallée de Josaphat* ou simplement *de la Vallée*. De cette désignation, successivement appliquée à deux portes dont l'orientation est si différente, il est depuis longtemps résulté une confusion, qui a fait faire fausse route à la plupart de ceux qui ont voulu se livrer à l'étude des péripéties diverses du siége de Jérusalem entrepris par les premiers croisés. M. Michaud lui-même, le vénérable historien des croisades, n'a pas été exempt de l'erreur commune; car dans sa lettre centième de la *Correspondance d'Orient*,

on lit ces mots : « L'examen des lieux me fait penser que la « porte de Saint-Etienne occupe la même place qu'au temps « des guerres saintes. » La description qu'il fournit des différentes opérations du siége se ressent malheureusement de cette confusion. Son excuse est que, de son temps, comme de nos jours, la porte de la vallée de Josaphat partageait depuis le Moyen-Age, avec celle du Nord ou de Damas, qui seule en était en possession dans les temps anciens, la même dénomination de *porte de Saint-Etienne*.

Nous ignorons quelle cause il convient d'attribuer à cette fâcheuse transposition de nom ; fut-elle le résultat prochain ou éloigné du remaniement des remparts de Jérusalem, exécuté en 1534 par le sultan *Soliman-le-Grand*? ou bien fut-elle la conséquence de l'incertitude de la tradition qui fixe le théâtre du martyre du premier confesseur de la foi, tantôt à proximité de la porte du Nord ou de Damas, comme l'ont fait tous nos anciens chroniqueurs sans exception, qui écrivaient aux XIe et XIIe siècles, peu après la prise de Jérusalem, tantôt dans la vallée de Josaphat, comme le veut l'opinion moderne, en cela d'accord avec les voyageurs des XVIe et XVIIe siècles, dont le témoignage ne s'appuie sur aucun document ancien? Quoi qu'il en soit, nous voudrions établir ici que les plus anciens et les plus respectables monuments de l'histoire tendent à faire considérer la porte actuelle de Damas, au nord, comme étant celle qui, au temps des croisades portait le nom de *Saint-Etienne*, à l'exclusion de la porte orientale, qui était désignée sous celui de porte de la *vallée de Josaphat*. Une telle assertion vient rompre avec les idées généralement admises de nos jours : c'est pour nous un devoir d'administrer nos preuves. Et d'abord nous dirons que cette transposition de noms n'est point sans exemple dans l'histoire des portes de Jérusalem, puisque M. de Chateaubriand nous apprend dans son *Itinéraire*, que la

porte occidentale de *Jaffa* a reçu de quelques voyageurs le nom de porte de *Damas*, à l'époque où l'antique usage de faire entrer les pèlerins par la porte septentrionale de Naplouse et de *Damas* a été remplacé par celui de ne les admettre que par la porte de Jaffa ou de l'occident, par laquelle ils sont de nos jours introduits. Cette transposition de nom a, comme pour la porte de Saint-Etienne, répandu quelquefois de la confusion dans les relations de ces voyageurs. Serait-il donc téméraire d'admettre que ce qui s'est passé pour la porte de Jaffa a bien pu se reproduire, sous l'empire de circonstances semblables, pour la porte de la vallée de Josaphat ?

1° Guillaume de Tyr et Bernard le Trésorier, d'accord avec les chroniqueurs contemporains, exposent qu'arrivés devant les murs de Jérusalem, les croisés ne tardèrent pas à reconnaître que la ville était inattaquable du côté de l'orient, à cause de la proximité de l'escarpement de la vallée de Josaphat. Ils arrêtèrent, en conséquence, que l'attaque aurait lieu du côté du septentrion et aussi de l'occident, c'est-à-dire depuis la tour de *Saint-Etienne qui regarde l'aquilon*, jusqu'à la porte occidentale, aujourd'hui de Jaffa, voisine de la *Tour de David*. La chronique ajoute que la ville ne fut pas investie à partir de la *porte septentrionale de Saint-Etienne* jusqu à la tour angulaire dominant la vallée de Josaphat, non plus que le long de cette vallée jusqu'à l'angle opposé, en s'avançant vers le midi, et de là, enfin, jusqu'à la porte méridionale de Sion, qui devait être bientôt surveillée par les hommes du comte de Toulouse. (Voyez *Guillaume de Tyr* et *Bernard le Trésorier*, *livre VIII*, *chap.* 2, 5 *et* 6.)

2° Tudebode, Robert-le-Moine, Baudri, Orderic Vital, Raymond d'Agiles, Albert d'Aix, Guibert et l'auteur anonyme du *Gesta Francorum expugnantium*, affirment qu'il existait tout contre *cette porte septentrionale de Saint-Etienne*,

une église du même nom construite sur le point même où avait eu lieu le supplice du saint martyr. Raymond d'Agiles dit de plus que cette église, *voisine de la porte en question*, correspondait à peu près au milieu de la ville, *quasi ad medium civitatis*. Or, ces deux indications si précises s'appliquent à la porte de Damas, que nous regardons comme représentant la porte ancienne de Saint-Etienne, et nullement à la porte orientale de la vallée de Josaphat, non plus qu'à aucune autre porte de la ville. (Voyez *Tudebode*, liv. IV, chap. 36, en tête de la collection de Bongars; *Robert le-Moine*, liv. IX; *Baudri*, liv. IV; *Orderic Vital*, liv. IX; *Raymond d'Agiles*, page 174 du recueil de Bongars; *Albert d'Aix*, liv. V, chap. 46; *Guibert de Nogent*, liv. VII, chap. 2; *Texte manuscrit* num. 5135 A. de la Bibliothèque impériale.)

3° Les princes ayant reconnu, après quelques semaines de siége, qu'il était devenu avantageux de changer l'assiette du camp particulier de Godefroy, primitivement établi à l'occident, ce chef se rapprocha de l'orient, sans quitter la ligne septentrionale des remparts, et transporta ses machines de siége vers le côté de la ville non encore occupé, sur un terrain fort peu accidenté, semé d'arbres, à près d'une demi-lieue de leur position précédente. Il fixa donc son nouveau campement et le théâtre du prochain assaut au-delà de l'église de Saint-Etienne voisine de la porte septentrionale du même nom, et dans l'intervalle qui séparait cette église de la vallée de Josaphat ou de la tour angulaire qui, vers le nord-est, dominait cette vallée. Or une telle manœuvre ne pouvait avoir son point de départ qu'à partir d'un lieu voisin de la porte actuelle de Damas; car s'il s'était agi de la porte actuelle de l'est, cette manœuvre n'aurait pu recevoir son application, à raison de la position de cette dernière porte au bord même de l'escarpement de la vallée de Josaphat, position qui ne permettait pas de pousser au-delà.

(Voyez *Raymond d'Agiles*, page 177 de la collection de Bongars; *Raoul de Caen*, chap. 122; *Guillaume de Tyr* et *Bernard-le-Trésorier*, liv. VIII, chap, 12; *Roumans de Godefroy de Buillon*, etc., manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 387 du fonds de Sorbonne, folio 77, verso.)

4° Rien n'est plus explicite que le passage suivant du chroniqueur anonyme abréviateur de Foulcher de Chartres :

« Comme la plupart des villes, la cité sainte a quatre en-
« trées: à l'orient, à l'occident, au nord et au midi. Celle de
« l'*orient* est nommée par les habitants *porte de la vallée*
« *de Josaphat*, parce que c'est par elle qu'on trouve la voie
« la plus courte pour descendre dans cette vallée. Celle de
« l'*occident* est désignée sous le nom de *porte de David*,
« parce qu'elle touche à la *tour de David* (c'est la porte
« de Bethléem ou de Jaffa, le nom de porte de David étant
« plus généralement réservé à la porte du sud ou de Sion).
« Celle du *nord* se nomme *porte de Saint-Etienne*, parce
« qu'on assure que ce fut *en dehors* de cette porte que le
« saint martyr fut lapidé, en mémoire de quoi une église fut
« fondée sur le lieu même. Celle du *midi* reçoit le nom de
« porte de Sion, etc. . . . .

« Il existe encore une cinquième entrée qu'on nomme *porte*
« *Dorée*, située au-dessous du temple, entre la porte orien-
« tale et la porte du sud. » (Voyez le *Gesta Francorum*
« *expugnantium Hierusalem*, chap. 24, page 572 du re-
« cueil de Bongars.)

5° Un manuscrit appartenant au fonds de Sorbonne, numéro 387 de la Bibliothèque impériale, portant ce titre: *Le Roumans de Godefroy de Buillon et de Salehadin*, etc., est venu jeter, sur les obscurités de la question, une lumière vive et inattendue. Nous trouvons au chapitre cinquième d'un extrait sur l'état de la cité de Jérusalem au douzième

siècle, qui a été publié par M. le comte Beugnot, à la fin du second volume de sa belle édition des *Assises de Jérusalem*, un passage duquel il résulte que tous les pèlerins qui venaient soit du côté de la mer, soit du côté du fleuve (le Jourdain, sans doute). devaient entrer par la porte de Saint-Etienne située au nord. Or, nous savons que c'est par la porte de Damas, comme aujourd'hui par la porte de Jaffa, que devaient anciennement faire leur entrée les pèlerins d'Occident. « Cele (la porte) devers aquilon avoit nom la « porte Seint-Estiene. Par cele porte entroient tout li pèle- « rin et tout cil qui par devers Acre venoit en Jherusalem, « et par toute la terre, du flun (fleuve) jusqu'à la mer d'Es- « calone. *Dehors* cele porte, ainsi com on y entroit, à mein « destre avoit un moustier de Monseigneur saint Estienes « qui fut lapidés. »

Le même chroniqueur nous apprend que ce monastère fut rasé par les chrétiens maîtres de Jérusalem, lorsque Saladin vint en 1187 mettre le siége devant cette ville, parce que cette construction se trouvait trop rapprochée des murs. Tout-à-l'heure nous verrons qu'un plan du douzième siècle place l'église de ce couvent tout auprès de la porte de Damas, au nord de la ville.

Nous trouvons encore au même chapitre de l'extrait publié par M. Beugnot, que deux rues aboutissaient à la porte septentrionale de Saint-Etienne, se dirigeant, l'une au midi, l'autre au sud-est ; et que celle de ces deux rues qui allait en droiture à la porte de Sion au midi de la ville, portait le nom de *rue de Saint-Etienne*, ce qui est grandement à considérer. Or, nous faisons remarquer qu'une seule rue vient de nos jours aboutir à la porte de Saint-Etienne qui domine la vallée de Josaphat, tandis que la porte de Damas s'ouvre encore sur deux rues placées dans des conditions identiques à celles dont le *Roumans de Godefroy* nous a révélé l'existence ancienne.

Le même document nous apprend encore qu'à main droite de la porte de Jérusalem, celle *de seint Estiene devers aquilon*, au devant de la maladrerie, il existait une poterne dite de Saint-Ladre, qui donnait entrée dans un passage couvert conduisant aux dépendances du saint Sépulcre, par lequel les Sarrazins, devenus maîtres de la ville, introduisaient les pèlerins chrétiens, pour leur interdire la vue des autres parties de la cité sainte. La situation des lieux ne permet pas de supposer que cette communication secrète pût se rapporter à la porte de Saint-Etienne dominant la vallée de Josaphat, fort loin du saint Sépulcre. Elle ne pouvait partir que d'un point rapproché, voisin de la porte de Damas, *devers aquilon*.

Nous devons aussi conclure de ce que nous venons de lire aux numéros 4 et 5, qu'il faut chercher au nord et *au dehors* de la ville, à main droite en entrant, et tout près de l'entrée, à côté de la route conduisant à Damas, l'église et le monastère de Saint-Etienne, construits par les premiers chrétiens *sur le lieu-même* où le saint martyr avait été lapidé.

6° Deux plans de Jérusalem, de forme circulaire l'un et l'autre, remontant aux XIIe et XIIIe siècles, publiés par Lelewel dans l'atlas et le texte de sa *Géographie du Moyen-Age*, confirment pleinement et dans la plupart de leurs détails les données fournies par l'auteur du *Roumans de Godefroy de Buillon*, relativement à la porte et à la rue de Saint-Etienne, comme à celles dites de la vallée de Josaphat. En outre, dans le plan, dont la construction remonte au XIIe siècle, on voit figurer un édifice portant le nom du premier martyr, à l'extérieur et tout à côté du lieu où figure aujourd'hui la porte de Damas. Or, au chapitre 1er de sa *huitième pérégrination*, Quaresmius nous apprend, sur la foi d'Evagrius, qui écrivait au IVe siècle, que l'impératrice Eu-

doxie, femme de Théodose II, avait fait bâtir à moins d'un stade (184 mètres) de Jérusalem, sur ce que l'on considérait alors comme le lieu du martyre, une église dédiée à saint Etienne, dans laquelle cette princesse fut enterrée. Un autre plan de la Ville sainte, dressé au commencement du quatorzième siècle par Marin Sanuto, pour être remis au pape Jean XXII, inséré par Bongars à la fin de sa grande compilation, fournit aussi d'utiles renseignements qui paraissent conduire aux mêmes conclusions. Il est remarquable que chacun de ces trois plans, les plus anciens que nous connaissions, ne nous montre qu'une seule porte au nord, celle qui correspond à la porte actuelle de Damas.

7° A toutes ces preuves, il faut joindre celle que nous tirons de la relation d'un voyage en Terre-Sainte, exécuté par Alculfe au septième siècle, relation rédigée par *Adamnan* ou *Adaman*. Nous lisons en effet en tête de ce précieux document, que la première porte située sur le mont Sion en se rapprochant de l'occident, était la porte de David, et que la troisième en remontant vers le nord était la porte de Saint-Etienne. (Voyez le manuscrit du voyage d'*Alculfus* à la Terre-Sainte, rédigé par Adamnan, sous le titre de *Adamni abbatis hiensis libri tres, de locis sanctis*, conservé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 844, AV. saint Germ. lat., un volume petit in-folio.) — Une édition de cette relation a été publiée avec les notes de Bède, à Ingolstadt, en 1619, sous le titre de *Adammani Scotohiberni abbatis celeberrimi, de situ Terræ sanctæ, etc. libri tres.*

8° Guillaume de Tyr nous apprend qu'en l'année 1063, les Sarrazins assignèrent pour résidence aux Chrétiens la quatrième partie de la ville. « Cette partie est limitée à l'ex-« térieur par le mur d'enceinte, depuis la porte occidentale « nommée porte de David (aujourd'hui porte de Jaffa), en « passant par la tour angulaire portant le nom de Tancrède,

« jusqu'à la porte septentrionale dite porte du premier mar-
« tyr Etienne. A l'intérieur, la limite suit la voie publique
« qui, de cette même porte septentrionale conduit en droite
« ligne aux tables des changeurs (*numulariorum*), d'où l'on
« revient à la porte occidentale. Le quartier compris dans
« ce périmètre renferme le lieu vénéré de la Passion et de la
« Résurrection, la maison de l'hôpital, les deux monastères,
« l'un d'hommes, l'autre de femmes nommés *de latinâ*, la
« maison du Patriarche et le cloître des Chanoines du Saint-
« Sépulcre avec ses dépendances. » C'est encore là, de nos jours, le quartier affecté aux chrétiens et à leur patriarche latin, le quartier qui touche à la porte actuelle de Saint-Etienne, à l'orient, étant resté celui des musulmans. Or l'archevêque de Tyr, né à Jérusalem, ne pouvait se tromper sur une question de topographie qui devait lui être familière, puisqu'il vivait au temps même de la domination des Latins. La porte de Saint-Etienne était donc, trente-six ans avant la conquête de Jérusalem par les croisés, comprise dans la partie de la ville où se trouve aujourd'hui le quartier des Latins, c'est-à-dire qu'elle se confondait avec la porte de Damas. (Voyez Guillaume de Tyr et Bernard-le-Trésorier, liv. IX, chap. 18, et aussi Marin Sanuto, liv. III, partie VI, chap. 3.)

9° Et enfin, tous ces témoignages que nous avons exclusivement demandés aux temps les plus voisins de l'époque de la première croisade et aussi aux temps antérieurs, nous dispensent d'entrer dans l'examen de l'opinion des voyageurs et pèlerins des XVIe et XVIIe siècles. Nous nous bornerons à citer l'*Itinerarium terre sancte*, de Barthélemy de Salignac, et le *Palestina seu descriptio terræ sanctæ*, de Bonaventure Brocard, ouvrages publiés, le premier en 1525, le second, cent ans plus tard, qui nous apprennent que la porte du nord ou d'Ephraïm, auprès de laquelle fut le théâtre du premier

martyre, se nommait, dans les temps anciens, porte de Saint-Etienne, *Olim dicta sancti Stephani*, et qu'elle conduisait à la montagne d'Ephraïm, à Sichem (*Naplouse*), à Samarie et dans la Galilée. Or, la porte de la vallée, aujourd'hui nommée porte de Saint-Etienne, à l'est, ne répond nullement à cette direction, et n'a jamais pu, par la position qu'elle occupe, être employée à ces communications.

Nous ajouterons, pour rester fidèle au rôle impartial de rapporteur, que la généralité des voyageurs des derniers siècles n'a nullement paru soupçonner l'existence d'une *porte de Saint-Etienne*, autre que celle qui portait ce nom de leur temps et dominait la vallée où coule le Cédron, à savoir entre autres : *Jean Cotovic*, *Deshayes*, *Eugène Roger*, *Thévenot*, *Jacques Goujon* et le père *Michel Nau*. Mais, à raison même de ce qu'ils n'ont ni entrevu ni discuté la question qui nous occupe, leur témoignage sur ce point spécial doit être complètement mis de côté, surtout en présence des témoignages contraires dont le lecteur est maintenant en état d'apprécier la valeur. Il est à remarquer que sans donner en aucune façon les motifs de leur opinion, le *Père Maimbourg* et *M. Mailly* de Dijon ont l'un et l'autre désigné la porte de Damas comme étant celle à laquelle les chroniqueurs avaient autrefois donné le nom de *Porte de Saint-Etienne*. Nous avons vu au contraire que, pour *M. Michaud*, la porte de Saint-Etienne n'est autre que celle qui, de nos jours, porte ce nom et s'ouvre sur la vallée de Josaphat. Nous ajouterons que, dans son *Itinéraire*, M. de Chateaubriand paraît partager cette opinion. Mais nous devons dire qu'aucun de ces deux écrivains n'est entré dans le vif de la discussion.

Le lecteur maintenant est en état de se prononcer.

Mars 1867.

PEYRÉ.

TIC-TAC

NOUVELLE

—

Les personnes qui ont lu avec plaisir les *Thugs* ou *Rocambole* sont instamment priées de ne pas s'occuper de la présente Nouvelle. Un pauvre petit coup de couteau... une simple scène de Cour d'assises... *pas assez de chien à la clef*... comme l'on dit actuellement dans le grand monde.

D. E.

Tout le long..... le long de la rivière. (Vieille chanson.)

Un riant pays, le Royannais!... une oasis dans le Dauphiné, aux portes de Lyon!... Une belle rivière, la Bourne! Le Royannais a, comme l'Oberland et l'Engadine, ses fertiles vallées, ses montagnes ardues, ses cascades où l'arc-en-ciel tremble dans les fraîches vapeurs du torrent, ses pâturages aromatiques, ses toits de chaume penchés sur les escarpements, enfin cette variété de tons et d'aspects humbles, grandioses, gracieux, sauvages, lumineux ou sombres, qui fait la joie du peintre et du touriste. Les glaciers manquent, il est vrai; mais à la rigueur on peut s'en passer. Pour ma part, sur la pente des collines, je préfère les vignes aux moraines.

Supposez, monsieur, que vous avez quelque vingt ans de moins. Cela ne vous serait point désagréable, n'est-ce pas? Veuillez, madame, vous reporter à l'époque où votre âme errait dans l'immatériel, — car vous êtes jeune, je le sais. — Maintenant, remontons, s'il vous plaît, le cours de la Bourne à partir du point où ses ondes limpides se mêlent aux flots ardoisés de l'Isère. Visitons les

grottes de Saint-Nazaire et son pont hardiment jeté sur un précipice. Tout en bas, la rivière apparaît, noire et polie comme un marbre funéraire : c'est que la profondeur de l'eau est encore plus grande que la hauteur visible des rives à pic. Sous l'abîme, il y a le gouffre.

Le vertige vous prend..... avançons. Saluez les ruines féodales de Rochechinard : au bord des terrasses croulantes, l'ombre du prince Zizim, le captif maure, s'incline parfois et l'écho alpestre redit les chants mélancoliques de l'Orient. Cette église à côté d'une masure, c'est la Motte-Fangeas. Le reste du village s'éparpille dans la campagne ; mais ici est la cure avec l'école communale; ici l'on apprend à vivre et l'on apprend à mourir. L'instituteur couche dans le clocher et peut sonner, sans quitter son pauvre grabat, l'*Angelus* du matin.

Si nous avions le temps, je vous proposerais de parcourir l'espace tourmenté qui sépare le bassin de l'Isère du bassin de la Drôme : Bouvantes, Saint-Jean, le Pont, les plateaux du Vercors. On reviendrait par Ambel et les gorges d'Omblaizes. Là, j'ai vu des voyageurs, — retour de Suisse, — avoir de sincères étonnements et trouver de nouvelles formules admiratives. Etes-vous archéologue?... gravissez les sommets du Plan-de-Baix : là dorment, sous les bruyères, les ruines inviolées d'une grande ville romaine. Voici le vieux château de Montrond, assis comme un nid d'aigle sur la lèvre d'une ravine immense ; Vachères, qui appartint aux Grammont ; les papeteries des Blacons, rivales d'Annonay; Aouste (Augusta Vocontiorum) et ses tourelles qui usent la faux du Temps ; Crest et son donjon énorme, fondé sur un banc d'huîtres à 400 mètres au-dessus du niveau actuel de la mer ; Livron, que Lesdiguières assiégea vainement, et les coteaux de silex où mûrit le brézême, un vin peu connu et qui n'en vaut pas moins. De Livron, le train express vous ramènerait en quelques heures à la gare de Perrache.

Pour aujourd'hui, ce n'est point notre affaire. Il nous faut brusquement tourner au nord et longer ce petit affluent de la Bourne, lequel arrose un vallon ombragé de châtaigniers trapus et de frênes élancés. L'air est tiède, juin étale au soleil son écrin

resplendissant. Les récoltes découpent, sur les ondulations des versants, de larges bandes multicolores, semblables à des soieries déroulées. Les coquelicots rubis et les bluets saphir étincèlent dans l'or des moissons. Le fond émeraude des prés s'émaille de campanules, de pâquerettes et de jonquilles. Un petit sentier cotoie le ruisseau. Les aulnes baignent dans le courant leurs racines chevelues et rouges comme la crinière d'un casque gaulois. Sur les galets brillants, l'écrevisse promène son armure bronzée. Les hydrophiles et les gyrins exécutent à la surface leurs capricieuses évolutions, guettés par des petits poissons agiles, qu'épie à leur tour le martin-pêcheur au chatoyant plumage. Les sveltes libellules planent en se jouant et viennent, fleurs ailées, se poser à la cime des roseaux. Au pied des vieux saules et dans la mousse verte stationnent des légions de coccinelles écarlates. On dirait un collier de corail égrené sur un tapis. Parfois, quelque belle truite aux flancs tachetés de pourpre file comme la flèche, arrive au remous d'un élan rapide, se recourbe et se détend comme un arc d'argent et franchit d'un bond la cascatelle. Les fauvettes à tête noire, les chardonnerets bariolés, les pinsons à gorge carminée gazouillent sur les coudriers, le merle siffle dans les haies, les trilles stridents de la caille résonnent sous les chaumes. L'été prodigue tous ses sourires et répand à mains pleines la sève et la vie. Le vallon tout entier respire, aime et chante.

Entendez-vous sous les noyers touffus ce battement régulier, que le sourd murmure des eaux accompagne? Un moulin! vous souriez, — un moulin fait toujours plaisir à voir. D'abord, ces usines primitives établies près de quelques chutes s'entourent généralement d'ombre et de fraîcheur; puis on y fabrique la farine, base de l'alimentation universelle. Or, maître gaster et le cerveau ont, hélas! bien des relations secrètes.

Salut au bon vieux moulin rustique, mu par une bonne grosse roue ventrue qui tourne placidement sur des ais de sapin envahis par les lichens et les sphaignes... Nul plan n'en régla la construction, et la disposition des bâtiments brave toutes les lois de l'architecture. Mais tel quel, avec ses profils gauches, sa façade ocreuse qui ressort sur le rideau vivement nuancé des bois, son

toit verdâtre et son écluse branlante, il n'en forme pas moins un tableau attrayant. Dans la cour, ceinte d'aubépines, de lourdes charrettes acculées, levant leurs grands bras peints à la cendre bleue, attendent le chargement. Les mules se reposent et mangent tout harnachées sous le hangar, le muffle enfoui dans un petit sac d'avoine suspendu à leur licol. De beaux canards lustrés lissent leur plumage au sortir du bain; un coq empanaché circule à la tête de son sérail; des pigeons se becquettent sur les combles : scène champêtre, paisible et gaie.

Entrons dans la pièce principale du logis aux solives enfumées, aux grands dressoirs chargés de cuivres reluisants comme le haubert des chevaliers un jour de passe-d'armes. Au dehors tout est joie et lumière ; ici, tout est deuil et ténèbres. Des rideaux épais interceptent la clarté de l'unique fenêtre. A peine distinguez-vous une jeune fille agenouillée au chevet d'un lit, où sur la blancheur des oreillers se détache vaguement le pâle visage d'une mourante. Si les spasmes de l'angoisse ne faisaient par intervalle tressaillir le corps de l'enfant, si l'œil de la malade ne brillait d'un éclat fiévreux, vous diriez la statue de la douleur pleurant près d'un tombeau.

La femme qui se meurt est Victorine Dufour, propriétaire du moulin et mariée en deuxièmes noces à Claude Anselme. La jeune fille, fruit du premier lit, a nom Henriette. . . . . .

. . . . . .

— Ma fille, dit la mourante, tâche de te calmer. Ta douleur me fait plus de mal que mes souffrances. Et puis j'ai à te parler. Si je t'ai fait sortir de pension, ce n'est pas seulement pour t'embrasser une dernière fois ; j'aurais voulu t'épargner le triste spectacle de mon agonie; mais il faut que j'aie une dernière explication avec toi. Anselme est allé chercher le curé, écoute-moi.

— O ma mère ! ma pauvre mère!

— Ecoute, ma fille, je t'en prie, je le veux.

Henriette par un effort suprême, comprima ses sanglots et se releva à demi.

Tu te souviens, mon enfant, comment après la mort de ton

père je me trouvai seule à diriger la maison. Dieu merci, je n'ai pas à me reprocher d'avoir perdu mon temps; peut-être même ai-je trop travaillé!... mais je suis tout à fait ignorante. On me trompait et je me trompais dans les comptes; tout alla bientôt de travers; nous marchions vers la ruine. Je pensai qu'en mettant dans mes intérêts un homme capable et vaillant, les affaires s'arrangeraient et j'épousai notre premier garçon, aujourd'hui ton beau-père. Ce n'est pas un méchant homme : il aime trop l'argent, voilà tout. Je ne me plains pas de lui. Entre ses mains, la terre et le moulin ont prospéré. Tu es riche, mon Henriette. J'ai tout prévu, je laisse à Anselme 10,000 fr. et la moitié du revenu de ton héritage jusqu'à ta majorité. Il avait droit à cela pour son travail; mais sa part est assez belle. Quand il sera temps, tu te marieras. Les partis ne te manqueront pas; aie soin de bien choisir. Alors tu agiras avec ton beau-père comme il aura agi envers toi : s'il a été bon, tu le garderas pour associé; s'il a été mauvais, rappelle-toi que tu es la maîtresse. Quand je ne serai plus, — du courage, ma fille, — quand je ne serai plus, tu retourneras au couvent. Je t'y ai envoyée trop tard et je désire que tu aies toute l'instruction qui m'a manqué. D'ailleurs, que ferais-tu ici? Autant que possible, ne reviens que pour te marier!.....

En cet instant, un vieux prêtre entra suivi d'un homme de haute et robuste stature.

— Comment vous trouvez-vous, Victorine? dit l'homme. Vous avez demandé M. le curé, le voilà; mais je pense que rien ne pressait.....

— Je crois tout le contraire, Anselme; les forces s'en vont, il me semble que ma cervelle se fond; sortez, je vous prie; sors, mon Henriette, l'heure est venue de songer à mon âme.

Henriette et Claude obéirent : celle-ci pour aller donner un libre cours à son désespoir, celui-là pour relire un papier timbré, qui était tout simplement le testament de sa femme.

Outre la différence de l'âge et du sexe, il y avait entre ces deux êtres un contraste si complet qu'ils semblaient ne pas appartenir à la même souche ethnographique. Henriette avait quinze ans, le

visage régulier, le teint magnifique. D'épais cheveux ondés, de cette nuance ardente chère aux maîtres vénitiens, illuminaient comme une splendide auréole son front, peut-être trop élevé au point de vue classique. Par une piquante fantaisie de la nature, ses sourcils bruns, fièrement dessinés, surmontaient des yeux vraiment noirs, alors voilés par les larmes, mais d'habitude rayonnants de franchise et de gaîté. La bouche petite, les lèvres colorées, un peu fortes, respiraient la bonté, tandis que leurs fermes contours annonçaient de la décision et une volonté puissante. L'ensemble des traits offrait un singulier mélange de douceur et d'énergie qui surprenait d'abord et charmait ensuite. La taille n'avait pas atteint son entier développement, mais les riches promesses du corsage et les lignes harmonieuses des épaules méritaient déjà l'attention de l'artiste.

Anselme pouvait avoir trente-six ans Il était tout à fait imberbe, comme il arrive souvent aux paysans de l'Est, qui n'en sont pas moins d'autres gaillards que nos *calicots* à tous crins. *Barba non virum probat.* Maigre, osseux, nerveux, solidement charpenté, il chargeait d'une seule main une balle de cent kilos. On n'eût pas trouvé de meilleur ouvrier à vingt lieues à la ronde. Apre au gain, laborieux, exact, jamais ses patrons ni ses pratiques ne l'avaient surpris en défaut. Avec cela, il avait une instruction suffisante, c'est-à-dire qu'il connaissait les quatre premières règles de l'arithmétique et rédigeait passablement une lettre de commerce.

Par contre, sa physionomie n'inspirait nullement la confiance. Sa prunelle bleu-terne avait l'obliquité du regard particulière à la race féline. Joignez à cela un nez effilé, recourbé sur des lèvres pâles, des joues blêmes sous le hâle, des cheveux raides, bas plantés, châtains à la racine, roux à la pointe, comme le poil de loup, un crâne déprimé, des oreilles tournées en avant, et lisez sur ce masque terreux : cupidité, fourberie, égoïsme.

Le prêtre sortit au bout d'un quart d'heure ; il devait revenir le lendemain avec les saintes huiles et le viatique. Mais la femme mourut pendant la nuit. Quelques jours après, Henriette retourna au couvent, et Claude Anselme demeura seul maître au moulin.

Il est bon de constater qu'une clause du testament signé par

Victorine portait que Claude Anselme hériterait du tout si Henriette mourait avant d'être majeure. Cette clause, ajoutée à l'instigation d'Anselme, n'avait pas beaucoup préoccupé la malade. Elle s'était à peine arrêtée à la possibilité de ce malheur. Les mères croiraient volontiers leurs enfants immortels. D'ailleurs, elle était loin de soupçonner chez son mari aucune mauvaise intention ; peut-être, au fait, n'en avait-il pas.

Du motif original qui détermina Claude Anselme à demander la main de Sophie Collignon.

Personne, avouons-le, n'est plus pressé de se marier qu'une veuve, si ce n'est un veuf. L'herbe du cimetière n'avait pas germé sur la tombe de Victorine que maître Anselme songea à reprendre femme.

Il jeta les yeux sur une petite paysanne à museau de fouine, fille d'un fermier aisé avec lequel il avait des relations d'intérêt. Le motif qui le détermina en cette occurrence eût éloigné le plus grand nombre, si tant est que les honnêtes gens forment la majorité. Sophie Collignon menait la barque sous le toit paternel ; elle traitait tous les marchés, et Anselme avait remarqué chez elle un talent particulier pour embrouiller les moindres comptes, au point que lui-même, si madré qu'il fût, avait maintes fois failli se laisser duper. Ses offres furent acceptées d'emblée. Sophie, de son côté, n'avait jamais rencontré d'homme si difficile à filouter, et, de cette honorable appréciation, était né un sentiment d'estime mutuelle bien flatteur pour tous les deux.

A peine installée au moulin, dame Sophie prit en main la direction du ménage. Anselme laissa faire ; c'était le seul moyen de vivre en paix, et, du reste, il trouvait que les choses allaient parfaitement selon ses idées. Il ne s'occupa plus que de la grosse besogne, ce qui permit de renvoyer un garçon meunier. Des vues étroites, parcimonieuses, des mesures frisant l'indélicatesse, mais aussi une véritable intelligence de l'économie domestique et commerciale présidèrent à toutes les innovations de dame Sophie.

Anselme reconnut son maître, et l'avarice s'inclina devant la rapacité, comme le talent s'incline devant le génie.

Depuis plus de vingt ans, un vieillard qui habitait, solitaire, une cabane de charbonniers, prenait chaque trimestre sa petite provision de farine au moulin. Il était fort pauvre, et malgré l'augmentation des prix, le tarif n'avait pas changé pour lui. Sophie décida que cette faveur n'était aucunement motivée et parla même de lui réclamer la différence pour les fournitures antérieures. Anselme approuva le premier point. Quand on lui signifia cette décision, le vieillard jeta sur le couple d'Harpagons un regard d'ironique pitié et paya sans discuter trois sous par livre au lieu de deux et demi.

Ce bonhomme jouant un rôle important dans notre récit, il est utile de le faire connaître. Je regrette que la *Revue du Lyonnais* ne soit pas un journal illustré. J'essaierais de montrer en quelques traits de plume le père La Rite tel qu'il est présent à mon souvenir, la barbe longue et blanche, l'œil doux mais triste, le front sillonné de rides, le dos voûté, drapé dans un manteau en laine écrue, le bâton de houx à la main et chassant devant lui un âne chargé de bois mort... un bel âne, ma foi! jambes sèches, sabots de fer, robe souris, allure vive et nez au vent. Le père La Rite l'appelait.... Cicéron! *O tempora! ô mores!* Bah! l'âne n'est pas ce qu'un vain peuple pense..... Voyez maître Aliboron cheminer tout gaillard, télégraphiant des oreilles, choisissant ses passages, évitant les cailloux et la boue, cherchant, selon la saison, le côté de l'ombre ou le côté du soleil, tandis que Bucéphale suit bêtement le milieu de la route... Voyez-le brouter, il ne tond pas au hasard l'herbe du pré; il examine, il flaire, il choisit, il dégusto. Vous me direz qu'il préfère le chardon au trèfle, affaire de goût.... Bucéphale, attaché au râtelier, crèverait de faim si on l'oubliait; Aliboron sait à heure fixe réclamer sa pitance. On l'accuse d'être têtu; mais cette obstination n'est que la révolte de la patience mise à bout contre la brutalité. On le traite avec une barbarie stupide; il sent l'injustice, il comprend, il s'indigne, il résiste. Les coups de bâton pleuvent sur sa maigre échine... il se soumet alors, mais au *droit* le moins discutable, au *droit* du

plus fort. Le cheval cède à la crainte d'une molette d'éperon et d'un bout de ficelle. Le premier qui jeta comme une injure le mot *âne* à la face des sots eût mérité de porter le bât.

Laissez donc le père la Rite appeler son baudet Cicéron. Il y a peut-être là-dessous quelque allusion spirituelle. Où trouver d'ailleurs une voix plus sonore, avec la dignité modeste du maintien qui sied si bien à l'orateur?

Qu'était le père La Rite? d'où venait-il? nul ne pouvait le dire. On le désignait ainsi à cause de la couleur et de l'aspect de sa barbe (1). On le vit un beau matin installé sur la lisière du bois. La population rurale s'émut; mais le brigadier Wolfeltzberger, qui selon l'avis unanime de ses quatre gendarmes, en savait toujours plus long qu'il ne semblait, se porta garant de la moralité du *fiel ponhomme* après un court entretien. Dès-lors, les fermiers dormirent tranquilles. Les gardes l'épièrent vainement, désireux de le surprendre en contravention; car cet œil ouvert dans la forêt les gênait un peu. Le père La Rite ne cassa jamais une branche verte et ne tendit pas le moindre lacet. Pourtant ses habitudes avaient quelque chose de mystérieux et d'insolite. Sous ses grossiers haillons perçait une distinction native; il n'adressait le premier la parole à personne; mais si quelque passant l'interpellait, il répondait avec politesse. Il refusait toute aumône et soldait comptant le peu qu'il achetait pour sa nourriture. A des époques fixes, il partait très-décemment vêtu pour aller je ne sais où et revenait quelques jours après endosser sa misérable défroque. Plus tard, un beau jeune homme lui fit de fréquentes visites. Etait-ce un fou, un sage, un grand pécheur ou un saint? Mon Dieu! qui lira dans la conscience et sous le crâne humain...

Des indices sérieux indiquaient néanmoins chez lui certain dérangement intellectuel. Ainsi les bûcherons et les chasseurs l'entendaient parfois se livrer à des déclamations judiciaires fougueuses, passionnées; on distinguait le réquisitoire tonnant de l'accusateur public, la phraséologie insinuante de l'avocat, l'arrêt sévère du juge et les protestations du condamné. A ces discours

(1) Rite, chanvre fin prêt à être filé. (Patois dauphinois.)

succédaient des cris de miséricorde, des prières lamentables, puis un silence absolu. Après chaque accès, le vieillard gardait le logis pendant quarante-huit heures.

Trois personnes seulement avaient dépassé le seuil de sa porte : le brigadier Wolfeltzberger, le jeune inconnu et la petite Henriette, qui tenait le vieillard en singulière amitié. Mais le brigadier restait, sur l'article, plus muet que ses bottes ; le jeune homme ne s'arrêtait pas au pays, et l'enfant répliquait en boudant, lorsqu'on la pressait de questions : Allez-y voir.

Tel était le client que dame Sophie jugea à propos de replacer sous la loi commune pour gagner trois ou quatre francs par an, — un trait entre mille, — *ab uno disce omnes.*

Deux progressions croissantes.

Quel dommage que ce moulin ne soit pas à nous !
Ah ! s'il était à nous !
Il pourrait être à nous !
Il devrait être à nous !
Il faut qu'il soit à nous !
Il est à nous !

Voilà à peu près par quelle succession d'idées les époux Anselme arrivèrent à se considérer comme les maîtres légitimes du moulin.

Un bourgeois distrait, nommé La Fontaine, a dit des méchants :

Laissez-les prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

Ce bourgeois avait quelque talent, quoiqu'il portât une longue perruque et que ma blanchisseuse mette M. Capendu bien au-dessus de lui.....

Dans le principe, les rêves dorés d'Anselme et de Sophie n'étaient pas exempts de nuages : *Quand Henriette reviendra !...* Peu à peu cette tache importune s'effaça de leur ciel et ils goûtèrent l'ineffable bonheur de la propriété avec la sérénité et la douce quiétude, apanage des âmes honnêtes. Un coup de tonnerre les réveilla de ce sommeil du juste. La foudre sortit, sous enveloppe, de la boîte du facteur rural.

Henriette annonçait son retour...

— Elle n'a pas vingt ans, dit Anselme. En qualité de tuteur, j'ai le droit de m'opposer à ce caprice.

— Niais, répliqua Sophie, mécontente-la vite, pour que l'heure sonnée, elle nous chasse plus tôt.

Henriette revint donc au moulin. En voyant cette fille éblouissante de jeunesse et de beauté, dame Sophie se sentit mordue au cœur par une haine féroce. Elle ne reçut pas moins à bras ouverts la pupille de son mari. Celui-ci, qui avait appris sa leçon, se montra prévenant, obséquieux. Henriette ne fut pas dupe de ces beaux semblants. Il y a une force répulsive entre l'esprit de rapine et la générosité.

Si la vie de pension retient dans un cercle d'idées puériles les têtes légères et dissipées, elle mûrit et développe les natures portées à la réflexion. Or, Henriette avait le caractère observateur. Quelques mots saisis au hasard, un rapide coup-d'œil jeté sur le cahier huileux qui servait de grand-livre éveillèrent ses soupçons. Elle se demanda si le toit maternel n'abritait pas un nid de voleurs. Le père La Rite consulté à cet égard répondit laconiquement : Coquin et coquine, ménage assorti... Méfiez-vous et attendez.....

Dès lors Henriette se créa une vie à part. Sans rien brusquer, elle se maintint le plus possible en dehors d'une société odieuse. Tantôt de longues promenades occupaient ses journées et enrichissaient son album de croquis et de petits poèmes. Les croquis étaient hardiment tracés ; les poésies, sans être dignes d'un bas-bleu, ne manquaient pas de grâce. Seulement on n'y rencontrait pas quarante fois en deux pages les rimes : ombre, sombre, difforme, énorme, grêle, frêle, comme en certains livres que je ne désigne point. Tantôt elle travaillait dans sa chambrette, un frais réduit arrangé par elle, meublé d'un petit lit blanc, d'une volière et d'un piano avec des fleurs sur la fenêtre, la vue du ruisseau et les montagnes bleues à l'horizon.

Citons pour mémoire une mirobolante et méprisante définition du piano donnée par Anselme à ses ouvriers émerveillés de la musique nouvelle qui faisait diversion au bruit monotone de la

trémie et au grondement des meules : *Ce n'est qu'un pétrin dans quoi l'on joue du violon avec des dominos !...*

Sans être réellement artiste, Henriette avait le sentiment du beau, un goût très-vif pour tout ce qui élève l'âme. A cette tendance innée, elle joignait l'amour de l'étude et des nobles occupations ; de là, un sens droit, un jugement sain, bien rare chez une jeune fille ; mais aussi une ignorance plus rare encore des choses du cœur. Cette candeur, cette virginité de l'âme avaient parfois prêté à rire à ses camarades de classe, plus ou trop avancées, dont l'imagination trouvait motif à rêveries secrètes jusque dans leurs livres de botanique, tout hérissés de latin et voilés de grec. Dieu sait quelles étranges pensées germent sous ces petits bonnets de pensionnaires !... pensées charmantes, absurdes et dangereuses.

Les circonstances particulières parmi lesquelles s'était écoulée la jeunesse d'Henriette avaient d'ailleurs contribué à retarder ce moment plein de trouble et de ravissement où l'être humain devine que la vie n'est complète qu'à deux. Au logis, elle n'avait rencontré que des meuniers et des charretiers. Les uns lui semblaient des machines à charger les sacs, faisant en quelque sorte partie du mécanisme de l'usine ; les autres lui paraissaient nés pour jurer et sangler de coups de fouet les flancs d'un attelage. Entrée fort tard au couvent, elle avait travaillé avec application pour regagner le temps perdu, et n'avait jamais donné un instant aux visions creuses, aux songes stériles qui émancipent avant l'heure et affolent tant de pauvres écolières.

Un jour, elle entrevit chez le père La Rite un étranger de vingt-cinq à trente ans, grand, beau, convenable, s'exprimant avec aisance et politesse, un homme, enfin !... Elle rentra toute pensive. L'aimait-elle déjà ? Non. Elle ne s'informa même pas de lui ; mais elle comprit qu'il y a de par le monde d'autres gens que des manœuvres et des rouliers. De nouveaux horizons s'ouvrirent à son esprit, à demi éclairé par l'aurore d'un jour inattendu. D'abord indécise et vague, l'image souriante d'un bonheur partagé s'encadra peu à peu de contours arrêtés et revêtit des formes précises. Henriette n'était pas de ces natures qui caressent longtemps

de vaines chimères et se plaisent à bâtir des châteaux en Espagne. Dès qu'elle lut clairement en elle-même, son parti fut pris.

— Beau-père, dit-elle à Anselme, sans autre préambule, ne connaîtriez-vous point dans le pays un honnête garçon, pas trop laid, pas trop vieux, un peu instruit, de bon caractère et de bonne renommée qui voulût être votre associé ?

— Quelle mouche vous pique ? ai-je besoin d'un associé ?

— C'est que..... ce serait pour me marier.

— Vous marier, et pourquoi ? dit Anselme que la stupéfaction rendait naïf.

— Mais, beau-père... pour n'être plus seule.

— Nous ne sommes donc rien, nous?

— Pardon ! mais..... vous n'êtes pas..... un mari.

— Grande effrontée ! hurla dame Sophie, dont la fureur éclatait enfin.

Henriette la regarda bien en face avec un sourire un peu moqueur et haussa les épaules. La mégère se replia sur elle-même comme une vipère prête à mordre.

— Eh bien ! beau-père, en quoi mon désir vous étonne-t-il ? Ne suis-je pas en âge et ma mère ne m'a-t-elle pas recommandé...

— Votre mère était une folle... mais moi je suis votre tuteur, et en qualité de tuteur, je m'oppose .. car je suis votre tuteur...

-- Vous insultez la femme qui vous a mis le pain dans la main, s'écria Henriette, pâle d'indignation. Vous êtes mon tuteur, je le sais bien, et sans cela je ne vous aurais pas consulté. Allez, maître Anselme ! allez, dame Sophie ! je n'ai jamais été votre dupe. Ne me cherchez point de mari... Aussi bien, je ne voudrais pas d'un homme choisi par vous... Mais dans trois mois je serai majeure ; j'attendrai jusque-là pour donner commission à d'autres.

DES ESSARTS.

(*A continuer*).

UN NOUVEAU GENRE

A NOTRE GRAND-THÉATRE

C'est ordinairement autour des entreprises en détresse qu'on entend bourdonner, agent et signe de décomposition prochaine, les faiseurs de projets, les auteurs de recettes infaillibles. Moi, tout au contraire, je m'attache à l'une de nos institutions les plus florissantes, et c'est le moment même où elle est en pleine prospérité que je choisis pour dire à son habile directeur : « Profitez-en pour faire mieux encore ! »

Le succès de l'*Africaine* sur notre première scène est plus qu'un fait accidentel. Il faut y voir une révélation. Or, toute révélation porte avec elle son enseignement. La foule bigarrée qui pendant trente soirées consécutives encombrait les galeries de tout rang, n'avait cédé, pour affronter cette fatigue, ni à un mobile, ni à une curiosité vulgaires. Il est fort possible, et l'on y comptait d'avance, que la splendeur des décors, le luxe des armures, l'élégante richesse de l'ensemble chorégraphique, ait constitué l'attraction préparatoire. Mais, le premier coup d'archet donné, tous ces braves gens, de quelque bourgade qu'ils vinssent, quelque métier, banque, comptoir, étal qu'ils eussent quittés pour être là. devenaient auditeurs, exclusivement auditeurs. C'est la suave et forte pensée du maestro qu'ils suivaient avec le recueillement de dilettanti consommés. C'est cette *musique savante*, mais d'une science si accessible, et qui paye si pleinement de sa peine le néophyte dévoué, qu'on les voyait subir d'abord, bientôt étudier, puis saisir, comprendre et finalement savourer.

Eh bien ! des auditeurs de si bonne volonté ne viennent-ils pas de donner leur mesure ? Par ce qu'on peut attendre d'eux, ne

disent-ils pas en termes assez clairs ce qu'ils ont droit à attendre de nous? Franchement, n'ont-ils pas gagné leurs éperons, et méritent-ils d'être maintenant renvoyés à *la femme à barbe?...*

Si en plaidant une telle cause, je trouve immédiatement derrière moi de tels clients, mon argumentation n'en aura que plus de force sans doute; mais ce n'est pas pour eux cependant que j'avais pris la parole. A Lyon, autant et plus que dans toute grande ville, il existe une classe digne de tout hommage et de tout intérêt, classe nombreuse quoique d'élite, dont les goûts et les habitudes, en matière d'art, sont d'une délicatesse singulièrement embarrassante pour quiconque a mission de les satisfaire. Un peu systématiquement peut-être mais très-obstinément, cette classe a depuis longtemps pris l'usage de séparer entièrement les choses théâtrales des choses musicales. Habituée à l'audition recueillie d'œuvres magistrales, elle concentre là ses jouissances; se contente d'entendre cette musique interprétée par des instrumentistes de choix qu'elle peut appeler dans ses salons. Elle persiste dans cet enthousiasme exclusif un peu comme on se voue au culte d'une puissance déchue qui, pour un noble cœur, garde d'autant plus de prestige qu'elle l'a perdu aux yeux de la foule. Retranchés dans leur dilettantisme quelque peu rétrospectif quoique si bien justifié, ils ne connaissent, ils ne veulent entendre raconter de nos représentations théâtrales que leurs vulgarités scéniques, leurs éclats vocaux, leurs remplissages interminables, leur trop réelle uniformité, et se tiennent résolument en dehors de ce bruit monotone.

Les représentations de l'*Africaine* ayant été une sorte de concession de la part de nos aristocratiques boudeurs, voyons s'il n'y aurait pas moyen d'amener une entente durable, de transformer en paix définitive cette première transaction dont l'honneur, après le génie de Meyerbeer, revient sans doute au talent éminemment patricien de Mme Meillet?... Je le crois, je l'affirme, et voici, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de l'art avant tout, ce que je propose:

Une fois par semaine, à jour fixe, que notre Grand-Théâtre se consacre à l'exécution d'œuvres classiques.

Les maîtres anciens et modernes, les symphonies, oratorios, concertos, les opéras de la première moitié du siècle (opéras peu connus et qui tous renferment quelques morceaux dignes de devenir populaires) fourniraient de quoi prendre à pleines mains pour composer d'attrayantes soirées. L'ouverture de *Don Giovanni*, par exemple, avec le *prélude* de Gounod, le troisième acte de *I Capuletti*, un fragment de symphonie de Beethoven ou du *Stabat* de Pergolèse, un des chœurs de la *Création* d'Haydn, avec l'aide de certains orphéons soigneusement éduqués et triés, enfin quelque concerto brillant de Mayseden, et pour couronner, une mélodie de Schubert, d'Hervé, de Membrée, dite par Peschard, ne formeraient-ils pas un spectacle dont on emporterait des émotions tout autres que celles subies pendant une de ces représentations où tant de fois nous avons vu littéralement *exécuter Haydée* ou *Rigoletto*, flanqués des inévitables *Meuniers?*

Cette proposition ne me paraît susceptible d'aucune objection sérieuse, tandis que les motifs qui l'appuient se pressent sous ma plume, nombreux et décisifs, équivalents et parallèles aux avantages à en attendre.

Musique sérieuse n'est pas nécessairement synonyme de musique ennuyeuse. Il y aurait, sans doute, un choix de morceaux à faire, surtout dans le principe, une transition, une sorte d'acclimatation des oreilles à opérer. L'ouverture du *Jeune Henri*, le chœur des *Gardes de la Reine*, le *Noël* d'Adam, seront les initiateurs obligés de la situation nouvelle. Le *semi-seria* devra frayer la voie au genre *seria*; mais, dirigée par un maître, exécutée par de véritables artistes, par des chefs de pupitre, qui bientôt y mettraient amour propre et fierté, on verrait à quel point cette musique diffère de celle que jusqu'ici nous ont seules servie, sous la même étiquette, les sociétés se disant philharmoniques. Beethoven, le coryphée de ceux dont le nom, dans un concert ordinaire, a le privilége de mettre en fuite les amateurs vulgaires, se transformerait sous l'archet de nos virtuoses; et je connais, j'entends d'ici, tel de ses menuets, — celui de la sonate en mi bémol majeur — qui, dès la première soirée, ferait

pâmer la salle entière, qui ne manquerait d'être bissé que parce qu'on serait unanime à le tiercer !

Le nouveau plan s'annonce donc pour la direction aussi bien que pour le public comme une excellente affaire. Non-seulement on pourrait, ce soir-là, compter sur une location complète, mais bientôt il serait bon ton de s'y montrer ; et l'exemple donné par les hauts salons ne demeurerait pas longtemps stérile. Tous ne comprendraient pas d'emblée, sans doute; certains bâillements au début se dissimuleraient sous certains bravos. Mais, en tout, n'y a-t-il pas une éducation à faire ? Et qu'importe l'état où celle-ci prendra ses élèves pourvu qu'elle en vienne à bout ! Qu'importe au caissier que la foule soit de moutons, pourvu qu'ils passent au guichet !... Enfin, appréciant mieux le mérite, la distinction vraiment remarquable de quelques-uns de nos artistes, de Méric, de Peschard, de Barbot entre autres, l'aristocratie lyonnaise serait désormais moins éloignée de revenir les entendre aux jours de représentations ordinaires.

Si j'insiste sur l'élément *succès*, c'est que ce considérant me paraît décisif pour la réussite de mon projet. Notre directeur actuel, qui ne passe point pour y être insensible, se laissera d'autant plus aisément persuader, que s'il dédaigne de se baisser pour ramasser ce trésor, il le verra inévitablement recueilli par une autre main. Le goût public est à ce genre d'exécutions ; l'exemple de Paris, la fortune des concerts populaires nous montrent ce qu'il y a à attendre d'entreprises semblables. Ce n'est pas au moment de la mise à pied de tant de musiques de cavalerie que les moyens d'exécution manqueraient à l'impresario dont le cerveau enfanterait une pareille conception. A celui-là, quel qu'il soit, la faveur publique, et l'expression en numéraire de cette faveur sont indubitablement acquis. En vérité, en vérité, je le lui dis : c'est à pas de géant qu'il marchera sur les traces de *Pas de Loup !*

On m'a opposé — lorsque déjà je me suis officieusement abouché avec quelques personnes influentes, pour la réalisation de cette idée, — on m'a opposé que « donner une pareille besogne aux artistes de l'orchestre, aux cantatrices et aux chanteurs, aux messieurs et dames des chœurs, déjà si occupés, serait leur

imposer un surcroît de travail qui entraverait la marche du répertoire ! » — Grands mots, formule bannale dont se couvre le culte de la routine. Eh ! de grâce, chers administrateurs, comptez donc un peu mieux avec les lois de la science moderne. Travaillez, je le veux, j'y applaudis ; mais choisissez un travail productif. Au lieu de monter, tant bien que mal, tant par an de lourdes et coûteuses *machines*, détaillez votre activité sur les mille petits chefs-d'œuvre qui gisent ignorés de la génération actuelle. Et puis, tenez, entre nous, la main sur la conscience, n'êtes-vous pas cent fois plus artistes qu'il ne vous plaît de le dire ? Allons, pas de fausse modestie, convenez-en. Si ce n'est pour l'art, en effet, par quel motif auriez-vous donc, cette année, employé les si précieuses forces de votre personnel à jouer devant les banquettes le *Philtre*, *Haydée*, et le *Cheval de bronze !*.. Franchement avouez qu'il y a mieux à faire ; avouez— vous le pouvez sans risque — que la *marche du répertoire* ne serait en rien plus onéreuse et pourrait devenir plus fructueuse, si, sans lui demander d'autres efforts, on l'engageait seulement dans une autre voie !

Mais, il y a plus : le genre de travail que nécessitent ces représentations est possible sans enrayer la préparation des opéras nouveaux. C'est à domicile que les solistes s'exerceraient ; entre artistes de mérite, comme ceux qui devraient être choisis pour figurer dans ces festivals hebdomadaires, un ou deux raccords suffiraient. D'ailleurs, c'est le propre et de cette musique et de ces auditeurs, de pouvoir se présenter, se représenter presque indéfiniment l'un à l'autre sans satiété ni fatigue. A chaque audition nouvelle, l'exécution se perfectionne en même temps que l'enthousiasme grandit ; et il grandit sur la scène plus vite encore que dans la salle. Car je ne fais aucun doute que bientôt, même pour les artistes qu'il aurait d'abord effrayés, ce supplément de travail ne devienne, par ses résultats immédiats, un véritable plaisir ; que notre Luigini n'y transforme sans peine son nouveau bâton en bâton de maréchal ; et que l'intelligent directeur ne soit remercié par ses pensionnaires, d'avoir bien voulu consentir à leur laisser ainsi remplir sa caisse.

La subvention que la ville accorde aux théâtres n'a-t-elle pas justément pour but essentiel de permettre à notre direction une tendance plus artistique ? Ne lui crée-t-elle pas, par cela même, une obligation de marcher dans le sens que j'indique ?... On pourrait le soutenir. Mais ce n'est pas au lendemain des sacrifices accomplis par lui pour rester fidèle à ce programme, que je voudrais chicaner notre nouveau directeur sur les conséquences du contrat qui le lie.

Puisque j'ai parlé de subvention néanmoins, je veux en dire deux mots, mais deux mots seulement. C'est d'abord qu'il m'a toujours paru peu digne de l'administration d'une grande ville de mettre au rabais, à un mince rabais, l'adjudication des splendeurs artistiques par lesquelles elle se manifeste aux yeux des visiteurs étrangers. C'est, en deuxième lieu, que si j'avais voix au chapitre de la gestion municipale, je rétablirais immédiatement, de mon propre mouvement, la subvention au chiffre des années précédentes, mais en faisant au directeur l'obligation stricte d'ajouter, à son répertoire courant, la musique classique rajeunie, vivifiée, interprétée ainsi que je l'ai dit.

C'est pour lui, même en l'état actuel, une condition à laquelle il ne peut se soustraire. Dans le nombre des mérites qu'on se plaît à lui reconnaître, M. D'Herblay a surtout la réputation de tenir sa parole. Or, n'avait-il pas pris, spontanément, dans son premier prospectus, l'engagement textuel de donner à ses abonnés un répertoire musical *moins usé que l'ancien ?*... *L'Africaine*, réalisation bien suffisante de ce programme, ne servira, à ce titre, que pour une année. Ç'a été un incident, un incident qui ne se reproduira pas, on peut en être sûr. Mais la promesse de M. D'Herblay subsiste ; et j'estime trop ce consciencieux administrateur pour ne pas être certain qu'il me remerciera de lui avoir indiqué le moyen de la tenir sans faux-fuyant et sans risques.

Au château de Très-Tours, près Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

Vicomte A. d'EMBDERG.

CHARTE

DE

DONATION DE PLUSIEURS ÉGLISES

A L'ORDRE DE SAINT-RUF

PAR L'ARCHEVÊQUE DE LYON HUGUES Ier

(20 juin 1090).

L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Ruf fut fondé à Avignon, en 1039, sous la règle de saint Augustin : sa diffusion en France et en Europe fut rapide. L'archevêque de Lyon Géboin, *de bienheureuse mémoire*, lui concéda, de l'assentiment de son futur successeur Hugues Ier de Bourgogne, alors évêque de Die et légat du Saint-Siége, l'église Notre-Dame de la Platière avec ses dépendances. Les moines de l'Ile-Barbe firent quelque opposition à l'établissement des religieux de Saint-Ruf à Lyon. L'affaire fut soumise au jugement des évêques de Mâcon, de Châlon, de Grenoble et de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui confirmèrent les chanoines dans leur possession. Hugues, devenu archevêque, ratifia cette sentence, de concert avec l'archevêque d'Arles, et ajouta à la donation primitive l'église de Saint-Julien de Condessiat. Dès lors, l'ordre de Saint-Ruf ne semble plus avoir été inquiété à cet égard. Dans sa bulle du 19 septembre 1095, le pape Urbain II lui confirme *ecclesiam Sancte Marie infra urbem Lugdunensem.* Ses successeurs,

Calixte II (28 avril 1123), Anastase IV (24 avril 1154), Urbain III (21 mars 1186), Innocent III (6 mai 1206), etc., suivirent cet exemple (1). — Le texte de la charte que nous publions est reproduit d'après une copie assez fidèle, délivrée au XVIIe siècle par le notaire Bocquet de Chanteresse et mentionnée dans l'*Inventaire des archives de Saint-Ruf* (auj. à la préfecture de la Drôme), sous la cote : *Arm. 12, vol. 4, n° 7.*

[HUGONIS ARCHIEPISCOPI LUGDUNENSIS CHARTA CONFIRMATIONIS ECCLESIARUM ORDINI SANCTI RUFI].

Notum sit omnibus ecclesiæ Lugdunensis filiis, tam futuris quam præsentibus, me Hugonem Lugdunensem archiepiscopum (2), Clementi abbati et monachis de Insula Barbara (3) et Arberto abbati Sancti Ruffi (4) suisque canonicis, de ecclesia Sanctæ Mariæ (5), quæ constructa est in suburbio Lugdunensis civitatis supra ripam Araris ab oriente, et de cæteris ad eam pertinentibus, videlicet de ecclesia sancti Andreæ cum capella quæ est in castro Corziaci (6), et de ecclesia sancti Marcelli cum integris parochiis suis, et de ecclesia Sanctæ Mariæ de Buxa (7) cum integra parochia sua, videlicet cum capella de Giriaco (8) et cum capella de Monte Loello (9), apud Lugdunum placitum dedisse ; in quo placito, causis ex utraque parte diligenter examinatis, fratres nostri episcopi, videlicet Landricus Matisconensis (10), et Valterius Cabilonensis (11), Hugo Granopolitanus (12) et Laurento Divionensis abbas (13), in presentia nostri et Gibilini Arelatensis archiepiscopi (14) et utriusque abbatis, videlicet Arberti Sancti Ruphi et Clementis de Barbara Insula in-

ter quos calumnia agebatur, et canonicorum nostrorum, scilicet Arberti archidiaconi (15), Bladini decani (16) et Girini capellani nostri, Berardi, Orselli, Stephani de Portu et multorum aliorum canonicorum, in claustro residentium, judicaverunt atque definierunt quod omnes supradictas ecclesias Arbertus Sancti Ruphi atque canonici perciperent donationem et investituram, quam beatæ memoriæ Gibuinus Lugdunensis archiepiscopus (17) ecclesiæ Sancti Ruphi, cum consilio et auctoritate mea, fecerat, qui tunc temporis eram Diensis episcopus et in his partibus apostolicæ Sedis legatus, omni sopita querimonia tenerent atque jure perpetuo possiderent. Nos vero donationem domini Gibuini præfati archiepiscopi et judicium tantorum virorum prosequentes, supra dictas ecclesias, salva nostræ ecclesiæ reverentia atque obedientia, Arberto Sancti Ruphi suisque successoribus atque canonicis concedimus atque laudamus, et litteris præsentibus confirmamus; ecclesiam vero Sancti Juliani, fundatam in territorio quod dicitur Condoisieu (18), ad prænominatam ecclesiam Beatæ Mariæ, dono domini Gibuini venerabilis archiepiscopi, eodem modo pertinentem, ecclesiæ Sancti Ruphi concedimus atque laudamus.

Hæc carta facta est Lugduni, decimo calendas julii, anno ab Incarnatione Domini millesimo nonagesimo secundo; hujus autem cartæ testes et laudatores sunt hii: Blandinus decanus, Arbertus archidiaconus, Almannus camararius, Girinus capellanus, Berardus, Orsellus, Aino, Bono et Odo canonicus et archipresbyter.

NOTES.

(1) Dans sa bulle du 30 août 1488, désignée sous le nom de *Mare magnum*, le pape Innocent VIII indique parmi les possessions de l'ordre de Saint-Ruf : *Ecclesiam Sancte Marie intra urbem Lugdunensem, cum cimiterio, parrochia, decimis vinearum et capellis suis, videlicet sancti Marcelli supra murum ipsius urbis, sancti Andree de Corriaco et sancti Marcelli ; ecclesiam de Condoipso, cum certa decima parte portus Rodani Lugdunensis ; ecclesiam de Buxa, cum cimiterio, parrochia et capellis suis.* — Un *Index beneficiorum dependentium ab abbate et ordine canonicorum regularium Sancti Ruffi*, rédigé vers 1520, mentionne dans le diocèse de Lyon : *Prioratus Beatæ Mariæ de Plateria* (avec six chanoines), *prioratus Beatæ Mariæ de Buxia* (huit chan.), *prioratus Beatæ Mariæ insulæ Quiriaci* (deux chan.) ; ils remettaient, au Chapitre général de chaque année, 19 liv. 10 sols tournois à l'abbé, et 13 livres de cire au sacristain de Saint-Ruf.

(2) *Hugues*, monté sur le siége archiépiscopal de Lyon vers 1083, mourut à Suze, le 7 octobre 1106 (Hug. Dutems, *Clergé de France*, t. IV, p. 361-2).

(3) *Clément* fut le 44e abbé de l'Ile-Barbe-lès-Lyon ; le nouveau *Gallia Christiana* (t. IV, col. 226), ne mentionne que son nom.

(4) *Arbert*, 3e abbé de l'ordre de Saint-Ruf, paraît dans notre *Codex diplomaticus*, le 26 septembre 1084 et le 19 sept. 1095.

(5) La position de l'église de Sainte-Marie-aux-Bois, ensuite Notre-Dame de la *Platière*, est indiquée par cette charte : Dans le faubourg de Lyon, sur la rive (gauche) de la Saône, du côté de l'orient.

(6) Saint-André à *Courzieux*. Cette localité est en effet désignée sous le nom de *Corziacus* dans les chartes 128 et 743 du *Cartulaire de Savigny*. En 1790, l'église paroissiale avait pour vocable saint Didier (*ibid.*, 2e part., p. 1032). — Canton de Vaugneray, arrondissement de Lyon (Rhône).

(7) Sainte-Marie au *Bois-d'Oingt*, localité appelée *Buxus* dans

les chartes 412 et 757 du même recueil et dans l'acte 97 du *Cartulaire d'Ainay* ; Bussy-Albieux (*Buxum*) avait encore l'Assomption pour vocable en 1790 (*ibid.*, p. 1029). — Canton de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

(8) *Civrieux d'Azergues* (*Cartul. de Savigny*, p. 1116). Canton de Limonest, arrondissement de Lyon.

(9) *Montluel* (*Cartul. de Savigny*, p. 1132), arrondissement de Trévoux (Ain).

(10) *Landri* de Brézé ou Berzé fut consacré évêque de Mâcon par saint Grégoire VII, en 1074, et mourut en 1096.

(11) *Gauthier Ier*, élu évêque de Châlon-sur-Saône en 1080, mourut vers 1121.

(12) Saint *Hugues Ier*, de Châteauneuf, fut nommé évêque de Grenoble en 1080, et mourut le 1er avril 1132.

(13) C'est *Jarente*, 47e abbé de Saint-Bénigne de Dijon, mort le 10 février 1105.

(14) *Gibelin* aurait occupé le siége métropolitain d'Arles de 1080 à 1107 ; par cette charte, son avénement est au moins antérieur à 1094 (Hug. DUTEMS, *op. cit.*, t. I, p. 282).

(15) Cet archidiacre de l'Église de Lyon paraît, vers la même époque, dans les chartes 813 et 817 du *Cartulaire de Savigny*.

(16) *Bladin II* figure comme doyen de Lyon dans les actes 762 et 827 du même recueil paléographique, ainsi que dans la ch. 198 du *Cartulaire d'Ainay*.

(17) Saint *Géboin* (par corruption *Jubin*) fut placé sur le siége de Lyon en 1077, et mourut le 18 juin 1082 (*Dutems*, t. IV, p. 360) ; Hugues Ier (n. 2) lui succéda.

(18) Saint-Julien à *Condessiat* (*Cartul. de Savigny*, p. 1117) ; l'église avait, en 1790, saint Laurent et saint Julien pour vocable (*ibid.*, p. 1020). — Canton de Châtillon-les-Dombes, arrondissement de Trévoux (Ain).

C.-U.-J. CHEVALIER.

NÉCROLOGIE.

CHARLES WILLEMIN.

Le 8 juin, décédait dans un réduit modeste de la rue de Marseille, à la Guillotière, un homme de lettres qui, en 1848 et 1849, avait joué un certain rôle à Lyon, mais que la bonté de son cœur avait rendu sympathique à tous, même à ceux qu'avait effrayés la vivacité de ses opinions. Charles Willemin, venu des montagnes de la Franche-Comté pour se faire une position, avait été graveur, puis journaliste. En 1848, il avait écrit dans la *Liberté* et dans d'autres journaux avancés, puis il avait créé, en 1849, la *Constitution* qui dura juste autant que l'exaltation universelle. Obligé de quitter la France quand les idées furent rassises. Willemin connut de mauvais jours ; à sa rentrée, il eut de la peine à trouver une occupation; sa timidité naturelle autant que son passé combattait contre lui. En 1852, il fit représenter aux Célestins une petite comédie qui eut du succès, ce fut son dernier bonheur. Après avoir été occupé à la rédaction du *Progrès*, il écrivit dans diverses publications, devint correcteur, teneur de livres, mais l'état de sa santé ne lui permettait aucun travail suivi. Bientôt la maladie fut plus forte que le courage ; il dut quitter, l'année passée. son dernier et modeste emploi et, ces jours derniers. il s'éteignait à peine âgé de 51 ans.

La *Revue du lyonnais* avait accueilli de lui des poésies gracieuses qui révélaient une âme aimante et douce. Notre dernière livraison contenait une bluette imprégnée d'un parfum rustique intitulée : *Vernaison*, dernier adieu non-seulement à la poésie mais à la vie. Willemin était atteint mortellement, il n'avait plus que peu de jours à vivre quand le numéro parut.

A. V.

CHRONIQUE LOCALE.

L'avez-vous vu passer *le nuage* au flanc noir ?

Est-ce le tourbillon que promène l'orage, le flot de sable que soulève le simoun, la poussière du siroco? non ; c'est l'ouragan des chevaux qui dévorent l'espace ; ce sont les hardis jockeys disputant la victoire Les voici ; les hourrah les saluent ; un d'eux se détache du groupe, un autre le suit ; la cravache siffle, les chevaux s'enivrent, bondissent, changent de rang ; le second devient le premier, le premier devient troisième ; un effort ! c'est la victoire ! le prix est gagné.

Les courses organisées par les soins du Jockey-Club, les 9 et 10 juin, ont été magnifiques et ont brillamment inauguré le nouvel hippodrome. Les plus grands noms du turf parisien étaient inscrits. Les meilleurs coureurs se sont présentés ; un d'eux, Ruy-Blas, s'est couvert d'une gloire à faire pâlir ses rivaux.

De nombreux équipages, d'élégantes toilettes animaient la fête ; le coup d'œil était superbe, le temps à souhait ; grâce à d'habiles précautions, l'ordre le plus parfait a régné. Si on a eu à déplorer un accident, il s'est

trouvé en dehors de la surveillance officielle. La malheureuse chute d'un cavalier spectateur était hors de toutes les prévisions.

— Le Conseil municipal de Lyon a voté à S. M. l'Empereur une adresse à l'occasion de l'attentat du 6 juin; la Cour impériale et l'Académie ont également protesté contre le crime du malheureux Bereyouski.

— Les journaux enregistrent chaque jour les triomphes de Lyon à l'Exposition universelle. Nos tableaux de fleurs font école et plusieurs d'entre eux signés de Reignier, de Lays ou de nos autres maîtres, ont été achetés par le Gouvernement; les produits de nos manufactures tiennent le premier rang; les machines témoignent d'un progrès immense; l'orfévrerie religieuse n'a pas de rivale et le *Correspondant* ne daigne citer que les produits de la maison Armand-Caillat qu'il qualifie de chefs-d'œuvre dignes de compter parmi les ouvrages les plus délicats et les plus parfaits; l'imprimerie Louis Perrin le dispute aux Mame et aux Didot; les reliures de Bruyère, aux chefs-d'œuvre des Trautz et des Capé; Saint-Etienne éblouit les yeux avec ses armes et ses rubans; Rive-de-Gier, grâce à la maison Petin etGaudet, s'est fait une réputation non-seulement européenne mais universelle. Enfin, si la Seine est couverte d'une escadrille de petits bateaux à vapeur qui font fureur, c'est à l'industrie lyonnaise qu'elle les doit.

— M. Bonnet a mis la dernière main à la statue de marbre qui doit orner la fontaine de la place Louis XVI.

—Si nous n'avons pas encore signalé la vente de la célèbre bibliothèque Yemeniz, c'est qu'un de nos collaborateurs les plus autorisés lui a consacré un travail spécial qui paraîtra dans un de nos prochains numéros.

— La chapelle de l'Hôtel-Dieu, fermée depuis un an pour cause de réparations, a été rouverte le jour de la Pentecôte. Il n'y a qu'une voix pour admirer l'habileté et le goût qui ont presidé aux travaux et qui ont fait de ce monument inachevé la plus complète des églises de Lyon. Cette œuvre fait le plus grand honneur au talent de M. Perret de la Menue, architecte des hospices. La *Revue* donnera prochainement un article sur cette si heureuse restauration.

— Dimanche 23 courant, M. le Ministre de l'Instruction publique doit présider, dans la salle du Grand-Théâtre de Lyon, la distribution solennelle des prix accordés aux élèves de l'Enseignement professionnel du Rhône.

— Le roi d'Egypte est arrivé le 16, à six heures du matin, à la gare de Lyon, mais il ne s'est pas arrêté dans notre ville, malgré les préparatifs faits à l'hôtel de la Préfecture pour le recevoir. Après réception de nos autorités, il s'est immédiatement remis en route pour Paris.

— Le 10, la petite ville de Mornant donnait l'hospitalité à 42 sociétés musicales venues de vingt lieues à la ronde pour disputer le prix de l'harmonie. La fête a été brillante ; la charmante cité, dont le goût pour la musique est bien connu, a montré par son empressement cordial combien elle appréciait ces luttes pacifiques dans lesquelles, vainqueurs et vaincus, tout le monde reste ami.

— Nous ne reviendrons pas sur le remarquable comice agricole de Bourg. On a parlé tout le mois de médailles d'or, médailles d'argent, discours, fanfares, fleurs et taureaux, fins dîners, émaux bressans, charrues perfectionnées, église de Brou, quinconces, forêt de Seillon, Villars, Plantay.

Sat prata biberunt. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

(Troisième série.)

Histoire de Lyon et des environs.

Louis Réal.	Quelques réflexions au sujet des armoiries de la ville de Lyon.	11
Paul Saint-Olive.	La maison des retraites de la rue Ste-Hélène.	34
Broutin.	Les Anglais dans le Forez.	68
B.	La rue Bourgelat, l'école d'équitation . . .	123
Pericaud.	La villa de Moncorin.	156
Martin-Daussigny.	Lettre au sujet de la mosaïque du Palais-Saint-Pierre.	172
Paul Saint-Olive.	Rectification à propos de la maison des Jésuites.	174
Debombourg.	Toujours les armoiries de Lyon.	180
Rolle.	Lettre sur les armoiries de la ville.	185
De Lupé.	Documents pour servir à l'histoire du Forez.	189
Péan.	Lettre à propos du Mont-Pilat.	199
Guillemot.	Carte des diocèses de Lyon, de Belley et de Genève, dans le Bugey	245
Noélas.	Les Ambluareti et le camp de la onzième légion à Ambierle.	261
Rolle.	Enlèvement des tableaux du musée de Lyon en 1815	280-372
C.-U.-J. Chevalier.	Lettre au sujet des diocèses de Lyon, de Belley et de Genève.	340
Péan.	Suite du Condate, ...	350
Broutin.	Le château de Clépé	394
Vachez.	Inscription antique de Néronde. . . .	409
C.-U.-J. Chevalier.	Bulle du pape Sergius III en faveur de l'Église de Lyon.	414
Salut Public.	Les Lyonnais à la Sorbonne.	419
Journal de Vienne.	La fête des Maïanches, à Vienne en Dauphiné.	421
Vacheron.	Médaillier lyonnais Chambre de commerce.	440
C.-U.-J. Chevalier.	Charte de donation à l'Ordre de Saint-Ruf, par l'archevêque de Lyon Hugues Ier . .	504
Chronique locale.	. . . . . 86. 175, 254, 341, 424,	511

Philosophie.

Petit-Senn.	Boutades.	423

Littérature.

Emile Guimet.	Le scarabée indéchiffrable.	147
Flotard.	Une aventure du chevalier de Boufflers, comédie	300
Des Essarts.	Tic-tac, Nouvelle.	485

Histoire.

Auguste BERNARD.	Notes sur un peuple gaulois	93
ID. ID.	Les derniers Carlovingiens	426
PEYRÉ.	Erreur de l'opinion qui place à l'orient de Jérusalem les lieux témoins du martyre de saint Etienne	473

Biographie.

DE VAUZELLES.	Jacques de Vintimille	23, 107, 112, 293
MOREL DE VOLEINE.	La Roche-la-Carelle	73
ID. ID.	De Coutances	75
A. V.	Etienne Rey	76
A. V.	Nécrologie lyonnaise de 1866	78
E. T.	Encore un mot sur M. Trimolet	79
MOREL DE VOLEINE.	De Combles	231
PETIT-SENN.	Anecdotes sur Voltaire	251
A. V.	Charles Willemin	509

Beaux-Arts.

MOREL DE VOLEINE.	Musique	81
Louis GUILLARD.	Esquisses, par Chenavard	139
MOREL DE VOLEINE.	Exposition des Amis-des-Arts	157

Théâtres.

Émile GUIMET,	Etude sur l'*Africaine*	334
Vicomte d'EMBDERG	Un nouveau genre à notre Grand-Théâtre	498

Poésie.

A. CADEAUX.	A mon Siècle	5
Pierre DUPONT.	Ma Brebis	89
PETIT-SENN.	Les Déguisés	91
OPPEPIN.	Le Poète à sa fille	177
PAGNON.	Le Forez	257
ROULLEAUX.	Le Bonheur	345
Ch. WILLEMIN.	A Vernaison	349
PETIT-SENN.	Le Cerf-volant et le Bateau	425

Planches de la Revue.

Mars.	Carte du Bugey.
Avril.	Musique de la poésie : *Le Forez.*
	Carte du pays des Ambluareti.
	Plan du camp des Châtelards, à Ambierle.
Juin.	Plan de Jérusalem.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

REVUE

DU LYONNAIS

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

—

(Troisième Série)

—

TOME IV

LYON
AIMÉ VINGTRINIER, DIRECTEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.

PARIS
F. SAVY, LIBRAIRE
Rue Hautefeuille, 24

1867

REVUE DU LYONNAIS[1]

—

POÉSIE.

—

A LA BRETAGNE[2]

Potius mori quam fœdari.

Tu ne me connais pas, chère et sainte Armorique;
D'un moins noble pays je suis le barde obscur;
Je n'ai jamais encor respiré ton air pur
Et courbé mes genoux sur ton sol héroïque.

(1) *Nous sommes si désireux de la collaboration de notre cher poète M. Victor de Laprade, que, faute de vers inédits, nous empruntons une pièce de poésie à la* Revue de Bretagne. *Nous l'accompagnons des compliments et des protestations bienveillantes de M. de La Borderie, mais nous protestons à notre tour contre la pensée du poète qui, pour tous les sentiments d'honneur, met le Forez au-dèssous de la Bretagne, et nous le félicitons quand même d'être notre compatriote et d'être né Forézien.* *A. V.*

(2) *Jadis, quand un hôte illustre venait visiter un toit modeste, la maison entière était en fête. La façade cachait sa pierre sous la feuillée, le portail se changeait en voûte de fleurs, chaque fenêtre souriante avait sa guirlande et sa banderole. Tous les bras étaient tendus, toutes les mains applaudissaient, toutes les bouches saluaient de leurs cris joyeux le nouvel ami qui s'avançait, apportant à la famille un nouvel honneur, une nouvelle force, une nouvelle date mémorable à inscrire dans ses annales.*

Tel était l'antique usage : s'il subsistait encore, la Revue de Bretagne, *aujourd'hui, devrait se pavoiser du haut en bas. Car aujourd'hui, c'est la grande, la fière et forte Poésie qui daigne lui rendre visite; bien plus, c'est un homme de cœur, un poète aussi haut par le caractère que par le talent, qui choisit de préférence*

Moi, l'amoureux de l'ombre et l'écho des grands bois,
Fidèle au gui sacré, couronné de verveines,
Je n'ai pas visité tes vieux temples gaulois,
« O terre de granit recouverte de chênes (1) ! »

Mais, du fond des cités et surtout des déserts,
Hôte ignoré de toi, j'ai fréquenté ton âme ;
J'ai vécu de ta vie et brûlé de ta flamme,
J'ai rendu témoignage au vrai Dieu que tu sers.

Combien parmi tes fils n'ai-je pas eu de frères,
Toi qui nous mis à tous notre harpe à la main !
Tes bardes, les premiers, m'ont tracé le chemin,
Et je glane après eux dans le champ de vos pères.

Ma Muse, en butinant le seigle et le blé noir,
Suivit, sous les pommiers, sur la lande fleurie,
L'abeille de Brizeux au jardin de Marie ;
Elle a bu de ton cidre au seuil du vieux manoir.

notre humble foyer pour adresser à notre mère, la Bretagne, un magnifique hommage.

Oui, Poète, votre hommage à la Bretagne causera à tous les Bretons une joie et une émotion profondes, — encore moins pour être l'œuvre d'un grand talent que le cri d'un grand cœur.

Et pourtant il y a ici deux vers contre lesquels nous protesterons tous. — La Bretagne, dites-vous, « ne vous connaît pas, » elle vous « ignore ! » Ah ! détrompez-vous, retirez cette parole, ce serait trop nous faire injure....

Il y a longtemps que nous vous connaissons, nous vous admirons, nous vous aimons, — longtemps que nous vous regardons comme un des nôtres, un vrai Breton de tête et de cœur, et plût à Dieu que tous les Bretons de race eussent autant de droits que vous à se parer de notre vieille devise nationale : Potius mori !....

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) *Vers de Brizeux.*

Que de fois j'ai serré cette main franche et brusque !
Et comme avec amour, au soleil de ses vers,
Je cueille et je respire, en dépit des hivers,
Ta fleur d'or radieuse en son beau vase étrusque !

Jeune encore et tremblant, j'approchai de celui
Qui menait le grand deuil des dieux et des ancêtres ;
J'ai vu René sourire en son sublime ennui ;
Moi chétif, j'entendis ce maître de nos maîtres.

Tout un siècle a germé de ce cœur soucieux !
Son vol dans l'idéal nous a frayé la route ;
Aux froids ricanements du blasphème et du doute
Il arracha la Muse et lui rouvrit les cieux.

Sois fière et dans ce fils reconnais ton génie !
Il montra le premier, fidèle à tous les droits,
Un citoyen debout devant la tyrannie,
Un poète, un penseur courbé devant la croix.

Je veux, mère des saints, des héros et des bardes,
M'unir par un hommage à tes vaillants esprits :
J'ignore à deux genoux ceux que Dieu t'a repris,
Et je tends mes deux mains à ceux que tu nous gardes.

Accueille, au milieu d'eux, vassal ou compagnon,
Ce pèlerin venu de la pauvre contrée
Où d'Urfé promena les bergers de l'*Astrée*.
Dans ton large Océan reçois notre Lignon.

Je viens comme l'idylle aux pieds de l'épopée.
Comme le pâtre admis devant le chevalier,
Soldat du même Dieu, docile et familier,
J'incline mon bâton devant ta grande épée.

Nous avons eu, pourtant, nos martyrs, nos héros ;
Les vieux murs de Lyon en savent quelque chose.
Durant vos grands combats et pour la même cause,
Notre sang a coulé sous les mêmes bourreaux.

Au pays de Forez, où ma Muse chemine,
De plus humbles échos s'éveillent sous ses pas,
O terre de la gloire, et nous ne portons pas
La couronne ducale et le manteru d'hermine.

Mais, tandis que chacun dans l'or voit le bonheur,
Chez nous, comme chez toi, c'est plus haut que l'on vise :
Et nous avons peut-être, ô terre de l'honneur,
Le droit d'inscrire aussi ta sublime devise.

Nous bravons, comme toi, les faux dieux triomphants ;
Sous le sayon rustique et sous la noble armure,
En face des combats promis à nos enfants,
Nous leur disons : « La mort plutôt qu'une souillure ! »

Toi, tu seras toujours le soldat obstiné,
La terre du vieux droit rebelle aux nouveaux maîtres.
Comme en ton dur granit un chêne enraciné,
Tu retiens dans tes flancs la foi de tes ancêtres.

De nul vainqueur jamais tu n'as suivi le char,
La dernière soumise et libre la première !
Ton sol a rejeté les traces de César ;
Le Christ seul t'imposa son joug fait de lumière.

Tout ce qui touche à toi s'empreint d'éternité.
Les pierres des dolmens fondront comme du sable,
Avant qu'on ne t'ébranle en ton âme indomptable ;
Rien n'en extirpera Dieu ni la liberté.

Quand tout s'abaisserait sous la force usurpée,
Vous seuls sur ce granit, Bretons au cœur féal,
Vour resteriez debout, gardant à l'idéal
Une lyre toujours et toujours une épée.

VICTOR DE LAPRADE.

LES

ALLOBROGES D'OUTRE-RHONE

ET

L'ÉVÊCHÉ DE BELLEY

César, dans ses *Commentaires* (1), nous apprend que les Helvètes, dès le début de leur émigration vers l'ouest de la Gaule, ravagèrent le territoire des Allobroges qui étaient établis au-delà du Rhône et que, pour cette raison, il appelle *Allobroges trans Rhodanum*. Cette expression *trans Rhodanum* donnée comme épithète à des Allobroges leur a fait attribuer par les géographes et les critiques des stations topographiquees bien différentes.

(1) « Item Allobroges qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant, fuga se ad Cæsarem recipiunt et demonstrant sibi præter agri solum nihil esse reliqui. » (Lib. I, § 11.)

Ce dernier membre de phrase, *demonstrant sibi præter agri solum nihil esse reliqui*, a été différemment traduit.

M. le général Creuly dit : (ils) déclarent que, à l'exception du sol, il ne leur reste rien. » (*Guerre des Gaules*, p. 17, 1865.)

M. de Saulcy, sénateur, membre de l'Institut, traduit ainsi : « (ils) lui remontrent qu'il ne leur reste plus que le sol de leurs champs. » (*Guerre des Helvètes*, p. 10, 1860.)

M. de la Teysonnière s'exprime ainsi : « (ils) lui remontrent que les Helvètes leur ont tout enlevé et ne leur ont laissé que la campagne toute nue. » (*Recherches sur le département de l'Ain*, t. I, p. 23.)

D'abord, Adrien de Valois (1) et après lui les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* (2) prétendent que ces Allobroges étaient les habitants de la partie nord du Vivarais actuel, parce que le diocèse de Vienne traversait le Rhône en cet endroit.

D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 54) place les *Allobroges trans Rhodanum* dans la Michaille et le Valromay (3). M. de la Teyssonnière se contente de dire qu'ils habitaient la partie méridionale de l'arrondissement de Belley. (*Rech. sur le dép. de l'Ain*, t. I, p. 23.) M. de Saulcy (*Guerre des Helvètes*, p. 38) les place vers Seyssel et Culoz. M. Valentin Smith (*Guerre des Helvètes*, lecture au Comité d'archéologie de Lyon, procès-verbal, p. 18) dit « que les *Allobro-* « *ges trans Rhodanum* occupaient, comme on peut l'induire « des inscriptions mêmes, les cantons de Lhuis et de La- « gnieu, et même leurs possessions se prolongeaient sur « la lisière du Rhône presque jusqu'à Lyon. »

Pour nous, aidé par les auteurs anciens, les limites ecclé-

(1) Quod verum esse vel ex eo apparet, quod hodièque pars aliqua diœceseos *Viennensis* in Helviorum seu Vivariensium finibus jacet. (*Not. gal.*, p. 608.)

(2) Tom. I, liv. I, chap. 43 ; — liv. II, chap. 8, note 8.

(3) « Or, *dit-il*, ce qu'on voit ici être réclamé par les Allobroges subsiste encore en partie dans ce que le diocèse de Genève conserve dans le Valromay et dans le district de Châtillon-de-Michaille. Quoique l'évêché de Belley soit actuellement suffragant de la métropole de Besançon, on ne saurait douter que la partie de ce diocèse, qui s'étend dans la Savoie, à la gauche du Rhône, n'ait été sous la main des Allobroges, il est plus que vraisemblable que ce qui est sur la droite, dans le Bugey, leur appartenait également. »

Critiquant *Adrien de Valois*, *d'Anville* ajoute : « On a peine à croire que les Helvètes, dont une partie était encore en deçà de la Saône lorsque César les atteignit, se fussent portés jusque-là (le Vivarais) et *même de ce côté-là*, parce que leur marche fut au contraire de remonter dans le pays des Ædui. » (*Note de la Gaule*, p. 54.)

siastiques et par la topographie du Bugey à laquelle on ne prête pas assez d'attention dans des questions de ce genre, nous disons : Les Allobroges d'outre-Rhône (*Allobroges trans Rhodanum*) de César étaient *les habitants des archiprêtrés de Belley, Virieu-le-Grand et Arbignieu.*

Pour prouver que notre affirmation est juste, nous allons étudier quels peuples et quels *fines* enceignaient les Allobroges d'outre-Rhône.

D'abord, il est prouvé d'après César et Ammien Marcellin que les Séquanes habitaient les bords du Rhône, depuis le Fort-de-l'Ecluse jusqu'à Culoz, où se termine le Colombier du Bugey, montagne de 1539 mètres d'élévation.

« Les Helvètes n'avaient, dit César, que deux chemins « pour sortir de chez eux : l'un sur *le territoire des Séqua-* « *nes par un défilé dangereux, entre le mont Jura et le* « *Rhône*, où les chars peuvent à peine passer un à un, et « que la haute montagne qui le domine permet de défen- « dre avec quelques hommes ; l'autre, par la Province, « beaucoup plus facile et plus libre (1). »

César ne pouvait désigner d'une manière plus explicite le défilé du Fort-de-l'Ecluse surmonté par le *Credo* qui atteint une hauteur de 1808 mètres.

Après César, Ammien Marcellin, en décrivant le cours du Rhône, lui donne encore pour riverains les Séquanes.

Le Rhône, dit-il, « passe entre la Sapaudie (la Province « de César) et le pays des Séquanes (2). »

(1) Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire possent : unum *per Sequanos*, angustum et difficile inter montem Juram et flumen Rhodanum, vix quo singuli curri ducerentur ; mons autem altissimus impendebat ut facile per pauci prohibere possent ; alterum per Provinciam multò faciliùs atque expeditiùs. (*Cæsar. Comm.*, lib. I, § 6.)

(2) Per Sapaudiam fertur (Rhodanus) et Sequanos. (Amm. Marcel., lib. XV.)

De ces citations des auteurs anciens, de l'étude orographique du Bugey nous déduisons : que les Séquanes habitaient le long de la rive droite du Rhône depuis le Fort-de-l'Ecluse jusqu'au village de Cussin, situé à l'angle aigu que forment le Rhône et le chaînon de la montagne de Parve, haute de 629 mètres. En d'autres termes, nous disons : que les Séquanes habitaient la Michaille, le bassin du Séran plus tard appelé *vallis romana* et de nos jours *val-romai* (Valromay, Valromey et *Veromey*) ainsi que la vallée de l'Albarine, tandis que les Allobroges d'outre-Rhône, ayant traversé ce fleuve au sud, peuplaient le bassin du Furan, depuis Cordon jusqu'à Rossillon et à la Burbanche, séparés qu'ils étaient des Ambarres par le chaînon d'Inimont, et des Séquanes par le chaînon de Parve. Voilà pour les preuves historiques au temps de César et d'Ammien Marcellin et pour les preuves orographiques qui n'ont pas changé. Maintenant, nous allons donner d'autres preuves tirées des divisions politiques de l'empire romain et des divisions ecclésiastiques des premiers siècles de l'Eglise.

Dans la *Notice des provinces et cités de la Gaule*, monument qui date de 401 ou de 402, et qui est certainement antérieur aux grandes invasions des barbares, nous trouvons que le territoire de Belley était alors contigu à trois grandes provinces gallo-romaines :

1° Au nord, à la *Provincia maxima Sequanorum ;*

2° A l'ouest, à la *Provincia Lugdunensis prima ;*

3° A l'est et au sud, à la *Provincia Viennensis*, dont Belley dépendait assurément.

D'un autre côté, en examinant les Cités ou diocèses que renfermaient ces provinces, nous trouvons des arguments en faveur de notre opinion. Nous remarquons d'abord que la métropole séquane, Vesontio, avait pour premier suffra-

gant *civitas Equestrium Noiodunus* (Nyon) (1); puis venaient Avenche et Bâle, *civitas Elvetiorum Aventicus*, *civitas Basiliensium* (2).

Nous voyons ensuite que la métropole allobroge avait pour suffragants : 1° *civitas Genavensium* (Genève) ; 2° *civitas Gratianopolitana* (Grenoble), puis dix autres cités de l'Isère à la mer Méditerranée (3).

Les diocèses de Besançon, Nyon (4) et Genève admis, nous dirons : que les Séquanes qui habitaient le long du Rhône, devaient, ainsi que ceux du Haut-Bugey, faire partie du diocèse métropolitain de Besançon; en outre, que la *civitas Equestrium*, représentant une colonie de cavaliers romains placée sur le territoire helvète, comprise dans la *Grande-Séquanaise*, devait aussi former un petit diocèse indépendant du peuple helvète lui-même, représenté par Avenche. Nous serions même disposé à croire que, depuis la fondation de la colonie des vétérans romains jusqu'à la formation des diocèses, il y eut un tel mélange des habitants

(1) Noviodunum, — Noiodunum, — Nevidunum, — Noiodunus, — Nugdunense municipium (VIe siècle), — Nividunum (XIIe siècle), — (Newthun) nouvelle ville. (Bochat, *Mém. sur l'hist. anc. de la Suisse*, t. I, p. 69.)

(2) Castrum Vindonissense (Windisch), castrum Ebrodunense (Iverdun), castrum Rauracense (Augst), Portus Abucini (port sur Saône) sont des interpolations faites plus tard à la *Notice*.

(3) Civitates : Albensium, — Deensium, — Valentinorum, — Tricastinorum, — Vasiensium, — Arausicorum, — Cabellicorum, — Avennicorum, — Arclatensium, — Massiliensium.

(4) On doit d'autant plus croire qu'il y eut un évêque à Nyon qu'à l'époque gallo-romaine, cette colonie avait un pontife, comme le prouve une inscription citée par Albanis Beaumont, p. 158 :

. . . . . AUG.
VR. PONTIF. II VIR
FLAMEN. IN COL.
EQVESTRE.

primitifs, Helvètes et Séquanes avec les Romains, que la Michaille pourrait bien avoir appartenu à la *colonie des Equestres*, en même temps que les Séquanes des bords du Rhône se seraient vus absorbés et tellement assimilés aux Romains que cette partie de la Séquanie aurait pris, du séjour de ces derniers, le nom de *vallis romana*, vallée romaine (Valromey) (1).

Ce qui nous porte à émettre cette hypothèse, c'est que la Michaille jusqu'à Seyssel était comprise dans l'ancien décanat d'Aubonne, qui comprenait le territoire de la *civitas Equestrium* dont Nyon (Noiodunus) avait été le siége épiscopal.

A cette même époque (401-406), le diocèse de Genève existait et la *civitas Genavensium* avait pour limites au nord le lac Léman, à l'est la civitas Vallensium, Octoduro (Martigny en Valais), la civitas Centronum, Darantasia (Moustiers en Tarantaise), au sud le diocèse de Grenoble et à l'ouest le Rhône. C'est ce qu'on peut appeler le diocèse gallo-romain ou allobroge, tandis que celui que nous verrons plus tard sera le diocèse gallo-romain bourguignon ; alors il s'étendra sur la rive droite du Rhône et comprendra des Helvètes et des Séquanes.

En 406, le Rhin fut forcé et les Bourguignons s'établirent dans une partie de l'Helvétie. Les Suèves, les Vandales, les Alains changèrent par leurs ravages la face des pays qu'ils parcouraient (2).

(1) La colonie des Equestres et la vallée romaine sont parsemées de monuments épigraphiques, de pierres milliaires et de débris de la civilisation gallo-romaine.

(2) « Des nations innombrables se sont répandues dans les Gaules ; les « Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, « les Saxons, les Bourguignons, les Alamans, les Pannoniens ont ravagé « tout le pays renfermé entre les Alpes et les Pyrénées, l'Océan et le « Rhin.... Les Aquitains, la Novem populanie, les provinces lyonnaises et « narbonnaises ont été universellement ravagées, et le petit nombre de villes

En 443, la Sapaudia (ancienne Allobrogie) fut donnée aux Bourguignons par Aétius (1).

En 456, les Bourguignons envahirent les provinces voisines, et en 500 le royaume Burgunde était formé (2).

Gondebaud, sans cesse occupé de guerres et d'agrandissements, et de plus arien, ne peut être le créateur de l'évêché de Belley qui succéda à celui de la *civitas Equestrium*, et cela est d'autant plus certain, c'est qu'après sa mort, au concile d'Epaone, en 517, il n'est fait nulle mention de l'évêché de Belley. Ce fut, selon toute probabilité, son fils Sigismond qui régna de 517 à 524 ; encore doit-on sortir de ce laps de temps les deux dernières années où ce prince, attaqué par les Franks, n'eut guère le temps de s'occuper d'organisation religieuse.

Pour rendre cette supposition plus sensible, nous allons examiner un peu ce que fut Audax, et après lui Tarniscus et Migetius ses successeurs.

AUDAX.

Audax, selon Guichenon, est le premier évêque qui siégea à Belley après que l'évêché de Nyon y eut été transféré. « Nous n'avons aucun témoignage de lui, *ajoute l'auteur*,

« que leurs remparts ont protégées contre le fer destructeur ont été dépeu-
« plées par la famine. Je ne puis faire mention de Toulouse sans répandre
« des larmes. O déplorable république! Mayence, cette cité jadis illus-
« tre, a été prise et ruinée ; plusieurs milliers d'hommes ont été massacrés
« dans son église. Worms a été détruite après un long siége. Les habitants
« de la puissante ville de Reims, ceux d'Amiens, d'Arras, de Térouenne, de
« Tournay, de Spire, de Strasbourg ont été transportés en Germanie. »
(Saint Jérôme, épitre 91 adressée à Agenichia.).

(1) Sapaudia Burgundionum reliquis datur cum indignis dividendis. (Prosp. Tyro. chron. — D. Bouq., t. I, p. 639.)

(2) Tunc Gondobadus et Godegiselus fratres regnum circà Rhodanum aut Ararim cum massiliensi provinciâ retinebant. (D. Bouq., t. II, p. 178.)

« seulement les archives de Besançon et de Belley apprennent qu'il vivait en 412. »

Il nous paraît bien difficile qu'au milieu de la désolation générale, qu'au milieu des incendies, des dévastations, des prises et sacs de villes, Audax ait pu transférer son siége de Nyon à Belley, s'entendre avec les métropolitains de Vienne et de Besançon pour la répartition équitable de ses diocésains qui habitaient une partie de la Sapaudie et de l'Allobrogie, tandis qu'il perdait le territoire de Nyon. Tout cela eut lieu plus tard, et demandait un temps de calme qu'Audax ne put avoir au milieu des désolations et des invasions successives des barbares.

Après la destruction de Nyon et son incendie, on voit Audax se retirer à Belley. Mais est-ce bien Belley? L'évêque suffragant de Besançon serait-il allé dans une ville allobroge, et ne pourrait-on pas, sans trop de témérité, dire que Billiat, le *billionis villa* de l'époque gallo-romaine, Billiat qui dépendit plus tard du décanat d'Aubonne, ne pourrait-on pas dire que ce fut dans ce lieu et non à Belley qu'Audax se retira et que la ressemblance des noms a fait prendre Belley pour Billiat.

L'évêché de Nyon est même nié par le savant Péquigny (1), mais son existence est prouvée par trop d'autorités (2) et surtout par la *Notice de la Gaule* pour pouvoir douter de son existence au commencement du Ve siècle. En effet, *civitas Equestrium*, *Noiodunus* vient sitôt après la métropole et

(1) Tom. II, p. 727, tableaux.

(2) Ex veteribus autem notitiis, ac synodis..... apparet metropolim Bisontinum alias habuisse civitates, quum qua jàm ipsi nunc subdantur; ac primum numerantur *civitas Equestrium*..... qua nunc *Bellicii* moratur. (*Gal. christ.*, anc. édit. t. IV, p. 118.)

At in veteri notitiâ provinciarum præter metropolim numerantur *civitas Equestrium*, *Nivedunensium*, sive *Nevidunum*, Nyo (Nyon) sedis olim episcopalis, quæ nunc Bellicii civitas. (A. Robert, *Gal. christ.*, t. I, p. 169.)

avant *civitas Elvitiorum*, *Aventicus*; donc, comme nous l'avons déjà fait remarquer, si Avenche eût été la cité, le siége épiscopal de toute l'Helvétie, la *Notice* n'aurait pas cité Nyon et surtout au premier rang. Si l'on veut dire que c'est par déférence pour la colonie romaine, nous répondrons qu'alors il y aurait le titre simple de *colonia Equestrium* et non le titre de civitas, et que cette mention serait la dernière.

Selon une opinion moderne citée par le continuateur du *Gallia christiana*, l'évêché de Nyon n'aurait été formé qu'en 500 par saint Amand fuyant le fer et la flamme des Huns (1). Mais si cela était, pourquoi en 517, lors du concile d'Epaone (qu'on croit être Yenne), l'évêque de Nyon ne souscrit-il pas au concile? Nous partageons l'opinion qui fait vivre Audax au commencement du Ve siècle, et nous croyons qu'il fut le premier évêque de Nyon privé de son siége (2), mais nullement le premier évêque de Belley.

TARNISCUS.

Guichenon donne à Tarniscus le chiffre 2 et le fait successeur d'Audax. On trouve encore le nom de Tarviscus (3) donné à ce prélat. Certains auteurs font Taniscus contemporain du concile d'Epaone (517) (4) et veulent que ce soit Taniscus qui ait signé au concile et non Tauricianus évê-

(1) Primus Bellicensis episcopus Audax in priscis codicibus legitur..... aliud ei tempus sane tribuendum esset, si tuta fides hodierno scriptori haberetur, qui scilicet ipsum episcopalem Nividuni sedem anno cerciter 500 conditum asserit, à sancto Amando Vesontionem quam Hunni civitatem ferro flammisque pervastaverunt fugiente. (Haureau, *Gal. christ.*, 1861, p. 603.)

(2) Audax porrò sedit in Bellicensi pontificatu an. 412 juxtà tubulos Bisontinenses et Bellicenses. (*Gal. christ.*, anc. édit., t. II, p. 351.)

(3) *Gal. christ.*, anc. édit. t. II, p. 355.

(4) Concilium Epaonense. — Avitus E. E. Viennensis, — Viventiolus

que de Nevers (1). Si on admettait cette opinion, Taniscus ne pourrait plus être le successeur d'Audax dont un siècle le séparerait. En outre, il est prouvé que c'est bien l'évêque de Nevers qui a signé au concile d'Epaone (2).

MIGETIUS

1er évêque de Belley.

Guichenon, dans sa liste des évêques de Belley, cite Migetius comme le troisième, sans autre indication. Le *Gallia christiana* fait de même (3).

Néanmoins, le P. Sirmond croit que l'évêque *Megethius* à qui Sidoine Apollinaire adressa une de ses lettres est le même que le *Migetius* de Guichenon et le fait évêque de Belley (2). A quoi Le Nain de Tillemont répond : « Le P. Sirmond fait « *Megethius* évêque de Belley où l'on met un *Megèce* prédé- « cesseur de Vincent qui vivait encore en 567. Ce n'est pas

E. E. Lugdunensis, — Silvester E. E. Cabillonensis, — Gemellus E. E. Vasensis, — Apollinaris E. E. Valentinœ, — Valerius E. E. Segesteriçœ, — Victurius E. E. Gratianopolitanœ, — Claudius E. E. Vesontiensis, — Gregorius E. E. Lingonicœ, — Pragmatius E. E. Augustodunensis, — Constantius E. E Octodorensis, — Catulinus E. E. Ebredunensis, — Sanctus E. E. Darantasiensis, — Maximus E. E. Genavensis, — Bubulus E. E. Vindonissœ, — Sœculatius E. E. Diensis, — Julianus E. E. Carpentoratensis, — Constantius E. E. Vapincensis, — Florentius E. E. Tricastinœ, — Philagrius E. E. Cabellicœ, — Venantius E. E. Albensium, — Prætextatus E. E, Aptensis, — *Tauricianus* E. E. Nivernensium, — Paladius presbyter jussu Salutaris E. E. Avenicœ. (Sirmond, *Concil. gal.*, t. I, p. 201.)

(1) Huic (Concilio Epaonense) autem interfuit Tauricianus episcopus ut acta ferunt, typis emandata, *Nivernensium civitas*. Animadverte vero oscitantis librarii calamum *Nivernensium* forsan pro *Nivedunensium* scripsisse atque *Tauricianum* et *Tauriscum* parum inter se differre. (Haureau, *Gal. christ.*, 1861, p. 603.)

(2) Roget de Belloguet, *Origines bourguignonnes*.

(3) *Gal. christ.*, anc. édit., t. II., p. 355.

« là une grande preuve (1). » Nous sommes complètement de l'avis de Tillemont et voici pourquoi:

Sidoine Apollinaire envoya à Megethius les *préfaces* de messes qu'il avait composées, ce qui prouve que Sidoine était alors dans l'épiscopat. Or ce grand personnage gallo-romain quitta ses charges et passa de la Cour à l'Eglise vers la fin de 471. Il mourut en 488. Donc, en donnant à sa lettre à Megethius la date moyenne de 480 nous n'errerions pas trop. Megethius assistait au concile d'Arles en 475 (2) et en était le onzième signataire sur trente évêques; c'est dire qu'il était déjà ancien dans l'épiscopat et que Sidoine pouvait bien lui donner le titre de *vénérable* dans sa lettre (3).

Il n'y a rien de trop hasardé à donner à Megethius au moins dix ans de plus qu'à Sidoine comme homme et comme évêque, ce qui le ferait naître en 420, c'est-à-dire un siècle avant la création de l'évêché de Belley. En outre, nous voyons que Vincentius, successeur de Migetius, signe le

(1) *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XVI, p 277.

(2) 1° Leontio, — 2° Eufranio, — 3° Fonteio, — 4° Viventio, — 5° Mamerto, — 6° Patienti, — 7° Veranio, — 8° Auxanio, — 9° Fausto, — 10° Paulo, — 11° *Megethio*, — 12° Græco, etc. (Sirmond, *Concil. gal.*, t. I, p. 150.)

(3) Megethio episcopo Bellicensi numeratur inter episcopos qui synodo Arelatensi interfuerunt. (*Sirmond. Opera*, t. I, p. 109.)

Sidonius au seigneur pape Megethius, salut.

J'ai longtemps balancé, malgré mon envie extrême de t'obéir, si je devais t'envoyer, comme tu me le demandes, les *Préfaces* que j'ai composées moi-même. A la fin, le sentiment de la condescendance a triomphé dans mon esprit et je te fais passer ce que tu désires. Et que dirons-nous maintenant? Est-ce là une grande obéissance? Elle est grande, ce me semble; mon impudence toutefois est plus grande encore. Nous pourrions avec cette effronterie porter de l'eau dans les fleuves, du bois dans les forêts; avec cette témérité, nous gratifierions Apelles d'un pinceau, Phidias d'un ciseau, Polyclète d'un marteau. Tu me pardonneras donc, pape saint, éloquent vénérable, une présomption qui ose s'abandonner à son habil ma-

vingt-cinquième sur 27 évêques assistant au concile de Paris, ce qui prouve qu'il était tout nouveau sur son siége et que le Megethius d'Apollinaire n'aurait pu, malgré la plus extrême longévité, être son prédécesseur. Donc, nous pensons que *Megethius* et *Migetius* sont deux personnages différents, l'un contemporain de Sidoine, l'autre contemporain de Sigismond, roi de Bourgogne, et qui a pu vivre jusqu'en 550, époque approximative où Vincentius lui succéda. Il y a même dans la liste des signataires du concile de Paris une chose assez curieuse, c'est que sitôt après Vincentius, vient un *Megitius*, puis Syagrius, tous deux sans autre qualification. et la liste est finie. Avec un peu de bonne volonté, ne pourrait-on pas voir un *Mejetius* très-âgé ayant pour coadjuteur l'évêque *nommé*, Vincentius? (1). Vincentius assista plus tard au second concile de Lyon, et dans la liste il occupe le quatrième rang sur quatorze signataires, et l'on voit après lui le Syagrius du concile de Paris, mais Migetius n'est plus.

Quoi qu'il en soit, la création de l'évêché de Belley ne peut être comprise qu'entre 517 et 555, époque où Vincentius

turel, devant un juge aussi éclairé que toi. C'est notre habitude, pour exprimer peu de chose, d'écrire longuement, comme les chiens qui sont accoutumés de gronder tout en n'aboyant pas. Daigne te souvenir de nous, seigneur pape. (*Œuv. de Sidoine Apoll.*, traduct. de Collombet, t. II, p. 169.)

(1) Concile de Paris. — Sapaudus E. E. Arelatensis, — Esychius E. E. Viennensis, — Nicetius, — Probianus E. E. Bituricœ, — Constitutus E. E. Senonicœ, — Leontius E. E. Burdigalensis, — Sinidius, — Placidus E. E. Matiscensis, — Firminus E. E. Uceticœ, — Agricola E. E. Cabilonensis, — Tetricus E. E. Lingonicœ, — Areolus, — Dematius E. E. Corpentoratensis, — Vellesius E. E. Vappincensis, — Lucretius E. E. Deensis, — Aridius E. E. Nivernensis, — Clementinus E. E. Aptensis, — Prœtextatus E. E. Cavellicœ, — Agrestius, — Medovechus E. E. Meldensis, — Leobinus E. E. Carnotensis, — Expectatus E. E. Forojuliensis, — Mathœus E. E. Arausicœ, — Tetradius, — *Vincentius episcopus ecclesiæ Bellicensis*, — Megetius..... Syagrius..... (Sirmond, *Concil. gal.*, t. I, p. 302.)

s'intitule *episcopus Ecclesiæ Bellicensis.* Mais, comme nous l'avons dit, l'histoire politique aide singulièrement à l'explication de l'histoire religieuse, et c'est à cette première que nous demanderons, faute de preuves écrites, des preuves logiques en faveur de notre opinion (1).

Sigismond, fils de Gondebaud et son successeur, faisait son séjour habituel à Genève que son père lui avait cédé comme apanage. Il continua à protéger cette cité que Gondebaud avait restaurée (2), et il n'y a rien d'étonnant qu'il ait voulu étendre le diocèse de cette ville de manière à la placer au centre comme une petite capitale. L'évêque de Nyon n'avait plus de siége réel ; le changement parut facile pourvu qu'on donnât au titulaire, successeur d'Audax et de Tarniscus, retiré à Billiat ou à Belley, un siége effectif et des diocésains ; c'est ce qu'un prince seul, maître de Genève, Besançon et Vienne, pouvait entreprendre avec succès. Ce prince, fut saint Sigismond, bienfaiteur de Genève, ami des évêques, fondateur d'Agaune et tout puissant comme roi des Burgundes. Si on n'attribue pas à Sigismond la création de l'évêché de Belley de 517 à 523, il sera un peu difficile de trouver au milieu des guerres des Franks et des Bourguignons, des meurtres successifs des princes de la famille de Clovis, de trouver, disons-nous, une ère de paix et de confiance en l'avenir qui ait permis de s'occuper et de mener à bien une œuvre aussi difficile que la création d'un diocèse aux dépens de plusieurs métropolitains ; c'est pourtant le

(1) Concile de Lyon. — Philippus E. E. Viennensis, — Nicetius E. E. Lugdunensis, — Agricola E. E. Cabilonensis, Vincentius E. E. Belicensis, — Syagrius E. E. Æduorum, etc. (Sirm. *Concil. gal.*, t. I, p. 327.)

(2) Civitas Genevensium, quæ nunc Geneva à Gundobado rege Burgundionum restaurata. (Interpolation à la *Notice* publiée par Duchesne, *Hist. Francorum* scriptores coatœnei, I, p. 14, Paris, 1636.)

cas de l'évêché de Belley, et nous allons dire ce qui a dû se passer pour arriver à un tel résultat.

Dès qu'il fut décidé qu'on agrandirait le diocèse de Genève, il fallut le faire aux dépens de celui de Nyon qui occupait la rive droite du Rhône et le côté ouest du lac Léman. Mais les évêques de Nyon étaient suffragants de Besançon, il fallait donc le consentement du métropolitain. Les pourparlers eurent lieu ; on consentit à l'annexion de l'ancien évêché de la *civitas Equestrium* à Genève, mais on demanda des compensations, ce qui ne pouvait se faire sans être d'accord avec le métropolitain de Vienne. De nouveaux pourparlers eurent lieu, et un accord parfait, une transaction presque mathématique s'est faite pour conserver les droits de chacun, tout en agrandissant l'évêché de Genève et en donnant un siége réel et des diocésains nouveaux à celui de Nyon. sous le titre d'évêché de Belley. C'est ce que nous allons démontrer (1).

L'ancien diocèse de Genève, le diocèse allobroge, comprenait, d'après des pouillés du XIVe siècle, 315 cures et prieurés avant l'annexion de l'évêché de Nyon, puis après cette annexion on compte 425 cures et prieurés, ce qui fait 110 en plus (2). Donc, 110 localités étaient distraites de la suffragance de Besançon pour entrer par Genève dans celle de Vienne.

Pour obvier à cette perte territoriale, le métropolitain de Vienne consentit à céder 47 cures du Bugey qui formaient le territoire des *Allobroges d'outre-Rhône*, plus 41 cures de la Sapaudie ou Allobrogie à l'est du Rhône, et 20 de l'Allobrogie au sud du même fleuve ou Dauphiné actuel. Le total

(1) Tout ceci est problématique, nous l'avouons, mais faute de preuves le raisonnement logique est permis.

(2) Les pouillés, qui nous servent à établir ces chiffres quoique postérieurs, représentent assez bien les territoires cédés par le nombre des cures qui s'y trouvent au moment où ils ont été faits.

fut de 108 localités qui sortirent de la suffrageance de Vienne pour entrer dans celle de Besançon; donc il y avait un échange complet entre les métropolitains en faveur de Genève (1) et reconstitution de l'évêché de Nyon sous le nouveau nom de Belley.

Mais il restait un autre droit à régler: Quel serait des deux métropolitains celui qui approuverait l'élection du nouvel évêque et de ses successeurs, et qui conserverait l'Ordinaire? Serait-ce le prélat de Vienne, dont le siége était limitrophe de Belley, dont tous les diocésains du nouvel évêché étaient Allobroges? cela devait être. Mais le métropolitain de Vesontio voulut garder sur le successeur d'Audax et de Tarniscus, anciens évêques de Nyon, sa suprématie spirituelle, et malgré la distance, malgré la singularité d'un évêché séparé géographiquement de sa métropole, le droit du prélat de Besançon fut reconnu; et voilà comment il s'est fait que des Allobroges obéissaient à un métropolitain séquane, tandis que des Helvètes et des Séquanes étaient devenus les sujets d'un métropolitain allobroge. Voilà comment il s'est fait qu'une partie du pays de Vaud, tout le pays de Gex, de la Michaille, du Valromey et partie du Haut-Bugey se sont trouvés de la suffragance de la métropole de la *Provincia Viennensis*, tandis que les Allobroges d'outre-Rhône (*Allobroges trans Rhodanum*), les Allobroges propres (Savoie et Dauphiné) sont devenus suffragants de la métropole de la *provincia maxima Sequanorum*. Par cet accord, tous les usages gallo-romains sont méconnus; on entremêle les provinces religieuses, on oublie les nationalités pour arrondir le diocèse de Genève et donner plus de lustre à la ville restaurée par Gondebaud. Il fallait pour un tel événement l'infiltration d'un peuple barbare dans

(2) Voir les extraits des pouillés à la fin du mémoire.

les couches gallo-romaines, il fallait le bouleversement de cette époque où chaque souverain vainqueur reconstruisait, à sa guise et selon sa fortune militaire, son royaume parfois éphémère. C'est ce qui eut lieu sans doute au point de vue ecclésiastique de 517 à 523, et voilà pourquoi et comment l'évêché de Belley prit naissance tout en étant la continuation comme dignité de celui de Nyon, de la *colonia Equestrium* de César.

Mais n'oublions pas que cette longue dissertation a eu pour motif de déterminer la position géographique des Allobroges d'outre-Rhône, qu'on ne peut placer, selon ce que nous venons de dire, autre part que dans les trois archiprêtrés anciens désignés par les chiffres I, II, III, puis plus tard sous les noms d'archiprêtrés de Belley, de Virieu-le-Grand et d'Arbignieu.

A Seyssel et à Culoz sont les Séquanes, à Lhuis et à Lagnieu sont les Ambarres ; donc les opinions de d'Anville, de M. de Saulcy, de M. Valentin Smith doivent être rejetées, et d'ailleurs si on place les *Allobroges trans Rhodanum* de Cordon à Miribel, comme on le voudrait, comment expliquer les passages de Strabon et d'Ammien Marcellin dans leur description du cours du Rhône? Strabon dit : « Descendu dans les plaines des Allobroges et des Ségusiens « (Ségusiaves), il (le Rhône) se joint à la Saône à l'endroit « où est Lyon, ville appartenant à ces derniers (1). » Dans cette description, Strabon a bien en vue le parcours du Rhône depuis Cordon jusqu'à Lyon, vis-à-vis les plaines du Dauphiné, il n'y a pas à hésiter. Or, il place le Rhône entre les Ségusiens et les Allobroges, ce qu'il n'aurait pas dit si les Allobroges trans Rhodanum eussent habité la rive droite

(1) Indè in campestria Allobrogum et Segusiavorum lapsus, apud Lugdunum cum Arare concurrit urbem Segusiavorum. (Strab., lib. IV, p. 186.)

depuis Groslée jusqu'à Miribel. Donc les Allobroges d'outre-Rhône ne peuvent être placés dans cette partie du cours du fleuve. Si Strabon ne parle pas des Ambarres, c'est que déjà ils sont absorbés dans la *provincia Lugdunensis*, et les Ségusiaves ont encore un nom à cause de Lugdunum qui est sur leur territoire, comme l'indique le géographe grec.

Ammien Marcellin dit, trois siècles après Strabon : « (Le « Rhône) poursuit son cours laissant à sa gauche la Vien- « noise, à sa droite la Lyonnaise, et forme brusquement le « coude après s'être associé l'Arar (1). » Là encore il s'agit du cours du Rhône depuis Cordon jusqu'à Lyon, et nous voyons qu'Ammien Marcellin le fait séparer la Viennoise de la Lyonnaise, c'est-à-dire les Allobroges des Ségusiaves.

Donc, nous persistons à exclure les *Allobroges trans Rhodanum* des cantons de Lhuis, de Lagnieu et surtout de la Valbonne pour les placer dans le bassin du Furan, au nord de Cordon, entre les chaînons de Parves et d'Inimont et le mont Saint-Sulpice.

De tout ceci il résulte, une fois de plus pour nous, que les anciennes divisions ecclésiastiques, même dans ce qu'elles semblent avoir d'anormal, doivent être sérieusement étudiées et prises en sérieuse considération dans la géographie ancienne de la Gaule. Cette étude sera toujours d'un grand secours, et avec elle on éclaircira ce qui paraissait obscur, on démêlera ce qui semblait embrouillé, et l'on résoudra ce qu'on avait d'abord jugé insoluble, comme on le voit par la question des Allobroges trans Rhodanum et la création si obscure de l'évêché de Belley, que nous croyons avoir élucidée par le raisonnement à défaut de preuves écrites.

(1) Longèque progressus (Rhodanus), Viennensem latere sinistro perstringit. Dextro Lugdunensem, et emensus spatia flexuosa Ararim. (Amm. Marcell., lib. XV. § 2.)

EXTRAITS DE POUILLÉS.

TERRITOIRES QUI AURAIENT ÉTÉ CÉDÉS A L'ÉVÊQUE DE GENÈVE.

DÉCANAT D'AUBONNE.

Colonia Equestrium, (pays de Gex, partie du pays de Vaud, Michaille et comté de Genevois et Haut-Bugey.)

Prieurés de Bacins.
— Yvona.
— Nyon.
— Génollic.
— Brussins.
— Perrues.
— Sessie.
— Privissins.
— Satignée.
— Russins.
— Asserens.
— Marval.

Cures de Albona.
— Gimez.
— Monteras.
— Saubra.
— Pisy.
— Exertines.
— Alamans.
— Fuchie.
— Gillie.
— Bignins.
— Brisignié.
— Viz.
— Permentouz.
— Cugusins.
— Treilay.
— Gingins.
— Grens.
— Alignie.
— Commugnie.
— Cracier.
— Brussincz.
— Versonay.
— Gex.
— Thougin.
— Chivrier.
— Poulier.
— Toyrie.
— Govillies.
— Pirons.
— Pougnier.
— Dardagnin.
— Chaloex.

Cures de Piney.
— Peicie.
— Pourdignier.
— Meyrins.
— Matignins.
— Verneyer.
— Saconay.
— Rignier.
— Moyns.
— Fernay.
— Colay-Bossie.
— Ornay.
— Versoix.
— Greiller.
— Sancti-Cerici.
— Argier.
— Lancranz.

MICHAILLE. (*Sequani.*)

Ochia.
Billie.
Ingiou.

Prieurés de Villà.
— Ardon.
— Craz.
— Chanay.
— Chargiou.
— Hôpital (de Chanay).

VALLÉE DE CHÉZERY. (*Sequani.*)

Chamfromer.
Montane.
Cheysirier.

HAUT-BUGEY. (*Sequani.*)

Eschalon.
Sancti-Germani.
Alleyria.
Musenens.

DÉCANAT DE CEZERIEUX.

MICHAILLE. (*Sequani.*)

Prieurés de Seyssel.
— Englafol.

Cure de Corbonot.

VALROMEY.
(*Sequani.*)

—

Prieurés de Talissieu.
— Champagnia.
— Bellemontis.
— Decanus seysiriaci.
— Vyu.
Cures de Ruphiou.
— Vognia.
— Othesiou.
— Chararcin.
— Logniou.
— Soutriou.
— Lognes.
— Viriouparvo.
— Chavornay.
— Beons
— Passins.
— Yon.
— Polliou.

HAUT-BUGEY.
(*Sequani.*)

—

Brenot.
Chandoura.
Albergamento.
Othona.
Songiou.

SAVOIE.
(*Sequani trans Rhodanum.*)

—

Prieurés de Chindrieu.
— Vyone.
Cures de Serrières.
— Ruphiou.
— Moz.
— Cratillies.
— Chagnoz.

Pouillé du diocèse de Genève, de l'an 1344 *circa*. — Mémoires de la Société archéologique de Genève, t. IX, p. 223, 1855.

POUILLÉ DE BELLEY.

TERRITOIRES QUI AURAIENT ÉTÉ CÉDÉS PAR LE MÉTROPOLITAIN ALLOBROGE AU MÉTROPOLITAIN SÉQUANE.

BUGEY.
(*Allobroges trans Rhodanum.*)

—

ARCHIPRÊTRÉ I.

Ecclesia Bellicii.
— Brens.
— Arbigniaco.
— Peysieu.
— Magniaco.
— Billiaco.
— Sancto-Campo.
— Chastonod.
— Andert.
— Condon.
— Chazes.
— Bens.
— Cressieu.
— Cusieu.
— Massignieu.
— Escrivieu.
— Nattage.
— Parve.
— Chemillieu.

ARCHIPRÊTRÉ II.

Ecclesia de Conziaco.
— Coullomieu.
— Peyrieu.
— Preymesel.
— Ambleone.
— Sancti-Germani Parrochiarum.
— Gelignieu.
— Bregnier.
— Ezieu.
— Sancti-Blasii Petrœ castri.
— Balma.

ARCHIPRÊTRÉ III.

Ecclesia de Pugieu.
— Viriaco-Magno.
— Rossilione.
— Burbanche.
— Ordonnato.
— Inimonte.

Ecclesia d'Armis.
— Primiliaco.
— Teysilieu.
— Evosges.
— Arandas.
— Longecombe.
— Othiaz.
— Argy.
— Tenay.
— La Couz.

SAVOIE.

(*Allobroges.*)

—

ARCHIPRÊTRÉ IV.

Ecclesia de Jenna.
— Chevelu.
— Doutex.
— Lucey.
— Sancto-Desiderio.
— Billiemaz.
— Jongieu.
— Meyrieu.
— Vertenex.
— Sancto-Paulo.
— Trevoy.
— Leysieu.
— Sancto-Petro d'Alvez.
— Treize.
— Villars.
— Enterssesse.

ARCHIPRÊTRÉ V.

Ecclesia de Verel.
— Dullin.
— Ain.
— Aiguebellette.
— Lespin.
— Saint-Alban.
— Novalaise.
— Marcien.
— Onciano.
— Attignas.
— La Roche.
— Sancto-Benigno (Saint-Beron.
— Sancto-Franco.
— Nances.

ARCHIPRÊTRÉ VI.

Ecclesia de Sainte-Marie.
— Rupeforti.
— Belmont.
— Tramoncey.
— Gerbais.
— Sancto-Genisio.
— Champagneu.
— Grezin.
— Sancto Mauritio.
— Bredoria.
— Avrissieu.

DAUPHINÉ.

(*Allobroges.*)

—

ARCHIPRÊTRÉ VII.

Ecclesia de Sancto-Syphoriano.
— Sancto-Andrea de Andino.
— Augusta.
— Corbelino.
— Granieu.
— Sancto-Desiderio.
— Bucin.
— Bochage.
— Tuillin.

ARCHIPRÊTRÉ VIII.

Ecclesia de Sancto-Andrea de Palude.
— Ponte Bellivicini.
— Sancto-Domecino.
— Fitilliaco.
— Chimillin.
— Romagnieu.
— Sancto-Albino.
— Sancto-Joanne d'Avellone.
— Vaulserre.
— Pressin.
— Avaux.

DEBOMBOURG.

Guichenon, *Preuves*, p. 181.

(*Reproduction interdite.*)

BIBLIOGRAPHIE

RECHERCHES SUR JEAN GROLIER

SUR SA VIE ET SUR SA BIBLIOTHÈQUE

Par M. Le Roux de Lincy;

Compte-rendu par M. Raoulde Cazenove (1).

Voici un livre qui a droit de cité à Lyon. Fruit de quinze années de recherches, œuvre préférée d'un bibliophile érudit, connu depuis longtemps par de savants travaux d'archéologie et de littérature, cet ouvrage est tout entier consacré à l'une des plus pures illustrations de notre ville, au lyonnais Jean Grolier, le plus célèbre et le plus populaire des bibliophiles français du seizième siècle.

Ce qu'était Jean Grolier, chevalier, vicomte d'Aguisy, — d'abord trésorier du duché de Milan, de 1510 à 1529 et ambassadeur à Rome, puis trésorier de France sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, zélé protecteur des savants et des artistes, ami d'Érasme et de Guillaume Budé, amateur éclairé des beaux et bons livres publiés par les Alde, les Junte et autres éditeurs célèbres, — M. Le Roux de Lincy le raconte dans les premiers chapitres de son livre. Là se trouvent réunis tous les documents que l'auteur a pu recueillir sur la vie publique et privée de Grolier; mais tout

(1) Paris, Potier, 1866, in-8, avec six planches chromo-lithogr. rehaussées d'or, fac-simile, etc.

N. B. — Le travail de M. de Cazenove sur l'ouvrage de M. Le Roux de Lincy était achevé et devait paraître dans notre livraison de juin. L'abondance des matières nous a obligé à en remettre la publication. Si ce retard enlève quelque chose au mérite de l'actualité, il n'ôte rien à la profondeur des recherches et au sérieux de l'appréciation qui font d'un simple compte-rendu bibliographique une œuvre savante et originale.
A. V.

nombreux et intéressants qu'ils soient dans leur coordination savante, ces documents sont encore la moindre partie de cette remarquable étude.

Une longue et substantielle introduction, où se trouve exposé le plan de tout l'ouvrage, ainsi que les considérations pleines d'intérêt qui ont déterminé l'auteur à l'entreprendre, ouvre les *Recherches sur Jean Grolier*. C'est là qu'il faut chercher la clé des divisions et subdivisions, un peu compliquées peut-être, de ce livre, qui, embrassant la vie toute entière de l'illustre amateur lyonnais, ses relations politiques et artistiques, ses titres, ses honneurs, nous fait assister à la formation de sa célèbre bibliothèque, formation lente et sûre, consciente et suivie, prolongée jusqu'aux dernières limites d'une active vieillesse, qu'illuminait et que réchauffait la noble passion des livres.

Créée à grands frais, mais avec une rare intelligence du beau et du meilleur, entretenue de même, cette bibliothèque a plus fait pour illustrer le nom de son possesseur, que trois quarts de siècle de services publics rendus par Grolier au prince, au pays, à la commune, et que les fonctions éminentes dont il fut officiellement revêtu. Aussi, lorsque l'on arrive à un certain point de cette étude, la personnalité de Grolier s'efface sous la plume de son historien, ou du moins est reléguée au second plan, et ses livres, ses manuscrits, ses reliures, — d'une si pure élégance et d'un style si caractérisé que les habiles reconnaissent « une reliure de Grolier » à la seule inspection de l'harmonieux entrelacement des filets et des nervures qui les décorent; — la destinée de ces ouvrages splendidement édités et merveilleusement décorés, leur vie, en quelque sorte, qui fut une part de celle de leur premier maître et qui, pour quelques-uns d'entre eux, s'est prolongée jusqu'à nos jours, deviennent l'objet principal des recherches érudites de l'auteur.

Nous reviendrons sur ce sujet. Mais avant de signaler les parties les plus remarquables de cet ouvrage, il convient de suivre rapidement l'auteur dans le développement de ses idées et du plan qu'il a cru devoir adopter.

Issu d'une famille de Vérone, comme tant d'autres venue d'Italie et attirée à Lyon par les importants priviléges que cette ville accordait aux étrangers, né dans ses murs en 1479 d'un gentilhomme du duc d'Orléans, plus tard roi de France sous le nom de Louis XII, Jean Grolier appartenait par sa naissance à l'aristocratie lyonnaise du seizième siècle. Semblable à celles de Venise, de Gênes et de Florence, cette classe privilégiée ne croyait pas déroger en se livrant au négoce, dans les conditions grandioses où l'exerçaient les Pons de Lyon et les Jacques Cœur, les Gadagne et les Cauvet. Recrutée plus tard au sein de l'échevinage, à part quelques familles d'épée, en fort petit nombre, elle a continué, malgré les édits de réformation et jusqu'à son extinction légale, les traditions que lui avait apportées le flot toujours croissant de l'immigration italienne.

C'était une famille de finance que celle des Grolier, et si leurs premiers ancêtres guerroyaient, dit-on, contre les Albigeois sous la bannière de Simon de Montfort, ceux d'entre ses membres qui ont laissé le nom le plus illustre dans nos fastes consulaires, ont laissé aussi le souvenir de l'intègre maniement des deniers de l'Etat.

A trente et un ans, Jean Grolier remplaça son père dans les fonctions de trésorier général du duché de Milan et dans celles d'*élu* de la ville de Lyon, c'est-à-dire répartiteur des impôts, fonctions de haute confiance, de tous temps réservées par les municipalités des bonnes villes à leurs plus notables citoyens. Toutefois, il remit bientôt cette dernière charge à son oncle Antoine Grolier, et vers 1529, il fut en-

voyé comme ambassadeur de France au pape Clément VII, après la malheureuse expédition de Lautrec.

Il eût été intéressant de savoir quelles instructions le roi-chevalier avait données à son envoyé. M. Le Roux de Lincy est muet sur ce point, les documents lui ont sans doute fait défaut. Quoi qu'il en soit, la bienveillance du souverain pontife accueillit Grolier et s'étendit sur un fils naturel que ce dernier avait eu pendant son séjour à Rome. Successivement secrétaire de trois papes, marié par Jules III à une riche héritière florentine, César Grolier, qui déguisait son nom sous celui de *Glorierius*, hérita des goûts littéraires de son père et composa un poème sur le sac de Rome; mais ce rameau bâtard fut frappé de stérilité aussi bien que la souche légitime, la postérité de César Grolier s'éteignit à la seconde génération, et l'unique fils que Jean Grolier avait eu d'Anne Briçonnet, arrière petite-fille du fameux cardinal de Saint-Malo, mourut sans postérité. Les Grolier d'aujourd'hui descendent d'un oncle du trésorier des finances, François Grolier, seigneur du Bois-d'Oingt et du Soleil, dont la postérité, connue sous le nom de seigneurs de Servières, acquit au siècle dernier le titre de marquis de Treffort.

C'était une charge importante que celle qu'exerçait Grolier dès 1547. On ne comptait alors dans tout le royaume que quatre trésoriers généraux, et les attributions de ces hauts fonctionnaires étaient aussi multiples que diverses. Sous la direction suprême du Grand-Maître des finances, qui contrôlait les actes de leur gestion et en rendait compte directement au Roi, les trésoriers généraux dirigeaient, sous leur responsabilité, des mouvements de fonds très-considérables, effectuaient des opérations financières d'une nature très-variée et exerçaient en somme, à l'importance près, des fonctions analogues à celles qu'une réforme récente a attribuées à nos trésoriers-payeurs généraux.

Notons, en passant, le piquant récit que fait l'auteur des rapports passagers et désagréables de Grolier dans l'exercice de ses fonctions, qui comprenaient la surveillance des bâtiments royaux, et de Benvenuto Cellini, dont l'ombrageux et acariâtre caractère est aussi connu que l'admirable talent.

Assez malmené, il faut le dire, par Mme d'Etampes, qui ne l'aimait guère, mis en demeure de céder le logement qu'il tenait de la munificence royale à certain distillateur dont la maîtresse du roi fit son instrument, l'artiste florentin déchargea sa colère sur le trésorier Grolier. Celui-ci, chargé par le roi de faire vider les lieux au ciseleur, se présenta chez lui et lui notifia avec ménagement le déni de justice dont il était l'objet. Cellini résista, Grolier menaça, l'autre n'eut garde de se soumettre et menaça à son tour. « Mais je voulus, dit-il dans ses *Mémoires*, en rester là pour le moment. » Grolier avait déjà formé un cabinet d'objets d'art, presque aussi renommé que sa bibliothèque : il est permis de croire que l'artiste ne voulut pas offenser plus avant un juge qui pouvait être un client.

Il y eut dans la longue vie du trésorier des finances de plus sérieux orages que ses discussions avec le sculpteur florentin. Quatre ans avant sa mort, — il avait plus de quatre-vingts ans, — un procès lui fut intenté pour malversation, par des ennemis jaloux de sa haute position et de la faveur du pouvoir qu'il avait su conserver sous les quatre premiers Valois. Il s'agissait de près de quatre-vingt mille livres tournois, somme énorme pour le temps, qu'on l'accusait d'avoir détournée « par obmission de recepte. » Un arrêt de garnison avait été décerné contre lui, la Cour des comptes en demandait l'exécution immédiate; non-seulement sa fortune, mais sa tête, paraît-il, y étaient engagées, et le procès durait depuis plusieurs années. Mais le premier président, Christophe de Thou, usa de sa grande influence en

faveur de l'accusé, il fit rendre pleine justice au trésorier Grolier, et l'arrêt intervenu, toutes chambres réunies, mit à néant l'accusation criminelle intentée contre l'intègre vieillard.

Il est une part de la vie politique de Grolier qui nous touche de plus près. Comme élu de la ville de Lyon, — car cette charge qu'il avait transmise à son oncle Antoine, en 1518 (1), lui revint de droit quelques années plus tard, en 1523, son oncle étant mort à Anversa, au début de la désastreuse expédition dirigée par Lautrec, — il entretint une correspondance assez suivie avec le corps consulaire.

Ceux qu'intéresse l'histoire de notre cité sauront gré à M. Le Roux de Lincy d'avoir publié, dans les pièces justificatives de ses *Recherches*, plusieurs de ces lettres, curieuses à plus d'un titre, écrites d'un style ferme et austère, où les conseils et les avertissements sont tempérés par l'expression cordiale d'un sincère dévouement.

Plusieurs années avant celles où s'établit cette correspondance (1557 à 1562), Grolier avait servi et défendu les intérêts de sa ville natale auprès du roi, des ministres et des seigneurs de la cour. Sa position éminente, l'expérience que son âge et un long maniement des affaires et des hommes lui avaient acquise, le rendaient digne de la confiance que ses concitoyens avaient mise en lui.

Il paraît que la discrétion n'était pas la vertu dominante de nos magistrats consulaires au seizième siècle, car ces lettres nous montrent Grolier insistant à diverses reprises et avec énergie sur la nécessité absolue du secret des délibérations. « Je vous supplie que vos affaires soient secrètes

(1) Voir aux pièces justificatives le texte des *Lettres d'Esleu pour Anthoine Grolier*, *Recherches*, p. 324 et 327. Cf. p. 421, une lettre de Grolier au consulat en 1557, où il parle « du serment qu'il a presté à la Ville. »
Les originaux de ces lettres existent aux Archives du Rhône.

pour le prouffit du public, car la complexion du courtizan n'est sinon de veoir où en pourra prendre. » Une autre fois, à propos d'une mesure restrictive du droit qu'avait le clergé, — qui possédait alors « les trois quarts pour le moins des biens immeubles du pays de Lyonnois, » — de faire entrer le vin en franchise, source de pernicieux abus : « Je voudrois, dit Grolier, que au Consulat de Lyon on fît comme à la maison Saint-Marc de Venise, où on a le secret des affaires en singulière recommandation. » Et il avait ses raisons pour cela, ayant rencontré le matin même, dans le palais du Louvre, tout prêt à s'opposer à cette mesure dont il avait eu vent, le vicaire Buatier, émissaire du clergé lyonnais près le conseil du roi et quatre ans plus tard son représentant au colloque de Poissy. L'affaire en valait la peine, car il s'agissait pour le clergé de payer ou de ne pas payer le subside de trente sols tournois pour chaque *botte* de vin entrant en la ville, et ce, pour quatre années.

Ailleurs, il se chargera « de donner à entendre clérement au conseil, avec l'ayde de Dieu et par le menu, la pauvreté des habitans de Lyon, pour bailler à cognoistre qu'il est impossible lever par deniers les trente mille livres qu'avez offerts au Roy, ne par aultre subside quelconque, sans l'ayde des six deniers par livre... Quant aux 20 millions de salpêtre que le Roy vous a demandés, j'ay desjà apperçu que le Roy acceptera l'offre de 10 millions. » Dans la même lettre, il avertit les consuls — *caveant consules!* — de s'opposer de toutes leurs forces à l'établissement d'un « recepveur nouveau de la soulde, décimes et autres deniers extraordinaires. » « Ne fault, écrit Grolier, que la ville souffre l'introduction d'une telle peste, parce que ce seroit un moien de perpétuer ce qui a esté fait pour ung temps pour la nécessité des guerres et que la ville ne pourroit longuement tolérer sans l'énervation totale des foyres et ruine totale de

la ville ; je n'ay poursuivy encore chose de si grande affection que je feray ladite suppression. » Certes, c'est là le langage d'un bon citoyen, et dans presque toutes ces lettres, aux détails qu'il donne, à la chaleur de son récit, on reconnaît un dévoûment absolu, généreux, désintéressé, sans lassitude, sans défaillance, aux intérêts de sa ville natale.

En 1557, une grosse affaire de subsistances occupait le consulat. Il s'agissait de convois de blé se dirigeant par eau sur Lyon et provenant du duché de Bourgogne, du Bassigny, de la Champagne, etc. Il y en avait plus de dix mille *asnées*, et le roi avait accordé au consulat des lettres de traite générale. Mais la « nécessité des bleds estoit en Bourgoigne ; » les riverains de la Saône voyaient avec un mécontentement de plus en plus marqué les bateaux descendre vers Lyon, et en plusieurs endroits les convois furent arrêtés, en vertu « des mandemens et deffenses faites par le sieur de Villefrancon, gouverneur de Bourgoigne. » Cinq lettres, du 24 avril au 4 novembre, furent écrites par Grolier, soit au consulat, soit au procureur de la ville de Lyon, sur cette importante affaire. Nous voyons Grolier agir à Saint-Germain où se trouvait la cour, et se transporter de sa personne à Dijon, à Chalon, à Mâcon, à Auxonne, partout où les difficultés se présentent, pour les résoudre et par le droit et par la politique. Dans la même lettre, il détourne le consulat, encore qu'il fût dans son plein droit, d'intenter un procès « à ung gouverneur de Bourgoigne, qui a aujourd'hui à sa dévotion la plus grande partie du conseil privé. » « J'ay estimé, dit-il, que ce seroit témerité ou inconsideration de le vouloir poursuyvre contre le conseil du saige Salomon : *noli pugnare cum potente.* » Puis il montre l'irritation des marchands de Bourgogne défavorable au commerce de la ville, et enfin, pour achever de calmer l'orage soulevé au sein du consulat par les prétentions injustes du

sieur de Villefrancon, il ajoute ce dernier et caractéristique argument, à savoir : que l'on « se conciteroit à jamais l'inimitié de la maison de Guyse, » en s'attaquant à leur créature. Dans la dernière de ces lettres, il fait allusion à une tentative de défense municipale et collective, vue avec faveur par le roi, et mande aux consuls qu'il attend journellement de leurs nouvelles « pour savoir si voulez achepter corselets et bastons de guerre pour l'advenir et pour mettre à l'hostel commun. »

L'année suivante, une autre grave affaire était sur le tapis. Le roi avait délivré à quelques bonnes villes certaines exemptions de contribuer aux fortifications des villes frontières et déchargements de gabelles « pour le soulagement des pauvres habitans françois qui n'avoient plus que la peau et les os. » Lyon réclama et obtint aussi de telles faveurs, mais certain trésorier, Monseigneur de Malras, n'y voulut point entendre. Alors, sur le conseil de Grolier, on rechercha dans les archives du consulat et on retrouva des patentes des rois Louis XI et Charles VIII, qui prouvaient les droits et priviléges de la ville; ce fut encore Grolier qui présenta ces titres au maréchal de Saint-André, le lyonnais Jacques d'Albon. Il sut se concilier la faveur et l'appui de ce puissant seigneur, alors gouverneur du Lyonnais, et obtint finalement qu'il fût fait plein droit à la requête du consulat. L'année suivante, le 12 mai 1560, lors de l'avénement du roi Charles IX, le maréchal de Saint-André présenta au roi Grolier, chargé par les échevins de Lyon de prêter en leur nom « la foy et hommage de la garde des clefs de la ville. » M. Le Roux de Lincy a cité en entier (page 23), ce curieux passage où se trouve la teneur de la prestation de serment et la réponse officielle du roi. La lettre se termine par divers articles traitant de diverses demandes du consulat dont Grolier poursuivait l'obtention et sur lesquelles il transmet

les réponses du conseil. « Somme toute, ajoute-t-il, les responses ne contiennent qu'une vraie mocquerie, qui monstre clerement que les Estats n'ont esté assemblés que pour tirer argent du peuple et non pour réformer les abus. » Grave imputation de la part d'un trésorier de France, malheureusement trop longtemps justifiée par les faits.

Plusieurs d'entre les pièces de cette correspondance sont d'un véritable intérêt pour l'histoire de la magistrature consulaire à Lyon, comme on a pu en juger par cette brève analyse ; nombre de faits relatifs à l'histoire locale sont éclairés par ces lettres d'une lumière inattendue (1). Nous voudrions en citer davantage, mais l'espace nous fait défaut, et nous ne pouvons que renvoyer ceux que de plus nombreuses citations pourraient intéresser aux *Recherches sur Jean Grolier*.

Toutefois, avant de quitter le chapitre des rapports de Grolier avec sa ville natale, il est juste de rappeler les illustrations de la branche de sa famille qui resta fidèle au sol lyonnais. « Il y a peu de généalogies en cette ville, dit l'abbé Pernetti, où l'on trouve des alliances plus honorables : on y voit des évêques, des cardinaux, des maréchaux de France, des chanceliers, des ducs..., des ministres, des ambassadeurs, des chevaliers de Malte..... Leurs armes se voient dans une chapelle de l'église St-Paul, où est la sépulture de leur famille. On les voit encore aux églises de St-Irénée, de St-Georges, des Jacobins et de l'Observance. Elles sont sur une maison de la rue Saint-Jean, qui était leur maison paternelle. » Antoine Grolier, seigneur de Servières, et son frère Imbert, seigneur du Soleil, ont laissé dans nos annales une trace qui n'est pas sans éclat. Tous deux capitaines de Henri IV, l'aîné, ambassadeur en Suisse et à Turin, maître d'hôtel du roi, trésorier de France en la généralité de

(1) Voyez, par ex. les lettres I et XIX.

Lyon, meurt de douleur à la nouvelle de l'assassinat de son maître Henri IV; le cadet combat les réformés sous Montluc en Guyenne, les Turcs dans les rangs des Vénitiens sous Mayenne; emprisonné ainsi que son frère par les ligueurs dans le château de Pierre-Scise, le dévouement de sa belle-sœur et de son valet assure leur aventureuse évasion. Quelques années plus tard, en 1595, Henri IV montait sur le trône, et Imbert Grolier était réintégré dans la charge considérable de capitaine de la ville et des forces de Lyon, qu'il exerçait depuis 1580, et dans laquelle il mourut. Citons encore Nicolas Grolier de Servières, commandant pour le roi à Turin, mais plus connu par la curieuse collection qu'il commença de ses mains et enrichit jusqu'à sa mort à quatre-vingt-treize ans, que par l'éclat de ses services militaires. Des ouvrages en ivoire d'une délicatesse merveilleuse, des horloges compliquées, d'ingénieuses machines de guerre et d'hydraulique, composaient ce cabinet célèbre, que Louis XIV visita, que la Révolution confisqua, et que décrivit, en 1719, en 88 planches et 127 figures, son petit-fils, Gaspard Grolier de Servières, lieutenant-colonel, et directeur des deux Académies des Lettres et des Beaux-Arts de Lyon. Ce qui subsiste encore de cette précieuse collection se trouve en grande partie recueilli dans le Musée du Palais Saint-Pierre.

Pendant des siècles, on trouve des Grolier dans le consulat lyonnais, et leur écusson d'azur à trois étoiles d'argent en chef, à trois besans d'or en pointe, figure avec honneur dans les cartouches blasonnés de l'une des salles restaurées de notre Hôtel-de-Ville (1). Les derniers rejetons des sei-

(1) Cet écusson est celui d'Humbert Grolier, seigneur du Soleil, prévôt des marchands en 1673. Il est fort probable que l'addition des trois besans, emblème héraldique des charges de finances, remonte ou au trésorier lui-même, ou à son père Etienne, trésorier de France au duché de Milan. Les armes primitives étaient trois étoiles d'argent, posées en fasce, en champ

gneurs de Servières, représentés par le marquis de Grollier, ont abandonné leur patrie pour se fixer dans la Touraine et le Beauvoisis. Leur nom n'est plus rappelé à Lyon que par une petite place, qui s'ouvre sur le quai de la Charité. Chose presque humiliante à dire — ce n'est point Jean Grolier le bibliophile qui fut, comme on devrait s'y attendre, le patron de cette humble place, ni même l'ingénieur mécanicien, ni le seigneur du Soleil, mais un arrière-neveu, Grolier il est vrai, mais surtout « l'un des plus forts actionnaires » de la compagnie Perrache. Sur les immenses terrains qui lui avaient été concédés à la fin du siècle dernier, cette compagnie réserva ces quelques toises et les baptisa en l'honneur de l'un de ses principaux bailleurs de fonds (1).

Trois cents ans nous séparent de la mort de Jean Grolier, qui eut lieu à Paris, le 22 octobre 1565, dans la maison qu'il s'était fait construire, appelée l'*Hôtel de Lyon*, près la porte de Buci. Il fut enterré à Saint-Germain-des-Prés, mais sa tombe et son effigie, que les recherches persévérantes de M. Le Roux de Lincy n'ont pu faire retrouver nulle part, ont disparu depuis longtemps. Rafraîchie par le travail récent dont ces lignes retracent les principaux traits, malgré quelques éclipses passagères, la mémoire de Jean Grolier n'avait jamais cessé d'être en honneur parmi les érudits, les savants et les amis des lettres. Le trésorier de France n'a rien écrit pourtant, à peine a-t-on de lui quelques lettres françaises et latines, bagage assez mince au point de vue

d'azur. Dans la grande planche coloriée représentant l'entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Lyon (1622), reproduite en *fac-simile* en 1841, on voit Nicolas Grolier, seigneur du Soleil, capitaine de la ville, en justaucorps blanc, galonné d'or, monté sur un cheval blanc et bleu, marchant en tête du cortége, ayant à sa gauche le sergent-major de la ville, Raymond Séverat.

(1) Cochard, *Guide à Lyon*, 1826, in-12.

littéraire, qui n'eût pas suffi, malgré son mérite, à sauver son nom de l'oubli. Mais Grolier employa son instruction variée et solide, ses relations étendues, sa grande fortune, à former une bibliothèque unique à son époque. Par sa libéralité à en dispenser les trésors, il en accrut la renommée, par le goût exquis des artistes qu'il sut découvrir, encourager et diriger dans le choix et la confection des reliures célèbres auxquelles son nom est resté attaché, il a donné à chacun des ouvrages dont elle fut composée une valeur d'art si exceptionnelle que Jacques-Auguste de Thou, un bibliophile aussi et des plus illustres, a pu dire sans crainte d'être démenti : « Les bibliothèques remarquables de Paris et de la province n'ont rien de plus beau que les livres provenant de celle de Grolier. » — « Vous ne devez rien aux livres, mais les livres vous donneront dans l'avenir une gloire éternelle, » lui écrivait Erasme en 1518. Le célèbre sceptique avait deviné juste, sa prédiction s'est accomplie : si pompeux et si magnifiques qu'en soient les termes, le jugement qu'il porte sur Grolier, confirmé par l'illustre de Thou, a été de tous points justifié.

Dès son premier voyage en Italie, Grolier se mit en rapport avec les savants, les artistes de cette terre privilégiée, et il faut lire, dans les *Recherches*, les rapports si intéressants, poursuivis durant de longues années, de la dynastie des Alde avec leur protecteur. Les Alde dédièrent au trésorier bibliophile plusieurs des splendides éditions sorties de leurs presses. Il invitait à sa table ces maîtres imprimeurs avec d'autres savants, et — trait bien conforme aux mœurs du seizième siècle — chaque convive trouvait devant lui une paire de gants remplie de pièces d'or qu'il acceptait sans se faire prier.

Grolier avait acquis, dès sa jeunesse, une connaissance approfondie des littératures grecque et latine, soit qu'il eût

fait ses études dans les écoles lyonnaises, déjà très-florissantes à la fin du XVe siècle, soit qu'il les eût complétées à Paris. Il puisa dans la familiarité des classiques le goût dominant des lettres, qu'il conserva toute sa vie, et celui de l'archéologie et de la numismatique, sciences alors naissantes et cultivées seulement par quelques intelligences d'élite.

Le *trésorier de Milan*, comme on l'appela longtemps, et même après qu'il eut échangé les finances du duché contre celles de l'Ile-de-France, était donc des mieux préparés au commerce des savants et des lettrés italiens. Ceux-ci admiraient en lui la réunion des plus rares qualités de l'esprit, et éprouvèrent plus d'une fois les généreuses qualités de son cœur. « Pendant cinquante ans, dit l'abbé Pernetti, Grolier fut regardé comme le Mécène universel. » Aussi ne s'étonne-t-on plus de ce concert d'éloges dont il fut l'objet, de ces dithyrambes enthousiastes composés en son honneur, de ces dédicaces si nombreuses, qu'Erasme a pu dire dans une de ses lettres, que le nom de Grolier se trouvait à la tête de tous les livres qu'on imprimait de son temps. Nombreux sont les poètes qui ont célébré sa munificence et ses vertus : un musicien, Franchino Gafori, lui dédia, comme à un amateur expert en son art, « *eminens Musarum cultor*, » un important traité sur l'harmonie. Parmi ces pièces plus ou moins dignes de sortir de l'oubli, que M. Le Roux de Lincy a analysées, nous signalerons ce passage tiré des *Volantillæ*, d'Hilaire Courtois, poète parisien : « Mille langues chantent tes louanges, Grolier, car tu es resté un honnête homme. En toi le pauvre trouve toujours son appui, soit qu'il se livre à la science, soit qu'il cultive les lettres; ainsi donc, toi, le premier des trésoriers, puisses-tu vivre longtemps, cher aux vivants et agréable au vrai Dieu. »

Qui ne connaît la célèbre inscription : *Io. Grolierii et amicorum?* Cette devise hospitalière, imitée de Maioli par Gro-

lier, le fut à son tour de plus d'un bibliophile, de Marc Lauwrin, ami et contemporain de Grolier, de Thomas Gueulette, l'un des plus aimables et des plus savants adeptes de la bibliophilie au XVIIIe siècle; notre grand chirurgien lyonnais, Marc-Antoine Petit, l'inscrivait aussi sur ses livres. Grolier l'avait prise, et il la pratiquait; il avait coutume de dire qu'il préférait s'exposer à la perte d'un livre, plutôt que de priver un homme de la facilité de s'instruire (1). Plusieurs des ouvrages qu'il possédait sont à double, triple et multiple exemplaires. Il donnait beaucoup de livres, il en prêtait davantage, et justifiait ainsi les éloges dont les gens de lettres furent prodigues envers lui.

Le choix extrême des textes, des éditions et des exemplaires dont il forma sa bibliothèque n'eût peut-être pas suffi à en assurer la célébrité, sans l'élément artistique qui l'a consacrée. M. Le Roux de Lincy ne fait nulle difficulté d'avouer que, pour beaucoup d'amateurs, les reliures des livres de Grolier font tout le prix de ces rares volumes. Aussi, tout un chapitre (le IVe du livre II) — et ce n'est pas le moins intéressant des *Recherches* — est-il consacré à

(1) Le Dr A. Potton. *Notice sur Prunelle*, 1855, in-8°, p. 42. Voy. de Thou (*Histoire*, t. II, chap. XXXVII). A propos de la mort de Grolier, en 1565, cet historien rappelle tout ce qu'il fut et insiste sur sa libéralité envers ses amis « *largitiones in amicis.* » Tous les bibliophiles n'imitèrent pas Grolier; on cite Scaliger, qui avait écrit au fronton de sa bibliothèque : *Ite ad vendentes et emite vobis.* Mieux vaut le distique de Nodier, composé pour son ami Pixérécourt :

Tel est le triste sort de tout livre prêté,
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Mais mieux vaut surtout la libéralité de Grolier qui nous est connue, celle du bibliophile belge Bathis, qui écrivait en grec sur ses livres qu'ils étaient à ses amis autant qu'à lui-même, et celle plus large encore d'un « brave homme, exilé volontaire, nommé Schelcher, » que cite Jules Janin (dans un petit volume déjà rare, et charmant, l'*Amour des livres*, 1866), qui inscrivait sur ses livres : *Pour tous et pour moi.*

caractériser les reliures dites de Grolier, à déterminer leurs conditions, à rechercher leur origine. Le long séjour que Grolier fit en Italie eut une incontestable influence sur le goût qui a présidé à leur confection; le goût, disons-nous, plus que la richesse et l'éclat, car, à en juger par les très-beaux fac-simile, exécutés par Pilinski, en couleur rehaussée d'or, qui décorent les *Recherches sur Grolier*, l'ornementation en était d'une sobre élégance et les teintes des compartiments coloriés et des fonds plutôt sombres que brillantes. Voici, d'après M. Le Roux de Lincy, les caractères généraux des reliures faites pour Grolier : « Généralement en veau fauve, ou en maroquin pour les livres les plus précieux; les peaux en sont très-écrasées. Le dos, presque toujours sans ornements, est à cinq ou six nerfs; la garde qui recouvre la reliure intérieurement est ordinairement en vélin. Le corps d'ouvrage ne manque pas de solidité. On trouve, au commencement et à la fin du volume, quatre, cinq, et même six feuillets de garde, dont le troisième est en vélin... Des ornements variés, d'un goût toujours très-pur et très-délicat, enrichissent les deux plats du volume. Il y a beaucoup de finesse et d'art dans la manière dont s'ajustent et s'entrelacent ces compartiments nombreux, tantôt or et noirs, tantôt verts, noirs et or, sur fond brun, mais plus volontiers à ornements très-variés en or, avec filets et enroulements de même, sur fond vert. Tous ces compartiments, tous ces dessins, s'agencent avec une grâce infinie, sans jamais se contrarier les uns les autres.... Les compartiments sont toujours combinés de manière à former au milieu de chaque plat du volume, soit un carré, soit un losange, soit un écusson. C'est là que se trouvent inscrits, sur le plat recto, le titre de l'ouvrage; sur le verso, cette devise favorite de Jean Grolier : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium*. Au bas du plat recto, généralement entre

les filets qui forment encadrement, on lit : *Io. Grolierii et amicorum* (1). Le titre, le nom, la devise, sont toujours imprimés avec des lettres d'or, en beaux caractères romains, que le trésorier des finances avait fait faire à son usage. »

M. Le Roux de Lincy estime que ces lettres sont celles que fit, vers 1523, le célèbre Geoffroi Tory, peintre, graveur et imprimeur royal sous François Ier, pour le trésorier Grolier, « amateur de bonnes lettres et de tous personnages savants. »

Grolier ne fut pas, comme on l'a dit à tort, le fondateur de la reliure en France. De même qu'avant lui, des princes, des cardinaux, des seigneurs, des magistrats, les Philippe-Auguste et les Charles V, les ducs de Berry et d'Orléans, les cardinaux d'Amboise et de Tournon, les Gerson, les Louis Bureau, les Etienne Chevalier, eurent des livres et des bibliothèques, de même il se trouva de leur temps des artistes capables d'exécuter en ivoire, en argent, en émail, plus tard en maroquin et en veau, des reliures remarquables à plus d'un titre. Il en est, parmi ces dernières, de magnifiques spécimens, ayant appartenu à François Ier, à Henri II, à Diane de Poitiers, qui font l'ornement de la Bibliothèque Impériale. Suivant toute apparence, ces reliures ont été exécutées à Paris par des ouvriers italiens, venus avec tant

(1) Quant à la devise : *Nec arbor, nec herba*, entourant un groseiller, elle ne figure pas une fois sur les livres de Grolier, mais, par contre, on la trouve sur un volume de la Bibliothèque de la ville de Lyon, ayant appartenu à son oncle Antoine, l'élu de Lyon. — C'est cette coïncidence qui a produit la confusion dans laquelle plusieurs auteurs sont tombés à cet égard. Grolier avait aussi une autre devise : *Tanquam ventus est vita mea*, et un emblème assez singulier, une main arrachant ou enfonçant un clou au sommet d'une montagne, avec ces mots : *Æque difficulter*, qui se rencontrent rarement sur ses livres et paraissent se rapporter à des circonstances inconnues de la vie de Grolier.

d'autres à la fin du XVe siècle, après la grande expédition de Naples. Il est très-probable qu'à cette même époque, sous l'influence des modèles rapportés de l'Orient par les navigateurs vénitiens, l'Italie donna les premiers spécimens de reliures en maroquin gaufré et doré. Naturalisés en France, ces modèles furent variés de mille manières sous l'influence de la Renaissance. Grolier prit une part active et considérable à ces efforts multipliés et concordants des amateurs et des artistes, efforts qui eurent pour résultat de créer en France une grande école de reliure dont les adeptes suivirent à peu près les mêmes errements pendant tout le XVIe siècle. Grolier donna l'élan : l'émulation engendra l'habileté, qui, bien dirigée par les disciples du maître, ne le céda bientôt plus à celle des ouvriers italiens et même la surpassa.... Selon l'expression de M. Edouard Fournier, Grolier « créa un art français avec les procédés italiens. De son temps il fit école, de nos jours il sert de modèle : ces reliures modernes si admirées ne sont des chefs-d'œuvre que parce qu'elles sont d'habiles imitations de celles qu'il fit exécuter (1). » Mais les artistes qui travaillèrent pour les Maioli, les Grolier, les Sainte-Maure, les de Thou, ne signaient pas leurs œuvres, c'est pourquoi cette époque est la moins connue, comme elle est la plus curieuse, des trois périodes de l'histoire de la reliure en France, histoire qui commence à Charlemagne donnant licence à l'abbé de Saint-Bertin de se procurer par la chasse les peaux de cerfs nécessaires à la reliure des livres de son abbaye, et qui se continue de nos jours, grâce aux travaux des artistes modernes, avec un éclat renouvelé.

Pendant trente années consécutives, on vit dans l'*Hôtel de Lyon*, résidence de Grolier à Paris, cette merveilleuse biblio-

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1862-64. Divers articles sur l'*Art de la reliure en France*, réunis depuis en un volume. Paris, 1864, in-12.

thèque que de Thou compare à celle de Pollion à Rome, et qui fut, pendant la vie de celui qui l'avait formée, le rendez-vous des savants français et étrangers. Le 22 octobre 1565, le trésorier de France mourut, et une grande partie de cette riche collection fut vendue ou dissipée, bien avant la vente finale qui la dissémina sans retour en 1676. Ses neveux ou ses gendres firent vendre certainement la majeure partie de ces richesses : la collection de médailles et d'antiquités que Grolier avait rassemblée fut dirigée sur l'Italie pour y être vendue. A l'honneur de Charles IX, ce précieux trésor fut arrêté à Marseille par ses ordres et racheté de ses propres deniers, *ne tanto thesauro Gallia defraudaretur*, dit le docte président de Thou auquel on doit ce souvenir. Le roi fit déposer cette collection en ses cabinets, à Fontainebleau; mais, trente ans plus tard, les ligueurs mirent le palais à sac, et les médailles de Grolier disparurent sous leurs mains rapaces et brutales. Quant à la bibliothèque, la majeure partie, 3,000 volumes environ, échut par héritage ou par achat, on ne sait, au garde des sceaux Méry de Vic, tout à fait digne de conserver précieusement les trésors de Grolier. Pendant cent dix ans, ils se transmirent intacts dans cette famille, et dans son hôtel. L'hôtel de Vic avait été autrefois bâti et habité par le savant ami de Grolier, Guillaume Budé. On sait que cet illustre helléniste a été un des plus zélés promoteurs de l'établissement du Collége de France sous François Ier, mais, ce que l'on sait moins, c'est que les bâtiments de ce collége, construits en 1540 sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle, le furent sous la direction et par les soins du trésorier Jean Grolier. (*Recherches*, p. 15.)

En 1676, par suite d'une licitation intervenue entre les enfants de Dominique de Vic, leur riche bibliothèque de famille fut vendue à l'encan et les livres de Grolier dispersés.

Dès lors commence pour eux une nouvelle période de célébrité qu'une éclipse passagère, correspondant à la fin troublée du XVIIIe siècle, où quelques savants lyonnais avaient seuls conservé la mémoire de leur illustre compatriote, n'a pas empêché de grandir jusqu'à nos jours.

Raoul de Cazenove.

(*La suite au prochain numéro*).

TIC-TAC

NOUVELLE

—

C'était après le repas du soir. Anselme laissa tomber le verre qu'il portait à ses lèvres et dame Sophie essaya de s'évanouir.

Henriette regagna sa chambre sans ajouter un mot, mais quand le couple fut seul :

— Te l'avais-je dit? te l'avais-je dit? bélître! rugit dame Sophie; nous voilà donc chassés, pillés, grugés, mangés par mademoiselle la rouge. Cherche un abri, cherche du pain! Moi, j'irai chez mon père; mais toi, tire tes plans, ça te regarde; il n'y a pas place pour deux chez nous!...

— Oh! dit Anselme, et pourquoi mangés, pourquoi chassés?

— Pourquoi, pourquoi, tais-toi? tu me fais mal!... N'as-tu pas compris : *Dans trois mois je serai majeure*; elle compte les semaines, va, et les jours et les heures! Si elle est née à minuit, à minuit et quart, elle se lèvera pour te montrer la porte.....

— Impossible! fit Anselme, en se parlant à lui-même, on ne me renverra jamais d'ici.

— Non! on se gênera... On te gardera pour tes beaux yeux! Bonnement, bêtement, on partagera l'héritage avec toi!... Oh! le gros Claude! ne vois-tu pas que la langue brûle à ta sournoise de belle-fille de te crier : Hors d'ici, canaille!

— Moi, maugrebleu! que lui ai-je fait? qu'a-t-elle à me reprocher? n'ai-je pas travaillé pour elle comme pour moi?

Hum! hum!... Entre nous, pas précisément... Si elle allait te demander des comptes de tutelle?

(1) Voir la précédente livraison.

— Des comptes... oh non!... je n'en rendrai point... Est-ce que j'aurais ramé à la galère pendant cinq ans pour rien?... Est-ce que j'en dois des comptes?... D'abord, ce n'est pas dans le testament... Des comptes!... que l'on m'en parle et l'on verra!

— Eh! eh! ricana dame Sophie, mon petit chéri, tu raconteras tout ça aux juges quand le mari de la diablesse te fera assigner.

— Mais, tonnerre de nom! où donner de la tête alors? Il faut sortir de là! Voyons, aide-moi donc! trouve un moyen, Sophie!

— Ah! si tu avais du cœur! répondit-elle. . . . . .

. . . . . .

Si Henriette était morte!

C'est qu'elle aurait bien pu mourir?

Pourquoi n'est-elle pas morte!

Il serait heureux qu'elle mourût!

Il faut qu'elle meure.

Elle mourra!

C'est par une échelle semblable qu'Anselme et sa femme descendirent au niveau du crime, non pas en un jour, mais peu à peu, en s'arrêtant plus d'une fois sur des échelons intermédiaires que nous n'avons point indiqués entre ces degrés principaux. L'homme surtout, soit crainte plus grande, soit dépravation moindre, hésita souvent à mettre le pied d'une marche à l'autre; mais dame Sophie était là qui le tirait en bas. Puis, contre sa coutume, il se mit à boire outre mesure, et le meurtre d'Henriette admis d'abord comme possible, puis comme utile, puis comme urgent, fut enfin décidé.

Restait à chercher un moyen d'exécution qui ne donnât prise à aucun soupçon.

Le premier qui se présenta à l'esprit de Sophie fut de faire tomber, *par accident*, Henriette dans l'écluse. Anselme se souvint que Dufour avait appris à nager à sa fille.

On songea ensuite au poison... On retrouve, dit Anselme, le poison vingt ans après la mort dans les os du squelette, et dans les planches du cercueil.

— Si on la pendait dans sa chambre, émit la mégère, on croirait à un suicide.

— Non, fit observer judicieusement le mari : une vieille femme peut se pendre, une jeune fille s'asphyxie, se noie, se précipite, mais ne se pend jamais.

Mais nous ne voulons pas énumérer ici toutes les inventions de messieurs les assassins. Aucune ne fut oubliée par nos deux misérables ; aucune non plus ne *sourit* à Anselme. Sa compagne enrageait à chaque objection ; car le temps se passait. Encore quelques semaines et Henriette aurait, de par la loi, le droit de commander et d'agir à sa guise.

Le couteau.

Un dimanche, Henriette annonça qu'au sortir de vêpres elle irait rendre visite au père La Rite et ne serait de retour qu'à la nuit.

A moitié ivre dès le matin, Anselme continua de boire tout le jour. Les garçons étaient au village et ne devaient rentrer que le lendemain après midi. Dame Sophie jugea l'occasion favorable, et plaçant sur la table une bouteille aux teintes ambrées, aux flancs pleins de bachiques promesses :

— Sais-tu bien, mon ami, dit-elle d'un ton caressant, que dans trois semaines il faudra filer d'ici ; c'est bien triste, mon pauvre homme !

— A boire, et tant pis ! répondit Anselme avec la philosophie insouciante de l'ivrogne.

— Bois, mon ami, bois, reprit Sophie en lui versant une large rasade d'eau-de-vie qu'il avala d'un trait...

— Ce vin blanc est bon ; encore un petit coup.

— Doucement, mon Claude ; il faut le ménager... Quand nous n'aurons plus le moulin..... — et dame Sophie mit la main sur la bouteille, — nous n'aurons plus de vin blanc.

— Plus de vin blanc ! tu plaisantes ; j'en veux toujours, et du rouge aussi ! Plus de moulin ! et qui me l'ôtera, million du diable ! A boire, femme ! et que l'on essaie !

— A la bonne heure ; montre ce que tu es... mais attends un peu et écoute-moi !

— Je boirai après ?...

— Oui.

— Alors, parle, et parle vite...

— Eh bien ! voilà ; il faut en finir. *Elle* revient à la nuit par la traverse du bois ; personne n'y passe qu'elle et le vieux gueux. D'ailleurs, il fait froid ; tout le monde est au cabaret... c'est le moment ou jamais... va l'attendre à mi-chemin, et là...

— Et quoi, là ?

— Mais, mais, mais ! fit dame Sophie les poings crispés... tu n'es donc pas un homme ?

— Pas un homme ! qui le dit ?

— Moi, je le dis, moi, entends-tu ? un homme, toi ? allons donc ?... Un imbécile qui se laisse dépouiller, mettre tout nu, écorcher par une pécore ! et qui ensuite ira au bagne comme un voleur... Car tu as volé, Anselme ! tu as volé ! tu le sais bien ! on le prouvera. Où est la moitié de ces revenus que tu aurais dû porter à l'avoir de ta pupille, mauvais tuteur ?... Rends l'argent, rends donc tout, grand lâche ! ne t'inquiète pas de ta nourriture ; la justice y pourvoira ! voleur !

Anselme leva un bras menaçant, mais sa main noueuse ne décrivit qu'une portion de la courbe, et revint, fermée, heurter sa tête grisonnante.

— C'est pourtant vrai, tout ça ! ô misère ! tiens, encore un coup de vin blanc et j'y vais.

Sophie remplit le verre d'eau-de-vie.

— Mais avec quoi ? reprit-il, en cherchant une arme, un outil quelconque.

Un gros couteau de cuisine à manche de buis était tout ouvert près d'un chanteau de pain. Il en essaya la pointe sur la table, et le plaça dans la poche de son bourgeron.

Il était horrible à voir, les yeux injectés, les lèvres livides, le front suant l'ivresse et la peur... Femme, dit-il, embrasse-moi ?

Dame Sophie tendit la joue et le pacte du crime fut scellé par un hideux baiser.

— A propos, mon ami, enlève sa chaîne et sa bourse, on croira que ce sont des voleurs.....

— Pourvu que j'ose, balbutia Anselme en s'éloignant.

— Poule mouillée ! grommela sa femme, tandis qu'il disparaissait dans la brume.

La nuit tombait, une nuit d'automne, humide et prompte. Henriette hâtait le pas pour arriver avant l'obscurité complète. Le père La Rite avait offert de l'accompagner, mais elle avait répondu en riant qu'elle serait ensuite obligée de le reconduire lui-même. Comme elle traversait un carrefour bordé de hauts taillis, les branchages s'ouvrirent brusquement et un homme bondit sur la route. Henriette reconnut son beau-père ; mais au même instant, elle sentit comme un froid glacial et pénétrant au-dessus du sein, un voile rouge obscurcit sa vue, elle tomba inanimée.

Simultanément un cri rauque, perçant, terrible, plein de menaces et de malédictions retentit sous le hallier.

Hagard, éperdu, fou de terreur, Anselme s'enfuit avec des élans de bête fauve, croyant toujours entendre cette voix de vengeance et déjà sonner sur ses talons les lourdes semelles des gendarmes... Et quand il fut chez lui :

— A boire, s'écria-t-il en refermant la porte à double tour, à boire, miséricorde ! ou je meurs !...

— Est-ce fait, d'abord, réponds donc? demanda Sophie.

— Oui, c'est fait... et bien fait... j'ai frappé fort, va !...

— Mais malheureux, tu tiens encore le couteau... il y a du sang après !...

Anselme ouvrit la main comme si le manche de buis eût été un fer rouge. Dame Sophie ramassa le couteau et alla le jeter dans l'écluse !...

— Et la bourse, et la chaîne, où sont-elles ? il faut détruire tout cela.

— La bourse... la chaîne... je... je ne sais pas... Vois-tu, elle est tombée, là, tout d'un coup... Et puis, et puis... si tu savais !

— Et puis tu t'es sauvé comme un poltron.

— Elle est donc tombée... alors j'ai entendu un cri... un cri... je l'entends toujours... et toi, femme, n'entends-tu rien ?

— Tu t'imaginais peut-être qu'elle allait mourir tout doucement en te disant merci... avec cela, tu ne l'as pas dépouillée :

c'est stupide. Mais qui nous soupçonnerait ! A la grâce de Dieu !

Et blasphémant ainsi, Sophie passait une minutieuse inspection des vêtements de son mari... Pas la moindre tache ! C'est bon. Pourvu que le couteau n'ait pas dégoutté le long du chemin ; mais il va pleuvoir.

Il plut en effet toute la nuit.

Anselme but jusqu'à rouler endormi sur le sol. Le lendemain, une réaction bizarre s'opéra en lui. Le crime accompli lui parut moins terrible que le crime projeté. Il y a des scélérats timides à qui le premier pas coûte beaucoup, et qui se disent après : Tiens, ce n'est que cela ; ils recommenceraient volontiers pour l'amour de l'art... et deviennent en général des malfaiteurs de la pire espèce, comme certains soldats tremblants au premier feu deviennent des héros. Il fallait se mettre à couvert envers les voisins et envers la justice. Le meunier prit ses mesures en conséquence. Après s'être informé d'Henriette au village et à toutes les fermes des environs, il s'adressa au commissaire cantonal et lui apprit, avec des larmes dans la voix, la disparition de *sa chère enfant*.

Le commissaire procéda sans retard à une enquête, assisté du garde champêtre, de deux gendarmes et du brigadier Gillot.

Le brave Woltzfeldberger, admis à la retraite, avait regagné sa *ponne* Alsace, affamé de choucroûte et de patois tudesque.

Où maître Anselme commence à se croire innocent du meurtre de sa pupille.

Cheveux en brosse, favoris en brosse, moustache en brosse et caractère aussi, hérisson au moral comme au physique, tel était le successeur de Woltzfeldberger. Tout au rebours, monsieur le commissaire, petit homme à besicles d'or, grassouillet, blond, vermillonné, à l'abord poli, aux réparties caustiques, miel et vinaigre, ayant le mot pour rire, arrêtant un homme chapeau bas et l'envoyant en prison avec un calembour.

Il débuta par une perquisition dans la chambre d'Henriette. Hum ! dit-il en éparpillant sur l'humbe bureau albums, lettres et cahiers, des vers, des dessins, de la musique !... genre artiste et

romanesque, sujet aux fugues et même aux chutes !... Voyons un peu la poésie : *le Printemps ! Que la vie est belle ! Ronde du matin.* Parbleu, ce n'est pas ce que je pensais. Point de soupirs, point de feuilles mortes, nulle âme incomprise, pas le moindre chérubin tombé du ciel... de l'entrain et de la gaîté... Passons aux lettres : « *Ma chère amie, tu me demandes la recette de la pâte pour les rossignols...* » et celle-ci : « *Ma chère petite, vous ne pouvez vous habituer à la chevelure de votre beau-père, laquelle ressemble, dites-vous méchamment, à une casquette de loutre... la charité, ma chère enfant*, etc., etc. *Sœur Appollinaire ..* » Voyons cette autre ! ah ! ah ! « *Ton amie de cœur... Je t'envoie quatre pinceaux de cigne, un pain de gomme-gutte*, etc., etc. *Apprends à tes linots à siffler l'air*, — je ne sais pas la musique, et vous brigadier ? — *à siffler l'air qui faisait tant marronner sœur Théosie, sans que l'on ait jamais su pourquoi....* » Rien encore là. Et les dessins : des études de rochers, d'arbres, de fabriques, quelques bonshommes, un âne, un mendiant... tiens, tiens, comme c'est nature, on dirait un portrait. Connaissez-vous cette face barbue, brigadier ?

— Approximativement, monsieur le commissaire, c'est un vagabond sans feu ni lieu qui habite près d'ici une tanière de loup-garou.

— Comment ? *un vagabond, — sans feu ni lieu, — qui habite près d'ici — une tanière, — de loup-garou !* scanda le commissaire en soulignant les mots, cet homme n'est pas un vagabond *s'il habite* ; il a un lieu, *s'il a une tanière... une tanière de loup-garou !* Soyez logique, brigadier, soyez logique !

— Eh bien, quand je dis vagabond, c'est comme qui dirait va-nu-pieds, quoi... sans feu ni lieu.,. eh bien, un vrai gueux !... quand je dis une tanière, c'est comme qui dirait... mille pardons, monsieur le commissaire, mais moi je ne sais pas dire : C'est ci ; c'est ça... je dis carrément : voilà ce que c'est !...

— Eh ! eh ! eh ! l'explication est catégorique.

— Catégo... quoi ? monsieur le commissaire.

— Soyez calme, brigadier, soyez calme et inodore, s'il se peut. Oh là ! maître Anselme.....

Maître Anselme était à la cave.

— Je vais l'appeler, dit dame Sophie.

— C'est inutile; connaissez-vous ce vieux-là ?

— Oui, monsieur, il se fournit de farine chez nous depuis longtemps, et mademoiselle Henriette, Dieu la garde de tout mal, allait le voir assez souvent.

— Ah! diable, là gît le lièvre ; je parierais dix sous contre un louis. En avant quatre! Vous savez le chemin, brigadier, ouvrez la marche ; que le sieur Anselme nous suive.

Le petit homme colla une étroite bande de papier sur la jointure des châssis de la fenêtre. Il en fit autant pour les battants de la porte et tout le cortége s'engagea dans le bois.

Le meunier ne tarda pas à les rejoindre à grands pas chancelants ; la frayeur lui revenait, il frissonnait jusqu'à la moelle des os, en se voyant d'avance en face du cadavre sanglant, mouillé, souillé de boue, glacé, raide, épouvantable. L'écho de ce cri unique, inexplicable, qui avait suivi la chute de la victime, résonnait encore pour lui sous la profondeur du hallier. La morte n'allait-elle point se lever? la voix accusatrice n'allait-elle point désigner le coupable ?

Mais arrivé dans la clairière, Anselme sentit sa poitrine dégagée d'un poids énorme. Le corps avait disparu. Seulement de petits filets rougeâtres, fins comme des cheveux, marbraient le sol lavé par la pluie ; mais personne autre que lui n'y fit attention.

La porte de la hutte fut trouvée close. Le commissaire tourna la position, scrutant chaque buisson et chaque pierre. Quant au brigadier, à trois pas du seuil, il s'arrêta net, comme un limier surpris par les émanations d'une piste, le corps penché, l'œil fixe, les genoux ployés, et de son doigt ganté de buffle, il montra à ses gendarmes saisis d'admiration une petite tache brune, presque imperceptible, sur la dalle informe qui servait de perron et que la saillie du toit abritait.

— Du sang! dit-il.

— Très-bien, fort bien, optimé, brigadier ! vous avez du nez, dit le commissaire en examinant à son tour la tache brune. Je le

disais bien : là gît le lièvre. Allons, les sommations légales et après qu'on enfonce la porte !...

— Au nom de la loi, ouvrez !...

Rien ne répondit.

Un gendarme appuya ses larges mains contre les panneaux, et le faible obstacle céda à cette seule pression.

La masure était vide.

Mais sur le grabat en désordre et tout humide de sang, un foulard de cou, une chaîne en or, des gants, un bonnet de femme étaient épars, preuves irréfutables du crime.

— Reconnaissez-vous ces objets, demanda le commissaire à Anselme.

— Tout cela appartenait à la pauvre demoiselle Henriette, Dieu ait son âme !

On procéda alors à l'inventaire du petit mobilier. Outre des effets d'habillements en bon état et d'un peu de linge, on découvrit une vieille toque de juge. Ce fut tout.

— Que diantre est ceci ? fit le commissaire.

— Pouah ! répondit le brigadier, un souvenir de cour d'assises.

— Enfin, quoi qu'il en soit, c'est ici que le meurtre a eu lieu ; car il y a eu meurtre, le sang répandu le prouve. Quel est le coupable ? De toute évidence c'est le maître de céans. Le but de l'attentat ? Le vol... et peut-être aussi un mobile plus infâme encore, à en juger par l'état du lit...

Dans ce moment, une sorte de fanfare nasillarde fit retourner toutes les têtes, et presque dans la baie de la porte apparurent, l'un portant l'autre, Cicéron et le père La Rite.

— Vous arrivez comme la marée en carême, mon brave..... Gendarmes, arrêtez ce digne vieillard...

— Pourquoi m'arrêtez-vous, monsieur ?

— Délicieux, le pourquoi ! délicieux, ma parole.

— Alors, vous m'accusez d'avoir assassiné la jeune fille !

— Ah ! bien, très-bien, vous savez de quoi il s'agit, c'est parfait. Mais soyez bon prince jusqu'au bout, et pour abréger, qu'avez-vous fait du corps...

— Cherchez-le...

— Sans doute, *querite et invenietis*. Pourtant, qu'est-ce que cela vous ferait... Après tout, vous êtes libre... libre de ne pas parler, entendons-nous. Vous avouez avoir caché le cadavre, vous avouez.....

— Je n'avoue rien du tout. Je dis : Cherchez.

Soit ! Gendarmes, les menottes et par file à gauche !...

Le père La Rite tendit les mains, et pendant qu'on le liait il jeta sur maître Anselme, blotti dans l'angle le plus obscur de la cabane, un regard indéfinissable, et dit :

— Monsieur Anselme, mon bon monsieur Anselme, je vous recommande mon âne..... Ayez-en soin, je vous prie. Je vous jure qu'il n'est pour rien dans l'affaire.

— Un cœur d'or, proclama le commissaire, un vrai cœur d'or, cet honorable assassin ! Ah ! le vertueux brigand !

— Monsieur, je ne suis pas encore flétri, et je vous défends, entendez-vous, je vous défends de m'insulter.

— Est-ce le mot de brigand ou l'épithète de vertueux qui offusque votre susceptibilité, mon vieux ?

— Vous jouez avec les hommes comme le chat joue avec les souris, commissaire ; il est inconvenant de faire de l'esprit en enchaînant quelqu'un, croyez-moi.

— Admirable ! De la dignité sous les fers ! Sublime tête de prévenu ! O l'agréable cause que cela promet !

Le cortége se mit en marche.

En voyant le père La Rite entre deux gendarmes, l'heureux naturel du meunier reprit le dessus. Il faillit se persuader que La Rite avait bien réellement tué la jeune fille et eut envie de crier : Ah ! le coquin ! .....

Dame Sophie ne fut pas si enchantée de la tournure que prenaient les choses. Elle n'y comprenait rien, et personne n'en sera étonné. Pourtant elle s'ingénia à donner une explication possible à la conduite du vieillard. Sans doute il avait trouvé le corps d'Henriette et l'avait porté chez lui pour secourir la pauvre enfant. Puis, assuré de n'avoir qu'un cadavre entre les mains, il s'était peut-être décidé à le cacher pour s'approprier l'argent et les bijoux. Chacun prise les autres à sa valeur. Mais

que dirait-il devant le tribunal ? Il ne se laisserait pas bénévolement accuser de meurtre. Question pendante comme l'épée de Damoclès.

Les journaux, en rendant compte de l'interrogatoire préalable de La Rite, déclarèrent que dès lors *sa culpabilité était évidente, bien qu'il se fût retranché derrière un système de réponses évasives*. Anselme acheta la feuille où figurait ce merveilleux article qui calma leurs soucis comme un baume.

Les assises allaient s'ouvrir. Comme on tenait avant tout à retrouver le corps de la victime et que l'accusation manquait de documents, la cause fut remise à la session suivante et le père La Rite subit plus de six mois de détention préventive.

Nous ne le suivrons point dans la prison ; l'air qu'on y respire nous répugne ; la société qui hante les préaux n'est point de notre goût. Avouons-le à notre honte, nous ignorons les premiers éléments de cette langue à la mode qu'on appelle l'argot... et nous faisons effrontément à nos lecteurs l'injure de les croire aussi arriérés que nous sur ce sujet.

Pourtant nous sommes obligé de les conduire à la porte du tribunal, leur laissant toute liberté de n'entrer qu'au moment où l'accusé prendra la parole.

Le discours du père La Rite et le bout du doigt d'Henriette.

. . . . . .

Veuillez admettre que la ligne ponctuée ci-dessus représente le préambule stéréotypé dans la *Gazette des tribunaux* pour toute cause célèbre ; la salle est comble, le jury est à son poste, on remarque aux tribunes, etc., etc.....

L'acte d'accusation se résume ainsi : Ledit La Rite, dont le véritable nom et les antécédents restent ignorés, est accusé de meurtre sur la personne d'Henriette Dufour, meurtre commis avec préméditation et dans le but de voler une chaîne d'or et un porte-monnaie découvert ultérieurement à l'arrestation du prévenu.

Le corps de la victime n'a pas été retrouvé.

Vingt témoins sont entendus.

Dix témoins à charge affirment avec un touchant accord que

La Rite est un homme sauvage, farouche, sournois, capable de tout, et mal famé dans le canton, une manière de sorcier qui avait enjolé Henriette Dufour.

Dix témoins à décharge déclarent en termes presque identiques que La Rite est un bon vieux, très-doux, affable, un peu taciturne, mais incapable d'une mauvaise action, aimé de tout le monde, et portant une affection sincère à mademoiselle Dufour.

Soit calcul, soit remords, les époux Anselme figurent dans ce dernier groupe. Leur déposition fait sourire l'accusé.

La défense est indécise, timide, embarrassée. L'avocat glisse subtilement la question d'aliénation mentale. Comment expliquer autrement la réserve ou plutôt le mutisme absurde que son client garde même envers lui? Nommé d'office, une lourde tâche lui incombe. Il doit défendre un homme qui prétend ne pas avoir avoir besoin d'être défendu. En somme, il réclame le bénéfice des circonstances atténuantes et l'indulgence du jury pour un vieillard retombé dans l'enfance morale, très-voisine « de l'idiotisme absolu. »

Le réquisitoire du procureur impérial confond, écrase, foudroie. Toutes les rigueurs de la loi, tous les anathèmes de la société sont appelés sur la tête de ce vieux coupable qui, seul, conserve jusqu'à la fin un calme cynique..... qui se moque des témoins, qui brave les magistrats, non par des paroles, il est vrai, mais par un silence plus insultant encore..... qui ne nie rien et n'avoue rien..... « Son nom?... quel est-il?... « Et sa vie antérieure?..... Ah! s'il était donné à la justice hu- « maine de soulever le voile du passé, quel tissu de forfaits atro- « ces et de monstruosités inouïes ne découvrirait-on point dans « cette ténébreuse existence!... Voilà un être qui ne possède « rien, qui ne travaille jamais et qui paye tout au comptant!... « Le Juif-Errant seul eut le privilége de trouver toujours cinq « sous dans sa poche... encore marchait-il; mais l'accusé se dé- « range à peine de son sauvage foyer, et il a de l'argent..... « Cherchez à cette aisance relative une autre source que le vol!

« Le corps de la victime n'a pas été retrouvé..... Mais à dé- « faut de cette preuve n'a-t-on pas là, sur cette table, trois té-

« moins irrécusables du crime... Ce foulard ensanglanté, cette « chaîne, cette bourse..... témoins muets et parlants, dont la « déposition silencieuse fait retentir les voûtes de ce sanctuaire « des lois... écoutez-les..... ils se taisent, ils crient... *silent*, « *clamant!!!*

« Admirons ici l'action divine qui souvent poursuit le mal « dans ce monde avant de le punir dans l'autre, et stigma- « tise d'une marque indélébile le front de Caïn. Quel motif, au- « tre qu'une impulsion de la vengeance céleste, porterait cet « étrange ermite à redire dans la solitude le chant effroyable de « la loi.... *legis horrendum carmen!*... Que l'on explique, sinon « par un indice fatal qui s'attache au crime, comme jadis l'em- « preinte du fer rouge à l'épaule du forçat, cette sombre mono- « manie de déclamation judiciaire!... Et quel sentiment, si ce « n'est une sorte de *pression* providentielle, aurait poussé ce « scélérat, dont l'âme est aussi noire que sa barbe est blanche, « à garder par devers lui l'insigne le plus respectable de la jus- « tice humaine, devant laquelle il tremble intérieurement..... »

Et ce disant, Monsieur le procureur impérial jeta, avec un geste superbe, sa toque noire sur son bureau.

. . . . . .

A ce magnifique mouvement oratoire, un frémissement d'horreur passa sur l'assemblée. Alors le président :

— Accusé, qu'avez-vous à arguer pour votre défense?.....

Le père La Rite se leva, et d'une voix claire, distincte, vibrante, il dit :

« Messieurs les juges, Messieurs les jurés,

« Comment essaierais-je de réfuter le discours pathétique que « vous venez d'entendre? Plus que tout autre j'en suis impres- « sionné, et vraiment je commence à me croire coupable. Passé « inconnu, nom inconnu, moyens d'existence inconnus... que « puis-je être, sinon un affreux criminel? Une jeune fille dispa- « raît..... on retrouve dans ma masure des effets à elle apparte- « nant, et qui plus est des traces de sang..... Évidemment je l'ai « tuée..... L'accusation n'a pas osé aller plus loin.....

« Hé bien, vrai, si j'étais juge, je condamnerais le misérable qui « occuperait la place où vous me voyez.....

« Et pourtant, Messieurs, si votre point de départ était faux ? « si d'un bout à l'autre l'instruction avait erré..... Il y a une ex- « plication possible à tout cela, explication qui m'absout, au moins « de l'accusation capitale. Serait-il incroyable qu'ayant retrouvé « le corps de la victime frappée par une autre main, il me soit « venu à l'idée de le transporter dans ma chaumière pour es- « sayer de lui donner quelques secours ?... puis qu'effrayé de « n'avoir recueilli qu'un cadavre, j'aie voulu le faire disparaître « pour échapper aux soupçons ou même aux embarras d'une « simple déposition. La vieillesse est faible et redoute les tracas- « series..... Je ne prétendrais point d'ailleurs excuser ma con- « duite ; mais serait-elle sans exemple ?..... »

— Accusé, interrompit le procureur, vous nous dites des choses absurdes.....

« *Accusé ! vous nous dites des choses absurdes !* exclama le père « La Rite, se redressant soudain, les yeux flamboyants, le bras « tendu, imposant, terrible, transfiguré, *accusé, vous nous dites « des choses absurdes !*..... Ah ! justice divine ! Voilà, voilà ce « que j'ai répondu, il y a trente-cinq ans de ce même banc où « vous siégez, Monsieur le procureur, avec la même robe peut- « être, comme vous menaçant, implacable,... ce que j'ai répondu « à un pauvre diable, debout là où je suis, entre deux gen- « darmes.....

« Vous ignorez mon nom ? Il est écrit dans vos archives, non « pas sur la liste des prévenus, mais au catalogue des juges.

Puis, reprenant le ton calme du narrateur :

« ...Or, le pauvre diable fut décapité parce que j'établis éloquem- « ment qu'il disait des choses absurdes.. Il s'appelait Alexis D.

« Et il était innocent, Messieurs ! J'en eus la preuve — trois « jours après son exécution..... Il était innocent... entendez- « vous ? — comme je le suis, vous en conviendrez tout à l'heure. « Eh bien ! pendant dix ans j'ai usé ma tête et ma main à recons- « truire ce que j'avais détruit, à rendre sinon la vie, du moins « l'honneur à l'homme que ma parole avait tué, à le réhabiliter

« enfin !..... On m'a traité de fou..... et par ma foi ! je me de-
« mande, si je ne le suis pas, tant ce que je vois me paraît
« stupide.

« Notre Code est, assure-t-on, le plus merveilleux des monu-
« ments élevés par l'intelligence humaine. Rayez donc au fronton
« de l'édifice ces deux caricatures barbares : PRISON PRÉVENTIVE,
« RÉQUISITOIRE... Prison préventive ! Tout a été dit contre cette
« erreur de nos institutions. Du réquisitoire, on a moins parlé ;
« vous permettez ? Causons...

— Mais, fit le procureur impérial.

— Soyons indulgents jusqu'à la fin, répartit le président ; l'accusé sort de la question. *Patientiam habe.*

La Rite reprit :

« Voilà deux magistrats en présence ; tous les deux élevés à la
« même école, tous les deux imbus des mêmes principes..... Eh
« bien ! parce que maître X est avocat il doit croire et prouver que
« le sieur Z est blanc comme neige ; il le croit sans doute ; n'ap-
« profondissons pas, et il le prouve à sa façon. Parce que Mon-
« sieur Y est procureur, Monsieur Y doit croire et prouver que
« le sieur Z est noir comme charbon..... Il le croit, j'en suis per-
« suadé, et le prouve... à sa façon aussi..... Si je n'étais pas fou,
« je vous prierais de me prouver, à moi, comment on peut conci-
« lier tout cela, et la bonne foi avec..... Mais je vous entends :
« l'avocat peut récuser la cause ; le procureur peut renoncer à
« l'accusation. Comme principe, c'est très-vrai ; comme applica-
« tion, c'est impraticable. L'avocat qui refuserait tout procès vé-
« reux mourrait de faim. Le procureur qui se désisterait de toute
« accusation douteuse serait destitué. Vous n'en conviendrez
« pas ; mais c'est pourtant de la sorte que vont les choses.... Et
« cet antagonisme de deux magistrats, antagonisme inhérent à
« leurs fonctions, me révolte et me semble un reste de vieux er-
» rements.

« Ah ! Messieurs, est-il digne, est-il généreux, est-il ration-
« nel de donner à un homme le droit de dire à un autre homme,
« avant le verdict du jury : Tu es coupable. Certes, je le sais,
« il faut que la question soit examinée sous toutes ses faces,

« scrutée dans tous ses replis, sondée dans tous ses bas fonds...
« Mais pourquoi cette phraséologie comminatoire, ces gestes
« terrifiants, ces appels à la vindicte publique, ces malédictions,
« ces foudres lancées, lorsqu'il n'est pas encore prouvé que Caïn
« a tué son frère ou que Catilina trahit la république? Le par-
« quet serait-il moins bien éclairé, si au lieu d'une fougueuse
« harangue, on lui présentait un résumé net, précis, sans pas-
« sion, des faits et des circonstances propres à jeter quelque
« lumière dans l'ombre où rampe le crime, et d'où l'innocence
« quelquefois a peine à surgir? Laissez au défenseur le bénéfice
« de l'éloquence. Il vaut mieux absoudre dix coupables que de
« condamner un innocent.

« Voyez! dans sa véhémence, le discours de Monsieur le pro-
« cureur impérial est parfaitement coordonné. Les principes
« sont irréfutables; les déductions logiques, les conclusions na-
« turelles. J'ai assassiné Henriette Dufour pour la voler... et
« peut-être... Mais j'ai la barbe bien blanche et la médecine ri-
« rait... Pourtant le corps n'a pas été retrouvé et je m'obstine à
« ne pas indiquer où je l'ai caché: quel autre motif que le désir
« de dissimuler une abominable tentative peut me pousser à gar-
« der ce mutisme inexplicable?... Voilà qui est clair. Mon dé-
« fenseur lui-même, je le devine à sa contenance, juge sa cause
« perdue. Relevez la tête, maître X..., votre client va se discul-
« per d'un seul mot. »

— Dites-le donc ce mot! fit le président à bout de patience

Le père La Rite se tourna vers le fond de la salle, et d'une voix dont la douceur contrastait avec l'ironique emphase de ses dernières paroles :

— Venez, mon enfant, dit-il; il est l'heure.

Alors on vit se lever d'un angle obscur une femme vêtue de noir. La foule eut comme un frémissement et lui livra passage avec une sorte d'effroi respectueux. Elle s'avança vers le banc des témoins, et rejetant en arrière le voile qui couvrait son visage :

— Je suis, dit-elle, Henriette Dufour.

Puis, désignant l'accusé :

— Voilà mon sauveur ! — et touchant du doigt l'épaule d'Anselme : Celui-ci a voulu m'assassiner.....

Sous la pression de cette frêle main, l'athlétique meunier s'affaissa, blême comme la mort, et roula, inanimé, sur le sol.

Dame Sophie eut un sourire diabolique, poussa du pied son mari, et murmura :

— Maladroit, bête, et lâche !.....

Cet incident excita une émotion difficile à décrire. Aux tribunes, au parquet, tout le monde se leva pour distinguer les traits de la jeune fille. Le brigadier se pressa le front des deux mains pour en faire jaillir une idée et s'écria, en dépit de la consigne : Nom de nom ! oh ! nom de nom de nom !!...

Quant au commissaire cantonal, après avoir essuyé ses bésicles d'or, il toisa Henriette de la tête aux pieds en grommelant :

— Eh eh eh ! la petite en est revenue ! Rien d'étonnant ! elle est taillée pour en voir d'autres. Mais elle accuse son tuteur..... Absurde, absurde !... J'ai prouvé..... l'enquête est là !...

Le calme rétabli, et l'identité d'Henriette constatée par la moitié au moins des assistants, la jeune fille fut interrogée séance tenante. Elle avait reconnu Anselme au moment qu'il la frappait. Le père La Rite, par un pressentiment étrange, s'était décidé à la rejoindre et avait vu le coup. Ce cri terrible qui résonnait encore aux oreilles de l'assassin avait été poussé par le vieillard. La Rite, après un pansement préalable, avait, à l'aide de maître Cicéron, transporté la blessée dans une maison que l'on se dispensait de désigner pour éviter tout embarras à d'honnêtes gens, coupables seulement d'avoir tu ce que personne ne leur demandait. Grâce aux soins les plus empressés, elle s'était rapidement remise de sa blessure, blessure profonde mais sans gravité, la lame ayant glissé entre la chair et les côtes. Pour des motifs a elle inconnus, La Rite avait fait réclamer, après son arrestation, un secret absolu, se réservant d'indiquer quand il faudrait parler.

Pendant cette déposition, Anselme avait repris ses sens. Le misérable restait là, inerte, tremblant la fièvre de la peur, sous

les regards de la foule, et surtout sous le regard de sa femme, froid, raide, aigu, inflexible comme un poignard.

Pressé d'expliquer plus catégoriquement son étrange conduite, La Rite répondit que trois motifs l'avaient déterminé à laisser l'accusation s'engager dans une voie fausse dès le point de départ :

Le désir de rendre un hommage public à l'innocence d'un homme dont sa parole avait fait tomber la tête; puis de crier bien haut : Plus de réquisitoire! et enfin de rappeler un vieux dicton trop souvent oublié : *Errare humanum est.*

Le tribunal conclut que le bonhomme était un peu fou. Son nom véritable fut retrouvé parmi ceux des anciens procureurs du roi de ce même parquet. On le fit immédiatement relâcher.

Hé bien, folie soit! dirons-nous, mais c'est une folie sainte que celle de la pitié et de la miséricorde.

A la session suivante, Anselme et dame Sophie furent jugés et condamnés l'un aux travaux forcés, l'autre à la réclusion. M. le vicomte Ponson du Terrail les ferait peut-être évader; nous protestons que la chose est au-dessus de nos moyens.

Le nid de fauvettes.

Avez-vous jamais observé un couple de petits oiseaux bâtissant leur nid?... surtout de ceux qui viennent des climats méridionaux égayer nos printemps, lestes, vifs, alertes, et rapportant sous leur frêle enveloppe l'entrain, l'ardeur, l'étincelle des pays du soleil. Amoureux du changement et des voyages, incapables de s'attacher longtemps à la même patrie, nos bohémiens ailés se hâtent de chanter, d'aimer et de fuir. A peine arrivés, les voilà à la besogne. Rien de gracieux comme le petit manége de ces travailleurs d'un moment. Chacun y va de tout cœur et fournit à son tour un fétu, une brindille, un crin, une racine. Les brins les plus longs et les plus forts entrelacés à l'enfourchure de deux rameaux, au réduit le plus abrité du feuillage, forment un clayonnage solide et léger. Cela ressemble alors à une corbeille à jour. Puis des filaments déliés, de la mousse élastique, superposés, par ordre de souplesse, font comme un

sommier à la couche aérienne. Les flocons de laine laissés par les brebis aux ronces du chemin, les poils que les bœufs s'arrachent en frottant leurs flancs osseux contre les arbres, le lin échappé à la quenouille des fileuses, les plumes tombées du colombier, le duvet errant des chicorées et des chardons, le velours brun de ces roseaux dont la fleur ressemble à une fusée grêle, tout ce qui est flexible, chaud, doux, moelleux, sert aux oisillons pour achever et assouplir le berceau de leur future famille.

Parfois une rapide caresse interrompt le travail. Parfois, le gros ouvrage fini, le mâle laisse à sa compagne les soins plus délicats de l'aménagement intérieur, et perché sur les branches voisines, l'encourage de ses chants. Quels que soient son plumage et ses formes, grimpereau, fauvette ou rossignol, il est vraiment beau alors..... Debout sur un pied, l'œil au ciel comme s'il y cherchait l'inspiration, il prélude par un gazouillement incertain comme les sons d'une lyre que l'on accorde... il essaye ; il s'écoute..... Puis il s'anime par degrés... et frémissant, le plumage gonflé, il s'enivre, il éclate, et fait ruisseler ses gammes perlées. A chaque modulation il tressaille du bec au bout des ailes ; il chante de tout son corps. Ce n'est plus un oiseau, c'est un artiste, un poète,..... un instrument de musique qui vibre sous la puissante inspiration de l'amour.

La femelle, de temps en temps, s'arrête, et prend plaisir à cette mélodie qu'elle comprend. Mais les soucis de la mère l'emportent sur les ravissements de l'amante, et la voilà, battant de ses mignonnes ailes, menaçant de son bec inoffensif qui gourmande la paresse du troubadour insouciant dont l'imagination plane parfois trop au-dessus du nid et de la réalité.

. . . . . .

Au vieux moulin, accoudée sur l'appui de la fenêtre, Henriette, pensive, regarde.....

La tenue de la chambrette est un peu négligée. La poussière blanchit les touches noires et ternit les touches blanches du piano ouvert. Albums, livres, chiffons, lettres et broderies commencées traînent en désordre sur les chaises. Si l'on touchait

le chaste oreiller, peut-être le trouverait-on humide de larmes.

Et Henriette, pensive, regarde...

Elle a repris la direction de l'usine. Le père La Rite y demeure et se charge de la surveillance des ouvriers, fonctions peu convenables pour une jeune fille. Tout tourne pour le mieux dans le meilleur des moulins possibles...

Mais Henriette, pensive, regarde...

Sur quel point s'attache votre œil attentif et mélancolique, ô ma chérie? Suit-il les vapeurs légères qui ondulent sur les futaies, à la brise matinale, comme l'écharpe des péris ou les fils voyageurs de la vierge scintillant dans un rayon?... Epiez-vous les premiers frémissements des jeunes rameaux et des bourgeons frais éclos qui se sentent vivre aux caresses de la saison nouvelle... Ou bien penseriez-vous, pauvre enfant, à sonder les mystères de la coupole bleue sous laquelle l'intelligence humaine luit vaguement, emprisonnée comme la lampe sous le boisseau?...

Non! Henriette regarde, tout bonnement, là, en face, de l'autre côté du ruisseau, sur un buisson d'aubépine en fleurs, deux fauvettes qui font leur nid.....

N'essayons point d'analyser ce qu'elle éprouve. Ces choses-là ne se racontent pas en notre langue. Lisez le cantique de Salomon, ou souvenez-vous de vos vingt ans.

Soudain, une voix un peu chevrottante, mais juste et gaie, commença, tout près d'elle, sur le seuil de la porte entrebaillée, cette vieille et naïve ronde dauphinoise :

Quand Pernetto sé lêvo
Tra la! la dérítou dé ralala
La dérítou!
Quand Pernetto sé lêvo
Treis houras d'avan jou (bis)
Hou! ..

N'en pren sa coulounietto
Tra la! la dérítou de ralala
La dérítou!
N'en pren sa coulounietto
Embe soun petit tour (bis)
Hour!

Tous lous tours que n'en viro
Tra la! la dérítou de ralala
La dérítou!...

Tous lous tours que n'en viro
N'en faï suspirs d'amour (bis)
Hour !...

Sa maïré li vint diré :
Trala, etc. . . . . .
« *Ma fille, qu'avez-vous* ? (bis) »
Hous !...

« *Avez-vous mal de tête?...* »
Trala, etc. . . . . .
« *Ou bien le mal d'amour?* (bis) »
Hour !...
. . . . . .

Henriette, qui avait écouté, sans se retourner, la voix qui chantait et qui lui était bien connue, alla tout à coup, moitié confuse, moitié souriante, s'asseoir au piano et donna la réplique en s'accompagnant :

N'aï pas lou maou dé testa
Tra la, la déritou de ralalala
La déritou !
N'aï pas lou maou dé testa
Mais aï lou maou d'amour (bis)
Hour !...

— Eh bien, ma chère fille, reprit le père La Rite, car c'était lui, on le devine,

Eh bien, ma chère fille,
Nous vous marieurons
Nous vous marieurons
Hons !...
« D'avec le fils d'un prince
« Ou le fils d'un baron (bis)
Hon !...

Alors Henriette :

Ah ! volou pas lou fils d'un prince
Ni lou fils d'un baroun (bis)
Houn !. .
Volou moun ami..... (1)

(1) Voici la suite de cette ronde, en supprimant le refrain et les répétitions

« Volou moun ami Piarre
« Qu'eï dedin la preïson. »

— Oh pour ton ami Pierre
« Nous le *pendolerons*. »

— « Si vous pendoulas Piarre
« Pendoulas mé aoussi.

Penderont l'ami Piarre
Lou vepré d'aqueou jou.

Et Pernetto, péchaïre !
Muriguè de doulou.

— Père, comment appeliez-vous le jeune homme qui venait souvent vous voir à la hute et qui maintenant...

— Ne vient pas ici ?...

— Tout juste !...

Un nuage passa sur le front de La Rite :

— Celui-là, dit-il, ne saurait être votre *ami*. Je regrette que vous pensiez à lui.

Henriette rougit :

— Vous paraissiez pourtant lui porter une vive affection, fit-elle ; il avait l'air honnête et bon. Il a donc beaucoup démérité depuis lors ?

— Lui ! le brave garçon !... C'est l'homme le plus loyal, le plus irréprochable, le plus parfait que je connaisse. Travailleur, intelligent, estimé de tous, cœur et caractère excellents, il ferait assurément le bonheur de la femme qui voudrait de lui : mais...

— Eh bien ?...

— Mais il ne se mariera jamais !

— Et cela ?

— Cela ! parce qu'il est le fils d'un guillotiné...

Henriette eut un brusque mouvement de répulsion, qui n'échappa point au père La Rite. Le vieillard devint très-pâle.

— Au fait, reprit Henriette, les fautes sont personnelles !

— Oui ! les fautes sont personnelles, exclama le père La Rite, l'œil hagard, les traits contractés, l'exaltation peinte sur le visage.

Comme on le voit, la mère a non-seulement la prétention de donner Pernette à un baron ou à un prince, mais encore de parler le français. C'est quelque haute châtelaine, et l'ami Pierre est évidemment un vilain qui a eu le malheur de plaire à demoiselle Pernette. Il y a là, à l'adresse de la noblesse, une épigramme tout à fait dans l'esprit dauphinois, qui n'a jamais subi volontiers le joug féodal. Il existe une foule de complaintes très-vieilles et composées dans ce sens ; une, entre autres, — que je ne puis citer ici, — sous une forme burlesque, présente la plus violente peinture des vexations infligées aux paysans. C'est une poule qui parle. Elle énumère tous les maux qui l'accablent, et à chaque question de sa voisine : Qui té l'o fa ?... elle répond : Eï moussu de Lo Moutto ! Les sires de La Motte avaient devastes domaines en Dauphiné.

les fautes sont personnelles... mais le déshonneur est pour tous... et cet homme était innocent!... entendez-vous, messsieurs les juges?... J'en ai les preuves, les voici (et il fit mine de tirer un papier de sa poche). Lisez, voyez, concluez! c'est moi qui l'ai tué! quelques mots ont suffi. Je le croyais coupable, c'est vrai, mais il ne l'était pas, je vous dis! Réhabilitez-le donc! mais vous ne voudrez jamais vous avouer faillibles... Avez-vous réhabilité Lesurques?... Cet homme, il laissait un enfant, un pauvre petit être qui n'avait pas d'autre soutien... Je l'ai adopté... c'est mon fils... Je l'ai vu à vingt ans oublier mes soins et mes sacrifices, et me demander compte du sang de son père... Oh! que j'ai souffert... Je me mis à genoux et je dis: Tu as raison, frappe, sang pour sang! Il me pardonna. C'est un noble cœur. Mais l'autre, le supplicié, la victime, m'a-t-il pardonné celui-là? Oh non! depuis vingt-cinq ans, je le vois toujours menaçant et farouche. J'ai quitté la société; il m'a suivi dans ma retraite... Pitié, pitié, un moment de repos! ne dépasse pas ce seuil, entends-tu?... partout où tu voudras! mais pas ici! Ne viens pas épouvanter, avec ton cou sanglant, cette jeune fille... ne viens pas, ne viens pas!

Et tombant à genoux sur le seuil, le malheureux vieillard se mit à sanglotter et à frapper la terre de son front.

Henriette, que l'effroi avait un moment paralysée, s'approcha de lui, le releva, et par ses caresses tâcha de le calmer. Il faudra, dit-elle, la crise passée, écrire à votre fils de venir vous voir. Je sais quelqu'un qui peut-être ne dirait pas non, si vous disiez: Le voulez-vous?...

Que Dieu te bénisse pour ce que tu viens de penser, quand même cela n'aboutirait à rien, fit le vieillard.

Au coin du feu.

L'automne suivant... Bon! je vous entends: Ah ça! il est ridicule, ce monsieur! Il a ouvert son récit par une description de l'été, puis il a parlé du printemps... à présent voici l'automne! C'est donc un marchand des quatre saisons, car à coup sûr l'hiver aura son tour. Si du moins il suivait l'ordre de l'almanach!...

Eh bien non, l'hiver sera mis de côté; mais enfin, il faut bien que je vous dise pourquoi Henriette et son mari, Auguste D., le fils du guillottiné, sont là côte à côte et l'un près de l'autre pressés, devant un beau feu flambant, et pourquoi le père La Rite, confortablement assis dans un grand fauteuil sous le haut manteau de la cheminée, étale comme un écran ses mains amaigries et transparentes de vieillesse. Au dehors, la bise noire de novembre siffle dans les rameaux et mène la danse tourbillonnante des feuilles mortes. La vallée prend le deuil, et les longues branches des vieux saules, les menues touffes de bruyères pleurent des larmes glacées. Mais ici le grillon chante derrière l'âtre qui pétille et qui gronde, et les lutins du foyer, voltigeant sur les mouvantes découpures de la flamme, sourient au bonheur de leurs hôtes.

Auguste D. est un homme de trente ans, vigoureux et de fière taille, au front intelligent, au sourire bon. Sorti de l'école de Châlons avec le diplôme d'ingénieur-mécanicien, il s'est déjà créé un capital raisonnable. Il a le projet de se fixer au vieux moulin et d'y établir une usine importante. Tel est le sujet, la causerie que nous surprenons. Henriette boit ses paroles et le contemple avec le naïf orgueil de la femme aimante. Le père La Rite sourit sous sa longue moustache.

— « Vois-tu, dit Auguste, nous laisserons ici toutes les choses comme elles sont, sauf les réparations nécessaires. Plus « bas, — la chute est suffisante, — nous construirons une scierie « mécanique et nous exploiterons ces forêts où les arbres tombent de vétusté. Nous aurons tout auprès une jolie maisonnette dont tu règleras toi-même le plan intérieur, avec une « large pelouse devant pour *qu'il* ou *qu'elle* puisse s'y ébattre à « son aise et jouer tout le jour. »

— Oui, mais il faudra planter une haie le long de l'eau.

— Sans doute, et *il* ou *elle* ne viendra jamais à l'usine qu'avec moi, toi non plus d'ailleurs! avec vos robes d'une ampleur...

— Et au moulin, les pauvres ne paieront pas la mouture.

— C'est entendu. Je n'ai besoin ni d'architecte ni de mécanicien. Il y a une fort bonne carrière à deux pas. Que Dieu soit neutre, comme disait je ne sais plus quel chevalier, et nous

réussirons, tu verras ! Père, dix heures vont sonner, bonne nuit !

— Allez, mes enfants, et dormez en paix.

Resté seul, le père La Rite leva les yeux au ciel et joignit les mains : O toi, dit-il, que j'implore depuis tant d'années, viens enfin m'annoncer que tu me pardonnes. J'ai expié ma faute comme je l'ai pu. J'ai veillé sur ton fils ; il me doit l'instruction, la fortune et, je l'espère, plus que tout cela, le bonheur domestique... Mais te voilà, tu me fais un signe de miséricorde, merci ! Etends sur ces enfants ta protection de martyr ; et quand nous nous retrouverons là-haut, ne retire pas ta main de la mienne !...

L'usine et le vieux moulin marchent à merveille. Le père La Rite ne retombe plus dans ses accès et promet de devenir centenaire. Auguste et Henriette n'ont que deux enfants.

Post-face.

Quelle que soit l'impression que cette nouvelle produise sur le lecteur, l'auteur prétend avoir droit à quelque reconnaissance.

En effet, si elle a paru intéressante... la chose va de soi.

Mais si on l'a trouvée ennuyeuse, c'est bien une autre affaire, et au lieu d'un merci, l'auteur en réclame deux...

Veuillez remarquer que le sujet suffisait à la confection d'un roman en je ne sais combien de tomes.

Déroulons le canevas :

1° Biographie sommaire des parents d'Henriette, origine de la famille, caractère de la mère, enfance de la petite, ci. . . . . 1 volume.

2° Le passé d'Anselme, étude sur les garçons meuniers, un rôle joué par iceux dans le drame, ci. 1 volume.

3° Description du mécanisme d'un moulin (parler transmission, embrayage, engrenage, etc., etc., cela pose admirablement un particulier), ci. . . . 1 volume.

4° Réflexions philosophiques sur l'influence des moulins en fait de civilisation et d'ordre social, ci. 1 volume.

5° Biographie détaillée de La Rite, au moins. . 2 volumes.

6° Compte-rendu de l'affaire . . . . . 3 volumes.

7° Description de la prison, ce qu'il advint au père La Rite, un léger crayon de ses co-détenus. . . 1 volume.

Admettez qu'avec tout cela on ait adopté la forme dialoguée à la mode du jour (c'est commode et cela tient de la place) :

— « Peuh !... fit le roi.

— « Hum !!... reprit le fou.

— « Zut !!!... dit la reine.

Et comptez, je vous prie, quel volume eussent fait..... tous ces volumes !.....

Eh bien ! au lieu de tout cela, un simple récit de quelques pages !.....

Allons, un petit mot de remerciement à votre tout dévoué

DES ESSARTS.

CHARTE D'ÉCHANGE

ENTRE

L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE ET L'ÉVÊQUE DE BELLEY

(Lundi d'octobre 995?)

Le document que nous mettons pour la première fois au jour est extrait des copies manuscrites réunies par les soins d'un célèbre érudit, Étienne BALUZE, et conservées aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris : il se trouve reproduit deux fois dans le tome LXXV (ff. 344 et 345), avec de légères variantes, d'après le *Cartulaire* original *de Saint-Maurice de Vienne*, à tout jamais perdu. Cette pièce intéresse à la fois les églises de Vienne et de Belley, et pourra être utile par ses indications à la topographie ancienne de ces diocèses. La copie de Baluze lui donne pour date : *circa an. 995*, que nous conservons comme approximative.

[COMMUTATIONES INITÆ INTER ARCHIEPISCOPUM VIENNENSEM THEOBALDUM ET EPISCOPUM BELLICENSEM ODONEM].

In nomine Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Thieboldus (*al.* Tietboldus) sanctæ Viennensis Ecclesiæ pontifex humilis (1). Notum sit omnibus præsentibus et futuris nostræ Ecclesiæ filiis, quod quidam illustris stemmate Ecclesiæ Belicensis onomate Oddo præsul (2)

(1) Saint *Thibaut* 1er fut archevêque de Vienne de l'an 952 environ à l'an 1000.

(2) Odon ou *Eudes* 1er fut le 32e évêque de Belley, et vécut à la fin du xe siècle.

nostram supplex expostulavit præsentiam, quod ei aliquod prædiolum, quod Ecclesiæ nostræ olim fuisse dignoscitur; ei præstariæ (1) auctoritate largiremur. Est autem ejus situs in comitatu Belicensi, in agro vel villa cui vocabulum est Tresia, cum ecclesia in honore beati Mauricii dicata (2), cum omnibus appendiciis quæ ad ipsam pertinent, id est quantum in præfato comitatu vel foribus istis concluditur : hoc est a mane mons qui vocatur Munitus, a media die aqua quæ vocatur Terus, a sero mons qui vocatur Caprilis, a circio aqua Saveria. Quantum infra hos fines extra sancti Mauritii habetur, usque in exquisitum totum concedimus, ut jam dictum est, præfato Oddoni episcopo : ea videlicet ratione, ut quandiu ipse vixerit vel unus ex propinquis ejus cui ipse istas res dederit, teneant et possideant; post eorum solummodo discessum, ad ecclesiam beati Mauricii absque ulla mora revertantur. Pro istis vero rebus donat prædictus Oddo aliquid ex rebus suis, id est mansum unum qui est situs in pago Belicensi, in agro Veserocensi (3), in villa quæ

(1) *Præstaria* désigne une concession territoriale sous réserve d'usufruit.

(2) Les confins de cette localité, située dans le comté de Belley dont les limites ne différaient pas de celles de l'évêché de ce nom, peuvent parfaitement se reconnaître sur la *carte* de Cassini : *Tresia* doit être Thésieux, paroisse au nord-ouest de laquelle on trouve une succursale dédiée à saint Maurice ; on voit au levant (*a mane*) Musin (*mons Munitus?*), au midi (*a media die*) un petit ruisseau (sans doute le *Terus*), au couchant (*a sero*) le bois de Gevray (*mons Caprilis*) et au nord (*a circio*) la rivière de Seran (*aqua Saveria*).

(3) *Vézeronces* faisait partie du diocèse de Vienne (archiprêtré de la Tour-du-Pin) et non de celui de Belley. — Canton de Morestel (Isère).

vocatur Calliscus. Istum igitur mansum cum omnibus appendiciis suis, id est quantum ad ipsum aspicit vel aspicere videtur, terris cultis et incultis, donat prædictus Oddo sancto Mauricio : tali scilicet tenore, ut quandiu ipse vixerit teneat et possideat, post mortem vero ejus absque ullius hominum contradictione ad prædictam ecclesiam sancti Mauricii revertatur, et singulis annis in festivitate beati Mauricii duos solidos in investitura persolvat. Istam itaque præstariam volo ego Oddo ut quandiu ego vixero, ut supradictum est, teneam et possideam, post mortem vero meam unus ex fratribus meis cui per nomen eam laxavero similiter teneat et possideat, et prædictam vestituram simili modo annis singulis persolvat. Ut autem hæc præstaria vigorem vel auctoritatem futuris temporibus obtinere valeat, manu propria eam roboravimus et canonicis nostris eam firmare præcepimus. S. Tietbaldi archiepiscopi, qui hanc præstariam scribere et firmare rogavit. Data per manum Widbaldi, sub die lunis, mense octobris, regnante Radulfo rege (1).

C.-U.-J. CHEVALIER.

(1) Rodolphe III *le Fainéant*, d'après l'*Art de vérifier les dates*, monta sur le trône de Bourgogne en 993; il mourut à Lausanne le 6 septembre 1032.

Extrait de la *Revue du Lyonnais*.

LA CROSSE DE MGR CALLOT

Monsieur le Directeur,

Après avoir entretenu les lecteurs de la *Revue* sur les origines douteuses de l'antique évêché de Belley, permettez-moi de vous narrer en peu de mots un fait qui a eu lieu dans ma paroisse. Ce n'est plus d'un évêché vieux de quinze cents ans qu'il s'agit, mais bien d'un évêque nommé d'hier, qui va, sur la terre de saint Augustin, fonder un siége nouveau, celui d'Oran.

Mgr Callot a été, le 24 juin dernier, l'objet d'une manifestation des plus attendrissantes. Chaque année, depuis 1856 les paroissiens du Bon-Pasteur ont l'habitude de souhaiter la fête à leur curé, et chaque année cette époque a été un jour d'effusion et d'allégresse.

En janvier dernier, à l'annonce de la promotion de Mgr Callot à la dignité épiscopale, un immense et unanime cri de regret s'est élevé dans la paroisse qui comprenait bien le choix de l'Empereur, mais qui sentait d'autant plus la perte qu'elle allait éprouver. Soudain des oppositions s'élèvent, et par un effet moral facile à comprendre, ceux qui voyaient avec douleur l'instant de la séparation en sont venus à la désirer.

Dans l'intervalle du conflit, et sans y prendre part, les paroissiens, sûrs de leur curé, le connaissant depuis onze ans, par ses œuvres, et sachant que son dévouement au bien ne saurait être longtemps contesté, s'occupèrent d'une souscription volontaire pour offrir à Mgr Callot une crosse épiscopale le jour de sa fête. Fait bien touchant à narrer, plus de 800 familles ont coopéré avec abandon et gratitude à l'acquisition de ce souvenir envers celui qu'on n'appelait que le *bon père*. Les dons les plus minimes ont été faits, mais leur valeur a été centuplée par la manière dévouée dont ils ont été offerts. Donc le 24 juin, Mgr Callot, prévenu au dernier moment, a vu toute la paroisse réunie envahir sa demeure et venir lui offrir, hélas! le dernier bouquet de fête en qualité de curé. Dire que la cérémonie a été attendrissante, qu'il y a eu plus de larmes de versées que de phrases de dites est chose qui se comprend. Jadis les prélats étaient élus et souvent acclamés par les fidèles et non choisis par le Pouvoir, or, la démonstration populaire, complète, dévouée, ardente même, des paroissiens du Bon-Pasteur, équivaut pour Mgr Callot à une acclamation des anciens temps. Cet événement tout lyonnais, tout à l'honneur de Mgr Callot, sera pour les catholiques d'Oran une espérance et une preuve de l'excellent choix de l'Empereur, qui, pour fonder un nouvel évêché sur la terre d'Afrique, a su trouver dans un rang modeste du clergé lyonnais, l'homme de la situation, c'est-à-dire l'homme qui saura édifier, bien diriger et se faire aimer.

G. Dembourg.

15 juillet 1867.

Sarsay del. Bo lith.

La porte d'Ainay
à l'extrémité occidentale des remparts. 1823.

Lith. C. Bonnaviat, r. Ste Catherine, 13. Lyon.

L'ANCIENNE PORTE DE LA VILLE A AINAY.

La lithographie ci-contre représente l'ancienne porte de la ville, à Ainay, située à l'extrémité occidentale des remparts. Il en existait encore un souvenir en 1823, époque à laquelle M. Sarsay, amateur d'archéologie lyonnaise, a eu l'heureuse idée de la dessiner. Cette porte occupait l'emplacement d'une haute maison carrée, que l'on aperçoit près du pont d'Ainay. Sur la face qui regardait la ville, on voyait deux écussons, l'un au-dessus de l'autre. Le plus élevé était entouré du collier de Saint-Michel et se trouve aujourd'hui placé au musée lapidaire, sous le n° 267 ; le second n'offrait plus aucun vestige d'armoiries.

Dans la façade du bâtiment, donnant issue dans la presqu'île de Perrache, était encastrée une inscription en quatre vers latins, suivie des noms des personnages qui occupaient alors un rang important dans notre ville. Cette inscription, emphatique et de peu facile traduction, était gravée sur une plaque de calcaire noirâtre de 1m36 de haut sur 2m30 de large ; elle figure dans le vestibule qui mène à l'ancienne salle de la Bourse et au-dessus de la porte de l'atelier de sculpture, sous le n° 278. La date de sa pose remontait à 1611, c'est-à-dire au début du règne de Louis XIII. La partie extérieure de cette porte avait été masquée par diverses petites constructions, en sorte qu'il n'était plus possible, en 1823, de voir ni cette façade extérieure, ni l'inscription. Ce monument épigraphique a été donné à la ville par le constructeur de la maison neuve, M. Riboud, qui dans la suite fut adjoint à la mairie de Lyon, et eut la bonne idée de faire reproduire la susdite inscription, au-dessus de la porte d'allée de sa propriété.

Cette inscription indique la date de l'année 1611, comme l'époque de la construction ou de la réfection de la porte d'Ainay, et ce qui ne permet pas d'élever des doutes c'est le document suivant que l'on trouve dans l'inventaire des Archives communales :

« 1611. — Requête de Guillaume Fouquet de Lavaranne, « abbé d'Ainay, tendante à obtenir du consulat une pension « annuelle de 180 livres, en dédommagement des dégâts pro- « duits dans le pré et broteau de son abbaye, situés l'un et « l'autre au confluent du Rhône et de la Saône, en y creusant « des fossés, et en y élevant des fortifications pour compléter « les défenses de la ville. »

INSCRIPTION DE LA PORTE D'AINAY.

Qua Rhodano fert dives Arar, qua dividit orbi
Alter opes, nova quæ facies assurgat Athenæ
Annibal ausoniæque acies et templa loquuntur,
Sub fidi Francorum oculo custode leonis.

Ludovico XIII regnante.
Maria de Medicis matre regente.

Carolo de Neuville, D. d'Halincourt prorege meritissimo.
Balt. de Villars, D. de Laval, mercat. præf. illmo.
Alex. Bollioud, Hor. Cardon, Cl. Pellot, Ant. de Pure, coss.
Anno MDCXI.

TRADUCTION. — Là où la Saône opulente apporte ses richesses au Rhône, et où celui-ci les distribue à l'univers, les souvenirs d'Annibal, ceux des armées romaines et les restes des temples, proclament que, sous une nouvelle forme, Athènes se relève, grâce aux regards prévoyants du fidèle lion qui gouverne la France (1).

Louis XIII régnant. Marie de Médicis sa mère régente. Charles de Neuville, seigneur d'Halincourt, gouveneur pour le roi. Balt. de Villars, seigneur de Laval, prévôt des marchands; Alex. Bollioud, Hor. Cardon, Cl. Pellot, Ant. de Pure, échevins. L'an 1611.

P. SAINT-OLIVE

(1) Je n'oserais pas affirmer que ma traduction du dernier vers fût parfaitement exacte.

CHRONIQUE LOCALE.

C'est un concert immense, général, unanime, mais lamentable. Il n'y a pas eu assez de récompenses à l'Exposition.

La ville de Lyon, MM. Petin et Gaudet. M. Prosper Meynier, ont eu trois grands prix. MM. Joseph Bonnet, de Lyon, et Perret, de Chessy. ont été nommés officiers de la Légion d'honneur. MM. Béraud, Michel, Brunet-Lecomte. chevaliers. La Chambre de Commerce de Lyon, la Chambre consultative de Tarare, la Société de Terrenoire, la Société la *Fuchsine*. MM. Armand-Caillat. Baboin, Perret et ses fils, Henri Merle, Guinon, Marnas et Bonnet, Bertrand et Cie, ont obtenu des médailles d'or. Le département du Rhône a eu, en outre, 108 médailles d'argent, 98 médailles de bronze et 72 mentions. Aux réclamations qui s'élèvent on peut juger de l'éclat de notre industrie. Trois cents récompenses n'ont pas suffi pour rémunérer nos efforts.

Plus économe encore que la Commission de l'Exposition universelle, M. Duruy n'a accordé, lors de son passage, qu'une seule décoration. C'est M. le docteur Charles Fraisse, secrétaire de l'Académie, qui l'a obtenue.

— Mâcon a perdu M. Félix Mornand, Grenoble, M. Champollion-Figeac, Vienne, M. Ponsard. On élève un monument à ce dernier. On se souvient du succès de *Lucrèce*, en 1843.

— Plusieurs ouvrages importants ont paru à Lyon. La Revue les annonce, elle en rendra compte prochainement. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE.

LES LARMES DES CHOSES

ODE

Sunt lacrimæ rerum et mentem mortalia tangunt.

Virg. Æneid. I, v. 462.

I.

Les choses ont des pleurs qui font pleurer les hommes;
Les maux sont nos seuls biens, les plaisirs nos fantômes :
Qui connut les chagrins sans plaindre la douleur?
Mortels, comme sur vous, les sombres destinées
Sèment, sans les compter, les fatales journées,
Sur l'insecte, l'arbre ou la fleur.

Oui, la fleur dont la teinte enivre notre vue,
Quand son glas a sonné, quand son heure est venue,
Toute vive s'éteint sous le soc meurtrier;
Et l'orme dont d'épais rameaux ornent le faîte,
Quand la hache l'exige abandonne sa tête
Au fer que son tronc fait crier.

L'insecte a même sort : dans le pli d'une rose,
Qu'avide de parfums une abeille se pose,
La fauvette y surprend le travailleur ailé
Puis le mange, pendant que la cruelle ignore
Qu'un reptile enlaçant ses petits qu'il dévore,
Se tord dans son nid dépeuplé :

Et ce qui meurt n'est pas ce qui peut sur la terre
Le plus briser le cœur immense d'une mère !
Mais qui dira ses nuits, qui nous dira ses jours
Quand un vol imprévu lui dérobant sa fille,
Livre au vil bateleur, au mendiant, au drille,
Ce fruit de ses chastes amours?..

Ou bien, quand la raison de cette chère idole,
Comme un songe effacé dès l'aurore, s'envole
Et flétrit d'un point noir l'astre de sa beauté ;
Quand sa mère qui pleure excite son sourire,
Quand elle-même attise et chante son délire,
Cruelle en sa félicité ?

O mort, ô désespoirs, ô terreurs de la vie,
Répondez, qu'êtes-vous auprès de l'agonie
Qui tord sans le tuer le cœur du jeune époux,
Lorsqu'à son premier né, morte et pourtant vivante,
L'épouse ne sait plus, stupéfaite et béante,
Quel enfant dort sur ses genoux ?

Et pourtant j'ai connu bien des douleurs amères !
J'ai trempé de mes pleurs les débris funéraires
D'une sœur qui fut belle entre mille beautés ;
Loin de moi cette cendre en sa splendeur ravie,
Sous une pierre inculte et sous l'herbe, avilie,
Me disait ses os désertés.

J'ai vu périr ma mère en sa fièvre abîmée,
Ou plutôt, j'ai connu comment s'était fermée,
Sans moi, son cher amour, sa paupière aux doux feux ;
Puis, lorsqu'à ton foyer je revins, ô chimère,
De toi quelques cheveux, des anneaux, ombre chère,
Voilà ce que j'obtins des cieux !

Voyez-vous par un tube où le cristal augmente
D'une fibre de fleur la masse transparente,
La sève, en serpentant, sécher en ce fétu ?
Tel, atome de fleur, mais retranché de celle
Qui fatiguait mes jours d'une absence éternelle,
Tarissait mon cœur abattu.

II.

O choses, vous avez une douleur secrète,
Et ma muse sur vous ne serait point discrète,
Si mon luth égalait vos augustes leçons ;
Mais que vous serviraient les plus savants délires,
Les plus tendres accords, il faut à vos martyres
Des sanglots et non pas des sons ;

Et même, quels sanglots suffiraient aux victimes
Qu'en un champ de carnage ont entassé les crimes
De bataillons de fer l'un par l'autre heurtés,
Lorsque de sang noyés, des épis blonds encore,
Frémissent au retour d'une vermeille aurore
Par le frais zéphyre agités ?

Heureux pourtant celui qui meurt dans les batailles !
Gloire au soldat qui dort au sein des funérailles,
Vengeur victorieux de la patrie en deuil !
Mais, qui consolera le soldat que la tente
N'abrite plus et qu'une fièvre obscure et lente
De l'hospice mène au cercueil ?

De ce calice amer vous bûtes la tristesse,
Généreux lieutenant (1) dont la mâle jeunesse,
Du barbare Mexique affronta les tyrans :
L'hospice vous reçut, votre père vous pleure,
Et moi qui vis ses pleurs, je consacre cette heure
A chanter ses pieux tourmens.

Vous n'aurez point revu les cieux de la patrie,
Ni pressé dans vos bras une mère attendrie
A voir sur votre front le bronze du soldat ;
A serrer cette main qui sut porter le sabre
Ou contenir la peur du cheval qui se cabre
Aux sombres éclairs du combat.

Loin de vous voguera sur une plage immense
L'étincelant drapeau que le bras de la France
Fit luire sur les tours de la fière Puebla ;
Et, sans vous, les tambours de nos fortes phalanges,
Réjouiront nos murs des roulements étranges
Dont la *Terre-Chaude* (2) trembla.

Dormez pourtant, dormez du grand sommeil des braves,
Puisque sur vous le sort a jeté ses entraves,

(1) M. Edmond Marilhat, neveu du célèbre peintre paysagiste du même nom, fils du conseiller à la Cour impériale, mort à 29 ans de la fièvre, à l'hôpital militaire d'Orizaba au moment où notre armée rentrait en France.

(2) Vaste et dangereuse région du Mexique.

Valeureux lieutenant, à mourir condamné ;
La flamme qui brûla votre mâle poitrine,
Un instant empruntée à sa sphère divine,
A repris son cours fortuné.

Quand le soleil répand, comme pour une fête,
L'or des rayons sacrés qui couronnent sa tête,
Le vil limon s'emplit de ses traits radieux ;
Mais quand l'astre se couche il reprend sa parure,
Et ses rayons épars, avec la nuit obscure,
Meurent pour retourner aux cieux.

Mortels, tout ici-bas, des sombres destinées
Sent le poids meurtrier peser sur ses journées ;
Tout souffre, tout gémit : homme, insecte, arbre ou fleur ;
Apprenons de nos maux à plaindre le malheur !
Les maux sont nos seuls biens, les plaisirs nos fantômes ;
Les choses ont des pleurs qui font pleurer les hommes.

E. P.-D. G.

18 mai 1867.

DES ARMOIRIES

DES

COMTES DE LYON ET DE FOREZ

ET DES SIRES DE BEAUJEU.

Lettre à M. le duc de Persigny.

Monsieur et honoré compatriote,

Je viens de relire votre intéressante *Lettre à l'éditeur de l'Histoire des ducs de Bourbon*, à l'occasion d'un nouveau travail que j'ai entrepris sur la maison Urfé, et cette lecture m'a suggéré quelques réflexions que je vous demande la permission de vous soumettre. Vous verrez qu'elles viennent corroborer votre opinion au sujet des armoiries des sires de Beaujeu et des comtes de Forez.

Vous dites, page 6, à propos de la brisure du lion des armes de Beaujeu, qu'on fait remonter aux premiers membres de cette famille : « Il est impossible d'admettre qu'alors que l'usage des « bannières armoriées commençait à peine à s'introduire dans « la société féodale, on en fût arrivé déjà à ce point avancé de « la science héraldique qu'indique une brisure. »

Cela est parfaitement juste ; aussi les armes des premiers seigneurs de Beaujeu ne portaient-elles point de brisure. C'est ce dont vous pourrez vous convaincre en consultant l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, de Baluze. Ce savant nous a conservé (t. II, p. 278) le sceau d'un seigneur de Montpensier, de l'an 1278, qui est sans brisure. Or vous savez que les seigneurs de Montpensier étaient issus de la première race des sires de Beaujeu. Il serait bien étrange qu'à une date si tardive, où les principes de

la science héraldique étaient à peu près fixés, un membre d'une branche cadette se fût dispensé de mettre la brisure sur ses armes si ses aïeux y eussent été soumis.

D'un autre côté, nous voyons, au contraire, que la seconde race des seigneurs de Beaujeu, issue des comtes de Forez, à la fin du treizième siècle, portait, non pas l'écu de Forez (car, comme vous l'avez montré par plusieurs exemples, à cette époque les familles prenaient les armoiries de la terre et non la terre celles des familles), mais celui du Beaujolais, brisé d'un lambel, pour constater sa descendance indirecte.

Maintenant, un mot sur ce fameux lion des sires de Beaujeu. De La Mure, pour l'expliquer, n'a rien trouvé de mieux que de le leur faire emprunter aux comtes de Lyon, dont il les fait descendre. Notre bon chanoine n'était pas embarrassé pour éclaicir certains faits obscurs de notre histoire. C'est ainsi que, pour expliquer la mention des comtés de Feurs et de Roanne dans certains actes du dixième siècle, il a inventé un partage du comté de Lyon fait par un de nos princes entre ses enfants, partage qui n'a jamais eu lieu. De même qu'en sa qualité d'historiographe de Louis XIV, il ne pouvait admettre l'existence du roi de Bourgogne Conrad sans l'agrément du roi de France Lothaire, de même il n'admettait pas que les sires de Beaujeu se fussent créé un fief indépendant en Lyonnais sans l'agrément des comtes de Lyon; et quel plus naturel agrément qu'une concession paternelle ! Mais, tout cela n'est pas plus solide qu'un château de cartes. Il est évident, comme vous le dites (p. 16), qu'on ne peut faire remonter à un cadet de la maison de Forez, vivant un siècle au moins avant la première croisade, l'adoption des armoiries de ses prétendus aïeux, qui eux-mêmes n'en pouvaient point avoir alors.

Il faut donc chercher ailleurs que dans une parenté problématique (1) l'origine des armoiries des sires de Beaujeu. Or, quoi

(1) J'espère pouvoir prouver bientôt que non-seulement les seigneurs de Beaujeu de la première race ne descendaient pas des comtes de Lyon, mais, qu'ils furent toujours leurs adversaires, qu'ils leur enlevèrent une partie de leur territoire (particulièrement le canton où fut fondé plus tard Ville

de plus naturel que de penser que Guichard IV emprunta à l'illustre famille de sa femme (qui le faisait beau-père de Philippe-Auguste, roi de France, et de Baudouin VI, empereur de Constantinople) le lion et le cri de *Flandre*, dont on trouve plus tard sa famille en possession, au rapport de Louvet, dans son Histoire manuscrite du Beaujolais, que M. de Laroche-Lacarelle n'a fait que copier sur ce point.

De prime-abord cette opinion semble en contradiction avec ce qui est dit plus haut, que les familles prenaient les armoiries de la terre, et non la terre celles des familles ; mais, je ferai remarquer qu'on était encore au début de l'invention des armoiries, et que, les sires de Beaujeu ne s'étant encore signalés que par des guerres avec leurs voisins (guerres qui n'avaient pu donner beaucoup d'éclat à leur bannière, en supposant qu'ils en eussent déjà une), Guichard put en changer, non-seulement sans préjudice pour son pays, mais même avec avantage, et comme la brisure n'était pas en usage, ce fut le lion plein qu'il prit, comme nous venons de le voir.

Quoi qu'il en soit, Guichard illustra bientôt après sa bannière dans la croisade contre les Albigeois, dans son ambassade à Constantinople auprès de l'empereur son beau-frère, et dans l'expédition du prince Louis en Angleterre, où il mourut le 6 septembre 1216. A partir de là les armoiries du Beaujolais furent irrévocablement fixées, et Louis de Forez dut les adopter (au lieu d'apporter celles de sa famille paternelle), mais, en les brisant d'un lambel, en devenant seigneur de Beaujeu par la cession que lui fit sa mère Isabelle de Beaujeu, veuve de Renaud, comte de Forez.

Tout cela me semble concorder parfaitement.

J'ai aussi un mot à dire de l'écu au *chêne d'or*, que vous attri-

franche, lequel appartenait encore aux comtes en 994), et qu'ils leur suscitèrent mille tracasseries au centre du comté, se faisant prêter hommage par les seigneurs, d'Urfé, de Couzan, etc. La maison de Beaujeu offre au début une grande analogie avec celle de Bourbon, mais quelle différence dans la suite !

buez, avec raison, je crois, à la première race des comtes de Forez.

Evidemment, pas plus que les sires de Beaujeu, les comtes du dixième siècle n'eurent d'armoiries. On leur attribuait le *lion*, parce qu'on supposait qu'ils avaient dû faire allusion dans leurs armes à leur titre primitif de comtes de *Lyon* : ç'aurait été des *armes parlantes*, d'un usage fort commun alors. Mais, puisqu'il est démontré aujourd'hui que tant qu'ils prirent le titre de comte de Lyon ils n'eurent pas d'armoiries (et ne purent, par conséquent, les transmettre à leurs descendants), il faut bien chercher autre chose. Or, comme leur changement de titre correspond à l'introduction des armoiries, c'est-à-dire à la fin du XIe siècle, époque où, forcés d'abandonner la capitale du comté, par suite de leurs querelles continuelles avec l'archevêque de Lyon (querelles que je raconterai en détail ailleurs), ils se qualifièrent comtes de Forez (*Forezii*, *Forensis*, *Forensium*), il est naturel d'admettre qu'ils adoptèrent alors des armoiries en rapport avec leur nouvelle situation. Je ne sais s'ils en eurent avant Guillaume III ; mais il est certain que celui-ci ne put se dispenser d'en avoir, puisqu'il conduisit des troupes à la première croisade, où il mourut, comme on l'apprend de Guillaume de Tyr. Il fallait bien, en effet, que ses troupes eussent une bannière, et il me semble tout simple d'admettre que cette bannière faisait allusion au nom du pays qu'elle représentait, au moyen d'un jeu de mots analogue à celui du *lion*. Le chêne était un emblème qui, suivant des conventions en usage, représentait une forêt, comme le poisson placé encore quelquefois de nos jours au-dessus du buste de la reine d'Angleterre est censé représenter la mer qui entoure ce pays. Or, *forêt* et *Forois* (pour Forais), comme on écrivait alors (avec plus de raison que *Forez*) le nom de notre province, se prononcent de la même manière. Il n'en fallait pas davantage, à mon avis, pour faire adopter ces *armes parlantes*.

Je crois donc avec vous que de La Mure s'est trompé lorqu'il a pris pour un emblème de fantaisie l'écu *de gueules au chêne d'or rayé et feuillé de sinople*, que Jean Ier avait fait peindre entre le sien propre et celui de sa femme (issue comme lui de la maison de Viennois) dans le chœur de l'église Notre-Dame de Mont-

brison. Comme vous je pense que ce « comte intelligent, savant et fort instruit dans les antiquités du Forez », devait bien savoir quelles étaient les armoiries de ses prédécesseurs moins de deux siècles avant lui. Vous allez voir en effet qu'il eut dans les mains des actes authentiques et scellés du sceau des comtes remontant à cette époque.

J'admets encore avec vous qu'en changeant les couleurs de l'écu qu'elle tenait de la maison d'Albon, c'est-à-dire en prenant *de gueules au dauphin d'or*, au lieu de l'écu *d'or au dauphin d'azur*, la seconde race des comtes de Forez a voulu allier les armoiries de ce pays avec les siennes.

Mais je suis avec de La Mure contre vous lorsque vous dénicz à Guy Ier l'honneur d'avoir introduit le dauphin dans les armes du Forez. Je sais qu'on a contesté l'antiquité de cet emblème dans la maison d'Albon elle-même. On ne le fait remonter qu'à Guy IV, surnommé pour cela le *Dauphin*, et qui mourut vers 1142. Mais peu m'importe cette contestation. Je ne vois pas pourquoi la maison d'Albon n'aurait pas eu d'armoiries au commencement du XIIe siècle lorsqu'un cadet de cette famille devint comte de Forez ; et je ne vois pas davantage quelles armoiries aurait eues la nouvelle race des comtes de Forez jusqu'au milieu du XIIIe siècle, époque à laquelle seulement vous paraissez faire remonter l'introduction du dauphin dans ce pays (p. 22). Je ne crois pas qu'on puisse contester à Guy III, par exemple, mort en 1202, au retour d'une croisade, l'honneur d'avoir eu une bannière. Or, quelle était cette bannière ?

Au reste, je vais produire un document qui lèvera tous les doutes, j'espère, et qui pourrait bien par ricochet renverser les objections des critiques à l'égard du dauphin des d'Albon. Mais avant, je vous demande la permission d'entrer dans quelques détails qui sont nécessaires et qui ne vous paraîtront peut-être pas sans intérêt. Les préambules et les accessoires ne sont pas sans importance dans cette affaire, comme vous allez voir.

A une époque qu'il est difficile de préciser, mais que M. Huillard-Bréholles croit pouvoir (avec raison, suivant moi) fixer aux environs de 1298, le comte de Forez fit rédiger un mémoire ayant

pour but de repousser certaines prétentions du fisc royal. Il existe encore aux archives de l'empire (cote 1202 des titres du Forez) une copie de ce mémoire ; elle porte en tête : « Hec sunt ratio-« nes seu deffensiones per quas se intendit deffendere comes « Forensis et ostendere quod dominus rex Francie non debet « habere financias de rebus amortizatis seu aliis quibuscumque « de nobilibus ad ignobiles translatis in terra et comitatu suis, « et quod baillivus seu alii justiciarii domini regis non debent « comitem Forensem nec suos subditos, tam personas ecclesias-« ticas quum seculares, super financiis rerum predictarum ali-« quathenus molestare. » (Suit le texte.)

A cette pièce il en faut joindre une autre qui se trouve sous la cote 1076, et qui porte pour titre : « Hec sunt confirmationes, « cessiones, concessiones et laudationes et licencie date et bene-« ficia concessa ecclesiis et personis religiosis, ecclesiasticis et « secularibus ignobilibus, a comitibus Forensibus predecessori-« bus Johannis, comitis Forensis qui nunc est, etc. »

Ces deux pièces se complètent l'une l'autre. Dans toutes deux sont transcrits, à l'appui de la réclamation du comte et pour prouver son droit d'amortisation, une foule d'actes fort anciens que nous ne trouvons plus que là, particulièrement la notice de la fondation de l'hôpital de Montbrison, qui remonte, comme vous allez voir, au XIe siècle (1).

(1) La plus récente des chartes transcrites dans la pièce 1076, qui se compose de quatorze grandes feuilles de parchemin, et que M. Huillard-Bréholles désigne sous le titre de *Cartulaire des francs-fiefs du Forez* (*Invent. des titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, p. 3), est datée du 18 juillet 1292. C'est ce qui sert à fixer approximativement l'époque de la rédaction de cet énorme rouleau. En outre, comme il est question dans le mémoire d'un statut (*statutum*) qui pouvait porter préjudice aux droits du comte, M. Huillard-Bréholles pense qu'il s'agit de la nouvelle ordonnance sur les amortissements, rendue par Philippe-le-Bel pour interpréter celle de novembre 1291. « Dans cette dernière pièce, dit-il, le comte de Forez ne figure pas parmi les hauts barons qui doivent continuer à jouir du privilége d'amortir sans lettres de consentement du roi, et c'est probablement

Voici la copie de cet acte, qui est le premier de tous dans le recueil, et qui est intitulé : « Fundatio hospitalis pauperum in villa Montisbrisonis. » Il fait parfaitement connaître l'étendue du comté au commencement du XIIe siècle, en mentionnant les différents châteaux ou résidences des comtes à cette époque.

Presentis cyrographi testimonio manifestare volumus universis, quod Willelmus, comes Forensis (1), hedificavit domum hospitalis pauperum in castello Montisbrisonis, in honore Dei et beate Virginis Marie et omnium sanctorum, pro salute anime sue et predecessorum suorum. Domo vero hedificata, dedit Deo, ad requiem pauperum illius domus quindecim lectos cum suis pannis (2), et ad recreationem (3) pauperum ejusdem domus, dedit Deo et illi domui decimam panis et vini totius terre sue ubicumque sit.

Nunc autem, hoc quod pater noster Villelmus [fecit], nos filii ejus, videlicet Willelmus et Eustachius (4), pro salute ipsius, necnon et animarum nostrarum et antecessorum nostrorum, imperpetuum firmiter teneri, laudantes, concedimus, atque insuper precipimus omnibus vicariis et clavigeriis nostris ut decimam totius annone nostre quam receperint et vini similiter reddant procuratoribus dicte domus, nullam ab eo hujus rei gratia sumentes pecuniam ; et vicariis nostris omnino precipimus ut cellarios et alios sibi in hoc officio subjectos cogant reddere hanc decimam. Si quis vero aliquid ex hac decima scienter retinuerit, sive vicarius sive vicario subditus anathema sit ; et contradicimus omnibus sacerdotibus , ne divinum officium illis fiant donec retentum predicte domus reddant, nobis vero postea legem solvet sicut prediximus. Hoc precipimus vicariis et clavigeriis nostris, primum de Montebrisone (5), deinde de Syuriaco (6), de Stivalleliis (7),

là ce qui explique la réclamation du comte Jean. » Voyez sur cette affaire Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des francs-fiefs*, t. I, p. 667.

(1) De 1085 à 1097.

(2) Couvertures, etc.

(3) Réconfortation.

(4) Comtes de 1097 à 1107.

(5) Montbrison.

(6) Alias *Suiyriaco*. — Sury-le-Comtal.

(7) Estivareilles.

de Auriaco (1), de Platea (2), de Sancto-Annemundo (3), de Yserone (4), de Lugduno (5), de Yone (6), de Monte Cameleto (7), de Costanciis (8), de Claypiaco (9), de Sancto-Habundo (10), de Saligniaco (11).

Ad ultimum vero Guygo, comes Forensis (12), videns redditus predicti hospitalis, scilicet decimam panis et vini, ut quasi in irritum deduci, ne helemosina predecessorum suorum ex toto perireť, leydam omnium venalium qui cum mensuris hospitalis venduntur vel veneunt, consilio proborum virorum, predicte domui hospitali intuitu pietatis donavit atque concessit.

Hanc utique donationem Guygo, comes Forensis (13), predicti comitis filius, sigilli sui munimine roborari precepit. Cumque vero huic donationi obviaverit, cum Dathan et Abyron sepeliatur.

(1) Aurec (Haute-Loire).

(2) Saint-Clément-les-Places, près duquel est Saint-Bonnet-les-Places (il faudrait peut-être écrire *lez-Place*).

(3) Alias *Sancto-Henemundo*. — Saint-Chamond.

(4) Iseron.

(5) Lyon.

(6) Oingt et pas Usson, comme l'écrit de La Mure.

(7) Chamelet et non Montchal.

(8) Alias *Constanciis*. — Cottance, près de Feurs.

(9) Cleppé.

(10) Saint-Haon (prononcez *Han*).

(11) D'après mes notes anciennes, de La Mure écrit *Chaligniaco* dans la copie morcelée de cette pièce qui se trouve aux preuves de son *Histoire des ducs de Bourbon*; cette lecture semble préférable, car il s'agit probablement ici de Chalain-le-Comtal. Malheureusement, pour ce cas comme pour beaucoup d'autres, je n'ai pu contrôler mes notes, les manuscrits de La Mure n'étant plus depuis *dix années* à la bibliothèque de la ville de Montbrison, où j'avais eu tant de peine de les faire entrer. Peut-être s'agit-il en réalité ici de Saligny, commune de Saint-Romain-la-Motte, près Saint-Haon.

(12) De 1107 à 1137.

(13) De 1137 à 1197.—C'est par inadvertance, sans doute, que M. Huillard-Bréholles a daté cet acte de 1109 environ. La dernière rédaction ne peut être antérieure à 1137, puisqu'on voit ici Guy II confirmer la donation de son père.

Le scribe ajoute : « Facta est collatio ad horiginale bullatum « bulla plumbea, cujus bulla caracter est quidam miles armatus « super unum equum, tenens ensem evaginatum in manu sua, « ex una parte, et ab alia impressio cujusdam dalphini et cir- « cumferencie litterarum : *Sigillum Guillelmi* (sic) *comitis Fo- « rensis.* »

Il est à peine nécessaire de faire remarquer qu'on a écrit ici par erreur, dans la copie de l'inscription du sceau, le mot *Guillelmi* au lieu de celui de *Guygonis*, qui était probablement abrégé. Il est bien évident, en effet, qu'on ne pouvait voir le sceau de Guillaume III sur un acte qui n'était que la confirmation de la fondation faite par lui, confirmation donnée successivement par ses fils Guillaume IV et Eustache, morts en 1107, Guy Ier, mort en 1137, et Guy II, son fils, comte après lui.

Il est assez difficile de fixer la date de cette dernière confirmation, car Guy II ne mourut pas avant 1210; mais comme il avait abdiqué en faveur de son fils Guy III vers 1197, comme de plus on ne voit pas paraître ici le nom de ce dernier, qu'il avait associé à son gouvernement peu après 1180, notre acte est évidemment antérieur. On peut même penser que la confirmation eut lieu, suivant ce qui était en usage pour ces sortes d'actes, au début de son gouvernement, c'est-à-dire vers 1137 : or il n'y a point de raison pour croire que Guy Ier n'avait pas le même écu que son fils. Nous remontons donc ainsi au commencement du XIIe siècle. Quoi qu'il en soit, nous avons là la preuve que le dauphin était sur les armoiries du Forez avant le XIIIe siècle. A la vérité, la description que le scribe fait du sceau de Guy II ne prouve pas qu'il avait déjà le *dauphin d'or en champ de gueules*, car il nous apprend seulement qu'on voyait sur la bulle de plomb du comte de Forez, d'un côté un cavalier armé brandissant une épée, et de l'autre la représentation d'un dauphin. Mais il n'en pouvait pas dire davantage, et nous aurions aujourd'hui le sceau original lui-même sous les yeux que nous ne serions pas plus avancés. En effet, ce n'est qu'à une époque assez moderne relativement que les graveurs ont trouvé le moyen de représenter les couleurs à l'aide d'un système conventionnel de signes et de hâchures. Au

XIIe siècle, le sceau des comtes de Forez et celui des comtes d'Albon devaient se ressembler comme deux gouttes d'eau : la peinture seule pouvait les distinguer, et c'est ce qu'elle a fait dans les écussons du plafond de la Diana, n°s 2 et 20, et ce qu'elle avait fait probablement aussi au chœur de l'église de Notre-Dame, où, suivant de La Mure, ces deux écussons accompagnaient celui des comtes de la première race.

Comme il n'y a aucun motif pour croire que les comtes de Forez de la deuxième race changèrent tout à coup les couleurs de leurs armoiries, je dirai avec vous : « En combinant son écu, « la nouvelle maison respecta les couleurs de l'ancienne ; elle ne « fit que substituer sur le champ de gueules du blason forésien le « *dauphin d'or* au *chêne d'or*, et par conséquent les barons, sei- « gneurs et vassaux du Forez ne pouvaient être blessés d'une « substitution de pièces qui, tout en rappelant l'origine des nou- « veaux comtes, et sans changer les couleurs de la bannière du « Forez, ne faisait qu'en rendre le blason plus noble. »

En somme, tout est clair, il me semble, en ce qui concerne l'écu des sires de Beaujeu et des comtes de Forez. Il n'y a qu'un regret à avoir, c'est que le comte Jean n'ait pas eu occasion de citer dans son mémoire quelque acte original de Guillaume III ou de ses fils, avec description du sceau, car s'il l'eût fait, il ne resterait plus aucun doute au sujet de l'écu *au chêne d'or*. Mais l'histoire serait vraiment trop facile si on pouvait toujours produire une preuve à l'appui d'une opinion. Quand il s'agit de remonter à un millier d'années, on est trop heureux d'avoir d'aussi précieuses indications que celles que nous avons sur les premières armoiries du Forez. Il n'y avait pas encore d'archives civiles régulières à cette époque, et c'est le hasard seul qui a conservé quelques documents originaux de ces temps reculés. Notre pays lui-même ne serait pas si riche en monuments écrits, si une confiscation qu'on peut dire heureuse n'avait soustrait, il y a près de quatre siècles, ces monuments à leurs dépôts primitifs, où ils auraient sans doute été détruits dans le cours des guerres locales.

Quant à moi, je considère comme acquis, jusqu'à preuve contraire :

1° Que les comtes de Forez de la première race avaient pour armoiries, au moins depuis Guillaume III, c'est-à-dire avant 1097, *de gueules au chêne d'or rayé et feuillé de sinople*;

2° Que ceux de la seconde race, issus des comtes d'Albon, eurent depuis l'origine, en 1109, *de gueules au dauphin d'or*;

3° Que les sires de Beaujeu de la première race eurent, depuis le mariage de Guichard IV avec Sybille, fille de Baudoin le Courageux, comte de Hainaut et de Flandre, l'écu de ce dernier pays comme le plus illustre, c'est-à-dire : *d'or au lion de sables armé de gueules*;

4° Enfin, que les seigneurs de Beaujeu de la seconde race, issus des comtes de Forez, eurent le même écu que ci-dessus, mais brisé d'un *lambel de cinq pendants aussi de gueules*. C'est ce que disait un quatrain en patois du XIIIe siècle :

Un lyon ney, de roge harpa,
En champ d'or, la coua reverpa,
Un lambé roge sur la joa,
I sont les armes de Bejoa (1).

Je vous demande pardon de cette longue dissertation, et vous prie d'agréer, Monsieur et honoré compatriote, l'expression de ma gratitude pour toutes les preuves de bienveillance que vous m'avez données.

Aug. BERNARD.

(1) Louvet, *Hist. du Beaujolais* (manuscrit de la Biblioth. impériale), t. II, fol. 309. Ce quatrain a souvent été cité, mais avec de nombreuses variantes. La version que nous donnons ici est la meilleure; en voici la traduction : « Un lion noir, avec les griffes rouges, — en champ d'or, la queue retroussée, — un lambel rouge sur la joue; — telles sont les armes de Beaujeu. »

Paris, 1er juillet 1867.

BIBLIOGRAPHIE

RECHERCHES SUR JEAN GROLIER

SUR SA VIE ET SUR SA BIBLIOTHÈQUE

Par M. Le Roux de Lincy ;

Compte-rendu par M. Raoul de Cazenove (1).

FIN (2).

C'est un voyage plein d'intérêt que celui que nous fait faire M. Le Roux de Lincy à travers les bibliothèques diverses qui s'enrichirent des livres de Grolier. L'auteur passe en revue celles qui ont été célèbres aux deux derniers siècles, celles des de Thou, du chancelier Séguier, de Ballesdens, des de Mesme, de Bigot, de Petau. Toutes ont placé au premier rang de leurs trésors bibliographiques les exemplaires de Grolier. Mais nous ne pouvons que signaler ici le piquant récit, extrait des *Mémoires* de Fléchier *sur les grands jours d'Auvergne*, qui nous montre le grand orateur de la chaire se peignant lui-même sous les traits d'un bibliophile passionné et d'un poète latin émérite, dans un déshabillé plein de finesse et d'un tour très-comique. Il faut laisser aussi de côté l'analyse de quelques pages consacrées par M. Le Roux de Lincy au duc de La Vallière, ce grand seigneur bibliophile

(1) Paris, Potier, 1866, in-8, avec six planches chromo-lithogr. rehaussées d'or, fac-simile, etc.

(2) Voir la précédente livraison.

qui se procurait des livres par droit.... de conquête, et qui vendait des parties de sa bibliothèque pour se procurer des ressources destinées à de nouvelles acquisitions, afin de pouvoir satisfaire ainsi sa dévorante passion.

Il faut passer rapidement sur les amusants détails qui caractérisent le bibliophile anglais Cracherode, fervent et heureux dénicheur de *Groliers*, qui font maintenant l'ornement du British Muséum. C'est encore à regret que nous négligeons l'histoire intéressante de la bibliothèque Mac-Carthy, qui, parmi les huit cents vélins et les huit Groliers qu'elle renfermait, montrait avec orgueil ce rare exemplaire du livre de Budé : *De Asse*, 1532, exemplaire de dédicace, sur vélin, offert par les Alde à Grolier, aux frais duquel il fut imprimé (*Recherches*, p. 45 à 48), avec les initiales en or et en couleur, portant le nom et la devise du trésorier de France écrits de sa main. Sorti de la bibliothèque Soubise en 1789, il fut vendu 402 fr., et en 1815, à la vente Mac-Carthy, le libraire anglais Payne l'acheta 1,500 fr. pour la bibliothèque de lord Spencer. M. Dibdin l'a signalé dans son *Décaméron*.

Il en est ainsi de beaucoup d'entre les 351 volumes catalogués par M. Le Roux de Lincy. Plusieurs de ces livres ont leur généalogie, leur histoire. Tel a passé des mains de Grolier dans celles de J.-A. de Thou, de Ballesdens, bon bibliophile, médiocre académicien, qui eut l'honneur de briguer un fauteuil en même temps que le grand Corneille et le tact de se retirer devant lui, de Séguier, de Bigot, du baron de Hohendorf, du prince de Soubise, pour arriver de main en main à quelque grand dépôt public où sa conservation est assurée (1). Tel autre volume a décrit une ellipse

(1) Les Bibliothèques publiques, en France, possèdent 100 Grolier, dont 64 pour la part de la Bibliothèque Impériale, 14 pour Sainte-Geneviève,

plus ou moins, allongée à travers les collections privées et n'en est pas encore arrivé au terme de sa course.

Au moment où nous écrivons ces lignes, une célèbre bibliothèque qui faisait l'ornement de notre ville, et qui fut longtemps la joie et la gloire de celui qui l'avait formée, jus-

6 pour l'Arsenal ; les autres, soit à Paris, soit en province, n'en possèdent qu'un ou deux exemplaires. Seule, la Bibliothèque de la ville de Lyon est privilégiée — et c'est justice — elle a en partage quatre Grolier. Le plus important est le Cœlius Rhodiginus (*Lectiones antiquæ libri* XVII, Venise, Alde, 1516, in-fol.), provenant, selon Colonia, de la Bibliothèque du collége de la Trinité, de Lyon, édition dédiée par les Alde à Grolier, qu'ils qualifient de « *vir præcellens*, » avec une dédicace autographe de la main de Rhodiginus, et les armoiries de Grolier en or et en couleurs, peintes sur le premier feuillet. Louis Ricchieri, de Rovigo, dont M. Le Roux de Liney esquisse la vie dans les *Recherches* (p. 53), était un érudit italien qui professa les lettres grecques et latines à Rovigo et à Milan, et fut célèbre sous le nom de Rhodiginus. Très-partisan de la France, il mourut, dit-on, en 1525, du saisissement et du chagrin que lui causa la nouvelle de la défaite et de la captivité de François Ier, son protecteur. Un double de l'exemplaire Grolier du Polybe (*Historiarum libri quinque*... Venetiis, in ædibus Aldi, 1521, in-8°), de la Bibliothèque de Lyon, se trouve à la Bibliothèque Impériale. Mais une particularité du nôtre, c'est que la reliure en a été enlevée, on n'a laissé que les deux cartons, au revers de l'un desquels se trouve la devise et la marque du célèbre bibliophile. Peut-être ce livre a-t-il fait partie de ceux provenant de Grolier, qu'acheta à la vente de Mesme un certain « gredin de notaire » dont parle Prosper Marchand, « qui n'achetait des livres que pour en tapisser un cabinet, et qui les fit impitoyablement dépouiller de ces vêtements précieux et respectables pour les revêtir de reliures modernes plus brillantes à son gré. » L'Abrégé des Décades de Blondi, par le pape Pie II (*Epitome Pii*, Bâle, Bebelius, 1533, in-fol.), est remarquable par sa belle reliure en veau brun et à compartiments, à la marque de Grolier, qui a écrit, en outre, de sa main : *Jo. Grolierii Lugdunensis et amicorum*, à l'intérieur du volume, au bas du dernier feuillet. Quant au dernier de ces quatre ouvrages, ce n'est qu'un fragment in-4° de l'ouvrage de Vasari sur les *Vite degli Pittori*, médiocre de reliure, et provenant de la Bibliothèque des Jésuites de Lyon, auxquels le P. Menestrier en avait fait don.

qu'au moment où un deuil plein d'amertume est venu le dégoûter de ces trésors lentement amassés, la bibliothèque de M. Yemeniz achève de se vendre à Paris. Une introduction savante et sympathique de M. Le Roux de Lincy ouvre le catalogue monumental de cette rare collection de près de 4,000 volumes, unique par le choix des livres comme elle l'est par le luxe des reliures. C'est ce dernier point qui nous importe ici et qui motive cette digression. Les reliures que M. Yemeniz a fait exécuter par les Bauzonnet, les Trautz, les Niédrée, les Simier, les Thouvenin, les Capé, les Kœhler, les Duru, les Bruyère, sont les dignes filles de celles que le trésorier Grolier confia à des artistes malheureusement restés inconnus. Les filles, disons-nous, et non pas les sœurs, car, si nos impressions sont exactes, quels que soient la perfection, l'élégance, le goût avec lesquels les relieurs que nous venons de citer ont su décorer les livres confiés à leurs soins à diverses époques, nul artiste moderne n'a pu surpasser les finesses élégantes de l'ornementation délicate qui caractérise les reliures exécutées au seizième siècle pour Grolier (1).

La bibliothèque de M. Yemeniz renferme des spécimens nombreux, des modèles de tous les genres de reliures usités en France jusqu'à nos jours. Les noms de Le Faucheux, de Clovis Eve et de son père Nicolas, relieurs de Charles IX, d'Henri III et d'Henri IV, du célèbre Gascon qui florissait de 1632 à 1641, de Ruette, et d'autres maîtres relieurs moins connus, ceux de leurs successeurs non moins célèbres, les Boyer, les du Seuil, les Pasdeloup, les De Rome, les Bozérian, brillent à bien des pages du *Catalogue* de cette bibliothèque (2). Mais parmi ces livres dont l'art du relieur

(1) « Ils sont tous dorez avec une délicatesse inconnue aux doreurs d'aujourd'hui » (1699), dit le moine bibliophile Bonaventure d'Argonne dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature* publiés sous le nom de Vigneul-Marville, in-12, p. 155.

(2) Catalogue de la bibliothèque de M. Yemeniz, membre de la Société

a rehaussé la rareté ou la valeur, figurent au premier rang quatorze volumes ayant fait partie de la bibliothèque de Grolier. On nous permettra de nous y arrêter quelques instants.

Sur ce nombre il est deux in-folios, attribués à Grolier par le *Catalogue*, l'*Evangelia*, *Psalmi et Preces* (ancienne et belle reliure qui porte sur sa garde le nom du marquis de Grollier), et le *Registrum Speculi Intellectualis* (1), (1510, veau à compartiments, tr. dorée), qui ne figurent point sur le catalogue de la bibliothèque de Grolier, dressé l'année dernière par M. Le Roux de Lincy. L'illustre origine de ces deux livres est-elle contestée ou contestable? Nous n'avons pas qualité pour juger des motifs qui ont fait monter de 12 à 14 le nombre des « exemplaires Grolier » qui figurent dans la bibliothèque de M. Yemeniz. M. Le Roux de Lincy, consulté, a réservé son opinion et s'est contenté de décrire le premier de ces deux volumes. C'est aux amateurs à venir, à voir, et à vaincre ceux qui leur disputeront ces beaux livres; s'ils sont authentiques, les concurrents ne leur feront pas défaut.

En première ligne, tant pour leur valeur bibliographique que pour les souvenirs qu'ils rappellent, il convient de mettre l'*Erasme* et le *Machiavel* (2). Le premier a pour titre : *Erasmi Roterodami Adagiorum chiliades tres, ac centuriæ fere totidem, Venetiis, in ædibus Aldi*, 1508, in—

des bibliophiles français, chevalier de la Légion-d'Honneur, consul de Turquie, etc., précédé d'une notice par M. Le Roux de Lincy, secrétaire de la Société des bibliophiles français. Vente à Paris du 9 au 31 mai. Delbergue-Cormont, com.-pris., et Bachelin, expert. Paris, librairie Bachelin-Deflorenne, in-8°, lxiv-823 pp. 1867.

(1) Nos 75 et 868. — (2) Nos 2030/101 et 3021/167. Les premiers numéros indiquent ceux du Catalogue de M. Yemeniz, les seconds ceux du Catalogue de Grolier, dressé par M. Le Roux de Lincy, où les volumes sont classés par ordre alphabétique, suivant les noms d'auteurs.

folio. Ce précieux volume doit une grande part de sa valeur à de nombreuses notes de Grolier, écrites de sa main sur les marges. C'est aussi d'une main habile et légère que le trésorier de France a tracé la fine esquisse d'une médaille de Vespasien, au IVe feuillet de garde. L'édition est rare et recherchée : elle fut donnée par les Alde sous les yeux d'Erasme, pendant le séjour qu'il fit à Venise, et sans doute les épreuves en furent revues par l'auteur lui-même. Ce livre était un des ornements de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, qui l'avait acquis dérelié et le fit couvrir par Bauzonnet d'une reliure en veau fauve, à compartiments, imitant excellemment celles de Grolier.

Quant au *Machiavel* « véritable bijou typographique » que M. Yemeniz conservait dans un étui (*Discorsi di Nicolo Machiavelli, firentino, sopra la prima deca di Tito-Livio*), édité par les Alde en 1540, les initiales en or, rempli de ces feuillets vierges du couteau, qui, sous le nom de *témoins*, montrent la dextérité du relieur autant que le respect qu'il a eu pour les marges, portant son titre, le nom et la devise de Grolier sur les plats, il a fait partie de la bibliothèque de l'académicien Ballesdens, secrétaire du chancelier Séguier, puis, après avoir passé par la collection lyonnaise de feu Léon Cailhava, il n'a pas quitté notre ville, acheté en 1845, 625 fr. par M. Yemeniz. Le même amateur a payé l'*Erasme* 400 fr. à la vente Coste, en 1853.

Le Castiglione (1) (*Il libro del Cortegiano, del conte Baldesar Castiglione*) et le Sannazar (2) (*Acti Synceri Sannazarii de Partu Virginis*, etc., *Venetiis, in ædibus Aldi*, etc., 1527), ont passé tous deux des mains de M. Libri dans celles de M. Yemeniz. Le premier, édition originale du livre célèbre de l'ami de Raphaël, imprimé à Venise en 1528 « *nelle case*

(1) 552/56. — (2) 1516/280.

d'Aldo Romano e d'Andrea d'Azola, suo socero » est un bel in-folio, relié en maroquin brun uni, à nerfs ; les têtes de chapitres et les majuscules sont peintes en or et l'ancre aldine est d'or et d'azur. Il porte, comme le *Sannazar*, son titre, le nom et la devise de Grolier sur les plats. Ce livre, acheté 519 fr. à la vente Libri, en 1847, impliqué dans l'instruction criminelle dirigée contre ce bibliophile, quelques années après cette vente, disparut du parquet de Lyon où il avait été déposé. Pendant longtemps, les recherches pour le recouvrer restèrent infructueuses ; il finit cependant par être retrouvé et rendu à son légitime propriétaire.

La filiation du *Sannazar* est plus complète. Le bibliophile anglais Dibdin, le même qui, selon Charles Nodier, commit cette bouffonne méprise de prendre Grolier pour *un relieur*, cite cet exemplaire dans son *Décaméron* (t. II, p. 451), et Renouard, le libraire bibliophile, grand amateur de *Groliers*, (il en eut jusqu'à seize dans sa collection), le mentionne au t. II, p. 320, de son *Catalogue d'un amateur*. M. Libri l'acheta 2 livres 2 sch. du libraire Thorpe qui l'avait payé plus cher. M. Coste en devint possesseur pour 301 fr. et le prix de ce livre monta à 500 fr. lors de la vente de la bibliothèque de cet amateur en 1854. C'est un in-octavo relié en maroquin vert, à filets et tranche dorée. Un plus intéressant spécimen de reliure nous est offert par l'Alberti (1) : (Albertus (Leander), *De viris illustribus ordinis Predicatorum libri VI.* Bononiœ, in œdibus Hier. Platonis, expensis J.-B. Lapi, etc, 1517.) Son ancienne reliure en veau fauve à compartiments, au nom et à la devise de Grolier, d'une grande pureté de style, offre un des plus beaux modèles de ces combinaisons d'entrelacs et de grands fers, chères à Grolier et remises en honneur par l'habile Bauzonnet. Cité par Brunet

(1) 2947/8.

(*Manuel du libraire*, t. Ier, col. 141), il fut vendu 303 fr. à la vente Audenet en 1841.

Le *Polydore Virgile* (1) (*De rerum inventoribus libri octo*), imprimé à Bâle en 1525 par Frobenius, in-fol., relié en maroquin noir à filets et orné d'un frontispice et d'un alphabet de Holbein, présente un intérêt tout particulier, bien qu'accessoire au livre lui-même. C'est de lui qu'a été tiré le très-beau *fac-simile* d'une quittance autographe de Jean Grolier (comme trésorier du duché de Milan, et datée du 23 avril 1512), fac-simile que M. Le Roux de Lincy a publié dans ses pièces justificatives et qui a été relevé sur l'original, collé par un précédent propriétaire au verso du 3e feuillet de garde. M. Yemeniz acquit le *Polydore Virgile*, à la vente Coste, pour le prix de 500 fr. Citons encore l'Aétius d'Amide (*De cognoscendis et curandis morbis*) Bâle, 1533, in-fol., exemplaire dans toutes ses marges et remarquable par de nombreux témoins; le Boece (*Scotorum Historiæ*), Parisiis, 1526, in-fol., exemplaire « d'une belle conservation » aux armes et au monogramme de Paul Petau; le Cardan (*De subtilitate*), Nuremberg, 1550, in-folio, à la riche et élégante reliure à compartiments or et noirs; le Michel Marulle (*Epigrammata et hymni*, etc.), avec d'autres pièces, entre autres les *Volantilæ* d'Hilaire Courtois, dont nous avons cité un fragment, recueil factice, en un volume qui n'est pas à la reliure de Grolier, mais qui porte sa signature et l'hospitalière inscription : *Grolierii et amicorum*, sur le 84e feuillet. Il fut payé 20 fr. en 1851, par M. Yemeniz, prix bien minime pour un exemplaire Grolier, et très-probablement, au moins pour les poésies d'Hilaire Courtois, un exemplaire de dédicace. Sa fortune se relèvera sans doute. Gardons pour la fin de cette rapide revue le Cicéron (*Epistolæ familiares*) im-

(1) 3074/241. — (2) 789/3. — (3) 2803/45. — (4) 701/53. — (5) 1513/180. — (6) 1336/70.

primé par les Alde en 1522, in-8, aux lettres initiales dorées et coloriées ainsi que l'ancre aldine, à la reliure en maroquin noir à compartiments, offrant le nom et la devise de Grolier, disposés dans un cartouche dont le semblable contient le titre du livre. Ce précieux volume clôt la liste de ceux qui ont passé des mains de M. Coste dans celles de M. Yemeniz; il fut payé 995 fr. à la vente de 1853. Ce serait le prix le plus élevé que M. Yemeniz eût donné d'un livre provenant de Grolier, si le magnifique exemplaire imprimé par Eneas Vico (*Le Imagini .. degli Imperatori... del cavaliere Antonio Zantani*) à Venise, 1548, in-4°, relié en maroquin rouge, à compartiments noirs et or avec l'inscription et la devise sur les plats, n'avait été acquis par le bibliophile lyonnais, à la vente Parison en 1856, au prix considérable de 1,800 francs.

Au moment où cette riche bibliothèque va se disperser au vent des enchères, au milieu d'une affluence mémorable d'amateurs et de bibliophiles, il nous a paru intéressant de fixer, dans ces pages consacrées à Grolier, le souvenir des ouvrages qui ont appartenu, à trois siècles de distance, à deux bibliophiles lyonnais, éminents tous deux par la science et l'amour des livres, ayant imprimé l'un et l'autre leur goût personnel à la reliure artistique de leurs trésors avec un éclat presque égal.

Sans chercher à essayer ici un parallèle entre le trésorier de France et le consul de Turquie, nous ne résistons pas à la tentation d'indiquer quelques traits, de faire quelques rapprochements entre ces deux bibliophiles. Tous deux originaires des patries classiques de l'art et des lettres, l'Italie et la Grèce, attirés à Lyon par l'industrie dont notre ville est en France le type le plus accompli, ont formé des collections auxquelles leur nom est resté et demeurera attaché. On sait la valeur des livres de Grolier; on peut pressentir celle

que prendront dans l'avenir ceux réunis par M. Yemeniz, aux prix inusités atteints récemment par quelques-uns d'entre eux. Dans les vacations qui ont déjà eu lieu à Paris, les trois premières (du 9 au 11 mai), comprenant 606 numéros, ont produit à elles seules une somme de plus de 130,000 fr. soit une moyenne de 215 fr. par numéro. Pour n'en citer que deux, le livre de *Cleriadus et Méliadice*, Paris, Antoine Vérard, 1495, in-fol., goth., relié en peau de truie par Bauzonnet, exemplaire *unique*, imprimé sur vélin, s'est vendu 10,000 fr.; et les *Faiz de Maistre Alain Charetier*, imprimé sur vélin à Paris, par Pierre Le Caron, pour Antoine Vérard et à sa marque, sans date, relié en bois et couvert de velours vert, coins et fermoirs en cuivre, payé 3,605 f. par M. Yemeniz à la vente Bourdillon, a été acheté 11 050 f. le 11 mai dernier pour Mgr le duc d'Aumale (1).

La composition de la bibliothèque de M. Yemeniz offre une certaine analogie avec ce qui nous est connu de celle de Grolier. Le trésorier de France, fixé longtemps en Italie, collectait les auteurs sacrés, les classiques grecs ou latins, quelques poètes latins et italiens de la Renaissance et des livres traitant d'histoire, de géographie, de biographie, d'archéologie, de médecine, d'histoire naturelle, dus, pour la plupart, à des savants ou à des lettrés italiens. De même dans la bibliothèque de M. Yemeniz, les classiques grecs ont été recueillis de préférence par leur compatriote, qui y a joint les classiques latins et italiens et les classiques

(1) Il faut remonter jusqu'en 1756, à la vente de Boze, où le président de Cotte acheta au prix énorme de onze mille livres, qui correspondent à près de vingt mille francs aujourd'hui, l'un des deux exemplaires connus du *Christianissimi Restitutio* de Servet (1553), pour trouver des prix semblables attribués à des ouvrages imprimés — Les *Faiz* ont été acquis pour Mgr le duc d'Aumale, ainsi que le Jarry (*Le Temple de la Gloire*, 3,200 fr.) et nombre d'autres livres des plus rares de cette bibliothèque.

français, postérieurs à Grolier, dans leurs éditions originales. On sait de quelle prédilection le trésorier de France aimait Virgile, *Divinus Maro*, c'est ainsi qu'il l'appelle. Dans sa bibliothèque brillaient au premier rang neuf exemplaires de Cicéron, quatre d'Ovide, dix de Virgile, et il a annoté de sa main l'un des exemplaires de son poète favori, le premier qui soit sorti des presses vénitiennes, en 1486. Trente-deux numéros forment, dans la bibliothèque Yemeniz, la part de Virgile et d'Ovide, et trente-quatre concernent les œuvres originales, commentées, traduites, du prince des orateurs latins. On y trouve ses *Epistolæ familiares*, qui ont passé des mains de Grolier dans celles de son émule (1). Mais là s'arrête l'analogie : les ouvrages grecs et latins ne forment pas, tant s'en faut, la majeure partie de la bibliothèque de M. Yemeniz, et tandis que l'on ne trouve dans le *Catalogue* de Grolier que trois ouvrages écrits en français, les *Chroniques de Savoye* de Guillaume Paradin, la *Polygraphie* de Trithême, et le *Roman de Perceforet*, le Catalogue de M. Yemeniz abonde en ces produits de la verve gauloise qui furent aussi les premiers essais de l'imprimerie française. Nulle part on ne trouve ainsi rassemblé un choix si curieux et si

(1) De même que Grolier se plaisait à réunir dans sa bibliothèque plusieurs exemplaires d'un seul et même livre, qu'il prêtait ou donnait à ses amis, M. Yemeniz, dans un but bibliographique, est parvenu à réunir des éditions très-nombreuses d'un même ouvrage. Nous citerons seulement la célèbre suite de Holbein, les *Images de la Mort* et la *Grant Danse Macabre*, exécutées à Lyon et à Troyes, qui comprennent quinze numéros, dont trois se sont vendus de 1,500 à 2,000 fr. l'un ; cinq éditions des *Œuvres de Louise Labé* et cinq du fameux *Roman de la Rose*, dont l'édition originale et rarissime a atteint le prix de 1,530 fr. Il est vrai que la reliure de ce livre, semée de roses d'or, encadrées d'un treillis losangé du même, passe pour le chef-d'œuvre de Niédrée. Citons encore les *Emblèmes* d'Alciat, dont quatorze éditions, de 1536 à 1622, figurent dans le catalogue Yemeniz.

varié de ces raretés bibliographiques tant recherchées aujourd'hui, livres en caractères xylographiques, improprement désignés sous le nom d'*incunables*, missels et livres d'heures, mystères et soties, romans de chevalerie, noëls, facéties « si libres de langage, si hardies d'idées, » poésies françaises de toutes les époques et de toutes les valeurs.

Chez Grolier, on ne voit guère que des éditions italiennes, presque exclusivement vénitiennes ou florentines, un seul livre, le *Monstrelet*, porte la marque antique du Parisien Antoine Vérard, un seul, les *Odes d'Anacréon*, celle d'Henri Estienne, 1554, et, chose plus remarquable chez un bibliophile lyonnais, neuf volumes seulement sortent des presses déjà célèbres des Gryphes et de leurs concurrents, les frères Trechsel. Chez M. Yemeniz, au contraire, les imprimeurs lyonnais ont une large part : « sur cinq cent cinq ouvrages, dont cinquante-cinq ont été imprimés antérieurement au seizième siècle et quatre cent cinquante au seizième, quatre-vingt-seize sortent des presses de Jean de Tournes, et treize ouvrages de celles du célèbre et malheureux Dolet (1). » La collection des Estienne débute par le plus rare

(1) *Notice sur la bibliothèque de M. Yemeniz* (*Catalogue*), p. xxv. M. Le Roux de Lincy y expose, dans quelques lignes, pourquoi et comment M. Yemeniz avait été arrêté de bonne heure, dans le premier plan qu'il avait formé de réunir une bibliothèque lyonnaise. Laissant à son collègue, M. Coste, l'honneur et le travail des persévérantes recherches qui ont abouti à la collection sans rivale qui orne, aujourd'hui, la bibliothèque de la ville de Lyon, M. Yemeniz s'est attaché à d'autres poursuites : au point de vue bibliographique, le catalogue de ses livres offre la série à peu près complète des imprimeurs et des éditeurs lyonnais des XVe et XVIe siècles. Cependant Lyon et son histoire n'ont pas été systématiquement négligés par M. Yemeniz; plus de 150 numéros sont relatifs à sa patrie d'adoption ; on y remarque un exemplaire des *Masures de l'Isle-Barbe*, dans une très-belle condition, vendu 295 fr., et *l'Histoire civile et*

des ouvrages d'Henri Estienne, les *Premices* ou le 1 liure des Prouerbes épigramatizez, etc., 1594, Genève. Les *Odes d'Anacréon*, de 1554, ci-dessus rappelées, y figurent en ancienne reliure, — ce n'est pas cependant l'exemplaire de Grolier, dont l'heureux possesseur est le duc de Marlborough, —ainsi que l'Hérodote in-f°, 1566, dont M. Le Roux de Lincy attribue la reliure en maroquin jaune, « des plus parfaites qu'on puisse rencontrer pour l'époque des derniers Valois, » au relieur de Henri III, à Clovis Eve. Bien d'autres ouvrages, sortis des presses de cette illustre famille des Estienne, dont les produits savants et choisis se trouvent chez M. Yemeniz, y sont en compagnie de ceux de cette fa-

consulaire de Lyon, du père Menestrier, non rognée ni ébarbée, avec l'horloge et tout ce qui manque d'ordinaire à cet ouvrage classique à Lyon, qui a atteint le prix de 255 fr. Les autres volumes, sauf les deux éditions de *la Chevauchée de l'Asne*, de 1566 et 1578, se sont vendus à des prix fort ordinaires, même l'exemplaire de *la Table de Claude*, offert au savant bibliophile par la ville de Lyon. Nous n'en dirons pas autant, et ce n'était que justice, des *Œuvres du chanoine Loys Papon*, forésien (n°s 1765 à 1767 du *Catalogue*). Imprimée pour la première fois en 1857, par Louis Perrin, pour M. Yemeniz, *cura et sumptibus*, et d'après les manuscrits originaux de sa bibliothèque, cette belle édition n'a pas été mise dans le commerce. Le manuscrit original et autographe, chef-d'œuvre de la calligraphie française au XVIe siècle, acquis à la vente de Ch. Nodier en 1844, a été vendu 1050 fr. et l'exemplaire unique sur peau de vélin, de l'édition Yemeniz, relié à l'Y, dans le genre Grolier, par Trautz-Bauzonnet, en maroquin cramoisi, enfermé dans une boite de maroquin amaranthe, a atteint le prix de 2,450 fr. Au reste, cette édition n'est pas la seule que l'on doive au zèle généreux et bibliographique de M. Yemeniz. Tous les bibliophiles connaissent *l'Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon*, etc., d'après les manuscrits de Montpellier. Lyon, Louis Perrin, 1851, in-8°, et les *Antiquités de Macon*, de J. Fustailler (en latin), sorties des mêmes presses en 1846, sans parler des *Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent*, de Fr. Michel. Des exemplaires de ces ouvrages, en diverses conditions, figurent au catalogue Yemeniz.

mille non moins célèbre des Alde, les fournisseurs de Grolier, qui sont représentés, entre autres, par le premier ouvrage sorti de leurs presses, vers 1494 : *Musæi opusculum de Herone et Leandro. Venetiis, sumptibus et dexteritate Aldi Philelleni et Romani*, in-4°. Quant à Antoine Vérard, ce vénérable ancêtre des Techener, des Potier, des Aubry, des Bossange, outre *Cleriadus et Meliadice*, il est représenté par le *Grant Boece de consolacion*, 1494 (2), in-fol. gothique sur vélin, seul exemplaire connu après celui « de la bibliothèque du Roi, » par l'*Arbre des batailles*, rarissime in-folio gothique de 1493, splendidement relié par Duru, par *Tristan, chevalier de la Table ronde*, imprimé à la même époque, où Vérard habitait encore sur le pont Nostre-Dame, exemplaire à toutes marges, que Pasdeloup habilla pour le duc de La Vallière, par l'*Art de bien vivre* (1492), « le plus remarquable spécimen de l'imprimerie parisienne du XVe siècle, » très-richement relié par Niédrée, et par bien d'autres rares ouvrages (1). Que de beaux livres

(1) Cet exemplaire, vendu 1,205 f., provient de la colossale bibliothèque de l'anglais Richard Héber, qui ne comptait pas moins de 50,000 vol. *L'Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum*, Londres, Pynson, 1531, in-4°, dont il est question plus bas, a été poussé jusqu'à 5,600 fr. et acquis pour le British Museum, le 16 mai. Le *Dialogue des Créatures* a été vendu 6,000 fr. Quant à *l'Estrif de fortune*, Brunet, *Manuel* (t. II, col. 1369), assimile ce livre, vendu *sept mille francs* le 11 mai, au Boëce en français, sorti, avec les mêmes caractères, des presses de Colard Mansion en 1417 (*sic*). N'y a-t-il pas là une *coquille* du Catalogue, et ne faut-il pas lire 1477 ? de même qu'on a imprimé — et rectifié — 1779 au lieu de 1789, pour la date portée dans le texte de la singulière prédiction du n° 939 : le *Livre de la mutation des temps*, Lyon, G. Roville (et non Rouille, comme l'a laissé imprimer J. Janin dans l'*Amour des livres*, p. 47), 1550, où les époques fameuses de 1789 et de 1814 sont clairement prédites. Voir *Catalogue*, p. 218. En se reportant au n° 2800 du même *Catalogue*, on n'y verra pas sans étonnement que la relation du

et que de chefs-d'œuvre de reliure ornent encore le catalogue de la bibliothèque Yemeniz ! Sans refaire l'excellente notice de M. Le Roux de Lincy, qui a analysé ce catalogue avec le coup-d'œil juste et sûr d'un bibliophile consommé, sans reparler du célèbre manuscrit de la dame de Saluce, qu'il a décrit en plusieurs pages, description reprise et étendue au format d'un in-octavo par M. Bachelin, double travail justifié par la valeur d'art et de curiosité de ce Livre d'heures, dont M. Yemeniz a refusé 20,000 francs, il est permis de signaler ce livre historique et introuvable de controverse royale, connu sous le nom d'*Assertio* de Henri VIII, dans sa reliure originale de 1521, sans doute due à John Cundall, le relieur en titre de ce prince, aux armes et à la rose d'Angleterre, signé du roi Henri VIII en deux endroits, dont deux réimpressions italiennes datées de 1543, figuraient dans la bibliothèque de Grolier, et sur lequel le catalogue rapporte (p. 94) une anecdote bien connue à Lyon; puis ce *Dialogue des Créatures*, traduit par Colard Mansion (1482), que M. Yemeniz paya à Gand « un prix fabuleux » — c'est lui-même qui le dit, — et qu'il fit recouvrir par Trautz-Bauzonnet d'une reliure de mille francs, puis, du même Colard Mansion, qui florissait à Bruges en 1477, l'*Estrif de fortune*, par Martin Franc, « édition extraordinairement rare, qui doit être la première de cet ouvrage, mêlé de prose et de vers (1) ; ailleurs, ce *Premier volume, contenant qua-*

Procez de Charles Stuart, roi d'Angleterre, fut imprimée à Londres cent ans environ *avant* la mort de ce prince.

(1) Vendu 6,900 fr. le 21 mai. *L'Arbre des batailles* a été vendu 1,800 fr. Le *Tristan* a été payé 5,000 fr., de même que *les Quatre Fils Aymon* (n° 2293). Le *Judas Machabeus* (n° 2316) *ung des IX preux*, imprimé à Paris, pour Anthoine Bonnemère, en 1514, relié par Trautz-Bauzonnet en mar. rouge, doublé de mar. vert, riches compart. à l'Y, petits fers à froid, large dent., ferm. arg. dans un étui, a été vendu le prix énorme de 8,000 fr. — Les *Guerres, Troubles et Massacres advenus en France en*

rante tableaux, dont les planches rarissimes, exécutées par Tortorel et Périssin, représentant diverses scènes de carnage qui eurent lieu au temps néfaste de nos guerres de religion, ont été rassemblées à grand peine et à grands frais durant vingt années par le prince de Poix, dont c'est ici l'exemplaire; puis le *Recueil* du philologue Jamet, formé de précieux portraits, dont les marges sont couvertes des notes satiriques de cet ami de Voltaire sur les *Affaires de la Religion*, puis le *Temple de la Gloire* (1646), manuscrit sur vélin, de Jarry, le calligraphe de la *Guirlande de Julie*, richement relié par Le Gascon, vendu 3,200 fr. le 9 mai; nous en passons, et des meilleurs, qu'il faudrait citer par douzaines (1); mais c'est assez pour justifier ce jugement de

ces dernières années (Tortorel et Perrissin) ont atteint le prix de 1,580 fr. et le *Recueil* de Jamet, 300 fr.

(1) Nous n'avons pas eu la prétention, dans cette rapide esquisse, de donner une idée complète de la riche bibliothèque de M. Yemeniz. Sa dispersion rendrait d'ailleurs un tel travail sans grand intérêt, et il a du reste été fait, quoique sommairement, il y a quelques années. M. Colomb de Batines inséra au *Moniteur de la librairie* (IIe année, n° 8), un travail d'ensemble sur la bibliothèque en question; il fut reproduit en avril 1843 par *la Revue du Lyonnais*. Nous nous bornerons à y renvoyer ceux que cette étude rétrospective pourrait intéresser, en signalant aussi un article de M. Chastel aîné sur le même sujet, publié dans le *Courrier de Lyon* du 14 octobre 1866, lors de l'apparition du *Catalogue de mes livres*, imprimé à Lyon par la maison Louis Perrin, pour M. Yemeniz, 1865 et 1866. 3 vol. in-4, tiré à petit nombre. C'est sur cet ouvrage, rédigé sur les cartes et sur les notes de M. Yemeniz, qu'a été faite l'édition du catalogue de vente que nous avons si fréquemment cité. Indiquons seulement quelques pièces capitales par leur rareté ou leur belle condition, qui faisaient l'ornement et la réputation de cette collection, rivale de celle des La Vallière et des Mac-Carthy : N° 295, *Ars moriendi*, édition xylographique, de Laurent Coster, rarissime : 9550 fr. — N° 382, *Legenda sanctorum*, manuscrit du XIVe siècle, sur vélin, admirablement relié en maroquin citron, par Bauzonnet, adjugé à 3,500 fr. — N° 536, *Le Livre des III vertus*, de Christine de Pisan,

M. G. Brunet, que « la vente de la bibliothèque Yemeniz est, dans la sphère de la bibliophilie, un de ces événements comme il n'en arrive que deux ou trois dans le cours d'un siècle. » (*Biblioph. franç.*, mai 67.)

Les notes rapides et forcément superficielles que nous venons de prendre sur le *Catalogue de la Bibliothèque de M. Yemeniz*, travail sérieux qui comptera parmi les meilleures publications de ce genre, et dont le simple parcours est plein d'intérêt, nous ramènent nécessairement à celles que nous avons puisées dans la lecture du *Catalogue de la Bibliothèque de Jean Grolier*, si consciencieusement et si savamment restitué par M. Le Roux de Lincy.

Ce n'est pas seulement dans le but de décrire les exemplaires de Grolier, que possédait M. Yemeniz, que nous avons rapporté avec un détail peut-être minutieux ce qui les concernait, mais, en reproduisant presque intégralement ce fragment du catalogue dressé par M. Le Roux de Lincy, nous voulions aussi donner une idée de l'érudition attrayante avec laquelle ce catalogue est rédigé. Rien

manuscrit sur vélin (xve siècle), daté de 1405, inédit, ayant appartenu au père de Diane de Poitiers, précieux pour le fond et pour la forme : 9,500 fr. — N° 802, *La manière de traiter les playes*, etc., composé par Ambroise Paré, maistre barbier chirurgien, à Paris, 1551. Edition princeps, imprimé sur vélin, splendide reliure du temps, genre Grolier : 5,000 fr. — N° 1036, *Phœbus de la chasse*, manuscrit in-folio, maroquin jaune, genre Grolier, avec 84 miniatures, décrites au *Catalogue*, pièce capitale : 9,500 fr. — N° 1472, *L'Eneyde*, « compilé par Virgille, très-subtil et ingénieux orateur et poète, » in-fol. goth. 1483, à Lyon, Guill. Le Roy, sorte de roman très-curieux : 1730 fr. — N°s 1635-36, *Les IV choses*, seuls exemplaires connus de ces poésies anonymes : 1,700 fr. — N° 1723, *Les Abus du monde*, de Pierre Gringoire, manuscrit sur vélin, le « plus beau » des livres de Nodier : 4,000 fr. — N° 1786, *L'Esperon de discipline*, du bressan Anthoine du Saix, dont le nom est ciselé à la tranche, in-4, goth. 1532, payé 2,160 fr. à la vente Cailhava, revendu 6,000 fr. et vingt autres de cette valeur.

ne manque à cette description sommaire des ouvrages dont Grolier fut le premier possesseur. Tel d'entre ces livres a-t-il fait partie de quelque bibliothèque célèbre, offre-t-il quelque particularité d'édition ou de reliure, tout y est noté, analysé. Si aride que soit la lecture d'un catalogue, celle de celui dont nous parlons est rendue facile et intéressante, car la plupart des numéros sont reliés au texte, auquel ils servent comme autant de pièces justificatives.

Quelques-uns, tels que le traité *de Harmonia*, de Galori (n° 24), le *Psalterium* polyglotte de la Bibliothèque publique de Caen (n° 257), ont une notice très-détaillée, qu'ils doivent à leur importance. Toutes les fois que la reliure est hors ligne par son exécution, sa conservation, sa singularité, une description exacte accompagne l'énoncé du titre du livre. C'est le cas de l'*Hippocrate* (n° 132), du *Perceforet* (n° 199), des *Commentationes* et des *Disputationes Pici Mirandolæ* (n°s 206 et 207), du *Rituum Ecclesiasticorum* (n° 265), du *Tiberius* (n° 299), du *Virgile* (n° 333), etc. On n'a pas toujours sous la main des volumes de Grolier, et les fac-simile sont un précieux moyen de juger, avec une approximation suffisante, du mérite d'art de ces volumes. Nous croyons donc intéressant de signaler ici ceux qui ont été l'objet de semblables reproductions. Exécuté pour les *Recherches sur Grolier*, le fac-simile de la reliure de l'*Arnobe* (n° 18), Florence, Priscianus, 1542, in-fol., est un des beaux modèles de l'ornementation élégante et sévère du XVIe siècle. Celui du Pandulfo Codonense (n° 195), charmante reliure à compartiments d'or, et celui du Valère Maxime (cité par Van Praët dans son *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque royale* (t. II, p. 232), et décrit tout au long sous le n° 317), ont été également exécutés pour les *Recherches* par M. Pilinski avec une élégante exactitude. Sous le n° 17 A (voy. l'*errata*, p. 458), est catalogué un Aristote

dont la reliure, à ornements bleus, blancs et or, a été reproduite dans les *Bilder stefte zur Gesicht der Bucherhandels*, etc., von H. Lempertz, Cöln, 1853-55, gr. in-fol., pl. 9. Le *Bessarion* (n° 39), maintenant à M. le baron Sellière, qui l'a payé 1,900 francs à la vente Techener, en avril 1865, a été reproduit en fac-simile dans l'*Histoire de la Bibliophilie*, pl. 6, ainsi que le *Diogène* (n° 98), pl. 18, le *Paul Jove* (n° 139), « magnifique reliure, dont les dessins et encadrements sont peints blancs, verts et jaunes, sur fond brun-noir, » pl. 12, et le même auteur (n° 140), pl. 13, le *Floridus* (n° 120), pl. 3, l'*Héliodore* (n° 130), pl. 42, l'*Euthymius Zigabenus* (n° 114), pl. 11, et le *Beatus Rhenanus* (n° 264), pl. 1 ; ces deux derniers appartiennent au possesseur du *Bessarion*. Le *Bibliophile illustré*, de M. Berjeau, a donné le fac-simile de la reliure du *Geiler* (n° 127); t. Ier, 1861, p. 56; les *Memoirs of libraries*, etc., by Edward Edwards, 1850, in-8°, t. II, celui du *Pii Bononiensis* (n° 215); la *Gazette des Beaux-Arts*, 1866, janv., p. 16, celui du *Spectaculorum* (n° 28), appartenant à M. le marquis de Ganay, qui diffère un peu de la description donnée par M. Le Roux de Lincy, et celui des *Adages d'Erasme* (n° 104), appartenant à M. Dutuit, de Rouen (même tome, p. 14), dont l'ornementation est d'une grâce exquise, enfin le *Bulletin du Bibliophile* (février 1843) a donné le fac-simile du *Claudien* (n° 84), appartenant au comte Foy, et celui du *Virgile* (n° 341), qui appartient à Mgr le duc d'Aumale, possesseur de six autres volumes provenant de Grolier. En résumé, dix-huit reproductions des plus belles reliures exécutées pour Grolier sont disséminées dans diverses publications, où, à défaut des originaux, les amateurs peuvent les retrouver. Nous bornerons là ce que nous avions à dire en particulier sur le *Catalogue* dressé par M. Le Roux de Lincy ; la matière est ardue, elle s'adresse à un public spécial, qui saura

bien la chercher où nous l'avons trouvée, et nous nous sommes peut-être trop laissé aller, dans ce simple compte-rendu, à l'attrait qu'elle nous offrait.

Les dernières pages de la Vie de Grolier sont consacrées à la comparaison curieuse et instructive des prix qu'à diverses époques ont atteint les exemplaires provenant de sa bibliothèque. Ces prix, depuis la vente officielle de 1676, ont singulièrement varié. Trois à quatre livres françaises, bien rarement quinze à vingt, tel fut le prix moyen des Grolier pendant la fin du XVIIe siècle, le commencement et la fin du XVIIIe. En 1789, à la vente Soubise, les prix commencent à s'élever, par suite de la concurrence anglaise, qui, en 1815, payait le Geiler, *Navicula sive speculum fatuorum*, 1,131 fr.; quinze ans plus tard, à la Renaissance de 1830, le prix d'un Grolier, en condition ordinaire, s'élève de 150 ou 200 fr. à 500 et même à 600 fr.; de 1845 à 1854, ce prix est porté à 1,000 ou 1,200 fr. Ce dernier chiffre est maintenant dépassé, et les prix croissants de quelques exemplaires hors ligne ont atteint « les proportions formidables » auxquelles les amateurs sont arrivés aujourd'hui. La consécration du mérite de ces livres par les ventes Renouard, Coste, Libri, Solar, Double, a contribué à en exagérer les prix. A la première de ces ventes, en 1859, le Machiavel, *Libro dell' arte della guerra*, Alde, 1540, très-bel exemplaire in-8°, relié en maroquin citron, dont les ornements, bien conservés, sont d'une exécution très-remarquable, provenant de « la Balesdane, » payé 625 fr. à la vente Cailhava en 1842, fut vendu 3,750 fr. et baissa de 100 fr. à la vente Double, quatre ans plus tard. L'*Héliodore*, au contraire (Libri), a vu son prix hausser à 3,505 fr. (Double) dans le même intervalle. On cite encore le *Bosso*, payé 3,000 fr. par le duc d'Aumale à la vente Solar, en 1860, et le *Virgile* des Alde, qui, payé 1,905 fr. à la même vente, atteignit le

prix de 2,850 fr. à la vente Double. D'autres, au contraire, ont subi une dépréciation considérable, due à leur imparfaite conservation. Nous nous contenterons de citer le *Carior* (n° 55), payé par le libraire Techener 655 fr. en 1853, qu'un autre libraire eut pour 150 fr. en 1865, et le *Zigabeni*, payé 1,509 fr. par M. Solar en 1860, et descendu, cinq ans après, à 900 fr. Ces prix extraordinaires sont-ils justifiés? Oui, sans doute, s'il se trouve des amateurs assez épris des beaux livres pour les apprécier, et assez riches pour les disputer à leurs concurrents : il ne faut pas oublier qu'il n'y a que 350 volumes de Grolier qui aient échappé à la destruction; que sur ce nombre restreint, le tiers est immobilisé dans des dépôts publics, qu'un autre tiers ne sortira probablement pas des mains connues ou inconnues qui le retiennent, et que la spéculation ne porte que sur cent cinquante volumes environ, qui peuvent, à la rigueur, être considérés comme marchandise éventuelle. Il est donc fort rare de trouver des Grolier, et il se forme tous les jours des cabinets, des bibliothèques, qui tiendraient à honneur d'en montrer au moins un (1). Faut-il s'étonner des prix énormes que nous avons rappelés? Ils n'approchent pas encore, heureusement, de l'évaluation fantaisiste relevée sur un des journaux de notre ville. Parlant de la vente de la bibliothèque de M. Yemeniz, et des richesses qui allaient être dispersées, l'auteur de l'article mettait au premier rang « des Groslier valant couramment trente ou quarante mille francs ! »

Nous avons terminé, bien incomplètement sans doute, la tâche que nous nous étions imposée vis-à-vis du beau et bon livre de M. Le Roux de Lincy. Il en est, en effet, des parties tout entières que nous avons négligées à regret,

(1) M. J.-Ch. Brunet est le seul bibliophile en France qui possède à la fois cinq Grolier. Ils sont beaucoup plus nombreux en Angleterre, dans les bibliothèques particulières, pour les causes que chacun sait.

telles que la curieuse et instructive correspondance de Jean Grolier avec le maréchal de Montmorency, son supérieur immédiat, et l'élu Bertereau, secrétaire de ce haut fonctionnaire. On y voit le grand-maître et le trésorier en déshabillé : celui-ci, confiant à Grolier le soin des embellissements de Chantilly et la surveillance des médecins de Madame de Montmorency, gravement malade, celui-là rendant un compte aussi minutieux des bâtisses, des tapisseries, de la vaisselle du maréchal, que des devoirs de sa charge de trésorier, ici se justifiant énergiquement des accusations dont il est l'objet, là choisissant des melons au mois d'août pour la bouche de Monseigneur, plus loin cherchant « de bons vins de Beaune, » et en trouvant « qui coustent bon aussy, » le tout entremêlé des payements faits ou à faire aux gens de guerre et de plaintes sur les déprédations qu'ils commettent. (*Lettres de Montmorency*, tirées des archives de la maison de Condé, appartenant à Mgr. le duc d'Aumale, Pièces justificatives des *Recherches*, titre v.)

Nous passons aussi sous silence le rôle important que joua Grolier dans la refonte des monnaies sous Henri II, en 1559, et nombre d'autres pages intéressantes des *Recherches* ; nous renvoyons à ce livre tous ceux qui sont curieux des études historiques où l'érudition, la science et le talent littéraire se réunissent pour le plaisir et l'instruction du lecteur. Il nous est difficile, cependant, de ne pas donner une mention particulière au bel aspect de cette publication. Le livre porte, à son début, une dédicace qui oblige pour la forme, aussi bien que pour le fond : « A tous les bibliophiles français, leur dévoué confrère. » A la fin, l'imprimeur Jouaust a timbré le dernier feuillet d'une ancre, liée de la devise : *Occupa portum*. Ce souvenir des Alde oblige aussi. Ni l'auteur, ni l'imprimeur, n'ont failli à leurs engagements. Nous avons montré comment le savant secrétaire de la Société des bi-

bliophiles français a conçu et mené à bonne fin cette œuvre importante, digne de figurer à côté du *Livre des proverbes français*, des *Femmes célèbres de l'ancienne France*, et de tant d'autres ouvrages qui ont valu à leur auteur un renom mérité. Quant à l'exécution typographique du volume des *Recherches*, elle est remarquable, même à Lyon, où le passé et le présent nous donnent droit d'être difficiles en cet art. La netteté des caractères, la correction du texte, la beauté du papier et les dix fac-simile qui l'ornent splendidement, en font un très-beau livre, digne des plus riches bibliothèques. Sa place y est marquée d'avance, et dans les bibliothèques lyonnaises en particulier, il a droit à une place d'honneur, que lui assure le nom classique de l'illustre bibliophile auquel il est consacré.

Raoul de Cazenove.

29 mai 1867.

Nota. — Les pages qui précèdent étaient déjà livrées à l'impression quand nous sont arrivés quelques détails intéressants, tant sur la famille des Grolier que sur la bibliothèque Yemeniz. Quelques journaux ont répandu assez légèrement le bruit que Mgr le duc d'Aumale avait acheté en bloc la bibliothèque en question pour la faire revendre ensuite en détail. Ce fait est entièrement controuvé; mais voici, sans doute, ce qui a donné lieu à cette supposition : Le prince bibliophile a acquis, en effet, il y a quelques années, pour la somme de 375,000 fr., la merveilleuse bibliothèque formée par M. Cigongne, mais rien n'en a été distrait; cette collection est entrée tout entière et pour n'en plus sortir, dans la bibliothèque de Twickenham dont elle est le plus bel ornement. Jules Janin raconte que lorsque apparut à la douane de Londres la collection Cigongne : « Entrez librement, disait le chef de la douane, c'est l'usage de l'Angleterre de saluer les belles choses au passage. » (*L'Amour des livres*, p. 54). Il n'y avait de vrai dans cette rumeur qu'une chose, la vente en bloc de la bibliothèque Yemeniz au libraire Bachelin, de Paris. Peu après la conclusion de cette affaire, en stipulant un bénéfice considérable et sous certaines conditions, entre autres celle de diriger la vente aux enchères, M. Bachelin

a cédé son acquisition au prix de 425,000 fr. à MM. Firmin Didot frères, fils et Cie.

C'est sous l'inspiration de M. Ambroise-Firmin Didot, bibliophile de la grande école et possesseur de la plus belle collection de livres et de manuscrits qui existe en France, que sa maison a effectué cette importante opération, dont le succès a dépassé toute attente.

A cette vente, dont les amateurs français et étrangers pouvaient lui disputer librement les trésors, alors qu'il lui eût sans doute été facile d'y prélever à prix coûtant une dîme importante, M. A. F. Didot a acquis de nombreux et importants ouvrages. Les prix sans précédents auxquels il est resté adjudicataire, établissent surabondamment cette généreuse façon d'agir. La collection de cet amateur s'est donc enrichie récemment du *Cleriadus*, de l'édition xylographique de l'*Ars Moriendi*, petit in-4°, payé 9,550 fr. de l'*Estrif de fortune* (racheté 8,000 fr. au libraire anglais Asher), et, ce qui nous touche de plus près, c'est encore M. Didot qui a acquis le Castiglione (1,050 fr.) et les *Adages* d'Erasme (700 fr.), tous deux à la reliure de Grolier. Un autre amateur célèbre, M Dutuit, de Rouen, auquel on prêtait ces jours derniers l'intention de vendre à l'Etat sa splendide collection (*Salut public*, du 11 juin), est resté adjudicataire du *Machiavel* et des *Imagini*, de Vico, deux admirables livres, pour la plus forte somme qu'aient jamais atteinte des livres de Grolier (4,150 et 4,250 francs!) D'autres amateurs, d'autres libraires, se sont disputé les ouvrages provenant du célèbre bibliophile. Soit pour sa maison, soit pour le compte d'amateurs anonymes, M. Bachelin a acquis l'*Aetius d'Amide* (1,000 fr.), *le Boèce* (450) le *Sannazar* (200) et le *Michel Marulle*, enfin, (55 fr.) qui n'a guère réalisé la plus-value que nous avions présumée pour lui. M. Boone, libraire anglais, est resté adjudicataire des *Epitres de Cicéron* pour 1,825 fr. et des *Evangelia preces* pour 450 fr. MM. Potier, Bossange et Lécureux ont acquis, l'un l'*Alberti* (3,050 fr.), l'autre, le *Cardan* (1,450), et le troisième le *Spéculum* (720 fr.) Le *Polydore Virgile* et l'autographe de Jean Grolier sont échus pour 590 fr. à M. Gancia. Voici, d'après le *Bibliophile français*, du 15 juin 1867, les noms des amateurs qui, après Mgr le duc d'Aumale, le British Muséum, la Bibliothèque impériale et M. A.-F. Didot, ont acquis les plus beaux livres de la collection Yemeniz : MM. le baron J. Pichon, Dutuit, le baron Seillières, le comte de Lignerolles, le comte de Villeneuve, le baron de Curnieu, Girand de Savines, de La Carelle, Odiot, Huillard, l'abbé Bossuet, Barjavel, Bocher, Lesoufacher, Scheffer et beaucoup d'autres amateurs représentés par les chefs des maisons de librairie : Techener, Tross, Cherbuliez, Labitte et autres,

cités plus haut, de Paris, MM. Leleu, de Lille, Maisonville et Jourdan, de Grenoble, MM. Boone, Asher, Ellis, Toowey, Quaritch, de Londres, ont assuré par leur concours le succès de cette vente mémorable.

Le produit total de la vente Yemeniz, en y comprenant le 5 % des adjudicataires, qui a atteint près de 40,000 fr., et déduction faite d'une somme d'environ 14,000 fr. pour articles revendus comme défectueux ou incomplets, a été de : 724,252 fr. 70 cent., chiffre officiel consigné dans la table des prix d'adjudication, que prépare pour la fin du mois, la librairie Bachelin-Deflorenne. La plus faible des dix-neuf vacations, la 15e, a été encore de 10,240 fr. et la plus forte, la 12e, de 133,775 fr. Il est vrai que celle-ci comprenait la série des Heures et Missels, et parmi ces rares ouvrages, le splendide *Livre d'heures de la dame de Saluce*, la perle de la collection Yemeniz, adjugé 23,200 fr. pour le British Muséum. Ajoutons enfin que, d'après le *Salut public* du 20 juin, une somme de 53,711 fr., figure parmi les suppléments de crédit demandés sur l'exercice 1867, comme montant des achats exécutés pour le compte de la Bibliothèque impériale à la vente Yemeniz, tant pour les autographes des rois et reines de France (entre autres le n° 3256, *Notice sur Louis XVI*, recueil factice de portraits et d'autographes, payé 560 fr.), que pour divers livres rares et précieux.

Voici maintenant sur les Grolier quelques renseignements dus à M. de Valous, qui a bien voulu les extraire pour nous avec une parfaite obligeance des notes inédites et consciencieuses qu'il a recueillies sur les origines lyonnaises.

Erigées en marquisat par lettres du duc de Savoie, en 1586, en faveur de Joachim de Rye, les seigneuries de Treffort, Ceysériat, etc., en Bresse, passèrent au XVIIe siècle dans la puissante maison de Bonne-Lesdiguières. Acquis des Lesdiguières par la branche dauphinoise de la maison langdocienne d'Urre, ce fief entra par l'alliance de Marie d'Urre avec Pierre Perrachon dans cette dernière famille lyonnaise et consulaire. Une nouvelle acquisition le fixa dans la famille de Grolier. Alexandre Perrachon, comte de Bury et de Rostain, vendit le marquisat de Treffort à Antoine-Philibert de Grollier, chevalier, seigneur de Grand Pré, capitaine au régiment royal des vaisseaux, et à sa femme dame Gabrielle-Claude Colbert de Villacerf. (Contrat reçu par Péronnet not. à Lyon, du 7 fév. 1735.) Toutefois il n'y eut pas de nouvelles lettres d'érection en faveur des Grollier; ils n'étaient donc pas, en réalité, marquis de Treffort, mais seulement, comme l'avaient été les Perrachon, seigneurs du marquisat de Treffort, distinction parfaitement établie sous l'ancien régime, mais tout aussi parfaitement méconnue

par diverses raisons financières et autres, tant par ceux qui, comme les Grollier, avaient la *qualité* requise pour pouvoir posséder un fief en dignité, que par ceux qui ne l'avaient pas

Déjà riche et bien alliée au début du XVIe siècle, la famille de Grolier possédait plusieurs maisons à Lyon, entre autres, celle dite de l'Argue ou de la Monnaie, sur l'emplacement du passage de ce nom, qu'elle échanges sous Henri IV, contre le comté de la Salle-Quincieux.

Mais ce n'était pas là leur hôtel patrimonial. Quincarnon et Pernetti en fixent l'emplacement rue Saint-Jean. Cet hôtel, ainsi que d'autres maisons qu'ils possédaient rue de Bourgneuf, rue Juiverie (n° 8 ou 10, celle-ci provenant des Bonyn, famille consulaire, par l'alliance conclue le 9 décembre 1566, de Philiberte Bonyn, fille d'Antoine Bonyn de Servières, contrôleur général des finances de Lyon, avec Antoine Grolier, secrétaire du roi et conseiller de ville, à Lyon, auquel elle porta la baronnie de Servières qui resta à leurs descendants), sont parfaitement confinés dans les *Nommées* des habitants de Lyon, mais, cet emplacement relatif, variant au cours des années par des démolitions et des reconstructions successives, est aujourd'hui impossible à retrouver. On nous a signalé comme ayant appartenu au chanoine Grolier (Claude Grolier, chanoine et prieur de Saint-Irénée, aumônier du roi vers 1585), la jolie maison du XVe siècle, située rue Saint-Jean, à l'angle de la rue Portefroc. En tous cas, le trésorier Jean Grolier avait une maison à Lyon, « qu'il tenoit en aulte et basse (justice?) du costé de la rivière de Saosne. » (*Reg. des nommées et estimes*, 1515-1538.)

L'origine italienne des Grolier a été fort controversée. Pernetti, La Chesnaye des Bois, Moreri, autorités respectables, mais contestables aussi, ont donné la généalogie des Grolier, d'après des mémoires de famille d'une authenticité douteuse. Celle que M. Le Roux de Lincy a publiée, d'après un manuscrit inédit, ne remonte prudemment qu'à Estienne et Antoine Grolier frères. M. de Valous a retrouvé un document irréfutable dont l'authenticité ébranle singulièrement l'édifice généalogique construit sur le fondement de l'origine étrangère de cette honorable famille. Une discussion de textes serait déplacée ici, autant que celle de l'étymologie toute lyonnaise du nom de Grolier et de la devise ambiguë : *Nec arbor, nec herba*, si méchamment interprétée, et si bien trouvée cependant pour dépister les étymologistes autochthones. Nous nous bornerons à citer textuellement, en l'abrégeant, la note de M. de Valous, relevée aux archives du Rhône (Registre de l'officialité diocésaine, *Testaments*. Vol. 27, série non inventoriée). « J'ai vu, dit-il, l'expédition originale du testament de discret Jean Grollier, notaire royal et greffier en l'élection de Lyon, des 16 et 17 octobre 1479.

Dans cet acte Jean Grollier nomme sa femme Renaude Fenoil et tous ses enfants. Parmi eux figurent, comme légataires particuliers, Claude, conseiller de ville et receveur de la ville (1521-22), et Eustache, et comme légataires universels, Estienne et Antoine Grollier. » Ce sont ces deux derniers qui inaugurent avec leur frère Eustache la généalogie insérée par M. Le Roux de Lincy, dans laquelle ne figure pas leur plus proche ascendant. Nous voici loin de Gerome Grolier, gentilhomme de Vérone, et de la guerre des Albigeois, et des alliances avec les maisons de Grimaldi et de Montmelas. Ajoutons encore ce que l'on ne sait pas assez, c'est que ce ne fut qu'en 1544, que fut enregistré l'édit donné par Charles VIII, qui attacha la noblesse à l'exercice du consulat lyonnais, sous la réserve de vivre noblement. Cette condition fut incompatible avec l'exercice de tout espèce de négoce, jusqu'à Louis XIII, qui étendit le prévilége aux échevins exerçant le commerce en gros (mars 1638). Estienne Grolier, père du bibliophile, fortifia sa douteuse noblesse consulaire par l'acquisition d'une charge de gentilhomme du duc d'Orléans; il avait épousé, avant 1460, Antoinette Esbaude (et non Esbarde), d'une famille assez peu relevée pour que son nom ne se soit pas encore rencontré dans les registres consulaires contemporains, et mourut avant 1510. Comme héritier universel de son père, le trésorier Jean Grolier constitua avec sa mère, « veuve de maistre Estienne Grolier, en son vivant trésorier général de Milan, » au profit de l'Aumône générale, une rente annuelle de 5 liv. tourn. (env. 75 fr.), hypothéquée sur une maison « sise devant le portail de l'église N.-D. de la Plattière, » (sans doute celle dont nous avons parlé). (Acte reçu par P. Dorlin, not., 15 fév. 1542. — Note extraite, par M. de Valous, des archives de la Charité). Quant à son frère Antoine, tige des Grolier d'aujourd'hui, qui écrivent leur nom *Grollier*, peut-être put-il transmettre à son fils le privilége de la noblesse comme élu de Lyon et vivant noblement, mais en tout cas, ce fils, François Grollier, notaire et secrétaire du roi, seigneur du Belair et du Soleil, plusieurs fois conseiller de ville de 1545 à 1569, transmit ce privilége d'une manière régulière et certaine à ses descendants. Ils furent plusieurs fois maintenus dans leur noblesse, entre autres Charles Grollier de Servières, en 1696 ; son neveu, Charles-Joseph Grollier de Servières, fit ses preuves de Malte en 1726 ; elles sont aujourd'hui aux archives du Rhône.

R. de C.

PEINTURES MURALES

EXÉCUTÉES

DANS LA CHAPELLE DE LA MAISON-MÈRE DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH AUX CHARTREUX.

Le beau est la splendeur du vrai et du bon, et l'artiste chrétien, en s'essayant à reproduire sur la toile ou le marbre quelques traits de la Beauté éternelle, sert aussi bien la cause de la vérité que celle de la vertu.

Presque absent des expositions publiques, où ne s'étalent que trop de productions réalistes, le grand art, si oublié de nos jours, se retire dans ces asiles de science et de prière où l'on se dévoue au culte des choses invisibles et où l'on mène les cœurs au devoir par les nobles mobiles de la Religion.

Ce sont les monastères qui, dans le moyen âge, ont conservé les traditions de l'art antique transformées par le sentiment catholique, et c'est à des moines éclairés devenus peintres, sculpteurs et architectes, qu'est dû ce bel épanouissement des arts plastiques qui a si puissamment contribué au progrès chrétien.

Le charme ineffable avec lequel l'art sut traduire nos dogmes aida non moins que la parole à adoucir les mœurs barbares; par lui des intelligences grossières furent élevées vers le Ciel, et la vallée d'exil fut embellie d'un reflet de la patrie.

La vérité religieuse aimait à être exprimée par le langage sensible de la pierre et de la couleur, et rien n'était négligé pour rendre magnifiques et populaires les monuments du

culte. Les fidèles s'extasiaient devant les symboles de leur foi, ils lisaient dans ces œuvres convaincues les sentiments et les aspirations de leurs âmes, et la sainteté glorifiée, qu'ils entrevoyaient à travers ces représentations sublimes et naïves, leur donnait comme un avant-goût des béatitudes futures.

L'essor chrétien des âges de foi étant dû, en grande partie, aux religieux, on ne saurait s'étonner aujourd'hui de l'empressement apporté par eux à décorer splendidement leurs sanctuaires. C'est tout leur luxe ; ils se montrent ainsi fidèles aux traditions de magnificence archéologique que leur ont laissées leurs illustres et pieux ancêtres.

Quel pays plus que notre France est riche de majestueux restes d'antiques abbayes ? Les monastères de Cluny, de Luxeuil, de Marmoutier, et, plus près de nous, ceux de Charlieu, de la Chaise-Dieu, de la Benissons-Dieu, d'Ambierle, etc., ne sont-ils pas des œuvres de moines ?

Et sans sortir de notre ville de Lyon, n'est-ce pas à saint Badulphe que nous devons l'abbaye d'Ainay ? Ne sont-ce pas les fils de saint Bruno qui ont élevé la splendide église des Chartreux et sa coupole élégante, chef-d'œuvre de Soufflot ?

Mais aujourd'hui que les communautés sont dépouillées de leurs richesses, ce n'est qu'à force de privations qu'elles peuvent rendre la Maison de Dieu digne de Celui qui l'habite : la pratique de la pauvreté, le travail, les rares offrandes des âmes pieuses, voilà leurs ressources pour subvenir aux besoins et aux splendeurs du culte.

A Lyon surtout, l'on doit applaudir aux sacrifices faits pour orner nos temples de décorations murales. C'est en revêtant nos édifices chrétiens de ce genre d'ornement dont ils sont encore bien dépourvus, que l'on encouragera les artistes à entrer dans une carrière où ils peuvent trouver sans doute la gloire, mais qui, en retour, exige d'eux tant d'études et de labeurs... Pour la parcourir avec hon-

neur, il faut renoncer aux succès du moment et rompre avec cet art sensuel qui, hélas ! de nos jours, mène plus facilement à la fortune.

Comme de grands peintres des siècles passés, il faudra s'enfermer dans une église, y travailler quelquefois tout une vie, et, à ce prix, l'artiste pourra exercer un apostolat qui seconde celui du prêtre, car, nous le reconnaissons, l'art chrétien est un véritable sacerdoce.

Nous nous sommes permis ces considérations préliminaires à propos des peintures murales exécutées dans la chapelle de la maison mère de Saint-Joseph à Lyon.

On en doit l'initiative intelligente à la Révérende Mère Tézenas du Montcel, en religion sœur du Sacré-Cœur.

Tandis que sa famille spirituelle assistait en larmes à ses funérailles, le sanctuaire qui recevait sa dépouille mortelle parlait bien haut de sa foi et de son amour pour la splendeur du lieu saint.

C'est M. Bresson, l'un de nos plus habiles architectes lyonnais, qui a dirigé les travaux; autant il a réussi dans les constructions dont il a été le maître, autant il a été habile ici à tirer parti de dispositions préexistantes qui présentaient plus d'une difficulté à vaincre.

La chapelle n'est pas isolée, mais bien enclavée dans le bâtiment principal, dont elle occupe une aile, et, du dehors, c'est à peine si on la devine à la forme cintrée des fenêtres qui l'éclairent au levant. Mais, en pénétrant à l'intérieur, on est tout surpris de se trouver dans une espèce de petite basilique romane.

Deux files de colonnes élégantes, couronnées de beaux chapiteaux à motifs variés, séparent l'édifice en trois nefs : les collatéraux sont surmontés de tribunes qui font le tour de la nef principale; elles s'ouvrent sur cette dernière par des arceaux à plein cintre d'un charmant profil, que supportent de jolies colonnettes accouplées. Ce vaste vaisseau présente un aspect svelte et dégagé; c'est l'élévation gothique dans une charpente romane. Le goût sévère

et pur de l'architecture peut soutenir l'examen de l'appréciateur le plus entendu.

Les trois nefs sont terminées chacune par une abside demi-circulaire. Au-dessus de l'abside principale se déploie un large tympan ; il a reçu les peintures dont nous parlerons bientôt ; elles sont complétées par un système de décoration murale qui s'étend à toutes les parois apparentes.

Le mode d'ornementation rappelle celui que l'on a employé pour les basiliques du XIIe siècle, l'époque la plus belle de l'art roman, et dont nous pouvons voir près de nous de remarquables vestiges dans l'église de Tournus. Cette décoration a été exécutée par M. Manzoni, qui a déjà donné plusieurs preuves de son talent à Lyon, et particulièrement dans la chapelle de la Visitation, à Fourvières.

L'aspect général frappe par son ensemble riche et harmonieux. Les pieds-droits, l'archivolte du grand arc, les petits arcs, la frise qui les surmonte, les nervures et les clefs de voûte ont été décorés dans un style et avec des nuances qui s'accordent parfaitement avec l'architecture. La plupart des motifs s'enlèvent sur fonds d'or dont l'éclat se prête avec avantage aux tons entiers et mats de la peinture.

Cette combinaison de l'or et de la couleur, sans éblouir l'œil, produit une opposition heureuse et un scintillement riche et doux tout à la fois.

La voûte d'arête est étoilée sur azur, celle des basses nefs est peinte en gris avec rosaces d'un bon effet. Sur les grandes parois on a imité des draperies dans le genre de la Sainte-Chapelle, en s'efforçant, cependant, de varier les motifs, afin de conserver de l'originalité et de ne pas retomber dans des tons et des dessins rappelant la tapisserie.

Les compositions absidales se détachent sur de larges fonds dorés, comme dans les basiliques italiennes.

Deux peintres ont concouru à cette œuvre : tous deux

Lyonnais, tous deux élèves de l'école de Saint-Pierre : l'un, M. Tyr, dont le nom nous rappelle, entre autres œuvres remarquables, un tableau mystique représentant la *Voie du Ciel*, et que nous avons admiré dans une de nos précédentes expositions lyonnaises.

L'autre, M. Sublet, qui, à son retour de Rome, a débuté heureusement dans la peinture murale par deux compositions dans la belle chapelle de l'institution des Chartreux.

Il est à désirer qu'une œuvre décorative soit confiée tout entière au même artiste, ou du moins que ce soit une même pensée qui conçoive le plan, et une même manière qui dirige l'exécution. Il en est ainsi dans les grandes écoles ombrienne et romaine, et quoique la même main ne tienne pas toujours le pinceau, l'idée est une et l'exécution homogène. Le maître retouche le travail que l'élève exécute, et dans ce dernier on sent encore l'inspiration première.

C'est ce que l'on remarque à Rome, au Vatican, dans les *Stanze*, les *Loggie*, dans l'œuvre, il est vrai, trop païenne, de la *Farnésine*, et jusque dans la *Bataille de Constantin*, dessinée par Raphaël et peinte par Jules Romain.

On ne voit jamais là, comme dans nos églises de Paris, par exemple, cette anomalie qu'impose le désir, ou, si l'on veut, la nécessité de répartir les travaux entre le plus d'artistes possible. Il en résulte que les genres les plus opposés sont mis en regard : l'un procèdera par la ligne, le dessin ; l'autre, par la couleur ou par l'effet : on s'expose ainsi à voir les sujets les plus saints traités avec un faire tout profane.

Nous ne pouvons nous empêcher, à ce propos, de penser à l'église de Saint-Vincent-de-Paul, où les peintures du chœur, de M. Picot, malgré leur mérite, ne peuvent que perdre à côté de l'œuvre inimitable de M. Hippolyte Flandrin.

Cette discordance ne se rencontre pas aussi choquante à Saint-Joseph ; évidemment les deux artistes ont cherché tous les deux le caractère et le style religieux ; tous deux

se sont préoccupés de l'importance du dessin, et l'on aime à leur rendre cet hommage. Néanmoins, après examen, il semble que M. Sublet procède plutôt par de larges partis d'ensemble, et que M. Tyr dérive plus directement de la manière naïve des peintres primitifs.

L'œuvre dominante est sans doute celle de M. Sublet. La richesse de l'invention en fait un poème tout entier.

En haut, dans le tympan de la nef principale, apparaissent les trois personnages de la sainte famille, Jésus, Marie, Joseph.

Ce qui justifie cette représentation inusitée, c'est que nous sommes dans une chapelle destinée aux enfants de saint Joseph, à des vierges qui vont à Notre-Seigneur par Marie et son virginal époux. Il y a là de la grandeur et de la béatitude céleste.

Les figures sont dessinées avec une grâce qui n'exclut pas la noblesse : leurs teintes légères donnent au sujet quelque chose d'idéal et de transfiguré.

Le Christ, conformément à l'Apocalypse, a un diadème sur la tête, une longue robe blanche ; sur la poitrine, une large ceinture d'or.

La Vierge tient une des mains du Christ, saint Joseph implore Jésus avec cette confiance que lui donne l'autorité dont il était dépositaire.

Le Christ seul, ce semble, devrait être couronné, et le peintre, tout en faisant partager sa gloire aux deux autres personnages, aurait pu ménager un intervalle pour indiquer la distance qui sépare la Divinité des créatures, même les plus augustes.

Deux Anges adorateurs, relevant leurs ailes, ferment le sujet. Au-dessous sont représentés les Évangélistes avec leurs attributs consacrés ; ils se marient à des enroulements qui garnissent les pendantifs.

La principale composition remplit la partie supérieure de la grande abside. L'artiste y a développé la scène de la Rédemption. C'est une synthèse du christianisme.

On y lit en langage vivant et coloré le drame infini de la réparation de l'Humanité. Là, il ne manque aucune des personnes intéressées : ni le Dieu offensé qui reçoit la satisfaction que réclame la justice, ni le Saint-Esprit qui inspire cette œuvre d'amour, ni les premiers coupables Adam et Ève, en attitude de pénitents, et cependant pouvant dire de leur péché : *Heureuse faute !*

Le prêtre dont l'offrande prophétisait le sacrifice nouveau, Melchisédech, présente le pain et le vin.

L'innocent Abel figure Jésus, dont le sang parle mieux que le sien (1).

La réalité vérifie les promesses, les décrets divins s'accomplissent ; le temps déroule le plan de l'éternité.

Au milieu, debout entre ciel et terre sur son autel sanglant, est la grande Victime, qui, de ce trône d'amour, attire tout à elle. Marie est à ses pieds, élevant ses bras suppliants vers la Croix, et remplissant son office de Mère des hommes ; elle offre son Fils à Dieu et lui demande le salut de ceux qui viennent de lui être donnés pour enfants.

Près d'elle est Madeleine, la première à pleurer, comme elle sera la première à se réjouir, puis saint Jean, le disciple fidèle qui vient recueillir le Testament du Fils de Dieu.

Il y a encore une de ces saintes femmes qui ont bravé les bourreaux pour compatir aux douleurs de Jésus.

La compassion de la femme chrétienne, on la rencontre sur tous les calvaires ; elle prend sa part de toutes les souffrances, elle voudrait en alléger le poids à toutes les victimes.

En face de Melchisédech, Jean-Baptiste, le héraut de la bonne nouvelle, montre Jésus : « C'est lui, c'est l'Agneau de Dieu ; voilà Celui qui ôte le péché du monde (2). »

(1) *Et sanguinis aspersionem melius loquentem quam Abel.* Ep. S. Pauli Hebr., ch. XII, 24.

(2) *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* S. Jean, ch. I, v. 29.

C'est l'amour qui a tout fait, et le mot *Charitas* inscrit en lettres d'or dans un cartouche le redit à ceux qui ne comprendraient pas le langage du Symbole.

Telle a été, si nous ne nous trompons, la pensée de M. Sublet, elle lui fait honneur ; elle témoigne de la largeur et de l'élévation de ses conceptions, non moins que de la vivacité de sa foi. Il a choisi le sujet le plus touchant comme le plus sublime pour être retracé sur ces murs, et, sans doute, il a voulu par là inviter les saintes âmes qui les habitent à s'associer par la prière au rôle de la sainte Vierge et à se faire, à son exemple, les corédemptrices de l'humanité.

La donnée est vaste, comme on le voit, et en l'adoptant, M. Sublet s'est imposé une tâche à la hauteur des plus illustres maîtres. On pense malgré soi à Angelico, au Pérugin, à Raphaël, à Michel-Ange, etc. Il faut là le style épique et une forme des plus savantes et des plus élevées.

Nous pouvons dire cependant que, dans l'exécution, le peintre s'est dignement inspiré de son sujet et qu'il a su, à première vue, impressionner fortement le spectateur.

Au sommet de sa composition, M. Sublet a placé le Père Éternel, et cette manière d'exprimer par le type de la jeunesse Celui qui n'a ni déclin ni aurore, quoiqu'elle diffère un peu de la représentation populaire, n'est pas sans vérité et sans charme. Elle favorise en cette circonstance l'intention du peintre, en communiquant au visage du Père quelque chose de doux et d'apaisé. On comprend bien qu'après avoir déchargé ses coups sur son Fils innocent, sa justice est complètement satisfaite.

Auprès du Christ sont des Anges aux tuniques flottantes; ils tiennent chacun une coupe : dans l'une est le sang rédempteur; dans l'autre, l'eau mystérieuse échappée du côté de Jésus, et l'Église aime à voir en eux les deux sources prophétiques où le chrétien va puiser et entretenir sa vie (1).

(1) *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris.* Isaïe, ch. XII, v. 3.

Le *Saint-Esprit* plane au-dessus du CHRIST, vers lequel convergent tous les autres personnages.

L'attitude de la *Victime* n'a rien de forcé, la couleur est pâle sans ce je ne sais quoi de trop livide qui exagère l'impression de la mort. JÉSUS vient d'expirer, le sacrifice est accompli... Sa tête, inclinée sous le poids de la souffrance, rappelle heureusement le CHRIST du couvent de Saint-Marc de *Fra Angelico*. Cette représentation du trépas n'offre rien de trop déformé ni de trop réel. Nous ne sommes pas de cette école personnifiée dans les Ribeira et les Caravage, qui, pour émouvoir plus fortement, envisagent leurs sujets par le côté violent et affreux.

Dans le CHRIST, malgré les épouvantables tortures de la Passion, il faut respecter le type divin, et, tout en peignant l'homme de douleurs, ne pas exclure l'Homme-Dieu; la divinité ne demeure-t-elle pas unie à son corps, quoique privé de vie? Et la spontanéité aussi bien que la soif du sacrifice qui distinguent l'immolation de cet adorable patient ne devaient-elles pas laisser jusqu'après la mort une paix céleste et un calme surhumain dans ses traits?

La figure du CHRIST est d'une belle proportion, surtout du milieu de l'église, où elle a sa véritable importance; tout autour sont des têtes d'anges ailées, rangées sur une large bande ovoïde comme dans l'Ascension du Pérugin.

La VIERGE est remarquable de mouvement et d'action. S'il y avait là une mère ordinaire, on s'étonnerait de ne pas la voir plongée plus profondément dans la tristesse, mais le peintre veut nous rappeler que Marie s'est élevée au-dessus de sa douleur; il s'inspire à l'idée des saints Docteurs et des Pères qui l'associent, en quelque manière, à la Rédemption de son Fils; voilà pourquoi elle lève ses bras vers la Croix, comme si elle demandait à partager son sacrifice.

Les personnages environnants concourent heureusement, par la disposition des poses et des draperies comme par l'art avec lequel ils sont groupés, à traduire la pensée de

l'artiste. Seulement, dans la représentation de ces figures évangéliques et bibliques, il aurait pu se rapprocher plus encore de la grandeur et de la beauté primitives que leur ont donné les maîtres.

Les peintures inférieures sont séparées de celles que nous venons de décrire par une ligne d'agneaux, comme on en voit sur les anciennes mosaïques. Au milieu est l'Agneau de Dieu ; de son sang jaillit le fleuve de vie auquel les âmes viennent se désaltérer (1).

Au-dessous sont des compartiments dont les compositions sont moindres que nature.

Au milieu est la Nativité : l'Enfant Jésus adoré par Marie, Joseph et les Anges.

Saint Pothin correspondant à saint Irénée.

La Fuite en Égypte correspondant au Songe de saint Joseph.

Sainte Thérèse, et de l'autre côté saint François de Sales

Les armoiries du Saint-Père, et en face celles de Son Éminence le Cardinal Archevêque.

Au-dessous, Rome et Jérusalem.

Pour une maison religieuse sous le patronage de saint Joseph, ces thèmes sont bien choisis. L'Enfant Jésus est là comme un maître de pauvreté, de mortification, de simplicité, d'obéissance.

Saint Pothin, saint Irénée représentent les martyrs fondateurs de la plus ancienne et de la plus illustre église des Gaules.

Le Songe de saint Joseph, la Fuite en Égypte enseignent la fidélité aux ordres divins, la promptitude à tout quitter pour les accomplir.

Sainte Thérèse, saint François de Sales sont placés là comme les saints les plus dévots à saint Joseph.

Rome et Jérusalem représentent les deux cités exceptionnelles qui jouent le plus grand rôle dans le monde chrétien.

(1) *Ostendit mihi fluvium aquæ vitæ.* Apoc. 221. v. 1.

Jérusalem rappelle aussi cette Sion céleste vers laquelle tendent de toutes leurs forces les âmes parfaites qui cherchent à prendre vers elle leur vol comme des colombes.

Telle est l'œuvre de M. Sublet, dans laquelle on doit admirer surtout la belle ordonnance, l'effet grandiose et saisissant, une touche magistrale et une riche harmonie des couleurs : leur transparence est obtenue par des procédés de glacis étendus sur des dessous en grisaille qui laissent aux tons superposés toute leur fraîcheur.

On pourrait demander aux personnages un caractère plus individuel et un peu plus de style. C'est cette dernière qualité qui marque les œuvres du génie au cachet de la durée, et qui les fait triompher du temps comme des fluctuations du goût des époques.

Il manque peut-être aussi un peu de vides dans la composition, l'espace y est trop occupé, il faut des repos pour l'œil ; ménagés à propos, ils donnent de l'air et de l'immensité.

Malgré ces imperfections légères, qui s'effacent devant des qualités supérieures, M. Sublet n'en a pas moins écrit dans cette abside de Saint-Joseph une grande et belle page qui témoigne d'une vraie vocation à la peinture monumentale.

L'œuvre de M. Tyr est d'un effet moins saisissant, mais, bien que d'une couleur un peu voilée, elle révèle néanmoins des mérites d'un ordre relevé.

Après avoir été saisi par les splendeurs de la grande abside, si le regard se repose sur cette petite chapelle consacrée à l'*Annonciation* de la Vierge, alors peu à peu il se fait à ces harmonies calmes, douces et modestes, et il se fixe avec intérêt sur ces deux figures d'une silhouette élégante, d'une expression fine et délicate : la surprise de la Vierge est bien exprimée ; elle s'est levée, ne sachant si elle doit fuir ou demeurer devant celui dont la présence alarme sa virginale pudeur. Elle l'écoute avec une anxiété toute pleine du souci de sa pureté immaculée. Son visage

se colore d'un doux incarnat. Quelle naïveté! quelle délicatesse! On reconnaît dans ce type expressif le génie du dessin qui va chercher au fond de l'âme les impressions, les sentiments, et les amène sur la face humaine.

Il n'est pas de jeune fille ou de captive volontaire du cloître qui n'aime à puiser des leçons devant ce lis de Juda que sa gloire confond et inquiète au lieu de l'exalter.

L'Ange est plein de dignité; il s'agenouille respectueusement en présence de cette Vierge bénie entre toutes les femmes. On voit qu'il la reconnaît déjà pour la Mère du Verbe. Cette figure ne le cède guère à la Vierge pour la pureté des contours et la finesse de l'exécution. La tête de l'Ange est magnifique : on se sent transporté dans le domaine des maîtres primitifs et on retrouve avec satisfaction quelque ressouvenir de leur magique puissance à illuminer une œuvre du rayon divin.

La partie supérieure est occupée par le Père Éternel, tenant la sphère du monde. L'Ancien des jours est peint avec le caractère d'un vieillard, et de sa poitrine émane le Saint-Esprit, qui couvre la Vierge de son ombre.

Dans l'abside de droite, saint Joseph expire entre Jésus et Marie; il est représenté assis, sans doute par un sentiment de délicatesse dicté par les convenances du lieu saint.

Le peintre eût obtenu une combinaison de lignes plus symétriques en plaçant le bienheureux mourant sur sa couche d'agonie, et cette pose horizontale eût donné à la composition quelque chose de la régularité du bas-relief, ce qui fait bien dans le style monumental.

La tête du saint Patriarche a de l'expression, mais le Christ pourrait avoir un caractère plus divin, et la Vierge s'associer davantage à cette scène de douleur.

M. Tyr, surtout dans ce dernier sujet, nous semble trop se servir des tons neutres et des demi-tons, ce qui donne à son œuvre un aspect un peu monotone.

Bien qu'il soit dans les bonnes traditions de la peinture

murale de ne pas empiéter sur l'architecture par trop de réel et de rendu, cependant il ne faut pas craindre de pousser un peu à l'effet et de récréer l'œil par des tons vifs et animés.

Les peintres florentins du XVe et du XVIe siècle, qui sont de parfaits modèles dans la décoration d'église, étaient sobres et discrets dans le modelé des chairs, mais dans les draperies et les accessoires, au lieu d'employer des noirs et de forcer les mêmes teintes, ils recouraient à des oppositions qui donnaient du relief en enrichissant le coloris.

Quoi qu'il en soit, M. Tyr, dans ces deux chapelles, montre qu'il sait beaucoup et qu'il traduit la nature avec conscience et vérité.

On reconnaît en lui un disciple de notre admirable Orsel, dont les dernières œuvres, élaborées avec un soin si religieux, accusent une préoccupation toujours croissante de l'idée et de la forme.

Nous sommes si fiers de cette gloire lyonnaise toute parfumée de la foi des anciens âges, que nous savons gré a M. Tyr de la faire revivre dans ses compositions murales.

Somme toute, les peintures de Saint-Joseph sont assurément, bien qu'à des titres divers, des meilleures et des plus importantes qui aient été exécutées à Lyon ; c'est une véritable consolation pour les sérieux amis de l'art d'avoir à en occuper le public ; elles font un contraste avec les produits du goût moderne, protestent du culte que conservent encore quelques âmes d'élite pour le beau moral, et continuent la chaîne des saines traditions.

Il en est plus besoin que jamais. L'homme illustre qui les gardait vivantes en sa personne, et qui, pendant plus de quarante années, a barré le passage au réalisme et au caprice effréné qui méconnaît toutes les règles, ne vient-il pas d'expirer ?... Et les jeunes gens de foi et d'avenir ne doivent-ils pas recueillir comme un testament cet ensei-

gnement de M. Ingres, qui s'affirmait pour la dernière fois avec la consécration de la gloire, à l'exposition générale de ses œuvres ?

En l'écoutant avec un intelligent respect, les peintres croyants pourraient consoler l'art chrétien de ses pertes douloureuses, raviver le flambeau de l'idéal qui menace de s'éteindre, et nos artistes lyonnais rendraient Hippolyte Flandrin à la France et à la religion.

Abbé DE SAINT-PULGENT.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

DE

MOSAIQUES ROMAINES A VIENNE

Il y a seize ou dix-huit cents ans, lorsqu'on sortait de Vienne, du côté du midi, par la *via Mediana* qui traversait la plaine par le milieu de sa largeur, comme le fait actuellement le chemin de *Vimaine*, sous lequel elle subsiste en partie, à peine avait-on franchi le ruisseau descendant de *Crappum* et fait quelques pas, qu'on se trouvait au milieu d'un suburbe couvert d'opulentes habitations. Cet aristocratique faubourg hors ville, que coupaient plusieurs rues transversales de l'est à l'ouest, s'étendait pour le moins jusqu'au *Cirque*, dont le mur percé d'arcs et l'*Aiguille* élevant d'une quinzaine de pieds plus haut qu'aujourd'hui sa pointe alors aiguë et peut-être surmontée d'un globe de métal doré, dominaient les objets environnants. Les maisons qu'on avait à sa droite, étant de beaucoup les plus favorablement situées, devaient être aussi les plus belles. Le Rhône passant au bout des jardins ou battant de ses flots limpides les murs des triclinia et des bibliothèques, le spectacle des manœuvres animées des nautes dirigeant leurs convois de bâteaux, la vue s'étendant sans obstacle jusqu'au vert rideau des collines dressées sur l'autre rive et jusqu'aux bleuâtres sommets du *Pilatus mons*, l'espace et le calme aux portes

même de la ville étaient des avantages dont ne jouissaient pas au même degré les demeures placées entre la rue que le lecteur parcourt et la grande voie qu'Agrippa, en la première année de l'ère chrétienne, avait fait ouvrir de Lyon aux embouchures du fleuve.

Tout cela, excepté l'Aiguille encore debout, a été depuis des siècles égalé au sol et en grande partie détruit jusqu'aux fondements. Cependant il est presque immanquable, chaque fois que des fouilles sont faites dans ce quartier, que quelques vestiges propres à nous donner une haute idée de sa richesse à cette époque lointaine, n'apparaissent à la lumière. Sans parler d'autres découvertes plus anciennes ou plus récentes, chacun se rappelle ou connaît de renom par l'émotion qu'elle a produite, celle faite il y a vingt-cinq ans, au lieu appelé les Gargates, de deux mosaïques honorées alors de la visite du Congrès scientifique de France, acquises depuis par la ville de Lyon et dont l'une, véritablement admirable, représente dans son tableau central, suivant l'explication de M. Comarmond, l'ivresse de Bacchus. Parmi les quarante-quatre autres médaillons dont elle se compose, on estime particulièrement comme un chef-d'œuvre de dessin et de coloris, une espèce de Silène portant suspendues aux extrémités d'un bâton placé sur son épaule, deux cystes pleines de vendange et l'on admire pour sa grâce exquise un tableau carré à fond noir, où se voit un jeune chien griffon qui aboie en folâtrant après des colombes voltigeant autour de lui. Bientôt après on extrayait au même endroit, d'un puits romain, avec des tronçons de colonnes, les morceaux d'une statue en marbre d'un Apollon lauré et pharétré de grandeur demi-nature, statue brisée en un grand nombre de fragments, mais dont les principaux, la tête, le buste, les bras : l'un extrayant une

flèche du carquois, l'autre tenant un arc, une jambe presque entière, les deux pieds faisant corps avec la base, révèlent une œuvre des plus belles. On y observe cette particularité que le baudrier qui soutient le carquois a été peint ou doré (1).

Il y a eu là certainement à l'époque romaine, à une époque qui n'est probablement pas postérieure au IIIe siècle, l'habitation d'un homme riche et considérable. Sans une témérité aussi grande qu'il le semble, on peut se le figurer noble et magnifique dans ses goûts, aimant le luxe, aimant aussi les lettres et les arts, un de ceux sans doute qui faisaient à Vienne la réputation d'une ville intellectuelle, avide de nouveautés littéraires, où Horace était lu et su par cœur, où jeunes et vieux, au dire de Martial, la jeune fille à marier aussi bien que le grave et rigide personnage, se délectaient de ses épigrammes. Qu'eût fait chez lui d'une statue du dieu Musagète un trivial et vulgaire Trimalcion ?

Encore en ce même endroit, l'on vient de trouver, en creusant les fondations d'un atelier de forge, une portion d'une nouvelle mosaïque fort grande si elle avait toute l'étendue que je crois pouvoir lui supposer. Cette portion, qui est peut-être tout ce qui en reste, consiste en une bande de deux mètres de large sur quatorze de longeur, divisée en trois compartiments que séparent et encadrent des raies de dents de scie. Il n'y a rien à dire des compartiments extrêmes qui n'offrent qu'un marquetage en damier. Le tableau du milieu est seul intéressant. Il est plus grand au moins d'un tiers que chacun des deux qui l'accompagnent et a cinq mètres quatre-vingt centimètres de long; comme dans ceux-ci, le noir et le blanc y sont les

(1) Cette statue est en ce moment à Paris, à l'Exposition universelle.

uniques couleurs employées. Le fond est blanc; les figures s'y dessinent en noir, et quoique sans demi-teintes, sont exprimées avec beaucoup de vérité. Ce tableau représente la mer et ses nombreux habitants. Au milieu se voit une tête d'un étonnant caractère de grandeur et de majesté. Une chevelure abondante, une barbe plus abondante encore l'entourent de leurs touffes imitant des flots. Des pinces de homard partent du front au-dessus duquel elles s'élèvent en forme de croissant, et des pattes du même crustacée dépassent à droite et à gauche les mèches de cheveux et de barbe qui s'écartent des tempes et des joues; c'est la tête de l'Océan. M. Delorme, faisant dans sa Notice sur le musée de Vienne la description d'une mosaïque découverte en 1827 au quartier Saint-Martin, au milieu de laquelle est représentée dans un médaillon une tête presque en tout semblable à celle-ci, la désigne sous le nom de tête de l'Océan. L'espace tout autour, qui est censé figurer le vaste empire, est rempli par des poissons qui semblent nager. J'ai cru reconnaître le thon, la dorade, le chien de mer, l'esturgeon, la langouste; on y voit aussi un polype, des conques, des clovisses et d'autres coquillages. A chacun des quatre angles du tableau bondit un dauphin sur lequel chevauche un enfant ailé, manière affectionnée par les anciens de représenter la navigation. Ces figures de dauphins montés par des génies qui ont peine à les dompter avec le frein sont très-remarquables de mouvement.

La mosaïque, dont cette bande n'était, je crois, que la bordure, devait avoir une étendue considérable. En la supposant d'un tiers plus longue que large, elle aurait atteint la longueur de vingt et un mètres. La salle qu'elle décorait avait ses murs, à en juger par un pan non détruit sur le côté droit du rectangle qu'elle formait, tapissés de placages de marbre. On y pénétrait par trois portes au cou-

chant, indiquées par leurs seuils encore en place et correspondant aux trois compartiments décrits, et ces portes donnaient : celle du milieu sur une espace où n'a été retrouvée aucune marque de pavage, et chacune des deux autres sur une pièce pourvue d'une mosaïque à cubes coloriés et très-fins dont on n'a pu découvrir que de petites portions consistant en rinceaux, en bordures et en caissons à combinaisons géométriques.

M. Jouffray, propriétaire de l'emplacement, se propose d'assurer la conservation de ces riches et curieux débris en les utilisant à la décoration d'un corridor d'une maison qu'il fait construire tout près de là, et dont une salle basse se trouve en partie pavée d'un carrelage romain formé d'hexagones blancs en pierre ou en marbre entourés d'un filet fait d'un double rang de cubes noirs. La via Mediana, que croise en cet endroit un égout antique dirigé vers le Rhône, passe sous cette maison.

A environ 25 mètres plus au nord, l'ouverture d'une tranchée pour l'établissement d'un égout dans une rue nouvelle, vient également de restituer à la lumière une autre mosaïque encore et un carrelage en marbre qui ornaient à l'époque romaine deux chambres contiguës. Dans la chambre carrelée existait, presque intact, un bain de moins d'un mètre carré dont les parcis en béton, revêtu en dedans et en dehors de plaques de marbre blanc, n'avaient que 23 cent. de haut. La largeur de la porte communiquant de cette chambre dans l'autre, était marquée par une nervure saillante de 3 cent., formée par la tranche d'une tablette de marbre enfoncée de champ dans le sol. La mosaïque se composait, dans sa partie visible, d'une série de compartiments séparés entre eux par deux doubles rangées de postes noires et blanches. de chaque côté d'une tresse à quatre rubans vert, bleu, jaune et rouge

du plus éclatant effet. Des tableaux alternativement ronds et carrés, et richement encadrés, sont contenus dans ces compartiments et offrent divers sujets ; ce sont : un lion, un faune, un sanglier, une tête de bacchante couronnée d'une branche de pin, un lévrier attaché à un arbre et qui s'élance en aboyant. Les angles des médaillons ronds sont remplis par des vases, des fleurons et autres motifs d'ornementation. La plus grande partie de cette somptueuse mosaïque reste à découvrir.

A. ALLMER.

BIBLIOGRAPHIE

LES RUINES D'IZERNORE, rapport à M. de SAINT-PULGENT, préfet de l'Ain, par M. Jules BAUX (1).

Depuis longtemps les ruines d'Isernore avaient attiré l'attention, et déjà avant 1789 des fouilles mirent au jour divers fragments dus à la civilisation romaine. Plus tard, une médaille mérovingienne, qui portait la légende *Isarnodoro*, mot de provenance celtique, prouva que les Celtes, les Gallo-Romains et les Francs avaient tour à tour occupé cet emplacement, situé à neuf kilomètres environ de Nantua. La route qui traverse cette localité porte encore le nom de *chemin des Romains*, et faisait probablement partie de la voie romaine qui, d'*Octodurum* (Martigny en Valais), traversait le pays du Bugey.

I.

L'auteur, dans une première partie, débute par une histoire rapide de la situation de la Gaule, à l'époque de l'apparition de César. Il met en scène les Arvernes, les Eduens, les Séquanais, divisés entre eux, et demandant successivement aide et protection aux Romains. Bientôt les protecteurs se transforment naturellement en conquérants, et après les exigences nécessaires du vainqueur,

(1) Bourg, imp. de F. Dufour. 1866. 123 pp. grand in-8.

exigences souvent tyranniques, César cherche à s'attacher les populations par les bienfaits de la civilisation.

En examinant attentivement les objets trouvés sur le sol d'Izernore, on peut conjecturer que cette ville, dans son état gallo-romain, remonte aux premiers temps de l'empire. Cependant le plus ancien document où il soit fait mention d'Isernore, est une chronique de 543, rédigée par un moine de Condat, dont on ignore le nom. D'après lui, *Isarnodurum* est un mot composé, qui, dans la langue celtique, signifiait *Porte de Fer*, et il nous apprend en effet que le temple de cette ville possédait une porte de fer excessivement remarquable. Il semblerait, d'après les différentes découvertes effectuées au milieu de ces ruines, que ce temple ait dû donner asile à l'idolâtrie de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, ce qui probablement le rendit la victime de la réaction chrétienne. Plus tard, Attila et les Hongres, en 954, en achevèrent la destruction presque complète.

On a voulu qu'Izernore ait été le siége d'un évêché; mais M. Jules Baux, après avoir discuté cette question, conclut que, si un dignitaire ecclésiastique a fait sa demeure dans cette ville, ce n'a pu être qu'un chorévêque, *episcopus villanus*, fonctionnaire chargé de la surveillance d'un certain nombre de cures rurales.

Il résulte des observations de MM. Riboud, Désiré Monnier, et de celles des membres de la Commission nommée par le préfet, que le temple a été fondé deux fois, et la question de savoir quelle était la divinité qui présidait au culte de cet édifice, fournit à l'auteur le sujet d'une discussion qui le conduit à penser que le culte de Rome et d'Auguste, à l'imitation de ce qui se

pratiquait à Lyon, avait pu être institué à Izernore. Au reste, M. Baux n'a pas la prétention d'imposer son opinion, et il cite un éminent écrivain, qui prétend qu'un système doit être simplement *un vaisseau lancé à la recherche de la vérité*.

II.

L'auteur cite les divers historiens et archéologues, qui se sont occupés d'Izernore, et il donne un résumé du rapport de M. Thomas Riboud sur les fouilles exécutées en 1784 dans le temple. Il conduit ensuite son lecteur sur le terrain, où l'on reconnaît les restes de bains. Après avoir fait une érudite description de toutes les opérations qui se pratiquaient dans ces établissements publics, il nous fait connaître le rapport du susdit Thomas Riboud, sur les découvertes de 1784, au milieu de ces thermes antiques.

Les fouilles anciennes et récentes ont amené à la surface du sol une multitude d'objets de toute nature; mais le temps n'a pas encore permis d'activer assez les travaux pour reconstituer dans leur entier la disposition générale des bains romains. Cependant Izernore possède déjà un musée archéologique fort intéressant, dont la classification est due aux soins éclairés de MM. Corbet et Alexandre Sirand. Quant aux divers spécimens de l'industrie gauloise et romaine, ils ont été catalogués par M. Guigue, élève de l'Ecole des Chartes, auquel la science archéologique doit plusieurs découvertes.

A l'ouest du temple et des bains, on trouve dans un

champ une assez grande quantité de puits solidement maçonnés à l'intérieur, et remplis d'ossements humains des deux sexes. Ces puits sont-ils les échos prolongés des scènes de carnage dont cette contrée a été le théâtre, ou bien n'ont-ils été creusés que dans le but de ceux qui remplissaient la colline *Esquilina*, à Rome, pour servir de sépulture aux morts dont les familles ne pouvaient pas faire les frais d'un bûcher?

On a recueilli un très-grand nombre d'objets, surtout en monnaies et poteries. La grossièreté des uns et le fini des autres caractérisent parfaitement les deux époques gauloise et romaine. Les restes du temple d'Izernore accusent une si grande science architecturale que les ouvriers maçons et tailleurs de pierre en sont dans l'admiration, et se rendent difficilement compte de cette perfection dans l'art de la construction.

Cette perfection se remarque aussi dans les objets de bronze et l'on peut croire que le fabricant gallo-romain était plus préoccupé de la forme que de l'utilité. Quant à la céramique, elle offre une multitude de débris des deux époques susdites. L'auteur donne ici des détails intéressants sur la fabrication de la poterie romaine et, à l'occasion de la multitude d'emblèmes dont elle est ornée, il disserte savamment sur les doctrines idolâtriques : elles se traduisaient, pour les masses ignorantes, par un grossier naturalisme, qui cachait, sous l'allégorie, des mystères révélés seulement aux esprits cultivés.

Les médailles gauloises trouvées dans les dernières fouilles sont au nombre de vingt-et-une, dont une seule en argent. Elles n'ont point de légende et elles dénotent simplement une imitation des monnaies romaines. Quant

a celles-ci, elles commencent à Auguste et s'arrêtent à Valentinien Ier. Il paraîtrait que dans les premiers temps de la monarchie française, on aurait battu monnaie à Izernore, et Claude Bouteroue, ainsi que François Leblanc (1666 et 1690) citent un assez grand nombre de pièces de monnaies avec un nom qui varie, mais qui se rapproche plus ou moins de celui d'Izernore. M. Jules Baux termine cette description des objets récoltés dans les dernières fouilles, par les lignes suivantes : « Nos trouvailles « se composent d'objets de substances diverses, telles « que : bronze, fer, poterie, terres cuites, fresques, « marbres, médailles, verre, cuivre, étain, plomb, ivoire, « os, corne. Cependant quelque intérêt que présente cette « collection improvisée, c'est avec regret que je cons- « tate que nous n'avons pas découvert un seul monu- « ment épigraphique, une seule médaille commémora- « tive, qui nous ait permis de sortir du domaine de l'in- « certitude et des conjectures. »

III.

Dans une troisième partie, l'auteur du rapport sur Izernore nous initie aux *résultats présumables de fouilles ultérieures*. Dans ce but, il décrit la forme des villes gallo-romaines, leurs monuments religieux et ceux d'utilité publique; les voies romaines, leur direction et leur importance relative, suivant celle des villes où elles aboutissaient, offrent au lecteur un sujet d'études intéressantes. Ce qui prouve qu'une de ces voies se dirigeait sur Izernore, c'est l'appellation encore contemporaine d'un chemin à l'orient du temple, que l'on nomme *vi de*

Mars, via Martis. Le champ des Morts, qui était toujours établi en dehors de la ville, fournit ordinairement une masse d'objets qui accompagnaient le défunt dans sa dernière demeure, et quand on aura précisé la position de ce terrain à Izernore, les fouilles y seront très-profitables.

A cette occasion, M. Baux met en présence le polythéisme et le christianisme, c'est-à-dire le culte de la matière et celui de l'esprit, et il fait ressortir la pensée morale de l'inhumation chrétienne. Les relations fréquentes entre les habitants d'Izernore et ceux de Lyon peuvent faire admettre que, dans la seconde moitié du deuxième siècle, le christianisme avait déjà porté ses lumières parmi les Séquanais, et les fouilles, poursuivies avec persévérance, viendront probablement confirmer cette conjecture historique.

M. Jules Baux termine son travail par une petite dissertation sur la position d'Alésia, que le président de la Commission a voulu reconnaître à Izernore. Bientôt chacun de nos départements réclamera son Alésia, et l'anarchie risquera d'éclater parmi les archéologues. Généralement cependant, on s'accorde à placer ce dernier boulevard de l'indépendance gauloise sur le mont Auxois, et M. Baux se range du côté de cette opinion. Il espère que bientôt de nouvelles fouilles seront entreprises sur l'emplacement d'Izernore, et complèteront les documents intéressants dont s'est déjà enrichie la science.

A la fin du volume, on trouve un catalogue descriptif de tous les objets recueillis à Izernore, dans l'automne de l'année 1863, et conservés dans le musée de cette commune.

Paul Saint-Olive.

CHARTE DE DONATION

DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIN DE MACON

A L'ABBAYE DE CHARLIEU

PAR LE ROI BOSON

(3 décembre 879).

Ce diplôme inédit, bien que signalé dans le nouveau *Gallia Christiana* (t. IV, col. 1111), est extrait du tome Ier (p 61, n° X, ex *Cartulario ejusdem ecclesiæ*, Cariloci), des *Preuves de l'Histoire de Dauphiné* recueillies par le président de FONTANIEU et conservées en manuscrit à la bibliothèque impériale (latin 10949, *Olim* suppl. franç. 4816 [1]). L'abbaye bénédictine de *Charlieu* (1), qu'il concerne, fut fondée sur les confins du Lyonnais, vers 876, par Ratbert ou Robert, évêque de Valence, et Eudrade ou Edouard, son frère (actes du concile de Pontion : LABBE, *Concilia*, t. IX, c. 289 ; CHORIER, *Hist. de Dauph.*, t. I, p. 701 ; etc.). Le pape Jean XI, à la prière du roi Hugues, la donna à l'abbé de Cluny, le 25 juin 932 (*Bullarium Cluniacense*, p. 2). Charlieu dépendait, au spirituel, du diocèse de Mâcon, et pour le temporel, de la cour de Lyon.

CARTA BOSONIS REGIS MONASTERIO CARILOCI [CONCEDENTIS ABBATIOLAM SANCTI MARTINI].

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Bōso misericordia Dei Rex (2). Quantum in divinis cultibus Deoque

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne (Loire).

(2) *Boson*, créé duc de Lombardie par son beau-frère Charles-le-Chauve (désigné dans cette charte, *pro mercede D. Karoli imperatoris*), en 876, fut élu roi de Provence et de Bourgogne, à l'instigation de sa femme, la reine Hermengarde, le 15 octobre 879, à Mantaille.

famulantium necessitatibus auxilium libentius porrigimus, tanto id nobis ad mortalem vitam temporaliter deducendam et ad futuram feliciter obtinendam commodum provenire confidimus. Igitur notum esse volumus cunctis fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ nostrisque, præsentibus scilicet et futuris, quoniam adire serenitatem nostram Ciraldus comes et fidelis noster suppliciter flagitans, quatenus monachis ex monasterio Kariloci, quod est dicatum in honore sancti Stephani, in comitatu Mati(scon)ensi. Cujus petitioni utpote rationabili annuentes, per hos nostræ Celsitudinis apices concedimus ad ipsum monasterium monachisque ibidem Deo militantibus abbatiolam in honore sancti Martini (3), cum omnibus ecclesiis ad se pertinentibus, cum terris, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarum decursibus, cum exitibus et regressibus, et omnibus integritatibus, pro mercede D. Karoli imperatoris et animæ nostræ remedio ac conjugis nostræ, ipsi loco et suis ab hodierna et in posterum perpetualiter concedimus possidendam; et ut nostræ confirmationis auctoritas, Domino protegente, nostris futurisque temporibus inconvulsa permaneat, manu propria subter firmavimus et annuli nostri impresione insigniri jussimus. Signum Bosonis serenissimi Regis. Stephanus notarius ad vicem Adalgarii recognovit. Datum III nonas decembris, indictione XII, anno I regni domini Bosonis. Actum Kariloci monasterio, in Dei nomine feliciter.

Collationné : MARJOLET.

(3) Cette petite abbaye de Saint-Martin était située dans le faubourg de Mâcon; elle fut ensuite donnée aux moines de Cluny par le roi Louis d'Outre-mer en 940, ou plutôt par l'empereur Louis l'Aveugle, fils de Boson, au commencement du Xe siècle.

(4) Adalbert était évêque de Saint-Jean-de-Maurienne en 878 et 879.

C.-U.-J. CHEVALIET.

LETTRE

AU SUJET DE L'ÉPITAPHE DE MARGUERITE DE BOURGOGNE

MONSIEUR.

L'Académie delphinale de Grenoble a publié dans son dernier *Bulletin* (3e série, t. II, p. 442) l'épitaphe de Marguerite de Bourgogne, fondatrice de l'abbaye des Ayes. Le texte de cette inscription se trouve en tête du *codex* 672 (*Olim* 163) de la bibliothèque publique de Lyon, manuscrit du XVe siècle qui renferme une *Généalogie des dauphins de Viennois* et une suite d'actes relatifs au Dauphiné. Permettez-moi de reproduire ici plus fidèlement ces quelques vers, avec le préambule bien qu'erroné dont ils sont précédés :

Uxor condam domini Guigonis dalphini, filii Guigonis Gras, filia Stephani comitis Burgondie; hec miraculis fulsit et fondavit monasterium Ayarum, Gronopol. dyocesis, in quo sepulta quiessit, de qua scripti sunt versus infra scripti :

Inclita, munifica, paciens, moderata, pudica,
Hîc Xpisto grata comitissa quiescit humata;
Quae, postquam licito mansit viduata marito,
Cuiquam mortali non est sociata sodali.
Ergo roget Xpistum titulum qui legerit istum,
Semper ut æthereis maneat comes illa choreis;
Hæc tumulo, patet ut titulo, quiescat operta,
Femina nobilis et venerabilis atque diserta.
Jus, probitas, pudor et bonitas fuit in comitissa,
Pax, patiencia, lux, moderancia fulsit in ipsa;
Muneribus simul et precibus Deus ergo rogetur,
Ut sibi porcio, cœlica mancio quam cito detur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CH.

RECTIFICATIONS

AU SUJET

De la Charte de donation accordée par Hugues Ier

ARCHEVÊQUE DE LYON.

Nos lecteurs ont remarqué les documents précieux communiqués par M. Chevalier. Ils ont été l'objet de félicitations nombreuses et aussi, disons-le, de quelques rectifications que nous devons faire connaître dans l'intérêt sacré de l'histoire. Ainsi, à propos de la Charte contenue dans notre livraison de juin, MM. Guigue, Saint-Olive et Vachez nous ont fait observer que : *Ecclesia Sanctæ Mariæ de Buxa* n'est point Sainte-Marie au Bois-d'Oingt mais *Notre-Dame de la Boisse*, près Montluel (Ain).

Capella de Giriaco n'est pas Civrieux d'Azergues, mais bien Girieu, très-ancienne seigneurie avec chapelle dans la commune de la Boisse. Les ruines du château, démoli dans les guerres du XIVe siècle, se voient encore sur le coteau de Jurieu. Cette chapelle de Girieu est mentionnée dans une foule de documents des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et entre autres dans les pouillés publiés par M. Auguste Bernard à la suite des cartulaires de Savigny et d'Ainay.

Dans la note 6, on doit traduire *in castro Corziaci* par Corcy dans les Dombes et non par Courzieux dans le canton de Vaugneray. Une charte du pape Lucius III, citée par M. Guigue dans ses *Fiefs et paroisses de l'arrondissement de Trévoux*, confirme le droit qu'avaient les chanoines de Saint-Ruf à la nomination du curé de Saint-André-de-Corcy. En outre, un souvenir irrécusable des susdits chanoines subsiste dans l'appellation de l'*Etang de la Platière*, desséché dernièrement pour donner passage au chemin de fer des Dombes.

Ces corrections faites, d'après l'avis d'érudits compétents, nous devons remercier M. Chevalier de ses découvertes et de ses travaux, et lui en témoigner toute notre reconnaissance.

A. V.

UNE PROMENADE A MARLIOZ

PRÈS AIX EN SAVOIE.

Le concours considérable qu'attire à Paris l'exposition universelle avait inspiré de justes alarmes aux habitants des villes d'eaux. La première saison, compromise par des pluies continuelles, avait justifié ces tristes pressentiments. Les habitants de la Savoie voisins du lac du Bourget, avaient partagé ces craintes. Mais voici qu'un retour considérable d'étrangers, venus de France et d'Italie, a suffi pour dissiper ces appréhensions et ramener la joie dans le pays. L'exposition n'a pas la vertu de corriger les rhumatismes et autres affections névralgiques ; les eaux d'Aix possèdent ce secret. On voit les malades envahir l'établissement et se plonger avec délices dans l'eau sulfureuse.

On a pu apprécier cette recrudescence dimanche dernier. Pour la première fois, à la grande satisfaction de tous, un but commun de promenade a été proposé aux baigneurs. La société, avide dé distractions, s'est rendue à cette gracieuse invitation. Sur le soir, on s'est porté en foule au parc de Marlioz pour assister à une fête de nuit. L'inauguration d'un chalet restaurant a servi de prétexte à ce divertissement public. Le chalet est un genre de construction qui tend à se multiplier. En s'éloignant de son sol natal, il a perdu son cachet primitif de simplicité. Partout son style traditionnel a subi de cruelles mutilations. On a de la peine à retrouver le chalet de l'Oberland, sous ces formes multiples, sous ces ornements bizarres que le luxe contemporain a voulu lui infliger. Du reste, la Suisse elle-même a donné dans ce travers. Ses constructions nouvelles accusent ces

formes modernes qui font regretter davantage le vieux chalet des montagnes. Ce n'est pas toujours le bon goût qui préside à ce genre d'architecture. Cette construction s'inspire beaucoup du caprice; elle prend à volonté toutes les formes qu'on lui impose. Les plus originales, les plus excentriques sont les plus recherchées. Elles ne sont pas toujours les plus heureuses. Ces mêmes excès se reproduisent dans la toilette des femmes ; les parures les plus étranges se répandent partout. En dépit des réprobations universelles, elles bravent l'opinion, heurtent l'art et l'élégance, et vont trouver justice devant les partisans fanatiques de la mode.

Quoi qu'il en soit, tout le monde veut avoir son chalet, le plus grand propriétaire et le plus modeste rentier; l'Anglais et le Parisien aspirent à ce bonheur. Sur toutes les côtes de Normandie, de Boulogne à Cherbourg, on les voit surgir à travers les falaises; la plupart manquent d'élégance et de légèreté. C'est un reproche général qu'ils méritent.

Nous devons rendre justice au propriétaire de Marlioz; son chalet ne saurait encourir ce blâme; il a su prévoir et vaincre la difficulté. Conçu dans d'heureuses proportions, il se présente avec une grâce incomparable ; la pureté des lignes, la légèreté du toit, l'heureuse distribution des ornements captivent le regard et produisent une impression favorable. L'œil se repose de préférence sur la toiture. Là, en effet, l'architecte a déployé sa science et il a su rompre la monotonie des lignes. Le toit, fortement incliné sur les angles, se relève dans le milieu de chaque façade et décrit des ogives mauresques d'un goût exquis. Les découpures en bois blanc décrivent tous ces contours, encadrent les ouvertures, servent de rampe et de galerie à tous les étages. Cette décoration s'harmonise fort bien avec la construction et définit parfaitement son caractère singulier. En donnant notre appréciation, nous croyons être l'interprète du sentiment général.

Je ne parlerai pas de l'intérieur; il appartiendrait aux convives, qui ont pris part au banquet, de nous retracer le panorama qui se déroule de ces hauteurs. Placé sur le point culminant du parc, il offre au spectateur une vue ravissante. L'œil va se perdre dans la vallée, remonte les pentes douces de Tresserve. Derrière ce coteau, qui défend au lac de se montrer, se dresse comme un géant formidable le mont si connu de la *Dent du Chat*. Ses flancs âpres et dénudés contrastent avec la fraîcheur de la vallée. Des échappées sur les montagnes de Culoz et de la Grande-Chartreuse complètent ce tableau.

Le soleil, prodigue ici de sa lumière et de sa chaleur, avait disparu derrière les cimes escarpées de la montagne. Aussitôt le parc s'illumine comme par enchantement. Les lanternes vénitiennes, répandues à profusion, disposées avec art, se cachent sous le feuillage. De temps en temps les feux de bengale viennent causer d'agréables surprises. A la faveur de ces lumières fantastiques, la scène se présente dans des proportions grandioses. Des perspectives sans limite se découvrent dans le mystère de la nuit. On voit la société parcourir les allées du parc ; tout se passe sans bruit, sans désordre, sans confusion; on dirait une fête de famille. Nous avons vu souvent les grandes illuminations de Paris ; bien loin de contester leur mérite, nous sommes tout disposé à lui reconnaître ce caractère grandiose et imposant qu'on ne saurait trouver hors de la capitale. Sans affecter des prétentions ridicules, la fête champêtre de Marlioz a su produire une satisfaction générale. Ces nombreux émigrés étaient heureux de trouver, sous ces frais ombrages, le silence et le repos qu'on ne trouve jamais dans les fêtes officielles les plus splendides. C'est le seul jour où tous les étrangers ont pu se voir. Il serait à désirer que ces occasions fussent plus fréquentes. Le seul moyen de les faire naître est de créer un jardin public au centre de la ville. La municipalité d'Aix a voulu répondre à ce désir tant de fois manifesté; le terrain est acheté; reste

à dessiner le parc, et alors on aura à proximité de l'établissement un but de promenades qui sera le rendez-vous des baigneurs, un centre de divertissements, un lieu de repos, un refuge hospitalier contre les ardeurs du soleil ; c'est là que l'étranger aimera à contempler l'aspect de ces montagnes dont la Savoie a raison d'être fière. Autant l'action des eaux est efficace pour réhabiliter les forces du corps, autant les grands spectacles et l'étude attentive de la nature sont propres à relever une âme qui a perdu l'espérance dans les froides déceptions de la vie.

CHARLES DE PRÉVENCELLE.

Aix, 31 juillet 1867.

CRÉATION

DE

La Société départementale d'archéologie et de statistique

DE LA DROME

Par M. le préfet de la Drôme baron de MONTOUR.

Le mouvement puissant qui pousse les esprits vers les études historiques, a valu au département de la Loire la création de la *Diana* et au département de la Drôme l'organisation d'une Société nombreuse qui sous le nom de *Société départementale d'archéologie et de statistique* centralise et décuple les efforts des savants du pays.

A l'appel de M. le Préfet du département, les érudits ont apporté leurs travaux et de suite on a publié un Revue destinée à prendre un des premiers rangs dans la presse provinciale.

Le but de la Société a été clairement défini dans l'ARRÊTÉ DE CRÉATION que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire ici :

Nous, Maître des Requêtes, Préfet de la Drôme, chevalier de la Légion-d'honneur,

Considérant que le département possède de nombreuses archives archéologiques ;

Qu'il est du devoir de l'Administration d'encourager les hommes de sciences et d'étude qui consacrent leurs efforts à sauver de la destruction et de l'oubli ces vestiges des âges qui ne sont plus, et à agrandir ainsi le domaine de nos connaissances historiques ;

Considérant, d'ailleurs, que ces monuments du passé illustrent un pays, et que le patriotisme s'inspire de ces souvenirs vivants de son histoire ;

Considérant que, sous la haute impulsion du gouvernement et du chef de l'État, qui en donne lui-même l'exemple, une noble émulation s'est manifestée en France pour ces recherches archéologiques qui intéressent nos origines et nos traditions nationales ;

Considérant, d'un autre côté, l'importance et les résultats des

travaux de statistique accomplis depuis quelques années; les encouragements que le gouvernement donne, avec raison, au développement de cette science, qui, basée sur les faits et sur l'observation, apporte des renseignements si utiles, des documents si précieux pour l'examen et la solution des grandes questions économiques à l'ordre du jour;

Considérant qu'une Société qui concentrerait dans une action commune les efforts et les travaux individuels de tous les hommes d'intelligence voués à l'étude de l'archéologie et de la statistique serait un puissant auxiliaire pour l'Administration et permettrait au département de la Drôme de concourir, pour la part qu'il doit revendiquer à tant de titres, à ce grand mouvement intellectuel dont notre époque s'honore;

Que les nombreuses demandes qui nous ont été adressées et les vœux manifestés à plusieurs reprises par le Conseil général témoignent suffisamment de l'opportunité de cette création et de l'accueil favorable qu'elle recevra de l'opinion publique;

Considérant, d'ailleurs, que les fonds déjà versés par les premiers souscripteurs permettent la constitution de cette Société;

Arrêtons :

Art. 1er. Il est institué dans la Drôme, sous le nom de *Société départementale d'archéologie et de statistique*, une Société dont les travaux auront pour objet l'étude et la propagation de ces deux sciences et des diverses branches qui s'y rattachent....

Signé : le Maître des Requêtes, Préfet de la Drôme, baron de Montour.

Ces nobles et sages paroles n'ont pas besoin de nos éloges. Comme preuve qu'elles ont été entendues, nous avons sous les yeux quatre livraisons, riches de faits et de documents, précieuses archives, qui conserveront à nos neveux les recherches et les études des Bénédictins dauphinois. Qu'il nous soit permis cependant d'adresser nos félicitations à nos savants voisins, et nos humbles remerciements à l'Autorité qui encourage et protége ainsi l'histoire du passé, leçon de l'avenir.

A. V.

L'EAU DE SAINT-GALMIER

CHANSON DE TABLE.

Ref. Tu brilles dans ma coupe pleine;
Je veux te chanter le premier,
Des eaux limpide souveraine,
Eau charmante de Saint-Galmier.

Dans un puits, tu vivais modeste;
Des vieux Romains les échansons
T'avaient surnommée : Eau ségeste,
Et tu présidais aux moissons (1).
Quand de l'été l'ardeur brûlante,
Au front, fait perler la sueur,
Sans danger, ton eau bienfaisante
Désaltère le moissonneur.

Ref. Tu brilles, etc.

Plus tard, à ton eau saine et vive,
Sans prévoir ton illustre sort,
Le peuple, en sa langue naïve,
A donné le nom de Fonfort.
Tu n'étais pas encor fameuse,
Mais les bonnes gens de Forez
Retrouvaient, dans ton onde heureuse,
Leur appétit et leur teint frais.

Ref. Tu brilles, etc.

(1) Le chansonnier est fidèle à la tradition vraie ou fautive qui place à Saint-Galmier les *Aquæ segestæ*.

Un chasseur, joyeux camarade (1),
Non loin de toi, vivait heureux.
De ta blonde et fraîche Naïade
Il devint un jour amoureux.
Il en perdit presque la tête;
Mais, grâce à son ardent amour,
Des gourmets, suave conquête,
Du monde tu faisais le tour.

Ref. Tu brilles, etc.

Il n'est plus, et te voilà veuve
Tout comme la veuve Cliquot!
Ta saveur, malgré cette épreuve,
Vient égayer plus d'un écot.
Mais, ainsi que ta sœur vermeille,
Tu fus fidèle : car on voit,
Sur le bouchon de ta bouteille,
Le nom célèbre de Badoit!

Ref. Tu brilles, etc.

Au sein de la terre profonde (2),
Dieu, pour créer ton élément,
Maître prodigue, dans ton onde,
Fit dissoudre le diamant.
Depuis, le diamant qui brille,
Comme un sourire virginal,
En globules nombreux pétille,
Gaz léger, dans ton pur cristal.

Ref. Tu brilles, etc.

Tu tempéras souvent l'ivresse
Que verse à flots le Chambertin,

(1) M. Badoit, mort il y a quelques années, a été le propagateur passionné de l'eau de Saint-Galmier dont il a envoyé des échantillons dans le monde entier.

(2) On sait que l'eau de Saint-Galmier est riche en acide carbonique, et que le diamant n'est autre chose que du carbone pur.

Et, grâce à ta chaste caresse,
J'ai pu boire jusqu'au matin.
Sans faire aucun mal à ma bourse,
Quand j'ai fêté les crûs fameux
Largement, je puise à ta source,
Après qu'on t'a bue... on boit mieux.

Ref. Tu brilles dans ma coupe pleine;
Je veux te chanter le premier,
Des eaux limpide souveraine,
Eau charmante de Saint-Galmier.

Lyon. — Typ d'Aimé Vingtrinier.

CHRONIQUE LOCALE.

— Tout est clos, ou à peu près. Exposition, concours, élections, nominations, distribution de prix et de récompenses, c'est fini pour cette année ; n'en parlons plus. Les portes sont ouvertes et les oiseaux sont partis ; l'urne des bulletins est fermée ; on a retiré les drapeaux ; les couronnes ont été prodiguées; les reliures splendides ont fait la joie de la famille; on a nommé ceux qui ont promis le plus chaudement de faire le bonheur du peuple; collégiens et conseillers, espoir de la patrie et défenseurs de nos droits, nous vous suivons de nos vœux. Il est temps d'entrer en vacances, le pays est content de vous.

Dans le concours entre les lycées des départements, Lyon a obtenu un premier prix (M. Fochier) et un premier accessit (M. Levet) pour les mathématiques élémentaires. Le premier prix de dissertation française a été obtenu par le lycée de Grenoble, le deuxième par celui de Saint-Étienne ; Lyon a eu un troisième accessit (M. Vuy).

Le lycée de Lyon a également eu un accessit dans le concours pour l'histoire (M. Dareste de la Chavanne).

A l'école des Beaux-Arts, ont obtenu le premier prix, laurier d'or, M. Bourdon, pour la *peinture de la figure ;* premier prix, médaille de vermeil, M. Viret, pour la *composition historique*, premiers prix, médailles d'or, MM. Morel, pour le *dessin de la figure*, Gonnet, pour l'*architecture*, Bardot, pour la *sculpture*, et Bonnet pour la *gravure*.

— A la distribution des prix du Petit séminaire de Paris, le supérieur, M. Cognat, un de nos compatriotes et un vétéran de la presse catholique, a prononcé un discours largement conçu, vigoureusement pensé, après lequel Mgr Darbois a nommé l'orateur chanoine honoraire de la métropole.

Encore à Paris, à la suite de la distribution des récompenses aux orphéons venus de tous les points de la France, M. Emile Guimet, président des Sociétés chorales de Lyon, a reçu les insignes d'officier d'académie.

— S. Em. Mgr le cardinal de Bonald a offert à M. le curé de l'Immaculee-Conception une somme de 10,000 fr. pour aider à la continuation de sa magnifique église.

A la recommandation de M. le Préfet de l'Ain, le savant et modeste curé de Mollon a obtenu un premier secours de 3,500 fr. pour la reconstruction de son église devenue insuffisante.

— On sait la rapide fortune de l'hôtel Collet. Renversé pour cause de démolition, transporté rue Impériale, il a pris place sur le carnet des

voyageurs parmi les mieux tenus et les plus célèbres ; il a voulu être digne de son succès. Le propriétaire a refait avec un luxe du meilleur goût les agencements intérieurs, sculpté un portail monumental, mais surtout créé une salle à manger qui deviendra un modèle. Les peintures, exécutées sous la direction de M. Guichard, sont dignes du maître dont le pinceau vénitien honore l'Ecole lyonnaise. Cet exemple donné par un hôtel de premier ordre sera suivi, et Lyon, commerçant comme Milan, Venise et Florence, sera comme elles célèbre par ses richesses artistiques et son goût éclairé pour les beaux arts.

Autre établissement prospère ; l'Institut hydrothérapique de Divonne s'est métamorphosé en palais. Sous la pression des Anglais, des Russes et des Américains qui le fréquentent, il est entré dans la voie des améliorations larges et grandioses que favorise une position exceptionnelle, et que réclamait la vogue dont il est l'objet.

— A propos d'un accident affreux arrivé à un train de plaisir, quelques journaux se sont plu à insulter et à calomnier les populations rurales des bords de la Saône. L'indignation publique a fait justice de ces mensonges, et si la honte doit retomber sur quelqu'un, ce n'est pas, croyons-nous, sur les habitants de Saint-Albain.

— Sous la préoccupation de ces révélation qui, depuis peu, font remonter l'histoire si loin dans les siècles, MM. Arcelin et Sérullas, fouillant les plaines de la Saône et les rochers du Bugey, ont trouvé des débris qui prouvent que nos pays étaient habités longtemps avant l'apparition des Celtes. La Société d'émulation de l'Ain, éclairée et généreuse, a mis à la disposition des jeunes et intelligents explorateurs des sommes qui leur permettront de continuer leurs recherches, d'augmenter leurs trésors historiques et de compléter les études qu'ils font sur les premières époques de l'humanité.

— Plusieurs journaux sont morts : le *Diable*, le *Démon*, que nous ne regrettons guère, le *Causeur lyonnais* qui valait mieux et qui cependant n'a eu qu'un numéro. Par contre, une jeune sœur nous est née ; nous la saluons avec empressement et lui souhaitons longs jours et succès.

La *Revue forézienne, histoire et archéologie* (Saint-Étienne, Chevalier, libraire-éditeur.), tel est le titre de la nouvelle publication, qui, dès son premier numéro, prouve qu'elle a les mains pleines de documents précieux.

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

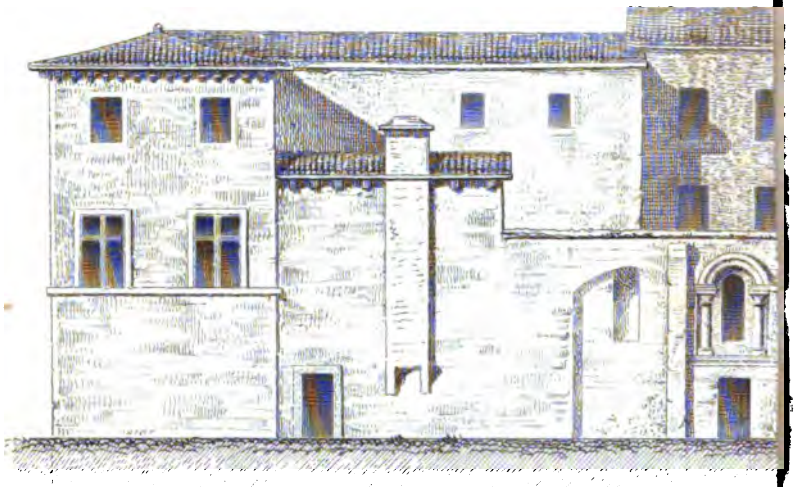

Grave par J. Seon d'apres un croquis de Gay Architecte 1806

VIEUX BATIMENTS COMPOSANT L'HOTEL DE FLECHER

NOTE

SUR

LES ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES

DE LA VALLÉE DE LA SAONE.

—

Notre archéologie nationale s'est longtemps traînée dans une ornière. Les collectionneurs, les amateurs d'antiquités même les plus érudits, avaient arbitrairement établi dans leurs cabinets deux grandes divisions : l'époque romaine et l'époque gauloise. L'époque romaine comprenait les médailles et tous les objets de fer, de bronze, d'or ou d'argent présentant certaines formes artistiques, certaines combinaisons de lignes, de profils, de moulures rappelant l'art romain de près ou de loin. Tout ce qu'on ne savait pas où le classer, tout ce qui présentait une certaine barbarie de formes, et par exemple les instruments de pierre, formait le fonds gaulois. On ne s'inquiétait le plus souvent ni des provenances, ni des gisements. Un très-petit nombre d'objets seulement trouvés avec des médailles qui leur servaient en quelque sorte d'étiquettes, pouvait être classé sûrement. Quant au reste, on en faisait le sujet de dissertations, de problèmes généralement insolubles faute de base et de point de départ, et l'on se querellait à leur endroit sans arriver à rien.

Pendant les dix dernières années, une immense révolution s'est produite en archéologie. De patients investigateurs

signalaient depuis longtemps de nouveaux et vastes horizons aux explorations des archéologues. D'après eux, à des époques mystérieuses, bien antérieures à toutes les traditions et à toutes les données de l'histoire, des races d'hommes venues on ne sait d'où, avaient précédé sur notre hémisphère toutes les migrations connues. L'homme, disaient-ils, fut le contemporain des derniers grands changements zoologiques du globe. Il a vu s'éteindre des faunes et des flores dont il ne reste plus de traces vivantes aujourd'hui. Il a vu les vallées actuelles se creuser; les climats se modifier; des continents disparaître sous les eaux ou d'autres sortir du sein de l'Océan. Une semblable révélation ne rencontra d'abord que des incrédules. Cuvier avait déclaré la chose impossible; et forte de cette affirmation, la science officielle, dédaignant même d'examiner les théories nouvelles, les reléguait avec un mépris non équivoque dans le domaine des chimères.

A force de temps et de patience la lumière s'est faite. Les faits ont triomphé du parti pris, de la routine et du préjugé. Les géologues nous ont présenté des débris humains exhumés par eux des terrains quaternaires où ils se trouvaient associés aux débris du mammouth, du rhinocéros à narine cloisonnée, du grand ours des cavernes, du tigre et de l'hyène des cavernes, qui sont des espèces éteintes avant les temps historiques. On ne pouvait plus nier et il fallut reculer les origines de l'humanité au-delà des limites géologiques que lui avait tracées le génie de Cuvier. Peut-être même les reportera-t-on d'un pas encore en arrière. Des fouilles récentes ont fait retrouver des silex taillés, premiers produits de l'industrie humaine, dans des terrains que l'on croit appartenir à l'époque tertiaire supérieure.

Cette découverte, par les géologues, des premiers vestiges de l'humanité eut une heureuse influence sur la voie nou-

velle où devait entrer l'archéologie, parce qu'elle introduisait dans cette science la précision de l'observation et de la méthode géologique, en révélant l'importance de l'étude des gisements qui, jusque-là, lui avait souvent fait défaut. Où l'histoire et la tradition manquaient, la géologie devint un guide sûr dans une voie féconde, et l'on parvint ainsi à rétablir à grands traits les phases diverses traversées par l'humanité avant qu'elle eût songé à rédiger ses annales. De là la qualification de préhistorique ou antéhistorique donnée à l'archéologie des temps primitifs.

Sur tous les points du globe des recherches furent entreprises dans le but de suppléer à ce que les traditions avaient de vague et d'obscur. Les résultats acquis ont déjà dépassé toutes les espérances que l'on pouvait concevoir, et l'Exposition universelle, ouvrant, dans la section de l'histoire du travail, un vaste espace aux produits de l'industrie primitive, nous offre une magnifique collection d'armes, de bijoux, d'instruments divers et d'objets d'art, où la France se trouve largement et richement représentée.

I. — Un grand fleuve est une voie tracée et ouverte par la nature aux émigrants de tous les temps, et si l'on se reporte aux époques mystérieuses où le territoire actuel de la France n'était qu'une vaste et froide solitude, peuplée de grands animaux à longues toisons, il est permis de croire que les vallées du Rhône et de la Saône durent recevoir les empreintes et les traces des premiers hommes venus des régions plus chaudes qui furent le berceau de l'humanité. Les faits confirment cette hypothèse et de nombreuses explorations entreprises dans la vallée de la Saône, en compagnie d'un savant géologue, M. H. de Ferry, nous ont permis d'étudier les premières stations de l'humanité dans nos pays.

On sait que l'époque primitive qui a précédé l'invention

des métaux et que l'on a appelée pour cela l'âge de la pierre, a été subdivisée en trois grandes périodes.

La première et la plus ancienne est caractérisée par la présence des ossements des grands mammifères éteints, et par le travail à grands éclats des instruments en silex ou pierre à fusil, taillés grossièrement en forme de couteaux et de hachettes.

La seconde appartient à une époque où le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées, le grand tigre, l'ours et l'hyène des cavernes ont disparu de nos contrées, mais où certains animaux des climats septentrionaux et particulièrement le renne abondent encore dans nos latitudes. L'industrie humaine a déjà progressé. La taille du silex s'est perfectionnée; certaines pointes de lances ou de flèches dénotent une habileté extraordinaire et presque impossible à atteindre maintenant. Des objets d'art rudimentaires apparaissent, non pas dans nos pays, mais dans certaines stations du midi de la France.

Enfin survient une troisième période où la faune est à peu près celle d'aujourd'hui. L'usage du silex persiste ; mais à côté des objets taillés à petits éclats, on voit apparaître de belles haches en roche dure, polies avec la plus grande perfection. C'est l'âge dit de la pierre polie.

Ces trois époques se trouvent, comme partout ailleurs, représentées dans la vallée de la Saône. Mais le Mâconnais est particulièrement riche en objets de cette sorte, parce que le silex y abonde sous forme de gisements naturels. Là étaient les fabriques et les puissantes tribus pour qui la possession de la matière première devait créer une incontestable supériorité sur les peuplades voisines.

II. — A l'époque de la pierre primitive, où les hommes, encore sauvages, vivaient misérablement en lutte avec de

redoutables animaux, les cavernes leur offrirent des asiles naturels dont on recherchait avidement les rudes avantages. Il n'est peut-être pas de grotte convenablement abritée des vents froids, à proximité d'une source ou d'un cours d'eau et suffisamment sèche et bien aérée qui n'ait été habitée. Les débris humains qu'on y retrouve ont de tout temps frappé l'esprit des paysans, qui, incapables de restituer à ces retraites, par l'imagination ou par la science, leurs vrais et primitifs habitants, les ont peuplées d'êtres fantastiques ou légendaires. Dans le Bugey, par exemple, on attribue généralement les débris de poteries, d'ossements et de silex qui abondent dans certaines grottes à un personnage mystérieux, désigné sous le nom de proscrit du Bugey, être légendaire éternellement fugitif, errant de grotte en grotte, que personne n'a vu et qu'on ne connaît que par les débris de ses repas et de ses grossiers ustensiles.

Une seule grotte située dans la vallée de la Saône a été fructueusement explorée par M. de Ferry (1). C'est la grotte de Vergisson, creusée dans le flanc d'une étroite vallée au milieu d'un massif de l'oolithe inférieure, bien exposée au midi, à trente ou quarante mètres au-dessus d'un ruisseau et d'une source abondante. L'emplacement des foyers, les débris de cuisine, les fragments caractéristiques de silex, les marteaux en arkose, l'ensemble et l'association des ossements brûlés et fragmentés, ne laissent aucun doute sur le séjour de l'homme dans cette étroite galerie souterraine, aux premières époques de la pierre, au temps où vivaient l'éléphant, l'aurochs, le grand ours, l'hyène et le lion des cavernes.

Si nous voulons rendre visite à une tribu de l'âge suivant,

(1) M. de Ferry vient de publier une note sur les prèmières périodes de l'âge de pierre intitulée : *L'ancienneté de l'homme dans le Mâconnais*. Il prépare une nouvelle étude sur les stations de la pierre polie.

de l'âge du renne, nous n'avons qu'à franchir la pittoresque vallée de Vergisson, et à tourner le magnifique et sauvage escarpement de Solutré. Au pied du rocher, sur le talus d'éboulement que la poussière des siècles a formé à sa base, de nombreux fragments d'ossements et de silex ramenés à la surface par les pioches des vignerons, nous avertissent que le sol est riche en débris des temps préhistoriques. Nous sommes là sur le campement d'une nombreuse et puissante tribu si l'on en juge par la prodigieuse quantité d'ossements accumulée autour de ses foyers dont les cendres noircissent le sol (1). De magnifiques spécimens de pointes de lances et de flèches y ont été trouvés ; un grand nombre de ces curieux grattoirs, si constants dans leurs formes, employés sans doute à la préparation des peaux ; des marteaux en arkose; des os sciés, polis ou percés en sifflets. Tous ces sifflets sont taillés dans des phalanges de renne et donnent encore un son extrêmement aigu.

Le silex ne pouvait bien se travailler qu'avec son eau de carrière, c'est-à-dire sur le lieu même de son exploitation. Si donc nous voulons visiter une fabrique d'instruments de pierre, il nous faut aller la chercher sur les nombreux gisements naturels d'argile à silex qui se trouvent semés çà et là par-dessus les terrains jurassiques du Mâconnais.

Il existe à Charbonnières (Saône-et-Loire) un bel établissement de ce genre au bord d'un bois, le long d'un ruisseau qui roule dans son sable des hachettes, des couteaux, des pointes de lance arrachées au sol voisin. En effet, à une faible profondeur dans le lehm ferrugineux qui forme la partie supérieure de l'argile à silex, on rencontre non-seulement les éclats de pierre, produits du travail et de la fabrication, mais les objets fabriqués eux-mêmes, entassés et rangés

(1) La couche ancienne est à la profondeur de 1 mètre sous le sol actuel.

parfois avec soin et avec une intention manifeste de les emmagasiner là.

III. — Les stations que nous avons pu déterminer sont nombreuses et ce n'est point ici le lieu de les étudier en détail ; restons dans des généralités.

La partie du Mâconnais, riche en silex et qui a dû fournir de cette précieuse matière tous les pays circonvoisins, y compris peut-être même la Suisse, forme une bande large de deux ou trois lieues à peine et qui s'étend le long de la Saône entre Mâcon et Tournus. La configuration du sol jointe à sa richesse minéralogique était extraordinairement favorable à l'établissement, en Mâconnais, de tribus de guerriers ou de chasseurs. La plaine d'alluvions qui borde la Saône devait abonder en gibier de toute sorte. D'autre part, les hauts plateaux jurassiques découpés en escarpements à pic et en promontoires escarpés qui s'avancent comme des proues de navires au-dessus des petites vallées transversales, étaient extrêmement favorables à l'établissement de camps retranchés. En effet, tous les sommets de la côte jurassique sont littéralement semés de silex taillés, qui témoignent d'un long séjour dans ces lieux des populations de l'âge de pierre. Il n'est pas un des promontoires dont nous parlions plus haut qui n'ait été occupé militairement et défendu dans sa partie accessible opposée à l'escarpement, par des fossés et des talus. La plupart de ces travaux, dont les traces sont encore fort apparentes, peuvent être attribués à l'âge de pierre. Mais il faut ajouter que les lieux forts ayant été les mêmes pour tous les hommes, des flots de générations humaines y ont passé, et qu'il n'est pas rare d'y trouver pêle-mêle des débris de tous les temps et de tous les peuples. A la tribu primitive avait succédé la citadelle gauloise,

puis le camp retranché gallo-romain ou barbare, et enfin le château féodal (1).

Les terrains jurassiques ne forment qu'une étroite bande le long de la Saône, relevée à l'ouest par les sommets arrondis des arkoses et des porphyres. Sur ces sommets, toutes traces de stations de la pierre disparaissent. Outre qu'ils n'étaient pas favorables à la défense, il faut bien admettre que les tribus mâconnaises étaient entourées de vastes territoires de chasse, comme cela a lieu chez toutes les peuplades sauvages. On ne saurait se figurer, dans notre monde civilisé, quelle immense étendue de terres est nécessaire à la nourriture d'une tribu qui ne vit que des produits de sa chasse.

Ce que nous disons du haut Mâconnais paraît devoir s'appliquer au Beaujolais. Les parties que nous en avons explorées ne nous ont fourni que quelques rares silex recueillis sur les sommets les plus élevés des roches cristallines primitives.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de gisements observés à la surface ou à une très-faible profondeur sous le sol moderne et sur les hauteurs. Cependant, nous trouvons tout le long de la vallée de la Saône l'équivalent du diluvium de Picardie, c'est-à-dire des graviers quaternaires à ossements d'*elephas primigenius* (mammouth), formant des terrasses un peu supérieures au cours actuel de la rivière. Ces graviers sont encore imparfaitement explorés. Mais la question est peu importante. Les dépôts du diluvium quaternaire ne sont, en effet, que les produits de phénomènes locaux, et des stations synchroniques de l'âge de pierre ayant été signalées sur les hauts plateaux, il est permis de croire qu'on retrouvera des débris analogues dans les graviers

(1) Citons en passant les enceintes de Solutré, de Monsard (Milly), de Berzé, de La Salle.

contemporains de la vallée inférieure mêlés aux ossements des grands mammifères déjà mentionnés. Il suffira de les y chercher. A ce propos, signalons à titre de renseignement et pour en déplorer la perte, un squelette humain découvert il y a quelques années par des ouvriers dans la sablière de Champlieu, près Bresse-sur-Grosne (Saône-et-Loire). Cette sablière est creusée probablement dans le diluvium quaternaire, caractérisé par des ossements de cheval et de bœuf.

Cela nous conduit à dire quelques mots de la vallée même de la Saône.

IV. — Au commencement de la période quaternaire, la Saône ou plutôt le vaste cours d'eau qui correspondait à la Saône actuelle, dut sillonner la grande plaine tertiaire comprise entre les Vosges, les Cévennes, le Jura et les Alpes. Les graviers à *elephas primigenius* qu'on retrouve par lambeaux, soit dans le fond, soit sur les bords de la vallée actuelle de la rivière, sont les restes de ce lit primitif. Le débit des eaux diminuant de puissance, l'ancien lit fut comblé en partie par des dépôts tranquilles et réguliers de limon argileux, qui s'accroissent constamment encore par l'effet des inondations périodiques, et au milieu desquels la Saône a creusé son lit actuel. Ce limon renferme les débris des coquilles terrestres et fluviatiles encore vivantes. A sa partie inférieure on trouve çà et là des dépôts argilo-marneux, pétris de coquilles de marais et de végétaux, formés sans doute à l'époque où la rivière n'étant pas encore canalisée, alimentait de petits bassins d'eaux stagnantes et marécageuses. La vague en battant la berge actuelle la ronge constamment et produit dans le lehm d'alluvion moderne des escarpements atteignant souvent 4 ou 5 mètres d'élévation verticale, ce qui permet d'étudier dans de bonnes coupes naturelles ces vastes dépôts argileux. Des stations

humaines plus ou moins profondément enfouies, suivant leur âge, sous le produit des inondations annuelles, apparaissent dans la tranche des berges et nous en avons fait une étude minutieuse en suivant pas à pas les rives du fleuve. C'était comme un vaste musée ouvert à nos explorations, où l'âge de pierre est largement représenté.

Ces stations, généralement situées sur la rive bressane, très-rares sur la rive droite, paraissent concentrées en face des gisements d'argile à silex, c'est-à-dire entre Mâcon et Tournus (1). Elles deviennent rares en amont et en aval de ces points extrêmes. Nous ne pouvons ici en donner une étude spéciale et détaillée. Nous nous réservons de traiter plus complètement ce sujet dans un travail étendu que nous préparons en ce moment (2). Mais voici la moyenne des observations fournies par une coupe théorique de la berge.

A une profondeur moyenne de 1 mètre au-dessous du niveau actuel de la prairie, apparaît la couche romaine, bien caractérisée par ses médailles et ses poteries. C'est-à-dire que pendant une durée d'environ 1500 ou 1800 ans, il s'est déposé une épaisseur de lehm de 1 mètre. Les stations de l'âge de pierre se rencontrent à la profondeur moyenne de 2 mètres. Il y en a de plus récentes (3) et de plus anciennes aussi. Mais toutes appartiennent par leurs caractères à la période de la pierre polie, à laquelle nous pouvons logiquement attribuer un âge approximatif et moyen de 3 à 4000 ans. Mais ajoutons que ces calculs n'ont rien d'absolu. Ils ne peuvent servir qu'à fixer l'esprit; car le pro-

(1) A Saint-Laurent-lès-Mâcon, Vezines, Asnières, au Porcelet, en amont de Fleurville. En tout une quinzaine de stations.

(2) Sous ce titre : *Antiquités préhistoriques de la vallée de la Saône*.

(3) Quelques-unes paraissent atteindre le niveau romain ; d'autres descendent jusqu'à 3 mètres de profondeur. Mais il faut se défier de la valeur réelle de ces écarts extrêmes, produits souvent par des causes artificielles

blème est très-complexe et suppose une grande quantité de facteurs qu'il est fort difficile de mettre en équation, comme par exemple le tassement du lehm dans ses couches inférieures, les glissements produits par les dépôts compactes argilo-marneux, impénétrables à l'eau, les anciennes grèves qui apparaissent par fois à des niveaux accidentels avec leurs détritus de tous les temps roulés pêle-mêle, etc...

Ces stations de la pierre polie nous ont fourni une assez riche moisson d'objets de tout genre. D'abord des ossements brûlés et fragmentés suivant l'usage pour en extraire la moelle, appartenant tous à des espèces vivantes : bœuf, cheval, cerf, cochon, etc... Ensuite une grande quantité de grattoirs, marteaux, couteaux, pointes de flèches et de lances, hachettes polies offrant tous les types des stations synchroniques de la pierre polie et des lacs suisses. Toutes nos haches polies ont été fabriquées, soit avec des galets de la Saône, soit avec des fragments de quartz ou de roches métamorphiques provenant des gisements du Mâconnais. Nous avons ramassé une de ces hachettes à Bussières sur un affleurement de grès métamorphique carbonifère, d'où sa substance avait été, sans aucun doute, extraite. Il faut ajouter à cela un grand nombre de débris de poterie grossière mal cuite, faite à la main et non au tour, travaillée au polissoir et sobrement couverte d'ornements rudimentaires, consistant en protubérances, en raies, en cordons rapportés figurant un bord de tarte, et en dépressions régulières formées par l'impression des doigts, des ongles ou d'un instrument pointu. Mentionnons aussi des anneaux et des pesons en terre cuite.

Toutes ces stations *fluviatiles* ne doivent être en aucune façon assimilées aux stations lacustres sur pilotis. En effet, les inondations de la rivière, d'autant plus fréquentes alors que le niveau des prairies était moins élevé, devaient rendre

impossible un séjour constant sur les bords de la Saône. Il est probable que les tribus des plateaux supérieurs de la Bresse y descendaient pendant la belle saison seulement pour s'y livrer à la pêche, à la chasse et probablement aussi à la préparation des peaux, comme semble l'indiquer la présence de nombreux grattoirs. Les pluies et les crues de la rivière les chassaient vers leurs campements d'hiver. On rencontre en effet dans l'intérieur de la Bresse des stations analogues et synchroniques (1).

V. — Nous n'avons jusqu'ici parlé que de l'âge de pierre. Mais, entre cette période et les temps historiques, bien des siècles s'écoulèrent pendant lesquels les métaux durent faire successivement leur apparition. Or, personne n'ignore maintenant les résultats atteints par les récentes recherches. Le premier métal connu et exploité par les hommes est le cuivre qui, bientôt allié à l'étain, forma le bronze, seul produit métallurgique connu dans le monde pendant une longue période appelée pour cela l'âge de bronze, et qui suivit dans la chronologie des siècles l'âge de pierre, âges mystérieux dont l'histoire ne fait nulle mention, mais dont un vague souvenir est resté dans la mémoire des peuples.

Comme on peut s'y attendre, la vallée de la Saône a fourni de nombreuses traces de l'âge de bronze.

Malheureusement les objets qui s'y rapportent frappent les yeux de tout le monde, sont recueillis par le premier venu, souvent par des mains ignorantes et vont se perdre sinon dans le vieux cuivre, du moins dans les collections publiques ou privées, sans que leur provenance ou leurs

(1) Il n'est cependant pas impossible qu'il y ait eu exceptionnellement en certains points de la vallée de la Saône des habitations sur pilotis. Quelques faits le laissent supposer.

gisements aient été l'objet d'aucune exploration méthodique. C'est ainsi que des haches, des épées, des faucilles, des bracelets et autres objets de bronze ont été recueillis soit dans la Saône, à Fleurville, au Porcelet, au Port d'Arciat, à Saint-Romain, à Trévoux, à l'Ile-Barbe, soit sur ses bords à Peyzieux, à Montmerle, à Saint-Barnard, à Reyrieux. Quelques gisements ont été soigneusement étudiés par M. Cadot, ingénieur à Mâcon, et par M. Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Trévoux. Mais nous n'avons pas eu personnellement l'occasion d'explorer aucune station de l'âge de bronze bien caractérisée. Mentionnons seulement un gisement situé en amont du pont de Thoissey, à 1 mètre 30 centimètres de profondeur, signalé par M. de Ferry, qui y a recueilli un bracelet de bronze associé à des silex (?) et à des poteries. Cette station appartient probablement à une période de transition entre l'âge de bronze et l'âge de pierre.

Le fer, on le sait, fit son apparition dans le monde bien avant les temps historiques. Il y a donc eu un âge du fer préhistorique. Malheureusement nous ignorons si l'on a retrouvé dans la vallée de la Saône des objets qui puissent être d'une façon satisfaisante attribués à cette période. On comprend qu'ici les difficultés vont croissant. Les formes et les types ne suffisent pas toujours pour déterminer les objets. L'étude des gisements et des débris associés devient indispensable. Aussi ne signalerons-nous que, sous toute réserve, une épée de fer, dont la poignée très-courte et munie d'une croisée se termine par un large anneau fixe, et dont la lame, égale dans toute sa longueur, est ornée de trois raies longitudinales en relief. Cette épée est actuellement dans la collection de M. Lacroix, à Mâcon, et provient de la sablière de Montmerle où elle a été découverte dans le voisinage d'une autre épée de bronze certainement préhistorique. Doit-on considérer cette arme de fer comme appartenant

aux mêmes temps primitifs? La petitesse de sa poignée qui ne mesure que 9 centimètres serait assez caractéristique.

VI. — Nous ne voulons pas terminer sans dire quelques mots d'un vaste ensemble de monuments semés sur tous les rivages de la Bresse et des Dombes, que l'archéologie appelle des tumuli ou mottes et que les paysans nomment des poypes dans leur langage.

Tandis que les habitants de la rive droite pouvaient établir leurs campements sur des rocs escarpés, fortifiés par la nature, les peuplades de la Bresse, pour qui les besoins de défense étaient les mêmes, durent remédier aux inconvénients de la plaine, en y élevant des monticules artificiels. En effet, avons-nous dit, ces monticules abondent dans le département de l'Ain. On a beaucoup discuté sur leur origine et sur leur usage. Quant à nous, nous réservons prudemment notre jugement définitif, jusqu'au jour où ils auront été l'objet de fouilles et d'explorations suffisamment méthodiques et générales. *A priori*, nous ne doutons pas qu'un certain nombre de ces poypes ne remontent aux temps préhistoriques, où elles ont dû servir comme en d'autres pays, soit de citadelles, soit de sépultures. Mais il faut ajouter qu'en tous temps il a été d'usage d'élever des monticules pour les approprier à différents besoins. Le moyen-âge encore dressait parfois ses manoirs sur des mottes artificielles.

Quoi qu'il en soit, les poypes de la Bresse constituent des monuments tout particuliers. Comme on n'en retrouve pas les analogues sur la rive opposée, il faut les considérer comme un produit local, enfanté par les circonstances et par la nécessité, dans un pays de plaines, privé de pierres, impraticable, à cause des boues, pendant une partie de l'année. Les rares tombelles que l'on rencontre sur les côtes rocheuses qui bornent la plaine à l'est et à l'ouest, soit en Mâconnais,

soit en Revermont ou en Bugey, sont généralement des amas coniques de pierres brutes, plus ou moins élevés, dont la silhouette se profile sur les plateaux supérieurs, soit dans l'enceinte des camps retranchés, soit dans leur voisinage. On y remarque aussi quelques mottes artificielles en terre. Mais est-il permis de les assimiler à celles de la Bresse? Des fouilles ultérieures nous l'apprendront peut-être.

Quant aux monuments mégalithiques, qu'on est assez généralement convenu de rattacher aux temps préhistoriques, il sont extrêmement rares dans nos pays. Le plus considérable est, croyons-nous, le beau men-hir qui se dresse dans la prairie de la Saône, au nord de Tournus. Il serait intéressant de rechercher ces monuments, de les cataloguer et de les fouiller; personnellement nous ne négligerons rien dans ce but, quelles que soit les difficultés matérielles des explorations archéologiques sur le terrain et la pioche en main (1).

ADRIEN ARCELIN.

(1) Depuis l'impression de cette note, plusieurs faits se sont produits qui auraient pu y prendre place utilement.

Nous avons dit n'avoir pas rencontré sur les bords de la Saône d'intermédiaires entre les couches romaines et les couches néolithiques. M. de Ferry vient de signaler des stations, bien caractérisées par les formes spéciales de leurs poteries, qu'il doit attribuer soit à l'âge du bronze, soit à l'âge du fer préhistorique ou celtique.

Les dernières traces de l'âge de pierre cessent à une profondeur de 3 mètres environ dans le lahm d'alluvion; au delà plus rien. La nature du terrain change; il devient marneux: la vallée n'était alors qu'un vaste marais inhabitable. On trouve cependant çà et là dans les marnes bleues inférieures de vastes amas de bois transformé en lignite, et d'ossements d'animaux, que nous avons récemment exposés, M. de Ferry et moi. Peut-être ces troncs d'arbres pris pour des pilotis et ces ossements considérés comme rebuts de cuisine ont-ils donné lieu à l'hypothèse d'habitations sur pilotis dans la Saône. Mais il ne faut point s'y tromper. D'ailleurs les marnes bleues remontent à un âge de beaucoup antérieur à celui des polafittes,

puisqu'elles sont enfouies sous une épaisseur de 5, 6 et 7 mètres de lehm, ce qui ne permettait pas, d'après notre méthode de supputation, de leur attribuer moins de 8,000 à 12.000 ans. Elles sont sans doute beaucoup plus vieilles encore.

Ajoutons enfin qne des crânes recueillis dans des tombes en dalles brutes avec des ossements de cheval brûlés, sur la station de l'âge du renne de Solutré, et présentés par M. de Ferry au congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, soulèvent en ce moment de très-intéressantes questions dont nous regrettons de ne pouvoir faire connaître la solution. L'un de ces crânes offre tous les caractères de la race brachycéphale ibère ou mongole pure, contemporaine du renne, l'autre ceux de la race mixte celtibère. Mais les tombes sont-elles de l'âge du renne ou postérieures? sont-elles contemporaines l'une de l'autre? avons-nous là des types primordiaux ou de simples exemples de retour d'atavisme? C'est ce qui reste à établir. — Mâcon, le 29 août 1867.

A. A.

USAGES ET SUPERSTITIONS

QUI SE RATTACHENT AU CULTE DE S. JEAN

TANT EN ORIENT QU'EN OCCIDENT.

I.

L'architecture religieuse, l'iconographie sacrée et l'étude de la numismatique attestent toute l'importance du culte rendu autrefois au Précurseur. Ce grand saint fut, en outre, et par un privilége bien digne de remarque, l'objet d'une vénération profonde chez les nations non chrétiennes de l'Orient et d'un culte même chez quelques-unes.

A cette vénération, à ce culte se rattachaient des usages singuliers, des superstitions nombreuses.

Ces divers points ont été l'objet de savants travaux, au premier rang desquels il faut placer l'excellent ouvrage de Paciaudi : *De cultu sancti Joannis Baptista*, et l'intéressant mémoire de M. A. Breuil. C'est à leurs judicieuses recherches que nous allons emprunter les traits fort abrégés du tableau que nous présentons ici.

En élevant sur le mont Cœlius la première basilique du monde chrétien, Constantin la plaça sous le patronage de saint Jean. Par une analogie remarquable, le premier roi lombard converti au catholicisme, Agilulfe, fonde à Turin une église portant le nom du Précurseur, et Théodelinde, sa femme, bâtit à Monza

en l'honneur de saint Jean, la basilique où les rois lombards ceignaient la couronne de fer. Telle était, selon Paciaudi, la dévotion des Lombards envers saint Jean, qu'ils rapportaient à sa protection toutes les prospérités de l'individu, de la famille et de l'Etat, et le regardaient comme une sorte d'*oracle*, qui, en toutes choses, devait diriger leur conduite. Quand l'archiprêtre, au couronnement des empereurs, plaçait sur leur front la couronne de fer, l'invocation de saint Jean et ce nom même d'*oracle* se trouvaient dans la formule qu'ils prononçaient : *In oraculo S. Johannis Baptistæ ferreo diademate de jure regni corono te.*

Hélène, mère de Constantin, fit bâtir un temple superbe près de l'antre où saint Jean avait cherché la solitude. Plus tard, Théodose-le-Grand construisit, dans le faubourg de Constantinople, un temple, non moins magnifique, pour y placer le chef du saint, découvert sous son règne. Par ses soins aussi s'éleva, sur les ruines d'un temple de Sérapis, une église destinée à renfermer les reliques trouvées à Sébaste. Il serait trop long de dénombrer tous les monuments orientaux élevés en l'honneur de saint Jean. On les rencontrerait non seulement en Palestine, en Syrie, en Égypte, mais jusque dans les régions les moins connues de l'Asie centrale. C'est ainsi qu'au rapport de Marc-Paul, ce voyageur célèbre du XIIIe siècle, dans son ouvrage : *De Regionibus orientalibus*, il y aurait eu à Samarca, dans la province de Cashgar, une grande basilique dédiée au Précurseur, construite de telle sorte que toute la voûte s'appuyait sur une seule colonne de marbre placée au centre de l'édifice. Les mahométans, par haine pour les chrétiens, ayant enlevé la base de la colonne, le fût se trouva suspendu de trois pieds au-dessus du sol. Cependant, par un prodige dont Marc-Paul prétend avoir été le témoin, mais qui n'a d'autre garantie que sa parole, ni la colonne, ni la coupole du temple ne s'affaissèrent.

Si des régions orientales nous passons en Europe, les monuments élevés au Précurseur ne nous y apparaîtront pas en moins grand nombre, et parmi ces édifices, les baptistères occupaient anciennement une place considérable. Pendant long-

temps, on le sait, le baptême s'administra par immersion. Dès l'origine, la cérémonie pouvait s'accomplir dans les eaux de la mer, d'un fleuve, d'un lac, d'une fontaine, même dans celle d'un bain, sous le toit d'une maison particulière; mais plus tard, l'autorité ecclésiastique fit construire des édifices spécialement destinés au baptême, et l'immersion eut lieu dans un vaste réservoir appelé *Natatorium*, recevant les eaux par un conduit. Ces baptistères, pour l'emplacement desquels on choisissait généralement le voisinage des rivières ou des fontaines, étaient consacrés à saint Jean-Baptiste, circonstance qui leur valut le nom de : *Ecclesiæ S. Joannis in fonte*. Ce fut dans un baptistère ainsi désigné que saint Augustin reçut le baptême à Milan.

M. Breuil fait observer avec raison que la création des baptistères contribua puissamment, sans doute, à la multiplication des églises qui ont porté et qui portent encore le nom de Saint-Jean-Baptiste, une grande partie de ces baptistères ayant été transformés en églises, à l'époque où l'immersion étant devenue hors d'usage, on n'avait plus besoin d'édifices affectés exclusivement à la cérémonie du baptême.

Les Grecs célébraient cinq fêtes de saint Jean : la Conception de sainte Élisabeth, la Nativité de saint Jean, la Synaxe du Précurseur, sa décollation, la commémoration de l'invention de son chef. La Synaxe, fête particulière des Grecs, sanctifiait et perpétuait le souvenir de ces grandes assemblées dans lesquelles le Précurseur prêchait aux hommes la vertu et la pénitence.

Les Eglises grecque et latine célébraient toutes deux l'invention du chef de saint Jean; mais la fête de la Nativité du Précurseur était la plus considérable et la plus ancienne de toutes.

Le Précurseur est le seul saint dont la naissance soit célébrée. « C'est avec raison, dit saint Bernard, que l'Eglise, qui n'attache point de prix à la naissance des autres saints, mais à leur mort, glorifie, par exception, la naissance de celui qu'avait annoncé l'ange en disant : *Multi in nativitate ejus gaudebunt*. Les prophètes, les patriarches, s'écrie saint Augustin, sont nés pour prophétiser dans la suite ; mais la naissance même de Jean

a prophétisé le Seigneur Christ, qu'il a salué par un tressaillement dans le sein de sa mère. »

Bossuet, dans ses *Elévations sur les mystères*, dit, en parlant de la visite de Marie à sainte Elisabeth : « Il (saint Jean) sent la présence du maître et commence l'office de son précurseur, si ce n'est encore par la voix, c'est par ce soudain tressaillement. »

On peut conclure avec sécurité du témoignage de saint Augustin que, dès le IVe siècle, la nativité de saint Jean avait pris place parmi les fêtes de l'Eglise, et le rang qu'elle y occupait fera facilement comprendre son importance liturgique. Un canon du concile de Séligeustad prescrivait, non pas un seul jour, mais une sorte de carême : quatorze jours d'abstinence avant la Saint-Jean-Baptiste. Le concile de Lérida défend de célébrer les mariages depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, puis, *trois semaines avant la Saint-Jean* ; enfin, depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie. Ainsi, aux regards du concile, la nativité du Précurseur occupait presque le même rang que les deux plus grandes fêtes de notre religion. Anciennement, trois messes étaient célébrées à la Saint-Jean de même qu'à Noël. La première se chantait la nuit, *in pervigilio*, la seconde à l'aurore, *sub auroram*, et la troisième avant midi, *horis ante meridianis*. Cet usage liturgique, attesté par le sacramentaire de Grégoire-le-Grand, ainsi que par le célèbre antiphonaire de ce pontife, a subsisté pendant plusieurs siècles. Malgré les explications mystiques que l'on a cherché à donner de l'institution de ces trois messes, il est permis de croire, avec M. Breuil, qu'elle ne dut son origine qu'au seul désir de donner à la nativité de saint Jean un caractère de ressemblance de plus avec la fête de Noël, dont elle formait le pendant. Le parallélisme de ces deux fêtes ne saurait échapper à l'étude la moins approfondie des faits.

La Saint-Jean se célébrait avec la plus grande pompe et l'Eglise, de concert avec l'autorité civile, réalisait de son mieux la parole de l'ange : *Multi in nativitate ejus gaudebunt*. L'allégresse publique pénétrait au sein même des monastères et y tempérait les rigueurs de la règle.

Nous avons vu plus haut les monuments de l'architecture re-

ligieuse nous révéler la précellence du culte de saint Jean : l'iconographie sacrée ne sera pas moins explicite à cet égard. On appelle dyptiques ou tryptiques à *figures* ces tableaux d'argent, d'ivoire, de bois, sur lesquels étaient représentés les images des saints, au moyen du burin ou du pinceau. Ils avaient quatre destinations différentes. Les uns se plaçaient sur l'autel comme ornements, les autres recevaient les livres des Evangiles; une troisième sorte était, pendant les saints mystères, présentée au baiser du peuple; les derniers enfin appartenaient à des fidèles qui les gardaient dans leurs maisons comme objets de piété. Or, l'image du Précurseur se rencontre fréquemment dans la première, la seconde et la quatrième espèce, avec une distinction que fait ressortir M. Breuil en prenant pour exemple un remarquable tryptique en ivoire de fabrication grecque, et provenant du cabinet de Benoît XIV. Ce tryptique est un de ceux qui servaient d'ornement aux autels. Si l'on fixe son attention sur le compartiment du milieu, on y aperçoit le Christ assis, ayant *à sa droite* le Précurseur, et la Sainte Vierge à sa gauche.

Telle était la dévotion des Grecs envers saint Jean que, dans leurs tableaux de tout genre, ils l'associaient au Christ et à sa mère. On sait avec quelle profusion d'ouvrages d'art ils ornèrent la basilique de Saint-Marc. Près de la porte du baptistère et sur la face extérieure du temple, on remarque un groupe en marbre de Paros, représentant Jésus-Christ tenant un livre de la main gauche et bénissant de la main droite, selon le rite latin; puis, à ses côtés, la mère de Dieu et le Précurseur lui adressant leurs prières les mains étendues. Sansovino assigne à ces sculptures une curieuse origine. Il prétend qu'un certain sculpteur ayant reçu de Dioclétien l'ordre d'exécuter en marbre Jupiter, Junon et Mercure, fit un Jésus-Christ, une Notre-Dame et un saint Jean-Baptiste, et que cette pieuse substitution lui valut l'honneur du martyre. Les statues, ajoute-t-il, furent transportées d'Aquilée à Venise.

Les Grecs associaient même saint Jean au Christ et à la Sainte Vierge dans les images des habits ecclésiastiques. Cantacuzène rapporte que le patriarche de Constantinople, Jean,

après avoir couronné l'empereur Andronic, voulut relever par quelque ornement la dignité patriarcale. Avant lui, les patriarches avaient porté le flamméum blanc (ce flamméum servait à couvrir la tête); il l'enrichit d'or et y fit représenter les images du Sauveur, de la sainte Mère de Dieu et de saint Jean-Baptiste.

Bien que cette association se rencontre spécialement chez les Grecs, elle ne fut point sans exemple chez les Latins. Elle constitue sans doute un grand honneur rendu à saint Jean ; mais ici vient s'en placer un autre plus insigne et le rapprochant plus encore de la divinité.

On sait que lorsque les rois et les puissances de la terre faisaient aux églises des dons considérables, comme des sculptures, des châsses, des reliquaires, ils reconnaissaient humblement, dans les inscriptions commémoratives, que Dieu était le premier auteur de ces dons. La formule usitée était celle-ci : *De donis Dei offert*, etc., des dons de Dieu il offre.

Or, suivant le témoignage de Paciaudi, une colonne conservée au musée de Vérone, et qui devait avoir servi autrefois à soutenir le saint ciboire dans une église, présentait ces mots : *De donis sancti Johannis-Baptistæ* (des dons de saint Jean-Baptiste), substitués à ceux consacrés par un usage général, *de donis Dei*.

Aucun autre saint n'a partagé avec le Précurseur le privilége de l'application de la célèbre formule.

L'étude de la numismatique révèle l'existence d'un grand nombre de monnaies sur lesquelles se trouve l'effigie de saint Jean-Baptiste et dont Paciaudi a donné le catalogue. La première pièce à mentionner est une monnaie de cuivre des premiers temps du christianisme et qui représente sur l'une de ses faces la tête de Jésus-Christ, avec cette légende : *Redemptio filiis hominum*. Viennent ensuite des monnaies de rois, de papes, de princes, de villes et celles de l'ordre militaire de Saint-Jean.

Le rôle politique et les hauts faits militaires de cet ordre célèbre ont fourni à l'histoire quelques-unes de ses pages les plus glorieuses. Possesseurs de l'île de Rhodes, les chevaliers y tinrent pendant plus de deux cents ans les Turcs en échec,

et ne l'abandonnèrent à Soliman qu'après la défense la plus héroïque; investis dans l'île de Malte, leur nouveau séjour, par les meilleures troupes de ce même Soliman, ils soutinrent avec une poignée d'hommes un siége de trois mois et forcèrent l'ennemi vaincu à se rembarquer. Il n'entre point dans notre cadre d'énumérer les bienfaits dont la chrétienté fut redevable à l'ordre de Malte, nous nous contenterons de signaler l'accroissement qu'il procura au culte de saint Jean. D'abord, l'établissement formé par lui dans la ville d'Acre, en Syrie, y excita une si vive dévotion envers le Précurseur, que cette ville joignit à son nom celui de Saint-Jean. Puis, lorsque les biens de l'ordre furent partagés en prieurés, bailliages et commanderies, toutes ou presque toutes les églises dépendantes de ces établissements furent placées sous l'invocation du saint patron des chevaliers.

A l'époque où le siége de l'ordre était encore à Rhodes, le sultan Bajazet, pour gagner l'amitié du grand-maître d'Aubusson, lui avait fait présent de la main de saint Jean, précieuse relique autrefois conservée dans une église d'Antioche, puis déposée à Constantinople où les Turcs l'avaient respectée. Le grand-maître fit placer cette main dans un tabernacle d'or massif, enrichi de perles et de pierres précieuses; et lorsque plus tard elle eut été transportée à Malte, l'ordre obtint, sous le magistère d'Adrien de Vignacourt, au XVIIe siècle, la permission de célébrer la fête commémorative de la Translation. La sainte relique, placée dans l'église de Saint-Jean, y resta jusqu'en 1798. Les Français l'enlevèrent, ainsi que tous les objets précieux qui se trouvaient dans les monuments publics de la Valette; mais, après la capitulation, ils la rendirent au grand-maître Hompesels, qui l'emporta en Italie. Elle fut ensuite envoyée à Saint-Pétersbourg, lorsque Paul Ier se fut proclamé grand-maître de l'ordre. Telle est, en quelques mots, l'histoire de cette main de saint Jean qui, longtemps révérée sous le ciel de l'Asie-Mineure, devint une espèce de talisman par la vertu duquel des hommes de toutes nations, réunis sous le même drapeau, accomplirent de glorieuses actions et conquirent une place immortelle dans les fastes du catholicisme. Pour honorer son glorieux patron, l'ordre faisait

appel à tous les arts. Ainsi, Mathias Preti, l'élève du Guerchin, fut chargé de peindre dans l'église de Saint-Jean-de-Malte toute la vie du Précurseur, et Michel-Ange de Caravage retraça la décollation dans un tableau à la fois effrayant et sublime, destiné à orner la chapelle où la main était déposée. Dans l'oratoire des grands maîtres, on voyait une statue d'argent qui représentait le Précurseur portant l'agneau. A la poupe du vaisseau amiral apparaissait une statue de bois d'une sculpture exquise : c'était encore saint Jean, tenant de la main droite une lance et de la main gauche un livre. Vers le milieu du XVIIe siècle, Paciaudi vit à Malte ce vénérable palladium de la marine de l'ordre. Conservé depuis longtemps déjà comme relique dans le trésor des chevaliers, il portait les traces des nombreux assauts que les vents et les vagues lui avaient livrés; dans la main droite, le livre était encore entier, mais la gauche ne portait plus qu'un tronçon de la lance guerrière.

On sait qu'au moyen-âge, chacune des principales maladies qui affligeaient l'humanité se désignait par le nom du saint auquel on attribuait plus spécialement le pouvoir de la guérir. Ainsi, par exemple, l'hydropisie s'appelait maladie de saint Eutrope, la lèpre, maladie de saint Lazare. Saint Jean avait aussi donné son nom à une des maladies les plus terribles, l'épilepsie. Quelle en fut la raison? Il serait assez difficile de la déterminer. M. Breuil la trouve dans une tradition populaire suivant laquelle la femme d'Hérode était devenue épileptique en punition de la part qu'elle avait prise à la mort de saint Jean-Baptiste et au moment même où le chef sanglant du Précurseur lui avait été présenté. De ce miracle serait dérivée la croyance que l'on devait recourir à saint Jean pour la guérison de la maladie. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette croyance, toujours est-il certain, d'après le témoignage d'un cartulaire royal cité par Du Cange, que l'épilepsie portait le nom de *mal Saint-Jean* vers la fin du XIVe siècle.

Nous venons de voir la vénération profonde dont saint Jean fut l'objet chez les nations chrétiennes ; nous allons retrouver son culte, par un privilége qui lui est particulier, non moins

fortement établi chez les nations non chrétiennes de l'Orient.

L'historien juif Josèphe parle du Précurseur avec de grands éloges et raconte l'histoire de son martyre à peu près de même que le Nouveau-Testament. Suivant lui, le tétrarque Hérode, témoin de la puissante influence que saint Jean, *le sincère prédicateur de la vérité et de la vertu*, exerçait sur le peuple, le fit décapiter dans la crainte d'une révolution. Les écrivains juifs postérieurs à Josèphe sont d'accord pour placer Jean-Baptiste parmi les hommes les plus distingués de leur nation. Le Coran même retrace la naissance et la mission du fils de Zacharie conformément à l'histoire évangélique, et, si l'on en croit d'Herbelot, la nativité de saint Jean est marquée dans les éphémérides des mahométans sous le nom de Mila Jahia. Enfin, les Turcs attribuent à saint Jean le pouvoir de faire cesser la peste; ils ont même un proverbe à ce sujet: « Quand saint Jean arrive, la peste s'en va. »

Il existe de nos jours, en Orient, une ancienne secte fort nombreuse, qui n'adresse pas seulement un culte à Jean-Baptiste, mais qui le proclame encore son fondateur et son chef. Les adhérents sont connus sous le nom de Mandaïtes, Nazaréens, Sabiens, *chrétiens ou plutôt disciples de saint Jean*, Mandai Jahia. Ils se divisent en deux fractions ou communautés. L'une, se composant de quatre à cinq mille personnes, habite dans le Schat-el-Arab (l'ancienne Mésopotamie et la Babylonie), près des villes de Bassra et de Korna. L'autre, qui compte environ quatorze mille personnes, passe pour habiter en Syrie, aux environs de Latakié ou Laodicée, et peut-être dans certaines vallées du Liban.

Un savant danois, M. Finn Magnusen, profitant des travaux antérieurs de MM. Norberg et Sylvestre de Sacy, sur le même sujet, a resserré en quelques pages, de son grand ouvrage sur les doctrines eddiques, tout ce qu'il est important de connaître sur *les chrétiens de saint Jean*. Leur livre sacré, dans lequel on retrouve plusieurs traditions de l'Ancien-Testament, telles que celles relatives à Adam et Ève, au déluge, à Noé, est d'ailleurs un amalgame de dogmes empruntés aux anciennes religions de

la Syrie, de l'Arabie et de la Chaldée. Il y respire d'un bout à l'autre une haine profonde contre les chrétiens et les juifs. Le Christ y est représenté comme un démon trompeur, venu sur la terre pour égarer l'humanité par des prestiges et pervertir la vraie foi! Mahomet n'est, du reste, pas mieux traité. C'est un brigand arabe et le dernier des faux prophètes qui ont apparu pour opprimer les peuples. Mais tous les éloges, tous les respects sont dus à Jean-Baptiste (Juliana Jahia), qui a fondé la secte nazaréenne par le sacrement du baptême, qui a prêché sa doctrine pendant quarante-deux ans sur les bords du Jourdain, et qui, enfin, est monté au ciel après une sorte de transfiguration. Les Mandaïtes célèbrent en l'honneur de saint Jean, au mois d'avril ou au mois d'août, une fête annuelle de trois jours; ils ont, en outre, au mois de juin, une grande fête baptismale appelée haïd Pegnia, ou fête de cinq jours. La communauté s'achemine alors vers les fleuves, et chaque Mandaïte doit laver les crimes qu'il a commis, au moyen d'un nouveau baptême. Selon les idées de la secte, le baptême ne peut avoir lieu que par immersion dans un fleuve, saint Jean ayant montré par son exemple que le Jourdain et les autres fleuves renferment l'eau vraiment purifiante et baptismale.

Une foule de traditions populaires ont amplifié la légende évangélique de saint Jean, et spécialement l'histoire de son supplice.

Ainsi saint Jérôme racontait qu'Hérodiade, tenant le chef du Précurseur, avait, par une dernière et atroce insulte, percé avec une aiguille cette langue qui l'avait accusée. Suivant Nicéphore, auteur d'une histoire ecclésiastique, Salamé la danseuse avait eu la fin la plus tragique. Marchant un jour sur la glace, qui se rompit sous ses pieds, elle s'enfonça dans l'eau jusqu'au cou, et la glace venant à se rejoindre lui détacha la tête du reste du corps. En Allemagne, alors qu'au moyen-âge les souvenirs du paganisme germanique étaient encore pleins de force, et que les anciens dieux, transformés en démons, recevaient encore un culte de terreur, les croyances populaires placaient Hérodiade (c'est-à-dire Salamé, désignée par le nom de sa mère), au nom-

bre de ces esprits du mal et lui assignaient même un rang considérable. En lisant les décrets pénitentiaux du Burchard de Worms, on voit qu'Hérodiade partage avec Diane, *déesse des païens*, le commandement de la troupe des sorcières, et qu'elle apparaît à leur tête lorsque, durant le silence des nuits, l'innombrable multitude parcourt la terre. Hérodiade figure aussi dans le pandémonium connu en Allemagne sous le nom de Wütendés Heer, et dans la chasse du roi Hugon, etc. D'autres documents nous apprennent que le culte superstitieux d'Hérodiade prit un si large développement, qu'elle passa dans l'esprit de ses adorateurs pour régner sur le tiers du monde. « Eh! quoi! s'écrie, au dixième siècle, un saint évêque de Vérone, Ratherius, Franc d'origine et né dans les environs de Cambrai : Ces hommes ne se contentent pas de faire d'Hérodiade, de celle qui a tué Jean-Baptiste, une reine et même une déesse, ils affirment encore que le tiers de l'univers lui appartient, comme s'ils lui donnaient cet empire pour la récompenser de la mort du prophète ! » Le zèle des évêques et leurs énergiques censures luttèrent en vain contre ces croyances impies.

Un personnage fantastique, connu en France, au moyen-âge, sous le nom de *Domina Abundia*, ou dame *Habonde*, passait aussi pour régner sur le tiers du monde. Grimm, dans ses recherches sur la mythologie germanique, signale les rapports frappants qui existent entre cette *dame Habonde* et Hérodiade. Il pense que ce tiers du monde qu'Habonde traîne à sa suite, représente les enfants non baptisés, ou le grand nombre de païens, lesquels sont exclus de la communauté chrétienne.

II.

Nous avons dit qu'au culte de saint Jean se rattachaient des usages singuliers et des superstitions nombreuses. Nous allons aussi brièvement que possible en présenter le tableau et en rechercher l'origine.

Le plus célèbre de ces usages est connu sous le nom de *Feu de la Saint-Jean*. Son existence est suffisamment indiquée dès

le Ve siècle par un passage du célèbre sermon de saint Eloi contre les superstitions de son temps, sermon que l'on peut lire dans le spicilége de d'Achery et qui se trouve dans la vie de saint Eloi par saint Ouën.

Mais au XIIe siècle, le témoignage du théologien Jean Beleth, et au XIIIe, celui du théologien Durant, sont tout à fait explicites. Beleth, dans sa *Summa de divinis officiis*, nous apprend que le plus généralement on allume en l'honneur du saint des brandons et des torches, et que, dans quelques localités, on promène une roue ardente : *rota in quibusdam locis volvitur*.

Plus tard, l'usage des feux de la Saint-Jean se régularise, et nous le trouvons établi dans un grand nombre de villes de France, sous les auspices de l'autorité municipale.

Un bûcher paré de fleurs et de feuillages s'élevait sur la place publique, devant la maison de ville, et le maire y mettait le feu. Il est remarquable, fait observer M. Breuil, que le privilége d'allumer le bûcher de Saint-Jean soit un de ceux expressément conférés aux maires perpétuels par l'édit de 1597. A Paris, pendant plusieurs siècles, l'honneur d'allumer le bûcher de la place de Grève fut réservé à nos rois. Louis XI, dit M. Dufey, dans un article inséré au tome 27 du *Dictionnaire de la Conversation*, Louis XI, en 1471, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, vint présider cette singulière cérémonie.

Le feu de la Saint-Jean, 1573, fut très-remarquable. Au milieu de la place de Grève s'élevait un arbre ou mât de soixante pieds de haut, hérissé de traverses de bois auxquelles étaient attachées cinq cents bourrées et deux cents *cotterets*; dix voies de bois et beaucoup de paille formaient la base de ce vaste bûcher. On y plaça un tonneau et une roue (nous prions nos lecteurs de ne point oublier ce détail, nous verrons plus tard ce que signifiait cette roue). Cet appareil colossal était sillonné par des couronnes et des guirlandes. Des bouquets furent distribués au roi, aux seigneurs et aux dames de la cour, aux magistrats et aux notables bourgeois. Des fusées et des pétards étaient placés dans les diverses parties du bûcher. Cent vingt archers de la ville, cent arbalétriers et autant d'arquebusiers maintenaient

l'ordre et contenaient la foule qui encombrait toutes les issues. On suspendit à l'arbre un grand panier renfermant deux douzaines de chats et un renard. Ce dernier article de dépense était ainsi énoncé dans les registres de la comptabilité municipale de l'époque : *A Louis Pommereux, l'un des commissaires des quais de la ville, cent sous parisis, pour avoir fourni les chats qu'il falloit audit feu, comme de coutume; même pour avoir il y a un an, où le roi assista, un renard, pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile, où étoient lesdits chats...*

Le feu consumé, le roi entra dans l'Hôtel-de-Ville où l'attendait une collation composée de dragées, de confitures sèches, de cornichons, de quatre grandes tartes, de massepains, de crèmes, etc. Tandis que le roi, la cour, les magistrats et les notables bourgeois vidaient les buffets du banquet municipal, la foule se ruait sur les débris du bûcher et se disputait les moindres tisons.

Louis XIV n'assista qu'une fois à cette cérémonie; Louis XV jamais.

L'Eglise prenait-elle part à ces feux? « Oui, répond Bossuet dans son catéchisme de Meaux, où il pose lui-même la question dans la leçon première consacrée à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Oui, l'Eglise prend part à ces feux, continue-t-il, puisque dans plusieurs diocèses, et en particulier celui-ci, plusieurs paroisses font un feu qu'on appelle ecclésiastique. — Quelle raison a-t-on eue de faire ce feu ecclésiastique? — Pour en bannir les superstitions qu'on pratique au feu de la Saint-Jean. » C'est ainsi qu'il ne fut point rare de voir dans la même ville un feu allumé par le curé devant le portail de son église. Cette coïncidence de la fête municipale et de la fête religieuse se rencontrait à Amiens. Le 23 juin 1656, l'évêque Faure ordonna qu'à l'avenir, dans tout le diocèse, les feux de la Saint-Jean seraient placés devant la porte des églises paroissiales et que le clergé irait processionnellement les allumer. Le célébrant, en mettant le feu, entonnait le *Te Deum*, et, pour clore la cérémonie, on donnait un souvenir aux trépassés en chantant le *De*

profundis. En Bretagne, dans le pays de Léon, des siéges vides, placés autour du feu de la Saint-Jean, sont destinés aux âmes des morts qui viennent s'y réchauffer et assister aux réjouissances.

La cérémonie religieuse a été généralement supprimée depuis la Révolution; mais on la rencontre encore dans beaucoup de villages de nos diverses provinces, notamment en Bretagne et en Picardie, et dans un grand nombre de villes du Midi, où elle se rattache généralement à la fête municipale dont le feu de la Saint-Jean est l'occasion.

Suivant le poète-maçon Charles Poncy, en aucun lieu du monde le Précurseur n'est plus brillamment et plus joyeusement fêté qu'il ne l'est encore aujourd'hui à Toulon. A Turin, la fête municipale s'est maintenue jusques à l'ère constitutionnelle. Ce dernier reflet du passé s'est éteint à la publication du *statuto*.

En Allemagne, avant la Réforme, les feux de la Saint-Jean donnaient lieu, dans certaines villes, à des solennités réglées par l'autorité civile auxquelles prenaient part la noblesse, les princes et les empereurs eux-mêmes. En 1489, la veille de Saint-Jean-Baptiste, disent les annales de Francfort, il fut élevé dans la maison des consuls, sur la place publique, un bûcher immense, surmonté de nombreux étendards, au milieu desquels brillait celui du roi. Des branches d'arbres masquaient de leur vert feuillage le bois de ce bûcher, et avant la cérémonie du feu, il y eut une danse de seigneurs devant le roi. En 1497, Augsbourg devait être témoin d'un spectacle plus rare et plus curieux encore. L'empereur Maximilien présidait à la fête, et la belle Suzanne Neithard mit avec une torche le feu au bûcher. Puis l'archiduc Philippe vint lui présenter la main, et ouvrit avec elle la danse autour des flammes.

A l'égard des feux de Saint-Jean allumés en Allemagne, on fait une remarque importante c'est qu'ils ne sont en usage que dans la partie méridionale de ce pays et n'ont jamais pu s'introduire dans la partie septentrionale, où les feux de Pâques, *Osterfeuer*, règnent sans partage; opposition qui se rapporte parfai-

tement, dit M. Breuil, à l'ancienne rivalité si connue des races saxonne et franque. On retrouve les feux de la Saint Jean dans la presqu'île scandinave, en Suède, en Norwége et même en Danemark. Ils ont été longtemps en grand honneur chez nos voisins d'Outre-Manche. Ils duraient jusqu'à minuit et souvent jusqu'au chant du coq; la jeunesse dansait autour des flammes, avec des couronnes de matricaire et de verveine sur la tête, et des bouquets de violettes à la main.

En Ecosse comme en Bretagne, les paysans se disputent avec ardeur la couronne qui domine le feu sacré. Ces fleurs flétries sont des talismans contre les maux du corps et les maux de l'âme.

L'usage de ces feux ne s'offre pas avec moins de généralité chez les peuples d'origine slave. En Russie, au temps du paganisme, les jeunes gens et les jeunes filles couronnés de fleurs et portant des ceintures d'herbes consacrées, s'assemblaient le 24 juin : ils allumaient un feu en l'honneur de Kupalo, dieu des moissons, sautaient au travers et y faisaient passer les troupeaux pour les assurer contre les atteintes des Léchies, esprits des bois; quelquefois, au milieu des chants et des danses, un coq blanc était jeté et consumé dans les flammes. Or, ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'aujourd'hui encore ce même nom de Kupalo désigne les feux de la Saint-Jean

En Lithuanie et en Prusse, le 23 juin au soir, des feux apparaissent partout dans la campagne, et le lendemain matin, on pousse les bestiaux au travers des cendres, afin de les préserver des maladies, des sortiléges, des atteintes de la foudre et de la suppression de leur fait.

En Pologne et en Bohême, le feu de la Saint-Jean se nomme Sobotka, petit samedi, par comparaison avec le grand Sobotka, samedi de Pâques, époque de célèbres réjouissances. Dans la Servie, le peuple a une si haute idée de la fête du 24 juin qu'il dit que le soleil s'arrête trois fois ce jour-là par respect.

En Grèce, la veille de Saint-Jean, les femmes allument des feux, et s'écrient en sautant par-dessus : « Mes péchés me quittent. »

Nous retrouvons ces feux avec les usages qui s'y rattachent, plus ou moins variés, en Italie et en Espagne. Vers l'année 1510, Martin d'Arles, chanoine de Pampelune, s'exprime ainsi dans sa dissertation de *superstitionibus :* « Le jour de la Saint-Jean, pour témoigner leur joie, les fidèles sonnent les cloches, allument de grands feux, après avoir, de grand matin, recueilli dans la campagne des herbes odoriférantes, médicinales, et qui *jouissent à cette époque de la plénitude de leurs vertus*. Quelques-unes allument des feux dans les carrefours des rues et dans les champs, afin d'empêcher que des sorcières ne passent par ces lieux-là durant la nuit de la Saint-Jean. D'autres brûlent les herbes qu'ils ont recueillies, et croient se préserver, par ce moyen, de la foudre et de la tempête, comme aussi éloigner les démons avec la fumée qu'elles produisent. » L'ancienne popularité de la Saint-Jean était telle en Espagne, que les chrétiens, les juifs et les maures y prenaient également part, et jetaient à l'envi dans le feu, pour honorer la fête, *les chrétiens du jonc*, dit un vieux poète, *les maures du myrte*, *les juifs du roseau*. Notons ici, à propos du jonc, formant le tribut des chrétiens aux flammes du bûcher sacré, que dans le pays des troubadours, le jonc coupé à la Saint-Jean servait à une sorte de divination amoureuse. On lit, en effet, dans le roman de Flamenca (*Lexique roman* de Raynouard, p. 37) : « Jamais pour lui je ne me soucie de couper jonc à la Saint-Jean, pour éprouver si nous sommes tous deux pareils en amour. »

Nous avons constaté la généralité et l'ancienneté de l'usage des feux de la Saint-Jean. Nous allons maintenant en rechercher l'origine.

La Nativité de saint Jean-Baptiste est placée au 24 juin, époque du solstice d'été, de même que la naissance du Christ est placée au 25 décembre, époque du solstice d'hiver. Ce n'est point fortuitement, dit M. Breuil, que cette disposition des deux fêtes se rencontre dans le calendrier ecclésiastique; elle tient à des causes profondes qui fournissent à cet auteur la matière de recherches savantes, dont nous ne pouvons donner ici que le résultat.

Les peuples de l'antiquité, qui avaient fondé leurs diverses religions sur l'observation des phénomènes de la nature, et dont les principales divinités étaient des personnifications du soleil, célébraient de grandes fêtes aux moments les plus considérables du cours de cet astre, notamment à l'époque du solstice d'hiver et à celle de l'été. La fête du solstice d'hiver, au 25 décembre, s'appelait, chez les Romains, *dies natalis solis invicti*. On célébrait alors la naissance de Mithra, dieu-soleil de la Perse, dont le culte, répandu dans tout l'Orient, s'était introduit à Rome a l'issue de la fameuse guerre des pirates. Le 11 du mois de tybi, c'est-à-dire le 6 janvier, l'Egypte célébrait la réapparition ou la renaissance d'un autre dieu-soleil Osiris.

Le solstice d'été, à son tour, était marqué par d'autres solennités non moins importantes. Ainsi cette même Egypte fêtait le dieu Horus, vengeant son père Osiris par sa victoire sur Thiphon, c'est-à-dire le soleil solsticial ramenant l'inondation périodique du Nil et faisant succéder la fertilité de la terre à la stérilité causée par une extrême sécheresse. Ainsi encore les Phéniciens et les Syriens célébraient les Adonies, fête de leur dieu-soleil Adonis, dont le mythe a tant de rapport avec celui d'Osiris. Enfin, pour donner un dernier exemple, les Romains avaient, au mois de juin, la fête de Vesta, personnification de *la force inextinguible du feu caché au centre de la terre et du ciel.*

Aussi longtemps que les chrétiens furent en butte aux persécutions, ils détestaient toutes les cérémonies et toutes les habitudes païennes; mais lorsque leur religion se fut assise sur le trône des Césars, ils comprirent que pour conserver et étendre plus facilement son empire, il fallait, au lieu de proscrire les observances du culte païen, s'approprier et sanctifier celles qui ne pouvaient porter aucune atteinte aux dogmes et aux traditions de l'Eglise. Ils ne connaissaient point les époques précises des faits évangéliques, si ce n'étaient celles de la mort et de la résurrection du Sauveur; ils imaginèrent donc de fixer la naissance de celui qui était le soleil spirituel du monde, le soleil de justice, aux époques mêmes où les gentils fêtaient la naissance

de leurs dieux-soleils. Dans les Eglises d'Occident la fête de Noël fut placée au 25 décembre, et, dans les églises d'Orient elle eut lieu le 6 janvier, jour de la naissance d'Osiris, selon ce que nous avont dit plus haut. Osiris, en effet, personnifiait le soleil et le Nil. L'inondation du Nil avait lieu vers le solstice d'été : Osiris renaissait alors comme le Nil. Les plantes des secondes semailles commençant à paraître vers le solstice d'hiver, sous l'influence de la chaleur solaire, Osiris renaissait cette fois comme le soleil.

De savantes dissertations ont mis en évidence le motif que donne ici M. Breuil de la fixation de la fête de Noël au 25 décembre ; on peut lire, entre autres, celle de Jabouski : *De origine festi nativitatis Christi*. Le manichéen Faute, reprochant aux catholiques de célébrer les fêtes païennes et notamment les solstices, saint Augustin lui répondait (sermon 190, *In natal. Domini*) « Nous solennisons ce jour, non comme les infidèles à cause du soleil, mais à cause de celui qui a fait le soleil. » Suivant Beausobre (Hist. du manichéisme), ce fut Jules Ier, mort en 332, qui fixa la nativité du Christ au 25 décembre, pour son Eglise et celle d'Occident. Les Eglises d'Orient qui l'avaient fixée au 6 janvier, maintinrent, selon lui, leur coutume, jusqu'à ce que quelques Romains étant venus à Antioche vers l'an 377, et saint Chrysostome s'étant déclaré pour la pratique de Rome, elle s'établit premièrement à Antioche et depuis à Constantinople, lorsqu'il en fut devenu évêque.

Cependant il fallait trouver pour le solstice d'été une fête qui servît de pendant à la nativité du Christ. Une heureuse inspiration fit recourir à l'histoire du Précurseur : « Il faut qu'il croisse et que je diminue, » avait dit saint Jean à ceux qui parlaient du Christ.

Jean était, en effet, le dernier des prophètes, en lui s'éteignait le soleil de l'ancienne alliance, tandis que Jésus était le soleil de la nouvelle. Dès lors, rien de plus naturel, après avoir placé la naissance du Christ à l'époque de l'accroissement des jours, que de fixer la Nativité de saint Jean à l'époque de leur diminution.

III.

Pratiques superstitieuses jointes au feu de la Saint-Jean.

Dans le chapitre du catéchisme de Meaux que nous avons déjà cité, Bossuet, après avoir posé cette question : « Quelles sont les superstitions pratiquées au feu de la Saint-Jean ? » répond ainsi : « Danser à l'entour du feu, jouer, faire des festins, chanter des chansons déshonnêtes, jeter des herbes par-dessus le feu, en cueillir avant midi ou à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder des tisons ou des charbons de feu, et autres semblables. »

A cette énumération, il faut ajouter une pratique qui, presque partout, est l'accessoire desfeux de la Saint-Jean, c'est-à-dire, le saut ou le passage à travers les flammes. Cette dernière superstition n'est pas une des moins remarquables et prêterait à de longs développements.

Dans les religions de l'antiquité, le feu et l'eau sont les principes par excellence. L'initiation aux mystères de Bacchus était, à Athènes, accompagnée de purifications par l'eau, le feu et l'air, et la mythologie grecque nous apprend que Cérès, voulant assurer l'immortalité à Démophon, le fit passer dans les flammes, comme Thétis avait fait pour son fils Achille. En interrogeant la Bible, nous voyons, au chapitre XVIII du livre II des Paralipomènes, que le roi Achaz fit passer ses enfants par le feu, selon la superstition des nations que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfants d'Israël.

Théodoret, évêque de Cyre, en Syrie, qui écrivait au Ve siècle un commentaire sur les livres saints, dit, à propos d'un passage du quatrième livre des Rois, qu'il avait vu dans quelques villes allumer, une fois l'an, sur la place publique, des bûchers à travers lesquels sautaient les adolescents et les hommes eux-mêmes ; les mères, ajoute-t-il, exposaient de leurs propres mains leurs nourrissons à la flamme, et une pensée d'expiation, de purifi-

cation semblait être le motif de tous. Cette pensée de purification se retrouve évidemment dans le cri que nous avons cité plus haut des femmes grecques sautant par-dessus le feu : « Mes péchés me quittent ! » — Ici se présente naturellement le souvenir des Palilies romaines. Ces fêtes commémoratives de la fondation de Rome se célébraient en l'honneur de Palès aux calendes de mai. Elles avaient deux caractères : elles se célébraient d'une manière à la ville et d'une autre à la campagne. Toutes commençaient également par des purifications, des offrandes et des expiations.

A la campagne, les bergeries étaient ornées de feuillage, de rameaux piqués dans la terre et leurs portes embellies de longues guirlandes. Les pasteurs, dès le crépuscule, prenaient des branches de laurier, les trempaient dans une eau lustrale, en aspergeaient la terre et la balayaient ensuite avec ces mêmes branches. Ils purifiaient leurs troupeaux en les exposant à des fumigations de soufre et brûlaient des bois résineux, des herbes aromatiques et du laurier. On n'immolait aucune victime, mais on offrait à Palès de larges gâteaux, des fromages et du lait.

Après avoir invoqué les dieux trois fois, en se tournant vers l'Orient, on se purifiait les mains dans une eau vive et l'on buvait, dans une jatte rustique, un mélange de lait tiède et de vin cuit appelé *burranique*, de sa couleur rousse, *burra*. Un festin suivait ce sacrifice, puis on mettait le feu à des amas de chaume disposés en trois monceaux, et les festoyants sautaient et faisaient sauter leurs troupeaux à travers les flammes, persuadés qu'ils assuraient par cette cérémonie purifiante la prospérité de l'homme et la santé de l'animal.

Si maintenant nous parcourions les contrées qui constituaient l'Ancien-Monde, et interrogions les temps modernes, nous y retrouverions, universellement répandues, les traditions païennes sur l'excellence du feu (1), sur la vertu qu'il possède de pu-

(1) Les sacrifices païens finissaient par une invocation à Vesta, parce que Vesta, disaient-ils, est la déesse du feu, sans lequel aucun sacrifice ne peut être accompli.

rifier et de faire prospérer tous les êtres, et il ne resterait plus aucun doute pour nous sur l'origine des croyances populaires attribuant au feu de la Saint-Jean la vertu de purifier, de bénir, de consacrer pour ainsi dire tout ce qu'il touche.

Quant aux festins dont parle Bossuet et qui suivaient ces feux, ils ont évidemment la même origine. Les grandes solennités du paganisme du Nord étaient généralement accompagnées d'un banquet auquel prenait part la communauté entière. Chez les Romains, dans les temples, après les sacrifices publics, les prêtres, les popes, les victimaires se partageaient les restes des sacrifices, chairs et gâteaux, ce que l'on appelait le *polluctum*. Dans les sacrifices privés, les sacrifiants remportaient le polluctum et en faisaient des repas à leurs amis. « La manducation de la chair des victimes, dit M. Auguste Nicolas, dans ses Etudes philosophiques sur le christianisme, se retrouve chez tous les peuples et à toutes les époques, comme faisant partie intégrante du sacrifice. » Les païens se flattaient dans cette circonstance de *manger avec les dieux;* idée bien remarquable, dit l'auteur que nous venons de citer, et dans laquelle il voit le pressentiment de tous les peuples anciens pour le sacrement de l'Eucharistie.

Viennent maintenant les herbes et les fleurs de la Saint-Jean, dont on connaît toute la célébrité, surtout dans le midi de la France. Le peuple de ces contrées attache à ces plantes des vertus superstitieuses; il est persuadé que, si elles ont été cueillies le jour même avant le lever du soleil, elles sont propres à guérir beaucoup de maux.

En parcourant, dans l'Histoire naturelle de Pline, les nombreuses superstitions romaines ou celtiques dont les plantes étaient l'objet, on est frappé des rapports que présentent ces superstitions avec les plantes de la Saint-Jean. M. Breuil en cite les exemples suivants : En Allemagne, le jour de la nativité du Précurseur, on suspend des racines d'armoise au-dessus de la porte de la maison, et, par ce moyen, on croit préserver de tout mal l'asile domestique. Quelques personnes se font aussi des ceintures avec des fleurs de cette plante; un proverbe superstitieux

enseigne même que quiconque porte sur soi de la sauge et de l'armoise ne sent pas la fatigue en voyage. Eh bien, Pline nous apprend que l'armoise, *artemisia*, la fleur d'Artémise ou Diane, était une plante curative employée spécialement pour guérir les maladies des femmes ; et nous retrouvons précisément chez lui la superstition allemande : « *Artemisiam alligatam qui habet viator negatur lassitudinem sentire* (1). »

Nous retrouvons également dans Pline la condition qui exige que la récolte des plantes ait lieu avant le lever du soleil. « Une herbe quelconque, dit-il, qu'on a cueillie *avant le lever du soleil* et sans être vu de personne, étant attachée au bras gauche, mais sans que le malade le sache, guérit la fièvre tierce. » Le *samolus* des Gaulois devait être cueilli par une personne *à jeun*, de même que le *triticum repens* (chiendent), dont les Romains superstitieux se servaient pour la guérison des panaris et des écrouelles. Or, Thiers, dans son *Traité des superstitions*, s'exprime ainsi : « Quelques-uns, pour se garantir de maléfices ou de charmes, vont cueillir, de *grand matin*, *à jeun*, sans avoir lavé leurs mains, sans avoir prié Dieu, sans parler à personne et sans saluer personne en chemin, une certaine plante, et la mettent ensuite sur la personne maléficiée ou ensorcelée. Ils portent sur eux une racine de chicorée qu'ils ont touchée à genoux, avec de l'or et de l'argent, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, un peu avant le soleil levé, et qu'ils ont arrachée de *terre avec un ferrement* et avec beaucoup de cérémonies, après l'avoir exorcisée avec l'épée de Judas Macchabée. » Ouvrons encore Pline : il nous dira qu'avant de cueillir l'ellébore noir (mélanpodion), la verveine, la mandragore, le sénéçon, dans le but de leur faire produire leurs merveilleux effets, on traçait avec une épée un cercle autour de la plante.

Nous avons vu qu'en Allemagne, le jour de la Saint-Jean, on suspendait des racines d'armoise au-dessus de la porte de la maison que l'on croyait préserver de tout mal par ce moyen : les Romains, au printemps, faisaient garnir les portes et les

(1) L'armoise est appelé populairement en France herbe de la Saint-Jean.

fenêtres de leurs maisons d'aubépines et de branches de rhamnus (nerprum), attribuant à ces arbrisseaux la propriété d'éloigner les maléfices et les accidents fâcheux.

Il serait facile de multiplier les rapprochements : nous nous bornons à ceux que nous venons d'indiquer pour en conclure que les fleurs, comme les feux de la Saint-Jean, ont dans le paganisme leur commune origine ; que si l'on demande maintenant pourquoi, sous l'empire du paganisme, la recherche et les usages divers des plantes avaient lieu plus spécialement à l'époque du solstice d'été, il est rationnel de répondre que, dans les fêtes en l'honneur du soleil, on devait naturellement lui faire hommage des plus gracieuses productions du règne végétal. Quand cet astre est parvenu au solstice d'été, la terre étale toutes les magnificences dont il a pu la couvrir. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour reconnaître ses bienfaits, et cette reconnaissance ne pouvait se produire d'une manière plus gracieuse que par l'offrande des fleurs qu'il avait fait éclore.

Du reste, si, au solstice d'été, la végétation est dans toute sa force, les plantes curatives doivent avoir acquis en même temps toute leur efficacité ; la superstition ne pouvait donc choisir une époque plus favorable pour leur récolte. Ceci n'est point une supposition : les plantes passaient pour être douées, au 24 juin, de la plénitude de leur vertu, et nous remettons sous les yeux du lecteur le précieux passage de Martin d'Arles, chanoine de Pampelune, sur les usages de la Saint-Jean... « *Similiter, summo mane exeunt ad colligendas herbas odoriferas et optimas medicinales ex suâ naturâ, et ex plenitudine virtutum propter tempus.* »

Ajoutons que plusieurs plantes de la Saint-Jean, soit par leurs propriétés, soit par leurs formes ou leurs couleurs, portaient avec elles un signe irrécusable. L'armoise, douée comme l'absinthe de propriétés toniques, était un symbole de vigueur et de santé parfaitement convenable aux fêtes solaires. La matricaire, la camomille, le chrysanthème imitent le soleil par leurs fleurs radiées et par le vif éclat de leurs couleurs blanches et jaunes. En Irlande, une espèce de matricaire et une espèce de camo-

mille, que, dans la nuit de Saint-Jean, l'on recueille en même temps que la bardane et l'armoise, portent encore, au dire de M. Breuil, le nom de Baldursbrà, littéralement *sourcil de Balder*. Or, dans la mythologie scandinave, Balder était un dieu solaire d'une beauté éblouissante, personnification du soleil brillant et fécondant de l'été. Il nous reste à parler des bains de la Saint-Jean. Dans les noces romaines, on présentait à la nouvelle mariée l'eau et le feu, parce que l'on pensait que ces deux principes engendraient toutes choses. L'eau et le feu, en effet, nous l'avons dit déjà, étaient également vénérés dans les religions antiques, et servaient simultanément aux purifications solennelles. On ne sera donc pas étonné de rencontrer aux époques des fêtes solsticiaires, l'association de ces deux éléments; et, sous l'empire du christianisme, la persistance des cérémonies lustratoires accomplies au moyen de l'eau, lors de la fête de la Saint-Jean, se concevra d'autant plus aisément, que ces cérémonies devaient rappeler le baptême fondé par le Précurseur.

Le témoignage de saint Augustin ne saurait nous laisser de doute sur leur origine païenne. Le saint évêque dit que les habitants d'Hippone, mus par une superstition païenne, se rendaient à la mer le jour de la Saint-Jean et se baptisaient : « *Natali Johannis de solemnitate superstitiosâ paganâ, christiani ad mare veniebant et se baptizabant.* »

Dans un autre texte, il prie les habitants d'Hippone, il les adjure même par le jour terrible du jugement d'avertir leurs amis, leurs voisins et tous ceux sur lesquels ils ont autorité, pour que personne ne puisse, le jour de la Saint-Jean, se laver dans les fontaines, dans les étangs ou dans les fleuves, soit dans la nuit, soit aux heures matinales, parce que cette *malheureuse coutume* est un reste de paganisme : « *Quia hæc infelix consuetudo adhùc de paganorum observatione remansit.* »

Nous retrouvons en Italie les lustrations que saint Augustin condamnait en Afrique. Bénédict de Falio, dans une description de Naples, publiée en 1580, raconte que la veille de la Saint-Jean les hommes et les femmes se rendaient à la mer et s'y

baignaient nus, pensant, dit-il, se purger de leurs péchés, et ayant ainsi la même persuasion que les anciens qui, pour se purifier de leurs souillures morales, allaient se laver dans le Tibre. Les lustrations de la Saint-Jean étaient en usage à Rome même. Finn Magnusen fait remarquer que les calendriers romains du moyen-âge, indiquant les diverses singularités du 24 juin, mentionnent expressément les feux et les bains nocturnes pris en nageant dans les eaux : *Ignes fiant.... aquæ in nocte natantur.* »

A Cologne, la ville sainte de l'Allemagne, les bains de la Saint-Jean constituaient une véritable solennité. Pétrarque, dans une lettre au cardinal Colonna, écrite en 1330, nous révèle les intéressants détails de la cérémonie. L'illustre poète, arrivé à Cologne précisément la veille de la Saint-Jean, au moment où le soleil se couchait, est conduit par ses amis sur la rive du Rhin. Il la voit entièrement couverte d'une brillante multitude de femmes. Une partie d'entre elles portaient des ceintures d'herbes odoriférantes, et, les manches relevées au-dessus du coude, lavaient dans le fleuve leurs mains et leurs bras. On lui apprend alors que la cérémonie est fort ancienne, que les gens du peuple, les femmes surtout, sont persuadés que l'ablution faite ce jour-là dans les eaux du fleuve détourne tous les malheurs qui auraient pu les menacer dans l'année, et garantit même leur prospérité ; que la lustration a lieu tous les ans, a toujours été pratiquée et que l'usage doit en être conservé avec le plus grand zèle.

Dans le Nord, le clergé catholique, espérant faire changer les habitudes païennes, consacra les fontaines les plus célèbres à divers saints, mais il ne réussit point à détruire l'usage des lustrations solsticiales. De nos jours encore, en Danemark, en Suède, en Norwége, on se rend, la veille ou le jour du 24 juin, à certaines sources, à certains lacs, et l'on s'y baigne dans le but de détourner de soi les maladies ; quelques personnes même font aux fontaines des offrandes, des sacrifices.

En France, près de Nogent-le-Rotrou, il y avait une fontaine fameuse par sa vertu curative pendant toute la nuit qui précédait la Saint-Jean. Hommes et femmes entraient dans ses eaux

et s'y baignaient. Suivant une superstition fort répandue que cite M. Breuil, le premier seau d'eau tiré d'un puits *lorsque minuit sonne, dans la nuit de la Saint-Jean*, a la vertu de guérir la fièvre. C'est ainsi qu'en Allemagne, l'eau recueillie *pendant que les douze coups de minuit sonnent dans la nuit de Noël* est réputée sainte et a la vertu de guérir les douleurs ombilicales.

Dans la description faite par M. Poncy, de la cérémonie du feu de la Saint-Jean à Toulon, on remarque le passage suivant : « Lorsque le feu a projeté ses dernières lueurs sur la rade, à bord de tous les navires, dans toutes les rues, par toutes les fenêtres, jaillissent des cascades multipliées sur la tête des promeneurs. *Après la fête du feu, vient la fête de l'eau.* Le maire lui-même, en retournant à l'Hôtel-de-Ville, n'est jamais complètement exempt d'immersion. Les jeunes filles armées de carafes et de gargoulettes africaines, se poursuivent pour s'arroser comme de belles fleurs... » A Marseille, suivant M. Millin, on s'inonde réciproquement d'eau de senteur que l'on verse des fenêtres ; le plus grossier badinage est de couvrir d'eau pure les passants. Ce divertissement, qui semble propre aux villes du Midi, se rencontre en Pologne le 24 juin dans une forme identique. M. Breuil se croit fondé à conclure de la généralité de cet usage dans des lieux si différents, que les aspersions sont un reste d'anciennes lustrations païennes. En Bretagne, la veille de la Saint-Jean, l'eau a aussi sa fête particulière, mais une fête religieuse et tout à fait imposante. Dans les paroisses situées le long des côtes, le curé va processionnellement bénir la mer; sur chaque point de la côte s'avancent des processions. Un paysan ouvre la marche, tenant de chaque main une cloche qu'il fait tinter ; puis, deux autres paysans portent, l'un le fallot sacré, l'autre la croix d'argent ; enfin viennent les prêtres revêtus du surplis et de l'étole et suivis d'une foule innombrable. Tout le rivage est rempli de nacelles, et chacun monte à bord des barques de pêcheurs dont les mâts sont pavoisés de fleurs et de drapeaux.... Allons ! découvrez-vous, vous que la crainte des flots a retenus sur la grève. Découvrez-vous, car la cérémonie com-

mence. A genoux ! entendez-vous porter sur l'aile des brises marines et mélancoliquement répétés par les échos du rivage, les tintements des cloches ! C'est la bénédiction de la mer ! et cette cérémonie sacrée est autrement imposante, dans sa simplicité, que celles des anciens doges de Venise.... Priez ; car parmi ces frères qui invoquent le ciel, parmi ces femmes, parmi ces jeunes filles qui se recommandent au Dieu des ouragans, et mettent sous la protection de saint Jean, leur père, leur époux, leur fiancé, combien à la fête prochaine porteront le deuil !... La bénédiction donnée, chaque barque regagne le rivage, et le pêcheur rentre dans sa maison, plein d'espoir dans l'intercession du bienheureux saint Jean, et comptant sur une mer pacifique et sur une pêche productive.

H. Bernard.

NOTICE

SUR

ALEXIS DE JUSSIEU

ANCIEN PRÉFET DE L'AIN.

Alexis de Jussieu, né dans les premières années de ce siècle, s'est montré l'un des dignes représentants de cette noble famille, qui fut une des gloires de la cité et une des illustrations de la grande patrie; qui porta, pendant trois générations successives, le sceptre de la botanique française, et dont la dynastie intellectuelle, trônant au Jardin des plantes, régna longtemps sur la botanique européenne.

Après la mort du dernier de ces grands naturalistes, les héritiers de son nom succédèrent à ses belles facultés, mais non à ses goûts, ni à sa carrière. Ainsi, dans les rares exemples d'une longue hérédité de l'intelligence, les descendants aspirent à la couronne de leurs pères, mais ils prennent un autre chemin pour la conquérir, et s'efforcent d'atteindre leurs ancêtres sans les imiter. Le grand Ampère avait fait la gloire de l'Académie des sciences, et son fils a siégé avec honneur à l'Académie française. Ainsi tous les rayons du génie de l'homme s'élancent du même foyer pour nous illuminer par des reflets divers et semblent, par cette diversité même, glorifier mieux encore le souverain auteur de toute science et de toute lumière.

Les Jussieu firent comme J.-J. Ampère : ils laissèrent les sciences pour s'adonner à la politique et aux lettres. Le frère d'Alexis, Laurent de Jussieu, qui a vécu longtemps dans une retraite honorable à Passy, après avoir été, pendant de longues années, député et secrétaire général de la préfecture de la Seine, a servi la cause de la religion et des lettres par d'excellents écrits, qui ont mérité d'être traduits en plusieurs langues, et qui tous ont su plaire et surtout profiter à la jeunesse.

Sa fille, Mme de Chalier, mariée à un des officiers distingués de notre marine, a publié aussi divers ouvrages où la sérieuse instruction qu'elle a puisée dans le patrimoine de sa famille se trouve heureusement alliée à la grâce persuasive qui fait l'apanage de son sexe.

Quant à Alexis, il a figuré parmi les écrivains les plus actifs et les plus brillants de l'opposition libérale qui marqua les dernières années de la Restauration. Son style est vif, ardent, empreint même quelquefois d'une verve mordante, mais les entraînements de sa polémique ne s'attaquèrent jamais à l'honneur des personnes. Il savait respecter ses adversaires et ceux-ci le respectaient à leur tour. Il eût pu redire, au déclin de sa carrière, le beau vers que Crébillon prononça le jour de sa réception à l'Académie française, empressée d'applaudir dans notre grand tragique cette douceur intime des mœurs privées contrastant avec les sombres et palpitantes émotions dont sa sévère muse fit tressaillir tant de fois la scène française :

« Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume. »

Ces sentiments guidèrent M. de Jussieu dans diverses fonctions que lui confia le gouvernement parlementaire qu'il avait appelé de ses vœux, et qui garda ses inviolables sympathies.

Il a administré les départements de la Vienne, de la Mayenne, de l'Ain (1), siégé au Conseil d'État, et occupé le poste de Directeur général de la police du Royaume, sous le ministère et à côté de M. de Montalivet, qui l'honorait d'une ancienne amitié (2).

Il ne m'appartient pas de faire de la politique ; mais j'ai le droit de dire que dans ces missions diverses, remplies même dans les provinces les plus agitées par les passions du temps, il ne se départit jamais de cet esprit de conciliation qui faisait le fond de son caractère et le secret de son ascendant.

Je ne puis oublier surtout que dans l'emploi si délicat qui le mettait à la tête de la haute surveillance de la police française, il sut garder l'estime de tous, conquérir l'affection particulière du jeune duc d'Orléans et mériter la confiance du Roi.

Toutefois, sa situation privée fut loin d'être aussi heureuse : on a parlé d'inprévoyance et d'entraînement, mais le juste renom de sa parfaite loyauté demeura inaltérable. On le plaignit d'autant plus qu'il ne se plaignit point : jamais on ne l'entendit récriminer contre personne, et il sut accepter en silence les disgrâces de la fortune qui amenèrent sa retraite.

Les jours de cette retraite furent laborieux et souvent difficiles. Je l'ai vu, à Nice, surmontant les embarras d'une situation précaire, ouvrir avec un véritable éclat un cours de littérature française, et ravir par ses paroles cet auditoire d'élite que la colonie privilégiée des hivers européens emprunte à toutes les notabilités de l'univers.

(1) M. Alexis de Jussieu fut deux fois nommé préfet de l'Ain sous le gouvernement de juillet, du 12 mars 1831 jusqu'au 8 juin 1832 ; puis il revint en 1839 jusqu'au 16 mars 1841.

(2) Avant d'être appelé à la Direction de la police, il avait été chargé d'une mission délicate dans la Vendée.

Il revint enfin dans sa ville natale, s'asseoir au foyer d'une sœur dont la charité et la piété ont élevé la situation modeste au niveau des plus éminentes bienfaitrices de notre ville. C'est dans cet asile béni, où il avait enfin trouvé le repos, qu'il sentit se ranimer avec ferveur les principes de foi que les années d'orages n'avaient pu déraciner de son âme. Il aimait à les vivifier auprès de la divine Protectrice de la cité, que sa famille avait toujours entourée d'un culte héréditaire.

Ces sentiments religieux rafraîchissaient son cœur et ils inspirèrent plus d'une fois ses écrits.

C'est alors que je l'ai intimement connu. Je l'avais entrevu dans la vie publique, mais les jours de la retraite me rapprochèrent instinctivement de lui.

J'aimais à lui dire mes pensées, à lui communiquer mes manuscrits ; et il payait cette confiance par de précieuses lumières et un plus précieux dévoûment.

Je lui ai dû de sages conseils, d'heureuses inspirations, et un concours plus actif encore quand mes écrits consacrés à la défense du Saint-Siége rencontraient ses plus chères sympathies. Mais sa modestie désintéressée, satisfaite d'avoir aidé à cette grande cause, s'appliquait à effacer jusqu'aux moindres traces de son travail.

Je me plais à la rappeler devant vous : c'est un besoin pour une ancienne amitié, un devoir envers une noble mémoire.

Sa renommée littéraire peut se passer d'ailleurs de ces révélations posthumes. Pour ne parler que de ses productions récentes, ils vous en a lui-même présenté deux, courtes il est vrai par leur étendue, mais destinées à durer.

La première est intitulée : *Méditations de la raison et de la foi.*

La ferme élévation des pensées y répond à la généreuse ardeur des élans. On y respire je ne sais quoi de grandiose et de suave, de mélancolique et de consolant qui donne l'essor aux élans de l'âme et verse un baume sur ses blessures. On comprend que l'auteur a vu de mauvais jours ; on y ressent comme un tressaillement intime et profond qui, à travers les horizons de la sérénité chrétienne, laisse apercevoir encore les traces de la tempête. Cet ouvrage lui a valu le suffrage du P. Gratry, la haute approbation du P. Lacordaire et les félicitations de plusieurs éminents prélats qui l'ont loué, à l'envi, dans les termes les plus flatteurs. De grands maîtres n'ont pas hésité à voir dans ce petit volume un vrai trésor caché qui, malgré sa forme modeste, rappelle la hauteur des *Pensées* de Pascal.

C'est qu'en effet il répond dignement à son titre, comme son titre répond aux préoccupations du temps. L'alliance de la religion et de la philosophie est le premier besoin du présent, la plus ferme garantie de l'avenir. Aussi les patriarches de la science, les plus glorieux vétérans de notre armée, les plus illustres consulaires de la politique et des lettres, l'élite de cette brillante jeunesse qui monte en ce moment sur la scène du monde, tous se groupent autour de ce drapeau tutélaire qui unit les principes des siècles avec les progrès du siècle. Et tous le déploient, le front haut, avec cette calme et inébranlable énergie qui semble destinée à remplacer le siècle humain par le respect de Dieu. Tous cimentent par leurs efforts cette admirable alliance de la science et de la foi, qui paraît communiquer à toutes deux une puissance nouvelle. La science prête à la foi ses merveilles électriques pour la propager aux extrémités du monde ; la foi prête ses ailes à la science pour l'élever jusqu'aux cieux.

Jussieu ne s'était pas contenté de s'associer à cet élan

par ses méditations philosophiques, il voulait que la poésie lui payât aussi son tribut, et il écrivit en vers un *Chant additionnel au Paradis perdu.*

Le titre paraît ambitieux : comment se croire le droit de compléter l'œuvre immortelle qui fait l'orgueil de l'Angleterre ? Mais quand on a lu ce charmant essai, on juge que le génie si sombre et à la fois si attrayant du poète épique de la Grande-Bretagne n'eût pas dédaigné d'accorder un sourire à son gracieux continuateur. On ne peut trouver des fleurs plus parfumées, des couleurs plus délicates que ce délicieux tableau de la nature vierge encore et si resplendissante même après les jours de l'Eden.

L'idée de cet épisode des temps primitifs appartient bien plus aux riantes fictions de la poésie qu'à la sévérité des définitions théologiques, mais elle a paru à tous aussi ingénieuse que touchante. L'auteur raconte que nos premiers parents, chassés pour leur désobéissance du Paradis terrestre, se promenaient dans le domaine mortel, dont leurs sueurs devaient désormais acheter l'empire, et s'y consolaient par la prière au Très-Haut, l'attente du Rédempteur et les douceurs de leur mutuelle tendresse.

Il leur restait la foi, l'espérance et l'amour. C'était presque le Paradis retrouvé. Aussi Satan, jaloux de cette félicité renaissante, indigné de voir son récent triomphe frappé d'une stérilité inattendue, envoie le plus séduisant de ses anges pour rompre cette union conjugale, semer la discorde et ramener le désespoir.

Le messager infernal est chargé d'offrir séparément à chacun des époux de rentrer en grâce auprès de l'Eternel en sacrifiant le compagnon de sa vie. La double tentative échoue : la force et la grâce restent également fidèles. Point de gloire sans elle, s'est écrié l'un ; point de bonheur sans lui, a murmuré l'autre. Alessiel (c'est le nom de l'ange) est ému lui-

même de cette émulation généreuse. Il est bien l'ambassadeur de Satan, mais le rayon divin de ses splendeurs premières n'a pu s'éteindre encore sous les cendres maudites; c'est un ange « tombé, qui se souvient des cieux. »

Il sent renaître ses premières ardeurs, félicite les époux fidèles, les exhorte à espérer en Dieu, et va reprendre le chemin des Enfers, certain d'y trouver leur monarque et ses terribles vengeances. Mais l'archange Michel descend des demeures célestes, enveloppe Alessiel dans un nuage d'or, et le porte sur ses ailes de feu jusqu'au pied du trône de l'Eternel. Le Tout-Puissant laisse tomber le pardon sur ce fils chéri de sa création primitive, et lui rend sa place au milieu des chœurs séraphiques, qui accueillent ce frère ressuscité par le transport de leurs plus harmonieux concerts.

Le poète achève cette émouvante peinture par ce vers magnifiquement chrétien, qui résume d'un seul trait la pensée dominante de l'œuvre tout entière :

Les pardons du Très-Haut sont les fêtes des cieux.

Au surplus, les pensées qui animaient Jussieu, sa sensibilité, sa modestie, son goût du beau et de l'antique, tout son caractère enfin se trouve révélé par un court passage que je ne puis résister au plaisir de citer, et qui termine la dédicace de l'œuvre à Jean-Jacques Ampère. Ampère, Jussieu, tous deux amis, comme leurs pères, tous deux unis, il y a deux ans à peine, par ce poétique souvenir, et tous deux aujourd'hui dans l'éternité...

Voici ce passage :

« Un jour, nous étions assis sur la plate-forme de Saint-Onuphre, au dessous de la chambre où le Tasse exhala ses dernières paroles et son dernier soupir. Quel tableau ! Rome entière à nos pieds ; à gauche Saint-Pierre et le Vatican,

Michel-Ange et Raphaël ; devant nous, dans la brume lointaine le Socrate, et sur un plan plus rapproché, les montagnes de Tivoli et d'Albano. C'était l'heure où ce merveilleux horizon semble revêtir la pourpre romaine. Emu jusqu'au fond de l'âme, je vous fis la confidence que j'avais essayé le langage de la poésie, dont le premier, dans votre adolescence, vous m'avez appris tout le charme ; je vous lus des vers. Je tiens à rappeler, car c'est mon excuse, que vous m'engageâtes à les publier. Je l'ai fait, timidement d'abord, et seulement pour mes amis. L'épreuve n'a pas été défavorable. Nos maîtres dans la critique moderne, M. Cuvillier-Fleury, M. Armand de Pontmartin, d'autres encore que je remercie également de leur indulgence, ont assez bien parlé de cet essai, pour que je me décide à le livrer aujourd'hui au public. Mais j'éprouve le besoin de le placer sous votre patronage, en le dédiant à votre vieille amitié. Que voulez-vous, on n'est pas académicien sans courir quelques risques. »

Tels étaient les délassements littéraires qu'Alexis de Jussieu mêlait à des occupations laborieuses, qu'il recherchait avec l'empressement d'un noble cœur, fait pour comprendre les nécessités et les devoirs de sa situation.

Enfin, de meilleurs jours semblèrent luire sur son automne : il avait gardé le cœur et l'esprit de sa jeunesse. Une femme distinguée voulut s'associer à sa destinée, et lui donna sa main. Elle sut le comprendre et se dévouer à lui sans réserve. Mais ces instants de bonheur mutuel furent courts : une attaque, suite d'un accident, frappa M. de Jussieu dans le cours de l'année dernière, et amena une paralysie croissante, dont les soins de la tendresse conjugale et les secours de la médecine ne purent que retarder la triste issue. C'était un navrant spectacle de voir cette belle intelligence s'affaisser avec sa santé, par une décadence rapide ; au milieu de

ses défaillances, il vivait encore par le cœur, et quand je le vis ce printemps, à Paris, il me rappelait avec émotion nos communs épanchements d'autrefois, mais il était écrit que ces dernières espérances deviendraient vaines. Le mal fit d'effrayants progrès. La Religion, qui avait adouci ses épreuves, vint consoler son agonie ; et, après avoir reçu plusieurs fois les sacrements de l'Eglise, il s'éteignit à Beauvernay, le 25 octobre dernier.

Cette mort prévue, et pourtant prématurée, causa une tristesse générale. Jussieu n'avait pas d'ennemis : il avait épuisé toutes les amertumes de la vie, mais il ne fit jamais déborder le calice sur personne. Ses amis sentirent tout le vide qui venait s'ouvrir devant eux. Ceux qui l'avaient à peine connu lui accordèrent leurs regrets. Il méritait toutes ces sympathies. On se rappellera longtemps ce type attrayant de sensibilité délicate, de grâce naturelle, de goût exquis, d'inaltérable modération pour les hommes et pour les choses. Rien ne surpassera le charme de son commerce, la distinction de ses manières, la piquante expansion de ses entretiens, la finesse affectueuse et presque inimitable de sa correspondance épistolaire ; cet esprit si réservé et si soudain qui savait attendre qu'on le cherchât, et ne se faisait jamais attendre dès qu'on lui avait fait appel; ce je ne sais quoi enfin d'attachant, de doux et d'animé qui plaît à tous, sans y viser, qu'on aime sans le savoir, et dont on ne sent bien le prix qu'après l'avoir perdu.

Pour moi, je n'oublierai jamais la place qu'a occupée dans ces récentes années de ma vie ce cœur vraiment dévoué qui, par un penchant rare et privilégié, aimait à se faire le courtisan de la retraite.

Quant à vous, Messieurs, s'il n'eut pas l'honneur de compter dans vos rangs, vos annales gardent de lui une belle page, et au jour qui verra inaugurer la statue d'Ampère,

vous n'oublierez pas qu'il concourut avec vous à en poser la première pierre. Vous aimerez à rapprocher ces deux noms que tant de ressemblances, d'origine, de gloire et de sympathies ont unis dans toutes les mémoires, de même qu'une heureuse idée vient de placer le grand mathématicien à côté des grands naturalistes dans les nouveaux médaillons qui semblent inspirer et glorifier tout ensemble la chaire de notre Faculté des sciences.

Vous ne dédaignerez pas d'accorder un souvenir à celui qui fut le meilleur ami des deux Ampère, et vous ne lui refuserez pas une place dans cette pléiade lyonnaise remarquable par cet esprit de foi généreuse, de franchise courtoise et d'aimable simplicité, qui fut le caractère de nos plus grandes illustrations et restera toujours l'honneur de votre Compagnie.

Paul SAUZET.

EXTRAIT DU PORTEFEUILLE D'UN ANTIQUAIRE (1).

Aux citoyens juges, maire, officiers municipaux de Chamberi, a Chamberi, departement du Mont-Blanc. — A Chamberi au Mont Blanc.

De Commune d'Armes cy devant St Etienne Enforest Firmini 28 mars 1794. Vieux stile, octodi germinal l'an 2e de la république une indivisible démocratique et immortelle. Vive la sainte montagne.

Citoyens Républicains

Nos devoirs sacrés pour notre chere patrie que nous avons juré de deffendre au prix de notre sang, nous obligent, detaffirmer que le nommé Sonier Dulac de Monbrison, et habitant Saint Genest Lerpt, canton de St Etienne, Commune d'Armes, grand jeune homme leste, est un fieffé scelerat rebelle contre la republique ; ce nommé Sonier Dulac natif de Monbrison, et habitant le lieu de Saint Genest Lerpt, canton de St Etienne Enforest, que ces parents ont volé, escroqué aux parents, naturels heritiers d'un nommé Ferriol linsensé a été a Lyon aide de camp du scelerat Prescy et il a servi, a Lyon, contre la republique, en qualité d'aide de camp du scelerat Prescy ; les Sonier Dulac ses oncles qui habitent prés d'Aurec sont des contrerevolutionnaires infames, rusés, perfides a Aurec prés St Etienne ce sont tous des rebelles riches, rusés, coquins, perfides, ennemis jurés de la république ; et de la revolution.

Citoyens nouveaux freres, et republicains; nous te conjurons au nom sacré de la patrie que vous avés adopté, de ne point laisser echapper du glaive de la loi ce jeune coquin scelerat rebelle, Sonier Dulac aide de camp de Prescy, qui a servi, a Lyon,

(1) Nous empruntons au *Courrier de Savoie* cette pièce curieuse qui peint si bien l'esprit et les sentiments des vainqueurs de *linfame Lyon*.

A. V.

contre la republique ; tenéle sous bonne et sure garde ; que sa tete coupable paye le crime et l'offense qu'il a commis contre la republique ; vous le tené detenu a Chambery, qu'il néchappe pas a la loi ; et que lui et ses parents sointtous comme lui punis, punis, a aurec, avec le nommé Genestet seigneur d'aurec l'ami le confident des Sonier Dulac, et qui etait coalisé avec les rebelles de linfame Lyon qu'ils ont tous ensemble sondoyé ; nous vous affirmons léxacte verité ; tous les Sonier Dulac ses oncles d'aurec et de St Didier envelay sonttous aussi rebelles et aussi scelerats que leurs neveu detenu a Chambery, tous, tous, ils ne meritent aucune grace, nouveaux freres adoptifs de Chambery, continué a arreter tous les echapés de linfame Lyon ou ils avoint declaré la guerre a la republique et qui ont osé se mesler dans nos armées pour echapper au juste chatiment qui les attend ils sonttous rependus dans nos armées et aux Alpes pour trahir, et tuer la république et la liberté ; larmée des Alpes est infestée des scelerats rebelles de linfame Lyon ; on doit scrupuleusement les tous surveiller et arreter ils nous perdroint tous. Les nommés Sonier Dulac, Molle, Legalery lainé Dutaillon, Biralion et autre genes tel d'aurec les Chivet, les Neron, les Praire, les fils Vincent de St Etienne, commune d'armes, de firmini d'aurec, tous ces exnobles des montagnes échapés de Lyon sont aux Alpes, et travaillent tous à la contre révolution avec tous les marchands riches de Lyon, St Etienne, de St Chamond, de St Etienne ettous, les riches exnobles bourgeois, judas, traitres, rusés, des campagnes. Tous les marchands sonttes ennemis jurés de la république, de la révolution et des patriotes ; tous les marchands scelerats n'ont d'autre patrie que leurs coffrefort, ils n'aiment que le luxe, le monopole, l'usure, l'oppression du pauvre peuple. Citoyens républicains, salut union fraternité concorde. A Firmini aurec prés de St Etienne commune d'armes, les clubistes patriotes vos freres et amis 1794 28 mars 1794.

Pour copie conforme : Lebrun.

BIBLIOGRAPHIE

LE LIVRE D'OR DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS (1)

En attendant que M. Monfalcon livre au public son *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, il nous donne son *Livre d'or du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*. « Ce volume, nous dit l'au-« teur dans sa préface, est composé d'une histoire générale de « la noblesse dans notre beau pays et de quinze tableaux. Douze « de ceux-ci sont officiels, c'est-à-dire d'une parfaite authenticité; « plusieurs sont inédits, et les uns et les autres réunissent dans « un même cadre tout ce qu'on sait sur les familles nobles des « trois provinces et sur les fiefs, maisons-fortes, châtellenies, « rentes nobles et domaines allodiaux. »

Tel est sommairement le plan du *Livre d'or*, que l'auteur a fait suivre d'une étude sur le blason de la ville de Lyon.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée qui a présidé à la rédaction d'un pareil travail. Mais dans un temps comme le nôtre, où l'idée de castes est exclue de nos mœurs, où les noms des familles nobles et des anciens fiefs offrent surtout un intérêt historique, un semblable répertoire ne devait pas seulement chercher à satisfaire l'amour-propre de quelques familles; pour offrir une véritable utilité, il devait aussi répondre à un des besoins de notre époque, à ce désir de connaître les siècles passés, à ce zèle ardent qui a mis partout en si grande faveur l'étude de l'histoire locale. Pour remplir ce but, il lui fallait être aussi complet que le comporte l'état des connaissances actuelles. Mais ce n'était pas assez encore, il devait aussi renfermer un travail d'ensemble, un résumé puisé aux meilleures sources originales et destiné à faciliter les recherches, en dispensant de recourir à un grand nombre d'ouvrages dont les uns sont fort rares, et les autres consacrés seulement à un sujet particulier.

(1) Lyon, à la bibliothèque de la ville, 1866.

Telle est l'idée que nous concevons d'un Livre d'or à notre époque actuelle. Tel est le but qu'eût dû rechercher son auteur. M. Monfalcon a-t-il rempli un semblable programme? Il est fort probable qu'il n'y a guère songé et qu'il a voulu s'adresser plutôt à ceux qui pouvaient retrouver le nom de leurs ancêtres sur les pages du *Livre d'or* qu'à ceux auxquels ces mêmes noms sont chers parce qu'ils appartiennent à l'histoire de nos provinces. L'auteur nous dit que la plupart des tableaux reproduits dans son livre sont officiels. Cela est vrai, et nous le remercions notamment de nous avoir donné l'armorial de Claudine Brunaud, ainsi que le tableau de la noblesse du Lyonnais que renferme le Mémoire de l'intendant d'Herbigny. Mais nous eussions préféré parfois aux documents officiels fort obscurs ou incomplets un travail original plus utile à consulter, et qu'il eût été facile à l'auteur de composer, à raison des documents de toute nature qui se trouvent sous sa main.

Nous avons dit d'abord qu'un pareil travail devait être aussi complet que les autres ouvrages publiés jusqu'à ce jour, sans quoi il ne pourrait dispenser de recourir à ces mêmes recueils. Prenons d'abord pour exemple l'un des tableaux les plus importants du *Livre d'or*, intitulé : *Tableau de la noblesse lyonnaise en 1787, à l'occasion de la convocation des Etats généraux.* C'est là une liste capitale, puisqu'elle sert en quelque sorte à séparer l'ancienne noblesse de la nouvelle. Nous la trouvons d'abord dans une publication du temps, fort rare aujourd'hui et ayant pour titre : *Procès-verbaux des séances des assemblées générales des trois ordres et des assemblées particulières du tiers état de la ville et du ressort de la sénéchaussée de Lyon, tenues en mars et en avril* 1789 (1). En 1861, MM. de la Roque et de Barthélemy l'ont publiée de nouveau d'après les procès-verbaux officiels (2). Ces

(1) Lyon, 1789, Aimé de la Roche.

(2) Catalogue des gentilshommes du Lyonnais, Forez et Beaujolais qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy, Paris, 1861.

deux publications renferment une liste complète et identique, sauf que dans la dernière les noms de personnes et des lieux se trouvent souvent défigurés d'une manière étrange. Mais, dans l'une comme dans l'autre, les noms des représentants de la noblesse sont écrits sans ordre, d'abord avec beaucoup d'indications sur les titres et seigneuries de chacun d'eux, puis très-sommairement, comme si les électeurs s'étaient présentés en foule au dernier moment, et que le temps eût manqué aux rédacteurs de cette liste électorale. Ce défaut d'ordre, dans la première partie surtout, rend les recherches difficiles et l'on est souvent obligé de parcourir tous les noms pour en trouver un seul. M. Monfalcon a voulu remédier à cet inconvénient en classant les noms par ordre alphabétique, et en cela il a eu grandement raison. Mais pourquoi n'a-t-il pas reproduit complètement dans son travail les listes qu'il avait sous les yeux? Voici en effet huit noms que nous ne retrouvons pas dans le tableau VI du *Livre d'or:*

1° Jacques Deschamps;

2° Terrasson fils;

3° Jean-François-Barthélemy de Riverie, chevalier-seigneur de Saint-Jean de Toulas, Echalas et Saint-Romain en Gier (Barthélemy-Antoine, son fils, mentionné sur la liste du *Livre d'or* n'était pas encore en possession de ces fiefs en 1789, mais simple capitaine au régiment d'Anjou);

4° De Riverie de Saint-Jean (de la famille du précédent);

5° Savaron (François-Gabriel), fils de Jean-Pierre-Guillaume de Savaron, seigneur de Larajasse et de Chamousset;

6° Gayot de Mascranny, comte de Châteauvieux;

7° Yon, chevalier de Jonage;

8° Le baron de Riverie (François-Jean-Jacques Grimod de Bénéon).

Il est vrai que plusieurs de ces noms figurent sur la liste officielle sans indication de prénoms et de titres. Mais ce n'était point là une raison de les omettre. Il est facile à quiconque est familiarisé avec l'histoire d'une famille de distinguer l'identité du personnage et de placer même son prénom à côté du nom

patronymique. De semblables omissions ne permettent donc point au tableau de la noblesse en 1789, publié par M. Monfalcon, de suppléer aux éditions déjà connues de cette liste.

Si nous nous plaignons que le tableau VI du *Livre d'or* est incomplet, c'est le défaut contraire que présente le tableau qui suit et que M. Monfalcon a intitulé : *Familles anoblies depuis* 1789. Nous trouvons là bien des noms qui ne sont pas à leur place, et plus d'une famille, bien notoirement noble avant 1789, a dû se trouver peu flattée de voir son nom figurer sur cette liste. Ce sont là, dit M. Monfalcon, des familles dont le nom ne se retrouve pas ailleurs. Mais alors comment y trouvons-nous donc les Brac de la Perrière, qui figurent dans la liste des échevins, et les Riverieulx de Chambost et de Varas, qui se retrouvent déjà dans celle des prévôts des marchands ? D'autre part, le plus grand nombre de ces familles n'appartiennent pas à notre province, ce qui est assez extraordinaie dans un *Livre d'or du Lyonnais*. D'où vient cette liste? Elle se trouve, dit M. Monfalcon, à la suite du manuscrit de la collection Coste qui reproduit l'armorial de Claudine Brunaud. Le langage de l'auteur nous fait croire qu'il ignorait l'origine de ce travail, sans quoi il n'eût pas été victime d'une sorte de mystification, dont voici la clef : Vers 1848, un publiciste très-versé dans l'art héraldique et dont le nom est bien connu de nos érudits lyonnais, avait fait plusieurs copies de l'armorial de Claudine Brunaud autographiées. A la suite de chacune d'elles, l'auteur avait dressé un recueil d'armoiries d'un certain nombre de familles. Les unes figuraient sur ce tableau parce qu'elles étaient alliées à celle de l'auteur, les autres par le seul motif qu'il connaissait leur blason, mais le plus grand nombre appartenaient à des provinces voisines et notamment à la Bourgogne. C'était là l'œuvre d'un amateur qui ne concernait point spécialement le Lyonnais ; aussi l'auteur lui avait-il donné le simple titre de *Recueil d'armoiries*, qui avait au moins le mérite de ne pas égarer ceux qui pouvaient le consulter. Un semblable travail ne méritait donc point de figurer dans son entier dans le *Livre d'or du Lyonnais* et surtout d'être intitulé : *Liste des familles anoblies depuis* 1789.

M. Monfalcon reproche à l'auteur de l'*Armorial du Lyonnais* de n'avoir point classé ses blasons. Mais une semblable méthode eût-elle beaucoup contribué à faciliter les recherches? Cela est fort douteux. Or la classification n'est utile qu'à ce prix, et si un livre renferme trop de divisions, il court grand risque d'égarer le lecteur.

Ce défaut, nous le trouvons dans le travail de M. Monfalcon dès le début du livre. Ainsi pourquoi faire entrer dans la liste des prévôts des marchands les noms des membres de leur famille qui n'ont été que simples échevins ? Il résulte de ce plan que si l'on consulte seulement le tableau des échevins, on est étrangement surpris de n'y point voir figurer des noms fort connus. Sans doute on retrouve ces noms sur le tableau qui précède; mais c'est déjà un grave inconvénient d'être obligé de recourir à deux tableaux pour retrouver un nom, et si, sur la foi du titre, on borne ses recherches à un seul, on risque de fermer le livre en l'accusant de renfermer une liste des échevins incomplète. C'est ce qui est arrivé à quelques personnes qui n'avaient pas étendu leurs recherches plus loin, ne croyant pas retrouver des noms de simples échevins dans un tableau qui semblait réservé exclusivement aux prévôts des marchands.

Mais c'est surtout dans les tabeaux IX, X, XIV et XV que nous trouvons le défaut, déjà reproché au *Livre d'or*, de renfermer trop de divisions et de nous fournir des données si succinctes et si incomplètes qu'on ne peut en retirer aucun profit. Ainsi, dans le tableau IX, M. Monfalcon nous donne la liste de quelques fiefs et châteaux du Lyonnais avant 1789, en indiquant avec soin leur situation. Puis, comme s'il s'apercevait aussitôt que ce tableau est incomplet, il le fait suivre immédiatement d'un répertoire alphabétique des noms de fiefs, qui n'est que la reproduction littérale de la table d'un volume de nos archives qui renferme les aveux et hommages des possesseurs de fiefs avant 1789. Mais malheureusement M. Monfalcon n'a pas fait dans ce tableau ce qu'il a eu soin de faire dans le précédent; il ne nous fournit aucune indication, je ne dirai pas sur les possesseurs du fief, ce serait être trop exigeant, mais sur les paroisses où ces anciens

fiefs étaient situés. Où se trouveraient, par exemple, le fief de Bertholas, ceux de la Châtelaise, de Ciseaux? La table reproduite dans le *Livre d'or* ne le dit pas sans doute, mais ces indications existent dans le manuscrit, nous dit l'auteur. Fort bien, mais tout le monde n'a pas le loisir ni la faculté d'aller consulter nos archives, et s'il en était ainsi, il eût été bien facile à M. Monfalcon d'indiquer, par une note sommaire, la situation du fief. Autrement, à quoi nous sert cette table, s'il faut, comme auparavant, consulter d'autres ouvrages pour connaître la commune actuelle où je puis le retrouver? Au lieu de nous donner servilement une simple copie, l'auteur eût donc mieux fait de fondre en un seul les tableaux IX et X, aussi bien que les tableaux XIV et XV relatifs au Forez, en ajoutant les indications qu'il a jugé utile de nous donner dans les tableaux IX et XIV, et en éliminant des énonciations générales comme celles-ci : *Dîme à Saint-Andéol... rente noble à Aveize...* qui n'offrent aucun intérêt historique.

Le tableau XVI est intitulé : *Noblesse ecclésiastique du Lyonnais.* Voilà assurément un titre malheureux. Ne pourrait-il pas nous faire croire que l'auteur étudie ici une source particulière de la noblesse. Mais personne n'ignore que, loin d'anoblir, certains chapitres ou monastères exigeaient rigoureusement, au contraire, que les candidats fournissent la preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Pour appartenir à l'Eglise on ne cessait point pour cela d'appartenir à la noblesse d'épée ou d'échevinage; or l'auteur nous dit lui-même qu'en outre de la noblesse de robe, il n'existait dans le Lyonnais que ces deux sortes de noblesse. Qu'a-t-il donc voulu désigner sous ce titre? Seulement les personnages de la noblesse qui appartenaient à un chapitre ou à un monastère nobles, ce qui ne constitue point à proprement parler une noblesse ecclésiastique. Le titre adopté par M. Monfalcon prête donc à l'équivoque, puisqu'à première vue il tend à nous faire croire qu'il étudie une classe de noblesse dont il n'admet pas lui-même l'existence.

A la suite d'une notice sur nos églises et nos monastères réservés à la noblesse, l'auteur nous donne une liste des comtes de Lyon. C'est là, dit-il, un catalogue complet et probablement

exact dans son ensemble des chanoines comtes de Lyon. Mais où l'auteur a-t-il puisé? Seulement dans trois manuscrits qu'il a collectionnés avec soin. Mais ces documents étaient-ils suffisants? Les cartulaires de Savigny et d'Ainay, et plus encore l'Obituaire de l'Eglise de Lyon ne lui eussent-ils pas fourni plus d'un nom omis sur sa liste? N'en eût-il pas aussi trouvé d'autres dans les chartes publiées par l'auteur lui-même dans les *Monumenta Lugdunensis historiæ* (1)? M. Monfalcon ne semble pas s'être préoccupé de ces documents. Pourtant, si, au lieu de se borner à reproduire d'anciennes listes déjà connues, l'auteur avait puisé aux sources originales que nous indiquons, c'est alors qu'il aurait véritablement ajouté des noms nouveaux à la liste des chanoines comtes de Lyon.

M. Monfalcon fait suivre cette liste de celle des abbesses des monastères nobles de Saint-Pierre et de la Déserte, et d'une courte notice sur le chapitre noble d'Alix. Mais le nombre de nos anciens monastères réservés à la noblesse ne se bornait pas à ces trois maisons. Pourquoi passer sous silence l'Argentière, Leigneux, Saint-Martin-de-Salle, etc.? Le nom des abbesses de ces couvents, et même ceux des religieuses qui en faisaient partie en 1789, avaient bien leur place marquée dans un Livre d'or.

Nous aurions encore quelques observations à faire sur quelques points de détail. Nous nous en abstiendrons; il n'est pas de livre qui ne renferme de légères erreurs involontaires. Mais pourquoi le *Livre d'or* n'est-il pas accompagné d'un *errata?* Cela eût été bien nécessaire cependant pour faire disparaître des fautes typographiques que l'on est étonné de trouver dans un livre imprimé avec autant de luxe que celui dont nous nous occupons. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, si l'on peut à la rigueur reconnaître le nom de *la Queuille* dans celui de *la Quenille*, qui pourrait deviner que *Montagny* se cache sous le pseudonyme de *Montay* (2)?

Nous aurions pu discuter aussi certaines opinions de l'auteur

(1) Voyez notamment p. 389.

(2) Voyez pp. 234 et 264.

sur diverses questions où du moins il peut invoquer des raisons plausibles en faveur de la thèse qu'il soutient. Cela nous entraînerait trop loin. Nous nous sommes borné à relever, sans esprit de système, des omissions purement matérielles. Encore nous a-t-il fallu pour cela deux motifs que voici :

Le premier, c'est le parti pris que M. Monfalcon semble avoir adopté de critiquer généralement nos écrivains lyonnais les plus autorisés, et surtout l'auteur aussi savant que modeste auquel nous devons l'Armorial de notre province. En parcourant le *Livre d'or*, on dirait vraiment que nos historiens lyonnais sont incapables de faire un bon livre et qu'il nous faut attendre du dehors des révélations inconnues sur l'histoire de notre province.

D'un autre côté, il est certaines positions qui obligent : M. Monfalcon a sous la main tous les documents désirables ; mieux que personne il a les facilités pour élaborer une œuvre complète ; on peut donc, sans injustice, exiger de lui plus que d'un autre.

D'ailleurs nos observations ne touchent point au talent de l'auteur qui est ici hors de cause. Nous sommes le premier à admirer le style de l'historien, et ce qui nous démontre que lorsque M. Monfalcon veut se donner la peine de faire une œuvre originale, il n'a droit qu'à des éloges, c'est la dernière partie de son *Livre d'or*, qui est consacrée à une étude sur le blason de Lyon.

On a beaucoup écrit sur ce sujet, mais jamais d'une manière plus sensée que M. Monfalcon. Les armoiries d'une ville appartiennent à l'histoire et non à la politique ; les fleurs de lis ajoutées au blason de Lyon pour consacrer le souvenir de l'annexion de notre cité au royaume de France ont pu disparaître à une certaine époque, mais elles ont été rétablies par le dernier acte officiel qui ait réglé les armes de Lyon, et tant qu'un nouveau décret ne sera pas venu modifier les armoiries de 1819, ce sont toujours ces dernières qui subsistent légalement et doivent figurer sur nos monuments publics.

Tel est en substance le travail de M. Monfalcon sur cette question qui a fait l'objet de tant de publications diverses. Nous ne pouvons que nous rallier à l'avis de l'auteur. Au point de vue historique, nous verrions avec regret disparaître du blason de

notre ville des emblèmes qui nous rappellent le jour où nos pères, après avoir secoué le joug féodal faisaient entrer notre cité dans la vie commune de la nation française et lui préparaient ainsi les grandeurs de l'avenir. « Ville royale, disait M. Duruy, le ministre libéral, dans son discours du 23 juin de cette année, c'est dans ses murs que nos rois ont trouvé les clefs de la vallée du Rhône et l'accès de la Méditerranée. La Gaule n'est devenue la France que le jour où Lyon a mis la fleur de lis dans ses armes. » Un blason n'est pas un drapeau, et lorsque pendant des siècles une famille, une ville ou un empire s'est transmis des armes glorieuses, on doit les garder avec soin pour la postérité

A. VACHEZ.

LES GRANDS SOUVENIRS DE L'ÉGLISE DE LYON ; par D. MEYNIS, auteur de l'*Histoire du culte de la sainte Vierge*, du *Mémorial de la confrérie des saints Martyrs*, etc. — Seconde édition, revue, corrigée et augmentée ; un volume in-8° de x-542 pages (1867). — Lyon, chez tous les libraires ; prix, 4 francs.

Le livre dont nous annonçons la deuxième édition parut, il y a sept ans, sans réclames de journaux, sans patronage d'aucune sorte. Il fut néanmoins accueilli avec une sympathie reconnaissante de tous ceux qui s'intéressent au maintien des vieilles traditions, notre gloire et notre force. Encouragé par cet accueil, il nous revient aujourd'hui, revu, corrigé, augmenté ; un premier succès n'a été pour son auteur qu'une obligation de travailler à conquérir de nouveaux suffrages.

M. D. Meynis ne s'est pas proposé d'écrire une histoire complète de l'Eglise de Lyon ; il a soin d'en prévenir ses lecteurs dans l'avertissement placé en tête de cette deuxième édition. Son but est « de rappeler seulement les circonstances principales qui la concernent. » Il s'agit donc de simples *souvenirs* ; mais ces souvenirs, liés les uns aux autres dans la trame du récit, forment un résumé à peu près complet de l'histoire religieuse de Lyon, depuis le IIe siècle jusqu'à nos jours. Tel qu'il est, malgré la ra-

pidité de la narration et la sobriété des détails, ce livre comble une véritable lacune. Aucun de nos historiens en effet n'avait songé à réunir dans un même tableau l'ensemble des événements qui ont mérité à notre ville le surnom de *Rome des Gaules*, titre glorieux qui lui fut décerné, il y a soixante ans, par le vicaire même de Jésus-Christ, l'immortel Pie VII.

L'exposé analytique des faits principaux consignés dans les *Grands Souvenirs* donnera une idée de l'importance de l'ouvrage.

I.

Après une description de Lugdunum au IIe siècle de notre ère, M. Meynis raconte les travaux, puis les combats de saint Pothin et de ses compagnons ; il reproduit la lettre des Eglises de Lyon et de Vienne aux Eglises d'Asie, publie les actes du martyre de saint Epipode et de saint Alexandre, et rappelle la persécution de Sévère, où saint Irénée, à la tête de plus de dix-neuf mille de ses enfants, scella de son sang la foi qu'il avait défendue par ses écrits. L'auteur des *Grands Souvenirs* a eu la bonne pensée d'insérer dans son récit une analyse substantielle et plusieurs extraits du *Traité contre les hérésies*. Cet ouvrage répond encore merveilleusement aux exigences de l'apologétique chrétienne. Les erreurs de nos jours ont beau se donner pour le produit des progrès de l'esprit humain, elles ne sont en réalité, sous leur vêtement moderne, qu'un rajeunissement du gnosticisme si vigoureusement poursuivi, il y a dix-sept siècles, par notre grand docteur.

A l'ère des martyrs succède l'ère des saints pontifes. Justus, Eucher, Patient, Sacerdos, Ennemond, Nizier, apparaissent tour à tour sur ce siége de Lyon qu'ils illustrent de la double auréole de la sainteté et de la science. C'étaient de tels hommes qu'il fallait à ces époques de trouble social où les Barbares, entrés vainqueurs dans l'Empire écroulé, devaient subir une loi nouvelle, se mêler aux vaincus et concourir à cette unité des nations chrétiennes préparée par les mains de l'Eglise.

Le séjour de plusieurs souverains pontifes vient ajouter ensuite aux gloires de l'Eglise de Lyon un éclat nouveau pour elle. C'est Pascal II

(1106), qui consacre la basilique d'Ainay. C'est Innocent IV, qui rassemble un concile général dans la cathédrale de Saint-Jean (1245), inaugure l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge, et, après six années de résidence, laisse aux Lyonnais des marques insignes de son attachement. C'est Grégoire X (1274), ancien chanoine de Saint-Jean, qui fait refléter de nouveau sur notre ville les splendeurs d'une de ces grandes assises de la chrétienté, que le monde est à la veille de revoir, assemblée mémorable où s'accomplit l'union trop peu durable, hélas! des Eglises d'Orient et d'Occident. C'est Clément V (1305), puis Jean XXII (1316), qui sont couronnés dans nos murs. Cette période de notre histoire est féconde en événements remarquables : l'initiative prise par le chapitre primatial dans l'institution d'une fête en l'honneur de l'Immaculée-Conception, le séjour de saint Anselme et de saint Thomas de Cantorbéry, la mort de saint Bonaventure, la retraite et la mort du chancelier Gerson, qui a pu, sans trop de témérité, passer pour l'auteur du plus beau livre sorti d'une main humaine.

Une période douloureuse succède à tous ces triomphes de la foi catholique. Nous arrivons au protestantisme. M. Meynis nous fait assister aux premiers efforts tentés pour introduire à Lyon l'hérésie de Luther et de Calvin. Il est curieux d'étudier ces commencements que peu d'historiens lyonnais ont pris à tâche de mettre en lumière. Lyon tombe enfin au pouvoir des Calvinistes. Tous les édifices religieux sont pillés et quelques-uns totalement détruits; les morts même ne sont pas respectés ; on exhume les reliques des saints pour leur faire subir d'horribles profanations. Dix ans plus tard, l'odieuse réaction de la Saint-Barthélemy faisait couler le sang des Huguenots; mais d'irrécusables témoignages établissent que le clergé de Lyon, loin de tremper dans ces sanglantes représailles, fit son possible pour les empêcher. Les coupables, ce furent surtout les soldats de la garde consulaire, composée en très-grande partie d'étrangers.

La dernière moitié du XVIe siècle et la première du XVIIe furent marquées à Lyon par les ravages de la peste. M. Meynis trace le déchirant tableau de cette époque ; il cite les supplica-

tions des Lyonnais pour fléchir la justice divine, il montre le fléau s'abattant sur la cité, à huit reprises différentes, et dans l'espace de soixante-dix ans, frappant de mort cent mille personnes. Ces calamités ne cessent tout à fait que lorsque les magistrats ont, par une délibération solennelle (12 mars 1643), dont l'original est conservé dans nos archives, placé la ville sous la protection de la Sainte Vierge. Vers le même temps, les fondations charitables se multiplient, les corporations ouvrières, toutes pénétrées de l'esprit chrétien, prennent leur entier développement et contribuent à accroître cette renommée de loyauté qui caractérise le commerce lyonnais.

Avec le siècle suivant, des idées nouvelles se font jour dans les classes lettrées, descendent peu à peu dans les masses qu'elles pervertissent, et préparent la catastrophe qui doit anéantir tant d'institutions séculaires. La Révolution éclate. Nous assistons à la lutte engagée entre les Lyonnais et leurs oppresseurs, à la victoire qui les délivre un instant de la tyrannie des clubs, puis au siége à jamais mémorable soutenu par sept à huit mille de nos concitoyens contre une armée de soixante-dix mille assaillants, et au désastre final qui intronise la Terreur à Lyon. La Commission militaire, le Comité de salut public, les mitraillades des Brotteaux, la guillotine en permanence, le décret ordonnant la destruction de la cité, le pillage des églises constitutionnelles, la procession sacrilége de l'âne, l'apothéose de Chalier ; voilà les traits saillants de cette époque lamentable. En face de ces abaissements insensés ou cruels de la nature humaine, on nous présente le spectacle consolant de la fermeté, du dévouement du clergé et des catholiques dans ces jours lugubres. Nous avons particulièrement remarqué la lettre adressée aux fidèles, la veille du jour où il périt sur l'échafaud, par l'abbé de Castillon, vicaire général du diocèse. Cette lettre, publiée pour la première fois, n'est pas au-dessous des plus beaux monuments de l'antiquité chrétienne.

La situation religieuse sous le Directoire est décrite avec des détails à peu près ignorés et pourtant d'un très-grand intérêt. Il faut en dire autant de tout ce qui concerne le rétablissement du

culte à Lyon. C'est la partie vraiment neuve et tout à fait inédite de l'ouvrage. On assiste avec un tressaillement de bonheur à cette renaissance. On partage l'enthousiasme de nos pères retrouvant la sécurité après dix années d'angoisses; on replace avec eux sur les autels la croix triomphante; avec eux, on suit la première procession du Saint-Sacrement qui se développe timidement encore dans le demi-jour du cloître des Chartreux; avec eux, on parcourt en plein soleil nos quais et nos places, à la suite du cardinal Fesch, inaugurant par une procession solennelle le rétablissement du culte public, cette procession dont Chateaubriant se trouva l'heureux témoin et qui lui inspira une de ses meilleures pages. Lyon renaissait; mais que de plaies à guérir! que de malheurs à réparer! Peu à peu cependant les églises sortent de leurs ruines, les œuvres charitables se réorganisent, et l'ordre est rétabli, lorsque Pie VII vient bénir ce travail de reconstitution religieuse et sociale, et lui donner par sa présence une féconde impulsion.

Les souvenirs de l'ère contemporaine ne sont qu'indiqués. Ils sont présents à toutes les mémoires, et d'ailleurs, il en est plus d'un qui touche à un ordre de faits que l'auteur n'a pas voulu aborder, parce que, pour eux, l'histoire n'a pas encore commencé. L'ouvrage se termine par un résumé rapide des œuvres où se révèle chaque jour l'inépuisable vitalité de la charité catholique dans la *ville des aumônes*. Rapproché du tableau de Lugdunum païen qui ouvre les *Grands Souvenirs*, ce tableau final de Lyon chrétien forme un contraste saisissant. Entre la première et la dernière page du livre, on sent qu'il y a une distance plus considérable encore que celle des siècles écoulés, c'est la distance qui sépare un peuple livré à une religion sensuelle d'une société que la croix du Calvaire a touchée et vivifiée.

II.

Telle est la suite des événements principaux qui font l'objet des *Grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon*.

Le récit est bien conduit; les faits, dégagés de toute surcharge,

de tout accessoire inutile, s'enchaînent sans effort et viennent se ranger comme d'eux-mêmes sous les yeux du lecteur. Cette simplicité d'exposition suppose chez l'historien une connaissance approfondie des matières qu'il traite, et dès lors, de difficiles et patientes recherches. Sachons-lui gré d'avoir évité un écueil assez ordinaire dans les ouvrages de ce genre, en ne faisant nul étalage d'érudition. C'est par là que son livre est rendu accessible à tous et pourra devenir populaire. Quant au style, il est simple, vif parfois, clair toujours, exempt de prétentions, ennemi du néologisme et des audaces réalistes. On sent à travers ces pages courir un souffle de vie. Ce n'est point un annaliste, ce n'est point un érudit, ce n'est point un écrivain qui tient la plume, c'est un enfant désireux de recueillir des titres de famille où il trouve tout à la fois la justification de sa tendresse filiale et un nouveau motif de demeurer fidèle aux devoirs d'une *noblesse* qui *oblige*. Grande et sainte noblesse en effet que celle qui remonte à des ancêtres aussi illustres que les nôtres !

Les *Grands Souvenirs* ont donc les qualités solides et aimables qui font les bons livres. Mais c'est là précisément ce qui nous donne le droit de nous montrer exigeant à l'égard de l'auteur. Puisque son livre est destiné à vivre aussi longtemps que la mémoire des événements qu'il raconte, nous demandons qu'il y mette la main une fois encore pour le débarrasser des taches légères échappées à un premier travail de révision.

C'est dans cette pensée que nous soumettons à M. Meynis les remarques suivantes.

L'ouvrage est divisé en neuf époques. Nous n'avons pas toujours bien saisi la raison de cette division ; à dire vrai, elle nous a paru arbitraire et même inexacte sur quelques points. Ainsi, l'auteur a fait de la Révolution et de la Terreur deux époques distinctes. Ni les proportions chronologiques, ni la nature des faits ne réclamaient cette distinction. Sur les neuf époques, dont l'ensemble comprend une succession de dix-sept cents ans, peut-on en consacrer deux à des événements qui n'occupent pas l'espace d'un demi-siècle? D'un autre côté, la Terreur n'étant qu'une des phases de la Révolution, il n'y a pas lieu d'en faire une période à part. Même observation sur la huitième époque (rétablis-

sement du culte) et sur la neuvième (XIXe siècle). Est-ce que le rétablissement du culte n'appartient pas au XIXe siècle? Les termes de cette division rentrent donc l'un dans l'autre. Il eût été plus logique, croyons-nous, de diviser l'ouvrage en périodes séculaires, plus ou moins longues suivant le nombre ou l'importance des faits.

Les éclaircissements et documents historiques ont été rejetés à la fin du volume pour ne point interrompre la marche du récit. Rien de mieux. Mais pourquoi n'a-t-on pas également renvoyé là une discussion incidente sur le montanisme, discussion d'un intérêt assez médiocre, qui coupe en deux l'admirable lettre des chrétiens de Lyon aux chrétiens d'Asie? — La science archéologique aurait bien peut-être quelque chose à reprendre dans deux passages où il est question des églises de Saint-Jean et de Saint-Bonaventure. Mais, passons.

Nous avons loué chez M. Meynis la simplicité et la netteté du style. Complétons notre pensée en disant que le style des *Grands Souvenirs*, à force d'être simple, ne se tient pas toujours à la hauteur du sujet. Parfois aussi la phrase pourrait être plus variée et plus correcte, le choix des mots plus sévère; enfin certaines répétitions disparaîtraient aisément à une nouvelle lecture.

Ces remarques, on le voit, sont l'expression d'un désir plutôt que d'un blâme. C'est parce que le livre dont nous venons de rendre compte a une véritable valeur, que nous voudrions le voir irréprochable.

S. LAVERRIÈRE.

CHARTE

CONTENANT RÈGLEMENT

POUR

LA FOIRE DE SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON

(13 décembre 1274).

L'original de ce document fait partie des archives de la préfecture de l'Isère et provient du fonds restitué par les princes de Savoie. Les bourgeois et habitants de Saint-Symphorien-d'Ozon (1), représentés par cinq d'entre eux, y reconnaissent au comte Philippe Ier (2) le droit de prélever un trentième du prix des ventes et des loyers pendant la foire de cette localité, qui devait commencer le dimanche de la mi-carême pour ne se terminer qu'après le règlement des comptes. Ils y sont dispensés de la garde des halles et de la maison du marché, mais ils

(1) Canton et arrondissement nord de Vienne (Isère).

(2) Philippe Ier, huitième fils du comte Thomas et de Marguerite de Faucigny, frère de Guillaume et de Boniface qui le précédèrent sur le siége de Valence, fut successivement ou simultanément chanoine de Metz, prévôt de Saint-Donatien de Bruges, doyen de Saint-Maurice de Vienne, évêque élu ou *procureur* de l'Église de Valence (1242), archevêque *élu* ou administrateur de l'Église de Lyon (1248); à la mort de son frère, le comte Pierre (1267), il renonça à ses bénéfices, pour prendre la succession de ses ancêtres, et épousa, n'ayant pas été engagé dans les ordres, Alix, héritière du comte de Bourgogne.

doivent veiller à la sureté de la ville et de ses portes. L'acte est délivré par le prieur du lieu, Albert, en présence duquel l'accord avait été conclu.

LITTERA ORDINACIONIS NUNDINARUM SANCTI SYMPHORIANI DE AUCZONE.

Nos Albertus, prior Sancti Symphoriani de Auzone, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod, constitutis in presencia nostra majori parte burgensium et habitancium ville Sancti Symphoriani de Auzone, exceptis nobilibus, dant et concedunt Hug. Porterii, Petro de Meuns, Riverio, Petro Clerici et Johanni Poponel plenam et liberam potestatem et speciale mandatum faciendi, ordinandi et statuendi quicquid in ipsis et super ipsos predicti quinque facere, ordinare et statuere voluerint, ad opus domini Phi(lippi) Sabaudie et Burgundie comitis, pro nundinis dicti loci faciendis. Predicti autem quinque faciunt, ordinant et constituunt pro se et pro predictis omnibus et singulis, quod in omnibus que vendentur et loquabuntur in dictis nundinis quod dictus dominus comes habeat et percipiat tricesimum denarium, exceptis vivis animalibus que in dictis nundinis vendentur de quibus leidam tantum solvere dedent; super tricesimo vero denario debet dictus dominus comes aut nuncius suus credere cuilibet homini per juramentum suum. Dicte autem nundine debent incipere dominica medie Quadragesime et debent durare usque ad finem solutionum dictarum nundinarum. Actum est etiam et conventum inter dictum dominum comitem et prefatos homines, quod habitantes dicte ville, durantibus nundinis, non tenentur alas nundinarum nec domum

fori custodire ; set villam et portas ville custodire debent, durantibus nundinis, secundum quod castellamus dicte ville eis duxerit ingungendum. In cujus rei testimonium nos dictus A. prior, ad preces et requisicionem predictorum hominum et burgensium, sigillum nostrum duximus presentibus litteris apponendum. Datum apud Sanctum Symphorianum, die jovis in festo beate Lucie virginis, anno domini M° CC° LXX° quarto.

C.-U.-J. CHEVALIER.

LETTRE AU SUJET DE LA CHARTE DE BOSON.

Charlieu, le 25 août 1867.

Monsieur le Directeur,

Dans la 19e livraison de votre *Revue du Lyonnais*, vous avez publié une charte d'échange avec l'archevêque de Vienne et l'évêque de Belley, avec des annotations de M. Chevalier qui vous l'avait fournie. Dans la livraison suivante, vous rectifiez quelques-unes de ces notes, sur les indications de MM. Guigue, Saint-Olive et Vachez. Cet exemple me détermine à relever certaines erreurs commises par M. Chevalier à propos de la charte de Boson, publiée par lui dans cette même livraison. La petite abbaye de Saint-Martin, dont il est question dans cette charte, n'était pas située à Mâcon, mais à Regny, paroisse dépendant du diocèse de Mâcon. Ce qui le prouve, c'est que le monastère de Regny, dédié à saint Martin, figure toujours entre les dépendances de l'abbaye de Charlieu, dans les différentes chartes où ces dépendances sont énumérées. Ce diplôme n'est pas signalé seulement dans le nouveau *Gallia Christiana*, mais dans beaucoup d'autres ouvrages, notamment dans les *Bosonides* de M. de Gingins-la-Sarra, p. 80, sans compter mon *Histoire de Charlieu*, p. 10. Il n'est pas inédit, puisqu'il a été publié par Baluze (*Appendix ad capitularia*, col. 1506, tom. 2, édition de Paris, 1780), et dans l'abrégé chronologique de l'*Histoire de Bourgogne*, par M. Mille, tom. 3, p. 328.

Vous pouvez faire, Monsieur le Directeur, de cette lettre et des observations qu'elle contient, tel usage que vous jugerez à propos.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération très-distinguée,

Votre dévoué serviteur,

DESEVELINGES.

TRANSLATION

DES RELIQUES DE SAINT ARTHAUD

ÉVÊQUE DE BELLEY.

—

La petite ville de Belley, fière des grands évêques qu'elle a produits, a une vénération particulière pour S. Arthaud, qui, aux vertus hors ligne qu'il possédait, a joint l'avantage d'être enfant du pays. Il était né en 1101, au château de Sothonod, dans ce beau et riche Valromey où les Romains ont laissé tant de souvenirs. Il appartenait à la noble famille de Seyssel, dont le nom est encore porté aujourd'hui.

Après avoir brillé à la Cour de Savoie, il quitta le monde, embrassa l'ordre sévère de saint Bruno et fonda la chartreuse d'Arvières, d'où il fut arraché malgré lui pour monter sur le trône pontifical de Belley.

Après avoir gouverné avec zèle son diocèse, il obtint du Souverain Pontife la grâce ardemment sollicitée d'aller mourir dans sa chère retraite, où il s'éteignit dans l'âge le plus avancé.

« La multitude des miracles qui s'opérèrent à son tombeau, dit Mgr Depéry, son biographe, lui firent décerner un culte. » Les habitants de Belley le vénèrent et l'invoquent presque à l'égal de saint Anthelme, le célèbre et bien-aimé patron de leur cité.

Dans sa *Vie de saint Arthaud*, Mgr Depéry nous apprend que Mgr Passelaigue, évêque de Belley, fit la visite des reliques de saint Arthaud, au nom de Mgr Juste Guérin, évêque de Genève, retenu pour cause d'infirmités, que cette visite eut lieu le 9 août 1640, qu'une portion des reliques

fut emportée par le visiteur et remise aux capucins de Belley. Tous ces faits sont vrais. Mais l'auteur ajoute que le corps saint fut *alors* remis dans une châsse de bois précieux, puis déposé de nouveau dans le même tombeau de pierre. Ici il y a erreur. Une pièce inédite et qui nous a été communiquée par le vénérable curé de Passin, en Valromey, prouve que les reliques ne furent mises dans une châsse précieuse et exposées dans une chapelle du côté de l'Evangile qu'en 1686, par conséquent quarante-six ans plus tard que l'époque indiquée. C'est une bonne fortune pour la *Revue* de donner une rectification historique, tant petite soit-elle, et de centraliser et conserver un document si modeste soit-il.

Voici la *déclaration* que veut bien nous adresser M. Delaigue, curé de Passin :

Déclaration adressée par Pierre Michaud, capitaine châtelain, au prieur d'Arvières, au sujet d'une translation des reliques de saint Arthaud, en 1686 (pièce inédite).

Nous Pierre Michaud, capitaine chastellain du marquisat de Valromey et greffier en l'officialité de l'evesché de Genève à la partie de France, savoir faisons à tous qu'il appar^dra que ce jourd'huy neufvième jour de mars mil six cents quattre vingt et six sur l'heure de midy, auroient comparus par devant nous Sr Prosper Brillat maistre chirurgien de Virieu-le-petit, aagé cinq^te six ans et Pierre Boran lab^r de Romagnieu aagé de soixante quatre. Lesquels après avoir prestés serment de dire vérité entre nos mains, ont attestés et déclarés que bien mémoratifs que sont environ quarante cinq années, qu'ils se treuvèrent avec plusieurs autres personnes dans la dévote maison de N^re Dame d'Arvières, ordre des Chartreux, diocèse de Genève, et furent pré^ts lorsque Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean de Passelègue Evesque et seigneur de Belley, s'étant transporté aud^t Arvières sur les réquisitions de

Messieurs les Prieur et Religieux accompagné de mess. les visiteurs dudit ordre, visittat avec humilité et révérence, revestu de ses habits épiscopaux, les ossements et reliques du glorieux sainct Artaud premier prieur de ladicte Chartreuse d'Arvières et Evèque dud^t Belley. Lesquels ossements et reliques estoient dans un sépulchre et tombeau de pierre vis-à-vis la petite porte du chœur de l'esglise dud^t Arvières et au dehors d'icelluy, et, les ayant revérés avec les prières et cérémonies accoutumées, ledit seigneur Evesque les auroit remises dans ce mesme sépulchre, et, afin que la postérité fust à jamais informée de cette cérémonie, il en dressat un certificat escript et signé de sa propre main qu'il mist dans une boëtte de plomb de figure ronde au mesme endroit près les^ds reliques et ossements, ayant mesme le^dt seig^r Evesque de Belley emporté quelques uns desdits ossements dans sa cathédrale.

Mais comme lad^te boëtte fust reposée dans un lieu humide où elle est restée pendant un long espace de temps sans estre ouverte ny visittée, il s'est trouvé, lorsque l'ouverture en a esté faicte, que ledit certifficat dudit seigneur Evesque de Belley a esté consommé par l'humidité (1) et suite du temps ; ce qu'a esté seurement recogneû despuis quelques jours par vénérable père en Dieu Dom Pierre Sombarde, prieur moderne de lad^te Chartreuse d'Arvières, lequel poussé d'un nouveau zèle, dévotion et piété envers ce grand sainct, ayant, par permission de l'Evesque au diocèse dud^t Genève, relevé lesdites Relicques dans une chasse magnifique d'ébeine construicte à son honneur, relevée d'argent et qui repose à présent dans une niche d'une chapelle dudit Arvières du costé de l'Evangile. Il auroit

(1) On voit que les Reliques de saint Arthaud souffraient de l'humidité quand elles étaient dans la Chartreuse d'Arvières ; aujourd'hui qu'elles sont dans l'église paroissiale de Lochieu, elles en souffrent tout autant, peut-être davantage. Seraient-elles condamnées à périr par l'humidité ?

requis acte de la déclaration susdite pour estre joint aux Mémoires qu'ils ont de la vie de ce grand sainct et pour faire conster de la visite et cérémonie faictes par ledit seig^r de Belley commencor du certiffical par lui faict et reposé dans la boëtte de plomb qui nous a été représentée par ledit Sr Prieur; ce que nous luy avons accordé, et de tout ce que dessus dressé la présente attestation et verbail signé de n^tre main et scellée de n^re scel or^dre de nostre chastellainie, en présence de Me Claude Anthoine Crussy n^re royal de Chanvillieu, Me Hugues Boran paroissien de Romagnieu et Hon^te Louys Cattel marchand dudit Virieu, tesmoins requis soub^ds avec ledit sieur Brilliat non ledit Boran illiter enquis. Signé: Brillat déclarant Crussy, présent, Louis Cattet, Bozonet tém. Michaud. »

En faisant au prieur d'Arvières l'envoi de cette pièce, le s^r Michaud lui écrivait: « J'ai à vous asseurer que ces jours passés m'étant réveillé atteint et saisy d'une fièvre qui menasceoit une suite fascheuse pour moi, je me recommanda à St Arthaud et receus par son intercession un prompt soulag^nt. Je vous supplie célébrer une messe à son honneur à mon intention en attendant que je l'aille moy même entendre auprès de ses s^tes reliques et vous asseurer de plus fort que je suis, etc. »

Pendant la Révolution, les habitants de Lochieu sauvèrent de la destruction, en les faisant disparaître avec soin, les reliques du saint évêque. Le 13 avril 1830, Mgr Devie, évêque de Belley, les replaça solennellement dans l'église de la paroisse. Si, comme le dit notre honorable correspondant, elles ont à souffrir de l'humidité, si même elles sont menacées d'anéantissement, le clergé de Belley ne devrait-il pas faire des démarches pour les mettre en sûreté?

A. V.

CHRONIQUE LOCALE.

— Le Choléra et le Congrès ont, ces jours derniers, fort occupé les esprits. Ce sont des voisins peu commodes, et une éclaboussure est si vite reçue qu'on regardait avec une anxiété qui n'était point jouée les deux points noirs de l'horizon : Genève et Chambéry. Quand la Revue aura paru, nous espérons que le danger sera passé et que Genève ne suspendra ses admirables travaux d'horlogerie que pour se mirer dans son lac bleu, tandis que Chambéry, fermant ses hôpitaux, reprendra la fabrication de ces tissus aériens, dont les métiers ne devraient s'arrêter que pour cause de promenade joyeuse au Bout du monde, ou vers le lac du Bourget.

L'histoire ne s'occupera point des Lyonnais qui se sont rendus dans la première de ces villes, mais elle doit enregistrer les noms des courageux Internes qui sont allés porter secours aux malades du faubourg de Maché. Ce sont : MM. Gantillon, Grand-Clément et Jannin. Si, au lieu de disparaître, le fléau grandissait, bien d'autres hommes dévoués iraient les rejoindre, car le courage et le dévouement ne sont pas plus rares dans notre Ecole de médecine que l'intelligence et le savoir.

— Mgr Callot, le nouvel évêque d'Oran, sera sacré le 22 courant dans notre vieille cathédrale habituée à voir d'illustres pasteurs et à enregistrer d'augustes souvenirs.

— Le fondateur de la *Revue de Toulouse*, M. Lacointa, vient de mourir. Après avoir mené pendant treize ans la vie de directeur de Revue en province il a succombé plutôt à la maladie qu'à la vieillesse, plutôt à la fatigue morale qu'à la souffrance du corps. Il se plaignait qu'après avoir créé un organe estimé on ne lui donnât pas tout l'appui dont il avait besoin. Ses successeurs ont déclaré : « que la vie intellectuelle n'est pas tellement exubérante en province, et particulièrement à Toulouse, que l'on puisse en supprimer de gaieté de cœur la plus modeste manifestation » et ils ont annoncé que l'œuvre de M. Lacointa ne succomberait pas avec son fondateur.

Nous félicitons Toulouse d'avoir compris qu'elle ne pouvait être privée d'une Revue littéraire ; la *Revue du Lyonnais* se félicite d'avoir conservé une sœur.

Ce n'est pas Lyon qui se plaindra d'atonie, la vie déborde chez lui Voici un poème didactique en quinze chants, l'*Exposition universelle*,

par Antoine-Gaspard Bellin. On a déjà signalé des endroits faibles, des rimes insuffisantes, du prosaïsme en quelques endroits. Nous sommes stupéfié du savoir de l'auteur, de son courage et de l'habileté qui lui a permis de rimer tout un système de chimie ou tout le mécanisme des machines à vapeur, de décrire les inventions nouvelles et ces procédés que les hommes spéciaux auraient peine à expliquer en prose à leurs auditeurs. Puis voici un poème épique, oh ! pas autre chose, par M. Alexis Rousset. *Anges et Démons* est le titre. Le siège de Constantinople par Mahomet II est le sujet.

Un grand nom surgit à côté de ceux-ci. Voici M. Paul Sauzet qui termine un ouvrage considérable sur le Code civil. Ce sont des commentaires précieux sur l'ensemble de notre législation. Cet ouvrage, fruit de quinze années d'études, est appelé à avoir un grand retentissement et à faire connaître l'illustre orateur sous un nouveau jour.

— L'industrie n'est point oubliée. M. Dard a lancé ses omnibus à vapeur sur la route de Crémieu. Plus heureux que le marquis de Jouffroy et que l'infortuné Thimonnier, l'inventeur des machines à coudre, espérons qu'il jouira de son invention et y trouvera fortune et gloire.

— A partir du 25 courant, qu'on se le dise, le lac de Nantua n'appartiendra plus à l'Etat, mais à la ville qui se l'annexe. Tout Nantuatien pourra dès lors se promener en bateau, pêcher et se baigner sans crainte des gendarmes. Il pourra user de son lac, mais en bon père de famille. Défense expresse de s'y noyer.

— On lit dans le *Moniteur viennois :*

« L'autorité municipale a décidé qu'une plaque commémorative en marbre blanc serait placée sur la façade de la maison qui fait l'angle de la rue des Boucheries et de la rue des Clercs.

C'est là qu'est né François Ponsard, le 1er juin 1814, ce qui a été constaté par les registres de l'église de Saint-André-le-Bas, dans laquelle il a été baptisé le 4 du même mois.

D'après la même décision, le nom de rue Ponsard doit être donné à une des portions de la rue qui mène de la place de l'Hôtel-de-Ville à la place de Miremont. »

On ne reprochera pas à Vienne d'être indifférente au sort de ses enfants. A. V.

AIMÉ VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE.

—

LE MOINEAU ET LES HIRONDELLES

FABLE

A Mme E. P. DE LA M**.

« Je ne vois plus les Hirondelles,
Leur fuite de l'hiver annonce le retour.
Pourquoi ne pas faire comme elles,
Et laisser ce triste séjour?
Pour moi tout est ici monotone, sauvage ;
Même prairie et même ombrage,
Même vigne et mêmes épis;
Toujours le même chenevis,
Toujours, le soir, sous le feuillage,
Sur le bord des mêmes ruisseaux,
Les mêmes cris de cent moineaux.
Puis, pour éviter la froidure,
N'avoir qu'une pauvre masure,
Être blotti sous de vieux toits
Ou, perché sur la cheminée,
Souffrir toujours tout à la fois
De la bise et de la fumée!
Si je pouvais quitter ce pays que je hais
Sans nul regret j'en sortirais. »

Disant ceci, Pierrot avise
Dans les airs un long train d'Hirondelles partant.
« Le moment est venu, ma foi j'en fais autant ! »
Il eut bientôt pris sa valise.
Le voilà donc piaillant, volant,
Criant, sautant, se trémoussant,
Pour passer en terre étrangère.
Hélas ! Pierrot avait compté
Et sans son plumage écourté
Et sans l'aile vive, légère
De l'Hirondelle passagère.
Tremblant, perclus, souffrant, rendu,
Pierrot fut distancé, Pierrot s'était perdu.
Pierrot, à bout de tout courage,
Trouvait peu de charme au voyage,
Et, caché dans le trou d'un gros arbre pourri,
Regrettait vivement son noir et vieil abri.

« Si je pouvais au moins, revenant en arrière,
Regagner la pauvre chaumière
D'où je voudrais n'être jamais sorti,
Par mon infortune averti,
J'y passerais ma vie entière ;
Et ma foi, bien fin il serait
Celui qui de partir un jour me forcerait. »

Ainsi Pierrot devenu sage,
Et tout honteux que lui, moineau
Eût agi comme un étourneau,
Reprit son vol vers son village.
Il y rentra tirant l'aile, brisé,
Confus, enfin faisant plus triste mine
Qu'une merlette de croisé
Revenant de la Palestine.

« Fou que j'étais ! dit-il, en regagnant son trou,
De poursuivre je ne sais où
Tant de biens que la Providence
Ici me donne en abondance,

Car en ces lieux je trouve, chaque jour,
Sécurité, repos, amour. »

Ne cherchez pas trop loin un bonheur éphémère,
Pierrot corrigé nous l'a dit :
Le vrai bonheur est dans ce nid
Qu'une douce amie embellit
Et que nous laissa notre mère.

E. Perret de la Menue.

L'ORAGE.

L'oiseau vole en rasant la terre ;
Le ciel est noir, le temps est lourd ;
On entend déjà le tonnerre
Qui s'avance avec un bruit sourd.

L'orage s'étend sur la plaine.
Tiens ! vois ! tout éclate là bas
Comme quand je carde ma laine.
Ce nuage ne me plaît pas.

Dieu nous garde ! il est notre maître.
Comme ça tombe ! il pleut à seau.
Va vite fermer la fenêtre
Et regarder dans le berceau.

On sonne ; allons, cloche et tonnerre,
Nous allons tous devenir sourds.
Dieu ! quel éclat ! l'arbre est à terre.....
Tiens ! le petit qui dort toujours.

Il dort ; il rit à son bon ange ;
Il dit : Qu'importe ce fracas !
Je n'y suis pour rien. Qu'on s'arrange.
Il étire ses petits bras.

Vois cette foudre qui sillonne.
Tout est perdu, je le crains bien.
Adieu les si beaux fruits d'automne !
Cet été ne lui laisse rien.

L'eau roule du toit de l'église ;
Le ruisseau croît devant chez nous.
Il faut prier ; quoi qu'on en dise,
Dieu s'apaise dans son courroux.

Et le petit qui dort encore !
La grêle ne l'agite pas.
Quand on est grand l'ennui dévore ;
Mais, lui ! ça vit sans embarras.

Dieu nous donne une âme tranquille,
Un cœur pur, un espoir serein,
Un esprit droit, simple et docile !
Dieu connaît bien notre destin

Tiens ! c'est drôle, où donc est l'orage ?
Le soleil rit dans un ciel bleu.
Mais plus d'épis ! et c'est dommage !
Peut-être en reste-t-il un peu.

Sacristi, le petit s'éveille !
Vois, petiot, il vient d'en donner !
Il rit en se grattant l'oreille.
Donne-lui vite à déjeuner.

Aimé VINGTRINIER.

VARIATIONS CHRONOLOGIQUES

DU RÈGNE DE CHARLES VIII

A PROPOS

D'UNE MÉDAILLE LYONNAISE

A M. DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut, directeur de la Revue numismatique.

MONSIEUR,

Entre autres bijoux numismatiques dont je me suis séparé avec douleur, je possédais, en 1847, un exemplaire de l'une des plus anciennes pièces françaises qui méritent le nom de médaille. Je veux parler de celle qui fut offerte par la commune lyonnaise (*Respublica lugdunensis*) au roi Charles VIII et à la reine de France Anne de Bretagne. Le médaillon à l'effigie de Jean Huss, les grandes pièces de Charles VII sont des monuments de toute autre nature.

Je n'insiste pas sur le mérite de priorité de la médaille lyonnaise ; j'écarte la question de glyptique pour un problème de pure chronologie, ce qui me dispense de reproduire le dessin de la pièce qui a été gravée avec soin dans la *Revue numismatique* (1848, t. XIII, pl. 1), dans le *Trésor numismatique*; *Art monétaire français* pl. III, n° 35. —En 1750, Philippe Argelati, dans le tome III de son recueil, avait déjà donné une figure de cette très-remarquée et très-remarquable médaille.

Feu M. Cartier, d'Amboise, l'un des fondateurs de la *Revue numismatique*, enviait ma bonne trouvaille. J'eus le plaisir de lui faire accepter une empreinte de ma pièce rarissime qui a servi à la gravure des *Monuments numismati-*

ques sur l'expédition de Charles VIII en Italie (1848, t. XIII, p. 17 et 132).

Vous savez, monsieur, que le voyage de Charles VIII à Lyon et son départ de cette ville pour Naples, sont datés dans tous les livres modernes de l'an 1494, cependant la médaille lyonnaise offerte au roi un peu avant son entrée en campagne, le 25 mars, porte le millésime 1 : 4 : 9 : 3 (1493).

Cette singularité devint le sujet d'une correspondance très-suivie entre M. Cartier et moi. Nous avons successivement passé en revue toutes les hypothèses. Fallait-il gratuitement supposer une faute de monnayeur ? était-il permis de conjecturer que la médaille officielle eût-été frappée longtemps d'avance en prévision d'un voyage contremandé ou retardé par quelque événement fortuit ?...

M. Cartier n'était pas plus que moi disposé à exciper de l'erreur ; mauvaise raison, tout au plus présentable à défaut de meilleure. Nous savions aussi bien l'un que l'autre que dans l'étude de nos anciennes annales, des chroniques, l'unité de dates est presque une chimère, et que l'on est continuellement exposé à trouver des contradictions là où il n'y en a pas ; nous cherchions seulement à concilier des dates exactes bien que contradictoires en apparence.

Nous voilà donc à l'œuvre, chacun de son côté ; tous deux préoccupés de l'année Pascale et demandant à la mobilité de la fête de Pâques une explication qu'elle nous a refusée.

Bientôt la confusion fut telle, que nous ne pouvions plus nous comprendre à distance. L'honorable M. Cartier a renoncé à l'entreprise en avertissant les lecteurs de la *Revue* qu'il me cédait la tâche et l'honneur de résoudre le problème indiqué. C'est ce que j'essaye de faire tardivement.

Ma négligence a pour excuse l'événement de 1848, plus propice à l'histoire qu'à la chronologie. Mais je crois maintenant le moment opportun. Un écrivain plein de zèle, M. de la

Pilorgerie, vient de faire paraître un très-intéressant ouvrage intitulé : *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (1494-1495). Ce livre ramène l'attention sur le sujet qui nous avait occupé. L'auteur paraît n'avoir pas connu la médaille lyonnaise, et n'a mentionné aucun détail qui puisse nous aider à en expliquer la date ; il y a là une lacune à remplir.

La difficulté avait déjà préoccupé les numismatistes anciens. Bizot l'avait tout simplement éludée, en disant qu'il devait y avoir deux variétés de la médaille de Charles VIII, l'une frappée en 1493, l'autre en 1494. Pitoyable expédient démenti par le fait ; la médaille lyonnaise est unique. Bizot, en supposant l'existence d'une variante de millésime, visait à se mettre d'accord avec la chronologie officielle de nos livres classiques, lesquels assignent à l'expédition de Naples et au départ de Lyon la date de 1494.

M. Cartier tenait celle-là pour bonne et irréprochable. Il s'appuyait sur des titres authentiques dont il avait pris copie au château d'Amboise.

Il invoquait le texte même des lettres du roi Charles VIII, qui permettent de suivre pas à pas son itinéraire en France et en Italie (1494-1495).

D'autre part, comment se fait-il que la médaille lyonnaise énonce très-positivement la date 1 : 4 : 9 : 3?

La chronique du séjour de Charles VIII à Lion sur le Rosne, éditée en 1841, par feu M. Gonon, reproduit cette date 1493, à tous les quantièmes de mois marqués par une fête, par une marche, par une étape ; l'inscription commémorative de la pose de la première pierre du couvent des Cordeliers de l'Observance à Lyon, par Charles VIII et Anne de Bretagne, énonce encore la date de 1493.

Les historiens lyonnais, jusques et y compris Mgr Pavy, dans sa monographie des *Grands Cordeliers de saint Bona-*

venture, tiennent pour 1493, alors que tous les autres écrivent 1494.

Rubys dit positivement que les préparatifs pour la réception du roi et de la reine, commencèrent à Lyon, le 20 février 1493 (nécessairement avant Pâques). (N. B.)

Entre ces dates si nettement affirmées et contradictoires la concordance ne saurait être trouvée dans la formule usitée depuis 1567 (1). C'est pour nous y être fourvoyés que, M. Cartier et moi, nous avions échoué dans nos recherches.

En procédant du connu à l'inconnu, je produirai tout d'abord un document curieux dont je suis redevable à l'obligeance de M. Cartier, qui ne savait trop quelle conséquence en tirer.

C'est un extrait d'un manuscrit annexé aux figures de Haultin, à la bibliothèque de l'Arsenal.

« Le 26 juillet 1493, fut donnée par les généraux des monnoyes, permission aux maîtres de la Monnoye de Lyon, de forger pièces d'or et d'argent du caractère qui est cy-dessus représenté par les maire et échevins de la ville de Lyon ; desquelles pièces ils entendoient faire dons et présents tant aux dits seigneurs Roy et Reyne de France en leur entrée à la dicte ville qu'à plusieurs princes et princesses du dit royaume, en fournissant par la ville l'or et l'argent pour ce faire, sans y convertir les matières livrées en la dite monnoye pour le fait d'icelle ; et estoient représentés ès dictes pièces d'or et d'argent les portraits de Charles VIII, d'un côté, et de l'autre Anne de Bretagne, sa femme, le champ myparti de fleurdelys et d'hermines et il est écrit

(1) En 1564, Charles IX donna, à Roussillon en Dauphiné, un édit par lequel il ordonne de dater les actes publics et particuliers en commençant l'année au 1er janvier. Cette loi ne fut universellement adoptée en France qu'en 1567. Le Parlement de Paris suivait encore l'ancien style en 1566. A Lyon, la résistance paraît avoir duré jusqu'en 1567. P. M.-R.

autour : *Anna regnante, respublica Lugdunensis conflavit*, et de l'autre côté : *Felix fortuna diu exploratum tandem actulit* (1).

Ainsi, monsieur, la permission de frapper cette médaille d'honneur est accordée aux Lyonnais le 26 juillet 1493 (comput royal), cette même médaille est offerte par la Ville au roi, le 25 mars 1493 (comput municipal).

Autre rapprochement sérieux :

La médaille est autorisée le 26 juillet 1493 (comput royal).

Le roi quitte Lyon pour l'Italie le 29 juillet 1493 (comput municipal).

Entre ces deux dernières dates, qui semblent se suivre de trois jours, il y a un *énorme intervalle* ; elles faisaient le désespoir de M. Cartier. L'échéance de Pâques n'y peut rien changer, que je sache.

Toute supposition de faute lourde étant logiquement récusée de part et d'autre, il reste à constater un écart de comput entre le style officiel de la Chancellerie royale et le style provincial de la commune lyonnaise. Il saute aux yeux que le comput royal a une avance considérable sur le comput des auteurs de la médaille, de l'inscription fondamentale du couvent des Cordeliers de l'Observance et de la *Chronique du séjour de Charles VIII à Lion sur le Rosne*, etc.

Ainsi limitée, la question peut être bientôt résolue.

L'an de grâce, dit de l'incarnation, commençait, au moyen-âge, pour les uns à la naissance de Jésus-Christ (fête de Noël) ; pour d'autres à la résurrection de Jésus (fête de Pâques) ; enfin pour d'autres à la conception du Messie (fête

(1) « *Actulit* pour *attulit* » est une singularité de dialecte, sur laquelle il y aurait à gloser. « *Diu exploratum*, » LONGTEMPS ATTENDU, est d'une latinité bizarre, mais le sens n'en est pas douteux. — Charles VIII avait depuis longtemps fait espérer aux Lyonnais sa deuxième visite, comme en fait foi sa lettre autographe datée de Montils-lès-Tours, le 7 juin 1493.

P. M.-R.

de l'Annonciation). Ces derniers, plus logiques que les précédents, prétendaient que dans l'ordre naturel des faits, il convenait de dater l'an de l'incarnation du moment même où le Christ s'est incarné dans le sein de la Vierge. Ce fut le système introduit par Denys le Petit en Italie, où il est connu sous le nom de *calcul Pisan*, parce qu'à Pise il a été suivi jusqu'en 1745.

Quand et comment ce comput, inusité en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, s'est-il introduit en France? je l'ignore. Mais il ne me semble pas douteux qu'il y ait été en vigueur, au moins quelque temps.

Ce qui embrouille toutes les recherches chronologiques en pareil cas, c'est qu'on est volontiers enclin, depuis la réforme du calendrier par Charles IX, à supposer que le 25 mars (fête de l'Annonciation), pris pour jour initial de l'année, *suit* de trois mois le point de départ, fixé par d'autres au jour de Noël, 25 décembre, alors qu'au contraire le jour de l'Annonciation, en tant que commencement de l'année, doit *précéder* de neuf mois le commencement de l'année datée de Noël, de neuf mois et sept jours le commencement de notre année julienne, fixé au 1er janvier. C'est l'ordre de la nature qui a servi de règle.

J'estime donc que la computation chronologique de tous les actes royaux de Charles VIII est en avance de neuf mois juste sur le calcul provincial lyonnais. Le P. Ménestrier a dû se tromper quand il dit (*Eloge historique de Lyon*, p. 42) : « L'année commençait (1490) alors à Pâques. » Si cela était vrai, le 25 mars, jour de l'entrée à Lyon, eût été daté par la Chancellerie royale 1493, puisque Pâques, cette année, n'échoit qu'au 30 mars.

(1) Ce qui me confirme *à priori* dans l'opinion qu'à cette époque (1493) l'année lyonnaise commençait encore à Noël, c'est que les renouvellements électoraux des conseillers de la commune, opérations du *bout de l'an*, avaient lieu le jeudi avant la fête de saint Thomas (21 décembre). P. M.-R.

D'après mon calcul, le jour que Charles VIII reçut la fameuse médaille à Lyon, se trouvait pour lui le premier de l'an 1494, et pour les Lyonnais le quatre-vingt-huitième de l'an 1493.

Si les Lyonnais (je ne le crois pas) eussent commencé l'année à Pâques, l'écart aurait été d'un an, ce qui ne serait pas impossible.. Mais Rubys, lyonnais, a écrit que les préparatifs pour la réception du roi furent commencés à Lyon le 20 février 1493. Il est bien évident que si l'année lyonnaise avait eu Pâques pour point de départ, Rubys aurait écrit : « Le 20 février 1492, on se mit en mesure de recevoir le roi. »

Ainsi, je me crois autorisé à dire, sous toute réserve, que le comput lyonnais date son année du 25 décembre, et le comput royal du 25 mars *antérieur*, sans égard à la fête de Pâques.

Par ce moyen j'établis la concordance de toutes les relations connues du voyage de Charles VIII en Italie.

Jusqu'ici la question paraît être d'un intérêt presque local ; mais on peut en tirer des conséquences d'un ordre supérieur.

Il importe peu que la Chancellerie de Charles VIII ait antidaté de neuf mois par rapport aux usages de la France méridionale ; il ne s'agit point de donner la préférence à l'un ou à l'autre comput, mais de les ramener l'un et l'autre à notre manière de compter moderne pour l'histoire didactique.

La différence à réduire est énorme pour le comput de l'Annonciation ; elle n'est que de sept jours pour le comput de Noël. Cette transposition de dates a des difficultés, et dans *la plupart de nos histoires de France* il se trouve des rectifications à faire.

P. Martin-Rey.

UN MYSTÈRE

JOUÉ

DANS LES MONTAGNES DU FOREZ.

Il n'y a pas de longues années, sitôt que l'hiver ramenait dans nos villages les veillées et les réunions au coin du feu, arrivait *la Comédie*. Un âne la portait; un vieillard à barbe blanche, au front patriarcal, *Monsieur Béranger de Thisy*, la conduisait, suivi de toute sa famille : une femme au teint de bistre, un grand fils à l'œil noir, aux gestes décidés, une fille fort jolie, ma foi, Maria, qui, faute d'un second mâle bon à frapper la caisse, revêtait à l'âge de quinze ans des habits de garçon.

La Comédie se rendait droit sur la grand' place; on dételait l'âne, Maria sur le tambour faisait vacarme. *La Comédie! la Comédie!* criaient les gamins de la place, *voilà la Comédie!* et l'heureuse rumeur de voler par tout le bourg.

Vite l'aubergiste *de la Treille* nettoyait sa remise encombrée, disposait chaises pour les *premières*, bancs de bois pour les *secondes*; l'âne grignotait son foin au *parterre*, la charge de l'âne occupait la scène et voilà le Théâtre de la Comédie!

Huit heures du soir! il fait froid et noir au dehors; on entre tumultueusement; on se serre les uns contre les au-

tres, filles et garçons se poussent du coude, et les vieux des *premières* de dire : *Bonjour*, *Monsieur Béranger et la Comédie!*

Trois heures durant, Notre-Seigneur Jésus-Christ naissait, se sauvait en Egypte, prêchait et faisait sa Passion, au bruit du tonnerre (tôle à pâtisserie de l'auberge fortement agitée) et au feu des éclairs (étoupes brûlées).

Comme on écoutait *Pilâtre* et ses soldats dont on voyait les dents s'entre-choquer; saint Pierre pleurait (et les femmes aussi); les Juifs se fendaient la bouche de rire. On entendait les coups de marteaux clouant les larrons sur leurs croix! Les marionnettes de la Comédie étaient, ma foi, bien éloquentes. Je me rappelle encore le cruel Hérode débitant en alexandrins (Dieu sait lesquels):

Moi trembler! si le ciel me déclaroit la guerre,
Je la lui soutiendrois! . . . . . .

Mais on s'en souvient au pays bien mieux que moi, et l'on a gardé manuscrits les *Mystères* joués par M. Béranger et copiés par *M. Bergeron, tant soit peu poëte*, comme il dit lui-même. Ce digne barbier de Saint-Haon-le-Vieux, enflammé d'inspiration en écoutant la Comédie, suivit la troupe, épargnant à Maria et le tambour et les habits de garçon. Il devint bientôt habile; son heureuse mémoire retint tout le répertoire, et bien cela servit à M. Béranger; car, surprise par l'hiver de 1830 en pays de montagnes, la troupe dut varier ses représentations pour assurer la vie de la *Comédie*, et comme on ne savait le *libretto* que par tradition, le jeune acteur en fit une copie où il a tâché d'imiter la prononciation du vieux français transmis de bouche en bouche.

Nous en avons extrait la *Naissance de Notre-Seigneur*; tout en respectant scrupuleusement la naïveté du dialogue, nous avons essayé avec discrétion de rétablir un peu l'or-

thographe des vieux mots. On devra remercier M. Bergeron de nous avoir conservé la *Comédie*, car cette pauvre Comédie de nos villages est morte, *morte est la Comédie!*

SCÈNE I.

LA NAISSANCE DE NOSTRE SEIGNEUR.

Envoy.

Cieux, ouvrez-vous, envoyez d'en hault vostre rosée. Que le juste descende en les nues et que son germe se respande sur toutes les nations et qu'un seul peuple adore le vray Dieu.

L'ange.

Je vous salue, Marie ; je viens de par l'Eternel vous annoncer que le temps qu'il avoit prescrit pour bailler un Sauveur au monde est advenu ; vous seule avez été recogneue digne de porter en votre sein celuy qui doit sauver le monde entièrement.

La vierge.

En quoy puis-je avoir offensé mon Seigneur Dieu ? et me donnez une chose qui pourroit me devenir funeste.

L'ange.

Loing de l'avoir offensé, vous feutes choisie de toute éternité pour estre la mère du Christ, ne craignez mie, vierge pure et saincte, le Sainct-Esperit viendra vous embraser de ses feux et, sans perdre vierginité, vous enfanterez un fils qui aura nom Jésus et règnera sur David.

La vierge.

Je suis l'humble servante du Seigneur, qu'il me soit faict suyvant vostre parole.

SCÈNE II.

DEUX ESTRANGERS PAROISSENT SUR LA SCÈNE.

Premier estranger.

Oui, mon ami, c'est comme je te dis, nous ne verrons plus des gens d'armes ne de guerre ; la paix générale est signée. Rome se voyt auiourd'hui seule tributaire. Nous pouvons cultiver et sarcler champs en seureté.

Agriculture va fleurir, commerce reprendre faveur, gehenne cesser, et je voys que tôt avec un plaisir extrême tous les peuples de la terre ne formeront qu'une seule famille.

Deuxième estranger.

Oh ! c'est peut-être cela de quoy vouloit deviser Thomas. Il faut, dict-il, que nous allions tous au greffe des cités des villes principales pour se faire inscrire afin que le grand César Auguste puisse s'instruire du nombre de ses sujets.

L'aultre.

Mais, escoute donc, n'entends-tu de ce costé parler?..... Je suis riche sans enfants.... et si nous méprisons les paovres, Dieu ne nous bénira, ains nous peunira.....

Deuxième.

Ha ! pour le coup, voilà une bonne femme celle-là !

SCÈNE III.

L'AUBERGISTE, SA SERVANTE, DES ÉTRANGERS.

Un estranger.

Pardié, messieurs, ayant déjà faict grand chemin, mais voicy des gens de ce canton ! Mes amis, l'aubierge est-elle bien loing?

L'aubergiste.

Mais non, est-ce que vous ne la voyez pas?

Un estranger.

Mais, faict-on bonne chière dans ceste auberge?

(*L'aubergiste rentre chez luy.*)

Oui, si vous avez beaucoup d'argent; car le mestre de ceste hostellerie ne l'aime pas mal. Il se faict sur le tard, allons voir si nous ne trouverons la soupe trempée.

L'estranger.

Bonsoir, ami (je craind fort qu'il ne me reçoyve pas); je vais leur dire que j'ay moulte monnoie et que je payerai bien (il frappe).

L'aubergiste.

Qui est là?

L'estranger.

C'est un estranger qui demande à loger, soyez tranquille: j'ay bon argent blanc, je payerai comme il faut.

L'aubergiste.

C'est bien bon cela. Jeanneton, va ouvrir la porte à cet estranger et referme-la bien.

SCÈNE IV.

SAINT JOSEPH, LA VIERGE, LA FEMME DE L'AUBERGISTE, PLUSIEURS AUTRES FEMMES.

La vierge.

Joseph, mon cher espous, voicy le temps qui approche; je suis indisposée, je cuyde que le Sauveur du monde va naistre pour le saluct des hommes. Demande si l'on ne pourra pas nous loger.

Joseph.

Si c'était un effect de la vostre bonté de nous loger pour ceste nuict?

La femme d'auberge.

Il n'y a plus de place : nous ne pouvons vous loger icy.

Joseph.

Mes braves gens, jectez un coup d'œil de compassion sur ma paovre femme et, rapport à elle, donnez-nous une place sous vostre toict, le Seigneur vous bénira.

La femme.

Nous n'avons qu'un seul endroit : voulez-vous vous couchier sur la paille ou sur le foing ?

Joseph.

Où vous voudrez, pourvu que nous soyons à couvert.

(*Jésus naît entre un bœuf et un âne.*)

SCÈNE V.

Un ange chante.

Réveillez-vous, bergiers et bergières, allez adorer Messie qui vient de naistre !

L'enfant Dieu est au recoing
D'une vieilhe mazure
Sur un pou de foing.
Hélas ! qu'il a besoing,
Veu le froid qu'il endure,
Qu'on en prenne soingt !

Un berger.

Bon Dieu, bon Dieu, quelle merveille je viens d'entendre ! Pierrot, Bastien, Julien, ah ! ah ! réveillez-vous donc ! donc !

Un couple de bergers.

Ouy, ouy, moy je l'ay entendu aussy.

Un autre.

Dis donc ce que tu cuydes avoir écouté.

Le premier.

J'ay entendu l'ange qui crioit, hé! hé! hé! hé! hai! haïe! (il parle en tremblotant) il disoit : Réveillez-vous, bergiers et bergières, allez adorer le Messie qui vient de naistre! Il souffre, il a besoing!

Un autre.

Je l'ay aussy entendu.

Un berger.

Où estois-tu donc?

Le berger.

J'étois au parc à garder mes moutons crainte du loup. Ah! j'aperçois Lubin qui va nous conter cela.

SCÈNE VI.

Lubin et les bergers chantent.

Mes amis, j'ay lu dans un livre
Qu'un iour ou plustôt une nuict,
L'on verroit le soleil reluire
Et une vierge pourter fruict.
Je croys que voilà la nuictée
De cest heureux événement;
Car jamais l'on n'a veu journée
Où le soleil feut sy luisant!

Oh! eh! Pierrot, Bastien, Julien, réveillez-vous donc, vous arriverez trop tard!

(*Toute la troupe chante.*)

L'ange du ciel est ici notre guide,
Suivons ses pas, tout nous prouve cy l'instant
Que du vray Dieu c'est bien le guide.
Oui, le Messie vient de naistre icy bas!
Que nos présents
Dans ces instants
Luy prouvent enfin nos plus purs sentiments *(bis)*.

La mère Bobin.

Compère Giroux, compère Giroux!

Le père Giroux.

Ah! c'est vous, ma commère; eh bien! où allez-vous donc comme ça?

La Bobin.

Je vais adorer Messie qui vient de naistre en une estable; il faict bien beau!

Giroux.

Il faict un temps royal; cheminons, quand l'on vait de compaignie, route est moins longue, et dictes que le Messie est né?

La Bobin.

Ouy, et je vas adorer l'enfant Jésus.

Giroux.

Allons, ma commère, partons.

SCÈNE VII.

LES MÊMES, UN VOYAGEUR ESTRANGER.

L'estranger.

Mais, dis-moy donc, l'ami, qu'est-ce que tu portes en ton sac?

Giroux.

Tais! tais! quoy je porte, tu ne le sauras pas!

L'estranger.

Mais moy je veux le savoir.

Giroux.

Tu ne le sauras poinct.

L'estranger.

Si, je prétends le cognaistre moy!

Giroux.

Tu ne le cognaistras ; ah! çà ma commère, faut-il le luy dire?

La mère Bobin.

Ha! oui, mon compère, je vous engaige à ne luy céler, je hais les disputes.

Giroux.

Des disputes? quoy! un homme comme moy qui s'est battu l'aultre jour contre trente-trois.

La Bobin.

Et qu'est-ce? en est-il résulté?

Giroux.

Que j'en ay coigné cinq!

La Bobin.

Restent vingt et huict qui vous ont contrainct et détraqué. Dictes tousiours et nous aurons la paix.

Giroux.

Ah! ça, tu veulx savoir ce que j'ay en mon sac!

L'estranger.

Ouy, je le veulx savoir.

Giroux.

Eh bien! ce sont noix boulardes (1).

L'estranger.

Veulx-tu m'en vendre?

Giroux.

Elles ne sont pas à vendre, elles sont à donner à celuy qui est né!

L'estranger.

Encore bien mieux, baille m'en quelques-unes.

(1) Grosses noix semblables à de petites boules. (V. Rabelais.)

Giroux.

Tu n'en auras pas.

L'estranger.

Si tu ne m'en donnes pas, bonhomme, je te poche les yeux au noir, entends donc?

Giroux.

Ha! pour le coup, nous sommes deux et...

L'estranger.

Tu ne veux pas m'en donner?

Giroux.

Non.

(*L'estranger le frappant.*)

Attrape celle-là. Hou! hou! bonnes sont les noix boulardes! (*Il les mange.*)

La Bobin.

Oh! oh! vilain compère Giroux, vous m'avez fait casser tous mes œux, mes œux frais de mes poulailles, je les portois à l'enfant.

Giroux.

Ah commère, ce n'est pas leur faute, s'ils sont fricassés sans beurre et sans sel; la v'la toute fricassée l'omelette aux noix.

Eh! eh! qu'allons-nous dire lorsque nous serons arrivés les mains vuides? Ah! mes noix, ah! mes noix!

La Bobin.

Ah! mes œux! Dieu! le jaune en est espandu sur ma cote!

Les troupes de bergers réunis chantent en chœur.

Sur le sein de Marie
Adorons Jésus-Christ;
C'est le roy du pasteur,
Oui, c'est son Rédempteur.
Venez donc, divin Jésus,
Venez protéger vos élus!

Mon divin mestre, où irez-vous
Dessus la terre souffrir pour tous?
Ah! divin Jésus, nostre mestre,
Nous offrons nos présents
Et nos cœurs.

Un berger.

Acceptez-les, grand roy des roys; je vous prie de prendre ce coing de beurre, ensemble mes adorations et ma vie.

Un autre.

Mon petit bon Dieu, la femme et moy avons cherché par toutes nos besougnes et dans toutes nos *arches*, et je pouvons vous offrir qu'un pot de bouillie, du fromage fort, du bon laict, trois gallettes, prenez-les donc!

Un autre.

Mon petit Jésus, je vous offre aussy un fromaige, si vous le trouvez aussy bon et mollet comme je vous aimons, je vous chérissons, je vous adorons, jamais fromaige n'aura été meilleur.

La Bobin.

Je vous adore, mon bon petit Jésus, je vous apportois des œux de mes poules, mais le vilain compère Giroux est cause qu'ils sont tous cassés.

Giroux.

Là, là! ma commère, laissez-moy donc dire, laissez-moy donc faire : mon petit bon Dieu, je vous apportois un cent de noix, mais je n'en ai mie à cette heure, la faute à ce pelé d'homme.

Joseph.

Quoy! je voys bien, braves gens, que vous étiez généreux!

Les bergers chantent.

Prenons couraige, villageois,
Nous vivrons en patiance
Malgré les bourgeois,
Car le plus grand des roys,
Le jour de sa naissance,
Brisera leurs loys.

BERGERON.

Pour copie conforme,

NOELAS.

Copié par moi, Pierre Bergeron, perruquier, marguilier, marchand épicier et tambour, et tant soit peu poète, à Saint-Haon-le-Vieux, le 14 avril de l'an 1867.

J. TERRAS ET Cie

—

ÉTUDE LYONNAISE (1).

—

M. Jérôme Terras avait soixante ans, bien portés. Il possédait cette belle prestance que je rencontre avec plaisir chez le gros négociant, que j'exige presque du banquier, tant j'aime les financiers florissants et gras. Je suis comme les gens de la campagne, cela m'inspire confiance. Préjugé bien épais si l'on veut, je trouve que les maigres sentent l'usure et même pis. Ceci soit dit sans toucher au crédit des gens maigres, qui n'est pas, pour cela, moins solide, au contraire. Enfin, c'est affaire de goût; je veux de l'harmonie entre la caisse et la personne.

Aussi j'aimais à voir ce bon M. Terras avec sa grosse tête grisonnante, un peu chauve, au front peu vaste mais poli, aux gros yeux de faïence bien en dehors, la joue pleine et rosée avec favoris de curé, la lèvre riche et pourpre sous un nez d'enfant, le menton opulent... nous passons sur le ventre; en somme, toute la mine et la tenue d'un fabricant de soieries qui se sent beaucoup d'étoffe.

Chef d'une des premières maisons de Lyon, il était arrivé par degrés, après de modestes débuts, à cette haute position commerciale. « Il a commencé canut comme nous », disaient ses ouvriers avec un sentiment d'admiration, où se mêlait peut-être un peu d'envie, bien excusable sans doute;

(1) Malgré la charge à fond de train contre Bellecour et les Terreaux faite par notre humouriste collaborateur, nous admettons dans notre grave Revue cette Nouvelle écrite spécialement pour nous, bien persuadés que ni Bellecour ni les Terreaux ne prendront au sérieux une galerie de portraits trop chargés pour être ressemblants.

Note de la Direction.

et lui le répéta longtemps avec une modestie qui étouffait d'orgueil. Longtemps il s'en vanta sans pitié, quand il en trouvait l'occasion qu'il recherchait beaucoup trop. Non pas que ce fils de ses œuvres eût tort d'en être fier et d'en prendre avantage, mais il n'était point très-nécessaire de le crier si haut; on l'eût bien deviné. Comme ces généraux qui ont porté le sac du simple soldat, ce maréchal du velours, qui dans son temps avait passé la navette, trahissait assez clairement par certains côtés faibles l'humilité de son point de départ. Il parlait avec autorité, comme il convient à un homme arrivé et sûr de lui-même, mais sa conversation abondante se ressentait beaucoup de cette grande supériorité dans la fabrication du velours à laquelle il devait sa fortune: il ne pouvait se tenir d'en mettre où il n'en fallait pas, passant du blanc-z-au noir avec trop de facilité.

On voyait donc aisément que M. Terras avait pu être canut, comme tant d'autres, à ses débuts; seulement, depuis quelques années, il ne s'en vantait plus autant; on eût même pu croire qu'il cherchait à le faire oublier et qu'il ne demandait qu'à l'oublier lui-même. Nous verrons d'où lui était venue cette pudeur tardive. Au demeurant c'était un bon et honnête homme, faisant beaucoup de bien.

Contrairement à l'opinion de gens qui se croient trop d'esprit, il ne suffit pas toujours d'être bête pour réussir dans le commerce. Un succès comme celui de Jérôme Terras dénote donc une certaine intelligence; c'est pourquoi nous allons vous parler de la sienne, ou plutôt, nous allons vous parler de sa femme, ce qui revient au même.

*
* *

Un diable dans un bénitier, cette Mᵐᵉ Terras: petite et sèche, brune au teint pâle, front couvert, grands yeux noirs et durs, bouche fine et méchante; elle avait pu, dans sa

jeunesse, être presque jolie ; aimable, c'est douteux ; douce, je n'en crois rien ; mais, à coup sûr, ce fut toujours une femme de tête et de volonté. D'où sortait-elle donc ? Cherchons un peu.

Il y avait jadis, je devrais dire hier, au centre du vieux Lyon aujourd'hui régénéré, quelques-unes de ces rues impossibles dont la rue Noire offrait, de fait et de nom, le type le plus complet. C'est là que l'on trouvait ces maisons couleur de suie, étroites de façade comme des caisses d'horloge, hautes comme des tours, profondes comme des cavernes, froides, humides, moisies. Vue de haut, ce n'était point une rue, à proprement parler, que cette rue Noire, c'était une crevasse. Ce qui grouillait dedans, Dieu le sait, le soleil ne l'a jamais vu ; le jour, refusant d'y entrer, n'en éclairait que les bords supérieurs. C'était donc à ces hauteurs seulement que les ouvriers en soieries, du reste peu nombreux dans ces quartiers, pouvaient trouver assez de clarté pour établir leurs métiers et rajuster leurs fils ténus. Ceci explique l'opinion généralement répandue, malgré l'invraisemblance, que Mᵐᵉ Terras, Fanny Bouchut de son nom de famille, avait pu voir le jour dans la rue Noire ; je le veux bien.

Son enfance s'était passée à faire des *canettes*. Ceux qui ne savent pas ce que c'est peuvent le demander, à Lyon, à peu près à tout le monde. Vive, adroite, intelligente, la petite Fanny avait, dès son adolescence, atteint une perfection précoce dans le tissage des taffetas les plus délicats. Elle avait résolu le problème de faire, éblouissants de fraîcheur, des *roses* et *des blancs* dans la rue Noire. Mais, bientôt orpheline, elle avait vu vendre les humbles ustensiles de travail et le petit mobilier paternels, pour payer les dettes de la succession, mangée par le chômage et la maladie. Restée sans ressources, elle ne se découragea point : abandonnant

les misères de la rue Noire, elle s'en fut planter sa tente au grand jour, à la Croix-Rousse, sur ce mont sacré du tissage. Là, pendant plusieurs années, elle tira bon parti de son adresse merveilleuse, en exerçant avec fruit toutes les petites professions de femme, accessoires obligés de l'industrie locale et connues sous le nom de : *lisseuse*, *plieuse*, *remetteuse*, *tordeuse*, et autres spécialités à rime malheureusement trop facile pour les mauvaises langues, qui ne s'y épargnèrent point; non pas que Fanny Bouchut, par sa conduite, y prêtât plus qu'une autre, mais rien n'aiguise la médisance comme le succès.

Quoi qu'il en soit, elle était arrivée sans encombre, et avec quelques économies, aux abords de la trentaine lorsque Jérôme Terras, avec un discernement qui l'honore, remarqua l'appétissante *tordeuse*, et, non moins séduit par ses qualités solides que par ses avantages physiques, conçut l'idée d'en faire la compagne légitime de sa destinée. Elle en devait être la providence visible; et le simple Jérôme, qui n'eut jamais beaucoup d'idées, put se flatter d'en avoir eu, cette fois, pour le restant de ses jours. A dire vrai, ce fut bien elle qui l'enjôla. La fine mouche n'avait garde de laisser échapper un homme de quatre *métiers battants*, plus un cœur si bien disposé à battre aussi pour elle. Jérôme avait hérité de ses parents cette *boutique* respectable et quelques écus. Seulement la boutique marchait médiocrement sous la direction débonnaire de Jérôme, bon ouvrier par lui-même, mais plus capable de bien faire que de bien commander.

Les choses changèrent bien de face lorsque Mᵐᵉ Terras, à son avénement, prit d'une main ferme les rênes de l'empire. Apprentis et ouvriers durent marcher à la baguette sous cette sévère direction de la nouvelle *bourgeoise*. L'ouvrage sorti de l'atelier de Jérôme Terras se distingua par une exécution si parfaite que les fabricants se disputèrent ses

métiers qui ne chômèrent jamais. Mais l'ex-tordeuse avait de plus hautes visées. Elle ne craignit pas de pousser son pacifique époux à fabriquer quelques pièces pour son compte, et celui-ci se laissa aller à risquer ses économies dans cette hardie entreprise. Les pièces, fabriquées à la perfection, furent facilement vendues par la remuante femme. Jérôme y prit goût et consacra tous ses métiers à ce genre d'opération; puis il en monta d'autres chez ses voisins. Le succès grandissant, on osa louer une modeste chambre dans le quartier des Capucins pour la vente de l'étoffe; puis on descendit de la Croix-Rousse pour se fixer à la ville; enfin on loua un magasin sérieux, que l'on agrandit successivement: la maison Terras était fondée et voguait à pleines voiles vers la fortune.

Fanny Bouchut avait été l'âme de toutes ces entreprises et continuait, sur un théâtre digne d'elle, à donner à la maison son impulsion intelligente et forte. C'était alors qu'il faisait beau la voir au milieu de ses nombreux commis, se démenant comme un beau diable, stimulant les uns, gourmandant les autres, épluchant l'étoffe d'un œil sûr, rabrouant, *ex professo*, l'ouvrier négligent ou maladroit, surveillant l'ourdissage, scrutant le dévidage, redressant l'apprêteur, grondant le teinturier, entortillant l'acheteur au besoin, achetant la soie à propos, dirigeant la caisse, en un mot l'œil à tout et faisant presque tout, sans en avoir trop l'air; car, avec un tact parfait et une adresse merveilleuse, elle savait reporter tout l'honneur de la direction suprême au bon Jérôme, lequel se contentait de trôner comme un Jupiter olympien et de tout approuver du bonnet, sans faire trembler personne. Aussi Mᵐᵉ Terras se fit-elle une réputation colossale dans la partie où les femmes des chefs fabricants s'occupent peu, comme tant d'autres, des affaires de leurs maris.

*
* *

Au moment où commence ce récit, la maison Terras ayant depuis longtemps pris place au premier rang, Mᵐᵉ Terras, depuis quelques années, s'était peu à peu retirée des affaires actives pour goûter un repos qu'elle avait bien gagné. Mais elle avait laissé pour la remplacer deux sujets distingués, formés de bonne heure à son école, Léopold Certeau et Philippe Charvet. Entrés fort jeunes dans la maison, ils avaient grandi avec elle, et leur activité, leur intelligence dignement appréciée et cultivée par leur *patronne* leur avait acquis une belle position. S'occupant, l'un de la vente, et l'autre de la fabrication de l'étoffe avec un égal succès, ils étaient devenus les deux pivots nécessaires de cette grande affaire et prenaient une part considérable dans les bénéfices.

Léopold Certeau, le *vendeur* de la maison Terras, était un homme de trente ans, à la figure intelligente et fine, aux manières déliées et gracieusement familières plutôt que distinguées. Vif, alerte, avenant, il avait la parole facile et persuasive, un coup d'œil rare en affaires, beaucoup de sang-froid, la mémoire sûre, le calcul foudroyant. Dépourvu d'instruction première, il avait su acquérir par lui-même assez de badigeon pour réaliser le type du parfait vendeur, spécialité qui demande, il est vrai, plus de forme et de savoir-faire que de savoir. Le seul avantage qui lui manquât, c'était de n'être pas boiteux : il l'était de naissance et beaucoup ; cela n'ôte rien au mérite du vendeur, mais cela peut nuire à l'homme. Léopold s'en était aperçu dans les tentatives matrimoniales où ses amis l'avaient quelquefois fourvoyé malgré lui. Il s'était bien vite dégoûté de ce genre d'entreprise, comprenant, avec sa finesse ordinaire, qu'il en pouvait résulter pour l'avenir des conséquences également boiteuses. Gai, content, déjà riche et sachant

vivre, Léopold était donc résolu, avec sa jambe trop courte, de continuer à vivre sur le même pied, généralement aimé des hommes et ne demandant rien aux femmes qui ne fût au-dessus de leurs forces et de ses moyens.

Philippe Charvet était, au physique aussi bien qu'au moral, l'antithèse vivante de son collègue, non qu'il fût dénué d'intelligence, mais il n'avait point la facilité du travail et la prompte conception de Léopold, encore moins ses manières déliées et sa vive élocution. Philippe était un travailleur effrayant : c'était à force de volonté et de labeur qu'il était arrivé à diriger en chef l'immense fabrication de la maison Terras. Fils d'un modeste boulanger de la Croix-Rousse, qui servait les Terras avant leur migration vers l'opulence, il avait commencé, à douze ans, par être leur apprenti, et, toujours suivant leur fortune, il avait grandi avec eux jusqu'à prendre sa part dans leur moisson.

Certes, celui-là n'était ni boiteux, ni débile. La nature l'avait doué à merveille pour accomplir la tâche à laquelle il s'était voué corps et âme. Monter trois cents étages dans sa matinée, n'était rien pour ses muscles d'acier. Charvet, en rentrant, se mettait à écrire pour se reposer, mais il écrivait debout, ne s'asseyant jamais de la journée. Sa large tête, au front court et aux cheveux rudes, son œil froid et couvert, sa lèvre mince et obstinée, son menton carré et fort annonçaient une patience de bœuf, une ténacité de dogue. Prenant toujours du travail pour quatre, il s'y ruait avec délices et s'y grisait. Toujours le premier et le dernier au poste, tout lui était bon pourvu qu'il travaillât. De peur que l'ouvrage ne vînt à lui manquer, on le voyait souvent se garder avec volupté, pour sa soirée, une part dans ce travail abrutissant, réservé aux hommes de peine, tel que le pliage des étoffes bouleversées dans la journée, ce qui le menait au besoin jusqu'à ses dix heures du soir. Un quart

d'heure plus tard, il était dans son lit et dormait comme un plomb jusqu'à cinq heures du matin, à moins qu'il ne fût déjà à la Croix-Rousse à cette heure. Tel était Philippe Charvet à trente-cinq ans. Lui avait-on jamais parlé de se marier? Quant à lui, il n'avait jamais rêvé la possibilité d'une pareille entreprise, vu la perte de temps et de travail qu'elle aurait exigée. Il avait, comme tous les commis de fabrique, passé sa jeunesse au milieu d'une foule d'ouvrières plus ou moins jolies; jamais il ne lui était venu en idée de prélever, dans cette bergerie, les droits du seigneur que s'arrogent souvent ces messieurs. Etait-ce faute de temps ou excès de vertu? On prétendait que, pour Charvet, la femme n'avait jamais existé.

Il en était une pourtant que Philippe avait toujours admirée jusqu'à l'idolâtrie, c'était Mᵐᵉ Terras, son active et énergique *patronne*. Celle-ci, de son côté, aimait beaucoup ses deux élèves, prisant fort leur capacité qui était son œuvre et qui restait toujours pleine de déférence pour ses lumières. En effet, si Mᵐᵉ Terras ne paraissait plus guère dans ses magasins, où la direction suprême semblait toujours appartenir au majestueux Jérôme, elle n'en restait pas moins l'âme cachée qui soufflait son rôle à cette grosse nullité, et faisait mouvoir ces deux bras intelligents et dévoués qui s'appelaient familièrement pour elle *Léo* et *Fifi*. Elle aimait à les recevoir souvent chez elle, afin de traiter avec eux les cas difficiles et les grandes opérations. Seulement, elle avait quelque peine à attirer dans son salon l'inculte Fifi qui s'y trouvait à la gêne et dépaysé; Léo, tout au contraire, avec sa facilité générale, se trouvait à son aise et à sa place partout.

Car Fanny Bouchut avait un salon, des salons même. Elle recevait beaucoup et bien; elle voyait du monde et d'une certaine valeur, au moins commerciale. Au dire des connais-

seurs, — je parle toujours des négociants, mais pourquoi ne le seraient-ils pas? — Mᵐᵉ Terras faisait les honneurs de chez elle comme une reine. Exagération à part, il est sûr que l'ancienne tordeuse faisait presque illusion dans ce rôle de grande ou tout au moins de riche dame. Son mari ne faisait pas trop mal non plus pour la pose, mais Fanny, plus fine et plus adroite, s'était plus vite et plus complètement formée. Ses manières et sa tenue étaient plus réussies dans leur simplicité plus naturelle; et surtout elle avait appris à parler comme tout le monde, ce que le pauvre Jérôme n'avait pu acquérir, en dépit des efforts de son intelligente moitié pour le mettre à l'unisson sur ce point délicat.

Il est temps de vous apprendre, pour compléter l'éloge de cette femme rare, que, sans rien dérober aux soins de son commerce, elle avait trouvé le temps de mettre au monde quelques enfants, en quoi elle n'avait pas réussi aussi bien que dans ses autres opérations. Ses enfants n'avaient pas vécu, au grand désespoir de son époux, qui avait tous les instincts d'un bon père de famille et une si belle fortune à laisser après lui. Déçus dans cet espoir de postérité directe, les époux Terras avaient reporté leur affection sur une petite fille, propre nièce de Fanny Bouchut, enfant vouée par sa naissance à la misère, et qu'ils avaient recueillie orpheline pour en faire la plus riche héritière de Lyon.

Etonnez-vous après cela qu'il vînt du monde, et du meilleur, dans une maison où il y avait une fille à marier: une fille qui pourrait-z-avoir un jour un million dans chaque main, disait modestement le bon Jérôme. O puissance du velours! Que parlez-vous de qualité? Les velours de M. Terras peuvent-ils être mauvais?... Allez toujours, bon Jérôme, on vous les prend-z-au même prix!!

*
* *

M. Jérôme Terras, nous l'avons dit, avait cessé depuis quelques années de se vanter si fort de ses commencements. Bientôt un sûr moyen de lui déplaire eût été de les lui rappeler : il eût voulu persuader aux autres et à lui-même qu'il était né avec trois mille pièces d'étoffes dans ses placards, des liasses de billets de banque dans sa caisse, et surtout, oh! surtout avec la croix de la Légion d'honneur à la boutonnière.

Oui vraiment, le bon Jérôme était chevalier. Après maintes victoires gagnées dans les batailles de l'industrie, Mme Terras avait un jour attaché de sa main, sur ce cœur bondissant, le noble ruban conquis par elle pour l'ornementation suprême de son époux. Il portait la croix de sa femme.

Rien ne fait perdre la mémoire comme ces choses-là. C'est pourtant noble et beau, un ouvrier arrivé qui sait se souvenir. Le cas est rare peut-être ; il n'est pas introuvable, et si je voulais chercher..... mais vous trouverez bien sans moi. Quant au brave Jérôme, il ne faut pas lui en vouloir, c'était trop fort pour lui, cette chevalerie, et bien des têtes plus fortes que la sienne n'y eussent pas résisté.

Après tant de succès, pouvait-il, de bon compte, se croire plus longtemps de la pâte commune. Déplorable et trop fréquente aberration, il commença, Dieu me pardonne, au fin fond de son âme, à se croire un peu plus raffiné, tranchons le mot, un peu noble : Monsieur le chevalier, parbleu!... et pourquoi pas? Ne voyait-il point parfois la noblesse de Bellecour hasarder un pied dans ses salons et ne point le retirer trop vite. Ceci, loin de l'intimider, était bien fait, je pense, pour l'encourager dans ses aspirations. Trop sûr de la qualité de son étoffe pour ne pas en être fier, il se drapait fran-

chement dans sa chevalerie toute neuve, se faisant tout un manteau de son léger ruban.

Certes le vieux fabricant était trop jeune chevalier et trop fraîchement descendu de la *Croix-Rousse* pour nourrir le projet insensé de se faire accepter, si peu que cela fût, comme gentilhomme. On n'avait pas moins d'aïeux que Jérôme, et le temps lui manquait pour s'en faire. S'il avait eu un fils, à la bonne heure; celui-là, avec le temps et les écus de monsieur son père, en grattant un peu le nom, bien entendu, celui-là, dis-je, eût pu prétendre à s'anoblir, sans trop faire crier les gens de bonne volonté. Or, M. Terras, en fait d'héritier, n'avait qu'une nièce; il fallait se régler là-dessus, et la marche était simple. Se frotter le plus possible à ce monde aristocratique, où l'on ne pouvait entrer en personne; y trouver pour son compte un peu de tolérance, en faveur de la nièce merveilleuse; et se garder d'effaroucher les échantillons de noblesse qui, d'aventure, hasardaient leur nez dans la maison. Je dis leur nez et j'y tiens: s'ils venaient là, c'était bien pour flairer quelque chose. Les millions sont moins roturiers que les millionnaires. La noblesse et l'argent eurent toujours l'un pour l'autre une attraction positive; comme les fluides de nature contraire, ils sont faits pour s'entendre. S'ils se décrient, ne les croyez qu'à demi : c'est qu'ils n'ont pas su s'engluer réciproquement. Au fond, ils ne demandent pas mieux.

S'il faut en juger par le savoir faire et l'adresse que M. Terras sut déployer dans ces manœuvres délicates, lui qui, en fait de négoce, n'était habile que du chef de son épouse, on peut croire que le bon Jérôme était né par erreur dans ce milieu plébéien et fait pour un monde meilleur. Il comprit à merveille quel puissant trait d'union créait, entre lui et l'autre caste, l'existence de cette enfant. A vrai dire, le trait d'union était entre la caisse et la caste; car, pour

lui, malgré les caresses de la forme, Dieu sait les gorges chaudes, quand il avait le dos tourné... bah ! l'honneur du ruban était sauf, en ce cas.

Ne pouvant prendre d'assaut le blason de ce monde auquel il voulait se mêler, M. Terras voulut, au moins, en prendre les idées, en suivre les pratiques. C'était une manière de se tenir sur le seuil, quitte à pousser au bon moment son héritière dans la place, dont l'accès n'était pas fait pour lui.

Sitôt décoré, le bon Jérôme devint donc un homme bien pensant, trop rapidement peut-être, mais a-t-on, à cet âge, le temps de ménager les transitions ? Il devint religieux, pour ne pas dire dévot, et fabricien à outrance. Fort avant dans la confrérie, prodigue de bonnes œuvres, faisant la pluie et le beau temps dans sa paroisse, en excellente odeur à l'archevêché, il mit le comble à ses mérites en traitant fréquemment et finement le clergé. Encore un bon trait d'union entre la bourgeoisie et la noblesse : M. Terras savait ce qu'il faisait ; d'abord, il devait bien cela au bon Dieu qu'il avait jusqu'alors un peu négligé, ensuite la crainte du Seigneur est le commencement de la... noblesse.

Aussi tenait-on en bon lieu fort honnête langage de ce grand fabricien : — Ce brave M. Terras, un bien digne homme !... — Un homme de bien, madame la marquise, et des principes !... — Il mériterait d'être des nôtres, mon cher Monsieur — Il en est par les sentiments, madame la marquise... — Et vous dites donc que sa nièce... — A cinq cent mille francs de dot, madame la marquise...

Vous voyez bien.

Telle est la crise accoutumée qui vous prend la plupart de ces marchands heureux. Cette affection a deux caractères parallèles ou plutôt solidaires : la dévotion et l'amour de la noblesse. Passe pour la dévotion : quand on a mesuré de l'étoffe pendant trente ans, il vous vient parfois, sur le tard,

quelques doutes sur la sincérité de l'*aunage*. Hâtons-nous de le dire, l'honnête Jérôme n'était point dans ce cas; son aunage fut toujours pur..... mais cet appétit de noblesse?..... Eh! pourquoi trouver étonnant que ces bons parvenus soient affamés de la seule chose qui leur manque? Et n'est-ce pas toujours ainsi que moins on la puisse avoir et plus on la désire?... Leur erreur est de croire qu'on la puisse acheter à beaux deniers comptants; et c'est là que leur flair de marchands les abandonne tout à fait, car ils paient fort bien et ne reçoivent pas la marchandise. A ce compte, il vaut mieux, sans bourse délier, tâcher de la voler s'il se peut. C'est moins cher et l'on a même chance de réussir à la garder. A ceux qui n'ont pas d'autre vol sur la conscience je donne, quant à moi, bien volontiers l'absolution. Au reste, si l'on rit des acheteurs, que penser des vendeurs? Qui donc leur achèterait si ce n'est ceux qui peuvent mettre le prix à la chose? Il faut bien que tout le monde vive, même les nobles qui n'ont pas de quoi vivre. Enfin, si l'on n'a pas le temps ou le moyen de s'anoblir soi-même, que l'on ait au moins la consolation d'introduire sa descendance dans le cénacle. Les mésalliances nivelées par le prestige des écus ne sont pas les pires spéculations; il n'en est pas aujourd'hui qui soient plus innocentes, malheureusement. Voilà pourquoi M. Jérôme Terras avait conçu l'idée fort naturelle de faire de sa nièce au moins une marquise. Il ne s'agissait que de trouver un marquis et d'y mettre le prix.

Quant à Fanny Bouchut, l'ex-tordeuse, sa tête solide ne tournait point ainsi au vent de la prospérité. Elle se savait peu noble et n'avait nulle envie de le devenir, connaissant trop bien toute espèce d'étoffe pour ne savoir ce qu'en vaut l'aune. On pouvait lui jeter de cette poudre aux yeux sans les faire cligner; son esprit positif voyait clairement le côté ridicule de ces aspirations.

Fidèle néanmoins à son système d'effacement et d'abnégation personnelle, elle n'en continuait pas moins de travailler à l'ornementation de son glorieux époux, adoptant de bonne grâce, mais avec discernement, tous les moyens de parer son idole. Personne, mieux que le grand-prêtre, ne connaît la nullité du morceau de bois qu'il se plaît à charger d'ornements, mais personne n'en convient moins. Il n'y croit pas, mais il faut que les autres y croient Telle était au fond la pensée de Mᵐᵉ Terras. Toutefois, elle mettait beaucoup d'adresse et de prudence à cette tâche délicate. Son mari trouvait en elle à la fois l'agent zélé de ses succès et le gardien vigilant de sa pauvreté intellectuelle. Elle était trop habile pour laisser s'égarer la vanité du bonhomme en des parages où l'insuffisance du sujet eût été trop manifestement étalée. Qu'il fût un personnage dans la paroisse et dans la confrérie, elle ne le trouvait point mauvais, pensant qu'il y pouvait jouer honnêtement son rôle. Mais elle sut toujours le préserver de certaines dignités et fonctions où semblait l'appeler sa grande position commerciale, et que sa naïve confiance en lui-même eût abordées sans façon. Elle ne lui permit jamais de s'aventurer plus loin dans cette voie que le Conseil des prudhommes, par exemple, où le velours avait toujours quelques représentants.

Cependant, de même que l'on voit souvent les ânes chargés de reliques oublier le peu qu'ils sont de leur fait, M. Jérôme Terras, arrivé au pinacle, sentait parfois quelques bouffées d'indépendance monter à son étroit cerveau jusque-là un peu vide. Il se trouvait des idées ; il devenait raisonneur, quelquefois agressif, jamais complètement rebelle, non ; la soumission lui avait trop bien réussi jusqu'alors. Dès qu'il fallait agir, il s'effaçait par instinct et par habitude. Mais il se répandait en paroles et le prenait de haut dans les grandes questions sociales, politiques et religieuses. Il

attaquait les idées modernes, discutait les principes, exaltait les devoirs ; sur les droits seulement il était de composition facile. Mᵐᵉ Terras n'avait qu'à souffler sur cette métaphysique inoffensive, quand elle devenait trop bruyante, et tout rentrait dans l'ordre à l'instant. Jérôme avait plus de satisfaction sinon plus de succès, lorsque, trônant dans ses comptoirs et magasins, il pouvait assouvir son éloquence sur le client bénévole ou sur ses propres employés; ces derniers, au moins, l'écoutaient avec patience dans l'intérêt de leurs appointements. Il était beau surtout quand un pauvre commis, pris en faute et cité à comparaître devant lui, venait recevoir humblement du majestueux patron la réprimande méritée. C'était tout un cours de morale à essuyer.

Un jour, le plus jeune des bisteaux de la maison, petit futé qui avait de l'œil et du bec, ayant affronté pour la dixième fois cette douche salutaire, déclara que décidément le bonhomme n'y était plus et que sa décoration lui avait tapé en plein *sur le melon*. Sauf la forme, *Mouche-à-Miel*, comme on l'appelait dans la maison, n'appréciait pas trop mal la situation mentale du patron, ainsi qu'on le verra bientôt.

Un des sujets favoris sur lequel s'exerçait la faconde du négociant bien pensant, c'était l'éducation sociale des masses. Pour lui qui n'avait reçu d'éducation d'aucune sorte, c'était assez fort; aussi, quand il s'embourbait trop dans les profondeurs de la question, il se hâtait de la ramener à des proportions plus modestes, en la circonscrivant sur un terrain spécial, soit l'intérieur de sa maison et de sa famille, et plus particulièrement l'éducation de sa nièce.

*
* *

Cette riche héritière, qu'il est temps de vous faire connaître, avait le malheur de s'appeler Nélida, je ne sais pas pourquoi... Enfin, Nélida, puisqu'il le faut, allait être ma-

jeure et n'était point mariée, parce que son éducation avait un peu traîné en longueur. Ce n'était point la faute du Sacré-Cœur, où l'enfant avait été élevée. Le Sacré-Cœur avait fait son possible, mais, franchement, l'intelligence de Nélida n'était point à la hauteur de sa fortune, ni même de sa personne. C'était en effet une assez jolie blonde, au teint éblouissant, aux traits réguliers, à l'œil bleu indécis, le tout du reste manquant un peu d'expression. Si l'esprit, chez Nélida, était un peu en retard, il en était autrement de la tête et du cœur : elle était sentimentale et romanesque en diable. C'est qu'elle avait travaillé toute seule, pendant ses vacances trop peu surveillées et depuis sa sortie de pension, à compléter son éducation par la lecture des romans. Cette éducation, qui préoccupait tardivement son bon oncle, était donc faite et mal faite, ces lectures étant d'autant plus dangereuses aux imaginations vives, lorsque l'intelligence laisse à désirer. Aussi avaient-elles jeté dans l'âme et surtout dans la tête de la pauvre Nélida beaucoup d'incohérences et d'exaltations. Comment Mᵐᵉ Terras, cette femme au sens droit et positif, avait-elle laissé sa nièce s'engager dans cette voie périlleuse de la chasse aux chimères et à l'idéal? Cette tante affairée n'avait pas eu le temps d'éplucher beaucoup la nourriture intellectuelle et morale de la jeune fille. Elle et son mari ne s'étaient guère occupés jusque-là de cette enfant que pour la gâter et lui passer toutes ses volontés, la sachant assez riche pour faire, malgré tout, un beau chemin dans le monde. Quant aux romans, Mᵐᵉ Terras les avait toujours considérés comme d'innocentes babioles et de plus, à son gré, fort ennuyeuses, n'ayant jamais pu, dans les rares tentatives qu'elle avait faites, lire huit pages du plus intéressant sans bâiller à plaisir. Trouvant donc les romans sans autre action sur elle-même, elle les jugeait sans danger pour personne, comprenant peu le goût de sa nièce pour

cette lecture et le prenant tout simplement comme la conséquence obligée d'une éducation supérieure. Grave erreur d'une tante ignorante, elle pensait, puisqu'elle avait tant travaillé pour sa nièce, que celle-ci pouvait bien lire pour sa tante. Les travaux de sa laborieuse carrière ne l'avaient point formée à ces soins délicats d'une mère pour l'éducation morale de ses enfants. Elle était de celles qui croient avoir bien fait et tout fait, quand elles leur ont gagné de l'argent et donné l'instruction du riche, c'est-à-dire les deux choses qui ont été la plus dure privation de leur propre jeunesse; car, pour l'éducation, si elles en ont manqué aussi, elles en ont du moins peu souffert.

Il va sans dire que Nélida avait de bons principes; elle avait ceux du Sacré-Cœur, et, quoi qu'en pût dire le bon Jérôme, il n'y avait pas à argumenter là-dessus: les principes du Sacré-Cœur valaient bien les siens; il n'aurait pu y ajouter que du velours.

Le mariage de Nélida était naturellement devenu le grand souci du couple Terras, fort divisé du reste sur cette grave question. Car ce n'est pas une petite affaire que de bien placer une fille qui s'avance avec un demi-million dans la main, et suivie d'un oncle et d'une tante qui en portent chacun un bien entier sur leur tête respectable.

Mᵐᵉ Terras, peu férue de noblesse, trouvait sûr et simple de donner la nièce et la dot à l'un de ses deux élèves, Léopold Certeau ou Philippe Charvet. Le premier, il est vrai, à cause de son infirmité, était à peu près hors de concours, et il eût sans doute eu le bon goût de se récuser lui-même. Restait donc le brave et laborieux Philippe, qui eût encore accepté la dot, mais qui ne voyait point la nécessité d'y joindre la nièce. Sauf la différence d'âge, qui était un peu forte, et la différence d'éducation qui l'était beaucoup plus, ce deuxième pilier de la maison Terras et Cᵢᵉ était un assez

bon parti, offrant surtout pour la conservation de la dot d'immenses sûretés. Cependant l'orgueilleux et naïf Jérôme frémissait dans sa fibre chevaleresque, à l'idée que son héritière pût épouser jamais le fils d'un boulanger obscur. — Boulanger, mais honnête, insistait Mᵐᵉ Terras. — Honnête, mais boulanger!... rétorquait son époux. — Nous avons été canuts, objectait madame. — Monsieur ne répondait pas: il regardait son ruban avec un sourire. Madame aussi le regardait, ce ruban; elle aussi avait un sourire, mais ce n'était pas le même... Enfin, on ne s'entendait pas; et Jérôme, jusque-là si docile, ne transigeait pas sur cette grave question.

Il y avait aussi l'avis de Nélida qui devait bien être compté pour quelque chose, je pense. Or, Nélida, vous vous en doutez bien, quoique fille de *canuts*, n'était pas davantage pour la boulangerie.

M. le marquis de Chalendrèse, à la bonne heure, voilà un parti.....

*
* *

Mon fils a tout, excepté la fortune, disait sa mère la marquise. Admettons, pour ne point démentir une mère, que ce fût là le seul vice de son aimable fils; du moins, il était complet. On n'est pas plus ruiné que ne l'était très-haute et peu puissante dame Berthe de Tourieux, marquise douairière, sans douaire, de Chalendrèse et autres lieux. Feu le marquis son époux, viveur émérite, ne lui avait laissé en mourant que les yeux pour pleurer. On dit qu'elle les ménagea : elle fit peut-être bien; ils étaient encore beaux et c'était sa dernière ressource. Car il ne fallait pas compter comme telle l'existence de ce fils, alors âgé de douze ans, et élevé à Fribourg chez les Jésuites que l'on oubliait de payer. On pardonne peu cet oubli, même chez les Jésuites. Cependant, quand il s'agit du dernier des *Chalendrèse*, un marquis, les

Jésuites peuvent bien, escomptant l'avenir, avoir un peu de patience. Ainsi faisaient-ils, il faut le dire, en considération sans doute de ce fameux Chalendrèse, lequel, tout le monde doit le savoir, car la marquise ne le cachait à personne, fut authentiquement tué à la bataille d'Azincourt. Ces choses-là font bien dans une famille, pourvu qu'on le sache. Philippe Charvet, j'en suis sûr, avait aussi perdu, dans cette bataille où l'on tua tant de monde, quelqu'un de ses ancêtres; seulement, et c'est là le malheur, personne n'en avait jamais parlé.

La veuve d'un Chalendrèse, tant ruinée soit-elle, sait vivre, petitement s'il le faut, mais fièrement. On est mort à Azincourt et ailleurs avec des gens dont les fils ne laisseront pas les vôtres dans le besoin. On a été aussi, en 93, un peu guillotiné en très-bonne compagnie; on a des relations, des protections; on sait inspirer de l'intérêt, à défaut d'un sentiment plus vif; on est discrètement assisté; on sait s'en apercevoir juste ce qu'il faut pour sauvegarder l'honneur du nom; le fils est élevé, protégé, placé, poussé. C'est du reste un charmant garçon, un vrai Chalendrèse, qui se trouve, à 22 ans, faute de mieux, garde général des forêts de l'Etat. De l'Etat, s'il vous plaît, de l'Etat, que l'on sert, et non du gouvernement dont on fait peu de cas. Ainsi l'on ne transige guère avec ses principes, et même, à ce qu'il paraît, on ne déroge pas beaucoup. Je ne sais pas pourquoi, mais c'est flatteur pour cette administration forestière, il est admis que ces fonctions ne sont pas exclusives d'une certaine noblesse, au moins relative, où l'honneur du gentilhomme étouffe moins que dans telle autre carrière administrative; on conçoit un marquis forestier, on ne le supporterait pas *gabelou*... Je l'aimerais mieux prêtre ou soldat, mais ce sont là des vocations et non pas des emplois.

Il y a tout profit à être élève des Jésuites. On est bien

élevé, d'abord, n'en déplaise aux niais de la libre pensée. Mais, autre avantage bien précieux, le sujet qui a su leur inspirer de l'attachement ou de l'intérêt, chose facile quand on est marquis, et dont ils ont su de leur côté se faire adorer, celui-là, une fois sorti de leurs mains, peut compter à jamais sur leur salutaire influence. Il est sûr de la retrouver, grâce à l'ubiquité de cette admirable institution, en quelque lieu du monde qu'il s'en aille chercher fortune. Cette discrète et puissante protection s'entremettra au besoin, dans l'ombre et le mystère, pour trouver un bon nid au noble passereau battu par l'orage. Grands redoreurs de blasons, les bons Pères ont des intelligences dans tous les Sacrés-Cœurs, et plus de flair que les plus lucides somnambules pour dénicher les vrais trésors. Mme la marquise de Chalendrèse avait pris depuis longtemps l'habitude de voir par leurs yeux : elle s'en trouva bien. C'est ainsi qu'un beau jour elle fut amenée à sonder les profondeurs de la caisse Terras et Cie. Elle fut éblouie des splendeurs mystérieuses contenues dans ses flancs : il y avait là de quoi redorer le marquisat le plus délabré. Il ne s'agissait que d'arriver à la caisse ; en passant par la nièce, le moyen était simple : était-il facile?

Des deux dragons qui gardaient le trésor, l'un n'était pas méchant et il aimait le sucre. Quelques gâteaux de miel à ce bon M. Terras, et voilà déjà une gueule enfarinée qui ne vous mordra pas, au contraire. La marquise ne s'entendait point mal à pétrir ce genre de friandises dont elle bourrait le bonhomme. Quant à la nièce elle-même, on la mettait aussi à ce régime, avec un surcroît de mamours et de confitures appropriées à la jeunesse et au sexe du sujet. De ce côté tout allait pour le mieux : Gaston — sur trois marquis deux s'appellent ainsi — Gaston avait des chances et même du succès auprès de l'oncle et de la nièce. Mais la tante !... elle était sobre celle-là ; on ne l'appâtait point facilement :

elle avait la vigilance d'Argus et les dents de Cerbère; en un mot c'était un adversaire digne de l'habile marquise. Mᵐᵉ Terras tenait ferme pour le fils laborieux du boulanger, et sans compter le mérite réel de Philippe Charvet, il suffisait d'un tel appui pour donner quelques chances à la boulangerie contre le marquisat. Les Chalendrèse, il est vrai, outre les saintes influences indiquées ci-dessus, avaient pour les aider à assiéger la place, je n'oserais dire cyniquement la caisse, tout un bataillon recruté parmi les leurs et qui donnait avec ensemble dans les salons Terras. C'est merveille de voir la bonne assistance que l'on se prête entre gens de principes et de naissance, quand il s'agit de conquérir la toison d'or pour l'un des leurs court tondu par la bise. Esprit de corps ou de caste qui devrait bien servir d'exemple à messieurs les bourgeois, plus âpres à s'entretirer de la laine qu'à se fourrer les uns les autres. . . . . .

*
* *

Pendant que l'oncle, dorloté, cajolé, voit déjà sa nièce marquise, sans oser secouer encore les salutaires terreurs de l'opposition conjugale; pendant que la tante repousse des assauts personnels plus savants et mieux conduits, la jeune Nélida semble déjà conquise, moralement du moins. Le marquis ne lui déplaît point, tant s'en faut; mais, il faut le dire à sa louange, c'est la personne et non le titre du jeune Chalendrèse qui l'a séduite. Au reste, Nélida se monte aisément la tête. Parler de l'amour si platement vous offense; attendez! en était-ce d'abord?

Gaston de Chalendrèse était bien élevé et beau garçon. S'il cherchait à plaire, je vous le demande. Or, avec ce luxe

d'imagination dans sa petite tête, Nélida avait reconnu du premier coup, dans ce joli jeune homme, son idéal du Sacré-Cœur, où chacun a le sien, comme on sait, quoique ou plutôt parce que sévèrement interdit. Elle ne l'avait pas rêvé marquis, c'était par-dessus le marché, et cela ne peut nuire; mais c'était bien lui qu'elle avait entrevu pour la première fois, dès son entrée dans la première classe, celle où il est le plus défendu de s'occuper d'amour, sans doute parce que c'est celle où l'on commence à se douter de ce que c'est. Elle avait eu le temps, depuis deux ans qu'elle était sortie de la première classe, de beaucoup revoir, corriger et raffiner cet idéal. N'importe, quand elle se trouva en présence de Gaston, il se trouva tout de suite que c'était lui. Ce n'était pas plus lui qu'un autre, je vous assure, c'est si vague un idéal, malgré ou plutôt à cause des retouches. Seulement, le réalisme n'étant pas admis au couvent, dès que la fiction put prendre un corps acceptable, l'imagination s'en saisit bien vite, et Gaston après tout n'était pas indigne de l'emploi. Le petit cœur de Nélida, qui chassait purement d'instinct, crut facilement être tombé sur l'objet de ses rêves; il n'en avait encore trouvé que l'aliment plus substantiel dans sa réalité.

Et Gaston l'aimait-il? Il faut distinguer. Il y eut dès lors deux Gaston fort différents. Le vrai qui fut aimable, empressé, distingué, mais un peu cousu dans sa noblesse et parfois même un peu distrait auprès de Nélida. Il avait l'air, en ces instants, de chercher quelque chose derrière elle : c'était peut-être la caisse dont sa maman lui avait fait des récits fabuleux. Enfin, on voit d'ici l'amour raisonnable et raisonné de mon petit marquis. L'autre Gaston, celui de Nélida, c'était un peu mieux, je vous jure. Le marquis ne fournissait guère ici que la forme, laquelle en vérité ne manquait pas de séduction. Mais le fond tout entier était une création de la jeune enthousiaste, affublée par elle de tout

ce qu'elle rêvait de sublime et de pur. Le vrai Gaston était bien loin de se douter qu'il possédât un tel amas de perfections.

Quand la marquise vit l'oncle bien amadoué dans ses intérêts et son fils bien accueilli par Nélida, elle commença à décrire autour de sa proie les cercles de l'épervier, oiseau qui figurait du reste sur l'écusson des Chalendrèse, avec cette fière devise : *Supervaleamus !* ce qu'on aurait pu traduire ainsi, dans la circonstance présente : Tâchons de l'avoir !

*
* *

— Quelle ravissante petite marquise vous feriez, mignonne ; c'est une distraction de la Providence qui vous a faite bourgeoise..... il y aurait bien un moyen de corriger l'erreur, mais.....

— Mais quoi ?... Madame la marquise.

— Vous êtes trop riche, mon enfant... — Ici un soupir.

— Je croyais que cela n'y pouvait nuire, Madame...

— Quand la marquise est faite, sans doute, ma belle ; quand elle est à faire, c'est différent .. Ah ! mon pauvre Gaston !... pauvre en effet... si...—Un autre soupir achevait assez clairement la pensée de la marquise.

Alors Nélida, s'étant recueillie, éclatait : Ah ! Madame, comment me jugez-vous ?... Puis elle enfilait une tirade véhémente qui prouvait en général combien elle profitait de ses lectures, et en particulier diverses choses très-louables, entre autres, le peu de cas qu'elle faisait de la fortune. — Ah ! tant mieux, pensait la marquise, — et même de la noblesse. — Ah ! tant pis, se disait la noble dame, — ensuite son unique désir d'être aimée pour elle-même et non pour son argent, et d'aimer pour lui-même et non pour sa noblesse celui qu'elle choisirait.

Un vrai trésor que cette enfant, pensait Mᵐᵉ de Chalendrèse ; il faut tirer parti de ces belles dispositions.

— Hélas ! chère mignonne, lui disait-elle, en prenant dans les siennes ses petites mains, comme pour y chercher le demi-million qu'elle y savait inclus, ce sont là les illusions d'une belle âme et d'un cœur généreux ; vous avez la véritable noblesse, vous ; mais il est d'autres considérations avec lesquelles il faudra compter. Si celui que vous choisirez n'a que son cœur à offrir, qui sait si vos bons parents....

— Je crains, en effet, qu'ils ne soient plus exigeants que moi sur ce point.

— Vous voyez bien, chère enfant... Que faire alors ?

— Mon devoir, Madame la marquise, mon devoir... Je saurais m'immoler au besoin... — Sotte ! pensait la marquise, c'est nous que tu immolerais !...

C'est que cette Nélida était une étrange sorte de petite fille ; elle avait sur l'amour des idées fort bizarres. A bien prendre, ce n'était pas l'amoureux mais l'amour qu'elle aimait, et cet amour il le lui fallait avec tous les condiments, tous les raffinements que peut rêver le cerveau de l'innocence dans une ébullition absurde. Amour banal à son gré celui qui trop vite triomphe. Elle voulait un amour traversé, froissé, foulé, mais toujours radieux comme le soleil, même quand il est voilé aux yeux du vulgaire. En un mot, elle voulait souffrir dans son amour ; elle ne le comprenait pas autrement. Quels diables de romans avait-elle donc lus ? Elle voulait être victime, persécutée, résignée à la surface, immuable au fond, immolée au besoin. Oui, elle avait un goût prononcé pour l'immolation et le sacrifice. C'était pour elle la consécration de l'amour pur, l'épuration par le creuset de la souffrance. Drôle de petite cervelle naïve et déréglée ! Le consentement trop facile de ses parents eût,

ma foi, désenchanté son rêve. Singulier travers qui faisait trembler la marquise.

— Oui, Madame, lui disait-elle, je lutterais d'abord, je défendrais mon amour de toutes les forces de mon être ; et si je ne parvenais pas à vaincre les résistances de ceux qui ont autorité sur moi et que je vénère, gardez votre or, leur dirais-je, je garde mon amour et ma liberté ! — La marquise en avait des sueurs froides... — Je le lui garde tout entier ; et si je ne puis être à lui sur la terre, quand viendra l'heure bénie de me rejoindre à lui dans le ciel... — Oh ! mignonne... au ciel, c'est très-bien, mais sur la terre, en attendant, vous voudriez rester fille ? .. — Et que m'importe, Madame ? s'il le faut, j'accepterai l'union que l'on m'offrira, quelle qu'elle puisse être, sans regarder à l'époux ; mais il n'aura de moi que le sacrifice de mon corps ! — Ton corps, petite bête ! pensait la marquise, et ton argent ?... Elle est vraiment trop forte sur le sacrifice... — De mon âme il n'aura rien ; elle continuera à planer au-dessus de ces misères jusqu'à l'heure bénie où... — Vous l'avez déja dit, mignonne, mais... — Oh ! Madame, n'y a-t-il pas dans le sacrifice même une amère volupté à se repaître... etc. — Petite pécore, se disait la marquise, où a-t-elle pris ces choses-là ?

Cette jeune personne était bien étonnante, je vous l'ai déjà dit.

* * *

Ce Gaston ne va pas, réfléchit la marquise ; il n'est pas assez entreprenant, il faut qu'on tienne à lui plus que cela. S'immoler ! saperlotte !... Il faut que l'on redoute un peu de l'immoler du même coup. Il a besoin d'être lancé plus fort, ce nigaud-là. Je lui parlerai.

Cependant les projets de la marquise allaient rencontrer

un surcroît de difficulté. Le seul appui sur lequel elle pût compter, tout faible qu'il était déjà, allait lui faire complètement défaut.

En effet, Mouche-à-Miel avait diagnostiqué juste : du jour où sa poitrine s'était pavoisée du ruban, le patron avait commencé à faiblir du cerveau. La tête se détraquait peu à peu, et le dérangement de ses facultés mentales ne tarda pas à devenir évident pour tout son entourage. Le brave Jérôme manifesta bientôt de singulières distractions, des lubies étranges. Par une opposition bizarre avec ses ambitieuses visées, ce dérangement affectait surtout dans la forme un caractère d'humilité touchante. On le voyait fréquemment s'approcher de ses employés subalternes, leur sortir doucement l'ouvrage des mains, si modeste qu'il fût, insistant pour le faire à leur place. Un jour il s'obstina, auprès du garçon de magasin, à vouloir balayer lui-même. Un autre jour il voulait à toute force porter sur son dos une balle d'étoffe. Enfin, un beau matin, il monta à la Croix-Rousse, chez un vieux chef d'atelier, son ancien camarade d'apprentissage, dont les métiers avaient toujours travaillé pour la maison Terras. Arrivé là, il mit habit bas, suspendit pieusement sa croix à l'humble cheminée, et faisant descendre un ouvrier de son métier, il monta à sa place sur la *banquette*, et commença, comme il faisait quarante ans auparavant, à passer la navette et à couper son velours. Seulement, soit qu'il eût désappris, ce qui est bien naturel, soit qu'il ne fût pas dans son bon sens, ce qui était trop manifeste, le bon Jérôme massacrait tout l'ouvrage. Les témoins de cette singulière fantaisie, après un moment de stupeur, finirent par comprendre, et mandèrent en toute hâte Léopold Certeau et Philippe Charvet, qui n'eurent pas peu de peine à ramener chez lui l'infortuné patron. L'état mental de M. Terras fut désormais constaté ; il fallut garder

à vue le pauvre homme. Néanmoins, la douceur de son caractère sembla persister dans sa démence même : ce fut une folie douce, innocente et humble. Il suffisait, pour le satisfaire et l'occuper tout le jour, de lui donner un peu de soie à dévider et des *canettes* à faire. En dehors de ce modeste travail, qu'il faisait de travers, le pauvre M. Terras demeura incapable de penser et d'agir. Sa santé se maintint, sa raison sombra tout à fait dans ce naufrage. Si quelque lueur par moment sembla surnager, elle se résuma toute entière dans le regard attendri qu'il jetait de temps en temps sur sa croix chérie. Du reste, il était mort moralement.

Ce fut un grand chagrin pour Mme Terras. Elle avait donné à ce brave homme trop de preuves de dévouement et d'abnégation pour ne pas l'aimer un peu. Nélida, qui était bonne, et pour laquelle il s'était toujours montré aussi tendre qu'un père, fut profondément affectée. Quant à la marquise, ce ne fut pour elle qu'un contre-temps, mais bien fâcheux. Elle allait dès lors, pour en venir à ses fins, se trouver en face de la seule Mme Terras, c'est-à-dire d'une volonté à peu près inexpugnable et sans autre soutien que l'exaltation compliquée de mollesse et de contradictions qui travaillait la tête et le cœur de Nélida.

La marquise ne perdit point courage. Elle comprit seulement qu'il fallait redoubler de ruse et employer l'audace au besoin.

* * *

Grâce à des renseignements obtenus par une voie détournée mais sûre, la marquise savait que dès longtemps les époux Terras s'étaient fait une donation générale et réciproque, au dernier vivant, de tous les biens acquis en commun. Aucune disposition particulière n'avait jamais été

faite en faveur de la nièce. La fortune et l'avenir de cette jeune fille allaient donc dépendre uniquement, vu l'incapacité de l'oncle, de l'intraitable Mᵐᵉ Terras.

En présence d'une pareille situation, la marquise comprit l'inanité des moyens ordinaires et la nécessité de frapper un grand coup. Agir plus fortement sur l'esprit exalté de Nélida et la porter aux résolutions extrêmes, la noble dame ne vit plus d'autres moyens pour vaincre la résistance de la tante. Elle ne recula pas devant l'idée coupable de compromettre au besoin la jeune enthousiaste, afin de rendre une union indispensable. Outre le peu de moralité d'une pareille combinaison, c'était jouer un jeu dangereux avec une femme de la trempe de Mᵐᵉ Terras. Cependant, comme elle n'avait pas d'autre héritier possible, pourvu que le mariage se fît, n'importe par quel moyen, il faudrait bien, bon gré, mal gré, qu'elle en prît son parti et qu'elle s'exécutât. Ainsi pensait la marquise, et voici comment elle s'y prit pour l'exécution de ce joli plan.

Un beau jour, elle aborda carrément la question avec Mᵐᵉ Terras, démarche qu'elle n'avait pas osé risquer jusqu'alors. Le résultat fut conforme à ses espérances. Elle fut, comme elle y comptait bien, sèchement éconduite, et son fils fut prié de cesser ses visites. Ceci rentrait dans le plan de la marquise.

En effet, Nélida désormais va pouvoir se croire persécutée, et son amour, sérieusement traversé, va prendre plus d'essor. Quant aux rapports interrompus entre nos jeunes gens, avec quel avantage ne seront-ils pas remplacés par une correspondance clandestine qu'il sera facile d'organiser? Cette correspondance sera chauffée jusqu'à l'incendie, montée jusqu'à l'insurrection, débordée jusqu'à l'enlèvement. Quel admirable terrain que la tête de Nélida pour cette culture vésuvienne. La seule tendance qu'il faudra

combattre ou du moins contenir dans de justes limites, c'est ce grand appétit d'immolation. On lui défendra d'immoler son amour, ce qui est déjà un crime, et surtout d'immoler Gaston, qui en mourrait infailliblement. Si elle ne peut se passer de sacrifice, on lui conseillera d'en risquer un vraiment noble et méritoire, celui de cette vile fortune, qui met un abîme entre deux cœurs aimants. On lui laissera croire, provisoirement bien entendu, que l'amour n'a pas besoin d'or mais de liberté, la liberté de s'aimer dans la chaumière traditionnelle. Suivaient les excitations à la révolte, à l'affranchissement, à la fuite enfin.

Nous ne pouvons suivre pas à pas l'intoxication progressive de ce jeune cerveau. Nous nous bornerons à constater le résultat obtenu en six mois de ce travail incendiaire. Ce fut un scandale dont on se souvient encore.

Un matin, Nélida, ne paraissant pas au déjeuner, on pénétra dans sa chambre. On ne l'y trouva point. La lettre suivante expliquait à la tante l'absence de sa nièce depuis la veille au soir.

Ma bien chère tante,

Quand vous ouvrirez cette lettre, mon amour sera sorti vainqueur des vains préjugés d'une société absurde. Je n'emporte qu'un regret, celui de tromper une tante qui m'a servi de mère et que tout me fait un devoir de chérir. Mais un sentiment plus impérieux et plus sacré me commandait ce sacrifice. Mon cœur ne vous fait pas un crime de vos refus obstinés de bénir notre union et de faire notre bonheur ; vous ignorez ce que c'est que l'amour, cette flamme divine..., etc., etc. Privez-moi de votre fortune, si vous le désirez ; je possède un trésor plus précieux : j'aime Gaston, je suis à lui pour la vie. Si vous saviez... si vous le connaissiez !... Il voulait mourir... pouvais-je hésiter ?... Je pars ; ne me maudissez pas !... Laissez-moi espérer que vous pourrez nous pardonner un jour... Adieu ! chère tante, adieu !

Votre nièce à jamais reconnaissante,

NÉLIDA.

Elle était fort longue cette lettre de Nélida ; on pense bien que nous l'abrégeons. L'éloquence des détails pâlissait devant celle du fait accompli, l'escapade !

Quelques heures après, Mᵐᵉ Terras n'était pas encore revenue de sa stupeur et de sa colère, lorsqu'elle reçut une seconde lettre ainsi conçue :

Chère Madame,

Je suis mère, je comprends vos alarmes et j'ai hâte de vous rassurer. La folle équipée de ces deux enfants n'aura pas, grâce à moi, de conséquences fâcheuses. Je suis intervenue à temps auprès de mon fils, un moment égaré et rebelle à mes avis. J'ai réussi à lui faire abandonner ses coupables projets. Je lui ai repris d'autorité cette chère petite, qui ne m'a pas quittée depuis hier soir. Tranquillisez-vous donc, je veille sur elle comme sur ma fille ; elle est toujours aussi innocente qu'un ange. Je vous la reconduirai moi-même dès qu'elle sera un peu remise de ses émotions. Je lui ai promis votre pardon, certaine que vous ne me démentirez pas. Je n'ose pas vous le demander pour mon indigne fils, plus malheureux encore que coupable.

Une seule chose m'inquiète. Je crains que cet enfantillage ne puisse rester un secret pour tout le monde. Ces imprudents ont mis dans leur confidence deux ou trois personnes dont la discrétion m'est suspecte. Peut-être parviendrai-je, à force de zèle et de diligence, à empêcher tout scandale. Hélas ! Madame, c'est vous qui pouvez le plus pour la réparation... Un seul mot de vous, en faisant le bonheur de ces enfants, couperait court à la médisance... Mais ce sont là choses que nous traiterons mieux de vive voix, ce soir, quand je vous ramènerai cette pauvre petite... Ah ! si j'osais aussi vous mener mon fils !...

Mᵐᵉ Terras, après cette lecture, ne prononça qu'un mot, les dents serrées : Canailles ! ! !

Puis elle prit une feuille de papier et, de sa belle écriture de commerce, elle traça ces simples mots :

Madame,

Puisque vous l'avez, gardez-la, et restez chez vous.

* *
*

Au premier mot de cette réponse extra-laconique, la marquise poussa un cri de triomphe : Enfin !... En y regardant de plus près, il lui vint quelques doutes, et il y avait bien de quoi. Elle resta donc chez elle et passa une mauvaise nuit. Dès le lendemain, grâce à des interventions officieuses, elle savait à quoi s'en tenir : elle était moins avancée que jamais. Elle avait la fille sur les bras, elle était à cent lieues plus loin de la caisse. Mme Terras donnait son consentement au bonheur des deux jeunes gens, c'était tout ce qu'elle donnait. Elle osait même pousser l'ironie jusqu'à se déclarer de l'avis de Nélida, savoir : que l'argent ne fait pas le bonheur et que la place de garde-général des forêts pouvait suffire à deux amoureux qui auraient de plus le plaisir de s'aimer dans les bois. Enfin, Mme Terras désirait qu'on ne lui parlât plus de cette affaire et qu'on la laissât tranquille.

On était loin de compte, vous le voyez. Quel parti prendre avec cette tante féroce ? Renvoyer la nièce eût été le comble du ridicule et de l'odieux. La marquise en eut l'idée un instant ; disons à la louange du fils qu'il résista énergiquement. Après une délibération où furent appelés les conseillers intimes de la marquise, il fut reconnu que le parti à la fois le plus habile et le plus décent, pour venir à bout de la tante rétive, était de payer d'audace et de jouer son va-tout.

Le mariage se fit.

Les conseillers de la marquise connaissaient le cœur humain : ils comptaient, pour arranger les choses, sur le temps, les faits accomplis, la vieillesse, la solitude, les petits neveux, etc. Ce n'était point malhabile, assurément, mais avec Mme Terras on pouvait avoir à décompter.

Le jeune ménage dut vivre chichement, pendant que la marquise et les siens continuaient à mettre en œuvre toutes les ressources que peut fournir l'art des siéges. Les attaques furent longues, obstinées, savantes. Rien ne fut négligé : ruses, prières, menaces, sarcasmes, opinion publique ameutée, tout échoua.

Léopold Certeau et Philippe Charvet, qui ne pouvaient s'empêcher de porter à la jeune marquise un certain intérêt, pour avoir vu grandir cette enfant sous leurs yeux, crurent devoir s'entremettre pour fléchir la tante en sa faveur. Malgré la confiance et l'affection de leur patronne, ils ne furent pas plus heureux que les autres et faillirent se brouiller avec elle.

La naissance d'un enfant, destiné à perpétuer la race des Chalendrèse, ne produisit aucun effet. Plus tard, la mort du pauvre Jérôme ne changea rien aux dispositions de l'intraitable femme. Elle s'était retirée à la Croix-Rousse, dans une maison de campagne, et là elle tenait comme dans son fort, ne recevant plus personne. Maîtresse absolue de cette grosse fortune, comme c'était justice, puisqu'elle l'avait gagnée, elle consacrait ses revenus à secourir ses anciens amis restés pauvres, et le nombre en était assez grand pour ne lui laisser que l'embarras du choix.

Trois ans se passèrent ainsi.

La situation du marquis ne s'améliorait guère, il se voyait chargé d'une mère, d'une femme, de deux enfants, et la tante impitoyable tenait toujours. On la soupçonnait même de vouloir dissiper ou aliéner sa fortune. La vieille marquise en tomba malade.

Il était réservé à Philippe Charvet et à Léopold Certeau de mettre fin à cette situation précaire par un acte de générosité et de désintéressement qui les honore. Ils avaient continué des relations avec la jeune marquise, et, tout en respectant les antipathies invincibles de leur ancienne patronne, quand ils vireut tout espoir perdu de ce côté, ils crurent devoir intervenir eux-mêmes, pour l'honneur des Terras, auxquels ils devaient en partie leur fortune et leur position. Devenus seuls chefs de cette grande maison, ils proposèrent au marquis de prendre une part dans leurs affaires et dans leurs bénéfices. Une telle proposition était une fortune pour le jeune ménage. L'orgueil de la vieille marquise ne marchanda pas trop en présence de cette dérogation qui allait jeter un Chalendrèse dans le négoce. Elle eût été du reste bien susceptible : la première condition posée par ces deux hommes généreux fut que le nom de Chalendrèse ne figurerait en aucune sorte dans les opérations du commerce exercé sous la raison sociale : Charvet, Certeau et Cᵉ. Le Chalendrèse se dissimulerait sous la Compagnie. La seconde condition fut que ladite Compagnie ne se mêlerait de rien, si cela lui convenait. Il était donc assez facile de s'entendre : on s'entendit.

L'affaire conclue, Charvet et Certeau en firent part carrément à Mᵐᵉ Terras. Elle n'approuva ni ne blâma leur générosité, mais elle les reçut désormais avec une froideur qui, sans rien changer à leur respectueuse déférence, persista jusqu'à la fin de sa vie.

Elle mourut trois ans après. Elle n'avait pu se décider à tester, heureusement; et cette grosse fortune, dont elle n'avait pas même employé tous les revenus, tomba enfin dans les mains de son unique héritière naturelle, sa nièce la marquise.

Gaston de Chalendrèse quitta les affaires sans y être

jamais entré. Il acheta une belle terre et s'y retira pour vivre en vrai gentilhomme.

Léopold Certeau, se trouvant assez riche pour un boiteux, quitta aussi le commerce à la même époque. Charvet continua seul, il continue et continuera jusqu'à ce que la mort s'en suive, travaillant pour travailler, millionnaire et vivant de rien, non par avarice mais par habitude. Il vient d'être décoré à son tour, presque malgré lui, et ne porte pas sa croix, croyant qu'elle le gênerait pour travailler.

A propos... et la vieille marquise?... Oh! elle est morte avant Mᵐᵉ Terras. On s'était longtemps demandé laquelle des deux tuerait l'autre : à présent vous êtes fixés. Elles se sont peut-être réconciliées dans l'autre monde; j'ai de la peine à le croire, et vous?...

Victor Corandin.

BIBLIOGRAPHIE

L'AUBERGE, spectacle en vingt journées, par Georg TEMPLE :

La *Revue* doit son attention aux productions des genres les plus variés lorsqu'elle peut les rattacher par un côté visible à notre ville et à ses habitants, lorsqu'en les étudiant elle trouve l'occasion de signaler, parmi nous, un mouvement intellectuel nouveau et distingué, un de ces mouvements auxquels elle a toujours tenu à honneur de s'associer. Il lui est donc permis de s'occuper à ce titre, et avec quelques détails, d'une œuvre purement littéraire qui est due à une plume lyonnaise et qui est bien véritablement éclose sur notre sol, encore que son auteur ait jugé opportun d'emprunter le couvert d'un pseudonyme britannique et de faire une excursion en dehors de notre province.

Le compatriote et le voyageur dont je voudrais parler ici, M. Georg Temple, est un discret et délicat personnage. S'il se rendait à l'Exposition, ce dont je le soupçonnerais fort capable, car il aime en tous genres les progrès de son temps, il aurait pressenti chaque chose de longue main, il lui plairait ensuite de tout examiner et de tout discuter à loisir, de scruter les rouages des machines nouvelles et la physionomie du voisin arrêté à ses côtés devant la même vitrine, d'appliquer partout, en un mot, les procédés d'une analyse souvent un peu subtile et d'amasser pour son retour un butin scientifique, économique, humoristique, poétique et moral, sur lequel un homme d'esprit vivrait, ma foi, fort à l'aise, pendant de longs mois, au fond de la plus ennuyeuse retraite du monde.

Mais M. Georg Temple n'a point dirigé son voyage vers une grande ville encombrée par la foule, il est allé choisir son poste d'observation au penchant d'une rive escarpée du Rhin, non point même sur les quais de quelque bonne cité allemande, à l'ombre d'un château-fort ou d'une vieille cathédrale. Un village lui a suffi et il est devenu pendant vingt jours l'hôte d'une simple auberge, d'une de ces auberges comme Jean-Jacques Rousseau aimait à en rencontrer, sur l'heure de midi, au détour de la route poudreuse qu'il venait de parcourir en piéton. Une citation vaut mieux ici qu'un commentaire, et j'emprunte au début de la première journée ce paysage si bien rendu par quelques détails d'une sobre et vive élégance :

« Lecteur, il s'agit d'un village des bords du Rhin. Il est « comme pris au piége entre la montagne couverte de vigne « et l'eau azurée du grand fleuve; aussi, à bien dire, il n'a « qu'une rue : toutes les autres ruelles sont des montées « vers les vignobles, et des descentes sur la rive. L'Auberge « jouit d'une vue superbe sur le Rhin et d'une terrasse « étroite qui ouvre sur le chemin de fer. Si l'on regarde la « barrière basse qui sépare cette terrasse des rails, il est « impossible de ne pas penser à la facilité de suicide qu'offre « une pareille situation. Se coucher à la nuit tombante sur « le passage d'un train, ou s'y jeter au moment même, en « plein jour, est la combinaison la plus commode en ce bel « endroit. Ne préféreriez-vous pas cependant enjamber le « chemin de fer, et vous laisser envelopper dans les plis « profonds et caressants du grand fleuve ? La mort est plus « sûre et plus adroite ainsi : ce n'est pas un massacre, un « cadavre écharpé, sanglant; l'eau étouffe sans blesser, le « courant vous emporte sur un bord inconnu. Et puis juste- « ment en face, la Lore-Lei, la fée du Rhin, cette roche qui « n'est point insensible quoique gigantesque : on dit qu'elle

« répond à la voix qui l'interroge; elle répéterait vos cris « de détresse ou de désespoir, et la mort vous serait plus « douce, ô vaniteux, si la nature paraissait y assister. »

Laissons quant à présent cette funèbre velléité de suicide, l'illusion est produite, nous sommes transportés en pays allemand, et nous n'attendons plus que l'introduction d'une Marguerite ou d'une Charlotte. Elle va faire son entrée dans une scène pleine de fraîcheur, ce sera aussi une jeune mère improvisée, rendue plus piquante par le contraste que forment la virginale sauvagerie de ses dix-huit ans et la protection maternelle dont elle entoure un petit frère ou une petite sœur :

« Quand j'arrivai, une jeune fille était sur la terrasse, « tenant dans ses bras un tout petit enfant blond, que je « pris pour un garçon. La jeune maman remplissait si bien « son rôle et avec un sourire si maternel, que je lui deman- « dai d'abord si ce garçon était à elle. Elle me répondit « que ce garçon était une fille et l'enfant de sa sœur. Mais « n'y a-t-il personne à la maison? je n'y ai vu personne : « il est vrai que je suis venu droit à cette terrasse, qui est « charmante. Je prononçai cet adjectif de façon à indiquer « que le contenu de la terrasse me plaisait, pour le moins, « autant que la terrasse elle-même. Mais je n'obtins, pour « toute réponse, qu'un sévère : « Que désirez-vous, Mon- « sieur? »

« Mademoiselle, je désire avoir une chambre dans cet « hôtel? Pouvez-vous me dire à qui je dois m'adresser? »

« Mais à moi, Monsieur, ou à ma mère, qui doit être dans « la salle à manger. »

« Et ce disant, elle se leva, portant l'enfant contre sa « poitrine, entra dans la maison, prit une clef au tableau « noir, et monta un étage. Je la suivis, en admirant combien « l'instinct de la maternité donne de fierté et de grâce aux

« jeunes filles. Quel air important ! on est presque tenté d'en « rire. Et pourtant, il y a quelque chose de si naturel dans « les gestes, de si convaincu dans les actes, à l'égard de « l'enfant, qu'une sorte de respect anticipé, pour la mère « future, nous interdit le sourire même, comme une im- « piété.

« La chambre était jolie et deux fenêtres ouvrant sur le « Rhin, me promettaient autant de distraction que je pensais « en avoir besoin. Je remerciai ma conductrice par un baiser « sur la joue de l'enfant, qui fit rougir la mère improvisée, « et je lui demandai quel numéro portait ma chambre.

« Treize, fit-elle d'un ton bref, et elle disparut. »

Notre voyageur médite un instant sur le chiffre cabalistique, son intention très-évidente est de jeter un premier germe d'inquiétude au milieu de notre calme sécurité. Il s'accoude ensuite à sa fenêtre et il trouve une ravissante image en regardant : « Le large fleuve aux eaux si bleues, « si limpides qu'on dirait que tous les yeux bleus de l'Alle- « magne ont été faits à cette source. » La Grætchen effarouchée et sa blonde petite nièce viennent une seconde fois égayer son horizon.

« Enfin sous ma fenêtre, sur la terrasse reparut la jeune « maman, avec toute sa gaîté, son sourire et son naturel « que j'avais un instant troublés. Elle jouait avec l'enfant, « lui faisant des mines, l'appelant par son nom, le faisant « sauter, et lui disant coup sur coup mille mots qui ne sont « d'aucun dictionnaire, sinon du dictionnaire de l'amour et « de l'esprit maternel ; par-dessus tout, ne s'apercevant pas « que je la contemplais si à mon aise et de si près. »

Le touriste qui commence par écrire de telles pages sur la table de sa chambre, ce touriste a certainement apporté quelques volumes de Gœthe dans sa valise ; convenons aussi qu'il a su voir avec ses propres yeux. De petits tableaux

comme ceux que je viens de transcrire supposent sans doute l'art qui les a perfectionnés, mais à coup sûr, il n'ont pu être imaginés à l'aide de simples réminiscences littéraires. M. Georg Temple a donc admirablement lu Werther à cet endroit, il le relira trop souvent peut-être, au point de redouter l'imitation et de se rejeter par contraste vers des inventions invraisemblables où ne seront pour rien ni son imagination, ni son fin bon sens doucement sceptique et moqueur.

Que peut bien faire dans une auberge du Rhin, pendant vingt longues journées, ce spectateur que nous commençons à connaître ? Précisons d'abord les dispositions qu'il y apporte. Ce n'est pas un mélancolique d'un autre temps, un René ou un Obermann, il ne laisse pas d'en tenir par certains côtés. Un soir par exemple il a fait seul une longue promenade, l'esprit le plus alerte ne peut sans cesse retrouver en lui-même une source intarissable de force et de gaîté ; l'isolement, la campagne, la jeunesse affaissent le corps sous je ne sais quelles langueurs pénétrantes, il faut être triste et la tristesse s'appellera ce soir le mal du pays :

« A force de marcher, j'arrivai enfin à une route et je « m'assis sur une borne pointue avec autant de plaisir que « si c'eût été le plus doux siége. Quand je dis *plaisir*, je « parle pour mes membres, car pour mon âme, elle se trou- « vait, en vérité, très-malade. La nature lui semblait une « marâtre, les hommes des animaux stupides, tous les ani- « maux des bêtes féroces. Elle n'exceptait enfin de ses malé- « dictions qu'un tout petit coin de terre dans un certain « pays, une maison dont tous les murs, toutes les chambres « sont connus, et dans laquelle vivent une bonne mère, une « jolie sœur, une brave servante que ma pauvre âme aurait « bien voulu embrasser en cet instant. Cette pensée fit même « un tel effet sur moi, que je me mis à rire d'une joie pré-

« maturée, et en même temps à pleurer d'envie, de désir,
« de tristesse.

Un moment plus tard il rencontre quelques petits enfants. M. Georg Temple, et ce n'est pas une de ses moins délicates facultés, excelle à les peindre :

« Le plus petit avait grande envie de s'emparer de ma
« canne, que je lui donnai, mais en le prenant lui-même
« sur mes genoux. Le plus grand des enfants était une fille ;
« elle regardait avec un œil ardent une petite cravate rouge
« que j'avais au cou. Les autres, plus prudents ou moins
« curieux, se tenaient un peu en arrière, et m'observaient
« sans bouger, sinon pour se regarder de temps en temps
« les uns les autres, et se faire part en silence de leur
« étonnement. »

Il lie avec ses petits amis une rapide connaissance et se retrouve plus seul en les voyant s'éloigner :

« Voilà de bons petits enfants, que je ne reverrai jamais
« plus, me dis-je, car ce n'est pas ma patrie, le pays où les
« femmes tournent la tête et où les enfants s'assemblent
« autour de moi, comme autour de l'étranger. Et je revins
« à l'auberge, où je mis mon bouquet dans l'eau fraîche ;
« car je commençais à prendre en pitié jusqu'à ces fleurs
« qui, elles aussi souffraient, puisque je les avais enlevées à
« la montagne, leur patrie. »

Ne craignez rien pourtant, M. Georg Temple n'exagérera point cette note sentimentale que nos pères nous ont prodiguée jusqu'au plus incurable ennui ; aujourd'hui d'ailleurs l'abus ne se jette plus vers cette pente, les heures de poésie rêveuse deviennent de plus en plus rares dans la grande usine contemporaine; notre touriste a entendu comme un autre le grincement des machines ; il a beau jouer au désœuvré, au spectateur inutile, nous voyons bien que pour le moment il est en vacances, que d'ordinaire il doit être fort occupé et

qu'il ne saurait s'ennuyer à loisir. Ces vacances même sont-elles de tout point complètes ? Ne lui reste-t-il pas, pour les remplir, cette manie d'analyse que je signalais en commençant, ce goût pour l'économie politique que ses réflexions révèlent en plusieurs endroits, et surtout ce soin délicat avec lequel il veut entretenir l'intérêt du lecteur en lui contant son voyage dans un style simple à la fois et châtié, en lui présentant une série de petites scènes où chaque détail est mis en relief par l'emploi du nom propre, du terme technique et de l'image exacte, où les idées se succèdent et se font contraste, spirituelles ou émouvantes, à demi enthousiastes ou railleuses, mais toujours contenues et tracées d'une main légère, parce que l'auteur redoute deux choses plus qu'aucun autre, d'appuyer trop longtemps ou trop fort, d'ennuyer ou de déclamer !

On a pu reconnaître le procédé dès le début. Pourquoi, je vous le demande, cette fantaisie de suicide qui saisit M. Georg Temple au débarqué de la gare et dès ses premiers pas sur la terrasse de l'auberge ? Ah ! c'est qu'il vient de peindre un coquet petit village, c'est que quelques lignes plus bas il doit amener une jeune fille portant un petit enfant ; tout ce côté du tableau rentre dans la même teinte gracieuse ; le lecteur d'aujourd'hui, ce lecteur affairé qui découpe le nouveau volume, le cigare aux dents, durant une courte halte entre le comptoir, la Bourse et le cercle, ne pourrait-il point bâiller devant ces sentimentalités ? Il faut bien vite secouer ses nerfs par un changement violent ; il regarde encore « l'eau azurée « du grand fleuve, » « les ruelles qui montent vers les vi- « gnobles et descendent sur la rive. » On lui parlera brusquement d'aller se faire broyer sous la locomotive ou se noyer dans le Rhin. Voyez combien l'énumération est précise : « se coucher à la nuit tombante sur le passage d'un train, ou « s'y jeter au moment même, en plein jour, est la combi-

« naison la plus commode en ce bel endroit. » Un peu plus loin, il est question de « massacre, de cadavre écharpé, « sanglant, d'eau qui étouffe sans blesser. » N'était la forme toujours élégante, le ton dégagé du narrateur, on dirait un procès-verbal de commissaire de police ou la déclaration d'un médecin au rapport.

Est-ce à dire que je blâme M. Georg Temple de n'avoir plus, de notre temps et écrivant pour notre société distraite, le style abstrait et les belles dissertations uniformes du XVIIe siècle ? Ce serait lui reprocher l'intérêt piquant de son livre, le charme par lequel il nous force à le suivre sans monotonie et sans fatigue pendant ces vingt journées. Je pourrais mettre en parallèle bon nombre de pages où ce goût de l'opposition nous donne des jugements finement motivés. Je choisis deux citations qui peuvent plaire à quelques lectrices et à quelques lecteurs français.

M. Georg Temple vient de nous présenter M. Frédéric, le fiancé de Mlle Clara, la jeune fille que nous avons vue sur la terrasse :

« Le bien-aimé ou le fiancé est en Allemagne toute une « institution, et qui mérite des éloges. Grâce à elle, le cœur « des jeunes filles est de bonne heure fixé ; surtout il est « occupé, il est actif, il vit de sa vie naturelle. En France, « la situation faite aux jeunes filles est vraiment intolérable : « pour celles qui ont le cœur généreux, nul repos ; l'imagi- « nation les ballotte sans cesse d'un objet à un autre, rêvant « la chimère, poursuivant même l'aventure, jusqu'à ce que « lasses d'illusions ou d'attente vaine, elles acceptent en « fermant les yeux un mari inconnu qu'elles voulaient choi- « sir. Mais pour le plus grand nombre, le cœur ne s'éveille « jamais; il vit dans cette indifférence qui, au dire des parents « aveugles, est la seule atmosphère convenable aux jeunes « filles, on devrait dire aux enfants ; car, si l'on juge le sys-

« tème par ses fruits, la plupart de ces jeunes filles si sage-
« ment élevées abordent le mariage comme des enfants un
« plaisir, et n'ont à offrir à leurs maris qu'une froideur in-
« vétérée, dont elles ne peuvent plus guérir. En revanche,
« elles exigent beaucoup du mari ; car, si le mariage n'est
« pas une affaire de cœur, il est cependant beaucoup pour
« elles, et Mademoiselle doit avoir là-dessus tout un petit
« système : relations, parures, ambitions misérables et au-
« tres détails aussi importants dont je fais grâce au lec-
« teur. »

Vous voilà gagné à l'institution et vous la regrettez pour nos jeunes Françaises ; attendez, elle a bien ses inconvénients, on va vous l'apprendre en vous faisant connaître un joyeux étudiant, un véritable buveur de bière d'Outre-Rhin :

« Mon ami Fritz est un bon garçon, chevelu, crépu et
« barbu, sanguin et bon vivant, avec des lunettes, comme
« il convient à un Allemand et à un futur pharmacien. »

Son père lui a choisi à l'avance sa fiancée et son fonds de pharmacie ; selon la pittoresque expression de l'auteur, il lui a présenté « sa vie toute faite comme un vêtement sans re-
« touche, qu'il ne lui reste plus qu'à endosser. »

« Quelle différence, me disais-je, y a-t-il entre ces pré-
« paratifs et le manége que l'ouvrier dispose pour ses che-
« vaux, le meunier pour son âne ? Encore ce dernier a-t-il
« la commisération de bander les yeux de sa bête, qui peut
« rêver à son aise de l'herbe verte, pendant qu'elle tourne la
« manivelle ; mais mon pauvre Fritz n'est pas encore aveugle
« malgré ses lunettes, et que doit-il penser à la vue de cette
« avenue rectiligne, qui s'allonge devant lui, uniforme et
« droite, sans détours ni traverses ? Elle est si bien tracée
« qu'il me semble voir tout au bout un petit tombeau pré-
« paré, avec un joli cercueil en bois dur, orné de clous dorés
« qui brillent au soleil ; avec une longue vue, je lirais sûre-

« ment l'honorable épitaphe gravée à l'avance sur la pierre; « et je suis sûr que le petit chiffon blanc que j'aperçois au- « près est le discours d'*exeat*, autrement appelé *oraison « funèbre!* »

On aura remarqué : « ce joli cercueil en bois dur, orné « de clous dorés qui brillent au soleil. » Mais pouvons-nous nous plaindre du réalisme de ces peintures, réalisme suffisamment tempéré d'ailleurs, lorsque de cette observation appliquée et minutieuse doivent sortir quelques descriptions comme j'en rencontre presque à chaque journée; je m'arrête à « Mademoiselle Clara dans l'exercice de ses fonc- « tions. »

« Aujourd'hui, par exemple, elle a vendangé tout le jour, pour « aider les domestiques de son père. Elle avait une méchante « petite veste de drap gris, un foulard jaune autour du cou, la « tête nue et les cheveux un peu défaits ; sa robe d'indienne « était toute souillée de terre, et en quittant la vigne, elle a « dû laver le bas de sa jupe au ruisseau ; enfin ses mains et « ses joues étaient barbouillées de suc de raisin ; et comme « elle était lasse quand la vendange fut finie ! Mais aussi « elle était fière d'avoir tant travaillé ; ses joues et ses yeux « étaient brillants d'animation, et ses cheveux, qui sont châ- « tains, paraissaient presque blonds, comme si le soleil les « avait dorés dans cette seule journée. Ah ! la jolie, la belle « vendangeuse ! »

Il y a un instant cependant où l'observation de notre spectateur est en défaut, ses souvenirs de Werther le troublent, son parti pris de contraste le fait décidément marcher sur la mauvaise route ; j'avais raison de m'inquiéter à la première manifestation de cette tendance. Il s'agit du dénoûment. N'avoir aucune espèce de dénoûment, voilà, à coup sûr, le caractère d'un tel livre. Comment, M. Georg Temple, vous êtes de force à nous conduire à votre suite dans une auberge

de village, vous parvenez à nous y intéresser vingt jours par le site pittoresque, par le va et vient d'une jeune fille, par la physionomie des voyageurs, par les types pleins de bonhomie des voisins, et surtout par ces ressources que vous tirez de vous-même, par cet attrait salutaire et charmant qu'exercent un libre et vif esprit et une généreuse nature! Tout cela ne vous semble pas suffisant; vous vous demandez quelle horrible petite machination vous pourriez bien inventer; il faut un peu de drame de boulevard dans votre naturel et élégant récit. Il vous est difficile de vous suicider comme Werther, ce serait une servile copie, et d'ailleurs les économistes, les analystes qui classent les petits faits, qui les suivent jusqu'en leurs déductions les plus raffinées, tous ces gens méthodiques et graves ne se tuent point d'ordinaire. Cherchons donc autre chose: Cette demoiselle Clara que nous avons vue si alerte ménagère, qui au retour de la vendange « lave le bas de sa jupe au ruisseau, » cette demoiselle Clara, toute pourvue qu'elle soit d'un bien-aimé, ne laisse pas d'en tenir un peu pour vous, nous l'avons tous parfaitement deviné à travers les réticences de votre confiante modestie. Lorsque vous serez parti dans un wagon de chemin de fer, lorsque l'élégant voyageur ne flânera plus sur la terrasse de l'auberge, elle trouvera M. Frédéric lourd et de trop forte encolure, elle se détournera devant ses larges rasades de bière; le pauvre garçon supportera sagement l'épreuve avec un flegme germanique, sachant bien qu'il n'est si jeune et si spirituel français que ne puisse oublier une honnête fille surchargée de travail et que quelques jours vont suffire pour effacer la moue dédaigneuse et lui rendre le gai sourire de sa fiancée! Voilà ce qui est arrivé, j'en suis sûr, mais ô réaliste sans courage, la vérité ici vous a paru trop vulgaire et trop affranchie des règles de la composition. L'éducation, le tempérament français et classiques vous ont entraîné à

votre insu, vous avez voulu faire une œuvre savamment arrangée comme une tragédie du XVIIe siècle, une œuvre émouvante aussi, pleine de contrastes comme un drame de Shakspeare. Le récit était simple, moqueur, suave, charmant ; vous jugez que logiquement il doit se terminer à l'improviste par un coup de foudre. C'est pourquoi vous nous décrivez d'un ton léger la façon dont vous prépariez votre malle pour le départ :

« J'étais à genoux par terre et je semblais supplier mes « habits de vouloir bien entrer tous dans la prison ambu- « lante, à quoi ils faisaient quelque résistance, le coffre se « trouvant trop petit pour tout contenir. »

Vous vous arrêtez aussitôt à cinq lignes de petits points qui coupent la page et semblent annoncer quelque changement extraordinaire ; les petits points franchis nous sommes bien loin, en effet, de cette malle devant laquelle nous vous avons laissé assez gaiement agenouillé, nous venons nous heurter aux exclamations suivantes :

. . . . . .

« *Pendant la nuit.* — Quelle catastrophe ! Quel specta- « cle ! cela est-il vrai, qu'une morte est là ? Cela est-il pos- « sible ? Non, ce n'est point un cauchemar, et celle que je « veille, c'est Mlle Clara, ou plutôt son cadavre, étendu dans « ma chambre, dans ce fatal n° 13, où il y a si peu de « jours elle entrait, sa petite nièce entre les bras, si fière, si « maternelle, si jolie, si heureuse ! »

Rassurez-vous, lecteur, M. Georg Temple ne va point renouveler le célèbre cri final d'Antony, il ne l'a point assassinée ! Mlle Clara s'est empoisonnée par amour pour lui dès qu'elle a su qu'il préparait ses malles ! Le volume s'achève avec quelques détails sur l'agonie, avec une lettre passionnée de la mourante, diverses réflexions sur la mort et la description de « la jolie tombe de gazon haut et vert. » Quand on

écrit comme notre voyageur, on sait tirer parti de tous ces sujets, mais il eût mieux valu ne pas les faire intervenir, comme des trucs de machinistes, dans une œuvre jeune et vivante qui se suffisait à elle seule. On se dit de suite : Cette grande passion, ce poison, ce suicide, ce sont autant de fantaisies de l'imagination littéraire ; ils ne sont pas plus vrais que l'invention du premier chapitre, l'envie d'aller se noyer dans le Rhin ou se faire écraser sous le chemin de fer. Et, comme on devient sceptique après de semblables déconvenues, on se prend à douter de tout le récit ; on ne croit plus à l'auberge, à la terrasse, au paysage, à Mlle Clara, à ce gros Fritz crépu, chevelu et barbu, à l'honnête Frédéric, aux grotesques voyageurs, à tout ce qui nous avait émus, charmés, divertis ; on se demande si M. Georg Temple n'est pas resté chez lui, non loin de la place Bellecour, durant tout l'automne, étouffant dans notre grande ville et se moquant de notre crédulité devant son bureau. Non, il a réellement fait son voyage ; une autre fois il n'ajoutera rien à ses notes, après le retour et sous la pression d'un système ; il ne nous donnera que ce qu'il sait si finement observer et si délicatement peindre.

Edouard de VILLENEUVE.

BROU ET SES TOMBEAUX, *par Dufay*. (*Lyon, Scheuring*, 1867.)

Parmi les plus délicats bijoux que nous a laissés la Renaissance, il faut, en première ligne, mettre cette ravissante église de Brou, aussi célèbre par ses souvenirs que par sa beauté, et que la maison de Savoie a eu la douleur d'abandonner au milieu des plaines de la Bresse, lorsqu'elle-même passait les Alpes et portait au loin le siége de son pouvoir.

Brou rappelle immédiatement à l'esprit Philibert-le-Beau, l'élégant chasseur, cette Marguerite d'Autriche si belle, si intelligente et si triste, une des femmes les plus brillantes du XVIe siècle, et, autour d'eux, Colomban, Perréal, Michel

Colombe, van Boghen, ces génies qui osèrent allier le gothique sévère du Nord aux coquetteries légères de l'architecture méridionale.

En vain la royale maison de Savoie a-t-elle prodigué ses soins et ses trésors pour rendre Hautecombe et la Superga. dignes des illustres morts qu'ils renferment, rien n'a pu égaler la poésie qui s'attache au tombeau du prince chasseur, comme rien ne rivalise avec ces dentelles brodées dans le marbre, sous l'inspiration et l'amour de Marguerite.

Aujourd'hui que Bourg est aux portes de Lyon, les visiteurs affluent au tombeau des époux modèles. On veut connaître la vie de ceux qui reposent là de leur dernier sommeil, et emporter un souvenir du monument qui fut le chef-d'œuvre de l'architecte lyonnais et du sculpteur tourangeau.

Le P. Rousselet a donné une bonne monographie de Brou, mais le style a un peu vieilli. Le savant archiviste de l'Ain, M. Jules Baux, a fait un livre qui a sa place dans toutes les bibliothèques et qui ne laisse plus rien à découvrir aux novateurs; mais ce beau volume n'est pas à la portée de la bourse, souvent modeste, de la plupart des visiteurs, et, si on ne peut se dispenser de le consulter dans le silence du cabinet, on ne peut pas toujours l'emporter dans la poche de son habit, pour le lire au pied d'un arbre ou dans les wagons qui emmènent les pèlerins.

Deux hommes qui aiment le beau se sont unis pour mettre entre les mains du public visiteur un élégant petit volume concis, disant l'essentiel, élaguant le superflu, commode, portatif et d'un prix minime. M. Dufay, versé dans l'histoire de la Bresse et à qui on doit une réhabilitation de Jehan Perréal, a prêté sa plume et sa science; M. Scheuring, l'habile éditeur à qui on doit tant de belles éditions sorties des presses lyonnaises, a fourni son goût exquis, son entente des livres et ses moyens de publicité. Par ses soins, outre une vue de l'intérieur de Brou, le petit livre est orné d'un portrait inédit de Marguerite, dû au burin renommé d'Hillmacher. Nous pouvons donc prédire un succès complet à ce charmant volume, qui sera un charme de plus pour les visiteurs de nos célèbres et augustes tombeaux.

A.V.

OBITUAIRE DE L'ÉGLISE DE LYON, publié pour la première fois, avec notes et documents inédits, par M. M.-C. GUIGUE, ancien élève de l'école des Chartes. — In-4°, 1867, librairies de N. Scheuring et de Cathabard.

J'éprouve une véritable jouissance de *dilettante* à annoncer l'apparition de cet important et intéressant volume que nous devons au zèle et au dévouement scientifique d'un érudit, qui n'en est pas à son coup d'essai. Déjà M. Guigue a enrichi le domaine historique de nombreux travaux. Je citerai particulièrement sa publication de l'Histoire de la principauté de la Dombes par Guichenon, et celle des Mémoires d'Aubret sur le même sujet. Aujourd'hui il entre de plein pied dans l'histoire générale du Lyonnais et des provinces voisines par la publication de l'Obituaire de l'église métropolitaine de Lyon.

Disons d'abord un mot du fond du livre en lui-même.

A proprement parler, l'obituaire d'une église est un registre dans lequel on inscrivait jour par jour la mort des personnages qui se recommandaient par leur rang, ou par quelque libéralité, aux prières de cette église. Il était divisé pour cela en autant de pages qu'il y avait de jours dans l'année, et chaque personnage y était inscrit successivement et à son ordre, le jour de son décès, pour qu'on pût, des années suivantes, faire son anniversaire en même temps que celui des autres personnes inscrites le même jour, sans distinction d'années. Prenons un exemple Amulon, archevêque de Lyon, est mort le 31 mars 852; il est inscrit sur l'obituaire le 31 mars. Gaudemard de Jarez, simple chamarier, meurt quatre siècles après, le même jour; il est également inscrit le 31 mars, autrement dit le 2 des calendes d'avril, suivant l'ancien comput romain.

On peut de suite se faire une idée de l'importance historique d'un pareil registre, lorsqu'il s'agit d'une église célèbre comme celle de Lyon, aux prières de laquelle les empereurs et les rois, comme les plus petits personnages, tenaient à avoir part. N'aurait-on que cette simple mention, que ce serait déjà beaucoup, car on y trouverait la date précise de la mort d'un grand nombre de personnages qui ont joué un rôle sur la scène du monde; mais nous avons bien mieux encore, car les rédacteurs de ce registre, qui embrasse les siècles les plus noirs de notre histoire (il va du commencement du neuvième au milieu du quinzième), y ont joint une foule de renseignements. Il est tel personnage, l'archevêque Renaud de Forez, par exemple, mort le 22 octobre 1226, auquel on a consacré plusieurs pages écrites pour ainsi dire sous l'impression du moment : C'est à la fois une biographie et une oraison funèbre, qui nous fournit une foule de renseignements historiques.

Combien de personnes ayant joué jadis un rôle, mais inconnues aujourd'hui, sont remises en mémoire dans ce précieux registre. Nous y trouvons la date précise de la mort de plusieurs de nos comtes et vicomtes du dixième siècle, de plusieurs membres des familles de Roanne, de Lavieu, de Jarez, etc. Parmi ces mentions, nous en citerons une fort curieuse, car elle nous révèle l'existence de Montbrison

au neuvième siècle. Le rédacteur nous apprend, en effet, qu'un nommé Audin, corévêque ou mieux *chorévêque*, mort un 13 avril, donna au chapitre de Lyon l'église de Verrières (qu'il possédait encore au moment de la Révolution) et les vignes de la Terre-Rouge et de la Croix à Montbrison, plus un moulin (sur le Vizezi, sans doute).

Cet Audin nous rappelle le patron de Montbrison, dont le nom a quelque conformité avec celui-ci (Aubrin), et qui était probablement aussi simple chorévêque, autrement dit évêque rural, comme il y en avait alors et non évêque réel comme le veut De la Mure, qui le place sur le siége archiépiscopal entre saint Étienne et Viventiole, en dépit de l'opposition de tous les historiens. (Voy. son *Histoire du diocèse de Lyon*, pl, 62 et suiv.)

La date d'année (880) que M. Guigue assigne à la mort d'Audin dans sa table chronologique est contestable, comme il le reconnaît lui-même par un signe de doute; mais en tout cas elle est certainement du milieu de la seconde moitié du neuvième siècle, car il était chorévêque de saint Rémi, mort lui-même le 28 octobre 875. (Voy. De la Mure, *Histoire du Diocèse* p. 128.)

Quoi qu'il en soit, on voit que Montbrison est plus ancien qu'on ne ne le croyait et la légende qui fait naître saint Aubrin dans une maison de la Grand'-Rue de cette ville, au sixième siècle, acquiert par ce fait une grande probabilité.

C'est ici le lieu de parler de la *table chronologique* dont il vient d'être question. Cette table est un résumé très-bien conçu des principaux faits consignés dans l'Obituaire. Ces faits sont ici rangés dans l'ordre réel ou probable des années. Ce travail a dû coûter une peine infinie à l'éditeur; car, comme je l'ai dit, l'Obituaire enregistre fort peu de millésimes, cela ne rentrait pas dans le cadre de ces sortes de livres. Il a fallu faire des recherches immenses pour rétablir, ne fût-ce qu'approximativement, l'ordre chronologique à l'aide d'une foule de synchronismes plus ou moins compliqués, et dont les nombreuses notes qui accompagnent le texte donnent une idée.

Si on joint à cela plus de cinquante chartes inédites destinées à éclaircir ce même texte, une introduction, des tables de noms de personnes et de lieux très-complètes, on reconnaîtra qu'on a là une œuvre vraiment bénédictine. Pour moi, j'avoue que j'ai été émerveillé des renseignements que renferme ce livre. Sans doute, ce n'est pas un corps d'histoire du Lyonnais tout rédigé, mais c'est un document indispensable pour l'écrire, et on a lieu d'être surpris que le P. Menestrier, qui a publié tant de documents dans son Histoire consulaire de la ville de Lyon, n'ait pas songé à publier celui-là. Mais la chose lui a paru peut-être trop difficile. M. Guigue a dû combiner plusieurs manuscrits pour nous donner le texte que nous avons aujourd'hui.

Au reste, félicitons-nous qu'aucun des historiens lyonnais n'ait publié ce document, car aucun n'aurait pu le faire avec tant de soin et de compétence que M. Guigue. Ils se seraient contentés d'un de ces textes illisibles qu'ils nous ont donnés, sans l'accompagner d'aucun éclaircissement, et nous auraient par là privés d'un monument capital pour l'histoire de nos provinces.

Auguste BERNARD.

CHARTES INÉDITES

DU Xe ET DU XIe SIÈCLE

RELATIVES A L'ÉGLISE DE BELLEY

Les *Cartulaires de saint Hugues*, évêque de Grenoble[1], dont tous les érudits attendent depuis longtemps avec une certaine impatience la publication, renferment six chartes qui intéressent le Lyonnais. Les quatre plus anciennes ont été publiées : la première est une importante donation faite par deux fidèles à l'église de Satolas, à l'occasion de sa dédicace sous le vocable des saints apôtres Pierre et Paul, vers l'an 824, du consentement des archevêques Barnard de Vienne et Agodard de Lyon, et en présence d'Audin chorévêque de Lyon (2); les trois

(1) Voir, sur ces précieux recueils diplomatiques, la *Notice historique et bibliographique sur les Cartulaires de saint Hugues, évêque de Grenoble, mss. inédits de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe*, par M. Ollivier Jules (décemb. 1838), insérée dans la collection des *Mélanges ou Documents historiques inédits*, publiée par M. Champollion-Figeac (t. I, pp. 262-297). Le même auteur avait publié un premier travail sur le même objet dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* pour 1835 (t. II, 1re part., p. 294; t. III, 2e part., p. 20).

(2) 1er *Cartulaire*, n° VII, et 3e *Cartul.*, append. n° VIII, *Carta sancti Stephani Lugdunensis ecclesie ;* elle a été publiée par Sal-

autres sont des diplômes portant confirmation des priviléges de l'église de Saint-Étienne de Lyon, en faveur des archevêques saint Remy et Aurélien, par le roi Lothaire II, en 863 ou 865 (3), l'empereur Charles-le-Gros, le 20 juin 885 (4), et le roi de Bourgogne ou de Provence Louis, fils de Boson, le 18 mars 892 (5).

Les deux autres sont encore inédites : on nous saura gré de ne pas retarder plus longtemps leur mise au jour (6). L'évêque Eudes (*Oddo, Hotdo, Otdo*), dont elles font mention, ne saurait être autre que le 32e prélat de l'Église de Belley, sur lequel on possède si peu de renseignements (7) : la dernière prouve qu'il vivait en 1003.

vaing DE BOISSIEU, *De l'usage des fiefs*, p. 497, — LECOINTE, *Annales ecclesiast. Franc.*, t. VII, p. 720, — et Jacq. PETIT, Theodori *Pœnitentiale*, t. II, p. 382.

(3) 1er *Cartul.*, n° XXX, *Preceptum Hlotarii... quod fecit ecclesie sancti Steph. Lugdun.* ; il a vu le jour dans BALUZE, *Miscellanea*, t. II, p. 149, — D'ACHÉRY, *Spicilegium*, t. XII, p. 149, — et D. BOUQUET, *Rerum Gallic. scriptores*, t. VIII, p. 409.

(4) 1er *Cartul.*, n° VI, *Hec est Carta de ecclesia sancti Steph. Lugdun.* ; le texte se trouve dans BALUZE, *Miscellanea*, édit. Mansi, t. III, p. 33, et dans D. BOUQUET, *op. cit.*, t. IX, p. 339.

(5) 1er *Cartul.*, n° XXXI, *Preceptum Ludovici regis quod fecit..* ; publié dans BALUZE, *Miscellanea*, t. II, p. 153, — et D. BOUQUET, *op. cit.*, t. IX, p. 674.

(6) 1er *Cartul.*, nos VIII et IX.—Saint Hugues les fit insérer dans son recueil à l'occasion des contestations qu'il eut avec l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, au sujet du comté de Salmorenc : elles lui servirent à prouver que la paroisse de *la Côte-Saint-André*, dans laquelle se trouvait situé le lieu nommé *Cotonacum* par ces actes de la fin du Xe siècle et du commencement du XIe, faisait anciennement partie de l'*ager Salmoriacensis*. Voir les historiens de Vienne et de Grenoble.

(7) Voir la *Revue du Lyonnais*, 3e série, t. III, p. 75.

Hec carta ostendit Cotonacum esse in mandamento de castro Bozocelli et in parrochia sancti Andree de Costa, et est in pago Salmoriacensi, in episcopatu Gratianopolitano.

(25 janvier 1000.)

In Christi nomine, notum esse volumus quod laboratores quidam, Folcherius et Aschericus, venientes postulaverunt domnum Oddonem episcopum, ut aliquid terre ex ratione sancti Andree, quam per precarie largitatem adquisivit, sibi et uxoribus et heredibus eorum tradidit (*leg.* traderet) ad medium, plantum secundum Galliarum morem : quod et fecit. Predicta cespis sita est in pago Gratianopolis, in agro Salmoriacense, in villa Cotonaco, et ungitur undique ex eadem arva : infra hanc diffinitionem predictus episcopus, ut supra taxavimus, prelibatis viris tradit more Burgundiorum ad medium plantum. Si quis vero cartulam hanc corrumpere temptaverit, non valeat vendicare quod repetit, sed cui rixam moverit argenti libras persolvat V; sicque hec inde scriptura jugiter vigeat, cum stipulatione subnixa, in posterum. Signum domni Oddoni episcopi. Signum Buorchardi. Signum Uberti. Signum Folcherii. Signum Aganoni. Signum Ausierii. Signum Gotafredi. Signum Ardenchi. Actum apud castrum Bocizelo (8), per manum fratris Constantini, feria V^a^, VIII kalendas februarii, anno VII regnante Radulfo rege (9).

(8) *Bocsozel*, écart de Gillonay, canton de la Côte-Saint-André, arrondissement de Vienne (Isère).

(9) Le commencement de la première année du règne de Rodolphe-le-Fainéant, roi de la Bourgogne-Transjurane, est pris au 19 octobre 993, date de la mort de son père, Conrad-le-Pacifique.

Item alia carta in eodem mandamento de Bozosello et in eadem parrochia, ubi dicitur Costa, quod est in ea Cotonacum, et est in pago Salmoriacensi et in episcopatu Gratianopolitano.

(2 avril 1003.)

In Christi nomine, notum esse volumus quod laboratores quidam, Eldradus et cum infantibus suis Adalgis et Duradus et Guioni, venientes postulaverunt domnum Hotdoni episcopum, ut aliquid terre ex ratione sancti Andree, quam per precarie largitatem adquisivimus, sibi et uxoribus et heredibus eorum traderet ad medium plantum, secundum Galliarum morem : quod et fecit. Predicta cepis sita est in pago Gratianopolitano, in agro Salmoriacense, in villa Cotonaco, et ungitur undique ex eadem arva : hanc diffinitionem predictus episcopus et comitus, ut supra taxavimus, prelibatis viris tradit more Burgundiorum ad medium plantum. Si quis vero cartulam hanc corrumpere temptaverit, non valeat vendicare quod repetit, sed cui rixam moverit argenti libras persolvat septem; sicque hec inde scriptura jugiter vigeat, cum stipulatione subnixa, in posterum. Signum domni Otdoni episcopus. Signum Umberto comiti et uxori sua. Signum Borcardi. Signum Gottafredo et alium Gottafredo. Signum Amiconi. Signum Ausierio. Signum Ardenc. Actum apud castrum Bocissello, per manum Constantino archipresbitero, feria sexta, IIII° nonas aprilis, annos decim regnante Radulfo rege.

C.-U.-J. CHEVALIER.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous vivons sous un régime de terreur.

A quelque point qu'on regarde et de quelque côté qu'on se tourne, on ne voit que tempêtes, demandez à Mer d'Alger. explosions, informez-vous à Saint-Etienne, tamponnements, regardez Fleurville, noyades, lisez les journaux, enlèvements, suicides, accidents de chasse, assassinats; les loups mangent les enfants dans le Jura, les ours se promènent dans les rues de Grenoble ; à Limoges, des abeilles ont dévoré un cheval et son conducteur; dans les bois de la République, lisez la feuille de Bourg-Argental, on vole les bœufs de labour comme dans la Terre de Labour on vole les voyageurs; les vignes n'ont pas de raisins, et les blés noirs sont gelés.

Pour couronner l'édifice, on nous annonce une fièvre bleue, nouvelle invention. Comme elle vient d'Amérique, on l'appelle déjà fièvre bleue d'outre-mer. Il faut bien s'amuser un peu.

La déveine est si complète que les plus beaux projets échouent, les meilleures choses ratent, les plus gros fusils éclatent et la machine Dard, la plus grande invention du siècle et sur laquelle on reviendra malgré les railleries ou les discours sérieux, la machine Dard qui modifiera notre civilisation comme les chemins de fer et les bateaux à vapeur, eh bien! la machine Dard a échoué, oh! échoué complètement.

L'inventeur n'est du reste pas plus à plaindre que l'inventeur de la vapeur, des steamboats et des machines à coudre. Est-il ruiné? Perracho l'a été bien avant lui. La place nous manque pour citer tous les Christophe Colomb de l'Industrie qui ont eu pareil sort.

Par contre, la nation archéologique lyonnaise est dans la joie : on a retrouvé un beau morceau de voie romaine sur la place des Minimes et, on a découvert, dans le lit de la Saône, au bas de l'ancien quai de Bondy, un musée précieux d'antiquités, bijoux d'or et d'argent, médailles de tous les siècles, monnaies de tous les temps et de toutes les valeurs, morceaux de fer et de poteries, bronzes travaillés, et jusqu'à une montre en argent, on ne dit pas de quelle époque.

— La ville a perdu un de ses négociants les plus estimés, M. Claude-Joseph Bonnet, officier de la Légion d'honneur, dont la réputation était européenne. Une autre perte lyonnaise est celle de M. Binet des Roys, l'habile et intelligent directeur de la belle maison de santé de Champvert.

— Le Jura a perdu M. Désiré Monnier, auteur d'importants ouvrages d'histoire et d'archéologie, dont plusieurs concernaient le département de l'Ain et le Lyonnais.

— Grâce au zèle de M. Palluat de Besset, président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, on organise un musée stéphanois avec les produits envoyés à l'Exposition par les industriels du département de la Loire.

— Au Grand-Théâtre, M. Delabranche a débuté, et son succès inattendu a mis dans l'embarras nos plus habiles journalistes, fort empêchés de faire son éloge sans dire du vieux et du banal. On a retourné le thème : voix étendue, harmonieuse, sonore, juste, douce, rude, forte, haute (voir Bescherelle, tome II, p. 1651), et ces variations sur un thème donné ont été faites avec assez de bonheur pour faire comprendre au public que nous avions un bon premier ténor.

— La division Dumont a quitté Lyon et a pris la route du Midi. La *Revue* ne sait quelle est sa destination.

— Le 29 septembre, une grande cérémonie a eu lieu à Saint-Étienne. On a inauguré une belle statue de la sainte Vierge au sommet de l'église N.-D. de Bon-Secours qui domine la ville. Cinq évêques, présidés par Mgr d'Alby, conduisaient l'immense procession. Ce fut un spectacle solennel quand les cinq prélats, du haut du porche de l'église, bénirent la grande ville pavoisée à leurs pieds.

— *La Chasse illustrée*, rédigée par un Lyonnais, hélas ! nous racontait, le 21 septembre dernier, les péripéties d'une pêche incroyable et miraculeuse dans le lac de Silan-en-Bresse... *en Bresse* y est, Silan est près de Nantua. Les pêcheurs, des Parisiens ou des Gascons, avaient pris un brochet de deux mètres, six pieds, et pesant *14 kilos*. L'auteur a voulu dire 140. C'est un zéro oublié, une malheureuse coquille ; ce n'est pas trop vraiment de cent quarante kilogrammes pour un poisson de cette taille ; mais où la plaisanterie devient charmante, c'est quand l'auteur, le spirituel vicomte de Loyat, est-ce un nom gascon ? ajoute que ses compagnons et lui ont pêché ce même jour, dans ce même lac, des carpes de quatre kilogr., des perches de deux livres, puis *un saumon* de neuf kilogr., un vrai saumon, quoique un peu petit ; et, pour donner plus de poids à son récit, plus de vérité à ses accents, plus de couleur locale à sa narration, il ajoute que le *saumon* se débattit longtemps après avoir été capturé.

Premier prix de géographie à M. le vicomte de Loyat ; premier accessit de véracité au même.

Ante leves ergo pascentur in æthere cervi,
Et freta destituent nudos in littore pisces...

Les saumons cesseront de nager dans les eaux du lac de Silan avant que je vous oublie, ô délicieux conteur de la *Chasse illustrée*.

A. V.

POÉSIE.

—

LA DERNIÈRE ROSE DE L'ÉTÉ.

MÉLODIE IRLANDAISE.

De l'été qui s'enfuit c'est la dernière rose,
Victime d'un cruel destin,
Chacune de ses sœurs sur la mousse repose,
Il n'en reste plus ce matin.
Parmi les autres fleurs nulle ne lui ressemble ;
Elle ne pourra plus les voir
Pour soupirer d'amour ou pour rêver ensemble,
Se réfléchir dans leur miroir.

Je ne veux point la laisser solitaire,
Sans une sœur, sans un ami ;
Qu'elle aille aussi rejoindre sur la terre
Leur essaim à peine endormi :
Par charité détachant sa corolle,
J'en disperse les fleurs au vent,
Et son parfum dit mieux que la parole
Qu'elle est plus heureuse qu'avant.

Quand ils auront cessé de vivre,
Si Dieu les appelle avant moi,
Puissé-je aussi bientôt les suivre
Victime de la même loi.
Car, lorsque de son diadème,
L'amour perd le dernier diamant,
Quand on n'a plus ceux que l'on aime,
Qui voudrait survivre un moment ?

Étienne L'HERMITTE.

LA CHARITÉ

Il est une loi douce, aisée à satisfaire,
Qui s'accomplit, mon fils, quand on le veut,
C'est de faire le bien qu'on peut
Dans les limites de sa sphère.

Quand tu vois un petit enfant
Qui se plaint , qui gémit et pleure,
Que de l'hiver rien ne défend,
Qui souvent n'a pas de demeure ;

Quand tu vois le front pâle et les doigts tout rougis,
Une mère qui se lamente,
Songe que tous les deux n'ont pas, en leur logis,
De quoi chasser le froid qui les tourmente.

Quand tu vois, au souffle du froid,
Un vieillard tomber de faiblesse,
Songe que bien souvent il n'a pas, sous son toit,
Du pain pour nourrir sa détresse.

Enfin tout ce qui va, souffrant et douloureux,
Avec des cris ou d'angoisse ou d'alarmes,
Mères, orphelins, malheureux
Qui se plaint et verse des larmes,

Songe qu'enfants de Jésus-Christ
Ils sont tes égaux et tes frères,
Et que dans l'Évangile en tous lieux est écrit :
« Soulage toutes les misères ! »

Songe, au sein des plus doux loisirs,
A ceux qui pleurent en silence,
Et, pour établir la balance,
Prends toi-même sur tes plaisirs !

Les pauvres que le ciel devant tes pas envoie
Sont des frères à toi qui te tendent les bras ;
Les larmes que tu sécheras
Dans le cœur se changent en joie !

De Jésus, dans sa crêche, écoute la leçon,
Que, disciple du bien, ton aumône l'accueille ;
Apaiser la douleur, c'est semer la moisson
Que dans le ciel même on recueille.

Les bénédictions de ceux qu'on a sauvés
Sont, comme la prière, un céleste dictame,
Et leurs vœux, par un ange, au livre d'or gravés,
Sont les auréoles de l'âme.

CHERVIN aîné.

DEUX ÉPIGRAMMES SUR UN BAVARD

Sans dire rien il peut toujours parler :
Mais l'écouter est une rude tâche ;
Il semble un convive qui mâche
Et qui ne peut rien avaler.

Il voulait me dire UN SEUL MOT,
Mais le fat tellement babille
Qu'il m'en a bien débité mille,
Neuf cent nonante-neuf de trop.

J. PETIT-SENN.

ORIGINES DE LUGDUNUM

—

SUITE DU CONDATE.

AGES SECONDAIRES. — Gaëls. — Cymris. — Cymro-Belges.

— Ambérieu, lat. *Ambariacum*, *Ambeyriacus*, anc. fr. *Ambarreu*, *Ambeyreu*, n'était sans doute, dans l'âge des autonomies celtiques, qu'une désignation vulgaire de localité, équivalente à « réunion, collection d'eaux arrivant de points opposés » (1). Après le principat des Antonins, cet Ambérieu dombal a pu recevoir des colons, soit italiens, soit létiques, et devenir une villa. Le palatium qu'y auraient fondé les rois burgondes (2) tendrait à prouver qu'avant leur domination ce n'était pas autre chose. Pour palais, les princes barbares choisissaient d'immenses fermes où,

(1) Les *Ambérieu*, dont l'origine occupe un des paragraphes précédents, ne sont pas rares ailleurs que dans la circonscription éduenne. Je citerai celui de la Vidourle, dans l'Hérault, appelé aussi *Ambruis*, pont-*Ambruis*, et, suivant M. L. Rénier (*Tabl. alphabéth. des itinér. rom.*), nommé par l'itinér. d'Antonin *Ambruss*-um (Ambereuc), par celui de Bordeaux à Jérusalem *Ambros*-io (Amberauc).

(2) « D'après une tradition constante.. le *château* d'Ambérieu aurait été une des résidences favorites des premiers rois burgondes. » (M. Guigue, *Ouvr. cit.*, 4.)

à côté de l'exploitation rurale, fonctionnaient tous les métiers connus de leur temps, depuis la manufacture de luxe jusqu'à la fabrique d'objets de première nécessité. Dans ses Récits des temps mérovingiens, Aug. Thierry nous a laissé une description charmante d'un palais semblable de Chloter à Braine (1). La population d'Ambérieu ne remonte donc pas plus loin que l'ère burgonde.

— *Argil*, ancien fief, maintenant de Reyrieu, révèle une demeure ronde, basse, à toit de roseaux, à rez-de-chaussée ou aire en sous-sol, semblable aux iourtes des peuplades du nord-est de l'Asie. On sait par Ephore que plusieurs tribus des Taures, famille cimmérienne (cymrique) de la Chersonèse taurique, vivaient dans ces espèces de maisons demi-souterraines. Ils les nommaient *argill*-a (2), mot qui se retrouve littéralement dans l'*argel* ou *argil*, caverne, lieu caché ou couvert des bardes cambriens (3), aujourd'hui mouvement en arrière, fuite, retraite ; dans le rom. *arguill*-a, partie retirée d'un logis, cabinet ou, comme on disait au moyen-âge, retrait (4) ; et probablement dans l'*Argil*-etum, bois nimide ou consacré (nemus) des environs de Rome, au temps des Ombres et des Osques (5).

Argill-a, *argel*, *arguill*-a (arghill-a) se construisent avec *ar*, le,

(1) 1er récit, pp. 315 sqq.

(2) « Εν καταγείοις οἰκίαις οἰκεῖν ἃς καλοῦσιν ἀργίλλας· » (Strabon, V.)

(3) Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, à l'*Introduct.*, LXXV.

(4) Auguis, *Poètes français depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe*, t. I, *vocabul.*, au mot *arguilla*.

(5) ..... et *sacri* monstrat *nemus Argileti*.

Virg., *Æn.*, VIII.

L'Argilète devait abriter sous ses ombrages séculaires un groupe d'*argilla*, mystérieuses retraites d'Egéries ou Carmènes, prophétesses attachées au culte des fontaines et des pierres. Les Sibylles, leurs voisines, habitaient aussi des grottes.

et cymr. *cil*, *kil*, retraite, asile caché, propre à cacher, côté invisible des choses, dos, revers (1).

Un hameau cymrique, composé d'*argills* et peuplé de pêcheurs, de pâtres ou de chasseurs, s'il ne l'était de druides, semble résulter du nom d'*Argil* appliqué à un fief de Reyrieu.

— *Axantia*, lieu gaulois du temps cymrique, remplacé par un fief du nom de *Vantia*, *Vancia*, *Avancia*, figure dans la légende de saint Domitien, de 426 (2). L'introduction du *v* annonce une prononciation antérieure *Axouantia*, formée d'*ax*, préfixe dénominateur, d'*u* (ou) euphone (3) et d'*ant*, *anta*, suffixe gaël. et cymr. d'adjectifs et d'appellatifs. *Ax* est identique à l'*ex* d'*Ex*-ania *Magnalorum* du territoire pictave, de laquelle M. Cardin, des *Antiquaires de l'ouest*, nous a donné une bonne interprétation; d'*Ex*-oldunum, forme parallèle des *Ux*-ellodunum de la topographie celtique; d'*ucc* ou *uc*, d'*Ucc*-œum, *Ucc*-eum des Turones; d'Ampucius, Ampuis, etc. *Ax*, *ex*, *ucc*, *uc* se réfèrent au cymr. *uc'h*, *uch*, altus, superior. Axantia signifie, par conséquent, « hautement situé-le ». Vantia, son remplaçant, occupe au sud de Tramoyes, presque à l'extrémité du plateau des Dombes, un point intermédiaire entre Sathonay, les Echeyx et le petit pays de Benost (4). Un lieu dit de Saint-Pierre, qui fait groupe avec lui, accuse l'emplacement de l'un des menhirs ou dolmens terminaux de cette frontière des Dombes, aboli maintenant sur le sol et dans les souvenirs (5).

Cf. *Axu*enna, deux stations des itinéraires romains, dans les départements de l'Aisne et de la Marne.

— *Bionnais*. — Des marais géologiques ont sans doute donné

(1) Cf. lat. *cell*-a, fr. *cell*-ule, *cell*-ier, sansc. *çâlâ*, lieu clos, couvert, enfoncé, de *çal*, couvrir, cacher.

(2) « Locum qui *Axantia* vulgò dicitur. »

(3) Cf. sansc. *açv*-ash, gr. *ἱκκ*-ος, lat. *eq*-uus, etc.

(4) *Atlas de Cassini*, segm. 117.

(5) Voir ci après Tramoyes.

l'être aux étangs de ce nom, leur appellatif se rapportant à celui de *Vienne*, rivière des Lemovices, branche comblée de la Loire et faubourg de Blois dans l'île qu'elle formait, de *Biane*, rivière de Sologne (1), de *Bienne*, lac des Helvètes et cours d'eau des Sébusiens et des Séquanes, de Lo-*vigenne*, l'un des noms anciens de St-Jean-de-Lône, etc.; c'est-à-dire *Vigenn*-us, *Vigenn*-a. Alors la racine serait : gaël. *uisg*-e, *uisg*, cymr. *gwysg*, *wysg*, *isg*-e, sansc. *vish*-a, eau, et la forme première : *uisgeann*-ac, d'où *Bionn*-ai « eau amassée » (2).

Le féminin *Vigenn*-a, en tant que nom antique d'une île de la Loire et d'un faubourg de Blois (3), se remplaçait quelquefois par *Evenna*, de même que *Lo-vigenn*-a, St-Jean-de-Lône, par *Latona*, comme nous l'avons précédemment relaté. Des termes celtiques de valeur pareille, quoique de souche différente, traduisent souvent chez les chroniqueurs des formes topiques anciennes, depuis longtemps francisées.

Le masculin *Vigenn*-us construit *Bigenn*-us se présente en *Verbigenus*, dénomination hydrographique qui a dû désigner originairement les deux lacs réunis de Neuchâtel et de Bienne que

(1) Cette rivière a cessé de couler. Son lit, où suinte en certains endroits une humidité presque imperceptible, subsiste encore et sert à l'écoulement des torrents du voisinage, au temps des pluies. La tradition attribue le desséchement de ce cours d'eau au déboisement presque général du pays.

(2) *Uisg*, *vish*, maintenu dans la *Vèg*-e, lat. *Vig*-esia, *Veg*-ia, la *Vèg*-re, lat. *Veg*-ra, *Vig*-ra, des Cénomans (Cauvin, *Cartul. du dioc. du Mans*), dans la *Vég*-ue ou *Veg*-a, affluent de la Gère, près de Vienne, dans la *Vic*-enne, *Vig*-enne, plus communément *Ving*-eanne des Séquanes « super *Vincenna* fluvio præsentatur » (Fredeg., *Chron.* 622 *c*), a reçu une liquide dans la *Vil*-aine, *Vic*-inonia des Rhedones, subi l'anousvâra dans les formes *Vinc*-enna, *Ving*-enna, *Ving*-eanne, et s'est fait suffixe dans Condat-*isc*-o des Séquanes, assis à la jonction de deux Bienne, dans Mat-*isc*-o, voisin d'un anc. lac formé par la Saône vis-à-vis de ce Mâcon celtique (*Ann. de l'Acad. de Mâcon*, séance du 21 mars 1867, p. 60) etc.

(3) « Raymundus de *Vigenna* », Bernier, *Hist. de Blois*, preuves, IX.

relie encore un canal naturel, mais qui, débarrassée du qualificatif préfixe *ver*, n'est plus attachée qu'au seul lac de Bienne, le moindre des deux amas d'eau. Dans son ensemble, Verbigenus donne l'interprétation de « grand lac », et cette interprétation est tellement incontestable que, joint à un autre élément de signification semblable, *ver* qualifie de même le *Ver*banus lacus, *Maggiore* lago des Italiens, *Langen* sée des Allemands, Lac *majeur* des Français. Eponyme de l'un des quatre pagus de la primitive Helvétie (1), le Verbigène reçoit, à l'instar de Séquane, d'Ure, d'Acionne, les honneurs divins dans cette inscription de Soleure :

GENIO. P*agi* VERBIG*êniensium* (2).

VERBIG était lu *Urbigenus* par Cluvier, et cette leçon s'est introduite dans plusieurs éditions estimées des Commentaires, nonobstant le texte du plus grand nombre des manuscrits qui ne donnent que ces variantes sans importance : *Verbigenus*, *Verbigenius*, *Virbigenus*. Pour justifier sa lecture, Cluvier invoquait l'Urba des itinéraires romains, l'Orbe moderne ; Haller a démontré son erreur (3). Etymologiquement, Urbigenus appliqué à Urba ne peut fournir aucun sens raisonnable ; appliqué au lac, il représenterait « l'étendue d'eau par excellence » *ar*, *or*, le, *bigenn*, aquarium. Notre élément resterait donc sain et sauf, l'opinion même de Cluvier étant admise.

Ce qui est moins susceptible de doute que l'hypothèse de ce savant, c'est l'épithète de VERBIGENAE ou VERBIGENNAE donnée par plusieurs inscriptions à des *Aquæ* de l'est de la Gaule. Les érudits suisses, qui sont bien placés pour savoir à quoi s'en tenir, placent ces bains antiques à Baden, sur la frontière des Tugeni et des Verbigenienses.

Cf. *Vagienni*, tribus des Ligures établies d'abord près du lac

(1) « Ejus pagi qui *Verbigenus* adpellatur. » (Cæs., *De bell. gall.*, I, 27.)

(2) Haller, *Helvet. unter der Rœmern*, I, 115 ; — II, 354.

(3) Id., ibid.

où sont les sources du Padus. La capitale de ces tribus, Augusta *Vagiennorum*, au moyen âge *Bagiennorum* ou simplement *Bagienna*, se nomme aujourd'hui Città di *Benè*, et leur territoire, écrit au IXe siècle *Vigenna* in *Viziennis*, est connu maintenant sous le nom de *Viozena* (1). — Cf. encore *Vicentia*, it. *Vicenza*, fr. *Vicence*, sur le Médoacus, le Bacchiglione actuel. *Vicent* ou *Vigent* « de l'eau étant », c'est-à-dire « sise près de l'eau », semble un nom imposé par les hordes cénomanes, conquérantes de la partie de la Cisalpine dont Vicence fut le centre (2).

La dissertation sur l'expression *Vigenn*, qui précède, paraît démontrer : 1° que ce topique appartient au cymrique et au gaëlique; 2° qu'il se trouve particulièrement usité parmi les nations galliques de l'est et du centre : les Helvètes, les Sébusiens, les Séquanes, les Cénomans, les Carnutes. Je tiens en conséquence *Bionnais* pour un terme d'origine gallique et de signification équivalente à celle de *palus* ou *lacus*.

— *Birieu*, *Bireu*, pays d'étangs, placé au grand coude formé par le cours naissant de la Chalaronne. Suivant M. A. Péricaud (3), l'étang dit de Birieu eut pour point de départ une dépression naturelle du sol, et son assec ne peut réussir qu'au moyen de grands travaux d'écoulement. Il a fallu même, pour y rendre la culture possible, creuser le lit de la Chalaronne dans une étendue de 5 kilomètres à partir de l'étang. L'opinion de M. Péricaud me semble justifiée par la dénomination analogue d'un autre étang naturel : celui de *Berr*-e, *Birr*-a. A propos de *Buire*, j'ai donné l'étymologie celtique suivante : cym. *ber*, gaël. *bior*, fluentum, sansc. *vâr*, *vâr*-i, liquide. Birieu, décomposé en *ber* et en *eu*, lequel représente l'*ac* de *Bir*(i)-*ac*us, est très-ancien : il fut de 900 à 1000 chef-lieu d'un *ager Beriacensis* et prieuré dès 1168 (4).

(1) Walckenaër, *Ouvr. cit.*, I, 50, 67 et 68.
(2) V. ci-dessus, not. 2, p. 353.
(3) Lett. à M. de Saint-Pulgent, p. 68.
(4) M. Guigue, *Ouvr. cit.*, p. 36.

Bern, *Vern*, préfixes qui ne laissent pas que d'être communs dans notre marche, se rapportent également à *ber*. Crâse d'un primitif *beran*, qui se change par *b* mute en *veran*, le topique *veru* signifie, comme cymr. *béruz* : « liquide, fluent, aquatique » ; aussi le donne-t-on aux lieux humides, aux prairies basses et noyées et aux arbres rivulaires. *Bern* et *Vern* ont pour représentants en armoricain *gwern*, aune ; en forézien *varne*, id. (1) ; en lyonnais *vernoye* (vernoc), humide, en parlant d'un lieu couvert (2) ; en gascon *bernisso*, oseraie, etc.

Brévennes (étang des) et *Brevenne* (mas de) sont frère et sœur par métathèse de *Bebronne*, fontaine de Bresse (3), et de tous les *Bièvre*, *Beuvron*, *Bèbre*, *Biber*, etc., rivières de France. Des celtistes interprètent Beuvron *biber-aon* « rivière de castors, « du gaël. *beabhar*, lat. *fiber*, angl. *beaver*, all. *biber*, lith. *bebrus*, fr. *bièvre*, castor, et *aon* pour *avon*, cours d'eau (4). Il est certain que les premiers humains qui peuplèrent l'ouest de l'Europe durent rencontrer dans les lacs et les cours d'eau de ce vaste territoire des colonies de castors pareilles à celles qui étonnèrent les Français débarqués au Canada : cet amphibie, sous son vieux nom de *bièvre*, se voit encore aux embouchures du Rhône et le long du golfe de Biscaye, réduit à un petit nombre de couples solitaires et ne gardant de ses merveilleux instincts primitifs que l'industrie du lapin, du blaireau et du renard. Je regarde pourtant l'opinion des celtistes de qui je parle comme peu fondée. Le *Beuvron* et ses analogues *Brévennes* et *Bebronna* offrent bien les éléments d'un mot construit, susceptible de décomposition en *Biber-aon*, mais, dans cette hypothèse, il reste-

(1) P. Gras, *Dict. du patois forézien*.

(2) Molard, *Dict. gramm. du mauv. lang.*

(3) Pour les *Brevennes* et *Brevenne*, v. *Lett. à M. de Saint-Pulgent*, p. 67 ; pour *Bebronne* ce passage de la légende de saint Domitien, au Vesiècle : « Fontes... inter quos unum invenientes maximum *Bebronæ* indiderunt nomen. »

(4) Entre autres, M. l'abbé Voisin, *Balva* ou *Les Bardes*, not. 24. — V. aussi Leibnitz, édit. Jacques, série I, p. 293.

rait à expliquer les noms plus simples de rivière, *Bièvre* et *Bèbre*, qui n'admettent qu'un radical *beb* au *bib* et un suffixe *ar* ou *er*. Pour mon compte, je crois que ces deux derniers mots, soit qu'ils désignent le castor, soit qu'ils dénomment un lac ou un cours d'eau, sont un même terme s'interprétant « le liquide, l'ondin, l'aquatique. »

1° Quant au castor, cette signification se trouve reproduite par le nom cymrique traditionnel qui désigne l'amphibie constructeur: *avank* « des eaux - celui » d'*ab*, *ap*, *av*, eau; 2° l'élément dénominateur se remarque en plusieurs cours d'eau de la Scythie européenne et des Indes : l'*Hyph*-asis, Arr. Υφ-ασις. sansc. *Vip*-âçâ, l'*Hyp*-anis, en sansc. probablement *Vip*-ana, lesquels paraissent dépendre, comme l'*av*-ank, d'*ap* ou *ab*, mais modifié.

Alors, les Beuvron, les Brévennes, les Bébronna auraient transmis jusqu'à nous un primitif aryen V*ip* ou *Bipâru*, auquel se serait suffixé, dans la suite des temps, le cymr. *aon*, rappelant une consécration, suivant plusieurs linguistes (1). Les Brévennes annonceraient un lac sacré, comme la Bébronne une fontaine divinisée (2).

Mais à quel âge rapporter ces deux noms? Je les crois cambriens quant au préfixe *aon*; pour le reste, ils sont indo-européens, c'est tout ce que je peux et dois en dire. Je ne terminerai pas, cependant, sans faire observer à mes lecteurs que l'étang des Brévennes, eu égard à l'antiquité de son vocable, me semble, ainsi qu'à l'auteur de la lettre à M. de Saint-Pulgent, une lagune produite par le dernier cataclysme qui a modifié la surface du globe (3).

(1) M. Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 1re partie, nos 293 *ad calc.* et 294.

(2) Bebronna ou Bebrona, comme Acionna et Divona, fut véritablement consacrée. Les saints Domitien et Ragnebert ne se rendirent pas l'un après l'autre dans le *locellus Bebronnensis*, sans avoir eu l'intention d'y détruire un culte profane. Le docte abbé Jolibois fait même du nom de Bébronne le générique des sources consacrées : « une de ces fontaines saintes, une de ces *Bébrones*, si fréquentes et si vénérées des anciens Gaulois. » (*Dissert. sur l'hist. anc. des Dombes*, 107.)

(3) *Lett. à M. de Saint-Pulgent*, id.

Cf. La *Brévenne* ou *Brévanne*, rivière de la région ségusiave.

— *Bouligneu*, *Polletins*, *Polsinges*, noms de localités placées en pays de marais et d'étangs, appartiennent au même radical que *Paulini* ou *Paullini* de la station Asa (Anse), dont j'ai donné l'explication dans un chapitre précédent, savoir : le gaël. *poll*, en const. *pholl* ; cymr. *poul*, d'où le diminut. *pollenn* (Rostren.), *poullenn*-ic (Legon.); corn. *pol*, d'où *polan*; belg. *poel*, d'où l'anc. fr. *boillon*, *bouillon* de Godefroy de *Bouillon*, qui se relient au gr. dor. παλ-ὸς, lat. *pal*-us, sanc. *pal*-ala, étendue d'eau, marais, lac, port, golfe.

1° *Bouligneu*, ramené à sa prononciation normale *Boulineu*, donne *boulin*, diminut. identique au *Paulin* ou *Pollin*-i d'Asa, au corn. *polan*, à l'arm. *pollenn*, au wall. *bouillon*.

Ici, *boulin*, au lieu d'être suivi de la flexion casale *i*, supporte l'attributive de collocation *eu*, héritière de la gauloise et ibère *ac*, qu'a retenue le bas-lat. *Bolon* (i) *ac*-us, *Bolin* (i) *ac*-us (1). Très-vieille paroisse, Bouligneu figure dans un titre de l'abbaye de Cluny de 930 (2), et son étang, l'un des plus vastes des Dombes, offrait cette particularité, qui lui était commune avec Glarins, que son château s'élevait du milieu des eaux, ancienne lagune naturelle (3).

2° *Polletins*, *Poletins*, *Polotins*, *Polotin*, *Poloteins*, *Poletains*, d'abord simple village, puis abbaye de chartreuses, se voit près des Echeyx, au nord-ouest. C'est aussi un diminutif, mais analogue du *Pollet*, autrefois le port, maintenant le quartier du port de Dieppe, ainsi que je l'ai dit au chapitre d'Asa. Si les Normands s'étaient avisés de joindre au *Pollet* de Dieppe la particule *ing*, qui était de leur idiome, ce port, dont l'histoire est si glorieuse dans nos annales maritimes, s'appelerait *Polleting* ou,

(1) M. Guigue, *Ouvr. cit.*, 39 et 40.

(2) Id., ibid.

(3) M. A. Péricaud, dans sa lettre jointe à l'*Amélioration de la Dombes*, 69 et 70, *en not.*

par changement de la lettre finale, *Polletins*, comme la vénérable abbaye dombale.

3° *Polsinges* (Cassini), *Polzinges* (carte de Rhône-et-Loire). endroit du bord méridional de l'Echeyx. Ce vieux topique, que quinze siècles n'ont pu modifier, se charpente de *pols*, pluriel, suivi d'*ing* ; indiquant, là où il est attaché, une série de *pols* ou *pools* (lagons, petits golfes), expansions primitives de la Caspienne des Dombes.

Polletins et Polsinges représentent, pour l'époque anté-romaine, des lieux d'embarcation, des ports, des rades d'amarre, fondés par les pêcheurs du lac. De même que Bouligneu, Poleins (1), etc., ils se réfèrent à l'âge cymrique de la période gauloise.

1° Leur élément radical forme une famille identique et non interrompue dans tous les idiomes néo-celtiques ; 2° leur postposition autour du lac est évidente. Le vocable mystérieux d'*Acciac* ou Echeyx a dû précéder ceux des groupes d'habitants établis sur ses bords. Il y avait longtemps que les peuplades à outils de bronze avaient dénommé la mer intérieure de notre marche, lorsque les Séquanes, les Arvernes, les Allobroges, les Edues ou leurs alliés accordèrent le droit de pêcher dans ses eaux à de pauvres familles de *caeths*, *traills*, *daors* ou *doirs* (esclaves, serfs, clients de l'ordre inférieur).

— *Cal*, *chal*, *gal*, bois, forêt, élément celtique qui préside à la formation de Chaleins « *Cal*-ing » (2), de Chalaronne ou Chalarine « *Cal*-(a)-rinn » (3), de Chalamont « *Cal*-(u) ou *Cal*-(o)-mons » (4). Je nomme Chalamont, bien qu'il appartienne aux Ambares ; mais il m'est utile pour déterminer l'état de la région sacrée et de ses frontières. Une même forêt la couvrait de Chalamont aux sources

(1) M. Guigue, *Ouvr. cit.*, 220, 221. — « Monasterium de *Poloteyns* » (*Testam. de Guichard d'Oingt*, 1297) ; « Domus *Poleteins* » (*Cartul. de Savigny*, p. 971).

(2) *Cal*, bois, forêt, *ing*, *ingen*, suff. germ. « boisé-le ».

(3) De forêts-rivière, v. ci-dessus.

(4) M. Guigue, *Ouvr. cit.*, p. 53, présente *Calamons* et *Calomons*.

de la Chalaronne, et des sources à l'embouchure. D'autres bois, expansion de cette futaie immense, rayonnaient autour de Chaleins. Sur le territoire ambare, des éclaircies recevaient, au bord des cours d'eau, les cabanes éparpillées de peu nombreux villages, entourés de cultures enfouies sous les arbres, et en grande partie potagères ; tel se montrait avant 1789 le bocage de la Vendée et du Perche, tel, vers 1830, le Boichau du Berry (1). Mais, sur le sol de la marche, vis-à-vis de Chalamont, régnait la forêt, la forêt inextricable, ténébreuse, çà et là découpée par des lagunes irrégulières, aux bords couronnés de roseaux, aux surfaces vêtues de nénuphars blancs et jaunes, et peuplées d'échassiers et de palmipèdes.

Revenons maintenant à Chalamont. Rien de bizarre comme les noms de lieu similaires Chaumont et Chalamont. Les latinisants ont rendu *chau* du premier tantôt par *calidus*, tantôt par *calvus*. « Chaud mont » est une niaiserie ; « dénudé mont », moins déraisonnable, peut s'étayer de la transcription méridionale *Calvimont*. Quoi qu'il en soit, calidus ni calvus n'ont rien à voir ici. Mon regrettable compatriote, M. de Pétigny, de l'Académie des inscriptions, soupçonna le premier l'identité de Chaumont et du topique gaulois latinisé, *Caletedunum*, *Caledunum*, *Calidunum*, *Calatonum*, l'un des plus communs de la géographie gallo-romaine (2). Dans ces mots construits, le *calidus* « chaud » des latinisants tient la place de *caled*, *calet*, *calid* « boisé, et *mons* de *dunum*, son analogue. Caletedunum « boisée montagne » s'appliquait à des chaînes de collines, à des plateaux couverts de bois; de tout point identique au *Celyddon*, la *Calédonie* grampienne dont je parlais récemment, au *Calen* ou *Caldn*-hoven, la *Calydona* silva de l'arrondissement de Thionville (3) aux *Chédon* des Turones, au *Calydon* des Grecs, etc.

(1) « La terra dou Boychaut. » V. dans M. Raynal, *Hist. du Berry*, I, xjv, une description de cette contrée, l'une des plus pittoresques de la France.

(2) *Rev. numism.*, année 1853, p. 154.

(3) *Calenhoven* est donné par Teissier, p. 431 de ses *Recherch. sur l'é-*

En ce qui concerne Chalamont, assez heureux pour avoir conservé intact l'élément initial de son nom *cal*, je n'aurais plus rien à dire, si je ne faisais observer que, dans la région éduenne, son homonyme, *Chaulmont*-les-Châtillon se trouve latinisé en mons *Calanus* (1) Ce *calan*-us, forme adjective issue de *cal*, comme *calet*, se retrouve dans le *Calen* de *Calen*hoven, et le *Caldn* de *Caldn*hoven, ces formes contractées de la *Calydona* lorraine. En *Caldn* ou *Calenhoven*, l'all. *hoff*, *hof*, plur. *hofe*, habitation avec cour, avec clôture, ferme (2), a succédé lors des défrichements (3) au *dunum* ou *don* de Calydona, de même que *mons* à *dunum* dans les *Calatedunum*, *Caladunum*, *Calanodunum*, etc.

Je donnerai l'origine de l'élément *cal* et montrerai son existence dans les patois lyonnais, lorsque je traiterai de *Calhuire*.

— *Charabuaz*, *Charabouais*, *Charaboys*, *Charaboy*. Cette ancienne localité des bords du Glarins où s'embarquaient, avant l'établissement d'une chaussée, ceux qui se rendaient au château de l'île, s'explique :

1° *Chara*, débarrassé de son aspiré *h* et de sa finale euphone *a* (cf. *char* de *carr*-us, *chair* de *car*-o, etc.), est *car*, le même que l'arm. *kaër*, const. *ker* par k barré, corn. *kœr*, gall. *caer*, ers.

tym. des noms de lieu de l'arr. de Thionville, que j'ai eu plusieurs fois occasion de citer, *Caldnhoven*, par l'illustre Walckenaër (*Géograph. anc. des Gaules*, I, 516) ; *Calen* et *Caldn*, celui-ci principalement, répondent à *Calydona* d'Ammien Marcellin (XXVII, 1).

(1) V. dans le Girart de Rossillon de M. Mignart, p. 393, une dissertation sur le Mons Calanus.

(2) « Germani *hofas* seu *hobas* solitarias colonorum œdes vocant. » (Tit. de 1241, Ducange.)

(3) *Hoven* s'adjoignit à *Caldn* ou *Calydona*, lorsque de nombreux colons eurent couvert de *hoffs* une partie de la forêt. L'anc. fr. *Houve*, même, se prend pour un bois de grande étendue, une forêt, « la *houve* de Merten. » (Teissier, *Ouvr. cit.*, 431.)

cathair (caedh-air)), lieu clôturé, muraille de ville, château, fort, ville, village; fait de *kaé*, haie, clôture; isolé en *Cer*-as, *Cér*-é, localité des Turones (1), *Cær*-e, autrement Agylla, ville étrusque (2), *Car*-asa, station aquitanique de l'itinéraire d'Antonin (3); construit en *Cara*-cotinum, station belgique du même itinéraire(4), *Cari*-locus, *Char*-lieu, chef-lieu de canton dans la Loire, etc.

2° *Buaz*, répondant au radical gaulois *bas*, *bays*, *vas*, *vays*, *veys*, sansc. *payash*, gr. πηγή, all. *bach*, lieu où naissent, se répandent, s'infiltrent des eaux de source, bassin de fontaine, fontaine et cours d'eau qu'elle forme; isolé dans *Vas*-io, Ουασιών des Voconces, sur les rives de l'*Ouvès*-e (5), *Bays*-e. affluent du Lot, dont le nom antique est donné par *Bes*-ino, endroit marqué sur l'itinéraire d'Antonin (6), *Bez*, affluent de l'Ain, *Bès*-e ou *Bèz*-e, fontaine divinisée du canton de Mirebeau, dans la Côte-d'Or (7), la *Veys*-e, fief en Dombes (8), *Vais*-e, anc. faubourg de Lyon, bâti

(1) « Tauriaco, *Cerate* et Orbigniaco vicis ecclesiæ ædificatæ sunt. » (S. Greg. Turon., *Hist. franc.*, X, 31, 18.)

(2) Cære des Etrusques fut appelée *Agylla* par les Pélasges, ses fondateurs; ce nom rapproché de la racine deutch. *hag*, clôture, isl. *hagi*, enclos, *haie*, signifie également « entouré d'une clôture. »

(3) Var. *Carassa*.

(4) Château-Crétin, suivant Lapie. Les itinéraires donnent ces variantes: *Cæracatino*, *Caracontino*, *Carocotino*, *Corocotino*, etc.

(5) Métath. pour *Vouez*-e. *Ouas* était l'ancien nom de l'Ouvèze, suivant M. de Fortia. (*Antiq. de Vaucl.*, 39.) — Cf. l'angl. *oos*-e, humidité, *oos*-y, humide; fr. *vas*-e.

(6) Saint-Paul-de-Bayse (Walck.). Besino correspond, d'après Lapie, au *Vanesia* de l'itinéraire de Jérusalem; c'est en effet une mauvaise lecture de *Vasenia*.

(7) « Est locus inter fluvium Araris... et fluvium quem Tila vocant, ab emergente ibidem fonte non modico qui *Besuus* dicitur, dictus et ipse *Besua*. (*Chroniq. de l'abb. de Bèse*, dans Courtépée, *Descript. de la Bourgogn.*, t. IV, pp. 687 sqq.)

(8) Cf. sur le bord d'étangs, de fontaines et de cours d'eau, en Dombes et en Bresse, *Bazières*, *Bez*ouard; en Forez, le *Vizézy*, rivière de Montbrison, etc.

à l'entrée d'un charmant vallon, plein de sources; construit dans V*asi*-gole, chez les Foréziens, une petite vallée remplie d'eaux de fontaines (1), *Bas*-inen, aujourd'hui *Bes*-encins, fief en Dombes, *Ves*-una, Οὐησ-ώνα, rivière éponyme de la cité des Petrocorii :

TVTELAE AVGVSTAE VESVNAE (2),

Ves-ontes ou *Ves*-ontis, la nymphe du Doubs, éponyme de la cité des Séquanes :

VESONTI CODDACATVS
CATVL FIL.
V. S. L. M. (3).

Donc « ferme, enclos en lieu moite ». La situation connue confirme cette interprétation et bien mieux l'analogie qui résulte des constructions différentes du double élément; ainsi pour *Chara* : *Chara*bara. « cour ou enclos du marché » (4), *Chara*-

(1) M. P. Gras, *Légend. et tradit. forézienn.*, 183.

(2) *Acad. des inscript. et bell.-lett.*, XXIII, 201, *Hist.* — Cette éponyme est la *Véz*-ère, petite rivière qui se réunit à l'Isle sous les murs de la cité des Petrocorii.

(3) Dunod ex Chifflet. in *Merc. suiss.*, janv. 1743. Orelli (*Inscript. select.*, 2064) doute à tort de cette inscription aujourd'hui perdue. Un faussaire, vers 1743, n'eût trouvé ni le dat. fém. *Vesonti*, ni le terme belge *Coddacatus* « du dieu-fils », ni la relation de *catus* avec *Catullus*, diminut. illustré par le célèbre élégiaque cisalpin Catulle. *Vesonti* est bien, comme le pense M. Monin (*Monum. des idiom. celt.*, 47), un datif féminin. Son nominat. *Vesontes* ou *Vesontis* (Ouesontis) répond au *Vesuntio* des commentaires, *Vesontio*-ne des monuments géographiques, Ουισόντιον de Ptolém., *Bisontii* d'Amm. Marcell. C'est une éponyme, fontaine affluente au Doubs, ou plutôt le Doubs lui-même, déjà féminisé en *Aldua* ou plutôt *Adduadubis*, l'un de ses noms.

(4) Telle est l'interprétation littérale; et, comme les lieux de foire et de marché, établis anciennement aux limites des pagi, ont donné naissance dans les Armoriques à des bourgades et même à des villes, il se prend aujourd'hui pour ville : *quer* ou *kœr-varhatt* (L'Armerye), *kœr-varhad* (Rostrenen), eur *ger-vare'ad* (Legonidec). Les Erses ont remplacé le caër des

bote », ferme, habitation close du gouffre (1); *Chara*vines « ferme, demeure palissadée sur les collines » (2), *Char*groh « village clos au sommet des rochers » (3), *Char*lieu « l'enclos

Cymris par *bayle* qui a la même valeur : *bayle-marghaid* (Armstrong). Cependant, les chevaux formant le principal trafic sur les anciens marchés gaulois, le sens populaire de marché aux chevaux s'était établi pour désigner ces lieux de transaction périodique. (Cf. Lepelletier qui cite une vie de saint Guénolé du Xe siècle. *Dict. de la lang. bret.*, aux mots *marc'hallec'h*, *marc'hawr*.) C'est cette signification qui a prévalu dans le patois lyonnais; mais le forézien a gardé le sens général de trafic, ainsi que l'atteste ce vers de Chapelon, cité par M. Onofrio en son *Essai d'un glossaire des patois du Lyonnais* :

Lou diableu s'ey meylat de leu *charabarat*.
« Le diable s'est mêlé de leur *trafic*. »

D'aventure, si des gens de Lyon s'avisaient de demander à un Bas-Breton l'explication de *Charabarat*, ils seraient tout surpris d'entendre dire : c'est une ville à marché, une ville, et donner au terme une prononciation peu différente de la leur. *Caër* ou *kéar* n'est pas loin de sonner comme *car*, et *marc'had*, trafic, se rapproche de *barat* par la construction, surtout en Vannes. Nous-mêmes, imitant les rédacteurs des itinéraires romains, qui écrivaient *Car*ocotinum, nous prononçons avec nos dictionnaires géographiques *Car*lisle pour *Caër*-lyall, *Car*narvon pour *Caër*-narvon, etc.

(1) De *Caër* et de cymr. *pyd*, *pôd*, const. *byd*, *bôd*, gaël. *pit*, trou, abîme, concavité; lig. *bod* de *Bod*incomagum, fundo carens dans Pline (cf. gr. βυθ-ὸς, βόθ-ρος, βόθ-υνοσ, lat. *put*-eus, profondeur, fossé, lac, creux, *puits*). Caër-bôd indique une agglomération close de cabanes celtiques ou ligures non loin du lieu nommé Charabote, cet « énorme cirque naturel creusé à mille pieds de profondeur dans le massif central du Bugey; l'Albarine, après avoir reçu les eaux du canton de Hauteville et du canton de Brenod, se précipite dans cet abîme. » (*Vac. en Bugey*, dans le *Salut public*, 1866, n° 300.)

(2) *Caër* et *pen*, const. *ven*, montagne, extrémité. Charavines désigne un groupe d'habitations éparses sur les hauteurs qui règnent le long du Furen, jusqu'à son embouchure dans le Paladru. (M. Vallier, carte de la *Légende de la ville d'Ars*, ouvr. déjà cité.)

(3) *Caër* et *krâg*, roche; *Chargueraud* ou *Chargroh* est un village de Châtel-Montagne, sur une des plus hautes cimes de la Madeleine, en Forez.

du lac sacré » (1); pour *buas* : *vas*igole « vallon-lac » (2), *Bas*inen « inondé-le » (3), etc.

Je me borne à ces exemples empruntés aux localités et aux patois de la région; il en résulte que, dans cette région, une population gallo-cymrique possédait les expressions *caër* et *vouas*, construit aussi régulièrement que dans le néo-cymrique : *caër-vouas*, *caërvarhad*, *caërbôd*, *caërven*, *caërcrâg*, *caërloch*, *vouasain*, *vouasgol*; tous mots qui doivent être écrits : *Kerbas*, *Kervaratt*, *Kerbôd*, *Kerven*, *Kercrâg*, *Kerloch*, *Basain*, *Basgol*, et prononcés *Karbas*, *Karbaratt*, etc. En ce qui concerne particulièrement Charabuaz on peut conclure que, sur les rives du lac ou marais de Glarins, s'était établie au temps des usurpations séquane, arverne ou édue, une petite agglomération cymrique, vivant du produit de sa pêche, dont elle trafiquait avec l'emporium populeux de Lugudunum.

— *Choin*, fief de la Peyrouse, peut être identique au *Chaon* de la

(1) *Caër* et *loch*, lac, étang; *loch* devenu *lieu*, comme dans le Grand-*lieu* « le grand-*lac* », l'ancienne abbaye du *Lieu*, de *Loc*-o, en Sologne, dont tout le groupe d'étangs figure sur les cartes de Cassini et de l'Etat-Major; Sau*lieu*, *Sidoloc*-o (Tab. Peut.). *Sidoloue*-um (Itin. d'Anton.), *Sedelauc*-um (Amm. Marcell., XVI, 2), « de la fée-lac », de gaël. *sidhe* ou *sith*, fée, génie intermédiaire, identique aux *siddh*-as du Mahabharata, demi-dieux ayant leurs palais entre la terre et le soleil.

(2) De *vas*, vallon humecté, et gaël. *gil*, cymr. *gêl*, eau répandue, lac; *gil*, *gêl* dans une forme identique au pat. vosg *gouille*, mare, schype *ghiol*, oural. *goul*, lac, marais, de Sari*goul* « jaune-lac », au *Gouill*-is de mar*gouill*-is « grande flaque d'eau »; donc, *vasigole* « prairie ou vallon-marécage », ce qui est le sens foréxien.

(3) L'*Hist. des fiefs et paroisses de l'arr. de Trévoux* donne ces variantes : *Basenens*, *Beysenens*, *Basenenc*. Je m'arrête à cette dernière, la forme complète de l'époque léto-burgonde; c'est un groupe fait du nom de lieu celtique *Basen*, *Basin*, *Beysen* « submergé-le », analogue au *Besin*-o ou *Vasen*-ia des itinéraires, et du suff. locat. deutch. *ing*, *ang*, ci-dessus expliqué.

Sologne blésoise, latinisé *Camonum* dans les *Annales Eccles. Aurelianens.* de Ch. de la Saussaye, et représenter un *Caleto* ou *Caledomagus* « de bois-plaine ». *Magh* exprime non seulement une plaine, mais aussi une plaine réservée pour les réunions. Chaon possède un tertre factice, qu'on a surmonté d'une forteresse. Qu'y avait-il à Choin ?

A. Péan.

A continuer.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES ARCHIVES JUDICIAIRES DE LYON

Par son décret des 4-11 août 1789, l'Assemblée nationale avait décidé la suppression, sans indemnité, de toutes les justices seigneuriales. Leurs officiers, comme ceux des juridictions royales, durent toutefois continuer l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'établissement d'une nouvelle organisation judiciaire.

Dès le 17 août suivant, cette dernière question mise à l'étude souleva de vifs débats. Le 24 mars 1790, il fut enfin arrêté que l'ordre judiciaire serait reconstitué en entier, et le décret des 16-24 août 1790 détermina les bases définitives de cette réforme. Un nouvel acte législatif, intervenu le 7 septembre, vint atteindre les chambres des vacations des Parlements et fixer l'époque de la cessation de leurs pouvoirs. Ils devaient expirer le 30 septembre dans les départements et le 15 octobre à Paris ; les officiers municipaux des villes où siégeaient ces Cours de justice furent chargés de se rendre en corps au Palais, pour recevoir des mains des anciens

greffiers les clefs des greffes et archives et pourvoir, par l'apposition des scellés, à la conservation de tous ces dépôts. Les tribunaux inférieurs se virent moins solennellement dépossédés. Ils n'eurent qu'à céder la place aux nouveaux juges désignés par l'élection. Lyon n'avait pas de Parlement ; mais l'importance de ses juridictions civiles et criminelles les fit traiter comme des Cours souveraines. Le conseil général de la commune se rendit dans les divers greffes et aux *Grandes Archives* de la sénéchaussée et du Siége Présidial, il en fit fermer les portes et y apposa les scellés.

Cette mesure se rattachait à la pensée du décret du 4 septembre 1790 qui venait de fonder les Archives nationales de la France. Paris fournit, il est vrai, presque à lui seul tous les titres qui y furent versés. Cependant, il n'est pas de corps politique, administratif ou judiciaire de l'ancienne monarchie qui n'ait dû abandonner une partie de ses richesses historiques au profit de ce dépôt. Il devait d'ailleurs renfermer, aux termes de l'art. 1er de la loi de sa fondation « tous les actes établissant la constitution du royaume, son droit public, ses lois et sa distribution en départements. » Ce qui ne fut pas réclamé au nom de l'Etat passa dans les mains des administrations départementales ou communales. Quelques-unes des nouvelles juridictions locales furent mises en possession des archives des tribunaux qu'elles venaient de remplacer. C'est ainsi que la Cour impériale de Lyon est devenue dépositaire d'un trésor de régistres, titres et documents pleins d'intérêt pour l'histoire politique, judiciaire et administrative de notre cité.

Les érudits ont souvent cité dans leurs travaux les

archives du département du Rhône, celles de la commune de Lyon, et celles des hôpitaux de la même ville. Il n'a rien été publié jusqu'à ce jour sur les archives de l'archevêché ni sur celles de la Cour d'appel. Et cependant quelle immense quantité de matériaux de toute nature s'y sont accumulés depuis des siècles! De ces deux dépôts, le dernier est à la veille d'être rendu à la science après cinquante années qui auront été pour lui une époque bien regrettable de dépérissement et d'abandon.

Il ne peut être ici question de dresser une nomenclature même sommaire des nombreuses séries de registres et papiers qu'il renferme. Nous ne voulons, dans cette notice, que donner une idée générale de ce que comprennent ces archives; tracer l'historique de leurs accroissements successifs, en faire ressortir l'intérêt; raconter les vicissitudes qu'elles ont subies; fournir quelques indications sur les destinées meilleures qui leur paraissent réservées dans l'avenir, et terminer par l'exposé du plan qu'il convient de suivre pour leur mise en ordre définitive.

PREMIÈRE PARTIE.

FORMATION DES ARCHIVES JUDICIAIRES DE LYON. — TENTATIVES DE CLASSEMENT. — LEUR ÉTAT ACTUEL.

L'édit de Pontoise du 23 juin 1313 avait établi une sénéchaussée à Lyon. Le plus ancien registre de sentences que nous ayons trouvé est de l'année 1501. Jusqu'à l'année 1539, ces registres présentent même de grandes lacunes. Celui qui commence au 11 novembre

1540 ouvre la série complète de ces documents ; mais quelques-uns sont dans un état déplorable. Ceux du Présidial créé en 1551 se trouvent dans de meilleures conditions. A ces registres doivent être ajoutés ceux de la chambre, ceux de l'hôtel et les décrets. Puis viennent ceux des Insinuations tenus en vertu de l'ordonnance de Villers-Cotterets du mois d'août 1539; d'innombrables minutes d'inventaires, tutelles et curatelles ; des testaments solennels, des sacs de procédures civiles et criminelles, des ordonnances, des rapports, des enquêtes, des procès-verbaux de réceptions d'officier, etc., etc. ; des registres des paroisses de la ville, des hôpitaux, des campagnes du ressort et de provinces voisines ; enfin des protocoles de notaires et des titres anciens et pièces de diverse nature des XIIIe, XIVe et XVe siècles dont quelques-uns seulement avaient été classés.

C'étaient là les *Grandes Archives* de la sénéchaussée et du Siége Présidial ; elles s'augmentaient chaque année de ce qu'y versaient les divers greffes dépendant de ces deux juridictions qui siégeaient au Palais de Roanne depuis leur création. Elles furent tenues avec soin pendant plusieurs siècles, mais elles finirent par tomber dans un état de désordre qui, vers l'année 1750, préoccupa les officiers du roi.

Il y avait plusieurs greffes, tous érigés en offices et dont les titulaires étaient autorisés à s'aider de commis-greffiers assermentés ; nous citerons notamment le greffe manualiste ou de l'hôtel (du lieutenant général de la sénéchaussée, etc.), le greffe des rapports d'experts, ou de l'écritoire, le greffe de l'audience, le greffe de la chambre et le greffe criminel.

Un nommé P. F. Garnier avait été commis par le roi pour l'exercice de la moitié du greffe manualiste de la sénéchaussée et du Siége Présidial en 1763. Il avait fait agréer en 1766 par le Tribunal comme expéditionnaire un ancien commis sans fortune appelé Drevon et qui, malgré son âge avancé, prit fantaisie de se marier en secondes noces avec une jeune fille de Lyon. Garnier, que ce projet d'union contrariait, craignit que son commis ne fût tenté d'abuser de sa confiance; n'ayant pu, sur une première demande, obtenir un rendement de compte, il révoqua sa procuration, présenta comme nouveau commis-greffier Léonor Huet et obtint une ordonnance du sénéchal qui l'autorisait à faire mettre les scellés dans le domicile de Drevon. Après l'information ordinaire de vie et mœurs et la prestation du serment de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, d'être fidèle au roi et d'observer les ordonnances, arrêts et règlements relatifs à l'exercice du greffe manualiste, Huet fut installé dans ses fonctions le 5 octobre 1767.

La surveillance des *Grandes Archives* de la sénéchaussée n'était alors dans les attributions d'aucune personne spécialement désignée et responsable. Les clefs en passaient dans les mains de quiconque avait besoin d'y pénétrer. On avait laissé tomber en désuétude les anciens usages concernant l'entretien et la conservation de ce dépôt. En 1776 le syndic de la ville de Saint-Chamond ayant eu besoin de la copie d'une transaction notariée intervenue en 1671 entre le seigneur de Saint-Chamond et les habitants de la communauté de cette ville, relativement aux communes du Fay, à la banalité des fours

et aux enfants illégitimes, des recherches durent être faites aux archives de la sénéchaussée qui avaient reçu toutes les minutes du notaire Dugas, de Saint-Chamond. Le juge qui autorisa la perquisition désigna Léonor Huet pour y procéder, délivrer expédition et rester dépositaire, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, des clefs des dites archives. Cette dernière mesure, prise dans le but d'améliorer un service public, ne produisit pas les résultats qu'on s'en était promis, car le 5 mars 1782, le Tribunal saisi par l'un de ses membres de la connaissance des plaintes que provoquait chaque jour la difficulté de trouver aux archives des titres qui y avaient été déposés, le Tribunal, réuni en la chambre du conseil, faisait inviter les gens du roi à venir conférer avec lui sur ce sujet. Conformément aux réquisitions du procureur du roi, Léonor Huet fut sommé par l'huissier de service de se rendre à la chambre du conseil et d'y apporter les clefs des archives. Il se soumit aussitôt à cette injonction tout en justifiant par la production de l'ordonnance de 1776 de son droit de possession des clefs requises, et en exigea une décharge. Le procureur du roi fut mandé de nouveau; il prit de nouvelles conclusions tendant à faire poser à Huet les questions suivantes : Lui a-t-il été remis un inventaire des archives? Sont-elles dans l'état où il les a reçues? N'en a-t-il distrait aucune pièce? Ce dernier, interrogé, répondit qu'il avait retiré les clefs des mains de Saint-Jean, ex-commis greffier au greffe manualiste, qu'il n'avait reçu aucun inventaire, qu'il laissait les archives dans l'état où il les avait trouvées et qu'il n'en avait distrait que deux registres et quelques minutes qu'il offrit de rapporter dans le jour. Le tribu-

nal, statuant sur les conclusions définitives du procureur du roi, décida que les clefs seraient remises aux syndics de la compagnie pour être par eux gardées, ainsi que les registres et minutes à faire restituer, jusqu'à la nomination d'un archiviste.

Les deux conseillers-syndics s'empressèrent d'aller visiter les *Grandes Archives*. Ils les trouvèrent tellement en désordre et exposées à un dépérissement si imminent qu'ils provoquèrent aussitôt la nomination de l'archiviste. Un commis du greffe criminel, nommé Veillas, fut désigné. Il devait sans retard procéder au classement des archives et à la rédaction d'un inventaire. Il avait été décidé que toutes les dépenses seraient payées par le Domaine. Veillas, nommé par arrêté de la Chambre du 9 mars 1782, prêta serment le 16 avril suivant.

Le nouvel archiviste, aidé de commis, n'avait pu, après plus d'un an d'efforts assidus, terminer son travail de classification. Les prévôt des marchands et échevins de la ville avaient contribué à l'encourager en faisant agrandir et agencer convenablement la salle des *Grandes Archives*. L'eau des gouttières et les vers allaient du moins cesser d'y continuer leur action destructive. Un procès-verbal de visite, dressé par les deux syndics de la sénéchaussée et du Siége Présidial, le 20 août 1783, constate que l'ordre commençait à renaître au milieu de tous ces registres, cahiers et liasses de papiers. Plus de la moitié était déjà classée, mais il y avait encore immensément à faire. Le classement n'était pas encore fini, et l'inventaire à peine commencé, lorsque survint la Révolution. La loi du 7 septembre 1790, qui avait prescrit la mise sous les scellés des greffes et archives

des anciens Parlements, reçut son exécution, à Lyon, la même année, et dès cette époque les *Grandes Archives* de la sénéchaussée et du Siége Présidial, ainsi que tous les greffes des diverses juridictions abolies, furent fermées. Le conseil général de la commune, qui avait procédé à l'exécution de cette mesure administrative, devait cependant rendre à l'autorité judiciaire nouvellement constituée, les clefs de tous ces dépôts qui, par leur nature même comme par leur origine, devaient rester sous la main de la justice. Sur le réquisitoire du commissaire du roi, une ordonnance du tribunal de district de la ville de Lyon, en date du 22 décembre 1790, nomma l'un des juges du siége pour opérer la levée des scellés des *Grandes Archives* et décrire sommairement leur état, en présence du procureur du roi et de l'ancien archiviste. Nous possédons la minute de ce procès-verbal, qui porte la date du 4 janvier 1791. Les constatations les plus importantes se retrouvent dans cette notice. Il nous a semblé utile d'en reproduire textuellement le préambule :

« Jean Ballet, juge au tribunal du district de la ville « de Lyon, savoir faisons que ce jourdhuy. . . .

« . . . . . .

« à la requête de M. le commissaire du roi, et de lui « accompagné, nous nous sommes rendu au devant « de la porte principale desdites archives, où étant, « nous y avons trouvé ledit Me Veillas, Me Delolle et « Me Gubian le jeune, secrétaires greffiers du tribunal, « ainsique le sieur Jean-François Brechet, greffier par nous « commis, en présence desquels nous avons fait lever le « scellé apposé sur l'écusson de la serrure de la porte

« principale desdites archives, après avoir reconnu
« qu'il était sain, entier et sans altération. Nous avons
« fait ouverture de la porte desdites archives, avec la
« clef qui avait été remise au tribunal par MM. com-
« posant le conseil général de la commune, et étant
« entré dans lesdites archives, nous avons procédé ainsi
« qu'il suit :

« Et à l'instant Me Veillas nous a dit qu'il espère de
« la justice de MM. les magistrats du nouveau tribunal
« la continuation du travail qu'il a fait auxdites archi-
« ves, d'après la confiance dont l'ont honoré Messieurs
« les magistrats de la sénéchaussée; que l'état où elles
« se trouvent est le fruit pénible de ses travaux d'en-
« viron neuf ans; qu'il a sacrifié sa modique fortune
« pour les avances et frais des commis qu'il a employés
« pour parvenir à l'ordre exact qu'il a mis, et dont il n'a
« pas été remboursé, malgré les sollicitations qu'il a
« faites depuis longtemps à cet effet, et malgré les exé-
« cutoires qui lui ont été délivrés, en conformité du ju-
« gement de la chambre qui l'a nommé spécialement
« pour faire le travail qui va être sous nos yeux, lequel
« est immense, et qu'attendu qu'il a été constaté par le
« procès-verbal de Messieurs les syndics de l'ancien tri-
« bunal, de l'état affreux où les-dites archives se trou-
« vaient au moment de sa nomination, il supplie Monsieur
« le commissaire nommé et Monsieur le commissaire
« du roy, ici présent, de constater par le procès-verbal
« qui va être dressé, de la grandeur, largeur et hauteur
« de la salle desdites archives, de l'immensité des re-
« gistres d'audience, chambre, décrets, insinuations, en-
« chères, hôtel, des paroisses du ressort, communautés,

« livres de commerce, registres des minutes des no-
« taires, protocoles, rapports, testaments clos, minutes
« d'inventaires, tutelles, curatelles, ordonnances, etc.,
« et enfin des titres et pièces, sacs de productions et
« autres différents registres de contrôles, titres et pa-
« piers qu'elles contiennent depuis le siècle 1200 jus-
« qu'en 1760; de l'ordre que ledit archiviste y a mis,
« de la méthode qu'il a employée et du mérite de ce tra-
« vail indispensable pour le bien public, requérant ledit
« Me Veillas qu'acte lui soit octroyé de ses dires, réqui-
« sitions et de toutes réserves de fait et de droit; comme
« aussi de la déclaration que les registres cottés répertoires, ainsi que les autres, étant dans le petit cabinet
« qu'il a fait construire auxdites archives, pour pouvoir
« y travailler, lui appartiennent, ainsi que la tapisserie,
« table, chaises, écritoires et autres petits objets qu'il
« retirera desdites archives dans le cas que Messieurs
« les magistrats ne voulussent pas l'honorer de leur con-
« fiance, qu'il a lieu d'espérer d'après celle qu'il a mé-
« rité dans tous les temps, et a signé : Veillas. Desquels
« dires et observations nous lui avons donné acte.
« Signé : Ballet. » (Suit la description sommaire de l'état des lieux et des archives.) Outre ce dépôt principal, il y avait encore au palais de nombreux greffes, aussi placés sous les scellés en 1790, et dont nous parlerons plus loin.

A partir de cette époque (1791), l'histoire des archives judiciaires de Lyon se confond avec celle des bâtiments qui ont servi à rendre la justice; mais pour l'intelligence de l'exposé qui va suivre, nous devons revenir un peu en arrière et faire connaître les installations successives des divers tribunaux de la ville.

L'ancien palais de Roanne et les prisons qui en dépendaient ont subi, dans le cours des siècles, quelques changements qui ont modifié le caractère architectonique de ces bâtiments. Ils ont cependant été, à peu de chose près, tels que nous les représente la gravure ci-après. Un incendie ayant éclaté dans l'intérieur du palais, en 1622, l'état de vétusté de l'ensemble des constructions rendant d'ailleurs leur habitation dangereuse, on se décida à élever, vers cette époque, un nouvel édifice. Plusieurs projets furent mis en avant. D'après l'un d'eux, le siége des tribunaux devait être transporté à Bellecour. Un architecte lyonnais, Benoît Merlin, offrit même d'en construire un autre, à ses frais, sur la place des Terreaux, et un arrêt du conseil d'Etat approuva sa proposition. Sur l'opposition unanime des habitants de la ville, et d'après les instances du consulat, il intervint, le 4 août 1627, une nouvelle décision royale qui ordonna que « l'ancien palais serait réparé et rétabli en la même forme qu'il avait avant l'incendie de 1622. »

Au milieu du XVIIIe siècle ce fut le tour des prisons. Elles parurent trop étroites et malsaines ; l'évacuation en fut ordonnée. La ville loua un emplacement dans les terrains dits de Saint-Joseph, et y fit édifier des constructions provisoires. On délibéra longtemps avant de mettre la main à l'œuvre. L'hôtel de Fléchères, situé au midi du palais de Roanne, avait été acquis, en 1768, au nom du roi, avec la pensée de le transformer en prison. L'insuffisance de son périmètre et le chiffre prévu de la dépense firent préférer, en 1784, le parti de reconstruire aussi les prisons sur le même emplacement que les anciennes. Le dessin ci-joint (pl. A) représente donc le

palais de Roanne de 1627 et la prison de 1784. Il est l'œuvre d'un artiste lyonnais, J. Gay, qui fut professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. L'habile graveur du service municipal, M. J. Séon, a fidèlement reproduit le cachet pittoresque de cette esquisse au crayon.

Ces bâtiments ont suffi à leur service pendant un assez grand nombre d'années. L'acquisition de l'hôtel de Fléchères avait d'ailleurs permis d'ajouter d'utiles dépendances aux constructions primitives. Le bureau des finances, le tribunal de l'élection, plusieurs greffes s'y étaient installés. Quant à la sénéchaussée et au Siége Présidial, ils avaient continué à siéger dans le vieux palais de Roanne. Les greffes relevant de ces deux juridictions en occupaient le rez-de-chaussée. Les *Grandes Archives* avaient pour elles tout le troisième étage. Ce n'était pas trop de ce vaste local pour contenir tout ce que les changements apportés à l'organisation judiciaire de la France allaient y faire verser comme documents historiques.

Le Gouvernement avait décidé que les pièces déposées dans le greffe des juridictions supprimées seraient apportées aux archives du tribunal de district de leur circonscription. Le ministre de l'intérieur Garat, trouvant même que les administrations locales mettaient de la négligence ou de la mauvaise volonté à se conformer à ses instructions, adressa, le 1er juin 1793, à tous les corps administratifs des départements, une nouvelle circulaire pour les engager à stimuler le zèle des municipalités de leur ressort. L'hôtel de Fléchères, où furent installés le tribunal du district de Lyon et celui du district de la campagne, créés par la loi du 17 août 1790, reçut donc

les minutes et pièces provenant des justices seigneuriales qui avaient existé dans l'enceinte de leurs limites. De nombreux détournements furent toutefois commis au préjudice du district de la ville, car il ne lui fut remis que quelques papiers du bureau des finances et un assez grand nombre de registres et dossiers de la Conservation. Le palais de Roanne fut affecté au service du tribunal criminel du département qu'avait créé le décret du 16 septembre 1791. Le surplus du bâtiment resta consacré aux anciens dépôts non encore déplacés : *Grandes Archives* et greffes de la sénéchaussée et du Siége Présidial.

Les choses ont duré dans cet état jusqu'à la fin de la période intermédiaire qui, dans l'histoire de l'organisation de la justice en France, sépare la première de la troisième époque. Cette dernière commence avec la loi du 27 ventôse an VIII, complétée et légèrement modifiée par la loi du 20 avril 1810.

Le tribunal d'appel, organisé par la loi du 18 mars 1800, prit possession du palais de Roanne. L'hôtel de Fléchères fut désigné pour le siége du Tribunal d'arrondissement de Lyon. Mais le tribunal d'appel se trouva bientôt mal à l'aise dans l'étroite enceinte du vieux palais ; il fut dès lors question de construire pour lui un nouvel édifice sur l'emplacement de l'hôtel de Fléchères. Le tribunal de première instance devait être transféré au palais de Roanne.

Quand la démolition de l'hôtel de Fléchères fut ordonnée, en 1806, il fallut déplacer les archives des deux tribunaux de district de la ville et de la campagne, qui y avaient siégé jusqu'à leur suppression. Elles furent versées, les unes aux *Grandes Archives*, les autres au

greffe manualiste de l'ancienne sénéchaussée, du 11 avril au 18 juillet 1808.

Un commis-greffier du nom de Parceint entreprit de réunir dans un seul et même local toutes ces archives isolées. Quelques dépenses semblèrent présager un nouvel et utile effort en faveur de leur conservation et de leur mise en ordre; mais ces velléités disparurent bien vite. Le 14 décembre 1810, Parceint rendit les clefs des divers dépôts, qui furent placés sous les scellés pour n'être rouverts définitivement que les 1er et 20 mai 1812 (1).

Une commission, composée de trois conseillers de la Cour impériale et du procureur général, se fit assister du greffier en chef de la Cour et procéda à la levée successive de tous les scellés. Le second de ces procès-verbaux nous fournit quelques indications sur l'importance des minutes et autres papiers dont la perte était, à ce jour, constatée. Il paraît en effet que si les registres des justices seigneuriales supprimées dans le ressort du tribunal de district de la campagne furent bien déposés, conformément à la loi, au greffe de cette juridiction, il n'en avait pas été ainsi de « ceux du comté général, « de la Guillotière et de la Croix-Rousse, qui, par un « abus inexplicable, étaient, en totalité ou en partie, à

(1) De nombreux procès-verbaux de levée et de réapposition de scellés, provoqués par des recherches de pièces dans l'intérêt de particuliers, prouvent que, de 1790 à 1812, les anciennes archives judiciaires de Lyon n'ont jamais été l'objet du triage prescrit par la loi du 7 messidor an II. Nous sommes donc autorisé à affirmer que ces archives n'ont rien eu à souffrir des brûlements de titres qui ont eu lieu sur la place de Roanne, de 1790 à 1791. Le nombre considérable des papiers féodaux qui se trouvent dans ce dépôt témoigne encore davantage de l'erreur de la tradition.

« la préfecture du Rhône ou à la mairie de la ville de « Lyon. » La Cour apprit avec une douloureuse surprise cette mutilation de ses archives. Aussi des réserves expresses furent-elles consignées par ses commissaires dans ce procès-verbal, en faveur de son droit de revendication, fondé sur la loi et les plus recommandables traditions.

Malgré la sollicitude dont elles semblaient entourées, les archives judiciaires étaient destinées à subir de plus graves atteintes. On pouvait encore, à force de courage et de persévérance, avoir raison du désordre; mais la destruction allait recommencer son œuvre et produire, cette fois, d'irréparables ravages. Le XVIe siècle surtout, celui qui a laissé de si grands souvenirs dans l'histoire et dont l'étude passionne justement notre époque de critique indépendante, allait être le plus maltraité. Quelque peine cependant qu'éprouve l'esprit à rappeler ces conséquences d'une si coupable incurie, nous devons achever le récit de leurs nombreuses vicissitudes.

Le palais construit en 1810, sur l'emplacement de l'hôtel de Fléchères, ne parut pas assez vaste pour y installer le Tribunal d'appel; celui-ci resta donc au palais de Roanne, et le Tribunal de première instance ne put, de son côté, abandonner l'hôtel de Chevrières, où il avait été provisoirement transféré. La question, qu'on croyait avoir résolue en 1806, se reposait dès lors de nouveau; elle ne devait définitivement être tranchée qu'en 1835. Durant ces vingt-cinq années, la magistrature ne cessa de réclamer une autre installation et les architectes de multiplier les avant-projets. La place des Terreaux, celle de Bellecour, le quartier Perrache, le

bâtiment de la Loge du Change, même le lit de la Saône, fixèrent à tour de rôle l'attention des hommes compétents. Renonçant à faire disparaître les bancs de roches qui encombraient le milieu de la rivière, on songea sérieusement un instant à les utiliser pour les assises d'un nouveau Palais de Justice qui aurait flanqué au nord et au midi le pont de pierre. Dans sa correspondance officielle, le premier président, comte Bastard d'Estang, ne négligea pas sans doute de signaler l'insuffisance de la maison de Roanne au point de vue du service des audiences de la Cour; mais il semble que c'était là une considération accessoire à ses yeux. Sa lettre du 10 août 1820, adressée à l'administration préfectorale du Rhône, témoigne de son profond intérêt pour les anciennes archives de la Compagnie. A ce titre, elle a sa place marquée dans cet aperçu historique; en voici la première partie :

« Monsieur le Préfet, vous connaissez l'état déplo-
« rable dans lequel se trouvent les archives déposées
« au greffe de la Cour royale. Placées dans les combles
« de l'affreux bâtiment qu'elle occupe, elles sont dans
« le plus grand désordre, exposées à la poussière, trop
« souvent à la pluie, rongées et dévorées par les rats.
« Cependant ces archives, formées de la réunion des
« anciens actes de l'état-civil, des anciens protocoles
« des notaires, en un mot, de tout ce qui était déposé
« dans les greffes des anciennes sénéchaussées, sont de
« la plus haute importance pour tout le ressort de la
« Cour royale. Chacun y trouve les preuves de sa filia-
« tion et ses anciens titres de propriété. Il est urgent
« d'apporter remède au dépérissement de toutes ces mi-

« nutes. Déjà une somme très-insuffisante a été donnée « pour faire mettre en ordre et serrer dans des cartons « tous ces actes à mesure qu'on en dressait l'inventaire. « Depuis longtemps ce travail est interrompu et il reste « même à payer une partie de celui qui a été fait. Je viens « appeler, Monsieur le Préfet, votre attention sur cet « objet et vous prier de le mettre sous les yeux du « conseil général assemblé en ce moment. Je ne doute « pas qu'il n'alloue, sur votre demande, une somme « nécessaire pour terminer, ou du moins pour conti- « nuer cet important travail, sauf à y revenir l'année « prochaine. »

Toujours préoccupé des mêmes pensées, le chef de la Cour se montrait encore plus pressant le 29 juillet 1822, au nom de l'intérêt des citoyens et de la dignité de la justice.

« Il est enfin, écrivait-il au préfet, un autre objet « important dont j'avais entretenu, en 1820, Monsieur « votre prédécesseur. Je lui rappelais que les archives « de la Cour et celles de plusieurs autres corps judi- « ciaires étaient déposées dans le grenier du Palais de « Justice, exposées à la pluie, à la poussière et à la « dévastation des rats; que, si l'on n'y apportait un « prompt remède, elles seraient bientôt détruites; qu'il « était urgent de les placer dans un meilleur local et de « continuer leur classement par ordre de date. Il y a « huit ou neuf ans que, sur la demande de la Cour, il « fut alloué, par le gouvernement ou le conseil général « du département, une somme de 5,000 fr. pour com- « mencer à faire mettre ces archives en ordre. Déjà « beaucoup d'actes importants ont été détruits en tout ou

« en partie. Il est honteux, je ne crains pas de le dire,
« que ces papiers restent plus longtemps dans l'état où
« ils sont.

« Quelque plan que l'on adopte pour le Palais de
« Justice, il est nécessaire de mettre de l'ordre dans les
« archives. Ce serait donc une dépense utile et qui tôt
« ou tard doit être faite.

« Les archives de tous les anciens tribunaux du
« Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, qui, au moment
« de la Révolution, furent amoncelées sans ordre et
« jetées dans les greniers du palais de la Cour royale
« jusqu'à ce qu'il soit fait un classement méthodique et
« un enregistrement et inventaire exact, ces actes res-
« tent sous les scellés livrés à une dégradation toujours
« croissante. »

Faut-il prendre ces derniers mots à la lettre et croire que l'on était revenu sur les mesures relatées aux procès-verbaux des 1er et 20 mai 1812? Nous ne le pensons pas; mais il n'en reste pas moins acquis que les archives étaient alors dans de pitoyables et désastreuses conditions. La salle principale, véritablement à jour en certains endroits, était inondée par les pluies; une eau boueuse, noircie par la poussière et la fumée, pénétrait à travers les registres et les dossiers. On en jeta, en 1835, une grande quantité qui se trouvèrent complétement pourris. Plusieurs furent en partie conservés sans pouvoir être utilement consultés. Qu'avaient donc fait pendant ce temps archivistes et commissions de surveillance? Ils avaient mis çà et là, en rayons, quelques cahiers et papiers du XVIIIe siècle, et sans cesse ajourné les mesures que commandait l'intérêt de leur conser-

vation, jusqu'à ce qu'une décision fût prise au sujet de la reconstruction du Palais.

Un des nombreux projets mis à l'étude fut enfin approuvé en 1834. En 1835, on commença les travaux. Le nouvel édifice devait servir de Palais de Justice et de prison ; mais il lui fallait un plus vaste périmètre qu'aux anciens bâtiments de Roanne. On ajouta, en effet, le sol du palais neuf qui, en 1810, avait remplacé l'hôtel de Fléchères, ainsi que les périmètres de la rue du Palais, de la place Saint-Alban et des diverses maisons sises sur le vaste espace limité au midi par la rue Portefroc et à l'ouest par la rue Saint-Jean. D'autres acquisitions devaient être faites au nord de cette masse pour l'ouverture de la rue projetée et dite actuellement *du Palais*. A l'est, la place de Roanne devait être agrandie et le quai dégagé par la démolition de la maison Gabet. Le plan dit de Séraucourt, daté de 1736, permet de suivre exactement toutes ces transformations.

Tous les services ayant abandonné l'ancien palais à la fin de l'année 1835, les archives judiciaires durent être également transportées dans un local provisoire. Réparties dans un nombre considérable de caisses, elles furent déposées dans une maison qui était destinée elle-même à être démolie pour la construction de la prison. En 1838, il devint nécessaire de les déplacer de nouveau ; on les transporta dans une des salles basses de l'ancien hôtel de la Préfecture, sur la place des Jacobins, aujourd'hui de l'Impératrice. Là, l'inondation de 1840 vint encore aggraver les dégâts passés. L'eau ayant pénétré dans plusieurs de ces caisses, a détrempé des registres et des liasses de papiers et les a transformés en pièces épaisses

de carton. Toutes traces d'écriture ont même disparu de quelques-uns. Enfin, la Cour royale ayant pris possession, en 1847, du Palais actuel, les archives durent y être réintégrées. Elles furent apportées dans la grande salle réservée pour cette affectation spéciale; elles s'y trouvent encore, mais les caisses y ont été vidées sans ordre et sans soin ; on ne s'est pas même donné la peine de placer sur les rayons une grande partie de leur contenu. Le plancher de la salle principale et celui des deux pièces contiguës ont été encombrés de plusieurs amas de registres, sacs, liasses et papiers, le tout journellement exposé à être maculé et déchiré par tous les employés que le service du greffe y fait précipitamment passer. C'est dans cet état que nous les avons vues pour la première fois en 1865.

M. le premier président ayant bien voulu nous autoriser à pénétrer librement dans ce dépôt, nous utilisâmes bien vite, pour l'histoire littéraire de notre cité (1), quelques semaines de recherches et d'études. Une fois instruit de l'immense intérêt qu'il présente, nos vœux devaient aller plus loin. L'attention bienveillante avec laquelle M. le procureur général a suivi les progrès de nos travaux nous a encouragé à préparer enfin sérieusement la mise en ordre des archives judiciaires.

Déjà des demandes de communication intéressant des familles ou des érudits (2) ont récompensé nos premiers efforts ; nous les poursuivrons sans songer aux difficultés

(1) Les Origines du théâtre de Lyon. 1865, in-8.

(2) *V. Une lettre d'un capitaine Ligueur*, par M. Testenoire-Lafayette. Document sur Jacob ou Jacques de Riverie.

de l'œuvre; mais, si elle est ingrate pour nous, un jour viendra sans doute où nous pourrons dire avec tout le monde qu'il n'en était guère de plus utile et de plus nécessaire.

BROUCHOUD.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE CHATEAU DU PERRON A OULLINS

Et sur les faits principaux

relatifs aux familles qui le possédèrent.

Le château du Perron est situé dans une campagne agréable, à sept kilomètres de Lyon, entre les villages d'Oullins et de Saint-Genis-Laval. Assis sur le penchant d'une colline dont la déclivité va se perdre au milieu des vastes prairies qui bordent le Rhône et dont le sommet est encore couvert de bois touffus, reste de ces épaisses forêts qui peu à peu tendent à disparaître sous l'infatigable main des cultivateurs, il domine tout le pays, et de la haute terrasse de ses jardins l'œil découvre une plaine immense arrosée par le fleuve dont le cours se perd à l'horizon. L'assiette de ce château réunit ainsi toutes les conditions requises pour un manoir fortifié et aussi tous ces détails de paysage, toute cette variété et tout ce pittoresque d'une riche nature qui font le charme d'une maison de plaisance.

Robert Ruffi (1), chanoine de l'Eglise de Lyon au XIIe

(1) *Archives historiques du Rhône.*

siècle, mort en 1183, inhumé dans l'église de Saint-Etienne, est le premier possesseur de ce domaine dont le nom soit arrivé jusqu'à nous. En mourant il avait laissé aux pauvres de Lyon une aumône de vingt-cinq sols qui devaient être distribués chaque année, et avait stipulé que cette rente, hypothéquée sur sa maison située au cloître de Saint-Jean, le serait aussi sur sa terre du Perron, à Oullins.

Issu d'une famille distinguée, Robert Ruffi portait dans ses armes :

D'argent à trois pals de gueules, à la bande d'azur, chargée de trois besants d'or sur le tout.

Depuis cette époque jusqu'au XVIe siècle, on ne trouve aucun détail sur cette terre seigneuriale ; on sait seulement qu'en 1448 et le 14 février, Jean d'Amanzé, chanoine fondé de pouvoir de l'archevêque Charles de Bourbon, vendit à Jean Jaillard quelques parcelles de fonds et *une mure ou emplacement sur lequel était autrefois une maison nommée du Perron.*

M. Debombourg, dans son *Atlas historique du département du Rhône*, cite bien encore un Marc du Perron qui aurait été propriétaire de cette terre en 1449, mais on ne trouve aucun document sur son origine et sur sa vie.

Avant de commencer l'histoire de ce château, c'est ici, je crois, le lieu de chercher pour quelle cause on lui donna ce nom du Perron.

On sait qu'à partir du XIIIe siècle et surtout pendant le XVe, les perrons jouèrent un rôle important dans les châteaux.

« Au moyen-âge, dit M. Viollet-le-Duc (1), le perron

(1) Voyez *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XVe au XVIe siècle.*

« était une marque de noblesse, un signe de puissance et « de juridiction..... on y attachait une grande impor- « tance, ces degrés extérieurs étant considérés comme « la marque visible d'un pouvoir seigneurial. Le château « de Pierrefonds, qui était à la fois une forteresse de pre- « mier ordre et une résidence renfermant tous les ser- « vices destinés à pourvoir à l'existence d'un grand « seigneur, possédait un perron, modifié dans la suite, « mais qui ne fut, dans son origine, qu'une terrasse avec « un petit escalier posé sur le côté. Ce lieu permettait au « seigneur et à ses principaux officiers de réunir la gar- « nison et de lui donner des ordres d'un point élevé. »

Le château du Perron, quoique fortifié, comme le prouvent les titres qui appartiennent à son histoire, ne fut jamais une forteresse ni un château féodal. Ma pensée en citant ici le château de Pierrefonds n'est donc pas d'établir un point de comparaison entre ces deux résidences. Toutefois, je ferai remarquer que l'usage des perrons et des terrasses, très-commun dans les forteresses de premier orde, le fut également dans un très-grand nombre de manoirs pourvus de tous les moyens de défense adoptés dans ces temps, soit pour résister à une attaque quelconque, soit pour attester la haute origine de leurs propriétaires. A ce sujet, je citerai l'antique château de Chamousset situé dans le département du Rhône, près du bourg de Saint-Laurent, paroisse sur les confins du Lyonnais. Voici quelle était, quand je le visitai, il y a bientôt trente ans, la disposition générale de ses abords :

Après avoir traversé une première poterne commandée par une échouguette à machicoulis en défendant l'approche, on pénétrait dans une cour basse autour de laquelle se rangeaient, probablement, autrefois les écu-

ries et les dépendances diverses exigées pour le service général d'une si noble habitation. En face de cette première poterne, se présentait un escalier droit, à rampe, en pierre, très-solidement construit, conduisant d'un côté dans la salle des gardes formant une partie du rez-de-chaussée, de l'autre sur une terrasse ou cour supérieure servant pour ainsi dire de soubassement aux constructions formant l'ensemble du château. Cet escalier était défendu par une fortification dont la baie principale, se présentant au haut de la rampe, se montrait flanquée de deux meurtrières permettant aux couleuvrines placées dans les embrasures d'enfiler cet escalier dans toute sa longueur et ainsi d'écraser sous la mitraille les assaillants maîtres de la première cour et s'efforçant d'envahir la seconde. Nous retrouvons ici, comme dans le château du Perron, la terrasse et l'escalier types des constructions seigneuriales de cette époque. Si, entre tant d'autres exemples que j'aurais pu citer, j'ai choisi particulièrement le château de Chamousset, c'est que le souvenir de ses montagnes et des vieilles châtellenies qui l'environnent me reporte aux meilleurs jours de mon enfance.

Les plus anciens bâtiments du Perron conservent encore aujourd'hui quelques traces des dispositions premières adoptées par ceux qui en jetèrent les fondements. Des titres d'une authenticité incontestable, le caractère même de quelques restes de son architecture primitive, nous apprennent qu'un charmant portique, occupant la façade centrale de la cour d'honneur, fut construit bien longtemps après les bâtiments qui constituent le château proprement dit, et dont la couleur architecturale se retrouve conservée sur l'une des façades dominant et commandant l'ancien chemin public qui conduisait autre-

fois et qui conduit encore au village de Saint-Genis-Laval.

Comment était disposée la porte principale du château? Quelle place occupait-elle? Si l'état actuel des lieux semble indiquer qu'avec le temps des modifications importantes furent faites aux entrées; si le caractère, le style architectural de ces entrées nous disent clairement que leur ordonnance, dans les temps plus reculés, devait différer beaucoup de celle que nous voyons aujourd'hui, il est incontestable cependant — et le vestibule en sous-sol ouvrant sur le chemin public servirait seul à le prouver — qu'il a toujours existé là une sortie de service, soit principale, soit destinée simplement à l'usage de l'intérieur. Elle était établie en face d'un petit escalier conduisant des dépendances inférieures aux appartements et aux galeries formant, par suite de la pente du terrain, au levant un premier étage ayant vue sur la campagne, au couchant un rez-de-chaussée ouvrant sur la cour centrale.

On verra que les bâtiments donnant sur cette cour, que je nommerai cour d'honneur, parce qu'elle était séparée de la cour d'entrée par une barrière en fer richement ouvragée, furent entièrement reconstruits dans le XVIe siècle. Dès lors, il est permis de penser qu'antérieurement à cette reconstruction, et à la place même que ces bâtiments occupent, devait se trouver une terrasse fortifiée, dont l'esplanade s'élevait au niveau de la cour supérieure à laquelle on arrive par l'escalier intérieur dont j'ai déjà parlé.

Ceci étant, cette terrasse prend, comme poste de sûreté, une importance facile à apprécier parce qu'elle est le résultat de l'assiette même du château.

En effet, le chemin passant aujourd'hui au pied des

murs a existé dès l'époque de leur fondation. La forme du plan, les besoins de communication, tout autorise à le supposer. Cette disposition défectueuse pour une habitation seigneuriale, se trouvant ainsi séparée des champs par une voie publique et établie sur le bord même de ce chemin, explique très-clairement la nécessité dans laquelle on dut se trouver d'établir, dans cette partie, un point très-fortifié. Une terrasse, dominant le chemin par lequel le château devenait accessible formait là un poste élevé et sûr, d'où l'on pouvait, tout en restant à couvert, prévenir une surprise ou un coup de main et résister avec avantage à une attaque. Dominant la voie publique et défendant l'entrée du château, ce point se trouvait fortifié avec tout le soin nécessaire à un ouvrage avancé et, par une disposition particulière impressionnant plus particulièrement l'esprit du peuple, devint pour tous un moyen de désignation appliqué au château que ces ouvrages crénelés protégeaient.

Telle est, ou du moins telle semble avoir dû être l'origine du nom de Perron donné à ce manoir dès le XIIe siècle, et que plusieurs propriétaires portèrent longtemps, même après avoir cessé de le posséder.

Quelques parties de constructions anciennes, heureusement conservées, appartiennent à cette architecture servant de trait d'union entre les deux styles du moyen-âge et de la renaissance. Ce château reposait sur des fondations fort solidement établies; sa forme est très-irrégulière et les murailles de soutènement qui forment les terrasses sont, malgré le temps écoulé, d'une très-belle conservation.

Il est donc naturel de supposer que le plan primitif a été respecté et que les bâtiments nouveaux furent seulement reconstruits sur les anciens fondements, à une

époque dont on ne saurait préciser la date, laquelle cependant doit être antérieure aux premières années du XVIe siècle.

La terre du Perron appartenait alors à Antoine Besson, chanoine de Saint-Paul. Si on ne trouve aucun détail sur sa vie, on peut assurer au moins que sa famille occupait dans notre ville plusieurs postes distingués. Sa place est donc ainsi dignement marquée dans les pages de notre histoire locale.

A sa mort, Antoine Besson eut pour successeur Claude Besson, qui fut garde de la monnaie de Cazal, trésorier de la marquise de Montferrat, et comte palatin. Habitant Lyon en 1518, il avait acheté des administrateurs de l'Hôpital général un très-grand terrain sur lequel il fit ouvrir la rue Besson, connue aujourd'hui sous le nom de Vieille-Monnaie (1).

Le château du Perron se trouvait, alors et de nouveau, en très-mauvais état, il menaçait ruine. Claude Besson résolut de le reconstruire et pour réaliser ce projet s'adressa au roi François Ier, qui par lettres datées d'Angers, au mois de mai 1518, lui donna la permission de « relever « et fortifier, comme elle était, ou mieux à son pouvoir, « cette maison autrefois forteresse foussoyée à l'entour « et percée, » ainsi qu'il est écrit dans ladite lettre, dont nous transcrivons seulement, ici, le passage présentant un certain intérêt pour l'histoire du Perron.

« Lettres patentes accordées par le roi François Ier, à « noble Claude Besson, chevalier, citoyen de Lyon, lui

(1) Le nom de Vieille-Monnaie est sans intérêt pour l'histoire de notre ville. Ne serait-ce pas justice de rendre à cette voie publique son premier nom, rue Besson? Le généreux citoyen qui la fit ouvrir sur sa propriété a bien mérité ce mince souvenir de la cité Lyonnaise.

« permettant de réédifier et fortifier sa maison du Perron « et de la pourvoir de toutes choses nécessaires pour en « faire une maison forte.

« 1518. — François, par la grâce de Dieu, roy de « France, savoir faisons à tous présents et advenir, Nous « avons reçu humble supplication de notre amé et féal « Claude Besson, chevalier citoyen de Lyon, contenant « que depuis deux années ou environ luy est échu, advenu « et appartient comme héritier de feu Anthoine Besson, « en son vivant prêtre chanoine de l'église Saint-Pol « dudit Lyon, son oncle, une ancienne maison estant à « présent en ruyne et décadence par vieillesse, assise en « la paroisse d'Ulin, juridiction de l'Archevêque de Lyon, « au lieu et place appelé le Perron distant dudit Lyon « d'une lieue ou environ du côté du royaume, laquelle « maison a esté autreffois de forteresse foussoyée à l'en- « tour et percée ainsi que encore y peuls apparoir et à cause « dicelle et de ses appartenances y a le dit suppliant près « et à lenviron certaine quantité de terre, bois, garennes, « vignes et autres possessions au moyen de quoy et « quelle est en assez belle assiete icelluy suppliant dési- « rerait volontier si elle estait en nature de soy y tenir « et résider avec sa femme et ménaige et à cette cause le « ferait volontier réédifier et fortifier ainsi qu'elle a esté « par cidevant ou mieux à son pouvoir, mais il a différé « ce faire doubtant que nos officiers ou autre luy voulis- « sent aucune choses imputer sans avoir sur nos lettres « de congié et licence humblement requérant icelles. « Pourquoi. . . . . »

Il est bon de remarquer ce passage de la lettre du roi : « *laquelle maison a esté autreffois de forteresse fous-* « *soyée à l'entour et percée.* »

Il reste donc ainsi bien établi et reconnu, que ce châ-

teau réunissait toutes les combinaisons et présentait tous les moyens de défense en usage alors et que ces moyens et combinaisons, il les conservait encore au moment où il était question de le reconstruire. De là, il résulte qu'il devait avoir aussi son perron fortifié comme c'était alors la coutume. Donc, et sans trop s'éloigner de la vérité, il est permis de supposer que de cette coutume et de ce système de défense lui vient le nom de Perron qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

Claude Besson n'usa pas de la permission qui lui avait été octroyée « *pour la décoration et sûreté du pays, de* « *faire reconstruire cet édifice, de le fortifier de tours* « *rondes et carrées, murailles, avant-murs percés à* « *canonnières, créneaux, barbacanes, machicollis, fos-* « *sés, pont-levis, barrières et autres choses convenables* « *à place et maison forte.* »

Le 16 février 1520, le Perron fut vendu au prix de 4,060 livres à un marchand florentin.

Tout le monde, dans notre pays, connaît l'histoire de l'installation des opérations de banque en France et particulièrement à Lyon. On sait qu'après la défaite que les Guelfes de Toscane éprouvèrent sur le territoire de Sienne le long de la rivière d'Abia en 1260, ils furent chassés de leurs villes et se retirèrent d'abord en Lombardie d'où ils rentrèrent dans leurs foyers, soutenus par Charles d'Anjou roi de Naples qui, par ses secours, leur permit de prendre une brillante revanche sur les Gibelins. Malgré cela, quelques Italiens prudents, voyant les troubles constants de l'Italie et ne se sentant pas plus en sûreté dans ce pays qu'en Lombardie, vinrent se placer sous la protection de quelques grands seigneurs français qui, au moyen de fortes sommes versées dans la caisse de l'Etat, obtinrent du roi que ces étrangers pourraient se

fixer à Lyon avec leurs femmes et leurs enfants pour se livrer aux opérations commerciales au sein du repos et de la paix, aussi nécessaires à l'industrie qu'aux beaux arts. Les XIVe, XVe et XVIe siècles virent s'introduire en France ce commerce de la banque si puissant aujourd'hui.

Un des plus célèbres entre tous ces négociants étrangers fut Antoine de Gondy, auquel Claude Besson vendit sa propriété du Perron et qui mit à exécution et réalisa — tout autorise à le penser — le projet de reconstruction partielle et de restauration formé par son prédécesseur.

La famille de Gondy joua un si grand rôle à la cour de de France et dans notre ville, que je crois utile de rappeler ici quelques-uns des faits les plus saillants de son histoire.

Antoine de Gondy, fixé à Lyon depuis l'année 1516, se vit bientôt placé à la tête d'une immense fortune acquise par son intelligence et une activité qui ne se démentit jamais.

En 1536 il avait épousé Marie-Catherine de Pierrevive, fille de Nicolas de Pierrevive, receveur du Roi (1); ce mariage fut une des causes puissantes qui contribuèrent particulièrement à l'élévation rapide de sa famille.

Marie-Catherine de Pierrevive, célèbre par sa beauté, son esprit et les qualités les plus rares, n'était pas seulement une femme charmante, sa profonde érudition et une éducation sérieuse lui assignaient une des premières places parmi les femmes distinguées de son époque.

(1) Pierrevive portait : *D'or, à 3 pals de gueules chargés chacun en chef d'une billette d'argent.*

« Les femmes de Lyon au XVIe siècle, disent les his-
« toriens, n'étaient pas moins remarquables par la soli-
« dité de leur mérite que par les grâces de leurs person-
« nes. On ne renfermait point leur éducation dans quel-
« ques connaissances superficielles et dans la culture de
« quelques arts d'agrément. Beaucoup savaient le latin,
« beaucoup lisaient les grands écrivains de l'antiquité et
« mordaient bien à cette forte nourriture. »

Présentée à Catherine de Médicis, lors de son voyage à Lyon en 1536, cette princesse la retint à la cour et la gardant toujours auprès d'elle, en fit sa confidente la plus intime.

Nommée gouvernante des Enfants de France, elle pouvait prétendre ainsi à l'honneur insigne d'avoir contribué à former le cœur d'Isabeau de France qui, devenue reine d'Espagne par son mariage avec Philippe II, fut tant aimée par les Espagnols que, dit Brantome, « bien heu-
« reux ou heureuse étoit celui ou celle qui pouvoit dire
« le soir : *E visto la reina,* J'ai vu la reyne. . . . . .
« On dit, et j'ai vu, que jamais reyne ne fut tant aimée
« en Espagne. Aussi l'appeloit-on la reyne *Isabella de la*
« *paz et de bondad* (1). »

Antoine de Gondy eut, de son mariage avec Marie-Catherine de Pierrevive, une fille qui, par une faveur unique, reçut, avant d'être mariée, le titre de dame d'honneur de la reine Isabelle et de Claude de France, duchesse de Lorraine, « qui fut belle, vertueuse, bonne et
« douce princesse (2). »

J'ai dit que le banquier de Gondy avait fait reconstruire le château du Perron tel que nous le voyons aujourd'hui, ou du moins tel qu'il était encore il y a quel-

(1) Brantome, t. IV et t. VIII de ses Mémoires.
(2) Brantome, t. IV et t. VIII de ses Mémoires.

ques années. Cette opinion, il est vrai, ne saurait être justifiée par aucun titre conservé; mais, assez généralement, les monuments qui ne sont point une copie trompeuse d'une époque passée, une imitation d'un style, donnent eux-mêmes, par le caractère de leur architecture, la date de leur construction. Je crois donc être fondé à dire que la réédification partielle du Perron et particulièrement la construction du portique donnant sur la cour d'honneur et qui constitue l'une des parties remarquables du château, datent du XVIe siècle.

Dans une vaste salle que l'on désignait sous le nom de salle d'hiver, ouvrant sur le chemin public d'un côté et de l'autre sur la cour centrale, se voit encore une fort belle cheminée appartenant à l'époque de la Renaissance.

Comme œuvre d'art, elle doit être classée parmi celles si remarquables et si rares que nous retrouvons dans quelques habitations lyonnaises et qui purent, grâce à l'intelligence et au bon goût de leurs propriétaires, échapper jusqu'à ce jour aux coups des spéculateurs avides et des démolisseurs ignorants.

Deux colonnes de l'ordre dorique supportent un manteau orné, dans toute sa longueur, de ces charmantes moulures aux profils élégants comme seuls les artistes de la Renaissance en produisirent et dont les deux extrémités portent les armes de la famille de Gondy. La hotte est en pierre de taille; elle s'élève jusqu'au plafond et sa partie centrale est occupée par un arc à plein cintre au centre duquel se voit un cartouche renfermant jadis des armoiries détruites, mais qui, se trouvant placées dans la partie la plus honorable de ce petit édifice, durent être celles des maîtres qui relevèrent de ses ruines le château du Perron. Gondy portait : *D'or, à deux masses d'armes en sautoir de sable, liées de gueules.*

Ne voulant point entrer ici dans des détails descriptifs qui sembleraient un peu longs, je dirai seulement que l'ensemble de cette cheminée est d'une composition heureuse, comme presque toutes celles qui remontent à cette époque; que les ornements ont été exécutés par une main très-habile dans l'art de manier le ciseau; que les oppositions entre des parties largement dessinées et des enroulements très-minutieusement reproduits, forment un heureux contraste; enfin, que le caractère de son architecture est très-franchement tranché, ce qui ne permet point de lui assigner une époque autre que le XVIe siècle.

L'unité du style très-soutenu n'est pas un des moindres mérites de cette œuvre, si l'on se reporte au temps de sa production. Les réminiscences du moyen-âge venaient alors souvent encore détruire cette harmonie que les artistes cherchaient à répandre sur leurs créations, et dont le charme découle incontestablement de l'interprétation plus ou moins fine, plus ou moins élégante, de ces magnifiques exemples qui nous ont été légués par les anciens.

De cette belle interprétation du style d'un autre âge, de ce type architectural étranger à notre contrée, ne serait-on pas autorisé à supposer que ce petit chef-d'œuvre nous a été laissé par quelques-uns de ces maîtres distingués venus d'Italie?

On sait qu'alors des bandes d'artistes et d'ouvriers partant de ce pays parcouraient la France, prenant le nom général de *Muratores* et laissant partout, sur leur passage, des traces de leur génie.

Guidées par un architecte qu'elles choisissaient pour leur chef, parce qu'elles reconnaissaient en lui la suprématie du talent, ces familles nomades, unies par l'amour des arts qui polissent les mœurs et aussi par une con-

fiance réciproque qui fut rarement trompée, marchaient ainsi devant elles, offrant leurs services à qui voulait les employer et enrichissant de leurs précieux chefs-d'œuvre les habitations particulières des hommes éclairés qui les retenaient. C'est à cette organisation fraternelle ayant pour base le respect accordé au mérite personnel et non l'orgueil aveugle, la faveur, la force brutale et le caprice, que nous devons une grande partie de ces merveilleux édifices du XVIe siècle et des années qui le suivirent.

Toute la France, à cette époque, se modelait sur la Cour, et la Cour elle-même n'avait d'autres goûts que ceux du roi.

François Ier, duquel on peut dire, mieux que de tout autre souverain, que « *le goût pour les beaux-arts est le* « *sceau distinctif que la nature a imprimé aux gran-* « *des âmes* (1) », rendait alors de grands honneurs aux artistes et répétait souvent qu'il ne mettait point de différence entre le génie et la plus haute naissance (2); et les arts reconnaissants firent du XVIe siècle le siècle de François Ier, comme dans l'antiquité ils avaient fait, du règne d'un grand empereur romain, le siècle d'Auguste.

Outre la cheminée dont je viens de parler, on trouve au château du Perron quelques autres parties de construction appartenant à la renaissance des arts, dont la composition est vraiment très-remarquable.

J'ai déjà cité le charmant portique établi sur la cour d'honneur. On voudra bien m'excuser si, à son sujet, j'entre ici dans quelques détails; ces détails appartiennent à l'histoire du plus grand architecte de cette époque.

Emu par les descriptions qu'il entendait faire chaque

(1) *Tableau de l'histoire moderne*, t. II, p. 157.
(2) *Tableau de l'histoire moderne*, t. II, p. 157.

jour de la beauté grandiose des monuments antiques de Rome, Philibert de l'Orme, à peine âgé de 14 ans, partait pour l'Italie afin d'étudier, sur les lieux mêmes, cette architecture si longtemps dédaignée; il voulait méditer sur ses proportions, en découvrir les règles. En 1533, il se livrait donc tout entier à des recherches sérieuses, soutenues et dont il devait faire plus tard un si bel usage pour la gloire de sa patrie.

Rentré en France et trouvant l'occasion d'appliquer ce qu'il avait vu et étudié dans le cours de son voyage, il obtint de si magnifiques résultats par le cachet d'originalité donné à la disposition des palais dont la construction lui était confiée, il parvint à répandre un charme si nouveau sur toutes les résidences seigneuriales dont la restauration était abandonnée à ses soins et à son expérience, que, dès lors, enthousiasmés et cédant bien volontiers à cette influence artistique qui, partant du roi, devait bientôt se répandre dans tout le royaume, les seigneurs abattirent entièrement ou en partie leurs manoirs d'un autre âge, les reconstruisant ou les modifiant suivant les idées nouvelles d'autant plus vite acceptées que leur application présentait des dispositions et donnait des résultats beaucoup plus en rapport avec les mœurs et les coutumes de la nation française.

Courtisans habiles, les Gondy, se souvenant de leur pays et n'oubliant point surtout que l'Italie était aussi la patrie de leur reine, acceptèrent tout naturellement cette révolution dans l'art architectural; et ce fut vraisemblablement sous cette influence qu'ils firent modifier, ou, pour mieux dire, transformer le château du Perron.

Le portique, élevé sur la cour en avant du grand escalier et formant un vestibule conduisant aux distributions principales du rez-de-chaussée, appartient à l'ordre

corinthien. Il se compose de quatre grandes ouvertures à plein cintre avec pieds droits, dans lesquelles les colonnes sont engagées au tiers de leur diamètre. Ces colonnes sont élevées sur un stylobate orné d'une base profilée et d'une corniche. Une particularité rend ce premier ordre remarquable. D'abord le fût des colonnes présente dans son galbe un renflement très-accentué et bien plus fort que celui dont parle *Vitruve* dans ses écrits, et cette exagération de la forme laisse à cet ordre une tournure qui étonne au premier aspect, à laquelle l'œil a besoin de s'accoutumer et qui cependant donne de la finesse ainsi qu'une grande élégance à la colonne, surtout vers la base et près du chapiteau ; ensuite, cette même exagération de la ligne donne au caractère de toute cette architecture une allure d'extrême liberté, sous l'inspiration de laquelle l'artiste semble avoir produit cette œuvre. L'entablement est incomplet ; il se compose seulement d'une architecture. La frise et la corniche sont remplacées par un simple bandeau droit qui, ressautant sur chaque colonne, sert aussi de support au stylobate de l'ordre constituant le premier étage. Ce deuxième ordre, d'une extrême finesse, est corinthien comme celui du rez-de-chaussée. Par une disposition particulière, dans laquelle l'artiste a laissé de côté les règles de l'architecture antique, ce bandeau lisse supportant le stylobate du premier étage a reçu une saillie plus forte que celle de l'architrave sur laquelle il est posé ; la raison motivant cette disposition étrange se trouve facilement dans l'effet général très-harmonieux de cet ensemble dont les détails ne présenteraient peut-être pas autant de calme et de suavité, si les ombres portées se montraient plus accusées, étant produites par des saillies plus puissantes.

Ainsi, le plaisir avec lequel l'œil parcourt toutes ces

lignes justifie le caprice de l'architecte et prouve aussi que, dans les arts, la règle n'est pas toujours tout, et que l'œil est souvent un maître puissant devant les exigences duquel l'artiste éclairé doit savoir s'incliner. Les détails de sculpture de cette jolie composition ont été finement traités et leur exécution fut certainement confiée à une main très-exercée. Je citerai particulièrement les chapiteaux corinthiens de l'ordre du rez-de-chaussée, dont les feuilles d'acanthe sont refouillées avec beaucoup de légèreté et à une profondeur qui, produisant des oppositions de noir et de blanc très-accentuées, sans cependant arriver à la dureté, donnent à cette sculpture une tournure pleine de franchise et de charme.

L'ensemble et les détails de ce portique laissent peu à désirer pour être parfaits; c'est de l'art sage, sans monotonie, tel enfin qu'on aime à le rencontrer, soit dans les monuments, soit dans les palais, et dont les exemples sont nombreux dans les édifices de cette époque de la renaissance des arts.

Emile PERRET DE LA MENUE.

(*A continuer*).

LES LISEUSES DE ROMANS

CROQUIS GENEVOIS.

Êtes-vous vieux, cassé, infirme, sans mémoire, sans ouïe, ne pouvant jouir ni des charmes de la promenade, ni de ceux d'une causerie amicale, lisez des romans; ils vous amuseront peut-être, et si vous n'en retenez rien, comme c'est très-probable, le mal ne sera pas grand; mais si vos sens sont actifs, vos facultés entières, réservez-les pour accroître votre instruction, orner votre mémoire de choses dont vous puissiez vous faire honneur dans le monde, éclairer votre jugement, enrichir votre esprit, et n'allez point perdre un temps précieux, ni enflammer votre imagination avec des lectures toujours frivoles et souvent dangereuses. Cette manière de voir n'est pas celle du jour, je le sais : le roman est de toutes les productions actuelles la plus à la mode, la plus recherchée, celle qui pullule le plus; les dames surtout adorent les infortunes brochées, les assassinats reliés et les amours imaginaires qui remplissent les magasins de lecture. La colossale bibliothèque d'Alexandrie que fit brûler Omar n'aurait point suffi à leur désir de lire, si elle eût été composée de romans; elles les avalent comme des œufs frais ; elles parquent leur intérêt le plus tendre, leurs sollicitudes les plus vives dans ces séduisantes aventures qu'inventent les cervelles délirantes des

jeunes auteurs actuels. Le volume qui contient la peinture de ces attachements fiévreux, de ces passions convulsives, si recherchées maintenant, leur ébranle les nerfs à raison d'un sou par jour. On ne saurait s'attendrir à si bon compte, ni frémir à meilleur marché.

Mais pourquoi donc ce genre de lecture est-il si plein de charme pour le sexe ? Ne serait-ce point quelque peu par la raison que la religion et la morale se réunissent pour le lui interdire ? car, depuis la pomme d'Eden, le mot *defendu* fut pour la femme enduit de miel et rempli d'attraits. Ne lisez pas de romans, dit-on aux jeunes filles ; et voilà qu'à leurs yeux les romans s'enjolivent d'une défense d'y toucher, voilà qu'elles s'en emparent dès qu'ils leur tombent sous la main ; puis elles admirent la gravure du frontispice ; elles sont alléchées par la tournure élégante du héros qui y est représenté ; elles y trouvent un enlèvement, un combat, une déclaration faite à genoux : le moyen qu'elles ne brûlent pas de connaître à quoi se rattachent ces poses chevaleresques, ces épées tirées, ces coups de pistolet qui exhalent une si noire fumée, ces figures où se peignent tant d'amour, tant d'effroi ou tant de surprise. Comment ne chercheraient-elles pas à savoir si le beau jeune homme blessé dans la lithographie ne se rétablira pas du coup de poignard qu'il y reçoit, si la jolie dame évanouie ne reviendra pas à l'existence, si l'amant aux pieds de sa belle se relèvera désespéré d'un refus ou enflammé d'espoir ? Tout cela pique furieusement la curiosité d'une demoiselle de quinze ans : il y a bien des embûches pour elle, bien des séductions perfides dans les vignettes ; aussi je suis peu surpris qu'elle y succombe souvent. La voilà donc, tournant à l'entour des loueuses de livres, comme un chat autour d'une soupe trop chaude ; s'encourageant à franchir le seuil de leurs boutiques, reluquant les titres ou les gravures aplatis derrière les

vitres ; puis, tout à conp prenant un pas délibéré, je la vois entrer et demander d'un ton radouci l'ouvrage convoité, tantôt au nom de sa mère malade, tantôt de son aïeule infirme, jamais au sien, pour désarmer les scrupules de la maîtresse du comptoir. Enfin elle s'empare du livre comme Jason de la toison d'or, le serre pleine de joie contre son sein palpitant, l'enveloppe de son schall, et l'emporte ainsi que le larron qui se sauve avec un riche butin. Ah ! c'est pour le coup que moins de cierges seront brûlés en l'honneur des saints que de chandelles pour lire des romans ; ils allongeront sa veille, reposeront sous son chevet, alimenteront ses songes, et recevront ses premiers regards à l'aube du jour.

Pauvre jeune fille, comme la vie va t'apparaître sous un faux jour ! comme tu vas la voir au travers d'un prisme trompeur; que de germes de passions folles tu jettes dans ton sein ! quelles armes terribles pour le séducteur qui te guette, et qui s'embellira des charmes imaginaires dont ta tête exaltée l'aura revêtu ! Malheureuse ! jette loin de toi ces volumes empoisonnés ! chaque page attente à ton innocence ; chaque livre ouvre ton cœur virginal à de dangereuses insinuations, et te présente faible et sans défense en face des séductions d'une société corrompue ; ou bien, si tu conserves ta raison, si tes yeux voient encore les choses comme elles sont, tu seras désolée, tu chercheras en vain ce monde nouveau où ton esprit aura pénétré par la porte des romans ; tu ne rencontreras que déceptions amères, cruels désappointements, les devoirs ordinaires de la vie te paraîtront fades et pesants : ta condition obscure sera prise en mépris par toi ; tu ne rêveras que délices auxquels tu ne pourras atteindre ; rien de ce qui t'entoure ne répondra aux vœux désordonnés de ton cœur ; la mélancolie rongera ton âge d'or et désenchantera les plus beaux jours de ta vie, ces beaux jours auxquels la nature

t'avait destinée, et dont la source tarira avant le temps au souffle dévorant de désirs toujours déçus.

Il est une classe de liseuses de romans qui se compose de femmes mariées parvenues à la trentaine, et de filles sur le retour. Les dangers qu'elles courent sont moindres; mais l'ennui qu'elles se procurent ou les ridicules qu'elles se donnent sont palpables. Désespérées de voir s'enfuir derrière elles le pays des illusions dorées, elles s'efforcent d'y voler de nouveau, portées sur les feuilles d'un magasin de lecture; elles s'incarnent dans les héroïnes émouvantes; elles se gorgent de leurs qualités, s'enduisent de leur tendresse, et font rire à leurs dépens le nombre énorme de ceux qui, vraiment, ne peuvent les suivre sur le terrain des régions sentimentales où elles s'enfoncent en dépit de l'âge positif et raisonnable incrusté sur leur figure. La femme mariée voudrait alors que son époux reprît avec elle le ton qu'il eut avant l'hyménée, elle est affamée d'attentions, d'égards, de prévenances, de ces jolis petits soins qui ne fleurissent qu'au mois du contrat et s'épanouissent sous les rayons si doux de la lune de miel. L'époux, ainsi qu'on peut bien le croire, ne saurait se céladoniser au gré de sa romanesque moitié. Faire sa partie à son cercle lui sourit bien plus que de faire l'amour à..... à sa femme. Il souffre énormément de la comparaison que cette dernière établit en lui et l'Amadis de la quinzaine ou le Galaor du jour. Ces diables de héros-là amoindrissent ses qualités, et font saillir les procédés un peu lestes qu'il se permet avec sa Dulcinée de ménage, plongée jusqu'au cou dans la fine fleur de la galanterie. L'humeur de madame et les défauts de monsieur sortent souvent d'un même volume placé sur la cheminée; car l'idéale perfection d'un amant sensible et fidèle est un patron périlleux pour les maris de nos jours, et sur lequel peu de bourgeois sont taillés. Ah! qu'il

est triste alors pour la liseuse de romans d'avoir, dans sa chambre, le type de l'amour respectueux, cartonné ou relié en basane, tandis qu'elle voit un époux bourru et taciturne, bien en chair et en os, qui gronde ou bâille à ses côtés !

La vieille fille prend son parti de sa position isolée dans le monde en voyant combien y sont rares les *amants phénix*, les *fashionables tourtereaux* qui abondent et roucoulent dans ses livres chéris ; elle vit dans un monde broché, imprimé chez *Firmin Didot*, et s'y marie en idée toutes les fois qu'elle y rencontre un homme digne de sa main; elle court de page en page après l'ami de son choix; elle le poursuit de chapitre en chapitre, l'accompagne dans ses périls, partage ses plaisirs, ne le lâche pas d'une ligne, et s'unit avec lui au dénouement, car l'héroïne de l'ouvrage c'est elle. Elle mouille de ses larmes, empreint de son tabac, arrose de son café le passage où souffre le tendre objet de ses affections ; le volume finit-il au moment d'une crise dangereuse, elle vole chercher le volume suivant; et, s'il se trouve retenu par d'autres liseuses plus avancées qu'elle dans le récit des malheurs de l'infortuné, elle gémit dans la peine, dans l'incertitude; elle est triste, maussade, languissante.

Enfin il y a les vieilles liseuses de romans, celles que j'appellerai les insatiables. Ce sont les ogresses des magasins de lecture; elles en dévorent tous les rayons : romans antiques, du moyen-âge, modernes, du jour, tout s'empile pêle-mêle dans leur cervelle, où se trouvent un salmis d'événements, un fouillis d'intrigues, sur lesquels surnagent à peine quelques titres effacés dont elles estropient les noms propres. Si elles essaient l'analyse d'un des innombrables livres qu'elles ont lus, cette analyse est obscure, confuse, embrouillée; elles enchevêtrent avec elles d'autres productions. Ces dames ont dans la tête un chaos, une tour de Babel où les héros se heurtent, où les héroïnes se croisent, où des

événements brisés, fractionnés, délayés, mêlés, ne conservent plus que des formes fantastiques et vaporeuses. C'est pour ces liseuses-là que les laitières apportent sur leur seille pleine et remportent dans leur seille vide des provisions énormes d'ouvrages. Ces fermières venues à la ville avec les produits de leur jardin s'en retournent chargées de l'esprit de Victor Ducange, de la gaîté de Paul de Kock ou des élucubrations épouvantables de d'Arlincourt. Quelquefois ces bonnes campagnardes, montées sur leur petit char, et tout en stimulant la paresse rétive de leur ânon, parcourent un des volumes qu'elles apportent à madame; elles s'attendrissent entre un coup de fouet et un hu ! fortement accentué, et leur esprit est occupé par la double envie d'avancer dans leur chemin et dans l'intrigue du livre cahoté avec elles, dont elles saisissent les phrases à la volée.

La liseuse *insatiable* est gorgée de vertus, de meurtres, d'enlèvements, de brigands, d'innocence, de persécutions, de vieux donjons; tout cela est devenu fade pour elle, la perfection lui fait mal au cœur, la scélératesse ne l'effraie plus; elle lirait : « il lui donna un coup de poignard » du même ton que « il lui offrit une prise de tabac ». Vingt mille volumes d'anecdotes, qui ont passé sous le verre de ses lunettes, l'ont rendue très-difficile à émouvoir encore : elle lit son roman comme elle tricote son bas, ne laissant *couler aucune maille* à l'endroit le plus terrible des *Deux cadavres*, et n'oubliant point ses *diminutions* au sein des plus épouvantables dénouements. On tue, on égorge à son nez et *barbe* sans que son cœur en batte plus vite d'une demi-pulsation ; malgré le furieux dévergondage des auteurs à la mode, elle commence à les trouver stériles d'incestes, pauvres d'empoisonnements, indigents de coups de stylet, et le sang qu'ils font couler par torrents ne lui arrache plus une seule pauvre petite larme.

J. Petit-Senn.

NÉCROLOGIE.

ANTOINE PÉRICAUD L'AINÉ.

Le dimanche 27 octobre, on a fait les funérailles de M. Antoine Péricaud l'aîné, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, érudit, archéologue, historien, compilateur, membre de l'Académie de Lyon et une des figures les plus originales, les plus accentuées de notre ville. Le *Dictionnaire des Contemporains*, de Vapereau, l'appelle Marc-Antoine, le confondant ainsi avec son frère cadet, ancien avocat, décédé il y a quelques années ; les journaux qui ont parlé de cette mort ont commis la même erreur en se hâtant de copier, sans réflexion, la notice que Vapereau lui consacre dans sa troisième édition.

Ce n'est, du reste, pas la seule erreur qu'ait à reprocher aux biographes cet écrivain, dont la vie entière fut consacrée à éplucher l'histoire et à rectifier les erreurs commises par les historiens lyonnais. Il était né à Lyon, le 4 décembre 1782, et non en 1792, comme l'a dit la *Bibliographie* de Rabbe. C'est par une erreur plus grande encore que l'abbé Simonin, dans son *Nouveau Feller*, publié sous la direction de Colombet, l'a supposé mort en 1840. Il est décédé à Lyon, le 25 octobre 1867, à l'âge de 85 ans.

M. Péricaud aîné était un des sept fondateurs du Cercle littéraire, devenu la Société littéraire de Lyon, créée en 1809 et si florissante aujourd'hui. La liste de ses ouvrages jusqu'en 1859 se trouve dans un fascicule intitulé *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, quatrième partie, Lyon, 1859, in-8°. Jusqu'à son dernier jour, il n'a cessé de tra-

vailler, de transcrire et de compiler, amassant des matériaux pour l'histoire lyonnaise et communiquant volontiers le fruit de ses recherches aux érudits qui avaient besoin de ses conseils.

M. Péricaud avait une mémoire prodigieuse ; il indiquait les dates et le nom des auteurs sans hésitation ; il connaissait les livres et les aimait ; il préférait les ouvrages de travail et d'érudition aux riches reliures ; il tenait surtout aux éditions lyonnaises et n'achetait que les livres qui pouvaient lui être utiles pour ses immenses travaux.

Vert et droit jusqu'à la vieillesse la plus avancée, l'air railleur, et ne craignant pas de laisser tomber un mot piquant, armé en guerre et la plume leste, il avait, dans le courant de sa vie, soulevé plus d'une tempête, mais prompt à revenir, il ne gardait pas rancune à ses adversaires, et il n'était pas rare de le voir se promener le lendemain appuyé sur le bras de son ennemi de la veille.

La mort de M. Péricaud équivaut à la perte d'une bibliothèque. Nul plus que lui ne méritait, par sa vie âpre au travail, de rappeler cette comparaison, devenue si banale, d'encyclopédie vivante ou de bénédictin. Lui-même se rattachait à la littérature ancienne par sa signature : ANTONIVS PERICALDVS et surtout par cette anagramme, dont il aimait à se parer : *Secula nudo pristina.*

Son style, dépourvu de grâce et d'imagination, était court, bref, hâché. Il rappelait le fait dans toute sa simplicité, mais on pouvait être certain de l'exactitude, on peut dire de la minutie de ses recherches ; il écrivait l'histoire avec un microscope, ne négligeant aucun détail, même de ceux que délaissent et qu'oublient les écrivains à grand vol. Ses *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon* ne pourraient être lus avec suite ; ils sont indispensables aux historiens.

Il laisse une quantité considérable de manuscrits d'un prix

inestimable pour l'histoire de Lyon. Nous espérons que ces richesses ne seront pas perdues et qu'une main habile saura en tirer parti. A. V.

Notice des ouvrages imprimés et manuscrits d'Antoine Péricaud l'aîné.

Cicéroniana (avec C. Breghot du Lut). Lyon, Ballanche, 1812, in-8.

Essai sur Martial, etc. Lyon, Ve Buynand, 1816, in-8, Discours de Cicéron sur l'amnistie, etc. Lyon, Ve Buynand, 1818, in-8.

Bibliographie cicéronienne (avec M. Breghot du Lut). Paris, Lefebvre, 1821, in-8. Réimprimée avec des additions, dans le tome 1er du Cicéron de J.-V. Le Clerc; Paris, 1827, gr. in-18.

Calendrier de Thémis, suivi d'une Notice sur saint Yves, etc. Lyon, Guyot, 1821, in-8.

Notice sur Claude Brossette, de l'Académie de Lyon, suivie d'une lettre inédite du président Bouhier. Lyon; Brunet, 1821, in-8.

Notice sur le Formulaire fort récréatif de Bredin le Cocu (par Benoît du Troncy). Lyon, Brunet, 1821, in-8.

Calendrier des Muses. Lyon, Kindelem, 1822, in-8.

Discours sur la traduction considérée comme exercice (Lu dans la séance publique de l'Académie du 31 août 1822). Lyon, Barret, 1822, in-8.

L'Octavius de Minucius Félix, trad. en français, avec le texte en regard. Lyon, Durand, 1823, in-8.

Notice sur Charles Bordes, de l'Académie de Lyon; — sur Sidoine Apollinaire; — sur Leidrade, Agobard et Amollon; — sur saint Jubin; — sur Charles Emmanuel de Savoie, duc de Nemours; — sur Emond Auger; — sur François de Mandelot; — sur Pierre d'Espinac; — sur Camille de Neuville; — sur Alphonse Louis du Plessis de Richelieu; — sur saint Nizier. Lyon, Barret, 1824-1830, in-8.

Plaidoyer de S. Sulpicius contre L. Muréna, traduit d'Aonius Palearius. Paris, Lefebvre, et Lyon, Barret, 1826, in-8.

Le songe de saint Jérôme. Lyon, Barret, 1826, in-8.

Essai sur la vie et les écrits du P. du Cerceau. Lyon, Rossary, 1829, in-8.

Testament de M. Grunius Corocotta Porcellus, traduit du latin en français. Inséré dans le Choix de testaments, etc. publié par G. Peignot. Dijon, 1827, in-8.

Fragment historique. 1793. Lyon, Barret, 1829, in-8.

Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon. Lyon, Barret, 1829, in-8. — Rusand, 1835, même format.

Catalogue des livres doubles de la bibliothèque de la ville de Lyon, etc. (avec MM. Janon, Breghot du Lut, Chouvy, Coste, Duplessis, Gauthier, Hodieu, Rostain, etc.). Lyon, Rusand, 1831, in-8.

Les philosophes en contradiction, discours satirique, traduit d'Hermias. Lyon, G. Rossary, 1831, in-8.

Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Lyon. 1700-1825. Lyon, Rusand, 1831-1835, in-8.

La Prinse de Lyon et de Montbrison par les protestants, en 1562. Lyon, Barret, 1831, in-8.

Séjour de Cagliostro à Lyon, de 1784 à 1785. Lyon, Rossary, 1832, in-8.

Notice topographique sur la ville de Lyon, etc. (avec MM. Coste et Breghot du Lut). Lyon, Rusand, 1834, in-8, reproduite avec des additions dans le tome 36 du Dictionnaire de la conversation. — Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Lyon, Pélagaud, Lesne et Crozet, 1838, gr. in-8.

Recherches sur la date précise de la réunion du comté de Lyon à la couronne de France. Inséré dans le tome 1er de l'Athénée, 1835, dans le tome 2e du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, etc.

Molière à Lyon. 1653 et 1659. Lyon, Rossary, 1835, in-8.

Invectives de Salluste contre Cicéron, etc. Paris, Panckoucke, 1835, in-8.

Notice sur l'ancien autel d'Avenas. Lyon, Boitel, 1835, in-8.

Précis de l'histoire de Lyon depuis 1600 jusqu'en 1643, publié d'après un manuscrit attribué à D. Thomas. Lyon, Rossary, 1835, in-8.

Mémoire pour servir à l'histoire de Lyon pendant la Ligue, etc. par D. Thomas (publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque de M. Coste) avec des notes, etc. Lyon, Boitel, 1835, in-8.

Ephémérides lyonnaises. Lyon, Rusand, 1835, in-8.

Récit touchant la comédie jouée à Lyon par les Jésuites au mois d'août de l'an 1607 (publié avec M. Coste). Lyon, Boitel, 1836, in-8.

Notice sur Louis Garon et sur la fête du cheval fol (publiée avec M. Coste). Lyon, Boitel, 1837. in-8.

Nécrologe lyonnais. 1826-1835 (avec M. Breghot du Lut). Lyon, Rusand, 1836, in-8.

Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de Lyon, depuis l'avènement de Louis XIV, jusqu'en 1700. Lyon, Pélagaud, Lesne et Crozet, 1836, in-8.

Lettre du P. Ménestrier à Marc Mayer, sur une pièce antique. Lyon, L. Perrin, 1836, in-8.

Variétés historiques, biographiques et littéraires. Lyon, Boitel, 1836-1837, in-8.

Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, depuis l'origine de cette ville jusqu'à l'année 1349. Lyon, Pélagaud, Lesne et Cᵉ, 1838, in-8. — 2ᵉ partie. 1350 à 1183. Lyon, les mêmes, 1839, même format.

Les Célestins de Lyon. Lyon, Boitel, 1839, in-8.

Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire (avec M. Breghot du Lut). Lyon, Boitel, 1839, in-8.

Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon (depuis l'avènement de Charles VIII jusqu'à la mort de Louis XIII). 1840-1846. Sept fascicules in-8

Bibliographie lyonnaise du XVᵉ siècle, 1840. Nouvelles recherches sur les éditions lyonnaises du XVᵉ siècle. 2ᵉ édition, 1841. (La première a été supprimée par l'auteur.)

Les Gouverneurs de Lyon. 1841.

De la grêle et du tonnerre; par saint Agobard (trad. du latin avec le texte en regard, 1841.)

L'Homme de la Roche. 1842.

Démosthéniana, ou recueil de bons mots, sentences et apophthegmes de Démosthènes. 1842.

Érasme dans ses rapports avec Lyon. 1843.

L'Octavius de Minucius Félix, trad. avec le texte en regard et des notes. 2e édition augmentée du Discours d'Hermias contre les philosophes, et de quatre Dissertations de M. l'abbé Greppo.

Minuciana, ou supplément aux notes de la trad. de l'Octavius. 1847.

Florent Wilson, Guillaume Postel et Louis Castelvetro, 1849.

Fragments biographiques sur Jacques Sadolet, évêque de Carpentras. 1849.

Notice sur Sante Pagnini. 1850.

Bibliographie lyonnaise du XVe siècle, nouvelle édition. 1851. — Deuxième partie, 1852. — Troisième partie, 1853. — Quatrième partie, 1859.

Les Deux Deshoulières. — Le Marquis de Coulanges. 1855.

Notice sur André d'Espinay; — sur François de Rohan, archevêque de Lyon. 1854.

Notice sur Charles de Bourbon, cardinal archevêque de Lyon. Tiré à part de la *Revue du Lyonnais* (avec des additions).

Notice sur Philippe de Savoye, archevêque élu de Lyon. 1853.

Encore un mot sur l'autel d'Avenas (en réponse au baron de La Roche de La Carelle). 1855.

Notice sur Guillaume de Thurey, archevêque de Lyon. 1856.

Notice sur Amédée de Talaru; — sur Louis de Villars, archevêque de Lyon. 1857.

Cinquante épigrammes de l'Antologie grecque, traduites en vers français, par***, avec un Avant-Propos. 1857.

Notice sur Jehan Perréal dit Jehan de Paris. 1858.

Notice sur Pierre de Savoye et sur Guillaume de Sure, archevêque de Lyon. 1858.

Notice sur Raymond Sacchetti; — sur Raoul de La Roche-

Aymon, — et sur Aymeric de Ribes, archevêque de Lyon. 1859.

Lyon sous Louis XVI. Tiré à part de la *France littéraire*, recueil hebdomadaire publié à Lyon par M. Adrien Peladan.

M. Péricaud a fourni un certain nombre d'articles aux *Nouvelles Archives du département du Rhône*, publiées en 1832, par MM. Alphonse de Boissieu et Savagnier; — aux *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*; — à la seconde édition de la *Biogr. universelle*, etc. Il est encore auteur d'une centaine de petites pièces de vers originales ou traduites qui ont été insérées dans les *Almanachs des Muses* de Paris et de Lyon, sous les initiales A. P, ou E. D. quelquefois sous le nom de Dupasquier. Ses imitations d'Owen se trouvent dans les *Epigrammes choisies* de ce poète, Lyon, 1819, in-18, et ses imitations de Martial dans le tome 3e du Martial de Simon.

M. Péricaud a également collaboré à la *Biographie universelle*, aux *Archives du Rhône*, à la *Revue du Lyonnais*, au *Bulletin du Bibliophile* (publié à Paris, par Charles Nodier), et à d'autres recueils périodiques.

MANUSCRITS.

Notices et extraits des Mes. de la Bibliothèque de la ville de Lyon (avec MM. Monin, Chelle et Breghot du Lut).

Notice sur les livres imprimés à Lyon au XVe siècle.

Nouvelles variétés historiques, biographiques et littéraires, etc.

Lexique cicéronien, ou Dictionnaire des biographes, des éditeurs, commentateurs et des traducteurs de M. T. Cicéron, suivi d'un catalogue des bustes et des portraits de cet orateur, des dialogues et des ouvrages dramatiques dans lesquels il a été mis en scène.

Traductions et imitations en vers français de Martial, d'Owen, de Voulté, de Ducher et de plusieurs autres poètes latins anciens et modernes. Quelques-unes de ces pièces ont été insérées dans les *Almanachs des Muses*, et dans divers autres recueils.

Tableau chronologique des chanoines-comtes de Lyon, avec leurs blasons et des notes biographiques.

Nouvelle polyanthée, ou Recueil de maximes et de pensées en prose et en vers.

Secunda Minuciana.

Supplément à la Biographie lyonnaise.

Thémidiana, ou Recueil d'anecdotes, d'apophthegmes et de bons mots compilés par un ancien membre du barreau de Lyon.

Supplément au Ménagiana.

Notes sur les œuvres des deux Deshoulières.

Lettres inédites de savants contemporains sur différents points d'histoire et de philologie.

Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle, suivie d'un catalogue des imprimeurs et des libraires de Lyon du même siècle.

Commentaire sur ces paroles de l'Ecclésiaste, XII, 12 :

Faciendi plures libros
nullus est

FINIS.

CHARTE DE DONATION

DE

L'ÉGLISE DE TULLINS A L'ABBAYE DE SAINT-CHEF

(9 septembre 1108).

—

Nous nous proposons de faire encore, avec l'agrément présumé de nos lecteurs, quelques emprunts aux précieux *Cartulaires de saint Hugues*, en glanant sur les limites géographiques du Lyonnais et en restant autant que possible dans le domaine de l'inédit (1). Voici d'abord la charte par laquelle saint Hugues lui-même, évêque de Grenoble, donna à l'abbaye de Saint-Chef l'église de Tullins. Le texte s'en trouve reproduit dans le *1er Cartulaire*, sous le n° IX, et dans le 2e, sous le n° LXXIII; nous prenons pour base la première leçon, comme plus ancienne et plus authentique, et nous ajoutons entre parenthèses les additions et les variantes de la seconde.

Carta de Tolino.

Ego Hugo, Gratianopolitanus episcopus (2), rogatu domini Guidonis (*var* Widolis), Viennensis archiepis-

(1) L'auteur avait reconnu, avant la distribution de la 19e livraison de la *Revue du Lyonnais*, la publicité donnée à la charte du roi Boson en faveur de l'abbaye de Charlieu, par GUICHENON (*Bibliotheca Sebusiana*, cent. II, n° 71) et par D. BOUQUET (*Rer. Gallic. script.*, t. IX, p. 670).

(2) Saint Hugues occupa le siége de Grenoble de 1082 au 1er avril 1132.

copi (3) et canonicorum nostrorum interventu, concessi abbati Guilelmo (*var*. Willelmo) sancti Theuderii (*var*. Thederii) (4), et successoribus suis ecclesiam de Tollino (*var*. Tolino), cum parrochia sua et omnibus rebus ad ipsam pertinentibus, videlicet deximis, primitiis oblationibus et sepulturis. Et retineo michi et successoribus meis annuum censum in eadem ecclesia, quindecim (*var*. xv) solidos; et ospitia michi, et clericis nostris et familie nostre, quotienscumque opus fuerit; et paratam (5), que constat XII denariis in parrochiali ecclesia, et VI (*var*. sex) denariis in capella. Scripta hec carta (*var*. Facta hec donatio V° idus septembris) anno Domini Incarnationis millesimo C° VIII° (*var*. centesimo octavo). Canonici Gratianopolitane ecclesie laudaverunt hanc concessionem, scilicet Guigo decanus, Guigo de Lanz, Rostagnus, Odalricus, Humbertus, Arbertus, Geraldus, Beto (*var*. Testes sunt hujus donationis canonici Gratian. ecclesie, scil. Rost., Guido de Lanz, Guigo dec., Odolr., Fulco, Galdinus, Petras Fromundi, Giroldus de Claiz).

C.-U.-J. CHEVALIER.

(3) Gui Ier, de Bourgogne, fut élu archevêque de Vienne le 12 mars 1088, et devint pape sous le nom de Calixte II, le 2 février 1119.

(4) L'abbaye de Saint-Chef (*S. Theuderius*), fut fondée au VIe siècle, dans le diocèse de Vienne, canton de Bourgoin, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère).

(5) Ce mot désigne les dépenses faites par les curés ruraux pour recevoir les évêques et les archidiacres dans leurs tournées.

CHRONIQUE LOCALE.

Le temps est beau et les feuilles poussent. C'est le *Mémorial de Lyon*, petite feuille verte et dentée, le *Refusé*, grande feuille épineuse qu'on ne sait par où toucher, la *Revue universelle de sériciculture*, feuille utile entre toutes, attachée à un tronc solide et dont le directeur coule des jours filés d'or et de soie. Partout la vie, la sève, et l'espérance. On écrit, on compile, les idées éclosent, les volumes se brochent, les journaux s'étalent et les imprimeurs se frottent les mains.

— Dans quelques jours paraîtra chez Méra une Nouvelle lyonnaise écrite avec une verve, un entrain, une chaleur qui lui assurent un succès de vogue. Le *Roi des oncles* sera lu par tous ceux qui ont reconnu dans l'auteur du *Gendre d'un opticien* l'étoffe d'un écrivain hors ligne. Le *Roi des oncles* sera le meilleur ouvrage de M. Corandin.

— La peinture aussi travaille. Voici l'Exposition qui s'ouvre le 10 janvier et les artistes donnent leurs derniers coups de pinceaux. Quelques-uns plus pressés exposent chez Dusserre des toiles que nous retrouverons dans quelques semaines au Salon.

Ces jours derniers c'était un drame intime entre une poule, un coq et un renard, par Perrachon. Aujourd'hui c'est un effet de neige, par Chenu. Un âne transi, une voitures de choux glacés et un vieux paysan gelé sur un chemin dans une neige épaisse, voilà le sujet; on admire, comme l'année dernière quand on a vu le cours des Chartreux poudré à blanc; mais Chenu s'est-il voué à la neige comme Van Schendell aux effets de nuit? Va-t-il s'embourber dans les sujets réalistes comme s'il fréquentait Courbet? nous espérons bien que non.

A l'autre vitrine de Dusserre étaient deux délicieux Grobon de la fin du siècle dernier. L'un représentait l'Ile-Barbe, l'autre l'ancien quai de la Pêcherie et le vieux Pont de pierre; ce dernier surtout offrait tout l'éclat, le suave et le fini des Flamands. Nous sommes heureux d'apprendre que la Ville vient d'en faire l'acquisition.

Préviéux, rue Impériale, a, de son côté, mis en montre une curieuse gravure, dont on aurait dit-on brisé la planche en 1830, et qui n'aurait été tirée qu'à trois ou quatre exemplaires. Elle est grande, belle, et a dû coûter plusieurs années de travail. Elle représente l'Industrie et les Arts glorifiant la famille des Bourbons. L'artiste qui n'a pas signé et qui nous est inconnu, appartenait à cette école mythologique si passée de mode aujour-

d'hui. Naturellement Minerve occupe la première place. Le ton et les idées de cette planche nous reportent complètement au règne de Louis XVI.

— M Chatigny met la dernière main à sa peinture murale de la chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Nous ne craignons pas d'affirmer que cette belle page fera honneur, sinon profit, au jeune artiste.

— L'*Echo de Fourvière* du 26 octobre décrivait ainsi les nouvelles statues de l'église de Saint-Jean :

« On vient de dresser un échafaudage au sommet du pignon supérieur de la façade de la cathédrale de Saint-Jean. La statue assise du Père éternel, qui couronnait ce pignon, a été brisée au XVIe siècle, par les huguenots, jusqu'à la hauteur des genoux. Les deux statues de la Vierge Marie et de l'ange Gabriel, qui sont au-dessous, ont eu, à la même époque, leurs têtes abattues. M. le vicaire-général Cattet, ayant à cœur de réparer cet outrage, a légué dans ce but, au conseil de fabrique, une somme de quatre mille francs. Les trois statues ont été exécutées par M. Fabisch. L'habile artiste a traité ces figures d'une manière large et parfaitement appropriée, soit au caractère de l'édifice, soit à la situation élevée qu'elles doivent occuper. On travaille actuellement, sous la direction de M. Desjardins, architecte, à enlever les restes mutilés des anciennes statues et à consolider les bases qui vont recevoir les nouvelles sous peu de jours. »

Mais qu'étaient devenus ces restes mutilés ?

On lit dans l'*Echo de Fourvière* du 9 novembre ce qui les concerne.

« — Le pignon de la façade de l'église primatiale est orné des statues dues à la libéralité de M. Cattet. Ces figures sont d'un bel effet et animent d'une manière heureuse cette partie supérieure du vieil édifice, dont l'état de dégradation était pénible à voir. Il reste, autour des trois portails, trente-deux niches vides qui attendent une semblable restauration.

Nous recevons sur ce sujet la lettre suivante :

Lyon, le 7 novembre 1867.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi, à propos du remplacement des trois figures du pignon de Saint-Jean, de recourir à votre estimable journal pour formuler une réclamation qui n'est pas sans importance.

Il ne s'agit pas d'examiner s'il n'eût pas été plus convenable de restaurer simplement ces statues au lieu de les remplacer par des œuvres nouvelles. Je viens seulement demander que ces morceaux de sculpture soient au moins conservés. Outre l'intérêt qui s'y rattache, comme à toutes les

œuvres du moyen-âge, ils ont encore une valeur spéciale qui ressort de certains renseignements que je vais vous signaler sommairement.

Ces statues sont, en effet, l'œuvre d'Hugonin Navarre, sculpteur lyonnais, qui fut chargé de leur exécution, moyennant le prix de 20 écus d'or, suivant un compromis passé avec le Chapitre, le 31 juillet 1481. La figure du sommet fut achevée le 15 août suivant, et le groupe de l'Annonciation, le 29 septembre.

Il n'est dès lors pas besoin d'insister sur l'importance de ces sculptures, au point de vue de l'histoire de l'art, d'autant plus que nous ne possédons à Lyon aucune autre œuvre du moyen-âge dont les auteurs soient connus. On peut donc être certain d'apprendre bientôt, d'une manière officielle, que ces intéressants spécimens ont été mis en lieu sûr et à l'abri de toute nouvelle dégradation. C'est cette simple assurance dont je voudrais provoquer la déclaration formelle, et en cela je ne suis que l'écho, non-seulement des archéologues, mais encore des hommes de goût qui prisent l'art du moyen-âge, et de toutes les personnes qui s'intéressent à nos modestes gloires lyonnaises.

Veuillez agréer, etc.

A. Steyert.

Nous pouvons rassurer notre honorable correspondant sur le souci qui préoccupe. Les statues enlevées du pignon ont été mises en lieu sûr, par les soins de M. le maître des cérémonies de la cathédrale, et seront conservées. »

— La rentrée solennelle des Facultés aura lieu le 27 courant. Le discours de rentrée sera prononcé par M. le docteur Glénard, directeur de l'École de Médecine.

— Par ordonnance ministérielle, la Société d'Éducation a été reconnue d'utilité publique.

— Les travaux trop longtemps interrompus de la construction de l'église de Sainte-Blandine, viennent d'être repris, et seront poussés, il faut l'espérer, avec une grande activité. On profitera des beaux jours de cet hiver pour placer la toiture.

— On creuse les fondations de l'église de la Rédemption, qui sera, par ses dimensions et par la richesse de son architecture, l'une des plus remarquables parmi les nouvelles églises de Lyon.

— On lit dans le *Salut public* du 26 octobre 1867, l'entre filet suivant :

« Nous trouvons dans le *Mémorial de Lyon* du 25 octobre, la légende suivante que voici :

« Des travaux de démolition importants se font en ce moment rue des Prêtres; dans ces travaux on a enlevé une pierre, au centre de laquelle se voyait un trou, voici la légende de cette pierre :

Il y a quelques centaines d'années, une petite bourgeoise, habitant la maison où était cette pierre, alla se plaindre à la justice d'un vol minime commis par une domestique à son service.

Les circonstances atténuantes n'avaient pas encore été inventées et la loi était inflexible.

Le vol domestique entraînait la peine de mort.

Le juge condamna donc la domestique à être pendue ; mais voulant en même temps donner une leçon à la maîtresse trop prompte à dénoncer un vol sans importance, il décida que l'exécution de la sentence aurait lieu devant la maison de cette dernière.

En conséquence, un trou fut pratiqué dans une pierre de la façade pour y planter le bras de la potence, où la pauvre fille fut pendue par le bourreau. »

On ajoute que la bourgeoise devint folle.

Cette légende est d'autant plus intéressante qu'elle avait été empruntée par le *Mémorial de Lyon* au *Salut public* du 25 octobre 1866. Ce journal a eu ainsi le plaisir de la reproduire deux fois à un an d'intervalle ; la *Petite Presse* et autres journaux n'ont cité que le *Mémorial*. C'est une injustice contre laquelle nous protestons.

— On a placé dernièrement des étiquettes aux angles des rues du quartier neuf de Saint-Jean.

La rue des Prêtres et la rue Dorée conservent leurs noms.

La rue de l'Archevêché, y compris la place Montazet, devient l'*avenue* de l'Archevêché. Le nom de Montazet ne sera plus rappelé que par une salle du grand Hôtel-Dieu.

La rue Talarue, anciennement rue *Pisse-Truye*, la rue Saint-Romain et la partie orientale de la rue Saint-Pierre-le-Vieux n'existent plus.

— Au Grand-Théâtre, grand succès pour Mme Meillet. Aux Célestins, réussite complète de la pièce : *Les Beaux Messieurs de Bois-Doré*.

— On monte au Grand-Théâtre un ballet pur sang lyonnais dont, malgré cela, le succès paraît assuré ; on l'appelle, car il a un nom, *l'œuf blanc et l'œuf rouge*. La musique est de notre ami Emile Guimet, qui a déjà fait ses preuves ailleurs qu'au théâtre ; la composition chorégraphique est due à la collaboration de MM. Dalia et Vincent. Nous ne voulons que saluer de nos veux l'œuvre nouvelle et lui souhaiter de nous amuser tout l'hiver.

— Il vient de se créer à Lyon une société de serins ; un concours d'oiseaux chanteurs aura lieu le 24 novembre au Petit Collége.

— On voit chez un marchand de la rue Impériale une pipe qui représente Vercingétorix. Voilà le héros de la Gaule devenu populaire ; il lui a fallu deux mille ans pour en venir là. Mais ce n'est pas ce qui rend cette pipe remarquable ; ce qui frappe surtout les passants, c'est qu'elle est cotée quinze cents francs.

— L'Alcazar possède en ce moment une troupe d'équilibristes japonais sans pareils. L'équilibre européen n'est que de la Saint-Jean à côté de leurs tours chinois. Le petit All Right est un prodige, et nous regrettons de ne pouvoir conserver son vrai nom à la postérité. Nous serons plus heureux pour MM. Zumindangawa, Hamaïkari, Tjokichi et Kikoojiro dont nous recommandons le souvenir à nos lecteurs.

— Les crevasses du Mont-d'Or s'augmentent, on n'y sait pas de remèdes. Allons-nous avoir un nouveau volcan ?

— M. Pierre Gras, directeur de la *Revue Forézienne*, continue sa tâche. La quatrième livraison contient les matières suivantes :

I. Documents historiques. — Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon, par M. Aug. Bernard. (Suite et fin).
II. Variétés. — Les sorciers du Forez, par M. L.-P. Gras (Suite et fin.)
III. Correspondance.
IV. Bibliographie, par Valprivas.
V. Chronique.

— Dans une des dernières séances de la Société archéologique *la Diana*, il a été résolu qu'on inviterait tous les possesseurs de pièces intéressant le Forez à déposer leurs titres dans la bibliothèque de la Société en échange d'un reçu destiné à sauvegarder leurs droits. Les papiers, parchemins et autres objets précieux seraient inventoriés par l'archiviste de la Diana, qui remettrait à la commune ou à la famille un double de l'inventaire, avec engagement de rendre les objets confiés à leur propriétaire à première invitation. Prêchant d'exemple, M. le duc de Persigny, l'auteur de la proposition et rédacteur de la circulaire adressée à MM. les maires et à MM. les propriétaires de château, a mis à la disposition de la Diana les riches archives accumulées au château de Chamarande par lui-même ou par les Talaru ses prédécesseurs. La Diana aura ainsi une utilité de plus, celle de concentrer et de mettre à la disposition des érudits toutes les richesses archéologiques du département de la Loire.

— On lit dans l'*Echo d'Oran :*

« Mgr Callot, le premier évêque du diocèse, a fait dimanche 25 son entrée solennelle dans la ville d'Oran. Une chapelle provisoire avait été élevée auprès des bâtiments de la douane, et c'est là que les processions des trois paroisses sont allées prendre Sa Grandeur. Les troupes étaient sous les armes et les musiques militaire et municipale précédaient la marche. Les institutions laïques et religieuses formaient cortége. Partout sur son passage se pressait une foule sympathique. »

— Les ouvriers occupés à creuser les fondations de la nouvelle église de Lagnieu ont trouvé à une certaine profondeur une amphore romaine dans les plus parfait état de conservation ; au lieu de la briser, comme auraient fait des Auvergnats, ces hommes intelligents l'ont immédiatement offerte à M. Paul Guillemot, ancien secrétaire général de la Côte-d'Or, l'historien du Bugey. Heureux les archéologues qui ont à faire à des ouvriers, comme ces jeunes travailleurs de Lagnieu.

— M. le comte de la Rochette, président du Conseil d'arrondissement de Trévoux, vient de publier en deux beaux volume l'*Histoire des évêques de Mâcon*. « Les études sur la vie des évêques qui ont gouverné une Église, dit le savant évêque d'Autun, révèlent tout ce que les populations doivent de reconnaissance à leurs pontifes vénérés, non seulement pour les bienfaits religieux de leur mission toute divine, mais encore pour les services qu'ils ont si souvent rendus à la société et à la vraie civilisation. » Nous ne dirons pas avec quelle conscience et quel talent M. de la Rochette a rempli ce programme ; notre collaborateur, M. Maurice Simonnet, s'est chargé de ce soin ; mais nous prévenons nos lecteurs que l'histoire ecclésiastique de Mâcon touche par tant de points à la nôtre qu'elle en est comme un complément.

— Avec l'approbation de M. le maire de Vienne, une souscription est ouverte dans les bureaux de la *Revue du Lyonnais* pour élever un monument à Vienne à la mémoire de François Ponsard. Nous espérons que nos compatriotes se souviendront de l'illustre poète qui tient à notre ville par tant de liens et tant de souvenirs.

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE.

LE JOUET DU GÉANT.

Sur le sommet des Vosges orgueilleuses,
Sur ce rocher battu par les autans,
Connaissez-vous ces tours silencieuses
Jadis demeure des géants ?

Ils ne sont plus. Le vent de la tempête
Les a chassés comme un fêtu léger ;
Mais autrefois ils élevaient la tête
Pleins de mépris pour le danger.

Un jour, l'enfant de la race hautaine,
Fille rieuse, échappée aux regards,
En s'amusant, regardait dans la plaine,
Du haut de ses nobles remparts.

— Oh ! que c'est beau ! que c'est grand ! disait-elle ;
C'est là le monde ? oh ! j'y suis en deux pas.
Comme, au matin, le soleil étincelle
Dans le Rhin qui s'enfuit là bas !

Elle descend du haut de la montagne,
Passe les monts, les torrents, la forêt.
— Ah ! qu'on est bien, ici, dans la campagne !
Comme tout est beau !.. j'ai bien fait.

Mais, à ses pieds elle voit quelque chose,
Un laboureur aiguillonnant ses bœufs ;
Elle voudrait le saisir ; elle n'ose ;
Elle pousse un grand cri joyeux.

De son mouchoir elle couvre la terre,
Y met les bœufs, le petit laboureur,
Ferme le tout, remonte vers son père.
— Père, où donc es-tu ? quel bonheur !

— Eh bien! enfant qui te rend si joyeuse?
— C'est un jouet que j'ai trouvé là bas.
Tu dis parfois que je suis curieuse,
Mais, ici, ne me gronde pas.

Je viens de loin. Vois comme ça remue.
Tiens, sur la table; ici le laboureur,
Ici les bœufs, maintenant la charrue.
Oh! ça me fait battre le cœur.

— Qu'as-tu fait là? s'écrie alors le père,
Pressant sa fille avec un air d'effroi;
Va le porter bien vite sur la terre;
Va le porter; obéis-moi.

Le laboureur n'est pas ce que tu penses,
Un vain jouet; sans lui que ferait-on?
Tu vois ces tours, ces murailles immenses
Qui montent du bas du vallon;

Rien ne serait sans ce pauvre attelage
Qui va, qui vient, sue et souffre pour nous.
Le paysan nous donne son ouvrage,
Mais prends bien garde à son courroux!--

--Les temps ont fui, j'ai trouvé dans la plaine
Le laboureur qui travaillait toujours.
On ne voit plus de la race hautaine
Que les débris de quelques tours.

A. V.

SUR UN JEUNE MARIÉ.

L'épouse que tu nous fais voir
Pour ta bourse est de riche augure;
Chacun dit devant sa figure :
« Quelle dot elle doit avoir! »

J. PETIT-SENN.

ORIGINES DE LUGDUNUM

—

SUITE DU CONDATE.

AGES SECONDAIRES. — Gaëls. — Cymris. — Cymro-Belges.

— *Drilleray*, *Drylleret*, endroit placé près d'un étang, à la limite des marches et d'une tribu d'Ambarcs à laquelle pourrait avoir succédé la sirerie de Chalamont, emporte l'idée d'une exploitation ou colonie serve. En effet, *dril*, radical de ce nom, est le gaël. *traill*, *tràill*, dan., *trael*. Sax. *thrael*, all. *trill*, anc. haut all. *drigil*, angl. *thrall*, esclave réel, serf attaché à la glèbe, homme du clan qui se doit au service de son chef, détenu, prisonnier ; au moyen-âge, habitant non noble d'une seigneurie, astreint à suivre son seigneur à la guerre, d'où le fr. *drôle*, *drille*, et la locut. *bon drille*. Le topique Drilleray, construit de *traill*, *trael*, et du suffixe *ar*, *air*: *traellar*, auquel *ac* est venu se réunir postérieurement : *traillarac*, ne doit pas remonter bien haut dans l'époque celtique, en supposant qu'il soit de cette époque, puisque son radical appartient également aux idiomes gothique et tudesque. Le sens attaché à ce radical démontre que l'établissement du Drilleray n'avait rien de commun avec l'ergastulum romain, exclusivement composé d'esclaves personnels. Le traill de la Gaule et du nord répond au *glebæ adscriptus* de l'organisation romaine, au serf féodal qui n'avait en propre que son travail (1).

Les mœurs des Gallo-Romains et des Gaulois, Franks et Burgondes, différaient en plusieurs points. Le riche Gallo-Romain vivait à la ville, entouré d'esclaves personnels, laissant à un *exactor*, le *commandeur* de nos anciennes colonies à esclaves, le soin de surveiller ses propriétés, soit qu'elles fussent cultivées par des esclaves personnels, soit, ce qui était plus commun, par

(1) Hoc genus afflictum nil possidet absque labore.
Adalberonis carmen ad Robertum regem, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, t. X, p. 69.

des adscripti. Le noble Gaulois et le noble Germain, au contraire, vivaient dans les champs, au milieu de leurs vastes exploitations, surveillant eux-mêmes les cultivateurs attachés à la terre de leurs domaines. Aussi la condition servile était-elle moins dure chez eux que chez les premiers.

On voit ce qu'était une exploitation agricole, composée de tra'ls ; mais, comme celle qui nous occupe se trouve à une frontière de tribu, je conjecture que c'était une de ces colonies pénitentiaires, sorte de Botany-Bay local, où le chef reléguait les personnes de son clan condamnées à la déportation pour leurs méfaits ou leur mauvaise vie. Pendant la féodalité, ces établissements prirent dans plusieurs provinces le nom générique de *bordes*, limites; de là un nom qu'il n'est convenable de prononcer ici ni ailleurs.

— *Forman*, rivière, a changé en *f* la mute *b* de son primitif, le même mot que *Bormanna*, *Bormona*, *Borvona*. *Burbanche*, *Burb*-erin (*Burb*-erennum), *Borb*-ctomagus (Worms) « rivière ou source par excellence ». Devant reprendre l'origine de ces mots, qui appartiennent surtout à notre région, je me contenterai de faire remarquer qu'ils peuvent remonter aux Ligures, aux Pélasges et aux Ombres aussi bien qu'aux Gaulois. Pour le Forman, sa source ou l'une de ses sources, s'il en a plusieurs, recevait incontestablement un culte sous le nom d'une divinité identique à Bormona.

— *Genay*, ancienne paroisse du rivage ararique des Dombes, en bas-lat. *Ganiacus*, *Janiacus*, *Giana*, *Jaennacum*, *Genas*, chef-lieu au Xe siècle d'un *ager Ganiacensis*, ou *Janiacensis* (1), doit son origine à une poype bornale située au milieu du village et fortifiée vers 1425, par ordre du syndic et avec l'autorisation du bailly de Bresse (2).

(1) M. Guigue, *Ouvr. cit.*, pp. 122 sqq.

(2) « Pro fortalicio in ipsa poypia incepto. » (Id., ibid.)

Le tertre factice de Genay, l'un des points sacrés de la ceinture religieuse des Dombes, prend son nom de gaël. *ceann*, cymr. *cwn*, *cyn*, *kyn*, tête, extrémité, pointe qui forme la réunion anguleuse de deux objets, et synonyme en plusieurs cas de *cand* ou *cond*. Il ne nous est guère plus facile, aujourd'hui, de connaître la nuance qui séparait *ceann* de *cond* qu'à un étranger, qui n'aurait pas vécu parmi nous, de distinguer celle dont se différencient, plus délicatement peut-être, *terme*, *limite*, *borne*, *frontière*, *confin* ; toutefois, il semble que *ceann* ou *cyn* s'appliquait spécialement à un monument de religion, à un cap, à une réunion de cours d'eau formant limite suprême. Ainsi Genay, de la Côte-d'Or, possède un menhir, magnifique monolithe aujourd'hui renversé, et baptisé par le vulgaire des environs du nom expressif de *Grand'borne*. Suivant M. Bruzard, cette *Grand-borne*, exactement fichée au point d'intersection des communes de Genay et de Villaines-les-Prévottes, a marqué jusqu'à 1790 la frontière commune des diocèses de Langres et d'Autun, ce qui revient à dire des Edues et des Lingones (1).

On a trouvé au pied de ce monolithe des débris qui font croire à un endroit de sacrifice. Sur Villaines, à proximité, se dressait vraisemblablement une pierre fodhlale ou probatoire : l'épithète Prévottes « jugeantes, décidantes », adjoint à Villaines, semble du moins l'indiquer.

Une poype limitante de la terre éduenne, en Châtillonnais, le tumulus de Cérilly, porte aux alentours la désignation incomprise de *Gynéc*-ée ou *Cinér*-ée, et le populaire qui a gardé la mémoire de Berthe, la vertueuse épouse de Girard de Rossillon, y joint le nom de cette princesse : le *Gynécée de Berthe*. Cette poype n'est point une sépulture : des saignées pratiquées dans son diamètre et à sa base ne présentent aucune trace de corps ensevelis (2). Appliquons ici les éléments de Genay, *ceann*, *cyn*,

(1) *Bullet. des scienc. historiq. et natur. de Sémur* (Côte-d'Or), 2e année, 1865. — *Rev. des Société. sav.*, sér. IV, t. v, p. 423.

(2) M. Mignard, *Hist. et légend. concernant le pays de la Montagne*, Paris, Didron, 1853, p. 7.

et nous aurons, inaltéré presque, le dombal *Janiac*-us, *Jaennac*-um, ou, par le suffixe *ar*, une forme analogue : *cyn*-ar. N'est-ce pas simple, clair, évident ?

Genay en Dombes, placé à une poype, entre la Saône et l'embouchure d'un ruisseau marqué sur de vieilles cartes : *bief de Genay*, donne de même que son homonyme de la Côte-d'Or « Grand'-borne », et son nom s'annonce comme moulé sur le gaël. *ceann*, ce que me font conjecturer les basses latinités *Gian*-a, *Jaenn*-acum.

Cf. *Cen*-on, à l'angle formé par le Clain et la Vienne ; c'est un vieil emplacement gallo-romain, nommé dans le pays le *Vieux Poitiers*.

— *Juyre* (M. Guigue), *Juyère*, *Jayère*? (Cassini), poype du groupe de Villars, placée au milieu d'un étang, n'est qu'une modification de Cuire, bourg des environs de Lyon, opérée par un simple adoucissement de la lettre initiale, comme en Forez, *j*alena de *g*allina, de lat. *c*alare, gr. κ-αλεῖν, *j*aivi de bas-lat. *g*abia, lat. cavea, gr. χ-αϝὸς ; comme en français, *j*ante, de lat. canthus, gr. κ-ανθὸς. Juyre, de même que Cuire, indique un emplacement destiné à certains rites religieux et politiques, au temps des races anté-romaines en Gaule. J'y reviendrai, lorsque, tantôt, je traiterai de la forêt sacrée du Condate.

— *Mognant*, ruisseau. La présence de l'*i* dans son représentant latin *Monienta* (1) prouve que, dès le VIe siècle, le *g* s'y réunissant à l'*n* y effectuait le groupe *gn* de ga*gne*, campa*gne*. Sans cette prononciation, le véridique hagiographe de saint Trivier eût écrit *Monenta*. Je soupçonne ce terme composé de *mochd*, grand, en gaël., et *nant*, cours d'eau, resté construit dans le cymrique, et substantif usité dans les patois romands de la Suisse. *Mochd*, grand, suppose un affluent de moindre volume ; il y aurait donc

(1) « Rivulus prœterfluit, qui dicitur *Monienta*. » (*Vit. S. Triver.*, *ap. Bolland.*, t. II, p. 35.)

eu là, avant l'époque romaine, un grand et un petit *nant*. On aperçoit sur les cartes une foule de cantons, et même de rivières qui admettent cette division. Je note en passant qu'un ancien terrier des Dombes donne la variante *Morgnant* (1), d'où sortirait toujours l'interprétation « grand nant », de *mawr* ou *mor*, magnus.

— *Pil, phil.* Deux buttes factices, *Féole* appartenant au groupe de l'Abergement, *Filioly* à celui de Villars. Dans ma *Lettre à M. Mulsant* (2), j'ai présenté cette origine :

« Identique au sanscrit *balh*, être grand, élevé, excédant la dimension ordinaire; au sémitique *phil* ou *pil*, toute chose élevée, un éléphant, par exemple; au caucasien *pil*, montagne, cime, éléphant (3), notre expression *pil* apporte avec elle le sens de « surpassant en grandeur ou hauteur », ce que démontrent surabondamment ses congénères.

« Chez les Grecs :

Πέλα, φέλα, macédon., roche éminente.

Πέλωρ, excessif, prodigieux, énorme, d'où le Πέλωρον, le *Pélore*, l'un des trois grands caps de la Sicile, l'Ἄκραν Πελωρίδα « extrémité prodigieuse de Strabon (4).

« *Pélion*, cette montagne fameuse qui, chargée du poids de l'Ossa, son voisin, servit d'escalier aux géants ligués contre les dieux.

« *Pallène*, la plus occidentale des extrémités péninsulaires de la haute Chersonèse Chalcidique.

(1) V. entre autres la carte annexée aux *Considérat. sur la Dombes* de M. Valentin-Smith.

(2) *Rev. du Lyonnais*, mars 1867, p. 204.

(3) Andi : *bil, pil.* mont, éléphant; Ostiak : *pel, pelle*, cime, — Ossète : *pil*, éléphant. (Klaproth, *Voyage au mont Caucase*, t. II, pp. 301, 316, 381.)

(4) Le *Pélore* rappelle le *Bélour*, chaîne de l'Hindou-Kouch. Le suffixe *or, our* répond au cymr. *awr*.

« Chez les Latins :

« *Palatium* et *Palantium*, le *Palatin*, le mont à jamais célèbre où furent bâtis la divine Pallantée, *nobile Pallanteum*, et la royale cabane du bon Evandre, *tecta pauperis Evandri* (1).

« Chez les Celtes cymris :

« *Bal*, plur. *balaoz* et *baloz*, éminence, avancement, montagne terminée en pointe.

« *Bala*, plur. *balaon*, tout ce qui excède, saillie, proéminence, rejeton, pousse de plante, d'où *balon* et *ballon*, montagne pyramidale, cime en pain de sucre, dans la chaîne des Vosges (2). »

J'ajouterai chez les Eusks :

Pilla, *bil*, monceau, amonceler (G. de Humboldt). La ville de *Bilbilis*, épigraphie ibérienne : *Pilpili*, en viendrait, s'il était constaté que les Ibères eussent connu le superlatif de réduplication. Mais le celtique où ce genre de superlatif s'est maintenu revendique plus sûrement l'origine de la patrie de Martial : *Pilpil*-i, *Bilbil*-is «très-montagne ». Bilbilis était située près de Calatayud, sur le penchant d'une très-haute montagne au bas de laquelle coule la rivière *el Jalon* (3).

Donc, l'élément *bal*, *pal*, *bel*, *pel*, *bil*, *pil*, *phil* s'interprète : montagne à sommet plus élevé ou plus aigu que les sommets environnants. Existant en *pil*, *pel*, *bal*, dans les monts : *Pil*-at et *Pel*-érat de cette région, dans *bal*-me, élévation, pente, rive escarpée, il se conserve en *fil* dans *Féol*-e et *Fil*-ioly, suivi pour les deux noms du diminutif *ul* (4), et pour le second de la parti-

(1) Sur *Palatium* et *Palantium*, v. M. le duc de Luynes en son *Nummus de Servius Tullius*, p. 17, édit. Ce sont, au surplus, deux formes d'un même nom amenées par les suffixes *at* et *ant* ou *anta*, indo-européens l'un et l'autre.

(2) Dans *Pelion*, *ballon*, le suffixe *on* n'est qu'une différence de prononciation des suffixes indo-européens *ana*, *an*, *ain*.

(3) L'humble localité qui a succédé à Bilbilis porte aujourd'hui le nom de *Baubola*, abrév. de *Baul-bol*-a.

(4) *Ul* (oul) est aussi bien gaulois que latin. On l'aperçoit dans le Cant. mag*ul*-us de Taximagulus, diminut. de *mag*-us, simple, existant encore en

cule suffixe de collocation *ac*. On a ainsi : *Philul*-a, *Philul*-aca « la pil-petite », « la pil-petite-lieu ». Durant l'autonomie gauloise, le dernier a pu désigner le groupe dont il faisait partie.

Féol et Filioly sont cymriques. Je donnerai de cette origine une plus ample démonstration dans un des chapitres suivants.

Cf. le lat. *fal*-æ, *phal*-æ, gradins, étages d'un amphithéâtre; fr. *fal*-aise, rive escarpée.

— *Poype* (la), qualificatif de monticules factices en Dombes et en Bresse, donne sans l'*e* muet *poip*, guna de *pep*, *pip*, par la loi des muables, *beb*, *bib* (1), et se prend, si l'on en juge par ce qu'il qualifie, pour élévation, colline ou montagne isolée.

La Gaule de l'est et du nord offre *poyp*-e, notre qualificatif dombal; *Bob*-ins (les), dans l'est du massif d'Uchon, en Saône-et-Loire (2); *Peup*-in (le champ), partie du plateau de Moydon, en Franche-Comté, remarquable par une poype immense (3); *Poup*-et (le mont), sur lequel, la nuit qui précède la Trinité, les Salinois montent pour assister au lever de trois soleils (4); *Pop*-ée, *Poup*-ée (le mont), dont il est question dans le cartulaire de Sa-

Mag-unus, forme diminutive différente; dans le Cisalp. *Catull*-us, du simple *Cat*-us, le *Catt*-os des monnaies lixoviennes, le *Cot*-us ou *Cott*-us des Alpes, le *Cot*-ys des Thraces; dans le Lemovic, Sed*ull*-us (Numism.), Sed*ull*-ius (Comment.), du simpl. inusit. *Sed*-us ou *Sid*-us, céleste, féerique, héroïque. Le néo-celtique a conservé de très-anciens diminutifs en *ol* comme *grôz*-ol, gravier, Vann. (V. M. Monin, *Monuments des idiomes gaulois*, 258.)

(1) Cf. *vaiç*-a, *vic*-us, οἶκ-ος ; *vain*-a, *vin*-um, οἶν-ος ; *fid*-es, *fid*-us, *fœd*-us (foedus) ; *bib*-ere, *boi*-re, *vid*-ere, *voi*-r, etc. (V. Bopp, *Gramm. comp.*, § 36, I, traduct. de M. Bréal.)

(2) M. Manès, *Ouvr. cit.* — Uchon vient lui-même du cymr. anc. *uch*, élevé ; *uchdan*, en gaël., se dit pour un groupe de montagnes.

(3) Le plateau de Moydon est couvert tout entier de tumulus. (M. Toubin, *Champs sacrés*, 22.)

(4) Id., 11.

vigny (1); en Bugey *Bub*-lane, anc. *Bob*-lan (2); *Bib*-racte, aujourd'hui *Beuv*-ray, oppidum et montagne sainte des Edues (3);

(1) « Montem de *Popeus* œdificandum et muniendum concessimus. » (*Cart. de Savigny*, part. I, XCVI, XCVII, *en not.*) Ce mont et les précédents rappellent le château de Mont-*Poup*-on du territoire des Turones.

(2) « Ecclesia de *Boblan.* » (Pouillé du diocèse de Lyon, XIIIe siècle). Boblan n'a pas changé depuis les Ambares ; c'est « de poype alentour sacré ». *Lan*, *Lann*, en cymr., signif. toujours le terrain qui environne un monument religieux : chapelle, église, croix, monastère. A Boblan, une élévation factice ou naturelle, était l'objet d'un culte de la part du clan auquel a succédé la sirerie ou archiprêtré de Chalamont.

(3) DEAE BIBRACTAE. — Le nom de Bibracte a subi diverses altérations, avant que d'arriver à *Beuv*-ray : *Biff*-ractus, *Biff*-ratus, *Vef*-rac. (M. Bulliot, *Ess. sur le syst. défens. des Romains dans le pays éduen.*) L'oppidum des Edues s'élevait sur le Beuvray, comme au sommet d'un mont célèbre l'Alise, forteresse des Mandubes ; comme sur la montagne de Gergovia l'oppidum des Arvernes; comme à la crête des pics élevés de Nauplie la cité de Palamède; comme au point culminant de la montueuse Ithaque la demeure cyclopéenne du fils de Laërte, si bien représentée dans le magnifique atlas du *Voyage de la Grèce* de M. Chenavard. Strabon, au surplus, est de la plus grande clarté dans la topographie de Bibracte : Μέταξὺ μὲν οὖν τοῦ Δούβιος καὶ τοῦ Αραρος οἰκεῖ το τῶν Εδούων ἔθνος, πόλιν ἔχον Καβυλλῖνον ἐπὶ τω Αραρι καὶ φρούριον Βίβρακτα. « Or, entre le Doubs et l'Arar, demeure la nation des Edues, ayant *ville politique*, Kabullin sur l'Arar, et *lieu de défense*, Bibracte. » (*Géoyraph.*, IV.) Dans les meilleurs écrivains grecs, πόλις est la ville politique, la ville diétale, la cité, le corps même des citoyens. Thucydide : Ανδρες γὰρ πόλις, καὶ οὐ τείχη, οὐδε νῆες ἀνδρῶν κεναι. « La *ville* consiste en hommes et non dans les murailles, ni dans des vaisseaux vides de matelots. » Homère, *Iliad* ρ, V. 144 :

Φράζεο νῦν ὥππως κε πόλιν καὶ ἄστυ σαώσης.

« Expliquez-nous à présent de quelle manière vous sauverez les *citoyens* et leur *ville forte*. »

La ligue éduenne avait à Chalon son Washington, son Francfort, son Berne, les Eduens proprement dits, sur la sainte Bibracte, leur oppidum, leur acropole, leur Ilion, leur astu, ville susceptible de défense par sa position, φρούριον, a φρουρέω, je garde, je fais sentinelle, je défends. Si cela

Bib-rax, gén. actis, autre oppidum et montagne sainte des Rèmes, *Biév*-re, suivant Danville (1).

La Gaule britannique : *Bib*-roci (les), ceux de l'hundred (canton) de *Bray*, d'après Camden.

L'Italie : la montueuse *Bob*-ium, autrement Sarsina, patrie de Plaute; *Pup*-luna, chez les Romains *Pop*-ulonia, en Etrurie ; la moderne *Bobb*-io, non loin de la Trebbia, etc.

La Tarraconaise, par anousvâra : *Pomp*-elona, aujourd'hui *Pamp*-elune, si remarquable par sa situation, et équivalente au mont Πίμπ-λεια ou Πίμπ-λα de la Grèce orientale, aux *Pimp*-eneau de la topographie française, le Pimpeneau, chaîne de collines boisées vis-à-vis de Poitiers, par exemple (2).

La Phrygie, à cause de sa relation avec l'élément ethnique gaulois : *Pep*-uza (3).

De cette excursion à travers le monde celtique se déduit avec certitude l'interprétation que je viens de poser : monticule, élévation ou bouffissure de terrain. Quant aux origines du terme, l'analogie le rattache au cymr. *pip*, gaël. *piob*, cornemuse, outre (4), *pif*, bouffée, gonflement, *pib*-en, excroissance, tumeur, pointe renflée au centre sur laquelle tourne une toupie, dans l'âge druidique, le cône de roche grossière ou *piv*-ot qui permettait de se mouvoir à la pierre de l'épreuve ou fodhlale (5). *pab*-el,

n'est pas, Strabon, Homère, Thucydide et les auteurs de lexiques grecs sont des imbéciles.

(1) « Oppidum Remorum nomine *Bibrax*. (Cæs., *De bell. gall.*, II, 6.)

(2) Le mont *Pop*-ée de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, aliàs *Pop*-ier, *Pop*-il, sur la carte de Séguin *Pup*-ille, est passé par l'anousvâra *Pamp*-ier. (M. Sirand, *Ouvr. cit.* 25.) *Pop*-ier et son anousvâra révèlent un primitif cymr. *Pop* ou *Pap*-ar ; étant ajouté au radical le suffixe *ar* ou *air*.

(3) Ville connue par une secte du nom de *Pepuzitæ* dont il est fait mention au Cod. Justinian. ; j'en fais « poype élevée ».

(4) Du sens d'outre que reçoit *pib* ou *piob* se déduit le fr. *pip*-e, espèce de futaille ; on sait que les Gaulois, nos pères, sont inventeurs de la tonnellerie.

(5) Dans la mythologie bardique, *Pib*-io *à la forte tête* représente la

plur. *peb*-yll, gaël. *pup*-all, fr. *pav*-illon, tente militaire, soit parce qu'elle se distend, soit parce qu'elle imite, quand elle est dressée, un tertre cônique ; au lat. *pupp*-is, fr. *poup*-e, la partie élevée et saillante des navires antiques et du moyen-âge (1), *pop*-ulus, foréz. *piv*-a, *piv*-olla, prov. *pib*-lo, *pib*-oulo, *peup*-lier, à cause de sa pyramide étalée (2) ; au sansc. *pyâi*, *piv*, croître, grossir, se gonfler, se masser, se distendre, d'où *piv*-an, gros, gras, *piv*-arash, massé, tassé, compacte, *pipp*-ala, le *ficus religiosa*, arbre sacré de l'Inde (3).

Poype semble une expression cymr. et gaël. se rattachant au

formation éruptive s'élevant à la surface des eaux diluviennes. Il est symbolisé par l'un des deux bœufs qui retirèrent à la voix de Hu-Gadarn, du fond de l'océan illimité, l'avank, le castor noir, sorte de Léviathan coupable d'avoir percé la digue protectrice des choses créées. Son compagnon *Nin*-io figure l'atmosphère humide ou nébuleuse, siége des influences par qui s'épuisa ou se modifia le liquide ambiant primordial. On le retrouve dans le *Nann*-us, Aristot. Νάν-ος, d'une légende massaliote ; le *Nen*-Nerio, d'une inscript. de Néris ; la *Nann*-a, nymphe ou divinité des eaux chez plusieurs nations scandinaves ; le Ναν-ός « ondin, marin, » surnom chez les Etrusques du plus ancien des circumnavigateurs, le héros connu des Grecs sous le nom d'Odysseus, « cheminеur », en réalité, dieu ou roi symbolique des Pélasges, forcés d'errer après leur expulsion de la Grèce par les Hellènes.

(1) Ipse gubernator *puppi* Palinurus ab *alta*.

Virg., *Æn.*, V, 12.

(2) Dans *populus*, peuplier, la première syllabe est longue ; elle est brève en *populus*, peuple, formé d'un redoublement de πολὺ, plusieurs : *polpol*-us « très-plusieurs ». L'élément πολὺ se retrouve contracté dans *plebs*, *plus*, comme en *ple* de peu*ple* pour *pulus* de po*pulus*.

(3) Cf. l'anc. fr. *bob*-an, *bob*-ance, *buff*-oi, orgueil, sentiment qui enfle l'âme :

S'el tenoit on moult a cortois
N'ert pleins d'orgueil et de *buffois*.
De la Borgoise d'Orliens, vers 19.

Le fr. *bouff*-er, *bouff*-ée, *bouff*-i, *bouff*-issure au prop. et au fig., l'isl. *bof*-i, elatus, superbus, angl. *puff*, bouffée, chose qui se distend, touffe, *puff*-y, enflé, gonflé, distendu, forézien, *bob*-eau, la huppe, à cause de son aigrette, etc.

lat. *puppis* et *populus*, termes transmis par l'osque, l'ombrien ou l'étrusque. L'abondance de ce terme dans la topographique celtique et le nombre des dérivés du radical, en néo-celtique et en français, prouvent qu'il appartenait au gaulois de tous les dialectes.

— *Sereine* (la), petit affluent du Rhône, qui borne au sud-est la marche des Dombes (1), porte un nom hydrographique analogue de la Saverne ou Severne d'Angleterre. Son ancienne forme latine doit être *Sabrina*, comme pour la Saverne, et probablement pour la Sarine de la Gruyère, en Suisse.

Sabrina se partage en *Sab-rin*-a. Nous connaissons la valeur de *rin*, « liquide en mouvement » *Sab* est identique aux deux *Sèv*-res, *Sep* ou *Sep*-ara des Pictaves, à la *Samb*-re, anousvâra de *Sab*-is, du nord de la Gaule, à l'aqua *Sav*-eria des Sebusiani, interprétée Seran par M. Chevalier (2), etc. Si toutes les rivières qui forment leur dénomination de l'élément *Sab* ou *Sap* descendaient d'une région montagneuse, comme le Seran et la Sarine, on les traduirait par « de hauteurs rivière », du rad. cymr. *Sav*, *Sev*, ce qui monte, hauteur, des allobrog. *Sap*audi, *Seb*usiani, *Seb*inus, Forez. *Sab*urin, montagne près de St-Etienne, du fr. *Sèv*-e, liquide organique qui s'élève dans les végétaux, surtout au printemps et en automne; mais la Sereine et la Sabis sont-elles bien dans ce cas?

(1) La Sereine, avant d'arriver au Rhône, se divise en deux bras qui forment un delta. L'atlas historique de M. Debombourg, guide si utile pour le département de l'Ain, les laisse subsister dans la planche représentant la Gaule à l'arrivée de César. C'est la branche orientale, unique à l'origine probablement, que j'adopte pour limite des Dombes, limite au surplus déterminée par *Thil* ou *Til*, « tilleul sacré », comme je l'ai déjà dit.

(2) « A Circio aqua *Saveria*. » *Chart. d'échange entre l'Archevêq. de Vienne et l'Evêq. de Belley*, dans la *Rev. du Lyonn.*, série III, t. III, p. 76. Suivant Bacon-Tacon (*Recherch. sur les origin. celt.*, t. I. p. 193), le Seran aurait une forme latine *Seranus*, mais il n'en donne ni l'âge, ni le titre.

Un autre élément pourrait être invoqué : Le sansc. *Sarash*, eau, qui donne l'être à la *Sarr*-e, affluent du Rhin (1). Dès lors la Sereine serait un diminutif, une petite Sarre, *Saravina* (2). Pour cela, toutefois, il faudrait qu'une forme latine très-ancienne donnât au moins, ce qui est douteux, *Sarina* ou *Serina*.

En tout cas, la Sereine ayant un radical commun avec un très-grand nombre de cours d'eau du monde celtique est, par cela même, celtique d'origine.

Au sansc. *Sarash* je rattache l'étang dombal de *Sure*. Les formes *sur*, *suir*, désignent des cours et amas d'eau dans l'ancien domaine des Celtes : le *Suir*, rivière du Waterford, par exemple.

— *Terman*, *Tarman*, butte du groupe de Villars et nom des plus remarquables, indique un sanctuaire limitant. Les origines en sont indo-européennes, sansc. : *tarman*, le sommet du poteau où l'on attachait la victime ; gr. homér. τέρμα, le poteau du cirque autour duquel tournent les chars, en génér. borne, *terme*, τέρμων, borne d'un champ ; lat. *termin*-us, borne, extrémité, divinité des limites ; cymr. *terv*, extrême, *tervyn*, limite, zél. *terpen*, butte limitante, gaël. *tarman*, *tearmonn*, *tearmann*, *tèarmann*, limite, sanctuaire, par ext., refuge, asile. Or, l'idée qui domine en tous ces mots est celle de limite consacrée par la religion : chez les Hindous, l'extrême poteau du sacrifice, chez les Latins, le poteau ou dieu-poteau qui marque l'extrémité des champs, chez les Grecs homériques, le poteau-autel de l'arène où évoluent les chars ; chez les Celtes et les Zélandais, la butte limitante, le sanctuaire, l'asile religieux.

(1) *Saras* (Sarash) compose en sanscrit les noms génériques d'oiseaux aquatiques, d'animaux amphibies : *sârasa*, *sârangâ*, de lacs et de fleuves, comme en ce vers du Ramayana :

Iechami *saritas* çailân *sarânsi* ca, vanâni ca.

Ainsi traduit en un vers latin par Eichhoff :

Tantus amor *fluvios*, montes, silvasque, *lacusque*.

(2) « ..... *Saravus* est le nom latin de la Sarre, « per obliqui fauces vexate *Saravi*. » (Auson., *Mosell.*)

Bien évidemment, *Terman* de Villars indique une butte bornale, une poype consacrée par un lieu d'adoration devenu comme tous les autels antiques un asile ouvert aux criminels (1). Villars, en effet, s'élève au-delà de la Chalaronne, sur la frontière que nous avons assignée à la marche des Dombes.

D'autres analogies appuient cette origine si bien établie. *Terpen*, en Zélande, désigne des éminences factices, à cône souvent tronqué, dispersées en groupes irréguliers sur le sol, comme les poypes des Dombes, près de *Dombourg*, entre autres (2). L'Académie de Elessingue les croit des monuments élevés pour servir aux rites religieux des druides (3). Leur nom *tarpen*, *terpen*, *terfen*, cymr. *tervyn*, subsiste intact dans ces noms de la géographie celtique : *Tarpenn*-a, *Tarvenn*-a, *Terpenn*-a, aujourd'hui *Téroüenn*-e (4), italiote *Tarp*-eia, lieux de sacrifice ou sanctuaires

(1) « L'irl. *tarman*, ou *tearmoun*, ers. *tèarmann*, identique au sanscrit pour la forme..., signifie un sanctuaire , un refuge, un asile. Ceci n'aurait-il pas trait à l'antique coutume de regarder l'autel comme un refuge inviolable ? » (A. Pictet, *De l'affin. des lang. celt. avec le sansc.*, 175.)

(2) *Dumb* (di umb), à cause de la configuration du pays, et *burg* « de confluents-ville ». On retrouve souvent l'expression *dumb* à des confluents, parce que les points de réunion des golfes et des fleuves sont avec les chaînes de montagnes les meilleures des limites indiquées par la nature.

(3) M. Mathieu, *Sur les buttes de terre de la Zélande*, dans les *Mém. de la Soc. impér. des Antiq. de France*, sér. I, t. II, 147, sqq.

(4) Il existe plusieurs Tarvenna. La plus célèbre était celle des Morini : Ταρουάννα (Ptol.), *Tarvenna* (Itin. Anton.), *Tervanna* (Tab. Peut.). Chef-lieu politique des Morini, selon Ptolémée, ces peuples l'avaient placée loin des rives de l'Océan, au milieu des terres, μέσογειος, vers un point de leurs possessions, où elle pût se trouver en communication avec toutes les tribus, leurs alliées ou leurs consanguines. Une autre localité du nom de *Terpenna* se voyait en Loir-et-Cher aux Montils, dont le château porte encore le nom de *Teroüenne*. (M. de La Saussaye, *Blois et ses environs*, p. 375.) Elle formait la limite d'un clan inconnu, représenté sous les Carlovingiens par la centena *Oscantinensis*, aujourd'hui *Ouchamps*, dont il est fait mention dans une charte de 902 de l'histoire manuscrite de Saint-Laumer de Blois. Par la paroisse de *Monthou*-sur-Bièvre, cette centena expirait aux rives du

établis à la limite de nations célèbres et de clans obscurs, et par ext., centres religieux et politiques qu'il est défendu de déplacer (1).

Donc, *Terman* ou *Tarman* du groupe de Villars, expression de la période gauloise, repond à limite religieuse.

— *Tramoyes*, n. de paroisse, se trouve plusieurs fois dans le territoire de la ligue éduenne. Ses anciennes formes locales sont : *Trémoye*, *Trémoyes*, *Tramoye*, latines *Stramiacum*, *Stramiacus*. Avant le Xe siècle, Tramoyes devint le chef-lieu de l'*ager Stramiacensis*, changé quelquefois par la loi des mutes en *Strabiacensis*, *Estrabiacensis*, et possédait, sous les Carlovingiens, un palatium dont les traces ont disparu. En 836, Louis-le-Pieux y tint une assemblée générale (2).

Stramiacus, *Estramiacus*, le même mot que *Terman* sous une

Beuvron que domine encore le château de Terouënne, « in pago blesensi in centena oscantinense, locus videlicet qui vocatur *Monasteriolus*. »

(1) Tarpéia, fille du héros Tarpéius, symbolise au mont Capitolin le culte d'une peuplade anté-romaine de Gaulois ou d'Ombres. Desservi par une druidesse, ce culte possédait un antre dont l'oracle paraît avoir été favorable aux Sabins de Tatius. La légende a fait de la Vestale gauloise une jeune fille livrant pour de l'or aux ennemis de Romulus la citadelle où commandait son père. Plutarque donne de cette histoire fabuleuse plusieurs variantes ; mais toutes ne sont pas venues jusqu'à lui, témoin la suivante : « Le souvenir de Tarpéia, dit M. Th. Bernard, reste attaché aux grottes du mont Capitolin ; les jeunes Italiennes disent que la *Ria Tarpeia*, sorte de fée souterraine, y vit dans des palais d'or et de rubis. (*Dict. myth. univers.*)

La preuve de ces définitions ressort de la fable du dieu Terme. Cette fable se réduit à un seul fait ; mais il est concluant. Unique et primitive divinité du mont Tarpéius, Terme refusa, lors de la reconstruction du Capitole par Tarquin, de céder la place à Jupiter et aux autres dieux qu'on y voulait introduire. Virgile (*Æn.*, IX) faisant allusion à cette opiniâtre résistance, a défini la divinité romaine des limites : *Capitoli immobile saxum*.

(2) M. Guigue, *Not. hist. sur les fiefs et paroisses de l'arr. de Trévoux*, 288.

autre forme, procède du cymr. *ystram*, aujourd'hui bordure, cadre, embrasure de porte ou de fenêtre, primitivement toute forme extérieure par laquelle se termine un objet, fait de *tram*, dernier rang, ligne extrême d'une circonscription, circonférence d'un cercle, se dérivant lui-même ainsi que *tarm*-an. τέρμ-α, *term*-inus, de la particule indo-européenne, le cymr. *tra*, gaël. *thar*, *thair*, lith, *tarp*, lat. *trans*, sansc. *tiras*, au delà, suivi du radical, aussi indo-européen, qui a laissé au sansc. *mâ*, étendre, mesurer, *mi*-tish, borne, au cymr. *maid*, au lat. *me*-ta, *mo*-dus, au fr. *mo*-tte, etc. Alors, *tarm*-an, τέρμα, *term*-inus et *tram*, leur métathèse, doivent signifier à la lettre « borne au delà » c'est-à-dire au-delà de la circonférence, de l'étendue ; sens que corrobore pour *tram* la particule *ys* répondant en certains cas au lat. *ex*. Aussi *ystram* est-il l'étroit analogue du lat. *exterm*-inus, placé, mis, envoyé hors de la circonscription, et *Stramiacus* ou *Estramiacus*, par conséquent. Une analogie non moins mémorable et non moins concluante est celle qui se remarque entre le lith. *tarp*, au delà, et les *terv*-yn, *terp*-en, *tarp*-éia du cymr., du zél. et du lat., mentionnés au mot *terman*.

Situé entre le lac des Echeyx et des bois dont une partie porte le nom *bois* ou *forêt de la Dame* (1), Tramoyes, aux époques antéromaines, constituait un lieu consacré ; ses monuments disparus s'élevaient sous des chênes primitifs, au bord du lac, dans une de ses îles probablement, et son territoire, propriété religieuse dont l'étendue revivait dans l'ager Estramiacensis de l'époque carlovingienne, confinait aux frontières de l'est et du sud de la marche; de là son nom, de là aussi son culte, culte desservi comme à la frontière opposée, à l'Ile-Barbe, par un collége de druidesses, de *dames* (2).

Indépendamment de la forêt et de son nom significatif, d'autres indices concourent à établir la vérité des déductions qui pré-

(1) V. *Atlas de Cassini*, segment II.

(2) Les *Dames* ou *Demoiselles* sont des fées, et celles-ci des druidesses. (V. chap. 67 à 77 des *Traditions populaires comparées* de MM. Monnier et Vingtrinier.

cèdent : d'abord l'existence d'un dolmen ou menhir près d'Axantia, ensuite ce fait que l'ager Stramiacensis est encore aux Ve et VIIe siècles, et à la porte de Lyon, le désert, l'érème obligé de la marche : « Egressus Lugduno quoddam heremunculum aggreditur, locum qui *Axantia* vulgo dicitur. » (*Légende de S. Domit.*)

Cf. *Tramayes*, arrondissement de Mâcon, en Saône-et-Loire, etc.

Il existe dans les Dombes quelques autres noms qui doivent remonter à l'époque cymrique, mais, n'ayant à ma disposition aucun des éléments d'appréciation nécessaires pour montrer leurs rapports avec les temps qui précèdent immédiatement l'invasion romaine, la prudence me fait un devoir de m'abstenir. Telle qu'elle est, néanmoins, la nomenclature que je viens de fournir me semble donner une idée suffisante de la configuration des marches de la Celtique de l'est, au premier siècle avant J. C.

En tant qu'elles concernent des lieux habités, les désignations qui la composent sont peu nombreuses. La plupart sont attachées à des conditions diverses de résidence : quelques groupes vivant autour des lieux consacrés appartiennent à l'ordre druidique, à ses acolytes, à ses serviteurs ; quelques autres annoncent des colonies de chasseurs, de pâtres et de pêcheurs, concessions tardives d'un âge plus sceptique, affiliées sans doute à l'ordre redoutable ; un petit nombre des stations de nautes peut-être (1). Nulle ville, nul centre populeux, nulle culture. De toutes parts, ou la lande, ou le marais, ou le hallier, ou la forêt. Sur la circonfé-

(1) Parmi ces stations, je compterai trois communes dont les noms celtiques ont pu, à la réserve d'un seul, céder la place à des dénominations apportées par des éléments ethniques différents : Thoissey fabriqué d'un vieux mot latin appartenant encore à l'époque de Plancus, Trévoux que réclame la composition de la société burgundo-franke, et Vimy, aujourd'hui Neuville. *Vim*-y, *Vim*(i)-acus garde un air de famille gaulois ; mais je ne lui ai trouvé que le gaël. *uim*, lat. *hum*-us, lith. *ziem*-e, sansc. *bhûm*-ish, terre végétale ou productive, terroir fertile ; sens qui peut convenir au sol de Neuville, mais qui ne me contente pas entièrement, au point de vue étymologique. Admise, toutefois, cette signification indiquerait sur ce point un commencement de culture, vergers ou jardinages.

rence, une enveloppe de monuments destinée à protéger, par une épouvante salutaire, l'île vénérée qui couvre la frontière de la Gaule orientale, qui abrite, en son intérieur mystagogique, une importante fraction du sacerdoce national, ainsi que ses rites formidables; car, déjà, les cérémonies se présentent autour des poypes, des dolmens, des menhirs et des probatoires. Telle est, au temps dont je parle, l'aspect topographique des Dombes. L'époque suivante, la gallo-romaine et germanique, va, complétant ce tableau, révéler la nature et l'espèce de quelques-unes des cérémonies, indiquer chaque point, aujourd'hui presque effacé, de la délimitation sainte, et fixer, avec l'origine des poypes, les destinations premières, les appropriations successives de ces monuments.

A. PÉAN.

(*A continuer*).

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES ARCHIVES JUDICIAIRES DE LYON

DEUXIÈME PARTIE.

Plan de réorganisation des archives judiciaires de Lyon. — Leur division en deux sections. — Archives modernes. — Archives anciennes : Registres des paroisses; protocoles de notaires. — Enlèvements; droit de revendication.

Les différents corps d'archives qui constituent, à proprement parler, les archives départementales du Rhône, sont actuellement dispersés dans plusieurs locaux. C'est peut-être là un inconvénient. Aussi a-t-on quelquefois songé à construire un bâtiment spécial pour y centraliser les immenses matériaux qu'ils renferment. Chaque fonds n'en conserverait pas moins, sous le titre de *section*, son caractère propre; mais il serait possible de faire disparaître par un classement plus général des éparpillements de titres qui n'ont d'autre raison d'être que l'isolement de ces divers dépôts. En l'état, le local affecté aux archives du département est des plus défectueux. Il est dès lors impossible de penser à l'encombrer davantage quand il suffit à peine à sa destination pour lui-même et pour le public. Tout ce que nous devons désirer, c'est une meilleure installation de toutes ces archives. Judiciaires et départementales, elles peuvent trouver une place suffisante au Palais de Justice et à la

Préfecture, comme les archives communales (1), hospitalières et religieuses, à l'Hôtel-de-Ville, aux hospices et

(1) En ce qui concerne les archives de la commune, elles sont à leur place et convenablement disposées à l'Hôtel-de-Ville ; mais pourquoi la ville de Lyon n'a-t-elle pas un archiviste en titre ? Le préposé à la conservation de ses archives n'est qu'archiviste-adjoint à l'archiviste du département. (V. rapports et procès-verbaux du conseil général du Rhône, session de 1867, pp. 128 et 99.) Et cependant c'est le budget de la commune qui supporte *seul* les dépenses qui concernent ce service.

Ce n'est pas là un inconvénient sans importance. En effet :

A qui incombe la charge de l'inspection des archives de la ville ? Au conseil municipal, surveillant naturel des propriétés communales. Or, c'est le conseil général qui remplit cette tâche. Il se rend compte par sa commission de la bonne tenue de nos archives, et, comme il agit ainsi en dehors de ses attributions, il s'aperçoit aussitôt de son impuissance et se borne à donner des avis aux tuteurs présumés des intérêts de la ville. Est-ce digne ?

Le titre d'archiviste-adjoint laisse le préposé à la garde des archives de la commune, à la disposition de l'archiviste du département. C'est ainsi qu'en 1865 et 1866 il a été envoyé en mission à Villefranche comme auxiliaire de l'archiviste départemental. Le conseil général du Rhône a, sans doute, rétribué ce travail supplémentaire (v. ibid., p. 99) ; mais pendant ce temps les archives de la ville ont été abandonnées. Est-ce juste ?

Le conseil municipal de Lyon a acheté en 1845, pour 10,000 francs, la collection dite Rosaz. Est-ce la ville qui la possède ? Non. Il y a cinq mois, une sage mesure a été prise. Toute la partie artistique de cette collection a été réunie aux musées archéologiques de Lyon. Elle y figurera dans les salles consacrées aux objets des XVIIIe et XIXe siècles. Mais le reste (imprimés, manuscrits), est resté aux archives départementales. Cependant la ville a fait faire des armoires pour renfermer cette collection. Etait-ce utile ?

Enfin, il en est de même des plans, cartes, tableaux, des clefs de la ville, etc. Le département détenteur des propriétés communales ! Est-ce logique ?

Mais, tout en désirant la séparation de ces deux services, nous croyons cependant utile de conférer un droit d'inspection à l'archiviste départemental. La complète indépendance des anciens archivistes de la ville a

à l'Archevêché (1). Il importe cependant qu'elles y soient classées et soumises à de fréquentes et sévères inspections.

Pour maintenir l'ordre et la conservation des archives judiciaires une première mesure est indispensable. Il convient de les réunir dans un local inaccessible aux nombreux employés du greffe qui ont, tous les jours, à faire des recherches de dossiers et autres pièces pour le service des audiences et du parquet de la Cour. Elles doivent donc être divisées en deux sections. L'une prendra le titre d'*anciennes archives judiciaires;* l'autre ne renfermera que les *archives modernes*, c'est-à-dire celles qui ne datent que de la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), laquelle a organisé, à peu près comme

été une cause d'abus dont l'appauvrissement de nos archives rappelle tristement le souvenir.

Nous devons cependant rendre justice à l'archiviste-*adjoint*. Un ordre parfait règne aux archives communales. Et la rédaction intelligente et consciencieuse de l'inventaire a fait classer celui-ci parmi les plus intéressants.

(1) Les archives des hospices et celles de l'archevêché ne sont pas publiques. Mais tandis que celles-là sont visitées par des inspecteurs généraux, celles-ci ne sont pas soumises à ce contrôle. Les archives départementales et communales étant des propriétés publiques, elles sont accessibles à tous, comme les archives de l'Empire. Les demandes en communication ne sont préalablement nécessaires que comme une formalité propre à faciliter le service. Partout où les conseils de département ou de commune ont le sentiment de l'utilité de ces dépôts, ceux-ci s'organisent en vue de ce double intérêt : le classement et l'étude. Il ne paraît pas qu'en rangeant parmi les dépenses facultatives celles qui concernent cet objet, la nouvelle loi sur les attributions des conseils généraux ait eu de regrettables conséquences.

elle existe encore aujourd'hui, l'administration de la justice.

Le transfèrement à Perrache de la maison d'arrêt a rendu disponible tout le corps de bâtiment situé sur la rue Saint-Jean. Il va recevoir une nouvelle destination qui mettra plus à l'aise divers services de la Cour et du Tribunal. Le troisième étage de la partie réservée à la Cour impériale n'avait été jusqu'à ce jour affecté à aucun usage. Avec l'agrément de M. le procureur général, les *anciennes archives judiciaires* y seront installées à l'angle des rues Saint-Jean et de la Bombarde. Ce local, qui est très-clair, sera suffisamment vaste. Les archives seront réparties dans quatre pièces ; une cinquième salle, très-indépendante, servira de cabinet de travail, et la sixième, qui consiste en une galerie sise au midi de la cour intérieure, organisée en musée, recevra les sceaux, gravures, etc., se rattachant à l'histoire judiciaire de Lyon.

Les documents antérieurs à l'année 1800, qui ne seront pas transférés dans le fonds des *anciennes archives judiciaires*, resteront dans le local actuel, divisés par siècles, de manière à permettre de procéder facilement et à toute époque à un triage plus rigoureux (1).

(1) Nous ne laisserons comme *résidu* que les pièces dépourvues, à nos yeux, de tout intérêt. Par surcroît de précaution, cette masse de papiers sera cependant l'objet d'une distribution par siècle. Il n'est pas possible de procéder autrement. Vouloir tout classer serait entreprendre un travail interminable. Il en résulterait d'ailleurs un encombrement inutile. Que signifient les mille plaintes en injures, dénonciation de grossesses, voies de fait, filouteries, ruptures de bans, vagabondage, mendicité, etc., que recevait chaque année le greffe manualiste? Les actes de cette catégorie ne seront

Un inventaire ne peut être immédiatement entrepris. Il est même impossible de songer à former bientôt des séries complètes de titres de même nature. A son entrée dans le corps des *anciennes archives judiciaires*, chaque registre, cahier ou pièce détachée, sera inscrit sur un bulletin avec un numéro provisoire de classement, lequel sera remplacé par un numéro définitif quand tous les documents de la même série auront pu être découverts et réunis.

Nous avons dit que ce fonds devra renfermer tous les titres offrant quelque intérêt et qui proviennent des greffes et archives des anciennes juridictions lyonnaises supprimées lors de la création du Tribunal d'appel, aujourd'hui Cour impériale.

Il paraît convenable d'apporter quelques dérogations à cette règle.

Registres de paroisses. — Les archives de la Cour contiennent un nombre considérable de registres d'actes de l'état-civil, soit des paroisses de Lyon, soit de celles de la campagne et même des hôpitaux. Ils y sont restés par erreur, car le décret des 20-25 septembre 1792 (art. 2 et 4 du titre VI) avait décidé que ceux provenant des églises et presbytères seraient portés à la mairie du lieu et que ceux qui existaient dans les greffes des tribu-

transférés que lorsqu'ils se recommanderont par un nom, une date ou un fait quelconque de nature à leur donner quelque importance. Toutes les administrations se débarrassent, à des intervalles périodiques, de papiers sans valeur. Il ne suffit pas qu'ils soient anciens pour devenir par cela seul précieux.

naux seraient versés aux archives départementales. Ce même décret de 1792 avait prescrit pour l'avenir (art. 1 et 2 du titre II) de continuer à tenir doubles les registres des actes de mariage, de naissance et de décès. L'un d'eux devait (art. 13) rester à la municipalité; l'autre, être envoyé aux archives du département (art. 9, 11 et 12). Le code Napoléon a plus tard modifié cet état de choses. Par son art. 43, il a ordonné de déposer au greffe du tribunal de première instance le double qui était destiné précédemment aux archives départementales, celles-ci ne devant plus recevoir désormais que des tables décennales. (Décr. 20 juillet 1807). Mais il n'a rien été statué en ce qui concerne les dépôts opérés aux archives du département de 1792 à 1803. Cependant il est opportun, en présence de la législation actuelle sur la tenue de ces registres, de réunir aux greffes des tribunaux de première instance les anciens comme les nouveaux registres. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue que les municipalités sont principalement intéressées à les posséder et que leur droit est supérieur à celui des greffes des tribunaux.

L'organisation municipale de Lyon, créée en 1852, a amené la formation d'un Bureau de l'état-civil qui devait réunir tous les actes de l'état-civil des communes formant l'agglomération lyonnaise; de regrettables résistances ont compromis en partie ce programme de l'ancienne administration préfectorale. Le Bureau a été maintenu, mais il ne renferme que les registres des paroisses de l'ancienne ville de Lyon. Or, il y existe des lacunes anciennes ou récentes qu'on pourrait faire disparaître au moyen des registres qui existent aux archi-

ves de la Cour. Ce serait une première satisfaction donnée à de légitimes intérêts; elle ne soulèvera aucunes critiques.

Ces registres ne devant pas rester aux *anciennes archives judiciaires*, nous n'aurons pas à en parler dans l'inventaire dont nous allons préparer les éléments. Quelques-uns, comme ceux qui concernent les protestants, offrent cependant un certain intérêt historique qu'on ne pourra méconnaître quand nous aurons exposé sommairement les règles suivies autrefois pour établir la filiation des non-catholiques.

Les premières idées de tolérance religieuse remontent à l'année 1549. Elles ne furent légalement consacrées que par l'édit du 27 janvier 1561, œuvre du chancelier de L'Hôpital. Il y eut, toutefois, de sanglantes contraventions à la loi. L'édit de Nantes du mois d'août 1598 vint enfin assurer aux protestants le bénéfice du principe de la liberté des cultes. Ils purent exercer leur religion, sans avoir à craindre d'être inquiétés, dans des lieux déterminés. A Lyon, le village d'Ulins (Oullins) leur fut assigné pour y faire leurs exercices.

Le Bureau de l'état-civil ne possède que trois de leurs registres. Ce sont des actes mortuaires de 1692 à 1718 (deux registres), et des actes de baptême et de mariage de 1768 à 1792 (un registre). Les archives de la Cour impériale en comptent vingt. Le plus ancien date d'une époque de persécution, alors que les protestants se réunissaient *au désert*. Ses premières pages offrent des interlignes considérables; on dirait des mentions écrites après coup par un ministre revenu d'une tournée, pendant laquelle il a baptisé à Annonay, à Chasteau-Double,

près Romans en Dauphiné, à Chandieu dans le Viennois, des enfants de coreligionnaires proscrits. Il y a inséré les noms que sa mémoire avait pu retenir, laissant une place vide pour ceux qu'elle avait oubliés ! A partir du mois de janvier de l'année 1601, ces actes sont datés d'Oullins, qui fut désigné pour le lieu des exercices du culte non catholique, en vertu de l'édit de Nantes. Vers la fin du règne de Louis XIII, l'autorité royale tendit à retirer aux protestants sa protection. On commença par éloigner davantage des villes leurs temples. Ceux de Lyon durent se transporter à Saint-Romain-de-Couzon. Ils eurent beau présenter des remontrances contre la teneur de l'arrêt du conseil privé du roi et intéresser à leurs plaintes le consulat de la ville, ils durent se soumettre. Le 2 août 1630, ils se résignèrent à prendre possession de leur nouvelle maison à Saint-Romain-lès-Lyon. La mort du roi arrêta les progrès de la réaction religieuse. L'avénement d'un jeune monarque ne pouvait que profiter aux idées de tolérance. La cour chercha cependant, par diverses mesures, à préparer les esprits à la révocation de l'édit de Nantes. La ruine entière du culte protestant fut légalement consommée par l'édit du mois d'octobre 1685, qui prescrivit la démolition immédiate de tous les temples dans les terres et seigneuries de la domination du roi. Désormais les nouveau-nés des protestants durent être présentés aux curés des églises pour y être baptisés. Pour les sépultures, deux voisins devaient venir déclarer le décès au juge du lieu et signer leur déclaration sur un registre *ad hoc*. Un emplacement était destiné, à l'hôpital de Lyon, pour y enterrer les non-catholiques et les étran-

gers. Le juge de la police ordonnait à l'économe de l'Hôtel-Dieu de recevoir le corps du défunt, qui devait être accompagné par des soldats du guet et n'être transporté que la nuit. Quant aux mariages, à l'époque où ils leur étaient permis, les protestants ont toujours été tenus de se conformer aux lois civiles relatives, par exemple, à l'âge, aux degrés d'affinité, de consanguinité, à la publication des bans, etc. Or, l'édit de 1685 avait expulsé tous les ministres du royaume; mais aucune loi postérieure n'a statué sur la forme des mariages de ceux qui persistaient dans la religion non catholique. Aussi, divers Parlements, et parmi eux celui de Grenoble et celui de Toulouse, annulaient tous les mariages protestants. Enfin, l'édit du mois de novembre 1787, qui reconnut l'exercice de la religion protestante, permit les baptêmes, les mariages et les inhumations suivant les rites religieux de ce culte. Les publications de bans devaient se faire, toutefois, à l'église catholique du lieu ou par l'officier public. La liberté absolue de tous les cultes chrétiens et l'égalité civile et politique de ceux qui les professent ont été définitivement reconnues par le décret du 24 décembre 1789. C'est en vertu de ces principes que la législation française du 20 septembre 1792 et, après elle, le code Napoléon ont confié à des officiers purement civils le soin de constater les mariages, les naissances et les décès de tous les citoyens.

Suit l'inventaire des registres concernant les protestants. Les dix-neuf premiers numéros indiquent les registres qui sont aux archives de la Cour impériale. Les numéros 20, 21 et 22 désignent ceux qui sont au Bureau de l'état-civil.

ACTES DE BAPTÊME.

1er, 1593-1633 (le Reg. 2e fait double emploi de 1605 à 1606).
3e, 1634-1642.
4e, 1642-1650. (Le Reg. 6e id. id. de 1642 à 1650.)
5e, 1651-1667. (Le Reg. 7e id. id. de 1651 à 1661.)
10e, 1667-1674 (les Reg. 11e, 12e, 13e et 14e, de 1667 à 1674.
. . . . . .
15e. 1788.
15 *bis*, 1789.
16e, 1790.
17e, 1791-24 octobre 1792.

ACTES DE MARIAGE.

1er, 1603-1625.
. . . . . .
8e, 1629-1644.
9e, 1644-1663.
. . . . . .
10e, 1667-1674. (Les Reg. 11, 12, 13 et 14 font double emploi avec le 10e.)
. . . . . .
. . . . . .
22e, 1768-7 octobre 1792 (les Reg. 15, 15 *bis*, 16 et 17 font double emploi avec le 22e, de 1788 à 1792).

ACTES MORTUAIRES.

8e, 1629-1643.
9e, 1644-1667.

. . . . . .

20e, 1692-1718.

21e, 1719-1788. (Le même registre contient, à la fin, des actes de décès de soldats inhumés à l'hôpital militaire, du 2 juillet 1792 au 26 janvier 1793).

15e, 1788.

15e *bis*, 178[illegible]

16e, 179[illegible]

17e, 1791-7 octobre 1792.

Le 19e registre renferme les dispenses de bans et de parenté du 26 mai 1791 au 9 septembre 1792. Les actes de mariage portent la date des conventions matrimoniales et le nom du notaire qui les a reçues. Plusieurs de ces registres ne sont pas signés. Ils paraissent être des copies mises au net de minutes égarées ou en mauvais état. Quelques-uns ont pu être dressés en vertu du décret du 22 juillet 1806, relatif aux anciens actes de l'état-civil des protestants.

Protocoles de notaires. — Il existe aux archives de la Cour plusieurs protocoles de notaires. Ils y sont en vertu d'un droit incontestable et au même titre que tous les autres papiers des anciens greffes. Jusqu'à l'arrêt du Parlement de Paris de 1662, qui décida que dorénavant, à la cessation des fonctions de tout notaire, ses minutes seraient remises à son successeur, elles étaient vendues comme effets mobiliers, en un ou plusieurs lots, au plus offrant et dernier enchérisseur. Les greffiers avaient dû jusqu'alors être, avec les notaires en exercice, les acquéreurs les plus habituels de ces protocoles.

Les premiers venus avaient pu cependant s'en rendre adjudicataires. C'est à cet usage qu'il faut attribuer la perte d'une grande partie des actes notariés. Les petites affiches lyonnaises du XVIIe et du XVIIIe siècles sont pleines d'avis au sujet de minutes dont on recherchait les détenteurs. La possession de ces titres était pour les particuliers une source de profits. Le notaire qui authentiquait l'expédition n'avait droit qu'à un faible émolument. Il y avait là deux abus considérables : les sacrifices qu'imposait la cupidité du possesseur d'un protocole et le droit absolu de propriété d'un individu sur des actes intéressant le public.

Depuis longtemps la Chambre des notaires de Lyon a cherché à recueillir dans les archives de la corporation tous les anciens protocoles. L'exécution de cette mesure a bien tout d'abord rencontré d'assez vives résistances, mais elle a fini par produire de très-heureux résultats. Une table par ordre alphabétique des noms des notaires dont les minutes existent, avec indication des années de leur exercice, a été dressée par M. Darnès et publiée en 1846, aux frais de la compagnie. L'état d'abandon dans lequel plusieurs officiers ministériels laissent les actes de leurs prédécesseurs a fait songer, il y a quelques années, à imposer le versement aux archives départementales des minutes antérieures à 1790. Cette prétention du gouvernement ne devait atteindre sans doute que les détenteurs négligents, assez peu soucieux des intérêts des citoyens pour laisser se perdre des titres dont ils sont avant tout responsables. Il faut bien reconnaître, toutefois, qu'elle n'était pas légale, car le titre III de la loi du 29 septembre 1791 a institué les notaires publics seuls dépositaires

des minutes dépendant des offices des notaires royaux supprimés. Nous n'en devons pas moins signaler l'esprit éclairé avec lequel le notariat de Lyon a, bien avant cet incident, compris ses devoirs. Mais ses archives ne sont pas facilement accessibles. Il n'existe encore pas d'inventaire des actes qu'elles renferment. On ne songe même pas à en rédiger un. Ce depôt n'aura donc pas de longtemps l'utilité de celui qui existera aux anciennes archives judiciaires; là, en effet, toute demande de communication sera généralement accueillie. Aussi verrions-nous avec regret la Cour impériale de Lyon se priver de la possession de ces titres. Il y a plusieurs années, ils furent offerts à la Chambre des notaires. Celle-ci ne voulut les recevoir qu'autant qu'un inventaire en accompagnerait la remise. Cette exigence fit renoncer à leur déplacement. Celui-ci ne pouvait d'ailleurs s'opérer que contrairement aux lois sur la matière. Les art. 9 du titre III du décret du 29 septembre 1791 et 60 de la loi du 25 ventôse an XI ont en effet expressément institué les greffiers des tribunaux de district et ceux qui leur ont succédé, dépositaires des minutes non détenues par les notaires. Et les greffiers sont même les seuls qui puissent concurremment avec les notaires en délivrer des expéditions. Il ne saurait donc plus être question de les sortir des archives du palais ; elles n'en seront pas la partie la moins intéressante ni la moins utile. Tout au plus conviendra-t-il de procéder à un échange entre les archives de la Cour et celles de la Chambre des notaires afin de compléter au profit de l'un ou de l'autre de ces fonds, les protocoles qui sont éparpillés dans ces deux dépôts. Cette question sera en temps et lieu mise à l'étude. Il n'a

rien été statué sur les minutes légitimement possédées par des particuliers, parce qu'elles sont restées la propriété privée de leurs détenteurs qui peuvent en disposer suivant leur fantaisie.

Ce même ordre d'idées nous amène à parler d'une mesure qui a bien une autre gravité, car elle menace l'existence même du corps d'archives dont l'avenir nous préoccupe.

Enlèvements ; droit de revendication. — Tandis que l'organisation administrative de la France n'a eu que deux époques, l'une qui a fini avec la division du territoire en départements (1790), et l'autre qui a commencé à cette date, l'organisation judiciaire en a eu trois très-distinctes. La première est antérieure à 1790. La seconde s'arrête à l'année 1800, et la troisième ne part que de la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800). L'organisation communale, au contaire, est restée ce qu'elle a toujours été. Et enfin, les établissements hospitaliers supprimés par un décret de la convention nationale, qui organisa sur des bases nouvelles les secours pnblics, furent par une loi du 16 vendémiaire an V, définitivement conservés dans la propriété et jouissance de leurs biens et reconstitués comme corps administratifs spéciaux. En dehors des archives de l'Empire, qui ont été formées de toutes les anciennes archives de la capitale, il n'existe donc en France d'autres dépôts ayant un caractère public que les archives départementales, communales et hospitalières. Telle est, en effet, la jurisprudence administrative. Elle s'appuie sur le principe fondamental posé dans l'art. 3

de la loi du 7 messidor an II, complété par la loi du 5 brumaire an V, qui a véritablement fondé les archives départementales. Nous avons fait connaître l'exécution, cependant restreinte, de ces dispositions législatives. La circulaire précitée du 1er juin 1793 a continué à fixer, après la loi de brumaire an V, comme antérieurement, le sort des minutes et papiers provenant des anciens greffes. Partout le pouvoir judiciaire a recueilli ces archives et en a gardé, quand il l'a voulu (quelquefois au grand dommage de l'histoire), la possession (1). Cet usage est encore en principe respecté par la chancellerie, mais avec des réserves qui menacent d'en réduire à rien le bénéfice.

En 1854 l'administration départementale du Rhône sollicita du ministère de l'intérieur le droit de réunir aux archives de la préfecture toutes les anciennes archives judiciaires alors déposées au greffe de la Cour impériale. Une lettre de M. le premier président, datée du 27 mars 1859, nous révèle, dans les termes suivants, quel accueil fut fait à cette proposition :

« La collection dont il s'agit se divise en deux classes,

(1) A aucune époque elle n'a été retirée ni même contestée au tribunal d'appel. Bien plus, en 1808, on y réunit des minutes du tribunal de la conservation, et les commissaires de la Cour ayant appris qu'il en existait d'autres chez des particuliers, un arrêt rendu sur réquisitoire écrit et motivé du procureur général ordonna l'apport au greffe de tout ce qui pourrait tre retrouvé quelque part que ce fût. Lorsque enfin les 1er et 20 mai 1812 les scellés qui étaient restés apposés sur ces divers dépôts furent définitivement levés, c'est au greffier en chef de la Cour impériale que les clefs en furent remises ; c'est à lui que l'autorité judiciaire confia le soin de les ranger en ordre et de les conserver.

« l'une composée de documents *politiques* ou *administratifs*, l'autre de documents *judiciaires*.

« M. le garde des sceaux m'autorise à livrer dès à « présent les archives de la première classe contre va- « lable décharge.

« En ce qui concerne les archives de la deuxième « classe, M. le garde des sceaux réserve sa décision et « énonce un précédent dont il m'invite à vous donner « connaissance.

« La question s'est présentée déjà à Dijon en 1855; « M. le ministre de l'intérieur a alors reconnu que le « transfèrement réclamé ne pouvait avoir lieu qu'avec « l'assentiment de l'autorité judiciaire. Les chefs de la « Cour impériale avaient insisté pour le maintien des ar- « chives judiciaires au palais de justice; s'associant à « leurs observations, M. le garde des sceaux Abbatucci « s'est borné à les transmettre le 10 février 1855 à M. le « ministre de l'intérieur, et l'affaire n'a pas eu d'autre « suite.

« M. le garde des sceaux termine sa dépêche en me « mandant qu'il traitera la continuation de l'affaire ac- « tuelle avec M. le ministre de l'intérieur. »

Cette satisfaction si faible donnée aux susceptibilités de la Cour ne désarma pas l'administration du département.

Le 1er avril 1859, le sénateur-préfet renouvela ses premières instances et ses observations portèrent cette fois sur l'opportunité d'une mesure générale à prendre à l'égard de toutes les anciennes archives judiciaires non

réunies encore aux archives de l'Empire ou des départements : « Les cours impériales en général, et la cour de « Lyon en particulier, ne possèdent pas d'archivistes. « Les greffiers n'ont pas le loisir de mettre en ordre des « papiers déjà anciens et auxquels ils n'ont pas besoin « de recourir souvent. Il serait donc utile, dans l'intérêt « de la magistrature et du public, que les documents « judiciaires ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION fussent réunis « aux archives départementales.

« C'est pourquoi je prends la liberté d'insister auprès « de Votre Excellence pour qu'elle veuille bien traiter « de cette affaire avec M. le garde des sceaux, de ma- « nière à ce qu'elle reçoive une prompte solution.

« Quant aux documents *politiques* ou *administratifs*, « dont la remise est autorisée, je vais prendre des me- « sures immédiates, etc., etc. »

La réponse du Ministre de l'intérieur ne se fit pas attendre, car le 13 avril suivant Son Excellence répondit : « En ce qui concerne la partie purement judiciaire, Son « Exc. M. le garde des sceaux, se basant d'ailleurs sur « le précédent établi en 1855, s'associe au désir assez « légitime par lui-même de la Cour, de conserver ces « titres qu'elle a toujours considérés comme une sorte « de patrimoine et dont elle ne se dessaisirait qu'avec le « plus grand regret et à la dernière extrémité.

« En conséquence, je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu, « quant à présent, d'insister pour la réunion complète « de cette collection.

« Néanmoins, j'écris à M. le garde des sceaux que je « crois utile de faire opérer le triage par le greffier de

« la Cour et par l'archiviste du département. Je vous « ferai connaître ce qui aura été décidé à cet égard et « vous saurai gré de me faire connaître les mesures que « vous aurez prises pour le transfèrement dans vos ar- « chives des documents qui doivent vous être remis. »

Voilà donc l'incident vidé en principe. Il n'y avait plus qu'à procéder à la recherche des titres qui devaient être distraits des archives de la Cour. Avant de faire connaître comment a été comprise et exécutée la décision ministérielle du 13 avril 1859, il convient de résumer les points les plus importants de la correspondance qui l'a précédée.

La demande en revendication formée par le service des archives départementales, le 4 novembre 1854, s'est appuyée sur les lois de 1790 et de brumaire an V. Elle n'avait donc pour objet que les archives judiciaires antérieures à 1790. La lettre ci-dessus, du 1er avril 1859, reconnaît qu'il ne s'agissait en effet que des archives antérieures à la Révolution. Comment d'ailleurs aurait-il pu en être autrement, puisqu'un arrêté des Consuls du 18 messidor an VIII (juillet 1800), postérieur à la dernière réorganisation de la justice en France, a fixé le sort des archives des greffes des tribunaux alors supprimés ? Les archives départementales sont donc sans droit à s'attribuer les pièces déposées au greffe par les divers pouvoirs judiciaires créés depuis 1790.

La décision ministérielle de 1859 n'a pas défini le document politique, le document administratif et le document judiciaire.

Nous n'en pouvons concevoir qu'une définition. Les

archives judiciaires comprennent tous les titres, registres, papiers, etc., provenant de la mise en action du pouvoir des tribunaux. Si des corps politiques ou administratifs y ont versé des documents, sortis pour une cause accidentelle de leurs propres archives, ils ont le droit de les reprendre. Quant aux particuliers, la disposition générale de l'art. 28 de la loi du 7 messidor an II, complétée par celle du 5 brumaire an V, les a définitivement dépossédés de tout droit de propriété sur les titres ou procédures déposés dans les greffes des diverses juridictions. (V. aussi : Ordonnance du 6 mars 1828.)

Toutefois, si arbitraire que puisse paraître toute autre définition, nous aurions mauvaise grâce à la critiquer, puisqu'en droit rigoureux le département peut tout revendiquer.

Mais nous ne saurions trop nous prononcer contre les enlèvements qui ont atteint l'époque révolutionnaire. Non seulement ils ont eu lieu en dehors de l'autorisation sollicitée et obtenue, mais encore ils n'ont pu se consommer qu'en méconnaissant les droits de la Cour.

Elle est la seule entre toutes les cours impériales de l'Empire qui ait subi cette mutilation de ses archives, quand on ne pourrait l'imposer au plus obscur des tribunaux d'arrondissement ! (1).

(V. les nombreuses notes des neuf articles sur la Justice Révolutionnaire en France, par M. Ch. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour impériale de Paris. Cabinet Historique, t. IX à XII. Il en est même résulté un déplorable éparpillement de registres et procédures, car, en 1859, M. l'archiviste du département n'a pris qu'une partie des pièces de cette époque qui se trouvaient aux archives ; le défaut de classement ne lui a pas permis de découvrir les autres.

Avec cette interprétation manifestement erronée des dépêches ministérielles de 1859, l'avenir des archives de la Cour est compromis : toujours exposées à perdre ce que l'autorité supérieure leur laisse aujourd'hui, elles regretteront bientôt d'avoir laissé prendre ce qu'elles pouvaient retenir. On n'abandonne pas un droit pour une faveur précaire.

BROUCHOUD.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE CHATEAU DU PERRON A OULLINS

Et sur les faits principaux

relatifs aux familles qui le possédèrent.

FIN (1).

Nous avons dit qu'Antoine de Gondy s'était fixé en France en 1516. Devenu bourgeois de Lyon, il avait été reçu par la ville dans les rangs de ses conseillers échevins en 1537.

De son mariage avec Catherine de Pierrevive, dont la mère appartenait à la famille de Tarin, il avait eu deux fils, Albert et Pierre de Gondy, qui furent élevés aux plus hautes dignités, et une fille, mariée à un habitant de notre cité.

Albert de Gondy, connu sous le nom de Maréchal de Retz, obtint les plus grandes faveurs à la cour de Charles IX, de brillants emplois dans les armées et se vit souvent chargé des négociations les plus délicates. Pendant longtemps, il ne porta que le nom de du Perron.

(1) Voir la précédente livraison.

Il avait épousé Claudine-Catherine de Clermont, baronne de Retz, héritière de la branche de Dampierre, veuve de Jean d'Annebaut, dont le père fut ce maréchal d'Annebaut qui était bègue et que la reine Marguerite, dans ses curieux mémoires, appelle un *mari fâcheux*.

Mme de Clermont de Dampierre était d'une beauté rare; elle avait beaucoup d'esprit et se distinguait surtout par l'étendue de ses connaissances. Ce fut elle qui répondit en latin (1), pour la reine Catherine de Médicis, aux ambassadeurs polonais apportant en France et présentant au duc d'Anjou le décret qui l'appelait à s'asseoir sur le trône de Pologne.

Placé près des princes par la reine après la mort du duc de Guise, Albert de Gondy, suivant quelques historiens du temps, fut tout dévoué à cette illustre princesse. Gaspard de Tavannes, parlant dans ses mémoires des intrigues de la cour s'exprime ainsi :

« *La reyne hors de crainte par la mort de M. de* « *Guyse se glisse à l'entier gouvernement. Elle crée* « *des serviteurs proche ses enfants, afin qu'ils ne dé-* « *pendissent que d'elle et ne fussent affectionnez aux* « *deux grandes maisons de Guyse et de Montmorency.* « *C'est l'advénement du comte de Retz (Albert de* « *Gondy), d'Acier (Jacques de Crussol, baron d'Acier,* « *depuis duc d'Uzès), de Lausac (Louis de Saint-Gelais* « *dit de Lésignen ou de Lésignan, seigneur de Lausac),* « *de Villequiers, baron de Clervaux, La Bourdaizière* « *et autres personnages.* »

Par son mariage avec la veuve de Jean d'Annebaut, Albert de Gondy avait reçu le titre de comte et plus tard

(1) Voyez Cochard.

devint duc de Retz. Il mourut en 1602, laissant la réputation de très-habile courtisan, mais aussi celle de général très-médiocre. Il n'avait, assure-t-on, obtenu que par faveur le bâton de maréchal et ses titres nombreux. Il était premier gentilhomme de la chambre du roi, grand-chambellan, conseiller d'Etat, général des galères, duc et pair, gouverneur de Provence, représentant du connétable au sacre de Henri III et premier gentilhomme d'honneur de Marie de Médicis (1).

Son grand crédit à la Cour lui créa des ennemis puissants ; on lui disputa la noblesse de son origine, et la haine contre lui fut portée à ce point qu'on lui donnait pour père un banquier qui avait fait banqueroute et pour mère une prostituée.

Le maréchal Gaspard de Tavannes fut un de ses illustres rivaux. En 1752, le maréchal d'Anville étant parti pour le Languedoc, le comte de Retz fit courir le bruit de sa mort et répandit aussi la fausse nouvelle qu'il était nommé maréchal pour le remplacer. Cette nouvelle étant parvenue au maréchal de Tavannes, il en fut indigné, prit la promotion du comte de Retz à la même dignité que lui pour une injure et répondit : « *Si le roy donne « au sieur de Retz un estat de mareschal de France, je « donnerai le mien à mon valet...* (2) » Paroles d'autant plus dures, dit Le Laboureur dans ses additions aux mémoires de Castelnau, que la maison de Gondy appartenait par les femmes à celle des Médicis et aux familles les plus distinguées de la Toscane.

Sa famille, après sa mort, lui fit élever un monument

(1) Voyez *Massacres de la Saint-Barthélemy et de l'influence des étrangers en France durant la Ligue*, par Gabriel Brizard, ch. VI, p. 73.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. 28, p. 37.

sur lequel il était représenté à genoux; son cénotaphe portait cette inscription latine :

ÆTERNÆ MEMORIÆ
ILLUSTRISSIMI ET GENEROSISSIMI
ALBERTI DE GONDY
DUCIS RETZII, MARCHIONIS BELLINSULÆ
PARIS FRANCIÆ, ÆQUITUM MAGISTRI
REG. TRIREM. PRŒFECTI,
DUORUM REGUM CHRISTIANISSIMORUM
CAROLI IX ET HENRICI III
CUBICULARII,
UTRIUSQUE MILITIÆ RERIS TERQUE
DONATI
QUINQUE REGIBUS NOSTRIS
QUIBUS TRIUM MAXIMARUM PROVINCIARUM
PRORES OCTIESQUE EXERCITUUM
REGIORUM CUM IMPERIO DUCTOR QUINQUE
PRÆLIIS PERMULTISQUE OBSIDIONIBUS
EGREGIAM OPERAM NAVAVIT;
OB INDUSTRIAM ET FIDEM PERGRATI
GRAVISSIMIS ET DIFFICILLIMIS
LEGATIONIBUS, OMNIBUSQUE BELLI AC
PACIS MUNERIBUS SUMMA CUM
INTEGRITATIS LAUDE PERFUNCTI
FRATER, UXOR, FILII, NEPOTES
POSUERE — 1602.

Ce frère, dont il est parlé dans l'inscription que je viens de transcrire, était Pierre de Gondy, né à Lyon, à l'angle de la montée Saint-Barthélemy et de celle du Garillan.

Là se trouvait la principale habitation de cette famille. Cette maison existe encore, et, sur sa façade tournée au

matin, du côté de la ville et donnant sur un jardin en terrasse, — façade dont les dispositions générales semblent inspirées de celles formant, au Perron, le portique de la cour d'honneur, — on remarque un cartouche d'une très-grande dimension, dont les armoiries sont brisées; elles durent être celles des Gondy.

Pierre de Gondy, d'abord pourvu d'un canonicat à Saint-Paul de Lyon, fut nommé la même année, c'est-à-dire en 1566, évêque et duc de Langres et, plus tard, chancelier et grand-aumônier des reines Catherine de Médicis et Elisabeth d'Autriche. Fait évêque de Paris en 1570 et nommé commandeur des ordres du roi en 1579, il fut élevé au cardinalat par le pape Sixte-Quint en 1587.

Pierre de Gondy mourut le 17 février de l'année 1616, à l'âge de 84 ans.

Claude de Rubys, dans son *Histoire véritable de la ville de Lyon*, le place au nombre des grands personnages de divers lieux de France qui accompagnèrent le roi François Ier dans son voyage à Lyon. Peut-être aussi se montre-t-il trop courtisan dans les éloges qu'il prodigue à ce prélat.

Les deux Gondy, Albert et Pierre, eurent une sœur qui était leur aînée. Avant les grandes faveurs prodiguées à sa famille, elle avait été mariée à François Rousselet, dont le père, établi à Lyon en 1500, était marchand. François Rousselet prenait le titre de seigneur de Josnage et de la Part-Dieu, domaine et seigneurie appartenant aujourd'hui aux Hospices civils de Lyon. Il fut échevin de cette ville en 1540 et 1548 et mourut en 1564. Son fils, connu sous le nom d'Albert de Gondy avait acheté le marquisat de Château-Renaud et fut gouverneur de Belle-Ile. De lui descendait le comte de Château-Renaud,

qui, de concert avec le chevalier de Tourville et le comte d'Estrée, força, le 2 juin 1688, et après un combat naval qui dura trois heures, le vice-amiral d'Espagne, Papacin, de saluer de neuf coups de canon le pavillon du roi Louis XIV.

Les armes des Rousselet étaient : *D'argent, à un arbre de sinople avec une bande* (1) *de gueules brochant sur le tout.*

Antoine de Gondy quittait Lyon ; le 11 février 1555, il vendit sa terre du Perron au prix de 11,500 livres à *noble Albisse d'Elbène*, époux de Mme Lucrèce de Cavalcanti de la famille de Gondy. La maison d'Elbène, issue de Florence, portait dans ses armes :

D'azur, à deux fleurs de lis à tiges arrachées et passées en sautoir d'argent,

Et pour devise :

El piu fidele (2).

Son origine était très-ancienne, et sous le règne de Philippe-Auguste, en 1209, un Laurent d'Elbène méritait toute la reconnaissance des Lyonnais pour les efforts qu'il avait faits afin de parvenir à réconcilier l'Eglise de Lyon avec les habitants.

Pierre d'Elbène était conseiller et aumônier de Catherine ; c'était un savant ; il a beaucoup écrit mais n'a jamais voulu rien faire imprimer. Le crédit de cette maison à la Cour, la bienveillance de la reine et des princes pour elle, la mission secrète confiée par le roi au maréchal duc de Retz, pendant son séjour à Lyon, explique jusqu'à un certain point la visite que le souverain voulut faire et fit au château du Perron, ancien domaine d'un

(1) Quelques auteurs disent *une cotice*.

(2) Ménestrier, *Méthode du blason*, pp. 132 et 135.

homme qui avait été son protégé ainsi que son confident, et dont les favoris de la reine étaient propriétaires.

Charles IX, parcourant son royaume, avait chargé le maréchal du Perron de se rendre auprès des ambassadeurs des cantons suisses afin d'obtenir qu'ils le priassent de leur envoyer le maréchal de Vieilleville pour, dit Vieilleville lui-même dans ses mémoires : « *l'entre-« tenement de l'édict de pacification de France.* » La mission du duc de Retz était secrète, et Catherine de Médicis ainsi que le duc d'Anjou ne devaient point s'en douter. Le roi jouait ainsi sa mère et son frère, leur faisant demander par la Suisse même le maréchal de Vieilleville qu'ils ne voulaient pas envoyer à cette nation.

Arrivé à Lyon le 11 juin 1564 (1), le roi descendit au Perron accompagné de la reine, du prince de Navarre, qui fut ensuite roi et prit le nom de Henri IV (2).

Un grand nombre de seigneurs, de prélats et d'officiers suivirent la Cour et formèrent son cortége.

Il existe un assez grand nombre de châteaux en France dans lesquels on trouve encore une des pièces principales désignée sous le nom de chambre de Henri IV. Si cela ne prouve pas toujours que ce souverain populaire se soit arrêté dans ces diverses résidences, on peut en conclure au moins qu'alors chaque seigneur désirait

(1) Charles IX étant à Lyon descendit dans une maison de la rue Saint-Jean. En 1600, cette maison servait d'hôtel au gouverneur, et, le 8 juillet, Henri IV, se trouvant dans notre ville pour sa première entrevue avec Catherine, logea dans ce même lieu. Cette maison historique, dont les formes architecturales sont fort intéressantes, reçoit aujourd'hui tous les voyageurs ; c'est un hôtel garni. Cet hôtel, malgré sa nouvelle destination, a conservé son nom, quelque peu ambitieux pour notre époque d'*Hôtel du Gouvernement*.

(2) Henri IV avait alors 11 ans.

le recevoir, et que ce bon roi était partout chez lui quand il traversait les domaines de ses sujets.

Dans le château du Perron, une des plus vastes pièces des appartements a conservé longtemps le nom de Salle des Princes, soit pour perpétuer le souvenir que le roi Charles IX et sa cour y laissèrent en le visitant, soit parce que c'était une coutume de réserver ainsi un appartement particulier pour les princes, dans les résidences des grands seigneurs. Cette salle existait encore en 1844.

J'ai dit que, par un acte du 11 février 1555 passé à Blois, Albisse d'Elbène était devenu propriétaire du Perron moyennant la somme 11,500 livres; cette acquisition lui conférait le droit de chasser à tous engins dans la garenne des Pitras attenante à celle du château.

De son mariage avec Mme Lucrèce de Cavalcanti, Albisse avait eu deux enfants, une fille qui épousa le seigneur d'Herbouville, ancêtre du marquis d'Herbouville, préfet du Rhône en 1820, et un fils Alexandre, né à Lyon, le 7 mars 1554. Ce dernier fut héritier de son père.

Pendant les vingt-sept ans que le château du Perron resta entre les mains de la famille d'Elbène, les bâtiments ne reçurent aucune modification, comme aussi ne furent soumis à aucune réparation importante.

En 1582, Alexandre d'Elbène, vendit son château à Antoine Camus, baron de Riverie-en-Lyonnais et trésorier de France. Son père, Jean Camus, seigneur de la Roche, qualifié marchand bourgeois de Lyon, était conseiller-échevin en 1542 et 1543. Il portait le titre de seigneur d'Argigny, — probablement parce qu'en 1520 il avait épousé Antoinette de Vignols, fille du seigneur d'Argigny et qu'il avait hérité de cette seigneurie après la mort de son beau-père.

Cette maison, originaire d'Auxonne en Bourgogne, s'était établie à Lyon et était devenue considérable dans notre ville par l'exercice de diverses charges publiques et par ses alliances avec des familles de la plus haute distinction.

Elle portait dans ses armes :

D'azur, à trois croissants d'argent et une étoile d'or en abyme.

Claude de Rubys, dans son *Histoire véritable de la ville de Lyon*, consacre une longue page à l'éloge de cette famille. Il nous apprend qu'Antoine Camus, qui eût pu prétendre et parvenir aux dignités les plus relevées par son seul mérite, fut un homme sans ambition. « Je ne « veux point, dit-il, oublier Messire Antoine Camus..... « baron de Riverie et président au bureau des finances « établi à Lyon ; lequel je peux dire que s'il eût été am- « bitieux et n'eût aimé son repos et qu'il se fût voulu « assujettir à supporter les incommodités de la Cour, « comme il en a été souvent recherché, il pouvait par « les belles et bonnes parties qui sont en lui, être em- « ployé aux plus belles et honorables charges du « royaume. »

Le nom de Camus figure avec distinction parmi ceux des bienfaiteurs des pauvres. Un des membres de cette famille avait laissé à l'Hôpital de Lyon en 1534, une maison construite près de cet établissement hospitalier. En 1570, Antoine Camus contribua par des sommes considérables à la construction de la boucherie bâtie par les hospices dans la rue de l'Hôpital, avec les souscriptions des habitants de la ville, des étrangers établis à Lyon, et terminée en 1585. Enfin, sur la liste des hommes généreux qui, en mourant et même pendant leur vie, ont

fait participer les pauvres à leur fortune, et dont le souvenir est conservé sur de belles plaques de marbre placées sous les galeries de la première cour par laquelle on entre dans cet hôpital, le nom de cette famille est souvent rappelé. En 1638, Jean Camus laissa aux pauvres un héritage s'élevant à la somme de 15,405 livres, et, en 1747, un autre membre de la même famille léguait à l'hôpital une somme de 6,000 livres.

Les hôpitaux, en souvenir des dons généreux qui leur avaient été faits par Antoine Camus, seigneur du Perron en 1570, l'avaient autorisé à placer ses armoiries dans la boucherie nouvellement construite et d'une utilité incontestée pour le bien-être des malades; ces armes étaient sculptées sur la clé de l'arc formant l'ouverture de la troisième boutique à droite, en entrant dans la boucherie par la rue de l'Hôpital.

La famille Camus se divisait en huit branches, qui dans toutes les carrières ont donné des hommes d'un très-grand mérite. Je citerai entre autres l'abbé Camus, qui fut évêque de Grenoble et cardinal.

Il était très-savant, et dans un manuscrit de la fondation du deuxième monastère de la Visitation (1), on peut voir le passage suivant relatif à la visite faite par Louis XIV et Anne d'Autriche aux dames de ce couvent :

« En l'année 1660, notre mère Gabrielle-Henriette de « Clermont de Montoison étant supérieure, nous eûmes « l'honneur de recevoir la visite de Leurs Majestés. Ce « fut dans ce temps que le roi fit tirer les inscriptions qui « sont sur de grandes pierres anciennes pour les lire, « par l'abbé Camus, à présent cardinal et évêque de Gre- « noble, l'une desquelles fait mention d'une fille de l'em-

(1) C'est aujourd'hui l'hospice de l'Antiquaille.

« pereur *Claude* qui était morte dans le même lieu (1). »

La famille de Camus possédait une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Confort; elle avait été fondée en 1495, sous le nom de Chapelle du Crucifix, par noble Jean du Peyrat et Claude Garnier, sa femme. Marc-Antoine Camus, allié à cette famille par son mariage avec Marguerite du Peyrat, et prévôt des marchands en 1607, avait succédé à son père dans la seigneurie du Perron. En 1669, cette maison fit cession de cette chapelle à M. Pécoil; il est probable que le mauvais état dans lequel se trouvait la fortune des membres de cette famille, commençant à se faire sentir alors, les poussa à prendre cette détermination. En effet, Maurice Camus, époux d'Angélique Dufaure, fille de Charles Dufaure, seigneur de Mantoyer, devenu propriétaire du Perron par la mort de son père, avait en mourant laissé cette terre à ses deux filles. Mais leur position pécuniaire se trouvant alors dans un état assez précaire, elles se virent obligées de vendre le Perron, ce qui fut fait le 17 juin 1675.

Lambert de Ponsaimpierre en devint acquéreur au prix de 40,000 livres. Il était échevin de la ville et fut nommé prévôt des marchands en 1683. N'ayant pas de fils et mourant sans héritier direct, il transmit son patrimoine à Dominique de Ponsaimpierre, son frère, dont le petit-fils, conseiller à la Cour des monnaies en 1708, était né à Lyon le 14 novembre 1685. Ce dernier fut appelé à recueillir l'héritage du Perron. Ce fut un savant particulièrement versé dans l'étude des lois, et Pernetty, dans *les Lyonnais dignes de mémoire*, nous apprend qu'il s'était formé dans la tête une sorte d'encyclopédie et qu'il

(1) Achard-Jame cite ce passage dans son *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille*, p. 32.

y avait peu de sciences dont il ne connût les principes. Il improvisait avec éloquence et a laissé quelques manuscrits. Je citerai les principaux qui sont :

Observations sur quelques points de la philosophie de Descartes ;

Discours sur les monnaies ;

Notes sur Cicéron et sur Jean Milton ;

Dissertation sur la vie du poète Martial.

Il était membre de l'Académie de Lyon, et mourut le 20 novembre de l'année 1755, laissant de sa femme Bonne d'Ambournay deux filles. L'aînée portait le nom de sa mère, la seconde, mariée à Pierre du Gas, se nommait Victoire.

La maison de Ponsaimpierre portait dans ses armes :

D'azur, à deux colonnes toscanes d'argent.

Une barrière en fer ouvré, d'un beau travail et fermant aujourd'hui l'entrée principale du château, est encore couronnée par un cartouche à jour orné de ces armoiries. C'était alors une coutume adoptée par les familles nobles de placer au-dessus de la barrière en fer, servant d'entrée d'honneur, l'écusson ou le chiffre en métal repoussé et ajouré des maîtres. Les armes de la maison de Ponsaimpierre ainsi placées sont d'un très-heureux effet. Le fond du ciel bleu forme le champ de l'écu sur lequel se détachent les deux colonnes d'argent, pièces meublantes distinctives de ce blason. Ce qui a lieu de surprendre, c'est de trouver les armes de la famille de Ponsaimpierre reproduites sur la clé des arcs du portique formant le rez-de-chaussée de la façade centrale du vestibule donnant sur la cour d'honneur. J'ai dit, et cela me semble incontestable, que ce vestibule fut cons-

truit à la belle époque de la Renaissance; j'ai expliqué aussi quelle dut être son origine et à quels artistes ce portique pouvait être attribué; les armes d'une famille florissant pendant le règne de Louis XIV reproduites sur un motif d'architecture appartenant par son style au siècle de François Ier et d'Henri II présentent, au premier abord, un contre-sens qui surprend mais que l'on explique facilement. Tout, en effet, permet ici de supposer que la famille de Ponsaimpierre, voulant laisser une preuve de sa noble origine et faire acte de propriété dans ce château acquis par elle, fit effacer les armes des Gondy occupant ces clés pour y substituer les siennes, ou mieux encore, que les armes des Gondy n'ayant point été placées dans le temps sur ces clés, la famille de Ponsaimpierre y fit représenter les siennes. J'ajouterai que ces armoiries ayant été très-adroitement exécutées, ne produisent point, à la place qu'elles occupent, un de ces contrastes très-disgracieux que l'on rencontre assez souvent dans ces imitations malheureuses d'un style des temps passés. Ensuite, les clés qui portent ces armes ont, par elles-mêmes, une si minime importance, et cet écusson est si peu apparent, que ce contre-sens passera toujours facilement inaperçu pour tout autre que celui qui va fouillant dans les moindres détails d'un édifice pour découvrir soit la date de son origine, soit celle de ses restaurations successives.

Bonne de Ponsaimpierre avait épousé Jean-Antoine de Regnauld, seigneur de Parcieu, village et paroisse dans les Dombes.

M. Debombourg, dans son *Atlas historique du Rhône*, nous apprend que les membres de cette famille se qualifiaient seigneurs d'Oullins. Jean-Antoine de Regnauld était né en 1711; il mourut en 1804.

Petit-fils d'un mathématicien très-célèbre, il avait hérité de l'esprit de son père et de son grand-père. Il était membre de l'Académie de Lyon, et Pernetti, dans ses écrits, regrette sa modestie « qui m'a privé, dit-il, de dé- « tails sur cette noble et ancienne famille. » Malgré la modestie de M. Regnauld de Parcieu, on sait cependant qu'il faisait des recherches historiques son occupation la plus journalière et la plus constante. Dans les nombreux manuscrits qu'il ne voulut point publier, il a laissé des notes très-intéressantes et surtout très-instructives. Doyen des académiciens de Lyon en 1800, il regrettait souvent de se voir, par son grand âge, privé du plaisir d'assister aux assemblées de cette docte compagnie.

Les manuscrits que cette Société conserve de lui dans ses archives sont :

Mémoires sur les membres de l'Académie ;

Discours de réception ;

Discours prononcé par J.-A. Regnauld, directeur de l'Académie (1).

Regnauld de Parcieu portait dans ses armes :

De gueules, à la fasce d'argent accompagnée de deux losanges d'or.

Bonne de Ponsaimpierre en se mariant n'avait apporté pour dot que des biens paraphernaux. Le 12 août 1761, elle vendit le château du Perron et ses dépendances aux administrateurs de l'Aumône générale, au prix de 110,000 livres.

On trouve dans les Archives historiques du départe- du Rhône que Jean-Pierre Giraud, bourgeois de Lyon, intervint dans ce contrat de vente, pour prêter à l'hos-

(1) *Histoire de l'Académie*, par J.-B. Dumas, t. I, p. 264.

pice de la Charité les sommes destinées à payer cette acquisition. Ce prêt fut consenti moyennant une rente viagère de 5,000 livres et la concession de certaines jouissances stipulées au contrat.

Par testament à la date du 11 juin 1762, Jean-Pierre Giraud institua l'hospice de la Charité son héritier universel. En laissant le château du Perron à cet hospice, la principale condition imposée par lui fut de ne point aliéner ce domaine, à peine de payer une somme de 60,000 livres aux pauvres honteux de la ville de Lyon.

Dès cette époque, le château du Perron, ses terres et ses dépendances furent constamment affermés et dès cette époque aussi, commencent les modifications intérieures faites aux distributions des appartements et qui furent très-nombreuses. Son dernier locataire fut M. l'abbé Lasalle dont le bail a expiré il y a trente ans environ. Il avait établi, dans cet ancien manoir, une institution pour les jeunes gens, qui fut fort suivie pendant de nombreuses années, et d'où sont sortis quelques-uns des hommes éminents de notre époque.

En 1835, l'Administration des hôpitaux s'occupait de la création d'un asile pour les incurables. Le château du Perron remplissait toutes les conditions qu'exige un établissement de cette nature. On y trouvait un air pur, de vastes jardins et la vue d'une riante campagne ; son exposition était bonne, les bâtiments généraux pouvaient être utilisés en y apportant quelques modifications ; enfin la proximité de la ville simplifiait le service administratif et rendait les relations avec les recteurs plus faciles et partant plus fréquentes. Il fut donc décidé que, dans cette résidence de tant d'illustres familles, seraient reçus les vieillards infirmes des deux sexes. Les travaux nécessaires à l'installation de ces nouveaux hôtes com-

mencèrent à être exécutés en 1843. Poussés avec cette activité infatigable que donne la charité, ils furent bientôt terminés, et dès lors, pour loger les pauvres, Lyon, la ville des aumônes et des bonnes œuvres, comptait un asile de plus.

Je ne terminerai point cette notice sans remercier bien vivement M. Morel de Voleine des documents précieux qu'il a bien voulu me communiquer sur quelques-unes des familles dont je viens de parler; c'est aussi à son obligeance éprouvée que je dois la description de la plupart des armoiries décrites dans ce travail.

M. DEBOMBOURG ET L'ÉVÊCHÉ DE BELLEY.

Dans sa livraison de juillet, la *Revue du Lyonnais* a publié un article intitulé : *Les Allobroges d'outre-Rhône et l'évêché de Belley*. Cet article, qui est signé de M. Debombourg, paraît mériter une réponse.

L'auteur se propose surtout de prouver que les Allobroges d'outre-Rhône occupaient le territoire que l'ancien diocèse de Belley possédait sur la droite du Rhône, et à l'appui de sa thèse, il semble raisonner comme si Belley était allobroge. Nous n'examinerons pas s'il fait une pétition de principe; nous n'entreprendrons pas non plus de discuter les différentes opinions qui se sont produites au sujet des Allobroges d'outre-Rhône. Notre seul but est de nous occuper du diocèse de Belley.

Pour M. Debombourg : 1° le siége épiscopal de Belley n'est autre que celui de Nyon transféré ou, si l'on veut, reconstitué à Belley; 2° Audax, Tarniscus, Migétius sont des évêques dépossédés de Nyon, n'ayant *plus ni diocèse réel, ni diocésains ;* 3° privé de son siége, Audax s'est retiré peut-être à Billiat en Michaille, et non pas à Belley; 4° sollicités par le roi Sigismond, les métropolitains de Vienne et de Besançon consentent à un échange de territoire pour agrandir le diocèse de Genève ; 5° par

cet échange, 110 paroisses sortent de la suffragance de Besançon pour entrer, par Genève, dans celle de Vienne, et en retour 108 localités sortent de la Séquanaise, pour rentrer dans la Viennoise avec le titre de *Diocèse de Belley*. Quelques mots sur chacun de ces articles.

I. Translation de l'Évêché de Nyon a Belley.

Quand on considère que l'évêché de Nyon n'a pas laissé trace de son passage; qu'on n'a pas encore pu nommer avec certitude un seul de ses titulaires, qu'on ne s'accorde ni sur son origine, ni sur sa durée, ni sur sa disparition, ni même sur son existence, il semble qu'on peut à bon droit douter de cette existence. Cependant ce n'est point sous ce rapport que nous allons envisager cet évêché; il ne s'agit ici que de sa translation à Belley.

1° Quelques savants n'admettent pas même l'existence de l'évêché de Nyon. M. Debombourg lui-même nomme Piquigny; il aurait pu ajouter le P. Monnet qui dit : *Equestrium in coloniâ nullus unquam sedit Episcopus*. Avec eux, évidemment, point de translation possible.

2° Le P. Chifflet a laissé le plan d'un ouvrage qu'il se proposait d'écrire. Or le titre du chapitre XIV de la 2e partie, porte : *Ostinditur in coloniâ Equestri seu Neviduno fuisse episcopatum, fundato jàm Bellicensi, nec translatam unquam sedem Bellicium a Neviduno*. Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire.

3° En parlant des évêques de Besançon retirés à Nyon, les Bollandistes s'expriment ainsi : *Non levis conjectura*

est... quòd... reversi in suam metropolim, proprios episcopos ibi (Nevid.) constituerint aut a Rom. Pontif. constitui curarent quos ultrà annum Christi millesimum... ibi constat perstitisse. Or, vers l'an 1000, et même du temps de l'évêque Hugues de Besançon, l'évêché de Belley comptait déjà plusieurs siècles d'existence ; c'est incontestable.

4° Si l'on en croyait l'abbé Richard, dans son *Histoire du diocèse de Besançon*, et les professeurs du collége Saint-François-Xavier, dans leurs *Vies des Saints de la Franche-Comté*, la translation se serait faite pendant le VII° siècle. Cette opinion est inadmissible puisque Vincent souscrivait à Paris, comme évêque de Belley, déjà en 555.

5° La translation, il est vrai, a des partisans qui ne se rencontrent pas avec de pareilles difficultés ; mais quelles preuves apportent-ils ? Aucune, disent chacun dans son langage, Moréri et Charles de Saint-Paul : *Non pauci aiunt, sed quomodo probent non video.* Ce sont les paroles du dernier.

Ainsi, parmi les auteurs, il en est qui n'admettent pas même l'existence de l'évêché de Nyon ; parmi ceux qui admettent cette existence, il en est qui rejettent la translation à Belley ; parmi ceux qui admettent cette translation, il en est qui la placent dans des circonstances qui la rendent impossible ; et ceux qui ne vont pas se briser sur des dates incontestables, ne donnent aucune preuve. Que faut-il donc penser de cette translation ? Si l'on dit que dans le système de M. Debombourg, il s'agit d'une *reconstitution* et non pas d'une translation proprement dite, l'article suivant donnera la réponse.

II. Evêques dépossédés de Nyon n'ayant plus ni diocèse réel, ni diocésains.

1° M. Debombourg nous représente Audax, Tarniscus et Migétius comme des évêques dépossédés de Nyon, et tellement dépossédés qu'ils n'ont plus ni *diocèse réel ni diocésains*. Où a-t-il pris que ces prélats étaient des évêques dépossédés de Nyon? Quelle preuve allègue-t-il en faveur de cette opinion? Nous croyons pouvoir prouver le contraire.

2° Audax, Tarniscus et Migétius constituent une succession de trois évêques, et l'on sait que de leur temps l'épiscopat était électif. Or, une succession de trois évêques, dans un temps où l'épiscopat est électif, ne prouve-t-elle pas jusqu'à l'évidence qu'il y a encore *un diocèse réel et des diocésains?* S'il n'y avait pas eu de *diocésains* il n'y aurait pas eu d'électeurs : qui donc aurait fait les élections? Et s'il n'y avait pas eu de *diocèse réel*, pourquoi les aurait-on faites? A cette époque reculée on ne connaissait pas les *évêques aux honneurs*. Il n'y avait donc pas *dépossession*.

3° Puisqu'il y avait encore *un siége réel et des diocésains*, il n'y avait pas *déconstitution* qu'on nous passe le mot, et s'il n'y avait pas *déconstitution* à Nyon, il n'y a pas eu *reconstitution à Belley*. C'est évident.

III. Audax retiré peut-être a Billiat et non a Belley.

1° Au dire de M. Debombourg, la *Michaille pourrait bien avoir appartenu aux Equestres;* selon cet auteur,

ce qui porte à le croire c'est que d'après un pouillé du XIVe siècle, la *Michaille était comprise dans le décanat d'Aubonne*. — Le pouillé sur lequel s'appuie M. Debombourg nous apprend que *Léaz* faisait partie du décanat de Rumilly en Savoie, et non pas de celui d'Aubonne, et quiconque connaît les lieux reste convaincu que les Equestres, pour aller à Michaille, n'avaient pas d'autre chemin que Léaz. Faudra-t-il conclure que Léaz *pourrait bien avoir appartenu* aux Allobroges? que les Allobroges d'outre-Rhône *pourraient bien* avoir été à Léaz? et qu'en prenant possession de la Michaille les Equestres *pourraient bien* avoir laissé de côté le seul chemin qu'ils avaient pour aller à Michaille? Si l'on n'admet pas ces trois conséquences, comment admettre celle de l'auteur?

2° Dira-t-on qu'au lieu de passer par Léaz, les Equestres, pour se rendre en Michaille, pouvaient traverser le Jura et descendre le long de la Valserine? Comment supposer une pareille route? Les diplômes, les légendes et les historiens des abbayes de Saint-Claude et de Chézery nous racontent que les vallées de Mijoux, de Lélex, du Lambey et de Chézery étaient des déserts inhabités. La route qui les parcourt ne date pas de 40 ans; auparavant, lorsqu'on voulait aller de Lélex à Chézery avec un chariot, ou *vice versâ*, on était obligé de contourner le Jura par le pays de Gex. Des gens vivent encore qui attestent le fait pour l'avoir vu.

3° Après avoir insinué que la Michaille pourrait bien avoir appartenu aux Equestres, M. Debombourg demande si *le suffragant de Besançon* (Audax) *se serait retiré dans une ville allobroge* (Belley)? — Faite de sa

part, cette simple question suppose : 1° que Besançon était métropole ecclésiastique du temps de saint Sigismond; 2° que Nyon était évêché; 3° que cet évêché relevait de Besançon; 4° qu'Audax était évêque de Nyon; 5° que Belley était allobroge. Or, de ces cinq suppositions, pas une n'est démontrée; toutes sont, pour le moins, fort douteuses. Mais admettons, si l'on veut, qu'elles soient aussi certaines qu'elles le sont peu. Pourquoi le suffragant de Besançon ne se serait-il pas retiré dans une ville allobroge? Quand un évêque est chassé de son siége, où se réfugie-t-il? Pour l'ordinaire, n'est-ce pas à l'étranger? C'est si bien la règle que, s'il est des faits contraires, on doit les regarder comme des exceptions.

4° Après avoir donné à entendre qu'Audax ne s'est pas retiré à Belley, M. Debombourg demande si l'on ne peut pas dire sans trop de témérité que c'est à Billiat et que la ressemblance des noms a fait prendre Belley pour Billiat. — L'opinion qui fait siéger Audax à Belley est la seule admise, la seule connue; jusqu'ici elle n'a pas eu de contradicteurs; elle peut citer en sa faveur une foule de savants, entre autres Guichenon, Chifflet, Dunod, Hugues du Temps, Claude Robert; elle s'appuie même sur des catalogues qui remontent vers l'an 1000. Elle paraît donc assez bien fondée. Pour la révoquer en doute *sans trop de témérité,* il faut lui opposer des raisons de valeur à peu près égale; or, qu'allègue M. Debombourg? la *ressemblance des noms qui aura fait prendre Belley pour Billiat*. De bonne foi, est-ce là une raison suffisante? A ce taux, quel fait, dans l'histoire, restera à l'abri du doute?

IV. Échange entre métropolitains.

1° Dans l'échange imaginé par M. Debombourg, l'évêque de Besançon agit comme métropolitain. « Les évêques de Nyon, dit l'auteur, étaient suffragants de Besançon; il fallait donc le consentement du métropolitain. » Est-il bien sûr que Besançon fût métropole ecclésiastique du temps de Sigismond? Tout porte à croire le contraire. Les auteurs suisses, Duding, Ruchat, Bochad et autres, disent que les siéges épiscopaux de l'Helvétie et celui de Besançon lui-même relevaient de Lyon; et il faut convenir que les faits déposent singulièrement en leur faveur. Besançon fut d'abord incorporé à la Lyonnaise; M. Debombourg en conviendra sans peine. D'autre part saint Ferréol tenait sa mission de saint Irénée. Dès-lors ne doit-on pas conclure que les premiers évêques de Besançon relevèrent tout naturellement de Lyon? Plus tard, il est vrai, on créa la grande Séquanaise, et Besançon devint métropole *civile;* mais devint-il en même temps métropole *ecclésiastique?* A-t-il suffi à un empereur, persécuteur des chrétiens, de former une nouvelle province *civile* pour constituer par là même une province *ecclésiastique*, arracher des évêques à leur métropole et transformer un suffragant en métropolitain? L'admettre serait tomber en plein dans la *constitution civile du clergé.* Aussi, l'évêque de Besançon resta simple suffragant. La preuve, c'est qu'à Epaone, en 517, au lieu de siéger avec les métropolitains, il se trouve confondu avec les suffragants; et ce n'est, croyons-nous,

qu'à Orléans, en 549, qu'on le voit paraître pour la première fois au rang des métropolitains.

2° L'évêque de Besançon n'était donc pas métropolitain; cependant, supposons, si l'on veut, qu'il le fût tout aussi bien que celui de Vienne, ces deux prélats auraient-ils pu faire l'échange en question? nous ne le pensons pas. D'après le sixième canon de Sardique (347) et le quatrième de Carthage (407), pour supprimer un diocèse et en créer un nouveau, il fallait le consentement de l'évêque qu'on voulait déposséder. L'on comprend en effet que, si le métropolitain avait eu pleine liberté de créer, de supprimer, du diminuer, à volonté, les diocèses de sa province, la paix et la concorde auraient eu à souffrir. D'après cette règle, puisqu'il s'agissait de supprimer Nyon et d'ériger Belley, il fallait le consentement et de l'évêque de Nyon et de l'évêque sur le territoire duquel on voulait prendre le diocèse de Belley. Cependant, dans son système tel qu'il l'expose, M. Debombourg ne fait aucune mention de ce double consentement, et tout se passe absolument comme si l'évêque qu'on voulait dépouiller, pour former Belley, n'existait pas.

3° Allons plus loin, et supposons que chaque métropolitain fût nanti du consentement de son suffragant, même dans ce cas, l'échange dépassait leur compétence. Les conciles que nous venons de nommer avaient réservé aux conciles provinciaux la création des nouveaux siéges. Or ici, il s'agissait non-seulement de supprimer l'évêché de Nyon et d'ériger celui de Belley, mais encore de changer les limites de deux provinces, la Viennoise et la Séquanaise. C'était donc une affaire à traiter en concile et même en concile réunissant les deux

provinces. Cependant M. Debombourg n'en fait intervenir aucun. Pourquoi n'est-il parlé à Epaone ni de cet échange ni de l'agrandissement de Genève? On a lieu de s'en étonner.

V. Historique et preuves de l'échange.

1° En commençant la partie historique de l'échange, l'auteur a soin d'avertir que ce qu'il va dire est *problématique.* De fait, impossible de découvrir la moindre preuve; on ne trouve qu'hypothèses purement gratuites. Inutile donc de s'arrêter sur cette partie.

2° Après l'exposé de ces hypothèses, M. Debomboug entreprend d'en prouver la réalité au moyen des pouillés. « D'après des pouillés du XIVe siècle, dit-il, le dio- « cèse de Genève comprenait 315 cures et prieurés avant « l'annexion de l'évêché de Nyon; puis après cette an- « nexion, on compte 425 cures et prieurés. Donc 110 « localités étaient distraites de la suffragance de Besan- « çon, pour entrer, par Genève, dans celle de Vienne. » — Est-ce sur des pouillés du XIVe siècle qu'on peut juger de l'état que présentait ce diocèse pendant le VIe siècle? Durant les 800 ans qui se sont écoulés de l'une à l'autre de ces époques, n'aurait-on pas créé une seule paroisse? Il est difficile de se le persuader. — Ensuite le pouillé aux 315 cures est-il exact? donne-t-il les noms de toutes les paroisses qui composaient le diocèse en 517? ne contient-il aucune des localités sur la droite du Rhône? Il faudrait s'assurer de ces trois conditions pour juger de la valeur de l'argument. Et comment faire, puisque M. Debombourg ne donne pas ce pouillé et ne dit pas même où il se trouve?

3° La différence des deux pouillés accuse une augmentation de 110 cures, dit-on. Soit, mais peut-on en conclure, comme fait l'auteur, que ces 110 localités ont été tirées de la province de Besançon pour être annexées à celle de Vienne? Evidemment non. Après avoir constaté l'augmentation, il faudrait prouver que cette augmentation s'est faite aux dépens de la province de Besançon, et M. Debombourg ne le prouve pas Or, tant que la preuve n'est pas fournie, n'est-il pas à croire qu'on aura fait alors ce qui se pratique aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on aura augmenté le nombre des paroisses en divisant celles qui étaient trop grandes? et, de la sorte, on sera arrivé à 425 cures sans ajouter un millimètre carré à la surface du diocèse.

4° M. Debombourg continue : « Pour obvier à cette « perte territoriale, le métropolitain de Vienne consentit « à céder... 108 localités qui sortirent de la suffragance « de Vienne pour entrer dans celle de Besançon (*avec « le titre de diocèse de Belley*); donc, il y avait un « échange complet entre les deux métropolitains. » — Que le diocèse de Belley contînt 108 localités du temps de Guichenon, nous ne le nions pas; mais que ces localités aient été cédées, par l'évêque de Vienne, à la province de Besançon, c'est ce qu'on ne voit pas et ce que M. Debombourg ne prouve pas. Son assertion est, ici, tout aussi gratuite que lorsqu'il a dit que Besançon a fait une pareille cession à Vienne; et dès lors, l'on ne voit pas comment il peut conclure qu'*il y a eu échange complet entre les deux métropolitains*. Allons plus loin et pour montrer la fausseté de l'échange, prouvons

que le diocèse de Lyon touchait aux Equestres ; nous tirerons ensuite les conséquences.

VI. Le diocèse de Lyon touchait aux Equestres.

1° La paroisse de Gex était Équestre ; M. Debombourg en convient, puisque dans son extrait du pouillé aux 425 cures, il place Gex dans la colonne qu'il assigne aux Equestres. Voilà donc un premier fait admis.

2° La paroisse de Samoncé ou Septmoncel, comme on dit aujourd'hui, appartenait au diocèse de Lyon. Preuves : En 1686, Jean d'Arenthon, évêque de Genève, consacra le grand autel de Septmoncel, *avec l'autorisation de l'archevêque de Lyon*. L'acte est aux archives paroissiales de Lélex. Pourquoi cette autorisation, si Septmoncel n'eut pas été du diocèse de Lyon ? Dans les pouillés de Lyon, Samoncé figure comme archiprêtré. On était tellement habitué à ce nom, que lorsque après la création du diocèse de Saint-Clande, on eut transporté l'archiprêtré à Nantua, on disait encore *archiprêtré de Samoncé ou Nantua*. (Almanach de Lyon, 1792.)

3° Or, encore aujourd'hui, les paroisses de Gex et de Samoncé de Septmoncel se touchent sur la Valserine. C'est un fait que peuvent facilement attester MM. les curés de Gex et de Septmoncel, de Mijoux et de Lélex, et tous les habitants de la localité.

4° S'il était nécessaire, on prouverait tout aussi facilement que le contact s'étendait jusqu'au mont Risoux et même plus loin. Il suffirait de citer le pouillé de Genève dont s'appuie M. Debombourg, les anciens pouillés de Lyon,

ainsi que les bulles pontificales relatives à la création du diocèse de Saint-Claude ; mais c'est inutile.

5° Le contact n'est pas de date récente. Il existait longtemps avant le pouillé de 1344 que cite M. Debombourg. Le diplôme que Barberousse donna, en 1184, en faveur de l'abbaye de Saint-Claude, fixait déjà pour limite la Valserine ou Sérone de la Vallée, *Seronam*.

VII. Conséquences du contact.

1° Maintenant que le contact est prouvé, on demande où s'arrêtaient les Séquanes. Est-ce au-dessus du contact ? Alors pourquoi M. Debombourg les fait-il descendre jusqu'au Rhône ? Dépassaient-ils le contact ? Dans ce cas, il faut conclure qu'un diocèse pouvait comprendre une fraction de peuple gaulois et que les limites ecclésiastiques n'étaient pas toujours superposées aux limites civiles ; fait important qu'on ne doit pas oublier.

2° A quel diocèse appartenait le territoire situé au sud du contact, c'est-à-dire Chézery, Saint-Germain-de-Joux, Brénoz, la Michaille, le Valromey, Seyssel ? Dans le système de M. Debombourg, ces pays étaient cernés de tous côtés par les diocèses de Nyon, de Besançon, de Lyon, de Grenoble et de Genève. C'est donc à l'un ou à plusieurs de ces diocèses qu'il faut les attribuer en tout ou en partie.

3° Est-ce à Nyon ? — Il est difficile de croire que le diocèse problématique de Nyon se soit étendu sur Ceyzerieu et même au delà du Rhône, sur Ruffieu en Chautagne, Chindrieu, etc. D'ailleurs, les vallées de Saint-Germain, de Brénoz, du Vlromey, de la Michaille formaient

pour Nyon une véritable enclave, puisque Léaz était du diocèse de Genève, comme le prouve le pouillé de 1344, et que les Equestres, comme nous l'avons dit, ne pouvaient pas se rendre en Michaille sans passer par Léaz.

4° Est-ce au diocèse de Besançon ?— Moins encore qu'à celui de Nyon, puisque au moyen du contact, l'enclave était fermée plus hermétiquement encore pour Besançon que pour Nyon.

5° Serait-ce à Lyon ? Pourquoi donc M. Debombourg ne fait-il pas la moindre mention de l'évêque de Lyon ? Aurait-on dépouillé ce métropolitain à son insu ? C'est peu croyable. Et puis, si l'on eût voulu enrichir Genève aux dépens de Lyon, la proximité des lieux ne disait-elle pas de prendre les terres de Saint-Claude et même de Nantua plutôt que le Valromey ?

6° Serait-ce à Grenoble ? — Alors on a dépouillé l'évêque de ce diocèse, et tout s'est passé comme s'il n'eût pas existé, puisque M. Debombourg ne daigne pas même lui accorder une mention. De plus, pourquoi cantonner autour de Belley les Allobroges d'outre-Rhône ? Ne serait-il pas plus logique de les pousser à travers le Valromey jusqu'à Echallon et Belleydoux, sauf ensuite à s'accommoder avec les *Commentaires de César* comme on pourrait.

7° Puisque les vallées en question n'appartenaient à aucun des diocèses précédents, on doit nécessairement les attribuer à Genève ; et, si elles appartenaient à Genève dès le principe, il est clair que l'échange imaginé par M. Debombourg n'a pas eu lieu.

L'abbé J^h^. Delaigue.

DÉCOUVERTE

D'UNE

NOUVELLE MOSAÏQUE ANTIQUE

A VIENNE.

—

J'ai dernièrement fait connaître, dans la *Revue du Lyonnais*, numéro d'août, la découverte faite à Vienne, chez M. Jouffray, d'un fragment de mosaïque sur lequel est représentée la tête de l'Océan, entourée d'un nombreux cortége de poissons marins. Une nouvelle mosaïque vient d'être trouvée à environ 80 mètres au nord du gisement de ce fragment. La construction d'un égoût dans la rue des Gargates, en avait d'abord fait apercevoir une partie ; une fouille exécutée bientôt après, a mis à découvert le reste de ce somptueux pavage et a permis d'en déterminer l'étendue ainsi que la composition. Il présentait une surface de 8 mètres de long sur 4 mètres de large, divisée par une tresse, de couleurs éclatantes, en vingt-deux compartiments carrés, disposés à partir du fond de la salle ainsi décorée, jusqu'au milieu de sa longueur, sur quatre rangs de quatre compartiments chacun, et, de là jusqu'à l'entrée qui était tournée vers l ouest, autrement dit vers le Rhône et marquée par une très-large bordure blanche faisant retour de chaque côté, sur deux rangs seulement ; la largeur de la bordure compensant la suppression d'un rang de droite et à gauche.

Dans ces compartiments étaient inscrits autant de médaillons alternativement carrés et ronds: ceux-ci encadrés dans une torsade pareille pour tous, ceux-là dans des

registres d'oves, dans des rangées doubles de postes noires et blanches, dans des plates-bandes décorées de feuillages.

Les médaillons de la partie formée de seize compartiments rangés sur quatre lignes, avaient pour sujets des animaux auxquels étaient entremêlés quelques personnages, presque entièrement dépouillés de leurs cubes, mais dont les attitudes étaient, malgré cela, encore reconnaissables à leur silhouette nettement découpée sur le fond. Je puis signaler parmi ces personnages un archer décochant une flèche, et qui sera, si on le veut un Actéon; et parmi les animaux, un lion en marche, une panthère bondissante, un sanglier et un onagre dans l'action de courir, un lévrier à l'attache à un arbre et s'élançant en aboyant avec fureur, enfin et notamment un cerf broûtant, dont la tête est magnifiquement coiffée d'une ample ramure, fort joli médaillon dont la réparation sera facile.

Du côté de l'entrée, quatre des six tableaux qui sont accouplés sur deux rangs, sont plus grands que les autres par suite de la suppression de l'encadrement et offrent aux regards la tétrade des Saisons. L'hiver y est symbolisé par une tête de femme, au teint pâle, voilée jusqu'au bas du front d'un flammeum blanc à reflets jaunes et verdâtres, qui, descendant le long des joues pour se rejoindre sous le menton, se répand en plis fins et légers sur les épaules et le devant de la poitrine; elle est couronnée d'une branche de pin à laquelle adhèrent deux cônes à la hauteur des tempes. La tête qui représente *Carpo*, l'Heure de l'Automne est celle d'une belle jeune femme, aux cheveux bruns et ondoyants, couronnée de feuillles et de fruits de figuier. L'Heure de l'Eté est brune aussi et a le front ceint d'épis de blé et de pavots des champs; une boucle brillante pend à son oreille Le haut du visage manque, mais à l'aide du modèle fourni par l'Automne, pourra être aisément res-

titué. L'on n'a rien retronvé du tableau qui devait contenir la tête de *Thallo*, l'Heure du Printemps ; c'est une perte qui décomplète et déprécie bien regrettablement une collection sans contredit des plus curieuses.

Entre les tableaux de l'Hiver et de l'Automne, faisant face à l'entrée et ceux du Printemps et de l'Eté, étaient deux médaillons carrés à encadrement des plates-bandes ornées de feuilles de laurier ou d'oranger. L'un représente Jason s'apprêtant à monter sur l'Argo dont on aperçoit la poupe et l'échelle d'abordage. Il ne reste du chef des Argonautes qui était dans l'action de la course, que le bas de ses jambes nues ; il devait avoir sur les épaules, suivant la description des poëtes, une peau de léopard ou de lion, ou porter, comme sur des vases peints, le costume thessalien, la clamyde et le pétase. L'autre médaillon où l'on voit, au-dessus d'un lit de parade en partie détruit, un velarium tendu entre deux arbres, nous fait assister, si je ne me trompe, à l'heureux dénouement de l'Expédition Argaunautique, c'est-à-dire au mariage de Jason avec Médée.

A. Allmer.

CHARTE DE DONATION

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE QUINCIEUX

AU MONASTÈRE DE MOIRANS.

(Mars 1069).

Cette nouvelle charte, extraite comme les précédentes du précieux recueil dû à l'évêque saint Hugues (*1er Cartul.*, n° XIV), est moins importante par les renseignements qu'elle fournira à la science historique que par sa rédaction elle-même : à cet égard, elle offre un des plus curieux spécimens du style en usage dans les donations un peu solennelles de cette époque. Le préambule, d'une longueur hors de proportion avec l'objet de la charte, offre plus d'une difficulté à l'intelligence du lecteur; les textes de la sainte Écriture sont accumulés pour montrer les avantages éternels de la bienfaisance. Contre l'ordinaire les imprécations suivent la date.

Hec carta dicit quod Quintiacum villa, que est in mandamento Sant-Jeurz, in episcopatu Gratianopolitano est.

Legimus plura precepta scripta prisco tempore, Deo Patre disponente, digna tantum conditori illi cuncta condere, cum priscorum dicta patrum perleguntur sedule ita verbis decreverunt conscripsisse utique, quia quisque quod est suum placeat transfundere in alterius non sua potestate; denique firma tamen libertate habeat perficere atque libera ut fas est liceat conistere, ut jus jubet atque leges potestatum veterum recto tempore constructe perfectorum judicum, Moysaica divina, ceterorum omnium regum late promulgate, Henricorum Cesarum, Christianis post collate populo gentilium, qui se recte proferuntur justi ante Dominum, recta opera sectantes nunc sancto-

rum veterum asseratur ita esse sensibus prudentium. Quapropter et nos moderni sequentes vestigia, scribamus futurorum prospera memoria que sit nobis in futuro plena testimonia, nostris sequacibus cunctis semper sint utilia, et idcirco quod superius prelibatum est prosequar. Ego Avitus cogito de Dei misericordia et de eterna retributione, ut Deus et Dominus noster Jesus Christus substrahat me a tam orribili atque mortifera pœna gehennali inferni, seu tartaricis ministris potestate, ne illi in me exerceant sua pessima sevitia et non dominentur in me ulla sua dominatione sive imperio; sed audiam et percipiam illam benignissimam Domini vocem : *Venite, benedicti Patris mei, possidete regnum quod preparatum est vobis ab origine mundi;* et rursus : *Gaudete et exultate, quia merces vestra copiosa est in celis;* et alibi : *Hele-mosina est que purgat peccata et facit invenire misericordiam et vitam eternam;* et iterum : *Panem tuum et vinum tuum super sepulturam justi constitue, et non commedas ex eo cum peccatoribus*; panem suum et vinum suum cum peccatoribus manducat qui iniquis pro eo ut iniquitatem faciant stipendia prebet. Propter hoc dono supra dictus Deo et genitrici ejus Regine celi Domine nostre sancte Marie et sancti Petri Moiricensis (1) et domno Geraldo abbati, seu omni congregationi sub ejus regimine degenti crudatensis cenobii (2) sive ab antiquis temporibus abbatia et precipui nunc consistentis, dono et transfundo eis ecclesiam Sancte Marie Quinciaco (3), cum omnibus primogenitis et primiciis, et cum

(1) Le roi Rodolphe-le-Fainéant donna, en 1016, l'église de *Moirans* (cant. de Rives, arrond. de Saint-Marcellin (Isère) à l'abbé de Cruas Ramoard.

(2) L'abbaye de *Cruas*, au diocèse de Viviers, fut fondée vers l'an 800, sous la règle de saint Benoît et le vocable de la sainte Vierge.

(3) *Quincieux*, cant. de Tullins, arrond. de Saint-Marcellin.

duabus partibus decimi et cum omni alodatico : totum et ab integro quod de me Gausaldus presbiter tenet vel videt tenere et habere, et in circuitu ipsius ecclesie triginta et unum stadia; et in campo Moraillo una condamina, omnem sylvarum fructum, id est ad pascendos porcos, ligna ad cale faciendum, ad domos edificàndas, concedo monachis ibidem degentibus seu illorum hominibus absque ulla vectigalium redditione; et accipio de facultate Sancte Marie seu Sancti Petri centum quinquaginta solidos. Est autem ipsa ecclesia sita in episcopatu Gratianopolitanensi, in aice castro que nominant Sancto Georgio (4). Facta carta donationis seu venditionis istius anno ab Incarnatione Domini Jesu Christi millesimo sexagesimo nono, in mense marcio, feria III, regnante Domino nostro Jesu Christo. Sane si quis homo ullus de ulla domo aut ulla potestas sive de heredibus meis qui hanc donationem et venditionem contraire voluerit, non valeat vindicare quod reliquisierit, sed sit excommunicatus et anathematizatus et perpetuo anathemate damnatus, et sit anathema maranatha id est perdictio in adventum Domini; omnes maledictiones que in libris Veteris ac Novi Testamenti continentur facto impetu veniant et ruant super eos et super eas qui hoc facere temptaverint vel presumpserint. Datori pax et gloria, virtus et victoria; ablatori perdicio et mors intransitoria. Signum Aviti, qui hanc cartam donationis vel venditionis scribi jussit et testibus firmavit, manu sua firmat. Signum Gaufredi. S. Wigoni. S. Armanni. S. Acelena, cum filiis suis Gaufredo et Malleno. Signum Arberti. S. Richardi. S. Remestagni. S. Falchoni. Elisiarius scripsit.

C.-U.-J. CHEVALIER.

(4) *Saint-Geoirs*, cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, même arrond.

INSCRIPTION ROMAINE.

Une inscription romaine trouvée récemment dans la démolition d'un mur au quartier des Minimes est venue augmenter la collection d'épigraphes réunies sous les portiques du Palais-Saint-Pierre. Elle est gravée sur un très-grand cippe en pierre tendre, dans lequel on a creusé plus tard une auge dont la paroi du côté gauche étant venue à se détacher a emporté les premières lettres de chaque ligne.

Di-i SMANIB
Et m EMORIAETER
*N°*E-L- PRIVATI
Eu TICHETIS NE
*Go*TIATORIS LVG ET
Pr IVATIAE QVARTIAE
Co NIVGI INCOMPA
Ra BILI ET PRIVATIAE
Eut YCHIAE FILIAE ET
..*Pr* IVATI FECICISSIMI
Fil-e T PRIVATIAE QVAR
Till AE FILIAE SIBI SV
Pers TITES FECERVNT
Et sub ASCIA DEDICAVER

Rédigées ordinairement sans prétention littéraire, les épitaphes sont des monuments du langage familier ; il n'est pas surprenant d'y trouver des incorrections qui ne se rencontrent pas dans le style écrit. Une des fautes les plus usitées paraît avoir été la confusion des cas. Ainsi, dans notre inscription, après avoir mis au génitif les noms du père de famille, on adopte le datif pour les noms de sa femme, puis on revient au génitif pour énumérer dans l'ordre de naissance les noms de leurs trois enfants. Cette observation faite, nous traduisons ainsi qu'il suit :

Aux dieux mânes et à l'éternelle mémoire de Lucius Privatius

Eutyches, négociant lyonnais, et de Privati Quartia, son épouse incomparable, et de Privatia Eutychia leur fille, et de Lucius (?) Privatius Felicissimus leur fils et de Privatia Quartia Quartilla leur fille. Ils ont fait faire ce tombeau de leur vivant et l'ont dédié sous l'ascia.

Il ne faut pas chercher à reconnaître dans Lucius Privatius Eutyches, de la corporation des marchands de Lyon, un de ces richissimes chevaliers romains qui, sous le nom de *negotiatores*, étaient de gros banquiers ou faisaient sur une très-grande échelle le trafic du blé. Son surnon grec et son nom de famille (qui est aussi celui de sa femme), formé d'un simple surnom, indiquent un affranchi ou tout au plus un fils d'affranchi, qui, probablement sans rêver de sévirat ni de fonctions municipales, se bornait au commerce et se souciait moins d'honneurs que d'argent.

Le surnom d'*heureux* devait être tenu, dans la maison d'un marchand, pour être de bon présage. Nous voyons que notre homme l'a donné à sa fille aînée, se conformant en cela à une pratique fort en usage d'après laquelle les surnoms des filles étaient tirés du surnom de leur père, et ceux du fils du surnom de la mère; mais il l'a donné aussi, traduit en latin à son fils, et c'est la fille cadette qui s'apelle Quartilla du surnom de sa mère.

Sibi superstites fecerunt est une variante rare de la formule très-commune : *Sibi vivi fecerunt.*

L'épitaphe déclare le tombeau consacré aux dieux mânes, encore entre les mains du tailleur de pierres, par conséquent sacré et inviolable dès ce moment, avant la mort d'aucun de ceux dont il était destiné à abriter la sépulture. Malgré les lois, des personnes peu scrupuleuses trouvaient un moyen commode et surtout économique de se procurer une pierre en la prenant à un tombeau, et auraient sans doute volé de préférence, pour ne pas encourir les peines d'un sacrilége, un tombeau placé d'avance, si d'avance aussi il n'eût été consacré.

A. ALLMER.

CHRONIQUE LOCALE.

La fête du 8 décembre, devenue, à Lyon, fête nationale, a offert, comme les années précédentes, un spectacle splendide et unique au monde.

La neige a contrarié les spectateurs, mais les illuminations couvrant nos collines et nos vastes quais et. sur toutes les surfaces des maisons, s'élevant du rez-de-chaussée aux mansardes, offraient un ensemble qui n'avait jamais été surpassé.

— Puisque nous en sommes aux nouvelles religieuses, continuons à glaner dans ce champ ; les dames de l'*Adoration réparatrice*, établies dans l'ancien hôtel des Adrets, rue Tramassac, ont pris possession, le 12 courant, de l'ancien hôtel des Monnaies, occupé jadis par les Dames Ursulines aujourd'hui à Sainte-Foy.

— Nous avions, à Lyon, deux feuilles religieuses hebdomadaires dont le succès grandissait chaque jour, L'*Echo de Fourvière*, plus lyonnais, plus soigné dans son impression, plus varié, plus littéraire ; la *Semaine religieuse*, d'un intérêt plus général ; voici une troisième publication, la *Semaine catholique de Lyon*, qui demande sa place au soleil. La nouvelle feuille, publiée par la librairie Josserand, sort des presses élégantes de M. Pitrat. Elle est recommandée d'une manière spéciale par le vénérable et savant évêque de Nîmes. Les Lyonnais espèrent qu'elle prendra en mains les intérêts de la grande et vieille Eglise de Lyon.

— M. Armand-Calliat, qui a porté si haut la réputation de l'orfévrerie d'église, a exposé, ces jours derniers, quelques-uns de ces magnifiques spécimens qui lui ont valu la médaille d'or à l'Exposition universelle. On ne se lassait pas d'admirer surtout l'ostensoir de Notre-Dame-de-la-Garde, et Mgr d'Autun, lui-même, dont le goût fait autorité, Mgr le cardinal de Bonald, Mgr de Carbonnel, des artistes, des écrivains, tous les visiteurs, ont proclamé la beauté sans égale des œuvres de l'éminent ciseleur.

— L'église de Saint-Nizier vient de s'enrichir d'une chaire à prêcher, chef-d'œuvre de boiserie et de sculpture. Elle est due aux dessins de M. Benoît et au burin de M. Bernard.

— Le Gouvernement a fait l'acquisition, ces jours-ci, de la pure et suave statue de *Rebecca*, une des plus élégantes créations de notre compatriote Fabisch.

— Le *Roi des Oncles* a paru dans les meilleurs salons, et il fait les délices des personnes qui l'ont accueilli.

— L'Académie de Lyon tiendra une séance publique samedi 21 décembre, au Palais-des-Arts.

On entendra M. Reignier. rapport sur le concours : Histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon, depuis la renaissance des arts jusqu'à nos jours ;

M. Onofrio, discours de réception ; Notice sur Jean-Claude Fulchiron ;

M. Mulsant : Lettre sur le rosignol.

Il y a de quoi séduire les plus difficiles.

— Les lettres et la librairie lyonnaise ont perdu leur doyen le mois passé. M. Chambet, qui avait été mêlé d'une manière assez active au mouvement littéraire de 1830, s'est éteint, presque sans maladie, à l'âge de quatre-vingts ans.

— La *Revue forézienne* contenait, dans ses numéros de septembre et d'octobre, une étude historique de M. Auguste Bernard sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon, du IXe au XIIe siècle ; la livraison de novembre publie un travail sur les sires de Cousan, premiers barons du Forez.

— Le succès du ballet lyonnais l'*Œuf blanc et l'Œuf rouge* est aujourd'hui consacré. Il tient l'affiche et à chaque représentation se fait applaudir. L'*Africaine* fait salle comble ; *Mignon* est goûtée des personnes qui, dans un opéra, comptent le livret pour quelque chose. Les dames regrettent de ne plus pouvoir comme autrefois aborder les Célestins le samedi.

— Le premier volume de la *Bibliothèque historique et littéraire du Dauphiné*, publiée par M. Gariel, l'infatigable bibliothécaire de la ville de Grenoble, a paru dernièrement imprimé avec un luxe du meilleur goût par Allier. Il contient une notice sur Guy-Allard, une description de Grenoble au XVIIe siècle et l'histoire des comtes de Graisivaudan et d'Albon, dauphins de Viennois. C'est la réimpression de plaquettes rarissimes ou la publication des manuscrits que Guy-Allard n'avait pas eu le temps de mettre au jour. On se souvient que M. Gariel a rendu un service signalé à l'histoire provinciale en publiant déjà le *Dictionnaire du Dauphiné*, du même auteur.

— Fausses nouvelles dans la *Revue du Lyonnais !*

Nous aussi nous sommes accusés de donner le jour à des canards ! Il ne s'agit ni du futur volcan du Mont-Cindre, ni de la jeune fille qui s'est pendue, rue des Prêtres, ni de la société des Serins, mais des deux beaux tableaux de Grobon exposés chez Dusserre ; ce n'est pas la Ville qui les a achetés. A. V.

AIMÉ VINGTRINIER, directeur-gérant.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

(Troisième série.)

—

Histoire locale.

DEBOMBOURG.	Les Allobroges d'outre-Rhône et l'évêché de Belley	9
L'abbé CHEVALIER.	Charte d'échange entre l'archevêque de Vienne et l'évêque de Belley	75
DEBOMBOURG.	Lettre à propos de la crosse de Mgr. Callot	78
SAINT-OLIVE.	L'ancienne porte de la ville à Ainay	79
Auguste BERNARD.	Des armoiries des comtes de Lyon et de Forez et des sires de Beaujeu	85
ALLMER.	Nouvelle découverte de mosaïques romaines, à Vienne	137
L'abbé CHEVALIER.	Charte de donation du monastère de Saint-Martin-de-Mâcon à l'abbaye de Charlieu	148
L'abbé CHEVALIER.	Lettre au sujet de l'épitaphe de Marguerite de Bourgogne	150
A. V.	Rectifications au sujet de la charte de donation accordée par Hugues Ier	151
DE MONTOUR.	Création de la Société d'archéologie de la Drôme	156
ARCELIN.	Note sur les antiquités préhistoriques de la Saône	161
.....	Lettre des clubistes patriotes de Firminy	214
L'abbé CHEVALIER.	Charte contenant un règlement pour la foire de Saint-Symphorien-d'Ozon	231
DESEVELINGES.	Lettre au sujet de la charte de Bozon	234
L'abbé DELAIGUE.	Translation des reliques de saint Arthaud, évêque de Belley	235
MARTIN-REY.	Variations chronologiques du règne de Charles VIII	246
L'abbé CHEVALIER.	Chartes relatives à l'Église de Belley	315
PÉAN.	Origines de Lugdunum	324
BROUCHOUD.	Notice sur les archives judiciaires de Lyon	341,421
PERRET DE LA MENUE.	Le château du Perron, à Oullins	362,440
L'abbé CHEVALIER.	Charte de donation de l'église de Tullins	393
PÉAN.	Origines de Lugdunum	403
L'abbé DELAIGUE,	M. Debombourg et l'évêché de Belley	456
ALLMER.	Découverte d'une nouvelle mosaïque, à Vienne	469
L'abbé CHEVALIER.	Charte de donation de l'église de Quincieux	472
ALLMER.	Une inscription romaine	475
A. V.	Chronique locale	80,159,239,319,395,477

Littérature.

DES ESSARTS.	Tic-Tac, nouvelle	49
NOELAS.	Un mystère joué dans les montagnes du Forez	253
Victor CORANDIN.	J. Terras et Cie, Étude lyonnaise	265
PETIT-SENN.	Les liseuses de romans	379

Histoire.

H. BERNARD. Humbert FERRAND.	Usages et superstitions qui se rattachent au culte de saint Jean	177

Excursions et Voyages.

Ch. DE PREVENCELLE.	Une promenade à Marlioz	152

Biographie.

Raoul DE CAZENOVE.	Recherches sur Jean Grolier et la bibliothèque Yemeniz	29, 96
Paul SAUZET.	Notice sur Alexis de Jussieu	204
A. V.	Antoine Péricaud	385

Bibliographie.

SAINT-OLIVE.	Les ruines d'Izernore, par M. Jules Baux	142
VACHEZ.	Le livre d'or du Lyonnais, par M. Monfalcon	216
L'abbé LAVERRIÈRE.	Les grands souvenirs de l'Église de Lyon, par M. Meynis	224
DE VILLENEUVE.	L'Auberge, par Georg Temple	299
A. V.	Brou et ses tombeaux, par M. Dufay	311
Auguste BERNARD.	Obituaire de l'Église de Lyon, par Guigue	313

Beaux-Arts.

L'abbé DE S'-PULGENT	Peintures murales dans la chapelle des Sœurs de Saint-Joseph	123

Poésie.

V. DE LAPRADE.	A la Bretagne	5
E. P. D. G.	Les Larmes des choses	81
PAGNON.	L'Eau de Saint-Galmier	159
PERRET DE LA MENUE.	Le Moineau et les Hirondelles	241
Aimé VINGTRINIER.	L'Orage	244
L'HERMITTE.	La dernière rose de l'été	321
CHERVIN.	La Charité	322
PETIT-SENN.	Deux épigrammes sur un bavard	323
Aimé VINGTRINIER.	Le Joffet du Géant	401
PETIT-SENN.	Sur un jeune Marié	402

Planches de la Revue.

JUILLET.	La Porte d'Ainay, par SARSAY.
SEPTEMBRE.	Musique de la chanson l'*Eau de Saint-Galmier*.
NOVEMBRE.	L'ancien Palais de Roanne, 1806, gravé par SÉON.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.